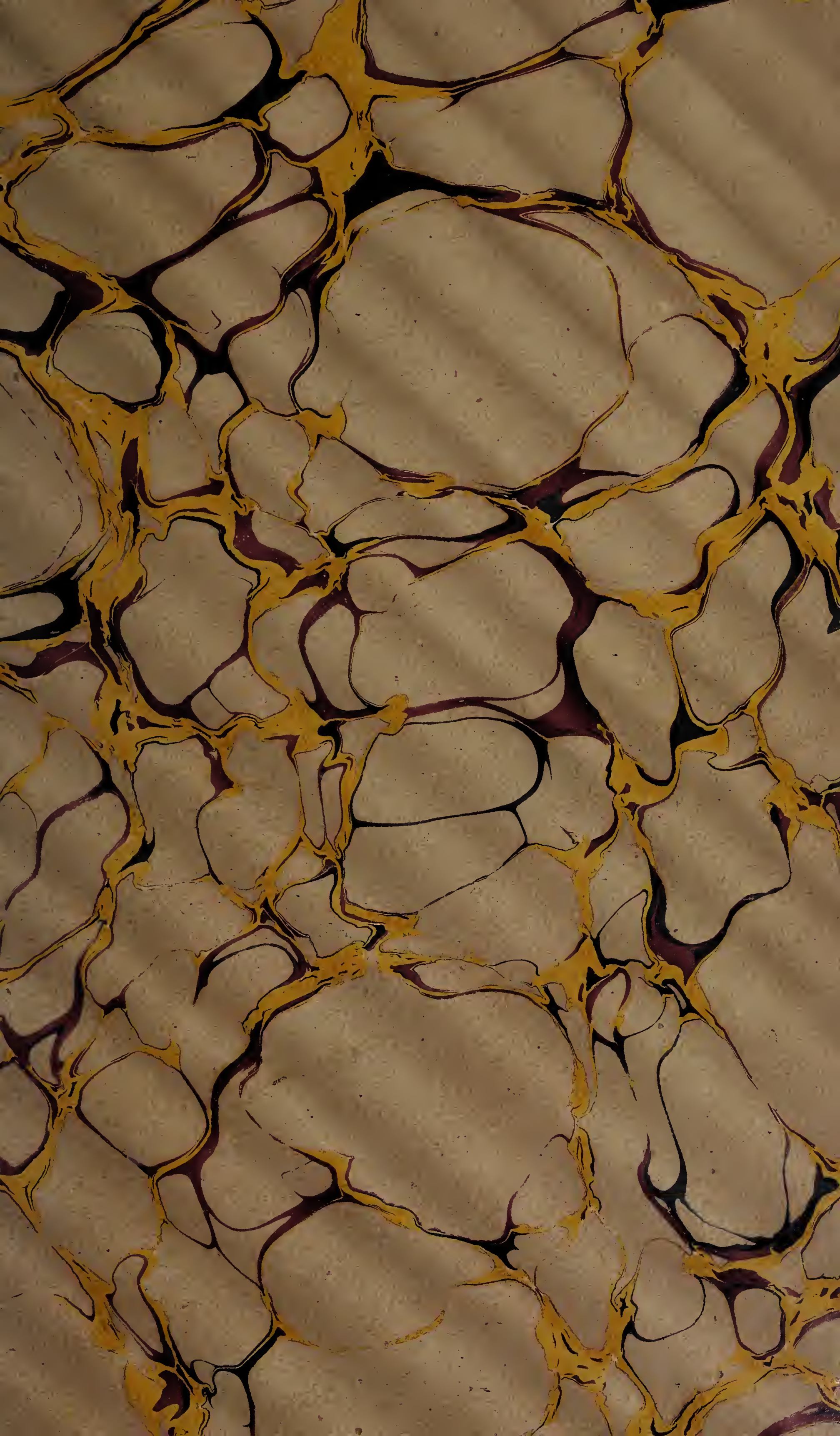




ÉTUDES

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 73

AMIENS
IMPRIMERIE YVERT ET TELLIER
10, GALERIE DU COMMERCE, 10

ÉTUDES

PUBLIÉES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

34e ANNÉE

TOME 73. — OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1897





PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

UN ÉCRIT INÉDIT DE JOSEPH DE MAISTRE

Parmi les papiers laissés par le comte Joseph de Maistre se trouve un manuscrit ayant pour titre : « *Amica Collatio* ou Échange d'observations sur le livre français intitulé *du Pape*. Seconde partie, écrite de Turin à Rome 1820. » Il contient la réponse de J. de Maistre aux observations d'un théologien sur le livre *du Pape*. On en possède deux copies : l'une est de la main de son fils, le comte Rodolphe. — J. de Maistre écrivit ou dicta en italien. Il s'occupait alors de rééditer son ouvrage ; il allait publier aussi l'*Église Gallicane*, puis les *Soirées* : c'était peu de mois avant sa mort (29 octobre 1820 — 26 février 1821).

Quant aux critiques venues de Rome — sans nom d'auteur — qui formaient la première partie de la *Collatio*, elles n'ont pas été retrouvées ; mais la réponse suffit presque toujours à les faire connaître. Le titre montre déjà leur caractère absolument privé. J. de Maistre, au reste, reçut ou même provoqua beaucoup d'autres observations : il l'affirme dans son Épitre dédicatoire au Pape Pie VII. On y voit aussi que les éloges n'avaient pas été ménagés : les théologiens de profession furent un peu surpris sans doute et comme dépaysés, en voyant tomber dans leurs rangs un auxiliaire qui n'avait ni leur habit ni leur langue et présentait à sa manière hardie des arguments qu'on n'entendait point dans l'École ; ils firent, malgré tout, bon accueil au livre du laïc, et lui, fort de leur approbation, pensait à dédier son œuvre au Souverain Pontife [1]. Dès le 9 février 1820, il écrivait à

1. « Timebam ... ne in tractandis rebus militiæ sacræ hucusque quasi sepositis, aliquid e pagano calamo excidisset, quod Romanorum auris, jure suo superba, velut absonum respueret. Nunc vero, Sanctissime Pater, quum et iteratis editionibus et epistolis bene multis ad me ex Italia et Gallia datis, et censuris a me conquisitis et elicitis, certus mihimet ipse videar diatribam meam de Summo Pontifice viris se et doctis et probis adprobavisse... » — Cette épître, publiée pour la première fois dans l'édition complète des œuvres (Lyon, Vitte et Perrussel, 1884), ne fut jamais présentée au Pape,

M. l'abbé Rey : « J'ai été extrêmement approuvé à Rome. Par une délicatesse que vous comprenez de reste, je n'avais pas voulu envoyer mon livre directement au S.-P. ; j'ai laissé faire au Ministre, je n'y ai rien perdu. Le pape a dit : « *Laissez-moi ce livre, je veux le lire moi-même.* » Il disait vers la fin de cette même année : « A Rome, on n'a point compris cet ouvrage au premier coup d'œil ; mais la seconde lecture m'a été tout à fait favorable. Ils sont fort ébahis de ce nouveau système, et ont peine à comprendre comment on peut proposer à Rome de nouvelles vues sur le Pape ; cependant, il faut bien en venir là. — Il peut se faire que la seconde édition soit dédiée au Pape ; ce point n'est pas encore décidé. » (Lettre à M. Deplace. Turin, 11 décembre 1820.) — Ce n'est donc point pour se défendre ou s'expliquer devant un tribunal officiel que J. de Maistre a écrit les pages suivantes. Toutefois le théologien anonyme dut se féliciter de l'attention qu'on lui prêta. Peut-être même, n'est-ce pas le moindre intérêt de la réponse. Celui dont on a fait si souvent un intransigeant hautain, emporté, prompt à l'affirmation, montre qu'il a longtemps réfléchi, beaucoup cherché ; il a pesé ses expressions et sait en rendre raison ; il tient compte modestement d'une critique parfois méticuleuse, il convient avec la plus grande facilité d'une exagération de langage ou de pensée.

Il a semblé aussi que ces pages renfermaient plus d'une idée juste, assez heureusement exprimée et qu'elles disaient bien les vues de l'auteur sur certains points importants de son ouvrage. C'est la raison de leur publication. — Quelques notes permettront de suivre les observations, sans recourir au livre *du Pape*. — Celui qui m'a traduit et communiqué l'*Amica Collatio*, m'avait demandé de taire son nom. Dieu vient de le rappeler à lui ; je respecte un désir que la mort m'a rendu plus cher encore. Mais aussi un fils ne peut absolument taire son émotion et sa reconnaissance.

D. M., S. J.

J. de Maistre ayant été trompé par le chargé d'affaires à Turin : « Il vint dire à mon père que son Épître dédicatoire avait été mise sous les yeux du Pape (il n'en avait ni parlé ni écrit), mais que dans les circonstances actuelles Sa Sainteté n'osait pas accepter. Pas seulement cette consolation avant de mourir, disait mon pauvre père ! » (Lettre inédite de Constance de Maistre, duchesse de Laval-Montmorency. Souvenirs sur son père, 2 mars 1881.)

AMICA COLLATIO

OU

ÉCHANGE D'OBSERVATIONS SUR LE LIVRE FRANÇAIS INTITULÉ DU PAPE

Seconde partie écrite de Turin à Rome

1820

Traduit de l'italien

J'ai lu avec le plus grand plaisir et non moins de reconnaissance les observations d'un très docte Romain sur le livre français intitulé *du Pape*. Ces observations ont suscité les miennes, non pas pour disputer, rien n'étant plus contraire à ma pensée, mais d'abord pour expliquer avec plus de clarté mes idées au sujet de certains passages dans lesquels, cela me paraît évident, je n'ai pas été compris par le très docte censeur. Puis je veux le remercier de tout mon cœur de tant de justes critiques dont je me suis hâté de faire mon profit pour une seconde édition, autant que me l'ont permis les circonstances impérieuses qui m'ont gêné et comme enchaîné [1].

C'est un grand regret pour moi de ne savoir à qui adresser mes remerciements. Toutefois je ne puis repousser certains soupçons qui se présentent spontanément à mon esprit : « Qui sait, me dis-je, si ces précieuses observations ne sont pas tombées de la même plume très savante à laquelle nous devons une œuvre digne des plus grands éloges, que j'ai lue et relue bien souvent sur le texte original et sur la version française ?... » [2]

Mais puisque le très illustre censeur n'a pas voulu être nommé, je respecte son *incognito*, et sans plus je passe aux observations.

1. 1re édition : 1819, Lyon, Rusand. 2e édit. : 1821, Lyon.— Quand je ne donne pas une indication contraire, je cite toujours d'après les œuvres complètes (t. II), qui reproduisent le texte de la 2e édition.

2. On peut croire que J. de Maistre pensait au docteur Marchetti dont il a cité plusieurs fois la « Critique de Fleury » d'après l'édition italienne. (*Du Pape*, pp. 7, 43, 229.) La traduction française avait paru en 1818 (chez Petit, Besançon) sous ce titre : Critique de l'histoire ecclésiastique de Claude Fleury..., par le docteur J. Marchetti, aujourd'hui membre de l'Académie catholique de Rome, archevêque d'Ancyre..., traduit littéralement de l'italien d'après la 4e édition, à Venise 1794.

§ I. — *Observations Théologiques.*

Discours préliminaire pag. XXII : « *Toutes les nations*, *qui se sont soustraites*, etc. [1]. » Voici ce que j'ai voulu dire, et je crains de n'avoir pas été compris : Que les nations séparées *crient au paradoxe*, c'est-à-dire, suivant le sens de l'expression française, crient *que l'auteur défend un paradoxe en défendant les prérogatives du Souverain Pontife*, rien de plus naturel, puisque ces nations étant dans l'erreur, elles parlent suivant cette erreur, et seraient excusables *en général* (car les savants ne le seront jamais) ; mais qu'elles se plaignent de l'auteur, en se croyant outragées par ses raisonnements, elles ne seraient pas excusables en cela, car l'innocent syllogisme, dépouillé de toute passion, n'est jamais une injure, etc.

Le mot *paradoxe*, ou fausseté, (ou tout autre synonyme) mis dans la bouche des hétérodoxes, est pour nous tout le contraire, c'est-à-dire *vérité*. Cela me paraissait évident ; mais puisque l'on a pu croire le contraire à Rome, j'ai écrit sans retard en France, afin que l'on fît la correction convenable, et Dieu veuille que l'avis soit arrivé à temps. Je dois cependant faire observer que dans nos régions ce scrupule ne s'est pas présenté aux lecteurs, même théologiens.

Page XXVII, ibid. — « *Le rang indispensablement dû*, etc. [2]. » Ces paroles ne peuvent pas se prendre au sens rigoureux, et, comme nous le disons, *au pied de la lettre*. Elles s'entendent évidemment (et cela suffit) d'une souveraine convenance. Qui donc a songé que le Souverain Pontife, dépouillé de ses états temporels, perde avec eux son caractère ? Mais l'importance de la souveraineté temporelle est telle que... Mais il n'est pas nécessaire d'en

1. « Toutes les nations qui se sont soustraites à l'autorité du Père commun, ont sans doute, prises en masse, le droit (les savants ne l'ont pas) de crier au *paradoxe ;* mais nulle n'a celui de crier à l'insulte. » La 2e édit. reproduit la 1re (p. XXIII.)

2. « Les Français eurent l'honneur unique et dont ils n'ont pas été à beaucoup près assez orgueilleux, celui d'avoir constitué (humainement) l'Église catholique dans le monde, en élevant son auguste Chef *au rang indispensablement dû* à ses fonctions divines, et sans lequel il n'eût été qu'un patriarche de Constantinople, déplorable jouet des sultans chrétiens et des autocrates musulmans. » (P. XXVII.)

dire davantage. Je maintiens le passage en question, en remerciant cependant le très docte critique qui a raison grammaticalement et au sens strict.

J'avoue aussi que dans ce passage il y a un peu d'exagération, mais l'auteur a ses raisons.

Nous voici arrivés au grand reproche de l'infaillibilité [1].

1. Voulant prouver l'infaillibilité pontificale, J. de Maistre raisonne ainsi : Le Pape est souverain dans l'Église, souverain quand il enseigne ; donc il est infaillible. Il est souverain, car « s'il y a quelque chose d'évident pour la raison autant que pour la foi, c'est que l'Église universelle est une monarchie. » (l. I. ch. I.) — Il est infaillible, car il faut bien lui reconnaître ce qui est le privilège de tout souverain dans une société humaine : à savoir le droit de décider sans appel. « L'infaillibilité dans l'ordre spirituel, et la souveraineté dans l'ordre temporel sont deux mots parfaitement synonymes. L'un et l'autre expriment cette haute puissance qui les domine toutes, dont toutes les autres dérivent, qui gouverne et n'est pas gouvernée, qui juge et n'est pas jugée... » *(Ibid.)*

Cet argument n'est-il pas défectueux ? De ce que le souverain prononce sans appel dans la société civile, il ne suit pas qu'il soit infaillible. En nous soumettant à ses arrêts, nous gardons le droit de les juger contraires à la vérité. On n'a donc rien prouvé en assimilant l'Église à la société civile, ou, ce qui est plus grave, on a réduit à rien le privilège du Souverain Pontife en appelant du même nom cette sorte d'infaillibilité fictive que nous sommes obligés d'accorder à la souveraineté temporelle.

Ceux qui parlent ainsi oublient peut-être que l'auteur ne s'adresse pas, au moins directement, à des incrédules, mais à des catholiques : il est parti de cette vérité qu'ils admettaient comme lui, que l'Église est une société visible, instituée par Dieu, ne pouvant errer dans sa foi. On lui concédait encore que dans une telle société, il faut un pouvoir infaillible qui ait le droit d'imposer la croyance. Ses arguments d'ailleurs le prouvent plus loin contre les dissidents. Mais le point ici débattu était de savoir qui possède dans l'Église cette autorité infaillible : le Pape ou le seul corps des pasteurs ? J. de Maistre dit à ses adversaires : Vous admettez que le Pape est souverain : comment ne concluez-vous pas à son privilège ? Ainsi nous ne pouvons concevoir dans une société temporelle, l'appel fait des décisions souveraines, et il faudra consentir à ce désordre dans la société parfaite qui est l'Église ! Mais c'est détruire l'unité de la foi. L'infaillibilité est un privilège si naturel, « si absolument nécessaire » au pouvoir suprême « qu'on est forcé de la supposer même dans les souverainetés temporelles (où elle n'est pas) sous peine de voir l'association se dissoudre. » Il faut donc bien l'accorder à la souveraineté spirituelle qui a sur toute autre « une immense supériorité, puisque l'infaillibilité est d'un côté *humainement supposée,* et de l'autre *divinement promise.* » (L. I, ch. XIX.)

L'argument porte, et malgré le tour paradoxal donné à la pensée, J. de

L'homme qui suit une nouvelle route doit s'attendre à de pareilles contradictions, et je ne suis nullement surpris de la critique qui m'est faite, d'autant plus que je reconnais bien volontiers moi-même que je ne me suis pas expliqué avec toute la clarté requise, et le Romain, qui doit être *omnia tuta timens*, a bien fait et a raison de relever ma négligence. Maintenant je ne puis pas bouleverser mon livre et en faire un autre ; mais comme ma pensée principale me semble toujours très juste, j'ai donné dans la préface de la seconde édition, que l'on imprime à Lyon en ce moment, j'ai donné, dis-je, des explications si claires que tout esprit juste (si je ne me trompe très fort) doit en être entièrement satisfait.

Il n'est d'ailleurs pas si inutile de dire à certains : « Vous êtes cependant de grands fous, vous autres qui menez si grand tapage dans le monde pour avoir enfin un Pape *inappelable*, au lieu d'un Pape *infaillible*. Vous faites disparaître la grâce de Dieu et la tendresse filiale, il vous reste la dure et invincible nécessité des choses, etc., etc. »

Il est vrai que l'abbé de Lamennais, non pas dans un petit écrit, mais dans un respectable *in octavo*, est tombé sur cette même idée de l'*infaillibilité*, synonyme de *souveraineté*. Le beau,

Maistre peut dire que nous ne demandons pour l'Église « aucun privilège particulier » (l. I, ch. I). Qu'on lui accorde ce qui est de « droit commun » dans toute société, et ses membres ne pourront plus appeler des décisions de leur chef, le Souverain Pontife ; et le Souverain Pontife sera vraiment infaillible dans ses décisions dogmatiques, car celui qui décide en dernier ressort dans une société, où l'on ne peut croire l'erreur, doit en être lui-même préservé quand il prononce ce qu'il faut croire.

Pour être parfaitement clair, il eût fallu rappeler expressément les vérités que l'argumentation supposait établies. Dans sa préface à la 2e édition, J. de Maistre a noté quelques endroits de son ouvrage où le lecteur peut les retrouver. Il en a laissé bien d'autres, à commencer par les premières lignes du livre ; je signale seulement un chapitre où il cesse, dit-il, de parler à ceux qui croient pour s'adresser aux ennemis ou aux indifférents, à ceux qui ne peuvent voir, dans un acte de Rome, au-delà d'une « décision légale », déclarant « le doute illégal ». (L. I, ch. XVII, *De l'infaillibilité dans le système philosophique.*)

Le théologien romain n'avait pas été le premier, sans doute, à critiquer l'argument de l'infaillibilité : la préface lui répondait à l'avance ; elle est datée du 1er Juillet 1820. — On a souvent négligé de reproduire cette préface dans les rééditions *du Pape ;* elle se trouve aux Œuvres complètes, t. II.

c'est qu'il n'avait pas lu mon ouvrage ni moi le sien, de manière que nous nous sommes rencontrés exactement, guidés par nos seuls anges gardiens [1].

L'illustre critique a parfaitement raison dans tout ce qu'il dit sur la monarchie tempérée ou non tempérée (p. 4 de l'ouvrage) [2] : ce passage a été écrit trop vite; du reste peu importe à ma cause que la monarchie catholique soit ou non tempérée d'aristocratie ; jamais je n'ai songé à regarder comme non catholiques ceux qui défendent le système de Mamachi, de Cristianopoli, etc. Je dis seulement qu'à mon avis, premièrement le système de la monarchie absolue, toujours périlleux, est devenu aujourd'hui très périlleux; secondement, que la dispute est en effet toute *de verbis*, mais en un sens bien différent de celui pris par le Père Cristianopoli, car il me paraît certain que de quelque manière que l'on entende les choses, on trouvera toujours dans le gouvernement de l'Église un certain tempérament d'aristocratie.

Des Conciles, l. I, ch. II, III, IV, V. — J'avoue aussi bien volontiers qu'il y a un peu d'exagération dans tout ce qui a été dit des Conciles; j'ai éclairci également cet article avec les petites remarques opportunes, et je crois que maintenant il y aura bien peu ou rien à reprendre [3]. Que l'illustre critique sache par rap-

1. *Réflexions sur l'état de l'Église en France... suivies de mélanges religieux et philosophiques*, par M. l'abbé F. de Lamennais. Paris, 1819. — Lamennais dit (p. 166, note) : « Cette considération pourrait peut-être aider à éclaircir la question tant controversée de l'infaillibilité du Pape. Il semble qu'il s'agirait uniquement de savoir s'il possède une autorité *souveraine*. Dans la société politique constituée, ou la monarchie, il est de principe que le Roi ne peut être *jugé*. On suppose qu'il ne saurait *errer*, en tant que *souverain*. C'est l'infaillibilité politique. »

2. Tous les écrivains catholiques et dignes de ce nom, conviennent unanimement que le régime de l'Église est monarchique, mais suffisamment tempéré d'aristocratie pour qu'il soit le meilleur et le plus parfait des gouvernements.

« Bellarmin l'entend ainsi, et il convient avec une candeur parfaite, que le gouvernement monarchique tempéré vaut mieux que la monarchie pure. (Bellarmin, *de S. P.* cap. III). » (P. 3.)

3. Le texte de la 2e édition a en effet subi quelques légères modifications. Voulant prouver « que le caractère œcuménique ne dérive point, pour les conciles, du nombre des évêques qui les composent », J. de Maistre termi-

port aux *exagérations* que, lorsqu'un arbre incline vers la terre, il ne suffit pas de le relever perpendiculairement, mais il faut le ployer en sens contraire. Un prêtre, un théologien aurait dû peut-être s'expliquer autrement, mais que notre Sainte Mère nous laisse parler nous autres laïcs à notre façon ; avec nos impertinences, nous soutiendrons assez bien sa cause.

Un passage des observations qui m'a causé quelque surprise, est celui où l'on dit d'une manière hypothétique : « L'exposition plus précise du système français *aurait* ouvert la voie à l'auteur pour abattre victorieusement les bases, etc. » Donc le système français ne serait pas abattu? Je l'avoue ingénument, je pense tout le contraire : à mes yeux le système est parfaitement combattu, battu et abattu. — Nous verrons.

En tout ce qui a été dit au sujet de la prétendue supériorité des conciles généraux sur le Pape, l'auteur est parfaitement d'accord avec les observations. Il a voulu dire aux Français : « Si vous voulez dire que le concile général est *supérieur au Pape* en ce sens que le Pape ne peut révoquer un décret porté par le concile général, vous avez raison[1], mais c'est là ne rien dire, ou dire un rien, puisque le concile tirant son autorité de

nait ainsi : ...« Nous avons vu le nombre des votants diminuer jusqu'à quatre-vingts ; mais comme il n'y a ni canons, ni coutumes qui fixent des limites à ce nombre, je suis bien le maître de le diminuer *jusqu'à cinquante et même jusqu'à dix* ; et à quel homme à peu près raisonnable fera-t-on croire qu'un tel nombre d'évêques ait le droit de commander au Pape et à l'Église ? » (1re édit., p. 29.) Il écrit (2e édit.) : « Mais comme il n'y a ni canons, ni coutumes... je suis bien le maître de le diminuer *jusqu'à des bornes que j'ignore ;* et à quel homme.. ? » (P. 23.) — Plus loin, il supprime un texte de saint Grég. de Nazianze (Ep. LV ad Procop. —Ap. Migne ep. CXXX, t. XXXVII, p. 225), qui n'est point à l'honneur des assemblées ecclésiastiques de ce temps et qu'il faut entendre de conciles particuliers. Il le remplace par cette pensée fort juste : « On doit reconnaître que les conciles généraux, comme nous l'avons vu par celui de Trente, sont en état d'exécuter des choses qui auraient passé, non le *droit*, mais les *forces* du Souverain Pontife seul. » (Ch. IV, p. 26. — 1re édit., p. 33.) Au reste, cette idée se trouvait déjà exprimée quelques pages plus bas. (Ch. 5. 1re édit., p. 41.)

1. Dans son ouvrage, J. de Maistre ajoute (l. I, ch. III, p. 20) : « Et la supposition même que je viens de faire, si on ne la restreint pas rigoureusement au dogme, ne contente plus la bonne foi et laisse subsister une foule de difficultés... Pourquoi le Pape ne pourrait-il pas abroger ou changer ce qu'il aurait fait en concile, s'il ne s'agit pas de dogmes, et si les circonstances l'exigent impérieusement ? »

l'influence du chef infaillible, votre théorie n'a pas de sens et vous ne pouvez même pas vous comprendre. »

Par rapport aux légats, il est entendu *qu'ils doivent suivre mot pour mot les instructions qui leur sont données*, sans cela ils ne sont plus légats mais traîtres, et Démosthène est toujours prêt à les accuser de *parapresbie*[1].

Sur le nombre des évêques nécessaires pour le concile œcuménique, je me tais, et il me paraît que l'on peut laisser de côté cette question. Seulement j'avouerai qu'en lisant le long passage du cardinal Orsi, que le très respectable critique a bien voulu me transcrire, arrivé à ces paroles du cardinal : *E provinciis omnibus Orientis, etc.*, un sourire involontaire m'est venu sur les lèvres. Nos vénérables docteurs, à force de se pénétrer des antiquités ecclésiastiques, parlent toujours comme les anciens, et ont invariablement devant les yeux l'*Orient* et l'*Occident;* mais de nos jours on ne parle plus d'Orient, ni d'Occident, à moins qu'il ne s'agisse de faire des horloges solaires. Du reste, il y a cinq parties du monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et la Polynésie. Nous ne savons pas autre chose quand il s'agit de conciles œcuméniques, et chaque jour il demeure mieux démontré que le souverain Dieu n'a pas pu confier le gouvernement de son Église aux conciles.

L'illustre critique me rend justice lorsqu'il dit : « *Je suis intimement persuadé que M. le comte regarde les Papes, etc.* — Pour faire court, voici mon sentiment : *Aux conciles le moins possible, aux Papes le plus possible*[2].

Au sujet du doute exprimé par moi en parlant de saint Pierre[3],

1. Discours contre Eschine sur l'*Ambassade infidèle*, περὶ τῆς παραπρεσβείας.

2. Il semble qu'après avoir pris la défense des conciles, le théologien romain craignait que l'auteur ne leur eût sacrifié le pouvoir du Pape. Cette critique ne s'attendait pas du tout.

3. « Crescit occulto velut arbor ævo : c'est la devise éternelle de toute grande création politique ou religieuse. Saint Pierre avait-il une connaissance distincte de l'étendue de sa prérogative et des questions qu'elle ferait naître dans l'avenir ? Je l'ignore. Lorsque après une sage discussion, accordée à l'examen d'une question importante à cette époque, il prenait le premier la parole au concile de Jérusalem, et que *toute la multitude se tut* (Actes 15, 12), saint Jacques même n'ayant parlé à son tour, du haut de son siège patriarcal, que pour confirmer ce que le chef des Apôtres venait de décider,

aux pages 130 et 131, je n'ai pas de difficulté de faire ma confession toute simple. Je crois que le christianisme a été, comme toutes les grandes choses du monde, soumis à la loi universelle du *développement*. Lorsque Philippe baptisa l'Eunuque de la reine de Candace, il ne lui demanda d'autre profession de foi, sinon de croire que Jésus-Christ était Fils de Dieu (Actes VIII, 25). Nous voyons que certains hommes de ces temps primitifs n'avaient point encore reçu le Saint-Esprit, mais étaient *seulement* baptisés au nom de Jésus-Christ (Actes VIII, 12). D'autres avaient reçu le Saint-Esprit comme les apôtres eux-mêmes *(sicut nos)* avant d'être baptisés (Ibid. x, 47, 48). D'autres enfin, *déjà chrétiens,* ne savaient même pas *qu'il y eût un Saint-Esprit* (Ibid. XIX, 2). On sait que durant trois bons siècles il resta des doutes dans l'Église sur l'éternité des peines et aussi sur la divinité du Saint-Esprit [1]. On sait que certains très graves personnages de ces

saint Pierre *agissait-il avec ou en vertu* d'une connaissance claire et distincte de sa prérogative, ou bien en créant à son caractère ce magnifique témoignage, n'agissait-il que par un mouvement intérieur séparé de toute contemplation rationnelle ? Je l'ignore encore. » (l. I, ch. XIV, p. 106) — Ici la 2e édition ajoute en note : « Quelqu'un a blâmé ce doute ; mais comme je déclare expressément n'y point insister, je me crois en règle. Il me suffit de répéter ma profession de foi : Dieu me préserve d'être nouveau en voulant être neuf. » — La profession de foi suit en effet dans le texte même dès la 1re édition : « On pourrait en théorie générale, élever des questions curieuses ; mais j'aurais peur de me jeter dans les subtilités et d'être nouveau au lieu d'être neuf, ce qui me fâcherait beaucoup ; il vaut mieux s'en tenir aux idées simples et purement pratiques. »

1. On remarquera que les Actes ne disent point tout ce que J. de Maistre pense y trouver : L'eunuque affirme qu'il croit Jésus Fils de Dieu, mais cette formule brève peut contenir la foi à toute vérité révélée, et rien ne prouve que Philippe eût enseigné seulement la divinité du Christ à son catéchumène. — Si les chrétiens de Samarie n'avaient point reçu le Saint Esprit, c'est que Jésus-Christ en avait attaché l'effusion d'une manière toute spéciale — non pas exclusive — à un sacrement que le *diacre* ne pouvait conférer : la confirmation. — Le baptême au nom de Jésus n'est qu'un synonyme du baptême de Jésus-Christ au nom des trois personnes divines. — Le centurion Corneille fut rempli du Saint Esprit avant d'être baptisé, comme de nos jours encore un infidèle peut être sanctifié avant le sacrement par un acte de charité parfaite qui en contienne le désir explicite ou implicite.— Enfin, les disciples qui ne savaient point qu'il y eût un Saint Esprit n'avaient reçu que le baptême de Jean et n'étaient donc point de vrais chrétiens.

Il n'est pas non plus très exact qu'il y ait eu des doutes *dans l'Église* sur la divinité du Saint Esprit. C'est au contraire un des points fondamentaux

temps anciens crurent que les réprouvés, déjà en enfer, pouvaient être soulagés par nos prières, etc. Jusqu'à ces derniers temps et dans notre présente liturgie il demeure des vestiges de ces anciens doutes. Assurément si l'on écrivait aujourd'hui l'office des morts, jamais le Souverain Pontife ne permettrait que l'on y insérât « *sed pœnas inferni non sustineat*[1] » (quoi qu'aient dit des hommes vraiment ingénieux pour expliquer ces paroles).

Qu'il y ait donc des nouveautés dans l'Église, c'est-à-dire des dogmes nouveaux promulgués sans antécédents, Dieu nous garde de le croire ou de le dire ; mais qu'il puisse y avoir des développements, c'est-à-dire des éclaircissements et des décisions sur des points d'abord incertains, ou que l'on n'avait pas étudiés, il ne me paraît pas que l'on en puisse douter, et je dis avec le très élégant Massillon : « La religion s'est développée par la suite des siècles et par la nécessité de la garantir des erreurs qu'on voulait y mêler, je l'avoue ; mais ce qui *une fois* a paru lui

que les chrétiens ont toujours dû croire sans hésitation : la formule même du baptême le leur rappelait. Cependant, quelques-uns voulant se faire une idée du mystère de la sainte Trinité ont pu inventer des théories philosophiques, employer des expressions qui menaient logiquement à la négation du dogme. La fausseté de telles explications leur serait manifeste aujourd'hui; ils ne parleraient plus comme ils ont parlé : cela constitue bien un progrès. De plus l'Église s'était d'abord contenté d'affirmer le dogme : quand plusieurs se prirent à douter ou cherchèrent à répandre l'erreur, elle montra que son enseignement était conforme à l'Écriture et à la tradition; et elle le fit d'une manière si péremptoire que la mauvaise foi elle-même n'eut plus rien à répondre : c'est encore un progrès. Mais de tout temps, ceux qui allèrent jusqu'aux conclusions de leurs fausses théories, ceux qui nièrent la divinité du Saint-Esprit ou admirent le doute, furent des hérétiques, parce qu'ils rejetaient une vérité révélée, enseignée comme telle par la sainte Église.

Ces réserves faites, la thèse de J. de Maistre n'est point contestable. Combien de vérités forment aujourd'hui le trésor de notre foi dont on a pu douter jadis sans se mettre hors de l'Église! Il suffit à son infaillibilité qu'elle n'ait jamais enseigné rien de contraire à ces vérités.

1. Oraison de la Messe *in die Obitus seu Depositionis*. La difficulté comme les explications viennent plutôt aux paroles de l'Offertoire. On peut voir, sur le sens de cet offertoire, Benoît XIV (*de S. Missae sacrificio*, l. II, c. IX, n. 3-7), qui croit que *de pœnis inferni* signifie ici les « peines du *purgatoire* ». Une publication prochaine de Dom Cabrol (annoncée dans la *Paléographie musicale* de Solesmes, V. p. 72) nous promet une solution plus naturelle.

appartenir a toujours paru tel. » (*Vérité de la religion* 1re partie). Donc avant *cette fois* le dogme demeurait pour ainsi dire *en germe*, et fut ensuite développé par l'action ordinaire du temps, favorisé parfois par la chaleur des disputes. Appuyé donc sur ces observations, j'ai cru qu'il m'était permis de douter si saint Pierre avait une idée très distincte de ses prérogatives et de la grandeur future de son siège, de manière à en penser par exemple comme Grégoire VII, ou Boniface VIII. Ensuite j'ai dit : *je l'ignore*, parole peu habituelle à la témérité ou à l'obstination. J'ajoute enfin avec des expressions *penitissime* françaises, lesquelles, si je ne me trompe, pourraient difficilement se rendre en langue italienne : « *Je craindrais d'être nouveau au lieu d'être neuf, ce qui me fâcherait beaucoup ; il vaut mieux s'en tenir aux idées simples, etc.* »

Tout se réduit donc à un *peut-être* et à la crainte de me trop avancer, de manière que si en tout cela il y a quelque chose *d'étrange*, cela au moins ne semble pas dangereux.

Que l'autorité de saint Pierre ait été établie par Jésus-Christ lui-même, que le divin Sauveur ait prescrit dans l'Église une forme déterminée de gouvernement, cela ne pourrait se nier sans absurdité et sans hérésie formelle ; mais que le pape Anaclet, par exemple, fût dans l'opinion générale et dans la sienne propre le même personnage que Léon X ou Benoît XIV, je crois qu'il m'est permis d'en douter.

Et cependant la puissance pontificale fut toujours *la même* : César au berceau n'était-il pas par hasard *le même* que celui qui vainquit à Pharsale.[1]

1. Cette idée des progrès du christianisme comme doctrine et comme société est chère à l'auteur : on peut la voir encore exposée en passant dans son « *Essai sur le principe générateur des constitutions humaines.* » « Dieu a soumis le christianisme à la loi générale du développement par la manière même dont il lui a plu de révéler. Tout n'a pas été écrit et surtout ce qui fut écrit, ne l'a pas été comme un code ou catalogue de croyances ; un maître assisté doit vivifier l'Écriture, conserver et retrouver le dogme dans les narrations, avertissements, exhortations ... des Livres saints. » — Parlant de la puissance des Souverains Pontifes, « qu'il n'envisage point d'une manière dogmatique, » Joseph de Maistre ajoute : « Une foule de savants écrivains ont fait, depuis le XVIe siècle, une prodigieuse dépense d'érudition pour établir, en remontant jusqu'au berceau du christianisme, que les évêques de Rome n'étaient point dans les premiers siècles ce qu'ils

Sur la personne théandrique, t. I, page 155. — *La personne théandrique.* Ce n'est pas sans beaucoup de peine que j'ai pu comprendre la difficulté que me fait l'illustre critique contre le mot *théandrique* employé par moi à cet endroit de mon ouvrage, d'autant plus que beaucoup de théologiens, d'évêques mêmes, de nos contrées l'ayant lu, personne ne m'a fait le moindre signe de désapprobation. Ce mot a été employé par moi avec bonne foi et sans y chercher finesse. Par le mot *personne*, j'ai entendu simplement la personne de Jésus-Christ au sens commun et ordinaire, comme l'aurait employé un contemporain qui eût vu et entendu le divin sauveur dans la Palestine. Donc le très docte censeur me rappelle *qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, savoir la divine et l'humaine, mais une seule personne et divine.* A merveille ! Je n'ai pas voulu dire autre chose, à savoir que dans la personne de Jésus-Christ il y a un Dieu et un homme ; et nul, comme je viens de le dire, ne m'a fait de querelle à ce propos[1].

Pour le baptême des Grecs, l'auteur n'a pas pensé que l'explication d'une vérité si généralement connue et reconnue fût nécessaire, néanmoins il a fait l'addition requise. Soit dit de même pour le mariage et le levain[2]. Mais il faut observer ici au

furent depuis, supposant ainsi, comme un point accordé, que tout ce qu'on ne trouve pas dans les temps primitifs, est abus. Or, je le dis sans le moindre esprit de contention, et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir que s'ils cherchaient dans un enfant au maillot les véritables dimensions de l'homme fait... C'est une pitié de voir d'excellents esprits se tuer à vouloir prouver par l'enfance que la virilité est un abus... » (Œuvres, t. I, p. 260.)

1. On dit bien *opération théandrique* pour désigner les opérations divino-humaines de l'Homme-Dieu ; mais l'expression *personne théandrique* n'est pas selon la rigueur théologique, car il n'y a pas en N.-S. de *personne* humaine, comme il y a une *nature* humaine et des *opérations* humaines. Au reste, la pensée de l'auteur est claire. Parlant du pape Honorius et du monothélisme, il dit : « Ce mot de monothélisme en lui-même n'exprime point une hérésie ; il faut s'expliquer et montrer quel est le sujet du mot : s'il se rapporte à l'humanité du Sauveur, il est légitime — ainsi Honorius l'entendait dans sa réponse à Sergius : il ne peut y avoir de concupiscence en J.-C., ni conséquemment deux tendances opposées de sa volonté humaine — s'il se dirige sur la *personne théandrique*, il devient hétérodoxe. » (L. I, ch. xv, p. 125).

2. « Il y a dans le génie occidental je ne sais quelle raison exquise, je ne sais quel tact délicat et sûr qui va toujours chercher l'essence des choses et néglige tout le reste. Cela se voit surtout dans les formes religieuses ou les

passage que le mot français *sûrs*, qui se lit à la p. 186, ligne 15, du t. I[er], au sujet du baptême, n'a aucun sens et qu'il en résulte une véritable sottise. L'auteur fut grandement en colère en voyant ce *sphalma typographicum ;* mais il n'y avait pas de remède sinon pour la 2[e] édition. Au lieu de ce mot fabriqué par un très ignorant compositeur, il fallait lire *avancés* (c'est-à-dire *instruits*, *civilisés*.)[1]

P. 191. *L'auteur admet-il donc la seconde partie de la 3[e] proposition du clergé gallican ?*

L'auteur croyait avoir fait avec son livre une réponse suffisante à cette question, mais il en donnera bientôt une autre[2].

rites, au sujet desquels l'Église romaine a toujours montré toute la condescendance imaginable. Il a plu à Dieu, par exemple, d'attacher l'œuvre de la régénération humaine au signe sensible de l'eau, par des raisons nullement arbitraires, très profondes au contraire et très dignes d'être recherchées. Nous professons ce dogme, comme tous les chrétiens ; mais nous considérons qu'il y a de l'*eau* dans une burette comme il y en a dans la mer Pacifique, et que tout se réduit au contact mutuel de l'eau et de l'homme, acccompagné de certaines paroles sacramentelles. D'autres chrétiens prétendent *que pour cette liturgie on ne saurait se passer au moins d'un bassin; que si l'homme entre dans l'eau, il est certainement baptisé; mais que si l'eau tombe sur l'homme, le succès devient très douteux.* Sur cela on peut leur dire ce que ce prêtre égyptien leur disait déjà il y a plus de vingt siècles : *Vous n'êtes que des enfants !* Du reste ils sont bien les maîtres : personne ne les trouble ; s'ils voulaient même une rivière comme les baptistes anglais, on les laisserait faire. » — La 2[e] édition ajoute : « Pourvu qu'ils ne nous donnassent point leur rit de l'immersion comme nécessaire à la validité de l'acte, ce qui ne peut être toléré. » (L. I, ch. XVIII, p. 150 — et la note p. 151 sur le pain levé.)

1. « Et bien sûrs que ceux qui l'emploient aujourd'hui feront volontiers comme nous dès qu'ils seront aussi *avancés* que nous, il ne nous vient pas seulement dans l'esprit de les troubler. » (P. 151).

2. « L'Église gallicane ». — 3[e] prop. de 1682, 2[e] partie : ... « Valere etiam regulas, mores et instituta a regno et ecclesia Gallicana recepta... ». — La critique porte sur le début du ch. XIX, l. I. J. de Maistre distingue de ce qui est « dogme » ou « fait dogmatique », des usages, des lois particulières qu'on pourrait « défendre avec une respectueuse fermeté, si jamais (par une pure supposition) le Saint-Siège entreprenait d'y déroger ». — L'ouvrage tout entier marque une limite à ce droit de respectueuse défense ; car si le Pape n'est pas *réellement* infaillible là où le dogme n'est point en cause, toujours cependant il est souverain ; on doit donc suivant les principes mêmes de l'auteur lui *supposer* l'infaillibilité. Alors, comme J. de Maistre le

Il n'y a pas lieu de parler de la bulle *In Cœna Domini* dont l'illustre critique me semble faire une apologie superflue après tout ce qu'en a dit l'auteur, non sans quelque courage, si on réfléchit à l'horreur excitée dans l'opinion générale des *ultramontains* contre la bulle *in Cœna Domini*. Je doute d'ailleurs (soit dit entre nous) que Boniface VIII n'ait eu en vue que les seigneurs feudataires. Son regard certainement s'élevait un peu plus haut; mais il n'importe, il fit bien alors, et je regrette beaucoup que la bulle n'ait pas eu l'effet que l'on en pouvait espérer [1].

De la Société biblique, p. 402, note [2]. — Jamais le diable ne s'est plus clairement montré personnage de beaucoup d'esprit que dans l'invention de la Société biblique.

Cette profession de foi paraît assez claire à l'auteur, qui a le plaisir de se trouver ainsi parfaitement d'accord avec l'illustre censeur. Mais comme le souverain Dieu se sert de tout, même du diable, pour ses fins les plus secrètes, il se trouve que de cette pestilentielle Société surgira, comme je l'ai dit, *une sorte de préparation évangélique*. Ce mot scandalise un peu le critique. Je suis surpris qu'il n'ait pas deviné ma pensée, elle sera amplement expliquée dans un autre ouvrage [3]. Aujourd'hui le temps et l'espace me manquent.

dit ailleurs, la question n'est pas de savoir *si le Pape s'est trompé*, mais *s'il faut obéir quand même il se serait trompé*, « ce qui abrège fort la discussion ». (L. I, ch. III, p. 20, note.)

1. L. II, ch. XV.

2. « Les maux que peut causer cette société n'ont pas semblé douteux à l'Église anglicane qui s'en est montrée plus d'une fois effrayée. Si l'on vient à rechercher quelle sorte de biens elle est destinée à produire dans les vues de la Providence, on trouve d'abord que cette entreprise peut être une préparation évangélique d'un genre tout nouveau et tout divin. Elle pourrait d'ailleurs contribuer puissamment à nous rendre l'Église anglicane, qui certainement n'échappera aux coups qu'on lui porte que par le principe universel. » (L. III, ch. I, p. 320, note.)

3. *Les Soirées*. — Le 11e et dernier entretien, inachevé, comme on sait, s'interrompt précisément sur cette question. J. de Maistre rappelle que la société biblique « repose sur une erreur capitale ; car ce n'est point la *lecture*, c'est l'*enseignement* de l'Écriture sainte qui est utile. » — Tout en respectant les intentions de plusieurs, il note aussi les « vues secrètes » d'une « foule d'indifférents... de sociniens..., de déistes achevés..., d'ennemis

Quant à l'Église anglicane en particulier, je m'étonne beaucoup que mon illustre contradicteur n'ait pas voulu faire attention à mon observation si importante, à savoir que la susdite Église, vivement poussée par la Société biblique, n'avait plus aucun refuge hors de nos bras : je lis beaucoup les livres anglais — *certa cano.*

Un autre sujet de scandale pour l'illustre censeur résulte de ce que l'auteur a dit (t. II, p. 439) :

Il n'y a pas de dogme dans l'Église catholique, etc. [1]. Et il me fait l'honneur de me porter une sorte de défi sur le mystère de la Sainte Trinité. Il me porte avec des signes particuliers de conviction intime l'espèce de défi suivant : *L'auteur voudra-t-il dire par hasard que ce dogme aussi (de la Sainte Trinité) ait ses racines dans les dernières profondeurs de la nature humaine?*

Précisément l'auteur le dira et le démontrera mieux peut-être de la Sainte Trinité que d'un autre dogme [2]. Dans la préface

mortels du Christianisme..., singuliers propagateurs de la foi. » — Enfin, parmi bien d'autres objections, la meilleure a été faite par le *sénateur;* « en fait de prosélytisme, ce qui déplaît à Rome ne vaut rien. » L'expérience le prouve. — Mais avec le *sénateur* encore, J. de Maistre semble espérer que si la Providence laisse traduire la Bible dans toutes les langues, c'est pour servir aux travaux des missionnaires romains dont il prévoit avant peu une extension merveilleuse ; il leur faut des traductions ; ils trouveront l'ouvrage fait, comme le Christianisme naissant rencontra la version des septante dans la langue universelle de l'époque : Est-ce là *une sorte de préparation évangélique ?* L'auteur allait s'expliquer sans doute et développer aussi cette idée à peine indiquée, que pour se défendre des maux de l'interprétation individuelle, l'Église anglicane devrait combattre son principe du libre examen, et viendrait chercher jusqu'à Rome le principe d'autorité. (Œuvres, t. V., pp. 245, 255 et suiv.)

L'entreprise de la *Société* en Russie est encore appréciée et vigoureusement dans la « Lettre sur l'état du Christianisme en Europe », 1er mai 1819. (Œuvres, t. VIII, pp. 497, 510.)

1. « Il n'y a pas de dogme dans l'Église catholique, il n'y a pas même d'usage général appartenant à la haute discipline, qui n'ait ses racines dans les dernières profondeurs de la nature humaine, et par conséquent dans quelque opinion universelle plus ou moins altérée çà et là, mais commune cependant, dans son principe à tous les peuples de tous les temps. » (L. III, ch. III, début.)

2. Peut-être J. de Maistre fait-il allusion à une page des *Soirées*. 8e entr., t. V, p. 97.)

qui se trouve en tête de la seconde édition, l'auteur s'est expliqué avec plus de clarté au sujet de cette analogie générale et il espère que le critique en sera satisfait au moins quant à l'exposition claire de la théorie. Pour ce qui regarde la vérité de cette théorie, je suis encore obligé de m'en remettre à d'autres temps. Pour le moment, j'ai traité la question de la confession sacramentelle et celle aussi du célibat sacerdotal d'une façon si claire et si saisissante (toujours m'appuyant sur la même théorie) qu'il me semble en avoir donné un aperçu suffisant [1]. Il serait d'ailleurs souverainement injuste de me demander sur ces matières toute la précision catholique, tandis que nous savons tous que le Père Petau n'a pas écrit avant Jésus-Christ [2]. Il ne faut pas d'ailleurs traiter certaines choses au sens littéral et rigoureux. Si, par exemple, tel ou tel dogme particulier, ou tel usage de l'Église refusaient de se plier commodément à ma théorie générale, l'ensemble du système tiendrait toujours.

Si quelqu'un disait en termes généraux *que le zodiaque des Mexicains et celui des Thibétains est le même*, ce ne serait pas faux certainement, bien que cette identité ne se soit vérifiée exactement que pour sept ou huit signes (je ne me souviens pas parfaitement) sur les douze ; et l'antique inexplicable fraternité des deux nations n'en serait pas moins démontrée.

La parité me semble parfaite. J'avoue du reste volontiers que l'auteur aurait bien fait d'employer des expressions moins générales; et on y remédiera peut-être dans la seconde édition [3].

1. L. III, ch. III, p. 348.

2. Le sens de cette phrase n'est point douteux : « On ne saurait me demander de retrouver la précision du dogme catholique dans les traditions, les croyances et les pratiques communes à tous les peuples ; il fallait la révélation et les monuments de la tradition chrétienne pour faire les ouvrages de Petau. »

3. Le texte de la 2e édit. ne fut point changé. — Voici encore quelques lignes de la préface : « L'analogie des dogmes et des usages catholiques avec les croyances, les traditions et les pratiques de tout l'univers (si ce sujet est traité avec l'étendue convenable) produirait un ouvrage de controverse d'un nouveau genre et qui ne serait pas des moins convaincants. Il saperait surtout par les fondements la grande accusation des protestants tirée des imitations païennes qu'ils nous ont reprochées. On verrait que Middleton et d'autres ont usé leur plume pour établir en dernier résultat *que l'antiquité païenne présente des traces nombreuses de ces mêmes vérités que nous enseignons, ou des cérémonies dont nous faisons usage.* Tout

Mon censeur n'aime pas que j'aie appelé la loi du célibat ecclésiastique *loi divine,* mais j'espère que ses craintes tomberont s'il daigne remarquer que l'auteur a dit seulement : *sanction divine*, ce qui est très différent dans le passage cité[1]. Il a d'ailleurs

catholique instruit ne manquerait pas de les remercier ; *salutem ex inimicis nostris ;* mais ce n'est point ici le lieu d'une dissertation sur ce vaste sujet : c'est assez d'observer que Tertullien, en disant que l'*homme est naturellement chrétien,* a dit certainement bien plus qu'il ne croyait dire. »

J. de Maistre s'est plu à ces rapprochements qui montrent dans le catholicisme « des lois du monde divinisées, et quelquefois aussi des notions innées ou des traditions vénérables sanctionnées par la révélation. » *(Ibid.)* Son argument pour l'infaillibilité n'est qu'une application de la méthode ; elle lui sert encore quand il parle de la prière, des indulgences, des sacrifices ou de l'attente d'un Rédempteur... il la signale surtout à propos du célibat et de la confession sacramentelle. Mais il faut remarquer que cette théorie n'est point la thèse traditionaliste où l'on explique toutes les ressemblances par une révélation primitive dont les fausses religions renferment les débris. Ici l'on suppose parfois cette révélation, source commune de bien des croyances ; plus souvent, on rend compte des analogies par l'identité de la nature humaine, des besoins, des facultés et des sentiments. Sous cette forme, la théorie n'est plus que la grande preuve intrinsèque de la vérité du Christianisme, tant de fois développée depuis un siècle. La vraie religion doit être faite pour l'homme, satisfaire ses meilleures inclinations, se plier à ses idées et à ses désirs dans tout ce qu'ils ont de légitime ; il y a harmonie parfaite entre le naturel et le surnaturel : « L'homme est naturelement chrétien. »

La même théorie répond à l'objection des prétendus emprunts que le christianisme aurait faits à d'autres religions. M. l'abbé de Broglie a excellemment montré dans son « *Histoire des religions* » comment toute similitude ne suppose pas nécessairement une imitation. Si l'homme entreprend de se fabriquer une religion révélée, il doit l'imaginer suivant ses besoins et sa nature ; si Dieu lui apporte une vraie religion révélée, il doit aussi tenir compte de cette nature qu'il a créée. « Ainsi la religion vraie, dit encore M. l'abbé de Broglie, doit être différente des fausses religions parce que la marque de l'œuvre divine doit se trouver en elle, parce qu'elle est l'œuvre du Créateur et de l'auteur de la vie, tandis que les autres sont les œuvres de l'homme. Mais elle doit être très analogue, parce qu'elle doit répondre aux mêmes besoins, s'adapter aux mêmes dispositions du cœur de l'homme, satisfaire aux mêmes aspirations. » (P. 274.) C'est là le résumé de plusieurs chapitres pleins de science et où les principes sont appliqués avec une grande finesse d'analyse. C'est bien aussi, ce me semble, la réponse que J. de Maistre attendait : « L'homme est naturellement chrétien. »

1. « Le Christianisme en imposant aux prêtres la loi du célibat n'a donc fait que s'emparer d'une idée naturelle ; il l'a dégagée de toute erreur ; il ui a donné une *sanction divine* et l'a convertie en loi de haute discipline.

fait disparaître tout doute, ayant écrit immédiatement après : *Je suis fort éloigné de rien exagérer et de vouloir présenter la loi du célibat comme un dogme*[1].

J'ai cependant écrit que l'on imprime *sainte loi;* mais à la page 506 [2], le mot *divine* n'est pas mal, et je le laisse.

Main de fer encore paraît trop dur, très bien : j'ai écrit immédiatement que l'on imprime bras puissant[3].

A la p. 482. *Les propos honnêtes*[4] des ministres protestants ont déplu à l'illustre critique, un peu trop étranger peut-être à la langue française pour goûter le sel amer de ces paroles. Qu'il en soit bien certain, je n'ai pas fait un compliment à Messieurs les Ministres. Le passage en question a même fait sourire ceux qui nous comprennent.

§ 2. — *Observations historiques*

Discours préliminaire, p. XIV. *Élisée* au lieu d'*Élie :* pure distraction déjà corrigée dans l'errata de la 1re édition.

Je ne parlerai pas en particulier de tous les points historiques qu'a touchés l'excellent critique, j'en ai fait usage à mon grand profit ; peut-être verra-t-il un jour que j'ai été presque toujours de son avis, et toujours du moins ai-je donné une respectueuse attention à tout ce qu'il m'a dit.

Je dirai seulement un mot du passage au sujet duquel il y a eu quelques rumeurs en Italie ; je veux parler de ce qui se lit à la page 282 où j'ai parlé de Marosie et de Théodora[5]. Je lis sur ce

Mais contre cette *loi divine* la nature humaine était trop forte et ne pouvait être vaincue que par la toute puissance inflexible des Souverains Pontifes. Dans les siècles barbares surtout, il ne fallait pas moins que la main de fer de Grégoire VII pour sauver le sacerdoce. » (1re édit., t. II, p. 468. — L. III, ch. III, § 2.)

1. Cette restriction se trouve déjà dans la 1re édition (p. 469).

2. Lisez 505 ou 507. — Le mot *divine* est aussi resté au premier passage.

3. La 2e édit. porte : «...Il ne fallait pas moins que le bras invincible de Grégoire VII... » p. 372.

4. « Qu'est-ce qu'un ministre du culte qui se nomme *réformé ?* C'est un homme habillé de noir, qui monte tous les dimanches en chaire pour y tenir des propos honnêtes. (Ibid., p. 383.)

5. « Il serait permis sans doute de s'irriter de la mauvaise foi qui insiste

point un texte très important de l'illustre censeur, je veux parler du passage où il dit : « *Le grand crédit de Marosie et de Théodora... n'arriva jamais au point d'enlever à l'élection des pontifes, appuyés par elles, la liberté nécessaire à la validité.* »

Je vois que le très docte critique fait dépendre la *validité* des élections de la *liberté* de ces mêmes élections (et qui donc peut dire autrement ?)

Atqui je n'ai jamais entendu ni dit autre chose : si l'influence de ces dames n'a pas supprimé la liberté des élections, les Papes élus étaient légitimes, et c'est là une vérité banale ; mais si deux femmes de mauvaise vie ont pu obtenir assez d'autorité pour porter d'infâmes amants jusqu'au trône pontifical en imposant silence à toute opposition légitime de quelque nature qu'elle fût, ces personnages seront-ils de vrais Papes ? C'est là la question, et je répète qu'un contradicteur serait embarrassé qui m'aurait en face, d'autant plus qu'il n'est pas facile de battre un raisonneur qui dit seulement *peut-être*[1].

Mais comme dans une œuvre toute pacifique, je craindrais de scandaliser ou de mécontenter mes frères de quelque couleur qu'ils soient, j'ai fait sur ce point (qui me paraît n'avoir aucune importance) la déclaration convenable.

Il n'y a pas lieu de parler longuement des investitures.

avec tant d'aigreur sur les vices de quelques papes, sans dire un mot de l'effroyable débordement qui régna de leur temps.

« J'ai toujours eu d'ailleurs, sur cette triste époque, une pensée qui veut se placer ici. Lorsque des courtisanes toutes puissantes, des monstres de licence et de scélératesse, profitant des désordres publics, s'étaient emparées du pouvoir, disposaient de tout à Rome, et portaient sur le siège de Saint Pierre, par les moyens les plus coupables, ou leurs fils ou leurs amants, je nie très expressément que ces hommes aient été papes. Celui qui entreprendrait de prouver la proposition contraire, se trouverait certainement fort empêché. » (P. 225.)

1. Le « peut-être » suppose la note ajoutée à la 2e édition : « Quelques théologiens que je respecte m'ont fait des objections sur le paragraphe qu'on vient de lire. *Peut-être* pourrais-je le défendre ou l'expliquer, mais je serais mené trop loin ; j'aime mieux prier tout homme et tout pouvoir à qui il déplaira, de l'effacer sur son exemplaire. Je déclare l'abdiquer. » (L. II, ch. VII, art. 2, p. 226). — Si l'élection a parfaitement pu être nulle au premier instant, il semble difficile qu'elle n'ait pas été validée par l'acceptation générale après un temps plus ou moins long.

Si Maimbourg s'est trompé, je m'en réjouis, je ne demande rien que les droits et les avantages du Saint Siège ; et je me suis expliqué sur ce point dans une petite note de la seconde édition [1].

L'illustre critique me faisant observer *que jamais Grégoire VII n'a défendu aux ecclésiastiques le serment de fidélité qu'ils avaient coutume de prêter aux Princes*, il paraîtrait que j'ai soutenu l'opinion contraire ; mais je ne sais en quelle partie de mon ouvrage a pu être découverte une si étrange proposition [2].

Il paraît évident à l'illustre critique que le roi saint Louis n'a pas pu répondre par les paroles hardies que j'ai rapportées (p. 337).

Je dois l'avouer ingénument : il me paraît évident que le roi Louis IX a pu répondre ainsi, et je crois qu'il l'a fait. Dans la seconde édition je cite une autorité compétente [3].

1. Ibid. p. 232, note. « Suivant la critique romaine, dont j'ai souvent profité avec reconnaissance, le cardinal Noris (*Hist. des Investitures*, p. 58), aurait prouvé contre Maimbourg que cet historien n'a pas rendu pleine justice aux cinq prédécesseurs de Grégoire VII, en ne louant que leur modération, tandis qu'ils promulguèrent réellement des canons rigoureux pour maintenir la liberté des élections canoniques. Je n'ai nul intérêt à contredire les observations du docte cardinal. » Voir encore p. 229, note.

2. Le critique visait peut-être le passage suivant (ibid. p. 235) : « Grégoire VII alla... plus loin que les autres papes, puisqu'il se crut en droit de contester au Souverain le serment purement féodal du prélat vassal. » — Mais le serment *féodal* n'était point un simple serment de *fidélité :* Grégoire VII « craignait les prêtres guerriers. »

3. « Ce même Frédéric II ayant été déposé en 1228 (il faut évidemment lire 1239), saint Louis fait représenter au Pape que si l'empereur avait réellement mérité d'être déposé, il n'aurait dû l'être que dans un concile général, c'est-à-dire au fond par le Pape mieux informé. » — Et la note : « Si meritis exigentibus cassandus esset, non nisi per concilium generale cassandus esset (Mathieu Pâris. Hist. Angl. ad annum 1239, p. 464. edit. Lond. 1686). » (L. II, ch. x, p. 269). — Ce témoignage de Mathieu Pâris est plus que suspect : la réponse qu'il prête à saint Louis et d'où ces quelques mots ont été pris, est d'une insolence absolument invraisemblable. Le P. Stilting qui la cite tout au long trouve qu'on la comprendrait mieux d'un khan des Tartares ; elle est d'ailleurs en contradiction avec les faits certains qui l'auraient précédée ou accompagnée. (Acta sanct., 25 août. Vita, paragr. 34. — Wallon, *Saint Louis*, t. I, p. 107.) — Sa citation *du Pape* avait moins pour but de faire voir chez saint Louis un commencement d'opposition au Saint Siège, que de montrer tous les rois au moyen âge reconnaissant à l'autorité spirituelle suprême le droit de les déposer en certaines circonstances.

A l'égard de diverses distractions concernant des noms, des pays, des nombres et d'autres péchés de ma plume, il me suffit de remercier celui qui m'en a donné l'avis. J'ai ri particulièrement du *calvinisme* en parlant des centuriateurs de Magdebourg [1] et aussi de la métamorphose des Lydiens en Cariens, nouvel exemple entre mille et mille de l'immense danger des citations de mémoire.

Lorsque j'ai dit *à leur tête (des hérétiques) éclate Arius* [2], j'ai entendu parler de sa fatale influence. Qui donc peut ignorer qu'il y eut avant lui d'autres hérétiques dans l'Église? Mais tous ces *Simoniens*, *Ébionites*, *Valentiniens*, *Nicolaïtes*, *Gnostiques, etc.*, *etc.*, ne furent que *la canaille des hérétiques*. *A la tête* de tous trône vraiment le très funeste Arius qui fit dire à un père de l'Église (mais heureusement avec quelque exagération) le mot bien connu : *le monde fut surpris de se trouver Arien*. Et pour comble de disgrâce, il n'est pas mort encore, il s'élève même non moins *vivant* certainement, et peut-être plus *vivace* que jamais.

Je ne juge pas à propos de faire un changement au sujet du *Panthéon*. L'opinion publique, appuyée d'ailleurs sur l'étymologie, le donnant à tous les saints [3], cette opinion me suffit pour un morceau sentimental et demi poétique. Devant faire avaler des *sucs amers* à tant de vieux enfants forts et capricieux, il faut bien *que les bords de la coupe soient enduits d'une douce liqueur* [4].

A l'égard des textes : *et ipsi præparantur cogitationes... la menthe et l'aneth... l'éloge de Judith*, etc., ou l'illustre critique

1. P. 118 (l. I, ch. xv).

2. P. 527 (conclusion XII). Le Christianisme a résisté pendant 18 siècles à toutes les causes de ruines... « Les hérétiques l'attaquent de leur côté dans tous ses dogmes successivement. A leur tête éclate Arius... »

3. P. 518 (Concl. XVIII) « ... dans les premières années du VIIe siècle, un Souverain Pontife le consacra *à tous les saints.* » — Le Panthéon fut dédié en 610 par Boniface IV à la Sainte Vierge et le grand nombre de corps saints qu'on y transporta lui fit donner le nom de Sainte-Marie-aux-Martyrs.

4. Cosi all' egro fanciul porgiamo aspersi
Di soave licor gli orli del vaso :
Succhi amari ingannato intanto ei beve
E dall' inganno sua vita riceve.

Tasso, Jérusalem délivrée, I, III.

s'est trompé, ou il ne m'a point compris [1]. — J'en dis autant des paroles de la liturgie citées à la page 602 [2].

En revanche, il m'a justement prévenu que les témoignages tirés de mon compatriote saint François de Sales n'étaient pas insérés à leur place, et je les ai immédiatement transférés au lieu qui leur convient. Quant aux rares erreurs qui ont peut-être échappé à ce saint personnage, je ne m'arrête pas, et je ne dois pas m'arrêter à telles vétilles : il me suffit que les citations soient vraies en masse et que saint François de Sales, les ayant toutes crues vraies, en ait expressément approuvé le sens [3].

Je n'ai pas été compris par l'illustre critique dans le passage où je parle du supplice des Templiers ; et l'équivoque est singulière. Il a cru que je condamnais ce supplice (j'aurais pu le faire *spreta critica*, puisqu'il s'agit d'un point d'histoire sur lequel on disputera *in utramque partem* jusqu'au jugement universel), et que l'expression *inexorable sévérité* tombe sur la condamnation de ces infortunés Templiers, tandis qu'elle se rapporte au Cardinal de Richelieu et au supplice du célèbre de Thou : j'ai employé des termes réservés, parce que je suis particulièrement connu du duc actuel de Richelieu, auquel (soit dit en passant) le livre

1. Disc. prélim., p. xx.

2. « Deus qui dignitatem humani generis *mirabiliter* constituisti et *mirabilius* reformasti (liturgie de la messe). — Deus qui *mirabiliter* creasti hominem et *mirabilius* redemisti (liturgie du samedi saint, avant la messe). » — Et dans le texte : « Créer ce n'est que le *jeu ;* convertir c'est l'*effort* de sa puissance. » (L. IV, ch. vi, p. 481).

3. Il s'agit des titres donnés au Souverain Pontife par l'antiquité ecclésiastique. Ce tableau, emprunté à saint François-de-Sales *(Controverses,* disc. 39), a passé de la fin du ch. x, (l. I) : *Témoignages de l'église russe...,* à la fin du ch. vi : *Témoignages catholiques...* — J. de Maistre notait dans la 1re édition : « J'ai cité les sources d'après lui (saint François de Sales). On ne peut avoir des doutes sur un tel transcripteur ; et d'ailleurs une vérification détaillée m'eût été impossible. » — Il écrit dans la 2e : « une critique romaine m'avertit que, dans le brillant catalogue qu'on vient de lire, saint François de Sales a cité deux ou trois décrétales fausses qui de son temps n'étaient point encore reconnues pour telles. L'observation, qui est très juste, laisse néanmoins subsister dans toute leur force la grande masse des témoignages ; et quand ils seraient tous faux, il faudrait encore observer que le saint Évêque les aurait trouvés justes. Les fausses décrétales, au reste, peuvent très bien servir de témoins à la foi contemporaine et il ne faut pas croire à beaucoup près, tout le mal qu'on en a dit (p. 52, note).

du Pape a beaucoup plu et qui n'a point été froissé du jugement sévère porté sur son illustre oncle [1].

Le passage qu'on lit à la p. 69 du t. I[er] a donné lieu à une autre équivoque plaisante. Tout se réduit à une erreur typographique. Dans la note au pied de la page, au lieu de *66* note 1, qu'on veuille bien lire *62*[2], et tout sera compris. J'oppose dans ce passage *l'assemblée* de 1626 au *conventicule* de 1682 [3].

1. En réalité, le supplice des Templiers est condamné, et personne ne peut le trouver mauvais : ... « On regrette que le plus fort et le plus éblouissant de tous (Richelieu) se soit élevé quelquefois jusqu'à l'inexorable sévérité ; mais il ne la dépassa pas ; et je suis porté à croire que sous le ministère de ce grand homme, *le supplice des Templiers* et d'autres événements de cette espèce n'eussent pas été possibles. » (p. xxx.) Cf., 1[re] lettre sur l'Inquisition espagnole. Œuvres, t. III, p. 304.

2. Distraction de l'auteur. Il faut lire 63.

3. « Qu'un petit nombre d'évêques choisis, animés, effrayés par l'autorité, se permettent de prononcer sur les bornes de la souveraineté qui a droit de les juger eux-mêmes, c'est un malheur et rien de plus : on ne sait pas même ce qu'ils sont. Mais lorsque des personnages du même ordre, légitimement assemblés, prononcent avec calme et liberté la décision qu'on vient de lire sur les droits et l'autorité du Saint Siège, alors on entend véritablement le corps fameux dont ils se disent les représentants. » (T. I, ch. VIII, p. 59.) — La décision se lit au début du ch. VII (p. 55) : « Dans son assemblée générale de 1626, le clergé de France appelait le Pape *chef visible de l'Église universelle, vicaire de Dieu en terre, etc...* » Suit une profession de foi explicite en l'infaillibilité pontificale. Malheureusement on ne peut en faire honneur à la réunion : elle se trouve bien dans une longue pièce intitulée : *Avis de l'assemblée générale du Clergé de France à Messieurs les Archevêques et Évêques de ce royaume,* et composée par l'évêque de Chartres sur l'ordre de l'assemblée pour la réforme des abus. L'archevêque d'Auch et six autres députés, chargés d'examiner l'avis, le jugèrent même « très digne d'être envoyé à tous les Seigneurs Prélats du royaume » après qu'on en aurait retranché quelques articles. Mais la pièce se trouvant déjà imprimée, il survint des difficultés pour ces corrections ; les membres de l'assemblée déclarèrent n'avoir nulle part aux exemplaires qui seraient débités ; et en 1628 l'avis fut supprimé dans une nouvelle réunion du clergé.

On ne peut d'autre part lui enlever toute autorité sur le point spécial de l'infaillibilité. Il faudrait prouver que c'était précisément l'un des points qui déplurent. Une note de la *Collection des Procès-Verbaux* (édit. 1768) l'affirme, il est vrai, mais sans donner les preuves. — Il resterait toujours qu'en 1626, un des évêques les plus considérés de l'Assemblée — les actes en font foi — pensait pouvoir, au nom de ses collègues et dans un avis au clergé de France, parler de l'infaillibilité du Pape comme d'une vérité absolument manifeste. (Collection..., t. II, pp. 514, 633, et pièces justif., pp. 70, 95.) —

Le très docte censeur a tout à fait raison dans la critique qu'il me fait à propos des Grecs. Il est vrai que dans ce passage j'ai été très dur [1] et peut-être injuste, mais c'est là une vengeance, et une bien juste vengeance que ne peut deviner le lecteur qui ne connaît pas le secret. M. de Stourdza, né en Moldavie, mais élevé à Constantinople, aujourd'hui gentilhomme de chambre de S. M. l'empereur de Russie, notre antagoniste enragé, a publié une œuvre pleine des plus atroces impertinences contre le Saint Siège et les Latins en général. L'auteur du nouveau livre lui a rendu en conscience *la monnaie de sa pièce* [2], et peut-être en fera-t-il encore justice [3].

Je vois que ma citation : *pene moti sunt pedes mei*, n'a pas peu

Qu'on se transporte à l'année 1655 et l'on trouvera, à propos du Jansénisme, des témoignages bien authentiques, ceux-là, et non moins explicites. (Même collection, t. IV).

1. « L. IV, ch. VII et suiv. Il s'agit des *Grecs*. J. de Maistre parle tout autrement des *Russes* : v. g. L. III, ch. VI.

2. Pan per focaccia, du pain pour du gâteau.

3. « Il est bien entendu que si nous mettons enfin la main à l'Anti-Stourdza toutes les pièces vous seront remises. Mais, en vérité, la chose va assez lentement, et, comme on dit vulgairement, *d'une aile seule.* » (Lettre à M. Vuarin, curé de Genève, 25 mars 1820). — On trouve quelques détails sur l'ouvrage de Stourdza dans la Correspondance (23 février 1817, au cardinal Severoli ; avril 1817, au comte de Vallaise ; 16 mai 1817, au P. Rosaven, S, J. ; 26 janvier 1820, à M. l'abbé Rey). — J. de Maistre écrivait encore sur le 4e livre du Pape : ... « Il est particulièrement dirigé contre le livre de M. de Stourdza qui fait beaucoup de mal en Russie ; mais l'auteur n'est point nommé, à cause de mes anciennes liaisons avec sa famille, et à cause de la demi-protection que l'Empereur a donné à ce livre. — L'empereur, raconte une autre lettre, avait accordé 20 000 roubles pour l'impression. — Rome tient beaucoup à la réfutation de cet ouvrage. (Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Église Orthodoxe. Stuttgard, ... Weimar, ... Paris, 1816, in-8°). » (28 septembre 1818, à M. Delplace.)

La réfutation fut faite tout au long par le P. Rosaven, S. J. (Lyon, 1822). Les *Considérations* de Stourdza étaient pour combattre le grand mouvement de conversion qui se produisit à Pétersbourg en 1815, et il semble que J. de Maistre fut personnellement intéressé au débat. Stourdza parlait dans son introduction « des tentatives de quelques hétérodoxes domiciliés en Russie pour agiter les consciences et exciter des doutes... » Ces hétérodoxes étaient les jésuites qui furent chassés de Saint-Pétersbourg ; c'était aussi leur ami et soutien qui se vit obligé de demander son rappel d'un pays qu'il aimait profondément. Il a dit dans ses lettres ce qu'avaient été les prétendues tentatives des jésuites et les siennes. (Correspondance : janvier, février,... 1816.)

déplu à mon censeur. Je ne sais pas si ce triste monde est connu de lui comme une trop longue expérience l'a fait connaître à celui qui écrit ces lignes ; mais qu'il tienne pour sûr que l'histoire ecclésiastique des temps que nous avons en vue a été pour nombre de personnes une lecture très dangereuse [1].

Mariages entre consanguins, p. 276 et suiv. J'ai peine à en croire mes propres yeux en lisant tout ce que le docte censeur a écrit sur mon opinion. Jamais je n'ai dit sans restriction *que la consanguinité entre époux rende la génération difficile* [2]; une telle sottise, grâce à Dieu, n'a jamais logé dans ma tête. J'ai parlé avec toute la modération, avec toute la réserve et tout le respect possible et rien ne peut être opposé à mes raisons. Que l'ignorance et la négligence sur cette très importante matière persiste, et il en résultera des fleuves de sang.

Les Romains des temps de Claudius et de Caligula rougissaient de ces mêmes unions qui ne nous font plus horreur sous la loi de l'Évangile. On trouve déjà des Agrippines quand on en veut, et les choses se perfectionnant toujours, qui sait si nous ne verrons pas enfin des Cléopâtres et des Bérénices ? Mais à quoi bon raisonner ? J'ai vérifié mille fois que sur certains sujets quand deux hommes, *Arcades ambo*, se trouvent diamétralement opposés, et cela avec une certaine exagération, avec une certaine chaleur de tête, à laquelle je ne saurais donner son véritable nom, toute espèce de raisonnement demeure inutile. L'un dit : *Celui qui ne sait pas cela ne sait rien, ni en politique, ni en physique.* L'autre s'écrie : *Celui qui croit cela est en opposition avec les Papes, avec les souverains, avec les théologiens, avec les jurisconsultes, avec*

1. Après avoir parlé des querelles théologiques des Grecs, J. de Maistre termine ainsi : « ... L'histoire ecclésiastique devient, grâce à ces inconcevables sophistes, un livre dangereux. A la vue de tant de folie, de ridicule et de fureur, la foi chancelle, le lecteur s'écrie plein de dégoût et d'indignation : Pene moti sunt pedes mei (Ps. 72, 2). » (L. IV, ch. IX, p. 496.)

2. Mais c'est selon l'auteur une cause d'affaiblissement pour la race... « Il serait bien à désirer que les papes reprissent une juridiction éclairée sur les mariages des princes... Si l'on n'y prend garde, incessamment, toutes les races augustes marcheront rapidement à leur destruction... Toute dynastie nouvelle étant une plante qui ne croît que dans le sang humain, le mépris des principes les plus évidents expose de nouveau l'Europe et par conséquent le monde à d'interminables carnages. O princes!... Sauvez-nous des *guerres de succession.* » (L. II, ch. VII, art. 1, p. 221.)

les politiques, avec toutes les nations civilisées. Parfait ! alors l'un ou l'autre dort, ou délire ; et il n'y a pas lieu de raisonner.

> « *O miseras hominum mentes ! O pectora cœca !*
> *Qualibus in tenebris vitæ, quantisque periclis,*
> *Degitur hoc ævi quodcumque est !* » [1]

Parlons d'autre chose.

Gouvernement électif, p. 325. — Si le temps ne me manquait, je m'en irais à Rome pour me plaindre devant la Rote du très docte critique qui m'accuse d'avoir ôté à la monarchie pontificale, en appelant la monarchie élective *une demi-souveraineté*, [2] alors que j'ai dit expressément *que le gouvernement du Pape ne doit être comparé à aucun autre, et qu'il a tous les avantages du gouvernement électif sans en avoir les inconvénients* [3]. Il me semble que j'ai parlé absolument ἀνεπιλήπτως, et je ne me repens pas de cette page 325, qui en d'autres pays, même *civilisés*, a été reçue *multo non sine plausu*.

Sur les familles royales, p. 526. — Sur ce point je suis absolument d'accord avec l'illustre critique : *Ce que j'ai insinué, à savoir que les familles royales sont naturelles*, peut vraiment et doit même *sembler étrange*. Qui donc a entendu émettre une pareille opinion ? *Cela n'a jamais été dit ni en prose ni en vers*. Donc que les savants se mettent à l'œuvre et reprenant un à un tous les arguments de l'auteur (sans excepter les arithmétiques), qu'ils l'appellent en jugement pour donner ses raisons afin de ne pas être déclaré *coupable de paradoxe*.

Bien entendu cependant la cause commencera par l'interrogation toute naturelle : *Qu'avez-vous dit ?* [4].

N'ayant pas depuis quelque temps sous la main l'*Ami de la*

1. Lucrèce. *De naturâ rerum*, lib. II, v. 14.

2. « ...Les plus grands actes d'autorité qu'on puisse citer de la part des Papes agissant sur le pouvoir temporel, attaquaient toujours une souveraineté élective, c'est-à-dire *une demi-souveraineté*, à laquelle on avait sans doute le droit de demander compte, et que même on pouvait déposer s'il lui arrivait de malverser à un certain point. Voltaire a fort bien remarqué que l'élection suppose nécessairement un contrat entre le roi et la nation... » (L. II, ch. IX, p. 260.)

3. L. III, conclusion, p. 442, note,

4. L. III, ch. V.

Religion, je n'ai pas pu vérifier le texte transcrit par le copiste romain, dans lequel il est dit que mon livre *est un ouvrage* RAMASSE. Je n'ai jamais pu deviner ni avec mes propres yeux, ni avec ceux de mes amis quel mot français se cache sous cet énorme barbarisme RAMASSE qui n'a aucun sens [1].

Une autre erreur du même genre se trouve dans le passage où je suis accusé de quelque exagération pour avoir dit *que les Papes sont les véritables* INSTITUTIONS *de la souveraineté :* j'ai dit *instituteurs*, et j'ai raison [2].

Je termine comme j'ai commencé, en remerciant de tout mon cœur un généreux étranger, qui sans être connu de moi a cependant consacré une partie de son temps précieux à la revision de mon ouvrage. Que n'ai-je eu la bonne fortune de recevoir ses savantes observations avant d'en commencer la réimpression. Elles m'ont été cependant fort utiles pour la correction des épreuves.

Il ne m'a pas toujours été possible de tomber d'accord avec l'excellent censeur : c'eût été un phénomène unique ; mais l'estime est toujours restée indépendante de la persuasion. J'ai fort bien compris que les observations ne sont pas une *réfutation*, et le bon censeur comprendra aussi que mes réponses ne sont pas une *défense*. Nos pages respectives ne sont autres qu'une simple conversation dont cependant tout le profit sera pour moi. Agréez donc mes plus chaleureux remerciements.

Hæc raptim et minus italice [3].

Turin, le 29 octobre 1820.

PHILOMATHES CIVARRONENSIS [4].

1. *L'Ami de la Religion*, samedi 4 mars 1820, p. 97 : « Ce n'est point une tâche facile que d'analyser un ouvrage plein et *ramassé*, si l'on peut parler ainsi, où les idées, tantôt neuves et fortes, tantôt ingénieuses et brillantes, les principes, les rapprochements, les preuves, les conséquences, se succèdent avec rapidité. »

2. L. III, ch. IV et la conclusion du même livre.

3. « Tout cela rapidement et en médiocre italien. »

4. Plancus écrivait à Cicéron de Cularo ou Civaso, ville des Allobroges : (A. U. C. 711.) « VIII Idus Jun. Cularone, ex finibus Allobrogum. » D'anciennes éditions, celles de Lambin, par exemple, de Grævius et d'Ernesti portent *Civarone*. Ad fam. X, 23. — Cf. Orelli. — Cularo serait aujourd'hui Grenoble. — Les *Lettres sur l'Inquisition espagnole* sont signées comme l'*Amica Collatio* : Philomathe de Civarron : « un curieux de science, du pays des Allobroges. »

LA GRÂCE

PARTICIPATION CRÉÉE DE LA NATURE INCRÉÉE

SENS PRÉCIS DE CETTE FORMULE [1]

Que la grâce soit une participation de la nature increéée, le prince des apôtres, saint Pierre, nous l'enseigne dans un texte, mille fois commenté par les théologiens et par les Pères, tant il est plein d'une science divine. Ce texte d'une importance si capitale, il nous le donne dans sa deuxième épître : Dieu « par J.-C. N.-S. nous a fait les très grands et très précieux dons qu'il nous avait promis, pour nous rendre par eux participants de sa divine nature [2]. » Voilà ces mots d'une effrayante profondeur qui, bien médités, inondent en quelque sorte de leur lumière tout l'ordre de la grâce et de la gloire. Vous me demandez pourquoi je suis enfant de Dieu, dieu déifié, portant au fond de moi-même l'image et la forme du Fils unique du Père ; et je réponds après l'Apôtre : C'est que j'ai reçu des dons très grands et très précieux ; je participe à la nature divine.

Le Verbe de Dieu, J.-C. N.-S., reçoit éternellement du Père, son principe et non sa cause, la pleine communication de la nature paternelle ; et cette nature est sa propre nature, sans division ni partage, sans diminution ni multiplication ; et c'est pour cela qu'il est vraiment Fils unique, en tout égal et consubstantiel à son Père. Les fils d'adoption, quand ils sont justifiés par la grâce, reçoivent de Dieu, Père, Fils et Saint Esprit, comme un écoulement créé de cette nature increéée, une participation finie de l'essence infinie ; et c'est

1. L'article qui suit est extrait d'un ouvrage sur *la Grâce et la Gloire*, qui vient de paraître à la librairie Lethielleux.

2. *II Pet.* I, 4.

pour cela qu'ils deviennent fils adoptifs de Dieu, non plus égaux au Père, mais semblables au Fils par nature, dieux déifiés comme il est Dieu déifiant.

Impossible de rappeler, même en les abrégeant, tous les passages des saints docteurs où cette doctrine est mise en lumière. Qu'on relise ceux que nous avons déjà cités dans le cours de cet ouvrage, et l'on s'étonnera de voir combien la pensée de saint Pierre revient naturellement à la mémoire des Pères, toutes les fois qu'ils touchent au mystère de notre adoption par la grâce. Et pourtant que de textes on pourrait citer encore. Recueillons-en quelques-uns parmi beaucoup d'autres.

« Le Fils demeurant dans sa nature, dit saint Augustin, s'est fait participant de la nôtre, afin que nous aussi, demeurant dans notre nature, nous participions à la sienne[1]. » Ainsi, d'après saint Augustin, c'est une même fin de l'Incarnation de faire des fils adoptifs, des dieux déifiés et des participants de la nature divine.

Même pensée chez saint Cyrille d'Alexandrie. J'ai déjà transcrit une partie de son commentaire sur le premier chapitre de saint Jean[2]. En voici la suite qui n'est pas moins importante pour le sujet que nous traitons : « Ceux-là, dit-il, qui sont élevés par la foi dans le Christ à l'adoption des enfants de Dieu, n'ont pas reçu le baptême au nom d'une créature. Non, l'Église les a baptisés dans la Trinité sainte, par le Verbe, un avec nous quant à la nature humaine dont il s'est revêtu, un quant à l'essence divine avec le Père. Si les serviteurs et les esclaves sont appelés à la filiation, c'est que la participation du vrai Fils les fait monter jusqu'à cette dignité qu'il a, Lui, par nature..... Mais puisqu'il se trouve des hommes assez audacieux pour nier que le Fils et le Saint Esprit soient consubstantiels au Père, et Dieu comme lui, opposons à ces témérités sacrilèges la vraie doctrine de la foi. Si l'Esprit du Fils n'est pas Dieu par nature, s'il n'est

1. S. August. *Ep. 140, c. 4, n. 11.*
2. *Joan.* I, 12-13. L. I, c. 1, p. 11 et suiv.

pas de Dieu, immanent quant à la substance dans son principe ; en un mot, s'il se distingue tellement de lui, qu'il soit par essence d'un ordre créé, comment peut-on dire que nous qui sommes nés de lui, sommes nés de Dieu ? Ou disons que l'Évangéliste a menti ; ou, si nous le tenons pour véridique, comme il l'est en effet, confessons que l'Esprit est Dieu, Dieu par nature, lui dont la participation par la foi dans le Christ nous fait participants de la nature divine, et par suite nous donne le droit de porter le nom d'enfants de Dieu, que dis-je ? le titre de dieux [1]. »

Mêmes idées encore chez saint Jean Damascène, celui des Pères grecs qui reflète et résume le mieux tous les autres. « L'homme, devenu prévaricateur, avait été par là même assujetti à la mort et à la corruption... C'est la cause pour laquelle le tout puissant ouvrier du genre humain a voulu, dans les entrailles de sa miséricorde, se faire semblable à nous, prenant notre nature, sans prendre notre péché. Parce que nous n'avions conservé ni son image ni l'Esprit qu'il nous avait primitivement donné, il est entré en commerce avec notre pauvre et faible nature, pour la purifier de ses crimes, la dépouiller de la corruption, et nous faire de nouveau participer à sa divinité. Car il fallait que non seulement les prémices de notre race humaine, mais que tout homme qui le voudrait, naquît de nouveau, et par cette seconde naissance participât à l'héritage du bien suprême [2]. »

Ajoutons un dernier témoignage, celui de saint Athanase. « Toute créature raisonnable participe au Fils, suivant la grâce du Saint Esprit qu'il nous a lui-même apportée... Or, quand nous participons au Fils, nous participons à Dieu ; et c'est ce que saint Pierre nous enseigne lorsqu'il dit : afin que vous deveniez participants de la nature divine [3]. »

Dire que cette participation de la nature divine doit s'entendre *exclusivement* de l'union du Saint Esprit avec les âmes, et qu'elle ne suppose aucune réalité finie qui soit un principe constitutif de notre état de grâce, serait une prétention

1. S. Cyril. Alex. L. I. *in Joan.* Pat. Gr., t. 73, p. 155, 157.
2. S. J. Damasc. *de Fid. orth.* L. IV c. XIII. (Pat. Gr., t. XIV, p. 1137.)
3. S. Athan. *Or. c. Arian.* 1 n. 16. Pat. Gr., t. XXVI, p. 45.

manifestement insoutenable. Certes, le prince des apôtres ne nie pas que l'Esprit nous soit donné, quand nous devenons enfants de Dieu ; mais il n'en reste pas moins vrai que les dons qui, selon lui, constituent notre participation formelle à la nature divine, sont distincts et du donateur et du médiateur par qui ils nous sont donnés. Le texte sacré le signifie clairement : *Per quem (Christum Deus) maxima et pretiosa nobis promissa donavit, ut per hæc efficiamini divinæ consortes naturæ*[1]. On le voit : ce par quoi nous devenons participants de la nature divine, ce sont des dons très grands et très précieux, que Dieu nous fait par Jésus-Christ ; des dons au pluriel, et non pas seulement le don par excellence qui est l'Esprit, doux hôte de l'âme fidèle.

La grâce est une participation permanente et très intime à la nature divine. Mais est-il bien vrai que cette participation, reçue dans l'âme du juste, ait la vertu que nous avons dit ; qu'en elle et par elle nous soyons renouvelés, enfants de Dieu, dieux même ? Qu'est-ce que participer à la nature divine, si ce n'est avoir une perfection modelée sur cette nature, et découlant immédiatement d'elle comme de son principe et de sa source originelle ? Telle est l'idée vraie de la participation, quand il s'agit du rapport entre la créature et le Créateur, entre l'être contingent et l'être par essence[2]. Or, à ce compte, pourrait-on m'objecter ici, toutes les créatures participent à la divinité, puisqu'aucune ne peut avoir d'existence et de réalité que dans la mesure de cette participation. Un être distinct de Dieu, l'Être *imparticipé*, qui ne porterait pas en soi quelque ressemblance avec son auteur, et qui ne serait pas de lui comme de sa première source, cet être serait un pur néant.

La théologie catholique nous apprend que la création

1. *II Pet.* I, 4.

2. Notons en passant ce texte du docteur Angélique : *Dicendum quod creaturæ non dicuntur divinam bonitatem participare quasi partem essentiæ suæ, sed quia similitudine divina bonitatis in esse constituuntur, secundum quam non perfecte divinam bonitatem imitantur, sed ex parte.* S. Thom. II, D. 17, q, 1, a. 1, ad 6.

avait pour but de communiquer à des degrés divers, et de manifester au dehors les infinies richesses de la perfection de Dieu. Mais, parce que cette perfection n'a pas de bornes, elle ne pouvait être représentée comme il convenait par une seule créature. « Voilà pourquoi, dit saint Thomas, Dieu les a multipliées et diversifiées ; afin que ce qui manque à l'une pour cette manifestation de la divine bonté, soit suppléé par une autre. Car la bonté qui est en Dieu très une et très simple, se fragmente, pour ainsi dire, et se multiplie dans la créature ; et de là vient qu'elle est plus parfaitement représentée dans la totalité de l'univers que dans l'unité d'une seule nature, si parfaite qu'on la suppose[1]. » Ainsi l'infirmité du langage humain nous oblige à multiplier les discours, pour exprimer quelque chose de ce que Dieu se dit à lui-même d'une seule parole, parole éternelle, parole infinie comme lui, son Verbe. Ainsi, pour nous servir d'un exemple plus humble, devons-nous prendre différentes vues d'un palais, si nous voulons en avoir une reproduction convenable.

Qu'est-ce donc que le monde, si ce n'est l'ensemble des participations de cette divine beauté, qui n'est autre chose que l'essence même et la nature de Dieu? Si tous les êtres ont l'existence, c'est que tous participent à l'être de Dieu. S'il en est qui, avec l'existence, ont la vie, c'est qu'ils participent à la vie de Dieu. Si d'autres enfin sont doués d'intelligence, comme l'ange et l'homme, encore une participation de la nature souverainement intelligente qui est Dieu. Partout vestiges, copies, images des perfections divines, et, comme conséquence, participation de la nature divine, puisque tout, au ciel et sur la terre, non seulement représente Dieu, mais vient de Dieu. Aussi les saints dont l'œil est éclairé par l'amour, voient-ils Dieu dans toute créature, comme dans un miroir où vient se peindre l'image plus ou moins pleine de ses perfections infinies.

Et pourtant, ces mêmes participations de l'être, de la vie, de l'intelligence divine, quelle qu'en soit l'excellence, ne suffisent pas à constituer des enfants de Dieu; car, parmi les

1. S. Thom., 1 p., q. 47, a. 1.

plus nobles, les plus admirables d'entre elles, il y a des ennemis de Dieu. Où donc trouver une assimilation plus haute à la nature divine, une communion si singulière et si parfaite que toute autre pâlisse devant elle, et que l'Apôtre puisse en vérité nommer ceux qui la possèdent, et ceux-là seuls, des participants de la nature divine : « divinæ consortes naturæ »?

Pour résoudre ce problème, nous n'aurons pas besoin de sortir de notre texte : les mots employés par saint Pierre, si nous les pénétrons dans leur signification la plus intime et la plus stricte, suffisent à décider la question. « Le mot *nature*, enseigne saint Thomas, paraît signifier l'essence d'une chose, en tant qu'elle est ordonnée à son *opération propre. Nomen autem naturae videtur significare essentiam rei, secundum quod habet ordinem ad propriam operationem*[1]. » En d'autres termes, la nature d'un être substantiel est ce qui, dans cet être, constitue le premier principe des opérations qui lui sont essentiellement propres.

L'opération propre de l'homme, ce n'est pas le sentir, puisque tous les animaux entendent, goûtent, voient et souffrent comme lui. Qu'est-ce donc? Le penser et le vouloir, puisque lui seul parmi les créatures visibles pense et veut. Donc la nature spécifique de l'homme, ce par quoi il se distingue des êtres inférieurs, en un mot, la nature raisonnable, c'est la substance même de l'homme considérée comme le principe radical des opérations dont l'intelligence et la volonté sont le principe prochain. C'est ainsi que les Pères, dans leurs controverses avec les hérétiques des IVe et Ve siècles, entendaient *la nature;* démontrant contre ceux-ci la nature humaine du Christ par ses opérations raisonnables, prouvant contre ceux-là les opérations raisonnables par la foi en la nature humaine.

Si donc je veux savoir ce qu'il faut strictement entendre par la nature de Dieu, je dois avant toute chose chercher quelles sont les opérations propres de Dieu, celles qui lui appartenant essentiellement, ne peuvent convenir naturellement qu'à lui.

1. S. Thom., *de Ente et Essentia*, c. I.

Ce n'est pas l'opération créatrice, en tant qu'elle tire le monde du néant ; car, outre que la création est un fait contingent et libre, un esprit souverainement pur, et souverainement indépendant de toutes choses, doit avoir une opération propre dont l'objet et le terme soient en lui-même [1].

Ce n'est pas non plus la simple connaissance de ses perfections infinies, ni l'amour de sa beauté connue ; car et la raison et la foi nous enseignent que l'homme peut arriver avec ses lumières naturelles à la connaissance certaine du Dieu véritable, notre Créateur et Seigneur [2] ; et, s'il peut le connaître, comment l'amour serait-il impossible ?

Mais voir Dieu face à face et le contempler tel qu'il est en lui-même dans les profondeurs de son essence, l'aimer d'un amour qui réponde à cette connaissance intime, voilà ce qui surpasse non pas seulement les forces naturelles de l'homme, mais la puissance native de toute créature, quelque parfaite qu'elle puisse être, et si haut qu'elle ait porté son développement intellectuel. C'est là, dis-je, l'opération propre de Dieu.

Deum nemo vidit unquam, affirme la sainte Écriture [3]. Comme il est l'immortel par nature, il est aussi l'invisible [4]. « Maintenant, dit saint Paul, nous voyons Dieu comme dans un miroir, en énigme ; mais alors (quand nous serons tout inondés de sa propre lumière), ce sera face à face. Maintenant je ne connais Dieu qu'en partie ; alors je le connaîtrai comme il se connaît lui-même [5]. » Entrons dans la pensée de l'Apôtre. Nous voyons Dieu non pas en lui-même, mais comme dans un miroir ; et ce miroir est le monde créé dans lequel il offre à nos regards quelques pâles imitations de ses perfections infinies. Nous le voyons en énigme ; car, outre

1. Si l'on considère l'opération créatrice telle quelle en Dieu, elle ne se distingue pas de l'acte caractéristique de Dieu, parce qu'elle n'est pas autre chose que l'acte infiniment parfait par lequel il se contemple et s'aime lui-même.

2. *Conc. Vatican. Const. de Fid. cath. de Revelat.*, c. I.

3. *I Joan.* I, 18.

4. *I Tim.* I, 17.

5. I Cor. XIII, 12.

que nous n'avons qu'une vue très imparfaite de ses images, celles-ci représentent encore plus imparfaitement l'exemplaire dont elles sont la copie. Nous ne le connaissons qu'en partie ; parce que Dieu ne nous révèle dans ses œuvres que les perfections qui lui conviennent comme à la cause suprême, et celles qu'on en peut logiquement déduire [1] ; les perfections extérieures à l'essence « τὰ περὶ τὴν οὐσίαν », comme parlent les Pères. Mais le fond très intime de la divine essence et les insondables trésors de la Trinité restent cachés à nos yeux ; car la lumière qu'elle habite est inaccessible [2] aux regards d'une créature.

Et pour que nous ne soyons pas tentés de croire qu'un œil créé plus perçant que le nôtre, l'œil d'un ange, d'un archange ou d'un séraphin, puisse arriver par sa vigueur naturelle à pénétrer cet invisible, le Fils de Dieu nous le déclare en son Évangile : « Personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père ; et personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Père a daigné le révéler » [3]. Et l'Apôtre à son tour, parlant de ces mystérieux secrets où nous fait entrer la très gratuite condescendance de notre Dieu : « Ce qui, dit-il, n'est point monté dans le cœur de l'homme... Dieu nous l'a révélé par l'Esprit saint. Car l'Esprit scrute tout, même les profondeurs de Dieu. Qui des hommes sait ce qui est dans le cœur de l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui ? Ainsi ce qui est en Dieu, nul ne le connaît que l'Esprit de Dieu [4]. » Donc pour avoir, en vertu de ses puissances naturelles, la vision de Dieu, tel qu'il est en lui-même, il faudrait être ou l'Esprit de Dieu ou l'Unique qui est dans le sein du Père [5].

Et cette conclusion, ce n'est pas seulement la foi, c'est la raison même qui la proclame. Des hérétiques, les Anoméens, ont jadis revendiqué pour toute créature raisonnable le privilège naturellement incommunicable de regarder Dieu face à face. Je n'ai pas à dire comment ils en arrivèrent

1. S. Thom. 1 p. q. 32, a. 1.
2. *I Tim.* vi, 16.
3. *Matth.* xi, 27.
4. *I Cor.* ii, 9-11.
5. *Joan.* i, 18.

à cette erreur. Il nous suffit de savoir que les saints Pères, appuyés sur les principes d'une saine philosophie, confondirent cette prétention par des preuves éclatantes comme le soleil. Je n'en signalerai qu'une seule, parce qu'elle est universelle et, par conséquent, s'applique à toute intelligence qui n'est pas le Dieu incréé. Saint Thomas d'Aquin l'a magnifiquement développée dans ses œuvres [1] ; mais il me plaît de la proposer dans la forme que lui donnaient nos anciens Docteurs.

Quiconque, nous disent-ils, pense et conçoit les choses, bon gré mal gré, se les représente suivant sa manière d'être [2]. Vous êtes un esprit incarné ; impossible à vous de concevoir les êtres purement spirituels sans les incorporer dans une image sensible ; et c'est ainsi que les anges vous apparaissent revêtus par vous d'une enveloppe ou d'attributs matériels qui, vous le savez bien, ne leur appartiennent pas [3]. L'éternité n'a ni changement ni succession ; et pourtant c'est une nécessité pour nous de la concevoir comme une durée successive, où se mêlent des idées de passé, de présent et d'avenir : non certes qu'il y ait rien de semblable en Dieu, mais parce que « c'est la loi de notre intelligence de se représenter les choses suivant notre propre nature, et de mesurer l'éternel par le passé, le présent et le futur [4]. » Si l'immensité de Dieu nous apparaît comme une étendue sans limites, qui dans son vaste sein comprend, enserre et dépasse toutes choses, c'est que notre mode de présence est, comme celui des corps, en rapport avec l'étendue.

Ne me dites pas que les purs esprits échappent à la règle, eux qui ne sont ni corporels comme nous, ni soumis au temps comme nous, ni étendus comme nous. Car, s'ils sont libres de ces imperfections, au moins n'échappent-ils pas à l'imperfection radicale, essentielle de toute créature. Ils

1. S. Thom. 1 p., q. 12, a. 4 et 1. 2., q. 5, a. 5, cum parall.

2. La Scholastique disait avec le docteur Angélique : l'objet connu est dans le connaissant suivant le mode d'être du connaissant. *Cognitum est in cognoscente secundum modum cognoscentis.*

3. S. Greg. Naz. *Orat.* 28, n. 12, 13. P. Gr. T. 36, p. 41.

4. S. Greg. Nyss. L. XII c. *Eunom.* P. G. T. 45, p. 1064, col. L. I, p. 336.

n'arrivent pas à la simplicité parfaite. La composition qui ne les atteint pas dans leur nature, se retrouve au moins en eux par leurs facultés et par leurs actes. En eux, comme en tout être qui n'est pas l'Être subsistant, l'Être par essence, celui qui se définit lui-même : Je suis celui qui suis, les puissances; puissance de connaître, puissance d'aimer, sont distinctes de la substance, comme elles le sont aussi de leurs multiples opérations. Dieu seul est l'unité parfaite, la simplicité sans distinction ni mélange, parce que lui seul il est l'Être, tout l'Être, rien que l'Être.

Donc, encore une fois, Dieu ne peut être l'objet propre, immédiat et direct des intuitions d'aucune créature imaginable, parce qu'étant le simple, l'incomposé, l'immatériel par excellence, il surpasse infiniment la manière d'être essentielle à tout ce qui n'est pas lui[1]. Pour tout résumer en un mot, Dieu se reflète dans notre être intellectuel, comme il se reflète dans notre être physique ; et puisque la créature est si prodigieusement au-dessous de Dieu quant à l'essence, il faut que l'essence de Dieu surpasse infiniment la connaissance de la créature[2].

Donc enfin, si nous n'avons pas oublié la notion que nous avons donnée de la *nature*, au début de cette considération, il ne nous sera pas difficile de comprendre ce que c'est, pour Dieu, d'appeler les anges et les hommes à la participation de sa propre nature. Il descend, pour parler le langage humain, si impuissant à exprimer ces mystères, il descend, dis-je, jusqu'à ces adorables profondeurs, où le Père, par l'intuition compréhensive qu'il a de lui-même, engendre son Verbe ; où le Père et le Fils, dans un éternel embrassement d'amour, produisent l'Amour personnel qui est le Saint Esprit. Il fouille en quelque sorte ces abîmes pour y chercher le modèle et le principe d'une nouvelle et plus inénarrable communication de sa bonté. Et cette assimilation si parfaite, il la verse dans notre substance comme

1. S. Cyril. Alex. *Thesaur. Assert.* 31. P. G. T. 75, p. 451 cum antec. — S. Maxim. *Capp. theol.* Cent. 2, n. 23. Pat. Gr. T. 90, p. 1125.

2. S. J. Damasc. *de F. Orth.* L. I, c. IV. P. Gr. T. 94, p. 800 ; col. Dionys, *de div. Nomin.* c. I, § 4, etc.

la source vivante d'où puisse jaillir la puissance et l'acte de le voir et de l'aimer tel qu'il est en lui-même. Ainsi l'homme et l'ange deviennent enfants d'adoption, participent à la nature divine et sont capables de tendre à l'héritage paternel et de le posséder.

Sans doute, en Dieu, la nature, les facultés, les opérations ne sont qu'une seule et même infinie perfection. La distinction n'est que dans les concepts qu'en forme l'infirmité de la créature. Mais cette infirmité même exige que la créature participe à l'unité très simple de Dieu par des perfections distinctes : de telle sorte que, parmi les participations de la divinité, celle-ci réponde à l'idée de nature, et celles-là, aux idées de facultés vitales et d'opérations. Donc la grâce sanctifiante est une participation de la divinité formellement considérée comme nature, c'est-à-dire comme le premier principe des actes qui lui sont essentiellement propres.

Telle est, dans sa réalité suprême, la perfection constitutive des enfants de Dieu. C'est un rayonnement qui se fait en nous de ce qu'il y a de plus haut, de plus intime, de plus profond, de plus naturellement incommunicable dans la substance divine. Ainsi, quiconque est en état de grâce, enfant de Dieu par adoption, est exalté par là même au-dessus de toute nature créée, parce qu'aucune nature créée n'a rien, ni dans son fond substantiel, ni dans les facultés dont elle est le sujet et la racine, qui puisse l'élever à la vision béatifique ou l'en rendre digne[1].

1. Je n'ignore pas que plusieurs théologiens expliquent différemment cette participation de la nature divine, bien que la diversité tienne peut-être moins au fond des choses qu'à la manière de les concevoir ou de les exprimer. Pour eux, la nature divine est Dieu formellement considéré comme l'Être par essence, l'Être pur, l'Être qui n'est qu'être. Et voilà, disent-ils, ce qui rend la participation de la grâce excellemment supérieure à toute participation naturelle : par la grâce, et par la grâce seule, la créature participe à l'Être de Dieu.

Il m'est impossible d'approuver cette manière de voir. Ou vous parlez de l'Être de Dieu, leur dirai-je, en tant qu'il est être; ou vous le considérez formellement en tant qu'il est l'être par essence. Dans le premier sens, tout être, jusqu'au moindre grain de sable, participe à l'être de Dieu, parce qu'il *est*. Dans le second, rien ne participe à l'être divin : car rien, en dehors de Dieu, ni par sa nature ni par grâce, ne peut dans un degré quelconque

Ce sont là de belles considérations, pourrait-on me dire ; mais de quel droit voulez-vous conclure que moi, fils adoptif, je porte en mon cœur cette participation de la nature divine, quand je n'y trouve pas les opérations dont elle doit être le principe. Est-ce donc que je peux maintenant contempler Dieu face à face ou l'aimer comme les anges du ciel ? N'est-ce pas un axiome que la nature d'un être se révèle par ses actes ?

Quelques mots d'explication suffiront à faire évanouir cette difficulté. Il est vrai, ce n'est pas encore le temps de la contemplation face à face et de l'amoureuse jouissance qui l'accompagne. Mais déjà nous sommes fils ; et si nous sommes fils, nous sommes héritiers, non pas de fait, mais en droit. *Si filii, et hæredes*, a dit saint Paul. Or, ce double titre de fils et d'héritier réclame, dès à présent, le principe immanent et permanent des opérations qui seront un jour notre héritage et notre gloire, je veux dire la participation créée de la nature divine.

Plus tard, nous aurons à considérer dans la même grâce sanctifiante le principe nécessaire des mérites, par lesquels il nous faut acheter ce qui fait notre espérance. Contentons-nous à cet endroit de réfléchir sur notre qualité d'enfants et d'héritiers.

devenir un être pur, un être en qui l'essence soit d'être, une chose enfin qui soit à soi-même son être ; elle serait Dieu.

L'être par essence est l'être *imparticipé*. Donc, participer à la nature divine, en tant qu'elle est l'être par essence, en d'autres termes, posséder à quelque degré qu'on le suppose ce *mode d'être*, ce serait devenir un être *imparticipé*, tout en restant par hypothèse un être participant et *participé*. Assurément la grâce est une participation *formelle* de la nature divine ; mais parce qu'elle exclut le *mode d'être* essentiellement incommunicable sous lequel cette même nature se présente en Dieu, ce n'est qu'une participation par analogie. Écoutons encore saint Thomas : « Quiquid perfectionis est in creatura, totum est exemplatum a divina perfectione ; tamen perfectius est in Deo quam in creatura ; nec secundum illum modum in creatura esse potest quo in Deo est. Et ideo, omne nomen quod designat perfectionem divinam absolute, *non concernendo aliquem modum*, communicabile est creaturæ, ut potentia, sapientia, bonitas et hujusmodi. Omne autem nomen, *concernens modum quo illa perfectio est in Deo*, creaturæ incommunicabile est, ut summum bonum, esse omnipotentem et hujusmodi ». *In* I *Sent.*, D. 43, q. 1, a. 2, ad 1 ; coll. *c. Gent.* L. I, c. 30, et *Sum. Th.* I. p., q. 4, a. 3.

Enfants parfaits nous le serons un jour. Mais, dès maintenant, nous sommes des enfants en formation, *modo geniti infantes ;* des enfants portés dans le sein de leur mère, la sainte Église. « *Filioli*, mes petits enfants, nous dit-elle par la bouche de saint Paul, petits enfants que de nouveau j'enfante jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous [1]. » Qui n'a remarqué combien ces termes reviennent souvent sur les lèvres de Notre-Seigneur et de ses apôtres [2] ? On peut y voir l'expression d'une paternelle tendresse, mais d'une tendresse qui se manifeste à des enfants encore petits, *parvulis*, dans le Christ, suivant une formule fréquemment employée dans nos saints Livres.

Que serons-nous dans la bienheureuse éternité ? Des hommes parfaits « à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ [3] ». Or, autre n'est pas la nature de l'enfant qui sommeille encore dans le sein ou sur les bras de sa mère, autre la nature de l'homme à l'apogée de son développement, quoiqu'il ait alors un plus libre exercice de ses facultés, et même certains organes qui lui manquaient, aux premiers jours de son existence. Ce qu'il possède maintenant en acte, il l'avait en germe ; et la perfection présente n'est autre chose que le plein épanouissement de la perfection originelle. Et c'est dans ce sens que les théologiens ont nommé la grâce une semence de la gloire. Dites, si vous le voulez, que l'enfant des hommes doit acquérir une nouvelle nature, un être nouveau, pour devenir un homme parfait, et je dirai que l'enfant de Dieu n'a pas, dès cette vie, la *nature surnaturelle* qui fera sa perfection finale.

Ce n'est pas l'histoire de l'homme seulement, c'est encore celle des êtres inférieurs qui proteste contre une pareille scission. Voyez cette grossière chenille qui se transforme en papillon tout resplendissant d'or et d'azur ; cette larve informe qui, longtemps immobile au fond de sa rude enveloppe, tout à coup s'anime et s'élance dans l'air, parée des plus gracieux atours. Est-ce un être d'une autre nature ?

1. *Gal.* IV, 19.

2. *Marc.* x, 24 ; *Joan.* XIII, 33 ; *Gal.* l. c. ; I. *Joan.* II, 1, 12, 18, 28 ; III, 7, 18 ; IV, 4 ; V, 21.

3. *Eph.* IV, 13.

Non ; car, si étrange que soit la transfiguration, l'œil du naturaliste a découvert en germe dans la chenille ou la nymphe ces organes de la maternité, dont l'exercice sera l'acte suprême de leur fugitive existence. Ainsi en est-il des enfants de Dieu.

C'est encore ainsi qu'il en est de ses héritiers. Leur droit actuel à l'héritage suppose qu'ils ont déjà la nature qui les en rend dignes. Aussi la vision qu'ils attendent, et l'amoureuse jouissance qui en est inséparable, ils les possèdent déjà dans la mesure qui répond à leur condition présente : la vision dans la foi, la jouissance dans l'espérance et dans l'amour parfait de la charité.

Et voilà pourquoi saint Pierre et saint Jean nous parlent avec tant d'insistance de la *semence* de Dieu qui, demeurant en nous, ne peut s'allier avec le péché[1], *semence incorruptible*, cause et principe de notre renaissance à la vie divine[2].

Idée véritablement grandiose que nous ne pourrons jamais assez méditer ni approfondir. Un jour, quand auront cessé les heures de l'épreuve et que nous serons enfin dans la maison du Père, il y aura un beau spectacle : Dieu debout dans l'assemblée des dieux, *Deus stetit in synagoga deorum*[3]; mais grâce à cette semence de Dieu, participation créée de la nature paternelle, qui germe dans les âmes des enfants adoptifs, ces dieux existent déjà, du moins en ébauche. S'il leur manque cet organe de la vision immédiate qui leur ouvrira les profondeurs de Dieu, dès maintenant, ils en possèdent l'*exigence* et les premiers rudiments, comme l'enfant possède, dès le principe, la faculté de voir et d'entendre, bien qu'elle ne soit pas encore formée ni développée.

1. *I Joan.* III, 9.
2. *I Pet.* I, 23.
3. *Ps.* LXXXI, 5.

J.-B. TERRIEN, S. J.

LES DRUSES

ORIGINE, RELIGION, MŒURS ET USAGES

Au mois de janvier 1897, les journaux de Beyrouth annonçaient que les troupes du sultan avaient réprimé une révolte des Druses du Hauran et contraint à l'exil la plupart des cheikhs qui la dirigeaient. Le 1er mars, on écrivait de Syrie qu'une amnistie générale venait d'être accordée à tous les chefs compromis.

Ces faits ont ramené l'attention sur un peuple qui, en dehors des académies, n'est guère connu en Europe que par ses tristes exploits de 1860 contre les chrétiens. L'expédition envoyée par la France au secours de ses coréligionnaires intimida les massacreurs, mais sans en tirer la vengeance que méritaient leurs forfaits. Peu de temps après, la plupart des Druses abandonnèrent les côtes du Liban et s'enfuirent vers les régions montagneuses du Sud-Est [1].

La montagne du Hauran, qu'ils habitent en grand nombre, a pris d'eux le nom de Jabal-ed-druz. Dans leur capitale même, Souaïda, le gouvernement turc a fait élever une citadelle, sous prétexte de maintenir la sécurité de la plaine, en réalité pour tenir en respect ce peuple remuant et le contraindre à payer un tribut annuel, imposé pour la première fois par le sultan Amurat III, l'an 1580. La tâche des soldats turcs n'est pas toujours aisée. Démoralisés, manquant parfois du nécessaire, plusieurs désertent et trouvent asile parmi les Druses, auxquels ils cèdent en échange leur fusil et leurs munitions.

Il n'existe aujourd'hui guère plus de 60 000 Druses dont 40 000 environ sont fixés dans le Hauran, la plupart des

1. *La vérité sur la Syrie et l'expédition française*, par B. Poujoulat. Paris, Gaume, 1861. — Colonel Churchill : *The Druses and the Maronites under the turkish rule from 1840-1860*. London, 1862. Sur la révolte de 1895-97, cf. *Revue de l'Orient chrétien*, 1er avril 1897, p. 104.

autres restant disséminés sur les versants du Liban et de l'anti-Liban. Leurs voisins les redoutent; car ils ne sont pas seulement robustes, courageux, rompus aux fatigues de la guerre, ils se distinguent aussi par leur fanatisme et leur perfidie.

Les initiés étant tenus au plus rigoureux secret, en tout ce qui touche à leur religion, celle-ci est longtemps restée à peu près impénétrable aux étrangers. Heureusement, plusieurs copies de leurs livres sacrés ont été saisies, surtout au milieu des derniers troubles qui ont bouleversé la Syrie. Transportés dans nos grandes bibliothèques d'Europe, ces manuscrits ont servi de base à de savants travaux. Mais ces ouvrages spéciaux, non plus que les livres religieux des Druses, ne sont pas à la portée de tout le monde [1].

Il nous a donc semblé utile de raconter ici l'origine de ce peuple, de décrire sa religion, sa hiérarchie, ses usages. En dehors des meilleurs ouvrages qui ont été publiés sur cet intéressant sujet, nous avons à notre disposition la riche correspondance des missionnaires jésuites, dont quelques-uns ont vécu longtemps au milieu des Druses. Ce sont là des témoins compétents; aussi leur ferons-nous de larges emprunts, quand nous peindrons les mœurs actuelles d'un peuple avec lequel ils furent en contact perpétuel [2].

I

Inutile de discuter l'opinion déjà vieillie, qui voyait dans les Druses les descendants d'un groupe de croisés commandés par un comte de Dreux, d'où leur nom. Mais ce nom est plus ancien; il apparaît déjà dans l'histoire, au temps de la première croisade. — D'autres auteurs font dériver

1. Cf. Silvestre de Sacy, *Exposé de la religion des Druses,* Paris, 1838, 2 vol. in-8. — Colonel Churchill : *Mount Lebanon... With a full and correct account of the Druse religion,* 2 éd., London, 1853, 3 vol. — H. Petermann : Reisen im Orient I, Leipzig, 1861.— H. Guys, *La Nation druse,* Paris, 1864.

2. Voir les articles du P. Abougit parus dans les *Études* en 1876, juin, août, octobre. Nous tenons à remercier ici le P. Kersanté, ancien missionnaire dans le Hauran, d'avoir bien voulu revoir notre travail.

leur nom de divers mots arabes, signifiant, celui-ci jointure du crâne, celui-là étude des livres religieux. La dernière étymologie est même adoptée par quelques catéchismes druses. Ces hypothèses sont ingénieuses, mais injustifiables et généralement abandonnées des savants.

L'opinion qui prévaut de plus en plus, c'est que le mot *Druse* dérive de Durzi ou Darazi, surnom de l'un des principaux apôtres de la secte.

Celle-ci, quoi qu'il en soit de son origine étymologique, eut pour patrie le capitale de l'Égypte. Là, au début du xe siècle, il vint à un homme la fantaisie de se faire passer pour Dieu. Il était calife du Caire et s'appelait Hakem-Biamr-Allah (qui règne par l'ordre de Dieu). Ce prince, dont le père était plein de sens et dont la mère était, semble-t il, chrétienne, fut un monstre d'extravagance et de cruauté [1].

Né en 985 (de l'Hégire 375), Hakem régna de l'an 996 à l'an 1021, et fit revivre en lui Élagabale et Néron. Un conspirateur, qui se disait de la race des Ommiades, ayant été trahi et livré, le prince ordonna de l'attacher sur un chameau. Derrière lui fut placé un singe qu'on avait armé d'une pierre, après l'avoir dressé à son rôle de bourreau. Il frappa la tête de sa victime tant et si bien qu'il la brisa enfin, aux grands éclats de rire du jeune calife (1007).

Encore y avait-il là un simulacre de justice. Voici d'autres actes plus bizarres : il défendit un jour à toutes les femmes de son royaume de sortir, sous aucun prétexte, de leur demeure. Les provisions et autres objets indispensables devaient leur être présentés au bout d'une longue palette, sur laquelle, toujours voilées et invisibles, les pauvres recluses déposaient la somme exigée par les fournisseurs. Et ne se fiant guère à la docilité des égyptiennes, il interdit à tous les cordonniers de leur fournir des chaussures.

Cela n'était qu'un jeu, assez déplaisant, il est vrai. Souvent ses ordres étaient bien autrement terribles : quand, par exemple, il faisait mettre à mort ses serviteurs les plus fidèles, quand il condamnait les chrétiens et les juifs à de grosses amendes, leur faisait attacher au cou une lourde

1. Cf. Wüstenfeld, *Geschichte der Fatimiden Chalifen;* Gœttingue, 1881.

pièce de bois, ayant la forme, pour ceux-ci, d'une croix, pour ceux-là d'une tête de veau; quand enfin, il mettait le feu à la ville du Caire, bâtie un demi-siècle auparavant par un de ses ancêtres.

A un tel homme, il devait sembler naturel de passer pour le maître absolu du ciel et de la terre. Il est plus surprenant que des milliers de personnes aient consenti à l'adorer. Leur aberration s'explique et par la terreur qu'inspirait le tyran, et par les tendances superstitieuses qui trouvent dans le besoin de croire, joint à l'ignorance des vérités religieuses, un terrain merveilleusement préparé. D'ailleurs, outre que le nouveau culte n'imposait pas de lourdes obligations, le milieu social et religieux où il apparaissait était aussi bien propre à en favoriser l'essor.

Du mahométisme étaient déjà sorties maintes sectes qui rejetaient l'interprétation littérale du Koran et y cherchaient un sens caché et symbolique. Les Chîites donnèrent naissance aux Bathîniens, ou Ismaëliens [1], d'où sont issus les Assassins et les Carmathes [2]. Tous ces sectaires avaient à peu près le même culte. Ils croyaient, avec les Chîites, que la divinité se manifestait tout particulièrement dans les descendants du calife Ali, qui avait épousé la fille de Mahomet, Fatime. Or, Hakem était le sixième calife de la race qui se disait fatimite. De plus, quelques-uns de ses ancêtres avaient été pontifes-rois ismaëliens. A ce double titre, il devait posséder quelque chose de l'essence divine. Deux persans de la secte des Bathîniens, pour mieux faire leur cour au calife, ajoutèrent encore à cette dose d'encens et l'appelèrent le souverain seigneur, seul digne d'être adoré.

Ces deux courtisans étaient Hamzé-ben-Amed et Mohamed, fils d'Ismail, appelé aussi Reschtekin, et surnommé Darazi. Le dernier a donné son nom à la secte druse; mais le premier en fut le principal organisateur. Ils commencèrent à prêcher sur la divinité de Hakem vers l'an 408 de l'Hégire,

1. Voir Defremery : *Nouvelles recherches sur les Ismaéliens ou Bathîniens de Syrie*. In-8, Paris, 1855. — *Die Drusen und ihre Vorlaufer* von dr Philipp Wolf. Leipzig, 1845.

2. Voir de Hammer : *Die Geschichte der Assassinen*. Stuttgard, 1818.

juste au moment où la lecture des écrits ismaëliens, qui se faisait dans le palais du calife, venait d'être interrompue. Le succès de ces prédications fut d'abord considérable, puisque seize mille signatures furent apposées, dit-on, sur les registres où les adorateurs de Hakem étaient invités à s'inscrire.

Bientôt Darazi, pour lui gagner plus d'adhérents, autorisa au nom de son idole certaines pratiques très licencieuses. Révoltée de son cynisme, la masse du peuple se souleva. Le novateur s'enfuit vers le Liban, où il continua de prècher ses doctrines. L'orage apaisé, il revint en Égypte. Mais des dissentiments, qui avaient surgi entre lui et Hamzé, s'aggravèrent. Il périt de mort violente, et l'on se demande si son rival n'y prit aucune part.

Peu de temps après, Hakem était aussi égorgé durant l'une de ces promenades solitaires qu'il faisait la nuit, sur le mont *Mokattam* (411 de l'Hégire). Le coup fut porté, semble-t-il, par le chef des troupes, mais à l'instigation de Seidet-el-Meulk, la propre sœur du calife. Il en est qui voient encore dans Hamzé, le principal auteur du complot [1]. Qu'il ait été responsable de l'assassinat de Darazi et de Hakem, on le présume, sans pouvoir le prouver.

Quoi qu'il en soit, Hamzé restait. Il était désormais le chef absolu de la secte druse. Il se hâta de publier que Hakem n'était pas mort, et s'était retiré jusqu'au jour du jugement pour punir le peuple de son obstination à le méconnaitre.

Ne cherchons pas chez cet imposteur les qualités qui excitent la sympathie et commandent le respect. Du moins, sut-il faire preuve d'un esprit cultivé, subtil, retors, et d'une certaine connaissance assez superficielle, il est vrai, des doctrines philosophiques et religieuses qui l'avaient précédé. Par contre, il montra peu de logique, de goût et de mesure. Aux rèveries des hérétiques chrétiens et des sectaires musulmans, il mèla sans discernement des théories d'anciens philosophes, quelques faits de la sainte Écriture et donna ce monstrueux ensemble pour la suprême révélation de Dieu : à l'entendre, c'était la synthèse des cultes les plus célèbres

1. H. Guys, la *Nation druse*, p. 65.

qui s'étaient succédés depuis l'origine du monde ; désormais, ceux-ci devaient faire place à la religion unitaire dont ils n'étaient que l'ébauche et la lente élaboration.

Il va sans dire, que, dans ce système, l'organisateur se fait la part belle. Il joue sérieusement au rôle de messie ; au début de sa mission, il marche environné de douze disciples, il se nomme le directeur spirituel, la lumière, l'intelligence, le verbe de Dieu. Il déclare se manifester pour la dixième fois sur la terre. Dans l'une de ces manifestations, il était, en apparence, le disciple de Jésus (Aissa), mais en réalité son maître et le vrai messie. Il se nommait Éléazar et inspirait Aissa. Celui-ci ne fut pas docile. Voilà pourquoi les Juifs le crucifièrent. Pour empêcher qu'on ne croie à la résurrection de Jésus, Hamzé ajoute que lui-même incarné dans Éléazar enleva le corps du crucifié, et apparut sous ses traits aux apôtres. Pourquoi cette duperie ? C'est que dans le christianisme s'ébauchait la religion unitaire.

La grandiose transformation entreprise par Hamzé s'arrêta bientôt fort en deçà des limites qu'il avait rêvées. Persécutés par le fils de Hakem, Ali Daher, qu'ils qualifiaient de bâtard, la plupart des unitaires abandonnèrent Hamzé et revinrent à la religion musulmane, tandis que les autres se réfugiaient vers le mont Hermon. Découragé, le pontife druse déclara que l'ère fixée par Hakem, pour appeler le genre humain à se convertir, était dorénavent close : la miséricorde divine s'épanchait depuis neuf ans, elle était épuisée.

Heureusement, le disciple préféré de Hamzé, Moktana appelé aussi Beha-Eddin, qui avait hérité du poste de Darazi dans l'Anti-Liban, intercéda en faveur du genre humain condamné, sans le savoir, à une absolue réprobation. Sa demande fut exaucée. Un sursis fut accordé aux infidèles, de nouveau appelés à entrer dans le giron de la secte unitaire. Moktana continua donc de propager la doctrine de Hamzé. Il écrivit même à l'empereur Constantin VIII et aux évêques orientaux pour leur prouver qu'ils comprenaient mal leur évangile et leur *Credo*, qu'il fallait l'interpréter dans le sens des Unitaires et confesser le *Messie* Hamzé. S'apercevant que le nombre de ses partisans restait stationnaire, il désespéra,

lui aussi, de l'avenir, et près de mourir, renouvela le lugubre testament de son maître. Désormais les infidèles demeuraient exclus du salut, pour toujours les portes se fermaient. Quant aux Druses, leurs engagements étaient déjà signés et cachés au milieu des pyramides, d'où Hakem les tirera au jour du jugement.

En parlant de ses fondateurs, nous avons touché à quelques points de la religion druse ; essayons d'en marquer les traits distinctifs.

II

Les Druses prétendent que le fond de leurs croyances est caché dans la Bible et le Coran ; ce qui ne les empêche pas de rejeter plusieurs importants passages de ces deux livres comme étant interpolés et d'interpréter les autres à leur guise. Partout, sous la lettre des écrits chrétiens ou musulmans, Hamzé et ses continuateurs ont greffé des rêveries pythagoriciennes et surtout gnostiques. Le tout est souvent obscur, incohérent, inintelligible.

Les Unitaires (c'est le nom que prennent les Druses) n'adorent qu'un Dieu subsistant dans une seule personne. De cet être éternel, infini, on ne peut rien dire sinon qu'il existe. Cependant, tout inconnaissable qu'il soit, sa pitié pour les hommes l'a poussé à revêtir la forme humaine une dizaine de fois, en vue de leur rendre la foi possible et méritoire, de les élever, en s'adressant à leurs sens, jusqu'à son invisible divinité. Sa dixième et dernière incorporation s'est réalisée dans Hakem, dont l'humanité est antérieure au temps et prototype de toute forme créée. Sa naissance, d'ailleurs, son développement et sa mort ne furent que pures apparences [1].

Hakem a créé et dirige l'univers par l'intermédiaire de ses cinq premiers ministres. Ceux-ci sont souvent appelés les cinq Limites ou encore les cinq Ordonnances, pour indiquer qu'ils révèlent les Lois du « Souverain Seigneur ». Connaître

1. *Epître de la découverte de la vérité.*

les cinq Limites est indispensable au fidèle druse. Ce sont l'Intelligence universelle, l'Ame, la Parole, le Précédent, le Suivant. Ces créatures supérieures ont, depuis l'origine du monde, revêtu successivement différents corps. La première d'entre elles, Hamzé, est la seule œuvre immédiate de la divinité. Elle est son reflet fidèle, la cause des causes, dépositaire de toute vérité ; le savoir des autres créatures, ministres ou fidèles, n'est qu'une émanation de son omniscience, une impression résultant de son action. Elles sont d'autant plus parfaites qu'elles se rapprochent plus de leur source. L'intelligence universelle représente l'homme, l'âme universelle qui en émane représente la femme ; de l'opération féconde de l'intelligence les autres ministres tirent successivement l'existence. Le cinquième, Moktana ou Beha-Eddin, agit immédiatement sur le monde et les trois ministres inférieurs.

Ceux-ci ne sont pas des êtres surhumains ; ils ne se distinguent des simples fidèles que par un plus haut degré de vertu et une plus parfaite connaissance de la religion. On les nomme les appelants (Daïs), les Compétents et les Rompants, ou encore l'Application, l'Ouverture et le Fantôme. Leur tâche est de prêcher la loi de Hakem, de briser les obstacles qui s'y opposent, de la faire apparaître comme un météore dans la nuit. Ce sont les seuls qui aient des successeurs et dont le ministère se perpétue. Aujourd'hui, les cinq premiers ministres, avec leur Dieu, sont retirés en Chine, derrière la grande muraille, qui a été bâtie par Alexandre le Grand *(sic)* et reste invisible à tout profane.

Hakem sortira de sa retraite, au jour du jugement, pour se manifester au genre humain, et d'une manière particulière aux âmes fidèles.

Du jugement universel nul ne sait la date précise ; mais on en devinera l'approche aux signes suivants ; L'Antechrist se lèvera, armé d'une grande puissance, la foi deviendra plus languissante, les Unitaires seront persécutés, les chrétiens triompheront des musulmans et occuperont les plus hautes charges, en attendant qu'ils soient eux-mêmes soumis aux Druses. — C'est Hamzé qui jugera le monde et pèsera dans sa balance toutes les actions humaines.

Les Unitaires, fidèles à leur religion, seront destinés à un bonheur indéfini ; ils règneront sur la terre entière, hors de laquelle il n'est point de paradis ; à eux les richesses, l'influence, les distinctions honorifiques ; ils ne formeront pas de souhait qu'il ne soit aussitôt exaucé. Hakem partagera toutes ces jouissances fort peu célestes ; au milieu des frais bocages, des sources jaillissantes, des jardins odorants, il passera des heures délicieuses ; son épouse, choisie entre toutes les élues, ne lui donnera point d'enfants, car « Dieu » n'engendre pas, de même qu'il n'est point engendré.

Après avoir glorifié les croyants, Hamzé condamnera les infidèles. Il les transpercera de son glaive et les forcera à recommencer sur terre une vie d'expiation. Désormais les habitants du globe seront divisés en deux catégories : les Unitaires et les infidèles (Chrétiens, Israélites, Musulmans, Païens). Ceux-ci seront assujétis aux Unitaires. Quelques-uns, tels les Métualis abhorrés des Druses, feront l'office de bête de somme. Beaucoup porteront à l'oreille un anneau de verre noir, qui, en été, les brûlera comme le feu, et, en hiver, les glacera comme la neige. Les Juifs et les Chrétiens ne seront pas les plus maltraités. Plus tolérable, surtout, sera la condition de quiconque aura rendu quelques services aux Unitaires ; ceux-ci intercèderont en leur faveur et seront écoutés. Il y a quelques années un missionnaire, très bien vu des chefs druses, recevait de l'un deux cette promesse : « Ne craignez rien pour le jour où nous triompherons, je demanderai de vous prendre à mon service et j'adoucirai votre sort. » A un autre on donnait l'assurance qu'il sera écrivain chez un grand Cheikh druse.

Aux yeux des Druses toute peine et toute félicité se concentre en ce bas monde. Par suite, ils croient que les démons et les anges ne sont pas de purs esprits dont les uns habitent le ciel et les autres l'enfer. Les anges sont simplement les âmes les plus justes, et les démons, les plus criminelles. Elles sont soumises comme les autres à des incorporations successives. Parmi les noms, tous glorieux, donnés à Hamzé, nous relevons celui de Michel. Mahomet au contraire est appelé démon.

On voit que la métempsychose est l'un des dogmes fonda-

mentaux de la religion druse [1] : toutes les âmes ont été créées ensemble à l'origine du monde. Quand un corps dépérit, l'âme passe dans un autre : celle d'un Druse dans le corps d'un Druse, celle d'un mécréant dans un corps de mécréant. Ce corps est semblable, tant qu'il est dans le sein de sa mère, à un petit animal. Quand il vient au jour, une âme fraîchement libérée s'en empare. Si elle est druse, elle montera vers la perfection en reconnaissant le Dieu Hakem, ses ministres, surtout Hamzé, et en observant leur loi. Ceux qui, après une série plus ou moins longue d'existences, parviennent au dernier degré de la perfection, cessent de se réincarner. Quand ils meurent, leurs âmes sont réunies à l'Imam, c'est-à-dire Hamzé, le receptacle des lumières. Elles restent avec lui derrière la grande muraille de Chine, jusqu'au jour du jugement; alors elles formeront son glorieux cortège et s'appelleront désormais le peuple très haut, les lumières saintes, les mèches des grandes lampes. Les âmes imparfaites, au contraire, roulent sans repos de génération en génération, vivant d'une vie plus ou moins infortunée, selon la mesure de leurs démérites.

III

Au point de vue religieux, les Druses se divisent en trois classes : les ignorants (Johhal), les initiés (Oqqal), les parfaits (Ajaouid); ils ont emprunté ces dénommations aux gnostiques — partagés en deux groupes, les spirituels et les matériels, — comme ils ont pris aux Ismaëliens le surnom des ministres qui portent le trône du seigneur Hakem.

Les Johhal se soucient fort peu des observances du culte unitaire ; ils n'y sont, d'ailleurs, pas tenus. Tout ce qu'on exige d'eux, c'est d'être prêts à combattre vaillamment, sur un signe de leurs chefs, pour les intérêts de la nation druse.

Les nouveaux initiés sont d'abord appelés commençants,

1. On sait que nos spirites modernes, poètes et autres, font aussi de la métempsychose l'un des principaux articles de leurs croyances. Il en est même, comme le poète V. Sardou, qui prétendent que la métempsychose est enseignée dans l'Évangile et dans les ouvrages de la plupart des Pères ! !

puis avancés ; à la longue les plus méritants deviennent Oqqal supérieurs, chefs de religion, ou parfaits (Ajaouid). Ceux-ci, une élite recrutée dans la proportion de un sur cinquante, forment une sorte de hiérarchie, très considérée. Ils sont inamovibles. On est tenu de leur faire des legs pour mériter leur bénédiction. Ce sont eux qui décident dans les questions religieuses, et admettent les aspirants au rang d'aqqel. Comme ils ne sont investis de leur charge qu'après de longues épreuves, il est bien rare qu'ils renoncent au culte unitaire.

Le plus élevé en grade réside aujourd'hui à Kanaouat, la ville sainte des Druses du Hauran, située au centre de leur montagne, vers le sud-est de Damas, sur une terre où semble avoir vécu le saint homme Job, et où l'on prétend même aujourd'hui montrer son tombeau.

On ne naît pas aqqel, on le devient. Cette classe n'est fermée à nul Druse de bonne volonté; mais, avant d'y entrer, force lui est de se soumettre à des épreuves qui durent deux ans. Une fois initié, il sera obligé de pratiquer extérieurement la règle qu'il s'est librement imposée, à moins qu'il ne veuille redescendre dans la classe des johhal. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, pour lui de préceptes qui règlent jusqu'aux plus secrètes pensées et étouffent le mal moral dans son germe. Le code unitaire ne vise qu'à faire observer les convenances extérieures. Il n'est même pas question de prières, de jeûnes ou de pèlerinages ; de toutes ces pratiques ils ont été affranchis par Hakem.

Ils ne sont tenus qu'à l'observation des sept commandements formulés par Hamzé. Ils doivent être véridiques dans leurs paroles, prompts à se défendre l'un l'autre, avoir à cœur de rompre avec les hommes pervers, de renoncer intérieurement aux religions étrangères, de ne reconnaître qu'un seigneur unique, et de supporter avec patience et même avec joie les travaux et les épreuves qu'il impose et qui sont inséparables de la vie. Force leur est aussi de ne point jurer, de ne point user de tabac ni de liqueurs enivrantes. Ces préceptes obligent spécialement les ajaouid qui s'engagent, en outre, à ne porter ni armes, ni habits brodés.

Il est aisé, à première vue, de reconnaître un aqqel. Il

porte, tordu et roulé autour du tarbouche, un turban blanc. Le turban du jouaïed (parfait) est de même couleur mais plus large. Ses vêtements sont blancs ou bleu foncé, comme le kaffié qui flotte autour de sa tête pour le défendre du soleil; l'abbaië qui couvre ses épaules est tantôt noir, tantôt à larges raies blanches et noires.

Les femmes sont admises au rang des oqqal sous des conditions analogues à celles que nous venons de décrire. Elles sont obligées de se distinguer par la sobriété, la modestie extérieure, la simplicité de leur costume et de leurs ornements. Il y a vingt-cinq ans, elles portaient encore le tantoura — coiffure orientale en forme de cône très élevé; — mais tandis qu'il était souvent d'un métal précieux, or ou argent, chez les riches dames chrétiennes et musulmanes, on n'en voyait rarement sur la tête d'une aqqel qui ne fût de fer blanc ou de tout autre métal vulgaire.

Pour austère quelle paraisse, au premier regard, cette morale n'est pourtant pas une école de vertus. Faire montre d'affabilité, garder les convenances en public, voilà d'un mot, à quoi se borne l'idéal moral des Unitaires. De lois qui les lient en conscience à ceux qui ne partagent pas leur foi, ils n'en reconnaissent aucune. Au contraire, tels passages de leur code religieux les autorisent à user vis-à-vis des étrangers de tous les artifices imaginables. Et ce n'est pas l'observance qu'ils gardent le moins fidèlement.

On a maintes fois vanté la fidélité du bédouin à la parole donnée. Voici un trait piquant qui la fait bien ressortir.

De son mari, tué dans une razzia, une femme n'avait hérité — selon le mot du P. Merle, de qui nous tenons l'anecdote — qu'une belle jument et quatre enfants en bas-âge. Pressée par la misère elle se décide à vendre sa cavale. L'un de ses parents la conduit à Damas et la vend au consul de France, au prix de 4 000 francs. Le bédouin, ayant mis en poche l'argent, s'approche de sa chère bête, sous prétexte de lui faire une dernière caresse. Il la frappe doucement de la main, lui baise le cou, et, tout en lui prodiguant ses tendresses, la pousse comme involontairement vers le seuil de la cour. Tout à coup d'un bond, il saute sur son dos; puis un

léger sifflement ; et sous les yeux du consul ahuri, la cavale part comme une flèche, du côté de la montagne. — Une autre surprise, plus heureuse cette fois, attendait le consul. Quelques jours plus tard, le bédouin lui ramenait sa jument et le priait de lui pardonner : « Dieu est juste, dit-il, il voit tout ! Les tribus voisines de notre campement savaient que j'étais venu vendre cette jument. Si on m'avait vu revenir sur une autre monture, on m'aurait certainement dépouillé. Porté par la gazelle que voilà j'étais sûr d'échapper aux plus rapides coursiers du désert. Maintenant que l'argent est en sûreté, je te rends la jument. » « Et il part sans même regarder le cadeau que lui offrait le consul. »

Je crains fort qu'on n'ait guère à citer de traits semblables au compte des Druses. La parole donnée et même les traités de paix ne les lient que dans la mesure où ils se sentent les plus faibles. Devenus les plus forts, ils ne songent qu'aux moyens de rompre leurs engagements. Voici un exemple pris entre cent : il y a une quinzaine d'années, raconte le P. Kersanté, le village bédouin de Damath-el-Ouliah céda une partie de ses terres à un groupe de Druses. En retour, ceux-ci s'engagèrent à lui livrer le cinquième de leurs récoltes. La colonie druse ayant peu à peu augmenté, les chefs druses des villages environnants jugèrent qu'il était honteux de payer tribut à de « misérables bédouins ». Le cheikh druse Abbas ne voulant pas rompre un pacte dont il était l'auteur, les autres cheikhs décidèrent, le 2 août 1887, qu'il serait déposé. Quelques jours après, à la tête de quelques centaines de guerriers, ils installaient à sa place le cheikh Abouh Mahmoud, et sur le champ, ce dernier signifiait aux bédouins que désormais les Druses de Damath ne leur cèderaient plus le cinquième de leurs récoltes.

Les Druses continuent, sans scrupule, à bénéficier de cet acte déloyal. Au surplus, leurs livres sacrés ne les autorisent-ils pas à tromper leurs ennemis, à duper les étrangers, en se conformant extérieurement aux usages reçus, à la religion prédominante, sauf à la maudire au fond du cœur ? Sans doute, ils ont ainsi dans tous les cas un refuge assuré contre les persécutions. Mais ce désaccord pleinement voulu

entre les convictions intimes et leurs actes publics, n'est-ce pas de l'hypocrisie? La même religion qui les autorise à pratiquer extérieurement des cultes qu'ils détestent, les induit aussi à tenir pour irrépréhensibles toutes les actions secrètes. Toujours est-il que plusieurs osent bien, au besoin, se réclamer de cette doctrine pour se justifier. On sait que les oqqal ne doivent ni jurer, ni se laisser emporter à la colère. Un jour, nos missionnaires surprennent l'un d'eux, au moment où il accablait un serviteur de ses malédictions. Dès qu'il les aperçoit, il s'arrête et s'écrie ingénuement : « Ne vous étonnez pas, je croyais que nous étions seuls. »

Les initiés ou oqqal sont astreints à garder le secret sur les mystères qui leur sont confiés. Le violer est le plus grand des crimes. Les livres druses exigent que l'indiscret périsse par le poignard ou le poison. Quant au profane, mis au courant des rites unitaires, il faut le mettre en pièces.

Cette prescription si rigoureuse du secret a fait comparer la société druse à celle des francs-maçons. Le rapprochement est juste, mais à quelques égards seulement. Par exemple, les initiés druses emploient, comme les francs-maçons, certains signes particuliers pour se reconnaître mutuellement, et constater si l'étranger qui les aborde est vraiment unitaire. La question la plus ordinaire est celle-ci : sème-t-on dans votre pays de la graine de mirobolan? Oui, dans le cœur des croyants, répondra l'initié. Ou bien encore, on présente deux vases dont l'un est rempli d'eau et l'autre vide. Le véritable aqqel verse dans celui-ci le contenu de celui-là, affirmant ainsi sa foi au dogme capital des druses, la métempsychose. On l'interroge ensuite sur les Limites, et, à sa réponse, on juge s'il est initié ou non.

Les assemblées religieuses des oqqal se tiennent dans la nuit du jeudi soir au vendredi, parce que c'est le moment où Hakem a disparu et doit réapparaître. Le lieu des réunion s'appelle khaloué, qui signifie retraite, recueillement. Il n'est pourtant pas considéré comme sacré. Le jour, on y célèbre des fêtes profanes; quelquefois il sert d'école[1].

1. Cf. Syrie, Liban et Palestine, Géographie administrative statistique, descriptive et raisonnée, par Vital Cuinet. Paris, E. Leroux, 1896.

Il consiste en une salle divisée, d'ordinaire, en trois compartiments par des rideaux ou des cloisons percées de trous. L'un de ces compartiments est occupé par les femmes. Dans un autre, délibèrent les ajaouid après le départ de l'assemblée. Le sol où s'accroupissent les oqqal est couvert de nattes; mais, sur les murailles, nulle image, nulle inscription. Rien de plus nu et de plus glacé.

Dans le khaloué sont cachés les livres sacrés des Druses avec l'emblême qui représente l'humanité de Hakem et qu'ils doivent adorer. Cet emblême ne peut être que d'or ou d'argent. Quelle est sa figure ? La plupart des missionnaires jésuites qui ont vécu au milieu des Druses ne doutent pas, non plus que d'autres sérieux auteurs, que le dieu Hakem ne soit adoré sous la forme d'un veau. Pendant les derniers troubles de Syrie, on a trouvé de ces petites idoles, cachées dans les khaloués. D'autre part, les Druses protestent contre la réalité de cette pratique. Des historiens de marque, comme H. Guys, le colonel Churchill, etc., se prononcent dans le même sens[1]. Leur raison, c'est que les plus anciens livres des Druses flétrissent comme un acte infâme l'adoration du veau, en désignant sous ce dernier nom les religions étrangères et les novateurs qui altèrent le culte de Hakem et de son grand pontife Hamzé. A les en croire, le veau serait un objet d'anathème, non d'adoration. Il représenterait soit l'ancien calife de Bagdad, adversaire de Hakem, soit Darazi, le disciple indocile de Hamzé. Ce qui donne un air de vraisemblance à la dernière hypothèse, c'est la manière dont Hamzé parle de Darazi. Il a osé, dit-il, se comparer à la cause des causes, et au lieu de parler, il a bêlé. Il lui donne le nom de « veau », et l'accuse d'avoir entraîné ses sectateurs dans le culte du veau, d'Iblis et de Satan.

Ces raisons, croyons-nous, ne se contredisent pas. Voici les conclusions que, selon nous, elles autorisent, et sur lesquelles des auteurs, en apparence opposés, peuvent tomber d'accord. Il est bien vrai que le culte du veau est proscrit par Hamzé et Moktana. Mais il est avéré aussi que les Druses honorent dans cette idole d'argent le symbole de Hakem.

1. H. Guys, p. 156 et suiv. — Churchill, t. II, ch. IX, p. 105.

Ne s'en suit-il pas que ce rite a dû être institué par l'un des novateurs qui ont marqué de tant de traits contradictoires la religion unitaire ? Admise d'abord par quelques sectaires l'adoration du « Souverain Seigneur », sous la figure d'un veau, sera devenue avec le temps plus générale, mais non universelle. Un des missionnaires les plus familiarisés avec les usages druses, le P. Kersanté, affirme même que les seuls ajaouid adorent l'humanité de Hakem, sous un tel symbole ; plusieurs, d'après lui, reconnaissent pour leurs ancêtres religieux les Israélites qui dans le désert, en dépit de Moyse, se prosternèrent devant le veau d'or.

IV

De leur contact prolongé avec les arabes nomades et les chrétiens, sont nées chez les Druses, particulièrement chez les Druses du Hauran, certaines coutumes, les unes chevaleresques, les autres barbares, qu'on retrouve en partie dans toutes les tribus du désert de Syrie. [1]

Il en est une — la plus louable — qui rappelle assez fidèlement, à cinq mille ans de distance, les mœurs patriarcales. Un voyageur d'où qu'il vienne, dès qu'il s'arrête devant une demeure, est accueilli avec une extrême courtoisie, d'après l'antique cérémonial, dont la scène d'hospitalité décrite dans la genèse nous offre un parfait modèle (c. XVIII). Le maître de la maison accourt et salue l'étranger par un de ces compliments hyperboliques mais pleins de grâce, dont les orientaux possèdent le secret. Il l'aide à descendre de cheval et l'introduit au moudaffah, petite pièce destinée à recevoir les hôtes et qui fait partie essentielle de toute demeure, même la plus pauvre. Là, un tapis est étendu, sur le quel s'accroupit le visiteur.

A la hâte, on pile quelque grains de café dans un mortier en bois dur et sonore. Celui qui est chargé de cette besogne s'en acquitte d'ordinaire avec une étonnante dextérité. Il

1. La plupart des détails qui suivent sont empruntés à la correspondance de nos missionnaires, des PP. Merle et Kersanté en particulier, dont souvent nous nous bornons à résumer les récits.

manie le pilon comme un tambour exercé manie sa baguette ; il frappe en cadence sur le fond et les parois du mortier, exécutant une marche, un galop, ralentissant ou pressant la mesure selon l'importance du personnage descendu au moudaffah.

Les coups frappés sur un mode réglé annoncent à tout le village la présence de l'hôte. On accourt lui souhaiter la bienvenue ; on déguste avec lui quelques tasses de café, en attendant le repas qui s'apprête. « La victime », — tantôt un agneau, tantôt un chevreau, — a été immolée; bientôt elle apparaît sur une immense pyramide de riz ou de borgol (blé concassé). Pendant que ses hôtes dînent, le chef de famille reste debout, attentif à les servir. Il attendra qu'ils soient levés pour s'accroupir à son tour sur la natte et prendre son repas avec les enfants.

Le gouvernement Turc étant impuissant à faire respecter, dans ces montagnes, les personnes et les propriétés, ce sont les villages et les familles qui se font justice. Le code en vigueur est aussi simple qu'impitoyable : « œil pour œil, dent pour dent ». Quelqu'un a-t-il été tué, sa famille ou sa tribu exige soit des coupables, soit de leurs alliés le prix du sang. Ce prix était autrefois fixé à 33 333 piastres ; mais aujourd'hui il est bien inférieur et se débat, d'ordinaire, à l'amiable entre les intéressés. Si la somme exigée est payée, on fixe sur la partie la plus en vue du mur appartenant au meurtrier un long bâton, au sommet du quel flotte un mouchoir. C'est le signe de la réconciliation. Si on ne s'entend pas sur le prix du sang, le devoir de venger la victime se transmet à ses parents et amis de génération en génération jusqu'au jour où le meurtrier et, à son défaut, un membre de sa famille est immolé.

La loi du talion est en vigueur chez le Druse comme chez le Bédouin. Toutefois, indigènes et étrangers redoutent plus celui-ci que celui-là. Le Druse, en effet, s'attache au sol qu'il cultive ; il en tire la nourriture dont il a besoin, et, en règle générale il ne s'attaque à ses voisins et ne dévaste leurs champs que dans un cas de guerre.

Le Bédouin, au contraire, est nomade, il n'a pas de rési-

dence fixe. Enfant du désert, il le parcourt en tous sens. A la terre qu'il foule, il ne demande pour lui et ses troupeaux que ce qu'elle lui donne spontanément. Convoite-t-il autre chose, il l'obtient par la ruse ou la force, par le pillage et la razzia. Encore faut-il distinguer entre la grande et la petite razzia. Piller une maison, détrousser un voyageur, de cela est capable le premier maraudeur venu ; le Druse, qui compte n'être pas reconnu, n'a point de scrupule à dévaliser un étranger. Mais la grande razzia, qui se fait au nom d'une tribu, n'est pratiquée que par les bédouins. Souvent le Cheikh la préside; elle prend, parfois, les proportions d'une grosse expédition. Les guerriers, désignés pour en faire partie, sont armés d'un coutelas, d'une paire de pistolets, d'une massue et d'une lance longue de trois ou quatre mètres. Pendant que les femmes réunies sur les éminences voisines les excitent de leurs cris et de leurs chants, ils se rangent devant le campement. Puis, au *ia Allah* (en avant) du Cheikh, les chevaux partent rapides comme le vent. Arrivée au terme de l'expédition, la troupe dissimule son approche et attend que, la nuit venue, les troupeaux soient rassemblés au milieu du campement. Alors, avec des cris formidables, les cavaliers se précipitent de tout l'élan de leurs coursiers. L'avant-garde pousse les troupeaux devant elle. L'arrière-garde fait face aux ennemis revenus de leur surprise. Quand le Cheik suppose que les ravisseurs ont réuni et poussé au loin leur butin, il fait un signe à ses compagnons qui, tous ensemble, tournent bride et courent les rejoindre.

Quand quelqu'un est trop faible pour mettre sa personne et ses biens à l'abri d'un coup de main, il ne lui reste que deux moyens de se garantir. S'il est voyageur, et doit traverser un campement de Bédouins, qu'il s'arrête chez le Cheikh ou devant la première tente qu'il rencontrera. La tribu ainsi honorée le regardera comme son hôte; elle se fera un point d'honneur de le protéger, et, si quelqu'un l'insulte, de le venger. — On s'assure aussi sa protection, en faisant l'aman, c'est-à-dire un traité de paix avec elle. Ce pacte est indispensable aux familles qui vivent isolées dans le désert, et ne se soucient pas de se voir dépouillées par quelque bande armée. Elles vont trouver le chef le plus puissant des

environs; elles lui promettent, par exemple, le cinquième de leurs récoltes ; dès lors, les alliés de la tribu deviennent leurs alliés ; en cas d'attaque, elles seront secourues.

V

Chez ces peuples dont la conscience morale paraît vraiment bien fruste, il est peu de droits respectés, si on ne les défend par la force ou la ruse. Certes, le mariage est un contrat ou la femme n'est pas moins intéressée que l'homme. Mais, chez les Druses non plus que chez les Musulmans, la jeune fille n'est pas consultée d'ordinaire sur le choix d'un époux. On l'achète à son père pour la somme de 1000 ou 2000 piastres (250 à 500 francs) ; on l'estime comme un animal de rapport, et l'on chiffre la fortune d'un homme par le nombre de ses chevaux et de ses filles.

Les avantages que le Druse apprécie chez sa future compagne, ce n'est spécialement ni la beauté physique, ni l'excellence du caractère, ni l'élévation de l'âme, ni même ces vertus de dévouement et de fidélité sans les quelles la vie conjugale n'est qu'une cruelle duperie. Il souhaite avant tout que sa femme soit robuste et apte aux travaux de ménage. Pour donner à son fils une telle épouse, le père cédera volontiers, en sus de sa fille, une paire de bœufs ou un chameau. S'il espère mériter ainsi celle qui lui plait et dont il ne peut payer la rançon, un jeune homme servira plusieurs années chez son futur beau-père, tout comme Jacob, il y a quelques milliers d'années, gardait les troupeaux de son oncle Laban pour en obtenir Rachel.

Certains auteurs rationalistes ou protestants se plaisent à établir entre Maronites et Druses un parallèle qui est naturellement tout à l'avantage de ceux-ci. A les entendre, les Druses sont des époux modèles et leurs femmes jouissent de toute la liberté désirable [1]. Encore une légende, dont il faut beaucoup rabattre. Bien que le sort fait à la femme druse

1. Ainsi parlent Elisée Reclus, *Asie antérieure*, p. 753 ; M. Lortet : *La Syrie d'aujourd'hui* (Le tour du monde, année 1880 et suiv.), etc., etc.

soit moins dur que celui de la musulmane, c'est néanmoins un esclavage.

Il est vrai que la polygamie n'est point autorisée par la religion unitaire; mais les Druses n'ont pas grand mérite à n'avoir qu'une épouse à la fois. Au mari comme à la femme, du reste, le divorce est si facile ! Le motif le plus futile, le caprice le moins justifiable suffit pour rompre le mariage. Quand une femme part pour un voyage, elle prévient son mari ; si ce dernier lui dit simplement : va, et n'ajoute pas : reviens, le lien conjugal est censé rompu. Un mari est-il mécontent de sa femme, il n'a qu'à lui dire devant deux témoins : Retournez chez votre père ; dès ce moment, elle n'est plus son épouse [1].

VI

La cérémonie des funérailles n'est pour le Druse qu'une cérémonie pompeuse et vide, comme celle du mariage, une lamentation insignifiante dont on accompagne un voyageur partant pour la Chine. Voici, d'après un récit du P. Kersanté, que nous abrégeons, les rites qui accompagnent d'ordinaire la mort et l'enterrement d'un cheikh, de la classe des Oqqal.

Fataliste, comme tous ses coréligionnaires, le malade ne s'est guère mis en frais et n'a pas essayé beaucoup de remèdes, en vue de recouvrer la santé : s'il est écrit qu'il doit mourir, peut-il résister à la volonté de Dieu ! Aussi, ne songe-t-il pas à lutter contre la mort. Quand l'agonie commence, on le tourne du côté sud-est, pour que son regard se porte vers l'Égypte, témoin de la dernière manifestation de son Dieu Hakem, et vers la Chine, asile du sublime ministre Hamzé, qui vit là, entouré d'unitaires, arrivés au dernier terme de la perfection.

Tandis que pour l'encourager, on évoque ces souvenirs, le cheikh expire. Son âme, si elle est parfaite, se met, sans tarder, en voyage vers la Chine, où elle n'arrivera guère avant huit jours ; si non, elle entre aussitôt dans un autre corps et

1. Churchill, *Mount Lebanon* etc., t. II, p. 295.

poursuit la série de ses transmigrations. Quant au corps qu'elle quitte, on s'empresse de lui rendre les derniers devoirs. Il est lavé, revêtu de ses plus beaux habits, exposé sous une tente, hors du village. A cinquante pas de cette tente on en dresse une seconde où se réunissent les personnes invitées à prendre part aux funérailles. Un brancard orné, sur le quel on transportera le défunt au cimetière, est placé entre les deux tentes. Pour le moment, le cheikh est figuré par un mannequin portant ses habits, son turban et ses bottes, mais ayant les mains et le visage couverts d'un voile.

Accroupies autour du corps, les femmes pleurent. L'une d'elles chante une lamentation que les autres répètent, strophe par strophe. Elles célèbrent les qualités vraies ou supposées du défunt, et félicitent la femme qui va lui donner le jour, en Chine. Leur psalmodie est fréquemment interrompue par des cris et des sanglots.

Cependant des Cheikhs arrivent des villages voisins. Ils agitent leurs mouchoirs pour témoigner de leur vif chagrin. Ils s'approchent du simulacre qui représente le défunt, se penchent sur lui et s'écrient : « L'arbre qui nous portait tous est déraciné. O notre cousin, le plus aimé des hommes chers à Dieu, pourquoi nous as-tu sitôt quittés » ? Dès que les Cheikhs se sont retirés, quatre hommes élèvent le brancard, et, précédés par les chefs des oqqal, qui entonnent un chant sacré, ils tournent en cercle autour des deux tentes. Quand cette procession, qui dure de cinq à huit minutes, est terminée, les assistants adressent aux parents du cheikh et aux habitants du village quelques paroles de condoléance, qui se terminent par l'invariable refrain : « Que voulez-vous ? C'était écrit ; on ne peut rien contre la volonté de Dieu. »

De nouveaux groupes de cavaliers arrivent successivement de différents villages. Chaque fois, les scènes que nous venons de décrire se renouvellent : ils se lamentent, apostrophent le mort, tournent en procession, et offrent à la famille du cheikh leurs condoléances.

Les femmes druses ne prennent point part à la procession. Mais les bédouines et quelquefois des chrétiennes vont et viennent entre les deux tentes, sans discontinuer de pleurer et de gémir. En tête de chaque groupe marche l'une d'elle,

un sabre à la main. Parfois bédouines et chrétiennes placées les unes en face des autres, exécutent une danse funèbre ; ou bien encore elles se rangent silencieuses autour des deux coryphées, qui simulent un combat singulier, l'une faisant le geste de porter avec son sabre des coups que l'autre pare en cadence.

Quand tous les invités se trouvent réunis, le corps du défunt est mis à la place du mannequin et porté en procession au cimetière, ou plutôt dans un coin de terre que rien de spécial ne désigne au respect des passants. Les assistants se rangent autour de la fosse, le visage tourné vers la Chine. Un des ajaouid ou chefs de religion récite les prières usitées aux funérailles des musulmans, mais il leur donne un tout autre sens, compris des seuls initiés. Il songe au Dieu Hakem, quand il répète par cinq fois en terminant : Allah Akbar, Dieu est plus grand. C'est le moment où le cheikh enveloppé d'une pièce de toile en guise de cercueil est déposé dans la fosse. Les ajaouid lisent alors le testament du défunt, implorent une dernière fois leur Dieu en sa faveur, puis jettent un peu de terre au-dessus du corps, non sans avoir dit à la famille du défunt, en guise de consolation : « Les coups du Dieu-tout puissant sont inévitables : advienne que pourra. »

Au jour de l'octave de sa mort, qui est, d'après les Unitaires, le jour de son arrivée en Chine, se déroulent à nouveau les mêmes cérémonies.

De cette étude il ressort que le peuple druse est aussi réfractaire aux mœurs chrétiennes qu'au culte musulman. A la vérité, il a peut-être moins d'antipathie pour le Christ que pour Mahomet. Souvent il témoigne de la confiance à nos missionnaires. Il ne se croit pas souillé par leur contact, comme l'intraitable métualis. Maintes fois, il les a priés de s'établir dans ses principaux villages ; il va jusqu'à leur donner le titre de beik, le plus élevé après celui de pacha, et se montre fier de leur amitié. Avant 1890, plusieurs des écoles fondées par les jésuites dans le Hauran, étaient surtout fréquentées par des Druses.

Mais si le beik frangi est traité avec tant d'égard, c'est

qu'on voit en lui un homme charitable, savant, c'est qu'il représente une grande nation chrétienne. Charmé d'abord du bon accueil qu'il reçoit, le missionnaire constate bientôt avec tristesse que la civilisation chétienne glisse à la surface de ces natures concentrées. Sous un vernis de parfaite courtoisie, il découvre un fanatisme opiniâtre ; le cœur druse ne s'ouvre pas plus à la vertu de l'évangile que ses rochers à l'action vivifiante des sources que la Providence a fait jaillir du Jabal-ed-Druz.

Le druse ne consent même pas à discuter sur la religion avec les étrangers. Hamzé, à l'exemple de Mahomet, interdit toute controverse avec les incroyants. Les merveilles opérées par Hakem doivent rassurer l'unitaire sur l'excellence de sa foi ; merveilles si prodigieuses, déclare Hamzé, que tous les arbres de l'univers fussent-ils changés en roseaux, et tous les océans transformés en encre, on n'aurait pas la septième partie des plumes et de l'encre nécessaires pour les transcrire ! Ne sont-ils pas sûrs, d'ailleurs, d'exterminer un jour tous leurs adversaires ?

F. TOURNEBIZE, S. J.

L'ÉCLAIRAGE A L'ACÉTYLÈNE

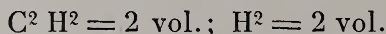
(Deuxième article[1])

III. L'ACÉTYLÈNE

I. Notion. — On a donné le nom d'*hydrocarbures* ou *carbures d'hydrogène* à des composés dans lesquels entrent exclusivement comme éléments constitutifs l'hydrogène et le carbone.

Ces composés se rencontrent en très grand nombre, aussi bien dans le règne animal que dans les règnes végétal et minéral. Ils sont d'autant plus abondants que le carbone, loin de se comporter comme l'oxygène auquel on reconnaît seulement deux centres d'attraction, a la propriété de pouvoir attirer même quatre atomes d'hydrogène et de ne se saturer qu'au moment où les attractions de ces quatre centres sont satisfaites.

De tous les carbures d'hydrogène, l'acétylène est le moins hydrogéné. Il est aussi le seul dans lequel deux volumes d'hydrogène unis à deux volumes de vapeur de carbone ne forment que deux volumes d'hydrocarbure, sans condensation :



$$C^2\,H^2 = 2 \text{ vol.};\ H^2 = 2 \text{ vol.}$$

Brûlé dans l'eudiomètre, avec 2 volumes 1/2 d'oxygène, 1 volume d'acétylène donne naissance à 2 volumes d'acide carbonique et à 1 volume de vapeur d'eau.

« Il se produit toutes les fois que l'on fait passer dans un tube, chauffé au rouge, le gaz oléfiant, la vapeur de l'alcool, de l'éther, de l'aldéhyde et même de l'esprit-de-bois. Il prend naissance lorsqu'on fait agir la vapeur du chloroforme

1. V. *Études,* 20 septembre 1897, p. 743.

sur le cuivre métallique : enfin il fait partie du gaz d'éclairage[1]. »

Il se forme également, lorsqu'on fait passer une série d'étincelles à travers un mélange d'hydrogène et de gaz provenant d'un composé organique. Il est aisé de s'en rendre compte en soumettant le protocarbure d'hydrogène à l'étincelle de la bobine de Ruhmkorff. Il se dégagera de l'acétylène.

On peut aussi constater son existence partout où brûle au contact de l'air, avec production de fumée, un composé organique tel que l'éthylène, l'éther, le pétrole, la benzine, les matières grasses. La combustion incomplète des corps gras laisse souvent percevoir dans les cuisines une légère odeur alliacée due à la présence de l'acétylène. Une cuisine chauffée au gaz, un appartement éclairé par des becs Auer n'ayant pas le tirage d'air suffisant, produisent la même odeur due à un léger dégagement du même gaz.

II. Historique. — L'acétylène fut observé pour la première fois en 1836 par le chimiste anglais Edmond Davy. Davy venait de faire plusieurs expériences dans le but de produire, sur une grande échelle, le potassium à l'aide du charbon et du carbonate de potasse ou crême de tartre calcinée. Il avait ainsi obtenu une substance d'un gris brun, assez molle quoique adhérente au fer et d'une texture grenue que l'auteur regarda comme un mélange de potassium et de carbure de ce métal.

Cette substance traitée par l'eau, la décomposa avec facilité en dégageant de l'hydrogène et un gaz encore inconnu. Davy étudia ce gaz, reconnut en lui un carbure d'hydrogène et publia quelques-unes de ses propriétés. En le mettant en contact avec le chlore gazeux, il obtint une explosion instantanée accompagnée d'une vive flamme rouge, et cela dans une demi-obscurité aussi bien qu'à la lumière du soleil; il constata que l'eau en absorbait à peu près son volume et que

1. Berthelot. — *Annales de Physique et de Chimie*, t. LXVII (janvier 1863), p. 53.

mélangé avec de l'oxygène dans les proportions de 20 à 25 0/0 d'acétylène, ce dernier produisait à l'approche de la flamme une détonation violente avec formation d'eau et d'acide carbonique[1].

Davy ne poussa pas plus loin ses recherches. « Cette observation, dit M. Berthelot, demeura isolée et disparut de la science. » M. Berthelot lui-même n'en avait pas connaissance quand il fut amené à s'occuper à son tour du nouveau gaz. Dans l'intervalle, plusieurs savants avaient eu l'occasion de rencontrer l'acétylène, mais ils ne s'étaient pas attardés à l'examiner. Torrey en 1839, Quet[2], Boettger et Crova[3], de 1858 à 1863, observèrent ou produisirent l'acétylure de cuivre, mais sans analyser ce composé ni le gaz qui s'en dégage sous l'action de l'acide chlorhydrique.

En 1861, le savant allemand Woehler démontra que par l'action du carbone sur l'alliage du zinc et du calcium, on pouvait obtenir au rouge blanc un carbure de calcium. Ce carbure, mis en contact avec l'eau, dégageait un gaz d'une nature particulière[4] que Woehler n'eut pas le temps d'étudier.

Il était réservé à M. Berthelot de découvrir la nature de l'acétylène et d'en mettre en lumière les propriétés d'une façon si complète qu'il ne devait laisser que peu ou point à faire après lui.

Ce fut vers 1855 qu'il en aborda l'étude pour la première fois. Il donna à ce gaz le nom d'acétylène en mémoire du chimiste suédois, Berzélius, qui avait donné le nom d'acétyle au radical hypothétique de l'acide acétique : or, la composition de l'acétylène $C^2 H^2$ est par rapport à l'acétyle $C^2 H^3$ la même que celle de l'éthylène $C^2 H^4$ relativement à l'éthyle $C^2 H^5$. Cette dénomination était pleinement justifiée. A dater de 1860, M. Berthelot présenta successivement à

1. *Notice on a new gaseous bicarburet of hydrogen, and of a peculiar compound of carbone and potassium or carburet of potassium, etc.....*
Reports of the Brit. Assoc. for the Advancem. of science, 1836, p. 62, 63, 64.
Records of general Science, IV, 1836, p. 321-323.
2. *Comptes rendus*, t. LXVI, 1858, p. 905.
3. *Ibid.*, t. LX, 1863, p. 415.
4. *Annalen der Chemie und Pharmacie*, t. CXXIV, p. 220.

l'Académie des sciences une série de notes, de mémoires, auxquels nous aurons maintes fois recours en écrivant les pages qui vont suivre[1].

Toutefois si l'acétylène était connu, on ignorait encore le moyen de le produire économiquement et en grande abondance. Plusieurs savants comprirent de quelle importance serait une découverte qui permettrait de réaliser ces deux conditions. MM. Maquenne en France, Winkler en Allemagne et Travers en Angleterre, poursuivirent, dans ce but, des recherches à demi couronnées de succès. M. Willson, en Amérique, aurait peut-être été plus heureux si M. Moissan n'eut avant lui définitivement doté la science et l'industrie du seul moyen pratique à adopter pour la production de l'acétylène, la décomposition de l'eau par le carbure de calcium.

III. Préparation de l'acétylène. — Nous allons exposer brièvement les modes de préparation auxquels eurent recours les savants que nous venons de mentionner jusqu'au moment où l'heureuse découverte de M. Moissan relégua ces méthodes au rang des procédés surannés.

M. Berthelot avait eu connaissance des composés explosifs observés par ses devanciers ; il eut l'idée de réduire par l'acide chlorhydrique l'acétylure cuivreux. Il n'eut qu'à chauffer légèrement le mélange pour produire l'acétylène. Il prépara plus tard ce gaz en déshydrogénant au rouge l'éthylène $C^2 H^4$ et tous les composés de ce dernier corps. Ce que M. Berthelot avait réalisé par voie sèche, M. Sawistsch chercha à l'obtenir par voie humide. Sur le bromure d'éthylène il fit agir la potasse dissoute dans l'alcool ordinaire ou l'alcool amylique. Mais l'acétylène dégagé était mêlé de vapeurs alcooliques ou bromurées dont l'influence se faisait sentir dans toutes les réactions. Aussi, son procédé fut-il abandonné.

M. Berthelot continuait de son côté ses expériences et tentait de produire par synthèse l'acétylène au moyen de

1. *Annales de Physique et de Chimie*, t. LXVII, p. 52 et passim.

l'étincelle électrique. A cet effet, il prit un œuf en verre pourvu de quatre tubulures. Deux de ces tubulures étaient traversées par des tiges porte-charbon ; la troisième communiquait avec un appareil à hydrogène, la dernière plongeait dans une solution de protochlorure cuivreux ammoniacal. Les charbons employés successivement, charbon de cornue, charbon de bois et graphite avaient été purifiés au préalable par un courant de chlore sec prolongé pour le premier pendant une heure et demie, pour les deux autres pendant six heures, au rouge presque blanc. « Dans ces conditions, dit M. Berthelot, l'expérience réussit pleinement. La combinaison de l'hydrogène avec le carbone s'effectue à l'instant. Dès que l'arc jaillit, l'acétylène prend naissance, et c'est le seul produit que j'aie reconnu dans la réaction. Sa production continue tant que l'arc électrique passe. » A mesure que l'acétylène se formait autour des pôles, il était entraîné et venait se condenser en formant un précipité rouge d'acétylure cuivreux dans le protochlorure de cuivre ammoniacal. Il suffisait de traiter ensuite l'acétylure cuivreux par l'acide chlorhydrique pour reproduire l'acétylène à l'état pur.

Dans cette expérience, M. Berthelot recueillit environ 10 centimètres cubes de gaz par minute. Le charbon consommé n'entrait dans la combinaison que pour les 50 0/0 de sa dépense.

Si l'on veut arriver à un rendement supérieur, il suffit d'employer pour l'une des électrodes un tube de charbon par lequel l'hydrogène parvient au contact de l'étincelle électrique.

Il est à remarquer que l'acétylène est jusqu'ici le seul carbure d'hydrogène susceptible d'être produit par la synthèse directe de ses éléments.

M. Berthelot aboutit au même résultat en substituant dans la réaction précédente le formène à l'hydrogène, et plus généralement en soumettant à l'action de la chaleur ou de l'étincelle électrique le cyanogène, le tétrachlorure de carbone et presque tous les gaz hydrocarbonés.

Il réussit du reste à le produire aux dépens de la plupart des composés organiques soumis à l'influence prolongée de

la température rouge, et même aux dépens des vapeurs de ces composés traversées par une série d'étincelles électriques.

En 1864, de Wyde avait constaté la formation de l'acétylène dans la combustion incomplète de l'éthylène : M. Berthelot étendit cette observation à toutes les combustions incomplètes par une expérience devenue classique[1].

A cet effet, M. Berthelot remplissait une éprouvette de gaz des marais, de propylène, d'éthylène, de vapeurs d'amylène et il y versait quelques gouttes de benzine, d'acétone, d'éther méthylique, méthychlorhydrique, méthylformique ou d'éther ordinaire. Puis, additionnant le mélange ainsi formé de quelques centimètres cubes de chlorure cuivreux ammoniacal, il enflammait la vapeur. Dans ces conditions, l'acétylène prend aussitôt naissance au-dessous de la flamme et se combine avec le cuivre pour former un précipité rouge caractéristique.

Si les liquides ou solides sont peu volatils, on place entre des charbons un creuset de terre. Quand il est chaud on y verse la substance qui s'enflamme aussitôt. Un tube métallique plongeant au fond du creuset et jusque dans la vapeur la conduit dans un flacon où se trouve le chlorure cuivreux. L'expérience démontre ainsi la présence de l'acétylène.

Mentionnons pour mémoire diverses circonstances dans lesquelles on obtenait encore un dégagement assez abondant de ce gaz :

Dans la réduction par les métaux et les métalloïdes des dérivés halogènés du méthane et de l'éthane;

En faisant passer l'éther méthylchlorhydrique dans un tube de porcelaine chauffé à une température inférieure au rouge sombre ;

En dirigeant un courant d'oxyde de carbone mêlé de vapeurs chlorhydriques sur du siliciure de magnésium chauffé au rouge;

En traitant par l'eau le produit de la réaction du potassium sur l'oxyde de carbone;

En faisant passer sur le cuivre porté à la température du rouge des vapeurs de chloroforme;

1. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XIX, no 1, 1865.

Par la réaction de l'isobutylate de potasse sur le bibromure d'éthylène (procédé de M. de Forcrand);

Par l'action de l'eau sur le produit qui résulte de la réaction du carbone sur l'alliage du calcium et du zinc.

Nous avons dit que l'acétylène existe dans le gaz d'éclairage. M. Berthelot l'en a isolé. On ne l'y rencontre toutefois que dans des proportions assez faibles, quelques dix-millièmes à peine. Il faut cependant faire une exception pour les gaz riches qui en renferment davantage.

Quelle que soit du reste la proportion pour laquelle il y entre, l'acétylène donne au gaz de houille une odeur alliacée. Il ne faudrait pas néanmoins lui attribuer exclusivement l'odeur caractéristique de ce gaz. Cette odeur est due, en effet, non seulement à l'acétylène, mais encore au sulfure de carbone, à la benzine et à la naphtaline qui s'y rencontrent en plus grande abondance[1].

M. Berthelot reconnut encore la présence de l'acétylène dans l'électrolyse de l'aconitate et du benzoate de potasse; M. Bourgoin, dans celle du succinate de potasse. M. Drouin remarque à ce sujet que toutes les oxydations incomplètes à chaud ou à froid donnent de l'acétylène.

M. Kékulé constata l'apparition du même gaz, en mélange avec l'acide carbonique dans l'électrolyse du fumarate et du maléate de calcium.

C'est par toutes ces méthodes bien différentes, on le voit, les unes des autres, que M. Berthelot et ceux qui, après lui, dirigèrent leurs travaux vers l'acétylène, avaient réussi à produire ce gaz. Encore ne l'obtenaient-ils pas sans difficulté et toujours, du reste, dans des proportions relativement restreintes. La plupart de ces réactions demandaient une température très élevée que, seul, l'arc électrique pouvait le plus souvent fournir.

L'acétylène est, en effet, un gaz *endothermique*, c'est-à-dire il ne peut prendre naissance sans une forte absorption de chaleur. Aussi, préférait-on d'ordinaire recourir à une méthode indirecte qui a toujours donné de bons résultats. Les hydrocarbures ont la propriété de dégager de l'acétylène,

1. *Annales de Physique et de Chimie*, t. IX, 1866, pp. 384 et sq.

dans leur combustion incomplète à la température rouge : il suffit de diriger alors le courant gazeux dans une solution ammoniacale de sous-chlorure ou de sulfite cuivreux ammoniacal pour obtenir de l'acétylure de cuivre que l'on traite ensuite, comme à l'ordinaire, par l'acide chlorhydrique.

C'était le procédé qu'employait encore en 1868 M. Berthelot, pour obtenir l'acétylène au moyen du gaz des marais ou du gaz d'éclairage.

A la même époque, M. Rieth utilisait ce dernier gaz en faisant passer dans une solution d'argent ammoniacale les produits de la combustion d'un bec Bunsen brûlant intérieurement. Il recueillait environ 200 grammes d'acétylure d'argent en 12 heures.

En 1880, M. Jungfleisch perfectionna ce procédé en introduisant de l'air dans le gaz d'éclairage afin que ce dernier brûlât toujours en excès. Il produisait à l'heure 15 litres d'acétylène.

Mais, déjà en 1866, M. Berthelot avait donné à ses recherches une direction nouvelle et montré la voie aux chercheurs de l'avenir. C'est à lui, en effet, que remonte la première application pratique du procédé aujourd'hui exclusivement en usage de la décomposition de l'eau par les carbures métalliques. Sans doute, Davy avait déjà produit du carbure de potassium, Woehler, du carbure de calcium, mais sans reconnaître le gaz qui se formait au contact de ces composés avec l'eau. M. Berthelot procéda méthodiquement. Ayant fait chauffer du sodium dans une atmosphère d'acétylène, il poussa la réaction jusqu'au rouge sombre et obtint du carbure de sodium $C^2 Na^2$ qui se décomposait en présence de l'eau avec production d'acétylène. Il arriva à des résultats analogues avec le potassium [1].

En 1892, M. Maquenne prépara l'acétylène au moyen d'un mélange de baryte avec du magnésium en poudre et du charbon également pulvérisé. Du composé ainsi obtenu se dégagea un gaz contenant jusqu'à 69 0/0 d'acétylène. Mais en substituant à la baryte le carbonate de baryum, le rende-

1. *Annales de Chimie et de Physique*, t. IX, p. 384, 1866.

ment fut porté à 93, 96, 97 et enfin 98 0/0 d'acétylène, et seulement 2 ou 3 0/0 d'hydrogène pur.

M. Maquenne opérait de la manière suivante dans la préparation de son carbure. Il prenait 40 grammes d'un mélange intime de carbonate de baryum, de magnésium et de charbon dans des proportions variables dont voici le tableau :

Carbonate de baryum .	20	20	10	10	10	10	10
Magnésium	8	8	4	4	4	4	4
Charbon	8	6	4	3	2	1,5	1,2

Le mélange, introduit au moyen d'une bouteille dans le four Perrot, était chauffé au rouge, le tube demeurant ouvert. Après quatre minutes, une réaction brusque se produisait avec un bruit sourd, accompagné parfois d'une gerbe d'étincelles. C'était le moment de boucher la bouteille avec du liège. On la retirait du four pour la plonger vivement dans un bain d'eau : puis on recueillait avec précaution le contenu et on le conservait dans un flacon bien sec. C'était le carbure de baryum.

L'opération durait vingt minutes et donnait de 36 à 38 grammes d'un corps amorphe, gris, poreux, très friable. Le carbure de baryum est inaltérable par l'oxygène sec, il s'échauffe à l'air humide et dégage de l'acétylène. L'eau le décompose brusquement. Il brûle au rouge avec incandescence en laissant de la baryte et du carbonate de baryum.

L'alcool absolu le réduit en produisant de l'acétylène et de l'éthylate de baryum[1].

Vers la même époque, M. Travers obtenait du carbure de calcium en réduisant, en présence du charbon, le chlorure de calcium par le sodium. Mais son carbure était mélangé avec d'autres produits, tels que du carbure, du cyanure de sodium, du chlorure de calcium en excès : aussi, n'obtenait-il que 50 litres d'acétylène par kilo de carbure.

C'est alors que M. Moissan, rompant avec les méthodes jusque-là employées, demande au four électrique un carbure de calcium pur et susceptible de donner un meilleur rendement. On sait comment il y réussit. Le carbure de calcium

1. *Comptes rendus.* — 15 février 1892, p. 361. — 17 octobre 1892, p. 560.

dégage théoriquement 350 litres d'acétylène. En pratique, on peut s'estimer heureux quand on arrive à en recueillir 340.

M. Moissan à également préparé de la même façon les carbures de baryum $C^2 Ba$ et de Strontium $C^2 Sr$. Dans le creuset d'un four électrique, il faisait le mélange suivant :

Baryte anhydre, 50 gr.

Charbon de sucre, 30 gr.

Il chauffait de 15 à 20 minutes avec un courant de 350 ampères et 70 volts et retirait du creuset, après refroidissement, une masse noire fondue se brisant avec facilité et pré sentant, suivant la cassure, de grands cristaux lamellaires.

Le carbonate de baryum pur peut être substitué à la baryte, dans la proportion suivante :

Carbonate de baryum, 150 gr.

Charbon de sucre, 25 gr.

Dans les mêmes conditions, en mélangeant 120 gr. de strontiane et 30 gr. de charbon de sucre ou 150 gr. de carbonate de strontium et 50 gr. de charbon de sucre, on obtient un carbure de strontium à reflets mordorés se décomposant à l'humidité de l'air.

Ces deux carbures donnent, au contact de l'eau, un oxyde hydraté et de l'acétylène pur.

M. Moissan a poursuivi ses travaux et produit par la même méthode, en chauffant un mélange de lithine et de charbon, un carbure de lithium répondant à la formule $C^2 Li^2$, à cristaux transparents. Ce carbure est celui qui dégage le plus d'acétylène pur. On peut en effet en recueillir 587 litres par kilogramme de carbure.

Les carbures de cérium $C^2 Ce$, de lauthane $C^2 La$, d'yttrium $C^2 Yt$ et de thorium $C^2 Th$, fournissent également, par la décomposition de l'eau, un mélange gazeux composé d'acétylène et de méthane.

Pour les carbures d'aluminium $C^3 Al^4$ et de glucinium $C^3 Gl^2$ de M. Lebeau, le méthane pur se substitue à l'acétylène dans la même combinaison.

Le carbure de manganèse CMn^3 préparé par MM. Troost et Hautefeuille, donne un volume égal de méthane et d'hydrogène.

Le carbure d'uranium $C^3 Ur^2$ fournit en grande abon-

dance du méthane, de l'éthylène et de l'hydrogène. Mais il produit en outre des carbures liquides et solides en telle quantité, que les deux tiers du carbone de ce composé se retrouvent sous cette dernière forme.

Les carbures de cérium et de lanthane jouissent de la même propriété, mais à un degré inférieur.

Tous les carbures que nous venons d'énumérer décomposent l'eau à la température ordinaire, en donnant naissance à des hydrocarbures et à des oxydes métalliques. Nous n'avons à nous occuper ici que de l'acétylène, mais nous avons cru pouvoir rappeler, en quelques mots, non-seulement les réactions dans lesquelles ce gaz se forme d'ordinaire sans mélange, mais encore les réactions analogues, où il apparaît mélangé avec des gaz étrangers, celles mêmes où l'on serait, semble-t-il, en droit de s'attendre à le rencontrer, mais où on ne le trouve pas[1].

IV. Propriétés physiques. — L'acétylène peut être obtenu, sous les trois états gazeux, liquide et solide.

A l'état gazeux, c'est un fluide aériforme, incolore. Produit en grande abondance et sous pression, il se dégage comme la vapeur d'eau sous forme de vapeurs blanchâtres.

Odeur. — Pur, il a, d'après M. Moissan, une odeur éthérée très agréable : mais il est d'ordinaire mélangé à d'autres gaz auxquels il emprunte une odeur empyreumatique ou franchement alliacée. Ces gaz sont d'ordinaire des sulfures et phosphures d'hydrogène provenant des impuretés de la chaux ou du charbon qui ont été employés dans la fabrication industrielle du carbure de calcium.

Cette odeur ne se laisse point percevoir dans la combustion complète du gaz.

Il n'a pas de saveur appréciable.

Densité. — La densité de l'air étant prise pour unité à la température de 0° et à la pression normale de 0^m760, celle de l'acétylène est égale à 0,92 (M. Berthelot).

1. Moissan. — *Classification des carbures.* — *Comptes rendus*, t. CXXII, p. 1462. — 1896.

Un litre d'air pesant, dans les conditions normales, 1 gr. 2932, le poids d'un litre d'acétylène sera exprimé par 1 gr. 2932 $\times$ 0,92 = 1 gr. 189.

Un kilogramme d'acétylène, à la pression atmosphérique, équivaut donc en volume à près de 832 litres.

Compressibilité. — Gazeux, à la température ordinaire, l'acétylène est facilement liquéfiable par la compression.

Il a été obtenu pour la première fois à l'*état liquide* par Ansdell, sous les pressions et aux températures suivantes [1].

Température	Pression
— 23	11,01 atmosphères
— 10	17,06 —
0	21,53 —
+ 13,5	32,77 —
+ 20,15	39,76 —
+ 31,6	56,20 —
+ 36,9	67,96 —

Au dire du même savant, le point critique est à 37,05.

M. Cailletet liquéfia l'acétylène en 1877 et démontra que ce gaz ne suit pas la loi de Mariotte. Les chiffres qu'il a communiqués à l'Académie des Sciences s'écartent notablement des précédents :

Température	Pression
+ 1°	48 atmosphères
+ 2,5	50 —
+ 10	63 —
+ 18	83 —
+ 25	94 —
+ 31	103 —

La différence des résultats obtenus par M. Cailletet et de

1. *Proced. of the Royal Soc. of London*, t. XXIX, 1879, p. 209.

ceux qu'Ansdell a publiés, serait due, d'après M. Villard, à la présence dans l'acétylène employé par celui-ci, d'éthylène chloré et d'autres gaz plus faciles à condenser.

M. P. Villard a renouvelé lui-même, en 1895, les expériences de M. Cailletet, en y apportant de nouvelles précautions. Après avoir préparé l'acétylène par le procédé Moissan, il a purifié le gaz de manière à n'avoir à redouter la présence d'aucun élément étranger : « Toutes les séries de mesures que j'ai effectuées, nous dit-il, ont donné des résultats concordants, même avec des échantillons de gaz différents ; à une même température, j'ai constamment trouvé la même pression, et en laissant dégager les deux tiers de l'acétylène en expérience, la force élastique n'a pas varié, ce qui permet d'admettre qu'aucune trace d'air ou de gaz difficilement liquéfiable n'ajoutait sa pression à celle de la vapeur saturée. »

M. Villard a résumé dans le tableau suivant les propriétés élastiques de l'acétylène [1].

Températures	Pressions	Observations
— 90°	0,69 atm.	État solide.
— 85	1 —	»
— 81	1,25 —	Point de fusion.
— 70	2,22 —	État liquide.
— 60	3,55 —	»
— 50	5,3 —	»
— 40	7,7 —	»
— 23,8	13,2 —	»
0	26,05 —	»
+ 5,8	30,3 —	»
+ 11,5	34,8 —	»
+ 15	37,9 —	»
+ 20,2	42,8 —	»
+ 37	68,0 —	Point critique.

L'acétylène liquide est incolore, très transparent, très réfringent et extrêmement mobile. Il est très soluble dans l'eau. Il dissout la paraffine et les matières grasses.

1. *Comptes rendus*, t. CXX, 1895, p. 1262.

Il est plus léger que l'eau. C'est du reste le liquide le plus léger que l'on connaisse encore. Voici quelle en est la densité prise par M. Andrews à des températures diverses.

Température	Densité
— 7°	460 grammes par litre
0	451 — —
16,4	420 — —
35,8	364 — —

Il suffit de rapprocher ce dernier tableau des chiffres précédemment donnés pour se rendre compte que le coefficient de dilatation de l'acétylène est fort élevé. Mais ce gaz peut se contracter plus encore et arriver à occuper un volume de moitié moindre que celui qu'il occupe à la température moyenne de + 15°, il se présente alors à l'état solide. Il suffit pour l'obtenir ainsi de laisser s'évaporer librement dans l'air l'acétylène liquide. Il s'opère en cet instant une détente assez intense pour provoquer un subit abaissement de température qui entraîne la congélation.

La liquéfaction de l'acétylène est chose fort aisée : mais elle n'est pas sans exiger de grandes précautions, si l'on veut éviter les accidents. Ces accidents pourraient se produire par suite d'un échauffement exagéré du gaz pendant la compression.

M. Pictet raconte ainsi une explosion, ou plutôt la première explosion qui lui arriva [1].

« Avec une pompe pneumatique, nous faisions d'abord le vide complet dans tout l'appareil pour en enlever totalement l'air.

« Nous n'avions que cinq kilos de carbite [2] comme corps étranger contenu dans l'instrument. Avec la pompe hydraulique, nous faisions entrer quelques grammes d'eau déterminant la formation d'une première quantité d'acétylène...

« Pendant les dix premières minutes, la pression croît très exactement en proportion de la quantité d'eau qui pénètre

1. R. Pictet, *l'Acétylène*, p. 22.

2. M. Pictet a jugé bon, on ne sait trop pourquoi, de substituer le nom de carbite à celui de carbure de calcium. Son exemple n'a pas été suivi.

dans l'appareil, puis elle semble s'arrêter à une certaine valeur qui correspond à la liquéfaction de l'acétylène à la température de l'eau qui entoure le serpentin.

« Nous continuons l'introduction régulière de l'eau sur le carbite, et nous voyons que la température de l'autoclave s'élève rapidement : elle atteint plus de 100 degrés au bout d'un quart d'heure.

« La pression de la liquéfaction s'élève également dans d'assez fortes proportions ; ce fait est essentiellement dû aux impuretés qui ne pouvant se liquéfier, augmentent la tension des gaz.

« Subitement, nous voyons les manomètres donner une violente oscillation qui les amène tout près de 300 atmosphères, et un choc profond, sourd, indéfinissable, nous arrive par les pieds du sol du laboratoire.

« Toute la masse gazeuse contenue dans l'autoclave et le serpentin s'est dissociée d'un seul coup, l'hydrogène est devenu libre et le carbone s'est déposé sous forme d'une poudre extrêmement fine et ténue dans tout l'appareil. »

Que s'était-il passé ? Sous la pression énorme nécessaire à la liquéfaction, la chaleur développée par la combinaison de l'eau et du carbure de calcium s'était rapidement élevée, et le carbure était devenu incandescent. Cette incandescence a suffi pour décomposer brusquement tout le gaz et provoquer l'explosion. Il faudra donc éviter de liquéfier le gaz à mesure qu'il se dégage, en présence même du carbure, car la chaleur de formation s'ajoutant à la chaleur de compression peut entraîner brusquement la décomposition totale.

Les appareils Pictet, Dickerson et Suckert ont été construits de façon à ne jamais provoquer cet accident. Nous n'avons pas à les décrire ici.

Aussitôt produit, l'acétylène liquide doit être mis dans des bonbonnes très résistantes, analogues aux tubes d'oxygène ou d'acide carbonique employés couramment.

Les bonbonnes de M. Pictet étaient timbrées à 250 atmosphères et pouvaient contenir chacune de 3 à 4 kilogrammes de gaz liquéfié. Elles étaient fermées par un détendeur qui réglait la sortie du gaz.

L'usage de ce détendeur demande de grandes précautions. L'explosion survenue le 19 octobre 1896, dans l'usine de la

rue Championnet en est une preuve. Il est, en effet, très probable que la manipulation trop énergique du détendeur a suffi à produire un échauffement du métal, peut-être une étincelle susceptible de provoquer la décomposition de l'acétylène liquide, dans une bonbonne sans doute trop remplie. Il en est résulté une pression interne de cinq à six mille kilogrammes qui a fait voler le métal en éclats.

C'est du reste à l'acétylène liquide que sont imputables presque tous les méfaits qu'il ne serait pas équitable d'attribuer à l'acétylène gazeux.

La première de ces catastrophes date de janvier 1896. Elle se produisit dans les ateliers de MM. Pfegbar et fils à New-Haven (États-Unis d'Amérique). Deux bonbonnes firent explosion. L'une d'elles mesurant 1 m. 20 de longueur sur 0 m. 125 de diamètre creva le toit de l'usine et alla tomber à 75 mètres plus loin. Un incendie se déclara aussitôt par suite de la mise en liberté du gaz et dévora le bâtiment.

C'est à Berlin, dans les ateliers de M. Raoul Pictet, qu'a eu lieu la deuxième explosion. Elle fut aussi suivie d'incendie.

La troisième est celle de la rue Championnet qui fit deux victimes, encore chez M. Pictet.

On était à peine remis de l'émotion produite par ces accidents, lorsqu'un quatrième désastre eut lieu à Berlin, dans l'usine de M. Isaac.

L'acétylène liquéfié présente, on le voit, de redoutables dangers dans sa manipulation.

La difficulté de faire une enquête après la mort des ouvriers qui se livraient à cette fabrication n'a pas toujours permis de se rendre compte des causes de l'accident.

MM. Berthelot et Vieille ont toutefois communiqué, à l'Académie des sciences, un mémoire instructif sur les propriétés explosives de l'acétylène pur soit liquide, soit gazeux, en dehors de tout mélange d'air atmosphérique ou d'oxygène. Voici les résultats de leurs expériences :

1° Sous la pression atmosphérique et sous une pression inférieure à deux atmosphères, aucun danger d'explosion n'est à redouter.

Hâtons-nous de le dire, la plupart des appareils producteurs d'acétylène gazeux remplissent cette condition, dont il

est du reste facile de s'assurer, à l'aide d'un manomètre à mercure par exemple.

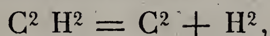
Dans ces conditions, les expériences de MM. Berthelot et Vieille ont démontré que l'acétylène ne propageait pas à une distance considérable la décomposition qu'aurait provoquée en un de ses points une cause quelconque, comme serait l'étincelle électrique ou l'explosion d'une amorce de fulminate de mercure au sein de la masse gazeuse. L'action de cette déflagration ne s'étendrait pas *au delà du voisinage dans la région soumise directement à l'échauffement ou à la compression.*

2° Au-dessus de deux atmosphères, l'explosibilité devient redoutable, car si un seul point du volume gazeux est mis en ignition, la décomposition se propage aussitôt dans toute la masse. Elle arrive à son maximum d'intensité dans l'acétylène liquide dont les propriétés explosives ont de grands rapports avec celles de la dynamite. Il suffit pour la provoquer d'introduire dans le récipient un fil métallique chauffé au rouge ou d'y faire détoner une amorce de fulminate de mercure.

Nous devons à MM. Berthelot et Vieille le tableau suivant, dans lequel sont exprimées les pressions et les durées de réaction observées lors de l'inflammation de l'acétylène au moyen d'un fil métallique rougi au sein de la masse gazeuse, sous diverses pressions initiales :

Pression initiale absolue en kil. par cm^2	Pression observée aussitôt après chaque réaction en kil. par cm^2	Durée de la réaction en millièmes de seconde	Rapport des pressions initiale et finale
2,23	8,77	»	3,43
2,23	10,73	»	4,81
3,50	18,58	76,8	5,31
3,43	19,33	»	5,63
5,98	41,73	66,7	6,98
5,98	43,43	»	7,26
5,98	41,53	45,9	6,94
11,23	92,73	26,1	8,24
11,23	91,73	39,2	8,00
21,13	21,37	16,4	10,13
21,13	21.26	18,2	10,13

La décomposition se fait suivant la formule



$$C^2 H^2 = C^2 + H^2,$$

et il reste dans le récipient ou l'éprouvette dans laquelle l'expérience a été effectuée, un volumineux dépôt de charbon ; quant au gaz qu'elle renferme, c'est de l'hydrogène pur.

Comme on peut l'établir d'après les chiffres précédents, à la température de 20° C, l'explosion décuple la pression initiale, si cette pression est de 21 kil. environ. De plus, la vitesse de la réaction croît en raison directe de la pression, tandis que la durée de la décomposition augmente au contraire en raison inverse.

Avec l'acétylène liquide on obtient une force explosive incomparablement plus grande qu'avec le même gaz comprimé. L'expérience suivante, nous en donnera une idée.

Dans une bombe en acier ou en acier au nickel de 48,96 cm³ de capacité, chargée avec 18 gr. d'acétylène liquide, on a obtenu au moment de l'explosion la pression énorme de 5 564 kg par cm².

3° Le choc n'est point suffisant à déterminer par lui seul la décomposition de l'acétylène comprimé ou liquéfié. Toutefois, s'il suffit à briser le récipient, la friction des fragments métalliques les uns contre les autres sera susceptible d'enflammer et de faire exploser le mélange gazeux formé par la subite éruption de l'acétylène dans l'air atmosphérique. Les expériences suivantes, réalisées par MM. Berthelot et Vieille, légitiment cette conclusion.

Après avoir rempli les uns d'acétylène gazeux comprimé à dix atmosphères, les autres d'acétylène liquide, à la densité de 300 gr. au litre, des récipients en acier d'environ 1 litre, les deux expérimentateurs soumettaient les uns et les autres à un choc violent, soit en laissant tomber le récipient sur un objet dur, soit en l'écrasant par la chute d'un corps lourd.

Aucun des récipients n'a fait explosion après avoir été précipité d'une hauteur de six mètres sur une large enclume d'acier.

Sous le choc d'un mouton métallique de 280 kg., tombant de la même hauteur, l'acétylène gazeux comprimé à dix

atmosphères ne s'est pas enflammé et n'a pas fait explosion, l'acétylène liquide a explosé après inflammation. Cette inflammation et l'explosion qui l'a suivie semblent avoir été déterminée par la rupture du récipient dont les fragments auront produit une étincelle, cette étincelle aura suffi pour causer la déflagration du mélange détonant. La bouteille brisée ne contenait du reste aucune trace de carbone.

Dans une autre expérience, une bouteille en fer forgée, remplie d'acétylène comprimé à dix atmosphères, a été soumise au choc d'une balle qui après avoir perforé la paroi antérieure s'est aplatie contre la seconde paroi en la déprimant. Il n'y a eu ni explosion ni inflammation.

Enfin, dans une bouteille de fer, remplie d'acétylène liquide, on a fait détoner une amorce de fulminate de mercure. L'inflammation du fulminate a suffi pour entraîner la décomposition totale de l'acétylène et la rupture du récipient qui le contenait.

En résumé, il paraît n'y avoir danger d'explosion lorsqu'on se servira d'acétylène liquéfié ou seulement comprimé audessus de deux atmosphères, que si cet hydrocarbure vient à être enflammé. Mais les causes d'inflammation peuvent se produire si aisément qu'il est nécessaire de manipuler avec une souveraine prudence les récipients qui renferment ces produits.

Après les catastrophes qui ont eu lieu, il serait téméraire et peu pratique de mettre ces récipients entre les mains des particuliers : mais il ne semble pas juste de les bannir entièrement de l'industrie.

A l'état solide, l'acétylène nous apparaît sous la forme d'une neige dont les cristaux n'exercent aucune action sur la lumière polarisée.

Cette neige peut passer directement à l'état gazeux, à la température ambiante et sous la pression atmosphérique. On peut ainsi l'enflammer et obtenir vers —85° C une flamme d'un éclat incomparable brûlant sans résidu.

Solubilité. — L'acétylène gazeux jouit de la propriété de se dissoudre facilement dans un grand nombre de liquides.

M. Berthelot avait dressé, dès 1866, le tableau suivant[1].

Dissolvants	Volumes d'acétylène gazeux dissous dans 1 volume du liquide, sous la pression de 760mm et à la température de 18° C.
Eau	1 vol.
Sulfure de carbone.	1
Hydrure d'amylène.	1
Pétrole	1,5
Essence de térébenthine . .	2
Perchlorure de carbone. . .	2
Alcool amylique	3,5
Styrolène	3,5
Chloroforme	4
Benzine.	4
Acide acétique cristallisable.	6
Alcool absolu	6

D'après M. Villard, le coefficient de solubilité de l'acétylène dans l'eau serait de 1,6. Toutefois, l'eau saturée de sels, notamment de chlorure de sodium, ne dissout que d'infimes quantités d'acétylène. Ainsi dans le cas de la saturation par le sel marin, elle n'en dissout que 0,05.

Mais des recherches récentes dues à MM. Georges Claude et Albert Hess[2] nous ont révélé que la solubilité de l'acétylène devenait beaucoup plus grande encore que dans les liquides signalés par M. Berthelot, si l'on employait l'acétal, le méthylal, l'acétate d'éthyle et surtout l'acétone ordinaire.

Sous la pression atmosphérique et à la température de 15° C, l'acétone dissout 25 fois son volume d'acétylène. Cette solubilité de l'acétylène dans les divers liquides, augmente à peu près proportionnellement à la pression. Ainsi, sous 12 atmosphères, un litre d'acétone dissout environ 300 litres de gaz, c'est-à-dire le rendement pratique d'un kilogramme de carbure de calcium. Chose remarquable, l'acétone immobilisé dans des corps poreux tels que l'amiante, la pierre ponce, le coke, ne perd nullement cette propriété.

1. *Annales de Physique et de Chimie*, t. IX, 1866, p. 425.
2. *Comptes rendus*, t. CXXIV, 1897, p. 626.

On comprend déjà quel parti on peut en tirer industriellement. On fait communiquer avec les appareils que l'on veut alimenter le récipient contenant la dissolution d'acétylène sous pression. Les bulles de gaz se dégagent jusqu'à concurrence de ce qui reste dissous à la pression atmosphérique. Le liquide ainsi déchargé, redevient apte à recevoir une nouvelle charge d'acétylène sous la pression voulue.

Cette dissolution ne va pas sans augmentation de volume de 0,04 par atmosphère. A 12 atmosphères, la dissolution présentera donc un volume égal à 1 fois 1/2 son dissolvant initial.

« Si l'on tient compte du volume de gaz correspondant, ajoutent MM. Claude et Hess, on arrive à cette conclusion curieuse que la densité de cette augmentation de volume, qui peut-être considérée comme le volume préoccupé par l'acétylène, est de 0,700, alors que dans les mêmes conditions de température, la densité de l'acétylène liquide est de 0,40. En d'autres termes, si à de l'acétylène liquide on ajoutait de l'acétone, on aurait contraction considérable. Il n'est donc pas impossible (et des expériences nous renseigneront à cet égard), qu'à une pression suffisante, on arrive à emmagasiner plus d'acétylène dissous que d'acétylène liquide. »

La solubilité de l'acétylène n'est pas constante à toutes les températures. Elle diminue environ de moitié si l'on monte de 15° à 50° C. « Comme conséquence, lisons-nous dans le même mémoire, la pression d'un récipient chargé passe du simple au double pour une élévation de température voisine de 30° C. Cette variation est bien inférieure à celle de l'acétylène liquide qui passe de 24 à 70 atmosphères pour une élévation de température de 18° C seulement, ce qui contraint à l'emploi de vases à parois très épaisses.

« Avec l'acétylène dissous, au contraire, comme on peut se limiter à volonté à des pressions très faibles, on est amené à des récipients métalliques à parois très minces, peu dangereuses en cas de rupture, et permettant, de par cette légèreté, d'emmagasiner par unité de poids total plus d'acétylène que la liquéfaction.

« Il est intéressant, à ce propos, de noter que le coefficient de dilatation de l'acétylène dissous, quoique variable avec

la pression, ne ressemble en rien à celui de l'acétylène liquide, ce qui permet d'utiliser beaucoup mieux les récipients en les remplissant presque complètement sans crainte de rupture.

« Enfin, les précédents connus dans l'étude des matières explosives, autorisent à penser que les caractères explosifs résultant de l'origine endothermique de l'acétylène sont, sinon totalement annihilés, du moins fortement atténués par le fait de sa dissolution dans un liquide inerte. Nous pouvons relater, à l'appui de cette manière de voir, une expérience qui a consisté à maintenir indéfiniment, dans une solution d'acétylène dans l'acétone, sous 3 atmosphères, un fil de platine porté au rouge vif par l'étincelle électrique. »

Une récente communication de MM. Berthelot et Vieille, à l'Académie des Sciences, jette un nouveau jour sur cette question aussi intéressante pour les applications industrielles que pour la mécanique chimique. Elle a pour objet les tensions de l'acétylène dissous, son aptitude à la détonation et à l'inflammation[1]. En voici un résumé :

I. Tension de l'Acétylène dissous. — Une triple série d'expériences nous donne les pressions développées, par centimètre carré, dans un récipient de 824 centimètres cubes renfermant 301 grammes (376 centimètres cubes) et 315 grammes (394 centimètres cubes) d'acétone qui a été saturé à une température de 15 degrés et sous les pressions initiales de 7 kil., 12 kil. 5, 20 kil. 5 environ. On obtient, en faisant croître successivement les températures, le tableau ci-après.

Dans ces expériences, les tensions attribuables au dissolvant, c'est-à-dire à l'acétone, ne forment qu'une minime partie de la tension totale. Dans la première série : vers 36°, les 4,2 centièmes ; vers 50°, les 5,8 centièmes ; vers 75° les 12 centièmes.

Dans la deuxième série : vers 36°, les 2,4 centièmes ; vers 50°, les 3,6 centièmes.

1. *Comptes rendus*, t. G. XXIV, 10 mai 1897.

Dans la troisième série : vers 36°, les 1,5 centièmes ; vers 50°, les 2,4 centièmes.

Première Série		Deuxième Série		Troisième Série	
Température — Degrés	Pressions absolues — Kilogrammes	Température — Degrés	Pressions absolues — Kilogrammes	Température — Degrés	Pressions absolues — Kilogrammes
7,8	5,60	6,4	10,34	2,8	16,17
14,0	6,74	14,0	12,25	13,0	19,98
26,3	8,70	19,9	14,16	19,9	22,63
35,7	10,55	36,0	19,46	25,0	24,76
50,1	13,94	(50,5)	(22,64)	36,0	30,49
59,6	16,30	(60,1)	(28,36)	(50,5)	(33,21)
74,5	20,52	»	»	»	»
Poids d'Acétone : 301 grammes. Poids d'Acétylène : 69 grammes.		Poids d'Acétone : 315 grammes. Poids d'Acétylène : 118 grammes.		Poids d'Acétone : 315 grammes. Poids d'Acétylène : 203 grammes.	

« On voit que les tensions observées sont attribuables presque en totalité, à l'acétylène, circonstance qu'il importe de mettre en évidence, pour établir la loi des tensions propres à un gaz dissous dans un liquide sous différentes pressions. Or, il est très remarquable de voir que ces tensions de dissolution obéissent à la même loi générale que les tensions de vapeurs saturées d'un liquide homogène. »

II. — Aptitude à la détonation de l'acétylène dissous. — MM. Berthelot et Vieille recherchent ensuite le degré explosif de l'acétylène en dissolution. Ils introduisent à la température de 15° et sous une pression de 13 kilogrammes par centimètre carré dans une bouteille métallique de 700 centimètres cubes de capacité, 132 grammes d'acétylène dissous dans 320 grammes d'acétone. Une amorce au fulminate pénétrait dans le liquide au moyen d'une douille située dans la partie inférieure du récipient. L'explosion de l'amorce a produit un bruit sec et une fuite de gaz, sans explosion ni détonation. La douille a cepen-

dant été pulvérisée et la bouteille fêlée. La même expérience faite autrefois sur l'acétylène liquide avait réduit en menus fragments la bouteille de fer.

Il ne faut pas croire cependant que la stabilité du liquide soit indéfinie. Elle a ses limites : en effet, si le poids de l'acétylène atteint 64 pour 100 du poids de l'acétone, sous une pression de 20 kilogrammes à 13°, il fait explosion par simple inflammation.

III. Aptitude à l'inflammation de l'atmosphère saturée en contact avec les dissolutions d'acétylène et la dissolution coexistente. — MM. Berthelot et Vieille ont fait usage d'une éprouvette en acier, de 50 centimètres cubes de capacité, munie de manomètres Crushers enregistreurs. Dans une première série d'expériences, l'acétone saturée d'acétylène à la température ordinaire, sous des pressions de 10 ou 20 kilogrammes par centimètre carré, remplissait les 56/100 de la bouteille ; dans une seconde série les 33/100.

Sous la pression de 10 kilogrammes, un fil de platine ou de fer placé dans l'atmosphère gazeuse fut porté à l'incandescence et amena l'inflammation explosive de l'acétylène gazeux, sans provoquer la moindre décomposition dans l'acétylène dissous.

Sous la même pression, le fil de platine ou de fer porté à l'incandescence au sein même de l'acétone dégagea par suite de l'échauffement une partie de l'acétylène dissous, mais n'attaqua pas la dissolution elle-même.

Ainsi donc à la pression de 10 kilogrammes, seul est décomposé l'acétylène gazeux qui surmonte la solution d'acétone ou qui s'en échappe pendant l'échauffement de celle-ci.

Mais si la saturation est faite sous une pression supérieure à 10 kilogrammes et quand le poids de l'acétylène augmente par rapport à celui de l'acétone, les résultats de l'expérience sont à ce point modifiés que le gaz dissous et le dissolvant lui-même sont totalement décomposés. L'inflammation de la masse développe des pressions de plu-

sieurs milliers d'atmosphères auxquelles nul récipient ne peut résister.

Dans la dernière expérience, la pression maxima atteignit 5100 kilogrammes par centimètre carré. La réaction relativement lente, sensiblement uniforme, s'effectue en 4/10 de seconde environ (soit 0 seconde 3871). Ce temps, dit M. Berthelot, est relativement énorme pour une réaction explosive. Il rappelle la durée d'une poudre qui fuse. Pour citer un exemple opposé, l'onde explosive provoquée par la détonation du mélange tonnant d'acétylène et d'oxygène ($C^2 H^2$—05), parcourait la longueur de la même éprouvette en 1/22 500 de seconde, c'est-à-dire que sa vitesse est 9 000 fois plus considérable. Dans la réaction précédente, la pression ne s'élevait guère qu'avec une vitesse moyenne de 13000 kilogrammes par seconde (soit 114 tonnes par seconde, au début, puis au bout de 1/50 de seconde, 22 tonnes 5 et enfin pendant le temps vingt fois plus considérable de la période principale de combustiom 10 à 12 tonnes par seconde).

Les phénomènes chimiques qui ont accompagné l'explosion sont particulièrement remarquables. Non seulement l'acétylène, mais l'acétone même a été totalement décomposé, et il n'est resté après l'expérience qu'une masse compacte de charbon, moulée dans la cavité intérieure de l'éprouvette. Les gaz formés étaient l'hydrogène, l'oxyde de carbone et l'acide carbonique.

Ces expériences ont été répétées sur des récipients commerciaux et ont donné des résultats identiques. On arrive donc à cette conclusion :

L'acétylène dissous dans l'acétone n'est exposé à faire explosion vers 15 degrés que si la pression initiale dépasse 10 atmosphères. Toutefois il faut bien remarquer qu'un récipient inexplosible par inflammation à 14 ou 15 degrés peut le devenir s'il est exposé à la chaleur solaire ou industrielle ; tout comme si sa pression initiale atteignait 20 degrés.

De plus, la portion gazeuse qui surmonte la dissolution conserve ses propriétés explosives; il faudra donc employer des bonbonnes à parois très épaisses.

Spectre de l'acétylène.— Le spectre de l'acétylène a été étudié en 1869 par MM. Berthelot et F. Richard. Dans un mélange dû à la décomposition de ce gaz par l'étincelle électrique et contenant de l'hydrogène, du carbone et 1,7 0/0 d'acétylène, MM. Berthelot et Richard ont découvert au spectroscope les raies de l'hydrogène, celles du carbone et plusieurs bandes alternativement brillantes et obscures, depuis le jaune jusqu'au vert. Ils y ont vu les bandes caractéristiques du spectre de l'acétylène. La légitimité de cette conclusion est confirmée par le fait que ces mêmes bandes se retrouvent dans la vapeur de benzine mélangée à l'hydrogène : or, on sait que ce mélange, soumis à l'étincelle électrique, donne de l'acétylène.

Cette expérience a été faite à la pression de $0^{m},100$. Ces bandes n'apparaissent, en effet, que sous une pression très faible. D'après les expérimentateurs, elles ne seraient pas visibles à la pression atmosphérique, parce qu'elles seraient alors trop dilatées, et empièteraient l'une sur l'autre, en donnant un spectre continu.

(A suivre.) É. CAPELLE, S. J.

UNE NOUVELLE THÉORIE

SUR LES ORIGINES DE LA PÉNITENCE SACRAMENTELLE[1]

La *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, qui fait profession d'être « purement historique et critique », ne s'interdit pas pourtant de toucher à la théologie ; elle semble même parfois s'être donné la mission de réformer la théologie parmi les catholiques. Œuvre utile peut-être, mais à coup sûr délicate, et qui demande un peu plus que des connaissances étendues en histoire, et même plus qu'une certaine habitude de la critique moderne.

L'auteur de l'article « sur l'histoire de la pénitence », publié à propos de l'ouvrage d'un protestant, M. Lea, sur la confession, n'a pas entrepris moins que de redresser tous les théologiens dans une question de la plus haute importance : la forme et les conditions de la confession sacramentelle aux premiers siècles du christianisme.

Suivant lui, l'Église, dans le principe, n'admettait pas d'autre pénitence sacramentelle que la pénitence publique, et elle ne permettait d'y recourir qu'une seule fois ; cette pénitence d'ailleurs n'était obligatoire que pour quelques fautes très graves.

Ainsi, négation de la pénitence sacramentelle secrète, négation de la confession intégrale, aux premiers siècles : voilà certes des thèses nouvelles dans la théologie catholique.

Sur quoi se fonde-t-on pour les avancer ?

Sur une nouvelle exégèse des paroles d'institution du sacrement de Pénitence ; puis sur un nouvel exposé des usages de l'Église primitive en ce qui concerne ce sacrement.

Donc, d'abord, si l'on en croit le savant canoniste, auteur de

1. *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses.* Année et tome II, n° 4, juillet-août. — A. Boudinhon, *Sur l'histoire de la Pénitence à propos d'un ouvrage récent.* P. 306-344.

cette étude, les théologiens ont fait dire à Notre-Seigneur Jésus-Christ beaucoup plus qu'il n'a voulu, dans ces paroles adressées aux apôtres et à leurs successeurs : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Par ces paroles, dit-il, « Jésus-Christ a donné à son Église le pouvoir de remettre les péchés. Mais si le livre sacré est formel sur l'existence de ce pouvoir, il est *entièrement muet sur les conditions et le mode de son exercice. Tout ce qu'on peut dire,* c'est que les paroles de Notre-Seigneur *semblent exiger une sorte de jugement, basé par conséquent sur une connaissance du délit* (p. 316). »

Qui déterminera l'étendue et le fonctionnement d'un pouvoir si vague ? L'Église, nous est-il répondu. « Que si les conditions d'exercice de ce pouvoir aux allures judiciaires ne sont pas précisées davantage par Notre-Seigneur, il appartiendra à l'Église d'en organiser le fonctionnement suivant les circonstances, et cette organisation pourra varier, non sans doute sur les points essentiels, mais sur les autres (p. 316). »

Que l'Église ait la faculté d'organiser et de modifier, au cours des temps, le fonctionnement du jugement pénitentiel, dans ses éléments *non essentiels,* cela n'est contesté par aucun théologien. Par exemple, que la procédure soit publique ou secrète, que les pouvoirs de juridiction soient réservés totalement ou en partie à l'évêque ou délégués à tel ou tel des ministres inférieurs, etc., ce sont là des dispositions qui, bien qu'elles affectent indirectement l'existence et la validité du sacrement, restent certainement dans les limites de la puissance de l'Église ; et, suivant les circonstances, elle a pu se conduire différemment à cet égard, sans que pour cela son dogme ait subi aucun changement.

Mais aucun théologien catholique, jusqu'à présent, n'avait imaginé que *la confession distincte de tous les péchés mortels dont le pénitent a conscience*, fût un de ces éléments non essentiels que le divin instituteur du sacrement de Pénitence a laissés à la détermination de son Église. L'auteur de l'article en question va jusque là ; car, énumérant les variations pouvant être apportées, et qui l'ont été de fait, à la procédure du jugement sacramentel, sans modification de son essence, il écrit : « Tout d'abord le juge n'évoquera d'une manière obligatoire, à son tribunal, dont

la juridiction sera à la fois extérieure et intérieure, que *certaines fautes très graves, bien déterminées ;* plus tard, à mesure que la satisfaction s'adoucira, il étendra l'obligation de l'accusation à beaucoup d'autres fautes, etc. (p. 319). »

Et l'auteur prétend que l'Église a réellement agi en conformité de cette théorie, durant les trois premiers siècles et au delà.

Voici en effet, maintenant, comment il refait l'histoire de l'administration de la pénitence pendant cette première période. « Abstraction faite, dit-il, des œuvres satisfactoires auxquelles on a toujours attaché une certaine efficacité pour remettre les péchés, il n'existait pas, dans l'antiquité, d'autre rite pénitentiel que la pénitence solennelle (p. 330). » Cette pénitence solennelle ou publique était réservée à des fautes très graves bien déterminées : idolâtrie, homicide et fornication, avec les péchés compris sous ces noms génériques ; « on devait la demander comme on sollicitait le Baptême, » et, comme le Baptême, on ne pouvait la demander qu'une seule fois. Enfin cette pénitence publique était *sacramentelle*, et la seule pénitence sacramentelle. Quant à la confession sacramentelle secrète, que les théologiens croient avoir existé dès ces premiers temps, voici ce qu'on en dit :

Sans doute, il est infiniment plus commode, pour la symétrie du système, d'imaginer la confession auriculaire, telle à peu près qu'elle se pratique de nos jours, remontant à travers les siècles jusqu'aux origines de l'Église, et permettant de construire un admirable argument de prescription. Je me rends bien compte que l'on coupe court ainsi à toute espèce de difficultés, sauf à celle d'en fournir la preuve historique ; je n'ignore pas les prétendues découvertes de confessionaux dans les catacombes de Rome ou dans la crypte de Saint-Victor de Marseille ; mais c'est pitié d'entendre des gens sérieux émettre de pareils arguments... Pourquoi les Pères qui ont fait tant de sermons, tant de traités sur la pénitence, qui sont si explicites sur la pénitence solennelle, auraient-ils gardé un tel silence sur cette prétendue pénitence secrète ? Pourquoi n'en reste-t-il aucune trace dans leurs écrits ?... La conclusion me semble donc s'imposer : pendant la période où était en vigueur la pénitence solennelle, il n'y avait pas de pénitence privée sacramentelle administrée par l'Église. Non seulement il n'existe aucune preuve directe en faveur de son existence, mais on se heurte, pour l'admettre, à une véritable impossibilité. Cette opinion n'est pas autre chose qu'une extension rétrospective de la pratique pénitentiaire, telle qu'elle était en usage lorsque fut construite la théorie théologique du sacrement de Pénitence.

Voilà les théologiens du moyen âge, certes, bien accommodés.

Malheureusement pour cette critique tranchante, elle frappe en plein une autorité bien plus haute.

On croit rêver, en lisant les assertions que nous venons de citer, lorsqu'en même temps on a présents à la mémoire les célèbres décrets du Concile de Trente sur la Pénitence. Voici en effet ce qu'enseigne le Concile, dans sa XIV[e] session, au sujet de la *Confession*[1] :

De l'institution du sacrement de Pénitence déjà exposée [2], l'Église universelle a toujours conclu que *la Confession intégrale des péchés* était *également instituée par le Seigneur*, et était nécessaire *de droit divin* pour tous ceux qui ont péché après le Baptême. En effet, Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur le point de monter de la terre au ciel, a laissé les prêtres comme ses vicaires et comme les présidents et les juges à qui doivent être déférées toutes les fautes mortelles commises par les chrétiens, pour qu'ils prononcent, en vertu du pouvoir des clefs, la sentence de rémission ou de rétention des péchés. Or, évidemment, les prêtres n'auraient pu exercer ce jugement sans la connaissance de la cause, et ils n'auraient même pu observer l'équité dans l'imposition des peines, si on leur avait déclaré les péchés seulement en général, et non chacun en particulier.....

Au reste, en ce qui concerne la confession faite secrètement au prêtre seul, quoique le Christ n'ait pas défendu qu'un pécheur, pour l'expiation de ses crimes et son humiliation, pour l'exemple des autres et pour la réparation due à l'Église offensée, puisse confesser ses fautes publiquement : ce n'est pourtant pas chose commandée par un précepte divin, ni qui puisse être assez prudemment ordonnée par une loi humaine, que la confession publique de tous les péchés, surtout des péchés secrets. Aussi, la confession sacramentelle secrète, en usage dans l'Église dès le commencement et encore aujourd'hui, ayant toujours été recommandée par l'unanimité des Pères les plus saints et les plus anciens, c'est une erreur et une calomnie manifeste de dire qu'elle est étrangère au précepte divin et une invention humaine...

Il faut ajouter à cela les *canons* suivants :

VI. Si quelqu'un nie que la confession sacramentelle ait été instituée ou soit nécessaire au salut *de droit divin;* ou s'il dit que la confession faite en secret au prêtre seul, en usage dans l'Église catholique depuis le commencement, est étrangère à l'institution et au précepte du Christ, et une invention humaine, qu'il soit anathème!

VII. Si quelqu'un dit que, dans le sacrement de pénitence, pour obtenir la rémission des péchés, il n'est pas nécessaire, *de droit divin*, de confesser

1. *Conc. Trid.*, Sess. xiv, cap. v.

2. Sess. xiv, c. i. Le principal texte employé par le Concile pour établir l'institution divine de ce sacrement est *Jean*, XX, 23.

tous les péchés mortels et chacun de ceux qu'on se rappelle après un examen convenable et diligent, même ceux qui sont secrets, et ceux qui sont contre les deux derniers commandements.., q. s. a.

Nous sommes tout disposé à croire, sans y regarder de très près, que les étonnantes affirmations du docte canoniste sont encore assez différentes des erreurs anathématisées à Trente, pour qu'on n'ait pas le droit de le taxer d'hérésie. Il sera évident, toutefois, pour quiconque lira son article en regard des déclarations du Concile, que ni son exégèse des paroles de l'institution du sacrement de Pénitence, ni son exposé des origines de la confession sacramentelle secrète, ne sauraient cadrer avec l'enseignement de l'Église, tel qu'il a été formulé à Trente.

Cela suffit pour juger la nouvelle théorie.

Nous n'avons pas d'ailleurs à reproduire ici les preuves, qu'on trouve dans tous les cours de théologie sérieux, du parfait accord de cet enseignement avec l'histoire et les monuments de l'antiquité chrétienne.

Citons cependant deux témoignages, qui sont moins connus, parce que nous les devons à des découvertes assez récentes.

Le premier nous est fourni par la *Didaché* ou l'*Enseignement des douze Apôtres*, ouvrage retrouvé en 1883 et que les critiques les plus difficiles ne craignent pas de rapporter au premier siècle. La confession des péchés y est recommandée en deux endroits. D'abord, à la fin des préceptes généraux qui constituent le « chemin de la vie, » on lit : « Tu confesseras devant l'assemblée tes transgressions, et tu ne viendras pas à la prière avec une mauvaise conscience [1]. »

Puis, le chapitre relatif à l'assemblée du dimanche commence ainsi : « Le jour du Seigneur, rassemblez-vous pour rompre le pain et rendre grâces, après vous être mutuellement *confessé vos transgressions*, afin que votre sacrifice soit pur [2]. »

Dans le premier texte, on pourrait penser qu'il s'agit d'une confession *publique;* mais, en tout cas, il est évident que, ni dans

1. Ἐν ἐκκλησίᾳ ἐξομολογήσῃ τὰ παραπτώματά σου· καὶ οὐ προσελεύσῃ ἐπὶ προσευχήν σου ἐν συνειδήσει πονηρᾷ. *Did.*, IV, 10.

2. Κατὰ κυριακὴν δὲ Κυρίου συναχθέντες κλάσατε ἄρτον καί εὐχαριστήσατε προσεξομολογησάμενοι τὰ παραπτώματα ὑμῶν, ὅπως καθαρὰ ἡ θυσία ὑμῶν ᾖ. *Did.* XIV. 1. Nous reproduisons la traduction de M. Paul Sabatier (protestant), qui ne fait pas difficulté de reconnaître ici la confession des péchés.

ce texte, ni dans le second, la confession à laquelle sont exhortés les chrétiens ne peut être la pénitence *solennelle*, jamais réitérée, que l'auteur de la nouvelle théorie affirme avoir été la seule forme du sacrement aux premiers siècles.

Cette confession, par laquelle quiconque se sent coupable à quelque degré doit purifier sa conscience, avant de se mêler à la prière de l'Église, et qui doit toujours précéder la communion, ne pouvait être d'ordinaire, par la force des choses, qu'une confession secrète, et c'était une confession sacramentelle, puisqu'on lui attribue la vertu d'effacer les souillures de l'âme.

Nous terminons par ce texte d'un grand docteur syrien, Aphraate, qui, dans une touchante exhortation sur la pénitence, écrite au commencement du IV[e] siècle, s'adresse en ces termes d'abord aux pécheurs, puis aux *confesseurs* de son temps :

« Il y a des remèdes pour guérir toutes les souffrances, si elles sont connues d'un médecin habile. Ceux qui sont blessés dans notre combat (spirituel), ont la pénitence comme remède, qui les guérira, s'ils l'appliquent à leurs blessures. O vous, médecins, disciples de notre sage Médecin, prenez ce remède, pour guérir les plaies des malades..... Car Dieu ne repousse pas les pénitents... Le soldat blessé dans une bataille n'hésite pas à se confier à un sage médecin, lorsqu'il est tombé terrassé dans la lutte ; et quand il a été guéri, il n'est point rejeté par son roi, mais réincorporé et réintégré dans son armée. De même, celui qui a été frappé par Satan, ne doit pas avoir honte de confesser sa faute, et de la laisser, et de demander la pénitence comme remède..... Vous donc, médecins, disciples de notre souverain Médecin, vous ne devez pas refuser le remède à ceux qui ont besoin de guérison. Quiconque vous aura découvert sa blessure, imposez-lui le remède de la pénitence ; quant à celui que la honte aura empêché de manifester son infirmité, exhortez-le à ne point vous la cacher ; *et quand il vous l'aura révélée, ne la publiez point*, de peur qu'à cause de lui nos ennemis et ceux qui nous haïssent n'inculpent les innocents [1]. »

Le docte bénédictin dont nous avons suivi la traduction, a certainement eu raison de faire remarquer ce texte comme une réfutation de ceux qui nient « que le sacrement de Pénitence et la *confession auriculaire* ait existé chez les chrétiens primitifs [2]. »

1. Patrologia Syriaca, accur. R. Graffin, T. I. Aphraatis sapientis Persæ *Demonstrationes ;* demonstr. VII, n. 2-4. La préface et la traduction latine sont de Dom L. Parisot.

2. Ouvr. cité, p. LV.

Ceux qui désirent d'autres témoignages semblables et plus décisifs encore, les trouveront facilement dans nombre de bons travaux sur l'ancienne discipline de la Pénitence[1].

Nous ne sommes pas de ceux (s'il y en a) qui pensent que la théologie catholique n'a plus de progrès à faire, et que pour cela elle n'a pas besoin de l'histoire du dogme et de l'étude de l'antiquité chrétienne, cultivées comme elles l'ont été jadis avec tant d'honneur par Sirmond, Petau, les Bénédictins : c'est précisément pourquoi nous regrettons profondément de voir des élucubrations insoutenables compromettre et peut-être discréditer d'avance, aux yeux d'un trop grand nombre, les tentatives sérieuses qui pourraient être faites pour aviver le mouvement scientifique dans la théologie catholique contemporaine.

1. En voici deux, qu'on peut consulter utilement, entre plusieurs autres, anciens ou modernes : Palmieri, S. J., *Tractatus de Pœnitentia* (Rome 1889), Thers. XXXIII-XXXV; Funk, art. *Bussdisciplin*, dans le *Kirchenlexicon* de Fribourg, 2e éd., tome II, col. 1561 et suiv.

J. BRUCKER, S. J.

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DES MANUSCRITS ET DES ÉDITIONS ORIGINALES
des Ouvrages de Bossuet

Avec l'indication des traductions qui en ont été faites et des écrits auxquels ils ont donné lieu à l'époque de leur publication, par H.-M. Bourseaud, *prêtre, licencié en théologie. 2e édition, augmentée de l'inventaire des manuscrits du Grand Séminaire de Meaux.* Paris, Picard, 1897. In-8°, pp. xxxix-232. *Prix : 10 fr.*

Une bibliographie de Bossuet était depuis longtemps désirée. Mais il était hardi de l'entreprendre, impossible de réussir du premier coup de manière à échapper à toute critique. M. l'abbé Bourseaud a osé se mettre à l'œuvre, et son travail, sans être parfait, peut déjà rendre de grands services.

La première difficulté était de bien délimiter la matière. L'auteur indique, par les expressions mêmes de son titre, quelle tâche il a voulu s'imposer. Il se propose de nous donner : l'histoire et la description des manuscrits ; — puis l'histoire et la description des éditions originales; non seulement des premières éditions, mais de celles qui ont apporté des changements ou des améliorations, en un mot de celles qui n'ont pas été la simple reproduction d'une édition déjà existante ; — de plus, l'indication des traductions; ici, l'auteur annonce une *indication*, non une description, et, en effet, il ne semble pas rendre compte *de visu* de tous les livres qu'il signale ; — enfin, l'indication des écrits auxquels les ouvrages de Bossuet ont donné lieu à l'époque de leur publication. Cette dernière partie, à elle seule, pourrait être immense. M. Bourseaud l'a bien senti, et s'est vu forcé de restreindre quelque peu son plan. Ainsi, parmi les ouvrages protestants dirigés contre l'*Histoire des variations*, il n'indique que ceux de Jurieu, de Basnage et de Burnet, les seuls auxquels Bossuet ait répondu. Heureusement, M. Rébelliau est là pour nous fournir de plus-

amples renseignements sur la polémique religieuse d'alors. Au reste, si l'auteur donne ici ou là un peu moins que son titre ne promet, en revanche il donne parfois davantage ; car il mentionne un bon nombre d'écrits composés à propos des ouvrages de Bossuet, non seulement au XVIIe siècle, mais depuis, et jusqu'à nos jours.

La description des manuscrits nous dit où se trouvent les autographes de Bossuet, et les papiers qui le concernent. Nous apprenons enfin (p. 31) que la fameuse *Bible du Concile* est aujourd'hui la propriété de M. Brenot, à Paris. C'était, il y a peu d'années, un secret entre l'acquéreur et un libraire bien connu, homme très observateur de la discrétion professionnelle.

On remarquera l'inventaire des manuscrits du grand séminaire de Meaux. M. le chanoine Denis, le très savant et très complaisant administrateur de la bibliothèque diocésaine, a bien voulu communiquer lui-même à l'auteur de précieuses notes sur les documents dont il est le gardien. Les érudits pourraient souhaiter encore quelques détails complémentaires, par exemple sur des papiers du XVIIIe siècle relatifs aux éditions de Bossuet (cartons F et G), ou sur des notes de Bossuet lui-même, utilisées dans plusieurs de ses ouvrages. Il y a entre autres, dans le carton F, des remarques sur l'*Histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament* : celles-là ne sont pas de la main de Bossuet; du moins, elles lui ont servi ; peut-être même sont-elles la copie de notes autographes, car bien des traits semblent venir de l'évêque de Meaux, par exemple cette réflexion finale sur Richard Simon : « En voilà assez pour faire voir que l'écrit de cet Auteur tend au Mépris des Peres et à affoiblir la Tradition aussi bien que l'Ecriture. Au reste c'est un homme sans Théologie, sans principes, qui détruit et n'établit rien et qui met toute la science dans des minuties de critique. »

Parmi les pièces déposées dans le carton A, l'inventaire mentionne (p. XIV) un « Recueil historique des plus importants passages de l'Ancien Testament touchant le bon et le mauvais usage de la grâce », avec cette note : « Copie. Il est douteux que ce soit là un écrit de Bossuet. » Je dois dire que, au temps où j'ai parcouru ces documents, je n'ai pas gardé de doute sur le manuscrit en question; et, sans d'ailleurs l'avoir étudié plus de vingt minutes, je tiens pour certain que Bossuet n'en est pas l'auteur. C'est une

compilation, jadis énorme, mais par bonheur détruite, sauf quelques fragments. On y donne de très larges extraits de tous les passages de l'Ancien Testament où quelqu'un fait quelque chose de bien ou quelque chose de mal; il y a en marge des notes d'une autre écriture que le texte. Naturellement, ceux qui font bien usent de la grâce comme il faut, et c'est le contraire pour ceux qui font mal. On commence par Ève, puis on étudie le cas d'Adam. Le dernier fragment est paginé 1009-1028, ce qui permet d'apprécier les proportions du travail complet. On se trouve alors au temps des Séleucides, et au début du second livre des Macchabées. Prévoyant que le grand-prêtre Onias devait faire un bon usage de la grâce, tandis que ses compétiteurs, Ménélas et Jason, en faisaient un fort mauvais, j'avoue m'être dispensé de lire les développements. D'ailleurs, l'ouvrage n'étant pas de Bossuet, l'absence de son écriture ne force pas à voir là une « copie ». Ce peut très bien être l'autographe d'un penseur médiocre, peut-être de deux.

Quand, à Meaux, on a visité la bibliothèque du séminaire, on ne songe guère à explorer celle de la ville, et M. Bourseaud n'en dit rien. Il y a pourtant, à la bibliothèque municipale, deux autographes de Bossuet. L'un est le manuscrit d'une lettre, de janvier 1698, si je ne me trompe ; les éditeurs en ont retranché une phrase ou deux, relatives à des détails de santé. L'autre est une ordonnance de quelques lignes, pour une affaire d'administration diocésaine. Cette pièce n'a pas grand intérêt ; comme pourtant je ne me rappelle pas l'avoir vue imprimée, et qu'on recueille tout ce qui vient de Bossuet, en voici la reproduction exacte :

Nous Euesque de Meaux bien auerti du besoin que l'on souffre dans la paroisse de Dammartin faute de maistresses d'école capables d'enseigner les petites filles, nous auons ordonné et ordonnons qu'il en sera choisi deux incessamment, qui seront approuuées de nous, ausquelles il sera payé la somme de cent liures par an sur les reuenus de l'hospital du mesme lieu, par maniere de supplement et tant que la sœur catherine de Ligny ancienne maistresse uiura : sans tirer à conséquence. fait et ordonné à paris dans nostre hostel le premier juillet mil sept cents trois.

† J. Benigne E. de Meaux
par Mondit Seigneur
Ledieu.

Titre écrit d'une main autre que celle de Bossuet et de Ledieu : Ordonnance de Monseigneur de Meaux pour payer aux maistresses des petittes filles

100 ff. par an sans tirer à conséquence jusques au décès de Sœur Catherine de Ligny. 1er juillet 1703.

Dans la bibliographie des imprimés, M. Bourseaud avait rangé parmi les ouvrages authentiques de Bossuet le *Cours royal sur Juvénal et Perse* (p. 36). Mais, avant de livrer l'ouvrage à l'impression, il a eu le temps de placer cette note parmi les *Corrections et additions* (p. xxxi) : « Il n'est pas encore bien prouvé que le *Cours royal sur Juvénal, Perse*, etc., soit de Bossuet. » L'opinion des critiques est même généralement contraire à l'authenticité. On sait que la publication de cet inédit fut faite en 1881 et 1883 par M. Auguste-Louis Ménard, un enthousiaste de Bossuet, mais de Bossuet tel qu'il l'avait compris ; il travaillait à le dégager « de l'absolu cléricalisme de sa physionomie », à « retrouver le Bossuet profane », et encore à montrer à tous « Bossuet, ce modèle accompli du bon citoyen national, du royaliste patriote, du parfait évêque français » (Ménard, *Préface* du t. I, p. xliv, et du t. II, p. xxx et xxxviii). La nouveauté des vues, l'abandon familier du style, et l'absence de bonnes preuves, ont mis les sages en défiance contre les publications du « tourangeau pantagruéliste » — c'est M. Ménard lui-même qui se qualifiait ainsi (*Préface* du t. II, p. li) — et l'opinion commune est que le *Cours royal* ne reproduit pas l'enseignement donné au Dauphin.

La traduction française du commentaire sur le *Cantique des cantiques* figure ici parmi les « écrits attribués à Bossuet » (p. 215), et c'est bien là qu'il fallait la mettre, car l'authenticité n'en est pas rigoureusement démontrée. Pourtant, tandis que beaucoup des « écrits attribués » sont certainement apocryphes, on peut avec vraisemblance reconnaître la main de Bossuet dans la traduction de ce commentaire, et plus encore dans la traduction du texte même du *Cantique* (Cf. *Bossuet et la Bible*, p. 3-5).

Bien rares sont les corrections à faire aux travaux du regretté M. Lebarq. Il reste pourtant, même après lui, quelques points douteux sur le lieu ou la date de certains discours, et M. Bourseaud a parfaitement bien fait de mettre, çà et là, de sages points d'interrogation (p. 2 et suiv., puis p. 163 et suiv.). Par exemple, M. Lebarq a bien pu se tromper en plaçant au collège de Navarre, en octobre 1651, le sermon *pour la fête du Rosaire :* car les étudiants ne rentraient qu'une quinzaine de jours après le premier dimanche d'octobre. M. Bourseaud (p. 12) propose de main-

tenir la date, mais de changer l'auditoire : Metz au lieu de Navarre. M. l'abbé Urbain suggère une conjecture qui paraît plus heureuse encore (*Revue du Clergé*, 1[er] juillet 1897, p. 258) : le sermon aurait été prêché au collège de Navarre, le premier dimanche de mai, jour auquel les étudiants fêtaient chaque année l'érection de leur confrérie du Rosaire. De la sorte, tout s'explique, jusqu'au texte : *Dicit Jesus matri suæ : Mulier, ecce filius tuus,* que Bossuet dit emprunté à la messe du jour : c'est l'évangile de la messe votive de Notre-Dame, de Pâques à la Pentecôte. M. l'abbé Urbain étend son hypothèse au second sermon *sur le Rosaire*, celui de 1657.

A la page 96, sous ce titre *Déclaration de 1682*, M. Bourseaud donne d'intéressants détails ; mais il omet la description de la publication originale, qui pourtant rentrait bien dans son sujet. La fameuse *Déclaration* parut sous forme de pièce in-4° de 24 pages, assez semblable à ce que sont encore nos mandements épiscopaux. Le titre occupe toute la première page :

Epistola conventus cleri gallicani ad universos Ecclesiæ gallicanæ præsules. Parisiis, apud *Frederic. Leonard* Regis, Serenissimi Delphini et Cleri Gallicani Typographum, viâ Jacobæâ. M.DC.LXXXII. *Cum privilegio Regis.*

P. 2, en blanc ; p. 3-9, lettre *Non vos latet,* etc., du 19 mars (*14 Kalend. april.*) 1682 ; p. 10, en blanc ; p. 11-18, *Cleri gallicani de ecclesiastica potestate declaratio, die 19. Martii 1682 ;* préambule, quatre articles, signatures de trente-quatre archevêques et évêques, et de trente-huit députés du second rang ; p. 19-23, *Edit du Roy sur la Declaration faite par le Clergé de France, de ses sentimens touchant la puissance ecclesiastique.* Registré en Parlement le 23. Mars 1682 ; p. 24, extrait du privilège accordé le 4 décembre 1674 à *Frederic Leonard,* d'imprimer *toutes les choses qui regardent le Clergé,* pour l'espace de vingt années.

Dans la description des *Avertissements aux protestants* (p. 82-84), M. Bourseaud indique le 22 septembre 1689 pour l'achevé d'imprimer du premier ; le 4 avril 1690, pour le cinquième ; le 22 juillet 1692, pour la seconde partie du sixième. J'ai sous les yeux un exemplaire où les six avertissements sont reliés ensemble ; le volume porte les armes de Bossuet, et, çà et là, quelques indications qui pourraient bien être de sa main : dans cet exemplaire, on ne trouve pas d'achevé d'imprimer pour le premier avertissement (mais le privilège du libraire ayant été *registré* le 17 septembre 1689, la date du 22 septembre, donnée par

M. Bourseaud, est tout à fait vraisemblable); pour le cinquième avertissement, on trouve le 24 avril 1690; et, pour la seconde partie du sixième, le 22 juillet 1691. Et, dans ce dernier cas du moins, c'est bien 1691 qui est la date vraie. C'est celle qu'indique M. Rébelliau (p. 490); et, si l'on compare la lettre de Bossuet à Nicole, du 7 décembre 1691, avec le passage de la seconde partie du sixième avertissement auquel elle fait allusion (*6e avertissement*, p. 636-640), on se convainc qu'en effet cette dernière partie était publiée avant 1692.

L'auteur a eu l'heureuse idée d'entreprendre, dans une section particulière (p. 202-204), le relevé des ouvrages auxquels Bossuet, comme docteur de Sorbonne, a donné son approbation. Il se rend parfaitement compte que sa liste est incomplète. M. l'abbé Urbain (article cité) y a fait déjà plusieurs additions. En voici une encore. M. Bourseaud signale le jugement favorable de Bossuet sur les *Fondements de la vie spirituelle*, par J. D. S. F. P. *Jean de Sainte-Foi prêtre* était le pseudonyme du P. Surin (cf. le P. Sommervogel, art. *Surin*); et il faudrait ajouter que Bossuet approuva également au moins une partie du *Catéchisme spirituel* du même auteur. C'est de cette approbation qu'il parle dans son *Examen de l'Instruction pastorale*, n. 139 et suiv. (Lachat, t. XIX, p. 308). Dans la troisième édition du *Catéchisme spirituel* (1675), la seule que j'aie sous la main, le premier volume porte la seule approbation de H.-M. Boudon, datée du 14 décembre 1660; le second, l'approbation donnée à « la suite du *Catéchisme spirituel* » par Bossuet et G. de la Brunetière : tous les deux ont signé la même formule, le 2 juillet 1663.

Toutes ces remarques prouvent qu'on peut, çà et là, rencontrer dans l'ouvrage de M. Bourseaud une lacune, une inexactitude ou une faute d'impression. Quelques imperfections de ce genre étaient inévitables. Mais que de renseignements pleins d'intérêt sur l'histoire du livre de l'*Exposition*, par exemple, ou sur la correspondance de Bossuet, ou sur les écrits relatifs au projet de réunion avec les protestants d'Allemagne, ou sur la querelle du quiétisme, ou sur la *Défense de la déclaration !*

Beaucoup s'étonnent qu'on ait tant travaillé déjà sur Bossuet, et se demandent s'il est possible de trouver encore quelque étude à faire à son sujet. En feuilletant le présent ouvrage, on ne peut manquer de se dire qu'il reste deux études au moins à

entreprendre : celle de la correspondance, dont il faudrait revoir le texte, améliorer le classement, annoter les endroits difficiles ; mais peut-être s'en occupe-t-on déjà. L'autre étude serait l'histoire des projets de réunion avec les luthériens. Là-dessus, remarque très bien l'auteur (p. 94), « il n'existe pas de récit complet et clair », et ce récit pourrait être d'un vif intérêt.

Enfin, si quelques éditeurs, par exemple ceux de la collection des *grands écrivains*, entreprenaient une édition monumentale de Bossuet, la bibliographie de l'évêque de Meaux devrait y figurer. M. Bourseaud est tout indiqué pour cette partie de l'œuvre ; revu et amélioré encore, son travail, déjà si bon, figurerait avec honneur dans l'édition définitive.

R.-M. DE LA BROISE, S. J.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS SOCIALES. — I. **Les origines du Socialisme d'État en Allemagne**, par Charles ANDLER, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. 495. Prix : 7 francs. — II. **Le Socialisme en Angleterre**, par Albert MÉTIN. Paris, Alcan, 1897, in-12, pp. 309. Prix : 3 fr. 50.— III. **La Science sociale, Morale politique**, par Th. FUNCK-BRENTANO, professeur à l'École libre des Sciences politiques. Paris, Plon, 1897. In-8, pp. XII-479. Prix : 7 fr. 50. — IV. **Le triomphe du Socialisme,** *journal d'un ouvrier révolutionnaire*, par Hippolyte VERLY. Paris, Le Soudier, 1897. In-12, pp. 240. Prix : 2 fr. 50. — V. **Le Socialisme en danger,** par F. DOMELA NIEUWENHUIS. Préface de Élisée Reclus. Paris, Stock, 1897. In-18, pp. XI-321. Prix : 3 fr. 50. — **VI. La Sociologie,** par Auguste COMTE. Résumé par Émile RIGOLAGE. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. XVI-472. Prix : 7 fr. 50. **VII. La liberté intégrale.** *Esquisse d'une théorie républicaine des lois*, par Camille LÉGER. Paris, Alcan, 1897. In-18, pp. 95. Prix : 1 fr. 50. — **VIII. Entretiens familiers sur la question religieuse et sociale**, par G. BOVIER-LAPIERRE. Paris-Lyon, Delhomme et Briguet, 1897. In-12, p. 141. Prix : 1 fr. 25.

I. — Le vendredi 25 juin dernier, il y avait tournoi assez vif à la Sorbonne. C'était plus qu'une joute oratoire : il s'agissait d'une lutte de doctrines. M. Andler, maître de conférences à l'École normale supérieure, exposait, dans sa thèse pour le doctorat, *Les origines du Socialisme d'État en Allemagne,* et se défendait contre les objections pressantes de M. Boutroux.

Son livre, écrit avec calme et gravité, ne rappelle rien des ardeurs de la lutte publique. Mais il témoigne d'une grande

puissance de travail en même temps que d'une pensée très méthodique et prudente jusque dans ses hardiesses.

Quelles sont les causes qui ont amené en Allemagne ce fait, un des plus importants de l'histoire contemporaine : l'établissement de « la monarchie sociale » ? Ces causes appartiennent surtout à l'ordre intellectuel. Ce sont les théoriciens allemands du commencement de ce siècle qui ont fondé le socialisme d'État et l'ont établi, en quelque sorte, sur le trône. Hégel, continué par Savigny, Gans, Lassalle et Rodbertus, tels sont les docteurs et les véritables fondateurs de ce système politique qui est l'empire d'Allemagne d'aujourd'hui : une monarchie militaire, associée au suffrage universel et travaillant avec lui à l'émancipation sociale.

C'est donc dans leurs ouvrages qu'il faut étudier l'origine des divers points de la doctrine socialiste, et tout d'abord : Quels sont les fondements du droit ? Comment organiser le travail en vue du bien social ? Comment répartir la richesse ?

L'étude de ces trois questions, traitées en autant de *monographies d'idées* distinctes, remplit le présent volume. Un autre volume sera consacré à l'examen d'autres questions d'un caractère plus pratique.

Ce travail prétend avant tout être historique. Cela évite à l'auteur d'être mis trop directement aux prises avec certaines difficultés, d'avoir à répondre à certaines questions embarrassantes : on expose. Cependant il arrive fatalement qu'on s'y heurte.

M. Andler semble même avoir pris à cœur d'accentuer diverses difficultés. A l'entendre, un des principes du vrai socialisme, de celui qui n'est pas défiguré par des adversaires ignorants, est que le produit du travail doit aller au producteur, que le travailleur doit être propriétaire de son travail, au moins qu'il a un droit strict à arriver à la propriété; car, sans la propriété, pas de vraie liberté (V. Introduction et livre Ier, chap. II). C'est précisément la thèse que, dans son discours du 10 juillet 1897, à la tribune de la Chambre, M. Deschanel reprochait au grand leader du socialisme en France, à M. Jaurès, de nier. D'autre part (M. Andler l'enseigne lui-même), suivant la doctrine socialiste, la division sociale du travail ne sera parfaite que si on fait abstraction des intérêts opposés des propriétaires. Il faudrait

que tout se passât comme dans une propriété unique. Ces expressions courantes de *capital national, production nationale, revenu national* devraient être prises à la lettre. Il faudrait que la nation possédât, produisît et consommât. La société étant seule propriétaire de toutes choses,... le mouvement des marchandises aurait lieu, non pas parce qu'une offre de numéraire se serait produite ; mais un simple décret social les dirigerait sur les points où le besoin en est ressenti (p. 313). Soit, l'organisation de la Salente socialiste est une merveille d'ingéniosité ; mais il ne faut plus dire que la propriété doit aller uniquement au travailleur. La propriété va à l'État qui devient l'universel pourvoyeur, et ceci est tout autre chose que le droit pour chacun de devenir propriétaire du fruit de son travail.

Autre difficulté : le socialisme oppose à la propriété fondée sur le travail, la propriété fondée sur la rente : celle-ci serait la grande injustice, et aussi la principale cause de la crise sociale. Mais si la rente est une richesse qui ne vient pas d'un travail personnel et actuel, disparaîtra-t-elle du futur état socialiste ? Les enfants, les débiles, les malades, les vieillards devront bien vivre d'un travail étranger ou d'un travail antérieur. Bien plus, chacun, par suite de la division officielle du travail, deviendra le rentier officiel de tous. Pour abolir la *rentabilité*, il faudrait forcer chacun à consommer tout ce qu'il produit et à ne consommer que ce qu'il produit ; il faudrait, en outre, supprimer ceux qui ne peuvent pas produire tout ce qu'ils consomment.

Le caractère utopiste des doctrines socialistes n'a pas échappé à M. Andler. « Aucune des doctrines précédemment exposées, — c'est son aveu — ne nous a paru entièrement juste. Ce que nous avons décrit, c'est surtout un effondrement successif de théories. » Et il conclut sur cette pensée peu optimiste : « Le problème de la justice et de la liberté est gros d'une infinité peut-être de problèmes de détail dont nos problèmes sociaux actuels ne sont qu'une part, et la moindre. Il faudrait dire alors que la *question sociale* ne se résoudra jamais. Elle n'est que l'inquiétude perpétuelle, le noble et insatiable tourment qui nous contraint de poursuivre un idéal à jamais irréalisable en son intégrité. »

Les catholiques n'ont pas, non plus, la prétention de chasser la souffrance et la misère de la surface de la terre ; mais ils tra-

vaillent avec confiance à la diminuer. Et ils croient qu'à cette fin il faut non pas déclamer ou détruire, mais réformer sagement.

II. — Les doctrines socialistes en Angleterre sont-elles les mêmes qu'en Allemagne ? Pour un grand nombre d'anglais favorables au socialisme, pense M. Métin, ce mot signifie surtout abandon du « laisser-faire » manchestérien et affirmation du droit qu'a la société d'intervenir dans l'organisation du travail et la répartition des richesses. « Dans ce sens, on peut dire que l'économie politique anglaise est gagnée par un mouvement analogue à celui qui, en Allemagne, a ruiné l'ancien libéralisme et produit le socialisme de la chaire et le socialisme d'état. »

Cela peut être vrai. Mais il faut ajouter que, dans aucun pays, les revendications populaires pour la nationalisation du sol et de la grande industrie ne se font entendre aussi haut. Nulle part aussi peut être ces revendications ne peuvent s'appuyer sur d'aussi criants abus. La détention du sol dont la moitié est entre les mains d'environ deux mille grands propriétaires, la pratique trop répandue du *Sweating System* (système de la suée) font au paysan et à l'ouvrier anglais une situation fort inférieure à celle du paysan et de l'ouvrier français, quoi que disent certains enthousiastes des choses d'Outre-Manche. L'Angleterre est le pays des grandes coalitions, coalitions de patrons contre coalitions d'ouvriers, le pays des grèves colossales : faits qui n'indiquent pas une grande prospérité ni une grande satisfaction dans le monde du travail.

Depuis les théories de Rober Owen, de Carlyle, de John Ruskin, de William Morris, de Denison Maurice et de Charles Kingsley, jusqu'à celles de Henry George, d'Alfred Russel Wallace et de Stuart Mill, le socialisme a revêtu en Angleterre toutes les formes. Tour à tour ou tout ensemble, métaphysique, mystique, sentimental, religieux, fanatique, sauvage, ou il se plie aux circonstances ou il veut leur faire violence.

Le mouvement socialiste anglais se dénouera-t-il pacifiquement par la réforme acceptée de certains abus sociaux, ou amènera-t-il une crise sanglante ? M. Métin n'ose se prononcer. Mais l'agitation révolutionnaire avec le mécontentement qui semble croître dans les masses, permet bien des craintes.

III. — Après l'historique, la théorie et les remèdes.

Tracer les grandes lignes de la *Science sociale*, fondement de la *morale politique*, c'est ce que se propose M. Th. Funck-Brentano dans son nouvel ouvrage. Tout d'abord, il expose « les règles de la méthode des sciences exactes dans leurs rapports avec l'étude des faits économiques et sociaux »; c'est le résumé des leçons faites à la nouvelle Faculté, fondée par lui l'an dernier sous le titre de Collège libre des sciences sociales. Puis il en fait « l'application aux principaux événements de notre époque et présente les deux seules formes de solution de la question sociale qui puissent nous faire échapper et à l'arbitraire césarien et à l'anarchie. » (P. xii).

La méthode, il faut aller la chercher à l'école des vrais logiciens. La logique de Port-Royal, ce modèle de bon « style et de bon sens », nous rappelle, entre autres préceptes, qu'*en tout jugement le sujet doit être pris selon son extension, et l'attribut selon sa compréhension seulement.* Cette règle est le principe même du jugement humain. » Les sciences spéculatives, surtout la science sociale, l'ont méconnue. De là, leur infériorité, leur incertitude, leur impossibilité d'arriver à une solution sérieuse. Ceci a un peu l'air d'un paradoxe, mais le paradoxe n'est pas fait pour déplaire à l'éminent professeur, qui aime à tempérer de quelque *humour* le sérieux de son enseignement. D'ailleurs à ses auditeurs ou à ses lecteurs peut-être étonnés, il présente sa démonstration, et sa démonstration est bonne.

Examinez, par exemple, cet axiome de toute une école d'économistes : le travail est libre. On n'y prend pas le sujet dans toute son extension : il y a des travaux interdits, comme le travail du faux monnayeur, du faussaire; l'attribut n'y est pas conçu selon sa compréhension complète : si le riche est libre de travailler ou de ne pas travailler, le pauvre y est obligé sous peine de mourir de faim (p. 42).

Mais qu'est-ce que la *question sociale?* C'est le malaise ou l'oppression engendrée par la désaffection mutuelle des classes, par la ruine de l'esprit de subordination, d'entente, de solidarité entre les divers ordres de la société, par la recherche de l'avantage individuel aux dépens du bien commun.

Le *remède* au mal sera d'ordonner tout à la fois l'initiative individuelle et de la respecter. Pour cela, il faut répudier le principe de la liberté absolue, principe qui aboutit à « l'anarchie du

travail et de la spéculation », à l'écrasement du plus grand nombre par les plus audacieux et les plus madrés ; il faut en arriver à une législation qui « respecte l'ensemble des intérêts individuels, et, garantissant la sécurité, empêche les iniquités » qui naissent de quelques intérêts privés poussés à l'excès.

La grande difficulté est dans l'*application* du remède. Pour agir sur l'état social actuel, les gouvernements n'ont que deux moyens : l'instruction publique, la forme de l'impôt. Seuls, ces deux moyens vont à l'intime de la vie d'un peuple. Les autres moyens d'action, armée, police, administration, justice, sont consacrés uniquement au maintien de la sécurité intérieure ou extérieure.

Ce sera à l'enseignement à remettre dans les âmes l'esprit d'entente, d'aide réciproque, de solidarité.

Quant à la forme de l'impôt, une seule est de nature à ramener une légitime égalité parmi les citoyens, à rétablir la justice dans la répartition des richesses. Il faut en revenir au « projet de la commission du budget de l'Assemblée nationale de 1871 : Transformer la contribution des patentes en un impôt direct général portant sur le chiffre des affaires ou de la vente. Il faut que tout homme qui participe d'une manière directe, immédiate, — depuis le moindre ouvrier jusqu'au grand brasseur d'affaires, — à la fabrication, au transport, à l'échange des produits, sous quelque forme que ce soit, paye à l'état un impôt proportionnel à la part qu'il y prend et que l'impôt soit progressif avec le mombre des industries ou des rayons de magasins exploités. » Cette solution est diamétralement opposée à toutes celles que l'on a proposées jusqu'ici. On en fait l'aveu, et cependant on estime qu' « elle est la seule qui puisse remédier aux difficultés de notre situation. »

Il est intéressant d'en étudier le détail chez M. Funck-Brentano, de voir en particulier comment elle n'est pas un privilège pour l'oisiveté.

Chemin faisant, le lecteur rencontrera quelques monographies curieuses : telles les études sur les Halles centrales de Paris, sur les mines d'or du Transvaal, sur le socialisme d'État en Allemagne, sur la situation ouvrière à Vienne, où il y a des révélations navrantes.

Les économistes, surtout ceux de l'école libérale, se trouve-

ront peut-être un peu bousculés par l'auteur. Pour notre part, il ne nous déplaît pas qu'on cherche à se rendre exactement compte des prétendus principes et axiomes de la science économique, dût-on aboutir au scepticisme que M. Funck-Brentano laisse percer à l'endroit de théories qui, en réalité, ne reposent que sur des sophismes.

D'autant que la solution essentielle qu'il défend, le retour à l'esprit de solidarité, esprit fait à la fois de subordination et de fraternité, est, en somme, la solution catholique.

IV.— Un des meilleurs moyens de réfuter le socialisme, c'est de le mettre en présence de lui-même. Eugène Richter l'avait jadis fait en Allemagne dans un petit livre traduit en français, il y a quelques années, par M. Pierre Villard. M. Verly a repris la même idée dans son *Triomphe du Socialisme*.

La scène se passe à Paris. La démocratie sociale internationale a remplacé le vieil ordre de choses. Le peuple est à la joie, à l'enthousiasme, surtout un brave ouvrier qui va enfin voir se réaliser les réformes préparées par le glorieux Guesde et le puissant Jaurès. Aussi a-t-il pris la résolution de consigner dans un journal toutes les phases de la grande évolution socialiste. Il est vrai que beaucoup de bourgeois se refusent à reconnaître les bienfaits du nouveau régime. Chaque jour, des milliers d'émigrants passent la frontière. Bientôt la suppression des caisses d'épargne, la répartition officielle des emplois, du mobilier, l'établissement des cantines publiques exaspèrent les bonnes gens. Arrive une crise présidentielle, puis une misère générale amenée par la paresse des travailleurs et l'incurie des fonctionnaires, enfin la guerre civile et la guerre étrangère. Et pour rétablir l'ordre et pour résister à l'invasion, des troupes ni équipées ni exercées, des magasins d'approvisionnements vides, un trésor ruiné. Le pauvre ouvrier courbe la tête sous le poids de son erreur et en demande pardon à ses enfants.

Comme on l'a fait remarquer, il y a beaucoup moins de fantaisie dans ce livre qu'on pourrait d'abord le croire. Les docteurs du socialisme aiment à rester dans les hauteurs de la théorie; c'est aux hommes de bon sens à les en faire descendre et à montrer ce qu'est la réalité de ces brillantes utopies. M. Verly l'a fait avec beaucoup de logique et de netteté d'esprit.

V. — Si quelqu'un était tenté d'accuser d'éxagération certaines réfutations du socialisme comme celle présentée par M. Hippolyte Verly, qu'il lise les *purs* du parti. A ce titre, le livre de M. Domela Nieuwenhuis est instructif. Il y a parmi les socialistes tout un groupe, peut-être le plus nombreux, qui, sous prétexte de détruire les abus engendrés par la puissance politique, travaille à conquérir pour lui-même cette même puissance politique. C'est la tactique du parti social démocratique, appelé encore légalitaire ou autoritaire : tactique insensée, tactique à contre-bon sens, dit M. Domela Nieuwenhuis dans son livre et M. Élisée Reclus dans la préface qui l'ouvre. L'origine de tout le mal social est dans l'autorité ; et il faut lire comment il dit leur fait à Bebel, à Liebknecht, à tous ces allemands qui manquent d'esprit révolutionnaire, sans doute par suite de « la consommation d'énormes quantités de bière ». C'est un hollandais ou prétendu hollandais qui leur adresse ce reproche. Le seul vrai socialisme est le socialisme libertaire.

Pour le vrai socialiste, « le vol est Dieu, le parlementarisme est son prophète et l'État son bourreau. »

VI. — Un des pères du socialisme, du socialisme autoritaire, est Auguste Comte. Il disait qu' « il n'y a rien de réel que l'humanité, surtout dans l'ordre intellectuel et moral ». On sait, d'ailleurs, l'importance qu'il accordait à la sociologie : c'était, à ses yeux, l'aboutissant de toutes les sciences.

Du *Cours de philosophie positive*, M. Rigolage a extrait un volume de *Sociologie*. Tout en respectant le texte d'Auguste Comte, il a laissé de côté certains développements qu'il jugeait peu nécessaires à l'intelligence du sujet ou se rattachant à d'autres parties de la philosophie.

Il avait déjà, en 1881, publié sous le nom de Jules Rig, un *Résumé* complet de la philosophie positive. L'ouvrage comprenait deux volumes.

M. Rigolage s'abstient de commenter Auguste Comte, de le compléter, de le corriger. C'est peut-être un bien. La préface mise en tête du volume ne montre pas qu'il domine beaucoup son auteur. Il appartient avant tout à la classe des laborieux.

VII. — M. C. Léger n'est pas un socialiste, mais il s'est aperçu,

lui aussi, que le monde souffre. « Il faut être sourd pour ne pas entendre la grande plainte qui sort des poitrines humaines. » Où trouver le remède ? « On commencera à respirer le jour où il n'y aura plus de trône en Europe. » En attendant, « il faut travailler au perfectionnement de nos institutions ». — En effet, c'est plus sûr.

Ce qui manque à ces institutions, c'est d'être l'incarnation du principe de liberté. La liberté constitue l'essence même de notre nature. De nos jours, il semble qu'on ait surtout souci d'égalité ; la liberté importe beaucoup plus.

Le programme de réformes, qui nous est présenté sous une forme assez pénible, est fort mêlé. On y voit l'idée d'une loi morale, mais indépendante de la divinité. Nous ne savons, d'ailleurs, si Dieu existe. « Notre démocratie laïque ayant assumé la lourde tâche (oui, lourde tâche) d'élever les enfants sans faire appel aux religions révélées, il reste que la raison et la philosophie sont nos grandes éducatrices. » Pauvres enfants ! — « Peu importe de savoir d'où nous venons, pourvu que nous sachions à quoi nous sommes destinés. » Peut-être cependant la connaissance du point de départ éclairerait-elle le point d'arrivée. — Puis viennent des réformes sociales où l'utopie se mêle à quelques vérités.

En somme, M. Léger, grand partisan de la liberté, a manqué de *liberté* d'esprit à l'égard de tel ou tel philosophe moderne dont il reproduit trop exactement les idées. En allant plus à l'intime des choses, il aurait peut-être découvert que les noms de Dieu et de christianisme répondent à des réalités très solides, et que le progrès moral qu'il patronne ne saurait se passer ni de l'un ni de l'autre.

VIII. — Avec moins de prétention M. Bovier-Lapierre a fait œuvre infiniment plus utile. Il s'est proposé modestement d'instruire les humbles et les petits. En une série de causeries familières, il leur parle de Dieu, de l'âme, de la vie future, leur montre le vide de la morale indépendante et des théories socialistes. Dans la doctrine évangélique seule se trouve le remède aux maux dont souffrent l'homme et la société. Des citations bien choisies donnent à la démonstration plus d'autorité et de poids.

M. Bovier-Lapierre ne s'est pas trompé en espérant que ses pages pourraient porter à plusieurs lumière et force.

L. ROURE, S. J.

La vraie Réforme financière. Économies et dégrèvements, par A. DESPLAGNES. In-8°, pp. 189. Grenoble, Baratier, 1896.

La sérieuse étude que renferment ces pages a d'abord été lue, à Lyon, au congrès des jurisconsultes catholiques, les 11 et 12 août 1896. Ensuite elle a paru dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit*. Sous sa forme nouvelle, elle va pouvoir pénétrer là où elle n'a pu encore parvenir. Souhaitons-lui une large diffusion. L'opinion publique ne peut qu'y gagner. Elle verra que les dégrèvements fiscaux, dont on parle tant, doivent trouver leur compensation, non dans des créations ou augmentations d'impôts correspondantes, mais dans des économies judicieusement et énergiquement pratiquées.

Les principales sources d'économie qu'indique M. Desplagnes sont les suivantes : diminution du fonctionnarisme ; suppression ou diminution de pensions ; cessation de gaspillages multiples dans presque toutes les administrations ; réforme radicale du système de l'éducation, même en maintenant la déplorable législation actuelle bien des millions devraient être épargnés ; moins de préoccupations électorales dans l'exécution des travaux publics ; meilleure gestion de notre domaine colonial.

Chemin faisant, les exemples justes abondent de la manière étrange dont sont gérées les finances nationales.

En 1879 et 1881, deux lois augmentent les pensions militaires. Gambetta, qui appuyait ces mesures, évaluait la dépense à 2 500 000 francs. Le rapporteur osa parler de 25 millions. Or, dès le début de la cinquième année, l'augmentation était déjà de 26 millions ; et la réalité a bientôt dépassé de beaucoup le double de cette dernière somme. Chaque département a été doté d'une école normale primaire. Un bon nombre de ces écoles sont presque vides; on parle déjà d'en fermer quelques-unes. Plusieurs lycées, comme celui de Grenoble, ont été construits pour des milliers d'élèves : on parvient, à grand renfort de boursiers, à les remplir à moitié. Les faux frais des ministères ont atteint

rapidement des taux scandaleux, fantastiques. L'éclairage des ministères du Commerce et de l'Agriculture coûtait 2500 francs en 1875; il en a coûté 23 500 en 1884. On y dépensait pour 600 francs d'articles de lingerie en 1875; et en 1884 pour 11 500. L'entretien du mobilier des bureaux passait en même temps de 2000 à 27000 francs; les affranchissements de lettres, dépêches, frais de voitures, menus frais, de 2.500 à 40.000 francs, etc., etc.

Et l'on sait qu'au lieu de s'en prendre à ces abus, ce qui ferait sans doute crier quelques frères et amis de la truelle, depuis 3 ans, à propos de réformes fiscales, il n'est question que de remaniements d'impôts. L'auteur apprécie ces prétendues réformes. Il qualifie ainsi le fameux projet Doumer: « source d'inquisitions odieuses, d'iniquités sans nombre ou de fraudes générales, prime offerte aux rancunes, aux haines et aux plus bas instincts démagogiques. »

L'étude de M. Desplagnes est donc une œuvre de valeur. Mais pourquoi faut-il qu'il y règne un ton trop continu de noir pessimisme? A trop vite assurer que tout est perdu, d'avance on perd de son crédit quand l'heure est vraiment venue de crier au loup. Puis, que dire de cette affirmation, si persistante sous certaines excellentes plumes, que « chez nous, République et Franc-Maçonnerie c'est tout un » (p. 183)? Vraiment, s'il en était bien ainsi, ce serait à désespérer par trop de notre pauvre pays.

Par bonheur, peu d'hommes n'ayant pas encore atteint la cinquantaine acceptent aujourd'hui cette identification. Et cela, disons-nous, nous paraît heureux; car eux seuls nous semblent dans les dispositions d'âme nécessaires pour tenter de sauver ensemble la religion et la patrie.

P. FORTIN, S. J.

I. **Auguste Ruellan**. *Conversion et vie religieuse*. Ouvrage illustré. Société Saint-Augustin, 1897. In-4°, pp. 483.

II. **Un libérateur du pays, Du Guesclin**, par André Gombert, illustré de 23 gravures. Société Saint-Augustin, 1897. In-8°, pp. 238.

I. — Le P. Auguste Ruellan (1836-1875) aimait à écrire; il le faisait avec beaucoup de charme et d'entrain. Il a suffi presque de réunir ses lettres pour avoir sa vie racontée par lui-même. Il s'y peint avec une

entière franchise de cœur, et la lecture de cette autobiographie captive en même temps qu'elle édifie.

Des illustrations, fines et souvent neuves, montrent aux yeux les amis du bon Père et les lieux qu'il a habités de Saint-Malo et Angers.

Tout cela forme un ensemble charmant et pieux.

II. — Messire Bertrand Du Guesclin, sans être un génie guerrier de premier ordre, fut un grand et brave capitaine. Modèle d'honneur, type achevé de valeur militaire, avec sa rudesse un peu bourrue et sa petite mine, il a sa caractéristique dans la galerie des noms dont la France peut être fière.

M. André Gombert a voulu « populariser la mâle figure de ce libérateur du pays, de ce précurseur de Jeanne d'Arc ». Il a parfaitement réussi. Les curieuses gravures anciennes, reproduites dans son livre, ont quelque chose d'un peu fruste en même temps que d'énergique qui cadre bien avec la physionomie du rude batailleur.

L. DELILLE, S. J.

Les Jeunes Gens, par l'abbé Henry Bolo. Paris, Haton. In-8°, pp. 327. Prix : 2 fr. 50

M. l'abbé Bolo a fait un livre sur *les Jeunes Gens ; pour eux seulement*, c'est écrit sur la couverture. Les jeunes filles sont donc dûment prévenues qu'à mordre dans cette pomme, elles y laisseront leurs dents. Mais est-il bien sûr qu'il n'y aura pas quelques-unes de ces petites dents blanches qui tomberont précisément parce qu'elles auront trouvé ainsi étiqueté, dans le paradis terrestre des jolies couvertures de parchemin, l'arbre de la science du bien et du mal ? L'auteur des *Jeunes Filles* nous a dit un jour ce que font les petites curieuses chez le libraire.

M. l'abbé Bolo nous met en compagnie des jeunes de l'Évangile, non sans avoir quelque peu mal mené les patriarches pour donner plus de relief à la prédilection de Dieu pour le bel âge.

Le prodigue et la victime d'Hérodiade lui suggèrent des leçons sur *le mal des jeunes*. Il les donne en vieux professeur qui ne se fie pas aux demi-mots, et en vieux praticien qui met une certaine complaisance à palper la plaie. C'est réaliste et fourni d'argot.

Si les délicats y trouvent encore assez de bonnes pages pour voir qu'ils ne lisent pas un mauvais livre, les prudents garderont leur préférence pour la langue plus chaste des vrais bons livres.

Les époux de Cana sont un prétexte à un morceau vécu sur la manière dont se font aujourd'hui les mariages. Prétendants et prétendantes n'y sont pas plus flattés que leurs futurs beaux-parents. A qui la faute ?

L'ambition du fils de Zébédée n'était pas si blâmable, paraît-il. Car le seul traîtement sûr contre les passions mauvaises est celui des dérivatifs et de tous les dérivatifs le plus puissant est l'ambition. Si vous en doutez, l'auteur vous convainc par une anecdote provençale pleine d'humour, dont les Marseillais seront seuls à n'être pas contents.

Vous connaissez le jeune homme vêtu d'un linceul, qui s'enfuit des mains des soldats quand on arrêta Jésus. Celui-là aussi est de bonne leçon pour les jeunes. Eh ! oui, ce VAGUE et *confus* personnage à la physionomie *pâlote*, c'est le type des âmes *chlorotiques*, des *mineurs de volonté*, des *eunuques d'âme*, c'est un *neutre*, c'est un *effacé*, c'est un être *inconsistant* et *sans caractère*... Ah ! voilà ! il donne la leçon du caractère !...

M. l'abbé Bolo rappelle dans sa préface que « tout écrivain qui connaît l'Évangile, tirera de ce trésor l'antique et le nouveau ». Il doit connaître l'Évangile, car il en tire le nouveau. — Tout cela nous fait penser à un maître d'éloquence qui résumait ainsi les règles de l'invention : « « Tout est dans tout, pourvu qu'on sache l'y trouver ou qu'on sache l'y mettre ! »

Le chapitre sur saint Jean en ferait volontiers pardonner d'autres et termine bien le volume.

H. GRESSIEN, S. J.

Le Litanie Lauretane, studio storico critico. (*Les litanies de Lorette, étude historique et critique*), par le P. Angelo DE'SANTI, de la Compagnie de Jésus. 2e édition, revue et augmentée de documents inédits. Rome, typogr. de la *Civiltà cattolica*, 1897. Grand in-8° de 110 pp.

Sur l'origine des litanies de Lorette — nos litanies ordinaires de la Sainte Vierge — quiconque chercherait à s'instruire en interrogeant les livres de piété, ou même d'érudition, les plus répandus, pourrait, à bon droit, s'étonner du vague et de l'incohérence des renseignements. La question, à vrai dire, n'avait jamais été traitée scientifiquement jusqu'à ces dernières années.

Le P. Drèves a retrouvé et publié des textes intéressants qui s'y rapportent, mais ne s'est pas proposé de la résoudre. M. Joseph Sauren, prêtre de Cologne, est le premier qui l'ait étudiée d'une façon vraiment critique, en 1895. Le P. de'Santi vient de faire mieux encore, dans une série d'articles, publiés d'abord dans la *Civiltà cattolica*, revus, complétés et réunis dans le présent volume.

Ses conclusions, solidement établies dans le corps de l'ouvrage, et très clairement résumées à la fin (p.94), sont les suivantes :

Le moyen âge aimait à « farcir » les textes liturgiques, en y mettant des suites, des développements, des additions de toute sorte. Ainsi se formèrent les *séquences*, suites ajoutées après le graduel, entre le verset et le dernier *alleluia*. Les litanies de la Sainte Vierge doivent sans doute leur origine à un procédé semblable. On se plut à répéter l'invocation *Sancta Maria*, *ora pro nobis*, des antiques litanies des saints, et on développa l'invocation par l'addition des plus beaux titres d'honneur de la Vierge (p. 71-79);

Le plus ancien texte de litanies proprement dites de la Sainte Vierge apparaît au XIIe siècle, dans un manuscrit de Mayence (p. 49 et suiv.). Depuis cette époque on rencontre un certain nombre de ces compositions, extrêmement différentes entre elles, faites en divers temps et en divers lieux. Récitées d'abord par les fidèles dans leurs exercices privés de dévotion, ces litanies s'introduisirent peu à peu dans les supplications publiques adressées à Dieu au milieu des tribulations. Furent-elles déjà récitées durant la grande peste du milieu du XIVe siècle, ce point reste douteux ; en tous cas, elles le furent fréquemment pendant les épidémies de la seconde moitié du XVe ;

Parmi les formes très diverses des litanies de Notre-Dame, commença à paraître, vers la fin de ce même XVe siècle, un groupe de textes, assez voisins entre eux, et assez semblables déjà au texte usité aujourd'hui (p. 80 et suiv). Nos litanies de Lorette sont donc ou une compilation de ces textes, ou plutôt l'un des textes de ce groupe, celui dont on faisait usage à la *Santa Casa*. La renommée de ce sanctuaire, et les nombreux pèlerinages qui s'y réunissaient, expliquent facilement la diffusion et enfin la prépondérance de cette recension ;

Enfin, les litanies de Lorette, dans leur forme actuelle, apparaissent imprimées pour la première fois en 1596, dans l'histoire de la *Santa Casa* de Bernardino Cirillo (p. 29-31); recommandées par Sixte V en 1587 (p. 38), elles obtiennent leur complet triomphe en 1601, quand Clément VIII arrête, la production de litanies nouvelles et déclare celles de Lorette seules approuvées (p. 43).

Cet exposé historique causera peut-être quelque surprise à ceux qui se rappellent avoir entendu dire, et même avoir lu au bréviaire romain (fête de Notre-Dame Auxiliatrice) que Pie V, après Lépante, fit ajouter aux litanies de Lorette l'invocation *Auxilium christianorum;* ce qui supposerait l'usage publiquement reconnu de ces litanies, avant l'époque assignée par le P. de' Santi. L'auteur répond (p. 19-24) que peut-être, en effet, la bataille de Lépante donna lieu à l'addition de ce titre; mais que probablement en ce cas, il fut inséré *a voce di popolo :* car nul document n'en montre l'introduction officielle faite par ordre de Pie V. Aucun acte pontifical ne l'ordonne ou ne la constate; aucun contemporain n'en parle; la tradition dont le rédacteur des leçons du bréviaire s'est fait l'écho au commencement de notre siècle, apparaît pour la première fois en 1674, dans la *Vie du Bienheureux pape Pie V*, par le P. Feuillet, dominicain français.

L'ouvrage tout entier se recommande par une érudition solide, l'abondance des renseignements bibliographiques et la clarté de l'exposition. De nombreux textes de litanies composées en l'honneur de Notre-Dame sont publiés d'après les manuscrits, dans le corps du livre et dans l'appendice. On remarque aussi (p. 103) un bref, jusqu'ici inédit, de Grégoire XIII (1584), accordant des indulgences à ceux qui assistent au chant des litanies de la Sainte Vierge. Mais ce document ne se rapporte probablement pas à celles de Lorette; il s'agit, plus vraisemblablement, de celles qu'avait mises en musique Palestrina.

R.-M. DE LA BROISE, S. J.

Lacordaire journaliste. (1830-1848), par P. FESCH. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1897. In-12, pp.416. Prix: 3 fr. 50.

C'est aux prêtres « *journalistes* » que M. l'abbé Fesch semble

avoir surtout songé en recueillant dans cet ouvrage les œuvres de presse de l'un des premiers prêtres journalistes de ce temps, du brillant et souvent audacieux rédacteur de l'*Avenir*, de Lacordaire.

Tout le monde sait combien active fut sa collaboration au célèbre journal ; mais bien rares sont ceux qui avaient pu en parcourir la collection pour y retrouver les polémiques enflammées dont le retentissement fut si grand. En lisant les trente-huit articles que reproduit M. Fesch, on demeure, tout averti qu'on soit, quelque peu surpris de la véhémence, j'allais presque dire de la violence du langage. Lacordaire, avec sa noble sincérité, l'a condamnée plus tard : « *il eut mieux valu*, a-t-il dit, *qu'une parole moins âpre honorât nos plaintes, et que notre style se ressentît plus du Christianisme que de la licence des temps.* » — Quant aux idées, il n'a pas davantage hésité à répudier celles dont l'expérience lui avait montré l'erreur ou le danger ; c'est ainsi que les quatre articles publiés en 1848, dans l'*Ère nouvelle*, sur le budget des cultes, sont la réfutation de ceux que, dix-huit ans plus tôt, il avait écrits dans l'*Avenir*, sur le même sujet, alors qu'il s'inspirait de la fameuse devise : « *l'Église libre dans l'État libre* ». Dans cette attitude si honorable de Lacordaire, qui rappelle son humble soumission après la condamnation de l'*Avenir*, il y a un enseignement toujours bon à méditer à notre époque de polémiques à outrance.

Plusieurs des sujets traités par Lacordaire ont assurément perdu leur intérêt d'actualité ; mais la plupart peuvent encore fixer l'attention des publicistes catholiques : une table analytique très détaillée aidera les recherches sur une foule de questions qui sont encore aujourd'hui débattues dans la presse. — D'ailleurs, ce n'est pas un simple recueil de documents que nous fournit M. Fesch : les articles qu'il a réunis dans ce volume sont précédés d'une étude sur *Lacordaire journaliste*, qui offre aux simples lecteurs le résumé fort intéressant de l'ouvrage en son entier.

L. T.

La plus ancienne Danse Macabre, au Klingenthal, à Bâle, par le R. P. J.-J. Berthier, des Frères Prêcheurs. Paris, Lethielleux. Br. 97 p.

En 1766, un brave boulanger de Bâle, Emmanuel Büchel, qui

était en même temps dessinateur habile et amoureux des antiquités de sa ville natale, découvrait sur les murs du Klingenthal, ancien couvent de Dominicaines, une Danse Macabre presque effacée, datée de 1312. Cette date assigne à la danse du Klingenthal la priorité sur toutes celles qui ont couvert les cloîtres des cimetières, en Suisse, en Allemagne, en France. C'est seulement en 1439 que les Dominicains de Bâle firent peindre celle de leur couvent, plus célèbre et bien mieux conservée, mais évidemment inspirée de celle des Dominicaines.

« Peu d'ordres religieux, rappelle le P. Berthier, ont pris autant de soin que celui des Frères Prêcheurs de rappeler la mort et le souvenir des morts. Leurs règles et leur liturgie sont pleines de cette pensée..... Toutes les Danses Macabres, chez les Dominicains et ailleurs, procèdent, et pour l'idée, et pour la composition générale, de celle qui nous préoccupe. »

Büchel consacra deux ans à reproduire à l'aquarelle les quarante et un tableaux du Klingenthal avec une fidélité minutieuse, et à copier exactement les deux strophes qui accompagnaient chaque tableau. Il réunit ses dessins en un joli volume et les fit précéder d'une préface, où, après avoir expliqué l'histoire de sa découverte, il combat les inductions erronées qui attribuaient les peintures de Bâle soit à Hans Holbein, soit à Nicolas Manuel de Berne. Cette préface est écrite avec une bonhomie qui rend on ne peut plus sympathique le boulanger artiste : la polémique même y garde une allure courtoise et placide.

C'est le manuscrit de Büchel que publie le R. P. Berthier. Il avait été déjà édité par Massmann, mais l'édition est devenue rare et les reproductions ne sont qu'au trait. Au contraire, le P. Berthier nous présente une série de belles photogravures : la brochure est admirablement imprimée. On y trouve in-extenso la préface de Büchel. En outre, l'éditeur a soin de donner pour chaque tableau, avant la traduction des deux strophes, quelques observations qui aident à sentir le mérite de ces vieilles peintures.

En vérité, ces observations, très fines, très justes, pleines de sens artistique, sont utiles au lecteur. Par elles-mêmes, les fresques du vieux maître inconnu n'excitent, à première vue, que l'horreur et le dégoût. La Mort y apparaît à chaque tableau, non pas sous la forme d'un squelette, comme dans les Danses Macabres postérieures, mais sous la forme d'un affreux cadavre

desséché, éventré, la peau collée sur les os, aux yeux caves, à la bouche grimaçante, à l'expression sardonique et féroce. On ne partage que trop l'horreur excitée par elle chez tous ces malheureux personnages qu'elle entraîne à la danse : pape, empereur, impératrice, roi, cardinal, duc, évêque, comte, abbé, avocat, médecin, abbesse, mendiant, aveugle, cuisinier, turc et turque, bouffon, paysan, enfant, mère, etc... Quelle bizarre et lugubre conception que ces danses macabres ! Le sentiment qui semble dominer chez le peintre est celui d'une joie rageuse, égalitaire, démocratique : la mort prend avec chacune de ses victimes des airs familiers, insolents, railleurs, impitoyables, qui la font haïr. Sans doute, on trouve dans pareille œuvre une idée vraie, puissamment exprimée. Mais est-ce bien là cette vérité complète que demande l'âme chrétienne, et que les fils de saint Dominique ne manquaient pas de lui offrir dans leurs éloquentes prédications? Le peintre employé par eux n'a vu la mort que par un côté seulement. Et ne voir ce côté navrant que pour en rire, pour danser et battre des mains sur l'ossuaire où nous sommes tous égaux, quoi de moins propre à élever l'âme et à lui inspirer de saines réflexions? A peine dans une ou deux légendes, celles du Maire (XXIX), de la Béguine (XXXII), du Turc (XXXV), se fait jour une pensée surnaturelle : la pensée des peines qui attendent le pécheur. Et voilà tout! Partout ailleurs, le regret de la vie, des biens amassés, des frivolités terrestres; mais aucun regard sur le ciel, sur les côtés radieux et consolants de la Mort. On dirait que le monde chrétien du XIVe siècle ne contenait que des misérables. Même sur les lèvres des hommes d'Église, des moines, des religieuses, on ne surprend autre chose que le regret de quitter cette terre : aucun de ces accents enflammés pour le Dieu qui va se dévoiler enfin, comme ceux qu'exhalent, à la dernière strophe de leurs chants, les auteurs du *Stabat Mater* et de l'*Adoro te*. C'est ici un *Dies Iræ*, dira-t-on. — Soit, mais un *Dies Iræ* dont quelque sans-cœur aurait supprimé toute la seconde moitié. Pas même un cri d'espoir et d'amour vers ce Jésus crucifié qu'on voyait peint cependant, paraît-il, dans un coin du cloître. Et tout autour, la vision macabre, quarante fois répétée sur les murs, obsédait le regard. Pauvres Dominicaines du Klingenthal ! J'eusse mieux aimé couler mes jours sous les arcades du couvent de Saint-Marc à Florence.

P. A., S. J.

Un peu de Théologie à propos de Raphaël. — I. *La Dispute du Saint-Sacrement.* — II. *La Transfiguration*, par le Dr F. Schneider, traduit de l'allemand par Th. Richard. Paris, Lethielleux, 1896. Br. 30 p.

La *Transfiguration* est chez nous, des œuvres de Raphaël, la plus célèbre. La *Dispute du Saint-Sacrement*, tous en conviennent, est une des plus belles, — j'oserais même dire, contre l'avis commun, la plus belle, si j'avais ici le loisir de justifier mon sentiment. Quelle est l'idée-mère de ces deux chefs-d'œuvre? Le Dr Schneider estime qu'on les a mal compris jusqu'à présent et pense donner de chacun une explication meilleure. Ces deux études, publiées d'abord dans le *Katholik* de Mayence, concernent, on le voit, des questions d'un vif intérêt artistique.

I. — Après avoir remarqué combien est trompeuse l'appellation de « Disputa del Sacramento » sous laquelle est connue la fresque du Vatican, l'auteur déclare n'avoir trouvé, dans aucune des publications qui la concernent, une interprétation satisfaisante. « Dans la plupart des explications de la *Dispute*, la pensée fondamentale de l'artiste aurait été d'opposer l'Église d'ici-bas... à l'Église triomphante dans le ciel. Mais cette explication est visiblement inexacte. Comme le montre au premier coup d'œil l'ordonnance du tableau, c'est plutôt l'Eucharistie qui en est le centre... L'Eucharistie est l'abrégé des mystères de la foi chrétienne; elle occupe les grands docteurs et les grands théologiens, elle inspire les poètes et les artistes, elle devient aussi une pierre d'achoppement pour le doute... Mais l'Eucharistie est en même temps le lien mystérieux qui existe entre l'Église d'ici-bas et l'Église céleste. L'Esprit-Saint, à l'opération duquel on attribue la diffusion de toutes les grâces,... est le médiateur entre le Christ Eucharistique, entre le Fils de Dieu sous les espèces du pain, et l'humanité glorieuse du Christ dans le ciel. Et de cette façon se découvre le rapport qui existe entre la partie inférieure et la partie supérieure du tableau... L'identité de l'humanité glorieuse du Sauveur sur la terre comme au ciel est la pensée qui relie ces deux parties. En bas, c'est la foi, l'adoration, le désir accompagné d'incertitude[1]; en haut, c'est la vision béatifique et la jouissance. »

1. N'eût-il pas mieux valu traduire : « enveloppé d'obscurité ».

Rien de plus vrai et de plus beau que cette idée. Mais est-elle aussi neuve que pense le Dr Schneider? Elle s'impose, me semble-t-il, à quiconque étudie sans préjugé la fresque de Raphaël. M. E. Muntz écrivait, il y a déjà longtemps :

« Il est certain que dès le début Raphaël s'est proposé de représenter l'Église triomphante, et de célébrer, à côté de *la manifestation la plus éclatante de la foi*, le bonheur, la gloire des élus: patriarches, prophètes, apôtres, martyrs... Raphaël a voulu épuiser dans la « Dispute » le tableau de *tous les sentiments dont la religion peut former le point de départ*. Après nous avoir montré la splendeur des régions célestes, l'enthousiasme, la confiance, la résignation des prophètes et des martyrs; après avoir célébré toutes les manifestations de la foi, depuis l'extase jusqu'à la conviction fortifiée par la critique, il ne lui restait, pour compléter cette image de la vie théologique, qu'à peindre l'hérésie et l'indifférentisme », etc... (*Raphaël*, p. 330 et 339).

J'oserais même dire que l'explication du Dr Schneider, toute vraie qu'elle soit, n'est pas complète. Un point important n'est pas mis en lumière. L'auteur néglige de considérer la « Dispute » dans ses rapports avec les autres fresques de la Chambre de la signature : or cette comparaison est nécessaire pour comprendre entièrement ce qu'a voulu Raphaël, pour saisir le point de départ de sa pensée dans cette composition particulière. Sans doute la « Dispute » est antérieure aux autres fresques : mais l'ensemble était fixé d'avance. L'*École d'Athènes* représente la Philosophie, le *Parnasse*, la Poésie, le troisième panneau la Jurisprudence; dans celui qui fait face à l'École d'Athènes, Raphaël avait à représenter la *Théologie*. Il l'a conçue comme ce qu'elle est, la science de la foi, *fides quærens intellectum*. De là cette idée géniale qui lui a fait choisir pour centre de son œuvre le Saint-Sacrement, abrégé de toutes les merveilles de la religion chrétienne, foyer de la vie de l'Église, thème des plus hautes spéculations théologiques, lien de la terre et du ciel, de la foi aimante et de la vision béatifique tendues vers l'Homme-Dieu... Ici, déjà, je me rencontre avec le Dr Schneider : pour achever l'explication de la *Dispute*, je n'aurais plus qu'à reproduire ses vues, que je partage entièrement, en y ajoutant les considérations de M. Muntz sur les formes variées que revêt la pensée centrale dans l'expression des divers personnages.

Une question. Le D[r] Schneider dit avec raison : « Il ne suffit pas, pour expliquer cette œuvre, d'indiquer la part que les *humanistes* ont pu prendre au projet du tableau, comme à celui de tout le cycle de la *Camera della Segnatura*. Nous arriverons bien plus vite à notre but quand nous aurons reconnu l'influence d'un autre groupe avec lequel Raphaël fut certainement en contact : je veux parler du groupe des théologiens scholastiques et mystiques, des Dominicains... Le thomisme régnait alors souverainement sur toute la théologie : les humanistes apportaient tout au plus quelques indications accessoires. » Comment se fait-il que dans une œuvre où tout devait reporter les souvenirs du peintre vers le prince de la théologie, vers le poète auquel nous devons l'office du Saint-Sacrement, Raphaël, s'il était inspiré par les Dominicains, ait donné à saint Thomas une place si effacée ? On s'étonne de voir l'Ange de l'École au dernier plan, caché aux trois-quarts par les Pères de l'Église, alors que la robe rouge de saint Bonaventure s'étale en pleine lumière, entre deux chapes dorées de papes.

Pour annoncer comme nouvelle une vérité déjà reconnue, l'article du D[r] Schneider n'en a pas moins le mérite de la préciser mieux qu'on ne l'avait fait, d'insister sur la vraie pensée de Raphaël, et de faire aimer davantage cette fresque merveilleuse.

II. — Bien plus original me semble l'article sur la *Transfiguration*. Que d'hypothèses n'a-t-on pas émises pour résoudre les énigmes dont cette toile est pleine ! Le D[r] Schneider en cherche l'explication dans les circonstances historiques auxquelles ce tableau doit l'existence.

La fête de la *Transfiguration* avait alors une signification toute particulière. Menacé de près par les Turcs, l'Europe avait été sauvée par la grande victoire des armées chrétiennes à Belgrade (1456). En actions de grâces, Calixte III décréta que la fête de la Transfiguration du Christ serait dorénavant célébrée le 6 août par toute la chrétienté. Cette fête devenait ainsi « la fête triomphale de l'Occident sur le Croissant. Là où, dans la suite, le danger des progrès de l'islamisme persista..., on ne perdit assurément pas sitôt de vue le but que l'on s'était proposé en instituant la fête de la Transfiguration. Il est à remarquer qu'en l'année 1517, alors que le tableau fut commandé, les terribles invasions

des corsaires turcs, partis de la Barbarie, jetaient l'épouvante sur toutes les côtes de la Méditerranée, et en particulier sur le golfe du Lion. » Or le cardinal Jules de Médicis, qui commanda ce tableau à Raphaël, occupait le siège de Narbonne, il destinait le chef-d'œuvre à sa cathédrale, et « ce n'est certainement pas un effet du hasard que le cardinal ait voulu l'orner du symbole de la victoire du monde chrétien sur le fléau de l'islamisme. » Cette relation étroite de l'œuvre avec l'institution de la fête nouvelle semble démontrée par un détail étrange, mal interprété jusqu'ici. Quels sont donc, sur la montagne, du côté gauche, non loin des trois apôtres éblouis et prosternés, ces deux jeunes gens, en costume de diacre, qui contemplent Jésus transfiguré? On a voulu y voir saint Laurent et saint Jules, patrons du père et de l'oncle du cardinal. Mais pourquoi saint Laurent n'a-t-il pas ses attributs caractéristiques? Et qu'est-ce que ce diacre saint Jules, inventé pour les besoins de la cause? Le Dr Schneider observe que le 6 août était consacré de temps immémorial, dans l'Église romaine, à la mémoire du pape Sixte II et des diacres Félicissime et Agapit. Quand la fête de la Transfiguration fut instituée, on continua à faire, dans l'office de ce jour, commémoraison des deux saints diacres. Ce sont eux que le cardinal, demeuré toujours dans l'ordre des cardinaux diacres, aura voulu faire représenter ici.

Ayant ainsi établi les rapports de la *Transfiguration* avec le souvenir de la lutte contre les Turcs, l'auteur pense y trouver la clef de l'énigme. Si Raphaël a fondu en une seule action la scène radieuse du Thabor et la scène violente, dramatique, de la guérison du possédé, ce n'est pas simplement par désir de rivaliser avec Sébastien del Piombo. Une pensée plus haute l'a inspiré, celle même qui était au fond de l'office du 6 août, dans la rédaction de Calixte III. Il fallait montrer dans la Transfiguration du Sauveur la glorification de l'œuvre rédemptrice qui, en rendant aux hommes la dignité d'enfant de Dieu, les arrache au joug du démon. Rien de plus saisissant, pour symboliser le malheureux état de l'homme déchu, que de peindre une de ses plus terribles conséquences, la possession, et de nous faire voir l'humanité, obsédée par Satan, attendant du Rédempteur glorieux la délivrance et la paix. Or « on ne risque guère de se tromper, pour l'application de ce fait à la grande détresse de l'époque, si l'on

considère la calamité déchaînée sur la chrétienté par les progrès du Croissant comme le châtiment des péchés, comme un fléau de Dieu... que les secours de l'homme sont impuissants à éloigner et dont le Roi Éternel est seul capable de délivrer... » Telle est, en résumé, la démonstration du Dr Schneider. Je n'oserais dire que tous les détails m'aient semblé également convaincants : il y aurait bien quelques objections à faire çà et là. Mais, dans l'ensemble, c'est une interprétation d'un grand intérêt historique, avec laquelle devront compter tous ceux qui écriront sur l'œuvre de Raphaël.

P. A., S. J.

I. **Il n'est pas impossible de constater de vrais miracles.** *Thèse de doctorat en Théologie*, par M. l'abbé P. Tronchère, curé de Chambezon. Le Puy, imprimerie catholique A. Prades-Freydier, 1897.

II. **Quatre conférences sur le Socialisme, le Divorce et les Châtiments d'outre-tombe**, par J. Fontaine, S. J., professeur d'Apologétique aux Facultés catholiques d'Angers. Cherbourg, imprimerie Saint-Joseph, 1897.

I. Cette thèse comporte trois parties : *Possibilité de constater quelques miracles véritables*, *facilité de constater quelques miracles véritables* et *nécessité de constater quelques miracles véritables*.

L'auteur s'est attaché surtout à développer la première. Il y apporte les preuves de foi (p. 39-52) et les preuves de raison avec la solution des objections (p. 152-165).

Cet ouvrage témoigne de lectures considérables : l'auteur a puisé à beaucoup de sources, tant modernes qu'anciennes. Il y a beaucoup d'originalité et de recherches personnelles. Peut-être quelques-uns se plaindront-ils de cette abondance : quelques digressions désorientent parfois. Néanmoins l'ouvrage, dans son ensemble, est instructif, curieux et documenté.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter toutes les assertions de l'auteur. Quelques-unes, surtout celles relatives à la science moderne, pourront être contestées. N'importe ! mieux vaut l'étude sincère et un courageux effort que l'inertie et l'apathique indifférence vis-à-vis du mouvement contemporain.

Voilà un modeste et érudit curé de campagne qui a donné un bon exemple et fait une bonne action.

II. — Ce sont de grandes et fortes vérités que l'éminent professeur d'Apologétique a fait entendre dans ces quatre conférences, adressées à un nombreux auditoire d'hommes au cours d'une station quadragésimale.

Il y a attaqué un fléau national, le divorce — un fléau cosmopolite, le socialisme — un fléau de l'humanité religieuse, l'incrédulité envers la justice d'un Dieu rémunérateur. On voit que ce sont des questions actuelles au premier chef. Elles sont traitées avec ampleur oratoire et sûreté doctrinale.

La première conférence, relative au *divorce*, nous semble particulièrement remarquable. On y expose d'abord deux raisons de l'indissolubilité matrimoniale. La première est tirée de l'ordre naturel : l'auteur se place sur le terrain le plus large possible — au point de vue même des lois physiologiques qu'un matérialiste ne peut récuser — et il montre la nécessité du mariage indissoluble pour l'éducation de l'enfant. A noter la conception de Portalis qui fait intervenir ce droit de l'enfant et appelle le mariage *un contrat à trois*. La seconde raison est tirée de l'ordre surnaturel et rappelle les droits de l'Église.

Dans une seconde partie, le danger social du divorce est éloquemment exposé.

Deux conférences sur le *socialisme* s'attachent à en montrer les causes, les résultats, les remèdes. L'auteur propose d'abord des remèdes, d'ordre intellectuel et moral : reconstitution d'un esprit public conforme aux saines notions de l'ordre naturel — reconstitution d'un peuple d'*honnêtes gens*, chose qui semble devenir si rare.

Sur les remèdes d'ordre économique, il ne fait que passer avec une grande réserve. Aussi bien il a senti que la chaire sacrée se prête malaisément à ces applications particulières, et qu'elle doit être réservée aux grandes notions de l'ordre moral.

Les châtiments d'outre-tombe sont le dernier fragment d'une retraite adressée à un nombreux auditoire d'hommes qu'avaient attiré les conférences précédentes.

L'enfer existe — quel est-il ? Telle est la division du discours. La preuve de l'existence de l'enfer comprend d'abord des con-

sidérations de convenance — à savoir, la nécessité pour la sagesse divine de trouver une sanction qui soit en rapport avec l'importance de la loi éternelle — avec son extension sans limites — avec les innombrables obstacles que rencontrera son application. Puis vient la preuve proprement dite, tirée de la révélation.

De l'Évangile est également tirée, sous forme de méditation, l'affirmation de la nature de l'enfer et la description pathétique de ses peines.

A. DE LA BARRE, S. J.

Sur les Marches du Temple, *récits grecs,* par Henri Ouvré. Paris, librairie académique Perrin et Cie. In-12, pp. 262. Prix : 3 fr. 50.

En ce temps de littérature utilitaire et réaliste, ce livre nous révèle une âme toute parfumée d'hellénisme, un lettré épris du plus pur génie grec qui, dans une sorte de « Légende des Siècles », sait encore chanter harmonieusement les poétiques souvenirs de l'Hellade.

Une magistrale préface, retraçant à larges touches l'histoire des idées en Grèce, fait à l'ouvrage un imposant péristyle ; le lecteur en le franchissant croit voir s'ouvrir devant lui un temple magnifique élevé à l'Hellénisme ; il est, avouons-le, quelque peu déçu. Ces « récits » reliés uniquement par le vaste cadre qui les contient n'ont ni l'ampleur, ni la solidité d'un tableau général de l'esprit grec ; on reste vraiment « sur les marches du temple » et l'on en fait le tour plutôt qu'on y pénètre. L'œuvre, en son ensemble, fait songer à ces murailles composites de la campagne d'Athènes, où sur des assises cyclopéennes un fragment de l'époque de Périclès côtoie quelque bas-relief de la décadence.

C'est une suite de « morceaux » affectant la forme du conte philosophique ou du récit lyrique, tels l'Ile Endormie où l'auteur chante en un hymne superbe le pouvoir de la poésie sur l'âme des peuples ; la Clémence du Philosophe où se développe une idée qui lui est familière, celle de la complexité des actes humains, produits de sentiments opposés qui se pénètrent l'un l'autre ; Epiphania, peinture puissante de la décadence bizantine, évoquant avec une richesse de style, qui rappelle Flaubert, cette époque de logomachies stériles, de luxure et de sang.

Le livre se termine assez bizarrement — ironiquement, croirait-on — par une sorte de conte d'Hoffmann : la bonne aventure de Mathanasius Schmelzer, histoire d'un malheureux helléniste écrasé par son œuvre et que l'amour du grec conduit à la folie.

Cet ouvrage dont le style élégant semble avoir conservé quelque chose de l' « eurythmie » grecque est un livre de lettré écrit pour les érudits épris des lettres antiques, aussi n'en relèverons nous par la liberté de certaines peintures, ni les tendances philosophiques souvent discutables. Œuvre d'art remplie de l'inspiration païenne, elle en a gardé l'esprit.

ED. GALLOO.

La Vieille, par la comtesse L. DE COURVILLE. Paris, Oudin. In-8° pp. 62.

Ce court récit est de la même plume que l'Histoire d'Edmonde et des Petits de Presle. (Voir *Études* du 5 février, p. 429.)

La Mère Yvonne, une vieille bretonne, concierge à Paris, n'a pu empêcher sa fille et son gendre Berteaux d'envoyer leur enfant, le petit Lucien, à l'école laïque. Elle s'aperçoit vite qu'on vise à le pervertir. A force de courage, de pieux dévouement, elle préserve la foi de l'enfant, qui meurt bientôt dans ses bras, avec la piété d'un ange. Sans attache désormais dans la grande ville, écœurée des scènes impies dont elle est témoin, la pauvre grand' mère a peur que, malade, on lui refuse d'appeler le prêtre. Elle se met en route pour son village, afin de recevoir, avant de mourir, les sacrements, et de reposer ensuite dans le vieux cimetière voisin de l'église, à l'ombre de la croix.

Des illustrations de Liéger rendent d'une façon expressive les plus émouvantes scènes de ce petit drame. — Nous souhaitons qu'il passe sous les yeux de beaucoup d'enfants, même dans les plus humbles villages, tant le ton en est simple, à la portée des plus petits écoliers, tant il est difficile de le lire sans être ému, — et ce qui est mieux encore, — sans que le cœur s'élève et ne devienne meilleur.

F. TOURNEBIZE, S. J.

I. —**Physionomies de Saints,** par Ernest HELLO. Paris, Perrin, 1897. In-16, pp. x-416. Prix : 3 fr. 50.

II. — Saint Augustin, par A. Hatzfeld. Paris, Lecoffre 1897. In-16, pp. xv-185.

III. — Le Bienheureux Bernardin de Feltre, par E. Hornoy. Paris, Lecoffre, 1897. In-16, pp. 192. Prix : 2 fr. le volume.

I. — Ce livre d'un penseur « un inconnu et un méconnu » a dit de lui un critique célèbre ; « une des originalités les plus frappantes du XIXe siècle » ajoute un juge dont l'amitié n'aveugle pas la compétence ; ce livre a plus de vingt ans, mais on le croirait nouveau, tant il est actuel, tant aussi il est ignoré de tout un public. L'œuvre entière de E. Hello, au reste, ne s'adresse-t-elle pas moins à tout le monde qu'à une élite qui sache l'apprécier ?

Quoi qu'il en soit, voici toute une galerie de portraits de héros « assez grands pour être humbles, assez humbles pour être grands », où l'auteur a groupé les figures les plus différentes, oubliées ou célèbres, choisies à tous les degrés de l'échelle sociale. Il a « *essayé*, dit-il modestement, de rendre les ressemblances et les différences de ces physionomies ». Disons qu'il y a réussi.

Quelle raison ou quel art ont présidé aux choix et à l'arrangement de ces 37 biographies, qui suivent à grandes enjambées l'ordre du calendrier ? Il serait peut-être difficile de le dire, il est superflu de le chercher. Peu importe, après tout, la sertissure de ces diamants, tous de la plus belle eau et dont l'éclat ne dépend point de l'harmonie de l'assemblage.

II. — Sous la savante direction de M. Henry Joly, la librairie Lecoffre, toujours désireuse de propager le bien, a commencé naguère la publication d'une série de biographies dont le saint Augustin de M. Hastzfeld est une des premières perles. Dans une première partie, l'auteur retrace la *vie* du grand docteur, d'après ses *confessions* dont il cite de larges extraits. Chacun sait combien cette lecture est attachante ; en la mettant plus à la portée de beaucoup par des coupures très heureuses et une traduction qui n'enlève rien, ou à peu près, au charme du style, M. Hatzfeld a fait œuvre d'apostolat. Cet apostolat, il le continue dans la seconde partie où il expose la *doctrine* de saint Augustin : sa théologie d'abord, sa philosophie ensuite. Je n'ai pas à révéler le mérite qu'il y a à résumer les lettres de l'évêque d'Hippone contre les

erreurs de son temps, surtout quand on sait, comme ici, rapprocher les théories augustiniennes, soit de certaines questions modernes, soit d'autres « toujours anciennes et toujours nouvelles », qui passionnent à juste titre les esprits de tous les temps.

III. — Peu de biographies ont, je crois, le même intérêt d'actualité que celle de Bernardin de Feltre. Ce moine du XVe siècle est le précurseur des apôtres de l'antisémitisme, des fondateurs de banques populaires et de tant d'autres institutions soi-disant nouvelles. « On peut dire qu'il n'est guère d'œuvres modernes dont notre Bienheureux n'ait conçu la pensée et indiqué le programme. » Signalons les pages où l'auteur résume magistralement la tactique de Bernardin contre les Juifs, « celle de l'Église, applicable à tous les temps » : les *isoler*, « couper les ponts qui donnaient accès des ghettos en pays chrétiens ». Or deux voies surtout de communication s'ouvraient entre les baptisés et les juifs. C'étaient, d'une part, les relations d'argent, où le peuple était la véritable victime, et il faut voir comment Bernardin défend les opprimés contre l'usure. D'autre part, les hautes classes ne se faisaient pas scrupule de frayer avec les fils d'Israël, d'appeler les médecins juifs, ceux-ci s'étaient créé surtout une clientèle spéciale et absolument inavouable : Bernardin flagelle avec la liberté tout apostolique de sa parole « les complices et les lâches ».

Ainsi dans une série de chapitres alertes et lucides, M. Eug. Hornoy nous montre tour à tour, après un coup d'œil d'ensemble sur son siècle : l'étudiant et le novice, — le prédicateur, — le réformateur des mœurs, — le pacificateur ; — enfin, après la lutte contre les Juifs, le fondateur ou l'organisateur des Monts-de-Piété. Ces seuls titres de chapitres promettent des questions intéressantes, ces promesses sont tenues, et l'on suit « le grand apôtre social, » autant du moins qu'il est possible à la distance de quatre siècles et à la suite de chroniques plus ou moins sûres. Car il est difficile de démêler sur certains points la confusion des vieux annalistes attribuant à plusieurs saints des faits identiques ; la similitude de noms et la continuation d'un même apostolat n'ont-elles pas contribué à augmenter cette confusion au sujet des deux Bernardin, dont celui-ci est l'Élisée de cet autre Élie ?

Un détail à noter : la prière bien connue *Anima Christi* est « très certainement » de Bernardin qui « invitait ses frères à la réciter après la célébration de la messe ».

« Dans notre XIXe siècle finissant, (où) comme au XVe siècle italien les mœurs privées et sociales ont appris dans l'excès des préoccupations matérielles l'égoïsme et la méconnaissance des droits de Dieu ; (où) la discorde affaiblit le peuple chrétien ; (où) les Juifs tiennent en main le sceptre d'or ; (où) les humbles souffrent et se tournent vers ceux qui ne sauraient leur apporter le secours » ; puisse l'exemple de Bernardin « susciter des énergies nouvelles »; puisse « le nimbe de sa gloire dissiper l'ombre où s'égarent les volontés ! »

P. P., S. J.

La Voix de l'Évangile *ou sujets d'homélies pour les dimanches et les fêtes* par l'abbé F. Allemand, curé de Jarjayes (diocèse de Gap). In-8° de pp. VIII-400. Paris, Delhomme et Briguet. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume de quatre cents pages renferme près de deux cents sujets d'homélies : trois sujets pour chaque dimanche et autant pour chacune des fêtes de l'année liturgique.

Le titre n'est pas trompeur. C'est bien la voix claire et suave de l'Évangile qu'on entend d'un bout à l'autre de ce livre. La matière des instructions et leur développement sont fournis par l'Évangile et traités par l'Évangile. L'auteur n'y ajoute de son fond que l'ordre, la méthode et la forme didactique et oratoire.

Ce livre est offert au prêtre qui prêche, à l'âme qui médite, au fidèle qui lit. Comment harmoniser une même voix — cette voix serait-elle l'Évangile — avec les exigences et les aptitudes de tant d'auditeurs si différents par leur culture intellectuelle, leurs habitudes morales et les devoirs de leur vocation ?

Nous n'hésitons pas à dire que ce problème délicat a été résolu autant qu'il pouvait l'être.

Les qualités de trois genres distincts se trouvent réunis dans ces plans d'homélies. Les orateurs aimeront les cavenas pleins d'une doctrine substantielle et lumineuse ; les fidèles comprendront les développements rapides donnés aux pensées les plus

importantes ; les âmes contemplatives y trouveront l'aliment de leurs entretiens avec Dieu.

L'auteur excelle à distribuer, avec une symétrie pleine de naturel, les parties d'une instruction, à mettre en lumière la portée des sentences évangéliques, à en déduire les conclusions pratiques, à montrer leur application aux nécessités actuelle des âmes. Il procède, le plus souvent, par énumération, par interrogation, par exclamation. Mais les développements ne sont qu'indiqués. Un mot, un seul, dirige l'esprit du lecteur du côté où il doit les chercher. Chaque phrase est un coup de pinceau. Le tableau est complet, mais restreint aux proportions d'une miniature. Le lecteur est averti d'agrandir selon son besoin, ce paysage de pensées, de sens et d'aperçus, ou d'y prendre tel ou tel détail à sa convenance.

Le style est d'une noble simplicité, sobre, correct, concis. La doctrine est sûre, abondante, condensée, sans aridité et confusion. Ceux qui liront ce livre y trouveront intérêt et profit. Puissent-ils être nombreux? La voix de l'Évangile est si peu écoutée de nos jours !

L. BOUSSAC, S. J.

I. — **Le Guide des Ames consacrées à Dieu,** par le R. P. Marie-Joseph de Bollène, de l'ordre des Frères Mineurs. Desclée, De Brouwer et Cie. 2 vol. in-16, pp. xvi-380-362.

II. — **Le petit Livre des Tertiaires de saint François d'Assise,** par le R. P. Venance de Roulers, Frère Mineur, capucin. Bruxelles, Schepens, 1897. In-32, pp. 182.

I. — Cet ouvrage est destiné, dans la pensée de l'auteur, à faciliter la tâche toujours délicate de tous ceux qui ont à s'occuper de la direction des âmes consacrées à Dieu soit à titre de supérieurs, soit comme prédicateurs ou enfin comme confesseurs. — Nous ne pouvons qu'indiquer en peu de mots la suite des sujets traités : vie religieuse, perfection, esprit religieux, supériorité, obéissance, pauvreté, chasteté, observance de la règle, silence, méditation, support mutuel, correction fraternelle, mortification.

Dans une lettre, reproduite en tête du volume, S. G. Mgr Vigne, archevêque d'Avignon, dit au R. P. de Bollène : « Une longue expérience dans la conduite des âmes qui, soit dans le cloître, soit dans

le monde, ont toujours retiré le plus grand profit spirituel de votre direction si sage dans les conseils, si prudente, si ferme et si onctueuse tout à la fois, vous avait merveilleusement préparé à la production de cet important travail. La pratique vous rendait apte à exposer la théorie. *Cœpit facere et docere.* »

E. A., S. J.

II. — Le tiers-ordre de saint François d'Assise brille de nos jours d'un éclat renouvelé, et « S. S. le Pape Léon XIII met (en lui) toutes ses espérances pour la régénération sociale en nos temps si rongés par le chancre des fausses doctrines et des mœurs dissolues ». La règle mise en rapport avec les exigences de notre XIXe siècle commence ce gracieux opuscule, que complète une collection de pratiques de piété spécialement recommandées aux tertiaires.

P. P., S. J.

Mgr d'Hulst et le P. Lacordaire. — *Impressions et récits, souvenirs de prédications et de conférences*, recueillis par un *Cousin d'O'Connel ;* revus et publiés par M. le chanoine PHILIPPET, archiprêtre de Compiègne. Paris, Ch. Poussielgue, 1897. In-8°, pp. 94.

Le sous-titre de cette brochure en précise l'objet : elle contient des notes intimes, des souvenirs personnels, des détails inédits sur Mgr d'Hulst et sur le P. Lacordaire. Si l'auteur a réuni ici les noms des deux conférenciers de Notre-Dame, ce n'est pas qu'il ait voulu faire entre eux un parallèle en règle : dans ce rapprochement, il a cherché moins le sujet d'une étude littéraire qu'à consacrer un pieux souvenir à deux mémoires chères aux catholiques. Et assurément, celui qui, chaque dimanche, faisait trente lieues pour entendre le P. Lacordaire pendant une heure ; celui, qui, plus tard, avec une infatigable persévérance, suivait pas à pas Mgr d'Hulst dans sa carrière si remplie de prédicateur et d'apôtre, — celui-là avait bien qualité pour parler d'eux comme il le fait. A notre époque où l'on est si curieux des moindres détails biographiques, on appréciera ceux que renferme cet opuscule, par exemple, l'anecdote, agréablement contée, de la *conférence en diligence.*

En ravivant les regrets qu'a laissés la mort prématurée de l'éminent Recteur de l'Institut catholique, en rappelant le souvenir de son illustre prédécesseur dans la chaire de Notre-Dame, en nous édifiant par ce simple tableau du zèle apostolique et des vertus de l'un et de l'autre, ce travail aura sans doute atteint le but que se proposaient les auteurs.

L. T.

Une Fleur cueillie au printemps de la vie. Marguerite de *.** *Récit d'un oncle, chanoine, ancien vicaire général.* Paris, Poussielgue, 1897. In-8° écu, pp. VIII-449. Prix : 4 fr.

Elles ne sont pas si rares les fleurs transplantées prématurément au paradis ! En voici une « cueillie au printemps » après avoir été tendrement soignée en serre chaude. C'est l'histoire des souffrances, de la longue maladie de Marguerite qui remplit presque tout le volume. Atteinte d'anémie près de six ans avant sa mort, bientôt d'entérite chronique, enfin d'une phtisie dont le lecteur suit tous les périodes et le développement progressif, cette jeune fille se sanctifie de plus en plus à mesure qu'elle souffre davantage ; mais le mal qui la mine, c'est surtout ce qu'elle appelle : « la nostalgie du cloître ou du ciel ». Le désir de la vie religieuse perce de bonne heure chez elle ; longtemps indécise sur le choix d'une congrégation, elle le fixe deux ans avant sa mort, mais, à cause de sa santé, le bon Maître la placera seulement, comme le lui écrit la Supérieure générale, « dans la communauté que nous avons au ciel ».

La sincérité m'oblige à tempérer par quelques réserves les éloges que je ne marchanderais pas à cette biographie. Faut-il partager le sentiment de l'auteur, quand il trouve qu'il est « trop tôt pour prendre une détermination » à 19 ans ? — Pourquoi ne pas satisfaire le désir intense et persistant de la malade qui espérait fermement de N.-D. de Lourdes un miracle de guérison ? — N'est-ce pas encore aller contre sa volonté que de publier des notes que « dans les derniers temps de sa vie, elle avait mises sous enveloppe avec cette suscription : *à brûler* » ? — Je ne signalerai pas d'autres desiderata, tels que longueurs et redites ; j'ai appris de Lacordaire que « la souffrance comme l'amour n'a qu'un mot et le répète sans cesse ».

« Peu ou point d'événements dans cette existence de jeune fille. Et pourtant ce n'est pas sans raison que son oncle, le chanoine de ***, « rouvre le livre des traditions et des annales de sa maison pour y inscrire une belle page » et donner de sa nièce, avec une *maternelle* complaisance, une esquisse complète. Grâce à certains détails précis, aux deux portraits qui ornent le volume, à la note généalogique de la première page, il serait aisé de lever le voile léger de l'anonyme derrière lequel s'abrite modestement l'auteur avec son héroïne. Du Carmel de Lourdes, la sœur de Marguerite livre au public ce trésor de famille dans l'espoir — justement fondé. — que cette *vie* édifiera tous ceux qui la liront.

P. P., S. J.

I. — La Somme du Catéchiste, par l'abbé REGNAUD. 3e édi-

tion. Paris, Bretnacher. 1° *Cours de Religion*. 8 vol. in-12 d'environ 450 pages chacun. Prix : 20 fr. — 2° *Cours d'Histoire sacrée*. 8 vol. in-12. Prix : 20 fr.

II. — **La Méthode du Catéchisme**, par LE MÊME. In-18, pp. IX-485. Prix : 3 fr.

L'abbé Regnaud, vicaire à Saint-Eustache de Paris, a consacré toute sa vie à l'enseignement du catéchisme. Divers ouvrages estimés avaient étendu à un public nombreux le profit de ses leçons. *La Somme du Catéchiste* résume et complète avec bonheur cet enseignement. On y trouve à la fois : clarté, méthode, simplicité et science. Catéchisme à la portée des débutants par la simplicité des réponses données à chaque question, son livre satisfait les esprits plus formés par les développements théologiques ajoutés à ces réponses. Car il y a de la théologie, et de la vraie, dans ces volumes sans prétention, et il n'est guère de classes de personnes qui ne puisse s'y instruire. Des références, mises au bas des pages, renvoient aux théologiens de marque et aux Pères.

La Méthode du Catéchisme, à son tour, montre un homme rompu à l'habitude de l'enseignement catéchétique. Principes généraux, puis détails minitieux, local, personnel, discipline, exercices, avis à donner, chants, pratiques de piété, émulation, fêtes, examens, préparation immédiate à la première communion, rien n'est omis. Il y a là une foule d'indications judicieuses que seul un homme du métier peut donner. M. l'abbé Regnaud se montre ici comme dans sa *Somme*, et ce n'est pas une vaine formule, un maître dans ce qu'on a appelé avec raison l'*Œuvre par excellence*.

L. ROURE, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 11. — Arrivée à Paris de **S. M. le Roi de Siam.** Reçu officiellement par le Président de la République, il séjournera pendant une semaine environ.

— **Le Congrès des Orientalistes,** qui a duré toute la semaine, est clôturé par un banquet à l'Hôtel Continental. M. Lebon, ministre des Colonies et protestant de religion, présidait. Dans son discours (*Le Temps*, 13 septembre 1897), M. le ministre aurait déclaré que nous avons à apprendre et à prendre chez les Orientaux des enseignements moraux et des règles de conduite ; il a défendu l'Islam du reproche d'avoir abaissé la femme, et d'être la doctrine du fatalisme ; il a trouvé dans Confucius la base de toute morale ; enfin il a terminé « en exprimant le souhait qu'un jour se dégage des études des orientalistes une morale commune à toute l'humanité, et qu'il en résulte plus de bien, plus d'humanité et plus de paix pour tous les hommes ».

Au dire des congressistes, ce discours a été la seule incorrection dont on ait pu se plaindre pendant ces six jours.

12. — **L'empereur d'Allemagne** rejoint l'empereur d'Autriche à Totis (Hongrie), pour assister aux grandes manœuvres.

13. — Publication de **l'Encyclique sur le Rosaire.**

14. — **A Saint-Quentin** (Aisne), revue finale des manœuvres d'armées exécutées par le 1er et le 2e corps, sous la direction du général de France. Le Président de la République et le roi de Siam y assistent.

17. — **Aux Indes,** frontière nord-ouest, les Anglais subissent une défaite grave.

18. — **En Suède,** célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement du roi Oscar II.

— **A Constantinople,** les ambassadeurs des puissances et le ministre ottoman des affaires étrangères signent le texte des préliminaires du traité de paix Turco-Grec. Ce texte comprend douze articles ; les principaux sont : l'article 1, qui accorde à la Turquie une rectification de la frontière Thessalienne, équivalant à une cession de territoire.

L'article 2 fixe l'indemnité de guerre à payer par la Grèce à 4 millions de livres turques ; le service de cette indemnité et celui des anciennes dettes seront faits sous le contrôle d'une Commission internationale.

L'article 4 fixe à quinze jours le délai pour la réunion des plénipotentiaires hellènes et ottomans en vue de la rédaction du traité définitif.

L'article 6 déclare l'état de guerre clos par la signature des préliminaires de paix, et décide que l'évacuation de la Thessalie par les Turcs aura lieu un mois après que le gouvernement hellénique aura fait adopter une loi règlant le fonctionnement de la Commission internationale créée par l'article 2.

21. — A Bayonne, mort du **général Bourbaki**. Né à Pau le 22 avril 1816; entré à Saint-Cyr en 1834; sous-lieutenant aux zouaves en 1836; lieutenant en 1838; capitaine en 1842; chef de bataillon aux turcos en 1846; lieutenant-colonel aux zouaves en 1850; colonel en 1851; général de brigade en 1854; divisionnaire en 1857; commandant la division des voltigeurs de la garde impériale en 1865; commandant le corps de la garde à Metz en 1870; commandant en chef de l'armée de l'Est; gouverneur de Lyon et commandant du 14e corps.

En 1881, la limite d'âge l'atteignit et des rancunes politiques empêchèrent de le maintenir en activité. Le général Bourbaki est mort entouré des secours de la religion qu'il avait réclamés lui-même; sa dernière parole a été : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! »

23. — Ouverture du **Reichsrath** autrichien. La minorité allemande paraît vouloir recommencer l'opposition et l'obstruction qui motivèrent, en juin, la prorogation.

24. — **Aux Indes**, les Anglais remportent quelques avantages sur les Afridis.

25. — **A Constantinople**, le *Malumat*, journal officiel du sultan, publie une adresse envoyée à Abdul-Hamid par les notables de Kurrachee (Indes). Ils disent : « ... bien qu'*apparemmment* nous vivions sous la protection et la domination du gouvernement anglais .... nous nous considérons comme placés *effectivement* et *moralement* sous la protection et le bon vouloir du souverain de tous les musulmans. »

Le 25 septembre 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

LA SUPÉRIORITÉ DES ANGLO-SAXONS

(Deuxième article [1])

VII

Revenons au livre de M. Demolins. Cette œuvre n'était pas nouvelle pour ceux qui suivent, avec un peu d'attention, le mouvement des doctrines sociales ; l'auteur avait déjà publié chacun de ses chapitres en articles de revues, et la partie la plus importante avait paru en brochure sous ce titre : *Comment élever et établir nos enfants.*

Néanmoins, le livre a eu la chance d'être remarqué. Il a suscité un de ces courants d'opinion, comme nous en voyons passer de temps en temps dans notre pays toujours un peu prompt à l'emballement, qui font un bruit énorme, qui donnent l'illusion de quelque grand changement, et qui après avoir duré quelques semaines s'arrêtent, laissant toutes choses en l'état.

Les discours de distribution de prix, en particulier, se sont manifestement inspirés en plusieurs endroits de la *Supériorité des Anglo-Saxons*, et nous avons entendu çà et là des coups de clairon qui n'étaient que de sonores échos de la voix de M. Demolins. Ce succès était dû aux bonnes et fécondes idées dont l'ardent écrivain s'est fait l'apôtre. Mais il ne saurait s'étonner, si, à côté des chaudes approbations qu'il a reçues et dont il s'est montré fier à bon droit, on hasarde quelques observations et quelques réserves.

L'école dont M. Demolins est un des plus brillants représentants se pique d'une grande rigueur scientifique, parce qu'elle fait profession d'appliquer à l'étude de la société la

1. Voir *Études*, t. LXXII, p. 762.

méthode de l'observation directe, qui a créé les sciences naturelles. Elle va prendre le fait, l'examine, l'analyse, le dissèque, pour ainsi dire, et le décrit minutieusement. On connaît le système des monographies mis en honneur par Le Play et continué par ses disciples plus ou moins fidèles.

C'est parfait, quand il s'agit de phénomènes de l'ordre physique, soumis à des lois invariables. Mais dans ceux où intervient le libre arbitre humain, comme sont les phénomènes sociaux, il faut user du procédé avec beaucoup de circonspection ; il faut éviter de généraliser et de donner au fait une valeur d'argument qu'il n'a pas. Dans l'ordre physique on peut, à la rigueur, d'un fait bien observé conclure à une loi, parce que ici les mêmes causes placées dans les mêmes circonstances produisent invariablement les mêmes effets. Mais du moment que l'on entre sur le terrain de l'activité humaine, un fait ne permet nullement de tirer semblable déduction. Si, par exemple, pour avoir vu un jour sur un paquebot une demi-douzaine de jeunes gentlemen à peu près ivres-morts, je m'avisais de dire qu'en Angleterre le meilleur monde se livre couramment à l'ivrognerie, j'aurais raisonné d'une façon absolument contraire aux règles de la logique; car ma conclusion n'est point contenue dans mes prémisses.

On sait que les touristes-écrivains sont particulièrement exposés à commettre cette sorte d'infraction; des auteurs plus graves, qui ont des thèses sociales à soutenir, n'en sont peut-être pas toujours innocents, et ceux de l'école qui s'intitule scientifique le seraient peut-être moins que d'autres. La préoccupation exclusive du fait, sur lequel ils braquent toute leur puissance d'observation, les entraînerait parfois à leur insu à l'exploiter, à le solliciter, pour en extraire finalement plus qu'il ne contient.

En maint endroit du livre consacré à la *Supériorité des Anglo-Saxons,* cette remarque vient d'elle-même à l'esprit du lecteur. On ne songe pas à contester le fait allégué, pas même à le discuter, mais on se demande s'il prouve bien ce que l'on veut prouver, ou plutôt s'il prouve quelque chose.

Et ce qui permet d'en douter, c'est que le fait n'est pas

tellement spécial au pays anglo-saxon et que vous l'avez rencontré ailleurs. M. Paul de Rousiers, collègue de M. Demolins à la *Science sociale* et comme lui *anglo-saxoniste* militant, ouvre son livre sur la *Question ouvrière en Angleterre* par l'histoire, très attrayante d'ailleurs, d'un ouvrier anglais devenu petit patron. C'est un document, nous le voulons bien, mais point du tout caractéristique d'un pays ; cela se trouve chez nous comme chez nos voisins, et il est à notre connaissance tels de nos compatriotes dans la même industrie que M. Joseph Brown dont on pourrait dire :

> Mutato nomine de te
> Fabula narratur....

C'est ainsi que, pour nous donner une idée de cette éducation anglaise qui « fait des hommes », on nous mène à l'établissement du docteur Reddie ; on nous en explique par le menu toute l'ordonnance et le fonctionnement ; les élèves n'y pâlissent point sur les livres dix heures par jour ; leur temps est harmonieusement partagé entre l'étude, les jeux et les travaux manuels ; ils font du jardinage, de la menuiserie, apprennent un métier manuel et s'exercent à parler les langues vivantes. — Fort bien ; c'est une entreprise privée, un essai, comme on prend soin de nous le dire. Si *impratique* que soit notre éducation nationale, il ne serait pas trop difficile de trouver chez nous des écoles où les choses se passent de la sorte. Nous en savons où les écoliers consacrent leurs après-midi aux travaux des champs, conduisent la charrue, fauchent les foins, pansent les chevaux et même dressent les poulains. On se souvient comment, il y a quelques années, quelques hardis explorateurs passèrent en Angleterre et jusqu'en Amérique, où ils eurent le bonheur de découvrir les jeux scolaires qu'ils importèrent triomphalement dans les lycées et collèges de l'Université de France. En regardant chez les voisins de l'enseignement libre, on y aurait trouvé la pratique et la théorie de ces fameux *sports ;* car nous avions même des livres sur la matière. Mais il fallait bien aller chercher cela chez les Anglo-Saxons.

VIII

Il nous a semblé encore que dans la manière d'utiliser les faits, on s'en tient trop exclusivement au côté avantageux. Il y en a d'ordinaire un autre, si bien que les mêmes faits peuvent être et sont en effet invoqués tour à tour en faveur de thèses contraires.

Voici, par exemple, la visite à une exploitation agricole. Le *farmer* anglais est, comme chacun sait, un gentleman dans toute l'acception du terme. M. Demolins se plaît à faire ressortir la supériorité de ce personnage sur le fermier de chez nous, lequel n'a aucune idée du confort, habite une maison assez mal tenue, mange avec ses ouvriers et s'habille comme eux. D'autres sociologues ont visité aussi le *home* du fermier anglais et leurs impressions ne sont pas, tant s'en faut, aussi optimistes. Que l'on consulte sur ce point *Chez John Bull,* de M. de Mandat-Grancey, qui a tout spécialement étudié la situation agricole du Royaume-Uni et qui présente son livre comme le *Journal d'un rural.* Voici, d'autre part, un petit extrait d'un Rapport sur *la Question agraire en Angleterre*, qui ferait bien le pendant du tableau de M. Demolins. Le sujet est le même, une visite à un *farmer :*

Lorsque nous eûmes franchi une grille et traversé un grand et beau jardin irréprochablement tenu, une femme de chambre très pimpante nous introduisit dans un salon décoré avec beaucoup de luxe et de confort, où nous fûmes reçus par un élégant et correct gentleman, vêtu d'un complet d'appartement des plus coquets. — C'est curieux, observai-je en sortant, qu'un fermier aussi important et disposant de telles ressources ait des bâtiments d'exploitation aussi mesquins et aussi mal tenus. — Important ! me répondit mon compagnon, sous la direction duquel j'avais visité les bâtiments en question, important ! C'est un tout petit fermier et pas riche du tout. — Mais alors comment est-il si bien logé et si bien habillé ? — Que voulez-vous, ils mettent tout ce qu'ils ont sur eux... ; et puis ils ne payent pas leurs fermages [1] !

Passons chez le valet de ferme. « Vous savez comment est logé, en France, un ouvrier de ferme. Quand il ne couche

1. *La Réforme sociale,* 1895. T. II, p. 676. Art. signé P. Arminjon.

pas dans la grange sur la paille, ou dans l'étable sur un mauvais lit... etc. » Voyons maintenant son compère anglais.

On me montre à environ cent mètres de la ferme, cinq ou six maisonnettes alignées le long de la route. Ce sont les habitations des ouvriers. Nous nous y rendons.

L'aspect extérieur est engageant. Devant chacune d'elles un petit jardin uniquement occupé par des fleurs. Le jardin potager est sur le derrière et chaque maisonnette a le sien. Au moment où nous arrivons, nous apercevons une jeune femme mise comme une personne de la bourgeoisie et ayant devant elle, dans une jolie voiture, un enfant habillé de blanc et d'une manière soignée... C'est sans doute une dame de la ville en promenade... Nous apprenons avec l'étonnement que vous pouvez supposer, qu'elle est la femme de l'ouvrier de ferme qui habite cette maison!... »

On pénètre à l'intérieur; on va de surprise en surprise : paillasson, vestibule, salle à manger, fourneau perfectionné, meuble de style couvert de bibelots, canapé, glace, toilette chargée de boîtes et de flacons... Vraiment c'est à faire rêver et à vous donner envie d'être valet de ferme pour habiter un cottage aussi idéal. Tout à l'heure on visitera le home d'un ouvrier industriel du voisinage, et ce sera mieux encore; on trouvera des fleurs sur la table et aux fenêtres, des tapis et un piano.

En vérité nous voilà aux bergeries de Trianon. Mais, sans vouloir rien retrancher à la valeur de ces informations, il faut bien tenir compte aussi de celles que l'on rencontre chez d'autres écrivains qui parlent aussi *de visu*. « Malgré les tableaux arcadiens de la vie des journaliers, dit le professeur d'Oxford déjà cité, M. Thorold Rogers, je soupçonne fort qu'à peu d'exceptions près, les jolies chaumières tapissées de chèvrefeuille et précédées d'un riant jardin de fleurs, sont des décors rustiques destinés à embellir le voisinage du château...»[1] M. René Lavollée, dans l'ouvrage si consciencieux et si fortement documenté qu'il vient de publier sur les classes ouvrières en Angleterre, résume ainsi les résultats de l'enquête de la *Labour Commission* : « Il est cer-

1. *Travail et Salaires en Angleterre depuis le XIIIe siècle*, p. 449.

tain que, sous ce rapport (de l'habitation), l'ouvrier agricole anglais est fort mal partagé. »[1]

Quant aux ouvriers anglais autres que ceux qui travaillent aux champs, c'est un fait constant que s'il y a une élite qui monte toujours, il y a d'autre part une masse, un *residuum*, qui s'enfonce de plus en plus dans la dégradation et la misère : « Les villes populeuses de l'Angleterre, dit encore M. Thorold Rogers, renferment des foules qui vivent, on ne sait comment, de salaires misérables et incertains, au fond de tanières repoussantes et malsaines[2]. »

Tableautins idylliques et peintures effrayantes sont également faits d'après nature ; c'est pourquoi il est difficile d'en tirer argument, car on pourra toujours opposer ceci à cela, et réciproquement.

Mais ce que nous voulons remarquer ici, c'est que tel trait de mœurs, telle particularité de la vie domestique ou des relations sociales qui nous est présentée comme un signe de plus haute valeur individuelle, une preuve de supériorité, apparaît à d'autres sous un jour tout différent ; ils ne sont pas loin d'y voir une erreur et un travers.

Ce train de maison, chez un valet de ferme, cette ménagère qui joue à la madame, cet ouvrier dont l'appartement et la mise ne diffèrent pas sensiblement de la mise et de l'appartement d'un bourgeois aisé, ce sont, dites-vous, les indices de l'ascension des classes inférieures. Peut-être ; mais n'y pourrait-on pas voir aussi tout simplement le fait de cette ostentation qui travaille du haut en bas nos modernes démocraties ? Chez nous aussi on sacrifie peu à peu les vieilles habitudes d'économie au désir du bien être et plus encore à la démangeaison de paraître.

Les Anglo-Saxons ont de l'avance sur nous en ce point. L'ouvrier français, surtout le paysan français, épargne, disait-on autrefois, l'ouvrier anglais gaspille. Il se donne plus de confort et se passe plus de fantaisies, sans se préoccuper du lendemain. Trois siècles du régime de la *poor law* l'ont déshabitué de l'épargne et de la prévoyance. C'est l'ex-

1. *Les Classes ouvrières en Europe*, par René Lavollée. T. III, Angleterre, p. 274.

2. *Op. cit.*, p. 478.

plication la plus communément admise de ces habitudes de vie large et quelque peu fastueuse que l'on remarque chez les ouvriers anglais et américains et dans lesquelles on prétend découvrir une preuve de supériorité. Supériorité discutable tout au moins, et dont on aurait beau jeu à montrer la contre-partie. M. de Mandat-Grancey, par exemple, ne s'en fait pas faute. Lui aussi il a noté dans son *journal* les petites coquetteries du *home* de l'ouvrier anglais, et principalement les toilettes claires de la dame de céans. Seulement il note aussi que ladite dame n'aime pas le travail, qu'elle dédaigne absolument de raccommoder les chausses de son mari et que, pour s'épargner de la besogne, elle ne sait lui servir que des tranches de charcuterie ou de méchante viande d'Australie grillée à la hâte. Nous avons nous-même recueilli de la bouche d'un prélat anglais le propos que voici : « Savez-vous pourquoi l'ouvrier anglais est le plus grand ivrogne de la terre (c'est là une supériorité qu'il est, assure-t-on, en train de perdre). Eh bien ! la faute en est pour une bonne part à sa femme qui lui fait une cuisine exécrable. Le malheureux à qui la fatigue et le mauvais air de l'atelier a ôté l'appétit, s'en va au *public house* se brûler l'estomac avec du whisky. »

IX

C'est le droit de l'avocat de présenter les faits par le côté favorable à la cause ; c'est son droit aussi de négliger les autres ; il n'en va peut-être pas de même de l'historien ni du sociologue. Cependant il ne faut pas être trop sévère à cet égard ; le même objet n'est pas perçu de la même manière par tous les regardants ; l'aspect se modifie suivant le point de vue et la disposition de l'organe. Une idée fortement ancrée dans l'esprit, un système préconçu, une doctrine qu'on s'est assimilée et à laquelle on tient comme à sa propre substance, peuvent même altérer complètement la physionomie des choses et vous les faire voir tout autres qu'elles n'apparaissent au commun des mortels.

On pourrait, croyons-nous, relever un certain nombre de

ces illusions d'optique dans le livre sur la *Supériorité des Anglo-Saxons.* On est quelque peu étonné, par exemple, d'apprendre que chez nos voisins d'Outre-Manche tout le monde est plus ou moins au courant des choses de l'agriculture et s'y intéresse fort ; cela paraît au moins singulier pour un pays où 70 pour 100 de la population est agglomérée dans les districts urbains, et où sur 29 millions d'habitants, on ne compte guère que 1 300 000 personnes employées à l'agriculture, c'est-à-dire à peine 1 sur 21 [1].

L'étonnement n'est pas moindre quand on lit le chapitre où il est question de la noblesse anglaise. Cette institution serait, paraît-il, dans la société Anglo-Saxonne, une pure excroissance, une anomalie qui ne s'explique que par l'importation étrangère, contre laquelle la sève propre de la race réagit et qui déjà, à l'inverse de ce qui se passe chez nous, est à peu près annihilée et ne compte plus. En prenant le contrepied des deux termes de la comparaison, ne se rapprocherait-on pas davantage de la vérité ?

Mais le système est là, avec ses cadres rigides, auxquels les faits doivent s'adapter. Il y a deux sortes de sociétés, la *communautaire* et la *particulariste.* L'Anglo-Saxon est particulariste ; de là sa supériorité. L'institution de l'aristocratie, avec ses privilèges, relève plutôt de la formation communautaire. Donc, c'est pour la société Anglo-Saxonne un élément étranger, plutôt nuisible, puisqu'il est contraire à son tempérament. Quoiqu'il en soit de la *Science sociale*, on aura de la peine à mettre la théorie d'accord avec l'histoire du développement politique et même social de l'Angleterre.

Mais si l'on veut savoir jusqu'à quel point une idée favorite peut influer sur la vision des choses, que l'on prenne les jugements épars çà et là sur la nation irlandaise. Il paraît que l'Irlande appartient aux sociétés de type communautaire. Le contraste de sa faiblesse et de sa misère en face de la prospérité de l'Anglo-Saxon, quel argument pour le système !

1. M. Lavollée, *op. cit.* p. 25 et 30. Le même phénomène se reproduit dans les colonies anglaises, particulièrement en Australie où, sur une population totale de 1 200 000 habitants comme dans l'état de Victoria, la capitale Melbourne en prend à elle seule près de 500 000.

Aussi on l'exploite sans miséricorde. Toutes les disgrâces de ce malheureux peuple sont mises à la charge de ce vice d'origine, *sa formation communautaire*. Ainsi trois siècles d'oppression épouvantable et de spoliation brutale, l'appauvrissement du pays organisé et poursuivi au point de contraindre en l'espace de cinquante ans quatre millions d'habitants à s'expatrier, tout cela est quantité négligeable aux yeux de la *Science sociale*, quand il s'agit d'expliquer pourquoi l'Irlandais est misérable. Que si, transplanté dans un autre milieu, il parvient à la fortune, s'il « opère son salut social », c'est par la vertu de la *formation particulariste* dont il subit l'heureuse influence. Il faut citer ce passage qui est un beau spécimen du genre et résume bien l'idée-maîtresse du livre. Il s'agit de la métamorphose de l'Irlandais une fois arrivé en Amérique.

Cet homme, que des siècles de formation communautaire ont rendu réfractaire à l'effort énergique et suivi, pour lequel la *solidarité du clan était le fondement même de l'organisation sociale*, qui en était arrivé, par le fait même de cette solidarité, au point d'abaissement politique et d'impuissance sociale où nous le voyons en Europe, cet homme se dégage des métiers inférieurs, où il était comme emprisonné par l'énervement de la doctrine solidariste, il cesse d'être balayeur de rue ou simple manœuvre, il devient capable de s'élever par lui même. Cet homme est en voie d'opérer son salut social. (*E. Demolins*, *op. cit.*, p. 340.)

Il est permis de trouver tout cela bien factice et, osons le dire, profondément injuste. Non, la *formation communautaire* n'est pas seule responsable de « l'abaissement politique et de l'impuissance sociale » de la nation irlandaise.

Chez les Écossais aussi « la solidarité du clan était le fondement même de l'organisation sociale » ; l'Écossais n'a pas été socialement déprimé comme l'Irlandais, parce que l'Écosse protestante n'a pas été foulée comme l'Irlande catholique. Si quelque rameau de la famille anglo-saxonne était soumis sur un point du monde au régime qui fut infligé à l'Irlande, est-on bien sûr que la doctrine particulariste le sauverait de « l'abaissement politique et de l'impuissance sociale » ?

Cette dureté scientifique pour une race qui a ses défauts, mais dont le plus grand tort fut peut-être la fidélité à sa religion, cette espèce d'insensibilité sereine du praticien qui ne voit dans les plaies et la souffrance que des faits physiologiques, se retrouve un peu partout dans ce livre. Il s'en exhale un peu trop d'admiration pour ce qui est fort, et de dédain pour ce qui est faible. Le *particularisme*, de son vrai nom l'individualisme, qui est exalté comme le secret de la supériorité des Anglo-Saxons paraît bien proche parent de l'égoïsme.

C'est très bien de ne compter que sur soi ; mais le corrélatif c'est de ne compter que pour soi. Moi pour fin, ma force pour moyen, et pas d'autre limite à mon droit que celle même de ma force, voilà, semble-t-il, la théorie ramenée à ses éléments constitutifs. Bienheureux les forts, car le monde est à eux ! Ce n'est pas tout à fait comme dans le Sermon sur la montagne ; mais c'est la loi de la vie, *struggle for life*, la formule est anglo-saxonne, comme la chose elle-même. Mais peut-on dire qu'elle soit également humaine et surtout chrétienne ? Il nous semble que le livre aboutit à glorifier cette conception de la vie, qui sent le darwinisme d'une lieue. Notre impression nous trompe peut-être ; mais assurément le parfum que l'on respire ici n'est pas celui de la douceur et de la charité évangélique. Chose étrange, on en vient à découvrir des entraves au progrès social, peut-être même des signes de civilisation inférieure, dans l'organisation de la bienfaisance, dans les œuvres qui ont pour but d'assister le prochain et de secourir ses infirmités physiques et morales. Parmi les douze « symptômes de relèvemeut social » que l'éminent sociologue catholique découvre dans notre pays, il a la consolation d'enregistrer, sous le numéro 11, la diminution du prestige des œuvres et des hommes d'œuvres !

X

Nous ne voulons pas discuter ici la classification des sociétés humaines en *particularistes* et *communautaires ;* c'est le dogme générateur de toute la *Science sociale.* Dans l'état

présent de l'Europe on aurait de la peine à y découvrir un groupe ethnique organisé en *clans*, avec propriété indivise. On en trouverait peut-être les derniers spécimens dans les *mirs* de la Grande Russie ; la tribu arabe en Algérie appartenait aussi à ce type social ; mais, si communautaires que nous soyons nous-mêmes nous y avons introduit la propriété individuelle et le vieux moule tombe en pièces.

Il ne reste désormais de ces formes archaïques chez les peuples occidentaux que des idées, des tendances, des caractères ataviques, des mœurs, si l'on veut, que les observateurs rencontreront ici et là plus ou moins accentués. « Les *Sociétés à formation communautaire* se distinguent, nous dit-on, par la tendance à s'appuyer non sur soi-même, mais sur la communauté, sur le groupe : famille, tribu, clan, pouvoirs publics. .... Les *Sociétés à formation particulariste* sont caractérisées par la tendance à s'appuyer non sur la communauté, mais sur soi-même. » L'Anglo-Saxon est, pour son bonheur, tout ce qu'il y a de plus particulariste[1]. Nous, au contraire, pour notre dam, nous sommes très communautaires.

Oh ! certes il y a bien aussi, même en France, des gens qui, de gré ou de force, ne comptent guère que sur eux-mêmes pour se faire leur place au soleil; il y en a beaucoup qui n'ont pas grand'chose à attendre de leur famille et absolument rien de l'État, et qui font quand même leur chemin. Il n'est pas inconnu chez nous, le type du *self-made man* anglais, celui que nous appelons en français le *fils de ses œuvres*, à qui son père a dit un jour : « Tiens, mon garçon, voilà de quoi aller jusqu'à Paris. Tâche de te tirer d'affaire ; mais ne compte plus sur moi. Bonne chance ! »

Il y a telles provinces en France où les familles n'ont guère d'autre manière d'établir leurs enfants. Néanmoins il paraît bien que dans l'ensemble notre race est atteinte de l'affection communautaire. De là une infirmité congénitale de laquelle dérivent tous nos maux.

Et tout d'abord, notre tempérament de communautaires nous a dotés d'un système d'éducation excellent pour former des fonctionnaires, c'est-à-dire des gens qui s'appuient sur

1. E. Demolins, *op. cit.*, p. 53.

l'État et qui en vivent, mais d'ailleurs dépourvus de personnalité, de caractère et d'initiative, à peu près incapables de se conduire et d'agir par eux-mêmes, à plus forte raison de rien entreprendre, des savants, des artistes, des avocats, des littérateurs, des chefs de bureau, tout ce que l'on voudra en un mot, excepté des hommes. Jusqu'ici l'Université se piquait de former des hommes, tandis que ses rivaux de l'enseignement libre ne s'entendaient qu'à faire des croyants. Cette fois, nous voilà tous dans le même sac. C'est l'éducation donnée dans tous les lycées et collèges de France sans distinction, en y ajoutant les hautes écoles, qui est dénoncée comme coupable de tarir chez la jeunesse française la source des viriles énergies.

Pourquoi et comment? Parce que nos enfants sont enfermés dans de grands internats et que là, passifs sous le joug d'un règlement qui les déshabitue de vouloir par eux-mêmes, ils s'exaltent le cerveau et s'étiolent le corps pour préparer des examens qui ouvrent les emplois publics et les carrières dites libérales. Échappés à ce système de compression physique et morale, que voulez-vous qu'ils fassent; quel goût peuvent-ils avoir pour les professions indépendantes? Aussi, « demandez à cent jeunes Français, sortant du collège, à quelles carrières ils se destinent, les trois quarts vous répondront qu'ils sont candidats aux fonctions du gouvernement ».

Ainsi débute le livre.

Voyez au contraire le système anglo-saxon. Ici, l'enfant jouit d'une grande liberté; il vit en famille avec un petit nombre de camarades chez un maître qui les traite comme ses propres fils; il étudie à loisir, car en dehors des cours, il dispose de son temps à sa guise; il va canoter à la rivière ou jouer au ballon dans la prairie. Il ne devient pas très savant, mais il est fort, souple, bien portant; l'habitude des sports athlétiques lui a donné de l'audace et du sang-froid; il a appris à vivre, il possède suffisamment pour pouvoir les parler une ou deux langues vivantes; il a au plus haut degré l'esprit d'indépendance et la combativité; le voilà armé pour la bataille de la vie; le gaillard saura jouer des coudes et faire sa trouée.

Voilà le tableau de l'éducation anglaise tant de fois rencontré que nous commençons à le savoir par cœur. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point il est exact, nous ne demanderons pas combien d'institutions anglaises se reconnaîtraient dans ces descriptions. Nous constatons seulement qu'une fois de plus, devant l'idéal anglo-saxon, un certain nombre de gens bien intentionnés se sont mis à crier haro sur nos méthodes d'éducation et nos programmes d'enseignement. Si notre jeunesse est veule, si elle se précipite en masse à l'assaut des fonctions publiques, si nous faisons moins de commerce et gagnons moins d'argent que les Anglais, si nos colonies végètent tandis que les leurs prospèrent, la faute en est à notre régime scolaire, à nos examens, pour préciser en deux mots, à l'internat et au baccalauréat. Un spirituel normalien, entrant à fond dans la pensée de M. Demolins, disait qu'il fallait commencer par raser tous les lycées et collèges, puis l'École normale, puis l'École polytechnique, puis l'École centrale, sans oublier, bien entendu, les Facultés. Le très distingué directeur de la *Quinzaine* n'a pas manqué cette occasion de revenir sur son idée favorite : nos établissements chrétiens n'ont su façonner jusqu'ici que des enfants bien sages et bien dociles ; qu'ils apprennent des Anglo-Saxons à former des hommes.

Assurément, la jeunesse lettrée n'est point chez nous aussi entreprenante et active qu'on pourrait le souhaiter. Elle recherche trop les fonctions publiques et les places où il n'y a qu'à se laisser vivre, beaucoup trop aussi les carrières dites libérales ; par contre elle délaisse les professions indépendantes qui demandent plus d'initiative et d'énergie, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les entreprises coloniales. On le lui a dit depuis quelque temps sur tous les tons ; le Président de la République lui-même y est allé naguère de sa petite admonestation, et le grave journal *le Temps*, gagné par la contagion et l'enthousiasme, écrivait, il y a quelques semaines : « Le mal dont nous souffrons le plus, sans contredit, c'est la manie sédentaire, la crainte des changements brusques, l'appétit des situations à la fois médiocres, stables et monotones. Notre race jadis si voya-

geuse et si téméraire, menaçait de se raidir et de se congeler dans la banale quiétude du fonctionnarisme et des mandarinats bureaucratiques. Voici maintenant que retentissent comme des appels de clairon et que l'on incite les fils des Gaulois à se souvenir de leurs ancêtres, des conquêtes du passé, des devoirs du présent et des exploits possibles de l'avenir. S'il y aurait de la naïveté à se griser prématurément de cette éloquence martiale, il convient peut-être de la saluer avec un frisson joyeux et d'y voir à la fois un avertissement, une promesse et un espoir. »

Nous sommes tous d'accord pour constater un état inquiétant de somnolence invétérée et pour invoquer le réveil. Mais la cause du mal est-elle bien celle que l'on dit? Est-on bien sûr que le moyen de secouer la quiétude calamiteuse de la jeunesse française soit de révolutionner nos méthodes d'éducation et nos programmes d'enseignement ?

Pour notre part, nous ne le croyons pas, ou du moins, s'il y a ici des réformes à opérer, nous pensons qu'il y en a d'autres ailleurs plus urgentes et moins hasardeuses.

Et d'abord, c'est le régime de l'internat que l'on rend responsable. Certes, les grands internats ont des inconvénients très graves : nous le savons aussi bien que personne, et ces inconvénients sont de telle nature que les maîtres chrétiens y sont encore plus sensibles que les autres. Ils tâchent d'y remédier dans la mesure du possible, par la religion, la piété, l'exacte discipline et une surveillance assidue.

Mais ce n'est pas de cette sorte de dangers que l'on se préoccupe à l'heure présente. L'internat suppose et impose un règlement, une discipline ; la distribution du temps est faite d'avance ; on est obligé d'obéir plus ou moins ; on ne fait pas ce qu'on veut; on se lève, on travaille, on mange, on se promène et on joue à heures fixes. C'est cette régularité même qui est mise en cause. Des psychologues très avisés ont découvert que cela énerve la volonté, use le ressort moral, atrophie le caractère. L'adolescent soumis au régime de l'internat ne sait pas, à son entrée dans la vie, se conduire par lui-même; il ne sait pas vouloir, parce que l'habitude de l'obéissance a rendu sa volonté passive et inerte.

Le grief est spécieux, comme l'est en général le sophisme. Nous croyons avoir montré ailleurs que c'est en réalité un paradoxe pédagogique qui se présente ici sous les apparences de la vérité[1]. Bien loin de tuer le libre vouloir de l'enfant et du jeune homme, la discipline à laquelle il se soumet lui donne sa trempe, sa souplesse et sa vigueur; elle l'habitue à vaincre les suggestions de la paresse, de l'ennui, du caprice, de l'exemple, mieux que cela, à se vaincre lui-même. C'est pourquoi, il ne saurait y avoir d'éducation sans une certaine dose de discipline. Nous nous en tenons à ces conclusions qui sont celles de toute la tradition pédagogique chrétienne, et nous avons le droit de nous étonner que des hommes qui n'ont rien de commun avec des anarchistes nous représentent la règle des maisons d'éducation comme un dissolvant du caractère. Eh quoi! c'est parce qu'un adolescent aura été laissé libre de sa personne et de ses actes, à un âge où la volonté n'est pas formée, où l'on n'a guère d'autres mobiles que la fantaisie et l'instinct, c'est pour cela que, devenu homme, il sera plus maître de soi-même, plus entreprenant, plus énergique? A qui le fera-t-on croire?

— Mais, nous dit-on, ce qui importe, c'est qu'il sache se dominer librement, trouver en lui-même le ressort de son activité et la règle de sa conduite.

Sans doute, et c'est pourquoi il faut le soumettre de bonne heure à une discipline forte et douce qui l'habitue à vouloir sans tenir compte du caprice, de la légèreté, de la passion.

Quoi qu'en dise la légende universitaire, les Jésuites ne sont pas les inventeurs de l'internat, et l'internat n'est pas leur idéal. Il suffit pour s'édifier à cet égard de parcourir le *Ratio Studiorum*. Théoriquement et en règle générale, le régime de l'externat est préférable. Car il est plus conforme à l'ordre de la nature que l'enfant reste dans sa famille et que les parents ne se déchargent pas sur d'autres du soin de son éducation. Dans bien des cas la chose n'est pas possible et alors l'internat est, comme on l'a dit, un mal nécessaire. Mais nous avons le droit d'ajouter, que dans l'état

1. *Études. L'éducation de l'avenir.* Octobre 1896.

présent des mœurs et des habitudes familiales, l'internat est souvent aussi un moindre mal. Et ici, nous nous plaçons exclusivement au point de vue de cette formation virile dont on se préoccupe à bon droit.

Chez nous, la plupart du temps l'atmosphère de la famille est amollissante; les enfants y sont l'objet d'une tendresse aveugle qui, d'une part, énerve l'autorité, de l'autre tue le respect et la soumission. Dans ces conditions, ils seront fatalement mal élevés; leur volonté ne sera ni trempée pour la vertu, ni armée pour les luttes de la vie. Le meilleur service que des parents trop faibles puissent rendre à leurs fils, c'est de les éloigner d'eux. La discipline du collège, la régularité de la vie, l'obligation du travail, le contact des camarades, certaines rudesses et certaines privations, tout cela est bon pour la jeune plante humaine; tout cela concourt à la redresser et à la fortifier, au moral comme au physique. Ces petits êtres trop choyés, dont la santé elle-même a été compromise par un excès de soins, deviennent sains et vigoureux grâce au régime plus sévère du collège, et du même coup ils ont appris que le genre humain n'est pas fait pour les servir et qu'il leur faut travailler et prendre de la peine.

Tous ou presque tous, nous trouvons dans les souvenirs de notre éducation cette influence heureuse du régime un peu militaire du collège. Par ailleurs, on peut avoir des raisons de ne pas goûter beaucoup la claustration et tels autres menus désagréments qu'on a subis pendant quelques années. Mais, où sont ceux dont on peut dire que la discipline de l'internat a brisé leur énergie morale et qu'elle les a rendus moins hommes ?

Aujourd'hui, le système de l'externat a repris faveur; bien loin de s'en plaindre, les Jésuites pourraient dire qu'ils y ont contribué peut-être plus que d'autres.

Mais est-il bien sûr que les jeunes gens élevés dans leurs familles méritent moins que les autres les reproches dont on gratifie si libéralement la jeunesse française prise en bloc? Qui voudrait l'affirmer? Non, ce n'est pas d'ordinaire au foyer familial que les fils de la bourgeoisie riche ou simplement aisée puiseront l'esprit d'initiative, l'activité, l'en-

durance, en un mot, la trempe morale nécessaire pour accomplir les grandes choses auxquelles on croit devoir les convier. Nous avons déjà dit pourquoi ; nous y reviendrons encore avant de finir.

XI

Ce n'est pas le régime de l'internat qu'il faut accuser de faire des jeunes Français des candidats-fonctionnaires, au lieu d'en faire des hommes. Reste l'enseignement, avec ses programmes d'un autre temps, ses examens, ses diplômes et son surmenage. C'est le procès toujours pendant de l'enseignement classique et du baccalauréat. Il paraissait un peu assoupi ; les *anglo-saxonistes* l'ont repris à leur compte.

Eh bien ! non, ce n'est pas encore là que gît la cause du mal. Quand vous auriez aboli ce qui nous reste de culture désintéressée, disons le mot, d'humanités classiques, pour y substituer un enseignement tout pratique, il n'est pas sûr que vous auriez modifié l'état psychologique de notre jeunesse dans le sens que vous rêvez ; vous ne l'auriez pas pour cela détournée des situations toutes faites ; vous ne lui auriez pas insufflé les initiatives fécondes et les viriles audaces que vous admirez chez les voisins.

Certes, on a fait subir aux programmes de nos collèges d'assez profondes transformations ; on a créé de toutes pièces un type nouveau d'enseignement secondaire mieux en harmonie, disait-on, avec les exigences de l'heure présente ; on lui a décerné le titre d'humanités modernes, ce qui indiquait bien qu'il avait pour but de former non plus des oisifs, des beaux esprits, des *dilettanti*, mais des hommes de leur temps. Les nourrissons de ces Muses pratiques sont-ils moins que les autres avides de places, moins empressés à l'assaut des fonctions publiques, des bureaux et des carrières dites libérales ? Sont-ils plus résolus que leurs camarades classiques à s'évertuer et à ne compter que sur eux-mêmes, plus actifs, plus entreprenants, plus débrouillards, plus prêts à partir pour les colonies ? Non, ils convoitent les mêmes diplômes et les mêmes situations ; ils attendent dans

les mêmes antichambres et font queue aux mêmes portes. Ils réclament à cor et à cri qu'on leur ouvre les écoles de Droit et de Médecine.

On serait peut-être plus près de la vérité en affirmant que cette éducation de l'esprit, utilitaire et positive, aura pour résultat d'aggraver le mal dont on gémit. Les gens les plus pratiques ne sont pas les plus entreprenants ni les plus hardis ; ils craignent peut-être plus que les autres la fatigue et le danger ; ils s'accommodent bien de la médiocrité tranquille. Il faut, pour entreprendre quelque chose en dehors des voies où passe la foule, une certaine élévation de sentiments, une petite dose de rêve et d'illusion, un certain tour d'esprit que les gens bien sages appelleraient aventureux et téméraires. Ces aimables défauts dont nos jeunes vieillards ne se corrigent que trop vite, ont d'autant plus de chance de survivre que l'éducation intellectuelle aura été moins terre à terre. On nous rappelle souvent que, dans les derniers siècles de la monarchie, les cadets de famille furent toujours au premier rang dans les entreprises qui valurent à la France son superbe empire colonial. Et ils ne se contentaient pas de guerroyer, mais ils créaient partout des établissements de culture ou de commerce où ils s'enrichissaient et le pays avec eux. Cette jeunesse n'avait pourtant pas reçu d'autre formation que celle de son temps ; le collège l'avait coulée dans le moule classique.

Croit-on que les jeunes Anglais, qu'on nous propose pour modèles, restent si fort étrangers aux belles inutilités grecques et romaines ? L'humanisme est resté plus en honneur à Oxford et à Cambridge que dans nos Facultés des Lettres ; à Londres même, dans la métropole du *Business*, il y a quelques semaines, les étudiants d'*University College* ont joué en grec l'*Iphigénie* d'Euripide. Si on en faisait autant à la Sorbonne ou même à l'École normale, les gens pratiques de chez nous pousseraient de beaux cris. Il ne paraît pas que les jeunes Anglais qui reçoivent la culture classique aient à un moindre degré que les autres les qualités distinctives de leur race, l'esprit d'initiative, la hardiesse, la persévérance et même le génie des affaires. Et si l'on dressait le catalogue des hommes qui, chez nous, leur peu-

vent tenir tête à cet égard, — car, Dieu merci, il y en a ; — si en particulier, nous comptions nos explorateurs, nos colonisateurs, les pionniers et les conducteurs de cette expansion au dehors qui est la grande œuvre de ce temps, on peut être certain que les disciples des vieilles humanités se trouveraient parmi eux en bien plus grand nombre que ceux dont l'éducation a été soi-disant plus pratique et, si l'on veut, plus moderne.

Quant au surmenage scolaire, à la fièvre de l'examen, qui, d'après les admirateurs du régime anglo-saxon, ruinent du même coup la vigueur physique et la force morale de notre jeunesse, les gens du métier savent à quoi s'en tenir. Non, les jeunes Français ne sont pas tant que cela anémiés par le travail cérébral. Pour quelques écoles qui ne s'ouvrent qu'à une élite, où l'on n'entre pas sans de réels efforts et d'où l'on sort peut-être bien un peu fourbu, il en est des milliers d'autres où les aimables jouvenceaux vont un petit train qui n'a rien d'épuisant. On a calculé que, pour la clientèle de l'enseignement secondaire, le nombre des jours de repos égale sensiblement celui des jours de classe. Que si, sur la fin des études il faut donner un coup de collier pour enlever un diplôme, ce n'est pas de quoi leur faire beaucoup de mal. On peut s'en rapporter à eux pour se dédommager de ce surcroît de fatigue. Ici encore on peut affirmer que, à raison des mœurs présentes, de l'universelle légèreté, de la multiplicité des distractions et de la facilité à s'y livrer, les examens et le baccalauréat lui-même si critiquable par tant d'endroits, sont un antidote précieux. Sans lui, les dix-neuf vingtièmes de nos écoliers ne travailleraient plus du tout. Hélas ! il y a bien autre chose que l'application immodérée à l'étude pour éteindre leur énergie et leur appauvrir le sang. Pareillement encore, c'est à tort que l'on oppose la pratique de nos voisins à la nôtre. En Angleterre, comme chez nous, il y a une sanction aux études, c'est-à-dire des examens, des diplômes et des concours ; là-bas aussi les collèges fabriquent des *masters of arts* et toute une hiérarchie de *graduated* ; et il n'est pas sûr que l'on tienne la dragée moins haute aux candidats anglais qu'à leurs camarades de France.

XII

L'école et le collège finissent toujours par se modeler sur la famille et la société. C'est-là qu'est la source du mal, là qu'il faut appliquer le remède. Ce sont les idées et les mœurs qu'il faut changer, non les règlements et les programmes scolaires.

Nous aurons beau, maîtres laïques ou religieux, prêcher la loi de l'effort à la jeunesse que l'on nous confie, lui ouvrir les larges horizons, la pousser aux professions indépendantes, aux entreprises qui élargissent la sphère d'action de la patrie, nous risquons de prêcher à des sourds; cette jeunesse n'est pas faite pour entendre ce langage qui est en contradiction avec celui que l'on parle au foyer domestique et dans l'entourage. Et il n'en saurait être autrement tant que cette famille sera composée comme elle l'est, et asservie aux préjugés que la mode lui impose.

La règle admise chez nous, — règle qui comporte des exceptions, — c'est que la famille bourgeoise se compose du père, de la mère et d'un fils unique, lequel aura peut-être une sœur non moins unique ; quand on arrive à trois rejetons, la famille peut passer pour nombreuse. C'est ainsi que sur un total de 10 750 000 ménages, nous en avons bien près de deux millions sans enfant, environ 2 640 000 avec un enfant, et 2 370 000 avec deux enfants.

Il est entendu que le père doit pourvoir à l'établissement de ses fils et de ses filles, et leur faire une situation égale à la sienne. Par conséquent, il faut que, dans l'espace de vingt-cinq ans, il réalise autant de fortunes qu'il a d'enfants. Comme dit M. Demolins, c'est un métier de forçat. Aussi s'arrête-t-il à une solution plus simple. S'il n'a que deux enfants, son travail à lui sera moindre et leur part à eux plus grosse. S'il n'y en a qu'un ce sera mieux encore. Ce déplorable calcul est assurément une cause de la stérilité systématique de la famille française et de notre effrayante pauvreté en enfants ; ce n'est pas la seule.

Mais, quoi qu'il en soit, voilà la plaie. Pas besoin de

chercher ailleurs; avec cela tout s'explique dans ce qu'on pourrait appeler l'état pathologique du pays.

En perdant la quantité nous perdons aussi la qualité. Comme le remarque le professeur d'Économie politique du collège de France, M. Leroy-Beaulieu, les enfants trop peu nombreux sont en même temps des unités de valeur inférieure, parce qu'ils sont élevés avec trop de mollesse. Ce n'est pas à dire qu'il suffise qu'ils soient nombreux pour être bien élevés : mais il y a chance qu'ils le seront moins mal. En tout cas, ceux-là seront avertis qu'ils aient à compter sur eux-mêmes ; partant c'est un capital de travail garanti à la société.

Au contraire, cet enfant unique, assuré de l'héritage paternel, est presque fatalement condamné à grossir le nombre des paresseux, des inutiles ou des dissipateurs. On l'entoure de tant de soins, on est si empressé de satisfaire ses fantaisies, on le couve avec tant de sollicitude! Songez donc, si on venait à le perdre ! Le moindre malaise est un événement de famille; les visages se rembrunissent, il n'est plus question d'autre chose; le petit personnage apprend vite qu'il est infiniment précieux et il se ménage en conséquence. Pourquoi se donnerait-il du mal ?

C'est pour ces êtres infirmes qu'il faut des situations toutes faites, un bureau quelconque, une petite place bien ouatée. Avec les économies du père et la dot de la femme, leurs maigres appointements leur permettront de vivre en élevant à leur tour un garçon et une fille.

Voilà, hélas ! de quelle manière un grand nombre de nos concitoyens comprennent la vie pour eux et pour leurs enfants. Allez donc leur parler d'entreprises qui demandent de l'activité, de l'initiative, de la hardiesse, de l'endurance, d'exploitations agricoles, de commerce à l'étranger, d'établissements à créer aux colonies, vous passerez pour un rêveur, voire pour un extravagant, bon tout au plus à tourner la tête à une jeunesse sans expérience.

Eh ! mon Dieu, ce serait bien un peu vrai, aussi longtemps du moins que les choses resteront en l'état. Pendant ce temps les rivaux débordent sur le monde, et envahissent

notre propre pays. On parle beaucoup du progrès du commerce allemand qui a fini par émouvoir les Anglais eux-mêmes. M. Demolins, tout pénétré de la supériorité de l'Anglo-Saxon, a augmenté son livre d'un nouveau chapitre pour démontrer que la concurrence n'est pas sérieuse. Nous pensons qu'il se trompe, et que, pour ce qui nous concerne, le danger est toujours du côté de la frontière de l'est, danger au point de vue économique autant et plus encore peut-être qu'au point de vue militaire. L'Allemand s'empare à l'étranger de nos débouchés commerciaux, et en même temps il s'infiltre parmi nous et prend la place des Français dans leurs propres affaires. On prétend que, à Paris seulement, les grandes maisons de commerce comptent 27 000 employés allemands.

Mais comment s'étonner de ce phénomène, quand on songe que la population de l'empire allemand s'augmente d'un demi million par année, pendant que la nôtre reste stationnaire, ou même diminue ? Un dicton a cours depuis quelques années de l'autre côté du Rhin : Les cinq fils pauvres de la famille allemande mangeront le fils unique riche de la famille française. C'est que la pauvreté stimule l'initiative et provoque l'effort, tandis que le bien-être invite à la nonchalance et au sommeil ; on se dispense de prendre de la peine quand on se croit sûr de ne manquer de rien.

Et c'est pourquoi, si nous ne voulons pas succomber dans une lutte inégale, il faut que la famille française, en général, et la famille bourgeoise, en particulier, se décident à changer quelque chose dans leur manière de penser et d'agir. Les parents croient que leur première obligation envers leurs enfants, c'est de les faire aussi riches que possible ; obligation si impérieuse que, pour ne pas trop morceler l'héritage, on diminue le nombre des héritiers.

Le père de famille estime qu'il est de son devoir de faire lui-même la fortune et la situation de ses fils, ne remarquant pas que le résultat est de les condamner à être toujours un peu enfants.

Eh bien ! qu'il allège un peu son fardeau de pourvoyeur, ce sera le moyen de mieux remplir son devoir de père. Qu'il se préoccupe plus de donner à ses fils de la virilité que de l'argent ; qu'il les accoutume à compter moins sur

son héritage que sur leur activité et leur énergie ; en un mot, au lieu de viser à les pourvoir de tout, qu'il les mette en état de se pourvoir eux-mêmes. Peut-être seront-ils moins riches, peut-être même seront-ils relativement pauvres, car il y a lieu de croire qu'ils seront alors plus nombreux à se partager la fortune paternelle; mais ce sera tout profit pour le pays et pour eux-mêmes, car ce fut de tout temps le privilège de la pauvreté de faire des hommes :

..... Fecunda virorum
Mater Paupertas!

J. BURNICHON, S. J.

L'ORIENTATION DE LA PRIÈRE

ET DES ÉDIFICES RELIGIEUX [1]

Les anciens ont généralement pensé que la direction matérielle donnée aux pratiques du culte n'était pas chose indifférente. Cette persuasion a eu son influence sur la liturgie et l'architecture. Il m'a paru intéressant de rechercher les origines d'un usage aussi antique que mystérieux et d'en préciser la signification. Pour procéder avec ordre, il sera question tout d'abord de la prière et du sacrifice ; viendra ensuite l'orientation des édifices religieux.

I

La plus ancienne mention d'une prière faite par principe vers un point déterminé de l'espace se lit au troisième livre des Rois [2]. Au cours de la prière qu'il prononça publiquement le jour de la dédicace du Temple, Salomon demanda à Dieu d'exaucer les Juifs, si, conduits en captivité, hors de leur pays, ils se tournent pour prier vers Jérusalem, du côté de son Temple. Aussi bien les Juifs regardèrent-ils par la suite comme un sacrilège de prier le dos tourné au sanctuaire de Jérusalem. Une des abominations qu'il fut donné à Ézéchiel de contempler, c'est précisément le spectacle d'une vingtaine d'hommes qui adoraient entre le vestibule et l'autel, le dos au sanctuaire et le visage à l'orient [3]. Quand Daniel vint à apprendre que Darius avait défendu pour un temps de prier d'autre dieu que lui-même, le prophète se renferma chez lui, ouvrit les fenêtres de sa chambre et fléchit les

1. Ce mémoire a été lu au Congrès international des Orientalistes tenu à Paris du 5 au 12 septembre 1897.

2. *III Reg.* VIII, 48. Cfr. *II Par.* VI, 34.

3. *Ezech.* VIII, 16.

genoux dans la direction de Jérusalem [1]. Nous manquons de renseignements précis sur la façon dont ce rit fut gardé après l'Exil. Étant donné l'attachement des Juifs de cette époque pour les pratiques reçues de leurs ancêtres, on est en droit de supposer qu'ils y furent fidèles. Aussi, entre autres raisons de révoquer en doute le judaïsme des Thérapeutes de Philon, les critiques font justement valoir l'habitude où ils étaient de prier les mains étendues vers le soleil levant [2].

A une époque plus rapprochée de nous, on voit les Juifs de l'Arabie observer, du temps de Mahomet, une *Quiblat*. Le Coran (Sour. II, 140, 143) ne précise pas sa direction, mais les commentateurs s'accordent à dire que c'était vers Jérusalem. Cependant un passage du Talmud donne à entendre que de bonne heure cette pratique avait cessé d'être universelle. Il y est dit qu'en dehors d'une synagogue il faut se tourner pour prier vers la synagogue la plus proche [3]. C'est là une coutume dont Lucas Tudensis témoigne encore au moyen âge. Il assure que les Juifs de son temps se tournent pour prier de divers côtés [4].

L'auteur des *Quæstiones ad Antiochum ducem* [5], qu'on imprime d'ordinaire à la suite des œuvres de saint Athanase, prétend qu'à son époque (probablement au VIe siècle), les Juifs priaient vers le midi. Mais quelle autorité mérite cet auteur ? Dans le même passage il dit que les Juifs de Jérusalem priaient tournés du côté de la montagne des Oliviers, à l'orient. Il base mal à propos la nécessité de cette double orientation sur des textes de l'Écriture, comme ceux-ci : *Psalm.* CXXXI, 7 ; *Zach.* XIV, 4 ; *Habac.* III, 3. Quoi qu'il en soit, dans la question générale qu'il se pose il ne peut avoir en vue que les Juifs qui habi-

1. *Dan.* VI, 10.

2. Philonis op. *De vita contemplativa*, edit. Mangey II, 485.

On ne sait pas au juste si les Esséniens priaient constamment vers l'orient. Josèphe se borne à dire qu'ils faisaient des prières au soleil levant. « Πρὶν γὰρ ἀνασχεῖν τὸν ἥλιον οὐδέν φθέγγονται τῶν βεβήλων, πατρίους δέ τινας εἰς αὐτὸν εὐχὰς ὥσπερ ἱκετεύοντες ἀνατεῖλαι. » (*Bel. Jud.*, II., VIII, 5 ; éd. Niese, II, 128.)

3. *Talmud de Jérus.* Trad. franç. de M. Schwab, I, 243.

4. *Adv. Albig*, l. II, cap. II.

5. Migne, P.G., XXVIII, 618-620. Quæst. XXXVII.

tent à Jérusalem même, ou, tout au plus, au nord de cette ville, par exemple ceux de Palestine, de Syrie et d'Asie Mineure.

Après la destruction de Jérusalem et de son temple, en l'an 70, ce rit, manquant désormais d'objet, perdit de son importance, cessa d'être uniformément observé, sans cependant tomber en désuétude.

Les Juifs que les Jésuites rencontrèrent en Chine au XVIIe siècle priaient vers l'occident, c'est-à-dire du côté de Jérusalem[1]. On sait que de nos jours encore les Juifs de tout pays orientent autant que possible leur prière dans cette même direction.

Clément d'Alexandrie est le premier des auteurs ecclésiastiques à nous apprendre que les chrétiens prient dans la direction de l'orient. Le témoignage d'Origène et de Tertullien est conforme. C'était là une pratique assez commune vers le milieu du IIIe siècle pour que l'auteur des *Constitutions apostoliques* en ait parlé comme d'un rit faisant partie de la synaxe liturgique. Il n'y a donc aucun doute à élever sur le fait de l'orientation de la prière chrétienne dès cette époque. Bien plus, les anciens Pères qui font mention de cet usage, s'accordent assez à le mettre au nombre de ceux que l'Église tient des apôtres eux-mêmes[2]. Mais quand il s'agit d'en expliquer le sens, ils émettent les opinions les plus diverses.

Tertullien se contente d'un argument *ad hominem*, proteste que les chrétiens n'adorent pas le soleil, mais sans

1. *Lettres édif. et curieuses*, Recueil XXXI, p. 341 (édit. de 1774).

2. Voici la liste complète des auteurs auxquels nous renvoyons dans ce paragraphe. Clem. Alex. *Strom.* VIII, VII ; Migne P. G., IX, 461. — Origène, *In libr. Numer. homil. V* ; Migne P. G. XII, 603. — Tertul. *Apolog.* XVI ; Migne P. L., I 370. — *Const. Apost.* II, 57 ; Migne P. G. I, 734. — S. Basil. *Liber de Spir. S.* XXVII ; Migne P. G. XXXII, 189. — S. Chrysost. *In Daniel.* VI, 10 ; Migne P. G. LVI, 227. — *Quæst. et respons. ad Orthod.* quæst. CXVIII ; Migne P. G. VI, 1367. — *Quæstiones ad Antioch. ducem*, quæst. XXXVII ; Migne P. G. XXVIII, 618. — S. Joan. Damasc. *De orthod. fid*, IV, 12 ; Migne P. G. XCIV, 1133. — Alcuin, *De Trinit.* II, V ; Migne P. L. CI, 26. — Walafr. Strabius, *De reb. eccles.* cap. IV ; Migne P. L. CXIV, 922. — Honor. Augustod. *Gemma animæ*, I, 95 ; Migne P. L. CLXXII, 575. — S. Thom. *Sum. Theol.* 2a 2æ q. 84, a. 3, ad. 3.

donner aucune explication ultérieure. Clément d'Alexandrie voit dans l'orient une image du jour qui commence ; n'est-ce pas d'ailleurs de ce côté de l'horizon que la lumière a brillé sur ceux qui étaient dans les ténèbres ? Origène avoue ingénument son ignorance et reconnaît ici un de ces rits qu'il faut accomplir sans les comprendre. Les *Constitutions apostoliques*, les *Quæst. ad Antioch. duc.* font appel à des textes de l'Écriture dont la traduction est inexacte et l'interprétation erronée[1]. Saint Basile dit que bien peu connaissent le véritable sens de cette pratique. Pour lui, il y voit un souvenir de notre antique patrie, le paradis terrestre que Dieu avait planté à l'orient. Saint Jean Damascène reprend toutes ces opinions et y ajoute encore. Dieu est lumière, le Christ soleil de justice ; le paradis à l'orient ; Jésus mourant sur la croix regardait l'occident, donc pour le voir en face il faut regarder l'orient ; c'est dans la direction de l'orient que le Christ est monté au ciel ; c'est là qu'il doit apparaître comme un éclair à la fin du monde (*Matth.* xxiv, 27).

Cette diversité d'opinions est à elle seule la meilleure preuve qu'il n'a jamais existé à ce sujet de tradition uniforme ou bien qu'elle ne tarda pas à se perdre. Comme l'orientation de la prière ne reposait pas sur un fondement doctrinal indiscutable, son importance alla en diminuant. Souvent elle devait fléchir devant des difficultés pratiques. N'avait-on pas aussi à la défendre contre des objections qui semblaient trouver un point d'appui jusque dans l'Écriture, où on proclame, en plus d'un endroit, que Dieu est partout, qu'en tout lieu il prête une oreille attentive à nos supplications ?

Aussi les apologistes commencèrent-ils de bonne heure à faire observer que l'orient n'a par lui-même aucune vertu particulière : son excellence lui vient uniquement de l'appréciation des hommes[2]. Il est sans doute préférable de prier

1. Ps. lxvii, 34 ; cxxxi, 7. Zach. iii, 8 ; vi, 12 ; xiv, 4. Malach. iv, 2. Luc i, 78. Le mot qui a prêté le plus à l'équivoque est l'hébreu צֶמַח. Les lxx le traduisent par ἀνατολή et la Vulgate par *oriens*. En réalité צֶמַח signifie *bourgeon, rejeton*. C'est dans ce sens que le Messie est appelé צֶמַח צַדִּיק *soboles justa*.

2. *Quæst. et respons. ad Orthod.. loc. cit.*

dans cette direction, mais il n'y a pas de nécessité à le faire[1]. Du temps de saint Thomas ce n'est plus qu'une affaire de convenance — *secundum quamdam decentiam*[2]. De nos jours, l'orientation de la prière chrétienne est une question d'archéologie religieuse.

On s'est demandé si ce rit ne dérivait pas de celui des païens, adorateurs du soleil levant. Cette hypothèse n'est pas de celles qu'on doive écarter *a priori*. Ce ne serait pas le seul cas d'une religion — même celle des Juifs et des Chrétiens — s'appropriant un rit étranger, et lui donnant une signification nouvelle en harmonie avec ses doctrines. Il en est des rites comme des langues, ils se prêtent à exprimer les choses les plus diverses.

Il ne paraît pas cependant que telle soit en réalité l'origine de l'orientation chrétienne. Cet emprunt, qui s'expliquerait assez bien au IVe siècle, lors de la conversion de l'Empire, est tout à fait invraisemblable à une époque antérieure, où les Chrétiens avaient et faisaient paraître tant d'aversion pour les coutumes païennes. Même après la conversion en masse, au Ve siècle, on ne confond pas la prière vers l'orient avec les restes du culte païen rendu au soleil levant dont plusieurs avaient retenu quelque chose. Saint Léon le Grand s'élève avec véhémence contre ceux qui « moitié par ignorance, moitié par un esprit apporté du paganisme », avant que d'entrer dans la basilique de Saint Pierre, du haut de son perron, s'inclinaient devant le soleil levant[3].

Il semble bien que nous soyons ici en présence d'une institution remontant à l'âge apostolique. On a en preuve de cette haute antiquité non seulement le témoignage positif des anciens textes cités plus haut, mais encore le fait lui-même de l'universalité de ce rit dès le IIIe siècle.

1. « Usus frequentior et rationi vicinior habet in Orientem orantes converti. Unusquisque in suo sensu adundet. Prope est Dominus omnibus invocantibus eum in veritate et longe a peccatoribus salus ». Walafr. Strabius, *loc. cit.*

2. *Sum. theol.*, *loc. cit.*

3. S. Leon. *Sermo VII in nativ. Dni*, cap. IV, Migne P. L. LIV. 218.

D'ailleurs il n'est pas exact de dire que les païens priaient vers l'orient. Les textes glanés çà et là dans les poètes classiques ne prouvent qu'une chose : des prières et des sacrifices se faisaient au soleil levant [1]. Ce serait dépasser la portée de ces renseignements que d'y trouver une orientation fixe vers un seul et même point de l'horizon. Toutes les religions polythéistes de l'antiquité étaient solaires, c'est-à-dire regardaient le soleil comme un dieu, souvent comme le dieu souverain. Dès lors il est assez naturel de penser que si elles ont orienté la prière, ç'a été précisément dans la direction du soleil, en quelque point du ciel qu'il se trouvât. Ce n'est pas là d'ailleurs une simple conjecture; des textes positifs signalent cet usage chez les Brachmanes des Indes, les Manichéens, les Grecs et les Romains [2]. Un de nos meilleurs indianistes m'assure que les rites védiques ne connaissent pas l'usage de faire constamment les prières et les sacrifices dans une seule et même direction.

Dirons-nous donc que cette coutume est passée de la synagogue à l'Église ? C'est là une hypothèse tout à fait vraisemblable. Les premiers chrétiens se recrutèrent en majorité parmi ces juifs hellénisants de la Diaspore, qui vivaient dispersés dans l'empire gréco-romain. Une fois convertis ils durent continuer à prier vers Jérusalem. Ce rit, comme plusieurs autres, aura été conservé par pure habitude, sans discussion, sans même qu'on se préoccupât beaucoup de son objet. Plus tard, quand le Temple fut détruit, quand l'Église eut rompu les derniers liens qui la rattachaient à la synagogue, on voulut trouver une signification à cette attitude de la prière. Le fait que dans les régions occidentales de l'Empire, y compris la Grèce, se tourner vers Jérusalem, c'est sensiblement regarder l'orient, aura donné le change. Alors on pensa au Paradis terrestre et aux autres symboles dont il a été question. Aujourd'hui encore les

1. Ces textes se trouvent réunis dans l'excellent livre du cardinal Bona : *Divina Psalmodia*, cap. VI, § II.

2. *De moribus Brachmanorum*, imprimé à la fin des œuvres de S. Ambroise, Migne P. L. XVII, 1134 — S. August. *Lib. de Hær.* Migne XLII — Plutarque, *Numa* XIX. Cfr. Mercure Trismégiste, *Asclépiade*, vers la fin.

Juifs occidentaux disent qu'ils prient vers l'orient, bien qu'en réalité ce soit vers Jérusalem[1].

Cette explication soulève une difficulté. Comment se fait-il dans ce cas qu'une orientation uniforme de la prière se rencontre aussi bien à l'orient de Jérusalem que de ce côté-ci de la ville sainte ? — Et d'abord sait-on exactement la direction donnée à la prière dans les régions mésopotamiennes et en Arabie pendant les trois premiers siècles ? Il semble bien que les chrétiens d'Arabie ne priaient pas vers Jérusalem comme les Juifs[2]. D'où on a naturellement conclu qu'ils se tournaient vers le levant. Mettons que cet usage ait été universel en Orient au VIIe siècle ; je veux même qu'il y fut implanté depuis fort longtemps. Mais serait-ce excessif de prétendre que ce rit aura été propagé et unifié dans ces contrées sous l'influence de l'action des églises gréco-syriennes ? Nous savons combien cette action s'est puissamment exercée sur toute la vie religieuse de l'Orient.

Celui à qui cette hypothèse semblerait inadmissible préfèrera sans doute penser que nous avons affaire à une pratique exclusivement chrétienne, se rattachant peut-être à un autre rit fort ancien : celui de prier vers l'heure de l'aurore. C'était la conclusion de la vigile dominicale consacrée au souvenir de la résurrection du Sauveur et destinée à préparer les fidèles à la grande *parousie* ou second avènement du Christ. Mais cette explication a, elle aussi, son côté faible. On confond ici deux choses bien distinctes : l'heure de la prière et sa direction. D'ailleurs pourquoi la prière du matin aurait-elle influé sur toutes les autres, y compris celle du soir, au point de leur imprimer une direction qui est pour elles sans signification ? Si c'est là une pratique propre aux seuls chrétiens, comment se fait-il que la tradition véritable de son symbolisme se soit perdue si tôt qu'Origène ait déjà renoncé à la retrouver ?

1. Il est à remarquer que l'Ossénien Ἠλξαΐ, dont parle S. Epiphane, soutenait qu'on devait prier vers Jérusalem et non pas vers l'orient. *Adv. Hæres.* lib. I, hær. XIX, III; Migne, XLI, 264.

2. *Coran, Sour.* II. 140, 143. Mahomet avait d'abord permis aux siens de prier comme les Chrétiens et les Juifs (*Sour.* II, 109, 136), mais dans la suite il prescrivit de se tourner vers la Kàbah de la Mecque (*Ibid.* 139).

On le voit, chaque solution a ses difficultés. La seconde, celle qui voit dans l'orientation de la prière chrétienne une pratique d'origine juive, modifiée plus tard dans un sens chrétien, me paraît plus plausible.

II

L'orientation des édifices religieux est liée à celle de la prière, ou plutôt elle en est la conséquence naturelle. Les auteurs ecclésiastiques n'ont pas été les seuls à en faire la remarque. Bien longtemps avant eux, Vitruve avait écrit dans ce sens. D'après lui, le chevet de l'édifice où se dresse la chapelle ou la niche du dieu, doit, autant que possible, occuper l'extrémité orientale du temple, de sorte que celui qui se présente devant l'idole pour prier ou sacrifier, ait le visage vers le levant[1]. De là la règle générale qu'il pose : « Quod aras omnes deorum necesse esse videatur ad Orientem spectare ».

Cependant l'auteur du *De Architectura* tient compte des circonstances qui amènent parfois à modifier cette direction. Sur le bord d'un fleuve, le long d'une rue, le temple devra faire face à ce fleuve ou à cette rue.

Telle était la règle de l'architecture religieuse, mais en réalité des raisons d'un ordre tout pratique décidaient le plus souvent de la direction des temples. C'est un fait que les plus célèbres édifices de ce genre : le temple de Karnak[2], le Parthénon, le Panthéon, le temple de Baalbek, celui de Jupiter Capitolin n'étaient pas orientés d'après la règle for-

1. *De architectura* l. IV, cap. v. — Cfr. Clem. Alex. *Strom.* VII, cap. VI. Migne P. G. IX, 461, 463.

2. En général les temples égyptiens ne sont pas orientés. Cfr. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité* I, p. 368. J'entends parler, bien entendu, de l'orientation religieuse proprement dite, de ce qu'on pourrait appeler le *pôle rituel;* mais non pas d'une disposition uniforme et recherchée de certains monuments de l'art antique. C'est ainsi que les pyramides d'Égypte ont leurs faces tournées aux quatre points cardinaux; tandis que les *ziggourats* de Chaldée y présentent les angles. Encore ici il y a des exceptions, par exemple la célèbre tour de Borsippa qui est disposée comme la pyramide égyptienne.

mulée par Vitruve. Bien plus, la direction opposée, celle du levant à l'occident, semble avoir été donnée aux premiers temples. « Les anciens architectes, dit Hygin, ont écrit que les temples devaient regarder l'occident; mais dans la suite on aima à tourner tous les rites religieux vers ce côté du ciel d'où la terre reçoit la lumière[1]. » Au reste l'architecture funéraire de l'Égypte confirme ce sentiment. Les historiens de l'*Art dans l'antiquité* ont parfaitement saisi le symbolisme solaire de la tombe égyptienne. « Chaque matin le soleil renaît, aussi jeune, aussi ardent que la veille. Pourquoi, tôt ou tard, de manière ou d'autre, l'homme, lui aussi, après avoir accompli son voyage souterrain et triomphé des monstres et des terreurs de l'Ament, ne ressortirait-il pas des ombres du sépulcre et ne reverrait-il pas la lumière du jour? Cette infatigable espérance, chaque aurore la réveillait et la confirmait comme par une nouvelle promesse; on avait donc poursuivi cette comparaison qui rassurait l'esprit, et, si l'on mettait les tombes à l'occident de l'Égypte, du côté où le soleil se dérobe chaque soir à la vue, on les ouvrit vers le levant, du côté où il reparaît vainqueur de la nuit et de la mort. Dans la nécropole de Memphis, c'est presque toujours l'horizon oriental qui regarde la porte de la chapelle funéraire; c'est toujours vers l'est qu'est tournée la stèle... Du fond des ténèbres où il demeure, le mort semble avoir ainsi les yeux fixés vers la région du ciel où se rallume chaque jour la flamme de la vie; on dirait qu'il attend et qu'il épie le rayon qui doit venir illuminer sa nuit et le tirer de son long sommeil[2]. »

Le Temple de Jérusalem avait également sa porte à l'orient et le Saint des Saints à l'occident[3]. Ce devait être encore la disposition du célèbre sanctuaire d'Héliopolis puisque Apion, l'infatigable détracteur des Juifs, a prétendu que

1. *De limitibus* cité par l'éditeur de Vitruve, en note, p. 192 de l'édit. d'Udine, 1827.

2. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiquité* I, 160-161. On sait que dans plusieurs de nos contrées occidentales, on a longtemps gardé la coutume d'ensevelir les morts les pieds à l'orient et la tête à l'occident. De même, du fond de sa tombe le musulman regarde la Mecque.

3. Le tabernacle de Moïse avait déjà la même orientation.

Moïse n'avait fait que le copier[1]. Tant que le Temple fut debout, on eut assez l'habitude de tourner les synagogues et les proseuques vers le Saint des Saints; mais après sa destruction, chaque synagogue étant devenue comme le centre du culte dans la contrée, on lui donna l'orientation même du Temple disparu. Cette pratique ne fut jamais universelle. Au moyen âge, les synagogues des pays d'Europe étaient encore tournées vers Jérusalem[2]. Il est vrai que des sept synagogues de la Galilée dont les ruines ont été récemment explorées, six ont leurs portes au sud et leur chevet au nord; mais on est unanime à convenir que c'est là un fait qui rompt avec les usages de l'architecture religieuse des Juifs. Cette anomalie se sera produite sous l'influence des mœurs grecques. Les synagogues en question ont été bâties de l'an 150 à l'an 300 de notre ère[3]. Peut-être est-il à propos de rappeler ici qu'à cette époque l'emplacement du Temple était profané par une statue de Jupiter. Les yeux des Juifs fidèles ne pouvaient guère plus s'arrêter avec complaisance sur le mont Sion.

Quant aux églises chrétiennes, le premier texte qui parle de leur orientation se lit dans les *Constitutions Apostoliques :* l'Église doit être oblongue, en forme de navire et tournée à l'orient[4]. Un tel canon suppose que dès le milieu du IIIe siècle les églises gréco-syriennes étaient en général construites de la sorte. Aussi bien Socrate signale comme une curiosité une église d'Antioche dont la direction était vers l'occident[5]. Mais, pas plus chez les chrétiens que chez les juifs et les païens, la loi de l'orientation ne fut absolue et inviolable. Saint Paulin de Nole écrit à son ami Severus que l'église qu'il vient d'élever en l'honneur de saint Félix, ne regarde pas l'orient — *ut usitatior mos est* —;

1. Josèphe, *Contr. Apion.* II, 3 ; édit. Didot II, 369.
2. Cfr. Schürer, *Geschichte des jüdisch. Volkes im Zeitalter J. C.* § 27, II, note 117.
3. *Survey of Western Palestine, special papers*, pp. 294-305. Études de MM. Wilson et Kitchener.
4. *Constit. Apost.* II, 57 ; Migne, P. G. I. 724.
5. *Hist. eccles.*, V. 21.

elle était tournée vers le tombeau du saint[1]. Un fait plus significatif encore, c'est qu'un très grand nombre des églises les plus anciennes et les plus célèbres ne sont pas *orientées*. Qu'il suffise de nommer pour la seule ville de Rome, Saint-Sébastien sur la via Appia, Saints-Nérée-et-Achillée, Saint-Clément, Saint-Nicolas-in-carcere, la Mamertine, Sainte-Marie-du-Transtévère, Sainte-Sabine, Sainte-Praxède, Sainte-Pudentienne, Sainte-Agnès, Saint-Marc, le Panthéon, les basiliques constantiniennes du Vatican, de Latran et de Sainte-Marie-Majeure. La basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, actuellement orientée, ne l'était pas avant sa reconstruction qui eut lieu vers le milieu du IVe siècle [2].

Il est manifeste qu'avant le VIe ou le VIIe siècle on n'attachait qu'une importance secondaire à l'orientation. Les raisons d'y manquer étaient multiples : disposition contraire d'un ancien temple qu'on transformait en église, présence d'une rue ou d'une place, surtout exigence topographique du tombeau du saint en l'honneur duquel on élevait l'église. Ce fut par exemple le cas de la basilique de Saint-Pierre. Le tombeau de l'Apôtre se trouvait adossé à la pente est de la colline du Vatican. De toute nécessité il fallait bâtir la basilique en avant du tombeau, si on voulait que celui-ci fut au chevet de l'édifice.

Au IXe siècle, Walafrid Strabon constate qu'on rencontre des églises tournées dans toutes les directions. Puis il ajoute : « Hæc cum secundum voluntatem vel necessitatem fuerint ita disposita improbare non audemus [3]. » Mais au moyen âge, avec l'apparition et le développement des ordres roman et gothique, l'orientation gagna tous les jours du terrain en Occident [4]. Elle devint même une règle d'architecture religieuse, dont la Renaissance ne devait pas tarder à s'affran-

1. Migne P. L. LXI, p. 337.

2. Cfr. *Die altchristliche Architektur* du Dr Heinrich Holtzinger, p. 6 et suiv. (1889.)

3. *De reb. eccles.* cap. IV ; Migne, P. L. CXIV, 922, 923.

4. A la lecture publique de ce mémoire, le R. P. Dom Amelli, prieur-archiviste du Mont Cassin, m'a fait remarquer que l'orientation est invariablement observée dans les églises du rit ambrosien.

chir. De nos jours, les architectes ne semblent plus guère s'en préoccuper.

Récemment on vient de prétendre qu'avant le XVIe siècle, toute église orientée l'était de telle sorte que le maître autel fit face au point de l'horizon où le soleil se lève, le jour même de sa fête patronale [1]. Dans ce cas, les églises en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Étienne devraient se trouver aussi peu à l'est que possible ; tandis que celles en l'honneur de saint Benoît et de saint Matthieu seraient en *plein* levant. Une observation attentive faite par tous pays sur un nombre suffisant d'églises construites à diverses époques, pourra seule nous apprendre ce qu'il y a de vrai dans ce sentiment. Je me contente à ce propos de signaler un texte de Sidoine Apollinaire. Ce sont les vers qu'il composa sur l'église élevée par les soins de saint Patient, à Lyon, entre la voie publique et la Saône. Elle avait son chevet à l'orient *vrai*.

Ædes celsa nitet, nec in sinistrum
Aut dextrum trahitur, sed arce frontis
Ortum prospicit *æquinoctialem* [2].

On pense communément que l'église en question est l'antique métropole de saint Étienne. Si l'identification est exacte, l'édifice était orienté contrairement à la loi invoquée.

Sir John Evans de Toronto va plus loin encore quand il avance que par la détermination astronomique de l'époque où un astre quelconque avait son lever héliaque au point de l'horizon passant par l'axe même du temple où nous savons qu'il était adoré, on pourrait fixer la date précise où ce temple a été construit [3]. A ce compte les astronomes pourraient rendre des services signalés aux archéologues. Reste à savoir ce qu'il en est.

Pour finir, résumons en quelques mots ce que les textes et les monuments semblent nous apprendre au sujet de l'orientation religieuse.

1. *The Tablet*, 31 july, 7 august 1897.
2. *Epistol.* lib. II, epist. X, 54 ; Migne P. L. LVIII, 486.
3. *The Tablet*, 21 august. 1897.

1° Les religions monothéistes des Juifs, des Chrétiens et des Musulmans connaissent une orientation proprement dite.

2° Le point précis, vers lequel prières et temples regardent est le sanctuaire reconnu par tous les adhérents d'une religion comme le centre du culte.

3° Ce centre n'a de raison d'être que dans les religions pour lesquelles le sacrifice ou ce qui en tient lieu ne s'accomplit qu'en un seul endroit de la terre ; se tourner vers cet autel, c'est s'associer aux rits qu'on y accomplit[1].

4° Voilà pourquoi l'orientation uniforme et obligatoire disparaît chez les Juifs le jour où, le Temple détruit et le sacrifice ayant cessé, chaque synagogue devient comme un centre indépendant du culte mosaïque. — La mosquée est sans autel ; on s'y réunit pour lire, écouter le Coran, entendre une prédication. Quand il veut prier, le musulman se tourne vers le *mihrab*, sorte de niche pratiquée dans le mur pour indiquer le côté de la Mecque. La direction de la prière est indépendante de celle de la mosquée. — Pour les Chrétiens la prière vers Jérusalem, même à l'origine, n'avait pas une raison d'être rigoureuse puisque toute église a son autel et son sacrifice. Le souvenir du Paradis et du Calvaire, le plus attachant de tous, se rattache à un symbolisme postérieur ; il se présente à l'époque où on estime que la direction de la prière est celle du levant. Cette orientation-elle même ne fut jamais uniformément observée comme une pratique essentielle. On n'en comprenait guère la portée ; et même, en plus d'un endroit, on avait à redouter les superstitions auxquelles la localisation de la prière pouvait donner lieu. Enfin, l'oubli où tomba l'orientation des édifices religieux, fut cause que l'orientation de la prière elle-même vint à disparaître. A l'église on ne pouvait prier dans une autre direction que celle de l'autel où le sacrifice était offert. Le rit de lire l'évangile le visage tourné vers la gauche de la nef n'a rien à faire avec l'orientation. Le cardinal Bona l'a fort bien démontré[2].

1. Cfr. Epiphan. *Hæres*, lib. I, hær. XIX, III; Migne P. G. XLI, 265.
2. *Rerum liturgic.*, lib. II., cap. VII, sect. III.

L'orientation est tombée en désuétude chez les chrétiens faute d'objet précis.

A. DURAND, S. J.

LE CENTENAIRE DE SAINT AUGUSTIN
DE CANTERBURY

PROTESTANTS ET CATHOLIQUES

I

L'auteur d'une vie toute récente de saint Augustin de Canterbury[1] disait dans sa préface : « Tandis que la France célèbre à Reims le souvenir de son Clovis, de l'autre côté du détroit, on songe à saint Augustin et au baptême d'Éthelbert. Que seront ces fêtes et que feront les catholiques ? Je ne sais. Mais les anglicans se préparent ; on parle d'un synode où plus de cent évêques protestants viendront de tous les points de l'empire britannique. »

Au début de juillet, en effet, 194 évêques de l'Église épiscopalienne fêtaient le XIIIe centenaire du débarquement de saint Augustin de Canterbury. A l'occasion du jubilé de la reine, l'époque du synode décennal de l'Église anglicane avait été avancée d'un an. On résolut de l'inaugurer par la célébration du centenaire. Ce n'était pas, il faut l'avouer, sans un certain malaise[2] qu'on rappelait le souvenir de ces

1. *Saint Augustin de Canterbury et ses compagnons*, par le R. P. Brou, S. J. — Paris, Victor Lecoffre.

2. Dans son discours d'inauguration des conférences de Ramsgate, S. Ém. le cardinal Vaughan félicita les anglicans de cette démarche courageuse : « This was indeed a new departure. I rejoice that they were bold enough to take it. » De son côté, le *Rock*, organe de la Low-Church, déclarait avec mauvaise humeur : « L'éloge enthousiaste et fou d'Augustin par les évêques de l'Assemblée de Lambeth, a été une des sottises les plus marquées qu'ils aient faites, entre beaucoup d'autres. — The exuberant and senseless laudation of Augustine by the Bishops attending the Lambeth conference was one the silliest of the many silly things they did. »

40 bénédictins envoyés par un pape; on s'efforça du moins, du mieux qu'on put, d'accommoder les faits à la thèse anglicane: c'était, disait-on, une église indépendante que saint Augustin avait prétendu fonder; le *Standard* en concluait que seule, l'Église établie, pouvait se réclamer de lui, et le *Times* insinuait d'ailleurs que telle avait été aussi la pensée de saint Grégoire. Fort de ces subterfuges que deux mois plus tard Mgr l'évêque de Newport devait si éloquemment réduire à néant, on commença les cérémonies du centenaire. Le vendredi 2 juillet, près de 200 prélats se rendaient à Ebbsfleet, lieu du débarquement de saint Augustin et de ses moines; après la récitation de quelques prières, on alla visiter l'antique cité romaine de Richborough[1]. Le lendemain, l'archevêque de Canterbury inaugurait le synode par un discours prononcé dans la cathédrale; à partir du 6, les conférences se poursuivirent au palais de Lambeth, à Londres, et durèrent tout le mois de juillet.

Les catholiques cependant se préparaient aussi; dans cette même plaine d'Ebbsfleet leurs Évêques devaient se réunir au mois de septembre. Une messe pontificale y serait célébrée par le cardinal Primat. Le cardinal-évêque d'Autun y assisterait, comme successeur de saint Syagrius, l'ami et l'hôte de saint Augustin. Puis des conférences seraient tenues à Ramsgate d'abord, ensuite à Canterbury. Mais que serait auprès de l'immense assemblée de 200 prélats cette réunion d'une vingtaine d'évêques ? Elle passerait sans doute inaperçue. Eh bien, non, il n'en a pas été ainsi. Le soir même de la cérémonie d'Ebbsfleet, S. Ém. le cardinal Perraud pouvait dire au banquet de Ramsgate : « J'ai été témoin de bien des cérémonies magnifiques, patriotiques ou religieuses, mais jamais je n'en ai vu qui m'ait si profondément ému que la manifestation de ce jour incomparable. »

1. Nous empruntons au *Kentish Observer* (8 juillet) un compte-rendu de l'office religieux qui suivit la procession de la gare d'Ebbsfleet à la croix de saint Augustin :

« Un court service, dont le plan avait été fait par feu l'archevêque Benson, eut lieu ; il se composait d'une antienne, suivie du psaume 117, des litanies entonnées par le grand chantre Helmore, et des collectes lues par l'archevêque; l'antienne fut répétée, et l'archevêque donna la bénédiction. »

Les fêtes catholiques furent inaugurées le dimanche 12 septembre, dans l'église de l'Oratoire, à Londres. Le cardinal Perraud y prêcha en français, aux vêpres, devant un auditoire de 3000 personnes environ. Prenant pour texte un verset du psaume 86 : *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei. Ipse fundavit eam Altissimus*, il rappela les gloires et les épreuves de l'illustre Église d'Angleterre. Ne pouvant rapporter ici ce magnifique discours[1], nous nous contenterons de citer un trait de la péroraison :

J'ai lu dans vos annales un récit dont j'ai été profondément ému. Notre compatriote, saint Germain d'Auxerre, avait été appelé dans votre île pour y combattre les erreurs de Pélage. Au moment où sa mission strictement épiscopale allait prendre fin, le territoire des bretons fut envahi par les Piètes et les Scots, encore païens. Germain se souvint que, dans sa jeunesse, il avait porté les armes et commandé les milices bourguignonnes. Il fit ranger les bretons en bon ordre et les disposa dans un défilé profond où ils se massèrent pour attendre les ennemis. On était dans les jours qui suivent la fête de la Résurrection du Sauveur. L'évêque ne donna d'autre consigne à ses troupes que de répéter après lui le cri des solennités pascales : *Alleluia ! Alleluia ! Alleluia !* Par trois fois, la formule sainte retentit du fond de la vallée. Répercutée par les montagnes d'alentour, elle y éveilla des échos tellement formidables que les envahisseurs furent saisis d'une terreur indicible. Persuadés que les rochers allaient tomber sur eux et les écraser, ils jetèrent leurs armes et prirent la fuite. Sans effusion de sang, l'évêque et ses chrétiens étaient demeurés maîtres du champ de bataille. Les bretons gardèrent avec une religieuse reconnaissance le souvenir de cette journée : ils l'appelèrent la victoire de l'Alleluia !

Puisse-t-il venir bientôt, le jour où les prières et les immolations cachées de tant d'âmes pieuses obtiendront le retour à l'Église catholique de ceux qui ont le malheur d'en être séparés ! Oh ! alors, après avoir prié de tout notre cœur pour obtenir cette grâce tant désirée, de tout notre cœur aussi nous exprimerons notre joie par le chant de l'*Alleluia*. Elle retentira cette clameur sacrée, des bords de la Tamise à ceux du Gange, de la Grande-Bretagne au cap de Bonne-Espérance, aux Indes, à l'Australie.

1. Il vient d'être publié avec le discours prononcé à Canterbury. *L'Église catholique d'Angleterre, ses gloires, ses épreuves, ses espérances.* Autun, Dejussieu, 1897.

Il semble que cette prédiction a déjà eu un commencement de réalisation, et que l'Alleluia d'Ebbsfleet, qui a trouvé tant d'écho en Angleterre, a été comme le prélude de cet Alleluia triomphal qui saluera la victoire suprême.

Ce discours produisit une profonde impression : « On peut dire sans exagérer que les auditeurs du cardinal se retirèrent captivés par le charme de sa parole si fine, et plus encore par le sérieux de sa manière, par l'ardeur et la sincérité si visibles de ses sympathies pour la cause du catholicisme en Grande-Bretagne, par l'intelligence parfaite qu'il a montrée de notre situation présente et de nos espérances d'avenir. Une chose qui ne contribua pas peu à disposer en sa faveur fut son air de ressemblance si prononcé avec notre cardinal Manning[1]. »

Le lundi 13, au soir, les conférences de la *Catholic Truth Society* s'ouvraient à Ramsgate (Granville Hall). Par une heureuse inspiration, on les avait fait coïncider avec les fêtes du centenaire. On y remarquait le cardinal Vaughan, le cardinal Perraud, le duc de Norfolk, Mgr Bourne, évêque de Southwark ; Mgr Hedley, évêque de Newport, Mgr Graham, évêque de Plymouth, Mgr Grimes, évêque de Christchurch (Nouvelle-Zélande), Mgr Mostyn, vicaire apostolique du pays de Galles.

Au début de son discours d'inauguration, le cardinal Vaughan salua la grande Église de France si noblement représentée par Son Éminence le cardinal Perraud, par l'archiprêtre d'Arles, le supérieur général de Saint-Sulpice, et d'autres membres distingués du clergé français. Rappelant courtoisement l'alliance qui venait d'être conclue entre deux grandes nations continentales, il protesta que du fond du cœur, les catholiques anglais souhaitaient que cette alliance rétablit l'équilibre européen et donnât à la France tous les avantages de paix et d'honneur qu'elle en attendait. Une autre alliance les intéresse aussi, ajouta-t-il : celle de l'Église de France et de l'Église catholique d'Angleterre ; la charité en sera plus étroite entre les deux pays et bien des Anglais lui devront de nombreuses faveurs surnaturelles.

1. R. P. Sydney Smith, S. J., *Month*, oct. 1897, p. 337.

Ces paroles si cordiales et si sympathiques furent soulignées par de chaleureux applaudissements [1].

Son Éminence, poursuivant son discours, revendiqua l'héritage de saint Augustin, et invita ses auditeurs à la prière pour l'union des chrétiens d'Angleterre. En terminant, il proposa une adresse de remercîments au Souverain Pontife ; elle fut votée d'acclamation.

Le lendemain soir, les conférences se poursuivirent à Ramsgate sous la présidence de Mgr Ilsley, évêque de Birmingham, assisté de Mgr Grimes, évêque de Christchurch, de Mgr Graham, évêque de Plymouth, de Mgr Allen, évêque de Shrewsbury et de Mgr Brownlow, évêque de Clifton.

Mgr Brownlow parla de l'Église bretonne avant saint Augustin. Il réfuta victorieusement certains anglicans qui prétendent que cette église était d'origine tout orientale et ne devait rien à Rome. Voici les conclusions de cet intéressant travail : 1° On ne peut prouver, comme l'a fort bien dit lord Halifax, que l'Église bretonne n'était pas fille de l'Église de Rome, au même titre que l'Église d'Espagne ou l'Église de Gaule. Au contraire, tous les témoignages sont contre cette thèse. — 2° Il n'y avait aucune différence, autant que l'histoire peut nous éclairer sur ce point, entre l'Église bretonne et le reste de l'Église, pour la doctrine ou la discipline. — 3° La Messe avait dans sa liturgie la même place que

1. Le lendemain, au banquet donné au Granville-Hôtel, le cardinal Vaughan rappela encore cette union entre les deux Églises, dans le toast qu'il porta au cardinal Perraud : « Aujourd'hui, dit-il en terminant, il y a entre l'Église d'Angleterre et celle de France une union intime, union qui a toujours existé, mais qui sera désormais plus étroite encore qu'elle ne l'a jamais été depuis le jour où saint Augustin débarqua dans l'île de Thanet. » Le cardinal Perraud répondit : « La France vous remercie pour l'accueil si cordial qui m'est fait, et moi-même je vous remercie de votre sympathie pour la France. » Parlant ensuite des relations cordiales des deux Églises, il demanda à Dieu que ce centenaire, où l'on célébrait leur union, pût produire une meilleure intelligence, une plus grande charité fraternelle entre les deux grandes nations qui avaient tant travaillé, la main dans la main, pour la diffusion du christianisme aux jours d'Augustin. « Ces deux grandes nations, j'en suis sûr, seraient alors invincibles à travers le monde. La réception qui m'a été faite en Angleterre prouve que, pour amener cet heureux état de choses, Anglais et Français n'ont besoin que de se voir un peu plus les uns les autres. »

dans la nôtre. — 4° Le vice principal des chrétiens bretons fut la haine des Saxons : « le Romain planta, le Scot arrosa, le Breton ne fit rien. »

A Monsignor Moyes était réservé l'honneur de parler de saint Augustin ; il fut à la hauteur de son sujet.

Le mercredi 15, c'était à Canterbury que les fêtes catholiques avaient lieu. Après la messe basse, célébrée à l'église paroissiale par l'évêque de Southwark, on alla visiter la cathédrale. Le doyen anglican, Dr Farrar, s'était mis gracieusement à la disposition du cardinal Vaughan.

C'était un spectacle étrange et triste de voir passer dans la vieille primatiale, le primat et les évêques d'Angleterre sous la conduite d'un doyen anglican. On comprenait bien toutefois qu'ils n'étaient point simples touristes, et qu'ils ne se considéraient point là comme étrangers. A voir l'assurance, l'aisance parfaite du cardinal Vaughan, on sentait qu'il avait bien conscience d'être en terrain catholique, qu'il savait, comme il devait le dire le soir à la conférence, que celui qui se faisait si courtoisement leur guide, n'avait sur le vieil édifice qu'une autorité temporaire[1]. A côté du cardinal Vaughan, marchait le cardinal Perraud, silencieux et recueilli ; il lui semblait, comme il le dit le soir, que les murs mêmes de la cathédrale criaient à ces anglicans : mais nous sommes catholiques ! Tout, en effet, rappelait là le passé : en bas, dans la vaste crypte, la petite chapelle sombre de saint Mary under Croft, le plus ancien lieu de pèlerinage de toute l'Angleterre ; à la sortie de la crypte, dans la cathédrale, la pierre sur laquelle tomba jadis saint Thomas Becket ; arrivé là, le cardinal Vaughan s'agenouilla et baisa la pierre, le cardinal Perraud l'imita, puis les évêques et tous les assistants. Plus haut, dans les chapelles et autour du chœur, on trouvait les tombeaux des anciens primats catholiques : Peckham, Warham, Langton, Chicheley, Bourchier, Hubert Walter, — au chevet de l'abside, dans la petite rotonde qui renferma jadis la couronne de Becket, le misé-

1. « They had seen the great Cathedral, under the guidance of one under whose authority it now rested for a time. »

rable sarcophage en briques sous lequel repose le cardinal Reginald Pole[1].

Mais aussi, parmi tous ces débris du passé, que de traces de l'hérésie : cet autel nu, cette croix sans christ, ces tombeaux de doyens anglicans, — que d'ailleurs le D[r] Farrar eut le tact de ne pas faire remarquer —, et là même, en face du cardinal Pole, près de la place où jadis, avant la Réforme, était la châsse de saint Thomas, ce malheureux renégat, un Français, hélas ! le cardinal de Coligny ; enfin, comme pour peindre cette confusion lamentable des prélats légitimes et des intrus, dans la salle du chapitre, la grande verrière offerte, il y a trois mois, par les francs-maçons du Kent, et représentant, à côté de saint Augustin, de saint Éthelbert, de saint Anselme et de saint Thomas, Cranmer, Henri VIII et Élisabeth !

Après la visite à la cathédrale, un banquet, présidé par les deux cardinaux, réunissait au collège Sainte-Marie les évêques et autres notabilités du monde catholique présentes à Canterbury. Aux places d'honneur, on remarquait le duc de Norfolk, M. Captier, supérieur général de Saint-Sulpice, l'archiprêtre d'Arles, le prieur du Mont-Cassin représentant son Archi-abbé, le recteur du collège anglais de Rome, le P. Fletcher, supérieur général de la conférie de « our Lady of Ransom », Mgr Mercier, recteur de l'université catholique de Louvain, lord Edmond Talbot, le P. Sydney Smith.

De la salle du banquet, on passa dans la grande salle du collège, où se tint une nouvelle séance de la Catholic Truth Society, sous la présidence du cardinal Vaughan. Dans l'auditoire avaient pris place 500 personnes, parmi lesquelles la duchesse de Newcastle, la comtesse de Denbigh, lady

1. Auprès de cette tombe eut lieu un incident caractéristique : le doyen Farrar venait de présenter à ses visiteurs la tombe du « dernier cardinal archevêque de Canterbury ». Le cardinal Vaughan, ému de son état de délabrement, proposa aussitôt de prendre l'initiative d'une souscription pour sa restauration. Le doyen Farrar se déroba d'abord, puis céda devant la bonne grâce et l'assurance du cardinal. Celui-ci alors, élevant la main, fit faire silence à la foule, et annonça qu'une souscription était ouverte pour la restauration du mausolée du cardinal Pole, dernier archevêque catholique de Canterbury. Le duc de Norfolk, présent, accepta les fonctions de trésorier dans le comité d'exécution.

Margaret Howard, lady Mary Howard, lady Herbert of Lea.

Le R. Dr Barry donna d'abord une conférence sur la littérature catholique depuis la Réforme ; dans une lecture rapide, à laquelle donnaient encore plus de vie sa voix ardente et son geste impétueux, il fit l'éloge, parfois peut-être un peu enthousiaste[1], de tous les écrivains catholiques depuis le B. Thomas More, auteur de l'*Utopia*, jusqu'au cardinal Newman.

On entendit ensuite Monsignor Ward, le fils du célèbre Dr Ward, auquel les *Études* ont naguère consacré plusieurs articles. Son travail judicieux et approfondi avait pour sujet « l'Éducation catholique en Angleterre depuis la Réforme ». La diction élégante et sobre du conférencier le fit encore valoir. On y a remarqué surtout l'appréciation de l'éducation donnée au collège anglais de Douai (fondé par le docteur, plus tard cardinal Allen en 1568 et détruit par la Révolution française). Ce fut un séminaire de martyrs, et c'est sa gloire : dans une seule année, en 1588, 33 anciens élèves de Douai mouraient pour la foi. Mais l'éducation y était, paraît-il, trop exclusivement cléricale : « les langues classiques, dit Charles Butler, étaient bien enseignées, mais la composition anglaise, l'arithmétique, la géographie étaient négligées. »

A l'issue des conférences, S. Ém. le cardinal Perraud fit son entrée dans la salle ; aussitôt tout le monde se leva et l'acclama avec enthousiasme. Dans une allocution vive et émue, il rappela à ses auditeurs la longue chaîne de traditions qui les rattachaient à saint Augustin, puis, montrant le pallium de Westminster suspendu au fond de la salle :

A ceux, dit-il, qui vous disputent l'héritage spirituel d'Augustin de Cantorbéry, demandez donc ce qu'est devenu parmi eux ce pallium que le pape saint Grégoire avait envoyé à votre premier évêque, et que tous ses successeurs allèrent pendant dix siècles, chercher à Rome, par une démarche qui exprimait avec éloquence à quel point ils étaient

1. Ainsi ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on a entendu dire du poème de Dryden « *La Biche et la Panthère* « c'est le meilleur de tous les poèmes de ce genre écrits dans n'importe quelle langue. » Il est vrai que le conférencier faisait remarquer que c'était un genre spécial et difficile.

étroitement unis au chef de toute l'Église catholique. Trois fois déjà, depuis le rétablissement de votre hiérarchie épiscopale effectué en 1850 par le pape Pie IX, de sainte mémoire, ce signe sacré a été placé sur les épaules de vos métropolitains. Puisse le digne successeur des cardinaux Wiseman et Manning le porter longtemps encore pour le plus grand bien et la plus grande joie des catholiques d'Angleterre !

Des applaudissements frénétiques accueillirent cette dernière phrase.

S. Ém. le cardinal Vaughan se leva alors : « Je ne sais, dit-il, comment assez remercier mon vénérable collègue pour sa présence ici, pour les paroles si pleines de sagesse qui sont tombées de ses lèvres. Nous ne pouvons lui offrir de promesse plus agréable que celle de suivre ses conseils et de nous y conformer. » Puis, faisant illusion à sa présence dans une communauté française, il ajouta : « Le cardinal d'Autun n'a pas seulement captivé nos cœurs ; il a su encore à Canterbury même nous amener en terre française. »

On se rendit ensuite à la chapelle du collège où S. Ém. le cardinal Perraud donna la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Ainsi furent closes les fêtes du centenaire.

Jusqu'ici cependant nous n'en avons encore vu que l'accessoire et le cadre, pour ainsi dire. Ramsgate fut un prologue, Canterbury un épilogue ; la vraie solennité eut lieu à Ebbsfleet.

C'était le 14 septembre, jour de l'exaltation de la Sainte-Croix ; on n'eût pu choisir date plus convenable pour cette cérémonie triomphale. Dans la plaine plate et grise, coupée par endroits de quelques haies d'ormeaux ou de frênes, bordée à un mille de là par la mer qui glisse doucement sur la grande plage de sable, on voyait dès le matin les petits chemins vicinaux encombrés d'omnibus et de chars-à-bancs, et dans les champs les bandes déguenillées de « hop-pickers » s'arrêtaient souvent dans leur travail pour regarder ce va-et-vient insolite, et tout ce monde affluait vers la grande prairie qui fut jadis, croit-on, le port où débarqua saint Augustin. Là, près de la croix commémorative élevée, il y a cinquante ans, par lord Granville, était dressée une grande tente pouvant contenir plus de 2 000 personnes, sur-

montée du drapeau britannique, des bannières d'Écosse et d'Irlande, du drapeau pontifical, des trois couleurs françaises et du drapeau étoilé des États-Unis. Dans l'intérieur, au fond, l'autel garni de blanc (par indult pontifical, on célébrait la messe de saint Augustin, non celle de la Sainte-Croix), de chaque côté un trône rouge et or, pour le cardinal de Westminster et le cardinal d'Autun, et les bancs des évêques. Et dans la grande tente, où se pressaient 2 500 personnes, tout se taisait, quand vers 11 h. 1/2 on entendit chanter au dehors le premier verset du *Miserere* et la procession commença à se déployer lente et majestueuse comme le chant du psaume, et l'on vit entrer deux à deux les représentants des ordres religieux, puis des chapitres, puis vinrent les évêques, puis enfin le cardinal primat. C'était toute l'Église catholique d'Angleterre groupée autour du successeur d'Augustin ; tout le passé revivait là : les souvenirs brillants du moyen âge, les souvenirs sanglants du XVIe siècle ; le présent s'y dévoilait aussi dans sa vitalité et sa force. On sentait que ce n'était pas comme aux fêtes anglicanes une excursion moitié profane, moitié religieuse, réservée à 200 prélats, mais c'était l'acte de foi national d'un peuple, ou pour parler plus juste, d'une portion de peuple, réunie autour de ses pasteurs dans une commune pensée. Tout le monde était à genoux, tout le monde priait ; prêtres, laïques, petites gens venus là dans des trains à prix réduits, aussi bien qu'évêques et cardinaux. Au lieu de quelques froides prières récitées devant une croix sans christ, c'était le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ offert par tout ce peuple en action de grâces, en expiation, en gage de salut, à l'endroit même où 1300 ans plus tôt saint Augustin avec ses quarante compagnons chantaient cette même antienne que répétaient aujourd'hui quarante moines : « Nous vous supplions, Seigneur, dans votre miséricorde, de détourner votre fureur et votre indignation de cette cité et de cette sainte maison, parce que nous avons péché. »

A l'issue de la grand'messe, tout le peuple entonna l'*Ave maris stella*, puis lecture faite d'une lettre du Pape au cardinal Vaughan, Mgr Hedley, O. S. B., évêque de Newport, monta en chaire pour célébrer les gloires de cette journée.

La procession se reforma ensuite comme à l'arrivée, et tout le peuple se retira, emportant une impression inoubliable.

Le lendemain, le *Standard*[1], dans son compte-rendu, reconnaissait que, depuis la Réforme, on n'avait pas vu en Angleterre de cérémonie plus brillante. Le même journal d'ailleurs, avait bien prévu le succès des catholiques : « La solennité romaine, disait-il le 10 septembre, l'emportera de beaucoup en splendeur sur la solennité anglicane. » Du reste il en prenait bravement son parti et ajoutait, non sans quelque dépit, d'un petit ton de fâcherie, que l'Église d'Angleterre ne lutterait jamais avec l'Église romaine pour la pompe et l'apparat extérieur. Aussi bien, il ne se cachait pas que ce succès ne serait pas seulement extérieur. Il reconnaissait une grande puissance morale dans la « confiance inébranlable en elle-même qu'affiche toujours l'Église romaine, dans sa prétention à l'absolue obéissance de ses membres. » Le *Standard* ne s'est pas trompé : un double effet moral a été produit par la cérémonie d'Ebbsfleet, par les conférences de Ramsgate et de Canterbury.

II

L'Église catholique tout d'abord s'est affirmée pleine de vie, pleinement sûre d'elle-même. Elle a professé sa foi absolue et sans hésitation dans son origine divine, dans sa tradition apostolique, dans sa mission exclusive. En face des incertitudes de l'Église anglicane de son attitude indécise, de son équilibre instable, tantôt penchant vers le christianisme traditionnel de la Haute Église, tantôt vers l'indifférence rationaliste de la Basse Église, l'Église romaine d'Angleterre s'est montrée ce qu'elle est : la seule Église qui sache ce qu'elle croit et pourquoi elle le croit, la seule qui soit sûre de ce qu'elle affirme ou même qui ose affirmer quelque chose. Un anglican de marque [2] n'a-t-il pas fait der-

1. Ce journal tory a été presque le seul à montrer quelque mauvaise humeur ; la presse libérale a été franchement sympathique.

2. Mr Fillingham, cité par le P. Sydney Smith S. J., *Month*, sept. 1897, p. 277.

nièrement sur son Église cette étrange déclaration, mais qui n'a rien qui doive nous étonner : « C'est une Église qui n'enseigne pas et c'est précisément pour cela que je l'aime. » Oui, elle n'enseigne pas, et c'est précisément pour cela qu'elle n'est pas une Église. Ou plutôt non, elle prétend enseigner, et pour se convaincre de cette prétention, il suffit de lire les 4 articles de la conférence de Lambeth de 1888 [1], mais elle sape son enseignement par la base, en se refusant à elle-même toute autorité : « Nous nous sommes réunis, » disait l'archevêque de Canterbury, dans le discours d'inauguration prononcé dans sa cathédrale, « non pour imposer un joug à personne, mais pour donner une voix à ce qui est le sentiment prédominant, le désir prédominant, la conviction prédominante de ceux qui ont à gouverner l'Église. »

Aussi bien, comme le remarquait justement M. F. de Pressensé dans son beau livre sur le cardinal Manning, comment se tenir à mi-chemin entre Rome et Genève, entre le principe d'Autorité et le Libre Examen ?

L'Église romaine, au contraire, garde le dépôt de la tradition apostolique transmise par Nicée, les Conciles, Athanase, tous les Pères, et il n'est pas un article de ce dépôt formulé par les évêques ou le Pape, parlant au nom de toute l'Église, qui ne lui soit aussi cher que la substance même des Évangiles. C'est ce que rappelait éloquemment S. Ém. le cardinal Perraud dans son discours de Canterbury ; après avoir commenté les paroles de saint Paul aux Thessaloni-

1. « Dans la pensée de cette assemblée, les 4 articles suivants fournissent une base sur laquelle on pourra tenter des efforts, Dieu aidant, vers la réunion :

A. — Les Saintes Écritures de l'Ancien Testament et du Nouveau, comme contenant tout ce qui est nécessaire au Salut et comme étant la règle et le dernier critérium de la Foi.

B. — Le symbole des Apôtres comme profession de foi du Baptême et le symbole de Nicée comme exposé suffisant de la foi chrétienne.

C. — Les deux sacrements institués par Jésus-Christ lui-même, le Baptême et la Cène du Seigneur, administrés sans faute avec les paroles dont Jésus-Christ se servit dans l'institution, et avec les détails prescrits par lui.

D. — L'épiscopat historique adapté suivant les lieux dans son mode de fonctionnement aux besoins divers des nations et des peuples appelés de Dieu à l'unité de l'Église. »

ciens (2 Thess. II. 14) : *State et tenete traditiones quas didicistis*, il ajoutait : « Combien longue, combien forte, combien belle est cette chaîne de la tradition qui s'étend de vous aux Apôtres et dont le dernier chaînon est entre vos mains. En elle vous avez l'argument inappréciable de prescription que vous ont laissé les premiers apologistes de l'Église chrétienne. Vous, catholiques d'Angleterre, vous pouvez répéter leur langage, car la force de la foi est votre légitime héritage... A ceux qui veulent aujourd'hui se réclamer de votre nom et de votre titre, vous pouvez dire comme Tertullien aux hérétiques de son temps : vous êtes nouveaux, vous êtes d'hier ; votre Église date de 300 ans : c'est bien jeune. » Et l'Évêque de Newport, à Ebbsfleet : « Il n'y a, disait-il, qu'un christianisme, à prendre le mot dans son sens adéquat ; c'est le christianisme de la vraie doctrine de l'Incarnation, du système des sacrements, de la présence réelle, de la messe, du culte de la Sainte Vierge, de ce qui sauvegarde et assure l'intégrité et l'interprétation de la parole de Dieu par le magistère de l'Église et principalement par le Souverain Pontife... C'est là ce que nous apporta saint Augustin. » Voilà, bien marquée par ces différents discours, l'opposition radicale entre les deux Églises : d'un côté, tolérance qui abandonne tout : « *No yoke upon any* », de l'autre, revendication jalouse de l'intégrité de la foi : « *State et tenete traditiones.* »

III

L'Église romaine s'est affirmée sûre ; elle s'est affirmée une et universelle. L'unité ! Les protestants la réclament à cor et à cris. Ils font plus que la réclamer, ils l'affirment. Leur primat, le Dr Temple, ne disait-il pas aux évêques de Lambeth que son espérance était bien qu'ils se sentaient un[1] ? Et cette unité qu'il revendique, ce n'est plus une unité invisible comme autrefois, mais bien une unité visible. Le 34e canon

1. Il avait déjà dit dans son discours de Canterbury : « Though there be differences of opinion, and sometimes very marked differences, yet throughout all there still is perceptible the unity which binds us together. » (*Times*, july the 5th.)

de Lambeth *(34th Resolution)* recommande de « saisir toutes les occasions de faire ressortir comme objet de révélation le dessein divin d'une unité visible ».

Mais de quelle unité peut-il être question ? Est-ce d'une unité de croyances et de pratiques ? Où sera alors le principe de cette unité ? Le principe de l'unité en matière de foi, c'est l'autorité. Or, lorsqu'on se refuse le droit d'imposer un joug, comment prétendre à faire l'unité ? L'uniformité ne naîtra jamais du libre examen et de la libre interprétation des Écritures. Sans l'autorité enseignante de l'Église personnifiée dans le Pape et les évêques, où peut-être l'unité de croyance à des vérités révélées ? C'est ce que l'évêque de Newport rappelait à ses auditeurs à la fin de son discours d'Ebbsfleet : « Si nous doutons, disait-il, de ce que saint Pierre a fait pour cette nation, tant qu'il y a été obéi, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur les 350 années écoulées depuis qu'a cessé l'enseignement dogmatique, sur ce moment même, où le corps qui s'appelle l'Église d'Angleterre est sujet aux variations indéfinies de ses membres sur tous les points de la religion du Christ : l'Eucharistie, la réconciliation des pécheurs, le sacrement du Baptême, la vie future, et la Bible elle-même. »

Si l'Église anglicane ne peut unir ses propres membres, on conçoit qu'il lut soit plus difficile encore de réunir autour d'elle les autres Églises ; et pourtant elle fait tous ses efforts pour atteindre non plus seulement à l'unité, mais à la catholicité. Sur un terrain aussi large, aussi peu délimité que les quatre articles de Lambeth, ne peut-on pas espérer voir l'Église grecque donner la main aux Moraves *(Unitas Fratrum)*, les Églises schismatiques d'Orient aux Luthériens de Suède et aux dissidents de toute secte qui peuplent l'Angleterre et l'Amérique[1] Le projet est beau, et s'il aboutissait, on pourrait enfin, avec plus de raison, revendiquer le beau

1. « Un comité a été établi pour entrer en communication avec les églises d'Orient en vue d'arriver à une entente plus nette et à des relations plus étroites. L'archevêque de Canterbury a été prié de nommer des comités chargés de s'occuper de l'« Unitas Fratrum » et de l'Église Scandinave avec qui nous désirons entretenir les relations les plus amicales possibles. » (Extrait de l'Encyclique de Lambeth.)

titre de catholique pour l'Église épiscopalienne. Mais il semble peu probable que l'Orient et même l'extrême Occident prêtent les mains à ce compromis ; et quand bien même cette réunion se ferait, il resterait toujours une partie irréductible de la grande famille chrétienne, celle-là même que le monde entier, qu'on le veuille ou non, appelle, à l'exclusion des autres, l'Église catholique.

En face de cette unité illusoire, quel tableau présentaient à ceux qui voulaient voir les solennités augustiniennes des catholiques, dans leur centre même, à Ebbsfleet! Le lendemain, le *Standard* lui-même ne pouvait s'empêcher d'en faire l'aveu : « Il y avait là quelque chose que le protestant le plus acharné pouvait admirer : l'unité et la discipline de cette assistance composée d'éléments sociaux si divers et de nationalités différentes. » Ici on n'avait pas seulement des évêques unis entre eux, mais des évêques visiblement unis à l'univers dans la profession des vérités enseignées par Jésus-Christ et prêchées par son Église. Et quand, vers le primat d'Angleterre, vers les deux chœurs d'évêques, qui s'étaient levés pour le recevoir, on vit s'avancer le cardinal-évêque d'Autun, quand, après les avoir salués, il s'en fut à son trône, en face du trône primatial, s'unir à la célébration des saints mystères, on sentit que l'Église catholique d'Angleterre et celle de France étaient unies, que la Grande-Bretagne et le continent, sous la houlette de saint Pierre, ne faisaient qu'un corps et qu'une âme.

Car Pierre était présent. Rien ne le montrait dans cette cérémonie et tout parlait de lui. Les chants, les moines, les religieux de tous ordres, les croix avec leurs crucifix, le pallium sur les épaules du primat, l'oraison de saint Grégoire suivant à la messe celle de saint Augustin, l'indulgence promulguée à l'issue de la cérémonie, tout rappelait Pierre et son successeur Léon ; tout rappelait Rome. Et quand, à la fin de la grand'messe, Pierre parla lui-même, dans le langage de Léon écrivant à son cher fils, Herbert, cardinal Vaughan, primat d'Angleterre, ce ne fut pas la voix d'un étranger qu'on entendit, mais celle d'un père qui présidait la fête de famille, invisible, mais uni de cœur à tous et à chacun de ses enfants, bénissant la joie qui était au fond de

tous les cœurs, et l'animant comme la véritable âme de cette fête. Apostolicité et catholicité dans l'unité, voilà ce qu'on respirait à Ebbsfleet sous le patronage et la bénédiction de saint Pierre. Quand le lendemain, les deux cardinaux, cédant à un mouvement qui partait de tous les cœurs des assistants aussi bien que du leur, s'embrassèrent en présence des évêques assemblés et de l'élite de la société catholique anglaise, ce fut le signe visible de l'union que le Christ a formé dans son Église, qui dure depuis dix-huit siècles, et qui n'a que faire des canons de Lambeth pour se promettre l'immortalité. C'est ainsi que le comprirent les heureux témoins de cette scène et leur explosion d'enthousiasme ne signifia point autre chose que l'adhésion ravie de leur foi.

Les Protestants, disons les Anglicans, sont décidés à prendre l'unité comme pierre de touche de la véritable Église : qu'ils regardent donc, qu'ils comparent, et qu'ils décident où est la véritable unité, l'unité de foi, l'unité visible, la communion des intelligences et des cœurs, des paroles et des œuvres dans le Seigneur Jésus. C'est l'invitation que leur a adressée le cardinal Vaughan dans son discours d'inauguration des fêtes à Ramsgate. Lambeth et Westminster se rencontrant dans le même appel, il n'y a pas de doute que tous les Anglais de bonne foi ne se mettent sérieusement à l'étude de la question de l'unité. Le reste est l'affaire du Saint-Esprit.

Et il nous est permis d'espérer que le Saint-Esprit descendra plus libéralement que jamais sur les âmes anglaises. Une association s'est formée, digne mémorial de cet inoubliable centenaire, qui enrôle tous les fidèles de France et du continent dans une ligue de prières pour la conversion de la nation britannique. Le Saint-Père l'a érigée en archiconfrérie et Saint-Sulpice en est le centre.

La prière ne restera pas sans fruit et il est permis d'espérer qu'au XIVe centenaire on n'entendra plus ces mélancoliques paroles, qui, tombées des lèvres du panégyriste de saint Augustin, ont jeté dans l'auditoire d'Ebbsfleet une si profonde émotion : « Ah ! plût à Dieu que cette solennité eût été celle de toute une nation et de toute une race !

Quelle assemblée se fût pressée à cette messe pontificale et eût chanté le *Te Deum* d'Ebbsfleet ! Notre seule douleur est de n'être qu'un fragment de peuple, de voir nos compatriotes étrangers à nos sacrés mystères et froids devant notre enthousiasme. S'il nous eût été donné de voir l'Angleterre, représentée par ses plus grands et ses meilleurs citoyens, venir aujourd'hui, en l'honneur de saint Augustin, prendre part à cet auguste sacrifice, que lui-même avait coutume d'offrir, ah ! je n'en sache pas un d'entre nous qui ne se fût contenté de la dernière place et qui n'eût pleuré en entendant le panégyrique du saint prononcé par une voix plus digne. »

Que ceux qui accusent d'ambition l'épiscopat catholique d'Angleterre veuillent bien méditer ces dernières paroles de l'évêque de Newport.

Mais, malgré toutes les tristesses de l'heure présente, c'est la confiance surtout et la joie qui restent au cœur des catholiques, témoins de ce glorieux centenaire ; ils aiment à se rappeler les paroles prononcées à la clôture des fêtes par les deux cardinaux dans le hall de Saint-Mary's College, à Canterbury. « L'unique, l'incomparable solennité d'Ebbsfleet, disait S. Ém. le cardinal Perraud, aura un retentissement dans tout le monde chrétien, mais principalement, je l'espère, dans la conscience du peuple anglais. Elle marque une date dans l'histoire de l'Église catholique d'Angleterre. » Et S. Ém. le cardinal Vaughan ajoutait : « C'est le commencement d'une nouvelle ère ; aujourd'hui notre position n'est plus la même qu'elle était il y a un mois. »

M.-L. J., S. J.

LA GENÈSE DES EXERCICES

DE SAINT IGNACE DE LOYOLA

(3e article [1])

Garcia de Cisneros ne dissimule pas qu'il doit plus ou moins à d'autres auteurs de spiritualité ; mais il ne s'est nullement préoccupé de faire connaître toute l'étendue de ses emprunts et les noms de tous ceux à qui il est redevable. En règle générale, il semble n'avoir voulu nommer que des écrivains ayant pour eux une notoriété ancienne et une autorité établie dans l'Église : tels Cassien, saint Bernard, Hugues et Richard de Saint-Victor, saint Bonaventure, Gerson, qu'il mentionne fréquemment. Jamais il ne nomme ses contemporains ; bien plus, il s'abstient de désigner leurs ouvrages, même lorsqu'il les copie très largement, comme c'est souvent le cas, ainsi que nous le verrons [2].

Hâtons-nous de dire que nous n'en faisons pas un reproche au pieux Bénédictin. On n'avait pas, de son temps, les mêmes idées qu'aujourd'hui sur les droits de la priorité et de la propriété littéraires : un ouvrage « donné au public » était considéré comme le bien de tous. Surtout ceux qui, comme Cisneros, n'écrivaient que pour l'utilité des autres, en visant si peu au renom d'écrivain qu'ils ne signaient pas même leur œuvre, ne se faisaient aucun scrupule de prendre

1. Voir *Études*, t. LXXI, p. 506, t. LXXII, p. 195.

2. Pour quelques-uns, on voudra sans doute expliquer cette omission des noms, parce que leurs ouvrages, tels que Cisneros les connaissait, étaient anonymes ; mais il faut bien admettre l'omission intentionnelle, quand il supprime même les noms qu'il rencontre dans les textes qu'il copie : par exemple, lorsque Mauburnus cite « Jacques le Chartreux » ou « Thomas de Kempis », Cisneros remplace ces noms par l'expression générale : « les saints [disent] ».

de tout côté ce qui convenait à leur dessein ; et la pensée ne leur venait même pas qu'ils pussent causer quelque tort à ceux qu'ils mettaient à contribution sans avouer expressément leurs obligations.

On va voir que beaucoup de sages leçons, dont on a jusqu'à présent fait honneur à Cisneros, ont été textuellement empruntées par lui à des prédécesseurs qu'il ne nomme pas, et qu'ainsi une bonne partie des éloges qu'on lui a décernés doivent, en toute justice, aller à d'autres presque inconnus aujourd'hui. Nous protestons de nouveau que ce n'est pas pour diminuer son mérite, qui n'en reste pas moins très grand, que nous avons entrepris l'examen dont nous allons donner les principaux résultats.

Quelles sont donc les sources où Garcia de Cisneros a puisé, du moins pour les éléments qu'il a en commun avec le livre des *Exercices ?*

Lui-même nous en a révélé une des principales dans la mention de deux traités, qu'il désigne, l'un seulement par ses premiers mots : *Homo quidam descendebat de Hierusalem in Hierico ;* l'autre à la fois par son titre : *De spiritualibus ascensionibus*, et par son commencement : *Beatus vir*. Nous réunissons les deux traités, parce qu'ils ont le même auteur, Gérard Zerbolt de Zutphen, et parce que le second n'est guère autre chose que le premier remanié, complété, perfectionné. Celui-ci avait pour titre : *De reformatione virium animæ.*

Les deux traités ont été souvent imprimés, à part et ensemble. Sans parler des éditions non datées, probablement les plus anciennes, le second avait été publié dès 1490, et le premier au moins en 1492[1].

Garcia de Cisneros a prouvé l'estime qu'il en faisait, non seulement par ses emprunts, mais encore, comme nous l'avons déjà vu, en faisant reproduire le *De spiritualibus ascensionibus* par ses presses de Montserrat[2].

1. Voir G. H. I. W. I. Geesink, *Gerard Zerbolt van Zutfen. Academisch Proefchrift* (Amsterdam, 1879), p. 144-6.

2. *Études* du 20 mai, p. 196-7, note 3.

Il est à remarquer que plusieurs de ses emprunts ne sont pas pris directement du texte de Gérard, mais chez un écrivain qui avait exploité la source avant lui et auquel il est fort redevable par ailleurs.

Cet écrivain est Jean Mombaer ou Mauburnus, auteur, entre autres ouvrages, du *Rosetum exercitiorum spiritualium*, qui a eu au moins deux éditions avant la fin du xv[e] siècle. Cisneros n'a jamais nommé Mauburnus, non plus que Gérard de Zutphen : eux-mêmes ne s'étaient pas nommés dans leurs ouvrages ; mais, de plus, il n'a fait aucune allusion au *Rosetum*, bien qu'il le copie très souvent, comme nous le constaterons.

Nous reviendrons tout à l'heure sur la biographie de ces deux écrivains spirituels et sur l'école d'où ils sortaient. Donnons d'abord une analyse sommaire des ouvrages que nous venons d'indiquer, et précisons l'étendue de la dépendance de Cisneros à leur égard.

L'idée mère des traités de Gérard de Zutphen, c'est que l'homme, jeté par le péché en dehors de l'état de rectitude et de perfection que voulait pour lui le Créateur, peut y rentrer par le moyen de certains *exercices*. Montrer quels sont ces exercices, en enseigner la forme et la pratique, tel est tout son but.

Pour faire voir plus en détail comment il exécute son dessein, nous nous bornons au traité *des Ascensions spirituelles*, dont le traité *de la réforme des puissances de l'âme* ne diffère, nous l'avons dit, qu'en ce qu'il est moins complet.

Après avoir brièvement esquissé tout son plan (ch. I), l'auteur rappelle la condition sublime où Dieu avait placé l'homme à l'origine ; puis décrit trois *chutes*, par lesquelles il est tombé de cette élévation primordiale : affaiblissement et perversion des puissances de l'âme, dérèglement des passions et impureté du cœur, péchés mortels ; et comme, pour comble de malheur, l'homme déchu n'a trop souvent pas même conscience de son état, il indique trois examens qui lui en donneront le sentiment. Voilà le sujet des huit premiers chapitres, formant la première partie de l'opuscule. La seconde partie, qui comprend les soixante-deux chapitres restants, est consacrée aux degrés ou *ascen-*

sions, par lesquels la pente descendue dans les trois chutes peut être remontée.

L'auteur commence par quelques sages avis sur l'ordre et la modération à mettre dans les *exercices* spirituels que demande cette ascension ; il insiste, spécialement, sur la nécessité de regarder toujours la *fin* à atteindre, qui est la pureté du cœur et la charité (ch. IX-X).

Voici maintenant la suite des degrés.

1° La première ascension, contre le péché mortel, a trois degrés : contrition, confession, satisfaction ou pénitence (ch. XII-XIV).

2° Seconde ascension, contre l'impureté du cœur (ch. XV-XVII), encore trois degrés principaux : crainte de Dieu et componction qui en naît, espérance et désir des biens spirituels et célestes, amour de charité.

On s'élève au premier de ces degrés en méditant sur la laideur et la malice du péché, sur la mort, le jugement et l'enfer ; au second, en considérant les joies du ciel et en se remémorant les bienfaits de Dieu ; au troisième, par la contemplation de la vie et de la passion de N.-S. Jésus-Christ. L'auteur indique lui-même comment il faut creuser tous ces sujets par la réflexion, de manière à produire en soi l'effet désiré. Il s'étend particulièrement sur la vie et la passion du Sauveur.

A la suite de cette seconde ascension, Gérard de Zutphen intercale encore des avis, concernant les trois choses qui « soutiennent et avancent l'ascension spirituelle », à savoir la lecture, la méditation et la prière (ch. XLIII-XLVI).

3° La troisième ascension consiste dans la restauration des forces de l'âme, qui se fait par le combat contre les vices et la conquête des vertus. L'auteur observe justement que cette troisième ascension ne conduit pas au-dessus des deux précédentes, qui renferment déjà toute la perfection ; elle leur est plutôt « collatérale » ou bien elle ne s'en distingue que par le point de vue et par la diversité des exercices : elle leur est, d'ailleurs, si nécessaire, à la fois pour l'impulsion et comme aide, direction, préparation, que sans elle il est impossible de faire un pas dans les autres ascensions (ch. XLVIII).

Gérard traite ensuite en détail des principaux vices, de la manière de les reconnaître et de les combattre ; il insiste spécialement sur la nécessité de les attaquer un à un, en concentrant d'abord ses efforts contre un vice dominant ; enfin, il parcourt les sept vices, communément appelés péchés capitaux, en exposant comment il faut s'y prendre pour en triompher (ch. XLVII-LXIII).

L'opuscule se termine par une sorte d'appendice, traitant des exercices par lesquels l'homme peut *descendre* quelquefois des hauteurs spirituelles, soit pour se donner à lui-même une relâche indispensable, soit pour aider le prochain (ch. LXIV-LXX).

Voilà en résumé ce qu'est l'œuvre de Gérard Zerbolt de Zutphen.

Le *Rosetum* de Mauburnus a des proportions beaucoup plus vastes; il se compose de toute une série de traités *(tituli)*, dont chacun forme un véritable directoire pratique, pour ordonner et sanctifier quelque partie de la vie intérieure ou extérieure des religieux.

Le premier, du moins dans les éditions que Cisneros a pu consulter, est intitulé *Eruditorium Exercitiorum* [1] : c'est une sorte d'introduction sur l'utilité des *exercices* réglés dans la vie spirituelle et sur les conditions nécessaires pour qu'ils produisent leur fruit naturel. Vient ensuite l'*Ordinarium vitæ religiosæ* ou la manière d'*ordonner* la vie religieuse ; le *Dietarium exercitiorum*, règlement de la journée du religieux; le *Directorium solvendarum Horarum*, instruction pour la récitation de l'office divin; le *Chiropsalterium*, expliquant l'usage d'une figure mnémonique pour soutenir l'attention et la dévotion dans la psalmodie; plusieurs traités sur la sainte communion, sur les fêtes, etc.; enfin, ce qui nous intéresse davantage ici, l'*Examinatorium conscientiæ*, le *Destructorium vitiorum*, le *Profectorium virtutum*, le *Meditatorium*, titres barbares, mais assez intelligibles par eux-mêmes.

Nous n'entreprendrons pas une analyse détaillée de tous ces traités.

Il suffira de dire que, dans leur ensemble logiquement groupé, ils réalisent, avec des développements bien plus considérables, le même plan général et formulent les mêmes idées directrices, que les opuscules de Gérard de Zutphen. Ceux-ci d'ailleurs y sont souvent cités [2] et transcrits, mais

1. Tel est le titre dans le prologue de l'édition de 1494 et le titre courant du haut des pages consacrées à ce traité, la première exceptée, où on lit *Eruditorium religiosorum*. — Dans l'édition de Paris, 1510, préparée par Mauburnus, mais publiée après sa mort par les religieux de Livry, l'*Eruditorium Exercitiorum* est précédé d'un traité nouveau intitulé *Invitatorium ad exercitia pietatis* et qui montre l'utilité, la nécessité de l'*oraison mentale*. Cette édition a un autre traité de plus, qui termine le volume et intitulé *Philocaumarium seu Inflammatorium divini amoris*.

2. Mauburnus qui habituellement nomme les auteurs qu'il exploite, a respecté l'anonymat des traités de Gérard, qu'il ne cite jamais que sous leur titre ou par leur commencement.

en compagnie de beaucoup d'autres ouvrages de spiritualité.

Ce qui appartient en propre à Mauburnus ou ce qui du moins caractérise son œuvre, c'est le goût de l'ordre et de la méthode, poussé peut-être jusqu'à l'excès. Convaincu que toutes choses se font d'autant plus parfaitement et plus facilement qu'elles sont mieux prévues et réglées d'avance, il ne laisse rien, dans les exercices spirituels, à l'arbitraire et au choix du moment : c'est la règlementation de la journée religieuse jusque dans les moindres détails. Avec cela, et pour mieux assurer cette régularité, Mauburnus a rempli son livre d'industries, petites et grandes, de formules en prose et en vers, et même de figures mnémoniques, qu'il préconise comme moyens de se rappeler la manière dont il faut s'acquitter de ses différents devoirs. Aussi le *Rosetum* ressemble-t-il un peu à ces traités de dialectique scolastique, où des vers parfois baroques résument toutes les lois du syllogisme.

Malgré cet appareil un peu rebutant à première vue, Mauburnus est large dans ses principes, comme on peut s'en convaincre à la lecture de son traité des *exercices en général*. S'il a ramassé beaucoup de moyens pratiques et d'industries ingénieuses, il invite chacun à y choisir suivant ses forces et ses dispositions.

Pour en venir aux emprunts de Cisneros, en commençant par Mauburnus, on peut dire que presque toutes les directions pratiques, presque tout ce qui se rapporte à la méthode générale des exercices spirituels, dans les deux traités de l'abbé de Montserrat, est extrait du *Rosetum*. Disons cependant que Cisneros a choisi avec intelligence dans l'arsenal un peu encombré de Mauburnus ; qu'il a sagement laissé de côté les industries trop minutieuses ou trop mécaniques ; en un mot, qu'il a, non sans bonheur, simplifié l'œuvre de l'ascète flamand.

Afin qu'on saisisse mieux tous les rapports entre le *Rosetum* et l'ouvrage de Cisneros, nous reproduisons en colonnes parallèles quelques extraits de l'un et de l'autre.

Voici le prologue et le premier chapitre de l'*Eruditorium*

Exercitiorum[1] et, en regard, les deuxième et troisième chapitres de l'*Exercitatorium* (texte latin de 1500).

ROSETUM EXERCITIORUM

Exercitabar et scopebam spiritum meum. Ps. LXXVI. Desideranti in primis spiritum ad imaginem Dei conditum a Hierusalem in Hiericho delapsum originali justitia, dignitate, puritate spoliatum[2], resculpere, reformare atque in priorem restituere gradum, operæ pretium erit purgativis primum exercitiis exemplo clarissimi prophetæ David a vitiis et corruptis affectibus eumdem spiritum scopere, purgare, castigare.

EXERCITATORIUM

Fratres dilectissimi, in libro Psalmorum scribitur quod magnus ille propheta David dicebat : Meditatus sum nocte cum corde meo : et exercitabar et scopebam spiritum meum. Devoto igitur religioso qui desiderat spiritum ad imaginem et similitudinem Dei factum, de Hierusalem in Hiericho i. e. a statu tranquillitatis et pacis ad tantam status mutabilitatem lapsum, reformare et pristino statui restituere : necessarium est ut, praefati praeclarissimi prophetæ exemplum accipiens, spiritualibus exercitiis spiritum suum castiget, mundet et purget tam a vitiis et peccatis quam a corruptis affectionibus, ut gratiarum et spiritualium donorum valeat esse capax.

1. Nous suivons l'édition datée de MCCCCIIII, sans nom d'imprimeur, mais que les bibliographes, d'après la xylographie du frontispice, attribuent à Pierre de Os, qui alors imprimait à Deventer en Hollande. L'ouvrage a donc été mis sous presse à peu de distance du monastère du Mont Sainte-Agnès, où Mauburnus a dû l'écrire ; mais l'auteur dit à la fin de son prologue : « *contra vel præter voluntatem nostram non a me sed ab aliis vulgatum est atque editum opus istud.* » Qu'il nous soit permis de remercier ici M. J. Masson, d'Amiens, qui nous a libéralement accordé l'usage de ce volume précieux et d'autres également rares, que renferme sa belle bibliothèque. — Une autre édition, sans différence de texte, a été publiée à Bâle en 1504 (il y a des exemplaires de Bâle portant *MCCCCIIII* = 1494 ?).

2. Gérard de Zutphen commence ainsi son traité *de reformatione virium animæ,* édition de 1493.

« Homo quidam descendit de Hierusalem in Hiericho. His verbis mystice humani generis lapsus describitur : ac sub significatione Hierusalem et Hiericho, a quo statu rectitudinis ad quam dejectionem corruit, designatur. Siquidem homo iste Adam protoplastus recte intelligitur... Iste igitur homo descendit de Hierusalem in Hiericho, i. e. de statu rectitudinis et innocentiæ ad statum vel potius casum mutabilitatis et miseriæ...

ROSETUM

Cap. I. [Membr. I.] *Certorum Exercitiorum utilitas.*

Primus itaque fructus certorum exercitiorum est vagarum, sterilium, malarum cogitationum et affectionum evasio vel vitatio, quibus plerique afficiuntur homines, nullo ad manum habito freno mobilem animum restringente. Cum enim sensus et cogitatio cordis humani in malum prona sint ab adolescentia sua (Genes. VIII), impossibile est in statu naturæ lapsæ ad priorem dignitatem fornicantem a Deo animum revocare, nisi gratia duce certis virtuosis exercitiis sese rationalis natura induerit. Huic alludit Abbas serenus....

EXERCITATORIUM

Cap. III. *De fructibus qui ex certis et determinatis exercitiis proveniunt.*

Primus fructus certis et determinatis exercitiis proveniens est pravarum et volubilium cogitationum ac noxiarum affectionum devitatio, quibus frequenter sordescimus, non habentes frenum, quo motus cordis nostri constringantur : cum sensus nostri et cogitatio sint prona ad omne malum ab adolescentia sua, ut in Genesi scribitur. Est autem impossibile cor a vagis cogitationibus revocare, nisi mediante divina gratia fuerit certis et determinatis exercitiis stabilitum. Ut enim ait Abbas Serenus...

Nous pourrions continuer ainsi longtemps ; car, non-seulement ce que Cisneros ajoute, dans son troisième chapitre, sur quatre autres « fruits » des exercices, mais encore les quatre chapitres suivants (ch. IV : cinq conditions pour profiter des exercices ; ch. V : quatre qualités que doivent avoir ces exercices ; ch. VI : seize considérations pour « exciter » aux exercices ; ch. VII : dix motifs propres aux religieux pour le même effet) sont pris textuellement dans l'*Eruditorium Exercitiorum* de Mauburnus ; il n'y a de changé dans l'*Exercitatorio* que l'ordre de quelques considérations et l'expression [1]. Outre ces emprunts considérables, où Garcia n'a fait que copier, il s'est évidemment inspiré et plus ou

1. Il est probable, d'ailleurs, que si l'édition latine de l'*Exercitatorio* ne reproduit pas encore plus littéralement le texte de Mauburnus dans les emprunts que lui a faits Garcia, c'est parce que le traducteur n'est pas remonté aux documents originaux, mais a retraduit en latin les traductions qu'il a trouvées dans l'édition espagnole de son auteur. La même chose a lieu pour d'autres emprunts : par exemple, les nombreux passages que Cisneros a extraits de la *Mystica Theologia*, se retrouvent bien phrase pour phrase dans l'*Exercitatorium*, mais en termes seulement équivalents à ceux de l'original latin.

moins aidé du *Rosetum* dans plusieurs autres chapitres de son *Exercitatorio* (notamment dans les ch. II, VIII, XVII).

Quant à son *Directorio de las horas canonicas*, en son entier, il n'est guère formé que d'extraits du *Directorium solvendarum horarum* et du *Chiropsalterium*, qui font partie, comme nous l'avons vu, du grand ouvrage de Mauburnus.

Pour ce qui est maintenant de Gérard de Zutphen, on a déjà compris par l'analyse de ses *ascensions spirituelles*, que la marche indiquée dans ce traité est, dans les grandes lignes, identique à celle de l'*Exercitatorio*. Même but, mêmes « exercices » pour y arriver : la seule différence, c'est que Gérard dispose ces exercices en « ascensions » et « degrés », tandis que Cisneros les groupe d'après la division classique des trois « voies ». Les ressemblances s'étendent aussi à une grande partie des détails de l'exécution ; mais, nous l'avons déjà fait remarquer, Garcia ne transcrit pas toujours le texte même de Gérard de Zutphen ; quand les passages qu'il veut lui emprunter ont déjà été adoptés par Mauburnus, c'est chez celui-ci qu'il les prend d'ordinaire, et avec la nouvelle expression qu'ils ont reçue dans le *Rosetum*.

Parmi les extraits textuels, il faut signaler surtout les quatre chapitres XLIX-LII de l'*Exercitatorium*, qui sont la copie pure et simple (à quelques mots près) des chapitres XXVII-XXX du traité *de spiritualibus ascensionibus*[1]. On y trouve les différentes manières de s'exercer dans la considération ou, comme dit Cisneros, la contemplation de la vie et de la passion de Notre-Seigneur. On a vu, non sans raison, une grande ressemblance entre la doctrine ici exposée et la méthode de « contemplation » des Exercices de saint Ignace. Mais il ne faut pas oublier, ce que nous avons déjà rappelé précédemment, que cette doctrine, très bien expliquée aussi dans Ludolphe le Chartreux, remonte au moins à saint Bonaventure.

Gérard de Zutphen avait également pris dans des ouvrages attribués au Docteur Séraphique, la substance et souvent les

1. Il est à observer qu'ici le traducteur, ayant sans doute reconnu la source et l'ayant sous la main, reproduit tel quel le texte de Gérard.

termes mêmes des développements qu'il indique pour les méditations sur le péché, la mort, le jugement, l'enfer, ainsi que pour la contemplation de la vie et de la passion de Notre-Seigneur. C'est surtout le *Fascicularius* qu'il avait mis à contribution : Garcia, en développant les mêmes sujets, est remonté à la source exploitée par son guide et a suivi encore de plus près que lui le *Fascicularius*, en y joignant d'autres extraits d'œuvres plus ou moins authentiques de saint Bonaventure [1].

1. Voici un tableau sommaire de toutes les sources de l'*Exercitatorium :* nous suivons l'ordre de ses chapitres. — *Prologue* composé d'après le prologue d'un opuscule authentique de saint Bonaventure, intitulé *De triplici via* ou encore *Incendium amoris*, avec quelques idées empruntées à la *Theologia mystica,* qu'il attribue à « Henri de Palma » et qui figure parmi les œuvres *supposées* de saint Bonaventure, au traité *De monte contemplationis* de Gerson et au *Beatus vir* de Gérard de Zutphen.

Ch. I. L'auteur s'est inspiré de Mauburnus *(Rosetum* 1494, tit. XVII, c. III, membr. III (§ 2), et de Gérard de Zutphen *(De spirit. asc.*, c. IX et LI).

Ch. II-VII. Extraits textuellement du *Rosetum* (Tit. I, cap. I-II).

Ch. VIII. Résumé du *Tr. de spirit. asc.*, c. XLV et du *Ros.*, tit. XIX, membr. II-III.

Ch. IX. Même doctrine, pour le fond, que dans le chap. LXVI du second livre de l'ouvrage *De profectu religiosorum*, qu'on trouve parmi les *Opera dubia* de saint Bonaventure et qui est du Franciscain David d'Augsbourg.

Ch. X. Sur les différentes espèces de *crainte*, surtout d'après saint Anselme et saint Bonaventure, *in* III *Sent.*, dist. XXXIV, pars II).

Ch. XI. Vue d'ensemble des sujets de méditation développés dans les chapitres XII-XV.

Ch. XII. Après une introduction empruntée à la *Mystica Theologia* (c. I, part. I), est reproduite la méditation sur le péché qui forme le premier chapitre du *Fascicularius* (inter opera sancti Bonaventuræ). Les longs *colloques* pieux à la suite, dérivent, soit encore de la *Mystica Theologia* (c. I, part. II), soit du *Speculum peccatoris* ou *Excitatorium monachale*, attribué au chartreux Henri de Calcar.

Ch. XIII-XV. Reproduction des chap. II-IV du *Fascicularius*.

Ch. XVI. Agonie du Sauveur au jardin. Nous ne connaissons pas la source de ce chapitre.

Ch. XVII. Extraits du *Rosetum*, tit. XXIV, rosar. IV, membr. VIII, et des *Meditationes Vitæ christi*, c. LXXXIV (ouvrage supposé de saint Bonaventure).

Ch. XVIII. C'est le chap. V du *Fascicularius*.

Ch. XIX. Conclusion de la « voie purgative », d'après « Henri de Palma » *(Mystica Theologia*, prolog.) et saint Bonaventure *(De triplici via*, c. I, § I).

Ch. XX-XXV. « Voie illuminative ». La plus grande partie de ces chapitres

Après cette constatation des emprunts faits par Garcia de Cisneros, on voit combien le nom de « compilation », qu'il a lui-même donné à son œuvre, est mérité dans toute la force du terme. Mais, ce qui importe le plus dans la question qui nous occupe, il résulte aussi clairement que, s'il y a lieu de reconnaître à l'abbé de Montserrat une influence directe dans la genèse des Exercices de saint Ignace, il faut en accorder une au moins indirecte aux auteurs qu'il a suivis et, avant tous, à Gérard Zerbolt de Zutphen.

N'est-il pas nécessaire d'aller encore plus loin? Ne doit-on pas admettre que saint Ignace a lu les opuscules de Gérard ou du moins le traité des *Ascensions spirituelles ?* Cet écrit n'étant pas traduit en espagnol, que nous sachions, à l'époque du séjour du saint à Manrèse, il n'aura pu le lire par lui-même avant la première rédaction de ses Exercices ; mais il n'est pas impossible que son confesseur de Montserrat le lui ait fait connaître plus ou moins complètement. En tout cas, il nous paraît très probable qu'il l'a lui-même lu plus tard, soit déjà en Espagne, soit pendant son séjour à Paris.

On ne saurait méconnaître une grande analogie entre le plan des *Ascensions spirituelles* de Gérard et l'ordonnance générale des Exercices d'Ignace de Loyola.

Et quand on approfondit la comparaison, en descendant au détail, on s'aperçoit même que l'ascète de Manrèse se rapproche plus de l'auteur néerlandais que de son compatriote de Montserrat. En effet, outre les points qui lui sont communs avec l'un et l'autre, il se rencontre avec Gérard seul dans plusieurs particularités importantes, que Cisneros a négligées. Comme exemples frappants de ces enseignements

est encore empruntée à la *Mystica Theologia* (c. I-II) ; le XXI[e] est tiré de saint Bonaventure *(De tripl. via*, c. I, § I.)

Ch. XXVI et suivants. Dans ces chapitres consacrés à la « voie unitive » et à la « contemplation », Cisneros met largement à contribution surtout les traités mystiques de Gerson : *Alphabetum amoris, De monte contemplationis*, et autres ; en outre, il emprunte encore beaucoup aux écrits authentiques ou supposés de saint Bonaventure.

Les ch. XVIII-LII et LXVIII sont transcrits du traité *De spirit. ascens.*, c. XXVII-XXX, et LXV-LXX.

qui manquent dans l'*Exercitatorio*, et qu'on retrouve dans le traité *De spiritualibus ascensionibus,* ainsi que dans les *Exercices*, on peut citer l'examen particulier *(De spir. asc.*, ch. LIII), la notion exacte de la véritable *dévotion* (ch. XLIX). De toutes parts éclate chez Gérard de Zutphen, comme chez saint Ignace, un esprit pratique que l'on n'aperçoit pas au même degré chez D. Garcia de Cisneros. Esprit pratique dans l'indication précise du but des exercices spirituels : il s'agit de régler la vie selon le plan divin ; esprit pratique par rapport à l'objet des exercices : corriger les défauts, travailler à l'acquisition des vertus ; esprit pratique dans les procédés : Mauburnus a montré cet esprit au plus haut degré dans des industries parfois minutieuses ; il se trouve chez Gérard de Zutphen et saint Ignace avec plus de discrétion et de mesure.

On pourrait faire encore d'autres rapprochements : par exemple, la méthode des *trois puissances*, que saint Ignace enseigne dans le 1er exercice de sa 1re semaine, est peut-être indiquée déjà dans Gérard de Zutphen ; mais elle est certainement en substance dans la *Scala meditatoria* de Mauburnus *(Roset.*, cit. XIX, c. IV).

Il convient d'ajouter que tous ces rapports plus ou moins étroits laissent subsister des différences essentielles entre l'œuvre d'Ignace, d'une part, et celles de Gérard et de Mauburnus d'autre part. On chercherait en vain dans les dernières l'équivalent complet de l'organisme à la fois si simple et si puissant qui caractérise la première. Mauburnus, et surtout Gérard de Zutphen, n'offrent guère plus que Garcia de Cisneros, ce que nous avons déjà nommé la « partie du maître », c'est-à-dire ces précieux avis que donne Ignace au directeur des Exercices ; les exercices fondamentaux sur la fin de l'homme, sur le « règne » de Notre-Seigneur, sur les « deux étendarts » etc., manquent aussi dans le traité *De spiritualibus ascensionibus* et dans le *Rosetum,* où cependant la pensée de la fin de l'homme a en partie la place qui lui convient ; on n'y trouve également que des indications plus ou moins vagues à rapprocher des règles sur le discernement des esprits, sur la tempérance, etc. Enfin, parlant en général, on peut dire que dans le gros recueil de Mauburnus, comme dans les opuscules de Gérard de Zutphen, les principes et

les méthodes du travail spirituel sont plutôt ébauchées que nettement formulées.

Ces ouvrages n'en constituent pas moins des essais très remarquables, les plus remarquables peut-être avant les Exercices de saint Ignace, où l'on ait cherché à systématiser les données de la tradition et de l'expérience ascétiques.

Avançons encore. Gérard de Zutphen et Mauburnus sont les représentants d'une école qui a exercé aussi par d'autres une grande influence; d'après ce que nous venons de constater, il est assez probable que saint Ignace a lu le traité des *Ascensions spirituelles* et même le *Rosetum;* n'aurait-il pas connu encore d'autres maîtres de la même école, soit par leurs écrits, soit même par des relations personnelles?

II

Gérard Zerbolt de Zutphen (1367-1398)[1] et Jean Mombaer ou Mauburnus, de Bruxelles (mort à Paris en 1502)[2], appartiennent tous deux à la pieuse société fondée par Gérard de Groote (1340-1384) et Florent Radewijns (env. 1350-1400)[3], vers

1. Sa biographie a été écrite par Thomas de Kempis. (Voir les œuvres complètes de celui-ci publiées par le P. Sommalius, 1600 et après.)

2. Notice dans le *Gallia christiana*, t. VII, col. 836-8.

3. Thomas de Kempis a également écrit des notices sur ces deux pères de son Institut. Le P. Saintyves a traduit et publié en français (Paris, 1861) les vies de Dom Florent et de ses disciples, ainsi que la *Chronique du Mont-Sainte-Agnès*, également composée par Thomas de Kempis. — L'association des Frères de la vie commune a été l'objet de beaucoup d'études depuis quelques années. Outre les ouvrages hollandais de Delprat, Moll, Acquoy, les articles de K. Hirsche, dans la *Real-Encyclopädie* protestante de Hertzog (2e éd., t. III, p. 678-760) et d'Alberdingk Thijm dans le *Kirchenlexicon* de Fribourg (V. *Fraterherren*, *Groote*, etc.), on peut voir G. Bonet-Maury, *Gérard de Groote, un précurseur de la Réforme* (Paris 1878) et *De Opera scholastica Fratrum vitæ communis in Nederlandia* (Thèse, Paris, 1889). Ce dernier auteur s'est efforcé en vain, à l'exemple de quelques autres écrivains protestants, de faire voir dans Gérard de Groote et ses frères des « précurseurs de la Réforme protestante ». D'autres écrivains plus autorisés, quoique protestants, comme Moll, Geesink, Acquoy, en Hollande, ont hautement reconnu que Groote et ses frères étaient profondément attachés aux dogmes les plus combattus dans la suite par Luther et Calvin. Ils ont

la fin du xve siècle. Gérard Zerbolt fut de la première génération de ces *Clercs* ou *Frères de la vie commune*, qui s'étaient réunis à Deventer, pour s'aider réciproquement à servir Dieu dans le détachement du monde et la pratique des bonnes œuvres, sans être incorporés à un ordre religieux.

Mais déjà Gérard de Groote avait projeté de perfectionner son œuvre, en mettant les avantages de la vie claustrale à la portée des associés qui les désireraient. Ce dessein, que la mort l'empêcha d'exécuter, fut réalisé par son principal collaborateur, Florent Radewijns, dans la fondation du célèbre monastère de Windesheim, près de Zwolle, alors du diocèse d'Utrecht. Le 13 octobre 1387, six des disciples de Radewijns revêtirent à Windesheim l'habit des chanoines réguliers de saint Augustin [1]. Après peu d'années, un second monastère fut créé, non loin du premier, au Mont Sainte-Agnès. C'est dans cette maison que Thomas de Kempis alla se consacrer à Dieu en 1399, et qu'il vécut saintement jusqu'en 1471. Il y édifiait encore ses frères et sans doute y formait encore les jeunes novices à la vraie « dévotion », quand Jean Mombaer de Bruxelles y vint aussi embrasser la règle des chanoines réguliers [2].

Les maisons de *Frères* vivant en commun dans le monde, selon la forme primitive, n'en continuèrent pas moins d'exister et de se multiplier. Ce furent d'ailleurs, comme autant de pépinières pour les monastères ; et ces deux sortes de maisons restèrent unies par des liens étroits de charité et la participation au même esprit.

La pieuse association, sous ses deux formes, essaima non seulement dans les Pays-Bas et dans toute l'Allemagne, mais jusqu'en Italie et en Sicile [3].

travaillé de tout leur pouvoir à une réforme catholique des mœurs, et si leurs efforts avaient eu un succès plus complet, ils auraient empêché la Réforme protestante.

1. J. G. R. Acquoy, *Het Klooster te Windesheim en zijn invloed* (« Le monastère de Windesheim et son influence. » — Utrecht, 1875-80 ; 3 vol. in-8), t. Ier, p. 70.

2. Remarquons, en passant, que dans son *Rosetum* il cite plusieurs fois l'*Imitation* sous le nom de Thomas de Kempis.

3. On trouve la liste de ces fondations dans Jean Lindeborn, *Historia sive Notitia episcopatus Daventriensis* (Cologne, 1670), p. 96-152 et 305-368.

Les Frères de la vie commune se rendirent populaires surtout par leurs écoles, qui contribuèrent beaucoup à la renaissance des lettres au xv[e] siècle : Érasme avait été leur élève, ainsi que le célèbre Nicolas de Cusa. Mais l'Église leur est particulièrement redevable pour le mouvement de rénovation spirituelle qu'ils provoquèrent, à une époque où la vie chrétienne était en souffrance partout, et notamment dans le clergé séculier et régulier.

Un de leurs grands moyens d'action fut la diffusion des livres spirituels. Outre ceux qu'ils se bornèrent à propager, soit par la transcription des manuscrits, qui fut une de leurs occupations favorites, soit par l'impression (ils furent des premiers à exploiter la nouvelle invention de l'imprimerie), ils en composèrent eux-mêmes un grand nombre.

La nature de ces productions, en général, répond aux tendances dominantes de l'institut. Comme l'a dit très justement M. l'abbé Auger[1] : « Ce qui caractérise l'association des Frères « de la vie commune, c'est avant tout la piété, un mysticisme « pratique (*moderna devotio*) dont Gérard Groot est l'initiateur « et dont Ruysbrœck a donné les bases en expliquant les exer- « cices de la vie intérieure (*ynnich leven*) : c'est la résigna- « tion complète à la volonté de Dieu, basée sur l'humilité ; « c'est la fuite du monde et de ses plaisirs, l'amour de la cel- « lule et de sa solitude ; c'est une dévotion pleine d'amour « pour Dieu, menant l'âme parfois jusqu'aux suavités de « l'extase. Les frères se nourrissaient de saintes méditations « et de pieuses lectures ; ils considéraient « la Vie de Jésus » « comme l'origine de toute vertu et le modèle de toute sain- « teté. Ils trouvaient dans la Bible des exhortations puis- « santes à la dévotion ; ils réunissaient les maximes qui les « avaient frappés : chacun d'eux avait son recueil (*rapiaria*) « dans lequel il pouvait trouver des aliments nouveaux à son « ardente piété. »

Aussi presque tous les écrits des disciples de Gérard de Groote ont pour sujet la « vie intérieure » ou l'union avec Dieu, et les exercices qui la dévelopent et l'alimentent.

1. *Étude sur les Mystiques des Pays-Bas au moyen âge* (Bruxelles, 1892), p. 282.

Il en est un type admirable, connu de tout le monde : le petit livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, que les témoignages les plus dignes de foi attribuent au fils spirituel de Florent Radewijns, à Thomas de Kempis. Livre unique par le charme pieux qui s'attache à toutes ses pages, mais n'exprimant au fond que la spiritualité commune à toutes les productions de l'école d'où est sorti Thomas.

Parmi ces productions, il en est qui ne sont pas beaucoup inférieures peut-être à l'*Imitation* ni pour la forme, ni pour le fond : par exemple le *Soliloque enflammé*[1] de Pierre Gerlach, qui avait pris l'habit religieux à Windesheim en 1403 et y mourut en 1411. Dans ce *Soliloque* comme dans l'*Imitation*, le ton est celui du monologue intérieur ou de l'entretien avec Dieu et laisse à peine percer l'intention didactique.

Cette intention est au contraire bien apparente dans des ouvrages tels que ceux de Gérard Zerbolt et de Jean Mauburnus[2], et en conséquence, nous trouvons ici un

1. Publié en 1616 sous ce titre *Alter Thomas de Kempis, sive Ignitum cum Deo soliloquium*, réédité par J. Strange, à Cologne, en 1849. Dans les manuscrits, l'opuscule est intitulé *Soliloquium cujusdam Regularis a cordis multiplicitate ad unum summum Bonum se continue colligentis*.

2. Ce ne furent pas les seuls ni les premiers de ce genre. Nous devons au moins mentionner ici l'excellent opuscule de Florent Radewijns, dont le long titre résume bien le sujet et l'esprit : *Tractatulus devotus de extirpatione vitiorum et passionum et acquisitione verarum virtutum et maxime caritatis Dei et proximi et veræ unionis cum Deo et proximo, seu tractatulus de spiritualibus exercitiis* (publié en 1862 par Nolte). C'est le prototype que Gérard de Zutphen, s'est souvent borné à reproduire ou a développer.

On aura remarqué le second titre : « Tract. de *spiritualibus exercitiis.* » Les « exercices spirituels, » — recueils plus ou moins méthodiques de considérations et de méditations, de pratiques et d'industries pieuses pour sanctifier tous les moments de la vie religieuse, souvent variées et distribuées suivant les sept jours de la semaine, — forment une grande partie de la littérature des frères et des chanoines réguliers Windeshémiens. Thomas de Kempis, parmi ses opuscules, nous a aussi laissé des *Exercitia spiritualia*, et il a fait suivre la biographie de Lubert Berner d'extraits de ses *devota exercitia*, (Thom. *Opera omnia* ed. Sommal., Cologne, 1728, t. II, p. 198 et t. III, p. 87.)

On mettait entre les mains des novices des recueils de ce genre, qui étaient comme les *rudiments* où ils apprenaient les principes et les pratiques de la vie religieuse. Nous en possédons un spécimen dans un manuscrit inédit, intitulé : *Formula spiritualium exercitiorum seu meditationum pro novitiis*

effort — un remarquable effort, nous l'avons constaté pour ramener la vie spirituelle à ses principes et réduire en forme méthodique, et pour ainsi dire en art, les moyens de s'élever à Dieu.

Il serait fort intéressant de rechercher quels furent les guides des frères et des chanoines réguliers néerlandais dans ces essais de codification ou de pédagogie spirituelle ; et de déterminer ce qu'ils empruntèrent à leurs sources, et ce qu'ils ajoutèrent de leur propre industrie ou de leur génie. Ce travail n'a pas encore été fait, sinon très partiellement[1], et nous ne pouvons le faire ici.

Disons seulement que les maîtres préférés des *devoti* (pour les appeler par le nom qu'ils aimaient à se donner), après les docteurs classiques de l'ascétisme chrétien, Cassien, saint Augustin, saint Bernard, furent les Victorins, Hugues et Richard, saint Bonaventure et d'autres franciscains dont on lui a prêté les ouvrages (comme David d'Augsbourg, mort en 1272, auteur des traités *De institutione Novitiorum*, *De profectu religiosorum*, etc.), les grands ascètes chartreux, notamment Denys Ryckel et Jacques Junterbuick[2], enfin les mystiques du XIIIe et du XIVe siècle, Tauler, Ruysbroeck, Gerson, l'auteur inconnu de la « Mystica Theologia », etc.[3]

Les *devoti* n'ont pas travaillé à la rénovation de l'Église seulement du fond de leurs asiles pieux, par la prière, l'édification de leur vie et leurs écrits ; ils ont eu leurs apôtres

in religione instruendis ; une citation que Mauburnus a faite de ce *formulaire* dans son *Rosetum* (éd. de 1510, tit. II, alphab. X), nous en révèle l'origine et la date approximative, bien qu'il n'en nomme pas l'auteur, qu'il appelle simplement *devotus quidam*.

1. L'étude déjà citée de M. Geesink renferme de bonnes observations sur les sources de Gerard de Zutphen.

2. Vrai nom, d'après Petreius, de l'auteur de l'*Oculus considerationis religiosorum* et d'autres opuscules, que Mauburnus cite souvent sous le nom de *Jacobus Carthusiensis*.

3. Mauburnus, dans le *Rosetum* de 1510, au *Dietarium Exercitiorum* (tit, IV, alph. XIII g) donne une longue *Tabula librorum præcipue legendorum*, qui permet de se représenter à peu près une bibliothèque de Windeshémiens ; mais, du reste, cette « table » ne contient pas tous les auteurs qu'il a lui-même cités dans son ouvrage. — A comparer la liste de manuscrits et livres provenant du couvent de Windesheim, actuellement aux archives de la ville de Zwolle, dans Acquoy, *Het Klooster te Wind.*, t. III, 6e appendice.

et leurs missionnaires, surtout les missionnaires de la réforme du clergé et des maisons religieuses.

Parmi ces derniers, on connaît surtout Jean Busch (1399-1479), qui a raconté lui-même ce qu'il a fait pour cette grande œuvre de la réforme des monastères. C'est en 1437 qu'il partit de Windesheim, pour commencer la longue série de ses voyages en Allemagne, dont il évalue le total à 6 800 milles. Soit seul, soit comme bras droit du cardinal légat, Nicolas de Cusa, Busch rétablit l'observance régulière, non seulement dans les couvents d'Augustins des deux sexes, mais encore dans beaucoup d'abbayes de Prémontrés et de Bénédictins [1].

Les travaux analogues de Mauburnus nous ramènent plus près du sujet de notre étude. En effet, l'auteur du *Rosetum* fut aussi un réformateur, et c'est surtout en France qu'il eut à remplir cette mission difficile. Mauburnus avait déjà exercé des fonctions importantes dans la congrégation de Windesheim, quand il reçut des invitations pressantes à venir en France pour y relever l'observance régulière et la ferveur dans les maisons de chanoines de saint Augustin. Parmi les personnages les plus zélés pour ce dessein étaient Nicolas de Hacqueville, chanoine de l'église de Paris, conseiller et président de la Chambre des enquêtes au Parlement, lecteur assidu et admirateur du *Rosetum exercitiorum;* puis Jean Standonck, qui avait été élève des Frères de la vie commune à Gouda, docteur de Sorbonne, recteur de l'Université de Paris en 1485, principal depuis 1483 et second fondateur du collège de Montaigu à Paris.

Mauburnus répondit à cet appel qui s'adressait surtout à son dévouement, en 1496. Il se rendit d'abord dans l'abbaye de Saint-Séverin à Château-Landon, au diocèse de Sens, et y établit la règle de Windesheim ; il réforma ensuite le prieuré de Saint-Sauveur de Melun, au même diocèse ; puis les abbayes de Cysoing, au diocèse de Tournai, de Saint-Euvert à Orléans et de Saint-Martin à Nevers. Mais il donna

1. Acquoy, *Het Klooster te Windesheim*, t. I, p. 289 et suiv. ; K. Grube, *Die Legationsreise des Kardinals Nicolaus von Cusa durch Norddeutschland in Jahre 1451,* dans l'*Historisches Jahrbuch* de la société de Görres, 1880, p. 393 et suiv. ; *Kirchenlexicon* de Fribourg, 2[e] éd., t. II, col. 1549.

particulièrement ses soins à l'abbaye de Livry du diocèse de Paris, dont il devint en 1500 prieur, puis abbé régulier. La mort arrêta son zèle au commencement de l'année 1502[1].

Deux des religieux néerlandais qu'il avait amenés avec lui du Mont Sainte-Agnès, lui succédèrent comme abbés, mais lui survécurent peu de temps. Sous le second, nommé Reynier Koetken, en 1503, les monastères de Saint-Séverin, de Cysoing, de Livry et de Saint-Sauveur de Melun, réformés par Mauburnus et ses collaborateurs, se constituèrent en congrégation, avec l'abbé de Livry comme supérieur général. En 1514, sous l'abbé Martin Deschamps, l'antique abbaye de Saint-Victor de Paris fut unie à cette congrégation réformée, qu'on appela depuis lors congrégation de Saint-Victor.

L'activité de Mauburnus n'était pas restée limitée aux chanoines réguliers de saint Augustin. Il « aida beaucoup » aussi la congrégation naissante de Chezal-Benoît, au diocèse de Bourges, par laquelle commença la réforme des Bénédictins de France. Il se serait employé surtout à faire réduire la durée du gouvernement des abbés à trois ans[2].

Il est permis de supposer que la renommée de cette activité réformatrice de la congrégation de Windesheim, représentée par Mauburnus en France, comme par Jean Busch en Allemagne, a passé les Pyrénées. Ainsi l'on comprend mieux la familiarité de Cisneros, avec les ouvrages de Gérard de Zutphen et surtout de Mauburnus. Observons d'ailleurs que la Congrégation de Valladolid a subi l'influence du réformateur des Bénédictins d'Italie, Louis Barbo, qu'on trouve aussi en relations avec les Windeshémiens[3].

Quoiqu'il en soit, pour revenir enfin à saint Ignace, on

1. Parmi les manuscrits de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, se trouvent plusieurs volumes de pièces recueillies autrefois par le P. Fronteau, génovéfain, et relatives à la réforme des chanoines réguliers de France. On y trouve une biographie de Mauburnus, une partie de sa correspondance et le récit de ses travaux à Château-Landon et à Livry.

2. *Gallia christ.*, VII, 837 ; cf. II, 165.

3. Lindeborn, p. 139.

voit que c'est une hypothèse, non seulement possible, mais vraisemblable, qu'il ait entendu parler des Frères de la vie commune, au moins après son arrivée à Paris en 1528, et qu'à la suite il ait conçu le désir de les connaître de plus près, eux et leurs œuvres. On peut même conjecturer qu'il a vu et entretenu quelques membres de l'association, durant les excursions qu'il faisait chaque année en Flandre, pour y recueillir auprès des marchands espagnols les aumônes dont il vivait à Paris.

Quelques auteurs ont cru pouvoir aller plus loin. Le Dr Nolte, éditeur de lettres de Gérard de Groote et d'un opuscule de Radewijns, écrit : « A Paris, saint Ignace fut formé chez les Frères de la vie commune, et la règle que Jean Standonck, docteur de l'Université de Paris et grand promoteur de l'association de la vie commune, donna à la maison fondée par lui pour lesdits Frères, aurait fourni à Ignace l'idée du plan de la Compagnie[1] ».

Le Dr Nolte s'appuye sur les assertions contenues dans la dédicace d'un ouvrage publié en 1578, par Jean Boulèze « professeur des saintes Lettres hébraïques, pauvre (c'est-à-dire boursier) perpétuel du collège de Montaigu ». Cependant Boulèze ne dit pas tout à fait la même chose que Nolte ; mais ce qu'il raconte est encore plus extraordinaire[2]. D'après lui, en effet, les premiers membres de la Compagnie de Jésus avaient tous fait partie de la « communauté des pauvres » (boursiers) du collège de Montaigu, restauré par Standonck ; mais un beau jour l'avaient quittée tous ensemble, au nombre de quatorze, par mécontentement de l'austérité excessive introduite dans la maison contre l'intention des fondateurs et la teneur des statuts primitifs.

Les Bollandistes ont déjà réfuté cette histoire, dont Boulèze est le seul garant et que son témoignage ne suffit pas à rendre croyable[3]. Rien ne prouve qu'Ignace de Loyola, ni aucun de ses premiers compagnons, ait jamais habité le

1. *Zeitschrift für die gesammte Katholische Theologie* (Vienne), t. VII, p. 203 s.

2. *Le Thresor et entière histoire de la triomphante victoire du corps de Dieu sur l'esprit malin Beelzebub, obtenue à Laon l'an 1560.* Paris, 1578.

3. *Acta SS. Julii*, t. VII, d. xxxi, nº 146-148.

collège de Montaigu et compté parmi ses boursiers. Le saint, dans ses confidences au Père Gonzalez, spécifie les différents asiles qu'il a occupés durant son séjour à Paris. Au commencement, et précisément pendant qu'il suivait le cours d'humanités au collège de Montaigu, il logeait avec des compatriotes dans une maison non désignée autrement, mais où il devait payer son loyer, puisqu'il fut obligé de la quitter, quand il eut perdu toutes ses ressources par l'infidélité d'un compagnon[1]. Il se réfugia ensuite à l'hôpital de Saint-Jacques, au delà des Innocents. Enfin il alla habiter au collège de Sainte-Barbe, où il partageait la même chambre avec Pierre Lefebvre et François Xavier. Rien absolument ne laisse entendre qu'il ait jamais été reçu au collège de Montaigu.

Au surplus, la supposition de l'estimable Dr Nolte, que ce collège, ou du moins la partie consacrée aux étudiants pauvres, était une vraie maison des *Frères de la vie commune*, est dénuée de preuves. Standonck, quarante ou quarante-cinq ans avant la venue de saint Ignace à Paris, avait renouvelé l'organisation et les ressources de l'institution des bourses dans ce collège; mais il n'était pas lui-même membre de l'Association des Frères, et l'on ne voit nulle part qu'elle lui ait fourni des collaborateurs, soit pour l'enseignement, soit pour la direction de son établissement. Sans doute il s'est inspiré de leurs principes dans le règlement qu'il a donné à Montaigu; mais ce que les historiens de l'Université de Paris rapportent de ce règlement même, ne permet pas d'affirmer que le plan général de la Compagnie de Jésus en dérive d'aucune manière : on y chercherait en vain ce qui caractérise proprement l'œuvre de saint Ignace[2].

En dernière analyse, nous ne trouvons nulle preuve, nul indice positif de relations personnelles du saint avec les Frères de la vie commune ou les religieux de la réforme de

1. *Acta quædam P. N. Ignatii*, c. VII, nº 73 et suiv.

2. Voir le résumé des statuts des pauvres du collège de Montaigu dans l'*Histoire de Paris* (de dom Félibien), dans Crevier (*Histoire de l'Université de Paris*, liv. IX, tome V, p. 23 et suiv.), et dans Quicherat (*Histoire de sainte Barbe*, t. I, p. 140-142). — Ces durs statuts furent d'ailleurs mitigés après la mort de Standonck (1504).

Windesheim. Il n'y a donc à tenir compte que de l'influence qu'ont pu exercer sur lui leurs livres; mais en notant les points de contact de ses Exercices avec les œuvres de Gérard Zerbolt et de Jean Mauburnus, nous avons épuisé tout ce qu'on peut affirmer d'un peu précis sur cette influence.

En revanche, on peut clairement établir que, durant son séjour à l'Université de Paris, Ignace a complété en plus d'un point ses notes apportées d'Espagne. Spécialement pour ce qui concerne les *Additions*, *Annotations*, et surtout les *Règles* ou documents, c'est à cette époque seulement qu'il a pu en achever la rédaction. Nous avons déjà indiqué une preuve, pour ainsi dire matérielle, à l'appui de cette opinion : ce sont les mots latins, et surtout les termes théologiques et les citations patristiques [1].

Cette forme plus savante, qu'on ne s'expliquerait guère dans les périodes antérieures de la vie d'Ignace, était le reflet naturel de ses nouvelles études, et était aussi quelque peu amenée par les conditions de son ministère à Paris. Vu le genre d'*exercitants* qui dominait ici, il ne dut pas trop hésiter à adopter quelque chose de la méthode et même des formules de la scolastique traditionnelle.

Avec quel bonheur Ignace satisfit ces esprits difficiles, on peut en juger d'après la parole de ce docteur Martial, qui lui offrait très sérieusement de le créer docteur en théologie, alors qu'il n'était même pas encore bachelier en philosophie : « Vous m'enseignez moi qui suis docteur, lui disait-il, il est bien juste que vous soyez vous-même docteur [2]. »

1. Outre les exemples donnés dans notre premier article *(Études* du 20 juillet, p. 211, note 1, mais où il faut supprimer *ab æterno)*, en voici quelques autres : (probabiliter (15e annot.); *voluntariè* (confession); (penitencia) *interna y externa* (10e addition); S. Madre Iglesia *Hierarchica* règles de l'élection — à ajouter le terme *eleccion* lui-même); su santissima y *beneplacita* voluntad *(ibid.)*; el *sinderesis* de la razon (r. du disc. des esprits, 1re sem., 1re r.); lagrimas *motivas* à amor (3e r.); citation du 3e concile de Carthage, — *supellectile* (r. des aumônes, 7e r.), etc.

2. Polanco, *De Vita P. Ignatii* (Monumenta S. J., I, p. 45).

On peut même conjecturer, ce semble, que certaines *Règles* ne datent que du séjour à Paris [1]. Par exemple, celles qui concernent « le ministère de la distribution des aumônes » et qui sont faites surtout pour les bénéficiers ecclésiastiques, n'avaient jamais eu aussi bien leur raison d'être dans le livre des Exercices, que depuis qu'Ignace eut abordé ce monde de professeurs et d'étudiants, qui étaient presque tous bénéficiers ou aspirants aux bénéfices de l'Église.

La conjecture peut s'appuyer, sur un terrain encore plus solide en ce qui concerne les *Règles d'orthodoxie* ou, comme dit le saint, les règles à suivre « pour penser véritablement comme nous devons dans l'Église militante ». Ces règles supposent chez leur auteur une connaissance très précise des erreurs que le protestantisme répandait déjà librement en Allemagne et qu'il s'efforçait de glisser en France. Cette connaissance Ignace n'avait pu l'acquérir avant ses études théologiques de Paris ; et il ne pouvait bien sentir la nécessité de prémunir contre ces erreurs mêmes les âmes transformées par ses Exercices, avant d'avoir constaté de ses yeux les séductions qu'exerçait l'hérésie nouvelle et l'activité de la propagande qui cherchait à la faire pénétrer jusque dans les chaires de la première université du monde [2].

Ajoutons un rapprochement, qui paraîtra sans doute curieux [3]. En 1535, Mélanchton et d'autres docteurs luthé-

1. Déjà le P. Bartoli paraît être de cette opinion, quand il écrit que saint Ignace, après « avoir formé, dans sa solitude de Manrèse, *ex iis quæ divino magisterio didicerat*, l'ossature et les parties substantielles de son petit livre,... continua, durant les vingt-cinq années qui s'écoulèrent depuis ce temps-là jusqu'en 1548, année de l'approbation des exercices par autorité apostolique,... à y ajouter toujours, d'après son expérience du gouvernement des âmes, *de nouvelles règles et additions* (comme il les appelle), et, en théologien qu'il était devenu, divers textes de Conciles et de Pères : *v'andò sempre aggiungendo, e come già sperimentato nel governo delle anime, nuove regole et additioni (com'egli le chiama)* e come theologo, varij testi di concilij e di Padri (*Della vita e dell' istituto di S. Ignazio*, Rome, 1650, p. 77).

2. On se rappellera que Nicolas Kopp, recteur de l'Université, prêcha, le jour de la Toussaint 1533, devant toute l'Université assemblée, un sermon hérétique, que lui avait composé Calvin.

3. Il nous a été signalé par le R. P. Joseph Brucker, qui nous a encore communiqué d'autres observations utiles à notre travail.

riens d'Allemagne, affectant de vouloir faire des avances pour la réunion religieuse, mais en réalité pour avoir une occasion de prêcher leurs erreurs en France, avaient adressé à François Ier un certain nombre d'articles sur lesquels ils désiraient, pour leur instruction, d'avoir une conférence publique avec la Faculté de théologie de Paris.

La Faculté, consultée par le roi, décida le 30 août 1535, de lui faire la réponse qui suit[1] :

Sire, ces choses considérées, nous semble en tout honneur et révérence qu'il est à craindre que les auteurs de ces articles, sous ombre de se réduire, ne machinent séduire votre peuple. Et de ce ne pourrions vous donner meilleur argument que des assemblées plusieurs fois faites en Allemagne sous ombre d'union et concorde, desquelles n'est issu que division, discordes et perdition d'infinies âmes. Toutefois, Sire, s'il plaît à Votre Majesté leur faire envoyer les questions qui s'ensuivent, on pourrait connaître s'il y avait en eux aucune espérance de réduction.

1° Leur soit demandé s'ils veulent confesser l'Église militante, fondée de droit divin, être indéviable en la foi et bonnes mœurs, de laquelle sous N.-S. Jésus-Christ a été le chef saint Pierre et par ordre les successeurs d'iceluy.

2° *Item,* s'ils veulent obéir à ladite Église et consentir à sa doctrine et détermination, comme vrais enfants et sujets d'icelle.

3° *Item*, pour autant qu'il désirent en l'Église être consentement de doctrine, leur soit demandé s'ils veulent recevoir tous les livres contenus en la Bible comme saints et catholiques.

4° *Item,* s'ils veulent recevoir les déterminations et décrets des Conciles généraux de l'Église.

5° *Item*, s'ils veulent ajouter foi ès canons et décrets des Papes reçus et approuvés par l'Église.

6° *Item*, s'ils veulent admettre les Docteurs de l'Église, saint Hié-

1. Nous donnons ce document en entier, parce qu'il est intéressant pour l'histoire et, semble-t-il, inédit. On le trouve, avec des variantes insignifiantes, dans au moins deux manuscrits, l'un à la Bibliothèque Nationale (F. lat. 9960, p. 39), l'autre à la Mazarine (ms. 3311, fo. 125 v.). — Récemment, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, on a fait allusion à la proposition de conférence des luthériens allemands, et on a dit que la Faculté de théologie l'avait écartée par peur de la discussion. La pièce que nous publions fait connaître les véritables raisons de la Faculté, qui étaient très bonnes.

rôme, saint Augustin, saint Grégoire et autres célèbres et fameux, tant grecs que latins, à l'exposition de l'Écriture sainte en ce qui concerne la foi et les bonnes mœurs.

7° *Item*, s'ils veulent recevoir les bonnes et louables coutumes de l'Église de tout temps observées et gardées.

Sire, s'ils ne veulent affirmativement et absolument répondre aux questions précédentes, qui sont les principes de notre foi, on ne pourrait espérer d'eux aucune émendation. Et où ils les recevraient, il nous semble chose décente à Votre Majesté de les induire, pour la foi, révérence et grande dévotion que vous portez au Saint-Sacrement de l'autel, que ceux qui par ci-devant ont écrit et publié livres contre la vérité du Saint-Sacrement écrivent et publient livres au contraire et pour la vérité, ainsi qu'ils sont tenus de droit naturel et divin, afin que ceux qui ont été séduits par les premiers livres, se puissent par les seconds réduire.

Que l'on compare maintenant, avec les sept points marqués par la Faculté comme « les principes de notre foi, » les règles d'orthodoxie de saint Ignace, en particulier la Ire, la IXe, la Xe, la XIe et la XIIIe, qui d'ailleurs renferment les autres, et l'on ne pourra, croyons-nous, s'empêcher d'y voir un accord frappant, non seulement quant à la doctrine générale, ce qui est tout naturel, mais encore pour plusieurs détails de forme et d'expression. Nous appelons l'attention, par exemple, sur les points suivants : insistance à présenter l'Église *comme mère* (n° 2 et règles I, XIII) ; obligation d'obéir à *toutes* les déterminations et à *tous* les préceptes de l'Église (n° 2-5 et règles I, IX) ; obligation de recevoir même les « *coutumes* » anciennes de l'Église (n° 7 et règles II-X) ; mention spéciale des trois grands docteurs saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire (n° 6 et règle XI)[1].

Saint Ignace a cru devoir spécifier certains point particuliers, quoique déjà compris dans les règles plus générales qu'il a en commun avec la Faculté de théologie. Celle-ci a fait de même plus tard, mais avec encore plus d'étendue,

1. Il peut être intéressant de signaler les rapports de ces règles, en particulier des règles XIV, XV (concernant la prédestination), XVI-XVII (sur la foi et la grâce) et XVIII (sur la crainte de Dieu) avec la doctrine de Ludolphe le Chartreux (2e partie, ch. L ; — 1re partie, ch. XL et LIII ; et 2e p., ch. LXXXII ; — 1re p., ch. LIII).

dans les 26 articles, qu'à partir de l'année 1543 tous les docteurs durent souscrire.

On ne sera pas téméraire en pensant que les sept articles, proposés en 1535 aux luthériens allemands, comme conditions de la réunion, ont contribué à inspirer Ignace dans la composition de ses règles d'orthodoxie. Il est vrai qu'il avait quitté Paris dans les premiers mois de l'année 1535 ; mais il était resté en correspondance avec ses compagnons, qui n'en partirent, pour le rejoindre à Venise, que vers la fin de l'année 1536.

Un acte de la Faculté de théologie de Paris, voilà donc quelle serait, probablement, une des dernières *sources* des Exercices. A partir de 1548, le livre étant imprimé, dans une version approuvée par le Saint Siège, Ignace ne fit plus aucun changement à son texte original. Le R. P. Roothaan affirme même, après confrontation du texte actuel avec une autre version littérale terminée en 1541, qu'à cette dernière date les Exercices étaient déjà identiques à ce qu'ils sont aujourd'hui [1].

Avant de terminer ce travail, il nous paraît bon d'en résumer les conclusions et d'en tirer quelques conséquences utiles.

Saint Ignace a été préparé par la Providence à écrire son livre des Exercices ; sa vie militaire, ses épreuves, les agitations de son âme, tous les événements de sa vie semblent converger à ce but [2] : son livre, avons nous dit, est avant tout un livre vécu par lui et aussi par d'autres qu'il observe. La nature et la grâce avaient préparé dans son intelligence comme un terrain fertile, où ses expériences et ses lectures jetaient sans cesse des germes féconds.

Dans Ludolphe le Chartreux, dans Garcia de Cisneros, dans Gérard de Zutphen, il a trouvé l'idée ou même la matière de ses méditations. Mais ces sujets pris à des

1. Note finale de l'édition avec traduction littérale, donnée par lui en 1834.

2. On peut lire une intéressante étude, faite spécialement à ce point de vue, par le P. G. Kreiten, S. J., dans la revue *Stimmen aus Maria-Laach*, 1882, juillet et août.

sources différentes, il les joint ensemble non point par une grossière et artificielle soudure, mais après les avoir transformés par une assimilation personnelle, et il les unit dans un corps de doctrine ascétique bien homogène.

Quant à ses méthodes, les mêmes auteurs et Mauburnus lui en ont fourni plusieurs à l'état rudimentaire; elles sont devenues, sous son élaboration puissante, des méthodes précises, pratiques, vigoureuses, et cependant mesurées et dis crètes. Elles n'étaient pas assez nombreuses, assez souples, saint Ignace en a trouvé d'autres, et il a fourni à l'élève spirituel toute une gamme de méthodes adaptées à ses capacités et à ses forces intellectuelles et morales.

A toutes ces méthodes particulières il a donné pour base la méthode dite des trois puissances de l'âme : la mémoire, l'intelligence, la volonté travaillant avec la grâce à établir le règne de Dieu dans l'âme.

Les conseils pratiques qui abondent dans ses exercices sont surtout le fruit de sa propre expérience ; il les a complétés par quelques notes recueillies en divers auteurs.

L'idée de la méthode générale des Exercices, si bien indiquée par le titre : *Exercitia spiritualia ut homo vincat se et ordinet vitam suam*, et par les vingt annotations a pu être suggérée à saint Ignace par le *Prologus* et l'*Eruditorium Exercitiorum* de Mauburnus ; mais elle est tellement transformée, complétée, précisée, qu'elle en est devenue tout autre. Dans les livres que nous avons cités, la notion d'*exercices* reste vague et flottante ; dans saint Ignace elle est nette, accentuée, et ne laisse aucune hésitation à l'esprit.

De même, la notion du magistère spirituel de l'Église qui domine tout dans les Exercices de saint Ignace, du directeur qui donne l'enseignement et l'éducation spirituels en les adaptant avec autorité et bonté à l'âme qui les reçoit, est à peine indiquée dans tous ces ouvrages ; ils ne nous présentent pas clairement la « partie du maître », tandis qu'en réalité le livre des Exercices est vraiment le manuel du directeur bien plus que le manuel du disciple. Le saint n'a pas composé un livre pour le présenter aux âmes pieuses en leur disant : Lisez ces Exercices, comme vous lisez l'Imitation, la Bible, etc. Les Exercices tels qu'il les conçoit donnent la priorité à

l'enseignement vivant du directeur qui est délégué par l'Église.

Saint Ignace en concevant ainsi l'ascétisme et le mysticisme, en le mettant sous la direction de l'Église, attaquait de front la fausse mystique d'où sont nées tant de sectes et tant d'hérésies. N'est-ce pas du mysticisme prétendu affranchi, des « libertins spirituels » ou « disciples du libre esprit », comme on disait jadis, que le protestantisme et la franc-maçonnerie elle-même sont sortis ?

Cependant Ignace n'a pas moins bien compris la liberté que l'autorité. Dans le code de direction qu'il a donné surtout dans les vingt premières *annotations*, les droits du saint Esprit et la spontanéité de l'âme sont admirablement sauvegardés; toujours le directeur sera un ami et un auxiliaire, qui respectera la dignité personnelle de son disciple et provoquera, aidera le jeu de son activité propre.

On le voit, si le chapitre des ressemblances du livre des Exercices avec les ouvrages de Ludolphe, de D. Garcia, de Mauburnus et surtout de Gérard de Zutphen a été long, on pourrait en écrire un plus long encore sur leurs dissemblances et sur les perfectionnements que les emprunts d'Ignace ont reçus de sa main. Les exercices qu'il a pris ailleurs par fragments et à l'état informe, ne sont devenus que par lui ce manuel de la vie surnaturelle, que le Vicaire de Jésus-Christ a pu recommander spécialement à tous les fidèles.

En constatant avec bonheur le caractère d'originalité que ce livre possède certainement, nous avons été heureux de voir que chaque pays et presque tous les ordres religieux ont collaboré à cette synthèse pratique de la vraie spiritualité catholique.

L'Espagne est ici représentée par saint Ignace lui-même et par D. Garcia de Cisneros; les Pays-Bas et l'Allemagne, par Ludolphe le chartreux, Mauburnus, Gérard de Zutphen et l'auteur de l'*Imitation;* la France, au moins, par le directeur de saint Ignace, à Montserrat, D. Chanones; l'Italie, par saint Bonaventure, dont les opuscules ont tant servi aux précédents et que saint Ignace, d'ailleurs, a dû lire lui-même.

Les Augustins viennent, dans la personne des Chanoines réguliers et des Frères de la vie commune;

Les Bénédictins, avec D. Garcia de Cisneros et D. Chanones;

Les Chartreux, avec Ludolphe et plusieurs auteurs d'opuscules exploités par Mauburnus et Cisneros;

Les Dominicains peuvent regarder aussi comme un des leurs, Ludolphe le chartreux, qui avait été trente ans dans leur ordre avant de passer à celui de saint Bruno; et l'un d'eux fut confesseur de saint Ignace à Manrèse.

Il serait, d'ailleurs, facile de montrer les analogies de la spiritualité de saint Ignace avec celle de saint Thomas et des grands mystiques du même ordre.

Les Franciscains peuvent rappeler l'impression faite sur le blessé de Loyola par la vie de leur saint et chevaleresque fondateur, saint François d'Assise; puis l'influence exercée par les opuscules de saint Bonaventure sur Ludolphe le chartreux, sur Garcia de Cisneros, sur Gérard de Zutphen et par suite sur saint Ignace.

Tous ces ordres religieux peuvent donc se glorifier d'avoir prêté quelques talents à saint Ignace, qui les a fait fructifier au bénéfice de tous, en composant un manuel qui peut servir de fondement commun à toutes les formes légitimes de spiritualité. Aussi les éloges de tous les ordres religieux n'ont-ils pas manqué au livre des Exercices; et c'est en se servant surtout des méthodes de saint Ignace, qu'ils ont, dans les temps modernes, composé une multitude de manuels de retraites spirituelles appropriées à leur vocation spéciale.

Il y a deux ans, les catholiques espagnols ont adressé au Saint-Père Léon XIII plusieurs pétitions pour obtenir que saint Ignace fût proclamé docteur de l'Église; ils faisaient valoir plusieurs arguments excellents. Nous avons cependant regretté de ne pas trouver dans l'exposé des motifs un argument qui nous semble particulièrement solide et persuasif, à savoir le caractère universel de la spiritualité de saint Ignace et l'influence générale que sa pédagogie spirituelle a exercée pour le salut et la perfection d'un nombre d'âmes incalculable. La spiritualité des Exercices n'est pas exclusivement la spiritualité particulière de la Compagnie de Jésus.

Il est vrai que la tendance caractéristique de la Compagnie, à savoir la préférence plus marquée pour l'action et l'apostolat, que pour la contemplation mystique, se fait sentir dans les Exercices de saint Ignace ; mais cette tendance n'est pas tellement accentuée qu'on ne puisse être amené par ces Exercices mêmes à suivre une direction différente, sous l'impulsion du Saint Esprit : on a pu composer des livres mystiques de la plus haute valeur, en s'appuyant sur les principes du livre de saint Ignace.

C'est ce caractère universel des Exercices de saint Ignace, — caractère bien attesté aussi par l'usage qu'ont fait de ce livre les saints des derniers siècles, — qui justifiera, si besoin est, la longueur de cette étude.

H. WATRIGANT, S. J.

LA BIBLE D'ÉTHIOPIE

(Deuxième article[1])

SES ORIGINES

I

Dans l'histoire d'Éthiopie, dont nous avons donné le cadre, il y a deux faits qui ont une connexion plus intime avec l'origine de la Bible ghez, et qui pour cette raison veulent d'abord être racontés.

Le premier de ces faits concerne la conversion de l'Abyssinie au christianisme. Quand et par qui la vieille Éthiopie fut-elle évangélisée ? Car il est évident, comme a priori, que la traduction de la Bible en éthiopien dût suivre de près, sinon accompagner, les travaux des premiers apôtres du pays.

Nous avons dit précédemment que les Abyssins ne manquent jamais de revendiquer pour eux tout ce que la Bible rapporte d'honorable pour les Éthiopiens. Aussi, n'ont-ils pas manqué de réclamer au nombre de leurs illustrations nationales, la célèbre Candace, reine des Éthiopiens, comme aussi bien son eunuque, qui fut, selon le chapitre VIII des Actes, converti et baptisé par le diacre Philippe. Bien plus, d'après quelques chroniqueurs, l'eunuque, une fois converti, serait devenu le prédicateur de l'Évangile parmi ses compatriotes. Malheureusement Candace était une reine du pays de Méroé ; ni elle, ni l'eunuque n'ont donc rien à voir avec l'Abyssinie ; je pense l'avoir suffisamment démontré ailleurs[2].

1. V. *Études*, 20 septembre 1897, p. 721.
2. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, article *Candace*.

Il est du reste, en Éthiopie, une autre tradition, vraie cette fois, d'après laquelle le premier et véritable apôtre du pays, serait saint Frumentius. Les sources historiques auxquelles on a affaire pour l'histoire de Frumentius et de ses travaux apostoliques sont de deux sortes : les unes éthiopiennes et les autres gréco-romaines ; celles-ci, comme on le verra, garantissant en substance l'exactitude de celles-là.

Les sources indigènes sont multiples. C'est un peu partout qu'abba Salâmâ ou Ferêmenâtôs (Frumentius) est célébré comme l'apôtre qui, le premier, avec son compagnon Adeseyôs (Edésius), évangélisa l'Éthiopie. Le *premier*, disons-nous avec les chroniqueurs abyssins, car l'eunuque, nous expliquent-ils avec quelque embarras, n'aurait pas pu, n'étant pas prêtre, répandre efficacement la foi chrétienne, ni même baptiser, ajoute un écrivain en commettant une grosse erreur[1].

Jusqu'à présent, on ne connaît dans la littérature ghez que deux récits complets de l'histoire de Frumentius et Edésius. Le premier a été publié en portugais par le P. Tellez, qui l'empruntait au P. de Almeida[2] ; on en trouve le texte ghez à notre Bibliothèque nationale, n. 113, fol. 61. Le second se trouve dans le Synaxaire éthiopien, sorte de martyrologe, sous la date du 26 Hamelê[3]. Sapeto en a publié le texte, ainsi que Dillmann[4]. Nous en donnons la traduction française ; le lecteur y trouvera la saveur particulière des légendes que les écrivains d'Abyssinie nous ont transmises sur leurs saints. Nous sommes du reste en pleine histoire, comme on le verra plus bas.

« En ce jour, 26 de Hamelê, mourut abba Salâmâ, révélateur de la lumière, évêque d'Éthiopie. Voici son histoire : Il vint du pays de Grèce un homme appelé Mêrôbôpeyôs, homme très sage, qui voulait visiter l'Éthiopie. Il avait avec

1. Bibl. nationale, fonds ghez, n. 113, fol. 61.

2. Tellez, *Historia geral de Ethiopia*, l. I, c. xxix ; Almeida, *Historia de Ethiopia*, l. II, c. ix, au Brit. Museum, ms cité.

3. Bibl. nat., n. 128, fol. 179. Cf. Zotenberg, *Cat. des mss. éthiop.*, p. 192, 26, c.

4. Sapeto, *Viaggio e missione*, p. 395-398 ; Dillmann, *Chrestomathia Æthiopica*, p. 33-34.

lui deux enfants de sa famille, dont l'un se nommait Ferêmenâtôs, et l'autre Adeseyôs, qu'on appelle encore Sîderâkôs. Il aborda avec son vaisseau sur le rivage du pays de Agheâzî, et il vit toutes les beautés que son cœur désirait. Comme il était sur le point de retourner dans son pays, des hommes ennemis se levèrent contre lui et le tuèrent avec tous ceux qui l'accompagnaient. Seuls, les deux petits enfants furent épargnés. Les gens de la ville les firent captifs, leur apprirent le métier de la guerre et les offrirent en présent au roi d'Aksoum, dont le nom était Elaalâdâ. Le roi établit Adeseyôs intendant de la maison de ses serviteurs et Ferêmenâtôs gardien des archives et écrivain d'Aksoum. Quelque temps après, le roi mourut, laissant un jeune enfant avec sa mère, et ce fut le règne de Ela Azeguâguâ. Adeseyôs et Ferêmenâtôs élevèrent l'enfant et lui apprirent peu à peu la foi du Christ, à qui soit louange ! Ils bâtirent pour lui un oratoire, où ils réunirent avec lui des enfants, leur apprenant les psaumes et des hymnes. Quand cet enfant fut devenu grand, ils lui demandèrent la permission de retourner dans leur ville. Adeseyôs retourna à la ville de Tyr, pour y voir ses parents. Mais Ferêmenâtôs se rendit à Alexandrie, près de l'archevêque abba Atenâteyôs (Athanase), qu'il trouva dans sa nouvelle fonction. Ferêmenâtôs apprit à l'archevêque tout ce qui lui était arrivé, et tout ce qui concernait la foi du pays de Agheâzî, et comment ils croyaient dans le Christ, à qui soit louange ! bien qu'ils n'eussent ni évêque ni prêtre. Alors abba Atenâteyôs consacra Ferêmenâtôs évêque du pays de Agheâzî en Éthiopie et il le congédia avec de grands honneurs. Étant arrivé au pays de Agheâzî, sous le règne de Aberehâ et de Atsebeha, Ferêmenâtôs prêcha en paix le Christ, à qui soit louange ! dans tous les districts du pays, et c'est pourquoi il fut nommé abba Salâmâ (Père de la paix). Et après avoir amené à la foi les habitants d'Éthiopie, il mourut en paix.

« Paix et gloire à lui !
Je le célèbre, je l'exalte,
Salâmâ, la porte de clémence et de miséricorde !
Il fit briller la gloire de la lumière du Christ sur l'Éthiopie,
Alors que les ténèbres et les nuages la couvraient. »

Si légendaire que paraisse ce récit, c'est de la pure histoire. Rufin, en effet, dans son *Historia ecclesiastica* (l. I, c. IX), nous compte absolument le même fait d'un philosophe de Tyr, nommé Mérope (notre Mêrôbôpeyôs) et de deux jeunes enfants de sa famille, Edésius et Frumentius (=Adeseyôs et Ferêmenâtôs). Et comme s'il craignait qu'on ne le soupçonnât d'avoir voulu nous faire un joli conte, il termine en disant : « Ce que nous venons de rapporter, nous le tenons, non pas de traditions populaires, mais de la bouche même d'Edésius, ordonné prêtre à Tyr bientôt après, celui-là même qui fut le compagnon de Frumentius. »

Tout notre récit est donc, dans son fond, historiquement certain. Seulement, Rufin s'est égaré sur un point qu'il nous faut signaler ici. L'Éthiopie, l'Inde étaient pour lui des idées très vagues ; et de la description qu'il nous donne (ibid.) de ces deux pays, il résulterait que l'apôtre Frumentius aurait évangélisé l'Inde d'en deçà de l'Indus, ce qui ne serait plus le royaume d'Aksoum. Or il est indubitable que Frumentius fut évêque d'Aksoum ; nos documents éthiopiens l'affirment clairement et leur exactitude sur ce sujet est garantie par l'apologie même de saint Athanase. On trouve, en effet, dans cette apologie, une lettre adressée par Constance à deux rois d'Aksoum pour les inviter à envoyer l'évêque Frumentius en Égypte, près de l'évêque arien Georges, afin d'y recevoir sa doctrine et ses ordres [1].

Rufin nous a donc donné une description erronée de l'Inde où il place Frumentius ; et ce serait accorder trop de confiance à ses connaissances géographiques que d'admettre, pour en maintenir la vérité, deux Frumentius, tous deux consacrés évêques par saint Athanase, l'un pour les Indes et l'autre pour le royaume d'Aksoum. C'est ce qu'a fait pourtant le savant Baronius dans le Martyrologe Romain sous la date du 27 octobre. Les jésuites portugais, missionnaires en Éthiopie, dès le XVIe siècle relevèrent cette erreur [2], et personne depuis n'a suivi l'opinion du docte cardinal, si l'on excepte Thomas Wright, dans un travail qui

1. Migne, *Patr. gr.*, XXV, 636-637.

2. P. de Almeida, *Op. laud.*, l. II, c. X ; Tellez, *op. laud.*, l. I, c. XXX ; Cf. Ludolf, *Hist. Aeth.*, l. III, ch. II.

fut — et c'est là l'excuse de l'auteur — un travail de jeunesse [1].

A quelle époque l'apôtre Frumentius évangélisa-t-il l'Éthiopie ?

D'après Rufin, quand Frumentius vint se présenter à Athanase, celui-ci venait d'être ordonné depuis peu « is nuper sacerdotium susceperat » ; et notre document éthiopien semble bien dire la même chose dans les paroles suivantes : « Ferêmenâtôs se rendit à Alexandrie près de l'archevêque abba Atenâteyôs, qu'il trouva dans sa *nouvelle* fonction. » Or la consécration de saint Ahanase eut lieu au mois de décembre 326 ou 328. Ce serait donc après cette date, et peu après, que selon Rufin nous devrions placer les débuts de l'évangélisation de l'Éthiopie.

D'autre part, il faut nécessairement mettre l'apostolat de Frumentius avant 356. Car c'est à cette époque que saint Athanase écrivit son apologie, dans laquelle se trouve la lettre de Constance réclamant l'envoi à Alexandrie de Frumentius, évêque d'Aksoum. Nous sommes donc amenés à conclure que l'évangélisation de l'Éthiopie eut lieu entre ces deux dates extrêmes, 326 et 356.

II

Après la conversion de l'Éthiopie par Frumentius, les chroniqueurs abyssins mentionnent un second fait historique, qui est également d'importance dans nos recherches sur la Bible éthiopienne, à savoir l'arrivée en pays ghez de neuf saints personnages, appelés les Saints de Rome. Ils auraient concouru, comme on le verra en son lieu, à la traduction des écritures en langue d'Éthiopie.

Voici leurs noms, avec l'indication des jours du Synaxaire où l'on trouve l'histoire de chacun d'eux : abba Alêf, 11 magâbît ; abba Tsehemâ, 16 ter ; abba Aragâuî, surnommé

1. Th. Wright, *Early Christianity in Arabia*. London, 1885 ; Cf. *Acta Sanctorum*, 27 oct., p. 267.

Za Mîkâêl, 14 teqemet ; abba Afetsê, 29 ghenebôt ; abba Garîmâ, nommé encore Isaac, 17 senê ; abba Panetalêuôn, 6 teqemet ; abba Lîqânôs, 28 hedâr ; abba Gûbâ, 29 ghenebôt ; abba Yemeatâ, 23 teqemet [1].

Les documents éthiopiens s'accordent à placer l'arrivée des Saints de Rome sous le roi Aleamîdâ (Amiamid dans les listes du P. de Almeida).

Le roi Kaleb (saint Élesban) sous le règne duquel les Saints de Rome vivaient encore, est, d'après plusieurs listes royales, le second successeur de Aleamîdâ ; et comme Élesban régnait du temps de Justin I, par conséquent au début du VI[e] siècle, nous sommes, de ce fait, contraints de placer l'arrivée des neuf Saints dans la seconde moitié, au plus tard vers la fin, du V[e] siècle.

Qu'étaient ces saints personnages ? Des moines étrangers qui implantèrent la vie monastique ou religieuse en Abyssinie. Les chroniques éthiopiennes sont unanimes sur ce point, ainsi que les traditions locales. Tous les monastères se glorifient d'appartenir à l'ordre de saint Antoine, qui entra en Éthiopie avec abba Aragâuî, l'un des neuf Saints, comme le rapporte le P. de Almeida [2]. Selon toute probabilité ces moines venaient d'Égypte ; la chronique des rois d'Abyssinie nous le fait entendre, en les appelant Saints de Rome et d'Égypte [3].

Ce titre de Saints de Rome, donné à des moines égyptiens, n'a rien qui doive nous surprendre. En Abyssinie, comme dans tout l'Orient, les Romains et les Grecs de l'Empire byzantin sont appelés Roumis ; le grec même y est parfois nommé langue romaine, et l'Empereur de Constantinople roi de Rome [4]. Le fait que le nom de moines romains ait été donné et si religieusement conservé à ces saints personnages, par une église qui s'est séparée des Grecs ou Roumis Melchites pour suivre les Jacobites d'Alexandrie, nous

1. Bibl. nat., n. 142 ; Bibl. Abbadia, n. 110.

2. *Op. laud.*, l. II, c. XI.

3. R. Basset, *Études sur l'hist. d'Éthiopie*. Paris, 1882, p. 97.

4. Voir Bibl. nat., fonds ghez, n° 113, fol. 63-64 ; d'Abbadie, *Catalogue*, n° 34.

persuade non seulement qu'à cette époque l'église d'Abyssinie était toujours fidèle à la vraie foi, mais que de plus ces moines eux-mêmes n'étaient pas des monophysites, comme l'a pensé M. Dillmann [1].

Le passage des chroniques, où il est dit que les saints de Rome *réformèrent la foi*, selon la traduction de M. Dillmann, n'est pas de nature à infirmer notre opinion. Car il faut tout lire. Le texte du manuscrit n° 141 de la Bibliothèque nationale dit en effet : *uaasetarateu hayemânôta uasereâta menekuesenâ*, ce qui peut se traduire par : « Ils réglèrent ce qui concerne la foi et l'observance monastique. » Ce sens, à supposer qu'il faille tant tenir compte d'une appréciation venue après coup à l'esprit d'un rédacteur monophysite, est d'autant plus admissible que, par rapport à l'observance monastique, les Saints de Rome n'eurent pas à réformer, mais à établir. Jusque-là, le monachisme n'avait pas pénétré en Abyssinie, et c'est avec les neuf Saints que nous voyons apparaître les ordres religieux ; et voilà pourquoi, ainsi que je l'ai dit, tous les monastères d'Abyssinie se réclament d'abba Aragâuî, l'un des neuf Saints, comme de leur premier fondateur.

Nous avons d'ailleurs une autre preuve qui paraît décisive dans la question. L'un des neuf saints, abba Panetalêuôn, fut regardé comme un homme de Dieu et consulté dans les cas les plus graves par le roi Kaleb, autrement dit Élesban. Or l'orthodoxie d'Élesban, honoré comme saint chez les Latins aussi bien que chez les Grecs, ne saurait être mise en suspicion. Il n'est donc pas probable qu'abba Panetalêuôn, l'ami et le conseiller du saint roi, ait été un monophysite, ni par conséquent aucun de ses frères en religion.

III

Ces préliminaires posés, nous pouvons, sans crainte de nous égarer, aborder l'histoire de notre Bible éthiopienne. Et d'abord à quelle époque et par qui a été faite la version éthiopienne des Écritures ?

1. Dillmann, *Zur Geschichte des axumit. Reichs*. Berlin, 1880, p. 26.

On a émis sur ce sujet les opinions les plus diverses, et, disons-le, parfois les plus extravagantes. En Éthiopie même il court une vieille tradition d'après laquelle la partie de l'Ancien Testament aurait été traduite en ghez dès le temps de la célèbre reine de Saba, que nous avons rencontrée presque au seuil de l'histoire d'Éthiopie.

Voici, par exemple, comment s'exprime un théologien abyssin, du nom d'abba Georges, auteur du *Matsehafa Mesetir* (« Livre du Mystère »), et qui appartient aux premières années du xve siècle :

« Tous les livres de l'Ancien Testament avaient été traduits de l'hébreu en ghez, au temps de la reine du Midi qui visita Salomon. Aussi la version éthiopienne des livres des Prophètes était pure ; les Éthiopiens, en effet, suivirent la loi des Juifs avant la naissance du Christ. Mais dans la traduction qui fut faite après la naissance du Christ, ceux qui l'avaient crucifié changèrent le texte véritable en un témoignage mensonger. Quant à la manière dont les livres des Prophètes ont été traduits de l'hébreu en ghez, on en trouve des exemples au livre des Rois, où de l'hébreu on a traduit en ghez, par exemple, Êlôhê par Amelâk (Dieu), Adônây par Eghezî (Seigneur), Tsabâôt par Hayelat (armée)[1]. »

Abba Georges affirme ici deux choses : premièrement, que l'Ancien Testament fut traduit de l'hébreu en ghez ; secondement, que cette traduction fut faite dès les temps de Salomon. Nous verrons plus loin que la première de ces assertions ne saurait se justifier ; quant à la seconde, elle n'a pas besoin de réfutation, reposant preque tout entière sur un anachronisme ; au temps de Salomon, la majeure partie des livres de l'Ancien Testament, et notamment les Prophètes, nommés par abba Georges, n'existaient pas encore.

Selon Palma Cayet (Pierre-Victor, 1525-1610), nous devrions du moins faire remonter notre version jusqu'aux temps apostoliques. Voici ses paroles : « Ac primum quidem de illius antiquitate non est quod dubitemus : quando jam inde usque a Christi temporibus et Apostolorum erat sacer Prophetiarum contextus, isto idiomate Aethiopico in manibus

1. Bibl. nat., fonds éthiopien, n. 113, fol. 63.

Eunuchi illius Reginae Candacis conscriptus[1]. » Nous avons dit précédemment que les Abyssins revendiquent comme gloire nationale tout ce que la Bible rapporte d'honorable pour les Éthiopiens, et qu'il ne fait pas doute pour eux que le célèbre eunuque éthiopien du livre des Actes, chap. VIII, ne soit un véritable éthiopien d'Abyssinie. Mais où Cayet dépasse en chauvinisme les Abyssins eux-mêmes, c'est quand il nous affirme que l'eunuque éthiopien, du haut de son char, lisait bel et bien la Bible traduite en langue ghez : ce qui arrachait au P. Le Long l'exclamation suivante, dont on peut certes se contenter comme d'une réponse suffisante : « Quid ad haec stabilienda Victoris Palmae auctoritas mille et quingentos post annos quam haec gesta esse finguntur, asserentis[2] ! »

Brian Walton, dans les *Prolegomena* de sa grande Polyglotte, a soutenu également que la version ghez remontait à l'époque des apôtres, et voici comment il appuyait sa thèse : « Si enim fides christiana, ab ipsis Apostolorum temporibus ab ipsis (Abyssinis) recepta fuit, quod supra evicimus, *Ecclesia vero sine Scripturis esse non potest*, cumque etiam nullam aliam ex ullis Historiarum monumentis ipsos habuisse probari possit, primis vero illis temporibus omnes fere nationes Scripturam in linguam suam conversam habuerint, hinc sane probabile videtur a primis nascentis Ecclesiae Aethiopum incunabulis versionis hujus originem accersendam esse. Ideo ab exemplaribus Græcis antiquis, a proximis Apostolorum temporibus, translationem hanc derivatam esse probabiliter colligitur[3]. »

Toute l'argumentation de Walton repose sur les deux points d'histoire suivants, que l'on suppose démontrés : La reine Candace du chap. VIII des Actes est une reine des Abyssins, et l'eunuque baptisé par le diacre Philippe convertit les Abyssins à la foi chrétienne. Malheureusement, ni l'un

1. *Paradigmata de quatuor linguis orientalibus præcipuis, arabica, armena, syra, aethiopica*, Petro Victore Cajetano Palma authore. Paris, 1590, p. 160.

2. Le Long, *Bibliotheca Sacra*, pars I^a, cap. 2., sectio 6^a.

3. Brianus Waltonius, *Polyglotta*, *Proleg.*, cap. XV : *De lingua Aethiopica et Scripturae versione Aethiopica.*

ni l'autre de ces faits ne peut se soutenir, comme il a été dit au début de cet article.

Jusqu'à présent, l'on a donc trop vieilli la Bible ghez. En revanche, d'autres l'ont voulu par trop rajeunir. Personne, dans cette voie nouvelle, n'est allé si loin que M. Paul de Lagarde. D'après lui, la version éthiopienne aurait été traduite de l'arabe ou du copte après le XIVe siècle [1]. C'est là une grossière méprise, bien étonnante dans un savant de cette valeur. Au XIVe siècle, il y eut, comme on verra, un travail de recension ; mais cette recension ne peut être confondue avec la version primitive.

Gildemeister, dans une lettre à M. Gregory, datée du 20 avril 1882 [2], exprimait l'avis que notre version serait due à des Syriens monophysites du VIe ou du VIIe siècle. Sur quoi se fonde cette opinion ? Principalement sur les deux arguments suivants.

D'abord, les chrétiens ne commencèrent guère à être nombreux en Abyssinie avant le VIe ou le VIIe siècle ; donc le besoin d'une Bible ghez ne dut pas se faire sentir avant cette époque.

En second lieu, certains mots de la version éthiopienne paraissent avoir une origine syriaque ou araméenne, ce qui fait supposer que les traducteurs étaient des Syriens et sans doute des Syriens monophysites.

Dans cette argumentation on regrettera que la conséquence ne sorte aucunement des prémisses. On ne voit pas bien, en effet, pourquoi la Bible n'aurait dû être traduite qu'après une conversion en masse du peuple d'Abyssinie ; et quant aux mots syriaques, même en admettant qu'ils soient bien d'origine syriaque plutôt que d'origine ghez, qui nous prouve qu'ils sont entrés dans la langue ghez précisément par les

1. *Ankündigung einer neuen Ausgabe der griechischen Uebersetzung des Alten Testaments*, 1882, p. 28. Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage, que nous citons d'après Bachmann, *Dodekapropheton Aethiopicum*, Heft. I, *Der Prophet Obadia*, *Einleitung*, p. 7.

2. *Prolegomena ad Novum Testamentum graece*, editio 8ª Tischendorf, vol. III, p. 895.

traducteurs de la Bible et non pas avant eux ? Et surtout quelle nécessité y a-t-il de supposer que ces traducteurs prétendus araméens étaient des monophysites du VIe et du VIIe siècle ?

IV

La grande majorité des auteurs, depuis Ludolf jusqu'à nos jours, s'accordent à dire que la version éthiopienne ne peut pas descendre plus bas que la fin du Ve siècle ; et ainsi formulée cette thèse paraît bien assurée.

Ce n'est pas, certes, que les témoignages historiques abondent pour la démontrer. Car nul auteur, soit grec, soit latin, ne peut nous renseigner sur ce sujet. On a bien cité quelquefois le passage où saint Jean Chrysostome nous dit que les Syriens, les Égyptiens, les Indiens, les Perses, les Éthiopiens et cent autres peuples ont traduit dans leur langue propre les dogmes contenus dans l'Évangile de saint Jean : Καὶ Σύροι καὶ Αἰγύπτιοι καὶ Ἰνδοὶ καὶ Πέρσαι καὶ Αἰθίοπες καὶ μύρια ἕτερα ἔθνη εἰς τὴν αὐτῶν μεταβαλόντες γλῶτταν τὰ παρὰ τούτου δόγματα εἰσαχθέντα [1].

Mais qui prouvera jamais que par ce mot d'Éthiopiens, toujours si vague chez les anciens, Chrysostome entendait parler de nos Abyssins ?

Le premier argument sérieux qu'apportent les auteurs est le suivant. Il est certain qu'à la fin du Ve siècle l'Église d'Abyssinie était fondée et que déjà elle était grande et prospère. Or une Église ne va pas sans une traduction des Écritures. Il la faut à l'apôtre qui doit narrer au peuple l'histoire de la révélation et particulièrement l'histoire de Jésus-Christ, et de ses premiers disciples. Il la faut encore pour le service de la prière et surtout pour les offices liturgiques, qui ne tardaient jamais alors à se faire dans la langue familière au peuple que l'on évangélisait. Nul doute par conséquent qu'il n'ait existé, fin du Ve siècle, une version ghez en Abyssinie.

1. Joan. Chrys. *in Joan. hom.* 2. 2. Patr. gr. Migne, LIX, 32.

Un second argument, qu'il ne faut pas dédaigner, est tiré du témoignage des écrivains d'Éthiopie, d'après lesquels le Nouveau Testament du moins aurait été traduit par les neuf Saints de Rome dont nous avons parlé plus haut. Nous avons déjà entendu abba Georges nous parler de la Bible de son pays ; écoutons-le de nouveau poursuivant son exposition dans une page vive et animée que nous traduirons tout entière, car elle résume sans doute l'opinion communément suivie au pays d'Éthiopie dans la question qui nous occupe, et en même temps précise assez bien les points de doctrine sur lesquels l'Église d'Abyssinie est en divergence avec Rome.

« Pour le Nouveau Testament que nous avons en Éthiopie, dit notre écrivain, il a été traduit tout entier du grec en ghez, avant que la doctrine de Nestorius eût apparu, avant que la confession de Léon fût formée, avant qu'on eût réuni le concile des chiens, à savoir des évêques de Chalcédoine. Aussi toute la version éthiopienne de l'Écriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, est pure comme l'or, éprouvée comme l'argent, immaculée comme un lait sans mélange. Il y eut (dans la suite) un roi d'Éthiopie qui descendit à Jérusalem. Au même temps, un roi des Grecs (Rômênî) s'y rendit de Constantinople. Le roi d'Éthiopie était accompagné de l'archevêque d'Alexandrie ; le roi des Grecs de l'archevêque de Constantinople. Ils se réunirent chez abba Sînôdâ. Le roi des Grecs et son archevêque dirent : « C'est notre foi qui est la vraie. » Le roi d'Éthiopie et l'archevêque d'Alexandrie repartirent : « Non, c'est la nôtre qui est la meilleure et la plus belle. Vous, Grecs, vous faites la division entre l'humanité et la divinité du Christ. Vous divisez l'indivisible ; vous séparez l'inséparable. » La dispute se prolongea longtemps par des arguments de raison et par les témoignages de l'Écriture[1]. Car nous avions les livres de l'Ancien Testament depuis le retour de Jérusalem de la reine du Midi, et ceux du Nouveau depuis l'arrivée des neuf Saints de Rome. » Enfin, les docteurs éthio-

1. Toute cette légende a évidemment pour base quelqu'une des conférences tenues au VIe siècle entre évêques catholiques et évêques monophysites.

piens triomphèrent des docteurs grecs ; car les livres sacrés de l'Éthiopie l'emportent bien sur ceux du reste du monde, ce qui a fait dire à Isaïe *(texte inconnu)* : « Ils apporteront les Écritures des fleuves de l'Éthiopie[1]. »

Évidemment notre auteur se trompe en faisant remonter sa version de l'Ancien Testament jusqu'aux temps de Salomon. Mais quand il nous dit que le Nouveau Testament a été traduit par les neuf Saints de Rome, si célèbres en Éthiopie, nous avons tout lieu de croire qu'il y a là une tradition fort respectable, et que réellement les neuf Saints ont concouru au travail de traduction des Écritures, et, sans doute, aussi bien de l'Ancien que du Nouveau Testament. Ces moines illustres étaient certainement qualifiés pour traduire du grec tous nos livres saints. Or, à quelle époque vivaient les neuf Saints de Rome ? Précisément, comme on l'a démontré plus haut, dans la seconde moitié du ve siècle, c'est-à-dire juste à cette époque où l'on convient que la version ghez était indispensable au bon fonctionnemeut de l'Église éthiopienne.

Ainsi raisonnent la grande majorité des critiques et des exégètes : Ludolf, Mill, Michaelis, Bode, Dillmann, Westcott et Hort, Gregory, König, Goldschmidt, Cornill, Scrivener, Jülicher ; et chez les catholiques de notre temps, Vigouroux, Kaulen, Cornely, Guidi, Hackspill et autres.

Bien plus, avec les mêmes auteurs, sauf pourtant les deux derniers, nous pensons que la version ghez fut commencée avant l'arrivée des neuf Saints, et qu'il faut la faire remonter en partie à la seconde moitié du IVe siècle. C'est une illusion de croire qu'une traduction des principaux passages des Écritures, et notamment des Évangiles, ne s'impose pas dans une nouvelle église avant qu'elle soit devenue florissante. Il la faut aux premiers apôtres qui évangélisent une contrée, sitôt qu'ils entrent en rapport avec les indigènes, et je dirais même qu'elle est plus nécessaire à ceux-là qu'aux autres, parce que, étrangers au pays et à sa langue, ils ont particulièrement besoin d'avoir à leur disposition une traduction toute faite des exposés de la foi qu'ils enseignent.

1. Bibl. nat., fonds ghez, n. 113, fol. 63-64.

Comprises ainsi des pages principales de l'Évangile, les paroles de saint Chrysostome, que nous écartions plus haut du nombre de nos preuves, pourraient bien avoir leur vérité même pour nos Éthiopiens d'Abyssinie : « Et les Syriens et les Égyptiens et les Indiens et les Perses et les Éthiopiens et cent autres peuples ont traduit dans leur langue les dogmes contenus dans l'évangile de Jean. »

J'entends bien que l'on nous dit : Mais, au début, l'on n'évangélisa guère que des marchands grecs. Seulement je voudrais que l'on nous prouvât cette dernière assertion et qu'on la mît d'accord avec tout ce que nous savons de l'histoire de Frumentius et des neuf Saints. Il est parfaitement évident que si l'Église proprement abyssine était prospère au temps des neuf Saints, c'est qu'on la travaillait depuis un certain temps ; c'est que l'apostolat chrétien s'exerçait auprès des indigènes et non pas seulement auprès des marchands grecs.

Faut-il conclure de là que saint Frumentius lui-même employa son zèle à traduire ou à faire traduire une partie des Écritures ? Ludolf et d'autres après lui l'ont pensé, et cela n'est pas déraisonnable. Sans doute, rien dans les traditions de l'Abyssinie ne confirme sûrement cette opinion ; et, comme nous aurons occasion de le montrer plus tard, le Salâmâ, que l'on appelle en Éthiopie traducteur des Écritures, est bien plutôt le patriarche du même nom qui revisa les livres saints au début du XIVe siècle, que le Salâmâ du IVe, autrement dit Frumentius. Mais les arguments tirés de la nécessité d'une version ghez pour l'évangélisation de l'Abyssinie gardant toute leur force, à notre avis, aussi bien pour la fin du IVe siècle que pour la fin du Ve, pourquoi ne penserait-on pas que l'apôtre Frumentius lui-même commença ce beau travail ou en prit du moins la haute direction ?

Il est enfin un dernier point sur lequel nous nous séparons de plusieurs de ceux qui, comme nous, pensent que la version ghez a été faite, en partie du moins, par les neuf Saints de Rome. On a affirmé, et c'est, pensons-nous, M. Dillmann qui l'a dit le premier, que les traducteurs de la

Bible éthiopienne, c'est-à-dire les neuf Saints de Rome étaient des monophysites. D'autres ont prétendu davantage et ont dit, comme M. Gildemeister, que les traducteurs étaient des monophysites Syriens[1]. Enfin, le savant orientaliste, M. Guidi et son digne élève, M. Hackspill[2], ajoutent qu'ils ont dû venir d'Arabie. Nous avons vu, en racontant leur histoire, que les neuf Saints venaient d'Égypte et non d'Arabie, et que de plus ils n'étaient pas monophysites. Nous nous contentons de renvoyer le lecteur à notre démonstration.

1. Dans Gregory, *loc. cit.*
2. *Loc. cit.*

(A suivre.) L. MÉCHINEAU, S. J.

LÉON GAUTIER

Le 25 août, Léon Gautier s'éteignait, enlevé en quelques heures à l'affection des siens. Il avait dû, ces derniers mois, être suppléé dans ses fonctions de professeur à l'École des Chartes; mais rien ne laissait prévoir une fin si soudaine. Cette perte est vivement ressentie; elle a porté le deuil dans le cœur de ses nombreux amis et admirateurs : c'est un de nos érudits les plus populaires qui disparaît, un homme excellent et justement aimé, un chrétien convaincu et pour cela hautement respecté. Ce savant était un homme sociable et un homme d'action. Mérite rare, paraît-il, qui complique son portrait, mais lui donne un air original et attachant. L'œuvre de l'érudit médiéviste est considérable; et cependant Léon Gautier fut dans la conversation, dans les relations, dans la vie, un homme si aimable qu'on trouverait autant de plaisir à dessiner seul ce dernier aspect de sa vivante et attrayante physionomie, qu'à graver l'austère visage du savant.

Sa biographie est simple et unie comme celle de tout bon travailleur de la plume. Né au Havre, le 8 août 1832, il fit ses études au lycée de Laval et à Sainte-Barbe. En 1855, il sortait second de l'École des Chartes, avec une thèse remarquée sur la Poésie liturgique au moyen âge. Nommé, l'année suivante, archiviste de la Haute-Marne, il demeura deux ans dans ce poste, qu'il ne quitta que pour entrer aux Archives Nationales (mars 1859), où il devait rester trente-huit ans. En 1893, il y remplaça Siméon Luce, en qualité de chef de la section historique. C'est en 1871, qu'il avait été appelé à la chaire de paléographie de l'École des Chartes, enseignement dans lequel il acquit de prime abord son haut renom de professeur. L'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) lui ouvrit ses portes, le 18 février 1887, en remplacement de Natalis de Wailly, qui lui-même l'avait désigné aux suffrages de ses confrères.

Léon Gautier a beaucoup écrit. Il fut à ses heures apologiste, littérateur, publiciste et dépensa dans ces productions variées une ardeur de conviction et une chaleur d'exposition qui donnent la vraie note de son esprit passionné pour la vérité et de son âme vibrante d'enthousiasme. Mais ses titres authentiques, ce sont ses travaux d'érudition. Ils se rapportent tous au moyen âge et ont pour objet l'histoire littéraire ou celle des institutions, la poésie liturgique et la paléographie. — Il en est qui, à l'étude de la Grèce et de Rome, se font une *âme antique*. Léon Gautier se fit-il une *âme féodale et chevaleresque* à l'évocation du passé de la vieille France, ou bien fut-il poussé vers ce passé par l'inconsciente sympathie de sa nature? je ne le déciderai point; toujours est-il que nous le regardions justement comme l'homme d'un autre temps, d'une époque idéale où il s'était comme retranché, pour y vivre avec plus de bonheur parmi de fermes croyants comme lui et dans la compagnie de caractères trempés comme le sien.

Quand, en 1865, parut le tome Ier des *Épopées françaises*, il y avait de longues années que son auteur y travaillait. Quelque dix ans plus tôt, attaché, en qualité de secrétaire, à Francis Guessard, qui dirigeait, au compte du ministère de l'Instruction publique, le *Recueil des anciens Poètes de la France,* il avait découvert, à Venise, un petit poème français, l'*Entrée en Espagne*, qui fut analysé par lui dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[1]. Par cette publication, Léon Gautier s'était fait la main au genre de travaux qu'il abordait alors, auxquels il devait attacher son nom et qui allaient être la grande œuvre de toute sa vie ; car son dernier volume sur la matière vient à peine d'être publié[2].

Le sujet n'était pas ce qui s'appelle inédit, *integrum et intentatum* ; ce siècle avait remis en honneur, et même ce n'est pas trop de dire découvert les premiers monuments de notre littérature

1. 4e série, t. IV, p. 217 sq.

2. *Bibliographie des Chansons de Geste* (Complément des *Épopées françaises).* Paris, Welter, gr. in-8°, 1897. — Toute la *littérature* du sujet, dans ses généralités comme dans ses plus minces détails, est contenue dans ce précieux volume. — Quant aux *Épopées françaises*, elles eurent deux éditions, la 1re, 1865-68 (Palmé, 3 in-8°), la 2e, 1878-82-97 (Palmé, puis Welter, 5 in-8°).

nationale. Les recherches de l'Allemagne et de la France érudites des quarante dernières années avaient largement tracé la voie au jeune savant. Ce qui fit l'originalité et le mérite de l'œuvre nouvelle, ce furent ses vastes proportions. La conception était hardie, et le courage non moins audacieux, d'entreprendre l'exécution d'un tableau complet de notre littérature épique. Non seulement Léon Gautier se proposait de composer une *Anthologie* de nos vieux poèmes, mais dans des récits détaillés et des analyses minutieuses faits sur les manuscrits eux-mêmes, ou, à tout le moins, sur les meilleures éditions des documents des XIIe et XIIIe siècles, il racontait nos Chansons de Geste et reconstruisait la galerie héroïque des grands hommes de nos divers cycles. Mille questions d'histoire et de littérature se présentaient à l'étude, que l'écrivain, tour à tour archéologue, philologue, historien, traitait avec application et conscience toujours, la plupart du temps avec bonheur. Tels les problèmes relatifs aux origines et à la formation de nos épopées, à leurs sources historiques et légendaires, à leurs auteurs, aux chanteurs, jongleurs et trouvères, qui les répandirent par le monde, aux manuscrits qui nous en sont parvenus, à la langue et à la versification romanes, aux vicissitudes par où le mauvais goût fit passer ce vieux fonds épique, depuis les *Romans de Chevalerie* jusqu'aux rapsodies de la *Bibliothèque Bleue*.

Les volumes se succédaient avec une rapidité qui laissait deviner l'acharnement que leur auteur mettait à la tâche. Les tomes II et III, qui comprenaient la *Geste du Roi* et celle de *Guillaume d'Orange*, parurent en 1867 et 1868. De précieux encouragements stimulaient le travailleur : le public assistait avec curiosité et plaisir à l'exhumation d'une littérature enfouie sous la docte poussière et connue du seul monde érudit ; l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décernait à l'ouvrage coup sur coup deux prix Gobert.

Ce n'est pas que la critique n'ait trouvé à reprendre dans l'œuvre de Léon Gautier : on ne se lance pas impunément dans une si longue entreprise, où tant de sciences particulières ont à dire leur mot, où c'est toujours le spécialiste qui dit le dernier. Sur deux points on le prit à partie ; il y était en défaut. Il croyait avoir surabondamment prouvé que l'épopée française était d'origine purement germanique. Les plus savants de nos romanistes s'élevèrent avec de très bonnes raisons contre cette

théorie. Les éléments romain, celtique et franc d'où est sortie notre race, ne sont pas restés isolés l'un de l'autre sur notre terre. A l'époque où l'on peut déjà surprendre les premiers essais de nos chansons épiques, ces éléments sont depuis longtemps fondus ensemble : c'est du milieu de la nationalité romane et chrétienne qu'est sortie notre épopée. Que cette poésie, au regard surtout des institutions, contienne de ces traits germaniques qui ont en si grand nombre frappé l'attention de Léon Gautier, c'est ce qui lui donne une caractéristique, mais non pas une marque exclusive d'origine[1].

Les théories de notre auteur sur la versification des Chansons de Geste furent plus vivement encore attaquées. Le décasyllabe et l'alexandrin de nos trouvères dérivaient-ils du vers métrique latin, déformé sous la triple influence de l'accent, du syllabisme et de l'assonance ? Ou bien n'étaient-ils que la suite naturelle d'une rythmique populaire des Romains ? Ce n'était ni l'un ni l'autre, et pourtant Léon Gautier, sans se rendre assez compte, je suppose, de la différence qui sépare le vers rythmique du vers métrique, se déclarait convaincu des origines romaines de notre vieux vers français[2]. Il était par trop simple d'assigner l'ïambique dimètre, le trimètre dactylique et l'asclépiade comme types à nos vers de huit, dix et douze syllabes. Cette étrange opinion avait été déjà formulée par Ten Brink[3] ; Bartsch[4] s'en disait partisan ; et cependant, vingt ans plus tôt, Diez[5] avait prouvé l'inanité de cette théorie. MM. Paul Meyer[6] et G. Paris de

1. G. Paris, *Littérature française au moyen âge*, p. 25. — P. Meyer, *Recherches sur l'Épopée française* (*Biblioth. de l'École des Chartes*, 1867, p. 322 et sq.). M. Paul Meyer — je le ferai incidemment observer — ne s'accorde pas avec Léon Gautier sur la date d'origine de notre épopée. Comme il voit dans le terme *cantilena* l'équivalent latin de la *Chanson de Geste*, il est amené à dater du IXe siècle nos premières chansons épiques.

2. Cette manière de voir que Léon Gautier soutenait dans son cours de 1866 sur la poésie latine, il l'avait exposée, en 1855, dans sa thèse de l'École des Chartes, *Essai sur la Poésie liturgique au moyen âge, suivi d'une histoire de la versification latine*. (V. *Positions des thèses* de l'École des Chartes, 1855, p. 22.)

3. *Conjectanea in historiam rei metricae franco-gallicae*. Bonn, 1854, in-8°.

4. *Revue critique*, 1866, n° 62.

5. *Ueber den epischen Vers*, à la suite des *Altromanische Sprachdenkmale*.

6. *Recherches sur l'Épopée française*, citées plus haut, p. 340.

nouveau combattirent ces conclusions ; ce dernier dans une *Lettre à M. Léon Gautier sur la versification latine rythmique* (Paris, 1866, in-8°)[1]. C'est à la rythmique liturgique, encore modifiée sous l'influence de la poésie populaire, qu'il faut aller demander le secret des origines de la versification romane.

Léon Gautier travaillait à la fois en vulgarisateur et en érudit. Il est mal aisé de contenter deux catégories si tranchées de lecteurs. Pour être juste, cependant, on ne doit pas réclamer autre chose de ce genre d'ouvrages que le souci constant de se tenir au niveau de la science acquise. L'auteur des *Épopées françaises* a, somme toute, satisfait à cette exigence. On lui a reproché le caractère subjectif de son œuvre, l'excessif enthousiasme dont elle déborde. Mais cet excès n'était-il pas la condition de réussite de ce travail d'Hercule ? L'homme le plus capable de juger de cet ouvrage, M. G. Paris, en reconnaissait les grandes qualités et l'utilité de premier ordre. « Les savants, dit-il, ont apprécié sa conscience, ses longues recherches, ses vastes lectures ; le public a subi l'ascendant de sa conviction expansive[2]. »

C'était un travail entièrement neuf que l'Institut couronnait en 1880, dans cette seconde édition des *Épopées*. La libre discussion, en effet, la contradiction même, faite dans les formes, avaient été un stimulant pour cet esprit sincère, si plein de bonne foi dans la polémique et si infatigable autour du métier où il remit constamment ses grands ouvrages. « Il est difficile, disait aimablement M. d'Arbois de Jubainville, de se remettre à l'école, quand on est déjà maître : M. Gautier a su le faire[3]. » L'expression définitive de sa pensée sur nos Chansons de Geste, il l'a donnée dans la grande *Histoire de la Littérature française* dirigée par M. Petit de Julleville[4].

Malgré le succès des *Épopées* et en dépit des efforts de leur auteur pour étendre le champ de notre littérature épique, le goût s'en tint, et c'était juste, à la seule *Chanson de Roland*. Mais Léon Gautier s'entêta si bien à populariser son cher vieux

1. Ces idées sont exposées dans un ouvrage plus récent. G. Paris, *Littérature française au moyen âge* (éd. 1890, p. 12).

2. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 14 mai 1880.

3. *Biblioth. de l'Éc. des Ch.*, 1878, p. 512.

4. T. I, ch. II, *L'Épopée nationale*.

poème, qu'il eut un jour la joie de le voir inscrire parmi les classiques de nos écoliers. Il avait consacré de longues veilles à en établir le texte critique, à l'aide des trois groupes de manuscrits représentés par celui d'Oxford, par celui de Venise et par le texte qu'on appelle communément le *Roman de Roncevaux*. Le dialecte normand, défiguré par le scribe anglo-normand du manuscrit de la Bodléienne, avait été restitué avec tout le soin désirable, et l'orthographe unifiée [1]. L'éditeur réussit au delà de ses espérances ; son livre eut vingt-cinq éditions de 1872 à 1895 [2] ; l'Académie Française lui décerna le prix triennal Guizot, en 1875, et l'Académie des Inscriptions le second prix Gobert, en 1878.

Mais tout ce bel enthousiasme médiéviste ne fut pas sans causer quelque inquiétude à de bons esprits qui ne s'honoraient que de littérature. Une querelle d'école s'ensuivit sur la valeur de nos Chansons de Geste. On comparait, non sans fierté — et l'éditeur du *Roland* y était pour sa bonne part, on le comprend —, l'épopée romane avec l'épopée antique ; on voulait voir dans la nôtre des beautés égales ou supérieures. Comment ne pas rapprocher Roland et Olivier d'Achille et de Patrocle ? Et le reste... M. Brunetière [3] fut un de ceux qui prirent le plus à cœur cette dispute. Il le fit non seulement en humaniste, mais en philosophe convaincu que ce mouvement vers le haut et fruste moyen âge tendait à mettre en péril les plus rares qualités de l'esprit français, en nous écartant du vrai terrain de notre formation classique. Rien de plus sensé. Il y a peu de littérature dans nos épopées. Si l'inspiration est aussi sincère dans le *Roland* que dans l'*Iliade*, du moins combien la rudesse de l'art du naïf trouvère le laisse loin du divin aède ! Roland et Olivier sont preux et nobles ; mais ils sont tout d'une pièce et roides comme leurs deux statues que le touriste remarque curieusement sous le porche du dôme de Vérone. Quant au héros d'Homère, il a fourni le modèle de l'A-

1. M. G. Paris s'est, au contraire, attaché à ramener le dialecte du même manuscrit au parler *francien*. L'intention ne se justifie que par la destination du livre à des commençants.

2. Trois, la 10e (1881), la 14e (1884), la 25e (1895) ne renferment que la traduction sans le texte.

3. *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1879, sous ce titre : *L'Érudition contemporaine et la Littérature française au moyen âge*. Article reproduit avec retouches dans les *Études critiques sur l'histoire de la Littérature française* (1re série).

chille Borghèse. Le philologue oublie que si les *Serments de Strasbourg* et les *Gloses de Reichenau* appartiennent à l'histoire de la langue française, les bégaiements d'une poésie, si tant est qu'ils soient déjà de la littérature, ne sont du moins pas encore un instrument de culture littéraire. L'admirable parole que celle de Bossuet, dans son *Discours de réception à l'Académie française :* « On ne confie rien d'immortel à des langues incertaines et toujours chancelantes ! »

Mais, mises à part les préoccupations littéraires, au regard desquelles nous nous rangeons à l'avis de M. Brunetière, nous sommes, à un autre point de vue, du côté de Léon Gautier et croyons que ce n'a pas été une faute de mettre dans les mains de nos écoliers un petit livre qui contient, au moral, tant de choses grandes et généreuses, et qui doit leur donner le sentiment que la France est une vieille et douce patrie. Le critique des *Deux Mondes*, qui est un lettré du goût le plus délicat, est, je le crains, un profane, à certains égards, quand il parle moyen âge. Qui remue des parchemins n'est pas condamné à soulever seulement de la poussière. M. Brunetière se préoccupe médiocrement des profits que l'histoire et la philologie feront à l'examen de nos vieux poèmes. Je ne l'en blâme pas, car ce n'est point de l'histoire et de la philologie qu'il faut enseigner aux jeunes gens, quand on leur fait lire la vieille et célèbre *Geste* ; mais je lui en veux de traiter avec si peu d'aménité tout le côté moral de notre vieille littérature. Fâcheuse généralisation, qui tombe à faux dans le cas présent. J'aime bien mieux ces lignes de Léon Gautier, adressées aux professeurs qui commenteront à la jeunesse les vieux vers du vieux poète :

« Accoutumés à toutes les délicatesses de l'art antique, ils ne s'habitueront point sans quelque peine à cette rude et sauvage poésie où le sentiment de la nuance est à peu près inconnu... Je les supplie de se rappeler qu'ils ont affaire à une poésie sincèrement primitive... qui fut celle de notre race et de nos pères ; qu'elle est saine et vigoureuse, mâle et fière ; qu'elle nous offre des types humains qui dépassent de cent coudées tous ceux de l'antiquité païenne... Elle agrandit les âmes... leur donne je ne sais quel *sursum*... Surtout elle fait aimer la France [1]. »

1. Préface de la 8e édition.

La Chevalerie, le plus bel ouvrage de Léon Gautier, à notre avis, avait été esquissée dans un article de la *Revue des Questions Historiques*, en 1867 [1]. L'historien allait y mettre tout son cœur et toute sa science, et se souvenir que l'érudit a une sensibilité, — ce qui n'est pas l'ordinaire des gens de sa profession.

Par ses travaux antérieurs, l'auteur était l'homme d'une telle entreprise. Il y a versé une somme immense d'érudition. L'histoire, la littérature, l'archéologie, la liturgie, la miniature, des textes innombrables du moyen âge font un imposant et solide soubassement au récit dont la lecture est vivante, joyeuse, entraînante. Je crains bien que nous ne sortions quelquefois du réel pour entrer dans l'idéal ; mais comment ne pas le pardonner à un conteur si captivant? Le mode d'exposition est parfait dans sa simplicité : l'histoire de l'institution est ramenée à celle de l'un de ses représentants ; un chevalier me résume toute la chevalerie, et celle-ci prise à la bonne époque, l'époque de Philippe-Auguste. La précision n'en est que plus rigoureuse.

Les débuts de Léon Gautier dans l'érudition avaient eu pour objet la littérature liturgique. Son âme de chrétien et d'archéologue le faisait se complaire dans ces études. Il a vécu longtemps par la pensée dans le monde monastique, où s'élaborèrent tant d'œuvres poétiques délicieuses par la naïveté, la piété, la doctrine. Il en avait surpris le charme esthétique jusque là méconnu, et il le fit apprécier.

Outre sa thèse d'archiviste paléographe, que nous avons déjà mentionnée, il a publié les *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor,* dont la 1re édition parut en 1858, et la 3me et dernière en 1894 [2], celle-ci améliorée au point d'être un modèle de précision scientifique.

Il faut signaler ensuite son étude sur la *Poésie religieuse dans les cloîtres des IXe-XIe siècles* [3], et surtout son *Histoire de la Poésie liturgique au moyen âge : Les Tropes* [4], ouvrage considérable par la lumière qu'il jette sur cette littérature liturgique parasite. Les

1. P. 345-382. Elle eut trois éditions : 1884 (Palmé), 1890 (Delagrave), 1895 (Welter) et obtint de l'Académie française le grand prix Gobert.
2. Picard, in-12.
3. Picard, in-8o, 1887.
4. Picard, in-8o, 1887.

Tropes ou *proses* sont de courtes pièces que des moines intelligents — Notker brille entre tous — placèrent sur la *séquence* ou queue de l'*alleluia* qui suit le graduel. Cette queue d'*alleluia* qui, dans le principe, était une interminable vocalise de neumes sans paroles, mettait au désespoir les chantres les plus habiles (ils étaient habiles en ce temps-là ; mais depuis !...) L'invention fit fortune, et les tropes envahirent très vite toutes les parties de l'office. L'auteur en a relevé de très curieux exemples dans les nombreux *Tropaires* de toute provenance qu'il a minutieusement analysés. Ce qui donne de l'intérêt à ces compositions, ce n'est pas seulement qu'on y peut découvrir l'esprit de la société religieuse d'alors ; mais c'est qu'elles furent le germe d'où naquirent les *Mystères* et les *Jeux* de notre moyen âge.

Je ne m'arrêterai point à parler du publiciste [1], car j'ai hâte de dire quelques mots du paléographe et de l'homme, puisqu'il est entendu que cela fait deux.

Son enseignement à l'École des Chartes (1871-1897) demeura pour lui l'affaire capitale de sa vie intellectuelle. C'était conscience de ses obligations et amour inné du métier. Il excellait d'ailleurs à professer, toujours clair, alerte, passionné, éloquent. La verve, la bonhomie, le dévouement, voilà ses vertus de maître admiré et aimé de toutes les promotions. Certes, il ne ménageait ni la peine, ni le temps, et il n'était pas rare que l'on restât deux heures et demie et trois heures en sa compagnie, retournant les fac-similés et les héliogravures, mais sans ennui, car il avait le don précieux qui captive l'attention. C'est que, sous couleur de paléographie, on peut faire bien des choses. Le maître transformait presque sa leçon en une histoire générale du moyen âge. Ainsi le manuscrit poudreux sortait du morne passé.

1. En dehors d'un ouvrage historique sur *Benoit XI ou la Papauté au commencement du XIVe siècle*, in-8°. Mame, 1863 et 1874, voici la bibliographie à peu près complète des publications secondaires de Léon Gautier :
Études historiques pour la défense de l'Église (1864). — Études littéraires pour la défense de l'Église (1865). — Études et controverses historiques (1866). — Portraits contemporains et Questions actuelles (1873). — Portraits littéraires (1868 et 1881). — Lettres d'un Catholique (1876-78). — Vingt nouveaux portraits (1878) — Études et Tableaux historiques (1890). — Portraits du XVIIe siècle (1890). — La Littérature catholique et nationale (1894). — Introduction au Polyeucte de la maison Mame *(1889).*

Que dire de la façon avec laquelle il savait stimuler la jeunesse et la faire rire? Un jour, à propos du livre de M. Paul Fournier sur *les Officialités au moyen âge*, livre dont l'édition était épuisée : « C'est un miracle, dit-il, à l'École des Chartes; les auteurs sont toujours épuisés, les livres jamais. » Et comparant, une autre fois, avec les héliogravures modernes les admirables fac-similés de la *Diplomatique* de Mabillon, il répétait à plaisir : « Enfoncés le soleil et la photographie ! » — Le savant était un homme très modeste. « Si ce que je vous dis au point de vue philologique est en contradiction avec ce que vous dit M. Meyer, comptez pour nul ce que j'ai dit, car M. Meyer est le premier romaniste d'Europe. » Et il s'effaçait ainsi devant chacun de ses collègues.

Cette école qu'il aimait tant et dont il était si justement fier, il n'aura pas eu la tristesse de la voir émigrer des Archives vers la Sorbonne. Ce n'était pas sans émotion qu'un jour il avait lu ces mots gravés sur le splendide palais neuf de l'Université de Paris : École nationale des Chartes. Et il se prenait déjà à regretter le petit salon ovale des Francs-Bourgeois et la table familière où il avait vu accoudés tant de jeunes hommes.

Entre ces murs vénérables, asile de science, Léon Gautier avait été franchement et simplement chrétien, comme au grand jour, comme partout. On le connaissait pour tel, et il n'est personne qui ne l'en honorât mieux. Il ne cherchait pas l'occasion des professions de foi; mais il parlait en son âme et conscience comme il le croyait devoir faire. L'exorde de son cours était de rigueur. « Dieu aidant, Messieurs — car j'ai l'habitude de mettre Dieu à la base de tout ce que je fais, — c'est pour la vingt-sixième fois que je commence dans cette École le cours de paléographie... » Et la péroraison pareillement : « C'est par le nom de Dieu que je tiens à commencer l'année ; c'est par son nom que je veux la clore. L'érudition, les connaissances, la méthode que vous aurez acquises autour de la table ovale, vous n'avez pas le droit de les garder inutiles ; encore moins d'en faire un instrument de lutte contre Dieu et la religion Le plus beau rôle auquel vous puissiez aspirer est de mettre votre science au service de la religion. Surtout, jamais ne sacrifiez la vérité. Quand vous faites une découverte, quelles que soient vos opinions politiques, sociales ou religieuses, vous avez le devoir absolu de faire connaître la

vérité. Aux catholiques, je rappellerai le mot de Bossuet : « Si vous tenez les deux bouts de la chaîne, etc... »

Tout le monde sait que cette ferme foi fut agissante, et rien n'est admirable comme de voir cet érudit laborieux, acharné dans ses doctes investigations, faire une part cependant, de sa vie, aux œuvres et à la charité. Je connais un jeune homme de la Conférence de Saint Vincent de Paul qui faisait partie du groupe auquel appartenait Léon Gautier. « M. Gautier, me disait-il,voulait, dans ces œuvres de miséricorde, être associé aux jeunes ; il regardait seulement comme sa part naturelle les missions délicates auprès des pauvres. »

On sait aussi le dévouement qu'il prodigua aux œuvres sociales, notamment aux cercles catholiques d'ouvriers [1]. Ses qualités éminentes d'orateur populaire lui faisaient prendre plaisir à parler dans les réunions ouvrières. Il n'était pas homme à cacher ses convictions. Un jour, le ministre Paul Bert donna de sa tolérance un exemple ajouté à tant d'autres. C'était la menace d'un retrait d'emploi portée à la connaissance du trop ardent orateur. Il y avait de trop bonnes raisons pour se condamner au silence.

Quand, au frontispice de la *Chevalerie,* mes yeux tombent sur cet énergique et grave chevalier qui déroule entre ses mains la chrétienne devise *Credo*, je ne puis me défendre de songer que Léon Gautier a, de nos temps, été un tel homme. Deux grandes causes ont fait battre son cœur ; lui-même a pris parfois le significatif pseudonyme de Christian de France, et il a écrit cette bonne et noble parole que je veux lui appliquer : « Il y a plus d'une sorte de Chevalerie, et les grands coups de lance ne sont pas de rigueur. A défaut d'épée, il y a la plume, ou même simplement l'honneur de notre vie. » [2]

1. Léon Gautier a écrit une petite *Histoire des Corporations ouvrières*, 1877, in-32. Société Bibliographique.

2. Préface de la Chevalerie.

J. DOIZÉ, S. J.

LA VÉRITÉ SUR CARRIER [1]

Au moment où nous allions commencer la lecture du livre de M. le comte Fleury sur Carrier, paraissait dans le *Temps*, du 19 septembre, un article de M. Gaston Deschamps, où le célèbre critique recommandait chaudement les ouvrages historiques de M. Chassin. Il nous vantait, entre autres qualités de cet infatigable travailleur, le souci de l'exactitude poussé jusqu'au scrupule, et la précaution de ne rien avancer qui ne fût appuyé sur un solide document. L'éloge était si chaleureux, que refermant le volume de M. le comte Fleury, nous avons voulu, pour éclairer notre chemin, nous reporter d'abord au grand ouvrage de M. Chassin sur la *Vendée patriote* [2] et voir quel jugement il portait sur Carrier.

Tout en écrivant l'histoire, M. Chassin ne dédaigne pas de faire des mots : il appelle Carrier un « duc d'Albe athée ». Le rapprochement n'est pas seulement joli, il veut être profond : le fanatisme du catholique explique le fanatisme de l'athée, et si un siècle de foi a pu produire un duc d'Albe, quoi d'étonnant qu'un siècle sceptique ait produit un Carrier ? Quant aux « violences inhumaines » du personnage, il faut, paraît-il, les attribuer aux premières impressions que reçut « la nature, à la fois colérique et peureuse, d'un ci-devant procureur auvergnat, affolé de la toute-puissance — subordonnée — dont il se voyait investi pour le salut de la patrie et le triomphe de la Révolution [3]. »

1. *Carrier à Nantes*, par le comte Fleury. In-8°. Paris, Plon, p. 523. Prix : 7 fr. 50.

2. Jusqu'à M. Chassin, on ne connaissait qu'une Vendée, la catholique. l'héroïque Vendée. Armé de cette précieuse loupe qui lui révèle les infiniment petits de l'histoire, M. Chassin a découvert une autre Vendée, la Vendée *patriote*, la Vendée jacobine celle qui défendait les *Droits de l'homme* et qu'il faut proposer pour modèle aux générations futures.

3. *La Vendée patriote*, t. IV, p. 217.

Quelles furent donc ces premières impressions, d'où sortirent, avec « l'affolement » du terrible proconsul, les atrocités que l'on sait? M. Chassin nous apprend qu'en arrivant à Nantes, Carrier fut tout de suite informé des cruautés commises par les Vendéens, « des fusillades de Pageot à Bouin, de l'enfouissement des Bleus dans le puits de Montaigu » et des horreurs constatées par l'adjudant général Decaen sur la route de Boussay, où il avait vu, dit M. Chassin, des Mayençais « allumés *vivants* aux arbres »[1].

Pour le besoin de son explication psychologique, M. Chassin amplifie les faits. Les excès de Bouin n'étaient pas excusables, et Charette les reprocha sévèrement à Pageot. Mais nous dirons avec M. le comte Fleury : « En principe, les Vendéens ne fusillaient pas les prisonniers... Il fallut les égorgements ou les fusillades dont les Vendéens étaient chaque jour témoins ou victimes pour les pousser aux mêmes excès. » (*Carrier à Nantes*, p. 231.)

Au sujet des Bleus jetés dans le puits de Montaigu, les autorités de M. Chassin sont : 1° une brochure de l'adjudant Legros, dont le seul titre : *Mes rêves dans mon exil*, est plutôt de nature à éveiller les soupçons d'un historien sérieux; d'ailleurs Legros donne au puits une profondeur de 240 pieds, et M. Chassin, pour être exact, est obligé de la réduire à 120 ; 2° le témoignage de son « vénérable ami », M. Dugast-Matifeux, qui assista « *dans son enfance* au forage de ce puits, d'où fut extraite une grande quantité d'ossements humains ». Quelle que soit l'honorabilité du témoin, la valeur du témoignage nous paraît contestable. Quel âge avait M. Dugast lorsqu'il assistait à cette exhumation? Il n'était pas indifférent de nous le dire. De plus, n'arrive-t-il pas tous les jours à l'homme qui évoque un passé lointain d'ajouter ou même de substituer à ses premières impressions les impressions d'un autre âge? Nous ne disons rien des objections que l'on pourrait faire sur la nature des ossements découverts, malgré le « lambeau d'uniforme républicain » qui s'y trouvait mêlé.

Reste le témoignage de l'adjudant général Decaen. Celui-là, nous nous garderons bien de le récuser, car il nous donne une idée de la légèreté avec laquelle M. Chassin, ici du moins, écrit l'histoire. Il prétend que Decaen a vu des Mayençais « *allumés*

1. *Ibid.*, p. 208.

vivants aux arbres », et il nous renvoie au tome IIIe de *la Vendée patriote*, où nous lisons textuellement : « Ce chemin (de Boussay) offrait un affreux spectacle. Tous les *cadavres* qu'on y rencontrait étaient allumés et en partie réduits en cendres. » Il est vrai que Decaen ajoute : « *Il est probable*, et bien d'autres horreurs commises nous portèrent à le *présumer*, qu'on n'avait pas attendu que les victimes eussent cessé de vivre pour assouvir sur elles, par tant de barbarie et de cruauté, une rage fanatique. » Le ton déclamatoire de ces lignes indique assez que c'est un ennemi qui parle. Mais comme il ne fait qu'une supposition, il a la loyauté d'employer cette formule : *Il est probable.* Pourquoi M. Chassin nous donne-t-il comme *certain*, dans son tome IVe, ce qui, au tome IIIe, nous était donné seulement comme *probable ?* M. G. Deschamps appelle tour à tour la *Vendée patriote* un « monument » et « une énorme bâtisse ». Les lecteurs feront bien de n'y entrer qu'avec précaution.

Les méchantes insinuations, j'allais dire la plaidoirie déguisée de M. Chassin en faveur de Carrier, appelaient un livre, sinon vengeur, du moins impartial, inspiré par le seul amour de la vérité et de la justice ; ce livre, M. le Comte Fleury vient de nous le donner. Il commence par nous avertir modestement que son travail doit beaucoup aux patientes recherches de ses devanciers, qu'il n'a fait souvent que coordonner les études partielles de MM. Berriat Saint-Prix et Alfred Lallié, et que son but a été surtout de mettre sous les yeux du grand public des résultats qui n'étaient connus que des rares lecteurs de revues locales ; mais, dès les premières pages du livre, on reconnaît une œuvre très personnelle où l'auteur, en pleine possession de son sujet, dispose avec une grande sûreté de méthode ses innombrables documents, dont plusieurs sont inédits, et, sans déclamation, par le simple exposé des faits et le relief qu'il sait leur donner, fait ressortir, dans toute sa laideur, l'abjecte figure du fou furieux déchaîné par le Comité de Salut public sur les provinces de l'Ouest, et en particulier sur la ville de Nantes.

Ce qui fait la force et la nouveauté de ce formidable réquisitoire, c'est que, tout écrasant qu'il est pour Carrier, il atteint, au-dessus de lui, Robespierre et ses collègues du Comité ; au-dessous les valets du proconsul, Goullin, Chaux, Bachelier, trio

de scélérats qui présidaient tour à tour le Comité révolutionnaire de Nantes ; Robin et Lavaux, deux jeunes forcenés à peine âgés de vingt ans ; Grandmaison, qui coupait avec un sabre les mains des *noyés* qui s'accrochaient aux sabords du navire ; Pinard, le bourreau des femmes et des enfants, Sullivan, l'*égorgeur* cynique et raffiné, et surtout les deux principaux agents des noyades, Fouquet et Lamberty. Ajoutez une cinquantaine de bandits obscurs, connus sous le nom collectif de *Compagnie Marat*, et vous aurez tous les degrés de cette échelle de monstres.

Le premier et le plus criminel de tous ces coupables, c'est le Comité de Salut public. S'il n'a pas tout ordonné, il a tout laissé faire, tout encouragé, tout approuvé, non seulement par son silence, mais aussi par ses applaudissements, car toute la Convention a couvert de ses bravos la lecture de l'odieuse lettre dans laquelle Carrier faisant allusion aux « *déportations verticales* », terminait par ce mot féroce : « Quel torrent révolutionnaire que la Loire ! » M. le comte Fleury a cru avec raison faire œuvre de justice en marquant au front tous les coupables et en vouant à l'exécration publique tous ceux qui, comme Goullin, Chaux, Bachelier [1], et tout le hideux personnel du Comité révolutionnaire, ont bénéficié « d'invraisemblables circonstances atténuantes » et finalement échappé à la guillotine.

Il est difficile de résumer un livre si plein de faits et si fortement documenté. Malgré la sobriété voulue du style, l'auteur n'a pu se défendre d'une émotion contenue, qui devient contagieuse à mesure que l'on avance dans son récit. Bien que l'horrible et le monstrueux dominent dans ces pages [2], l'auteur a su y mettre çà et là une note gaie ou piquante. Ici, c'est le grotesque général Léchelle, installé gravement par Carrier, son ami, à la tête de

1. Bachelier, le complice des noyades et des fusillades, l'homme qui s'appropriait, comme les autres, l'argenterie des victimes, a trouvé dans M. Dugast-Matifeux un historiographe et un apologiste. Ils étaient devenus confrères en théophilantropie. M. Chassin a voulu faire écho à son « vénérable ami », et il appelle Bachelier un « *montagnard très convaincu et très honnête* ».

2. Il va sans dire que la nature de certains détails, sans lesquels l'ouvrage n'eût pas été complet, ne permettent pas de mettre ce livre dans toutes les bibliothèques ni entre toutes les mains.

l'armée qui doit combattre à Chollet, et se tenant « toujours hors de portée du canon », tandis que Carrier lui-même s'enfuit honteusement en abandonnant son cheval. Là, c'est Turreau, qui arrive des Pyrénées-Orientales, après avoir pris la voie la plus longue pour rejoindre ses troupes, et qui traite Marceau de *traînard*. Plus loin, c'est Marceau lui-même, envoyant cette lettre d'amitié à Carrier, dont sans doute il ignore les lâches cruautés : « Conserve ta santé, c'est une chose précieuse. Car, comme il est encore des conspirateurs, il faut de *bons gaillards* pour les détruire, c'est-à-dire *des hommes comme nous*. »

Faut-il parler des noyades ? Nous préférons renvoyer le lecteur à l'ouvrage même ; il y trouvera un récit qui donne le frisson. Nous recommandons surtout la relation de la noyade du Bouffay et l'épisode si dramatique de l'évasion de Julien Leroy, la seule des 129 victimes qui put échapper à la mort. Chose triste à dire, et qui étonnera plus d'un lecteur, les deux premières noyades, où il ne se trouvait que des prêtres, 90 dans l'une et 58 dans l'autre, ne soulevèrent dans la population nantaise aucun murmure. Les Girondins y dominaient, et ils étaient alors « les plus enragés contre les *brigands* et les prêtres ».

Quant au chiffre des noyades, M. le comte Fleury le discute de nouveau. Quelques historiens, M. Chassin par exemple, prétendent que trois seulement sont absolument prouvées. Michelet en admet sept. Berriat Saint-Prix s'en tient à ce nombre ; mais il n'a pas connu les derniers travaux de M. Alfred Lallié sur les noyades des galiotes. Ces noyades supplémentaires ont été nombreuses, mais on ne peut fixer un chiffre certain. M. le comte Fleury accepte les conclusions de M. Lallié, sauf qu'il réduit le nombre des victimes de 4 860 à 2 800 en chiffres ronds. « Quand il s'agit de Carrier, dit-il, on est facilement porté à l'exagération. La vérité, même la vérité *minima*, est déjà assez affreuse. » Cette remarque s'applique surtout aux fameux *mariages républicains*, qu'il faut décidément reléguer parmi les légendes.

La même incertitude règne par rapport aux fusillades. Ce que l'on peut affirmer, c'est que Carrier, à son départ de Nantes, « laissait derrière lui près de 9 000 victimes ».

Le même Robespierre qui avait dit : « Carrier est un bon

patriote ; il fallait cela dans Nantes », envoya de Paris dans cette ville un nommé Julien qui eut de vives altercations avec le proconsul et fit un rapport sur ses faits et gestes. D'ailleurs à Nantes même, les langues se déliaient, et des plaintes arrivaient de tous côtés au Comité de Salut public. Barère écrivit à Carrier de revenir à Paris, sous prétexte que sa précieuse santé avait besoin de ce changement d'air.

A cette époque, les loups de la Convention ne se contentaient plus de hurler entre eux, ils s'entre-dévoraient. Ce fut d'abord le tour d'Hébert et des *Enragés*, puis celui de Danton et des prétendus *Indulgents*. Carrier défendit d'abord ses anciens amis ; puis, quand il vit que cela déplaisait à Robespierre, il devint muet. C'est ainsi qu'il abandonna Westermann à la guillotine. Mais cette lâcheté ne le sauva pas. Le tyran auquel il faisait sa cour tomba, et Carrier se trouva livré sans merci à la faction victorieuse. Accusé par Legendre, on sait comment il se défendit. Ce précurseur d'un homme politique célèbre, qu'il n'est pas besoin de nommer, défendit avec éloquence la théorie du *bloc*. Faire son procès, dit-il, c'est faire le procès de la Convention tout entière, « car tout est coupable ici, jusqu'à la sonnette du président ». Il avait raison ; mais la guillotine n'avait pas le respect du *bloc;* elle en détacha Carrier comme elle en avait détaché Robespierre et tant d'autres, en dépit de la théorie.

Pinard et Grandmaison l'accompagnèrent seuls sur l'échafaud. Tous les autres furent acquittés, sous prétexte que dans leur participation aux crimes de leur chef, *leur intention n'était pas contre-révolutionnaire*. Bachelier, l'ancien tonsuré, se fit théophilantrope et vécut seul, « lisant des psaumes, nous dit Guépin, et récitant des prières du matin jusqu'au soir ». Chaux se retira dans la paroisse de Doulon et mit son fils au séminaire, sous le nom de Champeau. M. Chassin nous apprend que Chaux, avant sa mort, « reçut civilement la visite du prêtre », mais qu'il n'eût pas le temps de recevoir les sacrements. M. le comte Fleury nous dit seulement que Chaux mourut abandonné de tous, excepté d'un nommé Barbet et du curé de Doulon.

Goullin n'osa pas revenir à Nantes. On ne sait pas au juste quelle fut sa fin. Une note de M. Dugast-Matifeux, communiquée à M. Lallié, dit que Goullin mourut dans un hameau de la Haute-

Vienne, entre les bras d'un prêtre marié qui l'avait recueilli.

Voilà les principales conclusions du livre considérable, sur lequel nous sommes heureux d'attirer l'attention du public impartial [1].

1. Notre devoir de critique nous oblige à relever quelques incorrections : Avant-propos, p. 10 : « Les témoignages prouvèrent que leur intention *n'est* pas contre-révolutionnaire. » — P. 137 : « Un autre conventionnel corrobore ce dire, *dont* l'opinion n'est point suspecte. — P. 201 : « Extorquements d'argent. » Le mot *extorquements* n'a pas encore droit de cité dans notre langue. — P. 312 : « La série des boucs émissaires, qui va de Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, Lebon, Fouquier-Tinville et Maignet, etc. » Cette phrase est probablement inachevée. — P. 333 : « Il rappelle à la Convention qu'au moment de la formation, la Vendée était forte. » On se demande : la formation de quoi ?

Ajoutons quelques fautes typographiques : p. 69, *Charsin* pour Chassin ; p. 801, *collège* p. collègue ; p. 145, *attendue* le méphitisme ; p. 130, il *chargera* pour il chargea ; p. 231, lettre signée de Larochejaquelein, Bonchamp... et *les* autres chefs ; p. 259, ils sont revenus *plein* de rapines ; p. 270, Gollin p. Goullin ; p. 274, il donna *la* lecture pour il donna lecture ; p. 275, l'exécution de 4 *jugement ;* p. 293, vous avez l'âme trop *timoré ;* p. 325, hâcher ; p. 487, idôles de la *vielle*. L'absence des virgules nécessaires rend pénible la lecture de plusieurs phrases. Enfin, p. 134, la virgule s'est déplacée au détriment du sens : « Et, renchérissant Michelet s'écrie...

A. HOUARD, S. J.

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE. — I. **L'Évolution des Idées générales,** par Th. RIBOT. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. 260. Prix : 5 fr. — II. **Précis de Logique évolutionniste.** *L'entendement dans ses rapports avec le langage*, par Paul REGNAUD, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Lyon. Paris, Alcan, 1897. In-18, pp. IV-215. Prix : 2 fr. 50.

I. « Étudier la marche de l'esprit humain lorsqu'il abstrait et généralise, montrer que ces deux opérations sont à évolution complète, c'est-à-dire qu'elles existent déjà dans la perception et, progressivement, atteignent les formes les plus élevées, le symbolisme pur : » tel est le but que s'est proposé M. Th. Ribot. Cette marche de l'esprit compte trois étapes : celle des abstraits *inférieurs*, qui précède l'apparition de la parole, celle des abstraits *majeurs*, qui suppose le mot, celle des abstraits *supérieurs,* où le mot existe seul dans la conscience et tient lieu de toute représentation. M. Ribot prend soin de nous avertir à plusieurs reprises que l'étude qu'il entreprend est « une étude de psychologie pure d'où l'on a rigoureusement éliminé tout ce qui se rapporte à la logique, à la théorie de la connaissance, à la philosophie première : il ne s'agit que de genèse, d'embryologie, d'évolution. »

Ce que M. Ribot entend par psychologie pure, c'est l'observation ou l'étude expérimentale des sensations et des images. S'y renfermer, prétendre trouver dans cette sphère tous les éléments de l'abstraction et de la généralisation, même dans ses formes les plus épurées, n'est-ce pas décider d'avance que les concepts abstraits et généraux ne dépassent jamais la portée des données sensibles ? N'est-ce pas tomber dans l'apriorisme ? N'est-ce pas substituer à la métaphysique vraie, essentiellement féconde, ce qu'on pourrait appeller la métaphysique négative, qui prononce qu'il n'y a rien à chercher en dehors de l'empirisme ?

Cette position prise influe sur toute l'étude de M. Ribot. L'abstraction telle qu'il l'entend s'applique surtout à l'abstraction des sensations. Car il a raison de dire que l'abstraction se trouve dans les opérations primitives. « Le même cheval, au même moment, n'est pas perçu de la même manière par un maquignon, un vétérinaire, un peintre, un profane. Pour chacun d'eux, telles qualités sont en relief, et telles autres sont dans l'ombre. » On peut même dire que chaque sens abstrait son objet propre. L'abstraction, ajoute-t-il, consiste dans le renforcement psychique de certaines *représentations*, renforcement qui a pour conséquence naturelle l'affaiblissement de certaines autres. L'abstraction simplifie, elle est la conscience d'une *qualité* isolée du reste ; elle suppose une dissociation opérée dans les données brutes de l'*expérience*.

A mesure que l'abstraction monte, remarque M. Ribot, elle « se sépare de plus en plus nettement de l'image, et finalement, au moment du symbolisme pur, la séparation devient antagonisme ». Mais, « au fond, l'antagonisme de l'*image* et de l'*idée*, c'est celle du *tout* et de la *partie* ». Imaginer, c'est « penser par totalité », abstraire, c'est « penser par fragment ».

M. Ribot n'admet pas que l'intelligence humaine arrive à extraire des notions concrètes une notion pure, un concept immatériel.

Peut-être, cependant, les études de M. Ribot auraient dû l'amener à reconnaître que nous pouvons atteindre autre chose que des représentations ou des images.

Il avait entrepris une enquête. La question à éclaircir était la suivante : « Lorsqu'on pense, entend ou lit un terme général, qu'y a-t-il en sus du signe, dans la conscience, immédiatement et sans réflexion ? » Il procédait ainsi : « Je vais prononcer, disait-il à un sujet, plusieurs mots ; je vous prie de dire si ce mot n'évoque rien dans votre esprit, ou s'il évoque quelque chose et quoi ? » Les mots qui ont servi de matière à l'interrogation étaient au nombre de 14 : *chien*, *animal*, *couleur*, *forme*, *justice*, *bonté*, *vertu*, *loi*, *nombre*, *force*, *temps*, *rapport*, *cause*, *infini*. Or sur les 900 et quelques réponses recueillies, celle qui se rencontre le plus fréquemment est « rien ». Pas une observation où elle ne se trouve au moins une fois ; dans la plupart elle est répétée trois, quatre fois et plus. Si je prends le mot *cause*, la formule : « *Je ne*

représente rien », dit M. Ribot, donne 53 p. 100 du total des réponses recueillies.

Mais ceci ne marque-t-il pas que les mots désignent autre chose que des représentations et des images ? Qu'outre l'abstrait des *images*, il y a l'abstrait des *concepts*, comme l'a bien montré le R. P. Peillaube dans son remarquable ouvrage *Théorie des Concepts ?* Évidemment, quand quelqu'un répond : *ce mot ne me représente rien*, il ne veut pas dire que ce mot est pour lui dépourvu de sens, qu'il est comme un terme d'une langue inconnue, ou un *flatus vocis*. M. Ribot le reconnaît lui-même, et il cherche à interpréter ce « rien ». D'après lui, ce « rien » cache un *substratum* inconscient, un savoir potentiel, latent, qui ne demande qu'à être actualisé. Interprétation incomplète : ce savoir latent est un ensemble de concepts d'un autre ordre que les images. Dire : « ce mot ne me représente rien », ne signifie pas : l'image ou le système d'images qui répond à ce mot m'échappe pour le moment, mais : à ce mot répond une notion dégagée, épurée de toute image. M. Ribot admet lui-même que « la classe des concepts *supérieurs* a pour marque propre de n'être plus représentable. S'il se présente quelque image dans la conscience, elle n'aide pas sensiblement la marche de la pensée et quelquefois l'entrave. » Pourquoi ne pas conclure que le concept véritable est d'autre nature que l'image, l'intelligence d'autre nature que l'imagination ? Pourquoi ne pas s'élever au-dessus de l'empirisme et du sensualisme ? S'enfermer ici dans la *psychologie pure*, c'est-à-dire la psychologie des sensations et des images, est une position insoutenable. On est débordé par le sujet même.

Nous ne dirons qu'un mot de la théorie de la généralisation chez M. Ribot. L'auteur en parle brièvement, trop brièvement. La notion singulière, dit-il, fournie par l'abstraction, est la matière de la généralisation. Celle-ci repose sur la faculté de saisir les ressemblances. La généralisation est une condensation. L'esprit remplit l'office d'un creuset au fond duquel un résidu de ressemblances communes s'est déposé, les différences s'étant volatilisées. — Tout ceci pourrait être admis si les ressemblances dont il s'agit ne se bornaient encore à des images ou à des éléments d'images. Or, l'auteur ne reconnaît rien au-delà. Car il ne faudrait pas se laisser tromper par le mot *esprit* employé ici, pas plus que par les mots *idée*, *concept* employés ailleurs : ces termes

(et c'est là une source de confusion) ne désignent rien de plus que l'expérience sensible.

Nous n'avons aucune répugnance à attribuer aux animaux une certaine faculté abstractive, la faculté d'isoler une image d'un groupe d'images, ou un élément d'une image composée. Avec M. Ribot, nous leur accorderons volontiers encore une apparence de raisonnement, le pouvoir de passer du même au même, du semblable au semblable. Saint Thomas, on le sait, admet chez l'animal, au moins supérieur, une *Ratio particularis*. Mais gardons-nous de tout excès. « L'animal qui s'est brûlé en avalant quelque aliment qui fume, dit M. Ribot, se tient désormais en garde devant tout ce qui émet de la fumée. Il y a là plus qu'une simple association entre deux expériences antérieures (fumée, brûlure); l'esprit est moins occupé du souvenir des brûlures passées que de l'*attente* d'une répétition du même fait ; il se rappelle moins le fait d'avoir été brûlé qu'il ne tire la conclusion qu'il *sera* brûlé. » — M. Ribot, aussi bien que James Sully dont il adopte ici l'opinion, ne tomberait-il pas dans l'interprétation anthropomorphique qu'il signale quelque part comme un danger constant quand on parle des animaux (p. 66)? Ne serait-il pas plus exact de dire que la vue d'un objet émettant de la fumée rappelle à l'animal la souffrance éprouvée, et l'écarte de l'objet dont la présence se trouve liée dans son souvenir avec cette douleur ? Au reste, M. Ribot se garde, en somme, plus que d'autres psychologues modernes, de trop exalter l'*esprit* des animaux : ainsi il ne concède pas à G. Leroy et à Lubbock qu'il soit prouvé que les animaux sachent compter.

Même réserve en d'autres questions souvent dénaturées par les positivistes. « Le miracle, dit-il, ne nie pas la cause au sens populaire, puisqu'il suppose un antécédent : la divinité » (p. 209). Plus loin, il n'ose comprendre dans la formule de conservation de l'énergie et de la corrélation des forces les faits psychiques et, par suite, moraux ou sociaux (p. 216).

Les lacunes de ce livre viennent de ce que M. Ribot a tenté un tour de force impossible à réaliser. Il a voulu ramener l'abstrait de *l'image* et l'abstrait du *concept* à une notion commune. De là, un effort constant qui fatigue à la fois l'auteur et le lecteur, et qui laisse, en fin de compte, l'un et l'autre peu satisfait de la tâche accomplie.

II. M. Ribot avait touché la question des relations du langage et de la pensée : M. Paul Regnaud en fait l'objet même de son livre.

« Le langage, dit-il, considéré dans ses développements, est l'histoire des développements mêmes de l'esprit humain, écrite au jour le jour par les circonstances qui les ont déterminés sur la feuille blanche de l'entendement et de la mémoire. La psychologie évolutive de la race a donc pour document principal, sinon unique, le langage étudié dans la double suite de ses procédés logiques et significatifs. »

La difficulté est de retrouver cette suite chronologique. Nous n'oserions affirmer que la piste découverte par M. Regnaud soit toujours la vraie.

Venant au détail, il ajoute : « Si les mots concrets ont précédé les mots abstraits, c'est que la sensation synthétique a précédé dans l'âme la réflexion analytique ; et si les noms de genre apparaissent avant les désignations individuelles, c'est que les analogies, et pour la même raison, ont été perçues et aperçues avant les différences. » Nous admettons très volontiers que cela se passe ainsi chez l'enfant. Mais il ne faut pas oublier que c'est par simple hypothèse qu'on transporte à l'humanité entière les procédés du développement infantile.

M. Regnaud veut que l'homme ait commencé par le cri et qu' « un concours de circonstances favorables » ait fait que le cri, préexistant à la signification consciente, soit devenu significatif dès qu'il a été compris comme tel par la conscience. Ce serait encore « les circonstances favorables » qui auraient fait naître la réflexion, peut-être même la raison. — C'est vraiment trop accorder au hasard des circonstances. L'intention a créé le sens des mots, et ce n'est pas seulement parce qu'un son s'est trouvé significatif que l'homme l'a employé ensuite avec intention. Que la faculté de parler et l'entendement aient réagi l'un sur l'autre, oui ; mais l'homme au début possédait l'un et l'autre.

Et cet entendement n'était pas « une feuille blanche », ou si l'on veut, l'homme y a écrit mentalement avant d'y écrire verbalement. Oui les mots ont ce grand avantage « de fixer et de distinguer, dans la mesure du possible, et pour ainsi dire à l'aide d'étiquettes appropriées, des phénomènes aussi fugitifs et aussi indécis que les états d'âmes » ; oui peut-être encore, sans

eux, « nous n'aurions que des idées vagues et confuses des objets concrets ». Mais enfin le mot est un signe : un signe ne crée pas l'intention de la signification, il la suppose.

C'est une autre erreur que de ramener les axiomes à des « substitutions verbales », à des tautologies qui en font « des catégories plus illusoires encore que superflues, dont il importe de débarrasser la logique ». — Les axiomes expriment explicitement ce qui n'était contenu qu'implicitement dans les perceptions premières. Cela n'est pas rien : le passage de l'implicite à l'explicite forme, en un sens vrai, toute la science. C'est encore ce qui fait la fécondité du syllogisme, où l'auteur ne voit qu'un substitutif stérile. Comment n'a-t-il pas remarqué que les mathématiques, science féconde assurément, sont une suite de syllogismes reposant sur des axiomes ?

Par une exagération semblable, l'auteur fait naître les mythes et les mythologies d'une erreur verbale. Non, la personnification des êtres et de leurs attributs était faite dans l'esprit avant d'être faite dans les mots.

D'autre part, les principes de la linguistique et de la science étymologique défendaient à M. Regnaud de dire : la *substance* n'est que l'ensemble des qualités d'un objet. Le mot *sub-stance* signifie tout autre chose.

Le dernier chapitre est dirigé contre le travail de M. Victor Henry intitulé *Antinomies linguistiques*. Nous l'avons mentionné précédemment. (*Études*, partie bibliographique, 24 décembre 1896, p. 921.) Nous n'y reviendrons pas.

L'auteur a, par ailleurs, des choses bien observées, par exemple lorsqu'il montre comment chez certains écrivains, Victor Hugo en particulier, c'est le mot qui évoque et suggère la pensée.

L. ROURE, S. J.

I. Le Pater et l'heure présente, par l'abbé J. Poirine. Paris, Lethielleux, s. d. In-12 carré, pp. xvi-290. Prix : 3 fr.

II. Le Livre de foi de la Jeunesse catholique, par un aumônier de lycée. Avignon, Aubanel, 1897. In-18, pp. xvi-168. Prix : 1 fr.

I. — « D'aucuns trouveront peut-être que l'orateur s'est trop révélé, mais je trouve pour mon compte que l'écrivain en est encore meilleur

puisqu'il émeut davantage. » Ces paroles qu'un critique enthousiaste adressait à l'auteur au sujet d'un autre de ses ouvrages, me semblent s'appliquer également au *Pater* de M. l'abbé Poirine. Au souffle éloquent de plus d'une tirade, on reconnaît le prédicateur, et je serais surpris que telle ou telle de ces pages n'ait pas germé sur les lèvres de l'aumônier servant son jeune auditoire, avant d'être rédigées par l'écrivain et élaborées sous sa plume. Certaines obscurités, certains tours oratoires trop souvent répétés, certaines incorrections de langage échappées ici ou là, n'auraient-elles pas ainsi leur explication, j'allais dire leur excuse? Puissent ces pages contribuer selon le vœu de leur auteur, « à rendre plus fidèle à Dieu, plus amoureuse de son règne, plus soumise à sa volonté, et moins avide des richesses, moins portée au plaisir, moins vouée au mal la génération de l'heure présente ».

II. — Présenter au jeune chrétien un *vade-mecum* commode et réduit, qui tout en rappelant les devoirs positifs donne la raison des choses : tel est le but de M. le chanoine Clément et le caractère de ce petit livre. Sous ce triple chef : *les préceptes, les conseils, les croyances*, la jeunesse, à laquelle est dédié cet opuscule, trouvera bien des indications succinctes, précieuses, instructives ; elle goûtera spécialement la chronologie résumée de l'histoire sainte et la démonstration sommaire de la religion catholique.

P. P., S. J.

L'Economia sociale cristiana avanti Costantino. « *L'Économie sociale chrétienne avant Constantin* », par Umberto Benigni, prêtre. Gênes, Gio Frassicomo e Scotti, 1897. In-8°, pp. VIII-270.

C'est une idée neuve, et peut-être originale, de faire la théologie positive de l'économie sociale catholique. Si l'accouplement de ces deux mots vous étonne et fait monter à vos lèvres un sourire sceptique, lisez le livre très intéressant de M. U. Benigni.

Après avoir exposé à grands traits l'Encyclique *Rerum Novarum* qu'il considère avec raison comme la Charte dogmatique de l'économie sociale chrétienne, l'auteur entreprend l'étude complète, systématique de la sociologie catholique dès les origines de l'Église et c'est dans les monuments de la tradition catholique, l'Évangile, les écrits des Pères de l'Église, les actes des Conciles, qu'il puise les documents dont il tire l'histoire de la primitive économie sociale catholique.

L'étude comprend l'époque de l'empire payen et s'arrête à la paix de Constantin (312). Pourquoi cette date? L'auteur en donne la raison : c'est

surtout l'économie sociale des trois premiers siècles de l'Église qui est en butte aux attaques injustes de certains historiens et économistes. Les uns soutiennent que la primitive Église, tout imprégnée de mysticisme égoïste, n'avait pas de doctrine sociale; les autres prétendent que le christianisme à ses origines réalisait l'idéal des collectivistes *fin de siècle*. A tous, amis et ennemis de l'Église, M. U. Benigni montre et démontre d'une manière irréfutable que l'Église a toujours eu une économie sociale et que, en cette importante matière, elle a toujours concilié l'unité intangible de la vérité spéculative avec la variété prudente et sage de la pratique.

CH. ANTOINE, S. J.

L'Éducation populaire et les Chefs-d'œuvre de l'Art, par J. E. Bulloz, officier de l'Instruction publique. Conférences faites à Bordeaux, Paris, Châlons, Épernay, etc. Paris, Ad. Braun et Cie, 1896. Br. 45 p.

Les conférences avec projections se multiplient. Convient-il, dans le choix des vues, de faire grande attention à leur valeur artistique? Comme l'indique le titre de la brochure, il ne s'agit point de cours supérieurs d'histoire de l'art, destinés à un public spécial. « Je veux au contraire parler uniquement ici des conférences vraiment populaires, faites à un public plus fruste, à des paysans dans les campagnes, à des ouvriers dans les villes, à des gens occupés tout le jour à de rudes travaux, ayant peu le temps de lire et le goût de s'intéresser à des questions d'esthétique. C'est sous les yeux de ce nombreux public... que l'on a hésité à mettre hardiment de belles œuvres d'art. Trop souvent même les images présentées à sa vue laissaient beaucoup à désirer au point de vue du beau : c'était des dessins de quatrième ordre... tandis que l'on avait sous la main tant de documents admirables et inutilisés. » M. Bulloz y voit une erreur pratique, et c'est à bon droit. Que faire donc? « Puiser à pleines mains dans les milliers de chefs-d'œuvre entassés dans les Musées du monde...; prendre les monuments de tous les temps et de tous les pays depuis les Pyramides et le Parthénon jusqu'aux palais modernes de Versailles, du Louvre, en passant par nos cathédrales du moyen âge, les hôtels de ville de Belgique, les maisons de Nuremberg... Développer tous les grands sentiments du cœur de l'homme, les idées de morale, de patriotisme, les grands exemples du passé,

les actes de vertu, etc... et n'utiliser pour illustrer ces causeries que des œuvres d'art de la plus haute valeur. — Ces œuvres parleront d'elles-mêmes, et les auditeurs d'une conférence emporteront dans leur mémoire, avec le souvenir des grandes actions, celui des belles choses ; inconsciemment leur goût s'éveillera, s'affinera, et l'éducation de l'œil se fera à côté de celle de l'intelligence. »

Voilà le programme. A une première conférence, qui en est l'exposé, M. Bulloz en joint deux autres, à titre d'exemples : l'une a pour titre « Michel-Ange », l'autre « la Hollande et les Hollandais ». Les clichés projetés sont indiqués au fur et à mesure en manchette dans les marges. — Ces deux conférences sont des modèles du genre : pleines de vie, d'intérêt et de verve, riches en détails précis, en traits pittoresques. De chacune se dégage fortement une grande idée, mise en lumière dès le début et développée avec un enthousiasme communicatif : nous contemplons en Michel-Ange « un type achevé du génie allié à la grandeur du caractère » ; nous admirons dans l'histoire du peuple hollandais, conquérant son propre sol, une première fois sur la mer, une seconde fois sur l'étranger, « un magnifique exemple de ce que peuvent l'énergie, la patience, le travail », l'esprit de sacrifice. Il faut lire surtout le début de cette seconde conférence : impossible d'aborder un sujet d'une manière plus captivante et plus sympathique.

La lutte des Provinces-Unies contre l'Espagne est présentée surtout comme un effort de patriotisme, comme la conquête de la liberté : la question religieuse est laissée dans l'ombre autant que possible. Étant donné le sujet, c'est ce qu'il y avait de mieux à faire, me semble-t-il, devant un auditoire populaire.

La brochure est illustrée de douze photogravures. Celles qui représentent des œuvres de maîtres hollandais sont bien choisies pour le texte qu'elles accompagnent.

C'est au point de vue de l'enseignement profane que sont faites ces trois conférences. Elles font sentir quel puissant moyen d'éducation populaire sont les séances de projection. Et quel moyen plus facile aussi? Cette succession d'images, qui, tout en permettant des poses au conférencier, réveille sans cesse l'attention de l'auditoire, met, pour ainsi dire, le don de la parole publique à la portée de tout homme qu'anime le désir de faire

du bien. Puisse la propagande catholique s'en emparer de manière à combattre partout, à devancer même, la propagande incrédule, qui fausse l'histoire et répand les préjugés!

P. A., S. J.

Les grandes Cathédrales du monde catholique, par L. Cloquet, secrétaire de la *Revue de l'Art chrétien.* Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et C[ie], 1897 ; grand in-4°, pp. 380, illustré de 200 gravures dont 5 hors texte. Prix : broché, 6 francs; reliure percaline, 9 francs.

L'architecture chétienne est, dans son histoire, un exemple magnifique de ce que peut le génie humain inspiré par la foi. C'est cette histoire que M. L. Cloquet a entrepris de raconter. Il l'a fait en archéologue, en artiste, en chrétien. Savant, il a eu soin de ne pas trop le paraître : son souci est d'être accessible à un grand nombre.

Dans les différents pays, les cathédrales répondent à des civilisations et à des pensées différentes. « En France, les cathédrales germent en quelque sorte des entrailles mêmes du peuple, comme des plantes se lèvent du sol. Le peuple les élève de ses mains, par corvées volontaires, au chant des hymnes; dans ce grand œuvre, il apporte sa part toute gratuite, en union avec le pouvoir royal et les évêques. » En même temps, fruits de la foi et de la science théologique, elles se distinguent par leur parfaite adaptation aux besoins liturgiques et par leur admirable symbolisme. En Angleterre, ce sont, avant tout, des constructions monastiques. Bâties par des moines et pour des moines, « elles se dressent isolées, majestueuses et presque farouches, au milieu de vastes espaces ombragés et solitaires, protégées contre les agitations populaires et contre les bruits du dehors, par leurs belles et vastes enceintes faites de demeures canoniales. » Leur régularité un peu froide rappelle l'impassibilité de la règle monastique. En Italie, elles sont surtout l'œuvre de puissantes magistratures qui s'inspirent plus ou moins de la pensée du gouvernement de Florence : élever un monument qui atteste la puissance et la richesse de la cité. Peut-être doit-on à cette préoccupation un trait particulier de l'architecture italienne : la façade le plus souvent n'y fait pas corps avec l'édifice, ce n'est pas une pièce logique de cet organisme vivant qui s'appelle une cathédrale ; c'est plutôt un écran splendide, dressé devant une construction et destiné à éblouir le regard. Et l'architecture religieuse allemande? L'auteur ne donne pas sa caractéristique et en parle un peu sommaire-

ment : ne la trouverait-il pas assez originale ? Pour la France, la palme semble méritée par Notre-Dame de Paris [1], quoiqu'on puisse dire avec M. Gonse : « Ceux qui aiment la sévérité et les viriles énergies du XIIe siècle préfèreront Chartres et Paris ; ceux qui inclinent vers les élégances, les audacieuses envolées et le rationalisme du XIIIe siècle, préfèreront Amiens ; ceux enfin que passionnent les créations parlantes de la sculpture, mettront Reims au-dessus de tout. »

L'auteur qualifie de vandalisme « la méthode absolue de dégagement et d'isolement pratiquée par des restaurateurs modernes, fort bien intentionnés d'ailleurs, des cathédrales françaises ». Il ne semble pourtant pas que les murs d'une église soient destinés à appuyer des échoppes. Est-il bien certain qu'à l'origine ils avaient cet usage ? Qu'une église fasse corps avec la cité, rien de mieux; mais pour cela est-il nécessaire d'accoler des habitations à ses flancs ? Le pittoresque et l'art sont deux choses. Il est dit d'ailleurs de Notre-Dame de Paris : « Peu de monuments gothiques, dans l'Europe, s'offrent à l'admiration dans un isolement plus favorable. »

Cette petite variation dans la pensée ou l'expression que nous signalons ici, on l'éprouve encore en quelques endroits. Peut-être les monographies ont-elles été conçues d'une manière trop indépendante.

L'idéal de l'architecture catholique est, pour M. L. Cloquet, le gothique du XIIIe siècle : on aurait mauvaise grâce à le chicaner sur cette préférence. Mais on peut aussi penser que l'architecture religieuse est appelée, comme tous les arts, à une certaine évolution continue; que pour elle, comme pour toutes choses, la vie est dans le mouvement. Il n'est dit qu'un mot, mot à la fois trop court et trop sévère (p. 83) de la Basilique de Montmartre. On ne mentionne pas la Basilique de Fourvière ni la rénovation architecturale tentée par M. Bossan. Rien non plus de la nouvelle cathédrale de Marseille.

Disons encore que l'illustration nous a paru d'une finesse et d'une exactitude un peu inégales.

Ce livre n'en servira pas moins, nous l'espérons, à faire mieux goûter et aimer nos belles cathédrales. Ce culte est quelque chose du culte de Dieu.

L. DELILLE, S. J.

1. Nous nous empressons de signaler ici une publication qui commence sous le titre : *Les Églises paroissiales de Paris, monographies illustrées.* Le premier fascicule, *Notre-Dame, l'extérieur,* promet une œuvre intéressante et une œuvre d'art. On peut souscrire *à la librairie de la France illustrée, 15, rue Férou,* ou *chez M. Ch. G. Petit, 8, boulevard de Vaugirard, Paris.*

Du Développement thoracique par la Gymnastique respiratoire, par le Dr Louis Caminade. In-8° de 146 pages. Paris, Alcan, 1897.

La thèse du Dr Caminade a pour but de faire connaître et valoir la *méthode psycho-dynamique* du Dr Tissié, son maître. Elle se lit avec intérêt, mais nous paraît forcée et exclusive : elle tend à rejeter toutes les méthodes anciennes de gymnastique et à faire du professeur de Bordeaux le rénovateur de la science. Qu'est-ce que la « psycho-dynamie » ? C'est « une science nouvelle, tributaire de la physiologie et de la pathologie somatiques, nerveuses et mentales.... Les réactions du corps mis en fonction musculaire sont psychiques et physiologiques. L'application du mouvement doit dépendre de ces réactions. Il n'y a pas une gymnastique, mais des gymnastiques, c'est-à-dire des modes divers de mouvements applicables selon le *moment* de chaque sujet. *Aussi ne doit-on pas mettre le sujet devant l'appareil, mais l'appareil devant le sujet.* » (P. 146.) Si les maîtres d'école et de gymnastique ne comprennent pas un enseignement aussi clair, il faut les plaindre, mais non les blâmer.

M. le Dr Caminade reconnaît trois méthodes de gymnastiques « selon qu'on s'adresse au train supérieur, au train inférieur ou qu'on répartit également le jeu aux deux trains ». La première méthode serait française ; la seconde anglaise ; la troisième suédoise. Cette classification est manifestement exagérée et fausse. Jamais dans nos écoles, on ne s'est borné aux mouvements de suspension sur les bras : on s'applique à exercer *tous les muscles des membres*. De même, en Angleterre, les pieds ne sont pas *seuls* soumis à l'action et à l'entraînement.

Mais notre jeune confrère tient à condamner le passé et regarde comme dangereux les exercices des bras. « Les exercices de plain-pied du train inférieur peuvent provoquer l'essoufflement mais n'arrêtent jamais la respiration. Les exercices de suspension par le train supérieur provoquent l'arrêt de la respiration pour l'effort et congestionnent violemment. » Pourquoi les anciens n'ont-ils pas connu ces *arrêts* de la science bordelaise ? Nous en demandons la révision, au nom de l'expérience et de la saine physiologie.

Dr SURBLED.

Sainte Germaine, *Bergère de Pibrac*, oratorio-légende ; solos, chœurs, orgue et orchestre ; poème des Pères F.-L. Comire et J. Tustes, S. J., musique du P. F.-L. Comire, S. J. — Partition : chant et piano, réduction de

l'orchestre. Paris, R. Haton. Un volume grand in-8° de 217 pages. Prix : 7 francs.

Le P. Comire s'est fait connaître et apprécier depuis longtemps par les amateurs de musique religieuse. Sa mélodie, toujours distinguée, a le mérite d'être jointe à une harmonie soignée. Les mêmes qualités viennent marquer l'œuvre nouvelle qu'il offre au public. Mais cette fois, c'est une composition de longue haleine. Toute la vie de sainte Germaine nous est présentée dans les quatre parties de cet oratorio, composé pour une salle de concerts et non pour un chœur d'église.

La musique religieuse a pourtant une part assez grande dans cette œuvre, pour constituer un de ses traits caractéristiques. L'auteur s'est plu à nous la présenter sous toutes ses formes, dans les différentes cérémonies que rencontre son libretto. Tantôt ce sont les morceaux du plain-chant, ornés d'un contrepoint moderne; des faux-bourdons, des motets et prières, où le compositeur religieux a donné libre cours à son inspiration. Tantôt ce sont des préludes d'orgue, des offertoires, ou bien encore des cantiques et des Noëls anciens. Le tout, relevé par un accompagnement d'orchestre, que gênera peut-être le concours de l'orgue indiqué sur la partition.

Ces différentes pièces sont encadrées par des pièces de forme moins sévère, formant avec elles un agréable contraste. Peut-être l'auteur aurait-il pu donner encore plus de brillant à cette partie de son œuvre, en sacrifiant un peu au goût des chanteurs pour tout ce qui peut faire ressortir leurs voix, et au faible du public pour tout ce qui est capable de surprendre et d'éblouir ?

E. SOULLIER, S. J.

I. **Marie-Antoinette** (La Captivité et la Mort de), d'après des relations de témoins oculaires et des documents inédits, par G. Lenôtre. Paris, Perrin et Cie, 1897. In-8° de xxi-430 pages ; illustré de 15 gravures.

II. **Souvenirs de l'abbé H. Vollot**, professeur d'Écriture sainte à la Sorbonne (1837-1868), par l'abbé Alexis Crosnier. Angers, Lachèse, 1896. Grand in-8° de 420 pages, avec portrait.

III. **Cinq ans à Saint-Gabriel**, par Arthur Morin ; Gravures et dessins du F. M. Roch ; scènes de la vie de jeunesse. Tours, Debenay-Lafond, 1897. Grand in-8° de 291 pages.

I. — Ce ne sont point des documents tout à fait inconnus que M. G. Lenôtre, l'habile chroniqueur de la Révolution, publie sur

la reine martyre. Ces documents ont déjà été, presque tous du moins, explorés par les historiens de Marie-Antoinette. Dernièrement encore, aux alentours du centenaire de la reine, plusieurs ont été réédités ou mis en œuvre. Mais M. G. Lenôtre a voulu, sous les titres suivants : *Les Feuillants, le Temple, la Conciergerie, le Procès, l'Exécution*, grouper les relations, notes et souvenirs des témoins les mieux renseignés et dignes de foi.

Il n'admet que les récits des personnes qui, à un titre quelconque, ont pu approcher Marie-Antoinette dans ses prisons, entre les deux dates fatales, du 10 août 1792 et du 16 octobre 1793. Ce sont, presque tous, de petites gens, « un concierge, un garçon d'office, un tapissier, une servante, un gendarme, un balayeur... » ; mais ils ont *vu* l'infortunée reine de France, entre ces murs désolés et nus, roulée dans son pauvre châle, les tempes blanchies par le chagrin et presque aveuglée par les larmes.

De 1815 à 1820, quand le temps fut venu de parler, ces *fidèles* du malheur écrivirent ou dictèrent ce qu'ils savaient ; et alors parurent les relations de Dufour, de Turgy, les témoignages de Goret et de Lepître, la lettre de la veuve Brault, les récits de Rosalie Lamorlière... M. G. Lenôtre a recueilli le texte intégral de ces pièces, difficiles à retrouver, qu'il accompagne de toutes les preuves désirables d'authenticité, et qu'il enrichit de dessins, de plans et de portraits. — Je m'étonne seulement que M. G. Lenôtre ait négligé le *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France sur la captivité des princes et princesses ses parents, depuis le 10 août 1792, jusqu'à la mort de son frère arrivée le 9 juin 1795*. Les témoignages de Madame Royale, écrits dans la prison même du Temple, ont une valeur que rien n'égale et que rien ne remplace. Peut-être M. G. Lenôtre aura-t-il jugé que ce *Mémoire* était ou trop considérable, ou trop connu.

Parmi les 400 pages qu'il publie, les plus intéressantes et les plus émouvantes sont celles qu'on doit à Rosalie Lamorlière et à la femme Brault, qui racontent les suprêmes détails des derniers jours. Toutefois, pour la piété des catholiques de France, il n'est aucun détail précieux ou inédit qui puisse atteindre l'intérêt du chapitre : *La Communion de la Reine* et des documents qui suivent. Il y est établi :

1° Que M. Emery confessa Marie-Antoinette et lui donna l'absolution (page 297) ;

2° Que l'abbé Magnin, prêtre de la paroisse Saint-Roch, introduit dans la prison par Mlle Fouché, vint plusieurs fois visiter la reine ; qu'il y célébra la messe, au commencement d'octobre 1793 et que, à cette messe, la reine communia (page 298) ;

3° Que M. Cholet, prêtre vendéen, donna encore la communion à la royale prisonnière, dans la nuit du 13 au 14 octobre, deux jours avant qu'elle fut conduite à l'échafaud (page 318, etc.).

Parmi les autres preuves de « la communion » de la reine, nous sommes heureux de trouver la lettre d'un jésuite, neveu de Mlle Fouché, qui confirme les relations de sa tante avec Marie-Antoinette. Au surplus, l'abbé Magnin a lui-même certifié qu'il avait eu la très grande consolation de lui donner les secours de la religion : et il l'a fait en des termes qui ne laissent aucun doute.

Il serait superflu de recommander ce recueil de documents, dont nous ne signalons que les principaux. L'histoire, même écrite par M. de la Rocheterie, ne peut offrir rien de plus poignant ; et, au point de vue de la fin très pieuse de la reine très chrétienne, on n'a rien publié de plus complet.

II. — Ce sont les souvenirs d'un tout jeune prêtre de Paris, d'un grand talent et déjà d'une vaste science, qui fut d'abord vicaire à Saint-Thomas d'Aquin : et qui, vers l'âge de trente ans, fut nommé professeur d'Écriture sainte en Sorbonne, à une époque où sur les ruines glorieuses de la vieille École de Théologie, il y avait place encore pour un prêtre et pour un enseignement catholique.

Cette vie pleine de promesses n'a guère donné que des promesses ; M. l'abbé Henri Vollot est mort à trente et un ans, Mais déjà, en dépit de la souffrance avec laquelle ce travailleur acharné avait à lutter nuit et jour, le jeune professeur avait amassé une belle floraison d'études sérieuses ; et il était allé demander à l'Allemagne savante tout ce qu'elle peut fournir de matériaux, accumulés ou épars, à la lumineuse pensée d'un prêtre théologien.

Ce que M. l'abbé Crosnier avait déjà fait pour un autre prêtre tout jeune, érudit et professeur aux facultés d'Angers — M. l'abbé Bellanger — il l'a entrepris pour ce professeur de

Sorbonne ; il a raconté cette vie trop brève ; réuni, et publié les fragments de poésie et de prose laissés par M. Vollot. Tout cela méritait d'être cueilli et gardé. M. Vollot, germanisant, hébraïsant, orientaliste, était un lettré, un poète, un agréable épistolier. C'était, avant tout, un prêtre édifiant et profondément attaché à ses devoirs par les liens de la foi. Le volume des *Souvenirs*, qui nous montre dans le vrai jour cette « douce et pâle figure », le fait bien connaître et le fait aimer.

III. — Le titre du livre est modeste. Des gens qui aiment le bruit l'auraient fait sonner comme une cloche ou un clairon ; d'autres moins ambitieux, mais désireux de saisir le regard des lecteurs, auraient intitulé ce curieux volume : *Histoire d'une Éducation dans une École de Vendée.* — Saint-Gabriel est un grand pensionnat, dirigé, en plein bocage, par les Frères « à rabat bleu », fils du Bienheureux Grignon de Montfort. C'est auprès du tombeau de leur saint Fondateur, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, que les excellents Frères de saint Gabriel élèvent, depuis quelque cinquante ans, les arrière-petits-fils et neveux des héros de la *grande guerre*. Depuis vingt ans, 6 000 de ces enfants ont passé dans les murs de cette école, dont un *ancien*, M. Arthur Morin, note les souvenirs glorieux et rappelle les merveilles journalières.

On est là, au sein de la Vendée militaire ; à peine les enfants de Saint-Gabriel peuvent-ils faire quelques pas hors de leur enclos, sans rencontrer les traces des grands ancêtres. Tout cela est raconté avec verve et *con amore*. Après avoir feuilleté ces quatorze chapitres et vu les croquis pittoresques semés à travers les pages, on aurait presque des velléités de revenir à l'âge de cette heureuse jeunesse, pour aller s'asseoir sur les bancs de Saint-Gabriel, où l'on forme si bien l'enfance, en plein pays des *Géants*.

V. DELAPORTE, S. J.

Olga Nylander, simple vie, par Alix AYLICSON. Paris, Bloud et Barral, 1897. In-18, pp. XII-348.

Olga était Suédoise, « fille de cette neige blanche, immense et profonde, qui ensevelit la plaine, nivelle la montagne, transforme les sapins en gigantesques bouquets de Noël ».

L'enfant vient en France à douze ans, répondant à l'appel de Dieu qui la voulait catholique ; puis, c'est la vie heureuse et tranquille du pensionnat, et à vingt-un ans, quand la jeune fille jette, anxieuse, un regard sur l'avenir, Dieu l'appelle une second fois : sa vocation, comme elle le disait elle-même sur son lit de malade, c'était la mort !

Elle meurt en prédestinée, laissant dans les cœurs plus de joie que de tristesse. Aussi, sur sa couche, rien de funèbre : « elle était étendue, calme, vêtue de blanc, enveloppée dans le voile de tulle des jours de communion, couronnée de roses. Elle tenait en ses bras une branche de lis. On lui avait fait un champ de lis autour d'elle ; elle reposait au milieu, toute pure, souriante, dans sa parure immaculée... On eût dit une jeune vierge romaine qui attendait les funérailles des catacombes. »

Simple vie, mais grande devant les anges et devant Dieu, grande par les vertus qui l'embellissent et dont le spectacle laisse à l'âme les plus salutaires impressions. Et elle est si bien racontée, tout y est dépeint d'un trait si délicat, il s'en exhale un tel parfum de piété et de surnaturel qu'on ne saurait imaginer lecture plus édifiante et plus attachante à la fois.

« Elle avait en elle la lumière de ceux qui aiment Dieu ; on pensait, en la regardant, à la neige toute blanche de son pays. » Telle était Olga ; tel ce livre où elle revit.

A. CADET, S. J.

De Sannazarii *vita et operibus. Facultati Litterarum Parisiensi Thesim proponebat* E. Bellon, *licentiatus in litteris et S. Theologia, Rhetorices professor in minore seminario Parisiensi B. M. V. a Campis.* In-8°, pp. 170. Paris, Fontemoing.

Sannazar mérite d'être connu et étudié par ceux qu'intéresse l'histoire de *l'Humanisme*. De tous les poètes qui, à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e], ont aimé l'antiquité classique et l'ont fait revivre dans leurs ouvrages, il est peut-être l'admirateur le plus passionné des anciens et l'imitateur le plus original. Qu'on lise la thèse de M. Bellon et l'on en jugera.

Né à Naples en 1458 et mort en 1530, Sannazar composa tout jeune un poème pastoral, *Arcadia*, mélange de prose et de vers,

assez analogue pour la forme à *l'Ameto*, de Boccace. Les imitations de Virgile et de Théocrite y sont nombreuses et visibles. D'ailleurs Sannazar ne s'en cache pas : pourquoi dissimulerait-il son culte pour ces deux poètes, lui qui, tous les ans, célébrait avec ses amis, par un banquet, l'anniversaire de la naissance de Virgile ?

Mais l'ouvrage, malgré son succès, ne tarda pas à déplaire à l'auteur lui-même, parce qu'il était écrit en italien. A cette époque les lettrés n'estimaient que les œuvres composées en latin. Pogge n'avait-il pas dit que la Divine Comédie serait le plus parfait des poèmes, si Dante avait employé la langue de Virgile ? Sannazar se mit donc à écrire des églogues et des épigrammes en latin. La langue d'Horace, de Catulle, de Properce revit dans ces pièces où, avec les charmes du style, l'on retrouve, hélas ! les libertés licencieuses de ces poètes et des traits de satire mordante à l'adresse des Papes d'alors.

Ce n'est certes pas à cause de ses épigrammes et de ses églogues que Sannazar doit être appelé le « *Virgile chrétien* ». Ce titre lui a été mérité par un poème en trois chants intitulé : *De partu Virginis*. Tout le monde pourtant ne le trouve pas assez chrétien dans ses vers : il a trop souvent recours à la mythologie ; il n'a pas l'accent respectueux et tendre de Vida, par exemple. C'est ce que lui reprochent Érasme et Louis Racine.

Quoi qu'il en soit, Sannazar, comme tous les humanistes de son époque, a travaillé longtemps et avec un grand soin le style de son poème. Pendant vingt ans il a limé ses vers avec un si patient labeur qu'au XVII[e] siècle, Balzac s'autorisait de son exemple pour montrer « qu'il n'est pas possible d'escrire beaucoup et de bien escrire ».

La physionomie de Sannazar est mise en belle lumière dans la thèse sérieuse et intéressante de M. Bellon. La vie du gentilhomme napolitain est riche de détails ; ses œuvres sont analysées avec ordre et jugées avec une sage modération.

On parcourt facilement et sans fatigue aucune les 170 pages de ce consciencieux travail, écrites en un latin clair, souple et élégant. Un lecteur, familiarisé avec la langue de Cicéron ou de César et tenu au courant des récents travaux sur la syntaxe de ces deux auteurs, trouvera çà et là dans la thèse de M. Bellon quelques tournures qui ne sont pas de l'âge d'or de la prose clas-

sique ; mais ces scrupules de grammairien ne l'empêcheront pas de goûter le latin de M. Bellon avec un plaisir d'autant plus vif que les latinistes excellents, à notre époque, deviennent de plus en plus rares.

J. P., S. J.

Contes pour tous les âges, par le Vicomte O. de Poli. Paris, Delhomme et Briguet. In-12, pp. 328. Prix : 3 fr.

Trop mince, ce volume ! trop courts, ces « *Contes pour tous les âges !* » — Mais c'est justement cette brièveté qui leur vaudra des lecteurs. — Eh bien ! non, malicieux critique, ils n'ont pas besoin de cette qualité pour se faire lire. L'auteur conte avec tant de grâce ces mille riens, sait leur donner une vie si intense qu'on ne s'ennuie jamais à les ouïr, pas plus qu'on ne se lasse d'entendre la conversation d'un homme d'esprit. Ce sont bien des *Contes pour tous les âges.* Le bébé à qui bonne maman les dira, écoutera bouche bée « le Pantin vert; » s'il a eu le chagrin de perdre son favori, épagneul ou serin, écureuil ou petit chat, il versera une larme sur l'épitaphe de « Toto, le plus gentil des écureuils » ; adolescent, il sentira son cœur battre en lisant la mort héroïque de Petit-Pierre ; et même quand il aura doublé le cap de la vie, auquel on dit adieu aux joies de l'enfance, il se surprendra encore à feuilleter les pages qui ont fait le charme de ses jeunes années. M. de Poli conte si bien ! et sa morale, qui se dégage sans effort du récit, est si douce, même quand elle enseigne le sacrifice !

V. L., S. J.

I. **La Vie de saint Pierre Fourier,** par Dom J.-B. Vuillemin, chanoine régulier de Latran. Paris, Retaux, 1897. Gr. in-8° illustré, pp. 556-[55]. Prix : 12 francs.

II. **Saint Pierre Fourier,** par un chanoine régulier de Mattaincourt. Lille et Paris, Desclée, 1897. In-8° illustré, pp. 238. Prix : 2 francs.

III. **Un Ami du peuple.** *Le Rôle social du prêtre, d'après la vie de saint Pierre Fourier. Discours prononcé aux fêtes de sa canonisation*, par le R. P. Coubé, S. J. Desclée. Prix : 0 fr. 25.

IV. **Saint Pierre Fourier, surnommé le Bon Père de Mattaincourt,** par Ed. de Bazelaire. Nancy, Crépin-Leblond, 1897. In-16, pp. 136. Prix : 0 fr. 50

Nous n'analyserons pas tous les volumes petits ou grands que la

canonisation de saint Pierre Fourier a fait éclore près bien d'autres. Les uns nous ont été envoyés ; d'autres ne nous sont point parvenus. La source à laquelle tous les auteurs ou panégyristes vont nécessairement puiser, est la grande *Histoire du B. Pierre Fourier*, par le P. J. Rogie, parue en trois vol. in-8°, à Verdun, il y a une dizaine d'années. Mais c'est plutôt une mine de matériaux pour les écrivains, qu'un livre de lecture courante pour le public. Aussi, a-t-on appris avec plaisir que l'auteur avait résumé lui-même, récemment, ses savantes recherches et publié, à Nancy, une *Histoire abrégée de saint Pierre Fourier*, en quatre cents pages, et au prix de trois francs plus accessible que les douze de la publication originale et complète. Mais nous n'avons à parler ici que des ouvrages offerts à la Revue.

I. La grande *Vie* illustrée par Dom Vuillemin est une œuvre importante, digne par le texte et par l'illustration de prendre place à côté des plus beaux ouvrages similaires. L'auteur ayant échappé à une grave maladie, en 1888, avait prononcé le vœu d'écrire l'histoire de saint Fourier. Il a fait honneur à ses promesses. Encouragé par Dom Gréa, l'éminent abbé de Saint-Antoine (Isère), il offre aux lecteurs, pieux et curieux, à peu près tout ce qu'on peut savoir et voir. Deux cents gravures et deux chromotypies mettent sous nos yeux tous les sites, tous les monuments, tous les souvenirs qui se rattachent à cette vie de soixante-quinze ans, dont près de quarante passés à Mattaincourt, mais les autres très dispersés.

Les gravures sont prises la plupart d'après nature ; cependant celle de la page 6 rend mal l'aspect de la maison natale qui gagnerait à n'être point aussi isolée. Quelle preuve a-t-on que le baptistère de la page 14 soit vraiment celui où Pierre a reçu le saint baptême ? Mais le Servais de Lairuels de la page 29 est excellent et me rappelle le tableau que j'ai vu au parloir de l'admirable petit séminaire de Pont-à Mousson, parmi la série des abbés de Sainte-Marie-Majeure. L'église Saint-Martin de Pont-à-Mousson (p. 59) manque un peu de netteté. La vue de la chambre du presbytère de Mattaincourt (p. 83) n'a pas toute l'exactitude voulue. La fenêtre est trop large et n'encadre pas le vitrail actuel. La chapelle ronde est meilleure. Terminons par la tour et la chambre de Gray qui témoignent d'observations précises. — Ce beau volu-

me sera un des souvenirs les plus durables de la canonisation.

II. Né à Mattaincourt, Dom Bonnard, auteur anonyme de la seconde *Vie*, a traité son sujet *con amore*. Beaucoup de faits ; d'excellentes considérations, notamment sur le rôle des chanoines réguliers dans l'histoire de l'Église, mais des dessins qui sont par trop éloignés et de la réalité et des belles reproductions ou compositions de Dom Vuillemin. De la méthode ; des divisions et subdivisions très heureuses, avec des titres qui évoquent les sujets. C'est un ouvrage sérieux, écrit par un auteur minutieusement informé et qui sait présenter les résultats de ses patientes investigations. Tout y est dit et bien dit.

III. — Si le panégyrique du P. Coubé gagnait à être entendu, il ne perd pas à être lu. L'auteur est à la fois orateur et écrivain. Rompu aux nécessités de l'adaptation à l'auditoire et au milieu, il a su dégager dans la vie, un peu confuse, de saint Pierre Fourier, les idées maîtresses qui l'ont dominée et dirigée; mais surtout il a fait œuvre d'actualité autant que d'histoire ou d'éloquence. Plaçant résolûment son héros en face de notre époque tourmentée par les questions sociales, il a montré en lui ce que doit être et ce que ne doit pas être le rôle du prêtre qui va au peuple, afin que le peuple revienne à Dieu. Cette brochure est à répandre dans les cercles, les écoles, les séminaires, les presbytères, les maisons de retraites. Sa lecture fera germer ou mûrir plus d'un apôtre.

IV. — C'est une heureuse pensée d'avoir réédité le *Pierre Fourier* d'Édouard de Bazelaire. Il avait paru d'abord en articles dans le *Correspondant*, puis en volume, en 1853. L'auteur, jeune et enthousiaste, avait tracé du saint personnage un portrait vivant, plein de couleur et de relief, et de ceux qu'on ne refait pas. La fibre du patriotisme lorrain y vibre à l'unisson des sentiments chrétiens les plus élevés et les plus généreux. Mais les recherches des érudits avaient éclairci, depuis lors, nombre de détails et même de faits importants. Aussi Mlle Léonie de Bazelaire, dans une préface où elle nous rappelle que l'auteur fut ami d'Ozanam, de Montalembert et de Falloux, a-t-elle été bien inspirée de nous annoncer cette édition « corrigée et augmentée ». Cependant il subsiste encore plus d'une erreur. Pierre Fourier

est né en 1565 et non en 1564, comme on le lit p. 11. Le P. Jean Fourier, son cousin, ne venait pas de former saint François de Sales au collège de Clermont, à Paris (p 14), mais il devait plus tard, et seulement devenu recteur du collège de Chambéry, connaître et diriger François de Sales, évêque de Genève.

H. CHÉROT, S. J.

Le roi David, par Marcel Dieulafoy. Paris, Hachette et Cie, 1897. In-12 de x-358 pp.

Si on jugeait ce livre par l'échantillon que l'auteur en a donné, l'an dernier, à la réunion plénière des Académies, on risquerait d'être trop sévère. Ce n'est pas le meilleur chapitre. Au fond, M. Dieulafoy a voulu venger David des accusations passionnées dont l'ont chargé certains critiques d'aujourd'hui : E. Renan en particulier. Il *a tenté* de replacer le héros de l'épopée biblique dans son temps et son milieu. « On possède des David français, allemands et anglais, des David croyants et sceptiques, des David juifs, catholiques et protestants, des David du xviiie et du xixe siècle, tous ayant avec l'original des différences marquées, tous placés au milieu des paysages où les peintres ont vécu. » Cet effort, de tout point louable, a-t-il abouti?... Plusieurs ont pensé que nous aurions désormais un David de plus, celui de M. Dieulafoy. L'un trouve que l'auteur a trop facilement prêté à son héros ses propres connaissances en poliocestique; l'autre proteste que le David qu'on nous présente n'est pas de son pays : on le dirait né aux Batignolles. Je n'invente pas.

Les critiques, toujours difficiles, pensent que M. Dieulafoy eût mieux fait de ne point toucher au problème fort épineux des sources du texte biblique. Les exégètes sont mécontents de bien des choses, mais surtout du rôle exagéré qu'on fait jouer ici à Bethsabée. C'est une maîtresse bien autrement intrigante et tyrannique que la Montespan ou la Pompadour.

Quant au chapitre où Saül nous apparaît comme un névropathe, où les phénomènes qui accompagnent la *petite prophétie* sont rattachés à la Grande Hystérie, je préfère n'en rien dire; c'est une question qui nous entraînerait trop loin. Je me contente de faire remarquer que bien à tort on donne au verbe hébreu *hitnabbé* (Vulg. *prophetavit*), une signification unique, celle de

prophétiser, au sens strict du mot. Dans le même ordre d'idées des verbes tels que *augurer*, *pontifier*, *sacrifier* ont des sens multiples et bien différents.

Pour le coup, tout le monde convient volontiers que le livre de M. Dieulafoy est d'une lecture instructive et attachante. C'est beaucoup en pareille matière.

A. D., S. J.

L'Église Saint-Pierre de Montmartre, par André Narjoux, architecte. — Paris, Aulanier et Cie, br. 38 p.

La plupart de ceux qui vont à Montmartre ne remarquent guère, perdue dans les constructions qui avoisinent la basilique du côté ouest, la petite église Saint-Pierre. C'est pourtant l'une des plus anciennes églises de Paris, et, malgré sa pauvre apparence, l'une des plus riches en souvenirs. Fondée au début du VIIIe siècle, elle eut fort à souffrir lors du siège de Paris par les Normands en 887. Ravagée par un ouragan en 944, elle venait d'être réparée, quand l'empereur Othon III, en 977, y établit son quartier général, tenant ainsi la promesse qu'il avait faite à ses Germains de les mener voir Paris. Une abbaye, fondée là par les Montmorency, passa en 1133, dans le domaine du roi Louis VI et de la reine Adélaïde. Il y mirent des religieuses, qui reconstruisirent le monastère et changèrent les dispositions de l'église. La nef, placée sous le vocable de saint Pierre, était ouverte aux fidèles ; le chœur et l'abside, dédiés à Notre-Dame et à saint Denys et séparés de la nef par une grille, servaient aux religieuses. Cette nouvelle église fut consacrée par le pape Eugène III assisté de saint Bernard.

C'est elle, — une relique, on le voit, — qui subsiste encore.

Hélas ! il paraît qu'elle est destinée à bientôt disparaître [1]. Elle ne tient plus. L'abside en particulier, si intéressante comme spécimen d'architecture, a été presque écrasée par la tour du télégraphe Chappe que l'on construisit au-dessus pendant la

1. Grâces aux protestations et aux démarches faites par les amis de nos anciens monuments, et appuyées même par le député socialiste de Montmartre, M. Fournière, il y a encore espoir que la vieille église sera conservée et consolidée.

Révolution. La bâtisse fut faite avec tant de négligence qu'elle reposait non sur les murs, mais sur les voûtes. Quand l'Église fut rendue au culte, on dut séparer le chœur de la nef par une cloison qui empêche de le voir. Il s'affaisse d'année en année.

La nef elle-même est en bien mauvais état. L'église a dû à sa position dominante le triste honneur de jouer un rôle dans tous les sièges que Paris eût à subir. En 1590, Henri IV y fit placer deux pièces d'artillerie qui ouvrirent le feu contre la ville; le roi vint en personne, le 8 mai, se rendre compte de l'effet de ses ordres. Le 29 mars 1814, Joseph Bonaparte y tint conseil avec Clark, Marmont et Mortier sur les moyens de défendre Paris contre les alliés ; des canons, mis en batterie devant l'église, commandaient la plaine ; mais, quand Joseph se fut retiré, ils furent pris par les colonnes d'attaque de l'ennemi. En 1871, la pauvre église devenait pour la Commune un point stratégique important et pour l'armée de Versailles un point de mire. Quand, le 23 mai, elle fut reprise par les corps des généraux Ladmirault et Clinchant, elle avait beaucoup souffert des obus et des balles.

Tous ces faits sont exposés en détail par M. Narjoux. La brochure est élégamment imprimée. Une première partie donne la description de l'église, une seconde en retrace l'histoire. Deux plans et plusieurs dessins accompagnent le texte. Il faut remercier l'architecte qui nous conserve ainsi, dans la mesure de son pouvoir, un monument précieux.

Mais si la nécessité s'impose de ne plus laisser affectée au service paroissial une église qui s'écroule et de reconstruire ailleurs une nouvelle église, est-il si nécessaire de raser le vieux Saint-Pierre ? Pourquoi ne pas laisser subsister à l'état de ruine, près du calvaire, dans un jardin qui avoisinerait la basilique du Sacré-Cœur, ce vénérable témoin de notre histoire nationale ?

P. A., S. J.

En Carême. Poésies par J. Prabère. In-12, pp. 36. Chez Retaux. Prix : 0 fr. 60.

La jeunesse d'aujourd'hui a tendance à la mélancolie ; on y peut trouver à redire, ce n'est point de leur âge. Mais « en Carême » la tristesse est de mise ; Jacques Prabère, s'il est jeune, comme j'incline à le croire, pourra faire valoir cette excuse. Sa

langue est souvent moins poétique que ses idées. Peu d'images, une affectation de réalisme, à la Verlaine ; ou des vers prosaïquement corrects

O Dieu, qui seul es grand et sans faire des choses
Vraiment belles.

De ces vers-là, M. Jourdain en faisait sans effort. L'auteur s'en rend compte, et pour orner ce marbre de belle veine, mais trop uni, il y moule des mots insolites « médiéval », et « nombrer », et « languide ». Ceci est l'excentrique, d'accord ; le poétique, non. Qu'il renonce à ces artifices dont sa verve saura se passer, qu'il dise adieu aux rimes trop pauvres « nom » et « oublieront », qu'il évite les coupes trop irrégulières et sans harmonie :

Pour le ramener | et le choyer de nouveau.....
Sous les dômes comme é | branlés de saints émois...

et le lecteur, quelque penchant qu'il ait à la critique, admirera les beaux vers qui ne sont point rares dans son œuvre, relira volontiers des morceaux comme « Élévation » et se plaira à voir de nobles sentiments traduits dans une langue claire et sonore :

Oh ! puissé-je expirer, en m'écriant : je crois !
Et, comme en un linceul saintement tutélaire,
Dormir enveloppé du signe de la Croix.

V. L., S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 25. — **L'empereur d'Allemagne** désireux de ménager un rapprochement entre lui et le prince de Bismarck, l'avait invité à présider le lancement d'un croiseur qui porterait son nom. Le prince s'excusa sur son âge et son état de santé, et fut remplacé par sa belle-fille, comtesse Guillaume de Bismarck. Aussitôt le lancement et le baptême du croiseur accomplis, l'empereur envoya à l'ex-chancelier une dépêche affectueuse; M. de Bismarck répondit par un télégramme respectueux. De là deux opinions dans la presse : les uns tenant la réconciliation pour accomplie ou du moins le silence de la presse bismarckienne obtenu ; les autres pensant que les positions restent les mêmes.

29. — **Le roi et la reine de Roumanie** ont rendu visite à l'empereur d'Autriche à Budapest. Au repas d'adieu, qui avait lieu aujourd'hui, les toasts ont indiqué l'alliance des deux États comme en voie de se faire, mais non comme accomplie.

— **A Madrid**, le cabinet, présidé, depuis la mort de M. Canovas, par le général Azcarraga, donne sa démission.

30. — **A Athènes,** devant la Chambre, réunie pour approuver les préliminaires de la paix, M. Ralli, chef du gouvernement, pose la question de confiance. Le scrutin donne les résultats suivants : Pour, 30 ; contre, 93 ; abstentions, 43. Une crise ministérielle est ouverte.

Octobre 2. — Nomination de **M. Lépine**, préfet de police, au poste de gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. Jules Cambon, nommé gouverneur général honoraire. Le 28 septembre, malgré un premier refus, M. Lozé, ancien préfet de police, et ambassadeur à Vienne, avait été nommé gouverneur général. Un second refus définitif a obligé le gouvernement à revenir sur sa décision.

— **A Athènes,** constitution du cabinet sous la présidence de M. Zaïmis.

— **A Bruxelles,** s'est tenu cette semaine, le Congrès international de la législation du travail. Aucune question n'a reçu de solution pratique, pas même une des plus agitées, l'intervention de l'État ; les tempéraments nationaux étant trop différents pour s'accommoder d'un régime uniforme.

3. — **A Jonzac** (Charente-Inférieure), M. Pomeray, opportuniste, est élu député, en remplacement de M. Dupon, radical, décédé.

4. — **A Madrid**, constitution du ministère, sous la présidence de M. Sagasta.

— **A Rome**, le souverain Pontife fait promulguer la *Constitution Apostolique sur le rétablissement de l'unité de l'Ordre des Frères mineurs.*

Les noms d'Observantins, Réformés, Déchaussés, Frères d'Alcantara, Récollets n'existent plus. L'Ordre sera appelé Ordre des Frères Mineurs... Il sera dirigé par un seul général. Il obéira à la même règle. Il sera régi par la même administration... Ainsi reviendra-t-on à « cette union pleine de concorde que François avait eu en vue et dont il avait voulu faire pour les siens un devoir sacré... » En ce qui concerne l'Ordre des Conventuels, et aussi des Capucins, Nous ne décrétons rien de nouveau.

5. — **A Athènes**, par un vote de confiance, la Chambre autorise le ministère Zaïmis à poursuivre les négociations définitives pour la paix. En conséquence, M. Mavrocordato est nommé plénipotentiaire et partira incessamment pour Constantinople.

— On annonce que **M. di Rudini**, chef du gouvernement italien, ému du mouvement qui se produit en faveur du pouvoir temporel, prescrit des mesures contre les associations qui revendiquent les libertés religieuses et interdit le congrès catholique de Vicence.

— **A Rome**, par décret pontifical, le R. P. Louis Lasner est nommé Ministre général de l'Ordre des Frères Mineurs, en remplacement du Révérendissime Louis de Parme, démissionnaire.

8. — **Au Brésil**, le gouvernement triomphe enfin de la révolte excitée dans l'état de Bahia, par une sorte d'illuminé, Antonio Conselheiro.

9. — **Le général Weyler** est rappelé de Cuba par le ministère Sagasta. Le rappel ne va pas sans manifestations favorables au général qui, dans ses dépêches, affirme avoir fait tout son devoir avec un succès bientôt complet, si on le laissait à son poste. Le maréchal Blanco est nommé général en chef.

— **A Hambourg**, vient de se tenir un congrès socialiste allemand. Deux déclarations sont à retenir : 1° les socialistes allemands ont nettement répudié l'internationalisme ; en cas de guerre, ils prendront les armes contre l'ennemi quel qu'il soit ; 2° les socialistes prendront part dorénavant aux élections par le suffrage restreint pour le Landtag prussien.

10. — **A Bressuire** (Deux-Sèvres), M. Savary de Beauregard, catholique, est élu député, en remplacement du marquis de la Rochejaquelein, décédé.

Le 10 octobre 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

UN RUSSE CALOMNIÉ

Depuis quelques années, l'attention du public, les travaux des savants se sont portés vers la Russie et son histoire. On a spécialement cherché dans les annales de l'Empire septentrional les souvenirs de ses rapports avec l'Occident, avec les personnages, les idées, les institutions du monde latin, avec la France principalement.

Or, au début de notre siècle, un prince régnait à Saint-Pétersbourg, qui combattit d'abord la France, puis voulut devenir son ami, qui, chef d'une communion dissidente, montra cependant pour le catholicisme une sympathie singulière, et lui prêta même son précieux appui. Pourquoi n'a-t-on pas songé à rappeler une si attachante image ? Comment une plume française n'a-t-elle pas dépeint avec reconnaissance un prince qui tenta de s'allier avec la France et qui fut l'hôte magnanime de tant de proscrits français ? Comment une plume catholique n'a-t-elle pas raconté les services rendus à l'Église romaine par le grand souverain qui protégea le conclave de 1800, qui fut le sauveur et le grand maître d'un Ordre militaire catholique, et qui procura la résurrection de la Compagnie de Jésus ?

Cet ingrat silence trouve peut-être son explication dans les jugements hostiles ou légers des historiens prévenus qui ont parlé les premiers de l'empereur Paul.

A les en croire, ce fils de Catherine II, condamné par sa mère à une longue obscurité, ce souverain qui régna seulement quatre années, et qui tomba sous le poignard, n'aurait été qu'un fou couronné, qu'un despote halluciné, livré aux plus fantaisistes extravagances. Ils ont flétri ou ridiculisé sa mémoire au point que son image demeure, pour beaucoup, un type d'incohérente sauvagerie et de brutale insanité !

Mais, si l'on examine de près ces témoignages accusateurs,

on s'aperçoit que leur authenticité est discutable, que les réquisitoires modernes contre la mémoire de l'empereur Paul semblent s'être successivement reproduits sans contrôle, et que leurs sources communes peuvent être légitimement suspectées par l'impartiale critique.

Ainsi, très souvent, on a puisé dans une *Histoire de Russie* publiée par J. Esneaux en 1828 [1]. Une trentaine d'années seulement s'était alors écoulée depuis la mort du tsar Paul, et le voisinage d'événements relativement récents semblerait établir en faveur de cet ouvrage une présomption d'exactitude. Malheureusement il a pour auteur un ennemi de la Russie, un historien dont l'hostilité avouée exclut toute confiance, tout crédit légitime. J. Esneaux, qui s'adjoignit, au cours de son travail, un collaborateur, M. Chennecot, n'a guère publié qu'un pamphlet en cinq volumes, décriant les grands noms qu'il aborde, accumulant sur la mémoire de tous les souverains russes les imputations odieuses ou les insinuations inquiétantes, et nous faisant connaître d'ailleurs, dès les premiers mots de sa préface, ses sentiments pour la Russie, sa haine dénuée de toute clairvoyance politique : « Si la bonhomie euro-
« péenne le permet aux Russes, le knout régira l'univers
« abruti... On se flatte que la Russie affranchira la Grèce !
« La Russie n'affranchit rien, elle enchaîne tout ; et malheur
« à ceux qu'elle protège, elle finit par les dévorer. C'est
« contre nous que la Russie, devenue puissance maritime
« prépondérante, portera ses premiers coups. Son machia-
« vélisme sait faire naître et attendre ou brusquer l'occa-
« sion. Je vois grandir sans cesse et tous les jours
« s'aguerrir le géant ambitieux qui s'achemine à la conquête
« du monde ! [2] »

Cette *Histoire de Russie* inspirée par de tels sentiments, cet exposé, défavorable au règne de Paul Ier comme à tous les autres règnes russes, ne peut donc être invoqué comme un témoignage impartial et sérieux [3].

1. *Histoire philosophique et politique de Russie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par J. Esneaux, 5 vol. Paris, Corréard, 1828.

2. *Idem*, tome I. Avant-propos, pp. I et II.

3. Elle contient d'ailleurs un très grand nombre de renseignements fort

Une autre source à laquelle ont puisé tous les anecdotiers hostiles au tsar Paul, n'offre pas de meilleures garanties. C'est un document précieux par sa date, — il est contemporain du tsar lui-même et il a pour auteur l'un de ses officiers, l'amiral Tchitchagoff. — Mais ici encore le caractère de l'auteur et les actes de sa vie infirment son témoignage quand, dans ses *Mémoires*, il dépose contre son souverain. Tchitchagoff, en effet, a laissé la réputation d'un jacobin russe. Ce qui est plus précis, c'est qu'il osa — il le raconte lui-même — tenir au Ministre de la Marine, Koucheleff, des propos offensants pour le tsar ; et que celui-ci lui pardonna généreusement sa faute. Mais plus tard, cet amiral russe abandonna sa patrie pour passer au service de l'Angleterre, où il mourût. Ces faits, on en conviendra, ne sont pas précisément de nature à lui concilier l'estime et la confiance.

Enfin les *Mémoires secrets sur la Russie*, publiés en 1804, ont également donné l'essort à des calomnies, très répétées depuis [1]. Or, l'auteur de ce livre anonyme est un Suisse nommé Masson, d'abord accepté dans l'armée russe, puis chassé du pays comme adhérent à la Société secrète des *Philadelphes*, laquelle fomentait l'anarchie dans l'Empire. Un célèbre contemporain, Kotzebue, secrétaire du tsar Alexandre, s'est montré fort sévère pour ce Masson, dont les diffamations contre Paul Ier ne méritent que le mépris.

Une histoire écrite dans un but avoué de dénigrement,

curieux. Bien des faits y sont même consignés qui, malgré la haine de l'auteur, tournent, aux yeux du lecteur impartial, à la gloire de celui qu'on veut flétrir. Nous aurons à en citer ici plusieurs.

1. *Mémoires secrets sur la Russie et particulièrement sur la fin du règne de Catherine II et sur celui de Paul Ier*. 5 vol. Paris, chez Levrault, Schœll et Cie, 1804. — Ce pamphlet contient certains documents intéressants : les pièces justificatives du tome III, par exemple, où se trouve le texte complet de beaucoup d'ukases de Paul Ier. — Quant aux faits narrés par Masson lui-même, il est inexpliquable qu'ils aient trouvé créance auprès de tant d'écrivains : des histoires comme celle d'un cheval condamné pour crime de lèse-majesté auraient eu besoin, semble-t-il, de subir un sérieux contrôle, avant d'être acceptées !

la déposition d'un traître, et celle d'un conspirateur, telles sont donc les sources impures qui ont plus ou moins directement alimenté la légende, telle est la fausse monnaie que tous ont acceptée et répandue ! Et c'est en s'inspirant de ces documents suspects que l'opinion s'est trompée à l'égard de Paul Ier[1].

Après cent ans de calomnies, l'heure n'est-elle pas venue d'écarter la légende, de dégager la physionomie vraie de ce souverain, de rechercher, d'après ses actes eux-mêmes, quel fut son caractère, et de montrer en lui, à la place du maniaque tyran qu'ont noirci les plumes révolutionnaires, le prince honnête, sage, magnanime, qui fut, il y a cent ans, l'ancêtre du tsar heureusement régnant aujourd'hui ?

Voyons d'abord quels reproches sont adressés à Paul Ier et abordons-les de front.

Il se serait montré mal équilibré dans sa conduite ; engoué d'un militarisme outré ; étranger aux belles lettres ; intolérant dans ses ordonnances ; cruel dans ses châtiments ; versatile dans sa politique étrangère.

Manque d'équilibre et de bon sens ?

Écoutons, à ce sujet, les juges directs et désintéressés qui ont vu de près le tsar.

Voici d'abord un témoin de sa jeunesse. Alors que Paul Ier n'était encore que grand-duc héritier, et qu'il parcourait l'Europe entière pour son instruction, il se fit apprécier très favorablement dans toutes les cours : un spectateur peu suspect d'indulgence, Frédéric de Prusse, écrivait même à d'Alembert : « Le prince russe possède de grandes et nobles qualités : il est un peu grave ; cela tient à son caractère, mais le fond est excellent. »

Voici, beaucoup plus tard, à la fin du règne, un second

1. L'écho de ces accusations contre le tsar Paul se retrouve jusque dans l'important ouvrage de MM. Lavisse et Rambaud, actuellement en cours de publication : *Histoire générale du IVe siècle à nos jours.* (Paris, Armand Collin et Cie.) On y voit le fils de Catherine II traité de maniaque et de despote fantasque.

témoin, dont la déposition contemporaine montre chez le tsar un équilibre de vie très sérieux et très réglé. Ce témoin est un Français, un vieux prêtre insermenté, l'abbé Georgel, que la Révolution avait exilé à Fribourg : il a passé quelque temps à Saint-Pétersbourg et a laissé une curieuse relation de son voyage. Son intelligence et son passé de diplomate garantissent sa clairvoyance ; son caractère et son désintéressement garantissent sa véracité[1]. Or voici son esquisse du tsar.

Paul Ier n'est pas d'une taille avantageuse ; son visage, avec un nez épaté, n'est pas agréable ; mais sa démarche, son air, le feu de sa physionomie, son regard, commandent le respect. On ne peut lui refuser de très grandes qualités. Sobre dans ses repas et ses plaisirs, simple dans ses vêtements, il ne connaît le luxe et la magnificence que dans la pompe des cérémonies où la majesté impériale doit se montrer dans tout son éclat. Ses connaissances le mettent à portée de bien juger les hommes et l'emploi de leurs talents. Dans ses sociétés intimes, il se distingue par son amabilité et les charmes de sa conversation. J'ai lu des lettres écrites de sa main, où l'esprit, conduit par un noble jugement, avait le ton et la noble précision qui conviennent au rang suprême.

Ce prince se lève tous les jours à cinq heures du matin : le ministre de la police générale et le commandant militaire de Saint-Pétersbourg se succèdent dans son cabinet pour faire leur rapport. A huit heures, il va à la parade, et exerce ensuite quelques-uns des bataillons de la garde impériale, ou des régiments qui sont en garnison dans la ville. A dix heures, il rentre pour aller à sa chapelle. Au sortir de la messe, il monte à cheval ou en calèche, et va inspecter les quartiers militaires et juger par lui-même de l'exactitude des officiers ; quelquefois il visite les travaux des nouvelles casernes qu'il fait bâtir, car il a à cœur que l'officier et le soldat soient bien logés. A son retour, il dîne ; après le dîner il se promène en calèche. De retour vers les trois ou quatre heures, il appelle dans son cabinet les ministres, les généraux et les personnes avec lesquelles il veut travailler ou converser sur les affaires du gouvernement. Vers les six heures, il se rend chez l'impératrice où sont rassemblées les personnes admises dans cette intime société. Lorsqu'il y a comédie, il n'y a pas de jeu. Le spectacle commence ordinairement à six heures. On y invite quelquefois les ambassadeurs et ministres étrangers,

1. *Voyage à Saint-Pétersbourg en 1799-1800, fait avec l'ambassade des chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem allant offrir à l'Empereur Paul Ier la grande Maîtrise de l'Ordre. — Notes pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIIIe siècle,* par feu M. l'abbé Georgel, jésuite, ancien secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires de France à Vienne, et publiées par son neveu et héritier M. Georgel. — Paris, Eymery et Delaunay, 1818, p. 361 s.

ainsi que plusieurs seigneurs ou dames qui n'ont point de service à la cour. Voilà la vie journalière de la Cour impériale de Paul Ier. Cette marche uniforme n'est intervertie que les jours de fête, ou lorsqu'on commence les grandes manœuvres [1].

De bonne foi, est-ce là le portrait, le règlement, d'un halluciné, d'un déséquilibré ?

Est-ce un fou, d'autre part que ce prince avisé, qui, dès les premiers jours de son règne, promulgue une constitution nouvelle [2] pour l'ordre de succession au trône, substituant désormais aux caprices du choix souverain, ou à l'audace du plus ardent compétiteur, la loi stable et régulière de l'hérédité, c'est-à-dire la transmission de la couronne de mâle en mâle et par ordre de progéniture ? Cette constitution de Paul Ier régit encore la Russie moderne, pour son bonheur et sa durable sécurité.

On a ridiculisé l'engouement du tsar pour le militarisme, pour la *soldatomanie.*

La critique est juste : il faut l'accepter. Le tsar aima les inspections méticuleuses. La tenue militaire fut seule en faveur à sa cour. Il étudiait sans cesse l'équipement et l'armement des troupes, cherchant à les perfectionner. Il sut, mieux qu'aucun tailleur, le juste métrage d'étoffe nécessaire pour une tunique ou pour une culotte, pour un revers ou pour un collet. Il lui arriva souvent de braquer sa longue-vue par une fenêtre de son palais, pour guetter au loin les sentinelles, surprendre et punir les incorrections dans le service ou dans la tenue.

Mais il faut se hâter d'ajouter que ces minuties d'inflexible discipline avaient été rendues nécessaires peut-être par le laisser-aller des règnes précédents, règnes des impératrices Élisabeth et Catherine, où la fantaisie féminine et le caprice du moment n'avaient pas été sans altérer l'application rigoureuse des règlements militaires.

1. Georgel, *ibidem*, pp. 361 et 366. Les *notes* de l'abbé Georgel sont un document de première main de la plus haute valeur, car c'est la déposition d'un témoin honnête et impartial. Il en a été fait grand usage pour ce travail.

2. *Les Mémoires secrets sur la Russie*, (tome III, Xme des pièces justificatives), en donnent le texte intégral.

Il faut noter aussi que le tsar donnait, le premier, l'exemple des qualités militaires qu'il exigeait rigoureusement d'autrui. S'il interdisait la pelisse à ses officiers, jamais lui-même n'en porta; s'il prolongeait les exercices, lui-même les commandait durant de longues heures, par des froids de vingt degrés.

Il faut se rappeler que l'abus du militarisme, la *soldatomanie*, n'était pas, en ce temps-là, spéciale au souverain russe. Tous les princes de son temps subissaient un enthousiaste entraînement pour les choses de l'armée, vers le détail militaire. Frédéric de Prusse avait mis à la mode ce goût, peut-être désordonné, pour la tactique, les manœuvres, les revues, l'uniforme.

D'ailleurs, si cet excès d'instruction militaire a pu avoir ses inconvénients, et prêter aux railleries, la Russie dût oublier ces critiques du dehors, le jour où son armée sévèrement rompue et disciplinée fut conduite par Souvaroff en Italie, et rencontrant les soldats de la France, réputés les plus vaillants de la terre, se mesura contre eux sans désavantage, grâce à son impeccable cohésion !

Paul Ier, a-t-on dit, ne montra que peu de goût pour les arts et les lettres ?

Reproche fondé, comme le précédent.

Oui, Paul Ier diffère absolument de sa mère, pompeusement appelée la *Sémiramis du Nord*, bienfaitrice universelle des lettrés et des savants, amie généreuse des beaux-arts et de la poésie. Il comprit peu les grâces de l'esprit et les charmes du bien dire, le raffinement des jouissances élevées, l'attrait délicat de la musique et de la peinture.

Mais encore faut-il, en reconnaissant chez lui cette infériorité, rappeler les sombres circonstances qui peuvent l'expliquer. Comment demander à un prince les facultés brillantes de l'imagination, un esprit libre et dégagé, quand une mère ombrageuse l'a systématiquement éteint, jusqu'à l'âge de quarante deux ans, quand sa jeunesse asservie et reléguée, s'est écoulée sans culture et sans épanouissement, loin des foyers intellectuels. Et n'est-il pas excusable de négliger les jolis vers, de délaisser les musées, ce souverain

qui a vu son père assassiné, qu'enserrent les embûches et les trahisons d'une Cour inconstante et féroce, que menacent chaque jour le fer et le poison; triste victime qui prévoit trop sûrement son tragique destin !

Encore ne peut-on pas accorder que le tsar fut un ignorant, un illettré. Nous savons au contraire que s'il lisait peu, il savait choisir ses livres. Il a médité l'ouvrage du Comte de Maistre, *Considérations sur la France*, ce qui fait la preuve très assurément d'un esprit appliqué et réfléchi.

Le tsar fut-il dur et intolérant[1] ?

A coup sûr il aima la régularité, l'ordre, la hiérarchie. Simple dans ses habitudes privées, il voulut, dans les occasions convenables, la pompe souveraine et la traditionnelle étiquette, à laquelle aucun de ses sujets ne se fût impunément soustrait. — Sans doute, il proscrivit le luxe ou le règlementa. — Sans doute, il ferma rigoureusement ses frontières à tout livre contraire au décalogue, à la morale, ou aux lois de l'Empire. — Sans doute encore, il conçut de sa fonction souveraine une notion très haute, qui scandaliserait fort nos temps parlementaires; et ses ennemis lui attribuent même cette olympienne réponse adressée à quelque visiteur qui s'excusait maladroitement de son retard sur ce qu'il avait été retenu par un personnage considérable de l'Empire : « Apprenez, Monsieur, qu'il n'y a de considérable ici que la personne à qui je parle, et pendant le temps où je lui parle! »

Ce propos, qu'on oserait à peine prêter à Louis XIV, paraît fort douteux. Fût-il vrai, qu'il ne suffirait nullement à démontrer l'intolérance du tsar. Quelle qu'ait été son opinion sur l'étendue et l'élévation de la fonction impériale, il ne l'a pas exercée sans tempérament et sans justice.

Chef d'un culte dissident, il accepta dans son empire l'exercice du culte catholique.

1. Sur ce grief, comme sur tous les autres, voir les *Mémoires secrets* de Masson et J. Esneaux, *Histoire de Russie*, tome V, pp. 191 à 226. Les imputations souvent invraisemblables et grotesques de pareils auteurs ont été reproduites presque textuellement par la plupart des historiens!

Un nonce apostolique, Litta, fut officiellement accueilli à Saint-Pétersbourg. D'accord avec lui, Paul créa l'archevêché métropolitain de Mohilew, avec six évêchés suffragants à Vilna, Telsca, Minsk, Luck, Kamiéniec et Riga. Chaque évêque eut sa dotation, son coadjuteur, ses chanoines, ses séminaires; et, pour les affaires de l'église, il fut installé un tribunal nommé le *Collège catholique de Justice*, composé de sept membres présidés par le métropolitain.

Paul fit plus encore pour les catholiques, le jour où il usa de ses victoires en Italie pour favoriser la tenue d'un conclave, après la mort de Pie VI, prisonnier à Valence. Le tsar avait connu et aimé ce pontife, alors que, jeune grand-duc, il avait visité l'Italie. Quand il fut souverain, ne pouvant, malgré son ardent désir, restituer au Saint Siège son territoire violé par la Révolution, Paul I[er] couvrit au moins de sa puissante protection l'assemblée des cardinaux, réunis à Venise pendant trois mois et demi; il assura, de cette manière, la libre élection du cardinal Chiaramonti, sous le nom de Pie VII. Ce fut, en ces temps désastreux, un signalé service, rendu par un prince schismatique à l'Église catholique!

Sa tolérance paraît plus frappante encore à l'égard des Jésuites, parce que tous les autres pouvoirs européens persécutaient, exilaient à l'envi, ceux que d'Alembert appelait les *Grenadiers du Pape*[1].

Les rois, frappés d'aveuglement, avaient même obtenu du Souverain Pontife le bref « *Dominus ac Redemptor* » (1773), par lequel était supprimée la Compagnie de Jésus. Mais une souveraine altière avait empêché la promulgation du bref dans ses vastes États, de sorte que, grâce à Catherine II, qui emporta l'acquiescement du Pape, l'ordre des Jésuites continua d'exister en Russie. Comme sa mère, Paul I[er] protégea la Compagnie, fut son hôte fidèle et ami; durant tout son règne, cet ordre catholique subsista dans le vieil empire schismatique, alors que tous les états catholiques le

1. Voir surtout *Histoire des Jésuites de la Russie blanche*, par le P. Zaleski. Paris, Letouzey, 1886, *passim*.

proscrivaient avec rigueur, et il y subsista non seulement toléré, mais favorisé par le pouvoir impérial!

Paul avait connu les Pères dès le temps où, Grand-Duc héritier, il avait été reçu au collège de Polotsk, s'y était fait exposer les Constitutions de la Compagnie, et en avait étudié les méthodes d'enseignement. Depuis lors, il ne cessa de marquer aux Pères une insigne bienveillance. Un jour, par exemple, Paul, devenu le tsar, traverse Orcha, sur la route de Lithuanie : il se rend à pied, inopinément, chez les Jésuites de cette ville. Le P. Grüber, déjà bien connu du prince, reçoit avec un respect empressé l'auguste visiteur ; selon l'étiquette, il s'incline profondément devant lui pour lui baiser la main ; mais le tsar l'en empêche, le relève, et l'embrasse : de ce pauvre prêtre étranger, dont il a su apprécier la haute vertu et l'esprit judicieux, Paul Ier fait son confident, son conseiller, son ami.

Ses actes se conformèrent à ses démonstrations. La Compagnie de Jésus fut autorisée à fonder de nouveaux collèges ; Paul lui restitua aussi l'université de Vilna ; et lui attribua, dans sa capitale, par ukase du 10 octobre 1800, la jouissance de l'église Sainte-Catherine et des bâtiments annexes, pour y établir un collège. Aussitôt commencèrent librement à Sainte-Catherine les prédications des Jésuites, en français, en italien, en allemand, et en polonais. Quant à leur externat de Saint-Pétersbourg il s'ouvrit en juin 1801, avec sept professeurs, et devint si florissant que, dès l'année suivante, il fallut le transformer en internat.

Mais le bienfait le plus important de Paul à l'égard d'une société religieuse étrangère à son culte fut son instance auprès du Pape Pie VII pour obtenir que le Saint Siège revînt sur la sentence portée contre les Jésuites par Clément XIV, et les rétablît canoniquement, après les avoir dissous. Il écrivait au Pape le 11 août 1800 : « Je crois devoir solliciter une approbation formelle en faveur de cet institut, pour lequel je professe un attachement tout particulier. J'espère que ma recommandation ne sera pas inutile. »

Le 7 mars 1801, Pie VII répondait au tsar, après mûr examen, par le bref *Catholicæ fidei*, qui rétablissait canoni-

quement la Compagnie de Jésus, au moins dans les états russes, en attendant la bulle de 1814 *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, qui la rétablit définitivement dans le monde entier. Paul aussitôt félicite en ces termes l'un des vétérans de cette milice :

Mon Révérend Père, je me réjouis de vous avoir appelés dans mon empire, de vous y avoir donné un asile stable et assuré, d'avoir été utile à un ordre aussi honorable que le vôtre..... Vos maximes salutaires, servant à corriger et à régler les mœurs, procurent des fruits précieux, aussi bien aux individus qu'à la société... Je suis et serai toujours prêt à vous donner des preuves de ma bienveillance, tant pour vous que pour votre Compagnie.

Non seulement le tsar, chef de l'Église gréco-russe, tolère, appelle même ces religieux catholiques dans son empire ; mais il entend protéger au loin ces exilés ; il plaide leur cause auprès du roi de Suède, et peu s'en faut qu'il n'obtienne pour eux la restitution de leur maison de Stockholm. Il exige même que leurs établissements d'Orient, confisqués par la Porte, à la faveur du désarroi français, leur soient restitués, et il écrit à Tamara, son ambassadeur auprès du Sultan :

Connaissant tous les avantages qu'un bon gouvernement peut retirer de l'institut des Jésuites, dont la fin est d'élever la jeunesse, et d'inspirer l'amour et la fidélité pour le souverain, j'ai résolu de rétablir cet ordre dans mes états, et je lui accorde de grandes prérogatives. Comme je désire que la Porte Ottomane participe au bien immense qu'on peut retirer de cette société, je vous recommande de lui aider en ce point, Ainsi vous engagerez le divan à rendre à la Compagnie tous les privilèges dont elle jouissait au temps du gouvernement monarchique en France. Et afin que vous sachiez quels étaient ces privilèges, et que vous ayez les connaissances nécessaires pour bien commencer cette négociation et la terminer heureusement, ainsi que je l'espère, je vous envoie une note qui vous fournira les lumières que vous pouvez désirer.

Cette conduite humaine, protectrice, à l'égard des *Grenadiers du Pape* montre-t-elle, chez un prince qui se juge tout à fait indépendant du Pape, une étroite intolérance ? Nous demandons, en même temps, si les catholiques ne doivent pas quelque reconnaissance à celui qui fut le si généreux protecteur de religieux persécutés en haine de l'Église ?

On ne verrait donc aucun prétexte à l'accusation d'into-

lérance, si l'on ne découvrait, dans la collection des Ukases rendus par Paul I[er], une pièce fort curieuse, rappelant aux émigrés français, comme à tous leurs coréligionnaires habitant l'Empire russe, l'obligation stricte que leur impose leur croyance de *faire leurs Pâques*. Cet avis aux catholiques négligents, assez surprenant sous la plume d'un autocrate schismatique, visait certains gentilshommes trop imbus des principes de l'Encyclopédie, voltairiens peu soucieux de leurs devoirs chrétiens [1].

Peut-être le tsar mit-il quelque malice à souligner, devant ces *libres-penseurs*, que s'il les pensionnait et les hébergeait si généreusement, c'était comme partisans du trône et de l'autel, comme victimes d'un gouvernement sans Dieu. D'ailleurs ils n'en firent qu'à leur tête, à leur tête souvent bien légère, et l'on n'en cite pas un seul qui ait encouru la disgrâce de l'Empereur pour avoir négligé la communion pascale.

Le tsar fut-il cruel ?

Certes non. Ceux qui lui reprocheraient du sang répandu le confondraient injustement avec sa mère la sanguinaire Catherine. Cette allemande, si *philosophe*, s'est baignée dans le sang : elle a empoisonné son époux Pierre III pour lui succéder, elle a assassiné dans sa prison le jeune tsar Yvan VI qui pouvait devenir son concurrent, elle a martyrisé avec une joie féroce les Polonais écrasés. On assure même qu'elle fit étouffer pendant ses couches la première femme de son fils Paul, la Princesse Nathalie, fille du Landgrave de Hesse. Mais son fils a tenu la conduite opposée. Pendant toute la durée de son règne, Paul I[er] n'a pas fait exécuter une seule condamnation capitale !

Il y a, je le sais, une terrible histoire, qui a couru sur son compte. Un jour, à la parade, un régiment exécute mal le mouvement prescrit : le tsar aussitôt commande : « Par file, à droite, en avant, marche... pour la Sibérie ! » Et le régiment entier avec la musique et le drapeau prend la route du mortel exil !

1. Voir l'indignation de J. Esneaux à ce sujet, pp. 223 et 224.

Quelle barbarie ! C'est à faire frémir ! Trois mille hommes déportés d'un seul coup !.... Mais il est fâcheux que l'on néglige d'ordinaire de raconter la fin de l'affaire.... A peine le régiment était-il hors de vue, que Paul envoyait un aide-de-camp signifier au colonel que la punition était levée, et qu'il eût à rentrer au quartier !

Enfin le reproche de versatilité politique, souvent formulé contre Paul I[er], repose-t-il sur des preuves plus sérieuses? Est-il vrai, par exemple, que ses sentiments à l'égard de la France aient varié capricieusement?

Non : les sympathies très avouées du souverain russe à l'égard de la France ont été fixes et profondes. Il les a bien prouvées en accueillant généreusement les Français exilés, en pourvoyant à leurs besoins, en leur confiant des commandements militaires et civils, de hautes fonctions administratives dans son empire, en les y maintenant depuis son sacre jusqu'à sa mort. Il les a bien prouvées surtout en combattant les armes à la main l'oppression jacobine qui faisait gémir la pauvre France !

Il est clair cependant que son règne se partage en deux périodes distinctes, où les procédés du gouvernement russe apparaissent très différents.

Durant les premières années, le tsar proscrit rigoureusement les livres, les journaux, les modes, presque la cuisine, de Paris; il est l'âme de la seconde coalition européenne contre la République, et son invincible Souvaroff triomphe, en Italie, de Moreau, de Macdonald, de Joubert, jusqu'au jour où Masséna lui inflige la défaite sanglante de Zurich.

Après cette époque, au contraire, on voit le tsar s'éloigner sensiblement des Autrichiens et des Anglais, ses anciens alliés; on le voit se rapprocher de Bonaparte, lui envoyer une ambassade, et préparer une alliance Franco-Russe, que la mort survenant inopinément l'empêcha seule de conclure.

Caprices fantasques, a-t-on dit, mobilité d'un despote en démence ! Non, certes. Ce qu'a proscrit d'abord Paul I[er], ce qu'il a combattu, ce n'est pas la France, c'est la Révolution, ce sont ses doctrines destructives, ses hommes cruels, ses envahissements, ses menaces, ce sont les crimes du jacobi-

nisme triomphant! Son ennemi, ce ne fut pas notre pays déchiré ; tant s'en faut; ce fut, exclusivement, — il l'a consigné dans un manifeste public, — ce fut « le gouvernement impie qui a dominé en France ». Et, plus tard, au contraire, quand il adopte une conduite opposée, quand il pactise avec le vainqueur de Marengo, c'est qu'il voit la Révolution virtuellement écrasée, c'est qu'il salue la fin de l'anarchie française, c'est qu'il voit l'aurore d'un gouvernement réparateur, sinon en droit, au moins en fait. Ce ne sont plus les valets de guillotine, les pilleurs d'églises, les massacreurs sans foi ni loi qu'il a devant lui ; mais des soldats disciplinés, un général qui demain sera l'égal des rois, et qui, tranchant déjà du grand homme, aujourd'hui renvoie au tsar, sans échange, sans compensation, sept mille prisonniers russes, après les avoir habillés de neuf, chacun selon la tenue spéciale de son arme ! Et comparant ces nouveautés aux infâmes souvenirs de la terreur, comparant même cette France assainie, demain reconstituée, avec la déloyale Angleterre son alliée qui lui refuse de lui livrer Malte, malgré la foi jurée, avec l'incertaine Autriche qui a laissé écraser Souvaroff à Zurich, le souverain Russe peut, sans mentir à l'honneur du passé, tendre la main à la France renaissante[1].

Cette évolution lui a coûté cher ; elle lui a coûté la vie, s'il faut en croire les soupçons contemporains, dont l'Angleterre ne s'est jamais, semble-t-il, entièrement lavée.

On savait l'événement d'avance, affirme M. de Marcillac dans ses *Souvenirs de l'émigration*, à propos de la fin tragique de Paul ; l'époque en était désignée : il paraît même qu'un des cabinets d'Europe comptait sur cet événement pour ramener la Russie dans la coalition contre la France ! Ce qui n'est pas douteux, c'est que la mort de Paul arriva juste à l'époque annoncée !

Sans aller jusqu'à conclure que le tsar a vraiment expié

1. Dans le tome V de son *Histoire*, pp. 236 à 272, J. Esneaux raconte très complètement, mais avec une grande amertume, l'histoire des rapports de Paul avec la France. — Quant à Georgel, comme tous les émigrés, il jugea sévèrement le rapprochement avec Bonaparte. Cf. Appendice de ses notes de voyage, p. 486. Cf. également, *Souvenirs de l'Émigration* du marquis de Marcillac. Paris, Beaudoin, 1825.

sous le couteau le crime d'abandonner les Anglais et de s'orienter sur la nouvelle étoile, nous pouvons du moins rappeler aux Français que ce n'est pas à eux de blâmer son évolution.

J'ai dit jusqu'à présent que les accusateurs de Paul I[er] s'étaient trompés sur beaucoup de points. Pour mieux faire connaître le tsar, il ne faut pas seulement le justifier de reproches immérités, il faut maintenant parler de ses grandes qualités, car cet ami de la France, ce protecteur sincère de l'Église catholique, fut un homme religieux ; il fut aussi un ami vrai du peuple ; il fut un prince magnanime et chevaleresque.

Le tsar crut fermement.

Lorsque son ami le Comte Rostopchine vint lui apprendre que la mort de l'impératrice Catherine le faisait souverain de quarante millions d'hommes, il tint ce langage sincèrement religieux : « Peut-être Dieu me donnera-t-il la force et la raison nécessaires pour supporter l'état auquel il me destine : j'espère tout de sa bonté ! » Et son premier acte fut d'aller prier dans la chapelle du palais.

Jusqu'à sa mort, son langage et sa conduite ne se sont jamais démentis sur ce point.

Paul fut un ami vigilant du peuple.

Dès son avènement, il diminue les dépenses de Cour, il déclare que désormais chacun pourra écrire directement au souverain et qu'il lira lui-même toutes les lettres de ses plus humbles sujets. Par ukase du 5 avril 1797, il défend absolument à tout seigneur ou propriétaire d'imposer le travail aux paysans pendant la journée du dimanche. Il abolit le cours forcé du papier-monnaie qui ruinait la population ; il fait retirer de la circulation publique six millions de roubles-billets et les brûle solennellement sur la grande place, aux acclamations de tous les malheureux ; il entreprend la gigantesque construction d'un canal qui rejoindrait la Baltique avec la Mer Noire ; il dote les hôpitaux, il fait distribuer des aliments ; il veut même pour le peuple des distractions agréables, et il crée une promenade superbe,

les allées de l'Amirauté, où l'on transplanta des arbres tout venus. Ces transports n'étaient pas alors couramment pratiqués comme aujourd'hui, on en fut dans l'admiration et l'on trouva prodigieuse la dépense de soixante francs par pied d'arbre, faite pour le plaisir de la population de Saint-Pétersbourg [1].

Le tsar visait à mieux; il voulut assurer à sa capitale le bienfait d'une administration modèle. Ce détail est peu connu : il mérite de l'être.

M. Lenoir avait administré la ville de Paris comme préfet, — on disait alors lieutenant-général de police, — pendant les dernières années de la monarchie française. L'Impératrice-Reine, Marie-Thérèse, avait apprécié de loin le mérite de ce célèbre édile, et lui avait demandé directement ses lumières pour les améliorations urbaines qu'elle pourrait, à son exemple, introduire dans les villes de son royaume de Hongrie. Le mémoire, que lui adressa Lenoir et qui fut imprimé, énumérait tout ce qu'il avait tenté pour le bien matériel et moral de Paris. Puis la Révolution survint: Lenoir émigra en Suisse, plus tard à Vienne, où il vécut pauvre et oublié. Sa surprise fut grande un jour de recevoir une lettre de Russie, une lettre de Paul Ier ! Le tsar informait Lenoir qu'il avait lu son mémoire, apprécié grandement ses services d'administrateur municipal, et qu'il désirait lui confier l'administration de sa capitale, l'invitant à venir se fixer auprès de sa personne. Paul, toujours généreux, ajoutait que le préfet de Saint-Pétersbourg serait Sénateur, Conseiller d'Etat, et doté du riche Comté de Morlan en Lithuanie.

Le pauvre émigré répondit avec la plus respectueuse reconnaissance qu'en acceptant les bontés du tsar il se trouverait lié à la Russie pour le reste de ses jours, et que malgré son âge, il ne voulait pas renoncer à l'espoir de rentrer un jour en France. Mais il offrait deux ans de sa vie.

Le tsar accepta ce compromis : le futur préfet se mit en route, mais en traversant la Pologne, il apprit, à un relai de poste, la mort tragique de Paul Ier ; il rebroussa chemin; la combinaison n'eut pas de suites.

1. Voir J. Esneaux. V. pp. 187 et suivantes et surtout Georgel *passim*.

Or, sait-on quel était le programme, autrefois appliqué par Lenoir à Paris, et que le tsar voulait développer en Russie, pour le bien de son peuple ? Il est immense, je l'abrège forcément.

Lenoir a percé dans Paris la rue de Bourgogne, la rue de Provence, la rue Sainte-Anne, la rue de Miromesnil, la rue Caumartin et bien d'autres ; il a transformé nos boulevards guerriers en élégante promenade ; il a achevé la Halle aux blés ; il a créé des marchés, des fontaines, la pompe à feu de Chaillot ; il a ouvert l'école de boulangerie ; il a réglementé l'éclairage, le service d'incendie, la salubrité, l'assistance ; il a fondé ces ambulances urbaines qu'a cru inventer notre époque ; il a projeté un *hôpital hydrophobique* ; il a organisé le Mont-de-piété, inconnu jusqu'alors à Paris ; il a procuré aux hôpitaux le bienfait d'un lit par malade, tandis qu'on empilait, avant lui, plusieurs malades dans un lit ; il a contribué enfin à l'abolition de la torture préalable, usitée dans les instructions judiciaires !

Voilà l'œuvre qui avait attiré, de loin, sur un illustre administrateur français, l'attention de Paul Ier. Le choix du tsar n'honore-t-il pas le souverain russe en même temps que Lenoir ? Ne montre-t-il pas chez l'autocrate si décrié un souci sérieux, sincère, du bien municipal et du bien populaire ?

Un dernier éloge qu'il faut payer, bien entier, bien complet, à la mémoire de Paul Ier, c'est celui-ci. Le tsar fut magnanime. Sa vie reflète une âme élevée, grande, chevaleresque. C'est par ce caractère qu'il se distingue. Il eut les hautes délicatesses du cœur. Il connut ces élans, ces enthousiasmes généreux qui ennoblissent la nature humaine, en l'élevant, au-dessus des calculs et des intérêts, jusqu'au culte de l'idéal et de l'honneur pur : nobles tendances que ne contribua pas peu à développer dans cette âme généreuse, la profondeur et la sincérité du sentiment chrétien.

Il fut magnanime à l'égard de sa mère ; à l'égard de ses sujets ; à l'égard de celle qu'il aima ; à l'égard de Louis XVIII exilé ; à l'égard d'un autre proscrit, abandonné de tous, l'Ordre de Malte.

Le premier acte de Paul Ier, lors de son avènement, fut vraiment celui d'une grande et belle âme, hautement inspirée.

Sa mère, l'Impératrice Catherine, l'avait traité toujours avec défiance et mépris, l'éloignant d'elle, l'annihilant, le jalousant ; elle l'avait offensé plus odieusement encore en empoisonnant le tsar Pierre III. Comment, se demandaient les grands et le peuple, comment le nouveau tsar va-t-il traiter, après sa mort, la souveraine dont il hérite ? Elle a fait inhumer sans pompe, hors de la sépulture impériale, le père assassiné de Paul Ier, Pierre III : Paul Ier, sans doute, va venger la mémoire de son père sur la dépouille de la coupable impératrice et la priver à son tour des honneurs suprêmes, pour les rendre enfin au cercueil oublié de Pierre III ?

Oui, Paul Ier avait conservé, dans sa continuelle disgrâce, le culte ardent de son malheureux père. Oui, dès qu'il fut le maître il voulut décerner des funérailles magnifiques, une sépulture souveraine, au corps de Pierre III. Mais son âme, si noble, qui répugnait aux bassesses fut admirablement inspirée dans la circonstance. En réglant que son père serait exhumé, et enseveli cette fois avec les honneurs convenables, le tsar ordonna que les funérailles de sa mère seraient célébrées en même temps et dans la même pompe souveraine, en sorte que la victime et le bourreau parussent réconciliés dans la mort, et que leurs deux cercueils reposassent fraternellement côte à côte, dans l'attente des pardons de Dieu ! Belle et grande idée, qui étonna la Russie et l'Europe toute entière[1] !

Le tsar se rendit au monastère de saint Alexandre Newski où reposait obscurément Pierre III, il fit ouvrir sa châsse, contempla longuement les traits décomposés du défunt, baisa respectueusement les gants du cadavre, et le fit déposer sur un catafalque superbe, avec les restes de Catherine. Puis les deux cercueils furent conduits à la sépulture impériale, c'est à dire à la Chapelle de la forteresse. Les grands de la Cour portaient le dais mortuaire sur le corps de Catherine : mais, d'après l'ordre exprès du tsar, le dais

1. Voir l'aveu de J. Esneaux lui-même, V, pp. 188 et 189.

mortuaire au dessus de Pierre III était tenu par ceux-là même qui, obéissant à Catherine, avaient frappé ce malheureux prince, c'est-à-dire par Orloff et Bariatinski ! Ces assassins ne reçurent aucun autre châtiment !

Après l'office funèbre, Catherine et Pierre III furent descendus ensemble dans le même caveau. Paul avait composé la commune épitaphe qui ne renferme contre sa mère aucune imputation :

Séparés pendant leur vie :
Réunis après leur mort !

Un tel acte, en conciliant tous les devoirs du fils, n'est-il pas vraiment grand dans sa simplicité ?

Cette magnanimité de Paul, si frappante devant la mort, fut la même à l'égard des vivants. Elle s'exerça notamment à l'égard de Koziusko, de Kominski, de Souvaroff.

Quand Paul hérita de la couronne, le glorieux Koziusko expiait en prison le crime d'avoir lutté contre l'envahissement de Catherine, d'avoir combattu pour l'indépendance et le salut de la Pologne. Souvent vainqueur à la tête de ses paysans polonais, armés de leurs faux, ce héros patriote avait arrêté quelque temps le flot russe ; mais enfin capturé par ses ennemis, il avait jeté le mot funèbre : *finis Poloniæ !* Et il languissait depuis lors, interné dans une forteresse. Paul Ier, devenu Empereur, se rendit de sa personne auprès de l'illustre prisonnier : « Koziusko, lui dit-il, tu n'as fait que ton devoir de patriote et de soldat ! Je ne te blâme pas ! Va, tu es libre ! Tes compagnons le sont aussi ! »

Vis-à-vis du comte Kominski, l'un de ses délégués, Paul, avouant sa propre erreur, paraît plus magnanime encore. Kominsky est accusé de négligence dans son gouvernement de Pologne. Le tsar le fait arrêter et amener devant lui comme un criminel ; il l'accable de reproches ; il le somme de se justifier. L'accusé se justifie, dignement, pleinement. A peine a-t-il fini de parler que Paul désabusé — c'est Kominski lui-même qui le raconte — lui prend amicalement les mains et s'écrie : « Comme tu dois me haïr. Je t'ai fait bien du mal ! Mais je te comblerai de tant de grâces que

tu oublieras mon erreur, et que tu me plaindras d'avoir été trompé ! »

Le vieux général Souvaroff avait offensé son souverain par une raillerie blessante, et encouru la disgrâce impériale. Il dut s'exiler dans ses terres. Mais, peu de temps après, Paul oublia l'injure, pour ne plus se souvenir que des services rendus, et il écrivit de sa propre main : « Souvaroff n'a pas besoin de nouveaux lauriers, mais la patrie a besoin de Souvaroff : j'ai donc résolu de t'envoyer en Italie, où tu prendras le commandement de mon armée [1] ! »

Paul fut grand encore dans un amour contrarié.

Il fut marié deux fois : sa seconde femme, la princesse Marie de Wurtemberg, lui donna plusieurs fils ; et jamais la chronique galante, si perspicace pourtant à la cour des princes, n'attribua d'inclinations scandaleuses à ce tout puissant autocrate, qui disposait sans contrôle de toutes les séductions.

Un seul roman s'est esquissé dans son cœur : si l'on doit blâmer sévèrement le tsar, qui, dans la circonstance, ne sut pas résister à l'entraînement de sa passion, du moins faut-il, dans le dénoûment, reconnaître la délicatesse de cœur et la noblesse d'âme habituelles à Paul Ier. Le tsar avait remarqué une jeune fille de sa cour, charmante et modeste, Anna Lapoukhine. Il lui fit la proposition criminelle de l'épouser et de répudier l'impératrice Marie. Anna s'enfuit épouvantée auprès de l'impératrice et lui raconta la conversation du tsar. Celui-ci l'apprit bientôt, ne s'en montra pas offensé, et déclara qu'il témoignerait à sa sujette un si tendre, un si respectueux amour qu'elle se laisserait enfin tenter par une couronne.

Or, un jour, le tsar lisait à son entourage une dépêche du général Souvaroff qui racontait un combat livré par les Russes en Italie, et mentionnait les officiers blessés. A peine le nom du jeune prince Gagarine, légèrement atteint, eut-il été prononcé qu'un cri d'angoisse éclata dans le salon

1. Voir le pardon de Koziusko, dans J. Esneaux : V, p. 190 ; celui de Kominski, dans Georgel pp. 361 et 362. Quant à la disgrâce de Souvaroff, Georgel la raconte p. 303.

impérial. Le tsar leva les yeux et vit Anna défaillante étouffer de grosses larmes ; il la pria de s'expliquer. La jeune fille, tombant à ses genoux, dut lui apprendre qu'elle aimait Gagarine et qu'elle était sa fiancée. Paul Ier, le cœur saignant, dit pourtant aussitôt à haute voix : « Pourquoi n'avez-vous pas été assez confiante pour me révéler avant ce jour votre secret ? Dieu guérira votre fiancé, Anna, vous vous donnerez à lui : et moi, je me charge de sa fortune, je vous en donne ma parole impériale ! »

Anna Lapoukhine devint en effet princesse Gagarine, elle vécut respectée, et son mari éprouva largement les bontés du tsar.

D'autre part, quelle magnanimité chevaleresque déploya Paul Ier vis-à-vis du roi de France exilé, Louis XVIII !

Aussi longtemps qu'il y eut, dans l'Europe continentale, une terre franche, un sol échappant à l'étreinte de Napoléon, un foyer possible pour Louis XVIII en détresse, cet asile fut la Russie. La Russie ne se ferma pour lui que longtemps après tout autre pays de terre ferme, et seulement lorsque la serre toute puissante de l'aigle, s'étendant enfin sur le continent tout entier, ne laissa plus aux proscrits, pour respirer, que l'air libre de l'Océan, l'amère hospitalité de l'île anglaise !

Jusque là, Louis XVIII connut la générosité de Paul. « Tous les rois, écrivait celui-ci, se traitent de frères, dans la prospérité, mais c'est dans l'adversité et l'exil qu'ils doivent montrer qu'ils le sont réellement. »

Conformant sa conduite à ces beaux sentiments, il assigna au roi la jouissance du château de Mittau[1], dans la Courlande Lithuanienne, avec ses bois, avec un régiment russe pour la garde extérieure de l'exilé, avec le droit d'armer cent gardes-du-corps français, pour l'intérieur des appartements. Le roi touchait six cent mille francs par an : le cardinal de Montmorency, grand aumônier, les ducs d'Aumont, de Fleury et de Guiche, les comtes d'Avaray, de Cossé, de Saint-Priest, et les autres gentilshommes de la Maison, rece-

1. Georgel, pp. 148 et suiv.

vaient chacun une pension de vingt mille francs. Encore faut-il noter que ces largesses magnifiques étaient accompagnées des procédés les plus respectueux.

D'ailleurs cette générosité envers la Maison de France ne s'exerça pas seulement à Mittau. Le comte d'Artois reçut l'hospitalité dans Saint-Pétersbourg, le prince de Condé en Volhynie, la princesse de Bourbon à Orcha.

Ainsi Paul a mérité beaucoup, — les Français ne peuvent l'oublier, — de la vieille monarchie française, dont il voulut consoler les malheurs.

Il entendait d'ailleurs la servir plus utilement encore. Non seulement il lutta pour elle les armes à la main, avec un désintéressement, avec une ardeur, qui l'ont fait appeler le *Don Quichotte de la Coalition;* mais il encouragea Dumouriez qui se présentait comme le chef d'une puissante réaction royaliste ; il espéra voir ce général prendre le rôle prépondérant qu'a rempli plus tard Bonaparte, mais le prendre en vue d'une restauration monarchique en France. Aussi lui écrivait-il, plein d'enthousiasme : « Il faut que vous soyez le Monk de la France ! »

Paul, nous l'avons vu, s'est montré magnanime envers la Compagnie de Jésus généreusement accueillie dans son empire ; magnanime envers le Souverain Pontife, qu'il défendit en Italie, fier de se montrer protecteur désintéressé d'un vieillard sans défense. C'est bien certainement encore cet esprit chevaleresque, ce goût marqué pour les grandes choses et les nobles idées qui inspira le tsar Paul Ier dans sa conduite à l'égard des chevaliers de Malte, c'est à dire de l'Ordre souverain Hospitalier et Militaire de Saint Jean de Jérusalem [1].

On sait l'héroïque histoire de cette milice internationale, recrutée dans toute la noblesse européenne, et qui a rempli, le long des siècles, la mission sainte de protéger l'Occident chrétien contre les assauts de la barbarie musulmane. On connaît l'épopée légendaire de ces preux, qui secondent

1. — Voir J. Esneaux, p. 125, et surtout le volume de Georgel, principale source de renseignements sur cette question, puisqu'il raconte les négociations mêmes à la suite desquelles furent décidées toutes les mesures que nous mentionnons, négociations auxquelles Georgel fut activement mêlé.

d'abord, puis continuent sans trêve contre le turc l'effort des croisades ; qui, mouvant rempart, reculent pied à pied devant les progrès de l'Islam ; qui, chassés de Jérusalem, s'arrêtent successivement à Saint-Jean-d'Acre, à Chypre, à Rhodes, à Malte ; tenant pied à chaque étape ; repoussant et lassant l'infidèle ; écumant à la fin la Méditerranée, et employant leur énergie maritime à protéger contre les barbaresques les vaisseaux et les côtes de Marseille, de Majorque, et de Livourne.

La Révolution survient, et malgré les protestations des chambres de commerce de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, elle commence par confisquer les biens de l'Ordre situés en France et dont les revenus étaient annuellement consacrés aux besoins de la guerre permanente contre les corsaires musulmans. Puis, elle envahit le petit État de ces guerriers neutres qui ont été de tout temps les fidèles alliés de la France, qui ont refusé même d'unir leurs forces à celles de l'Europe coalisée contre la Révolution !

Bonaparte, se dirigeant vers l'Égypte, confisque Malte, en passant. Il chasse de son rempart le gardien fidèle, la sentinelle indépendante et neutre de la civilisation. Et l'Europe assiste au crime, impuissante et désolée. Un seul champion se dresse, un seul souverain se propose pour acquitter, vis-à-vis des vaincus, la dette séculaire de l'Occident chrétien, en leur offrant une protection réparatrice ! Et ce monarque généreux est presque un Oriental ! C'est un chrétien séparé de la foi romaine, guide et maîtresse exclusive de l'Ordre dépossédé ! C'est Paul Ier !

En vérité, ce n'est pas sans émotion qu'on retrouve, après cent ans, les traces de cette magnanime générosité, le souvenir de ce potentat assez épris de l'idéal chevaleresque pour déployer là-bas, sur son palais, le pavillon de Malte, à l'heure où ce glorieux emblême descend du rocher méditerranéen !

Déjà en 1797, Paul Ier avait témoigné sa bienveillance à l'Ordre encore régnant, en lui créant des commanderies dans son Empire, en lui assurant de ce chef sept cent mille florins de revenus immobiliers, et en agréant la grand-croix, celle

même qu'avait portée l'illustre grand-maître La Valette, apportée de Malte à Saint-Pétersbourg par une ambassade extraordinaire. Mais, après la capitulation de Malte, il accepta, et même ambitionna davantage ; il voulut apparaître comme le chef du patriciat européen ; et les nobles chevaliers de Saint-Jean le proclamèrent leur grand-maître, le 10 décembre 1798. Pie VI, s'il n'approuva pas explicitement l'élection d'un schismatique à la tête d'un ordre essentiellement catholique, agréa du moins le fait accompli ; et, d'autre part, le précédent grand-maître, Hompesch, dépossédé par Bonaparte, fit connaître sa démission par acte authentique.

Sur l'invitation du tsar, ses représentants diplomatiques notifièrent son élection aux Cours étrangères ; et toute lettre adressée à Paul Ier fut désormais refusée si elle ne portait pas son titre de Grand-Maître de l'ordre de Malte. Le nouveau Grand-Maître désigna même les troupes russes qu'il destinait à la garnison de Malte, ainsi que le gouverneur chargé de prendre possession de l'île au nom de l'Ordre ; ce gouverneur était M. de Springforten, officier finlandais. Le Bailli de Litta fut nommé Lieutenant-général de l'Empereur-Grand-Maître pour toutes les affaires de l'Ordre, le Commandeur de la Houssaye, secrétaire de Paul en tant que Grand-Maître, le Chevalier de Vitry, trésorier, le Grand-Bailli de Pfürdt, ambassadeur de l'Ordre en Allemagne, et enfin le Métropolitain catholique de Russie, Siestrzencewicz, archevêque de Mohilew, fut désigné comme grand aumônier de l'Ordre.

Le palais de Saint-Pétersbourg, avec sa chapelle catholique, fut affecté à la chancellerie de Malte. Les chapitres solennels de l'Ordre se tinrent dès lors avec une véritable splendeur, et, jusqu'à sa mort, le tsar veilla sans cesse sur les intérêts de ses nouveaux frères, ne cessant de réclamer en leur faveur la restitution de Malte, leur chef-lieu, leur assurant la jouissance de leurs biens en tous pays alliés de sa couronne, accroissant leurs revenus en Russie, examinant en personne les candidatures à l'admission et les preuves de noblesse présentées par les prétendants, remplissant en un mot, très exactement tous les devoirs de sa charge.

Les Français remarqueront que l'un des premiers actes de Paul, en qualité de Grand-Maître de Malte, fut d'envoyer à Louis XVIII cinq grands-croix de l'Ordre, l'une pour le roi, les autres pour le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien. Onze croix de Commandeurs étaient également distribuées à MM. le duc d'Aumont, le comte d'Avaray, le duc d'Harcourt, le duc de Coigny, le duc de Guiche, le vicomte d'Agoult, le comte de La Châtre, le vicomte de Clermont-Tonnerre, le baron de La Rochefoucauld, le marquis de Jaucourt, le comte des Cars, c'est-à-dire presque tous les gentilshommes de la petite Cour de Mittau.

Mais Paul Ier n'entendait nulllement occuper un poste purement honorifique. Il faillit déclarer la guerre à l'Électeur de Bavière, Maximilien, parce que celui-ci confisquait à son profit les commanderies Maltaises de ses états et refusait de reconnaître la continuation de l'ordre avec le nouveau Grand-Maître. L'Électeur dut se soumettre : le tsar lui témoigna son pardon en conférant au puîné des Princes de Bavière la dignité de Grand-Prieur de l'Ordre dans son pays, et en donnant à l'aîné la main de sa fille.

Avec l'Espagne, qui se conduisait de la même manière à l'égard de l'Ordre, Paul agit plus vigoureusement. Il rompit avec elle. Cette rupture n'eut d'autre effet que le rappel de l'ambassadeur russe accrédité à Madrid et le rappel de l'ambassadeur espagnol accrédité en Russie ; il n'y eut pas occasion d'hostilité armée. Toutefois la mésintelligence dura plusieurs années.

Paul Ier montra surtout son zèle très vif pour les intérêts de l'Ordre en travaillant fort ardemment à le rétablir dans la possession de son chef-lieu.

En effet les Français, maîtres de Malte pendant deux ans, venaient de capituler devant les Anglais, alors alliés du tsar. Celui-ci réclama l'île aussitôt, pour y réintégrer les chevaliers. Devant le refus des Anglais, il rompit avec eux; mit l'embargo sur leurs bâtiments dans tous les ports de Russie; rappela son ministre à Londres, le comte Voronzoff; détacha de l'Angleterre tous ses alliés, c'est-à-dire la

Prusse, l'Allemagne, la Suède et le Danemarck; proposa même franchement son alliance à Bonaparte contre les Anglais; et jura de ne déposer les armes que quand l'ennemi aurait restitué Malte à l'Ordre de saint Jean.

Et c'est en faveur d'une milice purement catholique que s'employait cette activité puissante!

Paul Ier eût certainement agi comme il l'annonçait et achevé l'œuvre entreprise : une mort tragique l'arrêta seule dans cette revendication ardente qu'inspirait la plus chevaleresque générosité.

Voilà l'homme et son œuvre.

Les gens de cœur ne pourront s'empêcher de saluer avec estime la mémoire de Paul Ier et de se prononcer contre ses calomniateurs. La Révolution a compris qu'elle se heurterait à ce roc impassible, sans pouvoir l'entamer; que le tsar de Russie demeurerait, au milieu du désarroi général européen et des compromissions de la peur, le champion irréductible du droit monarchique, de l'ordre public et de la religion. Aussi toutes les armes ont-elles été mises en jeu contre lui. En France, on l'a ridiculisé, pour le mieux combattre ; ou, quand on ne pouvait nier la grandeur de ses actes, leur désintéressement, leur noblesse, on l'a traité de fou.

Notre temps, mieux documenté, ne doit pas laisser se perpétuer ces calomnies. L'histoire impartiale doit proclamer les mérites et les gloires du tsar, adversaire de la Révolution, défenseur du bon droit, ami de la France et de la religion catholique. Certes, il serait ridicule de faire de Paul Ier un saint, il serait exagéré d'en faire un homme de génie, mais il n'est que juste de lui reconnaître une place enviable dans le panthéon des souverains, parce qu'il fut un prince honnête et généreux.

Abandonner sa chevaleresque mémoire à des mépris railleurs, ce serait donc trahir la justice et le vrai [1].

1. L'auteur de cet article désire que les lecteurs qu'il aura intéressés, sachent que le plus grand mérite en revient au gracieux concours d'un écrivain bien connu, et justement apprécié du public français et catholique, M. Léon de la Brière.

Y. B., S. J.

LA PART DE L'ÉGLISE

DANS LA DÉTERMINATION DU RITE SACRAMENTEL

Le R. P. Sasse, longtemps professeur de théologie en Allemagne et en Angleterre, vient de faire paraître le premier volume d'un travail approfondi sur les sacrements[1]. Sans doute il dépend beaucoup de ses devanciers et surtout du cardinal Franzelin ; pourtant sur plus d'un point son œuvre nous paraît surpasser en recherches savantes, en précision, en méthode, les travaux du même genre publiés pendant le siècle qui s'achève. Les uns ont appuyé sur la théologie positive, les autres sur la scolastique : le P. Sasse, en général, unit scolastique et positive dans une juste mesure. Vigoureux dans la défense du dogme contre les protestants, il ne néglige ni l'Écriture, ni les Pères, toujours soigneusement vérifiés et cités d'après la patrologie de Migne. D'autre part, les principales controverses entre théologiens sont largement exposées et élucidées; la pensée de saint Thomas est étudiée avec soin ; parmi les théologiens, l'auteur, sans négliger les plus récents, paraît affectionner ces vieux docteurs du moyen âge, trop longtemps laissés dans l'ombre.

Dans le traité des *Sacrements en général*, nous signalerons l'étude sur la formule catholique « *ex opere operato* », ses origines, et les faux sens que les protestants lui ont attribués (thèse VII) ; puis, la controverse scolastique sur

1. *Institutiones theologicæ de Sacramentis Ecclesiæ*, auctore J.-B. Sasse, S. J. Vol. I : de Sacramentis in genere, — de Baptismo, — de Confirmatione, — de SS. Eucharistia. Gr. in-8°, XVI-590 pp. Fribourg en Brisgau, Herder, 1897.

la causalité des sacrements, où l'auteur insiste avec les Pères sur une présence spéciale ou « inexistence », dans les Sacrements, du Saint Esprit produisant physiquement la grâce (thèse xi), ce qui est fort différent de la causalité physique attribuée par nombre de théologiens au rite sacramentel lui-même : à celle-ci, le P. Sasse oppose de bons arguments et de graves autorités (thèse xii), après avoir établi la causalité morale (thèse x). Signalons encore une savante étude de la doctrine des Pères grecs et de saint Augustin sur le caractère sacramentel, très bien complétée par l'examen de la question au point de vue scolastique. La fameuse opinion de Catharinus est discutée aussi avec le plus grand soin.

Mais il est un point où l'auteur nous permettra de n'être pas de son avis. L'Église a-t-elle une part dans la détermination de la matière ou au moins de la forme de certains sacrements ? Le P. Sasse, qui d'ailleurs passe un peu vite sur la question (p. 129), regarde la négative comme « plus probable ». Il nous semble au contraire que l'affirmative est préférable, et qu'elle a l'immense avantage de simplifier et d'élucider plusieurs controverses embrouillées sur divers sacrements. Nous saisirons donc l'occasion d'exposer une opinion théologique d'une si grande portée, et avec d'autant plus d'empressement qu'elle est plus méconnue aujourd'hui. Des manuels, qui n'imitent pas la modération du Révérend Père, semblent parfois n'en pas même reconnaître la probabilité, et par leurs procédés sommaires tendent à transformer une question libre en question où bientôt l'on n'osera plus les contredire. Et toutefois, n'est-ce pas en laissant à chaque assertion sa valeur propre, et à la science théologique une juste liberté, que l'on peut espérer un progrès réel ?

I

A priori, on ne saurait rien décider sur l'institution des sacrements. Notre Seigneur, plutôt que de les instituer lui-même, aurait pu les faire instituer, promettant simplement la grâce aux rites que l'Église établirait plus tard, en tel

nombre et à telles fins qu'elle jugerait bon. Saint Thomas (3. p. q. 64. a. 4) reconnaît cette possibilité, ainsi que saint Augustin ; tous deux sont cités par le P. Sasse (p. 123).

Mais en fait, qu'en est-il ? — Si l'Écriture ne dit rien, ou presque rien, de la divine institution de certains sacrements; si l'on ne trouve, sur ces questions, que bien peu de chose dans les Pères ; nous avons du moins, pour trancher la difficulté, la définition du concile de Trente, que « Notre Seigneur Jésus-Christ a institué tous les sacrements », ce qui, au sens naturel des termes, et du consentement unanime des théologiens, exclut, pour le monde où nous sommes, l'hypothèse dont tout à l'heure avec saint Thomas nous admettions la possibilité dans un ordre de choses différent.

Cependant le concile ne dit pas de quelle manière Jésus-Christ a été l'auteur des sacrements. Il y a place ici pour diverses hypothèses.

Dieu est le véritable auteur de la Bible, oui : mais de quelle manière ? En a-t-il dicté tous les mots ? A-t-il suggéré le fond de la pensée seulement, et laissé à l'hagiographe le choix de l'expression, et dans quelle mesure ? Ces questions de grande importance ne sont pas résolues par la seule définition de l'Église, que Dieu est véritablement l'auteur du livre.

Autre exemple. Dieu lui-même a institué la papauté, oui : mais comment ? Il aurait pu, à l'instar de ce qu'il fit dans l'Ancien Testament, régler par une loi positive et divine les conditions de succession : instituer lui-même le collège des électeurs, exiger pour la validité tel nombre de suffrages, etc. Il a laissé l'Église déterminer ces conditions d'où dépend la validité des pouvoirs, et au besoin les changer dans la suite des siècles. Et pourtant l'homme élu suivant ces lois ecclésiastiques succède à Pierre non de droit ecclésiastique, mais de droit divin ; une si notable intervention de l'Église n'empêche nullement les pouvoirs de ce Pape d'être d'institution divine, ni Dieu de les conférer immédiatement par lui-même à l'élu.

Autre exemple. Le prince veut fonder un ordre de chevalerie. Il en fixe à lui seul la nature, le but, les privilèges ; il laisse à un ministre le soin de régler le cérémonial, même

dans la partie essentielle à la validité de la réception : pour lui, il se contente d'une indication vague sur ce point particulier. Cependant, de l'aveu de tous, c'est le prince lui-même qui a institué cet ordre. Pourquoi donc Jésus-Christ perdrait-il le titre d'instituteur de tous les sacrements, pour avoir dit à ses Apôtres, à son Église : « Parmi les sacrements que j'institue en tel nombre et pour telles fins déterminées, en voici quelques-uns dont vous fixerez le rite d'une manière plus précise : j'exige seulement qu'il ait, dans son ensemble, quelque analogie avec le but que j'ai choisi ; de plus, qu'il contienne deux parties, quelque chose pour les yeux, quelque chose pour l'oreille (matière et forme, diront plus tard les théologiens du moyen âge). A ce rite ainsi ébauché par moi et terminé par vous, j'attache tel et tel effet surnaturel. »

Dans le langage humain, pour attribuer à quelqu'un immédiatement, exclusivement, sans restriction aucune, la paternité d'une œuvre complexe, il suffit qu'il soit l'unique auteur des éléments principaux, de ceux qui donnent à l'œuvre sa valeur et son caractère propre : quant aux éléments secondaires, c'est bien assez qu'il les ait ébauchés, et vaguement indiqués. Un sacrement, signe sensible et efficace de la grâce, et de la grâce donnée dans un but spécial, est un ensemble fort complexe. Voulez-vous maintenant, dans cet ensemble, examiner en particulier le rite sacramentel ? Le rite, action corporelle que viendra animer un divin symbolisme institué par Dieu lui-même, et que viendra pour ainsi dire habiter l'Esprit-Saint auteur des merveilleux effets du sacrement, le rite est dans cet ensemble ce qu'il y a de plus petit et de plus bas. Signe artificiel et de convention, ce n'est pas sa propre nature qui le porte à une si sublime destinée : une volonté libre, qui le domine, veut bien le tirer de sa vulgarité native pour l'élever à ces hauteurs. Ne suffira-t-il donc pas que le divin instituteur du sacrement ait désigné le rite en général, qu'il ait dit par exemple : « Je veux donner aux nouveaux fidèles une grâce de force, en faire des soldats, des athlètes de la foi : que l'on prenne un rite ayant une première aptitude à rendre cette idée. Par cette première aptitude que j'exige, mais plus encore par le

choix subséquent de l'autorité légitime, le voilà bien nettement désigné par avance : ainsi désigné, je l'érige en signe conventionnel de la grâce que je promets, et non-seulement en signe, mais en instrument producteur de cette grâce sous l'action de mon Esprit. Seul, je puis attacher à un élément si faible une telle efficacité ; seul, je puis y joindre la présence spéciale de mon esprit sanctificateur ; seul, je mets dans le rite sacramentel ce qui lui donne sa valeur, seul, par conséquent, je l'institue. »

La concession d'une indulgence n'est-elle pas également attribuée au Saint-Père et à lui seul, qu'il l'attache à une statuette mise sous ses yeux à Rome, ou à une statue qui sera sculptée plus tard, mais suivant un modèle approuvé par l'évêque ? Les pouvoirs nécessaires à la validité de l'absolution ne viennent-ils pas également de l'évêque, soit qu'il les confère à un religieux désigné par lui nommément, ou en général à une communauté pour un de ses membres au choix du supérieur ?

Prenons ce dernier exemple. Un religieux approuvé par l'évêque, avec les pouvoirs dérivant de cette approbation : la combinaison de cet être physique et de ces pouvoirs moraux : voilà le résultat que l'on attribue à la volonté épiscopale, et à elle seule. Et pourtant une volonté moins haute, celle d'un supérieur local, concourt à donner à ce résultat une existence concrète, et pourra même ensuite à ce religieux en substituer un autre, sans détruire en substance l'œuvre de l'évêque. Elle ne la détruirait que si le personnage substitué manquait d'une des conditions générales exigées par l'évêque lui-même, par exemple s'il n'était pas membre de cette communauté, ou s'il n'avait pas étudié la théologie. De même, l'Église détruirait en substance l'œuvre de Jésus-Christ, si le rite, substitué par elle, ne répondait plus aux indications du Maître. Mais assistée de Dieu dans la conservation des sacrements, elle est à l'abri d'une pareille faute ; toujours le rite qu'elle choisira répondra aux indications générales, toujours l'œuvre du Christ persévèrera en substance.

C'est donc en vain que l'on nous oppose un passage du Concile de Trente, où l'Église est présentée comme ne pou-

vant changer la substance des sacrements [1], et que l'on raisonne ainsi : « La matière et la forme sont la substance du sacrement : donc, si l'Église y changeait quelque chose, elle changerait la substance même, ce que rejette le concile. » Nous pourrions dire avec autant de raison : « La matière et la forme de ce religieux approuvé, c'est en un sens très exact et très scolastique son corps et son âme, qui vraiment constituent sa substance : donc le supérieur de la communauté, en changeant d'individu, change substantiellement l'œuvre de l'évêque. » — Que répondrez-vous ? — Que la substance de l'œuvre épiscopale n'est pas précisément constituée par le corps et l'âme de ce religieux, mais par l'union de certains pouvoirs spirituels avec sa personne, et avec sa personne désignée seulement d'une manière générale. — Et nous dirons de même : La substance immuable du sacrement ne consiste pas précisément dans ces deux parties du rite que l'on est convenu d'appeler matière et forme, mais dans l'union d'un symbolisme bien déterminé et d'une force surnaturelle avec ce double rite, en tant qu'il est désigné par certaines conditions générales. C'est par ces conditions seulement, ce n'est point par les autres traits plus particuliers de sa physionomie, que ce double rite entre vraiment dans la substance du sacrement ; et tant que les conditions fixées par Jésus-Christ sont respectées, la substance du sacrement, au sens le plus strict du mot, reste la même [2].

1. Præterea declarat, hanc potestatem perpetuo in Ecclesia fuisse, ut in sacramentorum dispensatione, salva illorum substantia, ea statueret, vel mutaret, quæ suscipientium utilitati, seu ipsorum sacramentorum venerationi, pro rerum, temporum et locorum varietate, magis expedire judicaret. » (Sess. xxi, cap. 2.)

2. Le plus profond théologien parmi nos docteurs de Sorbonne, Ysambert, s'exprime ainsi : « Propria rei alicujus substantia debet attendi formaliter, et penes proprium suum esse formale... Atqui formale sensibilis in ratione talis signi, seu habentis hanc particularem significationem, non est quod sit hoc sensibile sumptum materialiter, v. g. quod sit liber Evangeliorum, sed quod significatio (sic inserviendi sacrificio missæ per diaconum) inexistat illi : unde, cum hæc eadem significatio reperiatur, ubi substernitur ei aliquid aliud materiale per institutionem Ecclesiæ, fit ut tunc Ecclesia, loquendo proprie, nihil mutet in substantia talis sacramenti. » Ysambertus, *de Ordine*, d. 3. a. 7.

II

Appliquons ces principes généraux à l'étude d'un sacrement en particulier : soit la confirmation. Je demande aux théologiens quelle est la forme de ce sacrement dans l'Église latine. Ils me répondent tous, ou du moins presque tous, avec le catéchisme du Concile de Trente (2e p., ch. III.), par ces mots : « Signo te signo crucis, et confirmo te chrismate salutis, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. »

Mais les Grecs, à la place de cette formule, ont celle-ci : « Signaculum doni Spiritus sancti. »

Et tout le monde reconnaît la forme grecque comme valide. Si vous admettez que Notre-Seigneur a déterminé distinctement, par lui-même, la forme de ce sacrement, comme il a déterminé celle du baptême ou de l'eucharistie, je vous demanderai si c'est la forme latine qu'il a fixée ? Alors comment les Grecs, qui l'ont si fortement mutilée, confirment-ils validemment ? Ou bien a-t-il fixé la forme grecque ? Mais alors comment l'Église de Rome a-t-elle laissé perdre la simplicité de la formule divine, si facile à retenir, pour y substituer une longue phrase de sa composition ? Lui accorderiez-vous de faire cela pour la formule du baptême ?

Direz-vous qu'après tout la forme grecque et la forme latine se réduisent à une seule, grâce à la synonymie ? Mais quels sont donc vos principes en fait de synonymie ? Quand il s'agit du baptême, vous me dites avec l'opinion très commune des théologiens, que la formule : « Je te baptise au nom de la sainte Trinité », n'est pas valide, voilà pourtant de la synonymie. Pas assez rigoureuse, me répondez-vous : à la formule explicite de Jésus-Christ, qui nomme le Père, le Fils et le Saint--Esprit, on ne peut, sans tout détruire, substituer une formule implicite : il ne suffit pas en effet de dire la même chose que lui, il faut le dire de la même manière [1].

Mais alors comment pouvez-vous ne voir qu'une synonymie inoffensive dans la différence bien plus profonde des formes grecque et latine de la confirmation ?

1. Suarez, *de Sacramentis in genere* d. 2. s. 4. n. 8.

Et pour passer à d'autres sacrements, comment y aurait-il une synonymie suffisamment rigoureuse entre la forme affirmative et judiciaire de l'absolution chez les Latins : « Ego te absolvo », et la forme déprécative des Grecs ? — entre la forme affirmative longtemps usitée pour l'Extrême-onction : « Ego te ungo oleo » etc., et la forme impérative usitée aussi : « Operare, creatura Dei » etc. [1], sans parler de la forme déprécative de notre rituel ? Le sacrement de l'ordre, par la comparaison des diverses liturgies, donnerait une nouvelle force à notre argument.

Il faut donc en venir d'abord à cette conclusion qui s'impose, c'est qu'il y a des sacrements dont Notre-Seigneur n'a pas déterminé la forme d'une manière précise.

Restent maintenant deux hypothèses en présence.

Suivant la première (c'est la plus probable à notre avis), Notre-Seigneur a donné à l'Église le pouvoir de fixer des paroles qui, supposé cette détermination officielle, deviennent nécessaires pour la validité du sacrement, et à ce titre peuvent être appelées sa forme, sa partie essentielle, par opposition à d'autres paroles purement cérémonielles que l'on peut omettre sans détruire sa valeur. C'est ce que l'on rend par ces mots : L'Église a reçu le pouvoir de déterminer la forme de certains sacrements.

Cette théorie explique pourquoi un très grand nombre d'auteurs, par exemple dans la confirmation, exigent comme nécessaires à la validité toutes les parties de la forme latine : il faut mentionner le « chrême du salut », ainsi que le « signe de la croix », exprimer distinctement les personnes divines, etc. : faute d'un seul de ces éléments, le sacrement, disent-ils, ne serait pas valide. Saint Liguori [2] va jusqu'à donner cette exigence comme la doctrine *commune* des théologiens. Or la seule explication rationnelle de cette doctrine si répandue, c'est que la formule émanant de l'autorité ecclésiastique, quoique variable dans une certaine mesure suivant les temps et les lieux, est une vraie forme sacramentelle dont toutes les parties sont nécessaires pour la validité.

1. Cf. Trombelli, *de Extrema Unctione*, t. II, p. 361 et suiv.
2. S. Lig., *de Confirmat.*, n. 168.

La seconde hypothèse donne à l'Église moins de pouvoir. La formule fixée par l'autorité ecclésiastique sera nécessaire pour la licéité, soit, jamais pour la validité. Jésus-Christ n'a pas précisé la forme de tel sacrement : eh bien ! qu'elle demeure officiellement indéterminée. Toute parole, imaginée par qui que ce soit, sera valide, pourvu qu'elle coïncide avec les conditions générales posées par le divin Fondateur.

Mais comment connaître avec certitude ces conditions, qui ne se trouvent mentionnées ni dans l'Écriture, ni dans les monuments de la tradition ? — Si l'Église ne définit rien là-dessus, vous n'avez qu'un critérium, le critérium historique des rites comparés. Recueillez dans les documents anciens et dans les liturgies actuelles les diverses formes qui, d'après la pratique de la véritable Église, doivent être regardées comme étant ou ayant été valides, comparez-les, éliminez ce par quoi elles diffèrent, et conservez ce qu'elles ont de commun au moins quant au fond de la pensée.

C'est la règle que le P. Sasse applique dans son traité de la confirmation (p. 279), et il en conclut que dans la forme latine les seuls mots essentiels sont les mots « Signo te », qui correspondent plus ou moins au grec σφραγίς, sceau, cachet, — et les mots « Confirmo te », qui, laissant deviner une grâce plus abondante du Saint-Esprit, peuvent rappeler vaguement le reste de la forme grecque, δωρεᾶς Πνεύματος ἁγίου.

Mais si, pour discerner les paroles ou idées nécessaires à la validité, nous adoptons ce criterium, soyons logiques, appliquons-le jusqu'au bout. Voici une forme qui a été en vigueur dans l'Église latine, puisqu'elle est consignée dans les traités célèbres d'Amalaire [1] et de Durand [2] :

« L'Évêque fait une croix sur le front avec son pouce trempé dans le chrême, en disant : In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Pax tibi. »

Comparez maintenant cette forme avec les deux autres que

1. Amalarius, *de Ecclesiasticis officiis*, l. I, c. xxvii. (Migne, *Patr. lat.*, t. CV. col. 1053).

2. *Rationale divinorum officiorum*, l. VI, c. lxxxiv,

nous avons citées plus haut : que reste-t-il d'identique entre les trois ? Le P. Sasse (p. 280) recule devant la conclusion, cherche des explications dont il sent lui-même l'insuffisance, et en définitive, si on ne les trouve pas satisfaisantes, préfère admettre qu'Amalaire et Durand se sont trompés en rapportant ce rite. Moyen commode d'échapper à la difficulté, mais bien arbitraire, et non sans quelque danger pour la certitude historique.

On voit ici l'inconvénient du système. Plus vous pressez la forme sacramentelle au moyen du critérium historique, plus elle vous fond entre les doigts. Dans les paroles de notre rituel que l'on est convenu d'appeler la forme de la confirmation, vous en venez à ne plus trouver aucun membre de phrase, aucune idée déterminée, à laquelle la valeur du sacrement soit attachée; et alors, pourquoi toutes les théologies morales, pourquoi tous les catéchismes appellent-ils *forme du sacrement* une phrase d'après vous pleine de superfluités et dont on pourrait retrancher les deux tiers, une phrase, en définitive, pas plus nécessaire que les oraisons qui l'encadrent et qui pourraient la remplacer? Quel rapport y a-t-il entre une pareille forme qui n'en mérite pas le nom, et la forme du baptême ou de l'eucharistie?

Nous, au contraire, nous expliquons pourquoi ces paroles de l'Église sont appelées la forme de la confirmation : bien qu'elles soient de composition humaine, et qu'elles aient pu différer en d'autres temps, elles sont actuellement nécessaires à la validité en ce sens, que l'on ne pourrait les mutiler arbitrairement sans rendre le sacrement nul. Je sais que, par la volonté de l'Église, la forme grecque, si un latin l'employait, serait valide aussi; mais la forme grecque ne se confond pas avec la forme latine mutilée, ni surtout avec une mutilation quelconque de la forme latine.

Et voyez les funestes conséquences de l'hypothèse opposée. Des novateurs, des réformateurs de la liturgie comme il s'en est souvent rencontré, fiers de leur prétendue science, et n'ayant pas l'infaillibilité de l'Église pour conserver l'essentiel du sacrement, pourront, en s'appuyant sur quelques paroles de l'Écriture mal comprises, ou sur une mauvaise application du critérium historique si difficile à

manier, pousser trop loin les changements et perdre le sacrement lui-même, au détriment d'un grand nombre d'âmes. Ils eussent été souvent retenus par le principe bien simple, que s'éloigner du rituel en vigueur, quand il s'agit des paroles de la forme et que le changement dépasse une pure synonymie, c'est enlever du coup au rite sacramentel son efficacité. Il fallait donc, pour mieux assurer la conservation des sacrements, que l'Église eût le pouvoir de frapper par avance toutes ces innovations de nullité, en fixant la forme nécessaire pour la validité, quand Jésus-Christ ne l'a pas fixée : de même que pour mieux protéger le mariage contre les abus qui conspirent à sa décadence, elle a dû avoir la puissance d'établir des cas de nullité, des empêchements dirimants.

Il faut donc conclure que Notre-Seigneur lui a donné ce pouvoir, lui si libéral envers son Épouse, si attentif à munir le vaisseau de l'Église de tout ce qu'il lui faut pour son long voyage à travers les temps.

Une dernière preuve nous est fournie par les faits. Si l'Église des premiers siècles n'avait pas eu conscience de posséder ce pouvoir très large et en même temps très précis dans ses résultats, très apte à tout simplifier et à trancher les questions difficiles sur la valeur des sacrements, on s'explique mal la sécurité, la facilité avec laquelle elle admettait tant de liturgies si diverses, tant de changements introduits dans les rites les plus sacrés, sans discuter ces nouvelles formules, sans controverse théologique qui ait marqué dans l'histoire. Il ne suffit pas de répondre que l'Église est infaillible ; car son infaillibilité ne la dispense pas de recherches et de travail : et si l'hypothèse de nos adversaires était vraie, l'examen délicat des diverses liturgies eût exigé des recherches épineuses, qui n'eussent pas manqué d'exciter entre les Églises des controverses fort animées, dont nous devrions retrouver quelques traces dans l'histoire.

Avec notre hypothèse, au contraire, on comprend la sécurité de l'Église et la simplicité de ses procédés, même après l'invasion des barbares, même en ces temps où, faute de documents ou de critique, le critérium historique eût été si difficile à employer. Dans le dédale des vieilles formules,

l'Église pouvait toujours facilement se reconnaître : elle savait que sa propre autorité était un critérium très clair, et que ce principe vivant pouvait toujours rajeunir l'extérieur du sacrement, tout en lui laissant son individualité et sa vertu antique.

III

A ces considérations se joignent de très graves autorités. Les théologiens qui, de nos jours, ont effleuré cette difficile question, paraissent ne pas soupçonner qu'un grand nombre d'illustres docteurs ont soutenu clairement notre hypothèse, et d'ordinaire même l'ont appliquée non-seulement à la forme, mais encore à la matière de plusieurs sacrements. Il nous faut justifier cette assertion par des citations nécessairement un peu longues : qu'on veuille bien nous excuser, nous abrègerons autant que possible.

Traversons rapidement les siècles de l'ancienne scolastique, en citant le « docteur irréfragable », Alexandre de Halès [1], et le « docteur séraphique », saint Bonaventure [2]; Capréolus, « le prince des Thomistes », et Paludanus, tous deux cités par Suarez [3] qui n'accepte pas leur doctrine ; Pierre le Chanteur, le cardinal Jacques de Vitry, et d'autres cités par le savant Morin dans son fameux ouvrage sur la pénitence [4] ; enfin, le célèbre canoniste, surnommé « le père du droit », qui devint pape sous le nom d'Innocent IV [5].

Nous insisterons sur les temps qui ont suivi le Concile de Trente, puisqu'on prend occasion d'une phrase incidente

1. 4e partie de la Somme, q. 5, memb. 3. a. 2.

2. Saint Bonav., *in 4. Sentent.*, d. 7. a. 1. q. 1.

3. *Suarez, de Confirm.*, d. 33. s. 2. n. 5.

4. Morinus, *de administratione Sacram Penitentiæ*, l. VIII, c. XVII.

5. Innocent IV, *in Comment. ad cap.* « *Presbyter* ». Voici ses paroles : « De ritu apostolico invenitur in epist. ad Timotheum, quod manum imponebant ordinandis, et quod orationem fundebant super eos ; aliam autem formam non invenimus ab eis servatam. Unde credimus quod, nisi essent formæ postea inventæ, sufficeret ordinatori dicere : *Sis sacerdos*, vel alia æquipollentia verba ; sed subsequentibus temporibus formas, quæ servantur, Ecclesia ordinavit. Et sunt tantæ necessitatis dictæ formæ, quod si iis non servatis aliquis fuerit ordinatus, supplendum est quod omissum est. »

de la session XXIme, expliquée plus haut, pour représenter le S. Concile comme opposé à notre doctrine. Dans ce cas elle n'eût pas été prônée ensuite par tant de théologiens soumis aux enseignements de Trente.

Un des grands docteurs du Concile, Ruardus Tapper, de Louvain, après avoir établi l'institution de la confirmation par Notre-Seigneur lui-même, ajoute[1] :

Quant à la détermination de la matière et de la forme, c'est-à-dire du signe sensible sous lequel serait donné l'Esprit-Saint, le Christ l'a laissée aux Apôtres préposés à son Église... Ces Apôtres employèrent d'abord l'imposition des mains comme matière du sacrement, soit que leur esprit apostolique, soit que le Christ le leur ait suggéré, car les Écritures ne disent rien d'un précepte spécial ni d'une institution divine à cet égard... Mais quand vinrent à cesser les langues de feu et autres miracles (qui accompagnaient la confirmation du temps des Apôtres), l'établissement d'un signe propre et déterminé devînt nécessaire, à cause de la signification confuse, incertaine, indistincte de l'imposition des mains ; car les Apôtres imposaient les mains pour plusieurs fins différentes. De même, le sacrement de l'ordre était autrefois conféré par la seule imposition des mains ; mais depuis, on a prescrit une autre matière avec des paroles dans lesquelles il consiste, afin que chaque sacrement ait sa propre matière et sa propre forme... Ainsi c'est un seul et même sacrement qui maintenant est conféré par l'onction du chrême, et autrefois par l'imposition des mains. De même, le sacerdoce est demeuré identique, et le diaconat aussi. Partout où Jésus-Christ n'a pas déterminé la matière et la forme, il a laissé aux supérieurs ecclésiastiques de statuer là-dessus, pour le plus grand bien de son Église et suivant la différence des temps.

Un autre grand théologien du Concile de Trente, Pierre de Soto, défend les mêmes idées[2].

Au XVIIe siècle elles sont si répandues, qu'un moraliste des plus célèbres, Diana, les donne comme étant « la doctrine commune des modernes[3] ».

Au XVIIIe siècle, le plus érudit peut-être des théologiens du temps, Eusèbe Amort, parle ainsi[4] :

1. Articles contre Luther, art. 12, de la confirmation.

2. *Institution des prêtres,* lecture 4e sur le sacrement de l'Ordre.

3. Tr. 5 *de ord.*, resol. 1^a ; — alias, p. 10, tr. 11.

4. *Démonstration critique de la religion catholique,* offerte à Benoît XIV ; 1re partie, q. 10.

Tout en disant que Jésus-Christ a immédiatement institué les sacrements, les théologiens soutiennent très communément *(valde communiter)* qu'il a laissé dans plusieurs sacrements la détermination de la matière et de la forme à ses Apôtres et à son Église. Car le principal dans les sacrements, c'est la promesse de la grâce : si J.-C. a promis qu'elle serait conférée dans certaines circonstances par le ministère sacerdotal, il est appelé dans un sens très juste l'instituteur immédiat du sacrement, bien que les Apôtres aient déterminé la matière et la forme par l'application desquelles est conférée cette grâce promise [1].

Un détail à observer, c'est que les nombreux théologiens, qui depuis le Concile de Trente ont défendu cette doctrine, appartiennent à tous les camps, à toutes les écoles de la théologie catholique, comme on pourra s'en convaincre par une énumération que nous tâcherons d'abréger.

École thomiste. — Contentons-nous de renvoyer à Gonet [2], à Sylvius [3], à Noël Alexandre [4], au Cardinal Gotti [5], et de citer ces paroles de Billuart [6] :

« Nous disons que Jésus-Christ a déterminé seulement en général la matière de ce sacrement, un signe sensible qui signifierait les pouvoirs conférés. Quand à la détermination de ce signe *in specie*, — serait-ce l'imposition des mains, ou la tradition des instruments, ou les deux à la fois, — il l'a laissée à son Église, comme je l'ai déjà dit pour la matière et la forme de la confirmation. » — Et cette détermination de l'Église atteint la validité du sacrement : tellement (dit-il) qu'un grec ordonné suivant le rite latin, ou un latin suivant le rite grec, serait invalidement ordonné, à moins que la volonté du pape n'en dispose autrement. Car l'Église, comme elle peut établir ou accepter une forme déterminée, peut l'étendre à qui elle veut. Billuart ajoute que cette manière de concevoir l'institution des sacrements est adoptée par des théologiens presque innombrables, *innumeris pene theologis.*

1. Le même auteur développe cela plus au long dans sa Théologie éclectique, *De Sacramentis in genere,* d. 2. q. 2.
2. *Clypeus thomisticus, de Sacram. in gen.* c. 2, et *de Ordr.* c. 3.
3. Sylvius, *de Ord.*, q. 37. a. 2.
4. Natalis Alex., *Theol, dogmat. moral., de Sacr. in gen.* c. 3. prop. 2.
5. Gotti, *de Ord.*, q. 6. dub. 2. n. 11.
6. Billuart, *de Ord.*, d. 2. a. 1.

Les Carmes de Salamanque, eux aussi de l'école Thomiste, ne pensent pas différemment [1] :

Le ministre qui change la matière instituée par Jésus-Christ, ou déterminée par l'Église suivant la disposition de Jésus-Christ comme nous l'avons dit du sacrement de Mariage et de l'Ordre, non-seulement pèche, mais rend le sacrement nul.

Docteurs de la Sorbonne, qui se rattachent plus ou moins à l'école thomiste. — Le plus distingué d'entre eux, Ysambert [2], a soutenu la doctrine en question avec une ampleur particulière. Un autre, Hallier, dont le nom demeure attaché à un important ouvrage sur les ordinations [3], dit entre autres choses :

Si l'on ordonnait chez les Latins suivant la forme des Grecs, ou réciproquement, je ne doute pas que l'ordination ne fût invalide, à moins qu'elle n'ait été faite par la volonté du Souverain-Pontife, dont l'autorité est suprême sur toutes les Églises, La raison en est, que la matière et la forme nécessaires à une ordination valide dépendent de la détermination de l'Église.

Même assertion pour le diaconat chez le docteur Gamache, qui ajoute [4] :

Ce changement (de matière et de forme) n'a pas été fait par une autorité humaine, mais par une autorité divine. Car le Christ avait dit aux Apôtres qu'il instituait pour matière du sacrement celle qui conviendrait au temps, et que les Apôtres décideraient plus tard, ou que l'Église déterminerait dans les siècles futurs... De même il est probable qu'au commencement les Apôtres administrèrent le sacrement de confirmation par la seule imposition des mains, sans onction du chrême, mais aujourd'hui sans onction le sacrement serait nul.

Enfin un des savants dont l'érudition a le plus servi à éclairer ces questions de liturgies comparées, Isaac Habert [5],

1. Salmanticenses, *in 3. p.*, q. 60 a. 5. n. 7 (Ed. Palmé, t. XVII, p. 86). Cf. n. 5.
2. Ysambert., *de Ord.*, d. 3.
3. Hallier, *de sacris elect. et ordinat.*, p. 2. s. 2. c. 2. a. 1. (Migne, Cursus theol. t. XXIV, p. 783.)
4. Gamachæus, *de Ord.*, c. 4.
5. Habert, *Liber Pontific. græcorum*, Observ. 1. de chrismate, p. 703.

montre que les Apôtres ont confirmé par la seule imposition des mains, et loue le P. Sirmond d'avoir soutenu ce point historique, admis aussi par les princes de l'École. Il ajoute que l'onction du chrême a commencé plus ou moins tard dans les différentes Églises, en vertu du pouvoir très ample qu'a reçu l'Église de déterminer, de restreindre, d'amplifier la matière et la forme des sacrements, quand la détermination par Jésus-Christ lui-même n'est pas exprimée dans l'Écriture.

École scotiste. — Le cardinal Brancatus de Laurea[1], après avoir établi que Notre-Seigneur a laissé indéterminé le signe sensible de l'Ordre, se pose cette difficulté : « S'il en est ainsi, le premier venu pourra changer les matières et les formes des ordres, et ainsi personne ne sera certain de son ordination. » — « Non, » répond-il ; « de même que le premier venu n'a pas été établi par Dieu chef de l'Église ou juge des controverses, il n'appartient pas à n'importe qui de changer la matière ou la forme des sacrements. »

Bornons-nous à citer après lui les scotistes Henno, Mastrius, Krisper[2].

Théologiens de la Compagnie de Jésus. — Qu'il nous suffise de nommer la théologie de Würtzbourg, Coninck, Præpositus, Arriaga, de Rhodes, Platel, Simonnet, Mayr, Sardagna[3]. Antoine[4] résume bien la doctrine en ces quelques mots :

Quand la matière a été déterminée par Notre-Seigneur seulement *in genere*, l'Église peut se servir de toute matière comprise dans les limites du genre... Mais comme c'est à l'Église que le Christ a laissé la

1. Brancatus, *in 4. Sent., de Sacram in gen.* d. 2. n. 45.

2. Henno, *de Sacr. in gen.*, d. s. q. 4 ; — Mastrius, *de Sacr. in gen.*, d. 1. n. 112 ; *de Ord.* d. 4. n. 36; Krisper, *de Sacr. in gen.*, p. 570.

3. Wirceburgenses, *de Ord.*, n. 117. — Coninck *de sacram.* d. 20 n. 65. ; — Præpositus, *de Ord.*, n. 109 ; — Arriaga, *de sacram.*, d. 6. n. 10, d. 57. n. 6. — De Rhodes, *de sacram.*, d. 1. q. 2. s. 2. n. 3. — Platel, n. 1005. — Simonnet, *de Ord.*, d. 3. a. 3. — Mayr, *de sacram.*, n. 71. — Sardagna, t. VII, n. 462.

4. Antoine, *Theol. dogmat.*, de sacram. c. 2. a. 2.

détermination *in specie,* cette détermination de l'Église est elle-même essentielle à ces sacrements, par l'institution du Christ; par suite, toute autre matière ou forme est invalide.

Gormaz[1] explique ainsi l'identité du sacrement malgré la différence de matière et de forme entre les Latins et les Grecs :

L'identité formelle consiste en ce que les matières ou formes différentes sont également comprises sous la signification d'institution divine, et que par conséquent, en dépit des différences matérielles, elles ont été déterminées en substance par Notre-Seigneur. La détermination purement matérielle a été laissée à l'Église, qui a fixé ce rite pour les Grecs, cet autre pour les Latins. Les Latins ne peuvent donc obtenir un sacrement valide par le rite grec, ni les Grecs par le rite latin, ne pouvant agir validement sans le signe sensible que J.-C. a institué et l'Église déterminé pour eux.

Faut-il à tous ces théologiens ajouter les canonistes et les moralistes ? Nous pourrions citer Ferraris dans son répertoire si apprécié[2], Lacroix, Sporer, Holzmann[3], etc. — Aux Latins se joint un grec célèbre par ses études sur les sacrements, Arcudius[4].

Enfin aujourd'hui même, et parmi les théologiens les plus récents, cette doctrine ne manque pas de défenseurs. Elle est établie, à propos de la forme de l'Ordre, par Ballerini dans son grand ouvrage, ou plutôt par l'éditeur et l'annotateur de cet ouvrage, le P. Palmieri[5]. Elle est appliquée non seulement à la forme, mais encore à la matière de l'Ordre, par le P. Billot, professeur au Collège romain[6].

1. Gormaz, *de Sacram.*, n. 79.
2. Ferraris, *prompta bibliotheca*, au mot « Ordo », art. 1. n. 47.
3. Lacroix, l. 6. p. 1. n. 16. — Sporer, *de Ord.*, n. 18. — Holzmann, *de sacram.*, n. 13.
4. Arcudius, *de concordia Ecclesiæ Occid. et Orientalis in septem Sacram.*, l. 6. c. 4.
5. Ballerini, *Opus morale*, tr. 5. de Ord., dub. 1. n. 14 et 15.
6. P. Billot, *de Sacram.* t. I, thes. 2; et t. II, thes. 30.

IV

Si ce pouvoir, objecte-t-on, appartenait à l'Église, on verrait quelque trace de son exercice dans les monuments ecclésiastiques : on n'en trouve pas ![1]

Mais vous y trouvez tout d'abord cette divergence de formes valides, qui montre clairement que Notre-Seigneur n'a pas déterminé dans le détail la forme de tous les sacrements. Et qui donc a fixé ou accepté, en divers temps et divers lieux, les formes des différents rituels, si ce n'est le pouvoir de l'Église ? Maintenant, parmi ces déterminations d'origine ecclésiastique, y en a-t-il dont l'observation soit nécessaire pour la validité même du sacrement ? A cette dernière question répondent les arguments que nous avons donnés plus haut, toutefois, nous l'avouons, sans la résoudre d'une façon péremptoire.

A ce propos, on nous objecte les paroles de Benoît XIV[2] : « Même étant donné que l'Église ait ce pouvoir, c'est une supposition gratuite qu'elle en ait usé : que l'on nous dise où, quand, dans quel concile, par quel pontife a été opéré ce changement. »

Mais Benoît XIV ne parle ici que d'un cas particulier, c'est-à-dire de la tradition des instruments dans le sacrement de l'Ordre. On pourrait rejeter ce changement-là, sans renverser la théorie générale.

D'ailleurs l'argument négatif qu'il emploie est-il d'une bien grande valeur ? Pour admettre qu'un rite, à une époque reculée, est devenu nécessaire à la validité du sacrement est-on en droit de réclamer un canon d'un Concile œcuménique, ou une intervention pontificale bien marquée dans l'histoire ? Parmi les empêchements dirimants, atteignant par conséquent la validité du sacrement de mariage, n'y en a-t-il pas dont la première origine est aujourd'hui assez obscure, et ne date ni d'un Concile général, ni d'un document pontifical connu ?

1. P. Sasse, *de Sacram.*, p. 129.
2. Bened. XIV, *de Synodo*, l. VIII, c. x, n. 10.

Nos adversaires surfont parfois l'objection qu'ils aiment à tirer de l'autorité de Benoît XIV. Outre que son livre n'est pas un document pontifical, ce grand homme, toujours modéré dans ses assertions, a bien soin, même pour ce cas particulier et plus discutable de la tradition des instruments, d'ajouter ce correctif :

Nous avons voulu exposer tout cela, *non pour nous prononcer en faveur de cette opinion*, mais seulement pour montrer que tout en ayant contre elle l'armée presque entière des scolastiques, elle n'a pas peur de leurs coups, et trouve même des traits à leur renvoyer.

Enfin si nous examinons les autorités qui ont fait impression sur l'esprit de Benoît XIV, nous voyons en première ligne, et cité à plusieurs reprises, le savant oratorien Jean Morin. N'y a-t-il pas eu là un fâcheux malentendu ? Morin, dont le nom aujourd'hui encore est mis en avant lorsqu'il s'agit de réduire la tradition des instruments à n'être qu'une simple cérémonie, Morin n'a pas été lu bien attentivement, peut-être à cause des dimensions de son in-folio. Voici comment il explique lui-même sa pensée [1] :

Notre thèse est celle-ci : La porrection des instruments n'a pas été la matière perpétuelle du sacrement de l'Ordre. Remarquez ce mot *perpétuelle*, ajouté à dessein. Car si l'on disait que ces instruments, après que l'Église a commencé à les employer communément, constituent la matière et la forme avec les prières qui accompagnent la première imposition des mains, et même, si l'on veut, avec les paroles de la dernière imposition des mains, je n'oserais ni le nier ni l'affirmer. Pourquoi donc en effet l'Église ne pourra-t-elle pas dans le sacrement de l'Ordre, comme elle l'a fait souvent dans celui du Mariage, fixer des conditions nouvelles pour la matière et la forme, en sorte que si l'on manque à ces conditions, on rende le sacrement invalide et nul, puisque Jésus-Christ n'a point déterminé *in specie* la matière et la forme de ces sacrements ?... La seule chose que nous défendons, c'est l'origine relativement récente de la tradition des instruments, et plus encore de la dernière imposition des mains. Aussi serait-il injuste d'accuser de prévarication les nations (orientales) qui de toute antiquité font leurs ordinations sans ce rite : et l'on ne peut démontrer que l'intention de l'Église, à l'origine de ces rites nouveaux, ait été de déclarer nulle toute ordination faite sans eux dans un lieu quelconque de la terre.

1. Morinus, *de sacris ordinationibus*, p. 3. exerc. 7. c. 6. n. 2, p. 148.

V

La question des ordinations anglicanes, récemment tranchée à Rome, ne dépend-elle pas en quelque façon de la doctrine exposée ci-dessus ?

Oui, certainement. Par le fait seul que les auteurs de l'ordinal d'Édouard VI ont mutilé sinon la matière, du moins la forme que l'Église avait déterminée pour eux comme pour tout l'Occident, et inventé une nouvelle forme ni grecque ni latine, qui ne rentre dans aucune forme préexistante et légitimement établie, par cela seul le sacrement est nul. Voilà un nouvel argument contre eux, ajouté à tant d'autres : ou plutôt il n'est pas nouveau, puisqu'on le trouve déjà dans des auteurs anciens, comme Billuart [1].

Mais notre église, diront les anglicans, a usé du même droit que bien des églises particulières, dont les catholiques reconnaissent les anciennes liturgies comme valables, malgré de considérables différences.

Pardon : les évêques qui créèrent ces anciennes liturgies étaient en communion avec le siège de Rome, centre du pouvoir ecclésiastique, et agissaient sous son influence, en vertu de son autorité, avec sa permission. Vous au contraire, en vous séparant de Rome, vous avez bien pu emporter avec vous le pouvoir d'administrer validement les sacrements, toutes les fois que vous observeriez le rite institué par le Christ et déterminé dans le détail par lui ou par son Église : mais vous n'avez pu emporter le pouvoir de légiférer sur les sacrements ; et le pouvoir central ne vous a jamais communiqué aucune délégation à cet effet, ni aucune approbation subséquente ; bien loin de là, il a protesté contre vos innovations. C'est donc en vain que les prélats de Cantorbéry et d'York, dans leur réponse du 19 février 1897 à la bulle du Souverain Pontife sur les ordinations anglicanes, essaient de confondre les deux situations [2].

1. Billuart, *de Ord.*, diss. 3. a. 2., appendix *de Ordinationibus anglicanis.*

2. *Responsio ad Litteras Apostolicas Leonis Papæ XIII de ordinationibus anglicanis*, n. XVI, — Le P. Tournebize a fait un examen approfondi de cette pièce dans les *Études* du 5 août 1897.

Sans doute, l'argument que nous présentons ici contre la valeur de ces ordres n'est pas décisif. Le principe sur lequel il s'appuie, la part de l'Église dans la détermination du rite sacramentel, demeure un principe controversé, et nous ne le donnons pas comme certain : cependant il suffirait déjà à rabattre l'assurance de ces anglicans qui prétendent « n'avoir aucun doute » sur la valeur de leurs ordres, et invoquent à l'appui de cette sécurité les principes mêmes de la théologie catholique.

Mais pourquoi le Saint-Père n'a-t-il pas indiqué cet argument dans sa bulle ? — C'est qu'il ne pouvait se contenter d'arguments probables, lorsqu'il déclarait les ordinations anglicanes certainement nulles, lorsqu'il confirmait la pratique antérieure d'ordonner inconditionnellement les ministres anglicans admis après leur conversion aux ordres sacrés. Le Souverain-Pontife a dû choisir des preuves plus convaincantes, et taire celle-là, ainsi que certaines autres. Arguer de son silence pour combattre la doctrine si probable que nous avons exposée, serait donc pur sophisme.

Que cette doctrine ne fournisse pas au polémiste une arme de premier choix contre les ordinations anglicanes, nous l'accordons volontiers ; mais elle n'a pas ce but. Sa grande utilité est d'expliquer nombre de points très difficiles dans l'étude des divers sacrements; et pour cela il suffit qu'elle soit sérieusement probable. Quand en effet, après avoir solidement établi par des preuves positives les points dogmatiques, il ne reste plus au théologien qu'à résoudre des difficultés, et à concilier entre eux les dogmes déjà prouvés, alors il lui suffit de présenter une explication très plausible, bien qu'elle n'arrive pas à une véritable certitude. Ainsi le géologue, le physicien, l'archéologue, se servent d'hypothèses pour éclairer autant que possible certaines obscurités, et expliquer certains faits en contradiction apparente avec les lois établies d'ailleurs.

En voilà bien long sur un seul point de l'ouvrage du P. Sasse. Force est de nous arrêter. Nous regrettons de ne pouvoir analyser en détail ni son traité bien complet du baptême, d'autant plus utile que nos modernes ont peu écrit sur le plus nécessaire des sacrements ; ni son traité de

l'eucharistie, très riche pour la défense du dogme contre l'hérésie, un peu moins pour les controverses scolastiques.

Et la préface du R. Père ? Nous n'en avons rien dit, et pourtant elle nous avait gagné dès l'abord. N'est-il pas touchant d'y entendre ce prêtre âgé et modeste, que ses supérieurs ont enfin décidé à publier le résultat de ses longs travaux, nous dire « qu'il a renoncé à entreprendre la publication d'un cours complet de théologie, de peur que les forces ne vinssent à lui manquer au milieu de sa tâche. Il commence par un ouvrage séparé sur les sacrements. Il promet de passer aux autres traités, si Dieu lui donne la vie et les forces nécessaires. *Ad multos annos !* Tous ceux qui auront lu ce premier volume souhaiteront comme nous, sans doute, que la théologie du P. Sasse monte peu à peu comme un bel édifice jusqu'à son achèvement complet.

S. HARENT, S. J.

LA BANQUE DE FRANCE

POUR OU CONTRE LE PRIVILÈGE[1] ?

La Banque de France ! Dans un siècle où règne en despote le capitalisme cosmopolite, ce mot éveille souvent la haine irréfléchie ou l'enthousiasme passionné. Combien de gens voient dans l'hôtel de la rue de la Vrillière la citadelle de la féodalité financière, l'arsenal où se forgent les chaînes d'or destinées à barrer la route aux humbles du commerce et de l'industrie, le temple du capitalisme moderne ? A les entendre, notre grand établissement de crédit mérite une condamnation sommaire, la mort sans phrase. D'autres, au contraire, les adorateurs fervents du Veau d'or, élèvent la Banque de France à la hauteur d'une institution sociale ; ils en font un organe essentiel de la civilisation et du progrès étroitement lié à la gloire nationale. Toucher, même d'une main légère et délicate, au temple du crédit public, c'est — à leur avis du moins — ébranler les fondements de l'ordre social. Ne sait-on pas qu'une petite perturbation dans le cœur peut amener des troubles profonds dans la circulation du sang et par suite compromettre la santé ? D'ailleurs, s'il faut en croire la sociologie la plus contemporaine, celle d'hier, la Banque de France remplit dans le corps social les fonctions d'organe central de la distribution du crédit, trans portant jusque dans les dernières cellules des couches sociales profondes, le liquide nourricier : le capital aux formes multiples.

1. Cons. W. Bagehot, *Lombard Street ;* V. Bonnet, *Le Crédit et les Finances ;* Octave Noël, *Les Banques d'émission en Europe ;* G. François, *Les Banques d'émission ;* Auguste Moireau, *La Banque de France ;* A. Arnauné, *La Monnaie, le Crédit et le Change ;* Paul Leroy-Beaulieu, *Traité théorique et pratique d'Économie politique*, t. III, liv. III ; Paul Cauwès, *Cours d'Économie politique*, 3e édit., liv. III, sect. 2.

Eh bien, non ! La Banque de France ne mérite ni la haine des uns, ni la folle admiration des autres. Épouvantail ou idole, aucun de ces deux rôles ne lui convient. Plus modeste, plus légitime, plus nécessaire est sa fonction. Si d'une part, l'intérêt commun de la société réclame pour elle une situation privilégiée sous le contrôle et la tutelle de l'État, d'autre part, le commerce et l'industrie attendent du grand établissement de crédit des réformes qui, développant ses moyens d'action, lui permettent d'étendre en surface et en profondeur son influence bienfaisante. Voilà ce que nous essaierons de mettre en lumière dans les pages suivantes.

Qu'on le veuille ou non, la plupart des transactions du grand et du moyen commerce se font à crédit. Ce régime est-il le plus parfait, présente-t-il à l'ordre social toutes les garanties morales et juridiques désirables ? C'est ce que nous n'examinons point en ce moment : sur cette grave question nous avons ailleurs exprimé notre pensée, formulé notre jugement[1] ; il nous suffit actuellement de constater un fait que personne ne saurait mettre en doute.

Pierre est fabricant de chaussures, il vend sa marchandise à trois mois et reçoit en retour une promesse ou acceptation de paiement, qui s'appelle reconnaissance, traite, effet de commerce. En attendant le recouvrement de sa créance, le vendeur, s'il n'a point à sa disposition un capital assez considérable, a besoin d'argent pour continuer la fabrication, acheter les matières premières, payer les ouvriers. Que fera-t-il ? Il se présente chez un capitaliste et lui vend sa créance dont il touche le montant diminué d'une légère somme, un *interusurium* qui est la rémunération du service rendu, le loyer du capital avancé : en deux mots c'est l'escompte. Centraliser les opérations d'escompte, tel est le rôle principal des banques d'escompte. Mais pour peu que le chiffre d'affaires s'élève, le banquier a besoin d'avances considérables ; comment se les procurer ? de deux manières : par les dépôts ou par l'émission.

Les banques de dépôts reçoivent en dépôt des sommes

1. *Cours d'Économie sociale*, Paris, p. 350 et suiv.

d'argent pour lesquelles elles servent aux déposants un intérêt dont le taux varie avec la durée du dépôt : ce sera par exemple 1/2 p. 100 pour les dépôts à vue — c'est-à-dire exigibles au gré du déposant, 1 p. 100 pour une durée de six mois à un an, 2 p. 100 pour un à deux ans. C'est dans la différence entre le taux de l'escompte et celui de l'intérêt du dépôt que le banquier réalise son bénéfice.

Le second procédé destiné à réunir le capital nécessaire à l'escompte, c'est l'émission.

Il consiste à payer des traites, à escompter au moyen de billets ou promesses de paiement émis par la banque. Ces billets sont payables à vue et au porteur : ils constituent un véritable crédit consenti au banquier par ses clients et sont garantis par le portefeuille, c'est-à-dire l'ensemble des traites à échoir. A cette garantie peut s'ajouter le stock métallique formé par les dépôts et le capital personnel du banquier. En résumé : la banque d'émission met dans un portefeuille des effets à trois mois qui ne seraient pas immédiatement réalisables et donne en échange un billet que le public accepte.

Le caractère essentiel de la Banque de France est d'être une banque d'émission protégée par l'État. Avant d'en expliquer le mécanisme, signalons une erreur assez répandue qui consiste à voir dans l'émission des billets de banque la création d'une monnaie nouvelle absolument indépendante de la monnaie métallique et susceptible d'être indéfiniment multipliée par le seul jeu de la planche d'impression. Entre la monnaie métallique et le billet de banque existe une différence profonde : celle-là possède une valeur réelle en dehors de toute convention et avant toute décision législative ; celui-ci n'a de valeur que par la certitude morale de pouvoir à tout instant être échangé aux guichets de la Banque contre des espèces sonnantes. D'où cette conclusion : c'est la parfaite convertibilité du billet de banque qui constitue sa garantie et assure sa circulation.

Ne confondez pas le billet de banque et le papier monnaie. Celui-ci n'est qu'un signe conventionnel de la valeur inconvertible en numéraire : il est investi par l'État du

même pouvoir libératoire que la monnaie métallique. Et cependant le billet de banque, par ce qu'il a cours légal[1] et puissance libératoire obligatoire, doit être considéré comme un *signe représentatif* de la monnaie métallique, comme une sorte de monnaie en papier. N'est-il pas dans les règlements de compte reçu, au même titre que le numéraire, comme du *comptant ?* Le créancicr qui l'accepte en paiement libère définitivement le débiteur, renonce à tout recours contre lui parce qu'il est assuré de convertir au guichet de la Banque le billet en monnaie métallique.

Selon l'ingénieuse comparaison d'Adam Smith, la monnaie représentative est comme un chemin dans les airs. A certains moments le flot de la circulation s'y porte en faisant le vide sur les chemins et les routes de la terre ; mais l'on ferait un faux calcul, si l'on croyait pouvoir disposer des terrains occupés par les voies de communication ordinaires, les aliéner ou les livrer à la culture. Ils doivent être toujours libres pour que, à d'autres moments où la confiance cesse, toute la circulation puisse y refluer. Par opposition à ce chemin dans les airs, les chemins réels ce sont les monnaies métalliques : voilà pourquoi le billet de banque ne remplace le numéraire qu'à condition de pouvoir être à tout moment remplacé par lui. Veut-on juger à quel degré le billet de banque entre dans la circulation monétaire de la France ? Qu'on se reporte à l'enquête qui fut faite, en 1885, par le Ministre des finances, sur l'état de la circulation monétaire du pays à un jour donné. Nécessairement partielle, puisqu'elle ne pouvait atteindre les caisses particulières, cette enquête ne donne que des résultats approximatifs, ils n'en présentent pas moins le plus haut intérêt. Ordre fut donné aux 20 000 comptables publics de France de dresser un état descriptif de leurs encaisses, en un même jour, le 28 mai. Le total de cet encaisse monta à 52 846 035 fr. Dans cette somme les billets figuraient pour 35 737 720 fr.

1. Un billet a cours *facultatif* quand les créanciers ou les vendeurs *peuvent* le refuser ou l'accepter dans les paiements ; il a cours *légal* quand les créanciers ou les vendeurs *ne peuvent pas* le refuser dans les paiements. Enfin, sous le régime du cours *forcé,* les porteurs n'ont pas le droit de demander à la Banque le remboursement en monnaie.

soit 68 pour 100, et le numéraire pour 17 108 315 francs, soit 32 pour 100 : d'ailleurs, le montant de la circulation en billets de banque est de 3 600 millions environ et le montant total de la circulation métallique, y compris l'encaisse de la Banque, est évalué à 6 milliards [1].

Les explications qui précèdent rendront plus facile le détail des opérations de la Banque.

La principale fonction de la Banque de France : c'est l'escompte. Suivant la formule inscrite dans les statuts fondamentaux approuvés par le décret du 16 janvier 1808, la Banque peut « escompter à toutes personnes des lettres de change et autres effets de commerce à ordre à des échéances déterminées qui ne pourront excéder trois mois et souscrits par des commerçants et autres personnes notoirement solvables. »

Une autre branche importante des affaires de la Banque de France est celle des avances sur titres. L'avance peut être consentie non seulement sur les rentes françaises, mais encore sur les actions et obligations de chemins de fer français et algériens, les emprunts des principales villes françaises, des départements et des chambres de commerce, les obligations de canaux et les obligations foncières et algériennes. Le montant du prêt se calcule d'après la valeur qui lui sert de base; il est de 80 p. 100 pour les effets publics, de 60 p. 100 pour les actions de jouissance des chemins de fer français et de 75 p. 100 pour toutes les autres valeurs. C'est dans l'escompte et les avances sur titres que la Banque trouve la source la plus abondante de ses bénéfices : les trois quarts environ du bénéfice net total.

Un troisième service de la Banque est celui de l'encaissement des effets de commerce opéré pour les personnes qui ont un compte courant à la Banque. Cet encaissement s'applique aux effets de toute nature dont l'échéance n'excède pas cinq jours, non compris le jour de la remise. Les effets

1. D'après une enquête faite en 1880 par le contrôleur de la circulation aux États-Unis, les paiements des banques de l'Union s'effectuaient dans la proportion de 0,65 p. 100 en monnaie d'or ; — 0,16 p. 100 en monnaie d'argent ; — 4,06 p. 100 en monnaie de papier ; — 95,13 p. 100 à l'aide de chèques et de traites.

ne subissent pas la retenue de l'escompte; ils sont seulement soumis à une commission minime qui varie de 10 centimes par effet de 400 francs et au-dessous jusqu'à 1 franc pour les effets supérieurs à 4 000 francs. A ce prix, on le comprend aisément, le service de l'encaissement des coupures minuscules non seulement ne rapporte rien à la Banque, mais devient encore un service onéreux. Présenter une traite de 30 francs à la Maison-Blanche ou aux Batignolles, est une mauvaise affaire. Aussi, les banquiers et les établissements de crédit, estimant que pour le papier nain les frais dépassent les bénéfices, le passent volontiers à la Banque au moment des échéances.

Dès lors on ne s'étonne plus de voir le nombre des petits effets augmenter d'année en année. A Paris on comptait en 1885, sur 5 017 000 effets escomptés par la Banque, 1 590 000 effets inférieurs à 100 francs; en 1894, sur 5 805 000 effets on en compte 2 190 000 de cette sorte. En 1896, à Paris seulement, la Banque a encaissé 26 000 effets de 10 francs et au-dessous, et 931 000 effets de 11 à 50 francs. En présence de ce résultat, un orateur de la Chambre des députés salue « *la véritable démocratisation des services rendus par la Banque* ». Défions-nous de la fascination des chiffres! Derrière les chiffres il faut voir la réalité. La vérité est que le service d'encaissement profite surtout aux banquiers. Demandez au petit commerçant de Montmartre, si c'est pour lui un avantage de payer une traite de 20 francs au bicorne de la Banque, plutôt qu'au garçon de recettes du Crédit Lyonnais, de la Société générale ou du banquier Mallet.

Une dernière opération lucrative de la Banque est le dépôt libre de titres. Moyennant un droit de garde très peu élevé, la Banque accepte le dépôt de toutes valeurs françaises et étrangères, ainsi que des lingots d'or et d'argent.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des services rémunérés rendus par la Banque; pour apprécier exactement son rôle social, il est nécessaire d'indiquer rapidement les nombreux services gratuits qu'elle rend à l'État ou aux particuliers.

La Banque tient à la disposition de l'État sous forme d'avance permanente une somme de 140 millions sans exiger

d'intérêts. C'est donc une économie annuelle de 4 500 000 fr., somme qu'il aurait à payer s'il lui fallait emprunter au taux de 3,25 p. 100 le montant de cette avance.

D'autre part la Banque se charge gratuitement des opérations de trésorerie. Au crédit du compte courant du Trésor sont portés les versements effectués par les receveurs, au débit les paiements effectués au nom de l'État. Remarquez qu'il s'agit d'opérations considérables. Ainsi en 1889, les versements ont été à Paris de 1 224 610 700 fr., les prélèvements de 1 562 359 900 fr. ; ce qui représente un mouvement total d'environ 2 800 millions entièrement gratuit. Le même service est assuré dans les succursales.

Avons-nous épuisé la série des opérations que la Banque effectue gratuitement pour l'État ? Non, car elle encaisse encore les effets du portefeuille du Trésor et les autres effets émis par les différentes branches de l'Administration, les droits de poinçon payés par les orfèvres au bureau de la garantie. Enfin, elle centralise les sommes perçues par l'Octroi de Paris pour le compte du Trésor. Ces divers encaissements s'élèvent à 139 millions ; en ajoutant cette somme aux chiffres donnés plus haut, nous trouvons que pour l'année 1889, le roulement des fonds de l'État à la Banque est de 5 074 millions.

C'est aussi d'une manière gratuite que la Banque, dans les comptes courants qu'elle ouvre aux particuliers, fait des compensations par virements d'un compte à l'autre. En 1889, le total des virements s'est élevé à 41 milliards, et les risques résultant de la manutention de cette somme énorme sont intégralement supportés par la Banque.

Enfin, parmi les services que rend à l'État l'établissement national de crédit, il ne faut pas oublier le contingent très respectable qu'il apporte au budget : il ne verse pas moins de 2 270 038 francs dans les caisses de l'État pour solde d'impôts divers.

Tel est le cycle d'affaires dans lequel se meut l'activité commerciale de la Banque. A cet égard il existe entre le grand établissement de crédit et les banques privées une différence de la plus haute importance ; un certain nombre de transactions exécutées couramment par celles-ci sont in-

terdites à la Banque. Elle ne fait pas d'émissions d'emprunts; elle ne peut pas prendre de participation dans les entreprises financières ; elle ne peut même pas faire de reports, source de profits à la portée de toutes les banques de dépôts ; elle ne peut pas accepter de dépôts en compte courant à intérêt.

La plupart de ces opérations étant précisément celles où s'exerce d'ordinaire l'agiotage et la spéculation malsaine, on voit combien injustes sont les accusations lancées contre la Banque avec plus de passion que de science et de vérité. Que certaines banques de spéculation soient des forêts de Bondy où les naïfs et les gogos se laissent dépouiller à plaisir, je n'y contredis point ; il n'en demeure pas moins vrai que les brigandages de ce genre ne peuvent se commettre dans notre grand établissement de crédit. Mais si les restrictions que la loi impose à la Banque sont une garantie pour le crédit public, elles sont en même temps la contre-partie, l'équivalent du privilège.

Qu'est-ce donc que le privilège de la Banque ? C'est le droit de faire l'escompte avec le papier fiduciaire, au lieu de le faire avec de l'or et de l'argent, comme le font les banques privées. Constituée le 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800), avec le concours de la Caisse des comptes courants, qui avait été fondée en 1796, la Banque n'était dotée d'aucun privilège. Par la loi du 24 germinal an XI, elle obtint le privilège d'émettre seule des billets au porteur, mais uniquement dans le département de la Seine. D'autres banques départementales jouissaient du même droit dans plusieurs villes de France. En 1848, deux décrets des 27 avril et 2 mai ordonnèrent la fusion des banques départementales avec la Banque de France par simple échange des actions. Le privilège fut prorogé pour une durée de trente ans par la loi du 9 juin 1857 et c'est le 31 décembre 1897 qu'il expire.

Après une longue et laborieuse discussion, la Chambre des Députés a voté le renouvellement du privilège. A quelles conditions ? C'est ce qu'il nous reste à examiner ; mais d'abord un mot sur la question préalable : convient-il d'investir une banque du privilège et du monopole de l'émission des billets ?

Dans l'âge d'or de l'école libérale en économie politique, la liberté des banques eut de chauds partisans et d'éloquents défenseurs parmi lesquels Bastiat, J.-B. Say, Hippolyte Passy, Michel Chevalier occupent un rang distingué. « Ce que nous réclamons, a dit Horn, c'est le droit pour les associations de capitaux, de pouvoir, en se soumettant à toutes les rigueurs du droit commun et en remplissant les conditions que la loi prescrit pour la forme de société qu'il leur plaît de choisir, souscrire des engagements d'espèce à livrer au porteur et à vue[1]. » D'après M. Paul Leroy-Beaulieu le système *naturel* des banques est celui de la liberté[2] et l'idée de réglementer et de concentrer l'émission des banques est né *a posteriori* pour justifier de mauvaises pratiques des États[3].

Dans la discussion de la Chambre, personne n'est monté à la tribune pour réclamer l'affranchissement du billet de banque et la liberté de l'émission. Il est vrai que M. Léon Say, le leader de l'École classique, est descendu dans la tombe. Dans aucun pays, si démocratique soit-il, pas même aux États-Unis ou en Suisse, on n'a osé appliquer aux banques d'émission la loi de la concurrence dans toute sa rigueur. C'est que l'intérêt en jeu dans le règlement de l'émission n'est pas seulement celui du commerce et de l'industrie ; c'est surtout l'intérêt du public tout entier. Le système qui doit être préféré est donc celui qui donnera plus de sécurité, plus de stabilité au billet de banque.

Ceci posé, n'est-il pas à craindre que la multiplication excessive des billets, *l'inflationnisme*, pour désigner par son nom cette maladie financière, n'entraîne la dépréciation de la monnaie de papier ? Une pléthore de circulation fiduciaire, insuffisamment garantie, aboutit au régime des *assignats*, toujours désastreux pour un pays. A ce point de vue, la Banque a fait ses preuves : elle peut être fière de son passé. Pendant plus d'un siècle, malgré de nombreuses crises financières et après une catastrophe comme celle de l'année terrible, le billet de banque est resté au pair sans éprouver la plus légère dépréciation.

1. *La Liberté des Banques*, p. 389 et 415.
2. *Traité*, t. III, p. 498.
3. *Ibid.*, p. 560.

De plus, en admettant même qu'elles possèdent un crédit inébranlable, la multiplicité des banques d'émission crée une diversité de monnaie fort incommode pour le public. Comme le fait remarquer M. Gide, il y a lieu d'espérer, au contraire, qu'avec un petit nombre de grandes banques nationales, on pourrait peut-être arriver à un billet de banque international, ayant cours dans tous les pays et réaliser ainsi un idéal depuis longtemps poursuivi : celui d'une monnaie universelle.

Peut-être craindra-t-on qu'une banque nationale, investie du privilège de l'émission, ne tombe sous la main du gouvernement et ne devienne une banque d'État, c'est-à-dire, dans le cas rigoureux du mot, une banque n'ayant pas de capital, fonctionnant sous la direction et la responsabilité exclusive de l'État ? Confier à l'État la fonction de faire l'escompte avec du papier fiduciaire, lui donner la planche aux assignats, le charger de distribuer à tous les membres du corps social le crédit à bon marché, voire même le crédit gratuit : tel est le plan bien arrêté des socialistes. A le défendre, M. Viviani et M. Pelletan ont apporté les ressources d'un talent incontestable. Et cependant on peut affirmer qu'il n'y a pas de plus grand danger pour une banque nationale d'émission que d'être aux mains de l'État. Quelle irrésistible tentation, de puiser dans les coffres de la Banque ou de faire travailler la planche aux assignats pour combler les déficits budgétaires, récompenser les services électoraux, acheter les votes ou endormir les colères de l'opposition ! Chose remarquable, les orateurs du gouvernement ont avoué devant la Chambre des Députés cette funeste propension de l'État. « L'État, dont on vante avec raison le crédit, ainsi s'exprime M. Ribot, à de certains moments, peut être besogneux et la facilité trop grande pour lui d'agir, d'intervenir dans les affaires de la Banque est tout à fait périlleuse : la tentation peut être trop grande pour lui de puiser à pleines mains dans les caisses de la Banque et d'ébranler la confiance qui est la vie même de la circulation fiduciaire. » Et M. le Ministre des finances, M. Cochery : « Comment l'État pourra-t-il dans les jours difficiles se refuser à lui même des avances et résister à la

tentation de se servir de cette planche à papier-monnaie qu'il aura entre les mains ? Ce sera en réalité le papier monnaie qui couvrira vos déficits budgétaires, et ce sont vos déficits budgétaires qui auront à parer aux déficits de la Banque de France, quand vous aurez pour des motifs politiques montré trop de facilité dans l'escompte des effets de commerce. »

L'histoire financière des États de l'Europe montre à l'évidence que ces craintes ne sont point chimériques. Dans la plupart des pays à finances avariées, on constate le chiffre énorme des sommes prêtées à l'État. En Italie, des avances faites pour des motifs purement politiques, sans aucun intérêt commercial, des billets indéfiniment renouvelables s'entassant dans le portefeuille amènent la déconfiture de plusieurs grandes banques. En Portugal, les avances à l'État représentent 232 0/0 des opérations de la Banque; en Espagne, le chiffre correspondant est de 147 0/0, tandis qu'en France la proportion tombe à 12 0/0. Quelle est donc la cause de la sécurité du billet de banque, sinon la solidité du gage sur lequel il s'appuie : stock métallique ou portefeuille fortement constitué. Que le billet de banque soit couvert par le seul crédit de l'État, et sa valeur se trouvera bientôt dépréciée. N'est-ce pas ce qui a lieu pour le papier-monnaie en Russie, en Autriche, en Italie et surtout dans la République Argentine ?

D'ailleurs, si solide soit-il, le crédit de l'État peut se trouver engagé et compromis dans les moments de crise : quelle incomparable ressource offre alors le crédit vaste, puissant, éprouvé d'un grand établissement national ! Pas n'est besoin de remonter bien haut dans l'histoire, pour trouver une preuve éclatante de cette affirmation. Que serait-il arrivé aux jours sombres de la dernière guerre, alors que toute relation avec la majeure partie du territoire était interdite au gouvernement et que pour de longs mois la source des revenus de l'État était obstruée, si le crédit de la Banque et celui de l'État s'étaient trouvés confondus par une législation imprudente ? On sait qu'en 1870-71 la Banque a consenti à l'État par des avances successives le prêt gigantesque de 1530 millions. Où l'État aurait-il pu trouver un

crédit immédiat aussi large, alors que le 3 0/0 valait moins de 51 francs ? Les conditions stipulées par la Banque de France étaient-elles draconiennes ? Qu'on en juge ! l'intérêt exigé de l'État resta fixé, pendant l'année 1871 à 3 0/0 et à partir du 1er janvier fut abaissé à 1 0/0. D'ailleurs, au début de la guerre, un emprunt public à 3 0/0 émis à 60 francs avait à peu près complètement échoué. Pour payer la lourde imposition de guerre, l'État fut contraint d'emprunter au taux de 6 0/0 environ et cependant il continua à ne payer que 1 0/0 pour les sommes dues à la Banque. « La Banque de France nous a sauvés, disait Thiers, parce qu'elle n'est pas une banque d'État. »

Sur un autre champ d'action se manifeste encore la bonne gestion de la Banque : elle donne au taux de l'escompte une grande fixité en le maintenant aussi bas que le permet l'état du marché des capitaux. Sans attacher à cette fixité du taux d'escompte une importance exagérée, il est hors de doute que des modifications fréquentes apportent aux opérations commerciales et financières une gêne qu'on ne saurait éviter avec trop de soin. A cet égard, la Banque a-t-elle répondu à l'attente du commerce français ? Si on prend pour exemple les changements du taux d'escompte de 1885 à 1893 on trouve pour les principales banques d'Europe les chiffres suivants : Angleterre 75, Hollande 29, Allemagne 28 et France seulement 7. En 1889, à la suite de retraits d'or plus importants que de coutume, la Banque d'Angleterre a dû porter son taux officiel par étapes rapides à 4 0/0, puis à 5 et enfin à 6 0/0, niveau où il est resté pendant tout un mois. Pendant ce temps, la Banque de France maintenait immobile le taux de 3 0/0. Du reste, le taux de l'escompte est aussi bas que le permet l'état général des affaires et a suivi une progression décroissante continue : il était de 3 en 1885, de 2 1/2 en 1893 et depuis 1895 il se maintient à 2 0/0. De plus, sauf à Amsterdam, l'escompte est à meilleur marché à Paris que sur toutes les autres places de l'Europe. Dans ces conditions quel peut être le chiffre des pertes subies par la Banque ? Il est extrêmement restreint. Pendant les quarante-huit dernières années, la Banque a porté par profits et pertes une somme de 42 millions pour des effets impayés ; c'est

près de 1 million par an sur un mouvement de portefeuille de 10 milliards environ ou une perte de 1 sur 10 000. Si donc le fonctionnement de la Banque est à l'abri des plaintes du public, pourquoi détruire d'un trait de plume ce capital de prudence, de confiance, de crédit ?

Du moins que l'on pèse les conséquences de cette destruction : pour transformer notre grand établissement de crédit en banque d'État, il faudrait procéder par voie d'expropriation, racheter le capital social de la Banque de France. Or, à moins de décréter une confiscation ouverte ou déguisée, suivant le vœu des socialistes, cette opération coûterait à l'État et par conséquent aux contribuables la jolie somme de 382 millions. Ajoutez que l'État devrait reprendre les services gratuits rendus par la Banque. A quel gaspillage de millions n'aboutirait pas cette folle entreprise ?

Que la Banque nationale investie du privilège de l'émission reste donc une société par actions, un établissement privé jouissant de la liberté de ses opérations et de la pleine responsabilité de ses transactions. S'ensuit-il l'indépendance complète, la séparation absolue vis-à-vis des pouvoirs publics ? En aucune façon ; pour s'en convaincre, il suffit de considérer le rôle d'une banque centrale d'émission dans le crédit national.

En se plaçant au point de vue de l'intérêt général, seule raison d'être de l'autorité suprême, on a reconnu dans tous les pays civilisés la nécessité d'un certain contrôle de l'État sur la Banque. L'émission du papier peut entraîner des conséquences graves; il importe de protéger la Banque contre les tentations de spéculation et par dessus tout le crédit public. Qu'on ne l'oublie pas : c'est le porteur qui fait crédit à la Banque ; c'est tout le monde qui fait crédit au commerce par l'intermédiaire de la Banque.

On sait que la Banque remplit les fonctions de régulateur de la circulation. Le stock métallique déposé dans les caisses de la Banque de France est le trésor commun du commerce et de l'industrie. Ce trésor, il faut le défendre contre les demandes de l'étranger et le reconstituer lorsque des nécessités impérieuses tendent à le diminuer. Cette pré-

voyance s'impose avec une rigueur spéciale dans l'état de paix armée où gémit l'Europe contemporaine. Au premier signal de guerre, il faudra mobiliser de gros bataillons de soldats et de gros millions d'or. Aussi les grandes puissances ne se sont pas laissé prendre au dépourvu. A la fin du premier semestre de 1897, les grandes banques anglaises possédaient 1112 millions d'or dont 922 à la Banque d'Angleterre ; la Banque Impériale de Russie qui détient le plus gros bloc d'or du monde, avait 2 milliards 358 millions de francs de ce précieux métal ; la Banque de France, 2 milliards 4 millions ; la Banque d'Allemagne, 1 milliard 81 millions ; celle d'Autriche-Hongrie, 758 millions. Ce sont là des contingents respectables [1].

Si la Banque de France est étroitement liée à l'intérêt général dans une situation économique normale, son influence bienfaisante se manifeste avec plus d'éclat dans les crises financières. Sans remonter jusqu'aux crises de 1814, 1830, 1848, rappelons quelques faits plus récents. En 1882, des excès de spéculation amenèrent le parquet des agents de change de Lyon tout entier à suspendre ses paiements. Pour éviter une liquidation désastreuse et prévenir une panique formidable, la Banque escompta largement tout le papier qu'on lui présenta et la situation fut sauvée.

Un peu plus tard, elle a encore atténué les conséquences malheureuses résultant de la suspension des paiements du Comptoir d'escompte ; enfin deux ans après, quand intervint la déconfiture de la Caisse des dépôts et comptes courant, la Banque de France en escomptant le portefeuille de cet établissement de crédit, empêcha la ruine d'un grand nombre de maisons de second ordre.

L'étranger lui-même n'a pas hésité, dans un moment de péril, à faire appel au concours de la Banque de France. En 1890, celle-ci a prêté à la Banque d'Angleterre 75 millions en or, pour arrêter un commencement de panique occasionnée par la débâcle de la grande maison Baring. Sans cette intervention, un malaise très vif, mais passager, se serait transformé en désastre irrémédiable.

1. V. *L'Économiste français* du 25 septembre 1897, p. 395.

De tout ce qui précède se dégage cette conclusion : si tel est le rôle de la Banque dans l'intérêt général, l'intervention de l'État se trouve en principe pleinement justifiée. Comment s'exerce cette tutelle de l'État et dans quelle mesure?

D'après la charte d'institution de notre établissement national de crédit, l'État nomme le gouverneur et le sous-gouverneur de la Banque ; ceux-ci président le conseil de régence et ont droit d'initiative et de veto. A côté du Gouverneur se trouve une assemblée d'actionnaires qui ne ressemble à aucune autre : elle n'est pas consultée sur le dividende à distribuer, comprend seulement les deux cents plus forts actionnaires et a pour rôle exclusif de nommer les Régents. Au Conseil des Régents appartient la décision de toutes les mesures concernant les divers services de la Banque.

Les liens qui rattachent la Banque à l'État sont déterminés par un contrat bilatéral qui fixe les conditions auxquelles l'État accorde à la Banque le privilège de l'émission. Le renouvellement de ce contrat a été dans la dernière session discuté et voté à la Chambre des Députés, nous en exposerons les clauses principales.

Le mécanisme actuel de la Banque, dans ce qu'il a d'essentiel, est conservé : ni banque d'État, ni liberté d'émission, mais une Banque nationale conservant son caractère d'établissement privé, tout en étant soumis à la tutelle de l'État.

La Banque paie une redevance annuelle d'un minimum de deux millions de francs ; cette somme est calculée sur la partie de l'émission des billets correspondants à une opération productive. On en détermine le montant en multipliant la circulation productive par le huitième du taux de l'escompte. D'après le calcul établi par le Ministre des finances, cette redevance représente approximativement le prix du privilège de l'émission. Les profits de la Banque proviennent des capitaux gratuits fournis par les billets non gagés. Le total de ces capitaux est égal à l'écart entre la circulation et l'encaisse. En 1896, cette différence s'élevait à 385 millions. C'est dire, en d'autre termes, que la Banque

possède 385 millions de capitaux qui ne paient pas d'intérêt. Ajoutez les comptes-courant gratuits, soit 663 millions, et vous trouverez un total de 1 048 millions de capitaux gratuits provenant du privilège.

D'autre part, la Banque pourrait, comme toutes ses rivales, avoir des dépôts à 1/2 pour 100 d'intérêt ; par conséquent ce milliard 48 millions lui coûterait 5 240 000 francs. D'autre part, il faut tenir compte des charges qui pèsent sur le privilège de l'émission ; ce sont : l'impôt qui s'élève à 1 040 000 fr. pour l'année 1896, et les frais de fabrication des billets, soit 1 184 000 fr. c'est un total de 2 225 000 francs qu'il faut déduire, et le bénéfice du privilège se trouve ainsi réduit à 3 014 000 fr. Pour 1896, la redevance serait de 2 700 000 fr. ; donc à 300 000 fr. près cela représente la valeur du privilège.

Les orateurs du parti socialiste se sont plaints amèrement que les succursales de la Banque fussent proportionnellement à la population, notablement inférieures à celui des établissements du même genre en Allemagne et dans les pays voisins. Sur ce point, ils ont obtenu satisfaction. Actuellement le nombre des places bancables est de 237, le projet de loi le porte à 371 : soit une augmentation de plus de 50 p. 100. Pour obtenir ce résultat, la Banque transforme 18 bureaux en succursales, crée, dans les départements non pourvus de succursales, 11 succursales nouvelles et établit 30 bureaux auxiliaires. Ces fondations représentent une dépense de 35 millions.

A l'avenir, l'escompte sera fait quotidiennement au lieu de trois fois par semaine seulement, d'après les anciens statuts.

La proportion d'effets à deux signatures admises à l'escompte contre dépôt de titres sera augmentée.

La Banque accepte l'accumulation des arrérages de rentes au profit des déposants.

La circulation fiduciaire, qui depuis 1848 est le privilège exclusif de la Banque de France, n'a jamais été en principe l'objet d'une législation spéciale : à l'administration de la Banque était laissé le soin de déterminer le chiffre des émissions de billets au porteur. Quand le cours forcé fut décrété, on fixa un maximum à l'émission. Depuis, à deux

reprises, les lois de finance introduisirent une limite à la somme totale des billets. En 1893, M. Tirard est venu dire à la Chambre des Députés que la réserve des billets étant sur le point d'être épuisée, la Banque serait obligée de payer en or et par conséquent l'encaisse allait diminuer. La limite de 4 milliards fût dès lors votée sans discussion. La Banque n'a de bénéfice dans l'émission que pour la partie de la circulation qu'elle emploie aux escomptes et aux avances sur titres. Mais cette partie ne s'élève qu'à 800 millions ou 1 milliard sur les 3600 millions de la circulation.

Le projet de loi porte le maximum de 4 milliards à 5 milliards de francs. Ce n'est pas la Banque qui demande ce relèvement : il est le résultat de l'augmentation énorme de l'encaisse métallique, il était de 1 189 800 000 en 1869, de 1 974 100 000, en 1880, de 2 035 000 000, en 1884, de 2 361 500 000 en 1887 ; il s'élève à 3 239 339 246 au 9 septembre 1897.

Depuis le cours forcé décrété après la guerre, le billet de banque a joui d'un succès considérable et son emploi s'est vulgarisé jusque dans les plus humbles chaumières des hameaux les plus reculés. D'autre part, la monnaie d'argent, dont la valeur intrinsèque diminue de jour en jour, tend à élire domicile dans les caisses de la Banque. Sur deux milliards et demi d'argent environ que possède la France, près de la moitié est immobilisée d'une façon permanente à la Banque, dont elle ne sort presque jamais, si ce n'est pour y rentrer aussitôt.

Nous avons dit les principaux perfectionnements apportés dans le mécanisme de la Banque ; parmi les améliorations de moindre importance, signalons le prélèvement et le versement des comptables publics dans les bureaux auxiliaires, l'encaissement dans les villes rattachées, à toutes les échéances, des traites remises par les comptables du Trésor ; l'alimentation des caisses publiques en monnaie divisionnaire, enfin le paiement des coupons des rentes et valeurs. Le privilège est prorogé jusqu'en 1923 avec une clause résolutoire en 1912, c'est-à-dire dans quinze ans.

Que le projet de loi voté par la Chambre améliore notable-

ment l'organisation de la Banque, perfectionne son outillage, multiplie les rouages extérieurs par lesquels elle entre en contact avec le monde commercial et industriel, c'est ce qui résulte de l'exposé que nous venons de faire. Toutefois, il reste deux propositions rejetées par la majorité de la Chambre et qui — à notre avis du moins — méritaient un meilleur accueil.

La première de ces propositions a pour but d'étendre le nombre des propriétaires d'actions admis à faire partie de l'assemblée générale. D'après les articles 10 et 11 de la loi du 24 germinal an XI encore en vigueur, seuls les *deux cents* plus forts actionnaires de la Banque, propriétaires d'actions depuis six mois révolus, possèdent la plénitude des droits attribués à l'assemblée générale. Quand cette mesure fut introduite, le crédit public n'était pas encore remis des secousses terribles qui l'avaient ébranlé aux jours récents encore de la Révolution, le gouvernement avait donc quelque raison de craindre que l'extension du droit de vote ne fût préjudiciable à la marche de la Banque. Les motifs qui pouvaient militer jadis en faveur du système de 1806 n'existent plus aujourd'hui. Pourquoi refuser à un établissement privé un droit qui appartient à toutes les sociétés financières ? Pourquoi enlever le droit de vote au plus grand nombre des actionnaires ? Sur 28 111 possesseurs d'actions de la Banque, 27 911 n'ont aucune part à la gestion ; sur 182 millions de capital, chiffre versé, 155 millions sont privés de tout droit ; enfin sur 655 millions, valeur actuelle des actions en bourse, 560 millions sont éliminés au profit des 95 autres millions. A l'heure présente, la France est le seul pays d'Europe où l'assistance des titulaires d'actions à l'assemblée générale de la Banque soit entravée par des règles limitant le nombre des actionnaires. A la Banque Impériale d'Allemagne la possession *d'une seule* action suffit pour donner le droit d'assister à l'assemblée générale. En Espagne, la loi exige un minimum de 50 actions, en Autriche-Hongrie ce chiffre est réduit à 15, il tombe à 10 en Belgique, à 5 dans les Pays-Bas et en Serbie, à 4 en Roumanie. Ne pourrait-on pas, comme le propose M. Octave Noël dans son excellent traité : *Les Banques d'émission en Europe*, admettre en France un minimum de 30 actions ?

La seconde proposition qui a succombé devant un vote défavorable de la Chambre est celle qui permet à la Banque de France d'escompter les effets à deux signatures. C'est la célèbre question de la troisième signature.

Un papier à deux signatures, c'est un effet de commerce ou une lettre de change ayant pour garantie la *double responsabilité* de deux personnes solvables, dont l'une crée la lettre de change, l'effet de commerce, la traite, et dont l'autre par son acceptation s'engage à y faire honneur. D'après ses statuts, la Banque de France exige une garantie supplémentaire, celle de l'endosseur, généralement un banquier. La troisième signature peut, dans une certaine proportion, être remplacée par un dépôt de titres.

Les gros commerçants, les grands industriels pourront s'épargner les formalités en déposant des titres à la Banque où du moins ils obtiendront à bon compte la signature de leur banquier. Il n'en va pas de même du petit commerçant qui devra payer à un banquier la troisième signature deux, trois, quatre pour cent et plus. En sorte que, si le taux de l'escompte à la Banque est de 2 0/0, ce petit commerçant verra s'élever pour lui l'escompte à 4, 5, 6 pour cent et plus. Le maintien de la troisième signature profite donc au banquier ; elle est un lourd fardeau pour le petit et le moyen commerce. En vain fait-on appel à l'oracle de l'économie politique : une banque nationale doit être, avant tout, la banque des banques, la banque des banquiers ! Cet oracle n'est pas infaillible. L'objet principal de la Banque c'est en même temps que la création d'une bonne circulation fiduciaire, la production des moyens les plus sûrs pour favoriser le développement de l'escompte commercial : sa fonction essentielle, c'est de mobiliser la créance, de donner le crédit à bon marché aux négociants et aux producteurs. Pour cela il faut faciliter et non entraver les conditions de l'escompte. Du reste, l'exemple des nations voisines confirme cette manière de voir. En Angleterre, les deux signatures sont obligatoires, elles sont facultatives en Allemagne, en Belgique et en Autriche-Hongrie.

« Nous n'avons pas demandé la suppression de la troisième signature, déclare M. Cochery, parce qu'elle est à la

fois une garantie essentielle contre la perte et la condition même de l'égalité de l'escompte. » Les craintes de M. le Ministre des finances paraîtront à plus d'un considérablement exagérées. La principale, la souveraine garantie contre les pertes, se trouve dans la prudence, l'habileté et l'expérience de l'administration de la Banque. Qu'on ne l'oublie pas : il ne s'agit pas de rendre obligatoire l'escompte à deux signatures, mais seulement de le permettre. Les grands établissements de crédit tels que le Crédit Lyonnais, la Société générale, le Comptoir d'escompte, se contentent de deux signatures, et cependant grâce aux soins multiples de ces sociétés les pertes provenant des créances irrecouvrables se sont renfermées dans des limites au-dessous desquelles il est difficile de descendre. Sur un mouvement de portefeuille qui dépasse 14 milliards de francs, le Crédit Lyonnais ne perd pas annuellement plus de 300 000 francs.

Qui oserait soutenir que l'organisation de la Banque est moins perfectionnée que celle de ses rivales ?

Reste le grand argument de l'égalité. Est-il vrai que par la suppression de la troisième signature « le papier de la démocratie commerciale serait exclu des caisses de la Banque et condamné à une sorte de dépréciation par suite de la situation différente qui lui serait faite ? » Nous ne le pensons pas. Rien n'est plus opposé à la démocratie que l'égalité à outrance, le nivellement de toutes les classes et de toutes les conditions, la suppression de toutes les différences sociales. C'est au contraire dans la démocratie, comme le remarque de Lavelèye, que la hiérarchie et l'organisation sont le plus nécessaires. D'ailleurs, l'égalité digne de ce nom ne consiste-t-elle pas à traiter chacun suivant ses droits ? Le commerçant dont le crédit est solide, intact, universellement reconnu, devra-t-il subir les mêmes conditions d'escompte que le commerçant dont le crédit est ébranlé, précaire, incertain, ou même qui est complètement insolvable ? L'égalité bien entendue s'oppose-t-elle à ce qu'on demande plus de garanties au second qu'au premier, à ce qu'on exige trois signatures de celui-ci et seulement deux de celui-là ?

Demandez aux petits commerçants s'ils ne préfèrent

pas le crédit à bon marché, à cette prétendue égalité ?

Le papier solide, le beau papier, objecte-t-on, qui aujourd'hui déserte la Banque de France, absorberait la presque otalité des sommes disponibles pour l'escompte et ainsi amènerait l'exclusion du petit commerce ? En réalité, la Banque de France ne fait qu'une partie de l'escompte, les quatres grands établissements de crédit : le Crédit Lyonnais, la Société générale, le Comptoir d'Escompte et le Crédit industriel ont un roulement d'escompte double de celui de la Banque. On évalue à 900 millions le portefeuille de six seulement des principales compagnies financières parisiennes, les banques particulières et les compagnies de Chemins de fer ont d'autre part un portefeuille de 200 millions. Ce ne sont donc pas les affaires qui manquent à la Banque, elle devrait, au contraire, élargir la base de ces opérations, ressaisir l'escompte des papiers de premier ordre qui lui échappent, recueillir la multitude du papier du petit commerce que la formalité de la troisième signature chasse du portefeuille.

Vouloir que la Banque de France se borne au rôle de caissier et de comptable des banques privées, exiger qu'elle soit de moins en moins un établissement de crédit, au sens propre du mot [1], n'est-ce pas limiter arbitrairement sa liberté d'action ? Comment du reste remplira-t-elle ce rôle, si l'on supprime ses opérations lucratives ? Elle forme, dit-on, un organe puissant, mais très lourd, médiocrement agile et tout à fait bureaucratique. De confiner, d'immobiliser ce grand organisme dans les fonctions de caissier, est-ce bien le moyen de faire disparaître ou d'atténuer ces défauts ?

Le projet de loi voté par la Chambre viendra très prochainement en discussion devant le Sénat; espérons que la haute assemblée, prenant en mains les intérêts du petit commerce et de la petite industrie, n'hésitera pas à introduire dans le mécanisme du grand établissement national de crédit les réformes et les perfectionnements nécessaires.

1. Leroy-Beaulieu, *Traité*, t. III, p. 624, 625.

CH. ANTOINE, S. J.

LA BIBLE D'ÉTHIOPIE

(Troisième article[1])

SA VALEUR LITTÉRAIRE, DOGMATIQUE ET CRITIQUE,

I

Nous avons établi que la Bible ghez remonte au IVe et au Ve siècle. Il nous faut maintenant examiner cette version en elle-même, et nous demander d'abord quelle est sa valeur, ou si l'on veut, quelle est sa place dans la littérature éthiopienne.

Les Abyssins, avons-nous dit, parlent aujourd'hui l'une ou l'autre de ces trois langues : le tigré, au nord ; le tigrigna dans la province appelée le Tigré ; et l'amharique ou amarigna dans l'Amhara et le Choa. Il n'existe point de Bible en tigré ni en tigrigna, deux langues qui du reste n'ont aucune littérature. L'amharique, au contraire, langue du commerce et de la cour, possède quelques monuments littéraires, d'âge récent, et notamment une Bible, qui fut faite dans les premières années de ce siècle, sous les auspices d'un Français, M. Asselin-Cherville, consul général au Caire. L'auteur de cette version est un Éthiopien connu sous le nom d'Abu-Roumi ; on a des copies de son ouvrage, dans les bibliothèques d'Europe, par exemple, à la Bibliothèque nationale, sous les nos 24-31 et 168, et la Société Biblique en a donné une édition in-4° en 1844.

Mais ce n'est pas de cette version que nous avons à parler ici. Notre vieille Bible éthiopienne, bien autrement précieuse que celle-là, est écrite dans l'ancienne langue, que nous avons appelée langue ghez ou éthiopienne, d'où sont dérivés le tigré et le tigrigna, pour ne pas dire aussi

1. V. *Études*, t. LXXII, p. 721 ; t, LXXIII, p. 229.

l'amharique. Le ghez a disparu peu à peu de l'usage à partir du XIVe siècle; mais il est toujours resté la langue des lettrés, et de plus, comme le latin chez nous, c'est la langue liturgique et sacrée. Contrairement à la plupart des autres langues sémitiques, le ghez s'écrit de gauche à droite, et dans une écriture spéciale, dérivée de l'himyarite ou, si l'on veut, du vieux sabéen de l'Arabie Heureuse.

La littérature éthiopienne est, à l'heure actuelle, presque totalement inédite. M. Goldschmidt, qui s'est donné la peine de dresser le catalogue des textes parus jusqu'en 1892, n'a guère compté en dehors des textes bibliques, qu'une quarantaine d'ouvrages ou opuscules imprimés en ghez [1]. Tout le reste est donc enfoui dans les manuscrits poudreux de nos grandes bibliothèques. Les principaux dépôts européens sont les suivants : Le British Museum, qui possède environ 450 manuscrits. La Bibliothèque Bodléienne d'Oxford en comptait 35 en 1846.

La Bibliothèque Nationale de Paris, 170 en 1877.

La collection du si regretté M. d'Abbadie à Abbadia, 234 en 1859.

La Vaticane, 71 en 1832.

La Bibliothèque Impériale de Vienne, 24 en 1862.

La Bibliothèque Municipale de Francfort en possède 22.

La Bibliothèque de l'Université de Tubingue, 31.

La Bibliothèque Impériale de Pétersbourg, 7, et l'Institut Asiatique du ministère des affaires étrangères, de la même ville, 5 [2].

Presque tous les ouvrages écrits en ghez appartiennent à la littérature ecclésiastique. On y trouve nombre de ces livres apocryphes qui, dans certaines églises anciennes, comme aujourd'hui encore en Éthiopie, prirent plus ou moins rang parmi les livres sacrés; puis on a des commentaires de la Bible, des recueils liturgiques et rituels, des traités de théologie, des collections de canons, des vies de

1. Goldschmidt, *Bibliotheca æthiopica. vollständiges Verzeichniss und ausführliche Beschreibung sämmtlicher Æthiopischer Druckwerke.* Leipzig, 1893.

2. Zotenberg, *Catalogue des manuscrits éthiopiens* (Gheez et Amharique) *de la Bibl. nationale.* Avertissement, p IV-V.

saints, des annales de l'histoire d'Éthiopie, enfin quelques traités de grammaire et de sciences diverses. Presque toute cette littérature se compose de traductions d'ouvrages écrits originairement en grec ou en arabe.

Mais de tous les monuments qu'elle renferme, le plus précieux, sans contredit, est sa Bible. C'est de tous les livres éthiopiens non seulement le plus ancien, mais encore le mieux écrit. Aussi la plupart des lettrés se sont-ils formés sur la Bible à l'art d'écrire en ghez ; c'est de la Bible qu'ils ont appris les secrets de leur langue [1].

II

Avant de pénétrer plus avant dans l'examen de notre version éthiopienne, il est nécessaire de faire connaître au lecteur l'état de nos richesses en textes ghez bibliques, tant imprimés que manuscrits, puisque aussi bien c'est sur l'ensemble de ces textes que nous devrons asseoir tous nos jugements ultérieurs.

Textes imprimés de la Bible éthiopienne. — Le Nouveau Testament a été publié en entier ; l'Ancien, en partie seulement [2].

En récapitulant cette série de publications, on voit qu'il reste encore à publier une portion considérable de l'Ancien Testament, à savoir : I et II des Paralipomènes, I et II d'Esdras, Esther, Job, Proverbes, Ecclésiaste, Jérémie (Les Lamentations ont paru, ainsi que Baruch d'ordinaire joint à Jérémie), Ézéchiel, Daniel, Osée, Amos, Michée, Nahum, Habacuc, Aggée, Zacharie, I et II des Machabées (dont le texte, avons-nous dit, paraît manquer à l'*Ancienne* version) et enfin l'apocryphe adjoint à nos bibles sous le titre de IVe livre d'Esdras.

1. Voir Dilmann, *Veteris Test. æth.*, t. V, Berolini, 1884, Præfatio. Du même, *Lexicon linguæ æth.*, Lipsiæ, 1865, Prolegomena.

2. La liste complète que nous avons dressée, de toutes les éditions parues jusqu'à ce jour, n'entre pas dans le cadre de cette revue ; nous la réservons pour une livraison prochaine du *Dictionnaire de la Bible* de M. l'abbé Vigouroux.

On devra remarquer aussi que les manuscrits de la Bible éthiopienne étant demeurés très rares jusque vers le milieu de ce siècle, toutes les éditions antérieures à cette époque étaient nécessairement faites sur un tout petit nombre de de copies, parfois même sur une seule. Le texte demanderait donc à être revu sur les copies, meilleures peut-être, en tous cas plus nombreuses qui ont enrichi depuis quarante ou cinquante ans nos grands dépôts d'Europe.

On ne saurait trop regretter que M. Dillmann, qui consacra une si longue partie de sa vie à nous préparer une édition critique du texte ghez de la Bible, n'ait pas été mieux secondé dans ses efforts. Le docte professeur de Berlin a disparu après nous avoir donné les tomes I, II et V de son travail ; restent à paraître les tomes III et IV. Or, dès 1855, M. Dillmann en tenait la matière toute prête, car il disait en post-scriptum, à la fin de son tome I : « Restant edendi et typis imprimendi tomi quatuor, qui libros historicos reliquos, poeticos, propheticos, apocryphos et pseudepigraphos complectuntur. Sed, quamquam materiam, quae his libris edendis necessaria est, e codicibus manuscriptis collectam habemus, tamen his quatuor tomis, quominus statim prelo subjiciantur, obstat pecuniarum in eorum impressione impendendarum inopia. » Nous faisons des vœux pour que MM. Théodore et Édouard, fils de M. Auguste Dillmann, trouvent quelque généreux Mécène, qui leur permette d'achever l'œuvre de leur père. Nous n'aurons plus alors qu'à souhaiter une édition critique semblable pour le Nouveau Testament.

Textes manuscrits. — Les matériaux pour préparer des éditions critiques de la Bible ne nous manquent plus. Nous avons fait le relevé de toutes nos richesses en manuscrits bibliques éthiopiens ; or, voici quel est le résultat général de notre examen. La plus riche collection de manuscrits ghez en tout genre, la collection du British Museum, possède à elle seule des exemplaires de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et pour chaque livre, trois, quatre, cinq, dix, vingt et quelquefois jusqu'à trente exemplaires. En seconde ligne, vient la bibliothèque du très regretté

M. Antoine d'Abbadie, qui a légué en mourant, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, son château et sa propriété d'Abbadia, où il avait fait transporter sa belle collection de manuscrits. On y trouve un ou plusieurs exemplaires de tous les livres bibliques, sauf le second livre canonique d'Esdras et les deux Machabées authentiques. La Bodléienne d'Oxford possède aussi toute la Bible, moins Tobie, Judith, Baruch et les deux livres des Machabées. Il ne manque à notre Bibliothèque nationale que les livres suivants de l'Ancien Testament : Judith, Esther, les deux livres canoniques d'Esdras, Isaïe, Ezéchiel, les petits prophètes et les deux livres des Machabées. Enfin, on trouve encore un certain nombre de manuscrits bibliques à Francfort, au Vatican, à Vienne et à Pétersbourg.

III

Quelle est au point de vue doctrinal, et particulièrement au point de vue du canon des Écritures, la valeur de tous ces textes ? La Bible ghez confirme-t-elle le canon reçu dans l'Église latine ? Nous répondons affirmativement et nous allons essayer de faire partager au lecteur notre propre conviction.

Les manuscrits éthiopiens contenant tous les livres de la Bible en un seul volume sont très rares ; il n'en existe pas en Europe, croyons-nous. M. Antoine d'Abbadie, qui étudia si longtemps sur place les choses d'Éthiopie, nous dit dans son Catalogue[1], n'avoir jamais entendu parler en Abyssinie que de deux bibles complètes en un seul volume, et il témoignait à l'auteur de cet article en avoir vu un exemplaire, mais un seul. On ne s'étonnera pas de cette extrême rareté des bibles complètes, si l'on considère les dimensions que les scribes abyssins ont coutume de donner à tous les caractères de leur alphabet. Pour connaître le nombre exact des livres reçus au canon éthiopien, force nous est donc de grouper ensemble plusieurs exemplaires manuscrits des

1. Ant. d'Abbadie, *Catalogue raisonné de manuscrits éthiopiens*. Paris, 1859, p. 108.

Écritures, ou bien d'interroger directement les écrivains ou les documents qui ont parlé des livres tenus pour sacrés.

D'après M. Antoine d'Abbadie[1], on serait d'accord en Éthiopie à fixer ce nombre à quatre-vingt-un ; on appellerait même la Bible « les quatre-vingt-un livres »[2], bien qu'il y ait ensuite des divergences sur la manière de parfaire ce chiffre. Au début du XVIe siècle, le roi David disait aussi à Dom Alvarez qu'il possédait quatre-vingt-un livres des Écritures[3]. Et tel est bien, en effet, le nombre indiqué dans plusieurs documents éthiopiens, par exemple, dans les Canons des apôtres, dans le Hatatâ Qedeset « Saint Examen »[4], dans le document intitulé par M. Zotenberg : « Nombre des livres de la Bible d'après les Pères de Nicée et Georges, fils d'Amid »[5].

Il n'est pas rare cependant, il faut l'avouer, de trouver une énumération différente[6]. Cette différence dans la manière de compter vient de ce que quelques auteurs groupent ensemble plusieurs livres que les autres séparent, ou bien encore de ce qu'ils ne comptent pas au nombre des livres saints tels ou tels apocryphes compris dans les quatre-vingt-un.

Quoi qu'il en soit, si l'on vient au détail, sur les 81 livres composant la Bible, on en trouve 46 pour l'Ancien Testament et 35 pour le Nouveau.

Les 46 livres de l'Ancien Testament comprennent nos 38 livres protocanoniques ; 5 des deutérocanoniques, à savoir : Tobie, Judith, Sagesse, Ecclésiastique, Baruch ; enfin les trois livres apocryphes des Jubilés. Tel est le dénombrement que nous trouvons, par exemple, dans l'un des Canons des apôtres publiés par Fell[7], si nous séparons Baruch de

1. *Catalogue*, p. 108.
2. *Op. laud.*, p. 76.
3. Ludolf, *Historia Æth.* Francof., 1681, l. III, c. IV.
4. A. d'Abbadie, *Catalogue*, n. 65,4 et n. 96,6.
5. Zotenberg, *Catal.*, p. 51
6. Voir Dillmann, *Ueber den Umfang des Bibelkanons der abyssinischen Kirche*, dans Ewald's *Jahrbuecher der bibl. Wiss.*, t. V, p. 144-151. Du même : *Æthiopische Bibeluebersetzung*, dans Herzog's *Real Encyklopædie*. — Goldschmidt, *Bibl. æth.*, p. 8-10. — Cf. A. d'Abbadie. *Catal.*, n. 65,3.
7. Fell, *Canones apostolorum æthiopice*, Lipsiæ, 1871, p. 24. M. Goldschmidt, *op. laud.*, p. 8-9, a publié le texte éthiopien de ce canon.

Jérémie, pour le mettre en place de l'Ecclésiastique qui s'y trouve mentionné deux fois et donc une fois de trop.

D'autres documents, au contraire, remplacent les trois livres des Jubilés par trois autres apocryphes dits des Machabées [1].

Les 35 livres du Nouveau Testament éthiopien comprennent les 27 de notre Vulgate, plus les 8 livres des Constitutions Apostoliques, nommés encore livres de Clément. Telle est la numération du Codex 50 de la Bibliothèque nationale [2]. D'autres, au lieu des 8 livres de Clément, ne comptent que ses deux Épîtres, ou même excluent tout apocryphe et s'en tiennent à nos 27 livres canoniques [3].

Les Abyssins ont-ils fait une différence entre les livres protocanoniques et les livres deutérocanoniques? Il n'y paraît aucunement, soit que l'on considère les listes qui énumèrent les livres sacrés, soit que l'on regarde leur place dans les manuscrits.

Le Canon des Apôtres de Fell, par exemple, donne la disposition suivante pour les livres du Nouveau Testament: Les quatre évangiles : Matthieu, Marc, Luc, Jean ; les Actes des Apôtres ; les deux Épîtres de saint Pierre ; les trois de saint Jean ; Jacques ; Jude ; les quatorze épitres de saint Paul ; l'Apocalypse; les deux épîtres de Clément. Il est évident que les sept deutérocanoniques (*Hebr.*, *Jac.*, *II Petr.*, *II et III Joan.*, *Jud. et Apoc.*) sont mis dans ce canon sur le même pied que les protocanoniques.

De même, si l'on consulte nos manuscrits : Abbadie 9, 119, 164 ; Paris, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, on verra partout nos deutérocanoniques unis et mêlés aux protocanoniques, sans que rien indique une différence entre eux au point de vue de l'autorité divine ou de l'inspiration.

Sagit-il des livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament *(Tobie*, *Judith*, *Sagesse*, *Eccli.*, *Baruch*, *I et II Mach.) ?*

1. Bibl. nat., fonds ghez, n. 50, fol. 19, verso. Voir Zotenberg, *Catal.*, p. 51. — A. d'Abbadie, *Catal.*, n. 65,9. — Cf. Ludolf, *Hist. æth.*, l. III, ch. IV, qui ne compte que deux Machabées apocryphes.

2. Zotenberg, ibid.

3. Voir Fell et Goldschmidt, *locis cit.* — Dillmann, dans *Ewald's Jahrbuecher*, t. V, p. 147, sqq.

Nous trouvons toujours les cinq premiers rangés et confondus sans distinction avec les protocanoniques. Le même Canon des Apôtres donne, par exemple, pour l'Ancien Testament l'ordre suivant : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome, Josué, Juges, Ruth, 4 livres des Rois, 2 des Paralipomènes, 2 d'Esdras, Job, Esther, Tobie, Ecclésiaste, Psaumes, Proverbes, Ecclésiastique (pour la première fois, sous le titre de *Ecclesiæ Cœtus)*, Cantique, 12 petits Prophètes, Isaïe, Jérémie, Daniel, Ezéchiel. Et l'auteur ajoute aussitôt : « Enseignez ces (livres) à vos enfants. » Puis il continue : outre ces livres il y a la Sagesse, Judith, 3 livres des Jubilés, Ecclésiastique (pour la seconde fois, sous le titre de Jésus, fils de Sirach).

La place occupée dans nos manuscrits par les mêmes livres prouve également que les Abyssins les tiennent pour canoniques au même degré que les autres. Voir par exemple, pour Tobie, Abbadie 35 et 205, Paris 30 ; pour Judith, Abb. 35 ; pour Sagesse, Abb. 16, 30, 35, 55, 149, 202 et Paris 8 ; pour Ecclésiastique, Abb. 16, 35, Paris 6 et 8; enfin, pour Baruch, Abb. 35, 55, 195 et Paris 6.

Il ne reste de difficulté que pour les deux livres des Machabées, que l'on ne trouve pas au canon éthiopien. Il existe bien dans quelques manuscrits, par exemple, Abbadie 55 [1], trois livres dits des Machabées ; mais ce sont trois apocryphes dont le sujet est complètement différent de celui des nôtres, comme on peut le voir par le résumé suivant qu'en donne M. Dillmann : « In eo [prædicto codice Abbadiano] exponitur martyrium trium Judaeorum qui sub rege quodam Tsîrûtsâyedân (i. e. Tyro et Sidone) passi perhibentur : variæ ibi de immortalitate animæ et resurrectione mortuorum necnon de historia Israelitarum biblica expositiones et paraeneses continentur. Veræ Maccabaeorum historiæ ne vestigia quidem in eo reperiuntur [2]. » A cette époque, c'est-à-dire en 1865, M. Dillmann en concluait que nos livres des Machabées, ou bien n'avaient jamais été traduits en éthiopien, ou bien s'étaient perdus : « Libri Maccabaeorum ant nunquam

1. Voir A. d'Abbadie, *Catal.*, p. 67 ; Dillmann, *Lexicon*, Proleg., col. XI.
2. Dillmann, *ibid.*

versi ant deperditi sunt [1]. » En parlant ainsi, le savant professeur allait trop loin, comme il devait s'en convaincre plus tard ; car on possède des manuscrits ghez qui nous donnent réellement le texte de nos deux livres des Machabées, par exemple, les n°s 15, 28, 31 de la collection de Magdala, au British Museum, ou le n° 2 de la bibliothèque de Francfort signalé dès longtemps par Rüppell [2]. Seulement il paraît que ce sont là des traductions récentes, faites dans les deux ou trois derniers siècles sur le latin de notre Vulgate [3]. Par conséquent, ces livres n'ont rien à faire avec l'ancienne version éthiopienne dont nous parlons ici. Il n'en était pas moins intéressant de noter l'existence de ces versions nouvelles ; car leur acceptation actuelle en Abyssinie, comme aussi bien l'existence d'apocryphes ayant nom Machabées, semblent prouver au moins que jamais en Éthiopie on n'a rejeté positivement nos deux livres.

Chose curieuse et qu'il nous faut noter ici, les Juifs d'Abyssinie, nommés Falacha, que nous avons signalés en parlant de la reine de Saba et de sa légende, lisent aussi la Bible ghez pour la partie de l'Ancien Testament. Or leur canon est complet comme celui des Abyssins. C'est ce qui résulte d'une enquête faite par M. A. d'Abbadie à l'intention de M. Luzzato [4].

Comment il se fait qu'avec nos livres canoniques les Abyssins aient mêlé et mêlent encore aujourd'hui dans leurs listes ou dans leurs manuscrits un certain nombre d'apocryphes ou livres non inspirés : Hénoch, Ascension, Pasteur d'Hermas, Livre d'Adam, Livres des Jubilés, Canons ou Constitutions des Apôtres etc., et cela sans qu'ils se rendent bien compte de la différence d'autorité de ces écrits, il n'y a pas lieu de trop s'en étonner, l'Église d'Abyssinie restée tou-

1. *Ibid.*

2. Rüppell, *Reise in Abyssinien.* Francfort-s-.M., 1838-1840, t. II, p. 407.

3. Dillmann, *Veteris Test. æthiop.*, t. V, in Præfatione. Cf. Wright, *Catalogue of ethiopie MSS.*, p. v.

4. A. d'Abbadie. *Les Falasha*, dans les *Archives israélites de France* a. 1851, t. XII, p. 238. — Luzzato, *Mémoire sur les Juifs d'Abyssinie*, dans *Archives israélites*, a. 1854, t. XV, p. 347-349. — Cf. Trumpp, dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, janv. 1878, p. 132.

jours à l'écart n'a pu profiter de la lumière dont les autres s'éclairent mutuellement, ni des secours qu'elles échangent pour compléter leurs traditions particulières.

IV

Il nous reste à examiner la valeur ou état critique de notre version, et la première question qui se pose à ce sujet est celle-ci : Sur quels textes la version éthiopienne a-t-elle été faite ?

D'après abba Georges, le théologien d'Éthiopie que nous avons cité plus haut, en traitant des origines de la Bible ghez, le Nouveau Testament aurait été traduit du grec, et sur ce point nous verrons tout à l'heure qu'il a complètement raison. L'Ancien Testament, d'après le même auteur, aurait été traduit directement de l'hébreu. C'est là une prétention qui ne tient pas devant une comparaison même superficielle de la version éthiopienne avec le texte. Quelques livres, il est vrai, portent l'empreinte d'une revision faite sur l'hébreu, par exemple, Job et Daniel, nº 7 de notre Bibliothèque nationale[1] ; mais le fond de nos versions ghez de l'Ancien Testament n'a certainement pas été pris directement sur le texte primitif. La preuve en sera facile à donner.

Quelques missionnaires jésuites, des débuts du XVIIe siècle, comme Ludolf en témoigne[2], ont pensé que la Bible éthiopienne avait été traduite de l'arabe : « Scribunt PP. Societatis in epistolis annuis *(De annis 1607 et 1608*, c. 15, p. 58) quod novem illi Sancti [il s'agit des neuf saints de Rome dont nous avons parlé plus haut], quorum supra mentio facta est, S. Scripturam ex Arabica in Chaldaicam [i. e. Æthiopicam] linguam transtulerint. » Ludolf lui-même suivit quelque temps cette opinion. Le nº 1 de notre Bibliothèque nationale (fonds éthiopien) a été annoté de la main de Ludolf. Or voici la remarque curieuse que nous lisons en

1. Voir Zotenberg, *Catalogue des mss. éthiopiens*, nº 7 ; cf. Dillmann, *Veteris Test. æth.*, t. II, fascic. II, apparatus criticus, p. 5.

2. Ludolf, *Comment. ad Hist.* l. III, c. IV, n. XXVI

tête de ce manuscrit : « Quandoquidem diu satis, multumque animum meum torserit ex quanam lingua, quove interprete, Bibliæ Æthiopicæ factæ sint, tandem sint gratiæ divinæ misericordiæ, reperi in martyrologio æthiopico manuscripto, quod asservatur in Bibliotheca Seguierii Cancellarii Franciæ, claris verbis, quod eas Aba Salama, apostolus Æthiopum, ex arabico traduxerit : cujus verba integre hic adscribam, 20 augusti. » Suit la strophe, qu'il rapporte également dans son Commentaire[1] et dont il donne la traduction suivante :

« Salutem. Abba Salama Codicis interpreti !
Quem ex Arabica in Æthiopicam (linguam) compilando exposuit.
Metropolita fuit Æthiopiæ, cujus fines illuminavit,
Per Spiritum Sanctum manu sua cruce signans eam. »

Seulement, dans son Commentaire paru en 1691, Ludolf n'en est plus à croire qu'il vient de faire une découverte qui soit la vraie solution du problème. S'il regarde toujours, quoique à tort, on le verra, le Salama chanté dans cette strophe comme étant le Salama du IVe siècle, saint Frumentius, il ne pense plus du moins que la version ait été faite de l'arabe. Car voici ce qu'il ajoute : Attamen æthiopica tam Veteris quam Novi Testamenti versio, quæ in Europa habetur, ex arabica lingua nullo modo facta dici potest. Pentateuchus msst, Psalterium et quotcumque libri impressi extant, contrarium plane evincunt. » Non, l'Ancien Testament n'a pas été traduit d'une version arabe ; il ne l'a pas été au temps de Frumentius, car alors la version arabe n'existait pas ; il ne l'a pas été davantage dans la suite.

De notre temps, un critique pourtant célèbre, M. Paul de Lagarde, a bien réédité cette ancienne opinion des premiers missionnaires ; il a cru pouvoir soutenir que la Bible ghez avait été faite ou de l'arabe ou du copte, et cela au XIVe siècle[2] ; mais M. Paul de Lagarde est resté seul de son avis dans le monde savant contemporain ; son erreur manifeste

1. Loc. cit.

2. P. de Lagarde, *Ankündigung einer neuen Ausgabe der griechischen Uebersetzung des Alten Testaments*, 1882, p. 28. D'après Hackspill, dans *Zeitschrift für Assyriologie*, 1897, t. XI, p. 123.

repose sur une simple confusion entre une version et une recension. Nous rencontrerons en effet au XIVe siècle une recension d'après les textes coptes ou arabes de la Bible, mais de là à conclure qu'il n'existait pas avant ce travail une version éthiopienne, faite sur des textes qui n'étaient ni arabes ni coptes, il y a belle différence.

La vérité est, sur cette question, que la version ghez fondamentale, antérieure à toute recension, repose tout entière sur un texte grec. L'Ancien Testament d'abord a été traduit du grec des Septante. C'est ce qu'a très bien démontré Ludolf, une fois revenu de son erreur. Écoutons-le : « Omnes enim [libri æthiopici] Græcam maxime Codicis Alexandrini versionem (cujus variantes lectiones in Bibliis Polyglottis Anglicis reperiuntur), presse et κατὰ πόδα sequuntur. Ordo capitum Exodi XXXVI et seq. eodem modo observatur. Numerorum cap. XXVI versus 15, 16, 17, 18 æque ac in Alexandrino exemplari, suo loco omissi, post versum 27 reperiuntur. Quæ omnia in Arabica versione se aliter habent. Græca animalium Lev. XI, et Deut. XIV, plantarum, gemmarum, aliarumque rerum difficiliorum vocabula præcise retinentur : hebraica autem in græca lingua non exposita, et hic ἀνερμήνευτα reperiuntur ; ex. gr. bêdêq ex hebr. bedeq ruptura; [misfetayim] caulæ, septa pecudum, quæ in versione græca βεδέχ, μοςφαθαίμ (Jud. 5, 16) deprehenduntur, minime in arabica. Hinc firmiter inferri potest, quod translatio æthiopica non ex ista, sed ex græca potius concinnata fuerit [1]. » En réservant ici la question de savoir si le texte suivi par les premiers traducteurs ghez est bien l'alexandrin ou un autre, on ne peut que souscrire à la conclusion de Ludolf. Les études de M. Dillmann conduisent au même résultat. Personne ne l'a mieux démontré que le savant éthiopisant dans les Apparatus Critici joints au texte de son édition de l'Ancien Testament ghez.

Quant à la version du Nouveau Testament, elle a été faite

1. Ludolf, *Comment.* loco cit. Cf. Ludolfi, *Epist. ad Hottingerum*, dans la *Bibliotheca Sacra* de Le Long, pars I, cap. II, sectio VI, où il donne les mêmes arguments, plus le suivant pour les Psaumes : « In Psalmis (æthiopicis) inscriptiones (Græcorum) servantur. » Item, cf. Ludolf, *Hist. Æth.*, l. III, c. IV, n. II-VI.

également sur le grec, qui est ici le texte original. La critique aussi bien que l'histoire en tombent d'accord[1]. Tout récemment, M. Hackspill l'a spécialement démontré pour les dix premiers chapitres de saint Mathieu, en prenant pour base de son travail, le nº 32 de notre Bibliothèque nationale[2]. Ce que le jeune savant nous dit de quelques chapitres de saint Matthieu, on peut l'étendre au Nouveau Testament tout entier. C'est du reste aujourd'hui la conclusion admise par tous les critiques, à l'exception, comme on l'a vu, de M. Paul de Lagarde. La controverse désormais ne peut plus porter que sur la question de savoir quel est au juste le texte grec que suivirent les traducteurs. Le problème alors devient plus ardu, plus délicat, et il demanderait pour être tranché des études qui ne nous paraissent pas encore faites.

V

La version éthiopienne se présente-t-elle à nous comme l'œuvre d'une seule main?

L'histoire, ou du moins les traditions historiques de l'Éthiopie nous ont déjà répondu négativement. La version ghez est attribuée en particulier aux neuf Saints de Rome, et l'on court peu de risque de se tromper en affirmant que d'autres encore, bien avant les neuf Saints, concoururent à ce long travail de traduction. La Bible ghez, en effet, comme nous avons essayé de le montrer, dût être commencée dans la seconde moitié du IVe siècle pour ne s'achever que vers la fin du Ve. L'examen intrinsèque des textes éthiopiens nous conduit à la même conclusion. Tel est, en particulier, le sentiment de Ludolf qui a droit d'être entendu, même après deux siècles, parce qu'il est du petit nombre des travailleurs qui ont étudié directement cette question. La raison qu'il donne de son avis, c'est que les mots rares et difficiles, comme sont les noms de pierres précieuses, sont rendus de

1. Voir Michaelis, § 10. *De Præfatio. Evangelii secundum Mat. ex versione æthiopici interpretis a Bode editi.* Halæ, 1749.

2. L. Hackspill, *Die æthiopische Evangelienuebersetzung* (Mat. I-X), dans *Zeitschrift für Assyr.*, 1897, t. XI, p. 127-131.

diverses manières et il en fournit des exemples : « Probabile tamen est eam (versionem)..... concinnatam fuisse a diversis interpretibus; quia vocabula rariora et difficiliora, ut sunt gemmarum nomina, non uno modo in diversis exponuntur; e. gr. topazius (Psalmo 118, 127), redditur græco vocabulo τὸ tanquam articulo abjecto pazjon (Jobi 28, 19), tancar (Apoc. 21, 20), warauré, et ita porro [1]. » M. Dillmann, le meilleur juge de notre temps dans ces questions, ne croit pas, il est vrai, malgré quantité de variantes de ce genre par lui observées, qu'il faille conclure à des traducteurs différents, en ce qui concerne l'Octateuque dont il nous a donné le texte dans son premier volume de l'Ancien Testament ghez. Il pense que l'inconstance d'un traducteur primaire et unique suffit à expliquer ces variations [2]. Et pourtant le docte critique fait une exception pour les chap. XIV et suivants de l'Exode, qu'il attribue à un second traducteur, et s'il s'agit de l'ensemble de la Bible, c'est l'avis de Ludolf aussi qu'il nous recommande [3]. Telle est bien, croyons-nous également, la seule opinion vraiment solide.

VI

Mais si les auteurs sont multiples, peut-on dire aussi qu'il existe plusieurs versions proprement dites pour les mêmes livres de l'Écriture ?

Commençons par l'Ancien Testament, et faisons remarquer d'abord qu'ici nous parlons de versions proprement dites et non pas de simples recensions d'une même version. Plusieurs éthiopisants, en effet, et des plus considérables, tels que Ludolf et M. Dillmann, n'ont peut-être pas toujours, sur ce point, suffisamment précisé leur langage, et — si nous les entendons bien — ils se servent parfois, au grand détriment de la clarté, du mot version dans le sens de recen-

1. Ludolf, *Hist. Æth.*, liv. III, ch. IV, nº VI.

2. Dillmann, *Octateuchus Aethiopicus*. Pars posterior, pp. 22, 58, 101, 139, 169, 195, 216.

3. *Ibid.*, p. 158.

sion[1]. Cette remarque faite, nous répondons que la thèse de la pluralité des versions éthiopiennes pourrait trouver en sa faveur quelques arguments plausibles. Les variantes sont sans nombre dans les exemplaires manuscrits d'un même livre. Additions, ommissions, expressions différentes, gloses, rien ne manque des variantes accoutumées. Qu'il me suffise de renvoyer aux exemples innombrables que nous en donne M. Dillmann dans ses notes critiques aux livres de l'Ancien Testament.

Toutefois, ces variantes ne prouvent pas nécessairement la multiplicité des versions. Les mêmes divergences se rencontrent partout, dès qu'on possède un certain nombre de manuscrits d'un même ouvrage, et surtout d'un ouvrage fort répandu dans l'usage et le commerce des hommes. Du reste, quand on sait l'étonnante facilité avec laquelle les copistes éthiopiens ont cru pouvoir rendre par des mots plus clairs ce qui leur semblait obscur, glisser certaines gloses destinées à compléter le sens, ou supprimer ce qui leur paraissait redondant[2], sans parler des revisions qui ont été faites au cours des temps et dont nous parlerons tout à l'heure, on comprend sans peine qu'il ne suffit pas de variantes même nombreuses pour conclure à la pluralité des versions. Il faudrait, à notre avis, pour admettre cette conclusion, des divergences plus profondes que celles qu'on connaît jusqu'ici.

S'agit-il des livres du Nouveau Testament, nous n'oserions plus, avec Michaelis, formuler le même jugement[3]. Car il se pourrait que le progrès des études ghez imposât quelque jour une solution différente pour quelques-uns de ces livres, pour les Évangiles, par exemple. On peut voir, sur ce sujet, toujours, nos deux grands critiques, en littérature éthiopienne, Ludolf et Dillmann[4].

1. Voir Ludolf, *Comment.* liv. III, ch. IV, n. XXVIII ; Dillmann, *Vet. Test. æth.* t. II, pars posterior, p. 3-5 et *Lexicon*. Præfatio, col. V-VI.

2. Voir Dillmann, *op. laud.*, t. I, pars poster., p. 13-16, 64, 99, 119, 141-143, 172-173, 192-193, 215-216 ; t. II, fasc. I, pars. post., p. 6-7, 36-39; fasc. II, pars. post., p. 3-4, 47-49.

3. Michaelis, § II *Præfationis ad Evangelium secundum Mat.*

4. Ludolf, loc. cit. ; Dillmann, *Lexicon*, loc. cit. ; et du même : *Æthiopische Bibeluebersetzung* dans *Herzog's Real Encyklopædie*.

VII

Existe-t-il du moins une ou plusieurs recensions de la version éthiopienne primitive ?

Cela n'est pas douteux. Et d'abord l'Ancien Testament qui avait été traduit des Septante, comme on l'a montré, dut être revisé sur l'une ou l'autre des trois recensions qui furent faites dans l'église grecque au IIIe siècle, à savoir, par Origène à Césarée, par saint Lucien à Antioche et par Hésychius en Égypte [1]. M. Dillmann, en effet [2], a nettement distingué de la version ancienne ou primitive un texte ghez remanié à une date et par des auteurs inconnus d'après un texte grec qui avait été lui-même revisé. Quelle était cette recension grecque, qui servit ainsi de base à la recension éthiopienne ? Probablement celle d'Égypte, la recension d'Hésychius. L'église d'Éthiopie, dès ses origines, a été en continuelle dépendance de l'église d'Alexandrie ; il est donc très vraisemblable qu'elle aura pris encore en Égypte les textes qui servirent de base à sa revision ; malheureusement le texte hésychien est jusqu'à présent peu connu ; mais en attendant qu'on l'ait sûrement retrouvé, on sera fondé à croire que la recension éthiopienne en dépend [3]. Espérons que M. Bachmann résoudra ce problème qu'il nous a promis d'aborder [4].

Quoi qu'il en soit, nous voici déjà en présence de deux textes de l'Ancien Testament : celui que M. Dillmann [5] a nommé la version ancienne ou primitive et qui ne porte pas de trace de revision (= Francofurtensis 604 paginas continens et Abbadianus n. 57) ; puis le second qui fut au con-

1. Voir *La Critique biblique au IIIe siècle*, dans les *Études* de 1891, octobre ; 1892, mars et octobre.

2. *Vet. Test. æth.*, t. II, fasc. I, pars poster, p. 3-5.

3. Cf. *Études*, mars 1892, p. 451-453.

4. Bachmann, *Dodecapropheton Æth.*, Heft. I, *der Prophet Obadia.* Halle, 1892, p. 9.

5. *Ibid.* et dans son article : *Æthiopische Bibeluebersetzung* (Herzog's *Real-Encyklopædie*).

traire revisé et qu'il nomme la version Vulgate ou seconde (= Oxoniensis 3; Abbad. 137 et 197; Brit. Mus.; Dillmann Catalog. p. 1; Francofurtensis 382 paginas complectens). Ce dernier texte est de beaucoup le plus répandu en Éthiopie.

Pour quelques livres au moins de la Bible, nous devons également reconnaître une seconde recension, faite cette fois sur le texte hébreu. M. Zotenberg [1] a reconnu un texte de ce genre pour les livres de Job et de Daniel, qui furent collationnés avec le texte hébreu et une version arabe par un savant indigène nommé Mercurius. M. Dillmann, de son côté, admet pour les livres des Rois (Abbad. 35), et peut-être pour tout l'Octateuque, un texte revu sur l'hébreu et qu'il appelle version troisième [2]. Le texte éthiopien qui aurait servi de base à cette recension serait, d'après le savant critique, non pas la Vulgate, mais la version ancienne ou primitive. Enfin, M. Bachmann [3] semble vouloir étendre les mêmes conclusions aux livres des Prophètes.

Si, maintenant, nous passons au Nouveau Testament, nous découvrirons également dans nos textes éthiopiens des traces de plusieurs recensions. En 1865, M. Dillmann reconnaissait deux recensions, sinon deux versions proprement dites, dans ce qu'il appelait version ancienne et version plus récente [4]. L'ancienne serait représentée par l'édition du Nouveau Testament de Rome, 1548; la moderne, par l'édition de Pell Platt, Londres, 1830.

De qui seraient ces différentes recensions, à quelle époque ces textes auraient-ils été établis dans la teneur que nous leur voyons ? Il serait difficile de le déterminer. Notons toutefois au passage la thèse de M. Guidi, qui place au xive siècle une quasi recension ou correction des Évangiles. D'après le savant orientaliste, on doit reconnaître, à côté d'une version primitive (Parisiensis 32), un texte de cette même version (Parisiensis 33), qui aurait été revu ou corrigé peu à peu, à différentes époques à partir du xive siècle, sur une ver-

1. Zotenberg, *Catalogue*, n. 7.
2. Dillmann, *Vet test. æth.* t. II, fasc. I, pars post., p. 5 avec la note 1.
3. Bachmann, *op. laud.*, p. 8-9.
4. Dillmann, *Lexicon*, præf, col. 5-6.

sion arabe du XIIIe que M. Guidi nomme recension alexandrine vulgate [1].

M. Conti Rossini a cru pouvoir préciser davantage et nous indiquer l'auteur même de la recension. Voici la thèse qu'il exposait récemment[2]. Nous trouvons parmi les métropolitains que l'Égypte a toujours fournis à l'Éthiopie depuis saint Frumentius, un abba Salâmâ distinct du premier abba Salâmâ ou Frumentius[3]. Ce moderne Salâmâ est appelé traducteur de l'Écriture Sainte [4]; c'est le même dont on célèbre la fête, non pas le 26 de *hamelê* comme celle de saint Frumentius, mais le 20 de *nahasê*. Dans sa légende, on lit encore qu'il est « celui qui a traduit de l'arabe en ghez l'Écriture Sainte » [5]. Or, précisément, ce Salâmâ vivait à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, et il est connu comme un lettré de valeur. Il est donc tout naturel de penser que, voyant les divergences du texte ghez d'avec sa version arabe d'Égypte, il en entreprit et exécuta la revision, et c'est sans doute ce travail de recension des Évangiles ghez sur un texte arabe qui lui valut le nom de traducteur de l'Écriture Sainte.

Jusqu'ici la thèse de M. Conti Rossini paraît bien appuyée. Volontiers même nous croirions aussi que c'est ce travail de recension par le moderne abba Salâmâ, dont on avait gardé le souvenir en Éthiopie, qui trompa les premiers missionnaires portugais et Ludolf lui-même pendant quelque temps, en leur faisant croire que la version ghez avait été faite de l'arabe par abba Salâmâ, saint Frumentius. La strophe que nous avons citée plus haut, où l'on chante Salâmâ comme ayant traduit les Écritures de l'arabe en ghez, se rapporterait donc au Salâmâ des temps modernes et non pas au premier. Mais conclure de là avec M. Conti Rossini et avec M. Hackspill[6], que saint Frumentius n'a en aucune façon concouru

1. Guidi, *Le traduzioni degli evangelii in arabo e in etiopico*, p. 35-37.
2. Conti Rossini, *Sulla versione e sulla revisione delle sacre scritture in etiopico*. Dans la *Zeitschrift für Assyriologie*, t. X, 1895, p. 236-241.
3. Voir Zotenberg, *Catalogue*, sur le n° 160, p. 263, col. a.
4. *Ibid.*
5. Zotenberg, *Op. laud.*, sur le n. 128, p. 194, col. a.
6. Hackspill, *Op. laud.*

à traduire la Bible, c'est peut-être aller trop loin. Nous en avons dit plus haut notre sentiment et nos raisons.

Avant de terminer cette question des recensions de la Bible ghez, je veux en signaler aux critiques une dernière, qui semble avoir été peu connue jusqu'à ce jour. Elle est due aux missionnaires jésuites portugais du XVII[e] siècle. Voici en quels termes le célèbre P. Paez nous en parle dans une lettre, écrite de la résidence de Gorgora, au P. Mutius Vitelleschi, alors général de la Compagnie : « Aiant été recogneu que le P. Caldeira estait bien versé et stilé en la langue litérale (i. e. ghez, langue des lettrés, par opposition à la langue vulgaire ou d'Amhara, comme on verra plus bas), l'Empereur requit instamment que les Évangiles ou le nouveau Testament fussent traduits conformément à la version receuë universellement en l'Église, parce que leurs sens et versions de la saincte Escriture sont aussi différens qu'il y a de divers Escrivains, lesquels confondent toutes choses, adjoutant et diminuant. Le P. Louis d'Azevédo et le P. Supérieur aiant fait les versions des Évangiles, maintenant les deux Pères d'Azevédo et Caldeira se sont mis à examiner une de ses (sic) versions pour mettre les paroles qui répondent mieux aux nostres ordinaires, avec l'œuvre d'un tiers qui soit bon Catholique et fort scavant en la langue litérale qui s'escrit autrement qu'on ne la parle, afin que conformément au sentiment que à présent lon (sic) y mettra, et semblera plus convenable, les autres livres d'Éthiopie se puissent corriger et translater, et pour ce faire il sera tresnecessaire d'avoir l'Imprimerie et les caractères de cete langue, aiant l'Empereur donné mille écus d'or pour les frais d'icelle. Lon a fait plusieurs exemplaires des œuvres ci-dessus écrites en langue d'Amara, qui est la langue de la Cour. L'Empereur, le Ras et les autres Seigneurs desirent avec passion l'exécution de tout ce que dessus ; mais un bon Escrivain d'Éthiopie demande plus d'un an pour écrire tous les Évangiles. Les Seigneurs d'Éthiopie sont si adonnés à la lecture de l'écriture saincte, qu'ils ne vont jamais ny à l'Eglise, ny à la guerre sans le livre des Évangiles et sans estui où ils le mettent, soit les pseaumes, Évangiles ou les Épitres de

sainct Paul, lesquels la plus grande partie d'entr'eux entendent et interpretent fort mal [1]. »

Il semble bien résulter de cette lettre que les missionnaires des débuts du XVIIe siècle ont non-seulement traduit un certain nombre de nos livres saints en amharique ou corrigé le texte amharique antérieur de ces livres, mais encore qu'ils ont revu les Évangiles ghez et les ont conformés à notre Vulgate. Nos bibliothèques peut-être ou celles d'Éthiopie recèlent des exemplaires de cette recension ; il a paru bon d'en prévenir les classeurs de manuscrits. Ne serait-ce pas aux-mêmes travailleurs qu'il faudrait attribuer cette traduction des deux livres des Machabées, faite du latin en ghez, il y a deux ou trois siècles, on ne sait par qui ? C'est encore une question que nous signalons à l'attention des chercheurs.

Et pour conclure cette étude sur l'état et sur la valeur de nos textes ghez, nous dirons avec M. Dillmann, dans le dernier de ses ouvrages, que la Bible éthiopienne, considérée d'abord au point de vue critique, veut être respectée. Sans doute elle n'est pas exempte de défauts ; mais elle ne saurait pourtant mériter le dédain dont parut l'envelopper M. Paul de Lagarde. Quelles que soient les variantes de ses nombreux exemplaires et la jeunesse relative des manuscrits — les plus anciens sont du XIIIe siècle — elle nous offre le même intérêt, elle a pour nous à peu près le même prix que les copies grecques colportées en Égypte au Ve et au VIe siècle : « Ista versio non prorsus sana et integra, sed magis minusve variata ad nos pervenit. Nihilo minus ab hac versione in rebus criticis non omnis abjudicanda est auctoritas ; justius eam testimoniis Graecorum codicum manuscriptorum, quales quinto vel sexto sæculo in Ægypto circumferebantur, in æquo posueris [2]. »

1. *Histoire de ce qui s'est passé au royaume d'Éthiopie les années 1624, 1625 et 1626*. Tiré des lettres écrites et adressées au R. P. Mutio Viteleschi, par le P. Gaspar Paez, S. J. Traduit de l'italien en français par P. J.-B. de Machault, S. J. Paris, 1629, p. 225 et suiv.

2. Dillmann, *Vet. Test. Æth.*, t. V. Præfatio. Cf. Bachmann, Dodekapropheton Æth., Heft I. Der Prophet Obadia, p. 7.

Et si, négligeant les mille et une minuties de la critique verbale, on ne considère que l'exactitude, la fidélité du sens — ce qui est au fond la seule chose importante, — la valeur de la Bible ghez est encore bien autrement grande. Nul doute qu'elle ne soit, dans sa substance, conforme aux textes grecs dont elle dérive [1]. En tout cas, on ne l'a point dépravée systématiquement et si nous, chrétiens d'Occident, nous sommes heureux d'y rencontrer la confirmation de nos croyances sur le canon des Écritures et sur la teneur de nos propres textes, les chrétiens d'Abyssinie y trouveront aussi les éléments essentiels de la révélation écrite, avec tout ce qu'il faut pour revenir à la foi des Frumentius et des Élesban, la foi même de Pierre et de ses successeurs sur le siège de Rome.

1. Voici le jugement qu'en porte M. Dillmann : « Was nun den Charakter dieser Uebersetzung betrifft, so ist sie sehr treu, gibt meist den griechischen Text wörtlich, oft bis auf die Stellung der Worte hinaus wieder, kürzt nur hie und da scheinbar überflüssiges ab und ist im ganzen als eine sehr wohl gelungene und glückliche zu bezeichnen. » *Aethiopische Bibelübersetzung*, dans *Herzog's Real-Encyklopädie*.

L. MÉCHINEAU, S. J.

L'ÉCLAIRAGE A L'ACÉTYLÈNE

(Troisième article [1])

III. L'ACÉTYLÈNE (suite)

VI. Propriétés physiologiques. — L'étude des propriétés physiologiques de l'acétylène peut être envisagée sous deux aspects bien différents, suivant que l'on considère l'action directe de ce composé gazeux sur l'organisme ou qu'on s'attache à rechercher l'influence qu'il exerce sur les êtres vivants par sa combustion et les résidus auxquels cette combustion donne naissance.

Nous l'aborderons successivement à l'un et l'autre point de vue.

I. Action de l'acétylène gazeux sur l'organisme animal. — Il y a environ une trentaine d'années, M. Berthelot avait fait avec Claude Bernard des expériences suivies sur la toxicité de l'acétylène, et il était arrivé à cette conclusion qu'un mélange d'air et de quelques centièmes d'acétylène pur ne paraissait pas affecter d'une façon notable l'organisme animal. Des moineaux, sujets de ces expériences, n'en avaient pas ressenti de trouble appréciable.

Bistrow et Liebreich formulèrent, quelques années plus tard, une opinion diamétralement opposée et en vinrent jusqu'à affirmer que l'acétylène forme, avec l'hémoglobine du sang, un composé de même nature que celui dû à l'oxyde de carbone.

En 1895, un américain, sir W. H. Birchmore, publia dans *The Electrical Engineer*, de New-York [2], un article sensa-

1. V. *Études*, t. LXXII, p. 743; t. LXXIII, p. 70.
2. 13 novembre 1895, p. 469.

tionnel dans lequel il affirmait le fait suivant : Il venait, disait-il, de travailler dans une atmosphère contaminée par l'acétylène. Ce gaz n'était mélangé à l'air que dans la proportion de 1/10000 et l'odeur n'en était même point perceptible. Néanmoins, il ne tarda pas à en ressentir un violent mal de tête au bout de vingt minutes à peine, et sa vue fut bientôt troublée. Mais laissons la parole au docteur lui-même : « Je quittai le lieu de l'expérience et, pendant une heure environ, je respirai avec difficulté : puis des nausées se manifestèrent et bientôt je ressentis une telle prostration et une sensation si générale d'épuisement, que je dus garder le lit tout le jour suivant. J'éprouvais tous les effets des narcotiques éthérés : songes, hallucinations et autres phénomènes de même nature. Trois jours plus tard les mouvements du cœur étaient encore si violents, qu'en voulant traverser assez vite, à pied, le pont de Brooklyn, je me trouvai si épuisé que je dus m'arrêter. »

Ce canard américain a trouvé aussitôt un asile chez les détracteurs de l'acétylène ; mais les assertions de M. Birchmore sont en désaccord complet avec l'expérience journalière de ceux qui manipulent couramment le nouveau gaz, sans en éprouver le moindre malaise.

Une seule considération peut nous empêcher de révoquer en doute la bonne foi du narrateur, c'est la suivante : les carbures américains fabriqués par les procédés Willson étaient dans le principe à ce point impurs, qu'il s'en dégageait plusieurs gaz étrangers, dont le phosphure d'hydrogène était le plus abondant. Or, nul n'ignore que ce gaz est fort délétère. Il est donc possible que le docteur Birchmore ait dû à la présence, dans l'acétylène, d'une quantité notable d'hydrogène phosphoré les perturbations organiques dont il s'est plaint.

Plusieurs savants de mérite ont du reste étudié, après M. Berthelot, les propriétés toxiques de l'acétylène. M. Brociner avait déjà traité ce sujet dans une thèse soutenue en 1887 à l'École de Pharmacie de Paris Au moyen du gazomètre de M. de Saint-Martin, il préparait et faisait arriver sous une cloche, cubant environ trois litres et demi, un mélange d'acétylène et d'air sans cesse renouvelé. Voici les diverses

proportions des mélanges gazeux qui ont servi à ces expériences.

Air	Acétylène
99	1
95	5
90	10
80	20
50	50

Les cobayes placés sous la cloche y passèrent plusieurs heures sans y mourir. Plusieurs furent sacrifiés après l'expérience. On procéda aussitôt à l'analyse de leur sang, à l'issue de laquelle M. Brociner concluait ainsi :

1) Le sang dissout environ 80/100 de son volume d'acétylène.

2) L'examen spectroscopique du sang chargé d'acétylène, ne révèle rien de particulier ; cette solution se compose exactement comme le sang oxigéné normal, et se réduit de la même façon et avec la même vitesse sous l'influence du sulfhydrate d'ammoniaque.

3) Sous l'influence du vide, le sang perd l'acétylène qu'il contient ; la plus grande partie du gaz se dégage à froid, mais il est nécessaire de chauffer vers 60° pour en extraire la totalité.

Quelques mois plus tard, deux savants belges, MM. Crismer et Malvoz ont reproduit sur un cobaye l'expérience précédente. Ils ont laissé l'animal pendant plusieurs heures dans une atmosphère de 50 0/0 d'acétylène, sans observer chez lui de troubles normaux.

Mais ayant voulu pousser plus loin leurs investigations et connaître comment se comporterait le cobaye si cette atmosphère ne se renouvelait pas, ils ont constaté que la mort se produisait au bout d'une heure vingt minutes. C'est à peu près le temps qu'aurait duré le sujet dans une atmosphère d'air ordinaire non renouvelée.

D'après MM. Crismer et Malvoz, l'acétylène n'est donc pas réellement toxique. Il est irrespirable, comme beaucoup d'autres gaz, l'azote par exemple, mais il ne forme pas avec le sang de composé nuisible à l'économie.

Une communication récente de M. Gréhant, à l'Académie

des sciences, va à l'encontre de cette opinion. Elle démontre que si l'acétylène est moins toxique que l'oxyde de carbone et le gaz de houille, il peut cependant devenir dangereux s'il est ingéré à forte dose. Nous ne pouvons mieux faire que de rappeler ici les principales expériences sur lesquelles M. Gréhant s'est appuyé. Il introduisait dans une potiche à mercure bien sèche 400 gr. de carbure de calcium. Un bouchon de caoutchouc, percé de 2 trous, recevait un entonnoir de verre à robinet et un tube abducteur destiné à conduire le gaz obtenu par l'écoulement de l'eau à travers un barboteur Cloez qui réglait le dégagement. Lorsque tout l'air était chassé et que tout le gaz produit brûlait sans détonation, on recevait l'acétylène dans un grand gazomètre de laiton.

Il était alors facile de mélanger l'air et le gaz en proportions déterminées. Les mélanges titrés d'acétylène, d'air et d'oxygène qui ont servi aux expériences suivantes, renfermaient toujours 20,8 d'oxygène comme l'air atmosphérique. Voici les résultats obtenus :

Mélange à 20 0/0. — M. Gréhant fait respirer à un chien un mélange renfermant 20 0/0 d'acétylène. L'animal reste calme, les mouvements respiratoires offrent beaucoup d'amplitude. Au bout de 35 minutes, 42^{cc} de sang artériel sont injectés dans le récipient vide de la pompe à mercure, et l'on extrait les gaz qui sont recueillis sur le mercure dans une petite cloche à robinet de verre. Après l'absorption de l'acide carbonique par la potasse, le résidu gazeux est introduit dans le grisoumètre, dont l'ampoule est remplie d'air aux 3/4. Le mélange gazeux est contenu dans l'ampoule et dans toute la longueur du tube gradué. Au premier passage du courant, on voit jaillir une flamme bleue très claire et il se produit une détonation avec un bruit sec. La réduction est égale à 82,4 divisions et indique qu'un volume considérable a été absorbé par le sang. En effet 100^{cc} de sang contiennent 10^{cc} d'acétylène.

Mélange à 40 0/0. — Le chien qui respire ce mélange présente une longue période d'agitation. Tout à coup, cinquante et une minutes après le début de l'expérience, l'animal qui a déjà fait circuler dans ses poumons 112 litres du

mélange gazeux, étend brusquement les pattes et meurt. Il y a eu arrêt subit du cœur. On aspire du sang dans la veine cave inférieure et l'on reconnaît au grisoumètre la présence de 20^{cc} d'acétylène dans 100^{cc} de sang.

Mélange à 70 0/0. — Dans ce mélange, l'hydrocarbure remplace entièrement l'azote de l'air. Au début de l'expérience, le chien sur lequel on opère, manifeste une agitation continue, présente des mouvements respiratoires très amples. Onze minutes après, on observe des convulsions générales. Au bout de vingt-sept minutes, à compter du commencement, il y a extension des pattes, quelques mouvements agoniques, puis la mort.

Un cobaye, astreint à respirer ce même mélange, tombe sur le flanc en six minutes; il offre des convulsions, des mouvements cloniques des membres et de la tête. Au bout de 39 minutes, on le retire de la cloche. L'animal reste couché sur le flanc quelques minutes encore, puis se relève et paraît rétabli : mais il meurt dans la nuit[1].

L'acétylène est donc toxique, lorsqu'il est employé à dose élevée entre 40 0/0 et 79 0/0 : il l'est toutefois beaucoup moins que le gaz d'éclairage. Il suffit, pour s'en convaincre, de reproduire l'expérience suivante que nous devons encore à M. Gréhant[2] :

« En partant, dit-il, de ce résultat, souvent fourni par l'analyse, que le gaz d'éclairage renferme 7 0/0 d'oxyde de carbone, j'ai fait composer un mélange de 115 litres d'air, 5,3 d'oxygène et 20 litres de gaz d'éclairage. Ce mélange devait renfermer 1 0/0 d'oxyde de carbone et 20,8 d'oxygène. Un chien astreint à le respirer a présenté, au bout de trois minutes, une vive agitation, au bout de 6 minutes, des mouvements d'agitation très violents; on fit, 10 minutes après le début de l'expérience, une prise de sang dans l'artère carotide, et de 100^{cc} on put retirer 27^{cc} d'oxyde de carbone. L'animal détaché resta sur le sol, il était très malade, et si l'expérience avait duré quelques minutes de plus, il serait mort.

1. *Comptes rendus*, t. CXXI, 21 octobre 1895.
2. *Ibid.*, 29 novembre 1895.

20 litres de gaz d'éclairage mélangés avec 115 litres d'air et 5 litres d'oxygène entraînent donc infailliblement la mort en moins de vingt minutes.

Si nous substituons au gaz d'éclairage une quantité égale d'acétylène, l'animal, contraint de le respirer, ne présente pas de troubles anormaux, ainsi qu'il ressort de la première expérience de M. Gréhant. L'acétylène est donc bien moins toxique que le gaz de houille et ne devient dangereux à respirer que dans les mélanges où il dépasse 40 0/0. Cette circonstance est sans doute corrélative de son aptitude à se combiner avec l'hémoglobine du sang.

L'acétylène, préparé au moyen de l'acétylure de cuivre, est beaucoup plus toxique que celui provenant du carbure de calcium. Il forme, d'après Bistrow et Liebreich, un composé analogue à celui de l'oxyde de carbone et de l'hémoglobine, mais beaucoup moins stable. M. Villard observe qu'il noircit la potasse fondue, tandis que le gaz fourni par le carbure de calcium ne l'altère pas. La toxicité du premier semble devoir être attribuée à la présence d'un corps étranger, probablement du cuivre.

Quoiqu'il en soit, dans la pratique il est difficile et bien rare qu'une personne soit exposée à se trouver dans une atmosphère renfermant de 30 à 40 0/0 d'acétylène. Le danger d'intoxication est donc fort éloigné.

II. Produits de combustion de l'acétylène. — En est-il de même si l'on respire les produits de la combustion de ce gaz ?

Dans l'état actuel de la fabrication du carbure de calcium, il est encore impossible de répondre d'une manière précise à cette question. En effet, l'on retrouvera souvent, parmi les gaz provenant de la combustion de l'acétylène, bien des corps nuisibles, tirant exclusivement leur origine de la mauvaise qualité du carbure dont on se sera servi. La composition du carbure de calcium est fort variable, et cette variabilité dépend des matières premières qui entrent dans sa fabrication. Aussi ne doit-on pas trop s'étonner si les analyses de l'acétylène commercial, faites par différents chimistes, ne concordent pas entre elles.

Ainsi M. Lewes déclare n'avoir rencontré dans ce gaz que les éléments dont l'énumération suit :

Acétylène	98	0/0
Air	2	—
Hydrogène sulfuré.	traces	—

M. Dommer a employé, de son côté, un gaz dont voici l'analyse :

Acétylène	98.10	0/0
Oxygène.	1.18	—
Azote.	0.35	—
Hydrogène sulfuré	0.10	—
Hydrogène	0.27	—

M. Giraud publie les résultats suivants dus à plusieurs expériences successives :

	1re Expér.	2e Expér.	3e Expér.	4e Expér.	
	—	—	—	—	
Hydrogène phosphoré.	0,825	1,715	1,072	0,447	gr. p. m³
Ammoniaque. . . .	0,425	0,481	0,060	2,790	—
Hydrogène sulfuré. .	0,000	0,000	0,000	1,342	—
Azote	0,43	2,91	1,027	1,125	pour 100
Oxyde de carbone . .	0,08	1,19	1,486	0,572	—

M. Pusch, chimiste allemand, a constaté la présence de 65 cm³ d'hydrogène phosphoré dans le gaz dégagé par 1 kilog. de carbure. M. de Brévans croit avoir de plus reconnu des traces d'hydrogène silicié [1].

Ces analyses, on le voit, diffèrent beaucoup les unes des autres. Suivant le degré de pureté du carbure de calcium ayant servi à faire les essais, l'acétylène a été plus ou moins pur. On le comprend sans difficulté, les gaz qui proviennent de la combustion de l'acétylène, participent également de la qualité du carbure. Des expériences personnelles nous ont prouvé, à plusieurs reprises, que certains carbures produisaient un gaz dont la combustion dégageait des quantités notables d'acide sulfureux, à ce point qu'un appartement contenant environ 480 mc d'air et éclairé par six becs de trente-cinq bougies devenait inhabitable au bout de deux heures d'éclairage.

1. Pelissier, *L'Éclairage à l'acétylène*, p. 97.

Il est donc d'une réelle importance de n'employer que des carbures de bonne marque. Les carbures français les plus purs sont à cette heure ceux de Froges et de Bellegarde. Bellegarde possède deux usines : l'une appartient à la société Bullier, l'autre à M. Bertolus. L'une et l'autre fabriquent d'excellent carbure. Cependant nous serions portés à donner la préférence à la dernière, à cause du rendement supérieur de ses produits. M. Bertolus est du reste parvenu, à la suite de travaux dirigés avec une grande intelligence, à éliminer de sa fabrication toutes les matières premières pouvant nécessiter une trop coûteuse épuration du gaz.

Quand on emploie un carbure de calcium de bonne marque, il devient aisé de constater que les résidus de combustion de l'acétylène ne sont pas aussi nuisibles à la santé que ceux du gaz d'éclairage. Nous devons, toutefois, faire remarquer que tous les becs ne sont pas également aptes à opérer une combustion complète ; mais quel que soit le bec, on peut, au moyen d'un procédé à la fois physiologique et chimique, doser avec la plus grande exactitude les moindres traces d'oxyde de carbone, ainsi que l'a fait M. Gréhant dans ses intéressantes recherches sur les produits de combustion du gaz de houille [1].

On dispose à cet effet trois barboteurs de Cloez remplis d'une solution filtrée de potasse dans l'eau de baryte : on est averti par un anneau de carbonate de baryte du moment où le troisième barboteur commence à fixer l'acide carbonique. Les deux premiers, devenant insuffisants, sont alors remplacés. Les gaz traversent ensuite deux tubes témoins à eau de baryte, longs de $0^{m}70$, qui doivent toujours rester parfaitement clairs. A la suite du tube à combustion se trouve un dernier tube à eau de baryte. Tous les points par lesquels pourrait rentrer l'air extérieur sont enveloppés de manchons de caoutchouc pleins d'eau.

On allume alors le bec enveloppé d'un tube de cristal et d'un couvercle métallique communiquant par un réfrigérant et un long tuyau de caoutchouc avec un gazomètre construit sur le modèle de celui du docteur de Saint-Martin. Dans ce

1. *Comptes rendus*, t. CXX, 9 juillet 1894.

gazomètre se rendent les produits de la combustion : qu'on fasse passer lentement, bulle à bulle, à l'aide d'une trompe de Golaz et d'un régulateur de pression à mercure à travers l'oxyde de cuivre rouge, et l'on obtiendra, au bout d'un certain temps, dans le dernier tube à baryte, un anneau plus ou moins marqué de carbonate de baryte, qui, décomposé, donnera une certaine dose d'acide carbonique. Cette quantité d'acide correspondra exactement à la proportion d'oxyde de carbone contenue dans les résidus de la combustion du gaz.

En faisant respirer à un chien ces mêmes produits, après avoir pris d'abord un échantillon de sang normal, on peut, au bout d'une demi-heure, par exemple, prendre un second échantillon de sang et voir s'il donne au grisoumètre la même réduction. Si l'on obtient ce résultat, l'expérience précédente sera physiologiquement confirmée.

C'est ainsi que M. Gréhant a pu déterminer qu'il existait à peine dans les produits de combustion du bec d'Argand une trace de gaz contenant du carbone, cette trace pouvant être évaluée à $\frac{1}{17500}$

Il n'en est pas de même lorsque l'on opère avec le bec Auer dont la lumière a eu pendant ces dernières années une véritable vogue.

En faisant passer, dans l'appareil précédemment décrit, 60 litres de gaz provenant de la combustion de ce bec, M. Gréhant a obtenu, après l'oxyde de cuivre, un précipité volumineux qui, décomposé dans une expérience toute semblable, lui a donné $23^{cc}2$ d'acide carbonique correspondant à $23^{cc}2$ de formène ou d'oxyde de carbone ou d'un mélange des deux gaz.

En recherchant sur un animal si ce gaz contient de l'oxyde de carbone, M. Gréhant arrive à un résultat positif. Après une demi-heure de respiration, il trouve $1^{cc}3$ d'oxyde de carbone pour 100^{cc} de sang.

Il résulte de ces recherches, ajoute-t-il, qu'il y aurait le plus grand intérêt, au point de vue de l'hygiène, à faire échapper au dehors les produits de la combustion du gaz d'éclairage, notamment ceux du bec Auer. Toutefois, observe-t-il dans une communication ultérieure, l'emploi de ce bec ne peut pas amener d'empoisonnement.

Malgré ce correctif, l'avantage reste bien à l'acétylène. En effet, dans les brûleurs Bray, Capelle-Lacroix, Delarbre et Viard, où la combustion de ce gaz est complète, les analyses eudiométriques les plus exactes n'accusent pas de trace appréciable de gaz combustible contenant du carbone.

On ne peut en dire autant de certains becs donnant une flamme jaune et fuligineuse. Leur emploi peut devenir préjudiciable à la santé. La même remarque s'applique aux appareils de chauffage à l'acétylène dans lesquels la combustion du gaz serait incomplète. Ils doivent, de même que les appareils à gaz de houille présentant le même défaut, être exclus.

Pour qu'un éclairage soit hygiénique, il est donc indispensable, mais il ne suffit pas, qu'il ne vicie point l'atmosphère, il doit encore réaliser certaines conditions au point de vue de la qualité de la flamme et de la somme de lumière et de chaleur produites.

III. — La flamme de l'acétylène considérée au point de vue de l'hygiène.

I. Qualité de la flamme. — Dans une remarquable communication à l'Académie de médecine, M. le docteur Motais, chargé du cours de clinique ophtalmologique à l'École de médecine d'Angers, a posé, le 8 décembre 1896, les principes qui doivent fixer les conditions de l'éclairage public et privé. Nous emprunterons à ce travail ses données les plus importantes et nous en ferons l'application à l'acétylène.

La lumière la plus favorable à la vue est la lumière solaire. Plus une flamme, par sa composition, se rapproche, de celle du soleil, moins elle fatiguera nos yeux. Or cette lumière n'est pas simple. Qui de nous ne l'a vue se décomposer à travers un prisme de verre, ou sous l'action des gouttes d'eau de l'arc-en-ciel, en sept couleurs bien distinctes : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge, au-delà desquelles s'étendent encore deux séries de radiations invisibles : l'infra-rouge et l'ultra-violet ? Leur réunion forme le spectre solaire.

Ce spectre peut se diviser en trois groupes composés

chacun de deux couleurs, sauf le dernier dans lequel on en comptera trois : le rouge et l'orangé ; le jaune et le vert ; le bleu, l'indigo et le violet. Chacun de ces groupes est doué de qualités qui lui sont propres.

Les rayons rouges et infra-rouges sont moins lumineux, mais bien plus calorifiques que les autres.

Le rayon jaune est surtout photogénique. Il donne à chaque lumière son véritable pouvoir éclairant.

Les rayons violets et ultra-violets ne chauffent guère et éclairent peu, mais ils exercent une action chimique très énergique.

Ces rayons intermédiaires sont combinés dans la lumière du soleil en proportions définies. Nous prendrons celle-ci comme type et nous y rapporterons toutes les autres.

De toutes les lumières artificielles actuellement en usage ou tendant à s'introduire dans l'éclairage, la flamme de l'acétylène est celle qui, par la composition de son spectre, se rapproche davantage de celle du soleil.

Bien que douée d'une action chimique assez puissante, elle contient une proportion notablement moins élevée de rayons bleus et violets que la lumière de la lampe à arc, ce qui la rend supérieure à cette dernière, du moins au point de vue strict de l'éclairage, car l'arc électrique possède un pouvoir photogénique plus considérable que la flamme de l'acétylène.

Celle-ci peut néanmoins décomposer rapidement les sels d'argent. Une assez longue pose permet d'obtenir des photographies bien nettes. Nous avons pu le constater nous-même, au mois de septembre 1896, dans la salle des colonnes de la grotte de Gargas.

Cette salle, la plus belle de la caverne, mesure environ 225 mètres carrés sur une hauteur de 30 mètres et plus ; elle nous a donné un remarquable cliché dont les épreuves positives sont demeurées exposées pendant plusieurs semaines dans les bureaux du journal *Le Télégramme*.

Nous nous sommes servis, dans cette circonstance, d'un petit appareil *Héliogène*, pouvant alimenter pendant trois ou quatre heures deux becs manchester de 35 litres. Vingt minutes de pose nous ont suffi pour mener à bonne fin cette

expérience, en présence de M. le docteur Louis Roule, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, et de M. Félix Régnault, membre de la société d'anthropologie de Paris.

En multipliant les foyers lumineux, M. Paul Lacroix obtint, à l'aide du même appareil et en quelques minutes, plusieurs photographies de l'hôtel d'Assézat, l'un des plus beaux monuments d'architecture de Toulouse. Ce deuxième essai fut effectué avec le concours de M. Charles Fabre, professeur de chimie industrielle à la Faculté des sciences de la même ville.

Les rayons violets de la flamme de l'acétylène ne paraissent pas devoir désorganiser ou même causer la moindre lésion à la rétine, comme on aurait pu le craindre tout d'abord. Les milieux de l'œil et notamment le cristallin en absorbent la plupart sans en être altérés. Si quelquefois certaines personnes ont éprouvé des éblouissements ou ressenti une fatigue réelle en usant de cet éclairage, c'est qu'elles avaient trop longtemps attaché leurs regards sur cette lumière si blanche et si brillante. Or il ne faut jamais fixer un foyer lumineux, si l'on ne veut pas s'exposer à des accidents qui peuvent devenir d'autant plus graves que l'éclat de ce foyer est plus intense. La lumière du soleil est la plus douce, la plus bienfaisante des lumières : qui pourrait cependant soutenir l'éclat de ses rayons directs ?

Il ne faudra donc pas s'étonner si l'œil se fatigue à fixer la flamme de l'acétylène, mais au lieu d'en incriminer la vivacité, qu'on en rende le foyer moins accessible à la vue et l'on ne tardera pas à constater à quel point cette lumière nouvelle l'emporte pratiquement sur celle de la lampe à incandescence considérée jusqu'ici comme la plus parfaite, aussi bien que sur celle de la lampe à arc, en même temps qu'elle laisse bien loin derrière elle les flammes du gaz et du pétrole.

L'éclat de la lumière de l'acétylène n'est pas son seul mérite. Parmi les nombreux avantages qu'elle présente encore, il en est un que nous pouvons considérer comme capital. Elle permet, en effet, d'obtenir, sans le secours de manchons, tubes circulaires ou cheminées, une flamme rigide et fixe. Cette fixité est indispensable pour le travail.

Si la lumière sautille ou papillote, elle fatigue les yeux. Or, la plupart des becs d'acétylène pur évitent cet inconvénient. Ils ont néanmoins un défaut très grave, celui de s'obstruer au bout d'un nombre d'heures d'éclairage relativement restreint. Mais on peut y remédier en les nettoyant souvent, tous les quatre ou cinq jours, par exemple. Beaucoup de personnes préfèrent, pour ce motif, leur substituer des becs à mélange d'air. Parmi ces derniers, la plupart font entendre un sifflement insupportable dû à l'aspiration de l'air atmosphérique.

Nous sommes parvenus à supprimer ce bruit d'une façon à peu près complète en établissant, entre les orifices d'entrée et de sortie du mélange gazeux, une proportion mathématique. Ces becs, s'ils sont bien construits, ne s'encrassent point, mais il est rare, en revanche, qu'ils produisent une flamme bien fixe.

II. Quantité de lumière dégagée. — « Dans la plupart des familles, dit le docteur Motais, on s'éclaire tantôt avec des foyers lumineux insuffisants par eux-mêmes (chandelle, bougie, lampe à huile ou à pétrole de trop petit calibre); tantôt avec des foyers lumineux assez puissants pour deux ou trois personnes, mais trop faibles pour un plus grand nombre. Dans la plupart des collèges et des ateliers, l'insuffisance de l'éclairage artificiel est manifeste.

« Les conséquences de l'insuffisance de l'éclairage sont les suivantes : Les yeux se rapprochent de l'objet pour compenser le peu de netteté de l'image rétinienne par son agrandissement. La convergence et l'accommodation augmentant par suite de ce rapprochement, exigent une dépense de force musculaire exagérée. Le muscle ciliaire exerce des tiraillements incessants et dangereux sur la choroïde, d'où les fatigues oculaires, les céphalalgies, etc... La rétine, obligée de fonctionner avec une dose insuffisante de lumière — son excitant naturel — et tous les tissus profonds de l'œil subissent, à la longue, des altérations de nutrition.

« L'insuffisance de lumière est une des causes les plus certaines de la production très fréquente de la myopie dans les collèges. »

La flamme de l'acétylène, si brillante par elle-même, permettra de combler la déplorable lacune que signale ici le docteur Motais; mais il ne faudra pas que, sous le prétexte d'une économie mal entendue, on restreigne dans les collèges, usines ou ateliers, le nombre des brûleurs à ce point que la quantité de lumière produite arrive à être à peine suffisante. Ainsi, en partant de ce principe que la lumière de l'acétylène éclaire de 15 à 22 fois plus que celle du gaz, on ne devra point, dans un établissement où l'on remplacera le gaz par l'acétylène, se préoccuper tout d'abord de mesurer si exactement la quantité de lumière à donner, qu'elle ne soit pas supérieure à celle que fournissait le premier. Il est facile de réduire sa dépense, vu le bon marché des matières premières, sans qu'il soit pour cela nécessaire de trop espacer les becs ou de remplacer les anciens par des types trop petits. Mieux vaut au contraire poser d'abord en principe que l'éclairage doit augmenter d'intensité, puisqu'on peut atteindre ce résultat sans accroissement de frais, et l'on réalisera néanmoins des économies suffisantes pour compenser largement, en peu de temps, les déboursés de l'installation.

Mais quelle doit être cette quantité de lumière nécessaire pour le fonctionnement normal des yeux sans éblouissement ni fatigue? Les uns demandent, avec Soyka, un éclairage tel que des caractères moyens puissent être lus sans effort à 0 m. 50. Les autres proposent avec Cohn assez de lumière pour lire sans difficulté à 0 m. 50 la plus petite écriture de Snellen (n° 0,5).

La première de ces évaluations équivaut à une *bougie* stéarique environ; la deuxième à deux ou trois.

M. le docteur Motais rejette ces conclusions et demande une lumière permettant non seulement de lire pendant quelques minutes des caractères quelconques, mais bien de soutenir sans effort une lecture pendant la durée habituelle du travail du soir.

Ses expériences l'ont conduit à adopter comme *unité* d'éclairement le type suivant :

Lampe carcel étalon ou, ce qui revient au même, lampe modérateur à huile (16 lignes).

Hauteur de la flamme, 0 m. 04.

Hauteur de la lampe, de la base à la flamme, 0 m. 35.

Maximum du rayon d'éclairement, 0 m. 50.

Abat-jour assez abaissé pour intercepter la vue du foyer lumineux.

D'après M. Hubou[1] on obtient la carcel avec des becs consommant huit litres d'acétylène à l'heure. Un bec de 15 litres nous donnerait donc une lumière deux fois plus abondante que celle d'une lampe modérateur ordinaire, à un prix du reste plus modéré, puisque la carcel-heure revient à 4,4 centimes, tandis que le bec-heure de 15 litres reviendrait à 3 centimes au maximum.

III. Quantité de chaleur émise. — « Si j'ai la vue fatiguée, avons-nous souvent entendu dire, ce n'est pas étonnant, j'ai travaillé au gaz. » La composition du spectre de cette lumière ne la rend cependant pas nuisible; les rayons jaunes y ont une large part ; or ils sont essentiellement photogéniques. Cela est vrai ; mais les rayons rouges y existent malheureusement aussi en proportion bien considérable. C'est à eux que la flamme du gaz doit son grand rayonnement de calorique.

Ce calorique a un double inconvénient, quand il est inséparable de l'éclairage. Il échauffe les salles publiques et exige par suite une active ventilation ; de plus, Cohn signale le danger des radiations calorifiques directes « qui produisent l'échauffement de la tête et des yeux, le déssèchement de la conjonctive et des céphalalgies gênantes pour le travail »[2]. Le sang afflue vers les yeux et détermine des congestions. Ces congestions peuvent être d'autant plus graves que la circulation est déjà accélérée dans le cerveau par le fait même du travail.

Pour obvier à cet inconvénient, la commission d'hygiène de la vue demande d'élever les becs de gaz de 1 m. 80 à 2 mètres.

M. le docteur Motais estime que l'échauffement de la tête

1. Cf. *Le Génie civil*, juillet-août 1896.

2. Dr Motais, *Éclairage artificiel*, p. 11.

est supportable et ne cause pas de gêne réelle pendant le travail, lorsque l'élévation de température pendant une heure ne dépasse pas, à ce niveau, deux degrés.

On peut s'assurer par soi-même de la chaleur dégagée par une source de lumière, en plaçant un thermomètre, soit à la hauteur où se trouve généralement la tête, en face de la flamme, en prenant soin d'abaisser l'abat-jour au-dessous de la boule du thermomètre, soit quand il s'agit de lampes intensives ou de becs de gaz employés en suspension, au-dessous du foyer, recouvert d'un abat-jour métallique, sous l'angle d'où rayonne le plus de chaleur.

M. le docteur Motais a trouvé, au moyen du procédé que nous venons d'indiquer, les résultats suivants :

Système d'éclairage	Température		Distance du foyer
Lampe à huile	1°5 C	à	0m50
Lampe à pétrole 12 lignes . .	2° C	à	0m57
— — 14 lignes . .	2° C	à	0m63
— — int. (syst. Miller, n° 1) .	2° C	à	1m30
Bec de gaz régulateur. . . .	2° C	à	1m10
Bec Wenham n° 2	2° C	à	1m50
Bec Auer	2° C	à	0m80

Parmi les becs de gaz que nous venons d'énumérer, le bec Wenham est donc celui qui dégage le moins de chaleur. Mais le calorique émis par les becs d'acétylène est bien moindre. Voici, d'après M. Lewes, la température de la flamme des différents gaz comparée à celle de l'acétylène. Celle-ci, mesurée expérimentalement par le pyromètre électrique de M. Le Chatelier, est de 900° à 1000° C [1].

Zones de la flamme	Acétylène	Ethylène	Gaz de houille
Zone obscure	459° C	952° C	1023° C
Commencement de la zone lumineuse	1411° C	1340° C	1658° C
Près du sommet de la zone lumineuse	1517° C	1865° C	2116° C
Pouvoir éclairant des gaz pour une consommation de 140 litres à l'heure, en bougies .	240	68,5	16,8

1. Pelissier, *L'Éclairage à l'acétylène*, p. 187.

On arrive donc à constater que la température moyenne de la flamme de l'acètylène est de 4°,5 par bougie, tandis que celle de l'éthylène est de 20°,2 et celle du gaz de houille de 75°,4 pour la même unité de lumière.

Ce résultat est d'autant plus surprenant que l'acétylène mélangé avec l'air arrive à donner une flamme près de quatre fois plus chaude que celles des becs Bunsen alimenmentés par le gaz de houille.

M. Pelissier en donne cette explication :

« Considérons une flamme d'acétylène à son maximum d'éclairement ; nous savons que le gaz combustible doit être mélangé à un volume d'air considérable. Lorsqu'on l'enflamme, l'acétylène se décompose, ce qui produit une grande quantité de chaleur ; or la chaleur qui provient de la composition exothermique de l'acétylène se porte presque exclusivement sur les produits de cette décomposition, c'est-à-dire sur les molécules de carbone et d'hydrogène ; en effet, lorsqu'on fait exploser l'acétylène par une capsule de fulminate de mercure, on reconnaît que le fin papier qui entourait le fulminate est simplement percé par l'explosion, mais nullement carbonisé, bien que l'acétylène ait été décomposé avec émission de lumière et que la température ait atteint une valeur à laquelle le papier aurait été détruit.

« Les corpuscules de charbon se trouveraient donc portés à une très haute température et celle-ci entretenue par la combustion du carbone en présence de l'oxygène, serait la cause du brillant éclat de la flamme ; mais ces corpuscules seuls seraient portés à cette haute température, tandis que l'air au milieu duquel ils se trouvent noyés, simplement échauffé par rayonnement et par la combustion de l'hydrogène, serait à une température beaucoup plus basse. On conçoit donc que la température du carbone qui ne forme qu'une faible partie du mélange gazeux constituant la flamme, puisse être très élevée, tandis que la température moyenne mesurée par le couple thermo-électrique serait beaucoup plus basse. »

Le nombre des molécules de charbon portées à l'incandescence étant en outre fort élevé et leurs dimensions

extrêmement réduites, il s'ensuit qu'elles doivent se refroidir par rayonnement avec une très grande rapidité.

L'éclat de la flamme ne doit donc pas être uniquement attribué à la température due à la décomposition, mais aussi à la présence de l'oxygène qui entretient la combustion. Cela est si vrai que souvent l'acétylène devient fuligineux lorsque sa flamme ne peut s'étaler suffisamment et se déployer dans l'atmosphère oxygénée.

Il ressort de ces diverses considérations que la lumière de l'acétylène est une source de chaleur tout à fait négligeable. Sauf dans les becs à mélange d'air où la température monte rapidement, sans arriver jamais à incommoder autant que celle de la flamme du gaz de houille ou des lampes à pétrole, la flamme de l'acétylène n'accuse plus au delà d'un rayon de quelques centimètres la moindre élévation dans la température ambiante, du moins pour les brûleurs d'un débit de 5 à 25 litres.

On peut donc substituer sans crainte aux anciens ce nouveau mode d'éclairage. Non seulement la vue n'en sera pas altérée, mais la santé générale s'en trouvera mieux. Ceci est un fait d'expérience. Nous avons constaté nous-même dans un des collèges les plus importants du midi de la France, que des élèves, dont les études étaient compromises par le travail au gaz de houille, pouvaient sans fatigue les continuer à la lumière de l'acétylène.

Le même fait a été observé dans la salle de composition d'un de nos grands journaux. Les ouvriers ne revenaient pas de l'aisance avec laquelle ils pouvaient choisir les caractères ou les remettre en place, sans s'incliner et sans s'exposer à de trop fréquentes congestions et céphalalgies, dès qu'au gaz de houille l'administration du journal eût jugé meilleur de substituer l'acétylène.

(A suivre.) É. CAPELLE, S. J.

REVUE DES PÉRIODIQUES

QUESTIONS D'HISTOIRE

I. — Revue des Questions Historiques, 1er octobre 1897. — Cette livraison s'ouvre par un article très érudit de M. Paul Allard sur un personnage déjà rencontré par lui dans son *Histoire des Persécutions*. L'auteur étudie ici la *Jeunesse de l'empereur Julien.* On a l'habitude de se représenter le futur apostat comme un étudiant d'Athènes au temps des deux saints amis, Grégoire et Basile. La vérité est qu'il ne passa dans cette ville que trois mois, et déjà il était païen de cœur (p. 403). M. Allard remonte à sa première enfance, analyse l'influence de ses maîtres successifs, l'arien Eusèbe de Nicomédie et le scythe Mardonius qui l'éprend d'Homère et d'Hésiode. Cependant, à Macellum, Julien, sous la conduite de catéchistes ariens, prend connaissance des livres sacrés et devient lecteur. Mais Ecébole, Libanius et Maxime, trois fervents disciples des lettres et de la philosophie antiques, eurent vite effacé en lui une empreinte chrétienne demeurée toute de surface.

M. de Boislisle achève son étude sur la *Rébellion d'Hesdin, Fargues et le premier président Lamoignon (1658-1668)*. Il continue à suivre pied à pied Saint-Simon et à le réfuter. Après la paix des Pyrénées, Fargues s'était retiré dans sa terre de Cincehoux, absorbée dès 1670 dans le comté de Launay-Courson. C'était le remploi de ses profits d'Hesdin. Là, il vivait en grand seigneur et en bon père de famille, car il avait femme et enfants, quoique Saint-Simon dise le contraire. Mais M. de Boislisle a retrouvé les traces de la descendance du coupable. Il nous montre d'abord son fils François-Paul qui devint mousquetaire, colonel au service du roi d'Espagne Philippe V, et chevalier de Saint-Jacques. Ayant eu besoin de seize quartiers de noblesse pour revêtir

l'habit de l'Ordre, cet aventurier se les fit adjuger par d'Hozier qui le reconnut pour descendant authentique des rois de France. Or, Fargues, son père, n'avait même pas pu obtenir d'être décapité à titre de gentilhomme et avait été bel et bien pendu comme un simple roturier qu'il était, à Hesdin, le 27 mars 1665 !

Mais ce n'est là qu'un épisode dans le long et curieux mémoire de M. de Boislisle. Une fois qu'il a réfuté la fable, imaginée par Saint-Simon ou contée à lui par Lauzun, des courtisans du roi qui s'égarent à la chasse et découvrent Cincehoux, le gîte du vieux concussionnaire, l'auteur montre Fargues dénoncé par la défense de Foucquet. M. Lair fournit à ce sujet, à M. de Boislisle, un texte concluant (p. 416). C'est Colbert, et non Louvois comme l'avaient cru à tort la plupart des historiens, qui se chargea du procès. Fargues était couvert par l'amnistie générale du crime de rébellion ; mais il eut le tort de se pavaner au cours en carrosse doré (p. 415), ce qui attira l'attention sur lui. On se rappela qu'avant l'émeute d'Hesdin, il y avait été *munitionnaire du pain des soldats*. Or, en cette qualité, il s'était rendu coupable d'odieux abus et de péculat. La Chambre de justice, récemment établie par le roi, avait mission de rechercher ces crimes jusqu'à l'année 1635. Trop souvent elle n'atteignit que des subalternes ; ici elle frappait un gros prévaricateur. Fargues fut arrêté à Paris, au sortir de l'hôtel Condé, envoyé à Hesdin pour y être jugé par Machault, intendant de Picardie, condamné et exécuté sur le théâtre de ses anciens méfaits.

Le crime reproché par Saint-Simon aux Lamoignon est de s'être enrichis du sang de l'innocent. Louis XIV donna en effet Cincehoux au premier président. Mais le digne et intègre parlementaire n'avait été pour rien ni dans la dénonciation ni dans les poursuites. De plus, c'est *comme seigneur haut justicier* du pays qu'il se trouvait naturellement hériter du produit de la confiscation. Les textes et actes allégués par M. de Boislisle ne laissent subsister aucun doute sur cette affaire.

En passant, il discute la noblesse des Lamoignon. Il n'arrive qu'à prouver leur peu d'ancienneté. D'Hozier en avait déjà fait la remarque. Ils paraissent bien plutôt descendre des bourgeois de Nevers que des chevaliers de Donzy au XIII[e] siècle. En tout cas, la seconde opinion n'a pour elle aucune preuve. Ici Saint-

Simon qui bavait volontiers sur l'hermine de ces « vils parlementaires », avait une fois vu juste.

M. Geoffroy de Grandmaison, dans un spirituel article, reconstitue la biographie d'un marquis Languedocien, soi-disant descendant du Cid et allié des Spinola, Henri-François de Carrion-Nisas, auteur dramatique sifflé, mais bon colonel d'état-major, qui remplit une mission secrète pour l'empereur en Espagne durant l'été de 1810. L'auteur analyse son rapport qui en dit long sur les bienfaits de l'administration française en pays conquis. Le général Duhesme vivait dans un tripot et provoquait les sarcasmes des soldats eux-mêmes. Un général italien, Lecchi, volait et pillait. Le commissaire de police espagnol, Casanova, opérait comme les bandits, faisant arrêter arbitrairement ses compatriotes pour les rançonner. Le vol le conduisit même à l'assassinat. Napoléon, indigné, écrivit lettre sur lettre pour remédier à la situation.

M. l'abbé Vacandard revient sur sa thèse relative à *la Scola du palais mérovingien*, pour répondre à un texte qui lui avait été objecté. Il avait soutenu dans la Revue (avril 1897) que *la Scola* du palais n'avait rien de commun avec une école littéraire. Et c'est cette conclusion qu'il défend à nouveau, détruisant ainsi l'opinion qui fut celle de Dom Pitra, de Fustel de Coulanges et d'Ozanam. A ses yeux, l'École palatine des rois francs avait pour chef un *major domus*. Primitivement, elle désigna un corps spécial de *comites* ou *bellatores*, gardes du roi ou antrustions. Plus tard il semble qu'elle ait compris tantôt le corps des antrustions, tantôt l'ensemble des palatins.

II. — Revue Historique, septembre-octobre 1897. — M. Henri Vast qui en 1893 nous donnait, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire,* un volume fort utile comprenant *les Grands Traités du règne de Louis XIV* depuis les négociations de Munster jusqu'au traité des Pyrénées, étudie, dans un article documenté, *les Tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire.* Cette ambition du grand roi qui avait été celle de plusieurs de ses prédécesseurs : Philippe le Bel, Philippe de Valois, Charles VIII, François Ier et peut-être Henri III, échoua

pour les mêmes raisons. Les Allemands qui avaient appelé à cet empire saint et romain autant que germanique des fantômes d'empereurs, tels que Richard de Cornouailles ou Alphonse de Castille, n'entendaient pas se donner un maître capable d'aspirer à la monarchie universelle.

L'annexion de l'Alsace avait déjà permis au roi de se faire représenter aux diètes germaniques par des délégués spéciaux et de multiplier ainsi les occasions de gagner à sa politique princes et électeurs. L'empereur Ferdinand III étant venu à mourir sur ces entrefaites (2 avril 1657), sans avoir eu le temps de faire élire son fils roi des Romains, Mazarin posa les candidatures du duc de Neubourg, du duc de Bavière et du roi de France, les deux premières ne servant qu'à masquer la troisième. La danse des écus, pour l'achat des consciences, fut bien menée ; mais les électeurs recevaient de toutes mains. Campagne de banquets et campagne de presse n'aboutirent qu'à la conclusion de la Ligue du Rhin. Faute de la couronne des Césars chrétiens, c'était du moins un grand résultat politique obtenu par Louis XIV. Les Allemands se sont trompés, M. H. Vast le prouve, en refusant de voir dans la fameuse Ligue un triomphe pour la politique française (p. 17) et un résultat de sa diplomatie.

Dès 1664, Louis XIV reprend son projet. L'électeur Jean-Georges II de Saxe s'engage, par le traité de Ratisbonne, à voter en faveur du roi, s'il se porte candidat à l'empire. L'article secret signé en 1670 avec l'électeur de Bavière est encore plus formel. Après la paix de Nimègue, les négociations, — il faudrait presque dire les négoces, — reprennent de plus belle. M. Vast met sous nos yeux tous ces marchandages et croit devoir produire in-extenso le traité secret entre le roi et l'électeur de Brandebourg, conclu à Saint-Germain-en-Laye, le 25 octobre 1679. Frédéric-Guillaume s'y fait donner cent mille livres tournois de pension par an « et promet de s'employer, tant par son propre suffrage que par ceux que Son Altesse Electorale tascheroit de procurer des autres électeurs, de donner tous ses soins pour faire tomber l'eslection sur la personne de Sa Majesté très chrestienne comme plus capable que tout autre par ses grandes et héroïques vertus et par sa puissance, de soutenir la couronne impériale, de restablir l'Empire dans son ancienne splendeur » et de le défendre contre le Turc.

Mais Léopold I survécut jusqu'en 1705, sans avoir fait élire son fils roi des Romains. L'occasion ne se présenta donc point pour les électeurs de trahir leurs promesses, ce qu'ils eussent fait très certainement. Louis XIV empereur, c'eût été la destruction des États distincts de l'Europe moderne ; or les peuples avaient déjà l'instinct de la conservation sinon le sentiment des nationalités.

— M Henri Sée étudie *les Idées politiques de Diderot.* D'après lui, il est difficile de trouver dans les œuvres de l'auteur et dans ses articles pour l'Encyclopédie un corps de doctrines très net. A côté de quelques pensées religieuses sur la procession de la Fête-Dieu et même une véritable profession de foi catholique, il répète que les souverains doivent se méfier surtout des prêtres, et, avec Voltaire et Rousseau, il demande que la société civile et politique soit affranchie de la tutelle du pouvoir ecclésiastique. Sur la question du fondement de l'autorité, il se rapproche de Rousseau ; mais, par sa conception de la pratique gouvernementale, il confine à Montesquieu. Démocrate d'éducation et d'instinct, il souhaite la diminution de l'inégalité, mais il n'attaque pas la propriété.

La vérité est que Diderot ne croyait à rien ni à personne, pas même à lui. Après avoir prôné la raison et les lumières, il écrit : « Méfiez-vous d'un souverain qui sait par cœur Aristote, Tacite, Machiavel, Montesquieu ; » il aurait pu ajouter : et Diderot ! Mais pour plaire à Catherine, il approuve qu'on enseigne aux écoliers de Russie, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la vie future.

— Un anglais, M. H.-J. Round, résume la récente controverse entre anglais et allemands au sujet de la *Bataille de Hastings.* Son but est de mettre en garde contre l'autorité de Freeman, dont la *Norman conquest* est presque classique de l'autre côté de la Manche. Un érudit allemand, le docteur Spatz, aidé de M. Delbrück, l'a critiqué et attaqué dans son *die Schlacht von Hastings* (1896) ; mais M. Round relève des erreurs chez les uns et chez les autres, ou diffère d'opinion avec eux sur les principaux épisodes. Spatz a le tort de nier que les Normands et les Saxons fussent capables de mouvements d'ensemble et de tactique ; il

prétend établir qu'ils n'étaient habitués qu'aux combats singuliers. Avec cette base de critique, il est par suite obligé de rejeter à peu près tout ce que rapportent les chroniqueurs. M. Round repousse, avec raison, cette théorie bâtie *à priori* en dehors des faits et des témoignages. S'il n'admet pas la *palissade* comme Freeman, autour du camp de Harold, il n'a garde de rayer de l'histoire et d'effacer de la tapisserie de Bayeux le *mur de boucliers* que formèrent les Anglo-Saxons serrés l'un contre l'autre au point que les blessés et les morts ne pouvaient pas tomber.

M. Round admet également le stratagème employé par les Normands, lesquels ne pouvant faire de brèche dans cette vivante muraille, simulèrent la fuite et provoquèrent la dislocation des lignes épaisses et infranchissables de leurs adversaires.

Quant à la décharge finale de flèches ordonnée *en tir plongeant* par Guillaume à ses archers, il laisse sur ce point toute liberté au sentiment individuel. Mais pourquoi s'inscrirait-on en faux contre la tapisserie de Bayeux, sans raison aucune ?

— M. Arthur de Ganniers publie sous ce titre : *Silhouettes militaires de la Révolution française et du premier Empire : le général Vergès et les derniers jours de Charette en Vendée (24-29 mars 1796)*, une notice biographique sur ce général peu connu, et deux lettres de lui fort curieuses. Vergès né à Saint-Pé (Hautes-Pyrénées) le 12 juin 1757, mort général en retraite à Melun en 1830, eut l'honneur de s'emparer de Charette dans les taillis de la Chabotterie le 24 mars 1796. Jusqu'ici on avait cru que le héros vendéen avait été pris par le général Travot. Elles sont très humoristiques ces lettres écrites par un soldat, sur son genou, avec la terre pour fauteuil, et respirent des sentiments d'humanité sincères. Vergès donne des détails affreux sur les horreurs commises par les bandes infernales et « l'armée dite révolutionnaire » (p. 85). Tout en combattant « les Brigands », il les estimait et souhaitait la pacification de ces provinces héroïques et malheureuses par la politique plutôt que par les armes. « Si l'habitant de la Vendée a commis tant d'excès contre nos armées, écrit-il, sa *(sic)* n'a été qu'après s'être vu tuer, piller, violer, incendier. » D'autres détails répugnent à la plume.

III. — Correspondant. — M. Ernest Daudet a publié dans les

numéros des 10 et 25 septembre et du 10 octobre, une série d'articles du plus vif intérêt sur le duc d'Aumale. Dans le premier, intitulé les *Années de Jeunesse* et le *Premier Exil*, il témoigne n'avoir vu le prince qu'à sa rentrée en France en 1871, mais l'avoir revu souvent depuis et avoir « toujours vécu parmi ses amis les plus intimes et les plus chers ». La reconnaissance a inspiré à l'auteur l'idée d'écrire la vie du prince, et ce sont des feuillets détachés de cet ouvrage qu'il livre dès maintenant à la publicité. Les bienveillantes communications de quelques amis du prince, M. Buisson, le baron de Chabaud La Tour, le duc de Broglie, M. Estancelin, le comte d'Haussonville, ont complété ses souvenirs personnels. La source la plus importante est le Journal du comte d'Haussonville, père de l'académicien actuel ; mais rien n'a été négligé, même les propos de table aux déjeuners de Chantilly ou les anecdotes contées pendant les heures de pose, à un portraitiste curieux.

L'intérieur bourgeois du Palais-Royal et de Neuilly nous montre Henri d'Orléans élevé dans le respect de ses parents et de son frère aîné, et dans une sorte de culte de l'État et des pouvoirs publics : « Ne vous y trompez pas, disait Louis-Philippe à Guizot, mes fils sont d'excellents *fonctionnaires* » (p. 855). Ce mot donne la clé de la conduite du duc d'Aumale, tout le reste de sa vie. Il avait été *hiérarchisé ;* M. E. Daudet revient souvent à cette idée qui ressort naturellement des faits. Prince cadet, sans droits personnels même au titre de prétendant, Henri d'Orléans n'eut jamais qu'un idéal, être un prince-citoyen. Toujours il s'inclina respectueux devant les volontés du pays.

Çà et là quelques traits sur les camarades du collège Henri IV, M. Henri Buisson (de l'Aude), M. Estancelin ; sur les maîtres et les précepteurs, Duruy et Cuvillier-Fleury ; mais cette période est encore peu explorée et peu connue. L'entrée du prince dans l'armée, le 1er janvier 1837, comme sous-lieutenant d'infanterie, n'est guère rappelée que pour amener un portrait du « soldat dans l'âme » et du « cocardier » que se montra Henri d'Orléans en Algérie. S'il rêvait d'être le quarante-troisième Bourbon tué sur le champ de bataille, et de charger comme un Condé à la tête de la cavalerie française, il était pourtant humain et doux de caractère. Un jour il fit déposer à un officier le fusil avec lequel celui-ci tirait sur des Kabyles en fuite : « Reprenez votre épée,

Monsieur ; à chacun son arme ; à la guerre même on ne tue que par nécessité. » (P. 863.)

Après 1848, ce fut le premier exil. Nous voici loin des Tuileries. Les archives des Condé sont venues se ranger dans la bibliothèque de Twickenham; le prince les dépouille et prépare sa grande Histoire. Il chasse, et, pour se donner l'air plus français, il endosse la blouse bleue de nos paysans. Sur les gazons, il fait sécher au soleil ses uniformes militaires et les contemple avec mélancolie. Chaque dimanche, il va entendre la messe à Claremont, chez la reine Marie-Amélie, et chaque année « le jour de Pâques, cet homme jeune, svelte, vigoureux, qu'on voyait botté et éperonné, s'approcher de la table sainte, avec tous les membres de la famille royale, c'était lui. » (P. 995.)

On lui offrit vers cette époque la couronne de Grèce ; il la refusa pour rester prince français. Il aime uniquement sa patrie, et à mesure que les deuils de famille lui rendent plus triste le foyer de l'étranger, il aspire davantage à remettre les pieds sur le sol natal. Le 2 juillet 1870, M. Estancelin présentait au Corps législatif des pétitions sollicitant l'abrogation des lois d'exil. Émile Ollivier s'y opposa au nom du gouvernement. Mais déjà l'Empire s'écroule sous le poids de ses fautes accumulées. Le duc d'Aumale est surpris à Wiesbaden par les préliminaires de la guerre. Il va attendre les événements à Bruxelles avec le prince de Joinville et le duc de Chartres. Dès le 8 août, Joinville a télégraphié au Ministre de la marine pour obtenir « d'être employé à n'importe quel titre à l'armée active » (p. 1010). Aumale écrit de son côté au Ministre de la guerre, Chartres également. Joinville confirme son télégramme par une lettre.

Ici commence le récit très détaillé, et jusqu'ici inédit, des démarches faites par les princes, d'après le Journal du siège du comte Bernard d'Haussonville. Les trois lettres arrivèrent à M. Bocher, l'homme de confiance de la famillle ; il devait tenir la demande secrète tant qu'elle n'aurait pas reçu de réponse. Si la réponse tardait trois jours, il devait communiquer les lettres aux journaux. Déjà l'amiral Rigault de Genouilly, Ministre de la marine, qui en avait référé au Conseil des Ministres, avait répondu que « cela était bien généreux de la part des princes, mais que les lois d'exil ne permettaient pas d'acquiescer à leur demande ». Cependant M. Bocher avait mis au courant le comte

d'Haussonville, et le 19 août, sur son conseil, M. Bocher allait présenter les trois lettres au Ministre de la guerre, le général Montauban. Refus de l'officier d'ordonnance. M. Bocher devra repasser le lendemain et parler au Ministre en personne.

Or, le lendemain, M. d'Haussonville s'était rendu de grand matin chez M. Thiers qui, au milieu des désastres prophétisés par lui, apparaissait déjà comme l'homme de la situation et le chef du prochain « gouvernement anonyme ». Thiers causait avec Nefftzer, le directeur du *Temps*. Au premier mot, il eut un accès de colère. Haussement d'épaules, figure contractée, ton irrité : « Il paraît, s'écria-t-il, que c'est ma destinée de prêcher toujours à tout le monde le bon sens et la bonne conduite et de n'être écouté de personne. Les princes ont mille fois tort, leurs amis les conseillent très mal. C'est funeste, c'est coupable de faire en ce moment une démarche qui va causer beaucoup d'ombrage, et de compromettre, par suite de préoccupations personnelles, tous les efforts pénibles que je tente, pour tirer le pays d'une passe affreuse. » Désormais, l'attitude de Thiers ne changera plus. Uue seule idée l'obsède, confisquer le pouvoir à son profit ; il la poursuivra à travers tous les obstacles et parviendra à la réaliser. (P. 1013.)

A la même heure, M. Bocher était reçu par le comte de Palikao. Le général fit « un bond d'effroi » et refusa les lettres. Il n'était pas moins habile comédien que Thiers. On peut lire là-dessus les *Œuvres posthumes* de Trochu, au jour et au lendemain du 4 septembre. Un haut fonctionnaire se dévoua et promit de faire parvenir les lettres. De nouveau, le prince de Joinville écrivait de Bruxelles. Il est difficile d'avoir vu plus clair dans la situation et l'on voudrait tout citer. D'avance il réprouve le 4 septembre et la révolution faite devant l'ennemi : « Quel que soit le gouvernement actuel, il vaut mieux, tant qu'on a chance de résister, que le provisoire, par le seul fait qu'il est organisé. Et si la résistance peut se prolonger, c'est lui seul qui doit avoir à subir la loi du vainqueur. Mais tout plutôt que cette alternative. »

Le comte d'Haussonville alla porter enfin cette lettre et les précédentes aux journaux. Bon accueil au *Journal de Paris* chez M. Hervé, au *Temps*, même au *Siècle*. Aux *Débats*, Édouard Bertin, très prudent, répondit : « Nous les insérerons, quand elles auront paru ailleurs. » — « J'y compte bien, répliqua le comte

d'Haussonville ; si vous étiez seul à ne pas les donner, il y aurait là une sorte d'affectation qui pourrait vous compromettre. » Tous tinrent leur parole le jour même, les *Débats* le lendemain.

Le gouvernement resta silencieux.

Thiers comprenait qu'il s'était trop découvert. Dans la seconde quinzaine d'août, il chargea le vicomte Othenin d'Haussonville de faire une ouverture à son père. Est-ce que le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Chartres ne pourraient pas former un corps franc pour guerroyer sur le flanc de notre armée? Qui donc oserait les arrêter après un brillant fait d'armes? Les princes à qui la proposition fut transmise la jugèrent peu exécutable.

Le 3 septembre, la nouvelle de la capitulation de Sedan arrivait à Paris. On sait le reste. Nouvelle entrevue de M. d'Haussonville et de Thiers. L'ambitieux politicien déclara les princes gênants, très gênants. Le duc d'Aumale était toujours à Bruxelles avec le duc de Chartres. Claretie, témoin de la scène, a souvent raconté la stupéfaction et la fébrile colère du duc d'Aumale en apprenant le désastre. Et le duc de Chartres répétait : « Je veux me battre. Je ne suis pas prétendant ; je suis soldat, je suis Français ; je veux me battre. » Les souvenirs de la guerre d'Italie, où, dans les rangs des Piémontais, il avait fait campagne avec la France contre l'Autriche, lui revenaient en mémoire.

Thiers s'échauffait et s'exaltait de plus en plus contre les princes. Lui ne se souvenait pas qu'il avait été ministre de Louis-Philippe. Devant ses représentations et ses déclamations, M. d'Haussonville accepta d'envoyer deux amis au-devant des princes en Belgique pour essayer de les dissuader de passer outre.

Malheureusement pour les délégués, le même soir M. Bocher réveillait M. d'Haussonville, en lui disant : « Ils sont ici ! »

En effet, ils étaient arrivés de Bruxelles l'après-midi et étaient descendus rue Ville-l'Évêque, chez M. Auguste Laugel.

Le 6 septembre fut pour eux une « journée historique ». Il sera curieux un jour de la lire dans le Journal du duc d'Aumale. En attendant, celui du comte d'Haussonville est fort instructif. « Nous voudrions, lui dit le duc d'Aumale et à son compagnon M. Bocher, que vous alliez chez le général Trochu et chez Jules Favre leur dire de notre part que nous sommes arrivés à Paris. Vous expliquerez que nous y sommes uniquement comme Fran-

çais, comme militaires, qui viennent se battre contre l'ennemi commun..... Si, par des motifs tirés du salut public, le gouvernement nous demandait de repartir, nous repartirions, mais par la grande porte, à visage découvert. »

M. d'Haussonville alla d'abord chez Jules Favre qui, récemment, dans la discussion au Corps législatif, avait parlé des princes en bons termes. Il servait de témoin à M. Bocher. A deux heures, après divers délais, ils étaient reçus. Accueil très cordial. « Je connais la dignité du caractère des princes, dit le ministre, l'élévation de leurs sentiments..... C'est à leur dévouement que je fais appel, car je n'entends pas faire invoquer les lois d'exception que j'ai condamnées et que je considère, avec les princes, comme abrogées. » Mais Jules Favre ajoutait qu'il réservait l'opinion du gouvernement qui semblait devoir rejeter la demande. Accepter le concours des princes, n'était-ce pas s'exposer à voir la garde nationale, affectionnée en partie à leur cause, essayer de les conduire à l'Hôtel de Ville?

A l'occasion de cette première démarche, M. E. Daudet se pose une question : N'eût-il pas été plus habile de la part des princes de tenir leur présence à Paris secrète et de préparer l'opinion par les journaux? Une fois la capitale bloquée, il eût été impossible de les en faire sortir et on se serait fait à l'idée d'utiliser leurs services. La population n'aurait-elle pas demandé que l'on confiât un commandement au duc d'Aumale?

En quittant Jules Favre, les deux envoyés se rendirent chez le général Trochu. Le gouverneur de Paris répondit comme le Ministre des Affaires étrangères, mais avec moins de bienveillance. « La réponse du gouvernement, dit-il, ressort de la situation..... Ce qui pourrait arriver de plus fatal, serait de nous diviser en présence de l'ennemi et de nous tirer des coups de fusil entre nous dans Paris, au lieu de n'en tirer que sur les Prussiens. »

Le comte d'Haussonville et M. Bocher se séparèrent alors, pour aller le premier chez M. Thiers, le second chez le général Leflô, ministre de la guerre, et chez le comte de Kératry, préfet de police, tous deux orléanistes. Mais mieux vaut souvent un ennemi déclaré qu'un ami prudent. « Je vais plus loin que Jules Favre, répondit Kératry; j'ose supplier les princes, dans notre intérêt, dans le leur, de partir dès aujourd'hui. Délivré de l'effroi

de leur présence, le Comité de défense sera peut-être plus porté à considérer les lois d'exil comme abrogées. » Seulement, le préfet de police insistait pour que les princes retournassent non en Belgique, mais en Angleterre.

Le comte de Kératry courut ensuite chez Gambetta. « Qu'on les arrête et qu'on les reconduise à la frontière », déclara aussitôt le Ministre de l'intérieur. Mais, calmé par quelques observations, il se rendit chez Trochu où se trouvait déjà Ernest Picard. Ce dernier fut le plus favorable de tous ; mais lui et Gambetta, de plus en plus bienveillants, se heurtèrent à Trochu de plus en plus froid et malveillant et qui parla de sa démission si le gouvernement n'exigeait pas le départ immédiat des princes.

Le duc d'Aumale fit alors demander des passeports authentiques au comte de Kératry qui les remit à M. Estancelin. La réponse définitive du Comité de la défense nationale devait être télégraphiée aux princes à Calais. Le train ne partait qu'à dix heures du soir. Le duc de Chartres en profita pour faire une promenade dans ce Paris qu'il avait quitté à l'âge de sept ans et n'avait jamais revu.

Tandis que les princes filaient sur Calais, le Comité de l'Hôtel de Ville délibérait. Garnier-Pagès et Arago appuyèrent Trochu et l'incident fut clos. La déclaration de Jules Favre à M. Bocher, le lendemain, fut glaciale : « Le gouvernement manquerait à son devoir s'il acceptait l'offre des princes. Je ne suis pas autorisé à vous dire qu'il regarde les lois d'exil comme virtuellement abrogées. Il ne sait même s'il n'en fera pas usage. » La nuit avait passé sur l'émotion de la veille !

Thiers, de plus en plus mal disposé, se répandit en récriminations contre les princes.

Le duc de Chartres débarqua dans l'ouest, s'en vint rôder autour de Rouen et entra, sous le pseudonyme de Robert Le Fort, dans les troupes commandées par M. Estancelin. Le duc de Joinville accompagnait, en volontaire, les canonniers de la marine en marche sur Orléans. On le sut à l'étranger. « Nous apprenons, écrivait la reine de Prusse à la reine Victoria, que le duc de Chartres s'est engagé, sous un nom supposé, dans les francs-tireurs. Les francs-tireurs ne sont pas considérés comme des belligérants ; quand on les prend, on les fusille. Tâchez de nous faire savoir de quel côté se trouve le prince, afin que, s'il tombe

dans les mains de nos soldats, il ne lui arrive pas malheur. » La reine d'Angleterre transmit la lettre au duc d'Aumale qui répondit : « Il n'y a pas lieu à s'inquiéter de Chartres, *on ne le prendra pas vivant.* » Pour lui, il n'eut pas le bonheur de servir dans l'armée. Il crut devoir à son âge et à son ancien grade ne pas aller à l'ennemi en simple soldat.

D'ailleurs, un certain découragement semble l'avoir pris. Lui, si net et si résolu, allait se fourvoyer au seuil de l'Assemblée nationale. Il n'était pas fait pour la politique et les intrigues parlementaires. « Il cesse, écrit M. Daudet, de paraître supérieur, en traversant ce défilé qu'il pouvait éviter et dans lequel il s'est imprudemment engagé. » (P. 58.) Si le caractère du duc d'Aumale parut faiblir en ces circonstances, s'il ne fut pas à la hauteur de son mandat et de son titre de prince, on doit avouer qu'il avait affaire à un rude adversaire et que l'Assemblée nationale tout entière fut menée par cet ambitieux habile et retors qui se nommait M. Thiers. Les nombreuses pages consacrées par M. Daudet au détail de ces intrigues, contiennent des révélations écrasantes pour la mémoire de ce politicien plus illustre par la première partie de sa vie, son talent d'orateur et d'écrivain, que par le couronnement de sa carrière et les vertus qui font les grands hommes. Le duc d'Aumale avait été élu député de l'Oise le 8 février. Quelques jours après il débarquait incognito à Rochefort, se tenait caché au château de La Grave, chez le duc Decazes, où il recevait les cendres et entendait prononcer sur sa tête le *Memento homo quia pulvis es.* Puis il se retira à Dreux où la leçon de la mort et du néant des grandeurs humaines l'attendait de nouveau auprès des tombeaux de sa famille ; enfin il demeura deux mois à Sassy, en Normandie, chez le duc d'Audiffret. Et les lois de l'exil n'étaient toujours pas abrogées ! Ses pouvoirs de député n'étaient pas même vérifiés. Thiers qui avait su lui persuader de ne paraître à la Chambre, ni à Bordeaux, ni à Versailles, lui demandait sa démission de député, cherchait à l'effrayer à Dreux par des menaces d'assassinat, et l'engageait à repasser la Manche. « Il veut ma place », disait le rusé vieillard qui devinait en lui un compétiteur. Des monarchistes eussent souhaité en effet que le duc d'Aumale, rallié au comte de Chambord, se présentât dès Bordeaux, à l'Assemblée nationale, fort de son mandat de député, eût fait abroger les lois d'exception

contre les princes, et, élu chef du pouvoir exécutif, eût préparé une Restauration.

D'autres lui proposèrent de se faire nommer général de l'armée qui assiégeait Paris tombé aux mains de la Commune, et une fois l'ordre rétabli, de se poser en sauveur de la France. C'est un des plus vieux partisans des d'Orléans, M. Estancelin, qui lui avait ouvert cette perspective. « Puisque je n'ai pas eu le bonheur de commander une armée française contre les Prussiens, répondit le prince, je ne veux pas recommencer ma carrière en commandant une armée contre les Parisiens. »

Et comme M. Estancelin insistait, il répliqua : « Je ne suis pas de ces princes qui tirent l'épée sur les boulevards de Paris pour la tremper dans le sang français et vont ensuite la jeter aux pieds du roi de Prusse. S'il vous faut des princes de cette espèce-là, allez les chercher ailleurs que chez moi ! » (P. 66.)

Les affaires avec M. Thiers finirent par s'arranger. Des conventions avaient été conclues entre les princes et les représentants de la Droite, à Bordeaux, puis à Dreux. On avait même dit à Dreux que le comte de Chambord acceptait le drapeau tricolore. C'était inexact.

Thiers céda. Il venait d'être prorogé pour trois ans au pouvoir et craignait moins son rival.

Le 19 décembre 1871, le duc d'Aumale et le prince de Joinville vinrent occuper leur place dans l'Assemblée.

Les lois d'exil étaient abrogées.

La part de leurs biens confisquée en 1852 leur était rendue.

« Peut-être, conclut l'auteur de ces brillants articles, regrettait-on un peu leur présence à l'Assemblée, comme si l'on eût vaguement senti que leur place n'était pas là. » (P. 77.)

IV. — Revue de Paris, 1er octobre 1897. — M. Auguste Laugel, dans un article intitulé *le Duc d'Aumale*, essaie, comme M. Ernest Daudet, de fixer quelques traits de la figure morale et politique du prince dont il a été longtemps le confident. Désir d'être supérieur en tout, extrême facilité à passer d'un rôle à l'autre dans la même journée et presque dans la même heure, aisance incomparable à changer de ton et à adapter son langage à la personne, au lieu, au moment ; mobilité de visage et de regards, tels sont les traits principaux signalés dans la physionomie extérieure.

Abordant ensuite l'étude du caractère, l'auteur montre le prince attendant volontiers que les tâches auxquelles il savait si bien se montrer apte, lui fussent imposées par les circonstances. Peu de détails sur la jeunesse. A la Révolution de 1848 commence la série des événements avec lesquels Henri d'Orléans fut aux prises. On s'est demandé souvent si le prince avait pensé à marcher contre le gouvernement insurrectionnel ; « il n'a jamais dit s'il songea un moment à résister », mais il ne le fit pas et son père l'en approuva.

Après le coup d'État du deux décembre, le duc d'Aumale vit s'enfuir l'espoir d'une restauration monarchique et prit pour devise : « J'attendrai. » Il ne se montrait pas opposé aux tentatives de fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon, recevait et écoutait les mécontents dans sa retraite de Twickenham, et, seul de sa famille, frayait avec l'aristocratie anglaise.

Lors de la guerre d'Italie, il fut heureux peut-être de voir, grâce à nos armes, la maison de Savoie chasser les Autrichiens ; « mais il ne songeait encore qu'à une Italie du Nord et sa pensée n'allait pas jusqu'à l'unité italienne. » (P. 455.) Twickenham devint dès lors contre l'Empire un des foyers de l'Union libérale. Avec 1870, le prince sortit des plans théoriques et des nuages ; mais on refusa cruellement ses offres de service, et plus tard M. Thiers, qui aspirait à la présidence de la République, parvint à le jouer. Dans les années qui suivirent, le procès Bazaine et le commandement du 7e corps lui permirent de donner sa mesure ; mais vint le deuxième exil en 1886. « Tous ceux qui ont approché le prince pendant ce second exil en Angleterre ou en Belgique, ont été frappés de ses angoisses, si vives qu'elles étaient pour ainsi dire des souffrances physiques ; il était malade de l'exil ; il en serait mort s'il s'était trop prolongé. » (P. 468.) Les pages qui terminent cet article, consacrées au duc d'Aumale rentré à Chantilly en 1889, sont empreintes de la mélancolie du découragement : « Que de fois ai-je entendu à ses côtés, dans sa baignoire du Théâtre Français, le fameux monologue de don Carlos devant le tombeau de Charlemagne ! J'observais le front du prince et j'y voyais passer l'ombre de sa pensée. Il avait connu lui aussi ces minutes fatales pendant lesquelles la balance de la fortune se met en mouvement..... Être, sous n'importe quel nom, l'arbitre le guide, le sauveur de son pays ! » (P. 473.)

Cet article emprunte un grand intérêt aux longues et amicales relations de l'auteur avec le duc d'Aumale. Entré vers 1863 au service du prince comme secrétaire, M. Laugel n'avait résigné ses fonctions après 1870 que pour devenir son conseiller. Dans le monde des lettres, il est connu par de nombreux travaux historiques et philosophiques, notamment ses *Grandes Figures historiques,* sa *Réforme au XVI[e] siècle* et *Henri de Rohan.*

— Le même numéro de la *Revue de Paris* contient un article du commandant Rousset sur l'*Art de Napoléon.* L'auteur, après avoir signalé les changemements apportés par la chute de l'ancien régime et l'avènement de la Révolution à notre état militaire, insiste sur l'innovation du *système divisionnaire.* Aux armées de la coalition, il fallait opposer des masses considérables. L'obligation de se fractionner, pour pouvoir subsister, brisa le bloc des armées anciennes et aboutit à l'institution de divisions actives formées de toutes armes, pouvant vivre, marcher et combattre seules avec leurs propres moyens. Carnot fit alors entrer dans la pratique le principe de l'*économie des forces* pour concentrer les moyens et prendre l'offensive sur un point unique. Mais c'est Napoléon qui va faire produire au système tous ses effets en appliquant à la guerre le principe mécanique du siège des places. « Il faut concentrer son jeu sur un seul point, écrit-il en 1794 au Comité de Salut public; la brèche faite, l'*équilibre est rompu.* »

Mais pour opérer ainsi en masse sur l'endroit voulu, une grande facilité de manœuvres est nécessaire. L'articulation nouvelle obtenue par le système divisionnaire s'y prête heureusement. Les divisions arrivent sur le champ de bataille isolément et par des routes convergentes; leur front de combat ne présente plus une barre inflexible, mais une série de petites masses, comparée à un chapelet aux grains séparés l'un de l'autre par une chaînette plus ou moins longue.

L'application de ces principes est étudiée par le commandant Rousset dans les deux admirables campagnes de 1796 ,en Piémont, et de 1805, en Allemagne. Deux cartes du théâtre des opérations et un plan d'Austerlitz permettent de suivre facilement l'exposé, d'ailleurs très clair, de ces habiles manœuvres.

Avec les années, le champ des combinaisons de Napoléon augmentait. Dès 1800, il crée les *corps d'armée*, nouvel organe

indépendant et complet ; la réunion des corps placés sous le commandement direct de l'empereur constituera bientôt la *grande armée*. « C'est moins l'audace, dit M. Rousset, qui caractérise la stratégie Napoléonienne, qu'une admirable logique et une puissance vraiment inimitable de coordination. » (P. 543.) Mais avec 1812, ce sont des armées entières qui forment l'outil d'une puissance si formidable et d'une élasticité si souple. Qu'en résulte-t-il ? Il n'est plus dans la main de l'empereur. Or, ses généraux, sauf Davoust, n'ont jamais été que des sous-ordres sans initiative, incapables, loin du maître, de faire réussir les conceptions de son génie.

D'intéressantes explications sur l'économie de temps réalisé par l'empereur au moyen du mécanisme ingénieux du *stationnement en profondeur* qui permettait de faire des étapes de dix lieues par jour ; sur la manière de harponner l'adversaire, de le tâter, puis de l'immobiliser ou de l'attirer dans un piège pour l'écraser ensuite au point faible sous le choc foudroyant des réserves, complètent cette étude très suggestive.

V. — Revue Encyclopédique Larousse, 25 septembre 1897. — Fort intéressant article de M. Frantz Funck-Brentano sur *la Mort de Madame*. Henriette d'Angleterre, épouse de *Monsieur*, Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, mourut subitement à Saint-Cloud, dans la nuit du 29 au 30 juin 1670, en proie aux douleurs les plus cruelles. Avait-elle été empoisonnée ? Le docteur Legué l'a encore soutenu, il y a deux ans, dans ses *Médecins et Empoisonneurs au XVIIe siècle*, mais sans convaincre la saine critique. (Voir *Partie bibliographique* des *Études*, 1896, p. 287.) Avant lui des érudits distingués, Walkenaer, Paul Lacroix, Fr. Ravaisson et J. Lair ont cru aussi à un crime. D'autres historiens, Mignet, Loiseleur, Littré, ont admis la mort par accident ou par maladie. Il faudrait encore citer parmi ceux qui depuis cinquante ans ont écrit sur ce problème, Monmerqué, P. Clément, le comte de Baillon, Jung, Chéruel, Anatole France, enfin M. de Boislisle, qui, au tome VIII de son édition monumentale de Saint-Simon, a réuni les diverses conclusions, sans en adopter lui-même aucune.

Il est surprenant que très peu d'écrivains, et notamment aucun écrivain français, n'ait utilisé des sources anglaises importantes auxquelles M. Funck-Brentano a eu la bonne pensée de recourir,

telles que le procès-verbal officiel signé des quinze médecins ou chirurgiens présents à l'autopsie. Il a consulté aussi deux maîtres vivants : les docteurs Brouardel et Paul Le Gendre. Il faut écarter absolument les invraisemblances et les absurdités rapportées par Saint-Simon et la Palatine, deuxième femme de Monsieur. Il y a peu ou point à prendre dans Argenson, Choisy, Cosnac, Ormesson et surtout Voltaire. Ces derniers auteurs écartés, les sources utiles se divisent en trois catégories : 1° Cinq procès-verbaux ou rapports sur l'autopsie, dont un du fameux Bourdelot qui n'est pas, à mon avis, un personnage à inspirer grande confiance ; 2° les relations des témoins, tels que Mme de La Fayette, Bossuet, le chanoine Feuillet ; 3° les correspondances diplomatiques.

Armé de ces documents, seuls dignes de foi, M. Funck-Brentano établit « que Madame n'a pu être empoisonnée ». (P. 811.) Elle souffrait depuis longtemps et gravement d'une inflammation chronique de l'estomac, d'une gastrite. En outre, elle était atteinte de tuberculose au poumon. Quatre couches successives l'avaient épuisée. La vie à outrance de la cour et son voyage politique en Angleterre l'achevèrent. A vingt-six ans, elle avait la mort peinte sur le visage, ne se nourrissait plus que de lait, et ne vivait plus que par les nerfs. Comme elle se trouvait plus mal le 29 juin au soir, elle but un verre d'eau de chicorée et fut prise aussitôt des atroces douleurs qui ne finirent que quelques heures plus tard avec sa vie : « O nuit désastreuse, ô nuit effroyable...! »

La preuve que l'eau n'était pas empoisonnée, c'est que deux personnes et un chien en burent sur le moment même, sans en être incommodés. Mais la tasse l'était-elle? — Non encore. Le docteur Brouardel nie qu'avec les trois poisons alors connus, arsenic antimoine et sublimé, on ait pu empoisonner une tasse et provoquer une mort foudroyante (p. 812). Il faut donc accepter la conclusion de Littré : « Madame succomba à une péritonite suraiguë, conséquence inévitable et immédiate d'une perforation par *ulcère simple de l'estomac.* » Ceci n'est plus une pure hypothèse, comme dans le système arbitraire du docteur Legué, car la perforation de l'estomac fut constatée lors de l'autopsie. Seulement les médecins d'alors qui ne connaissaient pas l'ulcère rond ou simple, découvert par Cruveilhier en 1830, crurent — l'ignorant Bourdelot fut naturellement du nombre — à une lésion

produite avec une pointe de ciseau par un des opérateurs. M. Funck-Brentano décrit les caractères de l'ulcère rond. Ses caractères expliquent, nécessitent presque l'illusion des médecins d'alors. Les bords du pertuis sont en effet d'une netteté et d'une propreté parfaites sans inflammation ni suppuration à la périphérie, et d'une section si régulière que le trou paraît taillé à l'emporte-pièce dans les tissus. « Sur laquelle ouverture, dit Bourdelot, beaucoup de gens se récrièrent demandant d'où elle venait. »

L'empoisonnement au sublimé corrosif, imaginé par le docteur Legué, est démontré impossible, par beaucoup de raisons de détail. Nous ne pouvons que féliciter M. Funck-Brentano de sa lumineuse et solide argumentation.

H. CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Jésus-Christ et la Femme, par la comtesse Ern. de Trémaudan, chanoinesse de Sainte-Anne. Paris-Lille, Desclée, 1897. In-12 de xxvii-302 pages, orné de 8 gravures.

Le livre de Mme de Trémaudan se présente, orné de documents épiscopaux qui en garantissent la doctrine; orné d'une gracieuse épître de l'abbesse de Solesmes qui en raconte le charme; enrichi de gravures de maîtres, bien choisies et bien venues qui en rehaussent et fleurissent le texte.

Le livre lui-même est l'œuvre d'une chrétienne, qui a beaucoup lu et vu; mais qui a surtout étudié l'Évangile. Son but, elle l'avoue au début en quelques lignes, d'allure toute moderne, qui, peut-être, sembleraient fleurer légèrement la prétention, si l'on s'arrêtait à la préface. Il y est question de résoudre le *Problème féministe :* mais passez plus outre; tout le problème, si problème il y a, est résolu, sans fracas, en ces vingt chapitres, par les exemples et les paroles du divin Maître. Jésus-Christ y est montré dans la vraie lumière, ici, donnant aux Femmes de l'Évangile de grandes, fortifiantes et divines leçons; là, recevant d'elles jusques à la croix, jusqu'au tombeau, des services qui honorent, sauvent et sanctifient ces femmes généreuses et vaillantes.

La Samaritaine, la Chananéenne, la veuve de Naïm, la femme adultère pardonnée, Marie Magdeleine (ou comme disent les lettrés d'aujourd'hui et avec eux Mme de Trémaudan, Marie de Magdala), et combien d'autres! Certes, voilà de quoi relever et grandir la femme, au-delà de tout ce que rêvent les socialistes les plus hasardeux et les sociologues les plus hardis.

Pour la plupart des femmes qu'elle nomme, *Justa*, la chananéenne, *Photina*, la samaritaine, *Claudia Procula*, l'épouse de Pilate, *Bérénice ou Véronique*,... Mme de Trémaudan poursuit, au-delà des données de l'Évangile, leur histoire ou leur légende

— histoire ou légende toute consolante. Et dans un dernier chapitre, elle allonge une glorieuse galerie des *saintes femmes* qui ont, à diverses époques, prêché Jésus-Christ parmi les divers peuples de la chrétienté. Ce sont de belles pages et comme un hymne de triomphe en l'honneur du *féminisme* chrétien ; si l'on ose accoler un mot très barbare au seul mot qui résume toute civilisation, l'explique et la vivifie.

Il n'y a de femmes grandement vertueuses et vraiment glorieuses, dans l'histoire de l'humanité, que celles qui peuvent dire de Jésus-Christ, avec les saintes veuves : *Quem vidi, quem amavi, in quem credidi, quem dilexi.* (Off. non Virg. III noct.)

C'est la leçon du beau livre de Mme de Trémaudan ; et c'est l'unique solution de tous les problèmes *féministes*.

V. DELAPORTE, S. J.

I. **La Race de Vipères et le Rameau d'olivier.** *Solution de la question juive,* par A. Puig. In-12 de XII-371 p. (1897). Paris et Lyon, Delhomme et Briguet.

II. **Le Juif roi.** *Comment le détrôner*, par L. Vial. In-12 de 112 p. Paris, Lethielleux.

III. **L'argent, voilà l'ennemi**, par Victorin Vidal. Lettre-préface d'Édouard Drumont. In-12 de 119 p. (1897). Paris, A. Lahure.

IV. **Les Juifs devant l'Église et l'Histoire**, par le R. P. Constant des Frères Prêcheurs, docteur en théologie et en droit canon. In-8° de x-369 p. (1897). Paris, Gaume et Cie.

Si quelqu'un doutait encore de l'influence de Drumont sur notre temps, il pourrait compter, (mais est-ce possible?) les livres que la *France juive* a fait éclore. On avait bien dit que son apparition serait un événememt ; l'antisémitisme français n'est-il pas né ce jour-là? Le vent qui soufflait alors sema dans la France entière de la graine de publicistes ; elle y germa partout avec plus ou moins de succès. Livres, journaux, revues, brochures pullulèrent ; mais s'il est des publicistes qui font l'opinion, il en est d'autres qui se contentent de la suivre. Tous ceux qui se réclament de Drumont et l'imitent tant bien que mal, ne valent pas cet initiateur puissant. C'est un penseur en même temps qu'un artiste. On a même dit que chez lui l'artiste fait tort au penseur ; il fait tort surtout, je

le crains, aux imitateurs qui ne savent revêtir leur pensée d'aucun art. Dieu sait pourtant s'il y en a, et combien d'ouvrages, petits ou grands, augmentent tous les jours la bibliothèque antisémite. S'ils encombrent la librairie, Drumont n'est pas homme à s'en plaindre. Il lui faut bien des échos pour que sa voix roule et grandisse ; plus il y en aura, plus elle sera retentissante.

I. Le concours proposé par la *Libre Parole* a multiplié ces échos : 145 concurrents y ont pris part et plusieurs ont fait imprimer leurs mémoires. Les *Études* ont rendu compte de l'un d'entre eux, le premier prix ; en voici deux autres, le deuxième prix, médaille d'or, et la première médaille de vermeil. Commençons par le dernier qui porte un titre symbolique et se flatte de donner la solution de la question juive. Les promoteurs du concours étaient moins ambitieux, ils ne demandaient que « des moyens pratiques d'arriver à l'anéantissement de la puissance juive en France, le Juif étant considéré au point de vue de la race et non au point de vue religieux ». Dès lors, les moyens pratiques devaient tenir dans la réponse la place la plus importante. C'est donc un tort de les expédier en quelques pages à la fin du volume, et de faire une sorte d'appendice de ce qui est le principal objet de la question. Sans doute, il était à propos de montrer d'abord la nature, l'étendue et la gravité du mal, d'étudier les Juifs dans leur race, leur physiologie, leur psychologie, leurs aptitudes intellectuelles et morales. Mais encore fallait-il distinguer bien nettement le judaïsme religieux, qui fut le gardien de la révélation primitive et l'ancêtre du christianisme, de cette juiverie moderne née des mauvais instincts de la race et encouragée par le Talmud, qui n'est que l'envers de la Bible. L'auteur de la *Race de Vipères* n'a pas toujours su se défendre de cette confusion, malgré son désir de présenter aux Juifs le rameau d'olivier. Il semble vraiment oublier parfois que le peuple juif, malgré ses défauts, fut le peuple choisi de Dieu. Les mœurs de la nation, celles mêmes des patriarches le scandalisent ; on dirait que la Bible n'est, à ses yeux, qu'une histoire immorale. Après avoir lu la *Race de Vipères,* on fera bien de relire les *Mœurs des Israélites*, de l'abbé Fleury, pour corriger le pessimisme du premier ouvrage par l'optimisme de l'autre. On y verra qu'il faut se garder de mépriser l'Écriture parce qu'elle paraît remplie de choses basses et l'on pourra

méditer cette réflexion très sensée : « Quand on compare les mœurs des Israélites à celles des Romains, des Grecs, des Égyptiens et des autres peuples de l'antiquité que nous estimons le plus, ces préventions s'évanouissent. » La haine de la domination juive doit-elle donc nous faire étendre notre ressentiment jusqu'au temps du père Abraham? Passe encore d'étudier le Talmud ; et M. Puig montre très bien qu'il est, en dépit de toutes les négations, la règle morale de la juiverie moderne. D'ailleurs la question n'était pas d'ordre purement historique et spéculatif. Il s'agit de conjurer le péril juif ; comment y arriver ? Les longs discours ne font rien à la chose ; ce sont des faits, ce sont des moyens pratiques qu'il nous faut. Une brochure alerte et légère peut être sur ce point plus efficace qu'un volume hérissé de discussions théologiques.

II. C'est l'avantage que, dans le concours de la *Libre Parole*, les membres du jury ont dû reconnaître, sur des mémoires plus compacts, à la courte brochure de M. Vial : *Le Juif roi, comment le détrôner?* Deux parties bien nettes et symétriques : d'un côté le mal, de l'autre le remède. La première partie signale l'omnipotence juive en France dans tous les organismes de la vie nationale : France mobilière et immobilière, France militaire, agricole, viticole, commerciale, industrielle, minérale, forestière, coloniale, financière, administrative, politique, et surtout dans la presse. Ce n'est pas la partie la plus neuve, et les renseignements qu'elle donne, empruntés de ci de là, sont encore incomplets. Le raisonnement, du reste, est très simple : les Juifs ne forment de la population française que 1/300 ; ils ne devraient donc avoir qu'une place sur trois cents. Or, dans la plupart des sociétés, administrations, fonctions publiques, ils possèdent presque tout, et ne laissent aux Français de France que leur reste. On sait l'éloquence des chiffres ; ils ne sauraient pourtant à eux seuls dévoiler le secret de l'action juive. — La seconde partie offre les moyens d'anéantir cette omnipotence ; ce sont : le souvenir, l'action et l'intervention de l'État qui ne peut être prévue qu'à longue échéance. Visiblement, l'auteur a surtout confiance dans l'action persévérante et il a bien raison. Il serait long d'énumérer les moyens qu'il indique pour déloger les Juifs de leurs positions. Nous ne les délogerons pas sans beaucoup d'intelligence et

d'activité. Pour les chasser, il faut que nous sachions nous mettre à leur place. Sommes-nous capables de cet effort ?

III. Les Juifs nous tiennent par l'argent. Ils nous ont appris le culte du dieu Mammon, mais ils veulent en avoir seuls le bénéfice. Pendant que nous sommes prosternés aux pieds du veau d'or, ils nous rançonnent impitoyablement. N'ont-ils pas le droit de prélever un tribut sur ces adorateurs nouveaux admis seulement par faveur ? Et voilà comment les caractères s'abâtardissent, comment beaucoup de chrétiens deviennent des Juifs à leur tour. Les Francs et les Gaulois, nos aïeux, n'attachaient aucune considération à des sacs d'écus ou à des portefeuilles bourrés de billets de banque. Il serait temps de revenir à leur libre et franc parler. M. Vidal a donc bien raison de s'écrier : « L'argent, voilà l'ennemi. » Mais sa brochure, d'ailleurs un peu oratoire, saura-t-elle nous inculquer la haine de l'argent et, comme il dit, l'estime de madame la Pauvreté ? M. Drumont, dans la lettre dont se pare l'auteur en guise de préface, semble douter de l'efficacité de cette publication. Les brochures et les livres, c'est bien ; des actes seraient mieux.

IV. Un livre qui vaut un acte, c'est celui du R. P. Constant : *Les Juifs devant l'Église et l'Histoire.* Il a droit à un examen plus approfondi que toutes ces publications de circonstance, qui peuvent mourir aujourd'hui, pour renaître demain sous une autre forme. Le P. Constant n'a pas fait, en l'écrivant, œuvre de journaliste. C'est une étude très sérieuse d'histoire morale et un livre de doctrine très raisonnée. Trop raisonnée peut-être et trop systématique avec la forme et le ton de conférences et cette diction semi-philosophique et semi-batailleuse qui est peut-être le style dominicain. N'est-il pas à craindre que le public, voyant là œuvre de conférencier, ne regarde le livre avec cette curiosité passagère qu'on attache à une conférence ? Il y a pourtant des conférences, je n'ai pas besoin de les rappeler en parlant d'un fils de saint Dominique, qui sont des œuvres durables. La logique passionnée, la brièveté incisive et, sous une forme hardie, la doctrine sûre dont dispose le P. Constant, peuvent rappeler quelques-unes des qualités de ces œuvres. On doit donc lire son livre et, mieux encore, le relire. Il exhume la législation des

papes touchant les juifs, il donne tout au long en appendice le texte de leurs Constitutions, et son livre, leur servant de commentaire, met en relief la sagesse de l'Église dans cette législation. Elle part de ce principe que le peuple juif est un peuple prédestiné au service de l'Évangile, qu'il a été miraculeusement conservé comme nation, parce qu'il est un témoin de la foi chrétienne. L'Église l'a toléré comme tel : « *Judæos tolerare in testimonium veræ fidei christianæ*, » dit Paul IV dans la bulle *Cum nimis absurdum*, espérant toujours, selon la promesse de l'Écriture, sa conversion finale. De là, sa mansuétude et sa charité à l'égard des juifs. Mais, en tolérant leur existence, elle s'est fait un devoir de protéger contre eux la foi et la dignité des chrétiens. De là, toute cette législation concernant la vie individuelle, la vie domestique, la vie civile, la vie religieuse. Il serait bon d'y revenir dans les formes compatibles avec les usages modernes. Sans rétablir les ghettos, ni la rouelle jaune, n'y aurait-il pas moyen de défendre encore aujourd'hui les chrétiens contre l'exploitation oppressive des juifs? Le P. Constant a rendu un véritable service en nous rappelant l'esprit de l'Église à ce sujet. Il faudra s'en inspirer, si l'on veut trouver enfin la vraie solution de la question juive. Car la lutte ardente pour la revendication de nos droits opprimés ne doit pas nous faire perdre de vue l'esprit de paix et de charité qui est celui de Jésus-Christ et sans lequel le mouvement antisémitique ne ferait qu'accumuler des ruines. Mais, pour cela, il faut des vues surnaturelles et des principes comme ceux que Pascal et Bossuet formulaient en disant des juifs : « C'est visiblement un peuple fait exprès pour servir de témoin au Messie... Leur infidélité est un des fondements de notre foi. »

La campagne, si activement menée par Drumont, n'est pas, grâce à Dieu, en dehors de ces principes. Il a trop le sens de l'histoire et il est trop chrétien pour ignorer ou méconnaître les bienfaits de l'Église. Sa tolérance infatigable, même en édictant les prohibitions les plus sévères, doit lui paraître comme à nous l'effet d'une profonde sagesse. Comme chef du mouvement antisémite, qu'il rende à tous ceux qui le suivent le service de leur apprendre à respecter l'Église, son chef et sa législation. Il méritera ainsi des auxiliaires aussi qualifiés que le P. Constant.

A. BOUÉ.

I. Choix des Moralistes français du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècle, par Louis Delsart. Paris, Poussielgue, (alliance des maisons d'éducation chrétienne) 1897.

II. Perles et Diamants pour Écrins, par le R. P. Bourgue. Notre-Dame du Suc, par Brissac (Hérault), chez l'auteur, 1895. In-12 de 243 p. Prix : 1 fr. 75.

III. Fusains, par André Besson. Paris, maison de la Bonne Presse, 1897. In-12, de x-286 pages.

I. En parcourant la nomenclature des 18 Moralistes, servis par fragments choisis dans ce recueil, on pourrait chercher pourquoi celui-ci et non celui-là ; pourquoi l'élégant Fléchier, et non pas Bossuet et Bourdaloue ? M. Delsart lui-même a cru devoir aller au-devant de ce pourquoi (page 58). Pourquoi, en notre XIXe siècle, Paul-Louis Courier, qui n'a jamais joui d'un grand renom de moraliste, ni même d'écrivain moral ; et non point M. de Bonald? Je soupçonne fort M. Louis Delsart, qui a l'esprit aiguisé à la façon de Paul-Louis, d'avoir joué aux moralistes sérieux et profonds le bon tour de leur donner pour voisin cet ironiste (hélas ! impie et assez vilain homme), toujours prêt à décocher ses petites flèches ailées et pointues au travers de toutes les graves questions.

Pourquoi aussi le huguenot Abbadie, homme de peu ? Je conçois mieux la présence de Leibniz ; encore qu'il ne soit pas tout à fait Français ; et que M. Louis Delsart l'estime « le plus admirable génie dont la philosophie se vante » — ce qui est désobligeant pour plusieurs, par exemple pour Aristote, saint Thomas d'Aquin, Bossuet et même Descartes qui fut le premier maître de Leibniz.

Mais je suis tenté de pardonner à M. Louis Delsart d'avoir fait la part trop belle aux deux ou trois sus-nommés, quand je vois quelle place il accorde à Joseph de Maistre et à Louis Veuillot. Il aime ces vrais penseurs, ces vrais écrivains, ces vrais maîtres. Et je lui sais tout le gré possible d'avoir employé son soin et son esprit à faire dignement apprécier ces deux chrétiens de lettres, parmi la jeunesse catholique.

Au surplus, le soin et l'esprit de M. L. Delsart se sont épandus tout au long de ce *choix*. Les 543 morceaux taillés dans les œuvres des 18 moralistes, sont vraiment des morceaux *choisis*.

Et les notices, qui accompagnent chacun des noms, sont de tout petits chefs-d'œuvre, écrits dans une langue qui fleure le XVIIe siècle où l'auteur semble avoir vécu ; témoin, ce simple bout de phrase où il juge la manière et le fond du bon janséniste Nicole : « On ne peut dissimuler que cet auteur est froid, et qu'il se prolonge trop curieusement sur des choses extrêmement communes... » (Page 27.)

II. Au beau milieu d'une lettre éblouissante d'esprit, L. Veuillot s'arrête tout à coup et soupire gaiement : « Si j'écrivais pour la postérité, je mettrais là une sentence. » M. Perrichon, qui n'a rien de commun avec L. Veuillot, sentait tout de même, lui aussi, le besoin de cueillir des sentences et d'en garnir son carnet de voyage : mais, en fait de sentences, M. Perrichon ne cueillait hélas ! que les siennes.

Les sentences, ou, comme parlaient nos bons vieux rhéteurs, les *Épiphonèmes*, cela fait toujours un effet lumineux dans une page ; c'est comme un ver luisant sur un talus sombre ou fleuri ; c'est comme un galet luisant sur une grève ; c'est, selon le R. P. Bourgue, une *Perle* ou un *Diamant*. Le malheur est qu'on n'en a pas toujours au bout de la plume, ni à la portée soit de la main, soit de l'esprit : la postérité y perd un peu, votre travail aussi. Et voilà pourquoi le R. P. Bourgue a formé cette rivière considérable, non moins qu'étincelante. Les perles, il les a pêchées dans toutes les eaux ; là, dans l'océan de la philosophie ou de la sainteté ; ici, au bord des ruisselets de la littérature courante. Les diamants, il les a cherchés dans les gisements les plus divers : chez une multitude d'écrivains connus, et ailleurs. Il y en a pour tous les goûts, pour tous les âges, pour tous les sujets sur lesquels on a coutume d'écrire.

Ainsi, dans un sermon, un discours quelconque, une improvisation, une page soignée, vous voudriez avoir un *mot* de *quelqu'un*, qui fortifie votre argument et qui égaye votre développement ; une goutte de lumière qui éclaire votre pensée : ouvrez le livre du R. P. Bourgue, prenez une perle, prenez un diamant : et, de vous, comme du chercheur ailé dont Phèdre conte l'histoire, les auditeurs ou lecteurs charmés diront : *Margaritam reperit.*

III. D'où vient ce titre? Que veut dire ce mot *Fusains,* en

grosses lettres accrochées aux branches de je ne sais quel arbuste fleuri, sur cette jolie couverture marquée du signe de la croix ? Des *fusains*, ce sont des dessins légers, et jetés d'un tour de main sur le papier. Voilà, je crois, l'explication du titre, qui répond bien à ces causeries, courtes, alertes, vives, un peu *lâchées;* le plus souvent gaies, aboutissant toutes à une conclusion pratique, actuelle et vigoureusement chrétienne.

C'est un *jeune* qui tient le « fusain », ou la plume ; mais un jeune vaillant, qui distribue de fiers conseils à tout le monde, en contant de menues histoires de toute venue : histoires d'église, de cabaret, de salon, de mansarde. Il saupoudre le tout d'esprit : il y mêle de l'éloquence, presque des larmes. Il essaie surtout, en contant, de donner du cœur à ceux qui le lisent ; et, de vrai, il y réussit. Il est brave : il voudrait que les chétiens de France fussent braves aussi ; et fissent hardiment la guerre à la franc-maçonnerie qui nous écrase, à la peur et au respect humain qui nous énervent, à la veulerie qui nous paralyse. Chemin faisant, ce *jeune* fouaille de ci, aiguillonne de là : et crie, de façon à réveiller les consciences somnolentes, qui s'affalent sur les coussins de la torpeur, entre les ouates de toutes les lâchetés.

Les *Fusains* sont quelquefois des satires, et qui piquent ; tant pis pour ceux qui s'y laissent frotter. Lisez ce livre ; il ne vous laissera ni le temps, ni le goût de dormir.

V. DELAPORTE, S. J.

I. La Vie privée d'autrefois *d'après des documents originaux ou inédits. Les animaux*, par Alfred FRANKLIN. Paris, Plon. 1 vol. in-18, pp. 336.

II. La Vie de Paris sous la Régence. Un vol. in-18, pp. 347.

I. Un patient et intelligent fureteur, M. Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, vient d'ajouter, à la longue série de ses ouvrages si documentés sur la vie d'autrefois, un nouveau volume traitant de la zoologie — assez fantaisiste — du moyen âge. La première partie du livre est une véritable encyclopédie de cette étude — qui n'est pas encore une science — aux XIII[e] et XIV[e] siècles. Dans les *bestiaires* et les récits des grands voyageurs du temps, l'auteur retrouve surtout les fictions d'Aristote et de

Pline accommodées au goût de nos ancêtres, et fait défiler sous nos yeux toute la ménagerie fabuleuse des monstres de légende, si chers à leur imagination éprise de merveilleux. L'on découvre déjà néanmoins dans ces descriptions naïves et pleines de saveur, mêlées de fables étranges, nombre d'observations qui resteront caractéristiques et seront reproduites par les Buffon, les Cuvier et les Milne-Edwards.

Après l'histoire de la zoologie, la zoologie de l'histoire ; les derniers chapitres évoquent les exploits légendaires de Pépin-le-Bref combattant les lions, et les célèbres prouesses du chien de Montargis, nous apprenant maintes particularités sur les ménageries — alors luxe royal — ; l'hôtel des lions du roi ; le colombier féodal et le rôle des animaux dans les « romans » de l'époque.

Seul, le « noble déduict de vénerie », si cher aux seigneurs de jadis, est complètement passé sous silence par l'auteur, adversaire résolu de la chasse et qui se flatte de « n'avoir jamais consacré une seule ligne à ce passe-temps barbare et répugnant ». Nonobstant cette omission volontaire, M. Franklin a su rendre intéressantes ces recherches, un peu spéciales, sur la science au moyen âge.

Nous lui demanderons seulement s'il est bien équitable de prendre texte des connaissances sommaires de nos ancêtres en matière de zoologie pour taxer, en bloc, de stérilité intellectuelle, le temps d'Abert le Grand et de saint Thomas ?

II. Cet ouvrage, le premier d'une série nouvelle, n'est plus une compilation comme les précédents, mais une traduction ou mieux l'adaptation d'une narration vécue. « *Séjour de Paris c'est-à-dire introductions fidèles pour les voïageurs de condition, etc...* » tel est le titre d'une relation composée par le S[r] Nemeitz, conseiller de S. A. S. Mgr le prince de Waldeck, pour l'utilité des jeunes seigneurs achevant leur éducation par un tour d'Europe. Traduit plus tard, par un hollandais peu au courant de notre langue, en un français filandreux et embarrassé, l'ouvrage demeurait à peu près illisible ; aussi, malgré sa véritable valeur, n'avait-il pas été réimprimé. Quelques chapitres conservés à dessein nous donnent un échantillon de cette traduction rocailleuse et diffuse qui, élaguée, clarifiée et mise en forme par M. Franklin, retrouve pour nous tout l'intérêt de l'œuvre originale.

Dès les premières lignes, le digne conseiller nous met de plain-pied avec les Parisiens du XVIIIe siècle et l'on croit, en le lisant, descendre de quelque coche au milieu de la foule parisienne, pour s'y mêler et s'initier à tous les détails de son existence. Conduit par ce « cicerone » expérimenté, l'on apprend à s'enquérir du logement convenable aux gens de bel air, de l'auberge où prendre pension et du valet de chambre indispensable à tout voyageur de qualité ; l'on prend contact avec les centres de réunions parisiens : les salons où fréquente le beau monde, les spectacles, les cafés où se colportent les nouvelles, les promenades de bon ton ; visitant les musées et les bibliothèques, voire les fêtes publiques, en se gardant des filous et des tire-laine.

C'est en quelque sorte le guide « vécu » des usages mondains sous la régence et rien de ce qui peut intéresser la conduite du voyageur n'y est oublié. Les considérations les plus diverses s'y rencontrent en une amusante confusion et des réflexions morales très pratiques, sinon d'un ordre fort relevé, y côtoient d'utiles conseils d'hygiène. Si quelques observations ne laissent pas d'être naïves, maints détails bien observés et bien décrits révèlent une solide expérience et une perspicacité aiguisée. Mentor prudent et avisé, l'auteur analyse de près le budget du voyageur d'alors et, sans être trop renfrogné, le met en garde contre le jeu et les plaisirs coûteux ; protestant austère, il ne dévoile qu'avec une discrétion de bon aloi les vices de cette époque dissolue ; mais, curieux d'art et de science, il nous mène volontiers dans les divers « cabinets de raretez », préférant l'existence occupée du voyageur intelligent à la vie oisive de l'homme de cour.

Cette intéressante relation qui est l'œuvre d'un « honnête homme, » dans l'acception du XVIIIe siècle, comme au sens moderne du mot, rappelle quelque peu, par le ton familier et l'abondance des détails étudiés, le vaste *Tableau de Paris* que Mercier devait écrire quelque cent ans plus tard.

Sachons gré à M. Franklin d'inaugurer sa nouvelle série d'ouvrages en nous rendant une si vivante description du Paris d'autrefois et souhaitons que des volumes suivants se dégage, comme de celui-ci, ce charme intime des choses vécues qui, malgré quelques longueurs, le rend si attachant.

ED. GALLOO.

I. Aux Pyrénées et aux Alpes, par M. l'abbé Victor Martin. Tours, Mame, 1897. Grand in-8° de 238 pages.

II. La Langue bretonne, *aux points de vue religieux, pédagogique, social et national*, par M. l'abbé Buléon. Vannes, Lafolye, 1897. Brochure in-8° de 46 pages.

I. Vous plaît-il de faire un, ou deux voyages de découvertes, en pays bien connus, sans sortir de *doulce France*, ou même sans quitter votre fauteuil : partez en compagnie de M. l'abbé Victor Martin et de son livre. L'auteur est un savant, qui explorait naguère les merveilles des littératures anciennes, pour l'instruction et le charme des étudiants aux Facultés catholiques d'Angers : mais ne craignez rien; son livre est tout moderne et ne sent point le moisi des vieilles bibliothèques.

Vous voilà en Bigorre, sur les Coustous, en face de la source dont les eaux ont le va-et-vient des vagues; vous voilà au milieu des Pyrénées blanches et vertes, et en face du Lac Bleu. D'un bond, vous êtes au Pic du Midi, à l'auberge des Cinq-Ours. Vous avez des tonnerres sous vos pieds, des aigles sur vos fronts : et deci et delà, vous rencontrez des isards et des Anglais : vu que, selon le proverbe trop vrai, il y a des Anglais partout, *même* en Angleterre.

Vous avez vu toutes les Vallées, tous les Cirques, toutes les Brèches, toutes les cimes. Mais, comme vous êtes bon chrétien, vous ne manquez point d'aller prier *Notre-Dame de Héas*, en sa chapelle vénérée, que M. l'abbé V. Martin révèle aux pèlerins du Nord et d'ailleurs qui n'ont point enjambé les gaves, et gravi les flancs du Coumélie.

Taine a vu et conté les Pyrénées, dans son style serré, docte et pittoresque : mais il n'a point fait le pèlerinage de Héas. Une Vierge miraculeuse, perdue au milieu des monts et des précipices, ce n'était point son affaire.

L. Veuillot a vu et conté la Savoie et Chamonix; Töpffer a dramatisé le *Col d'Anterne ;* allez-y quand même et escaladez les Alpes avec M. V. Martin : il y a encore tant à voir et à découvrir. Ce sera le voyage du retour ; vous aurez (sans vous fatiguer), des aventures et des émotions. Vous en emporterez de gais souvenirs, et il vous en restera un bon livre — « enrichi de gravures » : mais à côté des descriptions du guide, les gravures sont pâles :

et l'on s'en passerait sans se plaindre. Je leur préfère à toutes le seul vieil alexandrin du *Petit Savoyard :*

> **Par un soleil d'été, que les Alpes sont belles !**

II. « *Bretagne* et *langue bretonne* sont deux choses inséparables ; et j'ai grand'peur qu'en perdant l'une, vous ne perdiez aussi l'autre irrévocablement » (page 46). En cette phrase se condense toute la pensée et se résume toute la brochure du savant professeur de Sainte-Anne d'Auray. C'est un cri de détresse : et c'est un appel, poussé par un prêtre lettré qui aime son pays, et qui lui veut garder sa vraie physionomie, ses traditions, son peuple, sa foi.

Que le français soit la langue officielle, la *langue de l'État*, qu'on l'apprenne dans les écoles, cela va de soi. Mais le breton est la langue de la province ; celle du *foyer domestique ;* par suite de la prière, des relations journalières entre parents et voisins (page 14). Il y a plus, pour les enfants, c'est la langue de l'Église, celle du *Catéchisme*, de l'Évangile, de tout ce qui s'apprend devant le crucifix, de tout ce qu'on doit savoir à dix ans.

M. Buléon réclame que le breton ait sa place à l'école. La Révolution voulait détruire « dans toutes les contrées de la France ces jargons qui sont encore les lambeaux de la féodalité et des monuments de l'esclavage ». (*Adresse de la Convention au peuple français. An II.)* L'œuvre de la Révolution se poursuit par l'école *laïque* et *neutre* : témoin ce discours d'un inspecteur aux instituteurs du Morbihan : « Rappelez-vous que vous n'êtes établis que pour tuer la langue bretonne » (page 23). — Tuer une langue, c'est ruiner l'esprit d'un peuple, c'est desserrer les liens qui l'attachent au sol et au foyer : la langue des ancêtres est un patrimoine sacré. Mieux le breton saura sa langue maternelle, moins il sera tenté d'*émigrer :* ce qui est sa perte à tout point de vue, même social.

M. Buléon aurait pu étendre son argumentation en faisant valoir les trésors littéraires de l'idiome des *Barzaz-Breiz*, dont les poèmes ont une valeur et une saveur que le français peut lui envier. Mais l'avocat du breton s'est placé surtout au point de vue pratique : et il constate avec joie que les vrais éducateurs du peuple, les Frères, soit de la doctrine chrétienne, soit de Ploërmel, sont disposés à seconder ses vues ; et que, dans les grands

séminaires de Quimper et de Saint-Brieuc, on étudie la langue *nationale* d'Armor.

N'oublions point que, parmi la « classe dirigeante », chez la noblesse de Bretagne qui réside dans ses terres, la langue de Noménoé est restée en honneur ; ajoutons, avec le Vénérable P. Maunoir, que jamais le breton n'a été la langue de l'hérésie : et applaudissons aux efforts de ceux qui restent fidèles à l'idiome celtique, pour rester plus fidèles à la devise du pays des hermines : *Doue hag ar Vro*.

V. DELAPORTE, S. J.

A travers la Norwège et Spitzbergen, par Maurice Letellier. In-8°, 341 pages avec une carte du Spitzberg. Paris, Lamulle et Poisson, 1897.

Nous ne pouvons que recommander, aux touristes et aux amateurs de descriptions géographiques, ce charmant ouvrage écrit avec bon goût et bonne humeur. L'auteur, évidemment un belge du Luxembourg, décrit fort bien les beautés naturelles de la Norwège, ainsi que les mœurs et coutumes de ses habitants. Des historiettes relèvent çà et là la monotonie des descriptions. M. M. Letellier recommande aux voyageurs de faire, comme lui, visite aux missionnaires catholiques français isolés au milieu de cette population protestante. Il nous fait admirer les anciens sanctuaires catholiques qu'il décrit en véritable artiste.

Les derniers chapitres traitent d'une visite au Spitzberg, où l'auteur nous fait faire connaissance avec le fameux explorateur Andrée et ses compagnons, alors sur le point de partir en ballon pour le pôle nord.

A. A. FAUVEL.

Histoire du Royaume de Ou (1122-473 av. J.-C.), par le P. Albert Tschepe, S. J. *(Variétés Sinologiques n° 10.)* Chang-Haï, 1896. In-8°, 175 pp. avec gravures chinoises et 2 cartes.

Cette nouvelle addition aux Variétés Sinologiques n'est pas la moins intéressante de la série. Elle présente même un intérêt tout particulier à ceux qui étudient l'histoire de la Chine ancienne. Pour critiquer sérieusement un pareil ouvrage, il faudrait posséder toute une bibliothèque chinoise et être plus fort traducteur que le P. Tschepe, ce qui est difficile. Nous confesserons donc

modestement notre incapacité devant une pareille tâche et nous nous contenterons de recommander aux rares élèves des hautes études sinologiques le savant livre du P. Tschepe.

A. A. FAUVEL.

Annales de Loos jusqu'au XIXe siècle, par Charles Liagre. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1897. In-8, pp. xiv-280. Plans et gravures.

L'histoire de la commune et de l'abbaye cistercienne de Loos, au diocèse de Cambrai, a l'intérêt et l'utilité qui s'attachent à toutes les histoires locales, mais ne dépasse pas, me semble-t-il, la mesure ordinaire de cet intérêt et de cette utilité. Il faut louer cependant le zèle de M. Liagre; il a mis en œuvre les travaux de ses devanciers et les a complétés par des analyses de pièces inédites, chartes, titres, actes de vente, etc... S'il y a quelque réserve à faire sur le mérite de l'ouvrage, c'est que son auteur n'était peut-être pas suffisamment préparé à le traiter, par une bonne étude de la diplomatique, des institutions, et même de l'histoire générale. De plus, le cadre chronologique donné par l'éditeur à ces annales dépasse infiniment leur portée; il fallait le choisir à la dimension du tableau. Le lecteur ne rencontrera pas sans quelque surprise, dans cette histoire, le nom des Romains et même celui de Pharamond. M. Liagre a fait de tout cela un *justum volumen;* il eût pu en tirer une excellente petite brochure.

J. D., S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 11. — **A Rome**, une manifestation contre un nouvel impôt sur la richesse mobilière, dégénère en émeute. Un jeune homme est tué, des agents de police sont blessés.

— **Mgr Dunand**, vicaire apostolique du Su-Tchuen occidental, est nommé chevalier de la légion d'honneur : vingt-huit ans de séjour en Extrême-Orient.

— **Le frère Louis**, visiteur des Frères de la Doctrine chrétienne au Tonkin, reçoit la même distinction.

12. — **La Porte** adresse aux puissances une circulaire demandant qu'il soit mis fin à la situation troublée de la Crète. Le gouvernement turc propose de prendre part au désarmement des insurgés, et de nommer le gouverneur général.

14. — **M. Charles Blanc**, directeur de la sûreté générale, est nommé préfet de police de Paris, en remplacement de M. Lépine, nommé gouverneur général de l'Algérie.

— Par une lettre, adressée au cardinal-archevêque de Paris, celui qui fut **l'abbé Victor Charbonnel** déclare « qu'il n'est plus du clergé, qu'il n'est plus de l'Église ». Depuis assez longtemps, on redoutait cette triste démarche de la part du promoteur des *Congrès des Religions*, du collaborateur, au moins hardi, de journaux et de revues irreligieuses. Dieu veuille un jour ressusciter en lui la grâce du sacerdoce.

17. — **A Paris**, dans l'église Saint-Sulpice, inauguration solennelle de l'*Archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion pour la conversion de l'Angleterre*. LL. ÉÉ. les cardinaux Richard, archevêque de Paris, et Vaughan, archevêque de Westminster ; Mgr Bourne, évêque de Southwark, plusieurs prélats, des délégués des ordres religieux établis en Angleterre, des représentants de la noblesse anglaise, une foule nombreuse de catholiques français assistent à la Messe et aux Vêpres pontificales.

— **A Vesoul** (Haute-Saône), M. Bontemps, radical, est élu député, en remplacement de M. Mercier, radical, décédé.

18. — On sait que **M. l'abbé Brugidou**, promoteur de la construction de l'église Saint-Joachim à Rome, incapable de faire face aux dettes contractées par lui, avait, en bonne et due forme, fait cession de

l'église et des terrains avoisinants à l'administration Vaticane. Celle-ci ayant payé le plus lourd du passif, l'abbé Brugidou céda au mauvais désir de redevenir propriétaire des terrains cédés, et entama un procès devant l'autorité civile. Au mépris de tous les droits, le tribunal de préture a accueilli son instance et, par sentence de ce jour, lui a donné gain de cause. Triste succès, peut-être pas définitif, car appel est interjeté.

19. — **A Paris**, ouverture de la session ordinaire du Sénat et de la Chambre des députés.

— **A Saint-Louis** (Sénégal), le ministre des colonies, M. Lebon, inaugure le pont Faidherbe.

20. — **A Vienne**, le Reischrath repousse la demande de mise en accusation du ministère Badeni.

— **A Belgrade,** le retour de l'ex-roi Milan, qui semble avoir repris toute influence sur son fils, le roi Alexandre, provoque la démission du ministère Simitch. M. Vladan Georgewitch devient chef du cabinet, avec mission de se rapprocher de l'Autriche.

21. — **A Madagascar**, un soulèvement des Sakalaves entraîne la mort de trois officiers français et de plusieurs soldats.

22. — **Le Sultan**, dans une dépêche adressée aux ambassadeurs Turcs auprès des puissances, demande la prompte solution de la question Crétoise, se déclarant disposé aux concessions utiles.

Le 25 octobre 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

LE « SIONISME »

ET LES COLONIES JUIVES DE PALESTINE

I

Au mois d'août dernier, la ville de Bâle, en Suisse, a réuni en ses murs un congrès juif. Près de 200 délégués y ont pris part représentant environ 50 000 adhérents. Comme dans une vulgaire réunion de *goyim*, presque tous ces délégués étaient en habit et en cravate blanche ; très clair-semées apparaissaient les houppelandes rabbiniques. Seuls, les membres du comité portaient à la boutonnière un insigne fait de deux triangles superposés, formant une étoile à six pointes. Ce sont, paraît-il, les armoiries du roi David.

Le discours d'ouverture, prononcé par le doyen d'âge, Dr Lippe de Jassy (Roumanie), a été immédiatement suivi de la proposition d'envoyer un télégramme au sultan Abdul-Hamid, le remerciant de sa sollicitude pour ses sujets israélites : proposition longuement et chaleureusement acclamée. Le congrès débutait ainsi par un exorde insinuant.

Puis le Dr Théodore Herzl, le véritable organisateur du congrès, est appelé à la présidence effective de l'assemblée. Depuis un an surtout, le journaliste viennois Herzl a nettement posé la question de la restauration nationale du judaïsme. Par une active campagne de presse et de conférences, par la fondation du journal « *Die Welt* », il a réussi à provoquer la création de nombreux groupes *sionistes* en Europe et en Amérique, se proposant de racheter la Palestine au sultan et d'y créer un état israélite sous la suzeraineté de la Porte.

Dans son discours, le Dr Herzl expose de nouveau ses idées : il importe de grouper, dans un effort commun, les neuf mil-

lions d'Israélites dispersés sur toute la surface du monde ancien et nouveau et de les lancer à la conquête d'une glorieuse patrie. Ce sera pour le plus grand bien de tous : des Juifs d'abord, qui auront reconquis leur indépendance avec leur nationalité ; des Turcs ensuite, qui verront leurs finances améliorées et leurs forces productrices accrues ; des États chrétiens enfin, intéressés à voir se terminer les querelles de l'antisémitisme. Voilà, en trois points, l'analyse de la harangue du journaliste viennois.

Comme conclusion le congrès a adopté les résolutions que voici :

Le Sionisme s'efforce de procurer au peuple juif une patrie juridiquement assurée. Pour atteindre ce but, le congrès a en vue les mesures suivantes :

1° Émigration en Palestine d'agriculteurs et d'artisans juifs.

2° Organisation et union du judaïsme tout entier par tous les moyens appropriés et par les institutions générales que peuvent comporter les lois nationales.

3° Renforcement de la conscience nationale juive.

4° Démarches préparatoires pour obtenir des gouvernements intéressés l'assentiment nécessaire pour atteindre le but du Sionisme.

On a, en outre, nommé un comité permanent dont le siège est à Vienne, et où tous les pays sont représentés. Ce comité est chargé de la propagande, des négociations diplomatiques et financières, de la colonisation pratique. Il créera à Vienne une banque nationale juive qui provoquera la création d'entreprises industrielles, commerciales et agricoles en Palestine et en Syrie. Les fonds seront fournis par des dons volontaires et les cotisations des adhérents.

II

A vrai dire, la poussée juive vers la Palestine est bien antérieure au congrès de Bâle[1]. Elle s'est surtout accentuée à la suite des mesures prises contre les Juifs en Russie. A

1. Voir, à ce sujet, un curieux chapitre dans un ouvrage anonyme : *La Régénération du Monde : opuscule dédié aux douze tribus*. Courtrai, 1860, p. 53, sqq.

ces exilés il fallait trouver une patrie. On pensa naturellement à la Palestine, où les prophéties anciennes annonçaient le rétablissement du royaume d'Israël.

Avant de voir ce qu'il faut penser du *Sionisme*, il peut être intéressant de constater ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans le sens des vœux exprimés par le congrès de Bâle. Un coup d'œil jeté sur les colonies juives actuelles de Palestine aidera à juger de l'importance réelle du mouvement sioniste et de l'attention qu'il mérite.

Nous diviserons les établissements juifs de Palestine en cinq groupes : A. les environs de Jaffa ; B. ceux de Jérusalem ; C. Safed et la Haute-Galilée ; D. le district de Caïffa ; E. le Haurân et la Transjordanie [1].

A. JAFFA ET ENVIRONS

Jaffa possède depuis décembre 1891 un comité exécutif de la société russe de *Secours aux cultivateurs et artisans juifs en Palestine et en Syrie*. Ce comité, présidé par l'ingénieur Zeeb Tiumkin, a pour mission de diriger, par des conseils et une assistance effective, tous les immigrants israélites. Dans ce but il s'occupe surtout d'acheter des terrains, qu'il cède ensuite à des associations ou à des particuliers en vue de la colonisation.

Cette société n'est qu'une branche de la grande association *Khôbebê Ziyôn* [2], « Amis de Sion », comptant ses membres par dizaines de mille. Elle a des succursales florissantes dans la plupart des pays de l'Europe : Londres [3] et Paris ont leur *Khôbebê Ziyôn*. Le mode d'opérer est le suivant : les membres paient une souscription hebdomadaire ou mensuelle ; de temps à autre il y a élection ou tirage au

1. Notre principale source d'information est la *Zeitschrift des Deutschen Palœstina-Vereins*, XVI, 192-201 ; XVII, 275, 301, 302 ; XVIII, 160-162. Nous nous servirons pour y renvoyer de l'abbréviation reçue ZDPV.

2. N'ayant pas à ma disposition l'alphabet ponctué adopté par les orientalistes pour la transcription exacte des lettres hébraïques, je rendrai צ par z, ק par q, ע par ʿ, etc.

3. La section londonienne a comme organe la revue *Palestina : the Chovevi Zion Quarterly*.

sort. Les heureux gagnants reçoivent un billet de passage pour la Palestine avec une concession de terrain.

Au nord-est de Jaffa, près de la route de Naplouse, on a élevé un groupe d'une vingtaine de maisons, nommé *Newê Zedeq*. Les occupants peuvent, par de petites annuités, se libérer et devenir propriétaires. Non loin est un jardin, appartenant aux héritiers du riche banquier de Londres, M. Montefiore, et loué à des Juifs de Jérusalem.

A une distance plus ou moins considérable de Jaffa se trouvent les colonies suivantes :

1°. *Miqwê Yisrâêl*, borné au nord-est par le chemin de fer et traversé par l'ancienne route carrossable de Jaffa à Jérusalem. C'est une école d'agriculture, une sorte de ferme modèle, fondée par Charles Netter en 1870 et soutenue par l'*Alliance israélite*. Ce terrain, d'environ 240 hectares, est couvert d'arbres fruitiers de toutes sortes. Orangers, citronniers, grenadiers, bananiers, mûriers et vignes donnent des récoltes rémunératrices. Environ soixante élèves y reçoivent un enseignement théorique et pratique. D'après Conder, on y admettrait aussi de jeunes indigènes [1].

2°. *Richôn-le-Ziyon*, en arabe *Ayoûn qârâ*, à 7 kilomètres sud du village de Yazoûr sur la route de Gaza. Commencée en 1882 par six juifs russes, cette colonie a passé depuis sous le protectorat d'Edmond de Rothschild. Les 594 hectares de superficie, plantés d'environ 800 000 pieds de vigne ont donné, en 1890, 150 000 kilos de raisin. On y cultive aussi l'amandier, le mûrier et le ricin ; peu ou point de céréales. Quarante-quatre maisons avec jardins se groupent autour d'une synagogue, d'une école, d'une pharmacie et de vastes celliers. Il était aussi question d'élever une filature, une verrerie et une usine pour la fabrication de l'essence de rose. Mais je ne sais si ces derniers plans ont été exécutés. On compte à Richôn environ 270 habitants. La plupart des produits sont vendus aux intendants de Rothschild, qui donne à beaucoup de colons une subvention mensuelle [2]. Richôn est vraisem-

1. *Tent-Work in Palestine*, II, 225 sqq.
2. Nous y reviendrons plus loin.

blablement le plus prospère des établissements judéo-palestiniens. Ses vins, en particulier, jouissent d'une certaine réputation.

Le Dr Salvendi conseille à ses coreligionnaires de Palestine de présenter leur vin comme article de commerce et non plus comme remède, « als sympathetisches Heilmittel ». Il voit dans ce dernier procédé une des raisons de leur peu de succès.

3°. *Nakhalat Reoûbên*[1], jadis *Wâdî Hanaïn* au sud de Richôn superficie 135 hectares. Fondée par un certain Ruben, rabbin de Cherson, la colonie relève du comité russe de Jaffa. Douze familles y habitent onze maisons et s'occupent avec l'aide des fellahs de la culture de la vigne, des arbres fruitiers et de l'élevage des abeilles. Comme nous aurons occasion de le constater encore, les fellahs jouent un grand rôle dans les colonies juives. Tous les gros travaux sont exécutés par eux : l'Hébreu ne se montre que pour surveiller et diriger. Avec ce système, l'intervention pécuniaire des grands financiers israélites est indispensable.

4°. *Rekhôbôt*, près de Ramlé, doit son existence depuis 1890 à une société de riches juifs de Russie. Jusqu'ici dix-sept maisons ont été bâties ; l'on a planté 170 000 pieds de vigne et 1 000 mûriers. Une sorte de gargotte fournit des repas à bon marché à deux cents journaliers juifs cultivant la propriété. Ces journaliers se sont eux-mêmes constitués en société et ont acquis dix-huit hectares dans la colonie de *Nakhalat Reoûbên*. Les 950 hectares de *Rekhôbôt* sont divisés en 65 parcelles, destinées à fournir à l'entretien d'autant de familles. Malheureusement ces familles s'obstinent à ne pas venir !

5°. *Mazkeret Bitiâ* au sud-ouest de Ramlé, non loin de l'antique Jamnia[2], est encore une fondation de Rothschild (1883).

1. *Héritage de Ruben.*
2. D'après le Dr G. Dalman (ZDPV, XVI, 194), on la nomme aussi *Ekron*, qui se trouve dans le voisinage. A mon passage je l'ai seulement entendu appeler *Zarnoûqa*.

Sur une superficie de 700 hectares vit une population de 150 âmes, divisée en 17 familles. *Mazkeret* a une synagogue et une école, où, comme à Richôn, l'hébreu forme la principale branche de l'enseignement.

Au mois de mai dernier nous avons traversé cette colonie. Sortant des plaines dénudées, qui s'étendent entre Asdoûd[1] et 'Aqir (l'antique *Accaron)*, nous fûmes agréablement surpris de nous trouver tout d'un coup au milieu de collines, couvertes de vignobles de belle apparence, bordées d'arbres fruitiers, en majorité des amandiers. Comme dans presque toutes les colonies juives, la culture peu productive des céréales est négligée. Cela surprend d'autant plus que le fellah palestinien ne demande pas autre chose à la terre que le blé et le maïs, lui permettant de vivre avec sa famille et ses troupeaux.

Une chose nous frappa : c'était de ne voir dans les campagnes que des ouvriers indigènes. Groupées des deux côtés d'une rue unique, droite et spacieuse, les maisons du petit village font de loin une assez bonne impression avec leurs tuiles rouges et leurs murs crépis. De près, on est choqué de leur malpropreté et de leur précoce délabrement ; car elles sont toutes neuves. Nous ne rencontrâmes qu'un enfant et deux ou trois femmes sur le seuil de leur demeure. Le reste de la population paraissait avoir disparu : cela manquait complètement de vie. Pourtant ce n'était pas jour de sabbat.

6°. *Guédêrâ*, en arabe *Qatra*, à une heure sud de Ekron, fondé en 1884 par la section parisienne de *Khôbebê Ziyôn*, a passé sous la dépendance de la société russe des *Amis de Sion*. Les 280 hectares sont, au moins en partie, appropriés à la culture des grains ; 80 000 ceps de vigne ont été plantés.

Cette colonie fut établie en faveur d'une société d'étudiants juifs de Russie, fondée sous la devise : *Maison de Jacob, debout, partons !* Les membres devaient se rendre en Palestine pour y gagner leur pain à la sueur de leur front. Dix maisons y sont occupées par 90 personnes. Les anciens étu-

1. L'antique *Azotus*.

diants travaillent comme journaliers, en attendant de devenir propriétaires. On songe à un agrandissement territorial.

7°. A une heure 1/2 sud de Guédérâ, *Qastimé*[1] (nommé aussi *Béer Toûbiâ)* est une autre fondation de Rothschild, de l'an 1888, destinée à recueillir des Juifs de Bessarabie : 20 journaliers y cultivent pour le compte du grand financier[2] une propriété de 630 hectares.

8. *Petakh Tiqwâ*, en arabe *Moulabbis*, sur la route carrossable de Naplouse, à quelques kilomètres nord-est de Jaffa, fut commencé en 1878 par des Juifs de Jérusalem. L'insalubrité du climat et le manque de ressources firent interrompre l'entreprise. Des immigrants russes la recommencèrent en 1882. La surveillance de la colonie appartient à la société russe des *Amis de Sion ;* 1 300 hectares ont été divisés en 133 parcelles; 94 familles, en tout 450 personnes, occupent 73 maisons. On a planté 200 000 pieds de vigne; 500 hectares appartiennent à Rothschild, 80 à un certain Lachmann de Berlin.

Une partie des colons de Petakh Tiqwâ s'est transportée au village de Yahoûdiyé, éloigné de 8 kilomètres, et y a commencé des plantations d'oliviers. L'entreprise ne paraît pas avoir prospéré ; en 1894, Yahoûdiyé ne comptait plus qu'une seule famille israélite[3].

B. JÉRUSALEM ET ENVIRONS

Rien n'est décevant comme l'entrée de la Jérusalem moderne. Débarqué à la gare de Jaffa, le pèlerin est assailli par une nuée de courtiers juifs, lui offrant leurs services. Le long de la route poudreuse aboutissant à *Bâb al-Khalîl*[4],

1. Bædeker écrit *Koustîné* avec *çâd* et *t* emphatique.

2. Ou plus exactement *à ses frais*, comme nous l'expliquerons plus loin.

3. Mentionnons des moulins et une raffinerie d'huile dirigés par des Juifs à *Loudd* (l'antique *Lydda*) près de Ramlé. Nous empruntons ce renseignement à un extrait du Dr Salvendi : « *Spendenverzeichnisse für alle Zweige jüdischer Wohlthätigkeit* », reproduit dans la revue *Das heilige Land*, 1897, p. 134.

4. Ou *Porte de Jaffa*.

on aperçoit surtout des enfants d'Israël, reconnaissables à leurs houppelandes, à leurs boucles descendant le long des tempes, à leur repoussante malpropreté et surtout à ce fameux nez sémite, qui n'est pas, comme le nez grec, un pur mythe. Ces longues rangées de maisons basses bordant le chemin, ces débits, ces échoppes boîteuses aux enseignes polyglottes et criardes, forment, paraît-il, les nouvelles colonies juives.

Je me rappellerai toujours l'écœurement de mon compagnon de voyage, aumônier des troupes anglaises. Venu à Jérusalem pour y vénérer la trace des pas du Sauveur, il n'y retrouvait que les descendants des vendeurs du temple. Aussi ne parlait-il de rien moins que de reprendre le lendemain le train de Jaffa.

C'est sans doute sous l'empire d'une impression analogue qu'un correspondant de la *Terre-Sainte* [1] a porté à 60 000 le nombre des Juifs fixés à Jérusalem. Ce dernier chiffre est certainement exagéré, il faut seulement, croyons-nous, majorer légèrement celui de 40 000, donné en 1874 par le Dr G. Dalman [2]. Mais patience ! Les 60 000 ne tarderont pas à être atteints et dépassés, la population juive de la ville sainte doublant en dix ans [3].

Aussi, depuis longtemps, l'ancien quartier juif à l'intérieur des murs, entre le Sion et la montagne du temple, où grouillaient plus de 15 000 habitants, ne pouvait-il plus donner asile aux nouveaux arrivants. On se résolut donc à bâtir un faubourg, qui s'étend principalement au nord et à l'occident de l'ancienne ville. Les différents groupes de maisons, dont il se compose, ont été, en majeure partie, élevés par des sociétés. Chaque groupe porte un nom hébreu et comprend parfois jusqu'à 400 maisons, la plupart situées en avant des portes de Jaffa et de Damas. Près de la porte de Sion et de *Birkat as-soultân*, sir M. Montefiore a construit une grande

1. 1892, p. 461.
2. ZDPV, xvii, 302.
3. Un correspondant de l'*Univers* (1891, 26 sept.) les portait déjà à 80 000. C'est aller trop vite.

colonie ; dans la partie nord, nommée *Baït Nâtân*, sont établis des Juifs Achkenazim[1]. La partie méridionale, *Yemîn Môchê*, « droite de Moïse », est affectée aux Juifs Sephardim ou Juifs hispano-portugais. Il y a aussi un petit groupe de maisons sur le Mont du mauvais conseil[2].

La plupart des locataires deviennent propriétaires, en payant chaque année une somme déterminée. Ainsi, une maison d'une valeur de 180 francs peut être payée en dix ans. L'entreprise renonce, paraît-il, à faire des gains. Ce qui est certain, c'est quelle a visé à l'économie. Ce sont de très modestes constructions, ne comprenant généralement qu'un rez-de-chaussée. D'autrefois, autour d'une petite cour intérieure, sont disposées plusieurs chambrettes où grouillent de nombreux ménages.

Les plus anciennes de ces cités ou groupes sont *Nakhalat Chaba'*, « héritage des Sept », sur la route de Jaffa, fondé en 1868 ; puis *Méa Che'ârin*, « cent portes », sur le chemin de Lifta, commencé en 1869 et agrandi chaque année : c'est, dans la banlieue de Jérusalem, la principale colonie juive. *Eben Yisrâêl*, « roc d'Israël », également sur la route de Jaffa, date de 1870. *Baït Ya'qôb*, « maison de Jacob », sur la route de Jaffa, à l'occident de la hauteur d'où l'on découvre pour la première fois Jérusalem, a été commencée en 1870 par des Juifs de Grodno et a été agrandie depuis. La colonie de *Nisin Baq*, devant la porte de Damas, est de la même année.

Viennent ensuite par ordre d'ancienneté :

1° *Michkenôt Yisrâêl*, « demeures d'Israël », à l'occident de la ville, près de l'orphelinat des diaconesses allemandes, appelé *Talitha Koûmi*. Bâtie en 1876, cette colonie est habitée par des Achkenazim. Ceux-ci possèdent également *Mazkeret Môchê*, « souvenir de Moïse », commencé en 1880.

1. Juifs du Nord de l'Europe parlant un mauvais allemand.

2. Dalman parle d'un groupe de 15 maisons sur le mont des Oliviers. Il m'a été impossible de le retrouver. Schick ne le mentionne, ni dans son article : *Die Baugeschichte der Stadt Jerusalem*, (ZDPV, XVII, 275), ni sur sa carte si complète des environs de Jérusalem, jointe au XVIIIe volume de la même collection.

2° Colonie de Salomon Baq[1] devant la porte de Damas (1879).

3° *Ohel Môchê*, « tente de Moïse », sur la colline occidentale au-dessus de *Michkenôt*, 1883 (Sephardim).

A l'année 1887 appartiennent :

4° *Soukkôt châlôm*, « cabanes de la paix », à l'ouest de Talitha Koûmi, et *Cha'arê Môché,* « portes de Moïse », fondation d'un riche juif de Russie, Moïse Wittenberger.

5° *Baït Yehoûda*, « maison de Juda », est de l'année 1888, sur la route de Jaffa, en face de *Baït Ya'qôb*.

6° En 1889 on a bâti *Cha'ar Pinna*, « porte angulaire », dans le voisinage de *Mêa Che'ârin*. Non loin on rencontre la colonie de l'*Alliance israélite*, et près de l'orphelinat syrien celle de *Makhanê Yehoûda*, « camp de Juda ».

7° Une centaine de familles juives du Yémen, traversant toute l'étendue de l'immense péninsule arabique, arrivaient en 1884 à Jérusalem sur le bruit que le Messie venait d'apparaître. « En fait de Messie, elles n'ont naturellement trouvé à Sion que le Turc, la misère et les fièvres. Elles logent dans des cavernes au pied de la montagne sainte et dressent leurs tentes dans la boue au pied des oliviers. Les consuls d'Europe se sont entremis pour elles et leur ont fait bâtir quelques maisons très misérables appelées *Bâtê hattemanîm*, « maisons des Thémanites »[2]. De riches Juifs sont également intervenus et ont établi une partie de ces malheureux Yéménites au-dessus du village de Siloé. Ces deux établissements datent de 1890.

8° Un des derniers en date est *Chime'ôn hassaddîq*, « Siméon le Juste », commencé en 1891.

9° Je ne sais à quelle date rapporter la fondation de *Bâté Bôkhârâ*, « maisons de Bokhâra », à côté d'un ancien étang dans la vallée du Cédron ; *Ezrat Yisrâêl*, « secours d'Israël », *Keneset Yisrâêl*, « réunion d'Israël », *Nakhalat Ziyôn*, « héritage de Sion », *Cha'arê Yerouchalaïm*, « portes

1. Fils de Nîsin Baq.

2. J. Darmesteter, *Le Mahdi*, p. 83. Paris, 1885. — *Théman* est le nom biblique du Yémen.

de Jérusalem », *Cha'arê Zedeq* (Achkenazim) ; *Zikrôn Tôbiya*, « souvenir de Tobie », etc.

10° Au nord de Jérusalem, près de *Wâdî Lorîqâ*, les Juifs de Bôkhârâ[1] possèdent un autre établissement : *Ohel Chelômô*, « tente de Salomon », la plus belle et la plus riche des colonies juives.

On se demandera naturellement de quoi vivent ces nombreux colons israélites ? La réponse est assez difficile. Quelques-uns essaient du négoce; d'autres sont tailleurs de pierres ou fabricants d'objets de piété. Mais généralement ils méprisent les travaux manuels et vivent le plus souvent d'une de ces professions mal définies pour lesquelles les enfants d'Israël ont toujours montré une grande aptitude. « Beaucoup sont changeurs, comme ils le sont du reste dans toutes les villes de l'Orient ; on les voit assis sur un escabeau peu élevé, ayant devant eux une caisse en bois solide, bardée de lames de fer, assujetties par des clous à grosse tête et fermée par d'énormes cadenas. Sur leurs genoux ils tiennent des sébiles dans lesquelles ils font glisser avec adresse et avec une volupté visible des piles de pièces de monnaie dont le cliquetis argentin est destiné à attirer l'attention des passants[2]. »

D'autres enfin « se chargent pour leurs frères, qui habitent au loin les différentes parties du monde, de faire réciter les prières recommandées par le Talmud; car, d'après eux, le monde retournerait à son chaos primitif si, au moins deux fois chaque semaine, ces prières n'étaient pas dites dans les quatre villes saintes de la Palestine: Jérusalem, Hébron, Safed et Tibériade. Comme rémunération pour cette pieuse industrie, ils reçoivent les collectes faites chez leurs coreligionnaires d'Europe, par les soins du grand rabbin des Israélites espagnols[3]. »

Outre les entreprises pour la construction de maisons économiques, Jérusalem possède des sociétés analogues, ayant pour but de faciliter aux immigrants l'acquisition de

1. Asie centrale.
2. *La Syrie d'aujourd'hui*, par le Dr Lortet, p. 247. Paris, 1884.
3. *Ibid.*, 248.

terrains propres à la culture. Dalman cite trois de ces sociétés : *Eleph Che'ârîm*, « mille portes », *Nakhalat Ya'qôb*, « héritage de Jacob », et *Khibbath hâ'arez*, « amour du pays ».

D'après les statuts de la dernière société, chaque membre s'engage à payer par versements mensuels, dans l'espace de cinq ans, la somme de 480 marcs (600 fr.). Avec ces ressources, un comité, choisi et contrôlé par la société achète des propriétés qui sont aussitôt défrichées et plantées. Au bout de cinq ans les terrains sont tirés au sort entre les membres. La société *Nakhalat Ya'qôb* a un règlement analogue ; elle a acquis en 1891, dans le voisinage de l'antique Bethel, au nord de Jérusalem, près de 180 hectares pour y établir une colonie. Nous ne savons si ce projet d'établissement a depuis reçu un commencement d'exécution.

Pour être complet, mentionnons le jardin « Vigne d'Abraham » appartenant au comité chrétien de *Secours aux Juifs persécutés*, fondé en 1882 à Londres par le comte de Shaftesbury. On y occupe des Israélites nécessiteux.

En passant devant la station de Daïr Abbân, sur la ligne de Jaffa-Jérusalem, le voyageur découvre sur la gauche, non loin de la petite gare, un gros bâtiment couvert en tuiles rouges. C'est le centre de la colonie juive de 'Artoûf, fondée en 1883 par *The Jewish Refugees aid Society* [1]. Le soin spirituel des colons est confié à la *Société des Missions juives de Londres* [2]. Sur une superficie de 506 hectares s'élèvent

1. Présidée par le comte d'Aberdeen.

2. Cette société a plusieurs établissements à Jérusalem et si je ne me trompe sur d'autres points de la Palestine. Sur l'activité et les succès des missions protestantes parmi les Juifs, voici quelques détails empruntés au *Neueste Nachrichten aus dem Morgenlande*, organe de la société protestante *Jerusalem-Verein* (1888, 1re livraison). « Depuis 1842 l'église anglaise travaille à l'évangélisation des Juifs avec beaucoup de zèle et des ressources considérables. Pour les attirer, elle a par exemple mis son hôpital sur le pied *Kocher*, tellement que le plus pointilleux rabbin n'y peut trouver à reprendre. Et pourtant minces sont les succès parmi les Juifs établis ici depuis longtemps. Seuls, de jeunes immigrants, sans famille, qui au fond tiennent peu à leur race et à leur religion — en moyenne une dizaine par an — font le pas et, en acceptant le baptême, coupent le dernier lien, puisqu'ils deviennent Anglais. Actuellement, l'attention est sérieusement attirée sur les nombreux Juifs, émigrés depuis 1882 de Roumanie et de Russie

huit maisons, occupées par une dizaine de Juifs. La plaine voisine donne de riches moissons de céréales. Autant qu'il m'a été donné d'en juger à distance, je n'ai pas vu trace d'autres cultures; à moins que le bois d'oliviers, voisin de la gare, n'appartienne à la colonie de ʿArtoûf.

C. SAFED ET HAUTE-GALILÉE

Safed, nous l'avons déjà vu, compte parmi les villes saintes des Israélites modernes et, d'après leurs traditions, le Messie doit en sortir. Après Jérusalem elle possède la population juive la plus dense de toute la Palestine, soit de 13 à 14 000 âmes. En 1891 il s'y est établi une société pour l'acquisition de terrains. Les membres se nomment *Ha-Gelilîm*, « les Galiléens ».

A 1 heure 1/2 ouest de Safed, se trouve le village de *Mairôn*, le lieu de pèlerinage le plus célèbre et le plus vénéré du monde israélite. Il suffit de dire qu'on y montre le tombeau de rabbi Yokhanan Sandelar, ceux de Simon ben Yokhaï, des grands rabbis Hillel et Chammaï, auxquels les Juifs Talmudistes ne connaissent point d'égaux. La communauté juive de Tibériade y a acheté un terrain de 100 hectares de superficie, où jusqu'ici aucun essai de colonisation n'a été fait. En 1890 et 1891, on a acquis à *Kafr Sabt*, entre Nazareth et Tibériade, 1350 hectares, à *Firʿim*, près de Safed, 450 hectares. La moitié de cette dernière acquisition a, depuis, passé à Rothschild. A *Hattîn*, près de Tibériade, un juif possède une propriété d'une superficie de 90 hectares.

Comme colonies proprement dites dans cette région, on peut signaler les suivantes :

1°. *Rôch-Pinna*, au village de Djaʿoûné entre Safed et le Jourdain, fondée en 1882 par des Juifs roumains ; elle a

et établis dans les colonies agricoles, partant moins sous l'influence de la *Khalouka*. On se demande s'il ne serait pas à propos de leur faire annoncer l'Évangile par des Juifs devenus chrétiens, afin de leur permettre d'accepter Jésus comme Messie sans sortir de la communion de leur peuple. De pareils essais ont obtenu en Russie d'excellents résultats (?). Parmi les immigrants Juifs il y aurait vers l'Évangile un grand mouvement (??), joint au désir de ne pas se séparer de leurs frères animés d'autres sentiments. »

passé plus tard sous la protection de Rothschild. Environ 300 colons, établis dans 45 maisons, s'occupent de céréales et de vignes : 200 000 ceps ont été plantés. La superficie primitive de 270 hectares a été porté à 720 hectares.

2°. *Aïn az-zaïtoûn* au nord de Safed (430 hectares), acquis en 1890 par un spéculateur juif, a été vendu à des cultivateurs juifs qui s'y sont établis.

3°. Non loin de 'Aïn az-zaïtoûn vers le nord, la colonie de *Makhanaïm*, soit 470 hectares, appartient à Rothschild. Ce financier y a ajouté les territoires de *Arab al-Akrâd*, *'Alma* et *Maloutiyé*. Il est, de ce fait, devenu propriétaire de la majeure partie des terrains cultivables entre Safed et le lac de Houlé.

4°. *Gecher ha-Yardên*, « pont du Jourdain », établi près du pont historique « des filles de Jacob », en arabe *gior banât Ya'qoûb*. En 1884, un riche juif y acquit des terrains considérables. 200 hectares sont cultivés par des journaliers juifs, qui, par de petites annuités, paient le prix d'achat et deviennent propriétaires ;

5°. *Michmar ha-Yardên*, « garde au Jourdain »[1], est le nom de l'autre moitié de cette propriété (180 hect.). Un rabbin de Safed s'y est installé avec 25 ouvriers juifs de la même ville. Ils y ont planté 70 000 pieds de vigne et occupent dix maisons. L'entreprise est soutenue par la société berlinoise *Ezra pour favoriser les entreprises agricoles des Juifs en Palestine et en Syrie*.

6°. *Yesoûd ha-Ma'alâ* est le nom hébreu de la colonie établie à *Khirbet Zoûbaïd*, près du lac de Houlé. Fondée par des juifs russes en 1883, elle a été acquise, en 1888, par Rothschild et a une superficie de 216 hectares. L'ingénieur G. Schumacher, qui la visita en 1889, nous en a laissé cette description :

Le baron Edmond de Rothschild, de Paris, soutient avec désintéressement cette colonie encore dans sa période de développement. Elle est établie tout

1. Cela fait songer à la fameuse *Wacht am Rhein*.

près des bords du lac de Houlé, sur l'emplacement de Khirbet Zoubaïd, amas de ruines n'offrant rien de remarquable. Vers le lac, un grand Khan termine la colonie, composée de pauvres cabanes, couvertes en nattes. Du côté sud, un jardin renferme des rosiers et d'autres plantes aromatiques pour la fabrication d'essences. On travaille à construire des maisons en pierres et un appareil pour élever l'eau. Après une longue interruption, une barque navigue de nouveau sur le lac et nous fournit un plat de poissons succulents.

Cette contrée basse avoisinant le lac de Houlé est, elle aussi, très insalubre. La colonie, composée de Juifs natifs de Safed, est fortement éprouvée par la fièvre. Celle-ci est surtout causée par les brusques écarts de la température nocturne et diurne. Le 20 avril, le maximum de la température était 42°C, la nuit elle s'abaissait à 26°C [1].

Les développements ultérieurs de *Khirbet Zoubaïd* ont été très lents. L'on a élevé une quinzaine de maisons habitées par huit à dix familles. Outre les travaux agricoles, on s'y occupe aussi de la pêche. La colonie était, il y a deux ans, dirigée par un chrétien : particularité qui se représente dans d'autres colonies juives; l'Israélite étant décidément réfractaire à l'agriculture, malgré les encouragements et les subsides des Rothschild et des *Amis de Sion.*

Entre le lac Houlé et les sources du Jourdain, le *Comité Palestinien* de Paris a acquis des terrains d'une superficie de 1000 hectares. Malheureusement les renseignements très vagues qui nous ont été fournis ne nous permettent pas de préciser davantage la position de la colonie projetée. Nous savons seulement que, dans toute cette région et dans le district voisin de *Mardg'Oyoûn,* des spéculateurs juifs parcourent le pays et guettent l'occasion de nouvelles acquisitions territoriales.

D. CAIFFA ET ENVIRONS

Pendant que Rothschild se taillait une baronie dans les bonnes terres de la Haute-Galilée, le comité russe des *Amis de Sion*, établi à Jaffa, ne restait pas inactif. En 1891 il acheta le village de *Kafr Etta* [2]; il jeta ensuite les yeux

1. ZDPV, XIII, 73.

2. Doit être au nord de Caïffa. Je donne ce nom, comme il m'est fourni par ZDPV, *loc. cit.*, sans avoir pu vérifier ni son orthographe primitive ni sa position sur la carte.

sur de vastes terrains le long de la côte entre le Cison et le Bélus. Ces différents achats allaient le rendre propriétaire de la plus grande partie de la riche plaine d'Acre, quand un iradé impérial [1], interdisant l'entrée des émigrants israélites en Palestine, obligea de résilier ces contracts.

Les autres colonies, toutes antérieures à 1891, sont situées le long de la Méditerranée au sud du Carmel.

1° *Zikrôn Ya'qôb* l'ancienne *Samârîn*, entre Césarée et le Carmel, a sous sa dépendance quatre établissements secondaires, nommés *Akhôt Zikrôn Ya'qôb*, ou « sœurs de Zikrôn Ya'qôb », à savoir : *Tantoûra* l'ancienne *Dora*, au bord de la mer, *Oumm al-Gimâl*, appelé encore *Oumm at-toût* [2] et *Kifâra* [3], couvrant en tout une superficie d'environ 1300 hectares.

La colonie principale ou Zikrôn Ya'qôb, commencée par des Juifs roumains en 1862, passa deux ans plus tard sous la protection de Rothschild qui l'agrandit considérablement : 450 hectares sont semés en blé, le reste est surtout consacré à la vigne. 80 maisons en pierre, habitées par autant de familles, forment la colonie centrale, possédant synagogue, école et pharmacie. Les 38 maisons des établissements secondaires hébergent 32 familles. A Zikrôn Ya'qôb il y a une population fixe de 850 habitants et environ 2000 sur le territoire réuni des cinq colonies. Rothschild vient encore d'acquérir *'Atlît*, le *Château-pèlerin* du moyen âge [4], entre Dora et Caïffa, soit 800 hectares.

2° *Al-Khoudaira*. Dans le wâdî de même nom, au sud de Césarée, 2600 hectares ont été achetés en 1890 par des sociétés russes de Riga, Wilna et Kowno. La colonisation y est,

1. Resté à peu près lettre morte, cas fréquent dans ce pays de paternelle tyrannie. Pratiquement, les juifs sont obligés de séjourner à Jaffa jusqu'à ce que moyennant finances la porte de l'intérieur leur ait été ouverte.

2. Cf. Victor Guérin, *Samarie*, II, 303.

3. Ou *Chifâra*. Cette dernière orthographe me paraît due à une particularité de la phonétique des fellahs palestiniens, donnant au *K* le son de *ch*. La prononciation des Bédouins donne lieu à la même observation.

4. Beau château des Templiers, et le dernier boulevard des chrétiens en Palestine. Il fut pris quelques semaines après la chute de S. Jean d'Acre.

semble-t-il, poussée assez activement : 150000 ceps sont déjà plantés.

Non loin du Tabor, dans un endroit nommé *Ach-chadjara*, les Juifs se sont également rendus acquéreurs de nouveaux terrains. C'est tout ce que nous savons de cette future colonie, si toutefois les contestations sur le droit de propriété permettent jamais d'aboutir à un établissement quelconque.

Au dire de la *Terre-Sainte*[1], « une partie de la plaine d'Esdrelon » serait également entre les mains d'Israël. D'après nos renseignements les choses sont moins avancées[2]. Les Juifs auraient effectivement jeté leur dévolu sur 1450 hectares de cette terre dont la fertilité est proverbiale ; mais jusqu'ici rien n'a encore été fait. Il en est de même pour un lot de 734 hectares dans la plaine Al-Khait. En Orient, plus que partout ailleurs, il y a loin de l'intention à l'exécution.

M. Conder[3] signale à *Aboû Choûché* dans la plaine d'Esdrelon une grande propriété d'environ 4000 hectares appartenant aux banquiers juifs Bergheim de Jérusalem. Ce domaine ne ressemble en rien aux colonies décrites plus haut. Les fellahs, anciens occupants du sol, continuent à le cultiver d'après leurs méthodes surannées. Ils sont surveillés par les intendants de Bergheim, auquel ils doivent abandonner un quart, quelquefois plus, de la récolte annuelle. Une ferme a été bâtie, une pompe installée ; d'autres améliorations ont été également introduites.

E. HAURAN ET TRANSJORDANIE.

En 1892, le *Comité Palestinien de Paris* a acheté aux environs de *Cheikh Sa'd* un énorme district de 12000 hectares, comprenant le territoire de *Qarifé* et s'étendant vers le sud-ouest jusqu'à *Aïn Zakâr*[4] et *Ach-chadjara*, vers le sud-est jusqu'à *Saham* et *Djelîn*, non loin de *Mzairib*, station-terminus

1. Année 1892, p. 461.
2. A l'exception de la propriété Bergheim dont il sera question plus loin.
3. *Tent-work in Palestine*, à l'endroit déjà cité ; V. Guérin, *Samarie*, II, 240.
4. Cfr. G. Schumacher, *Across the Jordan* p. 47, où l'on écrit *'Aïn dakkar* avec redoublement du *kaph* et sans *aleph*.

du chemin de fer Damas-Hauran. Dans la même région, un autre domaine de 2000 hectares a été acquis. Au pied de l'Hermon, dans le voisinage de Damas, *Baïtîma* et *Khân ach-cheikh,* en tout 7000 hectares, sont également devenus des fiefs israélites.

Mais plus que toute autre région, la Transjordanie proprement dite, c'est-à-dire les anciens pays bibliques de Galaad et de Moab, devait attirer l'attention des *Amis de Sion.* Le climat est d'une grande salubrité. La terre donne presque sans travail de superbes récoltes de céréales ; et, chose étonnante en Orient, nous y avons pu, pendant de longues heures, voyager dans de véritables forêts où il fallait à chaque pas se coller contre le dos de sa monture pour ne pas être, comme Absalon, enlevé de selle par les branches de chênes séculaires. Entre *Salt* et *Ermamîm*[1], nous connaissons certaines vallées dont l'aspect frais et verdoyant nous a rappelé les sites frais et pittoresques de la Suisse et du Tyrol[2]. A part son éloignement des grands centres et la difficulté des communications, aucune partie du Levant ne paraît offrir plus de chances de succès à la colonisation occidentale.

Aussi, pendant son ambassade à Constantinople, M. Goschen, un enfant d'Israël, a-t-il entretenu le sultan du projet de « constituer en une colonie juive les pays de Galaad et de Moab, districts d'environ 600 000 hectares, habités aujourd'hui par quelques tribus de Bédouins nomades.

« Le gouvernement ottoman garderait la haute suzeraineté sur ce territoire, qui fut autrefois la partie de la terre promise attribuée aux tribus de Gad, Ruben et Manassé. La Porte recevrait, en retour de cette concession, un nombre respectable de millions, qui sont déjà souscrits, paraît-il. Sir Moses Montefiore et plusieurs autres richissimes israélites s'intéressent beaucoup à ce projet, fortement patronné par feu lord Beaconsfield, et qui ne paraît nullement répugner (?) au sultan. La nouvelle colonie, soumise à l'autorité d'un prince de race et de religion israélite, servirait de

1. A trois heures au nord de Salt. Cette dernière ville est le chef-lieu du caïmacamat de même nom.

2. Malheureusement ces belles forêts sont abandonnées aux déprédations des Bédouins et des colons circassiens.

noyau et de base à un futur royaume d'Israël. Aussitôt que le gouvernement turc aura donné son consentement, deux chemins de fer, l'un allant de Jaffa à Jérusalem, l'autre de Haïfa [1] jusqu'au-delà du Jourdain, seront mis en construction, en même temps qu'un canal qui unirait la Méditerrannée au golfe d'Akabah. Sir L. Oliphant, diplomate anglais bien connu, est le fondé de pouvoir de cette société plutôt financière et politique que religieuse [2]. »

Le sultan s'est naturellement gardé de donner son consentement. Ni le canal ni la ligne de Caïffa-Damas n'ont été exécutés . Cette dernière entreprise, annoncée et commencée bruyamment par un spéculateur israélite, s'est terminée par un fiasco lamentable.

Mais si Israël ne peut acquérir la Transjordanie en bloc, il compte y parvenir en détail. Le 11 juin dernier, nous visitions les ruines de l'antique *Gadara* [3]. Le *moukhtâr* [4] du village de *Moukaïs* [5], qui a succédé à la capitale de la Décapole de Pérée, nous confia que Rothschild traitait en ce moment pour acheter toutes les terres de ce village, s'étendant à l'ouest jusqu'aux bords du Jourdain. Ces terrains, d'une grande fertilité, formeraient vers le sud-est la prolongation du fief galiléen. Dans l'intention du baron ils sont peut-être destinés à amorcer les autres lots de la Pérée. Quoiqu'il en soit, on croit voir un peu partout dans ces parages la main des Juifs. A vrai dire, leurs menées ne sont pas bien secrètes ; trop souvent même elles se montrent au grand jour par l'achat de districts entiers.

III

En résumé, Israël possède en Palestine environ cinquante mille hectares. Quant à la population juive, elle atteint le

1. Ou Caïffa.
2. *Syrie d'aujourd'hui*, p. 248.
3. Situé à l'orient du Jourdain, à quelques kilomètres de l'endroit où il sort du lac de Tibériade.
4. Ou maire.
5. Véritable orthographe de ce nom, souvent écrit *Oumm Qaïs* et *Oumm Kaïs*. Les deux variantes doivent leur origine à l'étymologie populaire.

total de 75 000 âmes [1], soit un peu plus de la moitié du chiffre 130 000, fourni par la revue *La Terre-Sainte* [2]. C'est beaucoup, étant donné que l'immigration est loin de se ralentir.

Que penser maintenant du projet et des efforts des Sionistes ? Observons d'abord que ces derniers représentent seulement une minime fraction du judaïsme cosmopolite. La grande majorité d'Israël repousse leur idée. Tout spécialement les comités anglais des *Amis de Sion* ont déclaré vouloir continuer leur système de colonisation par petits paquets.

D'autres enfants d'Abraham, songeant sans doute à la destinée des Arméniens, préfèreraient à la Palestine quelque nouvelle Sion au-delà des mers, une République Argentine par exemple, un Eldorado quelconque. La Terre promise leur apparaît bien triste avec ses plaines dénudées, ses montagnes chauves et calcinées ; et en chœur ils répètent cette parole d'un Achkenazim : « Jérusalem est bon pour prier, mais pas pour faire des affaires [3] ! » D'autres encore, les assimilés, pourrait-on dire, se reconnaissent citoyens du pays où ils vivent, et, satisfaits de leur sort, ne considèrent plus le judaïsme comme une nationalité, y trouvant à peine encore une religion [4]. Enfin les grands rabbins d'Allemagne et d'Autriche, la synagogue presque unanime, tiennent les efforts des Sionistes pour contraires aux promesses messianiques et aux prescriptions postérieures, qui, disent-ils, font aux Juifs un devoir de servir la patrie à laquelle ils appartiennent.

Deux jours après la clôture du congrès de Bâle, le *Times* publiait une lettre d'un notable juif anglais, M. Oswald-John Simon. Se basant sur des déclarations publiques de M. Adler, grand rabbin des communautés orthodoxes unies

1. En chiffres ronds.

2. *Das Heilige Land*, 1891, p. 178, parle de 150 000 Juifs.

3. « Jerusalem ist gut zu beten, aber nicht für Geschaefte zu machen. » Cité par le journal *Warte des Tempels* (1886, nº 28), organe des Templiers protestants de Palestine.

4. Ils sont nombreux en Autriche et surtout en Hongrie. Ils abandonnent la circoncision et la plupart des rites extérieurs du judaïsme.

de l'Empire britannique — c'est le titre du « très révérend » grand rabbin, — M. Simon explique que le congrès de Bâle est une « insigne bévue » (*an egregious blunder*) et déclare absolument funeste (*mischievous*) l'idée d'établir un état juif en Palestine. Le grand rabbin Adler et les Israélites orthodoxes de l'empire anglais veulent conserver leur nationalité anglaise, tout en gardant la religion de leurs pères. L'idée d'un état juif a pu germer dans le cerveau des Juifs qui sont opprimés dans leur pays. Mais en Angleterre, en France, en Italie et dans les États-Unis, où les Juifs sont des citoyens et où ils aiment leur patrie, aucun Israélite ne peut approuver un pareil rêve.

Nous n'avons aucune raison de ne pas partager l'avis de M. Oswald-John Simon. Quand même toute la Diaspora judaïque serait d'accord sur la question sioniste, nous voyons à sa réalisation d'énormes difficultés. Beaucoup de ces difficultés ont déjà été signalées avant nous et mises en bonne lumière. On nous permettra seulement d'insister sur un point.

Il faut avoir vécu en Orient pour se rendre compte du degré d'abjection où y sont tombés les enfants d'Israël. Le sultan Abdul Hamid a eu bien du mal pour faire accepter à l'opinion musulmane les amputations forcées de l'empire ottoman, arrivées sous son règne. Que serait-ce si pour de l'argent il abandonnait à des Juifs exécrés un pays tout entier, et quel pays? La Palestine; c'est-à-dire « le séjour des prophètes, le centre des hommes pieux, la patrie des saints immmortels ; le pays où se trouvent la première *qibla*[1], la place de la résurrection et du voyage nocturne[2], la Terre sainte [enfin]... ; la terre vers laquelle émigra Abraham, le séjour de Job et de son puits[3], le *mihrab*[4] et la porte de

1. *Qibla*, direction vers laquelle le musulman doit se tourner pendant la prière. Dans la première partie de sa carrière, Mahomet l'avait d'abord fixée à Jérusalem.

2. De Mahomet. Cfr. *Coran*, xvii, 1.

3. *Coran* xxxviii, 41.

4. Sorte de niche dans les mosquées où se tient l'iman pendant la prière : elle indique la direction de la Mecque.

David, les monuments de Salamon..., les tombes d'Abraham, d'Isaac et de sa mère, le lieu de naissance du Messie et son berceau..., la citerne et la prison de Jérémie..., le roc de Moïse, la colline de Jésus, le mihrâb de Zacharie, l'endroit où baptisait Jean, les chapelles des prophètes, les stations de Jacob, la *Mosquée éloignée* [1], le mont des Oliviers, le tombeau de Moïse, celui de Rachel... [2]. » Cet éloge résumant toute la tradition musulmane est de Maqdisî, géographe arabe du xe siècle.

Quel sultan oserait abandonner à des infidèles une terre recélant les os de tant de saints et de prophètes ? Encore, pour abréger la citation, avons-nous à dessein éloigné les noms de Lot, Goliath, Saül, Urias, etc., tous inscrits sur les listes prophétiques par le *Coran* [3] et l'hagiographie musulmane.

Personnellement, Abdul Hamid est moins que personne disposé à céder une parcelle de terre islamite. On l'a vu récemment dans les négociations relatives à l'évacuation de la Thessalie. Il prend très au sérieux son titre de calife ou chef spirituel de tous les Musulmans. Depuis la guerre turco-russe il s'efforce de regagner comme calife ce qu'il a perdu comme sultan. De là son refus de reconnaître l'occupation de la Tunisie, figurant toujours parmi les vilayets turcs dans l'annuaire de l'empire. De là les difficultés créées aux Anglais dans l'Inde par ses émissaires [4]. Le calife venge les injures du sultan.

1. « *Al-masgid al-aqsâ* », désigne les monunents élevés sur le mont Moriah et aussi quelquefois Jérusalem.

2. Comp. avec *Ibn al Fagîh al-hamazânî,* écrivain du ixe siècle, p. 91 sqq. *(Bibliotheca geograph. Arabum,* par M. de Goye, ve vol.) et l'ouvrage d'*Ibn 'Abd Rabbihi* (édit. de Boulaq), III, 366. Maqdisî fait également partie de la collection *Bibliotheca geogr. arab.* III, p. 151.

3. *Coran,* II, 250.

4. Les Musulmans de Kurrachee, capitale de la province du Sind (Inde) viennent d'envoyer une adresse au sultan. On y lit : « Bien qu'apparemment nous vivions sous la domination anglaise, nous nous considérons effectivement placés sous le bon vouloir du souverain de tous les Musulmans... » Cette pièce est de nature à faire réfléchir le gouvernement des Indes. Le baron de Hübner avait déjà écrit que « les Musulmans des Indes avaient au moins un œil tourné vers Constantinople ».

Le prestige du califat — Sa Hautesse ne l'ignore pas — serait gravement atteint le jour où elle abandonnerait contre des monceaux d'or une province, considérée par les Musulmans eux-mêmes comme terre sainte.

Les Sionistes feront donc bien de ne pas s'illusionner sur le sort réservé à leur projet. Si le congrès doit avoir un résultat pratique autre que la création de nouveaux comités et d'une banque sionistes, ce sera — croyons-nous — d'enrichir la liste des colonies juives de Palestine de quelque nouvelle *Nakhalat*, *Zikrôn, Michkenôt*, *Cha'ar*, *Ohel*, etc.[1].

Pendant que la synagogue s'agitait, les communautés chrétiennes n'étaient pas restées inactives. Si on additionne la superficie totale des terrains appartenant aux différentes confessions : catholiques, russes, grecs, protestants, etc., la somme doit être au moins égale à l'ensemble des possessions juives. A ce point de vue, les Russes ont tout spécialement montré un zèle fort intelligent. Ajoutons que, pour les entreprises agricoles, les établissements chrétiens sont autrement prospères que ceux des circoncis. Il suffit pour s'en convaincre de visiter une des colonies des Templiers allemands à Jaffa ou à Caïffa[2]. La comparaison est écrasante. La plupart des colonies juives cesseront d'exister le jour où Rothschild leur supprimera l'aumône de ses subsides.

En 1850, une trentaine de familles juives du Maroc s'établirent à *Chifâ 'Amr* en Galilée, pour s'y livrer à l'agriculture. Peu à peu elles abandonnèrent l'entreprise et vinrent s'établir à Caïffa, disant ouvertement que les travaux des champs n'étaient pas faits pour les Juifs. Conder, en citant ce fait[3], se permet la réflexion suivante : « Il ne faut pas oublier que leurs ancêtres ne furent pas plus tôt en possession de la Terre Sainte qu'ils réduisirent les anciens habitants à la condition de bûcherons et de porteurs d'eau[4]. »

1. Voir plus haut les noms des colonies hébraïques.
2. Cfr. Ebers et Guthe, *Palæstina in Bild und Wort*, II, 108 et 164.
3. Dans *Tent-work, loc. sup. laud.*
4. Généralisation d'un fait cité dans *Josué*, IX. L'écrivain anglais nous a malheureusement habitués à ces procédés peu scientifiques. Il n'a guère profité des observations réitérées que la *ZDPV* lui a faites sur ce point.

On n'est ni plus injuste ni plus superficiel.

Avant de nous séparer des colons juifs, il nous faut une dernière fois insister sur leur incapacité totale comme agriculteurs. Soit répulsion héréditaire pour les travaux des champs, soit réveil des instincts nomades du sémite, beaucoup de Juifs ne peuvent se faire au séjour des colonies. Pourtant les Rothschild, les Montefiore, et les autres *Amants de Sion* font l'impossible pour les retenir. Maisons, jardins, machines à vapeur, travaux d'irrigation, tout est exécuté aux frais des hauts protecteurs. Ceux-ci bâtissent des synagogues, des écoles, des pharmacies, paient les visites du médecin. Chaque colon reçoit journellement pour lui et chaque membre de sa famille la somme de deux piastres, environ 50 centimes, apport nullement à dédaigner, les familles israélites étant généralement nombreuses. En outre, on leur achète et à bon prix les produits de leurs champs. Rien n'y fait : vivant de la subvention de Rothschild, la plupart des colons font cultiver leurs champs par des Arabes, ou s'occupent de petites spéculations commerciales. Aussi ces établissements ne contribuent-ils pas à relever l'agriculture chez la population indigène.

IV

Nous disions, au commencement de cette étude, que l'exode juif vers la Palestine était bien antérieur au congrès de Bâle. Inutile de rappeler les comités de secours aux Juifs, fondés en Angleterre depuis une quinzaine d'années et patronnés par des membres de la haute aristocratie[1]. Nous voudrions seulement revenir sur une tentative peu connue, remontant au siècle dernier, tentative devant aboutir à la restauration du temple de Jérusalem et à ramener Israël au pays de ses pères. Elle avait pour promoteurs les coryphées du philosophisme. Aussi bien ce n'était pas l'amour de la synagogue qui les inspirait. Plagiaires de Julien l'Apostat, l'empereur philosophe, ils voulaient infliger un démenti à l'Évangile.

1. Voir plus haut, p. 11.

D'Alembert s'en explique en ces termes perfides, dans ses *Éclaircissements sur les éléments de philosophie*[1] : « C'est une chose très étonnante que parmi tant d'empereurs turcs, ennemis déclarés du christianisme, dont même quelques-uns d'eux avaient juré la perte, aucun n'ait encore pensé au projet dont nous parlons. On nous a objecté qu'il y a une mosquée de bâtie à l'endroit même où était ce temple, et que la loi mahométane défend d'abattre aucune mosquée; mais je doute que cette raison arrêtât un sultan zélé, qui saurait bien se faire appuyer par le mufti. Un chrétien ne peut donc se dispenser de reconnaître ici le doigt de la Providence..... Mais il n'y a pas, ce me semble, de chrétien sincère et zélé qui ne doive souhaiter que Dieu permette cette entreprise impie ; car il en résulterait sans doute en faveur de la religion chrétienne un nouvel argument des plus éclatants. »

Il n'y a d'étonnant en tout ceci que la légèreté de D'Alembert. Le naïf encyclopédiste ignore totalement l'importance au point de vue musulman des édifices élevés sur l'emplacement du temple de Jérusalem. Cette importance avait été à dessein grandie par les Omiades.

Quand le calife ʿAbdalmalik monta sur le trône (685), il se trouva en face d'un compétiteur, ʿAbdallah, fils de Zoubaïr. Maître de la Mecque et de Médine, ʿAbdallah forçait les pèlerins à lui faire hommage. Le calife résolut d'écarter ce danger, et il défendit à ses sujets de faire le voyage de la Mecque[2]. De là grand mécontentement parmi les pieux islamites. « Vous nous empêchez, cria le peuple, d'aller en pèlerinage à la maison de Dieu [la Mecque] comme le Coran nous l'ordonne [3]. »

En politique peu scrupuleux, ʿAbdalmalik fit appel aux théologiens de cour : Damas en possédait dès lors tout comme Byzance. Un des plus considérés était Ibn Chihâb az-zouhrî († 741). Il se rappela fort à propos une tradition d'après laquelle Mahomet avait désigné trois mosquées où le pèle-

1. Tome V, 3e question, p. 92.

2. Cfr. Notre travail *Le Chantre des Omiades*, p. 120. Paris, Albert Schulz, 1895.

3. Cfr. Yaʿqoûbî (édit. Houtsma), II, 311.

rinage pouvait être accompli : celle de Médine, celle de la Mecque et celle de Jérusalem. Le *hadîth*[1] ajoutait : « Une prière dans la mosquée de Jérusalem est préférable à mille prières faites ailleurs. » Cet appendice trahissait la tendance politique de la tradition, englobant la Mecque et Médine dans sa généralité[2]. 'Abdalmalik se chargea d'en tirer les conclusions : « La mosquée de Jérusalem, dit-il à ses sujets, remplacera pour vous celle de la Mecque et le Roc où, d'après la tradition, le prophète mit le pied pour monter au ciel, vous tiendra lieu de la Ka'ba. » Il bâtit donc une coupole au dessus du rocher, y suspendit des rideaux de brocart, et engagea le peuple à y faire les tournées comme autour de la Ka'ba[3]. »

Cette dernière particularité explique la disposition extraordinaire de ce monument vulgairement appelée mosquée d'Omar[4]. Au lieu de rappeler la basilique byzantine, comme toutes les mosquées des premiers temps de l'hégire, sa forme ronde ou plutôt octogonale devait simplement permettre aux pèlerins d'y faire le « tawâf » ou les tournées processionnelles autour du rocher, comme c'était l'usage à la Mecque autour de la *pierre noire*.

Mais dans leur zèle les fabricants de traditions officielles avaient légèrement dépassé le but. Aussi l'exégèse orthodoxe glisse-t-elle sans appuyer sur ces hadîth[5], propagés surtout par les écrivains Syriens. Elle craindrait d'encourager des

1. Fait ou parole de Mahomet, servant de base à des conclusions dogmatiques ou morales. L'immense majorité des hadîth est apocryphe. A notre connaissance le meilleur travail sur cette matière se trouve dans les *Muhammedanische Studien* du Prof. Ign. Goldziher, II, 1-275. Halle, 1890.

2. Une série de hadîth à tendances analogues date de la même période. *Ibid.*, 36, où le renvoi au *Journal asiatique* doit être corrigé ainsi : 1887, I (et non II), 482.

3. Ya'qoûbî, *loc. sup. cit.*

4. Le véritable architecte en est le calife 'Abdalmalik. Cfr. *Le Chantre des Omiades*, 121 ; ZDPV, XIII, 1-24 ; *Journ. asiat.*, 1887, I, 482.

5. Ibn Batoûta, très pieux sunnite et grand voyageur devant Allah, affecte de les passer sous silence dans sa description des sanctuaires musulmans de Jérusalem (I, 121-125). A propos de la grande mosquée de Damas, il rappelle que, d'après une tradition, « une prière y équivaut à trente mille prières » (I, 197). Il sait se souvenir à temps.

tendances schismatiques. Ces traditions lui paraissent d'ailleurs suspectes, étant patronnées par des princes aussi tièdes musulmans que les Omiades. Mais Syriens ou non, orthodoxes intransigeants ou partisans des califes de Damas, les islamites s'accordent à mettre les monuments élevés sur le Moriah immédiatement après ceux du Hidjâz. Longtemps encore après la période omiade, « les habitants de la Syrie, empêchés de faire le voyage de la Mecque, se rendaient à Jérusalem à l'époque du pèlerinage[1] ». On comprend donc le soin jaloux des musulmans pour écarter l'infidèle de ces sanctuaires vénérés. C'est seulement dans la seconde moitié de ce siècle que les chrétiens ont été admis à les visiter. Quant aux juifs ils n'y peuvent pénétrer sous aucun prétexte.

L'ignorance ne doute de rien. Complètement étranger au monde musulman, D'Alembert commença résolument sa campagne en faveur du temple de Jérusalem. N'étant pas en relations directes avec le Grand-Seigneur, il dut chercher quelque puissant protecteur, capable de mener à bonne fin cette « entreprise impie ». Son choix s'arrêta tout naturellement sur Frédéric de Prusse. Ce monarque était, après bien des difficultés, parvenu à nouer des relations avec le sultan Moustafâ III. Le 29 mars 1761, son envoyé, Hauden, plus connu sous le nom de Rexin, concluait avec la Porte, au nom de la Prusse, un traité d'amitié conçu en huit articles[2]. Le dernier article prévoyait le cas où il pourrait devenir utile et avantageux aux deux parties de reprendre les négociations[3]. Vers le milieu de 1763, un ambassadeur turc, Ahmed Resmi, arrivait à Berlin porteur de riches présents et chargé de s'entendre avec le cabinet prussien. D'Alembert crut devoir profiter de cette circonstance et le 18 octobre il écrivit à Voltaire : « Vous savez apparemment qu'il y a actuelle-

1. *Voyage de Nassiri Khosrau*, par Ch. Schefer. Paris, 1881, p. 66 de la traduction française.

2. Cfr. De Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, trad. franç., XVI, pp. 11, 67.

3. Elles furent reprises plus tard à l'effet de changer le traité d'amitié en une alliance offensive et défensive. *Op. cit.*, p. 71. Sur la mission d'Ahmed Resmi à Berlin. *Ibid.*, 114-118.

ment à Berlin un circoncis qui, en attendant le paradis de Mahomet est venu voir votre ancien disciple [1], de la part du sultan Mustapha. J'écrivois l'autre jour dans ce pays-là, que si le roi vouloit seulement dire un mot, ce seroit une belle occasion de faire rebâtir le temple de Jérusalem. »

Le 29 décembre de la même année, il écrivait de nouveau à Voltaire : « Je ne doute pas que nous ne parvinssions à faire rebâtir le temple de Jérusalem, si votre ancien disciple ne craignoit pas de perdre à cette négociation quelques honnêtes circoncis qui emporteraient de chez lui trente ou quarante millions. »

Frédéric, malgré les pressantes instances des philosophes, avait, paraît-il, négligé d'entretenir le Divan de la restauration du temple de Jérusalem. De 1769 à 1772, les Russes infligèrent aux Ottomans une série de désastres : incendie de la flotte turque à Tchesmé, perte de la Moldo-Valachie, de la Bessarabie, de la Crimée, déroute de plusieurs armées, etc. En 1772, le roi de Prusse fit offrir sa médiation à la Porte, moins par amitié pour son allié Moustafâ que pour arrêter la marche des Russes victorieux. Le sultan aux abois agréa ses bons offices.

Cette fois D'Alembert crut l'heure arrivée. Il rappela au roi le projet cher aux philosophes. Le monarque prussien se souciait fort peu de compliquer la marche des négociations, et, le 23 juillet 1772, il fit à D'Alembert une réponse où il se moque agréablement des encyclopédistes et des *francs penseurs*: « Je vous réponds d'avance que les abîmes de la terre ne s'ouvriront pas pour vomir des flammes et consumer les ouvriers qui rebâtiront le temple de Jérusalem. Mustapha n'a point assez de fonds, après les énormes dépenses qu'il a faites dans cette guerre, pour se charger d'une pareille entreprise. Les Juifs de Constantinople ne sont pas assez riches pour l'entrepkövet. Il faudroit pour y réussir que les encyclopédistes fissent une quête dans tout l'univers et imposassent une taxe au francs penseurs, et de cet argent nous relèverions cet édifice en bravant les flammes. Cepen-

1. Le roi de Prusse.

dant ne croyez pas que ce temple édifié démontât Messieurs de la Sorbonne : ils se jetteroient dans des distinctions. Laissons aux Garasses modernes le faible argument d'Ammien Marcellin pour étayer leur vieux palais magique qui s'écroule. »

Cependant cet argument ne paraissait pas si faible à D'Alembert, et il voulait toujours s'en débarrasser, au risque même de passer pour un Garasse aux yeux de Frédéric, bien convaincu que s'il réussissait, il *démonterait Messieurs de la Sorbonne*. Frédéric, qui voyait les négociations pour la paix sur le point d'être rompues [1], répondit aux nouvelles instances des philosophes français : « S'il y avoit moins de difficultés à terminer la paix, le temple de Jérusalem pourroit être réédifié par un des articles, mais il ne faudroit pas à présent ajouter une condition pareille qui ne feroit qu'embrouiller les choses. Ce pourroit être le sujet d'une négociation particulière. Que la Sorbonne cependant n'en ait pas le moindre soupçon, ou vous la verriez épuiser les bourses dévotes, envoyer le plus pur de votre or en Turquie, pour contrecarrer les protecteurs du temple. Enfin, ce temple existeroit, et les sorboniqueurs soutiendroient avec leurs sophismes qu'il n'en est rien [2]. »

Malgré ces raisons qui paraissaient si péremptoires au roi philosophe, il écrivait encore au même D'Alembert le 27 octobre suivant : « J'enverrois volontiers au nouveau temple de Jérusalem une vermine hébraïque dont je serois bien aise de me dessaisir, si l'on pouvoit persuader à M. Mustapha d'en permettre la réédification. »

Dans toute cette affaire, Frédéric n'avait fait qu'amuser D'Alembert. A la fin il se débarrassa de ses importunités par cette dernière lettre, écrite le 4 décembre de la même année : « Je crois... qu'il ne sera pas plus question de rebâtir le temple de Jérusalem que de reconstruire la tour de Babel. »

1. Elles le furent en effet quelques temps après et la guerre reprit l'année suivante.

2. Lettre du 17 septembre 1772.

Voltaire, non moins jaloux de l'entreprise que D'Alembert, la poussait de son côté avec la même activité. Lassé de la tiédeur que mettait dans cette affaire un prince, plus roi encore que sectaire, plus occupé de faire mentir ses ennemis que les prophéties et de relever ses manufactures que le temple de Jérusalem, il résolut de s'adresser à Catherine II.

Un ancien esclave, devenu principal bey d'Égypte, sous le nom d'Ali-Bey, voyant la Porte engagée dans la guerre avec les Russes, en profita pour se déclarer indépendant. Il envoya Mohammad-Bey, un de ses lieutenants, conquérir la Syrie à la tête de 80 000 hommes[1]. Voltaire pensa trouver ce parvenu plus accommodant que le sultan Moustafâ ; et, le 6 juillet 1771, il écrivit à Catherine II : « Si Votre Majesté a une correspondance suivie avec Ali-Bey, j'implore votre protection auprès de lui. J'ai une petite grâce à lui demander ; ce seroit de faire rebâtir le temple de Jérusalem et d'y rappeler tous les Juifs, qui lui paieroient un gros tribut et qui feroient de lui un Grand-seigneur. »

Nous ne savons pas quelle réponse fit Catherine ; si elle eut plus de zèle que Frédéric, si elle accorda *la petite grâce*, ou si elle renvoya les francs penseurs à la prise de Constantinople qu'elle méditait alors. Deux ans après la lettre de Voltaire à la Sémiramis du Nord, Ali-Bey, trahi par la fortune, quittait précipitamment l'Égypte pour se réfugier en Syrie. Le temple est resté dans le même état où le mit Titus il y a dix-huit siècles.

Même après le congrès de Bâle, la restauration du royaume

1. La conquête de la Syrie a été la préoccupation constante de tous les pouvoirs qui se sont succédé dans la vallée du Nil, depuis les Pharaons jusqu'à Bonaparte et Mehemet-Ali. Ces deux pays, semble-t-il, se complètent l'un l'autre. La Syrie possède dans l'isthme de Suez la porte de l'Égypte, ouverte au Nord à tous les coups de main. Sa position géographique, son sol montagneux et coupé en font une base stratégique, excellente pour les opérations dirigées contre l'Asie. Sa population forte et guerrière forme un recrutement bien supérieur à celui des fellahs, généralement assez pauvres soldats. Enfin, les forteresses de ses montagnes pouvaient jadis servir d'abris en cas de défaite. Ali-Bey devait bientôt en faire l'expérience.

de Sion nous paraît plus éloignée que jamais. Les « francs penseurs » et les sionistes feront bien d'en prendre leur parti. Quant aux catholiques — nous pourrions dire les chrétiens, — malgré les excitations de certains journaux[1] ils peuvent envisager l'avenir avec confiance : la question sioniste ne présente pour eux qu'un intérêt historique. S'alarmer, outre mesure, serait donner au modeste congrès de Bâle une importance qu'il ne comporte pas. C'est, nous l'espérons, la conclusion que le lecteur dégagera de cette étude.

1. L'*Italie* a publié la note suivante, que nous considérons simplement comme une coquinerie : « Après le congrès de Bâle, Sa Sainteté a cru de son devoir de chef du catholicisme de prendre toutes les mesures pour éviter la reconstitution d'une nation juive à Jérusalem. Léon XIII enverra donc sous peu de jours un courrier à Constantinople, chargé de transmettre au sultan une lettre autographe dans laquelle Léon XIII priera vivement le sultan de bien vouloir ne pas céder la Palestine aux Juifs, qui seraient orgueilleux de pouvoir, même pour quelques années, faire mentir la prophétie selon laquelle ils étaient pour l'éternité dispersés dans le monde et dans l'impossibilité de se former en nation. »

L'organe du Quirinal peut se rassurer : ni les prophéties ni le catholicisme ne sont en danger.

H. LAMMENS, S. J.

LA QUESTION DU SUICIDE

La plaie du suicide dans notre société contemporaine éveille de plus en plus les alarmes des esprits sérieux et attire l'attention des sociologues. Des livres paraissent qui dressent les statistiques du mal et en cherchent les remèdes. Parmi ces ouvrages, celui de M. Emile Durkheim[1], professeur de sociologie à la Faculté des lettres de Bordeaux, est certainement l'un des plus fortement étudiés. Nous nous permettrons de lui emprunter quelques documents, en les complétant par d'autres sources, et d'examiner, après lui, quelles conclusions pratiques il convient d'en tirer pour combattre l'envahissement de l'épidémie du suicide.

I

C'est, en effet, chose lamentable que la multiplication toujours croissante du suicide dans les divers états de l'Europe. Le traducteur français du P. Appiano Buonafede (1716-1793), général des Célestins, auteur d'une *Histoire critique et philosophique du Suicide*, écrivait en 1841 : « Aujourd'hui le suicide est devenu à la mode. Il suit une marche ascendante dont il est difficile de prévoir le terme. » Que dirait-il s'il avait à écrire de nos jours, et combien ses appréhensions seraient plus légitimes encore !

Le chiffre des suicides pour la France a plus que quadruplé dans l'espace de soixante ans. En 1831, on comptait 2084 suicides, — 4454 en 1861, — 4490 en 1871, — 6741 en 1881, — 8884 en 1891.

1. *Le Suicide, étude de Sociologie.* Paris, Alcan, 1897. Un résumé en a paru dans l'*Économiste francais,* 30 octobre et 6 novembre 1897.

C'est, d'ailleurs, le même accroissement continu dans tous les pays de l'Europe : la Norvège seule fait une heureuse exception. Il y a ici une triste émulation, et il semble que les différentes nations se disputent la palme dans ce *record* d'un nouveau genre.

Si l'on cherche le nombre de suicides annuels par million d'habitants, on trouve que, de la période 1866-70 à la période 1878-82,

la Belgique	a passé	de 66	suicides	à 100
l'Autriche	—	— 78	—	— 163
la Bavière	—	— 90	—	— 133
la Prusse	—	— 142	—	— 166
la Saxe	—	— 293	—	— 391

Partout c'est le même déplorable progrès : sera-t-il indéfini ?

Voici, au reste, le rang qui revient aux diverses nations de l'Europe en ce triste concours. Nous choisissons la période 1880-82, comme la mieux uniformément observée. Si, depuis, le nombre des suicides s'est encore multiplié, les positions relatives n'ont guère varié.

Sur un million d'habitants, la dîme annuelle payée au fléau est

Pour l'Irlande	de 17	suicides	Pour l'Autriche	de 163	suicides
— l'Espagne	— 30	—	— la Prusse	— 166	—
— l'Italie	— 45	—	— la France	— 180	—
— la Norvège	— 69	—	— la Suisse	— 239	—
— l'Angleterre	— 76[1]	—	— le Danemark	— 251	—
— la Suède	— 92	—	— la Saxe	— 392	—
— la Belgique	— 100	—			

Quelles causes attribuer à un mal si général ? L'extension du suicide a amené un premier résultat : c'est sa condamnation unanime par tous les sociologues et les criminalistes qui comptent. On ne trouverait plus aujourd'hui, parmi les penseurs, l'indulgence d'un Montesquieu ou d'un Jean-Jacques Rousseau. L'indulgence sera chez la foule et chez ceux qui font métier de la flatter quand ils devraient la

1. Voir, pour l'Angleterre, l'observation des pages 19 et 20.

conduire, les journalistes, les romanciers, les auteurs dramatiques. Mais si les hommes de science s'accordent à considérer le suicide comme un mal, ils ne s'entendent plus quand il s'agit d'en déterminer les antécédents.

On sait les relations que certains criminalistes ont prétendu établir entre le suicide et la folie, l'hérédité ou le climat. Les statistiques et leur saine interprétation ruinent de plus en plus ces généralisations hâtives.

A la suite de M. Brierre de Boismont [1], M. Durkheim prouve à l'évidence que le suicide n'est pas toujours un symptôme de folie et que, s'il y a des suicides d'aliénés, on ne saurait voir un fou dans tout suicidé. Ainsi, les statistiques montrent que, dans les asiles d'aliénés, la population féminine est légèrement supérieure à la population masculine. Le rapport varie avec le pays, mais il est, en général, de 54 ou 55 femmes pour 46 ou 45 hommes. Or, pour une femme qui se tue, il y a, en moyenne, 4 hommes qui se donnent la mort.

En outre, « la tendance au suicide croît régulièrement depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse la plus avancée. Si parfois elle régresse après 70 ou 80 ans, le recul est très léger ; elle reste toujours, à cette période de la vie, deux et trois fois plus forte qu'à l'époque de la maturité. Inversement, c'est pendant la maturité que la folie éclate avec le plus de fréquence. C'est vers la trentaine que le danger est le plus grand ; au-delà il diminue, et c'est pendant la vieillesse qu'il est, et de beaucoup, le plus faible. Un tel antagonisme serait inexplicable si les causes qui font varier le suicide et celles qui déterminent les troubles mentaux n'étaient pas de nature différente [2]. »

De plus, si l'on compare le nombre des suicidés et celui des fous dans les divers pays, on ne trouve pas de relations un peu constantes entre ces deux chiffres. Ainsi vers 1871, l'Angleterre comptait 175 aliénés par 100 000 habitants et 70 suicidés par million ; suivant le même taux d'évaluation, il y

1. *Du Suicide et de la Folie-suicide*. Paris, 1865.
2. Ouvrage cité, p. 40.

avait en France 146 aliénés pour 150 suicidés ; en Saxe, le chiffre des fous descendait à 84, celui des suicidés montait à 290. Le suicide ne peut donc être ramené, comme le voulait toute une école, à un *phénomène psychopathique ;* il est impossible de découvrir aucune relation régulière entre le suicide et la démence.

Mais le suicide est-il héréditaire ? Si l'on entend simplement par là, répond M. Durkheim[1], que les enfants des suicidés, ayant hérité de l'humeur de leurs parents, sont enclins à se conduire comme eux dans les mêmes circonstances, la proposition est incontestable, mais sans portée. Ce n'est pas alors le suicide qui est héréditaire ; ce qui se transmet, c'est simplement un certain tempérament général qui peut, le cas échéant, y disposer le sujet. La détermination vient d'ailleurs, et ici c'est la détermination qui importe.

Aussi est-ce dans un tout autre sens que les psychologues modernes parlent d'hérédité. La tendance même à se tuer « passerait directement et intégralement des parents aux enfants, et, une fois transmise, donnerait naissance au suicide avec un véritable automatisme. » Une sorte de mécanisme psychologique, correspondant, selon toute vraisemblance, à un mécanisme physiologique, amènerait par un mouvement fatal, à point nommé, le phénomène du suicide.

Il faut d'abord remarquer, dit M. Durkheim [2], que presque toutes les observations de suicides soi-disant héréditaires ont été faites par des aliénistes et, par conséquent, sur des aliénés. Or l'aliénation mentale est de toutes les maladies, peut-être, celle qui se transmet le plus fréquemment. Il y a donc lieu de se demander si l'hérédité porte non pas sur le penchant au suicide, mais sur l'aliénation mentale dont le suicide est une conséquence accidentelle (non pas nécessaire, nous venons de le voir), quoique toujours à redouter. La folie entraîne souvent la mélancolie, la dépression morale ou le délire furieux : c'est là un état mental essentiellement

1. *Ouvrage cité*, p. 69.
2. *Ouvrage cité*, p. 72.

propre au suicide. Mais pour établir l'hérédité du suicide il faudrait la prouver en dehors de la démence proprement dite.

Or elle n'est rien moins que prouvée. « S'il existe un déterminisme organico-psychique qui prédestine les hommes à se tuer, il doit sévir à peu près également sur les deux sexes. » Mais, de fait, les suicides féminins sont en très petit nombre, comparés aux suicides masculins. Comment accorder cette différence avec l'hérédité et la puissance qu'on lui attribue ?

Puis comment mettre sur le compte de l'hérédité une tendance qui n'apparaît bien définie que chez l'adulte et qui, à partir de ce moment, prend toujours plus de force à mesure que l'homme avance dans la vie ? On ne peut cependant assimiler raisonnablement la tendance au suicide à la faculté d'avoir de la barbe, faculté qui demande pour se manifester un certain état organique. Les suicides d'enfants encore exceptionnels, malgré leur déplorable accroissement, trouvent leur explication dans le milieu social. « Ils ne sont nulle part aussi nombreux que dans les grandes villes. C'est que, nulle part aussi, la vie sociale ne commence aussi tôt pour l'enfant, comme le prouve la précocité qui distingue le petit citadin. » D'ailleurs ce triste phénomène est de date relativement récente ; l'hérédité se comporte comme une puissance aveugle qui ne varie pas avec les temps.

En un mot, nous ne voyons dans la manifestation ordinaire du suicide rien de cette régularité automatique qui permette de l'expliquer par l'hérédité. Tout au plus peut-on dire que certains tempéraments transmis sont plus favorables au suicide ; mais il ne l'impliquent pas nécessairement.

La même remarque s'applique au climat et à la température. Morselli a écrit que l'espace compris entre le 47e et le 57e degrés de latitude, d'une part, et le 20e et le 40e degrés de longitude, d'autre part, était le lieu de prédilection du suicide. Cette zone coïncide assez bien avec la région la plus tempérée de l'Europe. Morselli était porté à voir dans cette coïncidence un effet des influences climatériques.

Ce serait chose vraiment étrange, note avec raison M. Dur-

kheim[1], qu'un rapport entre le climat tempéré et la tendance au suicide ; il faudrait que les faits fussent bien concordants pour imposer une telle hypothèse. Si l'on consulte l'histoire, on reconnaît que le suicide s'est développé sous tous les climats. Aujourd'hui, l'Italie en est relativement exempte; mais il y fut très fréquent au temps de l'Empire, alors que Rome était la capitale de l'Europe civilisée. Sous le ciel brûlant de l'Inde, il a été jadis fort en honneur. « La configuration même de cette zone montre bien que le climat n'est pas la cause des nombreux suicides qui s'y commettent. La tache qu'elle forme sur la carte n'est pas constituée par une seule bande, à peu près égale et homogène, qui comprendrait tous les pays soumis au même climat, mais par deux taches distinctes : l'une qui a pour centre l'Ile-de-France, l'autre la Saxe et la Prusse. » La région du suicide en Europe se trouve donc déterminée non par le climat, mais par la nature de deux centres de civilisation. Il n'y a que l'esprit de système pour commettre la grossière erreur de prendre une de ces causes pour l'autre.

Qu'on regarde d'ailleurs ce qui se passe en Italie. Jusqu'en 1870, ce sont les provinces du Nord qui comptent le plus de suicides. En 1870, la capitale politique du royaume nouveau est transportée au centre du pays. La région du suicide se déplace en même temps.

L'influence des saisons a été aussi invoquée. On a attribué à la chaleur une action mécanique qui entraîne l'homme à se tuer. Les criminalistes italiens, comme Lombroso et Ferri, ont déployé dans ces explications une grande puissance imaginative.

Mais quelques faits observés pendant des chaleurs très violentes ne suffisent pas à établir la thèse. Le suicide ne suit nullement les variations de température. On se tue, de fait, beaucoup plus au printemps qu'en automne, quoiqu'il fasse alors un peu plus froid.

« Là où l'on peut suivre le développement du suicide sur un long espace de temps, comme en France, on le voit croître

1. *Ouvrage cité*, p. 83.

jusqu'en juin, décroître ensuite jusqu'en janvier. Le suicide n'arrive donc pas à son apogée aux mois les plus chauds qui sont août et juillet ; au contraire, à partir du mois d'août, il baisse et très sensiblement[1]. »

Il n'est pas bien malaisé d'expliquer cette augmentation du suicide en certains mois de l'année. La vie y est plus intense, par suite les excitations comme les secousses qui peuvent occasionner le suicide s'y multiplient et s'y accumulent.

II

Il faut chercher au suicide surtout des causes morales. Le suicide, sauf certains cas d'aliénation mentale, est chose libre ; il ne se produit pas comme la résultante d'un déterminisme fatal et mécanique. M. Durkheim, mieux avisé que certains sociologues modernes, n'hésite pas à le reconnaître. Sans doute, les influences climatériques, le tempérament, l'âge peuvent y disposer : ils ne le nécessitent pas.

Mais nous croyons qu'il faut admettre ces dispositions plus ou moins prochaines ; nous croyons que certains peuples ou certaines populations sont, par caractère, plus portés que d'autres au suicide. Ainsi nous voyons par la littérature et par l'histoire que le suicide fut, de tout temps, commun en Grèce. Parmi les moralistes, les uns s'élevaient contre, les autres cherchaient à le justifier. Les législateurs s'en occupaient, le plus souvent pour le réprimer. Mais tout cela prouve sa fréquence. A Athènes, une loi autorisait le suicide quand l'aréopage en avait approuvé les motifs ; et Valère-Maxime rapporte[2] qu'une loi semblable existait à Marseille, colonie grecque : le conseil des Six-Cents allait même jusqu'à fournir le breuvage empoisonné à ceux qui justifiaient devant lui de leurs raisons. Chez les peuples d'origine sémitique, rien de tel. La Bible ne parle pas du suicide ; il semble que le besoin de le combattre alors n'existait pas. Elle mentionne quelques cas de mort volontaire qui ont un caractère héroï-

1. *Ouvrage cité*, p. 92.
2. *Faits et Paroles mémorables ;* livre II, chap. VI, § 7.

que, mais n'édicte pas de pénalité ni de défense directe contre le suicide. On a pu dire que le précepte du décalogue : « Tu ne tueras point » s'appliquait au meurtre de soi-même comme au meurtre d'autrui. Mais il fallait que le premier fût rare pour ne pas être visé par une prohibition plus formelle. On trouve seulement dans Josèphe[1] que les corps des suicidés étaient inhumés de nuit sans honneur.

Comment expliquer ce fait ? A l'encontre de l'idéal grec, l'idéal du sémite n'est pas très élevé. Faisant peu de rêves, il se trouve moins exposé aux déceptions. Le point d'honneur est faible chez lui ; il regardera la ruine comme un malheur plutôt que comme une honte. Et parce qu'il est aussi tenace qu'âpre au gain, ruiné, il ne se découragera pas. Il reprendra son labeur ou ses combinaisons jusqu'à ce qu'il ait réussi. Se tuer, ce serait renoncer aux chances d'amasser ou de faire fortune.

Le P. Appiano Buonafede avait déjà noté qu'il ne paraît pas que le suicide ait fait de grands ravages chez les populations arabes, turques ou mahométanes ni dans les temps anciens ni dans les temps modernes. On pourrait, dit-il, trouver la cause de ce fait « dans l'apathie et l'insouciance naturelle à ces peuples ». Là, en effet, où les passions sont moins vives, la sollicitation au suicide sera moins pressante. La littérature arabe n'offre guère d'exemples de suicide par dépit d'amour ou par jalousie, exemples si nombreux dans notre littérature et nos mœurs actuelles. La femme qui dédaigne, comme la femme qui trahit, expiera son dédain ou son infidélité soit par le poignard soit par le poison. L'homme repoussé ou méconnu verra dans ce traitement un affront, peut-être moins que cela, la privation d'une jouissance convoitée : il se vengera. Mais il ne sentira pas sa vie découronnée, il ne sentira pas s'évanouir un rêve doré où, peut-être par folie, il avait mis tout son être. Il avait voulu posséder, il ne s'était pas donné. Sa colère satisfaite, il ira chercher ailleurs des compensations.

Aux Indes, c'est, au contraire, l'apathie naturelle qui, par son excès, a mis le suicide en honneur. Déjà entretenue par

1. *Guerre des Juifs*, livre III, chap. xxv.

les douceurs d'un climat énervant, la langueur des tempéraments s'est endormie de plus en plus au sein des doctrines bouddhistes. Les âmes ont oublié la loi commune de l'effort et se sont éprises des charmes mortels du nirvâna.

Chez les peuples primitifs de la Gaule et de la Germanie, le sentiment de l'honneur était très développé ; la grande passion était la guerre. Il arrivait souvent que les combattants refusaient de survivre à la défaite, ou que les anciens guerriers prévenaient par la mort la déshonorante oisiveté de la vieillesse.

Le romain, au contraire, plus positif de caractère, tout occupé à labourer ses champs, à faire des lois, à conquérir méthodiquement le monde, n'avait garde de s'enlever lui-même à la tâche non achevée. De plus, citoyen avant tout, il se croyait redevable de tout lui-même à l'État, à cette Rome en la destinée de laquelle il avait foi, pour laquelle il travaillait. La maladie du suicide ne s'introduisit à Rome qu'assez tard, à la suite des sophistes qui donnèrent le goût de ces subtilités vaines qui énervent les âmes au lieu de les élever. Puis la maladie devint fléau quand l'idéal patriotique sombra dans les querelles des partis et dans la ruine de la République elle-même.

Nous pensons donc qu'il y a des peuples auxquels leur caractère national, leur tempérament joint à la nature de leur civilisation qui en est la suite, procurent une certaine immunité contre le suicide. D'autres y sont portés par les défauts de ce caractère, ou même par l'exagération de certaines qualités mal équilibrées, qui entraînent tout l'homme d'un côté sans contrepoids suffisant.

Ce point, à notre avis, n'a pas été assez remarqué par M. Durkheim. Cédant au goût du jour pour une distinction ou pour deux qualificatifs dont vraiment on abuse, il partage les suicides en deux groupes principaux : le suicide *égoïste* et le suicide *altruiste*. Le premier est amené soit par un état d'âme, soit par un état de civilisation où l'homme vit trop pour lui et en lui, où les liens sociaux sont relâchés ou supprimés. Le second vient d'un resserrement excessif de ces

liens : l'individu compte pour rien ou pour peu de chose, il est absorbé par la société, la collectivité. Ici, il y a excès d'*individualisme*, là, excès d'*intégration* sociale. Au premier type se rapporterait le suicide du célibataire ou des populations protestantes ; au second, le suicide du soldat ou des populations qui professent le panthéisme.

Malgré toute la subtilité avec laquelle M. Durkheim a développé sa thèse, il reste que ce point de vue est trop particulier. S'il rend compte de quelques formes du suicide, bien des cas lui échappent. Cela sent le système. Le cadre est à la fois trop rigide et trop étroit : il faut le forcer ou le briser, comme nous le verrons tout à l'heure, pour y faire entrer tout ce qu'on veut y enfermer. Encore ne serre-t-il la plupart des suicides que d'un côté.

III

Aussi M. Durkheim ajoute-t-il, aux deux groupes précédents, les plus importants à ses yeux, un troisième groupe, qu'il éprouve le malheureux besoin de désigner d'un nom barbare : le suicide *anomique*. A ce groupe appartiennent tous les suicides amenés par quelque bouleversement social. Ces troubles se ramènent à deux : crises économiques, crises conjugales.

Si le mot manque de simplicité, à son tour, l'extension qu'on lui donne est incomplète. Qu'on dise que le suicide est provoqué par tout ce qui rompt accidentellement l'équilibre dans les âmes ou dans la société, désordre extérieur et désordre intérieur, et nous croyons qu'on sera beaucoup plus dans le vrai.

La classification des suicides proposée par M. Durkheim pèche par un autre endroit. Elle ne laisse pas aux antécédents du suicide leur valeur ou leur place respective. Il est évident, par exemple, qu'une faillite n'agit pas en cette matière de la même façon que le célibat, qu'un mari qui perd sa femme n'est pas porté à s'enlever la vie comme un bouddhiste épris des doctrines de l'anéantissement.

Si l'on veut étudier avec méthode le suicide et ses causes,

il convient de considérer à part les causes qui inclinent au suicide et celles qui en écartent, puis les causes qui y donnent occasion. *Causes prédisposantes* et leurs *contraires*, *causes occasionnelles :* telle nous paraît être la distribution logique des antécédents du suicide.

Et qu'on ne voit pas seulement dans ceci une question d'art. L'ordre dans les recherches est le meilleur moyen d'éviter la confusion ou l'erreur dans les résultats. Tandis qu'à notre avis, les causes occasionnelles jouent un grand rôle dans la détermination du suicide, M. Durkheim, qui les relègue à l'arrière-plan, est porté à ramener toutes les causes du suicide à certains états, à certains genres de vie qui y disposeraient.

Témoin ce qu'il dit du suicide dans l'armée. « C'est un fait général dans tous les pays d'Europe, remarque-t-il, que l'aptitude des militaires au suicide est très supérieure à celle de la population civile du même âge. » Nous pourrions déjà faire observer que le mot *aptitude*, ici employé, semblerait indiquer dès l'abord que ce phénomène tient à l'état militaire lui-même, tandis qu'il faudrait peut-être l'attribuer plutôt aux circonstances du métier. Et c'est bien là la pensée de M. Durkheim. Si les suicides sont fréquents dans l'armée, c'est que « l'individuation y est faible », c'est que l' « état altruiste » y domine ; en d'autres termes, c'est que l'homme y perd de son individualité pour être absorbé dans la masse sociale. On a eu tort, selon lui, d'incriminer le célibat, les difficultés du service, le dégoût de la vie militaire. Et il fait jouer les chiffres pour le démontrer.

En France, dit-il, pendant les années 1889-1891, on a compté, pour 160 suicides de célibataires soldats, seulement 100 suicides de célibataires civils du même âge. — Mais nous ne voyons pas trop comment on peut faire maintenant ce calcul, puisque tout le monde est soldat ; en outre il est impossible de comparer le célibat forcé avec le célibat volontaire. — « Le dégoût du métier, ajoute-t-il, doit être beaucoup plus prononcé pendant les premières années de service et aller en diminuant à mesure que le soldat prend l'habitude de la vie de caserne. » Si donc ce dégoût était en cause dans la fréquence des suicides, ceux-ci devraient

diminuer à mesure qu'avancent les années de service. Or il n'en est rien d'après les statistiques. — Soit, mais peut être en est-il de la caserne comme d'autres lieux, où

> l'ennui naquit un jour
> De l'uniformité.

Enfin, dit-on, « le dégoût de la vie militaire devrait être moindre chez ceux qui la choisissent librement et par vocation. Les engagés volontaires et les rengagés devraient donc présenter une moindre aptitude au suicide. Tout au contraire, elle est exceptionnellement forte. » — N'y a-t-il pas quelque naïveté à gratifier de la vocation militaire tous les engagés ou rengagés plus ou moins volontaires ? Combien, en signant leur engagement, n'agissent que par nécessité ! Combien, on peut le dire sans médisance, cherchent dans la caserne un port d'abri ou d'attente après des naufrages de diverses sortes !

Mais voici où la thèse de M. Durkheim nous paraît de moins en moins solide. D'une part, il observe que le suicide doit augmenter dans l'armée avec « l'esprit d'abnégation et de renoncement », esprit altruiste ; d'autre part, le suicide militaire serait très fréquent en Autriche, en Italie, aux États-Unis et en Angleterre ; il ne dépasserait guère en nombre le suicide des civils en Prusse et en France. Il faut avouer que la répartition de l'esprit militaire chez les différentes nations modernes, selon la thèse de M. Durkheim, ne répond guère à l'opinion commune. Bien plus, ce grand fait général met à néant toutes les petites statistiques de détail, nécessairement trompeuses parce qu'elles portent sur des faits trop particuliers, et montre que le suicide dans l'armée vient précisément des causes accidentelles qu'on voulait écarter : c'est la répulsion pour le métier des armes, non l'esprit militaire qui pousse le soldat au suicide. Enfin que penser, dans la question du suicide, d'un facteur comme l'*intégration sociale* qui est juste assez développée civilement, — c'est la doctrine de l'auteur — en Italie, en Autriche et en Angleterre, pour s'opposer au suicide, et qui, dans ces mêmes pays, mais pas ailleurs, dépasse militairement la mesure assez pour favoriser le suicide ? Ce dosage mathé-

matique est possible en chimie, il n'a pas cours en sociologie [1].

C'est avec plus de justesse que M. Durkheim étudie l'influence de certaines crises sociales sur le suicide. [2]

Les crises économiques ont un effet aggravant bien connu. On n'a pas oublié, dit-il, le fameux krach qui se produisit à la Bourse de Paris pendant l'hiver de 1882. Les conséquences s'en firent sentir non seulement à Paris, mais dans toute la France. De 1874 à 1886, l'accroissement moyen annuel n'est que de 2 0/0 ; en 1882, il est de 7 0/0. Mais à quoi ces crises doivent-elles leur influence ? Est-ce parce que, en faisant fléchir la fortune politique, elles augmentent la misère commune ? Mais parfois des crises heureuses, dont l'effet est d'accroître brusquement la prospérité d'un pays, agissent sur le suicide tout comme des désastres économiques. « La Prusse, en 1866, reçoit un premier accroissement. Elle s'annexe plusieurs provinces importantes, en même temps qu'elle devient la tête de la confédération du Nord. Ce gain de gloire et de puissance est aussitôt accompagné d'une

1. Les chiffres et les calculs de M. Durkkeim sont d'ailleurs fort sujets à caution. Ils ne s'accordent pas tous avec une communication faite par le Dr Longuet, médecin militaire, au Congrès international d'hygiène et de démographie de 1891. Pour la fréquence du suicide, il laisse le premier rang à l'armée autrichienne qui enregistre 122 suicides pour 100 000 hommes d'effectif de 1875 à 1887. Les suicides y représentent le cinquième de la mortalité générale ; il n'est pas d'affection qui y soit plus meurtrière : la fièvre typhoïde, la pneumonie et, dans certaines années, la tuberculose, y causent un chiffre de décès moindre. Mais ensuite viendrait l'armée allemande : 67 pour 100 000 soldats de 1878 à 1888, plus 10 tentatives de suicide. — Armée italienne 40 suicides pour 100 000 de 1874 à 1889. — Armée française (intérieur) : 29 suicides pour 100 000 de 1872 à 1889. — Armée anglaise (intérieur) : 23 suicides pour 100 000 de 1882 à 1888.

Le Dr Longuet ajoute : dans les anciennes armées, recrutées surtout par l'enrôlement, c'étaient les anciens soldats qui se tuaient le plus. Il en est encore ainsi dans l'armée anglaise. En France, en Italie, en Allemagne, en Autriche, ce sont aujourd'hui les jeunes soldats qui se suicident le plus ; en Autriche, il y a, pour ainsi dire, une proportion massive de jeunes soldats suicidés dans le premier mois de service.

Cité par Maurice Block dans *l'Europe politique et sociale.* 2e édition. Paris, 1893.

2. *Ouvrage cité,* chap. v.

brusque poussée de suicides... Au lendemain de la guerre de 1870, une nouvelle transformation heureuse se produit... Une énorme indemnité de guerre vient grossir la fortune publique ; le commerce et l'industrie prennent leur essor. Jamais le développement du suicide n'a été aussi rapide. De 1875 à 1886, il augmente de 90 0/0. »

En Irlande, où le paysan mène une vie si pénible, on se tue très peu. La misérable Calabre ne compte, pour ainsi dire, pas de suicides ; l'Espagne en a dix fois moins que la France. On peut même dire que la misère protège. Dans les différents départements français, les suicides sont d'autant plus nombreux qu'il y a plus de gens qui vivent de leurs revenus [1]. « Si donc les crises industrielles et financières, conclut M. Durkheim, augmentent les suicides, ce n'est pas parce qu'elles appauvrissent, puisque des crises de prospérité ont le même résultat ; c'est parce qu'elles sont des crises, des perturbations de l'ordre. »

Cette conclusion s'étend plus loin que les crises économiques. Tout ce qui rompt l'équilibre des forces soit dans la société, soit dans l'individu, multiplie du même coup les suicides. Quand les appétits sont déchaînés, quand la soif de posséder et de jouir est sans mesure, quand les désirs et les espérances s'exaltent, quand l'effort pour parvenir devient course folle et lutte sans merci, les désenchantements et les insuccès brisent soudain les ressorts de l'âme trop tendus. La vie devient à charge quand elle ne donne pas ce vers quoi on l'avait tournée tout entière.

IV

Cette fièvre de plaisirs, cette poursuite de la richesse et des honneurs ne sont pas d'aujourd'hui ; et cependant autrefois elles n'entraînaient pas d'aussi lamentables catastrophes.

1. Suivant le *Compte général* de 1887, en prenant 100 000 individus de la même profession, on compte 31 suicides d'agriculteurs et 85 de propriétaires ou de rentiers.

C'est qu'il y avait dans la société un élément qui aujourd'hui lui fait défaut.

Tous les sociologues modernes qui se sont occupés du suicide ont proclamé l'influence préservatrice de la religion. Ici, positivistes, spiritualistes et croyants s'accordent. Le docteur Corre ne pense pas autrement que Brierre de Boismont et Legoyt, ni que M. Levasseur[1]. Ce n'est pas un religieux comme le P. Appiano Buonafede, mais un médecin et un physiologiste qui a écrit que la religion catholique avait dans la confession un levier et une soupape de sûreté d'une efficacité sans pareille[2], et il le disait bien haut, au risque de « faire sourire de pitié plusieurs métaphysiciens allemands, et d'autres encore ».

M. Durkheim est amené au même aveu. Parlant des relations du capital et du travail, « jusqu'à des temps récents, dit-il, tout un système de pouvoirs moraux avait pour fonction de les discipliner. Il y avait la religion dont l'influence se faisait sentir également sur les ouvriers et sur les maîtres, sur les pauvres et sur les riches. Elle consolait les premiers et leur apprenait à se contenter de leur sort en leur enseignant que l'ordre social est providentiel, que la part de chaque classe a été fixée par Dieu lui-même, et en leur faisant espérer d'un monde à venir de justes compensations aux inégalités de celui-ci. Elle modérait les seconds en leur rappelant que les intérêts terrestres ne sont pas le tout de l'homme, qu'ils doivent être subordonnés à d'autres, plus élevés, et, par conséquent, qu'ils ne méritent pas d'être poursuivis sans règle ni sans mesure[3]. »

Cette déclaration est d'autant plus caractéristique que M. Durkheim est loin d'être un croyant. Il ne semble même pas admettre l'existence d'un Dieu personnel, non plus que celle d'une âme, substance spirituelle et immortelle.

La doctrine chétienne a d'ailleurs une portée plus large. M. Durkheim le reconnaît encore. Comparant le chrétien au sectateur du jaïnisme, une des formes religieuses dérivées du bouddhisme, comme celui-ci, dit-il, le chrétien « juge que sa

1. *La Population française*. Paris, 1889, t. II, p. 130.
2. A. Brierre de Boismont, *Du Suicide et de la Folie-suicide*, p. 617.
3. *Ouvrage cité*, p. 283.

vraie patrie n'est pas de ce monde; et pourtant (si le suicide religieux est chez les jaïnas de pratique courante), on sait quelle aversion le christianisme professe et inspire pour le suicide ». C'est que le christianisme assigne à l'homme « des devoirs personnels à remplir auxquels il lui est interdit de se dérober; c'est seulement d'après la manière dont l'homme s'est acquitté du rôle qui lui incombe ici-bas qu'il est admis ou non aux joies de l'au-delà[1]. »

Là est, en effet, la véritable raison qui condamne le suicide. L'homme a des devoirs précis à remplir en ce monde; et son grand devoir est de tendre à sa fin, cela par la voie que la Providence lui trace. Car cette voie n'est pas laissée au hasard et elle ne lui est pas cachée. Elle se manifeste à lui par les circonstances mêmes qui marquent ou font sa vie, circonstances qui souvent sont indépendantes de son libre choix, qui souvent s'imposent à lui bien plus qu'il ne les détermine lui-même. Ces circonstances sont ménagées ou permises par la Providence pour lui être matière à épreuve, exercice de vertu. Il ne choisit pas les conditions de la lutte, le poste de bataille, mais il doit combattre vaillamment là où son chef le place ou le laisse : c'est la comparaison dont se servaient déjà les moralistes anciens[2]. Lors même que par son imprudence, sa témérité, son égarement, sa folie, il s'est placé lui-même en situation difficile, son devoir de résister ne cesse pas. Bien plus, il doit racheter sa faute par une vaillance plus grande et une constance plus résolue.

On peut étudier de plus près l'influence des croyances religieuses sur le suicide et la considérer chez les différentes confessions qui se réclament du christianisme.

C'est ce qu'a fait M. Durkheim[3]. Si l'on jette les yeux,

1. *Ouvrage cité*, p. 244.

2. A. Franck *(Dict. des Sciences phil.; art. Suicide)* semblerait attacher peu de valeur à cet argument, parce que « le soldat en faction veille au salut de l'armée; je vois, au contraire, que le monde peut très bien se passer de moi. » — Aussi cet argument ne repose pas sur le devoir de veiller au salut des autres; il rappelle le devoir personnel de chacun, la résistance personnelle à soutenir, le salut personnel à procurer.

3. *Ouvrage cité*, p. 149.

dit-il, sur la carte des suicides en Europe, on reconnaît à première vue que dans les pays purement catholiques, comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le suicide est très peu développé, tandis qu'il est à son maximum dans les pays protestants, en Prusse, en Saxe, en Danemark. Morselli est arrivé aux moyennes suivantes :

	Moyenne des suicides pour 1 million d'habitants.
États protestants.	190
— mixtes (protestants et catholiques)	96
— Catholiques	58
— Catholiques grecs	40

L'infériorité des catholiques grecs, observe M. Durkheim, ne peut être sûrement attribuée à la religion. Leur civilisation est trop différente de celle des autres nations de l'Europe pour qu'on puisse, dans un parallèle, négliger cette considération, et cette différence de culture explique peut-être leur heureuse infériorité en fait de suicide[1]. Mais entre les sociétés protestantes et les sociétés catholiques les ressemblances sont assez importantes « pour qu'on ait quelque droit d'attribuer à la différence des cultes le contraste si marqué qu'elles présentent au point de vue du suicide ».

Il est possible de serrer le problème de plus près encore : que l'on considère les deux cultes chez la même nation.

« De tous les grands États de l'Allemagne, c'est la Bavière qui compte, et de beaucoup, le moins de suicides. Or c'est là que les catholiques sont le plus nombreux. Si l'on compare les différentes provinces soit de la Bavière, soit de la Prusse, on trouve que les suicides y sont en raison directe du nombre des protestants, en raison inverse de celui des catholiques. »

Même observation à faire en Suisse. Les cantons catholiques donnent quatre ou cinq fois moins de suicides que les cantons protestants, quelle que soit leur nationalité, française ou allemande.

1. M. Durkheim aurait fait sagement d'appliquer cette juste remarque aux juifs : parce qu'il l'a négligée, son parallèle entre la religion juive et la religion chrétienne ne peut fournir aucune conclusion.

Il y a déjà longtemps qu'on avait remarqué cette différence, et on l'expliquait comme le faisait jadis A. Legoyt[1] : l'esprit de libre examen joint à l'indépendance de toute autorité religieuse, sur lequel est fondé le protestantisme, conduit facilement au doute et au rationalisme. Pour beaucoup de ses adhérents, le protestantisme est moins une religion révélée qu'un système philosophique. On peut ajouter que, selon une observation souvent faite, les populations protestantes ont, dans leur extérieur, quelque chose d'un peu triste, indice d'un état d'âme non pleinement rassuré, d'inquiétude ou d'hésitation sur certains grands problèmes troublants. Comment s'étonner que leurs croyances religieuses les immunisent moins contre le suicide?

Cette explication a paru trop simple à M. Durkheim. S'il reconnaît au sentiment religieux une influence préservatrice à l'égard du suicide, celui-ci agirait non précisément comme sentiment religieux, mais comme élément social. Les deux pôles sur lesquels roule la vie morale sont l'égoïsme et l'altruisme. Toute religion qui inspire aux hommes de vivre d'une vie collective modérée, qui les unit d'un lien social, les détourne par là même d'attenter à leur vie. M. Durkheim revient souvent sur cette considération. Cependant ce qu'il dit de l'action des croyances, on a pu le constater, se passerait de cette explication qui prétend donner le dernier mot du problème. Ici on l'accentue davantage. « Une société religieuse n'existe pas sans un *credo* collectif et elle est d'autant plus une, d'autant plus forte que ce *credo* est plus étendu. Inversement, plus un groupe confessionnel abandonne au jugement des particuliers, moins il a de cohésion et de vitalité. » La moindre immunité du protestantisme à l'égard du suicide viendrait donc « de ce qu'il est une Église moins fortement intégrée que l'Église catholique ».

Cette raison aurait peut-être quelque valeur si elle signifiait que le protestantisme fait moins que le catholicisme un devoir à ses adhérents de vivre pour les autres, de se donner aux autres. Mais le précepte de la charité fraternelle

1. *Le Suicide ancien et moderne*. Paris, 1881, p. 205.

est égal des deux côtés. Aux protestants comme aux catholiques il est dit par le Maître : « Aimez-vous les uns les autres ! » Nous n'avons pas à examiner si ce précepte est, de fait, moins en honneur hors de chez nous. Mais quand il en serait ainsi, la chose ne serait pas imputable à la constitution sociale du protestantisme. Ajoutons que le défaut d'intégration religieuse dans les sociétés protestantes de l'Allemagne trouverait une ample compensation dans l'intégration civile et politique. N'est-ce pas le paradis terrestre du fonctionnarisme ? Dans quel pays l'homme est-il plus enrégimenté, classé, étiqueté, numéroté ? Où cesse-t-il plus d'être individu pour devenir membre de l'État ? Et si cette absorption sociale, en détruisant l'individualité, amène par son excès une recrudescence du suicide, comme le veut ailleurs M. Durkheim, on aurait alors en présence deux influences contraires qui se neutraliseraient, et le suicide pour cause d'*égoïsme* ou d'*altruisme* devrait être inconnu en Allemagne.

Le romain des premiers temps de la République pouvait trouver un préservatif contre le suicide dans sa conception de l'État. Il se regardait comme redevable de tout lui-même à la patrie. Citoyen de Rome, il se devait à la grandeur de Rome. Le suicide était à ses yeux un crime social, un crime de lèse-patrie. Mais il y a un abîme entre cette idée de dévouement spontané et celle de fonctionnarisme passif, entre la situation de soldat-né de la gloire d'un pays et celle de rouage obéissant d'une machine administrative.

Nous n'avons point parlé du rang de l'Angleterre protestante au point de vue du suicide, et nous croyons qu'il serait peu sûr d'invoquer son exemple dans le débat présent. Selon les statistiques de M. Durkheim, [1] on se tuerait peu en Angleterre. De tous les grands pays protestants, ce serait celui où le suicide est le plus faiblement développé. On n'y compterait que 80 suicides par million d'habitants, alors que les sociétés réformées d'Allemagne en ont de 140 à 400 ; et cependant, le mouvement général des idées et des affaires

1. *Ouvrage cité*, p. 160.

n'y est certes pas moins intense qu'ailleurs. On s'y tuerait même beaucoup moins que dans la catholique Bavière. Dans la période de 1874-78, par million d'habitants, la Bavière a environ 100 suicides, l'Angleterre seulement 69. On s'y tuerait surtout beaucoup moins qu'en France, où pour la même période la moyenne des suicides est de 160 par million d'habitants. Les positions relatives seraient à peu près les mêmes de nos jours. Serait-ce un nouveau trait de *la supériorité des Anglo-Saxons ?*

Il paraîtrait qu'ils n'ont pas toujours eu ce privilège. Nous ne savons si, au XVIIIe siècle, le suicide était plus fréquent en Angleterre que de nos jours, écrit A. Legoyt; mais il est certain que tous les observateurs du temps ont considéré ce pays, en quelque sorte, « comme la terre classique de la mort volontaire ». N'est-ce pas aussi la terre classique du *spleen?* Les documents officiels montreraient que les choses sont bien changées. Mais on en a contesté l'exactitude : c'est la remarque de M. Legoyt et de M. Durkheim lui-même[1]. A cause des pénalités attachées au suicide, beaucoup de cas seraient portés comme morts accidentelles. Quoiqu'il en soit, il semble bien téméraire d'expliquer, avec M. Durkheim, ce privilège de l'Angleterre par ce fait que « l'Église anglicane est bien plus fortement intégrée que les autres Églises protestantes ». Le nombre des croyances ou des pratiques communes et obligatoires y serait plus considérable qu'en Allemagne ; l'esprit de tradition, même en matière religieuse, mieux conservé; le clergé anglican, seul de tous les clergés protestants, jouirait d'une hiérarchie.

Ces différences, si différences il y a, sont trop minimes pour expliquer l'écart considérable qui existerait, au point de vue du suicide, entre l'Angleterre et les pays protestants du continent. Mieux vaudrait, peut-être, invoquer l'esprit positif de la race anglaise ; il y a aussi l'émigration qui, même pour la classe aisée, est une soupape de sûreté[2]. Mais le plus scientifique et le plus sûr est de mettre l'Angle-

1. *Ouvrage cité*, p. 160.

2. Par contre, l'Angleterre tient le premier rang pour les suicides de femmes : la proportion est de 25 0/0 de l'ensemble. — Levasseur, *La Population française*, p. 133.

terre de côté dans cette question : son immunité à l'égard du suicide n'a pas été encore assez étudiée.

V

Il est un autre préservatif contre le suicide : c'est la vie de famille. Si l'on compare au point de vue présent les célibataires avec les gens mariés, on voit qu'en moyenne, dans les divers pays, les seconds se tuent moitié moins que les premiers. Que l'on considère en particulier la France pendant la période 1889-1891. Un million d'habitants de même âge et de même état civil donne en année moyenne :

De 20 à 25 ans	237	suicides de célibataires	97	suicides de gens mariés (hommes)
De 25 à 30 ans	394	—	122	—
De 30 à 40 ans	627	—	226	—
De 40 à 50 ans	975	—	340 [1]	—

Mais la différence entre les uns et les autres est surtout en faveur des ménages avec enfants.

Pendant les années 1887-1891, un million d'époux sans enfants a fourni un contingent annuel de 644 suicides. L'âge moyen des hommes mariés était alors, comme aujourd'hui, d'un peu plus de 46 ans. Un million de célibataires de cet âge a donné environ 975 suicides. Or il n'y a pendant cette même période, chaque année, que 336 suicides d'époux avec enfants.

On peut procéder autrement : chercher quel rapport il y a, dans les différents départements français, entre le suicide et l'effectif moyen des familles. Le dénombrement de 1886 nous permet de faire ce travail. Le résultat est celui-ci, selon les chiffres rapportés par M. Durkheim : à mesure que la densité familiale s'accroît, les suicides diminuent régulièrement.

Si l'on rapproche deux cartes, teintées selon la fréquence des suicides et le petit nombre des enfants dans chaque famille, on s'aperçoit qu'elles présentent à peu près le même

1. *Ouvrage cité*, p. 183.

aspect. La région où les familles ont la moindre densité présente, à peu de chose près, les mêmes limites que la région où les suicides se multiplient davantage. « Elle occupe le nord et l'est et s'étend jusqu'à la Bretagne d'un côté, jusqu'à la Loire de l'autre. Au contraire, dans l'ouest et dans le sud, où les suicides sont peu nombreux, la famille a généralement un effectif élevé. Ce rapport se retrouve même dans certains détails. Dans la région septentrionale, on remarque deux départements qui se singularisent par leur médiocre aptitude au suicide, le Nord et le Pas-de-Calais, et le fait est d'autant plus surprenant que le Nord est très industriel. Or, dans ces deux départements, la densité familiale est élevée, tandis qu'elle est très basse dans tous les départements voisins. Au sud, nous retrouvons sur les deux cartes la même tache sombre formée par les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes; et, à l'ouest, la même tache claire formée par la Bretagne[1]. »

M. Durkheim ajoute : « Voilà une conséquence du malthusianisme que ne prévoyait pas son inventeur... Si pauvre qu'on soit, le pire des placements est celui qui consiste à transformer en capitaux une partie de sa descendance. »

Quant à l'explication de cette immunité, M. Durkheim en revient à celle qu'il avait proposée tout à l'heure. « La religion ne préserve du suicide que parce qu'elle est et dans la mesure où elle est une société. » De même la famille a cette influence parce qu'elle renforce la conscience individuelle par les « sentiments collectifs », et cette influence croît à mesure que la vie commune est plus intense et plus condensée.

Nous avouons encore ici ne pas bien saisir cette explication. Il nous semble bien plus simple de dire que vivre pour les autres rattache à la vie, que donner à son existence un objet défini, un but d'affection et de dévouement, c'est en doubler la valeur, c'est faire en sorte qu'elle soit *digne d'être vécue*. La vie vaut par ses devoirs plus encore que par ses droits; la famille, en multipliant les devoirs, augmente

1. *Ouvrage cité*, p. 210-212.

d'autant le prix de la vie, et, en même temps, elle fait naître des liens aimés qu'on ne brise qu'avec peine [1].

Le retour à la solidarité, à quoi M. Durkheim en appelle en guise de conclusion, n'aura vraiment d'efficacité que s'il est un retour à la vie de famillle.

Mais si l'on veut rendre à chaque cause ce qui lui est propre, il importe d'ajouter un mot. A ne regarder que la France, les départements où la famille est restée en honneur sont aussi ceux qui montrent le plus de fidélité à leurs croyances chrétiennes, et elles doivent surtout cela à ceci : nul homme sérieux ne peut le contester. Donc, par là encore, la religion défend la société contre le mal du suicide.

Décidément « la vieille chanson » avait du bon. Mais si elle a réussi à bercer les douleurs de l'humanité, à soutenir les courages, à vaincre l'égoïsme, ce n'était point par d'enfantines chimères. Ce qu'elle redit, sans se lasser, aux oreilles des peuples enfants comme des sociétés adultes, c'est l'éternelle vérité ; la vérité qui seule nous sauvera.

1. J. Bertillon, *La Statistique humaine,* p. 49.

L. ROURE, S. J.

DES FABLES EN 1897

I

En 1897, est-ce bien le temps d'écrire des fables, de publier des fables, de lire des fables ? Aux dernières lueurs du siècle dit des lumières, un homme d'esprit peut-il bonnement conter à d'autres gens d'esprit les faits et gestes d'un lapin, d'une cigale, d'un loup, d'une grenouille ?

Peut-on, sans craindre le ridicule, en 1897, peindre un roi sous une puissante crinière de lion, un courtisan avec une longue queue de renard, un peureux sous la peau et avec les oreilles d'un lièvre, un imbécile avec les oreilles et sous la peau d'un âne ? Tout est permis aux poètes : mais un poète notre contemporain, notre concitoyen, électeur comme vous et moi, osera-t-il encore

> Se servir d'animaux pour instruire les hommes ?

et dire à ses semblables, comme je ne sais quel vieux fablier du moyen âge : *Aprends des bestes, mon amy !*[1]

Larousse, du haut de sa pyramide de vingt volumes, prononce avec ce ton de pédant qui n'admet point de réplique : « La fable a fait son temps... » Et, de vrai, si l'on en juge d'après les apparences, nous sommes loin des siècles heureux où les renards, non moins polis que retors, donnaient des leçons de modestie aux corbeaux vaniteux sur un arbre perchés. Bien loin aussi de l'Agora, où,

> Dans Athènes, autrefois, peuple vain et léger,[2]

Démade, un radical attique, intéressait, captivait et soulevait

1. La Fontaine, *A Mgr le Dauphin*.
2. Livre VIII, fable 4.

le populaire en lui narrant le voyage que fit la déesse Déméter, aux bords d'un fleuve, en compagnie d'une hirondelle et d'une anguille. Le peuple vain et léger d'Athènes prêtait l'oreille à ces histoires-là. Malgré la légèreté athénienne dont, paraît-il, nous avons hérité, je m'imagine peu un Démade quelconque suspendant à ses lèvres les esprits écarlates du Palais-Bourbon, ou d'ailleurs, avec ces aventures d'une déesse, d'un oiseau et d'un poisson amphibie.

Et quel orateur officiel aurait l'audace et le succès d'un Ménénius Agrippa, le bon consul qui, avec une fable, ramena le peuple du Mont Sacré dans la ville : au moment de cette grève immense des citoyens de Rome, à l'heure où

La Commune s'allait séparer du Sénat ? [1]

Vous figurez-vous bien un ministre qui s'en irait, à Belleville ou à Montmartre, débiter devant des grévistes affamés, altérés de sang et de vin, l'honnête fable des *Membres et de l'Estomac ?*

Et si, par un hasard nullement probable, un brave homme de lettres, désireux d'éclairer les Français du xx[e] siècle, pressé du besoin de leur suggérer de saines idées, venait me dire un beau matin : « Moi aussi, comme Socrate, j'entends un génie qui me répète : *Fais des fables !* Je vais faire des fables ; je veux enseigner à autrui le devoir, la vertu, le bon sens, l'art de vivre heureux ; et pour cela, je vais rimer des apologues. Oh ! que de belles et aimables leçons je vais emprunter au monde des bêtes, pour éclairer notre monde à nous ! En mes peintures gaies et vives, les hommes se reconnaîtront comme dans un miroir. J'y mettrai tant de sincérité, tant d'esprit, qu'ils s'y laisseront prendre : je connais les animaux, je connais les hommes ; les hommes m'entendront, moi et mes personnages, mes loups, mes chiens, mes singes, mes baudets : ce sera merveille. Je les avertirai, je les divertirai, je les convertirai !... »

A cet épanchement d'enthousiasme, je répondrais, ou je serais tenté de répondre : Votre résolution, poète,

Part d'un bon naturel ; mais quittez ce souci !

1. Livre III, fable 2.

Non ! l'on ne vous entendra point ; eussiez-vous le génie du Bonhomme ; ce dont, entre nous, je demande la permission de douter un peu. Avant de songer à illuminer vos pareils avec des apologues, regardez de bien près autour de vous, afin de bien voir les modèles à choisir, et les gens à peindre sous des peaux de bêtes. Car enfin les fables consistent à déguiser très habilement les bêtes en gens et les gens en bêtes ; avant de conclure, très habilement aussi, pour les uns et les autres, comme le vieux phrygien : Ὁ μῦθος δηλοῖ ὅτι.

Certes, il y a encore, de par le monde, des chiens et des loups ; mais ce ne sont plus seulement les mâtins qui aiment à être *attachés* ; les loups, pour la plupart, ne demandent pas mieux : ils se laissent prendre, dès là qu'on leur promet des reliefs, os de poulet, os de pigeon, un bel habit galonné, un emploi — moins que cela, un ruban long de deux doigts. Des fourmis, il y en a, et beaucoup ; et surtout des termites ; mais où sont les cigales, les artistes ailés qui chantent tout l'été pour rien, pour le seul plaisir de chanter sous le ciel bleu ? Il y a des grenouilles, et qui sont de plus en plus jalouses du bœuf ; mais elles ne demandent plus guère à changer de gouvernement : elles acceptent le soliveau ; elles sont même habituées à la grue qui les croque et qui les tue : elles laissent faire.

Il y a toujours des rats de ville, à tous les étages, dans tous les égouts et dans tous les fromages de Hollande ; mais où sont les modestes rats des champs, contents de leur javelle, mangeant leurs lentilles avec appétit et sans envie, sans aucun désir d'aller visiter les cantons où Thétis sur la rive laisse mainte huître qui baille ? On trouve à tout coin de rue, sur chaque pavé, des hommes de finance :

Le ciel en a béni l'engeance !

Mais ils n'ont garde d'inviter les savetiers du voisinage à venir toucher cent écus à leur guichet. Les paysans, arrière-petits-neveux de Garo sont trop madrés, pour croire, en 1897, qu'il faut pendre les citrouilles dans les chênes, et porter leur roussin à la foire comme un lustre. On n'est plus naïf à ce point-là. Et dans le Conseil des animaux malades de la peste, je doute fort qu'il se trouvât un lion

assez honnête homme pour dire sincèrement : « Je me dévouerai donc, s'il le faut »!... et certes, on n'y verrait plus d'âne assez sot pour avouer qu'il a tondu le pré du voisin, fût-ce d'une largeur de langue. Sauf pourtant s'il s'agissait d'un pré de moines ; car alors, bien loin d'être pendu pour ce crime abominable, il aurait de l'avancement ; et dorénavant, il serait nourri aux frais et au foin de l'État.

Des singes, on en rencontre un bon nombre ; des Bertrand qui croquent à l'aise les marrons péniblement tirés du feu par leurs maladroits compères ou associés ; mais avant d'exhiber leur science de singe au public, ils ne se vantent point, comme le seigneur Gille, d'avoir été « singes du Pape » : pour sûr, on les taxerait de cléricalisme, malgré toutes leurs grimaces très *laïques*.

Bref, ajouterais-je, si vous voulez faire des fables, appropriées à votre temps, il vous faudrait prendre au rebours toutes celles du temps jadis. Ce serait une grosse besogne, assez peu profitable au public, très peu rénumératrice pour vos libraires et pour vous. Songez-y. Qui lira vos menues histoires de bêtes, dans une société où l'on a lu la *Bête humaine ?* où, soir et matin, on dévore des feuilles répugnantes qui feraient rougir les chimpanzés, s'ils avaient fréquenté l'instituteur. Qui s'amuserait aux aventures de Jeannot Lapin, allant saluer l'aurore parmi le thym et la rosée, et lui offrir gratuitement ses hommages ?

Croyez-moi : ou croyez-en Larousse : « la fable a fait son temps » ; le monde est trop vieux.

II

Trop vieux ! Il l'était déjà, voilà deux siècles. La Fontaine le savait ; on le lui avait dit ; Patru se lassait à le lui redire. Et La Fontaine répondait :

> Le monde est vieux, dit-on ; je le crois : cependant
> Il le faut amuser encor comme un enfant.

Et puis, en France, chez le peuple le plus spirituel du monde, on a, de tous temps fait des fables. Au moyen âge,

où l'on avait déjà passablement d'esprit — d'esprit gaulois — on écrivait des fables jusque sur les nobles pierres des cathédrales, à côté des gargouilles qui crachent, des ânes qui viellent et des truies qui filent. Les fabliaux, les *ysopets*, fourmillent dans notre ancienne littérature : et le *Roman de Renard* où se délectaient nos malins aïeux, est une fable immense, un drame comique à cent actes divers ; dont les animaux sont les figurants, mais dont les vrais personnages sont les trois ordres de la société féodale, clergé, noblesse et peuple.

C'est à l'heure où la raison atteignit en France son apogée et multiplia ses chefs-d'œuvre, qu'un homme s'est rencontré qui produisait des fables comme un pommier des pommes, qui offrait à Mgr le Dauphin et aux très spirituels sujets du grand roi l'inimitable petit livre des *Fables en vers*. Et cet homme était convaincu que son œuvre était bourrée « d'inventions utiles et tout ensemble agréables », capables même de répandre « dans une âme les semences de la vertu... L'apparence, disait-il au fils de Louis XIV, en est puérile, je le confesse; mais ces puérilités servent d'enveloppe à des vérités importantes. » Il le répétait à l'ambassadeur de France près de la cour d'Angleterre, lequel pourtant avait

> ... Bien d'autres affaires
> A démêler, que les débats
> Du lapin et de la belette [1].

Il l'assurait à madame de la Sablière, à mademoiselle de Sévigné, fille de l'illustre marquise, au chevalier de Bouillon, à la cour et à la ville. Selon lui, il n'avait, dans ses fables, d'autre but que celui de Bossuet et de Bourdaloue dans leurs sermons de Carême. Il voulait faire en petit ce qu'ils faisaient en grand :

> Je tâche d'y tourner le vice en ridicule,
> Ne pouvant l'attaquer avec des bras d'Hercule [2].

Ainsi, La Fontaine a voulu, sans que l'on s'en doute communément, travailler au bien moral et social de l'huma-

1. Livre V, fable 1.
2. Livre V, fable 7.

nité. Pourquoi n'essaierait-on pas, avec les mêmes moyens, la même entreprise; surtout si l'on se sent là quelque chose du même génie?

Le XVIII[e] siècle ne fut point une époque naïve : ce fut son moindre défaut; il eut toutes les effronteries, comme toutes les sensibleries : et néanmoins on y écrivit des Fables. Houdart de la Motte en composa un gros volume, qui serait une merveille, si La Fontaine n'avait pas pris les devants. Par malheur, La Fontaine est venu avant la Motte, comme l'antiquité est venue avant vous et moi. Quant aux fabulistes plus modernes, ils viennent, sans choisir leur moment, et non comme leurs hirondelles qui ont soin d'attendre

Que les tièdes zéphyrs aient l'herbe rajeunie.[1]

On dirait que, seuls entre tous les faiseurs de livres, ils n'ont cure ni souci de regarder d'où le vent souffle, quand ils acheminent vers l'éditeur leurs petites légions de bêtes qui parlent. Ce fut en pleine floraison rouge d'échafauds et de crimes (1792), que parurent les fables de Florian, où il y a tant de moutons et pas un petit loup. Florian allait tout juste être appréhendé par des loups bien plus cruels que les loups des bois : et à vingt pas de la prison, Florianet se laissait aller au plaisir de vivre avec son gentil lapin et sa bonne sarcelle, *sub tegmine fagi.*

Ce fut au moment où la grande armée et la gloire de Bonaparte s'ensevelissaient dans les neiges de Russie, qu'Arnault publiait ses fables, où il y a tant de loups et si peu de moutons. Et par une coïncidence curieuse, c'était en ces tristes années, que le moscovite Kriloff composait aussi des fables qui lui ont valu son titre de La Fontaine russe et une statue colossale au milieu de Saint-Pétersbourg. Où donc (simple question) est, à Paris, la statue colossale que mérite La Fontaine ?

Le XIX[e] siècle emporte vers la postérité, ou vers l'oubli, tout un bagage de fables. Fables de l'académicien Viennet, dont la grande qualité littéraire fut la persévérance et l'obstination à vivre autant et plus que ses œuvres; fables de

1. Liv. V, fable 7.

Lachambeaudie, un démocrate échauffé jusqu'à la poésie rouge, et dont les apologues, dit *populaires*, ne sont point du tout des contes pour enfants. Dernièrement, les honnêtes gens ont pu lire les fables plus calmes de M. le Marquis de Ségur ; les fables alertes et piquantes de M. Villefranche ; les très petites fables enfantines de M. Ratisbonne, où se voit cette définition du genre :

— Maman, qu'est-ce donc que des Fables ?...
— Ce sont des contes raisonnables
Qu'on apprend aux petits enfants,
Et qui sont compris par les grands.

J'en passe, et beaucoup : je voudrais ajouter, des meilleurs. Même en cette fin de siècle, les fabulistes vont leur train. Nous en avons, depuis dix ans, signalé plusieurs dans les *Études* : et combien en avons-nous oublié ? On ne manquera jamais de fabulistes, pas plus que de traducteurs d'Horace et des Psaumes. On compte toujours un nombre respectable d'ouvriers, acharnés à ces besognes comme Sisyphe à rouler sa pierre.

Si les auteurs et les livres ne font pas énormément de bruit, ce n'est point faute d'auteurs ni de livres. Mais qu'il est donc malaisé de prêter aux bêtes l'esprit et le langage des humains ! Sur deux douzaines de fabulistes, il n'y a guère qu'un *fablier*. Pour être fablier, il faut être bonhomme : avoir de l'esprit, ni trop ni trop peu, mais naïvement, naturellement, bonnement ; avoir dans l'intelligence une pointe de malice, et dans le caractère une pointe de belle humeur. Il faut bien connaître les bêtes, mais mieux connaître les hommes ; aimer celles-là un peu, ceux-ci beaucoup ; moraliser sans aigreur ni emportement ; mordre sans déchirer.

La Fontaine est un ami ; il voit les abus, il les montre du doigt, du sourire, du coin de l'œil ; ou simplement, il les laisse deviner. Il ne dit à personne, pas même aux ânes : « Vous êtes un sot ! » Fi donc ! mais comme il le donne bien à entendre aux assistants qui ont des oreilles ! Il chérit trop ses bêtes pour les rendre ridicules ; chacune de ses bêtes, c'est quelqu'un des siens. Il les fait parler dignement mais sans recherche, comme les plus distingués des humains :

« Sa poésie est noble comme son lion qui ne sait pas qu'il est noble »[1]; son lion, n'étant point un parvenu, mais étant né lion, comme Louis XIV était né roi de France.

Tous les petits acteurs de son drame sont gens du bel air et de bon ton; ils ne sont allés, ni à la chambre bleue, (bien que le poète ait un peu fréquenté chez Voiture); ni aux farces du Pont-Neuf — encore bien que son charretier eût sans doute promis à Dom Pourceau de le mener voir Tabarin. Ses acteurs et lui nous font sourire; mais jamais avec un gros mot, ni aux dépens de la morale. Ils jouent leur rôle sans gambades ni grimaces; quand le Bonhomme conte ou décrit, il ne prend que la fleur des choses. Quand il parle de lui, il rend, selon l'expression de Nisard, le « moi aimable »; quand il laisse parler son petit monde, il façonne leur style à leur taille; son vers s'allonge, se raccourcit, se resserre, à la mesure de la pensée.

Et de là vient que La Fontaine est le *fablier*. Tout le monde l'a lu; les enfants l'apprennent; les hommes d'âge mûr le goûtent; les fins lettrés s'en délectent; si les jeunes gens ne l'aiment guère, c'est, dit encore Nisard, qu'ils « sont trop superbes » : c'est surtout qu'ils sont jeunes : ils ont de l'imagination, La Fontaine a du bon sens.

Trois hommes de lettres, de quelque renom et de très diverse valeur, n'ont point compris La Fontaine; et ils sont à plaindre : Lessing, un érudit trop sceptique, trop raisonneur, et pour comble, auteur de fables en prose très sèche; Jean-Jacques Rousseau, esprit trop faux et déclamateur trop sensible pour être touché par cette poésie naïve, où « la raison seule sourit et s'attendrit[2] »; enfin Lamartine, belle âme et très haute, mais où il entrait un peu trop de bleu, ou trop de brouillard; bref, trois auteurs raffinés ou pompeux, de qui La Fontaine eût pu dire ce qu'il écrivait à l'évêque d'Avranches :

Ils se moquent de moi, qui plein de ma lecture,
Vais partout prêchant l'art de la simple nature.

1. Nisard, *Histoire de la Littérature française,* t. III, p. 182.
2. *Id.*, chap. x.

III

Mais je m'oublie. Je n'ai d'autre dessein que de signaler aux lecteurs des *Études* un volume de Fables nouvelles : et je m'attarde sur ma route, comme le lièvre de La Fontaine qui broute, qui dort, qui s'amuse, qui écoute d'où vient le vent. Pourtant je ne crois pas que ce soit tout à fait du temps perdu : ou, s'il est perdu, c'est en si bonne compagnie. Et puis, ce que j'ai dit du maître et modèle incomparable, j'ai quelque raison de le répéter, toutes proportions gardées, du petit livre neuf qui porte ce gros titre : *Essais de morale*[1].

Ce sont presque des vers de La Fontaine; autant du moins qu'on en peut faire au crépuscule du XIXe siècle, après le passage des Romantiques, après l'invasion des Parnassiens, et malgré l'épidémie décadente. Les *Essais de Morale* portent la date de 1897 : mais ils portent aussi l'estampille du grand siècle : à première lecture, on se figurerait, sans trop d'effort, qu'ils ont été rêvés et écrits sous le grand roi. Même allure, même façon, même langue simple et forte. Je choisis, par exemple, la première page, intitulée : *Petites Causes;* c'est plutôt une causerie, qu'une fable; le *moi* de l'auteur s'y laisse voir, mais je doute qu'il se fasse haïr :

Avant de dire un homme heureux,
Attends l'épreuve. Un choc ou deux,
Voilà pour renverser le sage.
Toujours est vrai le vieil adage :
« Petite cause et grand effet. »
Sans plus tarder je viens au fait.

Un rustre éternuant, un roquet jappe : un âne
Rue, envoyant en l'air la patronne et les œufs.
Grelots sonnants, un char arrivait : cas fâcheux ;
Du heurt, l'automédon roule et se fend le crâne ;
Adieu, nos gens. Je crains pour eux.

Petite cause, effet funeste.
Séjour cher à Priam, aux solides remparts,
Troie, illustre cité qu'embellissent les arts,

1. *Essais de Morale*, par Amédée de Riozé, chez V. Retaux.

Hélène arrive ; on sait le reste !
La faible main de Dalila
Dompte Samson. Des dieux l'émule
Par mille exploits, puissant Hercule,
Pour te vaincre, Omphale était là.
Pour moi, j'ai fourni ma carrière
M'attardant le long du chemin ;
Heurtant mon pied à toute pierre,
A toute fleur portant la main.

Par son puissant éclat la Vérité m'attire ;
La beauté me séduit, je cède à son empire.
Ondoyant et divers, nul ne l'est plus que moi ;
Pour assurer mon pas, Dieu m'a donné la foi.
Le cœur gonflé, plein d'espérance,
Sans souci des écueils je m'élance en avant
Et je chavire au moindre vent...

Vous connaissez déjà M. Amédée de Riozé, bien qu'il se calomnie lui-même à la dernière ligne ; et bien qu'il ait signé son œuvre du nom de l'un de ses ancêtres, et point de celui qui est couché sur les modernes registres de la mairie. C'est un chrétien, et ses *Essais de Morale* ne s'achèvent point, comme d'autres par trop fameux, sur un : « que sais-je ? » Il sait parce qu'il croit : et il ne rougit point de le dire, pas même en vers : et il le dit au long de ses trois douzaines de fables et causeries.

Il n'y en a que trois douzaines ; et c'est dommage : cela se dévore en une petite heure ; après quoi, on en voudrait encore, sans compter qu'on y prend, à chaque page, à chaque alinéa, une bonne leçon de philosophie, voire de catéchisme. Telle est cette petite réponse au gros docteur, qui se croit arrière-petit-fils d'un singe perfectionné, vu que cette descendance le débarrasse des devoirs envers Dieu, qui le gênent :

Docteur, à ton avis, un singe est-il en somme,
Plus facile à créer qu'un homme ?
Dieu s'y fait-il moins évident !
Un singe !... Mais fais une puce
Alerte au saut, âpre à la dent,
Qui grimpe, morde et pique et suce,

Pince au mollet et gratte au dos ;
Fais une puce bien vivante :
Je passe qu'elle soit savante !... (Page 25.)

Lisez la fin de l'histoire : et voyez comme le pauvre docteur, fils, neveu et cousin de quadrumanes, fut joliment houspillé par un de ses parents, un peu moins évolutionniste, et beaucoup plus membru.

Au surplus, M. de Riozé paraît bien d'avis que toute science a fait banqueroute, dès là qu'elle néglige Dieu et l'âme. Il en veut aux savants experts en toute analyse, mais n'ayant d'autre visée que leur bien premièrement, et regardant autrui de toute la hauteur de leur indifférence,

S'adjugeant tous les bons morceaux,
Laissant en paix les chers confrères
Claquer des dents, diplôme au dos. (Page 21.)

Il les poursuit jusqu'au pied de leur chaire, il les accule au mur de leur laboratoire, en face de leurs cornues vides : il raisonne, il discute : il conclut et il prêche. Peut-être même prêche-t-il un peu trop et conclut-il parfois trop brusquement, ou trop gravement, ou trop longuement.

Mais c'est un prédicateur qui est bien de son temps : et les portraits qu'il dessine sont des portraits d'aujourd'hui. Voyez, par exemple, passer, un jour de décembre, au coin de la rue Saint-Florentin, ces deux dames que vous reconnaîtrez vite :

Apre soufflait la bise ; il gelait, et le froid
        Tenait chacun fort à l'étroit.
La pauvre Charité quêtant pour œuvre pie
Rencontre en son chemin dame Philanthropie,
Bien parée, et fourrée à narguer les frimas... (Page 13.)

Un peu plus loin, au bout de la place de la Concorde, voici des soldats qui flânent : regardez, ce sont bien des *militaires* contemporains, qui n'ont rien du reître, ni du grognard, ni du brave troupier d'Afrique. En voilà un qui se dandine, en fredonnant un petit air gai :

Et pommadé, ciré, frotté,
La guêtre blanche et frais ganté :
« Nous irons lorgner l'Obélisque... »

L'auteur des *Essais de Morale* est moderne ; ses personnages sont bien de la fin du siècle XIXe ; ses bêtes, au fond de leurs taillis si souvent explorés des humains, ont vu tant de gens du monde, qu'elles sont plus qu'aux trois quarts civilisées et qu'elles ont presque tous nos vices. Ses loups et ses renards connaissent Paris, mieux que par ouï-dire ; plusieurs même ont flairé de près les tabagies de l'*Assommoir*, ou même l'ignoble relent des Loges. Témoins, ces deux scélérats, l'un renard, l'autre loup, qui ont longtemps visité côte à côte, à midi, la Bourse, et le soir, la rue Cadet ; mais l'un d'eux va passer de vie à trépas, de quoi il est fort ennuyé, comme bien l'on pense ; écoutez-les :

Un vieux loup s'en allait retrouver ses aïeux ;
Un renard son voisin, et jadis son compère
Dans plus d'une scabreuse affaire
Assis à son chevet, l'assistait de son mieux
Dans ce triste et rude passage.
« Courage, disait-il, cher cousin, bon courage ;
La vie a force maux, peu de biens ; le profit
Chacun le sait, en est petit ;
Tu perdras peu. » Le loup reprit :
« Que je te voudrais à ma place
Et goûtant du même agrément ! ... » (Page 53.)

Et les voilà qui se mettent à faire leur examen de conscience. Une conscience de loup mourant, c'est assez réjouissant ; mais le poète vise, au travers de cette peau grise, la conscience des gredins véreux et malfaisants, « libertins, voleurs, crocheteurs » (page 35).

En voulez-vous voir et ouïr un autre ? un autre loup s'entend. Celui-là est heureux : il se porte bien : il sort de chez Véfour : il a le ventre plein et le cœur à l'aise. Il voit tout en bleu, tout en rose ; il trouve, étant plein, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ; il est sensible, il est bon, à s'en étonner lui-même ; oh ! ne venez pas lui conter, pendant qu'il digère, qu'il y a des affamés, des loqueteux, des miséreux. Allons donc ! Il fait très beau, et tout va très bien :

Gai !... L'alouette dans les airs
Donne le branle. L'univers

A ce joyeux refrain s'éveille;
La torche en main, fraîche et vermeille,
L'Aurore illumine les mers,
Flambant les monts : tout s'ensoleille.
C'est le printemps et ses concerts;
Dans les grands bois la tourterelle
Redit ses amours; l'hirondelle,
Rasant la rive à tire d'aile,
Happe la mouche : et le pommier
Ruisselant sous son blanc cimier,
Sème ses fleurs comme poussière.
Tout renaît; la nature entière
Frissonne au souffle printanier.
Un quidam cheminait le long d'un frais sentier
Tout embaumé par l'aubépine,
Gros loup revenant de rapine,
En état, bien repu, de tout point satisfait.
Quant à moi, disait-il, je ne saurais comprendre
Ceux-là pour qui le ciel n'a jamais assez fait;
Il faudrait croire, à les entendre,
Que l'Inventeur de l'univers
Avait la cervelle à l'envers;
Semant à pleines mains et les maux et les peines,
Cachant les biens. Les maux, où sont-ils? Dans ces plaines,
Contemple ces troupeaux; vois ces ébats, ces jeux :
Tous ces êtres enfin, les dis-tu malheureux?
Je vais plus loin. Le bien, sans un peu de relâche,
Perdrait son goût. Voyons! la faim est-elle un mal?
Mais sans la faim, pourtant, où serait le régal?
Sans la faim, m'eût-on vu d'un tel cœur à la tâche,
Croquant ces deux tendres agneaux?... (Page 49-50.)

Bon loup! Mais attendez la fin : ou simplement, tournez la page. Ce serait à en pleurer, si le triste sort d'un loup méritait une larme.

La peinture ensoleillée et printanière du sentier doux-fleurant où cheminait le joyeux messire Ysengrin, vous donne une idée de la manière de l'artiste fablier. M. de Riozé aime la nature vraie : il l'avoue, en certain conte intitulé *Deux Professeurs*, où il se souvient du bon temps où il traduisait Virgile et Homère, qui le charment encore « sous la neige des ans ». Quand j'étais écolier, dit-il, ma pensée, pleine de ces belles choses écrites il y a deux ou trois mille ans,

Prenait l'essor ; et sans façon,
Laissant là régent et leçon,
Je me voyais courant la plaine,
Les champs, les prés, les bois, au doux pays du Maine...
J'aimais les champs alors ; les champs mes seuls amours :
Enfant, j'aimais les champs, je les aime toujours.
Qui ne les aime ?... (Page 68.)

Et qui n'aimerait à en voir les tableaux tout neufs, dont les *Essais de Morale* offrent une galerie si vivante ? M. de Riozé peint les choses d'un mot : il y a de la couleur dans son style, comme il y a du trait, du relief, avec une science originale de notre vieille langue. L'auteur a fréquenté chez Montaigne et chez La Fontaine : et il parle comme ces Gaulois qui parlaient si naïvement le français de France. De là, ces archaïsmes gentiment enchâssés dans une phrase vive et pétillante ; de là, ces dialogues aux répliques alertes ; de là, ces vers ondoyants et variés, se prêtant à toutes les allures du sentiment ou de l'esprit.

De là, je le crains, ces tours trop serrés donnés au récit ou à l'expression. M. de Riozé a fréquenté aussi chez Perse, et il affecte d'enfermer en ses vers moins de mots que de sens. Ce n'est pas un défaut banal, mais il faut s'appliquer pour l'entendre : et l'on n'a point, pour suivre ses idées, la ressource fort ingénieuse de son escargot : bête très lente, qui pourtant trouva le moyen d'aller aussi vite qu'un loup très pressé qui galopait d'ici à Dijon, pays de la moutarde.

Il faut souffler en chemin, reprendre haleine, regarder deux fois comment ceci se noue à cela, pour ne pas perdre le fil du récit, ni le sel des choses plaisantes. Je dirais volontiers à M. de Riozé : vous supposez vos lecteurs trop intelligents ; ce n'est pas un tort que vous leur faites, mais ne vous en faites-vous pas un à vous-même ? Au demeurant, mieux vaut être serré que lâche : et il me semble bien malaisé d'écrire des fables, dans le vrai style des fables, avec une plus grande habileté, nouveauté et vigueur. Probablement, les *Essais de Morale* ne seront bien lus que des gens qui savent lire ; mais ils seront lus ; et nous ne saurions craindre pour M. de Riozé la fâcheuse destinée que, dans son *Jugement aux Enfers*, il prédit à certain confrère en Apollon. Le dit con-

frère apporte au royaume des Ombres un ballot de papier très lourd, très inutile et dont il n'a su se défaire chez les mortels. Et quand on l'interroge, là bas, sur le contenu de ces paperasses :

Sire, dit-il, ce sont écrits
Qu'à Votre Majesté j'apporte :
En prose, en vers, de toute sorte.
Certes, l'humanité m'en devait un bon prix ;
Ils sont inachevés. Pour tout dire, l'ingrate
M'a laissé traîner la savate
Sans sourciller. Ma triste fin
Fut tout net de mourir de faim. (Page 32.)

Sur quoi, Pluton : Ce pays n'a point d'entrepôt ni de bois où perchent les rossignols ; de papier, ici, nous n'en avons que faire : prends ton ballot sur tes épaules et promène-le éternellement à côté de Sisyphe qui roule sa pierre éternelle.

Les *Essais de Morale* n'ont rien de commun avec ce ballot, ni avec ceux qui encombrent les entrepôts des libraires. Et qu'on nous permette une réminiscence du grand siècle, puisqu'il s'agit d'un livre qu'on croirait daté de ce temps-là, les vers de M. de Riozé ne sont point de ceux qui

Ne font de chez *Retaux* qu'un saut chez l'épicier.

V. DELAPORTE.

UN COIN DE L'OMBRIE : ORVIETO

La route qui mène de Rome à Orvieto traverse la vallée pittoresque du Tibre, dont les eaux sont plus ou moins limoneuses en toute saison et dont le lit est çà et là desséché et rocailleux pendant l'été. Le train qui nous emporte vers la douce Ombrie passe en vue de Monte Rotondo et de Mentana : je saluai avec une respectueuse émotion ces noms consacrés par l'héroïsme des zouaves pontificaux. C'était vers la mi-septembre par une journée splendide. Nous laissions derrière nous la chaîne des monts Albains, tandis que, à l'horizon, dentelant le clair azur du ciel, se déroulent les montagnes de la Sabine, que domine, comme un géant à la barbe blanche, le sommet neigeux du Gennaro.

Tous ces lieux sont remplis de souvenirs qu'on se plaît à évoquer au passage. Dans les environs de Fara Sabina l'on montre encore les restes de la ville de Cures, patrie de Numa Pompilius. De Borghetto l'on aperçoit Cività Castellana, perchée sur une hauteur ravinée ; près de là s'élevait l'antique Faléries, prise par Camille, dont les ruines assez bien conservées méritent une visite. C'est de ce point qu'on distingue peut-être le mieux le mont Soracte, que chantèrent Horace[1] et Virgile[2], jadis couronné par un temple d'Apollon, sanctifié depuis par le couvent de Saint-Sylvestre, qui fut fondé, au VIIIe siècle, par Carloman, frère de Pépin le Bref.

Après avoir longtemps côtoyé les rives du Tibre, nous débouchons brusquement dans la charmante vallée de l'un de ses affluents, la Paglia. Bientôt surgit devant nous, isolé, un rocher à pic, surmonté de deux tours, portant un amas de

1. *Odes*, I, 8 : Vides ut alta stet nive candidum Soracte.
2. *Enéide*, XI, 785 : Summe Deum, sancti custos Soractis Apollo.

maisons qui y sont entassées et blotties comme dans une citadelle. C'est Orvieto, qui semble émerger du sol de l'Ombrie, comme un îlot escarpé de la mer.

Il y a quelques années à peine, l'unique moyen pour en faire l'ascension était de gravir une route en lacet, longue et pénible ; mais à chaque tournant le voyageur était dédommagé de la fatigue par l'aspect nouveau sous lequel il voyait la vallée étendue à ses pieds. Aujourd'hui, un funiculaire vous fait franchir, en quelques minutes, dans un wagonnet confortable, cinq cents mètres de rampe.

De loin, Orvieto ressemble à un vieux manoir féodal, fièrement campé sur une éminence de forme conique. Elle fut d'ailleurs, au moyen âge, une des principales places fortes des Guelfes et servit de refuge à un grand nombre de papes. De près, à l'intérieur, l'antique cité papale n'a plus rien de ce caractère belliqueux et menaçant que lui prête encore une perspective lointaine. La forteresse, bâtie au XIVe siècle par le cardinal Albornoz, a disparu ; son emplacement a été transformé en jardin public; deux tours, qui se dressent à l'entrée de la ville, rappellent seules le passé batailleur.

La ville actuelle, qui ne compte guère que sept mille habitants, a conservé son cachet très marqué de cité provinciale d'autrefois. Elle n'a pas encore été modernisée, comme pourrait le faire pressentir l'installation du funiculaire. Il n'y a, en somme, que deux grandes rues; l'une, la via *del Corso*, partage Orvieto en deux parties à peu près égales; l'autre, la via *del Duomo*, conduit à la *piazza S. Maria*, où se trouve la cathédrale. Ces deux rues principales sont coupées par des ruelles nombreuses, d'un aspect assez misérable, où s'alignent des boutiques de savetiers, de fruitiers, d'antiquaires, etc., qui ne manquent pas d'originalité. Les habitants vivent dehors; le temps est si doux, l'air est si pur ! Les femmes, coiffées de foulards rouges, bavardent à la devanture des maisons, les hommes travaillent doucement ou flânent, les marmots sales jouent, sautent et crient. C'est le nonchaloir imperturbable de gens qui se contentent de peu et semblent vraiment vivre de l'air du temps.

Orvieto doit son renom à son dôme, *el Duomo*. Cette cathédrale est un des plus remarquables spécimens de l'architecture gothique italienne. La hauteur, où elle est majestueusement assise, lui fait un gigantesque piédestal. C'est un monument à la gloire de l'Eucharistie, car elle fut bâtie en mémoire du miracle de Bolsena. Nicolas IV en posa la première pierre en 1290, et l'évêque Guido di Farnese y célébra la première messe en 1309. L'Italie entière, on peut le dire, concourut à l'érection de ce magnifique mémorial, puisque Orvieto devint, à cette occasion, le rendez-vous des plus célèbres artistes du XIII[e] et du XIV[e] siècles. C'est une basilique de marbre, à trois nefs, dont le chœur se termine par un mur droit, percé d'une immense fenêtre ogivale, par où la lumière pénètre à flots dans l'enceinte sacrée.

La façade ne fut commencée qu'en 1310 sous la direction de Lorenzo Maitani de Sienne. C'est la maîtresse pièce, véritable merveille. On prétend que quatre cent dix artistes : architectes, sculpteurs et peintres, ont rivalisé de talent pour l'embellir. Elle a trois frontons dentelés avec clochetons, et trois portails avec colonnes à torsades dorées. Les bas-reliefs, qui décorent la partie inférieure des piliers, sont dus aux élèves de Niccolo Pisano ; ils représentent des sujets tirés de l'Ancien Testament, l'histoire de Jésus et de Marie, les grandes scènes du Jugement, du Paradis et de l'Enfer. Ces sculptures sont justement célèbres, parce qu'elles font la transition entre l'art du moyen âge et l'art de la renaissance : le culte excessif de la forme n'a pas encore étouffé la ferveur de l'inspiration.

Au centre de l'édifice, au dessus du portail principal, trône sous un baldaquin une madone de marbre, œuvre d'André Pisano : elle semble sourire à ceux qui franchissent le seuil du sanctuaire. Au-dessous du fronton central s'épanouit une admirable rosace, travaillée à jour comme un ouvrage d'orfèvrerie et enguirlandée de statuettes qui figurent les apôtres et les prophètes. Plus bas, sur la même ligne que la Vierge, les symboles des quatre Évangélistes, un homme, un bœuf, un lion et un aigle, tous quatre en bronze, font, par leur sombre rangée, un heureux contraste avec l'éclat étincelant des mosaïques. Ces mosaïques sont la plus belle

parure de la façade ; placées au dessus des trois portes et dans l'aire des trois frontons, elles représentent différents mystères évangéliques, comme l'Annonciation de la Sainte Vierge et le Baptême de Notre-Seigneur. La plus remarquable, le Couronnement de Marie, resplendit au sommet sur le fronton du milieu. L'effet d'ensemble est vraiment féerique, surtout lorsque, comme cet après-midi, les mosaïques sur fond d'or, nuancées ainsi que l'arc en ciel, rayonnent au loin, sous l'ardente flambée du soleil d'Italie, dans la transparence tranquille d'un ciel sans nuages. Ce monument polychrome, le plus riche et le plus vaste du monde, étincelle alors de mille feux multicolores comme la vitrine d'un joaillier.

Cette ornementation vivement coloriée serait dépaysée dans les climats brumeux, parmi les peuples rêveurs et concentrés du Nord. Ici, elle est en pleine harmonie avec l'éclat du ciel, avec la langue chaude et colorée d'une nation expansive. Je ne saurais mieux résumer mon impression définitive qu'en traduisant librement une comparaison du commandeur L. Fumi : « La façade du Dôme peut être assimilée au frontispice d'un vieux missel, orné de vives et fraîches miniatures [1]. »

Lorsque l'on quitte ces richesses et ces splendeurs pour pénétrer dans l'église, on est saisi par un violent contraste : l'intérieur paraît sombre et nu. Comme les cathédrales de Florence, de Sienne, de Gênes, celle d'Orvieto présente le spectacle, insolite et par là même déconcertant de prime abord, d'une construction où alternent les assises de marbre blanc et de marbre noir : l'impression est quelque peu funèbre. Les arcades sont à plein cintre ; au-dessus règne une belle galerie ; puis, une haute paroi, sans ornement, toujours noire et blanche, monte jusqu'à la charpente, qui laisse voir tous les membres de son ossature autrefois richement décorés. Cette paroi est percée çà et là de fenêtres

1. « La facciata del Duomo di Orvieto si può assomigliare ad frontespizio miniato di un gran libro divino. » Cf. *Studi e documenti di Storia e Diritto*, juillet-septembre 1896, p. 270, avec quatre belles zincotypies (façade, bas-reliefs, intérieur).

ogivales, dont la partie supérieure seule est garnie de vitraux peints. Le jour, tombant parcimonieusement de si haut, aurait quelque chose de sépulcral, si la grande fenêtre du chœur ne versait des flots de lumière, qui, invinciblement, attirent le regard et le réjouissent. Aux pieds des colonnes se dressent les statues colossales des douze apôtres ; œuvres de sculpteurs différents, de Mosca, de Scalza, de Jean de Bologne, etc., elles ont une valeur inégale, mais l'ensemble est d'un symbolisme puissant, suggéré sans doute par ces mots de saint Paul, qui reviennent forcément en mémoire à la vue de leur belle ordonnance : *Superædificati super fundamentum Apostolorum. (Ephes.* II, 20.)

Sans doute nous n'avons, en France, rien de comparable à la façade d'Orvieto, si l'on parle de l'éclat qu'elle doit à ses mosaïques qui lui forment comme un revêtement de lumière. Mais s'il s'agit de la majesté imposante et de l'ampleur des proportions, surtout à l'intérieur, je préfère de beaucoup au Dôme d'Orvieto, en Italie même, les cathédrales de Sienne ou de Milan, sans qu'il soit nécessaire de citer Notre-Dame de Paris ou d'Amiens. Aussi, ce qui attire surtout les visiteurs à Orvieto, après l'éblouissante façade, ce sont les fresques de la *Cappella Nuova*, ou Chapelle de la Madone miraculeuse de S. Brizio, dans le bras droit du transept.

En entrant, on rencontre une *Pietà* ou *Mater dolorosa* d'Ippolito Scalza ; cette statue, d'une élégante pureté de lignes, laisse assez froid ; la préoccupation excessive de la forme a presque éteint chez l'artiste la flamme du sentiment. Mais les peintures réclament et bientôt captivent toute l'attention ; elles sont signées de deux grands noms : Fra Angelico da Fiesole et Luca Signorelli ou Luca da Cortone. Ce qui redouble l'intérêt, c'est l'opposition de leur génie. Le pinceau de Fra Giovanni est d'une touche suave, calme, angélique ; sa manière, bien qu'elle soit très vive en couleur, est idéaliste. Le pinceau de Signorelli est d'une touche énergique, passionnée, humaine ; sa manière, bien qu'elle ne manque pas d'idéal, est anatomique et réaliste. Signorelli est réaliste, mais à la façon des grands primitifs comme Homère, comme Dante surtout, qui semble son inspirateur.

Pour lui, comme pour eux, la vision de la réalité est intense ; mais cette vision ne s'arrête pas à la sensation ; elle se transforme, s'épanouit en une idée forte et puissante.

Le champ ouvert à la décoration picturale était considérable : la voûte divisée en huit segments et les parois verticales de la vaste chapelle. Fra Angelico commença l'œuvre en 1447, mais il n'y travailla que trois mois ; aussi ne put-il achever que deux des huit segments : le premier à gauche, où il représenta les prophètes, et celui du fond, qui domine l'autel, où il figura Notre-Seigneur sur son trône, au milieu des Anges, comme Juge suprême des vivants et des morts. Mais sa Justice, tempérée par quelques rayons de Miséricorde, fait contraste avec les scènes pleines d'horreur qui s'étalent en face sur les parois et rappellent les mots impitoyables du poète :

Nesciaque humanis precibus mansuescere corda.[1]

Les travaux restèrent suspendus pendant cinquante ans. Ce fut seulement le 5 avril 1499 que la ville d'Orvieto en confia l'achèvement à Luca Signorelli, élève de Pietro della Francesca, dont il fut le collaborateur pour la décoration de la cathédrale d'Arezzo. Signorelli était alors dans toute la force de son talent, déjà célèbre par ses fresques à la Sixtine et au couvent de Monte Oliveto près de Sienne, ainsi que par ses tableaux d'églises, par exemple à Volterra. Cinq ans après l'engagement pris, le peintre avait terminé son grand œuvre, l'un des plus beaux monuments de l'art italien au xve siècle. Il commença par orner la voûte d'après le plan de Fra Angelico, superposant de la même manière, rangés les uns derrière les autres en triangle, la Vierge et les Apôtres, les Anges, les Vierges, les Martyrs, les Patriarches de l'Ancien Testament et les Pères de l'Église, qui sont les Patriarches du Nouveau.

Pour l'ornementation des parois, l'artiste retrouvait toute sa liberté de composition et d'allure. Il plaça ses grandes fresques à une hauteur d'environ trois mètres, leur ména-

1. *Géorgiques*, IV, 469.

geant, au-dessous, une magnifique base, décorée de tympans, au centre desquels apparaissent les poètes qui ont chanté les mystères d'outre-tombe, comme Virgile, Lucain, Stace, Dante. Ces portraits sont accompagnés de médaillons entourés de rinceaux de feuillage et dont les sujets sont empruntés à l'*Énéide*, à la *Pharsale,* à la *Thébaïde*, à la *Divine Comédie.*

Cette sorte de soubassement forme une brillante introduction aux grandes compositions supérieures. Elles sont au nombre de cinq : au-dessus de la porte d'entrée, la *Fin du Monde ;* sur les murailles latérales, à gauche, l'*Antechrist* et les *Élus ;* à droite, la *Résurrection de la chair* et les *Damnés.* C'est, en cinq actes pathétiques, ce qu'on pourrait intituler la tragédie du *Dernier Jour.*

Pour peindre les signes précurseurs de la *Fin du Monde*, Signorelli s'est souvenu de l'Évangile et de la Liturgie. Le soleil et la lune s'obscurcissent ; une lumière blafarde éclaire la violente opposition des deux scènes qui remplissent le tableau. D'un côté, des sibylles et des prophètes, consultant les oracles, annoncent la fin prochaine de l'univers :

Teste David cum sibylla.

De l'autre, les pauvres humains, à la vue de la foudre qui éclate stridente et tombe, secoués par les convulsions de la terre « bondissant comme un agneau dans la plaine », s'enfuient blêmes d'épouvante, se précipitent, s'entassent, s'écrasent dans un horrible pêle-mêle, comme une foule subitement affolée. C'est pour ainsi dire le premier acte du drame : l'*Antechrist* en constitue le second.

Ce tableau représente une grande place publique, très animée, avec de superbes édifices au fond, dans le style du xve siècle. Au premier plan, monté sur un piédestal, trône l'Antechrist, sous les traits empruntés de Notre-Seigneur ; il prêche et séduit les foules sous l'inspiration du démon qui lui souffle à l'oreille des paroles de haine et d'impiété. Ces prédications diaboliques ne tardent pas à porter leurs fruits : les mauvais instincts déchaînés produisent tous les crimes, assassinats, violences, révoltes, brigandages, qui fournissent

au peintre autant de scènes, prises sur le vif de la réalité. A l'arrière-plan, on voit la chute de l'Antechrist qui s'est témérairement élevé dans les airs et que précipite impétueusement un ange du ciel : c'est l'image de la grâce de Dieu qui ne laisse pas les siens sans secours au milieu de tant de séductions et de prestiges. Dans un coin du tableau, à gauche, l'artiste s'est peint lui-même à côté de l'Angelico, et tous deux, pensifs, contemplent l'effroyable emportement des passions débridées.

En face, comme pendant, la *Résurrection de la chair*. Au sommet, deux anges sonnent avec furie dans de longues trompettes, dont les banderoles s'agitent frémissantes :

Tuba mirum spargens sonum.

Ce bruit retentissant fait tressaillir les morts dans leur tombe ; et les voilà qui répondent en masse à ce formidable appel, mus par une force inéluctable. On assiste, pour ainsi dire, à toutes les phases de la Résurrection : ici, ce ne sont encore que des os dispersés, attendant l'action puissante de l'invisible main qui va les réunir et les vivifier; là, ce sont de simples squelettes décharnés ; plus loin, les chairs reparaissent et les corps sont vivants. Tous sortent des profondeurs même de la terre et non de fosses entr'ouvertes ; cette idée originale fait mieux ressortir la vérité de la terrible malédiction : *Memento homo quia pulvis es et in pulverem reverteris*. Mais ils sont loin d'éprouver tous les mêmes sentiments. Il en est qui, tout entiers à la joie de revoir la douce lumière du jour, respirent à pleins poumons, embrassent leurs compagnons ou se mettent à danser. D'autres regardent avec angoisse le ciel assombri, où les étoiles n'apparaissent plus que comme des petits points noirs dans le lointain de l'espace ; ayant encore dans l'oreille le son déchirant des redoutables trompettes, appréhendant la suprême sentence, ils se serrent les uns contre les autres ou appuient leur main tremblante sur l'épaule de leurs voisins, pour se rassurer mutuellement dans l'effroi de cet épouvantable matin.

Le peintre n'a plus qu'à faire passer sous nos yeux le dénouement du grand drame : Ciel ou Enfer : la fresque des *Damnés* est la plus pathétique de toutes : c'est une horrible mêlée de corps nus que les démons tourmentent à plaisir. On reconnaît les bourreaux aux teints louches, rougeâtres ou verdâtres de leur peau, aux cornes qui surmontent leurs crânes dénudés, ainsi qu'à leurs ailes hideuses de chauves-souris. Ces monstres, chefs-d'œuvre de laideur, se jettent furieusement sur leurs victimes. Quel spectacle remuant que celui de ces corps enlacés, enchevêtrés, confondus dans un pêle-mêle tumultueux ! Ce qui ajoute encore à l'inexprimable horreur de cette scène, c'est la variété raffinée des supplices : *plurima mortis imago.* On y voit la mort sous toutes ses faces, mais la mort éternelle, dont l'immobilité de la peinture, fixant pour toujours un moment de la durée, donne au spectateur comme la sensation. Les démons terrassent, piétinent, attachent, déchirent, tenaillent, étreignent entre leurs griffes, percent de leurs crocs, torturent de mille manières les corps de ces damnés, qui se tordent dans la souffrance. La presse est horrible : pas une échappée d'air et de lumière entre cette multitude de corps entassés dans le plus affreux désordre ! Aussi ces mots de l'Écriture vous traversent l'esprit comme un éclair sinistre : *Ubi nullus ordo sed sempiternus horror inhabitat.* Puis, en levant les yeux, on voit tomber, des hauteurs du ciel, sur cette masse infernale, de nouveaux condamnés. Un démon emporte, dans un vol précipité, une femme échevelée, glacée par la peur. Contraste saisissant ! Au sommet du tableau, trois archanges, debout sur les nuées, dans leur brillante armure de chevaliers armés de pied en cap, président, avec le calme impassible de la justice sûre d'elle-même, à l'exécution de la sentence.

Cette admirable fresque de Signorelli fait naturellement songer au *Jugement dernier* de Michel-Ange, qui lui a emprunté plus d'un trait. Tous deux d'ailleurs s'inspirent visiblement de Dante ; les *Damnés* de Signorelli, comme le *Jugement dernier* de Michel-Ange, sont la traduction en formes et en couleurs d'un chant de l'Enfer de la *Divine Comédie* ; on y retrouve, de part et d'autre, la puissante manière du réalisme

dantesque. Ce n'est pas un mince mérite pour Signorelli d'avoir produit des œuvres dont on puisse dire qu'elles sont un écho fidèle de la poésie de Dante et un prélude de la peinture de Michel-Ange.

La fresque des *Damnés* cause une émotion oppressante. On respire enfin quand on considère la fresque des *Élus*, qui n'a pas sans doute la valeur de la précédente, mais dont certaines parties ont un charme reposant, une grâce d'une fraîcheur délicieuse, comme, par exemple, le groupe des anges qui s'envolent en répandant une pluie de fleurs sur les bienheureux.

Tel est l'ensemble des fresques de la *Cappella Nuova*. C'est vraiment merveille de voir avec quelle souplesse l'artiste accumule, fait vivre et mouvoir tant de corps humains dans une action puissante, sans nuire à l'unité harmonieuse de la composition. On est en présence d'une âme ardente et impétueuse, mais qui a su gouverner son élan et diriger la fougue de son idéal, et dont le pinceau anatomique est resté chaste, comme celui de Michel-Ange, jusque dans ses nudités. C'est d'une maîtrise supérieure.

Dans le bras gauche du transept une autre chapelle, celle du *Corporal*, fait face à la *Cappella Nuova*. Elle fut construite pour perpétuer le souvenir du miracle arrivé, l'an 1264, dans la petite ville de Bolsena, voisine d'Orvieto. Un prêtre, tourmenté de doutes sur la présence réelle, vit, après les paroles de la consécration, la sainte hostie se couvrir de gouttes de sang, qui tombèrent sur le corporal. Un splendide reliquaire en argent orné d'émaux renferme ce corporal ensanglanté. Les fresques de la chapelle sont d'Ugolino di Prete Ilario, comme plusieurs de celles qui ornent le chœur de la cathédrale. Leur style est raide et trahit l'enfance de l'art (1357-1364). Des retouches, en voulant les moderniser, leur ont enlevé quelque chose de leur naïveté, leur principal mérite. C'est au Vatican, dans la chambre d'Héliodore, qu'il faut aller chercher une représentation digne de la Messe de Bolsena, dans la fresque que Raphaël lui a consacrée.

Le Pape Urbain IV était à Orvieto quand eut lieu le miracle, et c'est de là que partit la bulle instituant la Fête-Dieu. Il est donc tout naturel qu'on ait choisi Orvieto, malgré son effacement actuel, pour être, après Naples, Turin, Milan, le centre du quatrième Congrès eucharistique en Italie. Cette réunion eut un éclat tout particulier dans un cadre si admirablement approprié aux manifestations en l'honneur du Saint-Sacrement. Quatre cardinaux, quarante-trois archevêques ou évêques, deux abbés mitrés, deux généraux d'Ordres y figurèrent. Discours nombreux et éloquents, académie de poésie, cérémonies religieuses, procession du saint Corporal, illuminations *a giorno*, tout fut prodigué pour relever la splendeur des fêtes[1]. Le Congrès se prolongea dans une magnifique exposition eucharistique.

Cette exposition était installée dans une immense salle du Palais des Papes, bâti par Boniface VIII, tout près de la cathédrale. La plupart des diocèses d'Italie, de riches particuliers, comme le prince Barberini, y avaient envoyé les plus beaux échantillons de leurs collections ou de leurs trésors. On y remarquait, par exemple, la Dalmatique de Charlemagne, les ornements sacrés en damas rouge de saint Charles Borromée, le fameux *Omoforion* ou pallium grec du XIIIe siècle, une chasuble de Benoît XIV, les mitres de saint Bonaventure et de saint Pierre Célestin, le calice ciselé du cardinal Bessarion, les célèbres ostensoirs conservés à Borino et à Bitonte, les chandeliers de saint Jean de Latran, œuvre de Cellini, etc., etc.

Il fallut s'arracher brusquement à ces merveilles, car l'heure du train approchait. Pour revenir à la station, je passai par la nécropole étrusque, qui a été découverte, il y a une vingtaine d'années, à la suite de fouilles faites sur le versant nord-ouest de la colline ; elle renferme plusieurs séries de tombeaux en pierre, du Ve siècle avant Jésus-Christ, d'une structure assez grossière.

Avant de reprendre le wagonnet du funiculaire, je voulus,

1. Pour plus amples détails, cf. *Civiltà cattolica*, 3 octobre 1896, p. 18-34.

une dernière fois, contempler la vue superbe qui se déroule aux yeux du spectateur placé dans le jardin où s'élevait jadis la forteresse du cardinal Albornoz.

La soirée était plus belle encore que l'après-midi : le soleil, qui allait bientôt disparaître à l'horizon dans un linceul de pourpre, ne jetait plus qu'un éclat doucement tempéré par les vapeurs rosées, voile diaphane, qui se levaient des profondeurs de la vaste vallée. Au bas de la ville, presque sous vos yeux, la Paglia promène paisiblement ses eaux lentes entre des rideaux d'arbres déjà marqués aux teintes mélancoliques de l'automne ; elle reçoit, à une faible distance, le tribut de la Chiana au cours plus somnolent encore. Au loin, à l'horizon, les ondulations harmonieuses des montagnes de l'Ombrie se dessinent sur le fond du ciel bleu. Par delà, on devine l'emplacement de Pérouse, cité adoptive de P. Vannucci au suave pinceau, et le site d'Assise, patrie du séraphique François à l'âme aimante. Et au dessus de ce paysage tranquille, comme pour le couronner, un ciel d'une pureté incomparable :

Baldaquin de saphir, coupole transparente !

L'on sent alors tout le charme de la « douceur ombrienne », si bien chantée par les poètes franciscains, et qui semble avoir passé tout entière dans l'œuvre de Raphaël d'Urbin.

G. SORTAIS, S. J.

THERMODYNAMIQUE ET MÉCANIQUE

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE M. DUHEM[1]

Jadis la mécanique était, de droit incontesté, la reine des sciences ; se réduire à n'en être plus qu'un chapitre, était l'ambition avouée de la physique, de l'astronomie, de la chimie même, et il nous souvient de l'enthousiasme avec lequel un maître éminent nous montrait l'acoustique arrivée la première à ce droit de cité ... ou d'absorption !

Dès lors, cependant, se glissait dans quelques chapitres de physique, — humble et discrète comme il convient aux derniers venus, — une toute petite science, la thermodynamique. Liée, asservie à la puissante mécanique par la loi d'équivalence du travail et de la chaleur, elle semblait devoir rapidement se laisser annexer.

Or voici qu'en une trentaine d'années, c'est tout le contraire qui s'est produit. La petite thermodynamique est devenue grande, audacieuse, presque insolente, et affiche très haut la prétention de détrôner la mécanique. — C'est celle-ci, science étroite et particularisée du mouvement local, qui désormais ne devra plus être qu'un chapitre de la thermodynamique, ou mieux de l'énergétique, selon l'expression fort juste de Rankine !

De la nouvelle conquérante, M. Duhem est le prophète : aimable et docte prophète d'ailleurs ; savant original et consciencieux, métaphysicien fort au courant de la scolastique, et, ce qui ne gâte rien, écrivain limpide et élégant ; mais aussi, avouons-le, ardent pour le triomphe de l'usurpatrice. *Revue des Deux Mondes*, *Revue des Questions scientifiques*,

1. *Traité élémentaire de Mécanique chimique fondée sur la Thermodynamique*, par P. Duhem, professeur à la Faculté de Bordeaux. Tome I. In-8°, pp. VIII-299. Hermann, Paris. 10 fr.

cours de facultés, ouvrages nombreux, tout lui sert de tribune pour prêcher la guerre sainte contre la mécanique universelle.

Que reproche-t-il donc à celle-ci ? Oh ! tout bonnement ce que les jeunes, les ardents, reprochent toujours aux anciens ! La pauvre vieille n'a vu qu'un petit coin de la question ; soit parti pris, soit faiblesse de vue et incapacité à embrasser l'ensemble des faits, elle a fermé les yeux aux grands horizons.

Aussi, dans l'étude des modifications des corps, abstrait-elle de tout ce qui n'est pas déplacement local. Elle ne considère que des systèmes intrinsèquement immuables, souvent réduits à des points géométriques, souvent soustraits à la viscosité et au frottement ; surtout, elle ne tient presque jamais compte des variations de température et jamais des changements de constitution intime, physiques ou chimiques. Ce n'est pas qu'elle ne se soit inquiétée parfois d'expliquer ces phénomènes ; mais pour ce faire, elle n'avait, comme certains professeurs ankylosés, qu'un seul procédé : les ramener à un mouvement local. C'est pourquoi la chaleur devait devenir un mouvement local vibratoire réellement effectué à l'intérieur des corps, le frottement n'était que la résultante des efforts exercés par les rugosités mutuelles, l'attraction devait se réduire à la conception sauvage du choc des atomes, et ainsi du reste. — Est-il besoin d'avouer que cette tendance à tout ramener au déplacement local, a introduit parfois dans la physique mathématique de bizarres hypothèses qui, précipitamment et incomplètement étudiées, ont été jetées comme fondement de théories importantes ? Sur cette base incertaine, sur ce sable mouvant, le génie des grands analystes a élevé des chefs-d'œuvre artistiques de calcul ; si la nouvelle école réussit à en saper définitivement les fondements, ce sera grande pitié de voir ces élégantes constructions du génie joncher le sol, comme des curiosités toujours belles, mais désormais inutiles !

Cette tendance de la mécanique devait fatalement l'amener à chercher dans les propriétés primordiales de la

matière, telles que attractions, répulsions, etc., l'origine de tous les phénomènes physiques. Elle n'a pas manqué de l'essayer, et telle est la cause des efforts désespérés réalisés jusqu'à ce jour pour expliquer mécaniquement la marche du monde.

C'est, avant tout, contre cette prétention que s'insurge M. Duhem, et voici par quelle protestation indignée il conclut sa belle étude sur les principes de la thermodynamique.

« Il nous semble qu'une conclusion générale se dégage de cette étude : Si la science des mouvements cesse d'être, dans l'ordre logique, la première des sciences physiques pour devenir seulement un cas particulier d'une science plus générale, embrassant dans ses formules toutes les modifications des corps, la tentation sera moindre, pensons-nous, de ramener l'étude de tous les phénomènes physiques à l'étude du mouvement ; on comprendra mieux que le changement de lieu dans l'espace n'est pas une modification plus simple que le changement de température ou de quelque autre qualité physique; *on fuira dès lors plus volontiers, ce qui a été jusqu'ici, le plus dangereux écueil de la physique théorique, la recherche d'une explication mécanique de l'univers*[1]. »

Le réquisitoire contre la vieille mécanique se réduit donc à deux chefs d'accusation : elle n'étudie que le mouvement local dans ses causes et ses effets ; de plus, elle s'obstine à tout expliquer par ces deux facteurs, et tente prématurément, avec ces moyens incomplets, une synthèse mécanique de l'univers.

Passons aux nouveaux venus, aux révolutionnaires, et voyons ce qu'ils proposent pour remplacer les anciens errements. M. Duhem l'a exposé dans plusieurs articles de la *Revue des Questions scientifiques* et, ce nous semble, on peut le résumer ainsi : Toute tentative de synthèse générale des sciences, qui placerait la cause des phénomènes observés

1. *Journal de Mathématiques pures et appliquées* (4e série), t. X, 1894, page 285.

dans les propriétés de la matière première, molécule ou atome, serait sinon chimérique, du moins prématurée. En conséquence, notre seule ambition durant de longues années, doit être d'établir chaque science dans un campement provisoire. Des lois simples et vérifiées par l'expérience serviront de fondements incontestés, que l'on élargira au moyen de quelques principes généralement admis et, s'il en est besoin, de plusieurs hypothèses portant sur des points secondaires. Quant aux hypothèses sur la nature de l'éther, de la matière, de la force, elles sont et demeurent supprimées.

J'appellerai $\mathfrak{T}$ le travail produit, U le potentiel, Q la quantité de chaleur dégagée ; α, β, γ, etc., les variables, assez vagues d'ailleurs, qui définissent l'état du corps. Ces quantités seront reliées entre elles par des équations exprimant les lois établies, ou les grands principes admis de conservation d'énergie, d'équivalence, etc. Le calcul différentiel saisira alors ces éléments dans ses puissantes mâchoires, les broiera, les triturera, les agglomèrera en relations nouvelles que le langage vulgaire traduira en théorèmes sur les modifications physiques ou chimiques des corps. Ce sera alors au tour de la méfiante expérience de s'approcher et de contrôler, par les faits, l'exactitude de ce travail théorique.

Tel me paraît être l'idéal de la nouvelle école. Si pour plus de clarté, je voulais recourir à un exemple, je considérerais en présence des mêmes données, deux physiciens s'inspirant des principes mécanistes ou antimécanistes. Tous deux ont constaté que dans la transmission de la lumière,— pour fixer les idées, — le milieu est siège de modifications ondulatoires. Le mécanicien essaye immédiatement de leur trouver une cause dans la constitution de l'éther. Il doue, par hypothèse, les molécules de ce véhicule, deja hypothétique, d'attractions newtoniennes, les suppose continues ou discontinues ; puis, soumettant au calcul la transmission d'un ébranlement produit dans le milieu ainsi constitué, il en tire son mouvement ondulatoire, bien spécifié, bien caractérisé, d'où il déduira plus tard les propriétés de la lumière. Le physicien antagoniste n'a pas de pareils soucis. La modi-

fication ondulatoire est un *fait*, au delà duquel il s'interdit de remonter. Sans s'attarder à des hypothèses sur la nature de l'éther, il enregistre ce changement vibratoire en engageant les variables dans des équations à forme périodique. Tel sera son point de départ ; il ne nie pas qu'il y ait en amont des causes pour le produire, mais convaincu de sa propre impuissance à les découvrir actuellement, il se hâte de faire découler les conséquences de la loi constatée.

Est-ce à dire néanmoins que les physiciens non mécanistes n'aient pas, eux aussi, recours à l'hypothèse? Hélas, l'ouvrage dont nous allons rendre compte dissiperait à première vue cette illusion. Ce n'est qu'une longue série d'hypothèses, plausibles il est vrai et justifiées, mais sans lesquelles l'explorateur des secrets de la nature s'arrêterait, misérablement empêché.

S'il y a là un reproche pour la science, M. Duhem, au contraire, n'en retire aucun blâme. D'abord, ce n'est pas le fait d'un esprit ordinaire de débrouiller ainsi, dans le chaos des principes nouveaux, ce qui est pure hypothèse de ce qui est rigoureusement établi ; et il serait à désirer que ce rude mais salutaire travail fut entrepris pour bien d'autres écheveaux des connaissances humaines. Mais surtout, c'est là un admirable exemple de probité scientifique. Rien ne donne plus confiance dans les affirmations du guide que de voir qu'il ne songe pas à nous en imposer. Ce qu'il affirme, il en est sûr ; mais, là où il pose le pied sur un pont provisoire et fragile, il nous avertit loyalement. Quant à la thermodynamique elle-même, elle ne nous paraît pas grandie par cette franche exhibition de ses béquilles. Aurait-elle par hasard une arrière-pensée de voir ses hypothèses vérifiées par leurs conséquences ? Cet espoir serait vain. Un illustre analyste ne montrait-il pas naguère, dans la théorie des ondes lumineuses, deux hypothèses contradictoires sur la constitution de l'éther conduisant aux mêmes conséquences ? — C'est médiocrement encourageant!

Aussi, hâtons-nous de le dire, M. Duhem n'invoque pas une seule fois cet argument en faveur de la réalité de ses suppositions. Il construit son corps de doctrine, assez analogue dans l'ordre intellectuel, à ce qu'est, dans le

domaine imaginatif, « le modèle[1] » des physiciens anglais, mais sans se préoccuper, outre mesure, de son objectivité. Si plus tard, les faits l'obligent à abandonner tout ou partie de ces constructions provisoires, il s'exécutera de bonne grâce : l'analyse de son ouvrage nous en fournira un remarquable exemple.

Et maintenant, que penser des deux écoles si rapidement décrites ? Pour parler franc, les nouvelles tendances nous ont d'abord désorienté, presque scandalisé. Désorienté, rien d'étonnant ! Il est si difficile d'accepter des vues opposées à celles qu'un enseignement reçu nous a habitués à considérer comme seules admissibles ? Il est si dur de secouer cette paresse et cet entêtement intellectuels, si communs aux hommes qui se croient formés ! Mais surtout, il est pénible, quand on a assisté à tant d'efforts pour réaliser une synthèse rationnelle de l'univers, de voir l'édifice que, de confiance, on croyait inattaquable, s'effondrer sous les coups redoublés de la critique, et sans espoir de voir remplacer d'ici longtemps le magique palais par quelque chose d'analogue.

A la vérité, cependant, il y à là un précieux avantage, celui de montrer la science *telle qu'elle est*, et non telle que la figurent au vulgaire ébloui certains scientifiques illusionnés ou illusionneurs. A les entendre, toute incertitude, tout mystère surtout, s'évanouissent désormais à la vue de l'enchanteresse Science (avec un grand S), comme aux rayons du soleil se fondent les fantômes de la nuit. On a, — ou du moins, on aura incessamment, — l'explication de tout, le moyen de parvenir à tout, depuis l'établissement de notre glorieuse origine simienne jusqu'à la déification de l'homme dans les ineffables joies du socialisme. La Science telle que l'a faite ce XIXe siècle, se dresse dorénavant comme la seule divinité de l'avenir, inébranlable sur son piédestal de mécanique, de physique, d'analyse et de bien d'autres grands mots qui hypnotisent le badaud !

Eh bien, pour renverser l'idole, il n'est pas besoin de la

1. Voir *Revue des Questions scientifiques*, 1892, un article de M. Duhem à ce sujet.

calomnier; il suffit de la montrer telle qu'elle est, avec ses pieds, non pas d'argile seulement, mais de nuages inconsistants. Ayons le courage, en dépit des illusions passées, de considérer la partielle banqueroute de cette Science, même en matière scientifique, et aussitôt s'évanouira, avec un ricanement, la rêverie mensongère dont on avait voulu remplacer la vieille, et sainte, et vraie « chanson qui berçait les douleurs de l'humanité ». Certes, quand la science eût été vraiment l'œuvre inébranlable qu'on nous décrivait, la saine philosophie n'aurait rien eu à en craindre. Mais puisque les savants eux mêmes, — j'entends les savants consciencieux, — avouent que l'édifice ne reposait pas sur des fondements solides, que devient l'argument que l'on prétendait en tirer ?

Ainsi l'école que je me permets d'appeler nouvelle, aura l'incontestable avantage de former des savants plus indépendants, dans le bon sens du mot, c'est-à-dire moins portés à un fétichisme inconscient vis-à-vis de la Science, plus disposés à en avouer le caractère provisoire et hypothétique, du moins quand on l'applique à l'étude du monde. Il arrivera de la sorte que leur rigueur scientifique servira à briser certaines machines de guerre, déloyalement employées par plusieurs, contre tout ce qui s'élève au-dessus de la matière. Nous nous en réjouirons pour notre part, comme de toute victoire de la vérité.

Maintenant, la nouvelle école, qui a mille fois raison de signaler la fragilité de l'édifice élevé par la science sur des bases insuffisamment éprouvées, n'exagère-t-elle pas un peu, en s'interdisant pour des années une synthèse plus rigoureuse? Dire, par exemple, que la notion de température est aussi simple que celle de mouvement local, ne me satisfait pas pleinement; car enfin une élévation de température correspond généralement à un accroissement de chaleur; la chaleur peut se transformer en travail mécanique et par conséquent en mouvement. — Or, mon esprit demande à voir le « *nexus* » qui relie les deux phénomènes. L'incessant poseur de « pourquoi? » ne se contente pas d'une simple juxtaposition de cause et d'effet, il veut soulever le voile et voir le mécanisme de la transformation. C'est

l'enfant terrible qui ouvre sa poupée pour voir « ce qu'il y a dedans », au risque de tout briser.

Il me semble donc que c'est quelque peu rabaisser la science que de la réduire, même provisoirement, à l'état de classificatrice et de renoncer à lui demander l'explication du passage de la cause à l'effet.

On répond, je le sais, que l'interdiction d'expliquer en dernière analyse les phénomènes du monde, ne frappe que le savant, *en tant que savant*. Qu'il s'éloigne du tableau noir et de sa table d'expérience pour s'asseoir dans son grand fauteuil de philosophe, il aura droit dès lors de faire de la métaphysique et de tenter toute explication, même risquée, de l'ensemble de l'univers. Ce dédoublement à la maître Jacques est-il bien possible ? — De plus, quand des générations entières auront développé en elles un esprit scientifique dont la première maxime sera de renoncer à la recherche des hautes causes, les hommes ainsi formés garderont-ils quelque idée de philosopher? Rechercheront-ils comme philosophes, ce qu'ils se sont habitués, comme savants, à regarder comme introuvable ?

Je crains que non; et par ailleurs je ne vois pas du tout que la rigueur scientifique exige une pareille formation, où plusieurs s'imprègneront inévitablement d'un complet et sceptique positivisme, peut-être même de kantisme. Le fait *prouvé* c'est que l'on a été trop facile à accepter des hypothèses comme réalités; trop prompt à élever sur ces fondements des ensembles qui s'écroulent. Donc, soyons plus circonspects : ne bâtissons que sur le roc, n'employons que des matériaux contrôlés sévèrement. C'est la seule conclusion rigoureuse de pareilles prémisses. Tirer de celles-ci une interdiction absolue de construire autre chose que des abris provisoires, n'est-ce pas bien dur et un peu arbitraire?

Nous nous sommes attardés à causer philosophie des sciences sous le portique de l'œuvre de M. Duhem. Il est temps de pénétrer à l'intérieur et de le faire connaître, autant qu'on le peut dans les pages d'une revue non technique.

Au début, l'auteur rappelle quelques théorèmes d'analyse

et de mécanique, pour ceux de ses lecteurs moins familiarisés avec ces outils. Remarquons d'ailleurs qu'il ne suppose chez eux que les connaissances acquises dans un bon cours de mathématiques spéciales. Bien entendu, aussi, les théorèmes remis en mémoire sont présentés sous la forme un peu spéciale dans laquelle ils seront employés. Par exemple, le travail est dès lors ramené à la forme :

$$d\mathcal{E} = \mathrm{A}d\alpha + \mathrm{B}d\beta + \mathrm{C}d\gamma + \ldots + \Theta d\theta,$$

où α, β, γ, etc. représentent telles variables que l'on voudra et pas nécessairement des coordonnées locales. Seule la variable θ est dès lors définie. C'est la température. Notons, tout de suite, l'importante notion des variables *normales*.

L'auteur *admet* que l'on peut toujours choisir les variables α, β. ... λ de manière que Θ soit constamment nul ; ces variables sont alors dites *normales*.

La mécanique chimique devant s'appuyer sur la thermodynamique, il importait d'abord de donner un abrégé de cette science. M. Duhem était d'autant mieux qualifié pour le faire qu'il a, en plusieurs traités[1], donné une étude rigoureuse des principes sur lesquels repose la thermodynamique. On pouvait donc espérer qu'il profiterait de l'occasion pour réunir ici, en un corps de doctrine, les résultats de ses scrupuleuses investigations. Malheureusement, il ne l'a pas osé. Effrayé des minuties et des lenteurs qu'exige un pareil travail, il a pensé que l'on se fatiguerait vite de les suivre. C'est pourquoi il se contente « du degré de précision ordinairement adopté dans les traités de physique, en ayant soin toutefois de signaler au lecteur les lacunes laissées dans ses déductions et de lui marquer les écrits où il trouvera, s'il le désire, à assouvir les exigences logiques que l'on ne pouvait satisfaire ».

1. *Commentaires aux principes de la thermodynamique. Journal des Math. pures et appliquées*, 4e série, t. VIII, IX, X. — *Théorie mathématique de la viscosité, du frottement et des faux équilibres chimiques.* Paris, Hermann, 1896. — *Sur les déformations permanentes et l'hystérésis. Mémoires couronnés et mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie de Belgique,* t. LIV.

On devine ce que ce procédé cause de souffrances intellectuelles à l'étudiant attentif et qui cherche à se rendre compte des choses. Ce n'est pas assez des inévitables hypothèses qui viennent, à chaque instant, l'obliger à restreindre ses horizons, en limitant le champ où s'appliquent les propositions établies sous ses yeux. Il faut encore que souvent il s'entende convier à faire un acte de foi à des demi-démonstrations, qu'on lui dit ne pas prouver, sans lui expliquer pourquoi. Le renvoyer aux mémoires originaux ne suffit pas : on ne les a pas facilement sous la main; et puis on n'aime pas à interrompre une lecture intéressante pour feuilleter quatre ou cinq fascicules distincts. Bref, il nous semblerait indispensable, pour éviter ce supplice de Tantale, de condenser en une cinquantaine de pages les démonstrations rigoureuses, quitte à les imprimer en petits caractères, qui les signaleraient comme trop difficiles à ceux chez qui la paresse est plus développée que la curiosité.

Ce desideratum exprimé, suivons notre savant conducteur avec la confiance que lui gagne à chaque instant son exquise probité. Le principe de la conservation de l'énergie est exprimé sous une forme purement algébrique. On ne craint pas de nous dire que « c'est un principe hypothétique, dont les conséquences éloignées peuvent seules être soumises au contrôle de l'expérience ». Cette modeste affirmation nous a rappelé la réflexion mélancolique de M. Poincaré : « Si on veut énoncer le principe dans toute sa généralité et en l'appliquant à l'univers, on le voit, pour ainsi dire, s'évanouir et il ne reste plus que ceci : Il y a quelque chose qui demeure constant[1]. »

Ce principe de conservation de l'énergie trouve une immédiate application dans la discussion du théorème fondamental de la thermochimie. Est-il vrai, comme l'avaient admis sans contrôle Lavoisier et Laplace, que *la quantité de chaleur dégagée par un système de corps qui subit une modification, dépende seulement de l'état initial et du mouvement initial, de l'état final et du mouvement final du système, et point de la modification qui relie le premier état au*

1. H. Poincaré, *Thermodynamique*. Préface, p. IX.

second? En d'autres termes, étant donné un ensemble de corps qui subissent des réactions physiques ou chimiques amenant un changement d'état, la quantité de chaleur dégagée est-elle la même, quelle que soit la série des transformations intermédiaires, pourvu que les points de départ et d'arrivée soient les mêmes? Un mathématicien dirait : La quantité de chaleur dégagée est-elle une fonction *uniforme* des variables qui définissent l'état du système? La réponse est qu'il n'en est ainsi que lorsque le travail externe dépend d'un potentiel. Fort heureusement, par un de ces bonheurs qui se sont produits souvent dans l'histoire des sciences, cette condition est la plupart du temps réalisée. Ne crions pas trop au hasard ; les grands savants ont parfois une véritable divination instinctive.

Avançons un peu : voici la fameuse notion de cycle réversible qui se présente comme introduction au théorème de Carnot. Or ici, avouons-le, une surprise nous attend. On sait qu'un système de corps est dit avoir décrit un cycle fermé lorsque, après une suite de modifications, il reprend exactement son état initial. Ainsi, un gaz est renfermé dans un cylindre muni d'un piston. Je soulève ce piston, puis je le ramène dans sa position primitive. Quand le gaz a repris même pression, même volume, même température qu'au début, il a parcouru un cycle. Mais quand celui-ci est-il réversible ? Jadis, c'était bientôt dit : c'était un cycle que le corps pouvait parcourir indifféremment dans les deux sens. Or il paraît que cette définition, dont nous avons vécu si longtemps, est misérablement insuffisante. L'auteur définit le cycle réversible comme « une suite continue d'états d'équilibre, limite commune de deux groupes de modifications réalisables de sens inverse ». Cette notion, extrêmement délicate, est éclaircie par un exemple tiré de la machine d'Atwood. Toutefois nous serions heureux d'apprendre pourquoi l'ancienne définition est jugée insuffisante; nous voudrions aussi connaître s'il existe, de fait, dans la nature, des systèmes susceptibles de modifications réversibles ainsi définies. Je sais qu'on y répond par cette *hypothèse* : « Il existe des systèmes pour lesquels toute suite

continue d'états d'équilibre est une modification réversible. » Soit; mais cela met-il hors de conteste l'objectivité des résultats qui vont suivre? A quoi appliquer légitimement les théorèmes qui découlent de cette définition ? Autant de questions qui appelleraient peut-être quelques détails.

L'auteur introduit alors la notion de température absolue; puis il étudie l'entropie S définie par l'équation $\frac{dQ}{T} = dS$, et le théorème de Clausius sur l'accroissement continuel de l'entropie. Là, encore, fidèle à son système, M. Duhem se contente d'énoncer la généralisation hardiment tentée par Clausius : « L'entropie de l'univers tend vers un maximum ; » mais il refuse de discuter ici la légitimité de cette application. Souhaitons que le prudent physicien prenne quelque jour sa bonne plume de philosophe pour traiter la question. On sait, en effet, que l'on peut tirer de la proposition de Clausius, si elle est reconnue vraie, une élégante démonstration de l'impossibilité de la création « ab æterno », du moins tant que sont en vigueur les lois physiques qui nous gouvernent [1].

La notion du potentiel interne thermodynamique est traitée avec grand soin. Cette fonction est définie par l'équation $F = E(U - TS)$, où E est l'équivalent mécanique de la chaleur, U l'énergie interne, S l'entropie, T la température absolue. Sans pouvoir montrer ici les innombrables services que rend ce potentiel, donnons seulement une idée de son importance en énonçant la belle proposition de M. Massieu : « Lorsqu'un système est défini par des variables normales, « la seule connaissance de son potentiel thermodynamique « interne fait connaître les équations d'équilibre, l'énergie « interne, l'entropie et tous les coefficients calorifiques du « système ; de la sorte, son étude mécanique et calorifique « est faite entièrement. »

Le chapitre v est consacré à l'établissement des équations générales de la thermodynamique, qui vont remplacer désormais celles de la mécanique. Le chapitre vi applique ces formules à l'étude des gaz parfaits.

1. Des études ont paru au sujet de cet argument, il y a assez longtemps, dans la *Revue des Questions scientifiques*. Elles sont dues à M. Folie, de l'Académie royale de Belgique.

Jusqu'ici nous n'avons guère quitté le domaine exploité jadis, bien qu'avec moins de rigueur ou d'élégance, par la thermodynamique classique. Nous entrons maintenant dans des régions, de découverte relativement récente, où nous allons voir les principes établis servir à l'étude de modifications des corps, sous le titre de « Stabilité et déplacement de l'équilibre des corps. »

Tout d'abord ce problème est abordé dans deux cas particuliers, mais souverainement intéressants : celui où le système est maintenu à température constante (hypothèse isothermique), et celui où l'entropie est maintenue invariable pendant la modification (hypothèse isentropique). Signalons, dans l'hypothèse d'un système isothermique, cette proposition analogue au fameux théorème de Lejeune Dirichlet : « Tout état de ce système qui correspond à une valeur « minima parmi les valeurs que peut prendre le potentiel « thermodynamique total à la température considérée, est un « état d'équilibre stable. » La réciproque est *admise*, bien qu'on n'en possède pas la démonstration.

Qu'arrive-t-il quand des actions extérieures s'exercent sur un système sans que la température varie ? Ce système, cet ensemble de corps, était en état d'équilibre, et celui-ci était stable, à condition que les actions extérieures restassent constantes. Mais voici qu'on adjoint certaines actions perturbatrices infiniment petites ; l'équilibre est troublé et un nouvel état d'équilibre s'établit. Dans ces conditions, la loi du déplacement isothermique de l'équilibre nous apprend que « le passage de l'ancien état d'équilibre au nouveau est accompagné d'un travail perturbateur *toujours positif* ». On en déduit aisément cette conséquence, avec laquelle nous sommes tellement familiarisés qu'elle nous semble évidente : à savoir qu'en pareilles circonstances, un accroissement de pression produit dans l'état d'équilibre un changement qu'accompagne une diminution de volume.

Ainsi, soit un récipient contenant de l'oxygène, de l'hydrogène et de la vapeur d'eau, le tout à la température fixe de 1500° centigrades. La pression extérieure est P, le volume V, et la composition du système est définie par le rapport X entre la masse de vapeur d'eau qu'il renferme et la masse de

vapeur d'eau qu'il renfermerait, si la combinaison était aussi complète que possible. Si P augmente, notre théorème nous apprend que V diminue. Mais qu'est devenue la composition du système ? X a-t-il augmenté ? diminué ? Un nouveau théorème nous répond que : « A température constante, un accroissement de pression provoque un changement d'état qui, accompli sous pression constante, entraînerait une diminution de volume. » Donc, pour savoir ce qui s'est passé dans notre système, il suffit de nous demander ce qui devrait s'y passer pour causer, *sous pression constante*, une diminution de volume. Or c'est la combinaison d'une partie de l'oxygène et de l'hydrogène qui produit cet effet ; au contraire, une dissociation de vapeur d'eau augmenterait le volume. C'est en conséquence la combinaison qui s'est faite, et X a augmenté.

L'exemple est un peu technique. Qu'on nous le pardonne : il s'agit de donner au lecteur une idée des questions agitées. Aussi bien, n'est-ce là qu'un hors-d'œuvre, comparé à l'importance des problèmes moins circonscrits qui se présentent maintenant, et dont nous ne donnons qu'une grossière esquisse.

C'est d'abord le problème général du déplacement de l'équilibre par la température : Un système est soumis à des actions extérieures qui admettent un potentiel, fonction des variables normales. Ce système est en équilibre stable à une température donnée. Élevons maintenant la température ; l'équilibre est rompu et un nouvel état d'équilibre s'établit. Voilà bien les conditions de la plupart des réactions physiques ou chimiques. Peut-on prévoir ce qui arrivera, savoir comment changera l'état du système, ou en d'autres termes, connaître ce que vont devenir les variables normales qui définissent cet état ? La loi de Van't Hoff, ou *du déplacement de l'équilibre par les variations de température*, nous répond : « En pareil cas, les variables normales subissent, du fait de « l'élévation de température, une variation telle que, si elle « était subie par ces mêmes variables en une modification « *isothermique* virtuelle, il y aurait absorption de chaleur. « C'est l'inverse si on déplace l'équilibre par abaissement de « température. »

Un double exemple va mettre en lumière l'application de la loi. Prenons un mélange formé d'un composé exothermique et de ses éléments dissociés, le tout en équilibre stable à une température T. Élevons cette température, tout en laissant la pression constante. Que va-t-il se passer ? La loi précédente nous répond : ce qui devrait se passer pour qu'un pareil mélange absorbât de la chaleur en modification isothermique. Or, pour qu'à température constante, un composé exothermique absorbe de la chaleur, il faut par définition qu'il se dissocie. Donc c'est là ce qui va se produire dans le cas réel que nous étudions : une partie du composé se dissocie.

L'inverse se produirait pour un composé endothermique, c'est-à-dire qui s'est formé en absorbant de la chaleur. Une élévation de température produit une nouvelle composition. Cela paraît très simple. Néanmoins on ne semblait guère s'en douter, avant que H. Sainte-Claire-Deville eût prouvé que certains composés exothermiques, tels que la vapeur d'eau, l'acide carbonique, etc., réputés indécomposables par la chaleur, se dissociaient au contraire notablement à haute température.

Je ne veux pas insister davantage sur ces études un peu abstraites ; toutefois, il me paraît intéressant de noter ce que dit notre auteur sur le principe du travail maximum, si célèbre en thermochimie.

Déjà à la fin du chap. IV, il nous avait fait remarquer qu'une réaction isothermique très peu intense peut-être accompagnée soit d'un dégagement, soit d'une absorption de chaleur. Il n'en est pas de même dans les modifications isothermiques suffisamment intenses. Celles-ci sont toujours accompagnées d'un dégagement de chaleur. C'est le cas d'une grande quantité de réactions. L'erreur avait été de vouloir appliquer le principe à toutes. A la fin du chap. XI, M. Duhem revient sur cette question pour la compléter. Mentionnons seulement les résultats remarquables. D'après M. Van't Hoff, au zéro absolu de température, le principe du travail maximum ne subirait plus d'exception. Au contraire, à mesure que la température s'élève, les exceptions se multiplient, au point d'anéantir presque la règle pour les hautes températures.

Le livre II, qui traite des faux équilibres et explosions, s'ouvre, dirions-nous volontiers, par un coup de théâtre. La loi du déplacement d'équilibre par la température, si importante, nous dit-on en mécanique chimique, cette loi n'a été si difficile à découvrir que..... parce qu'elle est contredite dans un nombre immense de cas particuliers.

Et en effet, reprenons le mélange que nous avons déjà considéré, de vapeur d'eau, d'oxygène et d'hydrogène. A basse température, la plus grande partie des gaz devra, d'après la loi citée, être à l'état de vapeur d'eau ; quand la température s'élève, cette quantité de vapeur d'eau devra diminuer par dissociation. Or, si ces conclusions sont vérifiées par l'expérience aux hautes températures, elles sont absolument contredites aux températures inférieures. Au-dessous du rouge sombre, ce mélange demeure en équilibre quelle que soit sa composition. D'une manière générale, toutes les fois que la thermodynamique fait prévoir l'équilibre, celui-ci a lieu; mais inversement, l'expérience montre des cas nombreux où cet équilibre se produit, alors que la théorie, telle qu'elle a été faite jusqu'ici, annonçait le contraire. C'est un peu ce qui arrive parfois en statique. Quand la verticale du centre de gravité tombe en dehors du polygone de sustentation, il ne doit pas y avoir équilibre. Toutefois, il peut arriver que l'adhérence, le frottement, etc., maintiennent quelque temps le corps dans une fausse position d'équilibre.

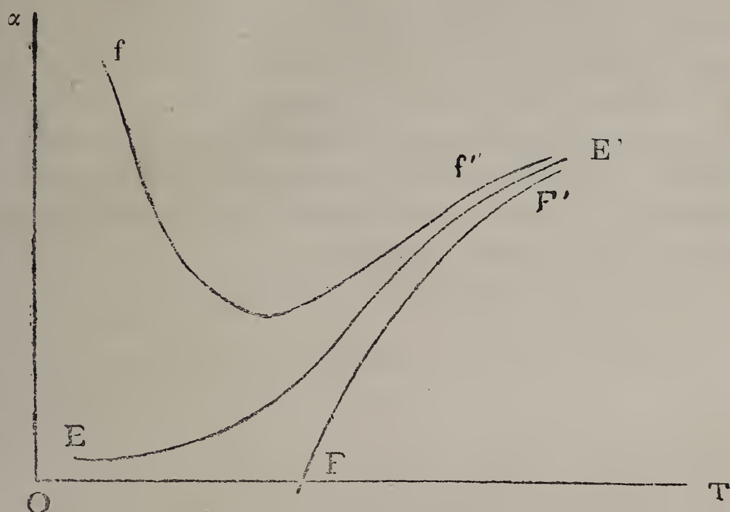
Telle est l'importante anomalie qu'il s'agit d'expliquer. Certains savants, avec M. Gibbs, estiment que si les équations de la thermodynamique ont conduit à des résultats inexacts en apparence, c'est qu'on les a appliquées à des représentations schématiques trop simplifiées des corps, ou qu'on a oublié quelques-unes des forces qui les sollicitent. Les équations d'équilibre sont exactes, mais il faut y ajouter des termes fictifs qui représenteront le frottement, la viscosité, les actions capillaires, etc. Ces faux équilibres seraient donc, seulement en apparence, en contradiction avec les lois de la thermodynamique.

Cette solution est rejetée par M. Duhem, du moins en certains cas. Parcourant d'un regard rétrospectif l'immense série d'hypothèses qu'il a fallu supposer pour arriver aux

équations générales, il se demande si l'une de ces hypothèses n'était pas, à la fois, purement arbitraire et immédiatement incompatible avec les faits nouveaux que nous venons de constater. S'il en est ainsi, c'est de celle-là qu'il faudra nous affranchir avant tout, pour faire concorder les équations avec la réalité. Or, justement, il a supposé, qu'étant données les variables qui définissent l'état d'un système, les actions extérieures capables de le maintenir en équilibre sont déterminées, *sans ambiguïté*, par les équations, dites d'équilibre, du système. — C'est cette hypothèse qu'il rejette et avec elle, l'existence d'une équation d'équilibre; celle-ci en effet par sa résolution, donnerait, pour solutions d'équilibre correspondant à des actions extérieures données, un ou plusieurs états du système, mais états se succédant *sans continuité*. Voilà précisément ce qui est impossible, puisque dans le mélange d'oxygène, d'hydrogène et de vapeur d'eau, par exemple, nous savons par expérience que, laissant la pression et la température invariables, nous pouvons faire varier d'une manière *continue* la portion passée à l'état de vapeur, sans rompre l'équilibre.

Cette équation d'équilibre rejetée, l'auteur est amené analytiquement à établir la condition d'équilibre sous forme de double inégalité. Par exemple si le système est défini par T température absolue, et α variable normale, P étant la pression constante, γ (P, α, T) et H (P, α, T) étant des fonctions que l'on définit, cette condition se présente sous la forme : $\gamma(P, \alpha, T) \leqq -\frac{d\,H(P,\alpha,T)}{d\,\alpha} \leqq -\gamma(P, \alpha, T)$. Si on représente le système par la situation d'un point d'abscisse T et d'ordonnée α, et que l'on construise les deux courbes $\frac{d\,H(P,\alpha,T)}{d\,\alpha} + \gamma(P, \alpha, T) = 0$ et $\frac{d\,H(P,\alpha,T)}{d\,\alpha} - \gamma(P, \alpha, T) = 0$, on voit que la condition d'équilibre sera satisfaite pour tous les points (α, T) de la région intermédiaire. C'est la région des faux équilibres, contenant la courbe des vrais équilibres, c'est-à-dire le lieu des points qui, d'après les conditions de la thermodynamique classique, devraient être les seules positions d'équilibre. Les deux courbes de faux équilibre se rapprochent asymptotiquement de celle des équilibres véritables, en sorte que la région des anomalies, très étendue à

basse température, se réduit presque à rien quand celle-ci s'élève. Cela explique à merveille comment la loi du déplacement de l'équilibre par la température si souvent violée dans le premier cas, ne tombe guère en défaut dans le second.



COMPOSÉ ENDOTHERMIQUE

EE' courbe des vrais équilibres,
FF', ff' courbes limitant la région des faux équilibres.

L'application faite de ces deux courbes à la théorie des explosions serait fort intéressante, mais nous mènerait trop loin. Indiquons d'un mot l'usage que fait l'auteur de cette représentation géométrique.

Il remarque d'abord que tant que le système est dans la région des faux équilibres à une distance finie des courbes limites, il n'y a rien à craindre. — Un déplacement très petit des variables ne produira qu'un nouvel état d'équilibre. Il n'en va pas de même quand le point représentatif de l'état du système est sur les courbes limites. — Une élévation infiniment petite de température peut faire passer le dit système hors de la région des équilibres, et lui faire subir une décomposition finie qui élèvera nécessairement la température du système. On dit alors qu'il y a *explosion*.

La discussion à laquelle se livre l'auteur a pour but de déterminer les cas où cette condition se réalise. Nous ne

pouvons le suivre sur ce terrain difficile. L'ouvrage qui n'est d'ailleurs qu'une première partie, se termine par une étude rapide de l'onde explosive.

Tel est, en très bref résumé, ce corps de doctrine, fort intéressant, nous semble-il, dans son ensemble. Ceux qui n'avaient connu la petite thermodynamique que dans ses langes, prendront, nous n'en doutons pas, comme nous-même, intérêt à constater ses progrès et son humeur conquérante. Ils savent déjà qu'ils auront pour guide un habile homme ; c'est lui, qu'en terminant, nous voulons remercier du plaisir, et même des surprises, — nous allions dire des émotions, — qu'il nous a causées.

A. REGNABEL, S. J.

NOTES SUR LE CULTE PERDU

DES SS. DIZOLE ET RECESSE

Au cours de recherches faites dans la bibliothèque de Saint-Omer, si riche au point de vue hagiographique, j'ai relevé deux noms de saints martyrs, qui ont été fort honorés dans cette ville, et qui ne se trouvent, à ma connaissance, dans aucun Martyrologe, Catalogue ou Recueil quelconque de noms de saints, sauf l'*Auctarium* de Raissius [1].

Ce sont les saints martyrs Dizole et Recesse ou Recelse.

Leur culte est un fait historiquement incontestable, du reste relativement assez récent, pour qu'il soit facile d'en réunir des preuves plus que suffisantes en consultant l'histoire locale. Il date de 1618. A partir de cette époque, il fut en honneur pendant près de deux siècles, jusqu'à la Révolution française, où il prit fin avec la disparition des reliques, dont il a été impossible jusqu'ici de découvrir la moindre parcelle, malgré les recherches les plus minutieuses.

Les deux corps saints, renfermés dans une châsse magnifique, et les chefs dans deux reliquaires richement travaillés, étaient exposés à la vénération des fidèles dans l'église du collège des Jésuites wallons ou français, ainsi nommé pour le distinguer du collège des Jésuites anglais institué dans la même ville et tout proche du premier.

Ces reliques figuraient avec le plus grand honneur dans les splendides processions dont la ville était coutumière, et que les annales locales, tant civiles qu'ecclésiastiques, enregistraient avec amour pour la postérité. Dans un de ces comptes rendus, celui de la plus belle de toutes les processions, au dire du chroni-

1. Raissius, *Auctarium ad Natales sanctorum Belgii.*

queur, la procession du 12 juin 1622, qui eut lieu à l'occasion de la canonisation de saint Ignace de Loyola et de saint François Xavier, les Annales Bertiniennes reviennent jusqu'à deux fois sur les reliques des deux saints martyrs [1].

C'est le Père Van Crombeck, recteur du collège français qui les obtint du Pape Paul V. Leur translation de Rome à Saint-Omer fut le signal de fêtes religieuses extraordinaires, qui eurent la cité audomaroise pour principal théâtre, et dont l'histoire locale, selon sa louable habitude, consigna soigneusement le souvenir dans ses archives. J'en ai recueilli deux récits inédits, sans compter les détails complémentaires tirés du *Diarium* du collège, également inédit. Le premier est un résumé écrit par l'annaliste de l'abbaye de Saint-Bertin [2]. Le second, très détaillé, est extrait du Recueil historique de Heindricq [3] ; l'auteur s'est manifestement étudié à être complet. L'*Auctarium* de Raissius fait simplement mention de la translation [4].

Les fêtes eurent lieu pendant la vacance du siège épiscopal de Saint-Omer. Mgr Blasæus était mort peu de temps auparavant, le 21 mars 1618. C'est lui toutefois qui fit la reconnaissance canonique des reliques.

Le Père Van Crombeck, recteur du collège wallon depuis le 12 août 1612, avait été choisi, le 6 mai 1615, comme délégué de sa province, pour la représenter à la Congrégation générale qui devait élire le successeur du Père Claude Aquaviva. En conséquence, il partit, le 17 août 1615, pour Rome, d'où il ne revint que le 7 mai 1616. C'est pendant ce séjour prolongé dans la Ville Éternelle, qu'il obtint de Paul V les corps des deux saints martyrs, qui furent transférés d'abord à Lille vers le 27 septembre de la même année, puis le 3 octobre à Saint-Omer, où ils furent reconnus par l'évêque. Le Père Van Crombeck, qui rédigeait alors le *Diarium*, rapporte d'après la persuasion générale, qu'une odeur très suave s'exhalait de ces saintes reliques

1. *Annales de saint Bertin*, 12 juin 1622. Bibl. de Saint-Omer, ms 806, f°s 130 à 132.

2. *Ibid.*, 13 mai 1618, f°s 110 à 112.

3. Jean Heindricq, *Recueil historique de 1594 à 1623*, 3 vol. Bibl. de Saint-Omer, ms 808, année 1618. — Communication de M. Benoist, archipr. de Saint-Omer.

4. Raissius, *loc. cit.*, p. 127.

durant le parcours, et que les linges mis en contact conservaient cette odeur. Les corps saints restèrent à Saint-Omer jusqu'en mai 1618, tout ce temps ayant été jugé nécessaire pour les préparatifs de la fête. Le 12 mai, ils furent transportés à Aire dans leurs magnifiques reliquaires, pour de là être reportés le lendemain à Saint-Omer en grande pompe. Ainsi commença la fête de translation, qui eut une octave solennelle, pendant laquelle on vit un merveilleux concours de peuple se presser autour des reliques [1]. C'est à peu près tout ce que le *Diarium* ajoute de détails aux deux récits en ce qui concerne les préliminaires de la fête et la fête elle-même, qu'il résume en quelques lignes, annonçant toutefois que l'histoire en serait écrite. Quelle est cette histoire ? Est-ce l'un des deux récits (que nous publions) [2] ou plutôt un troisième qui est perdu ? Je ne pourrais le dire. Toujours est-il qu'on ne le trouve pas dans le *Diarium*.

Pendant les cinquante années qui suivirent les fêtes de translation, de 1618 à 1667, le *Diarium* tient note presque chaque année du jour anniversaire et de son octave, ainsi que du grand concours de fidèles qu'attirait l'ostension solennelle des reliques. Le 13 mai 1620, l'affluence des pèlerins fut telle, qu'il fallut plusieurs octaves successives pour consumer la quantité énorme de cierges qu'on avait offerts. C'est à cette époque que le seigneur de Bodinghem offrit un ex-voto consistant en une mâchoire d'argent pour la guérison de son premier-né. Il est fait aussi mention, à la même date, d'un opuscule édité avec l'approbation de l'évêque et relatant les guérisons miraculeuses obtenues depuis trois ans par l'intercession des saints martyrs. En 1627, on signale un miracle opéré en faveur du sieur du Maisnil « Préteur », qui, victime d'un accident de voiture, échappa à une mort imminente par le secours des saints martyrs. En 1655, les fidèles accoururent en si grand nombre, que douze prêtres purent à peine suffire au ministère des confessions depuis cinq heures jusqu'à midi. En 1662, c'est une personne du nom de Marie Délène qui est délivrée de diverses maladies dont elle était affectée ; en 1663, c'est une jeune

1. *Diarium Collegii Audomar.*, aux dates indiquées. — Communication du R. P. Pierre Brucker, S. J.

2. Nous nous proposons de publier ces documents dans les *Analecta Bollandiana*.

fille de 22 ans qui est guérie d'un tubercule au carpe après avoir vainement essayé de beaucoup de remèdes [1].

En 1673, le P. Recteur étant allé à Rome, sollicita la faveur d'une indulgence plénière pour la fête anniversaire des saints martyrs. Le Dataire apostolique ne se montra pas favorable à la supplique, par la raison qu'il n'était pas d'usage d'accorder cette indulgence en vue des martyrs exhumés des catacombes, et il suggéra l'idée de fixer la fête au quatrième dimanche après Pâques, jour auquel on pourrait attacher l'indulgence plénière demandée, sans faire mention des saints martyrs [2]. C'est ce qui fut établi et s'observa les années suivantes, et, bien que le *Diarium* à partir de 1673 ne dise plus un mot de la dévotion, il est à présumer que ce règlement définitif resta en vigueur jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus [3] et que le culte des saints martyrs continua d'être en honneur dans l'ancienne église des Jésuites jusqu'à la Révolution.

Je n'ai plus rien à ajouter sur les preuves de l'existence du culte des saints martyrs Dizolle et Recesse.

Si l'on voulait, en outre, examiner de plus près l'histoire de l'invention des deux corps saints dans la catacombe de sainte Priscille, il se placerait ici des questions assez épineuses, que la critique, dans l'état actuel des choses, est obligée d'abandonner ou de remettre à un temps indéfini, pour se fier simplement à la constatation primitive du nom des martyrs et des signes authentiques de leur martyre, quand fut découvert le bisomum ou loculus double des saints Dizole et Recesse.

On sait que Bosio explora les catacombes de 1593 à 1629, que pendant ce laps de temps on exhuma beaucoup de corps de saints martyrs, dont les Souverains Pontifes firent de précieux dons aux églises de la chrétienté. La levée des corps des saints

1. *Diarium.*

2. *Ibid.*

3. Dans l'un des inventaires de l'argenterie saisie chez les Jésuites, portant la date du 17 juillet 1763, on lit : « Chez les Jésuites wallons... deux châsses avec leurs gradins garnies de glaces, ornements et figures de cuivre doré et d'argent. » Il n'en reste plus rien, toute l'argenterie ayant été envoyée à la monnaie, sauf une faible partie qui fut rachetée par le curé de Saint-Denis ; et les châsses ne figurent pas dans son acquisition. — Communication de M. l'abbé Bled.

Dizole et Recesse remonte à cette époque. Nous devons présumer que les vérificateurs officiels ont rempli alors leur mandat, sinon avec la même science dont on fit preuve plus tard, du moins avec soin et en s'entourant de précautions suffisantes. Sous la conduite de Bosio pouvait-on ignorer l'existence des vases de sang, principaux signes du martyre ? Et cette connaissance présupposée, est-il raisonnable de penser qu'on ait négligé leur recherche avant l'exhumation ? Il n'y eut jamais la moindre difficulté à constater leur présence dans les parois des loculi.

Quant aux noms des saints, ont-ils été bien déchiffrés ? Étaient-ils même déchiffrables sur la pierre tombale ? On ne peut nier que les noms Dizole et Recesse ne soient tout à fait inconnus dans le monde savant, sans en excepter les archéologues les plus versés dans ces questions ; et il est certain qu'ils ne se lisent dans aucun ouvrage traitant des inscriptions. On pourrait même se demander si ce sont de vrais noms.

De plus, si les constatations d'usage plus tard si rigoureusement exigées par les préposés des Catacombes, ont eu lieu pour la levée des corps des saints martyrs Dizole et Recesse, le procès-verbal en a dû être certainement dressé. Qu'est-il devenu ? Comment le Père Van Crombeck n'en a-t-il pas publié le texte précis dans quelque compte-rendu de la fête ? Et pourquoi le prédicateur chargé du panégyrique des deux saints martyrs, n'en a-t-il rien dit, contre l'attente des auditeurs, ainsi qu'on peut le remarquer vers la fin du récit de Heindricq ?

Il me semble, en attendant la découverte inespérée de documents nouveaux, qu'on peut essayer de répondre de la manière suivante à ces trois questions :

A la première, que le procès-verbal primitif a péri avec une multitude d'autres, consumé vraisemblablement dans l'incendie qui dévora presque entièrement la Lipsanothèque de Rome, le 25 mars 1737, quand Boldetti en était le directeur [1].

A la seconde, que le Père Van Crombeck communiqua pour sûr au public le mémoire authentique rapporté de Rome. La preuve en est dans les deux récits. Non seulement il est permis de croire, que les premières lignes de ces récits en rendent le

1. Communication du R. P. Bonavenia, S. J.

sens exact dans ce qu'il avait d'essentiel; mais on est en droit d'y retrouver littéralement empruntés jusqu'aux principaux termes du mémoire. En effet, les deux débuts sont sous ce rapport d'une analogie frappante, et cependant restent assez variés d'allure, pour qu'on puisse assurer qu'ils sont puisés à la même source, sans être la copie servile l'un de l'autre[1].

A la troisième, que, dans ces conditions, le prédicateur devant se contenter de développer un thème général, ne pouvait se croire obligé de répéter encore une fois ce que tout le monde savait et se redisait en quelques mots, ce qui du reste était exprimé à satiété sur les arcs-de-triomphe disséminés dans toute la ville, et en particulier dans les belles inscriptions du collège des Jésuites anglais[2].

Voici ces inscriptions, d'après le premier récit, qui semble avoir retenu la meilleure version :

Dizolo et Recesso.
Quos.
Olim a sævissimorum Imperatorum.
Tyrannide.
Nunc a longissimi temporis.
Obscuritate.
Gloriose vindicatos.
Cœlum et Roma huic Urbi fortissimos.
Milites.
Invictissimos Martyres.
Æternos dederunt Propugnatores.

Inclitis Victoribus.
Illustri in certamine morteque.
Pro Deo Optimo Maximo Romæ.
Quondam constantissime.
Obita.
Sociis SS. Dizolo et Recesso.
Novos apud extremos Morinos.
Post tot sæcula instauratos triumphos.
Hoc arcu gratulatur.
Collegium Anglicanum Audomarense.

1. Voici ces deux débuts. — *Annales Bertiniennes :* « Le 13 de may, le R. P. Crombecq, Recteur des Jésuites wallons de Saint-Omer, étant à Rome, obtint de Notre Saint Père le Pape Paul V, pour le collège des Jésuites wallons de Saint-Omer, les reliques et ossemens des saints martyrs Dizole et Recesse, trouvés au cimetière de sainte Priscille à Rome, avec des témoignages suffisans de leur sainteté et mérites, et aïans comme soldats de Jésus-Christ soufferts le martyre pour le soutient de la foi dans la persécution des anciens empereurs romains. »

Heindricq : « Passées quelques années, le P. Crombecq, Recteur du collège de la Société de Jésus en notre ville, estant à Rome en quelque chappitre de leur Ordre, avait obtenu de Sa Sainteté le Pape Paul V, les reliques et ossements des saints martyrs Disole et Recelse, trouvés au cimetière de sainte Priscille à Rome, avec témoignages suffisans de leur sainteté et mérites, aïans iceux estans soldats endurés le martir pour le soutien de la foi, soubs la persécution des anciens empereurs romains. »

2. Nous devons plusieurs de nos renseignements aux RR. PP. Ehrmann, Grisar, Cerasoli et A. Hamy, S. J.

J. SATABIN, S. J.

REVUE DES LIVRES

Vie de N.-S. Jésus-Christ, par E. Le Camus, docteur en Théologie, chanoine et vicaire général honoraire. Édition illustrée. Bruxelles, Paris, A. Vromant. In-4°, pp. 470. — Le même ouvrage, sans gravures, avec une carte de la Palestine. In-12, p. 606.

M. l'abbé Le Camus a beaucoup écrit sur les pays et les choses bibliques. Il a publié, il y a déjà une douzaine d'années, une *Vie de Notre-Seigneur* qui a obtenu un légitime succès. Cette même œuvre, abrégée une première fois et mise au point pour le grand public, paraît aujourd'hui avec une très copieuse illustration, plus de 500 gravures, cartes, vignettes, dessins, croquis, dont le sujet est fourni la plupart du temps par des photographies prises sur place.

Rien n'est indifférent de ce qui touche à la personne adorable du divin Maître. La piété, plus encore que l'érudition, trouve son compte à reconstituer ainsi, pièce par pièce et jusque dans les menus détails, le cadre où se déroulent les scènes évangéliques. Au Christ du dogme, comme le dit très bien le savant auteur, il n'y a rien à ajouter ; la théologie a fixé dans ses moindres linéaments la physionomie du Sauveur ; mais au Christ de l'histoire, la science moderne a certainement donné un relief que les âges précédents n'ont pas connu. Le texte, ainsi éclairé par la représentation fidèle des choses, est doublement instructif et intéressant. Ajoutons que, sans être ce qu'on appelle une édition de luxe, la typographie a été très soignée.

En parcourant le beau livre de M. Le Camus, nous avons bien noté çà et là quelques passages où la critique pointilleuse pourrait le chicaner. Puisque l'on fait une édition populaire, pourquoi, par exemple, changer les appellations traditionnelles et dire couramment un *péager* au lieu d'un publicain ? — Allez, maudits, au feu éternel, dira le souverain Juge, et le commentaire ajoute : « Au feu

matériel ou au feu spirituel ?... » Ce point d'interrogation est-il bien conforme à l'orthodoxie ? Ainsi encore, au chapitre de saint Mathieu où Notre-Seigneur annonce la destruction de Jérusalem, certains traits de la prophétie se rapportent, d'après l'interprétation commune, à la fin du monde et au jugement dernier. Le commentaire a le tort d'en donner une toute différente.

J. DE BLACÉ, S. J.

Roma, la nuova Gerusalemme. *Commentario sul trono di Davide nella casa di Giacobbe*, par le P. Enrico LEGNANI, S. J. 1 vol. petit in-4°, pp. 382. Cassano, chez Guaitani, 1896. Prix : 2 fr. 50.

Rome, centre religieux du Nouveau Testament, avait été, sous l'ancienne loi, préfigurée par de multiples symboles, et plus ou moins clairement annoncée dans les écrits des prophètes. Elle apparaît aussi et surtout dans les visions de l'apocalypse de saint Jean dont le thème fondamental est l'établissement de l'église catholique sur les ruines de l'empire romain, et il n'est pas jusqu'aux souvenirs les plus lointains rapportés par Tite-Live où l'on ne puisse reconnaître comme des types providentiels destinés à esquisser d'avance les grandeurs de la capitale chrétienne. Telle est la pensée générale développée avec éloquence par l'auteur. On trouvera dans son livre beaucoup d'ingénieuses interprétations et d'intéressants aperçus.

J. D., S. J.

Le Lamentationi di Geremia, par M. l'abbé S. MINOCCHI. Roma, Desclée, Lefebvre e C[i], 1897. In-24, pp. XI-125.

Ceux qui ont à cœur l'avancement des études bibliques connaissent déjà M. l'abbé S. Minocchi par sa belle traduction des Psaumes, parue en 1896. Aujourd'hui, c'est le livre des Lamentations que le même auteur met à la portée de tous. Il le fait dans un *libretto* dont la valeur ne doit pas se mesurer sur le format ni au nombre des pages. Introduction, traduction, notes, tout y accuse un travail consciencieux. La traduction est faite sur le texte original, mais un texte critique, établi, autant que possible au moyen de la Massore et des anciennes versions. Les critères internes ont été aussi mis à profit.

Nous signalons tout spécialement la partie de l'Introduction consacrée au rythme de l'élégie hébraïque. M. Minocchi s'est inspiré des travaux de M. Ch. Budde, professeur à l'Université de Strasbourg. Quant à l'auteur et au sujet des Lamentations, M. Minocchi tient pour l'opinion traditionnelle qui voit ici un chant funèbre entonné par Jérémie sur les ruines encore fumantes de Jérusalem.

Une remarque en finissant. Il y a dans les notes quantité de renseignements, utiles sans doute, mais qui n'ont pas toujours une connexion suffisante avec le sujet. *Non erat hic locus.*

A. D., S. J.

Histoire de l'Éloquence religieuse en Franche-Comté depuis les origines du Christianisme jusqu'à nos jours, par le chanoine Suchet. Besançon, 1897. In-8°.

L'histoire de l'Éloquence religieuse en Franche-Comté est avant tout, comme son titre le donne à entendre, un ouvrage d'intérêt local, et certains prédicateurs, dont le nom y trouve place, semblent bien n'avoir d'autre titre à figurer dans un « groupe littéraire » que celui d'avoir prêché en Franche-Comté.

Ma remarque, on le comprend, n'a nulle intention d'être une critique. Si le fait de consacrer quelques lignes à certains hommes du second ordre, donne à telle ou telle page l'allure d'une revue bibliographique, c'est un mal nécessaire, un inconvénient inhérent à toute monographie, dont le grand mérite est d'être complète.

Aussi bien, j'ai hâte d'ajouter que pour lire avec intérêt et plaisir le livre de M. le chanoine Suchet, il n'est nullement besoin d'être Franc-Comtois. La province dont il nous présente les glorieux enfants, sans avoir produit des orateurs comme saint Bernard, Bossuet et Lacordaire, « l'éternel honneur de la Bourgogne », a fourni à l'éloquence chrétienne des prédicateurs de renom, et des hommes tels que saint Colomban, saint Vincent Ferrier, le P. Élisée, le P. Lejeune, le P. Poiré (l'auteur de la *Triple Couronne*). L'abbé d'Olivet, Monseigneur Besson, etc., appartiennent à l'histoire littéraire de France.

Ces talents originaux et distingués, M. le chanoine Suchet a su les placer au bon endroit dans son « groupe », et leur physio-

nomie, qu'il a reproduite d'après les maîtres, s'y détache nette et ressemblante.

Puisque j'ai parlé d'emprunts faits aux maîtres, qu'il me soit permis de signaler un desideratum d'ailleurs facile à satisfaire dans une prochaine édition. M. Suchet cite souvent, à l'appui de son dire, une parole de critique ou un jugement d'historien, mais parfois il a oublié d'indiquer le nom de l'auteur ou l'endroit de l'ouvrage. C'est un sacrifice imposé à la curiosité du lecteur, sacrifice d'autant plus sensible que les citations sont mieux choisies, les mots mieux trouvés, les réflexions plus fines.

Il serait trop long d'indiquer les passages plus intéressants. Je signalerai seulement les curieux détails sur le fameux conflit entre l'Université et les ordres mendiants (ch. v), l'étude sur les PP. Élisée et Lejeune (ch. ix et x), l'œuvre des Jésuites en Franche-Comté (ch. xi), la chaire chrétienne en Franche-Comté pendant la Révolution (ch. xv). Chapitre tristement instructif à cause de l'appoint regrettable apporté aux idées du jour par certains membres du clergé, qui pensèrent servir la bonne cause, en tentant de donner aux principes révolutionnaires un vernis de christianisme.

L'ouvrage se termine par une étude d'environ cent pages sur Mgr Besson, l'éloquent évêque de Nîmes. Cette dernière partie, à elle seule, méritait un article bibliographique.

Je finis par un souhait. Puisse M. le chanoine Suchet avoir des imitateurs ! Bien des provinces ont eu assez d'orateurs sacrés, pour fournir un volume d'études, et si ce volume était écrit par un homme de goût et de zèle, il formerait, comme le livre qui nous occupe, un excellent commentaire des grandes règles de la prédication chrétienne.

H. D'ARRAS, S. J.

Promenades à travers l'Histoire naturelle, par le docteur Paul Maisonneuve, professeur à la Faculté des sciences d'Angers. 1 vol. in-4° de 331 pages, orné de 96 gravures. Toulouse, Privat, s. d.

Il y a plaisir et profit à suivre notre savant confrère, le professeur Maisonneuve, dans ses promenades. C'est une marche à bâtons rompus, mais quelle ample moisson de faits ! On étudie

successivement les animaux de la mer, la vie dans les grands fonds de l'Océan, l'infiniment petit et les micro-organismes, l'agriculture et l'histoire naturelle, les guêpes, les hannetons, le rôle de l'oiseau en agriculture. Les deux derniers chapitres sont consacrés à la capitale question du cerveau et ne sont pas les moins intéressants du livre.

Voilà un bel et bon ouvrage qui se recommande de lui-même pour les distributions de prix et qui, en instruisant nos enfants, leur donnera une agréable récréation et le goût de la science.

Dr SURBLED.

Agenda scolaire ou Vade-Mecum de l'Enseignement libre *(d'octobre 1897 à octobre 1898)*, par l'abbé P. Poey. Lille, Desclée. In-8°, pp. 20.

Cet agenda est approprié aux mille petites exigences de la vie scolaire. Calendriers, cadres assortis pour les notes méritées, pour les places obtenues, programmes des examens, renseignements intéressants au double point de vue théorique et pratique, pieuses considérations pour chaque mois de l'année : voilà ce qu'un élève sera bien aise d'avoir sous les yeux, et ce qui déterminera quelques parents à leur offrir en cadeau l'agenda scolaire.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Nos Fils. *Que feront-ils?* par Hugues Le Roux. Paris, 1897. Calmann-Lévy.

M. Demolins prétend que si l'on demande à cent jeunes gens sortant du collège quelles sont leurs vues d'avenir, les trois quarts, c'est-à-dire soixante-quinze, vous répondront qu'ils sont candidats aux fonctions du gouvernement. Le chiffre est un peu forcé, puisque plus de la moitié des jeunes gens qui font leurs études appartiennent à l'enseignemennt libre et que, à ceux-là du moins, la plupart des fonctions du gouvernement sont irrévocablement fermées. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a beaucoup trop d'aspirants-fonctionnaires, beaucoup trop de prétendants aux places où l'on ne s'appartient pas et aux carrières où l'on végète. M. Hugues Le Roux expose très bien les étranges déceptions qui les attendent. Il les engage à se tourner vers le commerce, l'industrie, la colonisation surtout. Déjà il avait publié, il

y a deux ans, sous le titre *Je deviens colon*, un livre dont les trente premières pages étaient en effet assez engageantes, mais dont la suite aboutissait à cette conclusion : Ne faites pas comme moi.

Il a raison pourtant de pousser la jeunesse vers les professions indépendantes. Mieux vaudrait certes, quand on a la santé et l'avenir devant soi, aller créer un établissement à l'étranger, que d'user le meilleur de sa vie à disputer à des centaines de concurrents l'entrée d'une carrière qui ne nourrit pas son homme.

J. BURNICHON, S. J.

Vie de la bonne Mère Marie de Jésus, *fondatrice des religieuses de Marie-Thérèse*, par l'abbé James CONDAMIN. Lyon, Vitte, 1897. In-8°, pp. XXXVIII-717. Prix : 5 fr.

Née le 2 avril 1776, à Lyon, au pied de la colline de Fourvière, Marie-Sophie manifesta d'abord par mille saillies l'ardente vivacité de sa nature. Mais en même temps la force et la générosité de son caractère se tournaient vers Dieu ; et un jour, elle écrira : « Je sens que rien ne peut ébranler le désir que Dieu me donne de n'être plus qu'à Lui. » A Bordeaux, où elle était allée rejoindre sa sœur malade, elle trouve celui qui devait être près d'elle l'interprète des volontés d'en haut. C'était M. l'abbé Lespiaut. Elle en a tracé ce portrait : « Je puis affirmer, sans aucune exagération, que, de ma vie, je n'ai rencontré tant de qualités rares et précieuses réunies en une seule personne. Entraînée comme malgré moi, à observer ses démarches, à épier ses paroles et à démêler l'esprit qui l'animait, je n'ai pu découvrir, dans cet homme vraiment juste, l'ombre d'une imperfection, si ce n'est une sensibilité un peu excessive pour les misères d'autrui ; encore, était-elle ordinairement tempérée par cette force surnaturelle et ce courage qu'on ne puise que dans la foi, et qu'il savait si bien communiquer aux personnes souffrantes. »

Marie-Sophie s'était mise sous sa conduite. Un jour qu'elle lui avouait son projet d'entrer au Sacré-Cœur de Poitiers, l'abbé Lespiaut l'arrêta court. « Je ne sais, dit-il, si je vous indique une fausse route, mais je crois que le Seigneur vous veut à Bordeaux, et qu'il vous destine à y fonder un nouvel Institut. »

Le 12 mars 1814, elle s'adjoignit deux compagnes, Paulixène Chicard et Victoire Gueiseler, pour travailler ensemble à leur perfection et au bien des âmes. L'année suivante, l'Institut de Marie-Thérèse était fondé. C'était le 15 octobre, fête de sainte Thérèse de Jésus, qui devenait, après la Vierge Marie, la patronne spéciale de la Congrégation

naissante. Les nouvelles religieuses devaient se consacrer à l'éducation, au soin des jeunes filles repenties et à d'autres œuvres de miséricorde spirituelle.

En 1824, la Congrégation essaimait à Lyon, destinée à devenir le siège de la maison-mère ; en 1832, à Limoges ; en 1837, à Nîmes. Les épreuves n'avaient pas manqué à la fondatrice. A mesure que l'Institut croissait, elles devinrent plus crucifiantes. La défection d'une de ses premières compagnes, Paulixène Chicard, la séparation de la maison de Bordeaux hâtèrent la fin de la mère Marie de Jésus. Elle rendait à Dieu son âme héroïque le 6 décembre 1842.

Au moins, laissait-elle son Institut solidement établi. Par un bref du 28 avril 1835, S. S. Grégoire XVI en reconnaissait et approuvait solennellement les Règles et Constitutions. Aussi, le germe fécond ne tarda-t-il pas à se développer. Carcassonne en 1854, Dijon en 1868, Pélussin dans la Loire en 1878, Madrid en 1880, recevaient de nouvelles maisons. Surtout l'esprit de la *Bonne Mère,* esprit de simplicité et d'humilité, restait toujours vivant parmi ses filles : il assure encore aujourd'hui efficacité à leurs œuvres.

Cette vie de la mère Marie de Jésus, M. le chanoine James Condamin l'a écrite avec un grand charme de style et une chaleur entraînante. Certaines pages sont d'un passionnant intérêt. Si parfois il se laisse emporter au cours abondant de ses idées, il s'en excuse lui-même près du lecteur (p. 10). Peut-être ici ou là l'érudit s'est-il donné trop libre carrière : la note sur le véritable auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* et celle sur la valeur militaire de l'armée allemande (p. 468) étonnent un peu dans la biographie d'une religieuse. Mais ce qu'on aime c'est la science du théologien et la prudence du directeur. M. l'abbé Condamin trouve consigné ce fait dans les papiers de la Mère fondatrice : un jour que, à Verdelais près de Bordeaux, elle avait, avec une ferveur plus grande encore que de coutume, imploré l'assistance de Marie pour sa congrégation, « *il lui sembla* que la douce Vierge agréait favorablement sa requête et qu'elle lui donnait l'assurance qu'aucune religieuse de Marie-Thérèse ne passerait en purgatoire ». L'auteur ajoute aussitôt : « J'ai cru devoir, en biographe fidèle, relater ce fait... mais la faveur dont il est question ici est trop insigne, la grâce est trop grande, pour qu'il soit permis de croire, sur un *il lui sembla,* qu'elle ait été réellement accordée. »

Autour de la figure de la Mère fondatrice sont groupés, comme douze médaillons, les portraits des douze ouvrières de la première heure. Plusieurs furent des âmes d'élite, entre autres cette sœur Bernard de la Croix qui reçut en ses membres les stigmates sanglants de la Passion du Sauveur.

C'est avec juste raison que M. l'abbé Condamin dit à la fin de sa préface : « L'Institut de Marie-Thérèse peut avoir confiance en l'avenir. » Son livre aura contribué à assurer stabilité à l'édifice.

L. ROURE, S. J.

La France d'après les Cahiers de 1789, par Edme Champion. Paris, Armand Colin et Cie, 1897. In-12, pp.257.

L'étude des Cahiers de 1789 éclaire à la fois l'histoire de l'ancien régime et celle de la Révolution ; elle est indispensable à quiconque veut se rendre un compte exact de l'état de la France et de la tendance des esprits au moment de la convocation des États-généraux. Grâce à l'ouvrage de M. Champion, cette étude devient accessible à tous : sous un format modeste, ce volume contient un résumé substantiel et instructif de la matière. Si l'abondance des documents et la sécheresse des citations rend parfois sa lecture un peu aride, on ne saurait en faire grief à l'auteur qui a voulu être complet tout en restant concis. — Un reproche plus sérieux que nous sommes tenté de lui adresser, c'est de généraliser un peu hâtivement. Les Cahiers sont trop nombreux, — ils dépassent probablement cinquante mille, — ils sont encore trop imparfaitement connus, pour qu'il paraisse possible de tirer, dès aujourd'hui, d'une étude de ce genre, des conclusions définitives. M. Champion le reconnaît lui-même dans l'*Avant-propos*. Nous ne pouvons donc souscrire sur tous les points à sa manière de voir ; notamment, nous ne considérons pas comme démontré que le décret de confiscation des biens ecclésiastiques (pour lequel M. Champion semble un peu bien indulgent) [1], ait été pleinement conforme à l'opinion du pays et aux intentions des fondateurs. M. Champion constate d'ailleurs que l'immense majorité des Français, en dépit des progrès de l'impiété philosophique, gardait à la religion et à l'Église un attachement très sincère et très profond.

Après un aperçu sommaire sur la formation des assemblées par lesquelles furent adoptés les Cahiers, l'auteur entre dans quelques

1. Nous ne pouvons nous associer à quelques autres appréciations de M Champion. Le lecteur les relèvera lui-même, sans qu'il soit nécessaire d'y insister ici.

détails sur leur rédaction. Si les uns, très courts, paraissent de simples formules, d'autres, qui rempliraient un gros volume, constituent de véritables traités de droit public et privé. Tel est, par exemple, le Cahier du Tiers de Nemours. — Constitution, finances, justice, droits féodaux, industrie et commerce, armée et marine, religion, instruction publique, toute ces questions fondamentales sont examinées dans les Cahiers dont l'analyse est contenue, sous ces divers titres, dans une série de chapitres. C'est la vieille France qui nous apparaît dans sa vie intime ; c'est la voix même de nos aïeux que nous entendons dans leurs doléances naïves et trop souvent fondées. — L'incohérence et l'arbitraire du régime fiscal, la complication de l'organisation judiciaire, avec l'incertitude de compétence et les conflits de juridictions qui en résultaient, la bigarrure d'une législation qui variait non seulement de province à province, mais parfois de paroisse à paroisse et de hameau à hameau, la lourde charge de certains droits féodaux, les entraves excessives à la liberté du commerce et de l'industrie que d'autres causes paralysaient encore, voilà autant de points qui sont généralement signalés dans les Cahiers commme appelant d'urgentes réformes. Mais à côté de ces questions, sur la plupart desquelles l'accord était bien près de se faire, on constate avec surprise la tendance particulariste de certains Cahiers, qui, s'appuyant sur les capitulations et les anciens traités de réunion à la Couronne, réclamaient une autonomie et une indépendance peu compatibles avec l'unité du royaume. Ajoutons que si les vœux ont d'ordinaire pour objet les questions les plus importantes de la vie nationale, on en trouve aussi de modestes qui prouvent jusqu'à quels soucis descendaient les électeurs ; ainsi voit-on un cahier demandant que la bibliothèque du roi, ouverte au public seulement dix heures par semaine, le soit désormais tous les jours, matin et soir. Un autre, — peut-être serait-il encore de circonstance, — propose de diminuer le nombre des bourses dans les collèges et les écoles gratuites de dessin et autres « qui ne servent qu'à former des barbouilleurs, des écrivassiers, des commis sans place.... »

Nous en avons dit assez pour montrer l'intérêt que présentent les Cahiers de 1789. Il est évident qu'ils offrent aux historiens et aux simples curieux un vaste champ d'études. Si l'ouvrage de M. Champion n'épuise pas la question, il suggèrera sans doute à

quelques-uns la pensée de pousser plus avant les recherches pour lesquelles il sera un guide utilement consulté.

L. T.

Un Seigneur au XIIIe siècle. *Jean de Joinville*, par le R. P. Boutié. Mame, 1897. Grand in-8°, illustré, pp. 349. Prix : broché, 3 fr. 50; relié, 5 fr.

Excellent ouvrage de vulgarisation. En dépit de tous les programmes, peu de personnes lisent la *Vie de saint Louis* dans la vieille langue. Beaucoup moins encore connaissent la vie de Joinville, bien qu'il se raconte lui-même à tout propos en nous parlant du saint roi. Natalis de Wailly, et, plus récemment, M. Delaborde, dans sa belle *Histoire des Seigneurs de Joinville,* lui ont, il est vrai, consacré des notices, dont la dernière est la plus importante. Mais trop de documents font défaut.

Le P. Boutié a l'heureuse idée de peindre en détail, en la personne de Jean sire de Joinville, l'existence générale, la formation physique et morale, les habitudes sociales et les pratiques religieuses, d'un grand seigneur au XIIIe siècle. Six chapitres lui permettent de développer ce cadre riche et varié autour de son personnage : *Éducation et jeunesse de Joinville. — Joinville à la Croisade. — Joinville à la cour de saint Louis. — Joinville et les successeurs de saint Louis. — Joinville en son château :* le *seigneur féodal. — L'homme et l'écrivain.* En appendice figure le *Credo*, suivi de chartes et documents.

L'illustration n'est peut-être pas à la hauteur de la composition et de l'impression. Citons : *Saint Louis portant les corps pourris en Palestine, la Sainte-Chapelle, Philippe le Bel, Joinville en* 1575, *le Théâtre au moyen âge,* etc.

« Avec les avantages physiques, joints à la bravoure héréditaire de sa famille, à la culture intellectuelle qu'il avait puisée à la cour lettrée du comte de Champagne, et aux vertus chrétiennes qui lui méritèrent l'amitié de saint Louis, Joinville, conclut très bien l'auteur, est un des chevaliers les plus accomplis de son temps. » (P. 22.)

Sa figure si sympathique sera toujours vivante en France, et toujours nous gagnerons, à l'étudier, de nous rapprocher d'un des types les plus parfaits de notre race.

H. CHÉROT, S. J.

I. — **Léon XIII poète et la France,** par Mgr A. Guthlin, consulteur canoniste à l'ambassade française à Rome. Paris, Lethielleux, 1897. In-16, pp. 110.

II. — **Première Communion et Fin chrétienne de Napoléon,** par l'abbé Bourgine, du clergé de Dreux. Tours, Cattier, 1897. In-16, pp. 72. Prix : 1 fr. 25.

III. — **Une Intervention en Crète (1668-1669),** par André Le Glay. Paris, Champion, 1897. In-16, pp. 78. Prix : 1 fr. 50.

I. C'est comme un dernier écho du centenaire de Clovis. Le pape Léon XIII n'écrivit pas seulement des encycliques ; il composa une ode latine que les poètes rivalisèrent à traduire. Mgr Guthlin la traduit à son tour, mais en prose, puis il la commente en historien et en philosophe. Son commentaire est une causerie charmante sur les idées les plus chères au Saint-Père, sur ses habitudes d'esprit et ses goûts d'humaniste, sur ses dévotions familières, ses préoccupations pastorales et son affection toute spéciale pour la France. Des digressions biographiques et critiques sur les théologiens et les papes poètes font à la fois de ce petit ouvrage un chapitre de la vie de Léon XIII et une page de l'histoire littéraire de la papauté.

II. La deuxième partie de cette étude, parue d'abord en article dans la *Revue du Clergé français* du 15 janvier 1897, a été analysée dans les *Études* (5 février, p. 402). L'auteur, avant de la mettre en volume, l'a complétée par un exposé sommaire de ce qu'on pourrait appeler l'origine des croyances chez Napoléon. Sa mère Lætitia Ramolino, était une chrétienne exacte à remplir tous ses devoirs de religion. Son père, Charles-Marie Bonaparte, philosophe longtemps, revint sincèrement à la foi vers la fin de sa vie. Enfin, il y avait un grand'oncle, l'archidiacre Lucien, qui exerça une grande influence sur l'éducation de celui auquel il dit en mourant : « Toi Napoléon, tu seras un grand homme. » On a peu de détails sur la première communion faite à Brienne entre le 3 avril 1779 et le 17 octobre 1784.

III. Les expéditions de secours envoyées par Louis XIV en Crète sont racontées par M. Le Glay avec une brièveté et une

clarté qui rendent la lecture de son travail aussi instructive qu'agréable. Les conclusions morales n'y manquent même pas et l'allusion aux choses du présent se glisse souvent entre les lignes.

En 1644, une guerre de vingt-cinq ans se rallumait entre Venise et la Sublime-Porte. Les Vénitiens n'étaient point des soldats. Peu à peu ils se laissèrent chasser de toute l'île. La capitale, Candie, continua de tenir bon. Mais elle était serrée de fort près par les Turcs qui envoyaient toujours de nouveaux renforts. Tandis que Louis XIV fut le seul des princes chrétiens à secourir les Candiotes, l'Espagne, Gênes, la Savoie, le Saint-Empire promirent, mais se gardèrent bien de bouger. Louis XIV aurait cependant eu le droit d'être découragé par l'ingratitude de l'empereur Léopold qui, grâce aux six mille volontaires Français, gagna la bataille de Saint-Gothard (1664) et ne nous en sut aucun gré.

Le manque de reconnaissance des Vénitiens fut plus cynique encore. Le premier secours français (21 juin 1668), se composait de soixante-huit officiers commandés par Saint-André-Montbrun. Il força l'admiration des Vénitiens, mais sans autre résultat. Saint-André fut blessé. Les Turcs investirent de plus en plus la place.

Le deuxième secours, commandé par le duc de La Feuillade, leva l'ancre à Toulon le 20 septembre 1668. On eût dit une croisade. Les plus beaux noms de France avaient répondu à l'appel : Saint-Paul, Château-Thierry, Caderousse, La Mothe-Fénelon, Tavanes, Beaumont. On priait, on se confessait, on entendait la messe avant de combattre. Mais les Vénitiens ne comptaient que sur leurs auxiliaires et se réservaient. Les Candiotes qui détestaient la tyrannie de la république de Saint-Marc, espéraient que le Turc ne serait pas pire. Les Français se retirèrent découragés. Candie capitula malgré un troisième secours de 7 à 8000 hommes (1669). Le grand vizir rasa les églises ou les transforma les unes en écuries, les autres en mosquées.

Et les Turcs y sont encore.

H. CHÉROT, S. J.

Chaville historique, par M. l'abbé Dassé. Paris, Haton, 1897. In-8°, pp. 206. Prix : 3 fr. 50.

Avec Mistral M. l'abbé Dassé pense qu'avant l'histoire des Grecs et

des Romains on devrait apprendre aux enfants l'histoire du pays, du village même et du clocher. Et bravement il s'est mis à l'œuvre pour sa paroisse. Tous les Parisiens d'aujourd'hui la connaissent de nom, cette paroisse, à cause de ses bois ombreux et vallonnés, et tous les Français du XVIIe siècle ne prononçaient qu'avec respect le nom de Michel Le Tellier, chancelier de France, seigneur de Chaville.

Avant ce puissant personnage, la petite maison de campagne fondée au IXe siècle par l'évêque de Paris, Inchadus (d'où *Inchadi villa, Chadivilla, Cativilla, Chaville*), n'eut jamais grande importance. Après avoir compté près de 400 habitants au XIVe siècle, la population était tombée à 140 en 1528. Grâce à Le Tellier, elle se releva jusqu'à 340 pour retomber après lui à 155 et remonter enfin à la fin du XVIIe siècle.

M. Dassé qui n'oublie rien, nous apprend que cette population, plus ou moins flottante, eut pour industries principales la coutellerie, le cartonnage, les fours à chaux, le blanchissage et les briqueteries. « Vous craignez de perdre vos tuiles, leur disait un prédicateur du XVIIe siècle, et vous ne craignez pas de perdre votre âme ! » Aujourd'hui que Chaville a plus de trois mille âmes, la même leçon serait encore opportune.

L'auteur adopte pour la longue période du moyen âge ou de Chaville avant les Le Tellier (800-1596), un plan purement chronologique ; il rattache successivement à chaque seigneur tous les actes connus par les chartes, titres de propriétés, ventes, contrats, testaments. C'est le chapitre ingrat et sec. Heureusement l'illustration commence déjà et les jolies vues de Meudon, Chaville, Viroflay, par le fameux dessinateur des fêtes du grand roi, Perelle, annoncent de loin l'histoire de la belle époque.

Les Le Tellier furent seigneurs de Chaville durant un siècle seulement (1596-1695) ; mais il n'en fallait pas tant alors pour créer ces magnifiques domaines qui formaient autour de Versailles une couronne de satellites dignes du Roi-Soleil.

Bossuet, familiarisé avec toutes ces splendeurs, nous montre, sans étonnement, le chancelier goûtant le repos « dans la *maison de ses pères*, qu'il avait accommodée peu à peu à sa fortune présente, *sans lui faire perdre les traces de son ancienne simplicité* ». Or Le Tellier avait enclos de murailles six cents, puis encore deux cents arpents ; il avait privé les habitants de leurs eaux, quitte à leur construire un lavoir et un abreuvoir ; en dehors du parc il possédait encore soixante-douze arpents de bois ; enfin, le chemin public le gênant parce qu'il traversait sa propriété, il en fit établir un nouveau au-dessous de son parc. C'est le chemin appelé la « Route des gardes ». Quant au manoir paternel, il le rasa et fit élever à la même place, vers 1660, un superbe château dont Chamois fut l'architecte. Cet édifice rappelle le château contemporain

de Fouquet à Vaux ; mais il est loin d'en égaler l'élégance. Il n'en a ni les pavillons, ni les dômes ; seuls les eaux, casdades, fontaines, étangs, jardins, treillages, charmilles pouvaient rivaliser.

Santeuil les chanta en vers latins, comme il chantait Chantilly, et le *Mercure* le traduisit en français. Cela était intitulé : *La Nymphe de Chaville, à l'entrée de M. Le Tellier :*

Costeaux qui vous cachez sous les vertes feuillées,
Bois, prez, tendres gazons, agréables valées,
Ce vous doit estre un sort et bien noble et bien doux
Que Le Tellier vous cherche et se plaise avec vous...

A la mort du ministre, Louis XIV acheta le domaine 390 000 livres et le donna au grand Dauphin qui avait déjà Meudon et Ursines. Devenu bien de la couronne, Chaville ne fut plus cédé qu'à usufruit, au XVIIIe siècle, puis impitoyablement démoli en 1764.

Ainsi la royauté, après avoir tout attiré à soi, fléchissait sous le poids trop lourd de ses charges. Comme elle avait préparé, avec l'aide des grandes familles parlementaires, l'apogée de France, dans un épanouissement unique des arts, de la littérature, de la fortune publique, elle assistait à sa propre décadence et inaugurait elle-même l'œuvre de la Révolution.

L'auteur suit l'histoire de Chaville plus loin encore et ne s'arrête qu'à nos jours. Le joli pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Repos qui orne la couverture de son savant et gracieux volume, date de 1869. Mais le vieux chêne a peut-être vu Le Tellier.

H. CHÉROT, S. J.

Courbet. *Sa Vie, ses Œuvres*, par Estignard. — Illustré de 22 phototypies de la maison Delagrange et Magnus à Besançon. Besançon, typographie et lithographie Delagrange-Louys, 1897.

Voici un livre bien joli. La monographie est intéressante et parfaitement écrite. L'exécution typographique en fait une œuvre d'art.

Je me rappelle l'exposition des œuvres de Courbet qui eut lieu à Paris en 1882 ou 1883. Impossible de mieux rendre que ne le fait ici M. Estignard l'impression mélangée que produisait cette réunion de toiles étranges. L'œuvre du merveilleux paysagiste qui a fait les *Chevreuils sous bois,* du vaniteux bizarre qui s'est peint dans la *Rencontre*, du réaliste vulgaire et repoussant dont

l'*Enterrement à Ornans* dépare notre Louvre, est ici retracé avec fidélité, apprécié avec une indépendance absolue. M. Estignard a bien tenu la promesse énoncée au début de son livre : « C'est l'ensemble de cette existence mouvementée, laborieuse et féconde, que je me propose de retracer, c'est non seulement l'homme, c'est l'œuvre du maître que j'examinerai, en la retirant du faux jour que peuvent jeter sur elle l'éloge d'amis trop ardents, et le blâme d'adversaires systématiques. »

Les deux premiers chapitres racontent la vie de Courbet jusqu'à l'époque de la guerre, et l'histoire de ses œuvres les plus marquantes. Le chapitre III, où l'œuvre est étudié et le talent jugé, est d'un critique d'art éminent. L'extrême habileté du peintre est décrite avec toutes les finesses d'un écrivain qui aurait manié lui-même la brosse et le couteau à palette : on ne saurait mieux dire. L'infériorité de l'artiste est vivement sentie et bien expliquée. « Ce maître ouvrier ne sera jamais élevé au rang des grands maîtres. Il lui a manqué une certaine éducation première, la noblesse, la distinction... Lorsqu'il crée des types de laideur, c'est sans le vouloir, parce qu'il est incapable de créer des types de beauté, d'élever la nature, de la poétiser. » Il faut naturellement faire exception, M. Estignard n'y manque pas, pour les admirables *Chevreuils sous bois* et quelques *Marines*. Si Courbet décréta à Anvers la suppression de l'idéal, c'est qu'il ne pouvait l'atteindre ou ne le concevait même pas. D'autre part, l'heureuse influence que l'école réaliste a exercée sur le renouvellement de la peinture à notre époque est justement mise en lumière. Fort curieux sont les deux derniers chapitres, qui nous font connaître l'homme privé et l'homme politique : le premier de ces chapitres est un portrait réussi, le second une page d'histoire navrante. Il fait peine à voir cet homme sans éducation, sans idées nettes, animé d'une haine grossière pour le clergé, ce vantard naïf qui se compromet dans la Commune, et laissera son avocat plaider la bêtise devant le conseil de guerre de Versailles. Pauvre homme ! Comme il a dû souffrir durant ces années d'exil où il repoussait avec effroi les noms de communard et de déboulonneur, et noyait dans le vin les tristesses dont l'abreuvait la France indignée !

Courbet a eu le mérite de sauvegarder pendant la Commune les richesses des Musées nationaux. On a d'ailleurs exagéré la part

qu'il eut à cette préservation, due surtout à la bravoure du commandant de Sigoyer et du 26e chasseurs.

Ce livre imprimé avec tant de soin ne contient pas d'errata. Il y a pourtant quelques fautes d'impression : p. 10, équipoque, p. 78, ennivrante, p. 108, sophostiques, p. 130, présentation *l.* préservation.

Les phototypies dont cette monographie est illustrée font honneur à la maison Delagrange et Magnus de Besançon : la planche 14 est admirable. On doit tenir compte à l'auteur du soin qu'il a pris de ne choisir pour sa publication que des tableaux convenables, ou peu s'en faut : la seule œuvre dont on pourrait regretter la présence est reproduite non d'après la toile, mais d'après une vague et pâle ébauche. L'auteur exprime franchement son dégoût pour les peintures ordurières auxquelles s'est complu trop souvent Courbet. Cependant le texte contient plusieurs descriptions de nudités qui empêcheront de mettre ce beau livre entre toutes les mains. Je souhaiterais que M. Estignard pût éviter cet inconvénient dans les autres volumes qu'il nous promet. Il n'y aurait alors aucune réserve à faire dans nos vœux pour le plein succès de cette galerie des peintres franc-comtois, si brillamment ouverte.

P. A., S. J.

Maupertuis et ses Correspondants. *Lettres inédites du grand Frédéric, du prince Henri de Prusse, de La Beaumelle, du président Hénault, du comte de Tressan, d'Euler, de Kaestner, de Kœnig, de Haller, de Condillac, de l'abbé d'Olivet, du maréchal d'Écosse*, etc., par M. l'abbé A. Le Sueur. Paris, Picard, 1897. In-8°, pp. 448. Prix : 6 francs.

Ces correspondances, importantes pour l'histoire des lettres et des sciences au XVIIIe siècle, étaient ensevelies dans la bibliothèque du château d'Estouilly (Somme), qui fut habité longtemps par La Condamine. Or, Maupertuis avait légué à son savant ami toute sa correspondance avec les personnages de marque de l'Europe. Maupertuis (1698-1759), célèbre surtout par son voyage en Laponie et la détermination de la forme de la terre, fut, comme Voltaire, un protégé de Frédéric de Prusse. Frédéric le préférait même à l'autre. « J'aime mieux vivre avec Maupertuis qu'avec Voltaire, écrivait le roi. Son caractère est sûr, et il a plus le ton de la conversation que le poète, qui, si vous y avez pris garde, dogmatise toujours. » (P. 33.)

Les deux courtisans se brouillèrent. Voltaire ridiculisa son collègue dans une guerre cruelle de pamphlets. La Condamine, Euler, La Beaumelle, le grand Frédéric consolèrent l'infortuné mathématicien, incapable de lutter contre la verve sans scrupule de son adversaire. Mais son nom est resté en considération et M. l'abbé Le Sueur a bien fait de le mettre dans une plus grande lumière par sa studieuse publication.

H. CHÉROT, S. J.

Les Conséquences de l'Antisémitisme en Russie, par M. Chmerkine. Préface par M. G. de Molinari, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. Paris, Guillaumin et Cie, 1897. In-12, pp. XLIV-188. Prix : 3 fr.

Les Juifs de Russie ont trouvé dans l'auteur de ce petit volume un avocat convaincu. A l'en croire, l'antisémitisme qui s'est manifesté par des mesures énergiques sous le règne d'Alexandre III, serait l'une des causes de la décadence économique de la Russie à cette époque. On lui devrait notamment la *grande famine* de 1891 et celà, par suite de la brusque proscription de la classe la plus active des intermédiaires. La prospérité économique de la Russie dépend-elle donc des Juifs ? Il semble bien que telle soit la conclusion à tirer de cette lecture. Mais, s'il en est ainsi, ne s'explique-t-on pas qu'une si inquiétante prépondérance ait pu préoccuper le gouvernement impérial ? Au surplus, il faut bien le dire, cet ouvrage, qui ne révèle aucun fait économique d'une portée générale, laissera sans doute indifférent le lecteur français, quelle que soit sa sympathie pour les choses de Russie. Il n'est guère probable que le gouvernement français imite la politique d'Alexandre III sur ce point spécial ; l'antisémitisme russe ne deviendra pas chez nous un article d'importation. Nous n'avons donc pas d'intérêt direct à rechercher ce qu'il peut y avoir de fondé dans la thèse de M. Chmerkine. Il la défend d'ailleurs sans passion, et en l'appuyant des statistiques et des chiffres chers à tout bon économiste.

L. T.

Les Étapes d'un Touriste en France, *de Paris au Tréport par Amiens*, par Alexis Martin. Prix : 5 fr.

Promenades et Excursions dans les environs de Paris. *Région du Sud*, *III*, *Dourdan et la vallée de l'Orge*, *etc.*, du même auteur. Paris, Hennuyer, 1897.

L'élégante collection publiée par la maison Hennuyer s'augmente chaque année de quelques nouveaux volumes. Ils méritent toujours les

mêmes éloges... En les parcourant, je songe à la race toujours plus nombreuse des vélocipédistes, car c'est pour eux qu'on travaille. *O fortunatos nimium...*

Quelques critiques : j'ai prié un Amiénois de regarder à la loupe s'il n'y aurait pas des distractions à signaler dans le volume sur la Picardie : il m'a indiqué, p. 79, la gravure du beffroi qui est en contradiction avec le texte, et c'est le texte qui a raison; p. 132, le petit séminaire n'est pas à Amiens, mais à Saint-Riquier. Il y a de plus quelques erreurs de rues, par exemple p. 88. On eût pu noter, p. 102, que la statue de la sainte Vierge de Blasset est un *ex voto* de Condé après Rocroi.

Çà et là, il est des appréciations un peu... laïques que je n'admettrais point; p. 484 du volume sur les environs de Paris, jugement trop favorable sur d'Argenson; p. 522, l'admiration pour une œuvre d'instruction fondée par des gens comme Flammarion et Léon Bourgeois est excessive ; ailleurs, un tableau représentant une aventure fort scabreuse est qualifié de chaste. Mais c'est l'exception; l'auteur est respectueux toutes les fois qu'il rencontre un souvenir religieux. On sent parfois qu'il écrit pour des lecteurs qui seront sans doute moins pieux que lui.

X.

Manuel d'Archéologie *ou Études élémentaires sur l'Architecture, la Sculpture et la Peinture...*, par l'abbé P. Gaborit, archiprêtre de la cathédrale de Nantes. 2e édition. Paris, Bloud et Barral, s. d.

On connaît le *Beau dans la nature* et le *Beau dans les arts* de M. l'abbé Gaborit. L'auteur de ces remarquables ouvrages sait utiliser les rares loisirs que lui laisse son ministère pour revoir et compléter un livre écrit pendant les vingt-deux années qu'il a consacrées à l'enseignement de l'archéologie. Si les choses avaient une âme, la cathédrale de Nantes, achevée il y a quelques années seulement, se réjouirait, dans tout l'éclat de sa jeune beauté, d'avoir pour archiprêtre un si délicat connaisseur, un si sage admirateur de l'art chrétien.

Beaucoup de lecteurs seront trompés par le titre du nouvel ouvrage. On entend aujourd'hui par *Manuel* un instrument de travail, où se trouvent rangés méthodiquement les hommes, les faits, les dates, les titres des œuvres, où la filiation des écoles est indiquée ; beaucoup de renseignements succints, une bibliographie soignée, peu de réflexions, point de dissertations : bref,

ce qui peut servir d'introduction et de secours pour l'étude personnelle. Tout autre est l'objet de M. Gaborit, comme le montre sa lettre à Mgr l'évêque de Nantes : il se propose de faire connaître et aimer l'art du passé, d'apprendre à le juger et même à s'en servir; il a voulu faire œuvre de goût bien plutôt qu'œuvre de science. C'est le sous-titre qui dit ce qu'est le livre : *Études élémentaires sur l'Architecture, la Sculpture et la Peinture depuis les Grecs jusqu'à nos jours.*

Ces études sont en effet très élémentaires sur quelques points. L'architecture grecque occupe dix pages, l'architecture romaine autant, tandis que soixante-dix sont consacrées à l'architecture chrétienne. La disproportion est bien plus forte en ce qui concerne la sculpture. Un morceau de sculpture française, l'admirable tombeau de François II et de Marguerite de Foix, est décrit avec amour, tandis que l'œuvre entier de Michel-Ange est traité en moins de quatre pages; toute la sculpture antique, grecque et romaine, est exécutée en trois pages. Encore ces trois pages sont-elles remplies, non point par des noms et des données exactes, mais par des considérations générales. Les considérations générales sont chères à M. Gaborit. Il y montre cette élévation, ce pur et délicat amour du beau, ce profond sentiment de la valeur morale de l'art que connaissent les lecteurs de ses précédents ouvrages. On ne peut que souscrire à ses réflexions contre la doctrine de l'art pour l'art; on est heureux d'entendre cet ami du moyen âge parler contre l'imitation servile des gaucheries du moyen âge en peinture et en sculpture; et l'on souhaiterait que les pages 130-133 fussent lues et comprises par les imagiers d'une certaine école qui, sous prétexte d'archaïsme, ramène l'art chrétien aux dernières pauvretés. Mais souvent le manuel d'archéologie tourne trop à la leçon d'esthétique et de morale : introduction sur les lois générales du beau, préliminaires sur l'architecture, préliminaires sur la sculpture, préliminaires sur la peinture. A force de développer les théories, l'auteur oublie de mettre en lumière ce qui fait l'âme de l'archéologie, je veux dire cette vie des arts qui vont s'engendrant, se transformant, comme une végétation, sous l'empire de lois internes, « depuis les grecs jusqu'à nos jours ». Ce défaut est moins sensible dans l'histoire de la peinture, la meilleur partie du livre : là encore pourtant combien de développements vagues ! Eugène Delacroix, par

exemple, est étudié en une page et demie, sans qu'une seule de ses œuvres soit nommée.

Il y a de beaux passages sur l'origine du style ogival en France, sur le chapiteau gothique (p. 67), sur Claude Lorrain (p. 141), sur Hippolyte Flandrin (p. 305), une bien touchante remarque sur l'art des catacombes (p. 202), des conseils très justes sur l'exécution des verrières d'église (p. 270). Mais les explications sur l'origine de la voûte d'ogives (p. 62) sont insuffisantes, presque inexactes, et l'on ne saurait partager le mépris de l'auteur pour les peintres de l'école flamande et de l'école hollandaise. On le trouvera aussi bien sévère pour nos contemporains, dont les principaux mérites semblent lui échapper, notamment en ce qui concerne l'architecture. Quant au jugement porté sur les parcs « de genre dit anglais », il peut être vrai, s'il s'agit des maladroites imitations admises parfois en France, mais, comme l'indique le tour même de la phrase, il ne s'applique aucunement à ces magnifiques parcs d'Angleterre, si simples, si grandioses, si libres, avec leurs vastes pelouses et leurs massifs de grands arbres.

Le volume se termine par un album de soixante-huit gravures : détails d'architecture, reproductions de tableaux et de statues célèbres. Le texte renvoie souvent à ces planches. La plupart sont des esquisses au trait, soigneusement exécutées, très fines, très artistiques. Quelques-unes font exception : le Parthénon de la planche 26 donnera une fausse et désavantageuse idée de l'architecture grecque, la Dispute du Saint-Sacrement est grossièrement dessinée, le Moïse de Michel Ange est des plus faibles. Les quatre statues de la planche 29 me paraissent fort bien choisies pour donner l'idée de la statuaire en France du XII[e] au XV[e] siècle.

Le style semble indiquer çà et là une rédaction hâtive. La ville « de Carute » m'est inconnue. Il n'y a ni index alphabétique, ni bibliographie. L'auteur se borne à citer souvent Ch. Lévesque, Cousin, Viollet-le-Duc, G. Planche, Em. David, Vitet; les passages qu'il leur emprunte ne pouvaient d'ailleurs être plus heureusement choisis.

Ce livre ne sera pas le manuel d'archéologie des travailleurs. Mais on se félicitera de le mettre aux mains des jeunes gens que l'on désire initier à l'amour des beaux-arts et surtout de l'art

chrétien. Il est si peu de livres d'art qui soient, comme celui-ci, exempts de tout danger pour leur âme ! La lecture en sera pour eux, non seulement utile, élevante, mais encore pleine d'agrément, comme devaient l'être pour les élèves de M. Gaborit, les cours de leur professeur.

P. A., S. J.

I. Le Prince Alex, par la Baronne de Boüard. Paris, Tastevin, 1897. — **II. Le Mystère de la Rue Carême-Prenant**, par G. Robida. Paris, A. Colin, 1897. — **III. Cœurs naïfs**, par Marcel Luguet. Tours, A. Mame. — **IV. Les trois Filles de Pieter Waldorp**, par Jean Bertheroy. Paris, A. Colin, 1897.

I. Le prince Alex, Roumain-Parisien, riche à millions, beau, distingué, une perle du high-life, par-dessus le marché faible et violent, jouet des intrigants et des rastaquouères, est en somme un assez piètre personnage. Il semble n'avoir d'autre raison d'être que de faire ressortir par le contraste la vertu de son angélique jeune femme, dont la victorieuse douceur finit par triompher de tout, même de son triste mari. Celui-ci n'est pas un type chimérique, hélas ! On le rencontre ailleurs qu'en Roumanie. Mais en pourrait-on dire autant de cette épouse idéale ? Le récit est abondant et facile ; trop facile même et trop abondant ; on pourrait l'abréger de beaucoup sans lui faire tort : au contraire.

II. Ce *mystère* est une mystification assez prestement racontée ; cela irait bien comme vaudeville, en un acte.

Nous lisons en vedette : « Pour les jeunes filles ». Va pour les jeunes filles. Cela les amusera, les fera rire un brin, si elles sont encore jeunes filles. L'auteur n'élève peut-être pas plus haut ses prétentions. Il est trop modeste.

III. — Une idylle entre deux jeunes gens qui sont en effet assez naïfs et pas bien… intéressants. L'idylle n'est ni longue ni compliquée, comme il convient à une idylle, mais elle se déroule à travers une série de paysages décrits selon les procédés impressionnistes. Exemple :

On n'aperçoit point le tressaillement perpétuel, le large tressaillement que dans leur chasteté de choses sublimes le délice de cette confusion de flot et d'éther donne aux deux espaces : mais on le devine ; c'est une vie cachée, mystérieuse, inaccessible, puissante, qui possède toutes les forces de

la grande douceur, glorieuse et divine ; car elle symbolise l'aise incomparable nulle part ailleurs possible, de tous les rêves réalisés : la bonté nécessaire, le bonheur absolu.

Et le voyageur qui porte en lui une tempête, étant à lui même son propre ouragan, toujours, le voyageur soucieux et pâle un instant arrêté, cruellement jaloux en face de ce champ d'illimité, dont la splendeur calme éblouit, dont tout cet apaisement, silence, magnificence (?) songe en baissant la tête combien enviable serait à son cœur, dont il n'y a rien qui ne soit houle et hurlement, ténèbres, une pareille monotonie où il dormirait sans désirs, et qu'il ne l'aura pas !

M. Marcel Luguet a pourtant assez de talent pour parler simplement, quand il le veut. Pourquoi ne veut-il pas toujours ?

IV. — Le conte de Jean Bertheroy est aussi « pour les jeunes filles » ; mais c'est tout autre chose qu'une farce, un petit drame domestique, très touchant et très vrai, avec une teinte de mélancolie douce en harmonie avec les paysages de Hollande qui lui servent de cadre. Cette sœur aînée qui couronne son dévouement en donnant à sa cadette son propre fiancé est peut-être un ressouvenir de Charles Dickens qui a trouvé ici le thème d'une de ses plus charmantes nouvelles, *la Bataille de la Vie*. Le récit est fait dans une langue sobre et avec une allure reposée qui vous fait penser à Homère. Il y a bien de l'art dans cette apparente simplicité.

J. DE BLACÉ, S. J.

La Pathologie de l'Islam et les moyens de le détruire. Étude psychologique, par D. Kimon, auteur de la *Politique Israélite*. Paris, chez l'auteur, 196, rue de Rivoli. 1897.

Pareil à ces fougueux chevaliers du temps des Croisades, qui couraient sus au Sarrasin, se jetaient tête baissée dans la mêlée, et de toute la vigueur de leur bras distribuaient de rudes coups à droite, à gauche, en avant, M. Kimon, auteur de la *Politique Israélite*, est entré courageusement en campagne contre l'Islam et il lui livre en 212 pages de terribles assauts. L'accent de l'indignation domine ; l'auteur sait pourtant trouver la note gaie, même dans une classification ; huit catégories de Musulmans sont distinguées (pp. 29, 30) : « 1° Musulmans féroces comparables à la panthère et à l'hyène : les Kurdes, etc. 2° Musulmans féroces comme le tigre, mais domptables : les Mogols, les Turcomans, les Afghans. 3° Musulmans d'origine aryenne, chez lesquels on trouve, à doses plus ou moins fortes, la cruauté des fauves, la perfidie des reptiles, la fureur de destruction des rongeurs... etc. »

Rien n'est plus simple et en même temps plus radical que le moyen de détruire l'Islam : « il faut supprimer le centre d'action de l'Islam, c'est-à-dire, La Mecque et s'emparer, à Médine, des restes du prophète Mahomet, les transporter au Musée du Louvre, » etc. (P. 183.) Voilà qui est bien ! Mais on s'étonne d'entendre un auteur plein de vénération pour le christianisme parler de « l'horrible Bible hébraïque » (p. 40). On lui reprochera peut-être aussi ce « type psychologique » si souvent répété ; on ne lui pardonnera pas de connaître « le réservoir du type psychologique » (p. 5), ou plus simplement « un réservoir psychologique » (p. 7, p. 66)... « Vue à la loupe, la religion mahométane n'a rien qui ressemble à un édifice, c'est une baraque disgracieuse, sans forme particulière... » Aussi, pourquoi braquer une loupe sur ce monument ? — N'oublions pas que M. Kimon écrit la *Pathologie de l'Islam :* il s'occupe moins des phrases que des choses ; il va droit au but sans ménagement de style. On peut le lire sans partager toutes ses idées, mais on est sûr de passer avec lui quelques bons moments.

A. C., S. J.

I. **L'homme au Capuchon rouge**, drame en 3 actes et 5 tableaux, par Ch. Buet. Chez Haton. 1 vol. in-12, pp. 88. Prix : 1 fr.

II. **Un Moine artiste**, saynète en un acte, par Ch. Buet. Chez Haton. In-12, pp. 26. Prix : 1 fr.

III. **Nos Financiers**, comédie en 3 actes, par P. Croiset. Chez Haton. In-12, pp. 79. Prix : 1 fr.

IV. **Mazarin**, drame historique en 3 actes, par J. d'Ars, Paris, Bricou. In-12, pp. 116. Prix : 1 fr.

Pièces pour Jeunes Filles. — V. **Trois Canards**, comédie-bouffe en 3 actes, par Marie J. Chez Haton. In-12, pp. 44. Prix : 1 fr.

VI. **Les deux Sourdes**, comédie en trois actes, par Jean Greech. Chez Haton. In-12, pp. 59. Prix : 1 fr.

VII. **Je serai Doctoresse**, comédie en 2 actes, par Amélie Amestoy. Chez Haton. In-12, pp. 59. Prix : 1 fr.

VIII. **La Fête de Catherine II**, comédie en 2 actes, par Amélie Amestoy. Chez Haton. In-12, pp. 39. Prix : 1 fr.

I. Il est poignant ce drame, dernier épisode des luttes féodales ; ce sont bien les mœurs de ces rudes barons, âpres à la vengeance, impitoyables dans leurs querelles et qui, le crime commis, sont ressaisis par les remords, et tentent d'expier l'œuvre de la colère dans la péni-

tence et les lointains pèlerinages. Bernard de Menthon est un loyal seigneur, mais son père dut mettre un terme aux crimes du sire de Compey, et l'héritier de Compey veut venger sur Bernard les malheurs mérités de sa famille ; il le frappe dans une embuscade et après dix ans d'expiation vient mourir au lieu même où est tombée sa victime. Voilà tout le sujet, mais il est dramatique, et l'auteur a su, sans rien lui enlever de cette couleur tragique, reposer, par des tableaux tour à tour gracieux et plaisants, l'esprit du spectateur que lasserait une teinte trop lugubre. Le drame se prête à la mise en scène, comme il peut s'accommoder au plus modeste théâtre. Excellente ressource pour les patronages et collèges.

II. L'on pouvait parler haut, lors de la Renaissance, même à de puissants seigneurs, tels que Charles-Quint ou Alphonse d'Este, quand, à défaut de couronne impériale ou ducale, on portait au front les lauriers du génie. Il le sait bien, ce moine artiste qu'on nomme Frère Damien. Blessé dans sa dignité artistique par les agents de Ferrare, qui osent mettre un impôt sur les chefs-d'œuvre de son ciseau, il refuse sa porte au duc, jusqu'à ce qu'il ait réparé les torts de ses officiers. Le dialogue est gai, les personnages vivants ; en somme, jolie bluette, qui plaira comme lever de rideau.

III. Un seul honnête homme parmi tous ces gens de finance, et il est malheureux. C'est à dégoûter de ce monde-là. Pour justifier le titre, l'auteur a introduit quelques épisodes comiques, pas toujours heureux, — ainsi la scène de Guillaumet. Mais sa pièce tient plus encore du drame que de la comédie. Ce pauvre Le Godec que sa probité met sur le pavé ; ce malheureux fruitier abandonné à ses créanciers par un débiteur sans entrailles, le cynisme du banquier et du journaliste poignent le cœur, mais n'appellent point le sourire. On ne rira donc point à la représentation de « Nos Financiers ». Mais l'auteur aura atteint son but, s'il ferme aux spéculateurs véreux la bourse des gens simples.

IV. C'est une excellente idée que de mettre l'histoire sur la scène, la vérité a toujours un avantage sur la fiction ; mais elle a aussi ses exigences. Mettre à côté des personnages historiques des personnages inventés de toute pièce est souvent dangereux. Au milieu des Mazarin, des Beaufort, etc... apparaît un jeune adolescent, — au fond, le héros de la pièce, — dont l'histoire n'a jamais parlé, et qui n'a jamais existé. Caractère étrange, romanesque, il étonne plus qu'il ne charme. L'auteur veut montrer dans Mazarin, le fin politique à l'œuvre. Si Mazarin n'eût jamais été plus adroit « *renard* » que dans les scènes 4 et 5 de l'acte Ier, je crois qu'il eût eu moins de succès dans ses négociations.

D'ailleurs de la vie dans la pièce ! du dramatique parfois violent ! Ce pauvre Marcel-Aimé que l'on enterre sur la scène au 2e acte, et qui heureusement reparaît au 3e, après avoir secoué son linceul de terre ! C'est du plus poignant tragique. Je sais maint auditoire auquel il aura le don de ne pas déplaire.

V. Yvette, bon cœur, mais tête légère, donne à une pauvre famille la pièce blanche qu'elle a en poche, — ce qui est bien ! — et le canard qu'elle porte de la part de sa maîtresse, — ce qui est moins louable. La Providence ne permet pas que sa générosité inconsidérée soit punie. Comique facile, mais faible ; beaucoup de parler patois, simplicité et moralité : voilà le bilan de cette pièce.

VI. Non moins morale est la comédie des *Deux Sourdes*, mais nous n'oserions dire que le comique est à la hauteur de la moralité. Il n'y a de comique que les quiproquos de demoiselle Palmyre et de demoiselle Iphigénie qui, d'une surdité invraisemblable, se taquinent, se querellent, se brouillent. Une bague égarée fait le fond de l'intrigue. On finit par retrouver la voleuse. Ce sera une satisfaction pour la conscience des spectatrices.

VII. Que ne peuvent-elles arriver, toutes les aspirantes aux brevets, à la conclusion qui termine cette pièce ! « Doctoresse, c'est un titre qu'on paie trop cher. Vive le travail des mains qui donne la santé et la gaîté ! » De la gaîté, il y en a dans cette pièce, et généralement de bon aloi. On la goûtera dans un auditoire de grandes jeunes filles, d'ouvrières. Des pensionnaires l'apprécieraient moins. Philiberte, jeune apprentie, rêve de Paris et de doctorat. Elle veut-être doctoresse. Grâce à une de ses tantes qui habite la capitale, elle peut suivre les cours, mais, six mois à peine écoulés, désabusée par mainte déception, elle retourne dans sa province.

VIII. Non, ce n'est point sous ces traits qu'on se représente d'ordinaire Catherine II. On pense, en lisant ces scènes, voir Mme de Maintenon et un Saint Cyr, dépoétisé, embourgeoisé. Une fille d'honneur de l'Impératrice supplantée par les intrigues d'une rivale, qui perd bien vite à son tour les faveurs de sa souveraine ; puis toutes choses remises en l'état par la généreuse et sage intervention d'une de leurs compagnes, les coupables converties et pardonnées, voilà le fond de ce petit roman.

On reconnaît aux mots de samovar et de caviar, de kakochnik et de troïka que la scène se passe en Russie, mais ôtez ces vestiges de couleur locale, changez Olga et Dimitri, supprimez les « ski » et les « ska », vous pourrez placer la scène en quelque pays que vous voudrez. Les

péripéties et coups de théâtre sont d'une simplicité invraisemblable ; grâce à ces machines, l'action marche. On pourrait perfectionner l'intrigue, sans qu'elle soit pour cela trop compliquée.

V. L., S. J.

The history of the Irish Wolfdog, by the Rev. Edmund Hogan, S. J., F. R. U. I. Dublin, Sealy, Bryers and Walker, 1897. Petit in-12 carré de 167 pages, orné de figures.

Le *Irish Wolfdog*, le chien-loup d'Irlande, a une histoire : c'est une des humbles gloires d'Érin ; et le docte agrégé de la Royale Université d'Irlande, auteur de ce curieux ouvrage, ne craint pas d'associer dans un même cartouche doré, en tête du livre, la harpe des vieux bardes et le Wolfdog — ou, pour parler comme lui, « our great Irish dog » (p. 8).

Ce fameux chien-loup, dont le bienheureux martyr Ed. Campion écrivait des merveilles en 1571 : cette noble bête, « aussi forte qu'un poulain », dont on faisait jadis présent aux consuls romains, puis aux rois d'Angleterre, de France, d'Espagne, et même aux nonces du pape, existe-t-il encore ? On ne sait trop. Le R. P. Hogan n'ose se prononcer et il ne produit dans son volume que des portraits de chiens empaillés depuis longtemps.

Mais, à côté de ces têtes vides, combien de souvenirs entassés ! Depuis le consul Symmaque, qui, en 391, reçut pour les combats du Cirque sept grands chiens irlandais, jusqu'aux revues anglaises d'hier et d'aujourd'hui, toutes les autorités sont citées pour rendre témoignage à cette race probablement éteinte. Parmi ces autorités, nous voyons notre bon roi Henri IV qui, en janvier 1596, réclamait un de ces illustres mâtins : d'abord pour chasser au sanglier, et puis pour voir, par lui-même, si ces bêtes-là valent leur réputation : le Béarnais était un chasseur passionné, mais pratique.

Nous remarquons aussi M. de Buffon, au dire de qui le chien d'Irlande est « le plus grand de tous les chiens » et, peut-être, le *molosse* des Anciens ; mais déjà de son temps, en 1755, on en trouvait bien peu dans l'île Verte.

Voilà, pour les chasseurs qui ont des loisirs (et ils en ont tous), une question suggestive. Elle est traitée avec un vrai luxe de détails et de références par le R. P. Ed. Hogan, qui a voulu

fournir sa contribution à l'histoire naturelle de son pays ; et qui s'excuse d'avoir écrit avec tant de complaisance sur les *big dogs* d'Érin, en citant les lignes mélancoliques de lord Byron :

The poor dog is in life the firmest friend...

V. DELAPORTE, S. J.

Le Célibat ecclésiastique au Ier siècle de l'Église, par l'abbé Auguste VASSAL, professeur au Grand Séminaire de Saint-Louis (Missouri). Paris, H. Oudin, 1896. In-8°, pp. VIII-792.

C'est un fait reconnu que l'obligation rigoureuse du célibat ecclésiastique en Occident a été imposée par l'Église. Toutefois, si nulle part dans l'Évangile nous ne rencontrons de précepte absolu, il est maints passages où les écrivains sacrés et Notre-Seigneur lui-même font ressortir les grands avantages et la convenance suprême, pour les ministres de la religion chrétienne, de vivre dégagés des liens du mariage.

Aussi, dès le premier siècle, le vœu et les désirs de l'Église apparaissent-ils avec évidence. Elle exige de tout candidat à la prêtrise et à l'épiscopat qu'il soit célibataire, ou n'ait été marié qu'une seule fois. Si son épouse meurt après son ordination, il lui est interdit de se remarier.

En dehors de ces conclusions, qui sont assez bien établies, est-il des témoignages incontestables nous autorisant à admettre que, dans les trois premiers siècles, tous les prêtres et les évêques mariés étaient tenus de se séparer de leur femme ou de vivre avec elle comme avec une sœur ? A notre avis, l'opinion prédominante, dès l'origine, dans l'Église, fut que le Christ vierge préférait des ministres vierges ; pour obéir à cette divine impulsion continuée par les apôtres, les prêtres et surtout les évêques, en règle générale, gardèrent la continence. Mais, tandis que, chez les latins, ce saint usage obtenait force de précepte, et, trois siècles plus tard, était sanctionné par des conciles, le clergé, dans quelques provinces d'Orient, prétendait qu'il était entièrement libre de persévérer dans l'usage du mariage, contracté avant son ordination.

Il est permis de douter que le livre de M. Vassal fasse beaucoup avancer le problème du célibat ecclésiastique, au Ier siècle

de l'Église. On trouve du moins réunis dans son livre, tous les documents découverts jusqu'à nos jours. L'auteur est un chercheur, un érudit infatigable. Si chacun de ses jugements ne s'impose pas à nous, incontestable, ce n'est pas sa faute. Malheureusement, beaucoup des témoignages qu'il invoque sont trop vagues pour servir de base à une sérieuse conclusion. Cette réflexion se présentera plus d'une fois au lecteur qui étudiera les chapitres ayant pour titres : *les sept diacres*, *les soixante-douze disciples*, *les disciples des apôtres et le célibat*. Peut-être aurions-nous tort de regarder comme hors-d'œuvre une grande partie des quelques centaines de pages sur l'origine apostolique des Églises de Gaule. Car, ne l'oublions pas, l'auteur veut montrer que le célibat ou la continence ont été observés, en fait, dans l'Église universelle au Ier siècle ; dès lors, il se voyait mis en demeure de prouver que ces illustres missionnaires qui ont vécu vierge ou continents appartenaient, en réalité, au Ier siècle de l'Église. C'est bien ; mais là encore, sans vouloir infirmer sur certains points, les dires du savant auteur, je ne m'en porte pas garant.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Magnétisme vital, *expériences récentes d'enregistrement*, par Ed. Gasc-Desfossés. 1 vol. in-16 de 329 pages. Paris, Société d'éditions scientifiques, 1897. Prix : 6 fr.

Voilà un livre qui n'est pas banal et qui apporte de précieux arguments à la vieille cause du *magnétisme animal*. M. Gasc-Desfossés a eu l'avantage d'assister à des expériences d'enregistrement du fameux fluide par un galvanomètre très sensible, celui de M. de Puyfontaine, et il en donne l'intéressant exposé. Ce qui paraît le plus surprenant, c'est la faculté reconnue à M. le comte de Puyfontaine de diriger *volontairement* le courant. « La volonté dispose de la source fluidique qui est dans l'organisme et joue à son égard tout à la fois le rôle d'excitateur, de commutateur, de régulateur et d'interrupteur : elle en ouvre ou en ferme les écluses à son gré, et en règle le débit comme bon lui semble. » Notons que nul, à l'exception de M. de Puyfontaine, n'a réussi à diriger le courant *à son gré* : M. Gasc-Desfossés avoue nettement son impuissance. De nouvelles recherches nous paraissent nécessaires pour élucider ce curieux problème.

M. Gasc-Desfossés a foi dans le magnétisme et a cru corroborer sa thèse en l'entourant des anciennes théories sur les *effluves magnétiques* et de toute la série d'études de M. de Rochas. Nous estimons qu'il faut être très réservé et prudent sur ce terrain, où les *spirites* et les *occultistes* agissent déjà en maîtres. N'est-ce pas l'un d'eux qui écrivait récemment : « M. de Rochas *a grandement mérité de l'occultisme* ».

Le livre de M. Gasc-Desfossés, hâtons-nous de le dire, donne la note spiritualiste et chrétienne. Il a l'avantage de réunir toutes les pièces du procès et sera lu avec intérêt et profit. Il se distingue par un réel enthousiasme et une connaissance approfondie de la matière. Nous souhaitons vivement qu'il éveille l'opinion publique et qu'il fasse progresser la question toujours agitée et toujours palpitante du *magnétisme animal.*

Dr SURBLED.

La France, par MM. Vidal de la Blache et Camena d'Almeida. Paris, Colin. 1 vol. in-18 jésus de xxx-542 pages.

La librairie Armand Colin vient enfin de nous donner ce livre que nous attendions depuis longtemps. Il est le digne couronnement de cette série de volumes que forme le cours de géographie de MM. Vidal de la Blache et Camena d'Almeida. C'est à dessein que nous disons le couronnement. *La France* n'est pas un volume isolé ; aussi quelques lois générales ne sont-elles que rappelées, et pour avoir l'explication adéquate de faits importants, faut-il se reporter aux tomes antérieurs, spécialement au premier de la collection. Tout le monde sait que MM. Vidal de la Blache et Camena d'Almeida comptent en France comme les plus hardis promoteurs des nouvelles méthodes. Ainsi, à la différence des anciens géographes, ils n'examineront plus « séparément et tour à tour les principaux aspects, côtes, relief, hydrographie, villes » du pays qu'ils étudient, mais ils nous en donneront vraiment la physionomie. C'est dire que les auteurs procèdent par régions naturelles. Ils apprendront à beaucoup, qui l'ignorent peut-être, qu'une très notable partie du domaine hydrographique de la Loire fait partie du bassin parisien, que le Jura n'est nullement limité au sud par le Rhône, mais coupé par ce fleuve, se prolongeant ainsi jusqu'à la faille de Voreppe. MM.

Vidal de la Blache et Camena d'Almeida ont fait vraiment une œuvre scientifique. Complètement affranchis de toute routine, ils nous mettent en présence des réalités, nous font en quelque sorte voir le pays qu'ils décrivent. Et ces descriptions sont raisonnées, fondées soit sur l'expérience personnelle des auteurs, soit sur des documents de première marque cités en note. Ce livre a encore une autre qualité sur laquelle je veux insister : il est éminemment scolaire. La lecture en est attrayante ; de bons croquis illustrent le texte ; à la fin de chaque chapitre une courte revision permet de fixer dans la mémoire les faits principaux. Nous ne ferons qu'une seule remarque : la partie historiqne de nos colonies est relativement bien réduite. Est-ce pour ne point surcharger un volume déjà considérable ? Est-ce pour bien marquer que l'histoire de nos conquêtes coloniales ne fait pas, à proprement parler, partie du programe de rhétorique.

Dans l'avertissement placé en tête des volumes antérieurs, l'éditeur disait : « Un cours de géographie qui soit descriptif sans être diffus, et raisonné sans être fatigant, qui puisse enfin, en intéressant l'écolier d'aujourd'hui, éclairer le jeune Français de demain, voilà ce que les efforts communs des deux collaborateurs ont essayé de réaliser. » Qu'il nous soit permis en terminant de dire que MM. Vidal de la Blache et Camena d'Almeida ont parfaitement rempli leur programme.

P. LAURAS,
Professeur d'histoire au collège Sainte-Croix, Le Mans.

Éphèse ou Jérusalem ; *Tombeau de la Sainte Vierge*, par Gabriélovich. Paris et Poitiers, H. Oudin, 1897. In-8° de x-148 pp.

Cette publication fait suite à la brochure sur Panaghia-Capouli, dont les *Études* ont déjà rendu compte (5 août 1897). Dans *Panaghia-Capouli*, on racontait la découverte ; ici, on s'efforce de prouver scientifiquement que la maison retrouvée est bien celle où vécut et mourut la Sainte Vierge. Quant au tombeau même de Notre-Dame, ceux qui ajoutent foi au récit de Catherine Emmerich pensent qu'il n'est pas loin de la maison ; mais personne ne dit encore l'avoir découvert.

Ceux, au contraire, qui suivent le sentiment le plus commun

disent que le tombeau est, depuis bien des siècles, retrouvé à Jérusalem ; et que, cette relique ne fût-elle pas authentique, il n'en resterait pas moins à peu près démontré que Marie est morte à Jérusalem et non aux environs d'Éphèse.

Un partisan de cette opinion traditionnelle ne peut évidemment tout louer dans le travail de M. Gabriélovich. Du moins faut-il rendre justice à sa science patrologique, et surtout à la parfaite netteté de ses divisions en chapitres et en paragraphes. On peut, ou même on doit ne pas accepter toute son argumentation ; mais rien n'est plus aisé que de la suivre.

Les objections sont trop nombreuses pour qu'on puisse faire autre chose qu'en indiquer deux ou trois, presque au hasard. A propos même des documents patrologiques, il y a des réserves à faire. Par exemple, l'auteur a raison de dire que le passage des écrits dionysiens, cité par lui, ne prouve rien en faveur de Jérusalem ; mais il omet de citer la lettre, récemment découverte, où le pseudo-Denys désigne formellement Gethsémani comme lieu de la sépulture de Notre-Dame (Nirschl, *Das Grab der heiligen Jungfrau Maria*, p. 80-81).

Les quelques érudits qui tenaient jadis pour Éphèse, parlaient de la ville même ; Catherine Emmerich a placé le dernier séjour de Marie dans la campagne voisine. Ses adhérents exploitent à leur profit la thèse et les arguments des érudits : Ephèse ou la montagne d'à côté, n'est-ce pas la même chose ? Néanmoins, quand on les presse sur l'ignorance où saint Paul et ses premiers disciples semblent avoir été de la venue de saint Jean dans le pays, ils répondent : « Quoi d'étonnant qu'on eût peu de rapports ? Saint Paul était en ville et saint Jean avait établi sa colonie dans la montagne : n'oublions pas que d'Éphèse au Bulbul-Dagh il y a trois lieues bien comptées ! »

En attaquant quelques-uns des arguments qu'on fait parfois valoir en faveur de Jérusalem, M. Gabriélovich a çà et là l'avantage. La partie faible de sa thèse, c'est celle où il essaie d'établir la tradition éphésienne. Il y a là dix paragraphes, mais tant s'en faut qu'il y ait dix raisons. Le premier numéro a pour titre : *La Loi du Secret*, ce qui n'annonce pas de document positif pour Éphèse ; et voici le raisonnement développé : *Il fallait* que les derniers jours de Marie fussent entourés de mystère ; donc, *elle a dû* quitter Jérusalem.

Impossible d'analyser, dans un compte-rendu bibliographique, les neuf autres sections où reviennent trop souvent les *il fallait*, ou les *il a dû en être ainsi*. Encore une fois, M. Gabriélovich fait preuve de science et d'habileté dans l'argumentation ; s'il ne gagne pas la cause de Panaghia-Capouli, c'est que celle de Jérusalem est meilleure.

R.-M. DE LA BROISE, S. J.

I. **Sainte Clotilde,** par Godefroy Kurth, professeur à l'université de Liège. Paris, Lecoffre, 1897. In-12, pp. 180. Prix : 2 fr. — **II. Vie de sainte Clotilde, reine de France,** par Pierre Brière. Paris, Desclée, 1895. In-16, pp. 130. Prix : 2 fr. — **III. La Vie et les miracles de saint Waast ou Gaston,** *catéchiste de Clovis et évêque d'Arras.* Même éditeur, 1896. In-16, illustré, pp. 96. Prix : 1 fr.

I. Ceux qui ont lu l'an dernier, et ils sont nombreux, à l'occasion des fêtes de Reims, le magistral ouvrage de M. Kurth intitulé *Clovis*, retrouveront l'auteur tout entier et une partie de son livre dans cette biographie de sainte Clotilde, l'épouse chrétienne du roi barbare. Donc, point de légendes. Les curieux de traditions poétiques pourront se reporter à l'appendice final et y lire dans une discussion critique la condamnation du poème nuptial en tant que document historique. Ils y verront aussi pourquoi M. Godefroy Kurth, fidèle à son système, n'accorde pas une valeur égale à tous les passages de saint Grégoire de Tours. En ce qui concerne sainte Clotilde, il distingue dans l'*Histoire ecclésiastique des Francs* trois sortes de récits, suivant les trois sources où ils ont été puisés. 1° C'est à la vie primitive de saint Remi qu'a été emprunté le récit de la conversion. 2° Ce que Grégoire rapporte des dernières années de sainte Clotilde, retirée à Tours et menant une vie toute de bonnes œuvres auprès du tombeau de saint Martin, lui a été fourni par la tradition locale, et mérite également créance. 3° Tout ce que le saint chroniqueur a écrit vers 576 dans son livre II, sur Clovis mort en 511, est fort suspect. Les légendes populaires traduites en chansons épiques y abondent et y dénaturent la réalité. (P. 161.)

Il paraît certainement faux que Gondebaud, roi des Burgondes, ait tué son frère Chilpéric, jeté la femme de Chilpéric à l'eau et

condamné à l'exil leurs deux filles Sœdeleuba et Clotilde. Donc Clotilde n'a point eu à demander vengeance contre lui aux envoyés de Clovis, à Villery, et encore moins plus tard, après la mort de Clovis, à ses fils Clodomir, Thierry, Childebert et Clotaire.

Une élégante introduction passe en revue les souveraines du temps des invasions qui, en convertissant leurs époux à la foi catholique, ont amené leurs nations dans le sein de l'Église. C'est un chapitre d'histoire sur l'apostolat de la femme chrétienne et son influence sur la civilisation. Nous voyons ainsi défiler ces patriciennes des vieilles familles consulaires amenant au Christ les derniers représentants du monde romain. Puis, Clotilde avec saint Remi amène le vainqueur de Tolbiac au baptistère de Reims, Ethelberge, femme d'Edwin, roi de Northumbrie, porte aux Angles la bonne nouvelle de l'Évangile et gagne à Dieu le cœur de son mari. Déjà la reine Berthe avait préparé Éthelbert, le roi de Kent, à recevoir saint Augustin qui l'instruisit et le baptisa. Théodelinde chez les Lombards, Théodosie chez les Visigoths, Ludmilla chez les Bohêmes, Dubrawa en Pologne, Olga en Russie, ont attiré leurs peuples à la foi orthodoxe. L'érudition de M. Kurth se joue à travers ces souvenirs et rappelle les meilleures pages de ses *Origines de la Civilisation moderne.*

Mentionnons encore les deux chapitres de la fin sur la sainteté de Clotilde et sa gloire posthume.

Ce petit volume d'une science sûre, d'un art sobre et d'une piété sincère, ouvre bien la série des « *Saints* » publiée sous la direction de M. Henri Joly. C'est la seconde Vie parue.

II. M. Brière écrit pour les « Françaises qui aiment la première de leurs saintes reines ». Son ouvrage est une compilation des textes les plus disparates, mais il en a fait sortir une sorte de roman historique qui ne manque pas de mouvement et suggère d'excellentes réflexions. Il aurait pu avertir toutefois que la lettre du pape S. Anastase à Clovis qu'il cite au long (p. 57), est apocryphe. (Voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI, année 1885, pp. 258-9.)

III. Le quatorzième centenaire du baptême de Clovis ne pouvait manquer d'attirer l'attention, après sainte Clotilde, sur l'homme de Dieu qui, de Toul-la-Sainte aux rives fleuries de

l'Aisne, évangélisa le Sicambre adouci. Cette petite vie écrite d'une manière populaire, d'après Hincmar, contient, outre la biographie du saint, une bibliographie des sources françaises et étrangères, une dissertation sur le Mémoire de Krusch, et l'histoire du culte. On dit qu'elle est l'œuvre d'un bénédictin.

H. CHÉROT, S. J.

Mémoires du Comte Ferrand, ministre d'État sous Louis XVIII, publiés pour la Société d'Histoire contemporaine par le vicomte de Broc. Paris, Alphonse Picard et fils, 1897. In-8°, pp. xvi-313.

Ces *Mémoires* ne ressemblent guère à la plupart de ceux édités jusqu'ici. On n'y trouve, en effet, ni récits de batailles ou d'expéditions militaires, ni tableaux de mœurs privées ou publiques, ni péripéties ou aventures extraordinaires. Un ancien ministre tient la plume ; ses regards sont donc, à peu près constamment, restés ouverts sur les affaires de l'État, les intrigues gouvernementales, la préparation des lois, les discussions parlementaires, les réformes fiscales.

Ces pages, on le devine, n'offriront qu'un intérêt médiocre au commun des lecteurs : les hommes politiques au contraire les liront avec plaisir et profit ; car les idées de l'auteur sont pour l'ordinaire généreuses et nobles, ses projets prudents et sages, ses vues élevées, ses connaissances étendues et bien exposées. Quant à ses jugements, ils devront inspirer plus de défiance. Ferrand paraît sévère pour ceux qui ne marchent pas dans la voie qu'il suit lui-même. Aussi bien le rôle qu'il s'attribue, et qui fait involontairement penser à la *Mouche du Coche*, mettra nécessairement en garde contre lui, sans qu'il soit utile d'insister davantage.

Çà et là quelques paroles plus frappantes, quelques anecdotes même égayent ces lignes austères. Ferrand rappellera, par exemple, le mot si profond du duc d'Angoulême au moment où il partait pour la campagne d'Espagne : « Je suis sûr que l'armée m'aimera parce que je suis sûr que je l'aimerai. » Ailleurs il nous apprendra à quelle condition Châteaubriand consentit à être de l'Académie, et comment l'Empire fut contraint de payer

les 70 000 francs de dettes de l'écrivain royaliste pour le voir succéder à M. J. Chénier.

Les notes de M. le vicomte de Broc sur les personnages nommés dans cet ouvrage sont exactes et précieuses. Pourquoi n'a-t-il pas de même éclairé d'un mot certains événements auxquels ces pages font allusion et qui parfois sont trop confusément connus de plusieurs ? Personne n'était mieux préparé que lui à nous rendre ce service.

P. BLIARD, S. J.

Le Cardinal Bourret, *souvenirs intimes*, par M. E. Ricard, son ancien secrétaire, son ancien vicaire général. 1 vol. in-8°, pp. VIII-364. Paris, Bloud et Barral, 1897.

Il faut remercier M. l'abbé Ricard d'avoir publié sans tarder ses *Souvenirs intimes* sur le cardinal Bourret. Sous ce titre modeste, l'auteur nous donne une biographie du vénéré prélat aussi complète qu'on pouvait la désirer dans les circonstances actuelles.

Les *Souvenirs intimes* nous retracent au vif l'étudiant, l'apôtre, le pontife, le prince de l'Église. C'est un témoin qui raconte ce qu'il a vu, observé et noté pendant dix-neuf ans. Ce témoin est sans doute un ami, mais il rend témoignage devant un public qui a connu le héros, l'a vu de près, et se trouve en mesure de contrôler la plupart de ses dépositions. C'est une garantie sérieuse qui donne à l'ensemble de ces souvenirs le caractère de l'histoire et réduit d'autant le panégyrique.

Ajoutons que dans un récit où ne manquaient pas les situations difficiles, l'auteur a su, comme il se l'était proposé, accomplir son œuvre avec la réserve, le tact, la délicatesse qu'imposent les personnes et les choses. Sur certains points, ne pouvant tout dire, il a laissé suffisamment entendre.

L'intérêt très réel de ces *souvenirs* tient d'abord à la remarquable figure que ces pages font revivre sous nos yeux. Le cardinal Bourret aura certainement une belle place dans les annales ecclésiastiques de la fin de ce siècle. Son talent incontesté, sa grande érudition, son zèle apostolique suffiraient à lui donner un rang distingué non seulement dans l'épiscopat français, mais encore parmi les princes de l'Église, qui rehaussent l'éclat de la

pourpre dont ils sont honorés. Nous aimons à relever la forte impulsion qu'il donna aux études sacrées dans son religieux et vaste diocèse. Nul n'ignore qu'il fut l'âme de l'Institut catholique de Toulouse et qu'il l'a constamment soutenu de sa puissante influence et des ressources que lui offraient les populations chrétiennes du Rouergue, si fécond en vocations sacerdotales.

L'intérêt du fond n'est pas trahi par la forme. Rapide et sans prétention, le style fait ordinairement oublier le narrateur. C'est un vrai mérite. Nous négligeons quelques légers défauts qu'explique et excuse la rapidité de la publication. On ne pouvait trop tôt faire connaître, au moins dans ses grandes lignes, cette vie « qui restera pour tous les prêtres et pontifes un grand exemple de labeur incessant, de zèle intelligent, d'amour de l'Église, de dévouement pour les âmes. »

P. A., S. J.

Poum *(Aventures d'un petit garçon)*, par Paul et Victor Marguertte. Paris, Plon.

Poum n'a aucune analogie, même lointaine, avec les autres romans des auteurs, et toutes les mains peuvent sans danger feuilleter ces pages. Ce sont les aventures ordinaires d'un petit garçon : le livre d'étrennes, les soldats de plomb, l'accident, les bains de mer, Pâques fleuries. C'est une matière « infertile » comme on disait jadis, mais, à la clarté du récit, à l'habileté de la mise en scène, à la perfection plastique des détails on reconnaît les écrivains de talent. Livre moral d'ailleurs et instructif comme l'expérience, et ceux même qui n'ont plus l'âge de M. Poum y trouveront peut être leçon et profit, car si les enfants sont querelleurs, envieux, méchants, La Bruyère nous en a dit la raison : « Ils sont déjà des hommes. »

L. CHERVOILLOT, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 26. — **Le Tsar,** en villégiature à Darmstadt, après avoir refusé de se rendre à Carlsruhe pour voir le monument de Guillaume Ier, s'excuse de recevoir le Grand Duc de Bade. De là vive émotion en Allemagne, malgré les explications données après coup.

— **A Madrid,** remise de la réponse du gouvernement espagnol à la note présentée au sujet de Cuba par le nouvel ambassadeur des États-Unis, général Woodford. Cette réponse ne sera pas publiée ; on croit que le ton en est très ferme.

27. — **A Vienne,** le Reichsrath repousse une seconde demande de mise en accusation contre le cabinet Badeni. — En présence de l'obstruction persistante causée par la minorité allemande et de la réserve gardée par la majorité, qui ne veut qu'à coup sûr s'engager vis-à-vis du ministère, le Dr Kathrein, président de la Chambre, donne sa démission.

28. — **A Paris,** le Conseil municipal reçoit à l'Hôtel de Ville les instituteurs et institutrices laïques, à l'occasion du 25e anniversaire de l'établissement de *la première École Normale.* Or, la PREMIÈRE ÉCOLE NORMALE a été fondée à Paris en 1698 par l'ABBÉ DE LA SALLE. Celui-là serait un *grand ancêtre* ; mais il serait aussi un *saint ancêtre :* c'est gênant.

— **A Athènes,** grande émotion : on découvre que, pendant la guerre, les torpilles étaient sans amorces.

31. — **Dans le Tarn-et-Garonne,** M. Bourgeat, républicain gouvernemental, est élu sénateur, en remplacement de M. Garrisson, radical, décédé.

— **A la Havane** (Cuba), arrivée du maréchal Blanco et départ du général Weyler pour l'Espagne. Malgré les pronostics et même les dépêches de source américaine, l'ordre ne paraît pas avoir été troublé. Déjà embarqué seulement, le général Weyler aurait prononcé quelques paroles offensantes pour le cabinet Sagasta.

Novembre **5.** — Après une séance de 22 heures, pendant lesquelles la minorité allemande s'est livrée à l'opposition la plus violente et la plus gamine, **le Reichsrath** renvoie à la commission du budget le projet de compromis austro-hongrois. Le groupe des antisémites-chrétiens

a voté avec la majorité, après réserves faites dans un discours du Dr Lueger.

— **Le Sénat français** vote le renouvellement du privilège de la Banque de France. (Cfr. *Études*, 5 novembre 1897, p. 337).

— **A Rio-de-Janeiro**, au moment où le Président Moraes vient de recevoir les troupes victorieuses de la révolution, un soldat lui tire un coup de fusil. Son neveu, le colonel Mendes Moraes, est blessé en le protégeant, tandis que, d'un coup de couteau, l'assassin tue le Ministre de la guerre.

6. — Mort de **Mgr Bécel**, évêque de Vannes. Né à Beignon (Morbihan), le 1er août 1825 ; ordonné prêtre le 5 avril 1851 ; missionnaire apostolique ; auteur d'ouvrages de piété ; vicaire à la Trinité à Paris ; nommé évêque de Vannes, le 30 décembre 1865, préconisé le 22 juin 1866, sacré le 25 juillet suivant.

— **En Chine :** On confirme la nouvelle que dans le Chan-Tong méridional les missionnaires catholiques allemands ont été attaqués. Le P. Hies et le P. Ziegler ont été tués, le P. Stenz a pu se sauver.

7. — **A Ajaccio** (Corse), M. Emmanuel Arène, républicain gouvernemental, est élu, en remplacement de M. Ceccaldi, radical, décédé.

— **A Monza**, le roi d'Italie reçoit le comte Goluchowski, chancelier de l'empire d'Autriche. On ignore le but précis de cette visite. Les unitaristes italiens craignent que le gouvernement accepte une visite de l'empereur François-Joseph à Turin ; d'autres supposent qu'il s'agit de clauses à ajouter au traité de la Triple Alliance, par suite de l'alliance Franco-Russe ; les officieux soutiennent que la politesse seule est en jeu.

— **A New-York**, les Cubains réfugiés tiennent un meeting où ils acclament l'*indépendance* de l'île de Cuba, et repoussent l'autonomie.

10. — **Rome,** M. l'abbé Brugidou écrit au Souverain Pontife une lettre de soumission ; en même temps il retire son instance auprès des tribunaux civils.

Le 10 novembre 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

LA DÉCOUVERTE DES ANCIENS CHRÉTIENS
AU JAPON[1]

Le ténébreux *Cipangu*, vaguement révélé à l'Europe, en 1298, par le livre de Marco Polo, et cherché, deux siècles plus tard, au fond des océans inexplorés, par Christophe Colomb, est devenu l'Empire du Soleil Levant.

Il y a trois ans, il attaquait et envahissait victorieusement le colossal Empire du Milieu ; et il y a quelques mois à peine, le gouvernement de *Tokyo* entretenait une conversation assez hautaine avec le gouvernement de Washington. Peuple d'avenir et sorte d'Angleterre orientale qui s'annonce ; si le Japon sait modérer sa joie de vivre, et la fièvre avec laquelle il imite l'Occident trop civilisé.

Depuis trente ans, il est tout à l'européenne. La féodalité y a cessé brusquement, en 1861, par l'abolition des provinces et par la création des *Ken* ou départements à la française. Le

1. La matière de ce travail et la plupart des détails historiques nous sont fournis par l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Francisque Marnas : *La Religion de Jésus* (Iaso ja-kyō) *ressuscitée au Japon dans la seconde moitié du XIX*e *siècle.* 2 volumes, Paris, Delhomme et Briguet. L'auteur a fait trois fois le voyage du Japon; il a étudié chez lui ce peuple « si généreux, si fier, si avide de science et de gloire » (page XIX) ; il a vu de ses yeux un bon nombre des hommes et des œuvres, dont il parle avec un intérêt qui convainc et captive. Les quatre évêques du Japon ont lu cet ouvrage et ils ont décerné à M. Marnas les témoignages les plus flatteurs qu'un historien puisse envier. Ils ont loué sa « scrupuleuse exactitude » ; ils ont affirmé l'authenticité des documents « puisés aux meilleures sources » ; ils ont été jusqu'à dire qu'aucun ouvrage récent sur les choses du Japon ne leur semble « de nature à intéresser un aussi grand nombre de lecteurs ». — Quant à nous, notre principal éloge sera de citer ces deux volumes : c'est, j'en suis sûr, le plus court moyen d'inviter nos lecteurs à en prendre une plus ample connaissance. Peut-être y rencontreront-ils, par endroits, quelques longueurs provenant d'une richesse excessive de matériaux entassés; puis, un peu trop souvent, de légères erreurs de typographie ; l'édition prochaine élaguera les unes et balaiera les autres. Et l'ouvrage qui est très bon sera parfait.

gouvernement du Mikado, débarrassé des *Shogun*, tout puissants Maires du Palais, et des seigneuries féodales des *daïmio*, a pris à tâche d'établir, selon la formule napoléonienne, l'unité absolue pour les codes, les impôts, la monnaie et l'instruction nationale. Il n'y a plus, au Japon, un village qui n'ait son école primaire : il y a même, dans tous les grands centres, des lycées comme chez nous. Pauvre jeunesse du Soleil Levant !

On a calqué toutes nos inventions et nos usages. L'armée, les postes et télégraphes, les usines fonctionnent *à l'instar* de Berlin et de Paris. Les chemins de fer sillonnent les *Ken* du midi et du centre ; les bateaux à vapeur fendent toutes les mers. On a copié, trop fidèlement hélas ! jusqu'au régime parlementaire : et donné liberté entière à la presse, pour éclairer l'opinion de ce peuple qui s'est mis tout à coup à *penser*. Des nuées de gazettes japonaises éclosent là-bas plus vite que les feuilles : elles y font la besogne de la *Lanterne* et du *Journal :* elles racontent à ces pauvres gens, heureux de savoir lire, surtout les scandales qui ne manquent point, et les polissonneries qui foisonnent. En 1892, il a paru, au Japon, 20 647 ouvrages, dont 7 334 sont des livres nouveaux ; les autres, des traductions ou des rééditions. La même année, sans compter le *Journal officiel*, il s'est publié 792 journaux ou revues. C'est une activité intellectuelle qui éblouit et qui inquiète.

Et que devient, dans ce mouvement fiévreux, l'œuvre de la propagation de l'Évangile ? Y a-t-il encore des chrétiens, au milieu de ces foules qui s'agitent et qui s'en vont, de primesaut, à toutes les découvertes ? C'est la question que nous essayons de résoudre dans les pages qui vont suivre.

Les Portugais vont célébrer, en 1898, le quatrième centenaire du premier débarquement de leur Vasco de Gama sur la côte des Indes. Ce sera pour le royaume *très fidèle* une admirable fête nationale. Mais ce sera aussi la fête de la foi. Sur les navires du Portugal, François-Xavier allait venir la croix à la main : et des terres portugaises des Indes, il allait partir à la conquête du Japon. En cette année 1897, il y a pour le Japon lui-même un centenaire très glorieux : c'est en 1597 qu'eut lieu le premier *grand martyre* de Nagasaki. Il

y a trois cents ans que, sur les collines ou falaises de Tateyama, les vingt-six martyrs attestèrent, du haut de leur croix, la divinité de Jésus-Christ et de l'Évangile. Le Japon qui, sur ses rivages, allume des phares puissants comme les nôtres, devrait se tourner vers la lumière qui tombe de ces croix; et se glorifier de ses véritables héros. C'est le moindre souci de ce peuple qui a fait avec tant d'habileté, tant de martyrs et qui, dans la science raffinée de la persécution, a su égaler Henri VIII ou Élisabeth d'Angleterre, et les tyrans de la *sainte* Russie. Depuis deux cents ans, le Japon a travaillé sans bruit, à huis-clos, si j'ose dire, à étouffer les dernières lueurs de la foi. Y a-t-il complètement réussi?

Rappelons d'abord, en quelques traits, ce que fut, il y a trois siècles, l'église du Japon.

I

En 1549, le jour de l'Assomption, François-Xavier abordait, après sept mois d'une navigation terrible, sur une jonque chinoise, dans le port méridional de Kagoshima. Il avait quarante-quatre ans. Au bout d'un mois et demi de séjour et d'étude, il avait déjà traduit en japonais son *Explication du Symbole;* en se faisant aider par son hôte, un *samuraï* baptisé sous le nom de Paul de Sainte-Foi.

Et bientôt il prêchait dans les rues, son crucifix à la main; il pénétrait dans les pagodes; il y cherchait les bonzes, pour les convaincre de mensonge; il semait les miracles. Quand il eut baptisé une centaine de chrétiens à Kagoshima, il partit pour Hirado, où les conversions furent plus rapides et nombreuses. De là, il court à Yamaguchi, ville très riche à cause de ses mines d'argent et, par suite, très corrompue; il n'y récolte que des injures.

Il se hâte : il sent peut-être déjà que sa vie touche à son terme. Suivant une méthode chère à tous les anciens apôtres, il veut gagner avant tout le cœur des rois et des chefs de la nation. A travers la neige et sous un vent glacé, courant à pied pendant un voyage de deux mois d'hiver et portant sur ses épaules son pauvre bagage, Xavier arrive à la capitale Myako. Il la trouve en proie à la guerre civile :

il n'y reste que quinze jours et rentre à Yamaguchi.

Là, commencent vraiment les merveilles. Le matin, Xavier évangélise les Chinois dans leur langue qu'il n'a jamais apprise ; le soir, il prêche en japonais, et en quelques semaines il baptise 500 néophytes. Au bout d'un an, il avait autour de lui environ 3000 chrétiens, quand un ordre de saint Ignace, qui le nomme Provincial des Indes, l'arrache à une moisson qui s'annonce si belle. Il part ; en route, à Funaï, il convertit encore un bonze et 500 personnes. Enfin, le 20 novembre 1551, après un apostolat de vingt-sept mois, après avoir baptisé plusieurs milliers de Japonais, gagné à sa cause plusieurs princes, confondu l'orgueil ignorant des bonzes, il quittait ces chrétientés naissantes et pleines d'espoir qu'il appelait « les délices de son âme ». Douze mois plus tard, dans la petite île de Sancian, aux portes de la Chine, le grand apôtre mourait, âgé seulement de 47 ans.

A quelque trente ans de là, à la mort de Nobunaga, protecteur, malgré ses vices, de la pure foi du Christ, les frères de Xavier comptaient au Japon 200 000 fidèles, 250 églises et trois *daïmio* ou grands seigneurs chrétiens. La même année ils envoyaient au Pape Grégoire XIII une ambassade, composée de trois jeunes princes japonais, qui furent royalement reçus à la cour d'Espagne et au Vatican ; tandis que le roi Henri III et l'empereur Rodolphe II les invitaient, avec instances, à visiter la France et l'Allemagne ; et que l'historien français de Thou entreprenait d'écrire le récit de leur ambassade. L'Europe catholique accueillait et fêtait alors les princes d'Orient, non comme de vulgaires promeneurs, mais comme des frères dans la foi.

A cette traînée de lumière et de gloire, projetée de Rome sur les jeunes chrétientés du Japon, allait succéder une longue traînée de sang ; un demi-siècle de martyres triomphants à l'égal de ceux des Catacombes. Après Nobunaga, voici Taïko-Sama (de son vrai nom, Hideyoshi), monstre de débauche, de cruauté, comme de laideur physique, ayant « six doigts à une main et quelque chose d'affreux dans l'air et les traits du visage »[1]. Avec lui, commence l'ère de la

1. P. de Charlevoix, *Histoire du Japon*, Liv. VI, chap. xi.

persécution ; mais les conversions ne se ralentissent pas ; de 1587 à 1597, 65 000 infidèles embrassent la vraie foi. En 1593 pendant une éclaircie de liberté, des Franciscains que le gouvernement espagnol des Philippines envoie en ambassade, s'établissent à Osaka et à Nagasaki. En 1596, il y avait au Japon, 134 missionnaires jésuites et franciscains, avec une population de 300 000 catholiques.

Mais alors, grâce à l'imprudente et orgueilleuse parole d'un pilote espagnol, la rage de Taïko-Sama éclate avec une violence inouie. Un galion d'Espagne, le *Saint-Philippe*, venait d'échouer sur les côtes de la province de Tosa ; et pour sauver sa cargaison, le pilote essaya d'intimider les autorités japonaises. Devant un officier de Taïko-Sama, il s'avisa d'étaler une mappemonde, et de désigner sur cette mappemonde les immenses contrées soumises à Philippe II et sur lesquelles le soleil ne se couchait point.

— « Comment, dit l'officier, une si puissante monarchie a-t-elle pu s'établir ?

— Par la religion et par les armes, répondit le Castillan ; nos prêtres nous préparent les voies. Ils convertissent les peuples au christianisme. Ensuite ce n'est plus qu'un jeu pour nous de soumettre ces peuples à notre autorité. »

Effrayé et furieux tout ensemble, Taïko-Sama résolut de frapper un grand coup, pour délivrer le Japon des chrétiens et des Espagnols. Le 5 février 1597, par son ordre, vingt-six croix étaient dressées sur les hauteurs qui dominent, au Nord, le port et la ville de Nagasaki. Et l'Église du Japon envoyait au ciel les vingt-six martyrs canonisés, en 1862, par Pie IX ; six franciscains espagnols, trois jésuites japonais ; puis des laïques, catéchistes ou tous jeunes serviteurs des missionnaires.

Le sang des crucifiés de Tateyama fut une semence très féconde ; en 1599, les conversions s'élevèrent à 70 000 ; en 1605, l'Évangile était prêché dans tout l'Empire, et jusque dans l'île de Yezo. En 1607, le père Spinola créait une Académie à Myako ; six ans plus tard, une autre ambassade était envoyée par le Daïmio de Sandai au pape Paul V et au roi d'Espagne. L'ambassadeur fut baptisé à Madrid, en présence du roi Philippe III et d'Anne d'Autriche, fiancée à Louis XIII.

Il y avait alors au Japon, à peu près deux millions de catholiques ; presque la moitié plus de ce qu'il y en a aujourd'hui dans toute la Chine après trois siècles de missions. Le Japon était en vérité le pays de l'avenir. En 1613, « on comptait au Japon cent trente jésuites, dont la moitié étaient prêtres, quelques ecclésiastiques séculiers et environ trente religieux des trois Ordres de saint Augustin, de saint Dominique et de saint François »[1]. Pour ne parler ici que des établissements de la Compagnie de Jésus, nous savons que la province japonaise posséda au Japon : 64 résidences, 11 collèges, 2 maisons de noviciat et 2 séminaires[2]. Saint François-Xavier, dans l'enthousiasme de sa foi, ne demandait que « dix années » de travail, pour transformer cette contrée [3]. Si du moins ses héritiers et successeurs avaient pu jouir d'un demi-siècle de paix relative, le Japon allait devenir un royaume chrétien, un centre d'apostolat entre le grand continent barbare d'Amérique et le grand continent bouddhique des Indes, voué à l'immobilité dans la corruption et la servitude.

Toute cette admirable marche en avant de la foi fut arrêtée par la haine mercantile des protestants de Hollande et d'Angleterre. Les marchands, fils de Luther et de Calvin, firent entendre au *Shogun* de Yedo, Yeyasu (plus connu sous le titre de *Daïfusama)* que les rois d'Espagne et de Portugal, d'accord avec les chrétiens japonais, allaient envahir ses provinces. Et l'ère des martyrs recommença : les prisons furent remplies ; les déserts furent peuplés ; les bûchers s'allumèrent ; des édits terribles exilèrent les prêtres catholiques ou les firent traquer comme des bêtes fauves. De 1613 à 1622, le sang ne cessa de couler ; et le 2 septembre 1622, eut lieu à Nagasaki, non loin de la colline des Vingt-six Croix, le supplice de l'héroïque phalange, appelé par excellence le *Grand martyre*. Cinquante-deux victimes furent décapitées ou brûlées vives : 10 jésuites, 4 franciscains, 6 dominicains, et le reste, des Japonais, appartenant à l'élite de la nation.

1. P. de Charlevoix, *Histoire du Japon*, liv. XIII.

2. Voir le détail dans l'*Histoire de la Religion chrétienne au Japon,* de Léon Pagès. T. II, pages 428-430.

3. Lettre du 3 novembre 1549.

Mêmes scènes d'horreur et de courage à Omura, Hirado, Shimabara. A la fin de 1623, 91 chrétiens meurent sur des bûchers. En 1624, la persécution devient générale. Les provinces où la population chrétienne est plus nombreuse, Hirado, Hizen, les Goto, le Bungo et trois ou quatre autres, sont quasi dépeuplées par le fer, le feu et l'exil. Mais au fond de l'Orient, se renouvellent pendant dix ans les plus glorieuses scènes des *Acta martyrum*. Même enthousiasme divin de ceux qui sont tués pour le Christ ; ils expirent dans les flammes en criant : « Vive Jésus ! » ; des enfants vont à la mort comme à une fête ; une jeune vierge ramasse les charbons de son bûcher et les pose sur sa tête, comme des diamants, en l'honneur de son Époux éternel.

En 1627, vers le temps où le pape Urbain VIII béatifie les vingt-six crucifiés de la *Sainte Montagne*, la fureur des bourreaux ne connaît plus de frein. Le glaive et le feu ne leur suffisent plus ; on imagine le supplice des eaux glacées, et des eaux bouillantes du mont Onsen (ou Ungen), aux environs de Nagasaki. On invente le supplice épouvantable des fosses infectes ; on essaie le supplice du fouet jusqu'à la mort ; enfin, celui de la scie.

Empruntons, en courant, quelques lignes au P. de Charlevoix qui cite les relations des Hollandais, témoins oculaires de cruautés commises à Hirado :

Aux uns on arrachait les ongles ; on perçait aux autres les bras et les jambes avec des vilebrequins ; on leur enfonçait des alènes sous les ongles ; et on ne se contentait pas d'avoir fait tout cela une fois : on y revenait plusieurs jours de suite. On en jetait dans des fosses pleines de vipères ; on remplissait de soufre et d'autres matières infectes de gros tuyaux, et on y mettait le feu, puis on les appliquait au nez des patients, afin qu'ils en respirassent la fumée, ce qui leur causait une douleur intolérable. Quelques-uns étaient piqués partout le corps avec des roseaux pointus ; d'autres étaient brûlés avec des torches ardentes. Ceux-ci étaient fouettés en l'air jusqu'à ce que les os fussent tout décharnés. Ceux-là étaient attachés les bras en croix à de grosses poutres, qu'on les contraignait de traîner jusqu'à ce qu'ils tombassent en défaillance. Pour faire souffrir doublement les mères, les bourreaux leur frappaient la tête avec celle de leurs enfants, et leur fureur re-

doublait, à mesure que ces petites créatures criaient plus haut...[1]

Le Japon était transformé en un véritable chantier de souffrances sans exemple jusque-là, et sans nom. Après quinze ans de ces boucheries révoltantes, les chrétiens poussés à bout songent à sauver leur vie et leur foi par la force ; dans la province d'Arima, il s'en trouve 37 000 qui se soulèvent et se défendent. Une armée de 80 000 hommes les enveloppe : ils soutiennent le choc vaillamment ; mais à la fin, un navire hollandais prête son artillerie aux païens : et les soldats chrétiens se font tuer jusqu'au dernier. C'est ainsi que le protestantisme achevait, aux extrémités de l'Orient, l'œuvre de haine et de tuerie qu'il avait entreprise en Europe. Qu'est-ce, en vérité, que la Saint-Barthélemy, auprès des massacres que l'Évangile prétendu réformé exerça, plus de cent ans, d'un bout à l'autre du monde, contre les catholiques de toute nation?

En 1640, après un massacre d'ambassadeurs portugais, qui refusèrent d'apostasier, le gouvernement japonais promulguait cette défense et ce défi à l'Europe chrétienne :

Tant que le soleil échauffera la terre, qu'aucun chrétien ne soit assez hardi pour venir au Japon ! Que tous le sachent : quand ce serait le roi d'Espagne en personne, ou le Dieu des chrétiens, ou le grand Shaka (Bouddha) lui-même. Celui qui violera cette défense, le paiera de sa tête.

C'était la façon du *Shogun* d'imiter Dioclétien et d'écrire : *Christiano nomine deleto* : et le *Shogun* avait mieux réussi que Dioclétien. D'après Rohrbacher, il y aurait eu, au Japon, pendant le XVIIe siècle, deux millions de martyrs. Si l'on donne ce titre à tous les chrétiens qui eurent quelque chose à souffrir pour le nom de Jésus-christ, ce chiffre ne semble guère exagéré. Néanmoins la qualité de martyrs et les honneurs des autels n'ont été encore décernés qu'à 229 de ces généreuses victimes : vingt-six, nous l'avons dit, ont été canonisés par le pape Pie IX en 1862. Le même glorieux

1 *Hist. du Japon.* Liv. XVII, ch. II. Le P. de Charlevoix cite le hollandais Reyer Gitsbertz.

pontife en a béatifié 205 autres, en 1867 : 33 jésuites (prêtres, scholastiques, coadjuteurs catéchistes)[1], 12 dominicains, 10 franciscains, 5 Augustins, 1 prêtre séculier, les autres, laïques, ou appartenant à divers tiers-ordres.

Un *Martyrologe de l'Église du Japon*, qui vient d'être publié, contient les noms de tous les Saints et Bienheureux, avec les détails connus de leur vie et de leur martyre. L'auteur y joint, sous le titre purement historique, de *Vénérables*, une liste de 1243 autres confesseurs de la foi, parmi lesquels, 53 prêtres, dont 31 jésuites, 10 dominicains, 7 augustins, 2 franciscains, 1 trinitaire et 2 séculiers [2].

Après la terrible déclaration de 1640, que le gouvernement japonais fit porter à Macao par les matelots portugais, l'entrée et le séjour dans les îles de l'Empire devinrent impossibles à tout missionnaire catholique. Le Japon était fermé. Seuls, pendant deux siècles, les protestants de Hollande réussirent à y pénétrer pour leur commerce : mais au prix d'apostasies répétées et d'outrages à la croix. Il y a une quarantaine d'années, lorsque les Européens furent admis à traiter avec l'Empire du Soleil Levant, des édits de proscription y étaient encore affichés partout ; avec le tarif des récompenses promises au dénonciateur d'un *pateren* (prêtre), d'un *irman* (frère), ou de tout autre adorateur de Jésus-Christ. Des croix avaient été gravées ou peintes, sur le sol, au débarcadère de tous les ports ; et lorsque, sous Louis-Philippe, des marins français abordèrent aux îles Riu-Kiu, avec deux prêtres des Missions étrangères, un des premiers objets

1. *Relazione della gloriosa morte di ducento e cinque Beati Martiri nel Giappone, compilata dal P. Giuseppe Boero*, D. C. D. G. Roma, coi tipi della Civiltà cattolica, 1867.

2. *Martyrologe de l'Église du Japon* (1549-1649), par M. l'abbé Profillet, 3 volumes, chez Téqui. La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à 280 autres personnages « qui ont illustré l'Église du Japon, par leurs services et leurs vertus ». Dans ce nombre, il y a 88 prêtres, dont 64 jésuites, 10 franciscains, 5 augustins, 4 dominicains, et 5 séculiers. — Rohrbacher connaissait probablement assez peu la liste de tous les membres du clergé japonais : s'il l'avait étudiée d'un peu plus près, il aurait vu que les apôtres du Japon n'avaient point négligé de former des prêtres indigènes ; et que parmi les jésuites missionnaires et martyrs il y avait des Japonais, en nombre respectable.

qui frappèrent leurs regards, dans la baie de Nafa, ce fut une croix latine, tracée dans la pierre, et mise là pour être foulée aux pieds par les voyageurs.

Après 1640, il ne restait, selon toute vraisemblance, au Japon, qu'un petit nombre de prêtres indigènes ; mais pas un évêque : cette admirable église était vraiment condamnée à périr. Toutefois, à deux reprises, les jésuites et les dominicains tentèrent encore de franchir les barrières de ces îles où les attirait l'espoir du martyre, et le désir d'encourager les survivants. En 1642, cinq jésuites et trois jeunes chrétiens abordèrent dans un îlot du détroit de Satzuma. Trois ou quatre jours plus tard, on les découvrit ; « ils furent incontinent enfermez dans un fonds de fosse puant et obscur, et chargez de chaisnes fort pesantes »[1].

Puis, pendant sept mois, on les soumit à l'effrayante torture de l'eau, et on acheva de les faire mourir dans le supplice de la fosse. — Vers le même temps, cinq autres jésuites, parmi lesquels un frère japonais, partirent des Philippines, débarquèrent aux îles Riu-Kiu, furent pris et conduits à Yedo : ils périrent dans des tourments atroces, entre autres, celui de la scie.

En 1647, cinq frères prêcheurs s'embarquèrent à Manille pour le Japon, mais leur tentative échoua. D'autres prêtres essayèrent-ils encore de secourir cette église abandonnée ? On ne sait. On apprit seulement en Europe, vingt ans plus tard, que le gouvernement de Yedo avait rendu un odieux décret, condamnant tout Japonais à la profanation de la croix ou de quelque image de la Vierge ou des saints. Cette cérémonie sacrilège, appelée *Ye-fumi*, (foulement de l'image) devait s'accomplir tous les ans, dans toutes les villes et villages.

A quarante ans de là, un jeune prêtre sicilien, originaire d'une noble famille de Palerme, don Jean Sidotti, entraîné par le zèle et par la passion du martyre, armé d'un crucifix qui avait appartenu au vénérable père Mastrilli, s'embarqua en compagnie de Mgr de Tournon, qui allait en Chine en

1. P. Alexandre de Rhodes, dans l'*Histoire de leur vie et glorieuse mort*, publiée en 1654.

qualité de légat pour régler les difficultés survenues à la suite de la controverse des rites. Don Sidotti arriva au Japon ; fut découvert et jeté en prison où, probablement, il mourut de faim et de misère, en 1715.

Depuis cette époque, jusque vers 1838, on n'a que des données extrêmement vagues sur d'autres essais d'apostolat : et les *Mémoires* de l'aventurier hongrois Benyowski, publiés à Paris, en 1791, sont des fables dénuées de tout fondement [1].

Après deux longs siècles, y avait-il encore des adorateurs de Jésus-Christ dans ces îles mystérieuses ? Les Hollandais, en foulant la croix aux pieds, visitaient les ports ouverts à leur commerce ; mais ils n'avaient vu aucun vestige de la foi, ou ils n'en disaient rien qui pût fournir le moindre renseignement à cet égard. Et pourtant, ainsi que l'écrivait jadis le P. de Rhodes, parlant de ses frères, combien de prêtres ou de religieux d'Europe « ne soupiraient qu'après le Japon ! »

II

C'était le cas, vers 1840, des prêtres de la Société des Missions Étrangères, qui évangélisaient la Corée, où trois des leurs avaient, en 1839, donné généreusement leur vie pour Jésus-Christ. Secondés dans leur vaillant projet par l'amiral Cécille et par d'autres officiers de la marine française, M. Forcade et plusieurs de ses confrères vinrent en 1844 s'établir aux portes du Japon, dans l'archipel méridional de Riu-Kiu : ils devaient y étudier la langue et chercher les moyens de pénétrer au cœur de l'Empire.

Mais quelle fut leur déception ! Le gouverneur de Nafa les relégua dans une vieille bonzerie, non loin de la plage : on les y garda à vue pendant des années, et malgré leurs démarches et réclamations, tout rapport, ou peu s'en faut, leur fut interdit avec les indigènes. Ce fut dans cette prison

1. M. Marnas cite (T. I, p. 118) le nom et les *Voyages et Mémoires* de Benyowski, sans y attacher du reste beaucoup d'importance. M. Pasfield Oliver, dans la préface de l'édition anglaise de cet ouvrage, qu'il vient de publier, prouve que les récits de l'aventurier ne méritent aucun crédit.

de la bonzerie d'Amiko, que Mgr Forcade reçut l'annonce de sa promotion à l'épiscopat[1] ; un autre prêtre y mourut d'épuisement. Mais durant ce douloureux et inutile séjour, les missionnaires n'eurent la consolation de baptiser que deux cathécumènes, dont l'un paraît avoir confirmé sa foi de son sang.

Après quatorze ans d'attente aux Riu-Kiu, puis à Hong-Kong, une brèche s'ouvre enfin dans l'impénétrable muraille de l'Empire du Soleil Levant. L'Angleterre et les États-Unis signent un traité de commerce avec le Japon. La France et l'Angleterre menacent la Chine et le contre-coup se fait sentir jusque chez les voisins des Célestes. En 1855, les Hollandais ont, les premiers (on doit leur rendre cette justice), le courageux honneur de réparer les apostasies commises depuis deux cents ans, par leurs compatriotes. Ils signent un traité dont l'article VI porte l'abolition de la coutume impie du Yé-fumi. Enfin, en 1858, un traité est conclu entre l'empereur des Français et l'empereur du Japon : et d'après ses clauses, beaucoup trop timides, il est permis aux étrangers d'exercer leur culte, et on leur promet de ne plus offenser leurs regards par des actes injurieux à la foi chrétienne.

C'était peu : toutefois c'était quelque chose. Les missionnaires pouvaient entrer avec nos consuls ; et M. Girard, supérieur de la Mission, eut hâte de se rendre à son poste avec le secret pressentiment qu'il rencontrerait, au fond de ces îles, quelques restes épars des chrétientés antiques. Un jour, à bord du navire français *le Chayla*, tandis qu'on disposait l'autel pour la messe du dimanche, un officier japonais qui se trouvait là dit à M. Girard, en désignant le crucifix : « Nous savons bien ce que c'est que cela ! C'est le signe de la religion des *Christans* ... Ils y sont tellement attachés, que, quand on les clouerait à un poteau, quand on les menacerait de leur trancher la tête, on ne leur ferait jamais abandonner cette religion. »

Une autre fois, le ministre des États-Unis au Japon, lui

1. Revenu en France, pour cause de santé, Mgr Forcade est mort archevêque d'Aix, après avoir été évêque de la Guadeloupe et de Nevers.

avait raconté comment un archimandrite russe, chapelain de l'amiral Poutiatine, en se promenant dans la campagne de Shimada avec sa croix pastorale en évidence, avait été accosté par un paysan. Le paysan lui avait montré une croix qu'il portait, lui aussi, sur la poitrine, mais cachée sous ses habits : « Nous nous souvenons toujours, avait-il ajouté, de Jésus et de Marie ; et nous gardons la croix comme le symbole d'une croyance plus précieuse que la vie [1]. »

Ce n'est pas ici le lieu de raconter les premiers travaux des missionnaires établis dans les trois ports ouverts aux Européens; ni l'interdiction faite par les autorités japonaises, à tous les sujets de l'Empire, de fréquenter l'église de Yokohama, construite pour les catholiques d'Europe, ni la déplorable mollesse de nos représentants à soutenir les droits de l'Évangile dans l'Extrême-Orient. M. Girard vint en France, en 1862 ; il sollicita directement, mais assez inutilement, l'appui de Napoléon III ; puis il alla demander la bénédiction de Pie IX qui, cette année-là, décernait les honneurs de la canonisation aux crucifiés de la *Sainte Montagne*. De retour au Japon, M. Girard, aidé de MM. Petitjean et Laucaigne, tous deux futurs évêques, bâtit à Nagasaki, en face de la montagne de Tateyama, à une demi-lieue à vol d'oiseau, l'église des Vingt-six Martyrs.

Hantés par les souvenirs des saints, dont ils foulaient enfin les traces, les missionnaires n'avaient eu rien de plus à cœur que d'explorer ces hauteurs arrosées jadis par des flots de sang chrétien. M. Petitjean racontait, en 1863 [2], qu'il en avait fait l'ascension et le pèlerinage ; il avait parcouru les sinueux contours du sentier suivi par les confesseurs de la foi ; il avait vu les trois grands sapins qui se dressaient sur le plateau : et il regardait ces arbres, comme « trois survivants des vingt-six, plantés par les chrétiens du milieu du XVIIe siècle, dans les trous mêmes des croix des saints martyrs ». Peut-être à quelques pas de là, le fossé plein de roseaux et de bambous avait-il été creusé à l'époque des glorieuses exécutions. Disons tout de suite que M. Petitjean

1. Lettre de M. Girard ; Yedo, 11 octobre 1859.
2. Lettre du 28 octobre.

eut aussi la pieuse curiosité d'aller voir et vénérer, au pied du trop célèbre Mont Ungen, le lieu des étranges supplices infligés aux saintes victimes, dans les gouffres d'eaux sulfureuses. C'est aujourd'hui, à sept ou huit lieues de Nagasaki, une station thermale, une ville de bains et de plaisir, comme Vichy et Bagnères.

Malgré ces démarches et ces pèlerinages, les missionnaires, depuis cinq longues années, se désolaient de l'apparente stérilité où leurs travaux semblaient condamnés; lorsqu'enfin, le 17 mars 1865, un vendredi de carême, dans leur église neuve des Vingt-six Martyrs, Dieu leur envoya un rayon de joie et de merveilleuse espérance [1].

Un peu après midi, M. Petitjean remarqua devant la porte de l'église un groupe de douze à quinze personnes, hommes, femmes, enfants, qui n'avaient point les bruyantes allures des curieux vulgaires. Il se sentit comme poussé intérieurement de se diriger vers ce groupe et vers la porte fermée de l'église. Il vient, il ouvre, il s'avance dans le sanctuaire, il s'agenouille devant le tabernacle et prie, pour ces visiteurs inconnus, le Dieu de l'Eucharistie. Les visiteurs sont entrés sur ses pas; à peine a-t-il eu le temps de réciter un *Pater*, que trois femmes, de cinquante à soixante ans, viennent s'agenouiller tout près de lui. Laissons la parole au missionnaire et à l'historien dont nous suivons le récit :

L'une d'elles lui dit, la main sur la poitrine, et à voix basse, comme si elle eût craint que les murs n'entendissent ses paroles :

— Notre cœur à nous tous, qui sommes ici, est le même que le vôtre.

— Vraiment! répond-il. Mais d'où êtes-vous donc ?

— Nous sommes tous d'Urakami. A Urakami, presque tous ont le même cœur que nous.

Et aussitôt cette femme lui demande : *Sancta Maria no gozowa doko ?* où est l'image de sainte Marie ?

A ce nom béni de *Sancta Maria*, M. Petitjean n'a plus de doute ; il

1. Lettres de M. Petitjean, des 18 et 22 mars 1865.

est sûrement en présence de descendants des anciens chrétiens du Japon... Il les conduit à l'autel de la sainte Vierge. A son exemple, tous s'agenouillent et essayent de prier; mais la joie les emporte :

— Oui, c'est bien *Sancta Maria !* s'écrient-ils à la vue de la statue de Notre-Dame. Voyez sur son bras *On ko Jesus Sama,* son auguste fils Jésus.

Et puis voilà que les questions éclatent coup sur coup. Il faut répondre à tout. Au reste, les réponses sont faciles. La petite statue de Notre-Dame avec l'Enfant Jésus, leur rappelle la fête de Noël, qu'ils ont célébrée le 25me jour du « mois des gelées blanches ». — « On nous a enseigné, dit une des personnes présentes, que ce jour-là, vers minuit, le Seigneur Jésus est né dans une étable, puis qu'il a grandi dans la pauvreté et la souffrance, et qu'à trente-trois ans, pour le salut de nos âmes, il est mort sur la croix. »

Là-dessus, on parle du carême, « temps des tristesses », dont c'était alors le 17me jour; puis on prononce le nom de saint Joseph, que ces braves gens nomment « le père adoptif du Seigneur Jésus ». Au milieu de la conversation si pleine d'intérêt et de joie, on entend un bruit de pas; d'autres Japonais pénètrent dans l'église; les premiers venus sont inquiets et se disposent à partir, lorsque, se tournant vers le prêtre : « Nous n'avons rien à craindre de ceux-là, disent-ils en souriant; ce sont des gens de notre village : ils ont le même cœur que nous. »

Néanmoins, pour ne pas éveiller les soupçons de la police japonaise, il fallut se séparer au plus vite, après une promesse de revenir bientôt. M. Petitjean était tout ému et ne savait comment remercier Dieu de lui avoir révélé et amené ces frères dans la foi : mais qui étaient-ils? Combien étaient-ils? D'où venaient-ils?

La dernière question ne tarda pas à s'éclaircir. Ils venaient comme ils l'avaient dit, de la vallée d'Urakami, qui s'étend au pied des deux montagnes voisines, Tateyama et Kompira. Plus d'une fois, le prêtre avait traversé les rizières d'Urakami; il avait gravi les plis de terrain couverts de diverses cultures qui remontent vers le Kompira; il avait vu les maisonnettes à demi cachées dans les arbres et semées deci

et delà, de façon à former près d'une cinquantaine de hameaux. Sur son passage, il avait salué les paysans et leur avait demandé son chemin ; mais cette population qui gardait, on va le voir, avec tant de fidélité et de courage, les leçons du passé, avait perdu le souvenir du costume des missionnaires; la soutane n'était pour les habitants d'Urakami qu'une robe comme une autre.

Mais, dès le soir même du 17 mars, le bruit de la visite à l'église des Vingt-six Martyrs s'est répandu de chaumière en chaumière, et le lendemain, depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit, les visiteurs se succèdent. Parmi eux un vieillard de 76 ans et deux femmes à peu près du même âge réclament avec instance le bonheur de vénérer le crucifix; le bon vieillard se met à réciter des prières latines qui commencent par les mots : *Te sancte...*

Le 19, fête de saint Joseph, même affluence. M. Petitjean s'aperçoit que plusieurs des assistants font le signe de la croix avec le pouce droit, à la manière portugaise ou espagnole. Quatre d'entre eux disent leur nom au second prêtre, M. Laucaigne ; ils s'appellent : *Petoro*, *Paulo*, *Jiwano* et *Domingo*, Pierre, Paul, Jean et Dominique. Le 20 mars, la foule augmente; la police japonaise s'agite; les missionnaires essaient de recommander la prudence. Mais le concours recommence le lendemain. Malgré les menaces de mort ou de prison qui pèsent sur eux, ces pèlerins veulent offrir leurs hommages au Seigneur Jésus crucifié. M. Petitjean donne rendez-vous à quelques-uns sur la montagne Kompira : et là, il apprend les plus consolants détails. Il y a toujours eu des chrétiens à Urakami ; le baptême y a toujours été administré, et jamais on ne laisse mourir un enfant sans baptême ; mais il n'y a qu'un tout petit nombre de baptiseurs qui connaissent et qui se transmettent la formule sacramentelle ; il n'y en a qu'un seul à Urakami, avec son fils, jeune homme de vingt-cinq ans, qui devra le remplacer en cas de mort ou de maladie. On sanctifie le dimanche et les jours de fête. Dans les prières, on invoque fréquemment Notre-Dame, les Anges gardiens, les saints. Enfin, lui dit-on, à une douzaine de lieues de Nagasaki, se trouve une autre chrétienté, mais moins nombreuse que celle d'Urakami.

Les pèlerinages journaliers à l'église continuent. Cueillons dans les lettres des deux missionnaires quelques-unes de ces révélations quotidiennes qui, selon l'expression de l'un d'eux, faisait surabonder leur cœur de joie. Le dimanche 27 mars, à la tombée de la nuit, M. Laucaigne laisse entrer trois visiteurs dans le sanctuaire, et voit qu'ils témoignent un profond respect à l'image de la sainte Vierge, qu'ils nomment : *Yoki Sancta Maria Sama :* Son Excellence la bonne sainte Marie. Et sur sa demande de dire les prières qu'ils savent en son honneur, l'un récite l'*Ave Maria*, un autre, le *Salve Regina*.

Les derniers jours du Carême, les Jeudi et Vendredi Saints, grâce à une fête païenne qui attire une foule d'étrangers, l'église des Vingt-six Martyrs et la maison des missionnaires sont envahies : ils reçoivent environ 1500 pèlerins, dont plusieurs viennent de loin, de l'île de Kyu-Shu, de Kagoshima, de Kyoto et de points encore plus éloignés. Tout en admirant la foi vive et simple de ces descendants des martyrs, les deux prêtres désiraient ardemment une entrevue avec le baptiseur d'Urakami, nommé Domingo. A deux reprises, on peut se rencontrer sans témoins : et les missionnaires se rendent compte que le baptême est validement administré; l'invocation des trois Personnes de la Sainte Trinité est prononcée d'une façon intelligible, pendant que le baptiseur fait le signe de la croix sur le front, la bouche, la poitrine de l'enfant et lui verse de l'eau sur la tête, le visage et le corps.

Domingo leur fournit beaucoup d'autres précieux renseignements sur la chrétienté d'Urakami. Chaque soir, la prière se fait en commun dans les familles; quand un chrétien va mourir, on se groupe autour de lui pour prier et pendant huit jours, après sa mort, on supplie saint Pierre de lui ouvrir les portes du Paradis. Le baptiseur possédait un livre, ou plutôt un cahier de doctrine chrétienne écrit, de mémoire, vers 1820. Il a pour titre : *Du commencement du Ciel et de la Terre ;* il y est question de la création, des Anges, de la chute, du Messie promis à nos premiers parents.

Au mois de mai, de nouvelles découvertes s'ajoutent aux précédentes. Un jeune homme, du nom de *Gaspar*, venu des

îles Goto, apprend aux missionnaires l'existence d'un millier de chrétiens dans l'île qu'il habite. Deux pères de famille, *Pierre* et *Sébastien*, après une marche de huit à dix lieues, arrivent à Nagasaki et déclarent à M. Petitjean qu'ils ont « le même cœur », ainsi qu'environ 1500 de leurs compatriotes.

D'autres croyants arrivent de toutes parts. On les interroge; ils savent à peu près autant de catéchisme que les paysans de nos campagnes de France : ils connaissent les principaux mystères, le ciel, l'enfer, le purgatoire; ils réclament des cierges bénits, pour s'en servir pendant la récitation des prières auprès des agonisants. Le 15 mai, au lever du jour, se présente *Pierre*, le baptiseur de l'île de Kaminoshima : il donne au prêtre une liste des îles et des villages du voisinage où se trouvent des chrétiens; il affirme qu'il en reste un peu partout; il parle du chapelet que les Japonais récitent comme nous, moins le *Gloria Patri :* puis il demande le nom du grand chef du royaume de Rome. Mais Pierre veut savoir davantage encore. Sans doute le nom du pape Pie IX est pour lui déjà une bonne garantie; mais on leur a dit, voilà deux siècles, que tous ceux qui prêchent l'Évangile ne sont point de vrais prêtres, et on leur a enseigné le plus sûr moyen de discerner le prêtre catholique du prédicant réformé. Et alors, d'un air timide :

— N'avez-vous point d'enfants ? dit-il aux missionnaires.

— Vous et tous vos frères chrétiens et payens du Japon, lui est-il répondu, voilà les enfants que le bon Dieu nous a donnés. Pour d'autres enfants, nous ne pouvons pas en avoir. Le prêtre doit, comme vos premiers missionnaires, garder toute sa vie le célibat.

A cette réponse, Pierre et son compagnon inclinent leur front jusqu'à terre, en s'écriant : Ils sont vierges ! Merci ! Merci !

On voit que les apôtres du Japon avaient bien et dûment formé leurs néophytes et que la foi avait jeté de profondes racines dans ces âmes, pour que, même après deux cents ans, ces traditions y fussent demeurées vivantes. Au surplus, les missionnaires eurent tôt fait de constater que les trois signes auxquels les chrétiens japonais reconnaissaient les véritables envoyés de Dieu étaient ceux-ci : l'attachement

au Siège de Rome, le célibat ecclésiastique, le culte de la Vierge Marie.

Au 8 juin, vingt chrétientés sont découvertes et sept baptiseurs sont venus rendre compte de leur administration. Des chrétiens franchissent un espace de vingt à trente lieues, en bateau ou à pied, pour saluer l'église, s'entretenir avec les prêtres, et réclamer des croix ou des médailles.

Huit ans auparavant, à Urakami, après des perquisitions minutieuses et sacrilèges, les officiers païens avaient saisi, confisqué, brûlé livres, images, objets de piété et jeté vingt-huit personnes en prison. Les visiteurs soumettent aux deux prêtres d'anciens traités de religion, des recueils de prières, des formules écrites du baptême, des calendriers chrétiens. Un livre, ayant pour titre *Contrition*, composé l'an 1603, frappa vivement les missionnaires qui, plus tard, en retrouvèrent d'autres copies en diverses chrétientés. On leur présente aussi un abrégé de la doctrine en dix articles ; des prières du rituel pour le moment de la mort ; les quinze mystères du rosaire ; les commandements de Dieu et d'autres formules.

C'est une joie bien douce pour les pèlerins de montrer en cachette aux *pères de leurs âmes* quelques fragments d'objets religieux, vraies reliques des ancêtres ; des grains de chapelets, des gravures bien vieilles : entre autres, une grande image de la Vierge immaculée ayant à ses pieds saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue. Plusieurs étaient parvenus à sauver des crucifix : on croyait même posséder un morceau de la vraie croix.

Dans la nuit du neuf au dix juin, un chef de prière et baptiseur, du nom de *Michel*, avait adressé à M. Petitjean une requête à laquelle il s'attendait assez peu : après avoir sollicité le cadeau d'un chapelet neuf, il réclama de plus une discipline, pour se frapper quand il implorerait de Dieu le pardon de ses fautes. A quelque temps de là, les missionnaires constataient avec admiration que cet instrument de pénitence monastique était loin d'être inconnu au Japon. Les chefs des îles Goto, compatriotes du jeune saint, jésuite, Jean de Goto, apportèrent une discipline bien antique qui devait venir des premiers apôtres. Ils racontèrent, en même temps,

que les jours de jeûne, eux et leurs chrétiens ne faisaient par jour qu'un repas, et seulement au coucher du soleil, comme autrefois les moines de la Thébaïde.

Au dire des baptiseurs ou députés de Goto, le nombre des chrétiens dans leur archipel montait bien à 50 000; chiffre très consolant, mais qui dépassait de beaucoup la réalité actuelle. Dans une lettre du 5 août, adressée aux évêques de la Société, le supérieur, M. Girard, se bornait à annoncer la découverte d'environ 20 000 chrétiens à Nagasaki et dans un rayon de quarante à cinquante lieues ; d'après une autre relation, du mois de décembre, il estimait au double le nombre des chrétiens connus dans le sud du Japon. On affirmait aux missionnaires que la grande chrétienté d'Amachusa, si célèbre au XVII[e] siècle, existait toujours, et que là, tous les habitants du premier au dernier avaient conservé la foi. Jusqu'à la fin de cette mémorable année, MM. Petitjean et Laucaigne furent tout occupés à rendre, en secret, aux fidèles des alentours, leurs consolantes visites ; à examiner les formules de baptême, à interroger et catéchiser, surtout à régler les graves questions du mariage et des funérailles, où les mœurs païennes avaient fini par s'introduire; les chrétiens japonais avaient même oublié, à la longue, que le mariage fût un sacrement institué par Jésus-Christ. Les missionnaires avaient en outre à choisir les enfants qui déjà rêvaient du sacerdoce; à préparer les candidats à la communion. Ce fut le jour des vingt-six martyrs, en 1866, que, pour la première fois depuis la moitié du XVII[e] siècle, le Dieu de l'Eucharistie fut donné à ces héritiers des saintes victimes. Quant à la ferveur, à l'entrain généreux de ces fidèles hier encore inconnus, aux sacrifices qu'ils s'imposent, au zèle qu'ils déploient, aux merveilles de courageuse confiance qui éclatent partout, force nous est de renvoyer aux deux beaux volumes de la *Religion ressuscitée* : il y a là nombre de pages qui font songer à la primitive Église et aux *Acta Martyrum*.

La foi allait si loin, qu'on priait bonnement les missionnaires de faire des miracles et que plusieurs s'imaginaient voir en ces deux prêtres « des anciens pères demeurés

cachés deux cents ans dans les creux des montagnes et qui apparaissaient par l'ordre de Dieu, pour relever leurs églises ruinées [1] ».

A défaut des anciens pères, il fallait, au plus tôt, un évêque et de nouveaux apôtres. M. Petitjean fut sacré, à Hong-Kong, le 21 octobre 1866 ; des missionnaires venaient récolter la moisson et prêter main forte aux premiers qui pliaient sous le poids des gerbes. Par ailleurs, des nuages s'amoncelaient sur l'horizon. L'ardeur des chrétientés renaissantes était admirable ; la vallée d'Urakami était un vaste catéchuménat et une pépinière d'apôtres ; les îles rivalisaient avec le continent, mais à tous ces beaux recommencements il manquait l'épreuve ; l'épreuve arriva.

Le 7 juillet 1867, Pie IX déclarait bienheureux 205 des innombrables confesseurs du xviie siècle. Et à cette heure-là même, par un secret dessein de Dieu, l'orage éclatait sur cette église rajeunie. Dans la nuit du 14 juillet, les chapelles d'Urakami sont pillées par des émissaires du gouvernement et soizante-quatre des principaux chrétiens sont jetés en prison. Ce n'était qu'un prélude. Les autorités japonaises exigent une apostasie générale ; on interdit à tout indigène l'entrée de l'église catholique de Nagasaki ; on interroge, on enchaîne, on torture.

Le ministre de France au Japon, prié d'intervenir, se montre d'une timidité que l'on qualifie justement de faiblesse, même en Amérique et en Angleterre.

L'empereur Napoléon III répond aux cris de détresse par de vagues paroles ; seul, le grand pape Pie IX encourage ses malheureux fils de l'Extrême-Orient. Une révolution politique s'accentue pendant ce temps-là au Japon ; la puissance tant de fois séculaire du *Shogun* diminue et va disparaître, en novembre 1870; tandis que le pouvoir impérial du *Mikado* s'affermit et s'impose. Mais en dépit des événements qui se précipitent, la persécution redouble de violence. Tous les chrétiens d'Urakami sont condamnés à la déportation ; et pendant que l'*année terrible* écrase la France,

1. Lettre de M. Petitjean, 29 janvier 1866.

l'église du Japon est sur le point d'être à nouveau étouffée sous les liens dont on la charge et qui font périr six cent soixante fidèles dans les cachots où on les entasse.

Il faut lire cette douloureuse histoire dans l'ouvrage de M. Marnas ; surtout dans les premiers chapitres du second volume, où les transformations politiques de l'Empire du Soleil-Levant, racontées avec précision, éclairent et expliquent la révolution morale qui s'accomplit vers 1872, en faveur de la liberté religieuse. En 1872, une ambassade japonaise parcourait l'Europe; et, profitant de la circonstance, un député de nos colonies, M. le comte Desbassyns de Richemont, fit entendre à la Chambre française un appel superbe d'éloquence et de foi et une défense de ces généreuses victimes dont tout le crime, dit-il, est d'adorer Jésus-Christ. En ce temps-là, l'Europe et la France s'intéressaient au sort des chrétiens persécutés ; le sang chrétien qui coulait sur des plages lointaines éveillait encore la compassion et même la politique. L'appel, parti de notre pays, fut entendu en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie. Presque partout, mais spécialement à Bruxelles, les ambassadeurs japonais furent sommés d'accorder aux chrétiens la délivrance et la liberté de conscience. Ce ne fut pas en vain. Au mois de mars 1873, les édits proscrivant la religion du Christ au Japon furent abrogés : et les chrétiens commencèrent enfin à respirer.

En sortant de prison, les captifs écrivent leur joie au Souverain Pontife ; des prêtres leur arrivent de France ; pour la première fois, des religieuses — ce sont des Françaises — font leur entrée au Japon ; les ruines refleurissent ; les églises se relèvent, et d'année en année, le chiffre de la population catholique augmente. On découvre même encore des descendants authentiques des anciens martyrs. Ainsi, en 1888, le 17 mars, vingt-troisième anniversaire de la première découverte, on apprend l'existence, au village d'Hagamura et dans la ville d'Okayama, des deux branches de la famille du martyr jésuite, saint Jacques Kisaï (ou Kizayemon), crucifié en 1597, à l'âge de 64 ans. Sa mémoire était conservée parmi ses arrière-petits neveux ; ils montrèrent au

catéchiste qui leur fut envoyé l'emplacement et quelques débris de la maison du saint, à côté d'une fontaine ; le nom de *Kirishitan* (chrétien) avait survécu dans la petite localité d'Haga-mura ; et l'on désignait sous ce nom un bouquet d'arbres voisins de la propriété de la famille, dont le chef, un vieillard, fut baptisé le jour de Noël 1888.

Les membres de l'autre branche, qui habite à Okayama, s'empressèrent, eux aussi, de recevoir le baptême, qu'un évêque, Mgr Midon, leur a conféré : ils vivaient du reste depuis bien longtemps sous la protection de la croix :

La maison habitée par la seconde de ces familles... était tout entière décorée de croix : chaque tuile de la toiture, chaque poutre de la façade en portait le signe. Et, détail remarquable qui affirme bien l'idée chrétienne, ces croix avaient, non la forme ordinaire du chiffre 10 en caractère japonais, mais celle d'une croix potencée. C'était dans toute la ville la seule maison de ce genre. Les ancêtres chrétiens, confesseurs de la foi, d'après une tradition soigneusement conservée, avaient voulu perpétuer ainsi le souvenir de leur religion, et placer leurs descendants sous la protection de ce signe sacré. (T. II, page 525.)

III

Vers l'époque de cette découverte, le Mikado promulguait la nouvelle Constitution de l'Empire ; accordant, par l'article XXVIIIe, à tous les Japonais, « la liberté de croyance religieuse ». Ainsi la liberté qui commençait à devenir un fait, est devenue un droit ; achetée par tant de souffrance et par des fleuves de sang, elle produira, Dieu aidant, d'abondants fruits de salut et de vie. Sous le pontificat de Léon XIII, la hiérarchie catholique s'est établie au Japon ; elle compte aujourd'hui quatre évêchés : Tokyo, Nagasaki, Osaka, Hakodatée. Voici, d'après le compte-rendu publié par la Société des Missions Étrangères, la statistique officielle de ces quatre églises en 1896 :

Tokyo. — Catholiques : 9217 ; baptêmes d'adultes : 1628 ; conversions d'hérétiques : 7 ; baptêmes d'enfants païens : 430.

Nagasaki. — Catholiques : 33701 ; baptêmes d'adultes : 400 ; baptêmes d'enfants païens : 260.

Ozaka.— Catholiques : 4 616 ; baptêmes d'adultes : 484 ; d'hérétiques : 13 ; d'enfants païens : 217.

Hakodaté. — Catholiques : 4 643 ; baptêmes d'adultes : 291 ; d'enfants païens : 350.

Des îles méridionales Riu-Kiu, jusqu'aux îles du Nord, l'Évangile est prêché ; même chez les pauvres adorateurs de l'ours, les *Aïno* du Yéso, au sujet desquels récemment les *Missions catholiques* donnaient de curieux récits. Un clergé indigène commence à se former ; environ 25 prêtres japonais ont déjà été ordonnés. Notons que, chez une population où la foi a été enracinée par plus de trois siècles d'épreuves et qui compte tant de saints et de bienheureux sur ses autels, le sacerdoce s'implante avec plus de facilité, de vigueur et de fécondité, que parmi des chrétientés baptisées d'hier, ou que le sang des martyrs n'a point encore vivifiées.

Outre le clergé indigène, il y a en ce moment au Japon près d'une centaine de prêtres des Missions Étrangères. Il y a aussi une trentaine de religieux de la Société de Marie ; plus de cent religieuses françaises du Saint-Enfant-Jésus et de Saint-Paul de Chartres, et un bon nombre de religieuses japonaises. Des orphelinats, des hôpitaux, des ateliers, des écoles s'installent et se développent. Les Marianites dirigent à Tokyo, sous le titre d'*École de l'Étoile du Matin*, un collège qui, en 1896, comptait 182 élèves de toute nationalité, de tout culte, ou même sans religion. Enfin, les Trappistes viennent d'être appelés au Japon et doivent y fonder trois établissements, autour desquels rayonnera la charité qui attire et qui sauve.

Mais, après cette renaissance quasi inespérée de l'Église au Japon, quel sera l'avenir de la vraie foi chez ce peuple qui marche de l'avant avec tant d'activité et de fièvre sur tous les chemins du progrès et de l'inconnu ? L'avenir, Dieu seul le voit et Dieu seul le fera. En attendant, les missionnaires emploient à le préparer tous les moyens dont ils disposent : ils travaillent non seulement à garder les chrétientés retrouvées, mais à étendre leur sainte influence. Parmi ces populations avides de science, affamées de parole

publique et de lecture, il faudrait, en plus de la prédication, des conférences, des publications ou populaires ou savantes. Les missionnaires l'ont compris : et ils ont essayé cette tâche que saint François-Xavier n'eût point négligée, lui qui écrivait à saint Ignace : Envoyez-nous pour le Japon... « des sujets d'une grande valeur et éminents en vertu comme en science pour paraître dans les académies de cet empire... Les lettres et la science sont indispensables[1]... »

Mais plus on va, plus les obstacles sont nombreux et graves. Il faut lutter contre les deux sectes du pays : le *Shintoïsme* et le *Bouddhisme :* il faut lutter surtout contre l'indifférence et le scepticisme qui gagnent, qui gangrènent les intelligences des lettrés, et qui seront une plaie infiniment plus malaisée à guérir que le fanatisme et la passion. Il faut lutter contre le protestantisme aux mille formes, importé par les trafiquants de Bibles, qui sèment avec les guinées d'Angleterre et les dollars d'Amérique, leurs livres, leurs journaux, leurs écoles, leurs préjugés contre la seule église de Jésus-Christ. D'après leurs statistiques, plus ou moins flottantes comme leurs idées, ils auraient déjà environ 40 000 adeptes répartis en 34 sectes différentes — y compris l'*Armée du Salut,* qui a envahi tout l'Empire et qui tient son quartier général à Tokyo. Les Russes s'efforcent, eux aussi, d'implanter le schisme a côté de l'hérésie : et ce sont, à coup sûr, de terribles voisins pour le Soleil-Levant, comme ce sont toujours les ennemis acharnés de l'Église Romaine.

Si les Japonais, dont saint François-Xavier vantait « l'esprit vif et plein d'ouverture,... avec le désir très ardent de s'instruire[2] », avaient, dans le tourbillon moderne qui les emporte, le loisir et la volonté de chercher sérieusement où est la vérité et la vie, ils reconnaîtraient vite que la seule doctrine du salut est celle dont les témoins se font égorger : et quelles preuves éclateraient pour eux de leurs propres annales !

Mais, entre tous les obstacles à l'Évangile, il en est un qui existait au temps de François-Xavier et que l'état de choses

1. Lettre du 29 janvier 1552.
2. En ses deux Lettres du 3 novembre 1549.

actuel n'a fait qu'agrandir. Le saint apôtre écrivait, en 1552 : « Les Japonais... méprisent les autres peuples ; nation superbe, qui se repose sur son admiration d'elle-même et de son histoire ! » Or, les succès militaires de la campagne de Chine ont violemment enflé cet orgueil national. Au dire des évêques du Japon, l'action des puissances européennes qui ont prétendu intervenir et agir sur le Mikado, n'a eu que des suites fâcheuses, même au point de vue de l'évangélisation. Le Japon est défiant ; il n'aime pas qu'on se mêle de ses affaires ; et pratiquement il a pris pour devise le fameux *farà da se.* Il entend être maître chez lui : et son orgueil froissé s'en est accru d'autant à l'égard des étrangers, de ceux-là même qui cherchent le seul intérêt des âmes.

Ajoutons, avec douleur, que notre pays qui envoie si généreusement au Japon ses prêtres, ses religieuses, ses aumônes, a perdu là-bas son ancien prestige de grande nation ; notre langue n'y a plus cours pour les relations diplomatiques : le ministre de Russie à Tokyo est le seul diplomate qui traite en langue française. Et tout récemment un missionnaire écrivait ces lignes attristées [1] :

Je cohabite avec un bon confrère, usé au service de Dieu ; il sème encore la parole de vie et il ne compte plus les affronts reçus. A côté de lui, je travaille... J'enseigne le français à des jeunes gens et je m'efforce de leur faire aimer la France ; mais hélas ! Ils considèrent notre pauvre patrie comme une nation tombée, sans énergie et sans politique. La caricature japonaise personnifie toujours notre France dans l'image d'un parapluie, dont on se sert quand on veut et qui ne gêne jamais. Les nations fortes sont : Les États-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne, ainsi que la Russie. En dehors de ce groupe, le Japonais ne voit rien...

Espérons que, à force de charité patiente, les apôtres venus de France au Japon, pour y souffrir jusqu'à la mort, reconquerront les sympathies de ce peuple, qui jadis comprenait si bien l'honneur et qui est capable de comprendre le dévouement. Une nation qui, après un demi-siècle d'évan-

1. Au mois d'avril 1897.

gélisation, comptait deux millions de catholiques, qui a envoyé au ciel tant de protecteurs ; une nation au cœur fidèle, où la vraie foi s'est conservée deux siècles et demi à travers d'incroyables épreuves, saura reconnaître — souhaitons-le — que de Jésus-Christ seul relèvent tous les empires ; que, sans lui, toute civilisation est vaine ou corruptrice; que toute puissance est boiteuse, toute gloire trompeuse.

L'évêque de Nagasaki écrivait, le 22 mars 1896, à l'auteur de *la Religion de Jésus ressuscitée au Japon* qu'il voulait partager « toutes ses espérances, au sujet de l'avenir glorieux réservé au catholicisme et qui fera des Japonais le grand peuple de l'Orient ». Dieu le veuille : et que l'empire du Soleil-Levant mérite le doux nom dont le salua son admirable apôtre, saint François-Xavier : « Le Japon, mes délices ! »

V. DELAPORTE, S. J.

SOUVENIRS DE 1870

LES ALLEMANDS A VERSAILLES

Tout le monde sait dans quelles circonstances et dans quelles conditions commença la lutte entre la France et l'Allemagne, au mois d'août 1870. La Prusse manœuvra de façon à se faire déclarer la guerre par la France, qu'elle savait, sinon désarmée, du moins dans un état de notable infériorité vis-à-vis de sa rivale. Le prince de Bismarck en a fait naguère l'aveu ; il a même poussé le cynisme jusqu'à se vanter, à la face du monde, de l'odieux mensonge, qu'il commit, en cette circonstance, en inventant, de toutes pièces, les paroles qu'il prêta au roi de Prusse, et à M. Benedetti, ambassadeur de France à Berlin.

On sait aussi que cette guerre fut moins une guerre qu'une invasion. Plus d'un million d'hommes se ruèrent sur notre pays, qui n'avait pas à leur opposer un tiers de cet effectif. Les catastrophes se multiplièrent avec une effrayante rapidité : Wissembourg, Reichshoffen, Forbach, Sedan, Metz ; partout nos armées étaient écrasées par le nombre. D'étapes en étapes, de victoires en victoires, les masses allemandes arrivèrent sous les murs de Paris.

Le 19 septembre, vers 7 heures du matin, les habitants de Versailles entendirent, dans la direction du sud-est, une violente fusillade, entremêlée de coups de canon, dont le bruit se rapprochait de plus en plus. C'était l'ennemi qui débouchait sur les hauteurs de Châtillon, et se trouvait aux prises avec la petite garnison qui gardait une redoute bâtie à cet endroit, et appuyée par quelques troupes sorties de Paris, sous les ordres du général Renaux.

Le P. Fressencourt et moi, nommés aumôniers par Mgr

Mabile, évêque de Versailles, et munis du brassard de la Croix rouge, nous nous dirigeâmes du côté où s'entendait le bruit du combat.

A peine avions-nous franchi la porte de la ville, sur la route d'Athis et de Juvisy, que nous aperçûmes une longue file de voitures qui s'avançaient vers nous, au grand trot des chevaux.

Dans l'une des premières, plus escortée que les autres, se trouvait le prince Fritz, commandant du corps d'armée qui venait de remporter la victoire de Reichshoffen. Il marchait sur Versailles, et commençait de ce côté l'investissement de Paris, que d'autres troupes allemandes accomplissaient à l'est et au nord de la capitale. C'étaient ces mêmes troupes qui venaient de se mesurer avec les nôtres, et les avaient refoulées dans l'enceinte des forts, du côté de Clamart et d'Issy.

L'équipage et le cortège du prince n'avaient rien de luxueux. Sa voiture était une sorte de vieille calèche, assez démodée, et qu'on aurait pu croire réquisitionnée dans quelque château, sur le passage de l'armée victorieuse. Les autres voitures, couvertes pour la plupart de toiles cirées assez grossières, paraissaient remplies de bagages et d'approvisionnements.

Bientôt parut l'infanterie allemande, dans un ordre parfait. A part cet ordre irréprochable, elle n'avait rien qui fut de nature à fixer l'attention. Les hommes, généralement d'une taille au-dessous de la moyenne (c'étaient, je crois, des Badois, pour la plupart), marchaient en silence, fumant presque tous une grosse pipe, sans que d'ailleurs la marche et la discipline parussent en souffrir. Ils portaient suspendu à la ceinture leur casque à pointe et étaient coiffés d'une sorte de béret, qui n'avait rien d'élégant. En passant près de nous, leur tenue fut excellente, sans arrogance ni forfanterie. Mais, il faut le dire, rien dans leur attitude n'indiquait l'entrain, encore moins l'enthousiasme. Cela tenait peut-être à la fatigue de la marche et aussi du combat qu'il venait de livrer.

Un officier à cheval nous salua respectueusement, sans

nous adresser la parole. Nous le reconnûmes, quelques jours après, quand il vint à la maison des Jésuites voir le P. Gagarin (dans le monde, prince Jean Gagarin), qu'il avait connu autrefois, et son compatriote. C'était le prince Metschersky, attaché militaire de Russie près de l'armée allemande, et chargé par son gouvernement de suivre les opérations de la campagne. Nous le revîmes plusieurs fois. Il était Français de cœur, très Parisien, et aimait à plaisanter les officiers allemands qui visaient, sans beaucoup de succès, à l'élégance des manières et du langage, et affectaient volontiers de parler notre langue.

Arrivés sur le champ de bataille, dans la plaine de Vélizy, nous dûmes, quelque temps encore, nous tenir à distance, parce que le combat n'était pas entièrement terminé, et que les boulets tombaient à quelques pas de nous.

La cavalerie bavaroise, servant dans le corps d'armée du prince royal, avait donné dans cette affaire, et restait rangée sur le terrain du combat, attendant que tout fut fini pour suivre l'armée en marche sur Versailles.

Les morts et les blessés gisaient çà et là, dans les champs et sur les chemins. Les Allemands emportaient rapidement du champ de bataille leurs blessés et ensevelissaient leurs morts au plus vite. Mais les hommes réquisitionnés pour enterrer les morts nous assurèrent que le nombre de ceux-ci était sensiblement le même dans les deux armées.

Nous ne vîmes pas de prisonniers aux mains des vainqueurs ; les Français en retraite, avaient réussi à se mettre à l'abri des forts et à rentrer dans Paris.

Nous pûmes absoudre un grand nombre de mourants ; pas un ne refusa le secours de notre ministère. Quelques bavarois blessés nous firent entendre par signes qu'ils étaient catholiques, et demandèrent l'absolution. Ni le P. Fressencourt ni moi ne connaissions la langue allemande. Ces pauvres gens nous montraient leurs blessures, prenaient dans leurs mains notre crucifix, et le portaient à leurs lèvres. Nous pûmes leur donner à tous l'absolution.

Nous songeâmes ensuite à recueillir ces blessés et à les

faire transporter aux ambulances de Versailles. Ils gisaient un peu de tous côtés, et à mesure que nous avancions, nous voyions que le champ de bataille était plus étendu que nous ne l'avions d'abord pensé. Nous rencontrâmes dans un ravin, un capitaine français, étendu par terre, appuyé sur un de ses coudes et faisant de vains efforts pour se relever. Nous nous approchâmes de lui et lui demandâmes où il était blessé. Une balle l'avait atteint au côté et était restée dans la blessure. Il était décoré de la légion d'honneur, et au moment où nous étions arrivés près de lui, un soldat allemand regardait attentivement cette croix qu'il tournait et retournait entre ses mains avec le désir évident de s'en emparer. Nous lui lançâmes un regard sévère, et il lâcha la croix. Il nous aida même à déposer le blessé sur une charrette qui passait.

Nous demandâmes au capitaine comment il avait été abandonné de ses soldats. Nous savions, en effet, que quelques zouaves improvisés, et qui n'avaient de zouave que l'habit, avaient lâché pied dès le commencement de l'action [1]. Le capitaine répondit, les larmes aux yeux : « C'étaient de pauvres enfants qui n'avaient jamais vu le feu. » Je n'oublierai de ma vie l'impression que produisirent sur moi les larmes de ce brave officier et son indulgence pour ces jeunes gens.

Près du capitaine, dans le même ravin, un jeune sergent-major français était étendu sur le dos et paraissait dormir. Il était mort; mais son visage ne trahissait pas la plus légère trace de souffrance. J'ai d'ailleurs remarqué que ces pauvres soldats, surpris par la mort en pleine santé, conservent une figure calme et nullement contractée.

Dans un carré de quelques mètres, nous trouvâmes jusqu'à huit cadavres de nos soldats, les membres broyés par la mitraille. Leurs poches avaient été fouillées, et autour d'eux gisaient des débris de bourses, de portefeuilles, ainsi

1. Nous trouvâmes parmi les blessés, sur le champ de bataille, un vieux sergent de zouaves, dont les nombreux galons indiquaient plusieurs congés. Nous lui demandâmes s'il était vrai que les jeunes zouaves avaient fui en désordre, sans brûler une cartouche. « *Monsieur*, répondit-il, *des zouaves ! il n'y a plus de zouaves !* »

que des lettres qui n'avaient eu ni valeur ni intérêt pour les spoliateurs. L'une d'elles, grande ouverte, était datée de Rouen, et commençait par ces mots : « Mon cher mari. » C'était donc un homme marié, peut-être un père de famille. Le soir même, il fut enterré avec ses compagnons dans ce champ isolé, et les siens n'auront sans doute jamais su où reposent ses restes.

Le soir, en rentrant à notre résidence, nous fûmes surpris d'y trouver deux de nos pères et un de nos frères du collège Sainte-Geneviève de Paris ; c'était les pères Montazeau et Rathouis, avec le frère Mautouchet. Voici ce qui leur était arrivé. En entendant le bruit de la bataille, du côté de Châtillon, ils avaient quitté Paris avec leur voiture d'ambulance, et s'étaient avancés dans cette direction, avec l'intention de recueillir les blessés. Ils arrivèrent ainsi jusqu'au champ de bataille. Les Allemands, les voyant munis du brassard de la Croix rouge, les laissèrent pénétrer dans leurs lignes. Mais quand ils voulurent reprendre le chemin de Paris, ils s'y opposèrent absolument. Ils furent ainsi contraints de se diriger sur Versailles, et nous demandèrent l'hospitalité.

Le P. Rathouis repartit pour Laval, et le P. Montazeau se fixa dans notre résidence, décidé à s'adjoindre à nous pour la visite des ambulances et le soin des blessés.

Les religieuses Augustines de la rue Saint-Martin (aujourd'hui rue Édouard Charton) avaient établi une ambulance dans une des grandes salles de la communauté. Nous nous y rendions souvent pour visiter les malades, leur porter des livres et des cigares.

Pour nous, nous n'avions pu offrir à l'œuvre de la Croix rouge, que quelques chambres qui pouvaient convenir à des officiers blessés. Nous ne possédions pas de pièces suffisantes pour établir dans la maison une ambulance proprement dite. Une seule fois on nous adressa, avec un billet de logement, un officier bavarois. Il n'avait évidemment pas bien compris à qui il allait demander l'hospitalité, car il manifesta le désir de voir *Madame Gagarin*. Précisément le

P. Gagarin vint à passer, au moment où je m'entretenais avec l'officier. Monsieur, lui dis-je, j'ai l'honneur de vous présenter à Madame Gagarin. Le Bavarois se crut mystifié. Il fit un grand salut, en disant qu'il repasserait. Dix minutes après, son ordonnance venait prendre ses bagages qui étaient déjà déposés dans la chambre que nous lui destinions. Nous ne le revîmes pas, et aucune autre tentative de ce genre ne fut faite près de nous.

Deux jours après le combat de Châtillon, le 21 septembre, nous nous rendîmes, le P. Montazeau et moi, au palais, dont plusieurs pièces avaient été transformées en ambulances. Dans la vaste salle des batailles, se trouvaient un grand nombre de blessés français et allemands, séparés les uns des autres par un corridor, laissé pour le service et la circulation.

Nous étions, mon confrère et moi, près du lit d'un zouave, parlant avec lui de ses blessures, des péripéties du combat de l'avant-veille, de la situation de Paris, lorsque tout à coup nous vîmes les infirmiers, et même les blessés se découvrir, les regards fixés vers la porte d'entrée. Un homme venait de paraître, entouré d'un certain nombre d'officiers, qui lui parlaient tête découverte et avec de grandes marques de respect. C'était le prince royal, le Prince Fritz, qui venait visiter les blessés. Il paraissait toucher à la quarantaine, était de haute taille, et portait toute entière une grande barbe blonde qui lui donnait quelque chose de majestueux. On sait que quelques auteurs allemands contemporains l'appellent *Frédéric le Noble*. Il parcourut les rangs des blessés, disant à chacun un mot de sympathie et d'encouragement.

Arrivé près de nous, il nous salua, s'entretint un moment avec le malade, puis nous demanda si nous étions des aumôniers. Nous lui répondîmes que nous étions des Jésuites, en résidence à Versailles, et que nous nous occupions à porter des secours aux blessés. Nous lui parlâmes des aumôniers catholiques qu'il avait dans son corps d'armée. Dix-huit pères allemands de la Compagnie de Jésus exerçaient ce ministère dans l'armée du Prince, mais nous nous aperçûmes, au cours de la conversation, qu'ils n'étaient pas connus comme Jésuites, et qu'ils passaient pour des prêtres séculiers. Le prince, en

effet, nous assura, sans hésitation, qu'il n'y avait aucun Jésuite parmi les aumôniers.

Je profitai de l'occasion pour lui demander de vouloir bien autoriser le P. Montazeau, qui m'accompagnait et que je lui présentai, à rentrer à Paris où était son ambulance. Je lui expliquai comment ses soldats, après l'avoir laissé pénétrer dans leurs lignes, ne lui avaient pas permis de regagner son poste et de retourner près de ses malades qui l'attendaient. Le prince réfléchit un instant, et nous dit que c'était chose bien difficile, et très contraire aux usages de la guerre. Puis il ajouta d'un air convaincu : « D'ailleurs, soyez tranquilles ; avant trois jours nous serons dans Paris et vous pourrez y rentrer avec nous. » On sait que l'ennemi n'entra dans Paris, qu'au mois de février de l'année suivante, c'est à dire cinq mois plus tard.

Le prince évidemment croyait ce qu'il disait. On pense assez généralement, en effet, que si les vainqueurs, après la déroute de Châtillon, avaient poursuivi leur marche sur Paris, dans le désarroi où étaient nos troupes, ils avaient grande chance de pénétrer dans la place. Mais ils laissèrent aux assiégés le temps de se reconnaître ; ils se contentèrent de compléter l'investissement de la ville et furent bientôt hors d'état, à moins de sacrifier des milliers de vie, de prendre Paris autrement que par la famine.

Quand le prince témoignait, avec tant de confiance, l'espoir de s'emparer de la ville avant trois jours, je me permis de lui exprimer des doutes, mais il insista, en disant : « Oui, soyez-en sûrs, dans trois jours vous pourrez entrer avec nous dans Paris. » Il se montra d'ailleurs d'une parfaite courtoisie. Il parlait très correctement le français, mais avec un peu d'accent et d'une voix légèrement saccadée.

Nous le revîmes bien des fois, quand il se rendait de la villa des Ombrages à la Préfecture où habitait le roi, son père. Souvent même il faisait ce trajet absolument seul, à pied, dans un quartier assez dépourvu de troupes, ce qui montre combien il se trouvait en sécurité à Versailles. Une longue avenue, partant de la villa, aboutissait à la rue Saint-Martin (aujourd'hui rue Édouard Charton). C'est le chemin

que suivait le prince ; il descendait ensuite la rue du Hazard, prenait la rue Saint-Médéric, la rue d'Anjou, la rue Royale, et aboutissait à l'avenue de Paris où se trouve la Préfecture. C'était un trajet de près d'un kilomètre.

Nous rencontrâmes aussi souvent le roi, mais toujours en voiture découverte, attelée de quatre chevaux. Même au plus fort de l'hiver, on le voyait circuler ainsi au grand air, enveloppé seulement d'une fourrure. Il avait alors soixante-treize ans, et paraissait très vigoureux. Un jour, je dus me rendre à la Préfecture pour obtenir je ne sais plus quelle permission de circuler. Comme j'attendais dans une antichambre, un sous-officier de service me demanda si je voulais voir le lit du roi. Volontiers, lui répondis-je. Il me fit entrer dans une pièce voisine, assez modeste, d'ailleurs, me montra un lit de fer assez étroit, un vrai lit de pensionnat ; il souleva la couverture et les draps, et je vis une paillasse piquée, et pas même un matelas. « Voilà, me dit le sous-officier, comment le roi conserve sa merveilleuse santé et reste toujours un si rude soldat. » Je me suis demandé depuis si le sous-officier n'avait pas voulu faire une vantardise et me jeter un peu de poudre aux yeux. Mais je vis dans cette circonstance, et dans d'autres encore, quelle idée avaient les soldats allemands du caractère et des qualités de leur vieux roi.

La villa *des Ombrages*, où habitait le prince royal, appartenait à Mme André, ardente protestante qui, au moment du départ de nos soldats pour la campagne, leur avait fait distribuer des brochures religieuses, protestantes naturellement, en même temps que des cigares. Les soldats acceptaient les brochures, pour avoir droit aux cigares.

Le comte de Bismarck était installé au n° 3 de la rue de Provence ; M. de Moltke habitait une charmante maison de la rue Satory, un peu au-dessus du grand séminaire, et appartenant, je crois, à Mme de Golstein.

On a beaucoup parlé des exactions et dilapidations commises par les troupes allemandes et on cite des faits qu'il est impossible de nier. Mais à Versailles, la conduite du

vainqueur se distingua constamment par une grande modération. Nous admirions comment les soldats, à peine arrivés dans les maisons qui leur avaient été assignées, s'installaient sans bruit, se mettaient aux soins du ménage, comme de bons bourgeois ou de paisibles ouvriers.

Pendant les cinq mois qu'ils passèrent à Versailles, je n'en ai rencontré qu'un seul en état d'ivresse. Et encore cet ivrogne d'un nouveau genre cherchait à se distraire et à se donner une partie de plaisir, en montant la garde. C'était un Badois. La porte de Satory était gardée, comme toutes les portes de la ville, par un poste d'une douzaine d'hommes. Deux sentinelles y étaient sans cesse en faction. Or, notre Badois, à la joie et aux éclats de rire de ses camarades, faisait comme une faction supplémentaire, en trébuchant, tombant et se relevant, sans lâcher jamais son fusil. Il paraissait faire si consciencieusement les choses, que notre présence ne parvînt pas même à le distraire ; et j'admirai combien cet homme devait avoir le goût du métier, pour se livrer, sans en être requis, à un exercice qui ne doit avoir rien de bien amusant.

J'avoue avoir un peu de peine à me figurer nos soldats vainqueurs, en pays étranger, donner les preuves de modération que donnèrent, à Versailles, du moins, les soldats allemands.

Il faut attribuer cela à la sévère discipline qui régnait dans leur armée, surtout dans une ville où séjournait le roi et l'état-major. Mais nous eûmes plusieurs fois l'occasion de constater cette disposition des troupes allemandes, en dehors même de Versailles.

Le P. Montazeau avait souvent porté les secours spirituels aux religieuses du Calvaire dont la maison, à Paris, était située dans le voisinage de l'école Sainte-Geneviève. Or, ces religieuses possédaient un établissement à Bourg-la-Reine, non loin de la petite ville de Sceaux. Le Père, qui portait un grand intérêt à cette communauté, voulut savoir ce qu'elle était devenue, dans les hasards de l'invasion. Il me demanda si je consentirais a faire avec lui une expédition de ce

côté. J'y consentis volontiers, d'autant plus que nous pouvions trouver l'occasion d'exercer notre ministère d'aumôniers.

Nous prîmes donc la route de Sceaux, avec notre voiture d'ambulance.

Nous rencontrâmes çà et là des postes militaires échelonnés le long de la route, de distance en distance.

Arrivés à Sceaux, nous trouvâmes la petite ville occupée par un gros détachement de cavalerie. Il n'y restait pas un seul habitant. C'était, de ce côté, le poste allemand le plus rapproché de Paris ; le feu des forts devait porter à peu près jusque-là, et c'est pour cela sans doute qu'on en avait fait partir tous les habitants.

Au moment où nous arrivions à l'entrée de la ville, un capitaine s'avança vers nous, nous faisant signe de nous arrêter, ou plutôt de nous retirer. Il était en proie à une vive agitation, gesticulait furieusement, nous adressant des paroles qui ressemblaient à des menaces et auxquelles d'ailleurs nous ne comprenions pas un mot, par ce que tout était dit en allemand.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de constater, chez les Allemands, cette espèce de colère furieuse, à croire qu'ils vont tout dévorer ; mais colère plus apparente que réelle, qui s'apaise assez promptement, en présence du calme et du sangfroid.

Nous nous étions arrêtés. L'officier, un peu remis de son émotion, essaya de nous faire entendre, dans un mauvais français, qu'on n'entrait pas ainsi dans une ville occupée militairement et à quelques pas de l'ennemi, etc. Nous lui répondîmes qu'étant aumôniers, nous allions partout où il y avait chance de trouver des blessés et des malades ; mais, qu'en cette circonstance, nous avions un autre dessein, c'était de savoir ce qu'étaient devenues les religieuses de Bourg-la-Reine, que nous connaissions, et auxquelles nous nous intéressions. Il nous répondit que ces religieuses avaient dû quitter leur maison, parce qu'elle était sous le canon des forts et absolument inhabitable ; qu'on ignorait d'ailleurs où elles s'étaient retirées. Ce disant, l'officier nous invitait de nouveau à reprendre le chemin de Versailles.

Le P. Montazeau répondit que c'était chose absolument impossible, si nous ne trouvions pas de la nourriture pour notre cheval, qui était hors d'état de marcher. L'officier, visiblement contrarié, répondit qu'il n'y avait pas de provisions dans la ville, et que nous ne trouverions rien. Mais le P. Montazeau insista, en disant que les deux cents chevaux de la garnison de Sceaux trouvaient moyen d'y vivre, et qu'un repas de notre cheval n'amènerait pas la disette dans la place. Devant cette insistance, l'officier céda ; il fit signe à un soldat d'aller chercher du foin, que notre cheval exténué mangea avec avidité. L'officier se retira, en disant qu'il n'y avait pas lieu de faire payer cette poignée de nourriture.

Nous restâmes seuls avec les soldats. Le P. Montazeau leur fit entendre, par signes, que le cheval avait soif, et ils s'empressèrent de lui apporter de l'eau. Ce n'est pas tout, le père demanda si on ne pourrait pas se procurer un peu d'avoine. Les soldats affirmèrent tous, par signes, que c'était impossible ; ils assurèrent d'ailleurs qu'il n'y en avait que chez le commandant de place, et qu'il la distribuait parcimonieusement, par ce qu'on n'en trouvait plus que très difficilement dans le pays. Avec quelques mots de français et par gestes, nous avions fini par nous comprendre.

Le P. Montazeau, avec sa perruque et sa grande calotte, avait conservé l'air d'un bon curé du Limousin, ce qu'il était, en effet, avant son entrée dans la Compagnie de Jésus. De plus, je suis porté à croire qu'il devait y avoir des catholiques parmi ces soldats ; sans cela toute cette scène serait difficile à expliquer. Toujours est-il que le Père demanda qu'on nous conduisit chez le commandant. Celui-ci nous envoya son aide de camp, qui parlait assez bien le français. Un instant après, un soldat nous apportait de l'avoine dans son casque, et en refusait le paiement.

Je pensais que tout était fini et que nous allions partir, lorsque le P. Montazeau s'avisa d'examiner les fers de son cheval. L'un d'eux, paraît-il, manquait de solidité et avait besoin d'être fixé. Il y avait précisément, à quelques pas, des soldats qui ferraient les chevaux du régiment. Le Père y conduit le cheval et leur montre, par signes, ce qu'il désire.

Ces hommes laissent leurs chevaux pour s'occuper du nôtre. En quelques minutes tout était terminé.

Cette fois, au moins, je voulus donner une petite rétribution à ces braves gens ; ils firent signe qu'ils ne voulaient rien. J'avais dans ma bourse un thaler (la valeur est, je crois, de 3 fr. 75). Je le mis dans la main de l'un d'eux, en lui disant de le partager avec ceux qui nous avaient rendu quelque service.

J'avoue que si j'avais été seul, je ne serais pas arrivé à un tel résultat, où plutôt que je ne l'aurais pas tenté. Aussi, je ne savais ce que je devais le plus admirer de la ténacité du P. Montazeau, ou de la docilité de ces soldats vainqueurs, en face de vaincus comme nous. Ceux qui ont connu le P. Montazeau retrouvent là un trait saillant de cette nature qu'aucune difficulté ne déconcertait.

Chaque soir, à Versailles, vers huit heures, surtout quand le vent soufflait du Nord, nous entendions les sérénades que la musique militaire donnait au roi. La Préfecture n'est pas loin de la résidence, et nous recevions, bon gré mal gré, les échos de cette fête qui avait quelque chose de sinistre pour nous. Je ne sais s'il faut l'attribuer à la disposition de notre esprit, mais nous trouvions rauque et quelque peu sauvage cette musique allemande tant vantée.

Le 21 octobre, l'ennemi eût une assez chaude alerte. On entendait du côté de la Malmaison, de Rueil et de Bougival un effroyable bruit de bataille. Le canon grondait, la fusillade semblait se rapprocher, de moments en moments, et déjà, à Versailles, les habitants se préparaient à acclamer les troupes françaises victorieuses. Les Allemands avaient été évidemment surpris, car pendant quelques heures il y eut parmi eux un vrai désarroi. On a même prétendu qu'on commençait, à la Préfecture, à emballer les bagages du roi, pour le cas ou il aurait dû s'éloigner ; mais le fait me paraît douteux. Quoi qu'il en soit, notre joie et l'inquiétude de l'ennemi ne furent pas de longue durée. Les avant-postes allemands, d'abord repoussés par nos troupes, avaient reçu des renforts et refoulé l'attaque des assiégés.

Comme toujours, nous marchâmes, le P. Montazeau et moi, dans la direction du canon, par le Chesnay, la Celle Saint-Cloud, et nous arrivâmes à Bougival, au moment où la bataille finissait. En chemin nous avions aperçu des troupes allemandes qui se portaient au pas de course, vers le lieu du combat, et pour la première fois nous les entendîmes chanter avec entrain. Ces derniers renforts n'eurent pas à combattre ; tout était fini, et ceux des Français qui ne restèrent pas sur le champ de bataille, parmi les morts et les blessés, parvinrent à rentrer dans Paris.

Le combat avait été très meurtrier. C'est dans cette sortie que fut tué, entre autres, un ancien élève de notre école Sainte-Geneviève, le jeune de Boysson, dont trois frères se trouvaient dans différents corps de l'armée française.

Une certaine quantité de blessés avaient été apportés du champ de bataille à Bougival. Dans la cour d'une maison, sur quelques poignées de paille, gisaient neuf zouaves français qui semblaient souffrir cruellement du froid, sans parler de leurs blessures. Les Allemands avaient déposé dans l'intérieur de la maison, et à l'abri du froid, une douzaine de leurs blessés. Comme nous nous aperçûmes qu'on pouvait encore y trouver de la place, nous y transportâmes nos pauvres zouaves. Plusieurs paraissant gravement atteints, quoiqu'ils ne fissent entendre aucune plainte, nous leur offrîmes de les confesser, ce qu'ils acceptèrent avec empressement.

Notre voiture ne rapporta à Versailles que deux blessés allemands et un blessé français, le commandant Jacob. Les blessures de ce dernier étaient graves. Dans le trajet, il ne prononça pas un seul mot, et nous en vînmes à nous demander s'il nous entendit, quand nous voulûmes lui adresser la parole. Dans le doute cependant, après quelques mots d'exhortation, nous lui donnâmes l'absolution sous condition. Le lendemain, nous apprîmes qu'il était mort dans la nuit. Quelques jours plus tard, nous sûmes aussi, par un journal belge, ou par des feuilles tombées d'un ballon qui sortait de Paris, que le pauvre commandant avait été nommé lieutenant-colonel, le soir de la bataille. Il mourut avant d'avoir appris sa promotion.

Les Allemands avaient fondé, à Versailles, un petit journal *français* pour mettre les habitants de la ville et les troupes d'occupation au courant de ce qui se passait à Paris et dans les provinces. J'ai oublié le titre de ce journal ; je crois pourtant qu'il s'appelait le *Journal de Seine-et-Oise*. Naturellement, on ne pouvait lire cette feuille qu'avec une certaine défiance ; il était peu probable que l'ennemi annonçât de gaîté de cœur des nouvelles qui lui eussent été défavorables. Mais, en réalité, les événements furent de telle nature, que le journal n'avait qu'à dire la vérité pour nous attrister profondément. Chaque jour enregistrait un nouveau désastre pour nous. Ce n'est qu'à la conclusion de la paix, que nous pûmes constater la cruelle exactitude des publications allemandes.

Quelquefois pourtant les événements furent présentés sous un tel jour, que la vérité était loin d'apparaître toute entière. Ainsi, lorsque le général Von der Tann, à la tête de ses Bavarois, fut battu à Coulmiers, le journal annonça la nouvelle en ces termes : « Nos troupes se sont heurtées à des forces considérables, au village de Coulmiers et ont dû s'arrêter ; Von der Tann se retire, en combattant. » Si ce ne sont pas les paroles textuelles, c'est le sens. Or, la défaite de l'ennemi avait été complète ; il avait perdu quatre canons, laissé des prisonniers entre nos mains, et beaucoup de morts sur le champ de bataille.

La vérité fut encore plus complètement altérée, au moment où la ville et le château de Saint-Cloud furent incendiés. Cette localité avait été occupée par l'ennemi. Le Mont-Valérien lançait, paraît-il, de temps en temps dans les lignes allemandes, quelques boulets qui n'empêchèrent pas les troupes de se cantonner solidement dans la place. Or, un jour, soit des francs-tireurs, soit des troupes sorties de Paris, surprirent un poste ennemi, et en firent un vrai carnage. Furieux, les Allemands mettent le feu au château, dont il ne reste bientôt plus que des murs calcinés. Ils enduisent les maisons de pétrole et y mettent le feu. L'église ne fut pas épargnée ; mais l'incendie s'éteignit et la porte

seule fut brûlée. Quant au reste de la ville, ce ne fut plus bientôt qu'un monceau de ruines.

Or, voici l'explication que donna de ce sinistre la feuille allemande; elle prétendit simplement que le palais et la ville de Saint-Cloud avaient été incendiés et détruits par les feux du Mont-Valérien. A Versailles, on trouvait l'explication bien invraisemblable, mais finalement on ne savait pas à quoi s'en tenir. On ne tarda pas à connaître la vérité.

Un colonel anglais, le colonel Roberts, qui suivait les opérations de la guerre dans l'armée allemande, s'était installé chez un vieux général français en retraite, le général de Lamarre, dont la femme était anglaise. Il entendit parler de la ruine de Saint-Cloud, et voulut avoir le cœur net sur cette affaire. Il fit seller son cheval, partit pour Saint-Cloud, vit de ses yeux le désastre, se fit tout expliquer par les témoins et les acteurs du drame, et moins de deux heures après, il était de retour à Versailles. Il n'y avait aucun doute possible ; Saint-Cloud avait été incendié à la main, par l'ennemi, qui se vengeait ainsi de la perte qu'il venait de subir. Il est avéré d'ailleurs, qu'en maintes occasions, les Allemands brûlèrent les villages dans lesquels ils avaient fait de grandes pertes ou subi des échecs, sous prétexte que les habitants étaient de connivence avec l'ennemi.

Au moment même où cet événement se passait, six aumôniers allemands se trouvaient à notre résidence de Versailles; c'étaient des Pères de la Compagnie de Jésus. Ils s'étaient donné rendez-vous chez nous, et étaient venus de différents postes voisins, pour voir le supérieur de l'aumônerie, et s'entendre entre eux. Ils furent constamment d'une parfaite discrétion, et nous nous efforçâmes de les recevoir avec une grande cordialité. Ils surent naturellemen tout ce qui se disait au sujet de l'incendie de Saint-Cloud. Or, un soir, tout à la fin de la journée, le supérieur, qui s'appelait le P. Behrens, vint me trouver dans ma chambre, et me demanda ce qu'il fallait croire de tout ce qui se racontait. Je dus lui faire part de ce qu'avait dit et vu le colonel Roberts. En m'entendant, il se mit à fondre en larmes, et me dit avec une profonde tristesse qui me toucha vivement : « Ils se déshonorent, ils se déshonorent ! »

Nous vîmes, par la conversation de ces pères, que les catholiques allemands nourrissaient l'espoir que l'Allemagne victorieuse se montrerait favorable à l'Église, et ils ne désespéraient même pas de la voir rétablir le pouvoir temporel du Pape. On sait si leurs illusions furent de longue durée.

La ville d'Orléans avait été prise et reprise par les Allemands et les Français, au cours de la campagne. Après la victoire de Coulmiers, nos troupes étaient rentrées dans cette ville, mais ce ne fut pas pour longtemps. L'armée allemande, sous les ordres du prince Frédéric-Charles et du duc de Mecklembourg, arriva en masses profondes, après la reddition de Metz, et à la suite d'une série de combats, refoula au loin les Français qui durent, cette fois encore, évacuer Orléans. Au cours de ces engagements, un bataillon de zouaves pontificaux, sous les ordres du commandant Le Gonidec du Tressan, par des manœuvres d'une grande audace et d'une rare habileté, décimèrent un régiment ennemi. Le journal de Versailles, tout en avouant ces pertes, n'en faisait pas connaître toute l'étendue.

Or, le nonce du Pape, Mgr Chigi, qui s'était réfugié à Versailles et habitait au couvent des religieuses du Cénacle, à Montreuil, se trouva précisément faire visite au comte de Bismarck, au moment où ces nouvelles arrivaient à l'état-major. A la vue du nonce, Bismarck entra dans une véritable fureur. « Ah ! Excellence, lui dit-il, vous venez bien à propos. Vos soldats, les soldats du Pape, viennent de faire une véritable boucherie de nos troupes, à Orléans. Vous devriez bien mettre ordre à cela. » Le nonce surpris de cette apostrophe, répondit : « Mais, Excellence, ces soldats sont des Français ; ils ne sont plus au service du Pape ; ils se battent pour leur pays. » Cette réponse était sans réplique, mais pendant tout l'entretien, Bismarck se montra plus que réservé avec le prélat. Celui-ci, qui venait chaque semaine à la résidence, me raconta la scène, en sortant de cette visite ; il en était encore tout ému.

Une des grandes épreuves de ces temps malheureux, était

l'ignorance de ce qui se passait à Paris et dans le reste de la France. Un pays occupé par l'étranger n'est presque plus la patrie, et nous souffrions toutes les tristesses de l'exil. On ne savait rien de certain, et nous nous demandions toujours avec angoisse, si les nouvelles données par le journal de Versailles étaient ou fausses, ou exagérées, ou entièrement vraies. Il parlait de troubles à Paris, de révolution dans le Gouvernement, de l'horrible disette qui régnait dans la ville assiégée et de sa reddition prochaine. Pour les provinces envahies, il ne mentionnait que les victoires des troupes allemandes et l'écrasement des nôtres.

Pour sortir de ces incertitudes, nous formâmes le projet, le P. Fressencourt et moi, d'essayer de pénétrer dans les lignes françaises, et même, si nous le pouvions, d'aller jusqu'à Tours, pour renseigner les membres de la Défense nationale sur ce qui se passait à Versailles et dans les environs.

Ce projet offrait de sérieuses difficultés. Nous avions obtenu, comme aumôniers, un permis de circuler dans les lignes allemandes. Le chef d'état-major du prince royal, le colonel bavarois Gotsberg, qui, croyions nous, était catholique, nous avait autorisés, par écrit, à visiter tous les postes, où nous pensions pouvoir trouver des malades et des blessés. Mais le difficile était de pénétrer dans les lignes françaises, sans exciter les soupçons de l'ennemi, et plus encore peut-être des chefs de notre armée. Nous eûmes recours à la mairie de Versailles, et demandâmes au premier adjoint, M Duroisin, un passeport pour le Mans, où nous étions appelés, pour les besoins de notre ministère. C'est, qu'en effet, il était grandement utile pour nous, de nous aboucher avec le R. P. Provincial, fixé depuis quelques semaines dans cette ville.

M. Duroisin nous accorda le passe-port demandé, et nous prîmes nos mesures pour partir. Le chemin de fer ne marchait plus, depuis le commencement de l'occupation de Versailles, les Français ayant transporté le matériel vers l'Ouest, à mesure que l'ennemi approchait. Nous dûmes louer une voiture pour nous conduire à Houdan, à Dreux, et au delà, si c'était possible.

Le long de la route jusqu'à Houdan, nous ne trouvâmes pas de troupes ennemies ; mais çà et là nous rencontrions des traces de leur passage. Un village appelé, je crois, Chérisy, était absolument brûlé ; il n'en restait que des pans de murailles calcinées, et pas un seul habitant. Nous ne sûmes pas par suite de quel incident ce village avait été la proie des flammes ; mais il n'est pas impossible que la scène de Saint-Cloud s'y soit renouvelée, et que, cette fois encore, tous les habitants aient été rendus responsables des pertes subies par l'ennemi.

A Houdan, les Allemands ne possédaient qu'un escadron de cavalerie. C'était le poste le plus avancé du côté de Dreux, qui était encore aux mains des Français. Nous montrâmes au commandant notre permis de circuler. Il hésita assez longtemps, mais la signature du colonel Gotsberg finit par avoir raison de ses défiances, et il nous laissa passer.

Sur la route, nous fûmes fréquemment arrêtés par des uhlans, lancés en grand'gardes de tous côtés. Ces hommes, armés jusqu'aux dents, étaient loin d'avoir une bonne réputation. On prétendait que beaucoup d'entre eux étaient des condamnés pour crimes, auxquels on promettait la remise de leur peine, à la condition de faire ce dangereux métier de sentinelles perdues ; je ne sais si cette croyance est fondée. Toujours est-il qu'il serait difficile de dire combien de ces audacieux périrent de la main des francs-tireurs, embusqués de toutes parts. Armés de leurs jumelles, ils scrutaient sans cesse l'horizon du côté de l'ennemi. Au vu de nos passeports allemands, ils nous laissèrent passer.

Enfin, nous arrivâmes à Dreux, et nous n'y rencontrâmes aucune difficulté. C'était le général du Temple qui y commandait. Nous étions en France, et il faut avoir vécu dans un pays foulé par le pied vainqueur de l'étranger, pour comprendre quelle était notre joie. Le général du Temple était un officier de marine, commandant de vaisseau, auquel les besoins de la défense avaient fait confier par le gouvernement la conduite d'un corps de troupes ; cet officier général était d'une bravoure connue, un fervent catholique et un savant. Nous entrâmes à Dreux, comme nous l'avons

dit, sans être inquiétés ni soupçonnés d'espionnage ; cet agrément nous était réservé pour plus tard.

La ville ne paraissait point en mesure d'opposer une sérieuse résistance, si elle était attaquée. Les troupes étaient peu nombreuses, et se composaient de mobiles, pour la plupart. Il y avait aussi parmi elles, quelques chasseurs d'Afrique, dont les chevaux arabes étaient d'une telle maigreur, qu'on pouvait à peine comprendre qu'ils ne succombassent pas sous le poids de leur cavalier. Nous en fîmes l'observation à un de ces soldats qui nous répondit : « Détrompez-vous, Messieurs ; ces petits chevaux sont d'une vigueur et d'un courage sans pareil, il faut voir fuir, ventre à terre, les grands chevaux des uhlans, dès qu'ils nous aperçoivent. » Je n'oserais dire qu'il n'y avait pas un peu de forfanterie dans les paroles du brave chasseur.

La plupart des habitants de Dreux s'étaient éloignés à l'approche de l'ennemi, pour se réfugier dans l'Ouest. La ville était morne, déserte, et ressemblait moins à une ville habitée qu'à un campement. Nous nous y arrêtâmes peu de temps et nous nous dirigeâmes sur Verneuil. A peine avions-nous franchi un kilomètre, que nous fûmes arrêtés par des postes français, qui flairaient partout des espions. Il faisait un froid de Sibérie, et nos pauvres soldats enveloppés dans des couvertures de laine blanche, à la façon des arabes, et postés à la lisière des bois, ressemblaient de loin à des fantômes. Nous n'eûmes pas un instant la tentation de nous impatienter contre eux, quand il nous arrêtaient sur la route, nous adressant mille questions, où se peignaient l'inquiétude, et parfois aussi des soupçons ridicules, où même injurieux pour nous. La vue même de nos passeports français ne parvenait pas à les convaincre que nous n'étions pas des ennemis.

Nous leur représentions qu'au prix de grandes difficultés et aussi de quelques dangers, nous étions parvenus à franchir les lignes ennemies, pour renseigner le gouvernement de la Défense, sur ce qui se passait à Versailles et autour de Paris. Nous leur montrions notre feuille d'aumônier, nous leur parlions du grand nombre de blessés français que nous avions recueillis sur les champs de batailles, etc. Ils finis-

saient par se rendre à nos raisons, et nous partions, mais pour être arrêtés un peu plus loin.

Nous arrivâmes le soir à Verneuil et y passâmes la nuit, dans un hôtel à deux pas de l'église. Celle-ci était occupée par des troupes assez nombreuses, parmi lesquelles se trouvaient des marins et, si j'ai bonne mémoire, des soldats d'infanterie de marine.

Dès l'aube nous prîmes la route de Laigle. Nous trouvâmes cette ville encombrée de troupes et de voyageurs. C'était la tête de ligne pour le chemin de fer du Mans. A la gare, nous rencontrâmes le P. Dousseau, dominicain, aumônier des zouaves, et nous nous entretînmes quelques instants avec lui des graves et douloureux événements qui se déroulaient, en France, depuis trois mois.

Nous avions hâte d'arriver au Mans. Les wagons étaient encombrés ; le chemin de fer marchait avec une désespérante lenteur, et il nous fallut presque une journée pour accomplir ce trajet.

Nous arrivâmes enfin et nous nous rendîmes au collège Sainte-Croix, dont le R. P. du Lac était recteur. Il avait transformé sa maison en ambulance, et, avec les Pères présents, il prodiguait ses soins aux malades et aux blessés. Le R. P. de Ponlevoy, Provincial, était au collège, comme nous l'avions espéré. Nous fûmes bien heureux de le revoir, et de le mettre au courant de notre situation à Versailles ; nous lui racontâmes les événements dont nous étions chaque jour témoins ; nous lui dîmes la vérité sur Paris, sur les opérations des troupes allemandes et des troupes françaises. Nous nous aperçûmes bien vite que, dans les parties de la France non envahies, on se repaissait des plus étranges illusions. Le gouvernement de la Défense et les nouvelles reçues de Paris, par les ballons, entretenaient la province dans des espérances chimériques. On affirmait que les troupes allemandes mouraient de faim sous les murs de Paris ; qu'elles étaient chaque jour décimées par les sorties de la ville assiégée ; bref, la victoire complète des Français et l'écrasement de l'ennemi ne pouvaient tarder longtemps. Je ne sais si nous parvînmes à ouvrir complètement les yeux

au R. P. Provincial et à ceux qui nous entendaient. Il fallut la fin de la guerre, l'anéantissement de nos armées, pour convaincre de la triste réalité ceux qui n'avaient pas vu de leurs yeux les événements.

Le P. de Boylesve remplissait, à Sainte-Croix, les fonctions d'aumônier des zouaves et les réunissait, dans notre église, tous les soirs. Il leur faisait faire la prière, leur adressait une instruction de dix minutes, leur donnait des chapelets, des scapulaires, les préparait à la communion, et les électrisait pour le combat. Parmi ces jeunes gens, j'en reconnus plusieurs que j'avais eus autrefois comme élèves dans nos collèges. J'eus, en particulier, une longue conversation avec le capitaine Maurice du Bourg, ancien élève de Sainte-Geneviève. C'était une tête un peu ardente mais un noble cœur, plein de foi et de bravoure. Le pauvre enfant était convaincu que Dieu allait se servir des zouaves pour sauver la France. Il est certain que cette troupe de héros contribua, au moins, à sauver l'honneur du pays ; mais elle ne put, hélas ! que retarder un peu la défaite entière de nos armées. Quant au capitaine du Bourg, il fut atteint d'une balle au front, à la bataille du Mans, et mourut sur le coup.

En franchissant les lignes ennemies, outre le désir que j'avais de voir le R. P. Provincial et de respirer dans des contrées non envahies, je voulais renseigner les membres du Gouvernement sur ce qui se passait à Versailles, sous les murs de Paris, et dans les pays que nous venions de traverser. J'obtins donc du R. P. de Ponlevoy la permission de me rendre à Tours, où résidait le Gouvernement. Le P. Fressencourt manifesta le désir de rester près des Pères du Mans, et d'y attendre mon retour. Je partis seul.

La route était encombrée ; le chemin de fer n'allait guère qu'à la vitesse d'une voiture ordinaire. Il était impossible de recevoir tous les voyageurs qui se présentaient. Nous n'arrivâmes à Tours qu'un peu après minuit. Tous les hôtels étaient encombrés et après plus d'une heure de recherches, je n'avais pu trouver un gîte. On était en

novembre, le temps était pluvieux ; il n'était pas possible de passer la nuit dans la rue. Enfin, j'obtins, dans un hôtel, qu'on plaçât un matelas sur le plancher, au fond d'un couloir et j'y reposai tant bien que mal, jusqu'au jour, enveloppé dans mon manteau.

Au sortir de l'hôtel, je visitai une excellente famille, la famille Viot, que j'avais connue autrefois et qui m'offrit l'hospitalité la plus généreuse pendant les quarante-huit heures que je passai à Tours.

Cette ville était devenue, pour le moment, la capitale de la France. Les troupes de toutes les armes, de tous les costumes y fourmillaient. Les rues étaient encombrées, comme les boulevards de Paris pendant les mois d'hiver.

J'y rencontrai M. Paul Lauras, qui collaborait, si j'ai bonne mémoire, à la rédaction du *Français*. Je vis, une fois de plus, dans ma conversation avec lui, combien on s'exagérait au loin la portée des moindres incidents. M. Lauras me parla de la sortie du 21 octobre. On se figurait, à Tours, que les armées allemandes de Versailles s'étaient crues perdues, que l'évacuation de la ville avait déjà commencé, et que la France avait été à deux doigts de sa délivrance. On sait ce qu'il faut penser de l'importance de cet épisode.

J'avais surtout à cœur, comme je l'ai dit, de voir les membres du Gouvernement, et principalement le Ministre de la guerre, M. Gambetta. Arrivé au siège du Gouvernement, j'appris que le ministre était absent, depuis deux jours, et ne rentrerait qu'à une époque incertaine. Je demandai à voir son chef d'état-major, M. de Freycinet. Je fis annoncer un aumônier de Versailles. Il me reçut et, pendant une demi-heure, je le mis au courant de tout ce qui s'était passé à Versailles, depuis l'occupation de la ville ; je lui parlai des divers événements dont j'avais été témoin, et enfin de la position des troupes ennemies, entre Versailles et Dreux. Les officiers d'ordonnance qui m'avaient introduit avaient été d'une grande réserve ; M. de Freycinet ne fut pas moins réservé. Peut-être avais-je laissé voir, au cours de la conversation, que j'appartenais à la Compagnie de Jésus.

Il me remercia cependant avec politesse, mais sans aucune effusion.

Je me fis conduire ensuite chez le Ministre de la marine, l'amiral Fourichon. Là tout fut bien différent. Les officiers d'ordonnance, des marins naturellement, furent d'une politesse exquise. L'amiral me reçut avec une vraie cordialité et m'écouta avec le plus vif intérêt.

Après une longue conversation, dans laquelle je lui fis connaître, en détail, tout ce qui pouvait avoir de l'importance à ses yeux, répondant à ses questions, rectifiant certains faits sur lesquels il était mal ou imparfaitement renseigné, il me reconduisit à travers la salle d'attente, jusqu'à l'escalier, et me remercia chaudement de ma démarche, en présence des officiers qui remplissaient le salon.

Le but de mon voyage était atteint; je n'avais plus qu'à regagner le Mans, et de là Versailles. Mais je ne pouvais me dispenser d'aller présenter mes hommages au vénérable archevêque Mgr Guibert, qui me reçut avec la plus grande bienveillance, et voulut bien me rappeler le temps que j'avais passé à Tours, à l'époque de mes prédications à la cathédrale. Il me raconta, avec sa bonhomie pleine de finesse, ses relations avec le Ministre de la justice, M. Crémieux, qui habitait son palais, et qui, à partir de ce moment, devint, lui aussi bien que sa famille, un grand admirateur et presque un ami de l'archevêque.

Enfin, comme je m'occupais des ambulances de Versailles, en qualité d'aumônier, je tins à voir M. le Marquis de Villeneuve Bargemon, directeur général des ambulances de France. Il prit le plus grand intérêt à ce que je lui racontai sur les divers événements dont j'avais été témoin et sur les secours que l'œuvre des ambulances prodiguait aux blessés, à Versailles et dans les environs.

Je partis pour le Mans, le lendemain de ces visites. J'y revis le R. P. Provincial, un peu revenu, je crois, de son optimisme; je pris congé du R. P. du Lac en le remerciant de son aimable hospitalité. Je m'entretins avec un grand nombre de zouaves qui s'attendaient à marcher à l'ennemi

d'un moment à l'autre. Ils étaient calmes, résolus, comme des hommes qui ont la conscience d'un grand devoir à remplir, et décidés à le remplir à tout prix. On sait comment ils s'en acquittèrent.

Nous reprîmes, le P. Fressencourt et moi, le chemin de Versailles. Nous ne trouvâmes aucune difficulté jusqu'à notre arrivée à Dreux. Cette ville, peu de jours après notre passage, avait été prise par les Allemands, à la suite d'un combat sans importance. Mais l'ennemi, trop peu nombreux, n'avait pas cru devoir s'y maintenir ; il s'était retiré, et les Français y étaient rentrés. Quand nous nous présentâmes aux avant-postes avec notre voiture, pour sortir de la ville et prendre la route de Houdan, les soldats s'y opposèrent absolument. J'envoyai chercher le capitaine qui commandait le poste ; il fut inexorable et nous déclara que nous ne passerions pas. J'eus beau lui mettre sous les yeux notre passeport français, visé par le maire de Dreux, M. Villeul, par le commandant de la place de Bourth, le commandant Cols ; le maire de Laigle, M. Rouyer ; rien n'y fit. Nous dûmes rentrer dans la ville et nous présenter à l'état-major. Le général du Temple nous reçut fort aimablement, et signa notre laissez-passer. Cette fois, le capitaine dut s'exécuter. Mais nous avions perdu plus d'une heure dans ces négociations. Nous quittâmes les lignes françaises pour rentrer dans la zone occupée par l'ennemi ; c'était le 14 novembre.

A deux kilomètres de Dreux, nous rencontrâmes deux uhlans qui se tenaient en grand'gardes sur la route, d'où ils dominaient au loin tout le pays. Ils nous arrêtèrent, naturellement, mais ne firent pas trop de difficulté pour nous laisser continuer notre chemin ; nos papiers allemands nous autorisaient à circuler dans tous les lieux où nous pouvions exercer notre ministère. Ils nous demandèrent ce qui se passait à Dreux, si les Français étaient en grand nombre, etc. Nous leur répondîmes, en riant, que les troupes de Dreux étaient assez nombreuses pour écraser leur cavalerie de Houdan, et, au besoin, pour marcher sur Versailles, etc. Ils virent clairement que nous ne voulions rien leur dire, et eux aussi prirent la chose en riant. Hélas ! en leur parlant ainsi,

nous ne faisions, en effet, qu'une plaisanterie. Car quelques jours plus tard, la garnison de Dreux ayant fait une pointe du côté de Houdan, avec la pensée d'en déloger l'ennemi, dut battre en retraite, après un combat assez sérieux, à la suite duquel Dreux fut définitivement évacué par les Français et occupé par l'ennemi.

Nous retrouvâmes à Houdan les troupes que nous y avions vues à notre passage, et nous pûmes rentrer à Versailles, sans incident.

Cependant le siège de Paris continuait, et les jours se succédaient avec une désespérante monotonie. Ce n'est pas que les parisiens restassent oisifs ; on entendait le canon, du matin au soir et du soir au matin. Quand les combats avaient lieu au nord, à l'est ou au sud de Paris, nous ne savions qu'imparfaitement ce qui se passait ; seul, le journal allemand nous renseignait plus ou moins exactement, sur les différents épisodes de cette guerre sans fin. C'est ainsi que nous apprîmes la sortie de l'amiral La Roncière Le Noury sur le Bourget, à la tête de ses marins. Mais le journal ne dit pas l'héroïsme déployé dans cette circonstance, par nos troupes, et les pertes sérieuses subies par les assiégeants. Il en fut de même de Champigny, qui fut une très grande et très sanglante bataille. De Versailles nous entendions le bruit formidable de la lutte, vers le sud de Paris, et de ce côté le ciel était embrasé comme par une aurore boréale.

Mais il devenait de plus en plus évident que Paris finirait par épuiser ses ressources, et les Allemands n'avaient aucun espoir de réduire la ville autrement que par la famine. Nous plaisantions souvent les officiers sur ce procédé peu glorieux. « Comment, leur disions-nous, vous ne pourrez pas même vous vanter d'avoir pris d'assaut un seul des forts de Paris. En campagne, vous avez lutté trois contre un ; vous nous avez écrasés sous la masse de vos troupes et le nombre de vos boulets, et aujourd'hui vous allez prendre une ville, en faisant mourir de faim les femmes et les enfants. » En gens pratiques, ils nous répondaient qu'ils n'avaient nulle envie de faire tuer vingt mille de leurs soldats, pour s'emparer d'une place qui

se livrerait forcément à eux, dans quelques jours, ou dans quelques semaines, au plus tard.

C'est, en effet, ce qui arriva. Paris aux abois entra en négociation, et, le 2 février 1871, un armistice fut signé. C'était la fin de la guerre étrangère. Ce jour là, on cessa d'entendre, à Paris et dans les localités voisines, le bruit sinistre du canon qui, pendant cinq mois entiers, n'avait cessé de retentir à peu près sans interruption. Hélas! on devait l'entendre de nouveau, deux mois plus tard, et, cette fois, dans des circonstances bien plus tristes encore, pendant le sanglant et honteux épisode de la Commune.

J. NOURY, S. J.

ZÉNAÏDE FLEURIOT[1]

Zénaïde Fleuriot naquit à Saint-Brieuc, le 8 octobre 1829. Elle est fille de la vraie et noble race bretonne, entreprenante et hardie, poétique et rêveuse, fidèle à toutes les causes qui le méritent, enracinée dans la foi chrétienne comme les chênes dans « sa terre de granit ». Son enfance fut solitaire. Au Palacret,dans cette campagne dont le nom seul, plus tard, éveillera dans son âme un cortège de pieux souvenirs, au milieu des bois, « dans la lande tout odorante de bruyères », elle erre à l'aventure, écoutant le bruit de l'eau « qu'elle préfère à toutes les harmonies », jouissant de son indépendance rustique, lisant Walter Scott, et cherchant dans les branches d'un mûrier un chez soi, une maison aérienne qui lui rappelle les aventures de son grand ami Jack Robinson Crusoë. Mais le mûrier fut abattu, et Zénaïde Fleuriot raconta plus tard son premier gros chagrin : « Je m'assis sur le tronc renversé et je pleurai amèrement. Cet incident termina ma carrière de Robinson. »

D'autres épreuves plus terribles attristèrent sa jeunesse. Après la Révolution de 1830, son père dut vendre sa charge d'avoué et perdit une grande partie de sa fortune : des étrangers vinrent habiter la douce solitude du Palacret, et, à vingt ans, Zénaïde quittait le foyer domestique pour diriger, dans la famille de Kéréver, l'éducation de trois jeunes filles.

A partir de ce moment, les lettres de la jeune gouvernante nous racontent sa vie, ses occupations, ses projets, ses livres,

1. *Zénaïde Fleuriot, sa vie, ses œuvres, sa correspondance*, par F. Fleuriot-Kérinou. In-12, pp. VIII-584. Pr. : 4 fr. Hachette. — *Les Prévalonnais, la Vie en famille, Sans Beauté, la Glorieuse*, par Zénaïde Fleuriot, 4 volumes in-16, chaque volume : 2 fr. Hachette. — *Mon dernier Livre* (œuvre posthume), par Zénaïde Fleuriot. In-12, pp. VIII-208. Hachette.

et M. Fleuriot-Kérinou, son historien, lui laisse la parole. Nous avons là, en réalité, suivant la remarque très juste de M. d'Azambuja « un ouvrage inédit de Zénaïde Fleuriot ». On y retrouve toutes les qualités habituelles de l'écrivain, et, par surcroît, la fraîcheur d'expression, la naïveté du sentiment, la vivacité du tour, en un mot toutes les grâces aimables et spontanées du genre épistolaire tel que l'ont compris, dans notre pays de France, les Sévigné ou les Eugénie de Guérin.

Malgré l'affection très vive dont elle fut dès l'abord entourée dans la famille de Kéréver, les commencements du préceptorat furent pénibles pour ce caractère indépendant. Mais, dans ces épreuves, elle se répète à elle-même la parole qu'on vient de lui transmettre et qu'a dite son père mourant : « Mon cœur la bénit. Qu'elle reste à son devoir. » Zénaïde Fleuriot resta à son devoir, supportant vaillamment la pauvreté, et c'est chose touchante de la voir entrer dans le détail des plus menues dépenses ; faisant des économies pour subvenir aux besoins de sa famille ; aimant ses trois élèves d'un maternel amour ; pleurant sur la tombe de l'une d'entr'elles, et « portant le deuil des vêtements et du cœur ».

Elle commence dès lors à écrire des nouvelles et des romans, et voici les premiers succès et la gloire naissante. En 1857, on couronne à Lyon *La Fontaine du Moine rouge*. Quelques années plus tard, Hippolyte Violeau et Alfred Nettement saluent l'apparition des *Souvenirs d'une Douairière* et de *la Vie en Famille*. Dans une lettre du 15 février 1862, l'écrivain nous dit sa joie et ses espérances : elle pourra bientôt, peut-être, avec l'argent de ses livres, acquitter toutes les dettes de son père : « Pauvre père ! que n'a-t-il pu vivre assez pour voir ce jour ! J'eusse été si heureuse de l'aider à porter le poids de la lutte pour la vie. Enfin, que la volonté de Dieu soit faite ! » Les œuvres littéraires se succèdent rapidement et d'illustres amitiés encouragent les efforts de la romancière catholique.

Au premier rang, il faut nommer la princesse Wittgenstein[1] dont elle fit la connaissance à Rome. Les lettres

1. Voir *les Études* du 15 avril 1896.

échangées entre la grande dame, mère de la princesse de Hohenlohe, et l'humble gouvernante des demoiselles de Kéréver, sont très remarquables au point de vue littéraire. A Paris, Zénaïde Fleuriot refuse de rendre visite « à cette dangereuse madame Sand qui avait demandé à la voir ». Il serait intéressant de la suivre, en prenant pour guide sa correspondance, à Rome pendant le Concile, à Paris pendant le siège, à Lockmariaker, village perdu sur les côtes du Morbihan « solitude à la Robinson » où son travail, pendant dix-sept ans, fut opiniâtre et fécond, et donna à la littérature française ses œuvres les plus remarquées : *Pieds d'argile*, que la princesse Wittgenstein salue en écrivant de Rome à son amie de France : « Progrès, progrès, progrès ! » ; *Miss Idéal ; Sans Beauté ; Aigle et Colombe* couronné par l'Académie française. Quand la mort vient mettre fin au labeur de cette bonne ouvrière de la plume, son œuvre littéraire se compose de soixante volumes dont nous essaierons de signaler les caractères généraux et de faire ressortir le mérite.

Cette esquisse biographique serait trop incomplète, si nous ne disions quelle part, dans cette noble existence, fut toujours faite à la religion, à la piété, à la vie intérieure. C'est à partir de 1867 principalement que, suivant l'expression de son journal intime, Zénaïde Fleuriot veut « se mettre au service de Dieu ». Elle venait de perdre Alix de Kéréver ; elle fait alors, sous la direction du P. Olivaint, une première retraite pendant laquelle les pensées les plus graves occupent fortement son esprit et son cœur : « J'ai connu la mort, je l'ai embrassée dans ce que j'avais de plus cher, je ne veux plus désirer qu'une chose : bien mourir. » En 1868, nouvelle retraite, « la retraite décisive » : elle examine devant Dieu la question de son avenir et elle se croit appelée à la vie religieuse, mais le P. Olivaint lui donne les conseils de la sagesse : « Vivez dans le monde, en vraie chrétienne, et servez Dieu par votre plume. Votre nature habituée à l'indépendance ne supporterait pas les bandelettes de l'enfance religieuse ; elle aurait des soubresauts qui les briseraient et vous en concevriez ensuite des remords. »

Elle obéit au saint qui devait, trois ans plus tard, donner sa vie pour l'Église de Dieu ; mais souvent, dans sa pieuse existence, elle fit « ces petits voyages dans la voie des conseils évangéliques », dont lui avait parlé son directeur ; souvent elle goûta ce qu'elle se plait à appeler dans sa correspondance « la paix dans le sacrifice ».

Sa piété fut pleine de bon sens : pendant le Concile, à Rome, elle laisse aux docteurs les discussions théologiques, elle n'est point avec « les Dames faillibilistes », et, à son avis, « les langues des femmes font un mal affreux ».

Sa piété est éminemment pratique : elle écrit à Claire de Kéréver, à propos du *Génie du Christianisme* : « La religion a sa poésie, mais, bien étudiée, bien comprise, elle entre dans la réalité. Défie-toi du vague, tout est réel : la vie, la mort, l'éternité, le bonheur à venir. »

Elle fait le bien autour d'elle. A Lokmariaker, elle soulage la misère des pauvres marins. A Paris, en collaboration avec d'illustres dames réunies sous la présidence de la maréchale de Mac-Mahon, elle prend part à la fondation d'une école professionnelle catholique et elle en devient la directrice générale. « Croyez, écrit-elle à une amie, que les âmes des modistes et des couturières sauvées pèseront plus lourd dans ma petite balance que les livres pour lesquels je reçois des visites de personnages illustres. »

Cette grande chrétienne ne pouvait craindre la mort. « Il est doux de mourir », c'est le titre que Zénaïde Fleuriot donnait à une de ses poésies composées aux heures d'inspiration fugitive et de loisir :

Mourir, c'est voir crouler la cabane d'argile
Où notre être immortel frissonne à tous les vents.....
C'est ouvrir son regard aux clartés éternelles
Après qu'on a vécu, c'est-à dire souffert.

Elle cessa de vivre et de souffrir le 19 décembre 1890, et la religion consola les derniers moments de celle qui, au lendemain de la triste mort de George Sand, écrivait à la princesse Wittgenstein : « Le talent ne vaut pas la foi aux heures solennelles. »

Zénaïde Fleuriot fut, dans toute la force de l'expression, un écrivain religieux. La piété, nous l'avons dit, a tenu une grande place dans son existence ; le souci de la vie intérieure domina toute ses autres préoccupations, et, dans ses épreuves, dans les circonstances les plus difficiles, elle montra sans aucune hésitation, avec simplicité, l'héroïsme d'une grande âme chrétienne. C'est dire assez que, dans sa carrière littéraire, les intérêts de sa gloire ou de sa fortune la touchèrent médiocrement, et que, soucieuse uniquement de travailler pour Dieu, elle voulut que chacun de ses livres fût une bonne action. Il faut l'entendre elle-même dans une lettre qu'elle écrit, le 2 février 1874, à la princesse Wittgenstein : « Je suis un petit soldat de la vérité ; je sais que près de 500 000 personnes me lisent en ce moment, et je regrette de n'avoir qu'une arme bien légère. Je tâcherai de lui donner plus de solidité, de brillant même, mais uniquement pour satisfaire ma conscience. » Et, huit jours avant sa mort, au président du cercle catholique des Étudiants : « Je puis me rendre le témoignage que je n'ai pas écrit une ligne qui ne fût pour le bien des âmes. »

Il faudrait plaindre assurément celui qui sourirait à la lecture de ces lignes et qui serait incapable de sentir tout ce qu'il y a de profondément honnête dans cette façon de comprendre le métier d'écrivain. On voudra bien, quoi qu'il en soit, nous accorder que Balzac, l'auteur de *la Comédie humaine*, fut moins estimable, le jour où, dans un salon, à qui lui demandait dans quel but et à quelle fin il avait travaillé, il fit cette réponse cynique : « J'ai voulu me faire des rentes. »

Qu'on se garde cependant de croire que la préoccupation de l'utilité morale ait nui au talent de Zénaïde Fleuriot, et qu'il faille mettre ses romans dans la catégorie des ouvrages qu'on a pu appeler « les mauvais bons livres ». La sincérité de l'observation gênée par le parti pris de moraliser ; le soin fatigant de tirer de chaque événement une conclusion pratique pour le lecteur ; le souci de faire de tous les personnages les humbles serviteurs de la thèse à démontrer et de les conduire au dénoûment voulu à travers mille

invraisemblances; les exhortations et les maximes spirituelles, les citations de la Bible accumulées sans raison; voilà sans doute, ou je me trompe, les éléments d'un « mauvais bon livre », et ce sont précisément, en partie du moins, les défauts que la critique française a signalés dans le roman de l'année 1897 en Angleterre, *The Christian a Story*, par M. Hall Caine.

En un mot, on croit ouvrir un roman et on lit un sermon. Et quel sermon! L'histoire de l'éloquence sacrée n'a rien à y voir.

Mais non, il n'y a rien de *piétiste* dans le talent de Zénaïde Fleuriot; elle n'est point prêcheuse, ses personnages trouvent leur châtiment ou leur récompense dans les conséquences inéluctables et logiques de leurs propres fautes ou de leurs bonnes actions; les événements parlent assez et nous donnent de salutaires leçons. Ainsi dans *la Glorieuse*, ainsi dans *Sans beauté*. Que s'il est nécessaire parfois de marquer davantage la thèse et de tirer plus nettement, pour ainsi parler, la moralité de la fable, généralement quelques mots suffisent à l'auteur.

Je n'insiste pas, au point de vue qui nous occupe maintenant, sur un mérite qu'il faudrait signaler avec éloge dans un écrivain libre-penseur ou protestant: jamais dans les œuvres de la romancière bretonne, jamais dans ces soixante volumes, la moindre plaisanterie déplacée sur les personnes ou les choses de la religion; et, quoique tous ses livres ne puissent faire la lecture habituelle de la première adolescence, jamais la moindre atteinte portée à la pureté de la morale chrétienne.

La grande leçon qui se dégage des œuvres de Zénaïde Fleuriot, et qui témoigne tout à la fois de son esprit religieux et de la finesse de ses observations psychologiques, la voici. Quand ses personnages, après avoir subi quelques défaites dans les luttes intimes de la vertu, se convertissent, pour employer le mot de la langue chrétienne, et reviennent à la pratique d'une vie honnête; davantage encore, quand au milieu des terribles difficultés, en présence des formidables

devoirs qui s'imposent à leur conscience, ils hésitent et se troublent, désespérant d'eux-mêmes : c'est la religion qui les relève de leurs abaissements et de leurs dégradations et qui fortifie leurs âmes, c'est à la religion qu'ils doivent les sublimes élans, le courage des grands sacrifices, les énergies victorieuses de tous les obstacles.

Sans Beauté, un des romans les plus remarquables de l'écrivain catholique, est à ce point de vue très intéressant à étudier. Ce récit peut avantageusement soutenir la comparaison avec *Philiberte* ou *la Laide*, d'Émile Augier, bluette comique en 3 actes, facile et légère, d'où la grande émotion dramatique est absente, et sans grande portée philosophique et morale. *Sans Beauté*, œuvre d'une sévère unité et d'une belle ordonnance, nous présente une situation unique dont le développement facile, avec le concours d'un petit nombre de personnages, amène tous les incidents du récit : c'est l'histoire d'une jeune fille que sa laideur expose à toutes les avanies. Dès le début, le lecteur se pose à lui-même la question suivante : la vie, avec ses injustices et ses déceptions, ne rendra-t-elle pas mauvaise et méchante la pauvre disgrâciée ? Le cas, on le voit, mérite d'être étudié. La lutte qui, pendant de longues années, se livre dans cette âme et dont l'issue décidera de la direction morale d'une existence tout entière, offre des alternatives diverses. Mais grâce à la forte éducation du couvent, grâce aux secourables inspirations de la piété chrétienne, malgré de passagères défaites, la victoire, préparée par une série de touchants sacrifices, s'affirme complète et définitive.

Nous admirons là vraiment, pour emprunter à M. Georges Duruy le titre de l'une de ses plus touchantes nouvelles, « une victoire d'âme » ; et, dans l'issue du combat, l'influence décisive a été l'influence de la religion. Pour donner à la leçon morale plus de clarté et à la thèse une force plus grande, l'auteur a eu la très heureuse idée de présenter son récit sous la forme autobiographique, si parfaitement adaptée aux exigences de l'analyse de nos plus intimes sentiments et des motifs secrets qui nous font agir dans les plus graves circonstances.

Tout de même que, dans la solitude des montagnes d'Au-

vergne, *le Disciple* d'Adrien Sixte, écrivant les pages dramatiques de son journal, nous fait assister à la ruine en son âme de tous les sentiments d'honneur et de probité sous l'influence des doctrines matérialistes de son vieux maître ; de même, dans une étude très habilement conduite et qui a tout le charme d'un émouvant récit, sans aucune prétention scientifique, sans citer les noms de Schopenhauer ou de Spinosa, qui viennent naturellement sous la plume de l'étudiant Robert Greslon, sans aucune considération profonde sur la nécessité qui fait de notre conduite l'image et le reflet de nos idées, les confidences de la jeune fille *sans beauté* nous montrent comment la religion console ses tristesses, la conserve bonne envers tous et malgré tout, et change pour elle en joies intimes et durables l'amertume des plus durs sacrifices.

C'est la même conclusion religieuse qui ressort de l'œuvre posthume de Zénaïde Fleuriot. Ces pages, qui ont pour titre *Mon dernier Livre* « composé » suivant la remarque très juste de M. Fleuriot-Kérinou « pour un autre public que celui auquel s'adressaient les autres ouvrages » du même auteur, nous offrent, sous forme de correspondance entre une religieuse et une femme du monde, une série de pieuses maximes et de chaleureuses exhortations. C'est l'œuvre du soir, l'œuvre dans laquelle une âme noble et pure, qui connaît la vie et qui a médité sur la mort et l'éternité, parle à nos cœurs le langage sévère de l'expérience, de la sagesse, de la sainteté même. On y voit comment, avec le secours de Dieu, la faiblesse se change en force et la pusillanimité en vaillance; on y constate, sous l'influence des idées religieuses, l'épanouissement rapide, dans un cœur sincère, de toutes les vertus qui effraient la faiblesse humaine.

Que cette part faite ainsi à la religion dans la vie morale de l'humanité ne soit pas de parti pris exagérée; que ces observations de la romancière catholique nous donnent une image vraie de la réalité vivante : qui pourrait sérieusement le nier? Hélas! sans le secours de cette « piété » qui, suivant le mot de Bossuet, « est le tout de l'homme », les meilleurs d'entre nous, les plus purs et les plus vaillants, doivent

avouer leur irrémédiable impuissance et reconnaître qu'ils n'ont guère que les vertus qui ne leur demandent aucun sacrifice.

Cette vérité dont le chrétien trouve chaque jour de nouvelles preuves dans son expérience intime et dans le spectacle de la vie, il est singulièrement intéressant d'en trouver l'expression nettement formulée dans les romans de Georges Éliot. Les opinions philosophiques de la femme qui, par d'incontestables chefs-d'œuvre, rendit célèbre en Angleterre et dans le monde ce pseudonyme littéraire, sont assez connues. Mais quoi! On a beau être libre-penseuse; on a beau subir l'influence des idées d'Auguste Comte et des positivistes anglais : puisque l'on fait profession d'être naturaliste, c'est-à-dire de fonder tout son art sur l'imitation de la nature, puisque l'on veut nous donner des peintures ressemblantes de l'homme et de la vie, il faut bien constater la vérité; et la vérité, c'est que la religion transforme, élève et purifie les âmes. Voilà pourquoi, dans *Adam Bede*, Maggie Tulliver doit sa régénération morale à la lecture de l'*Imitation de Jésus-Christ;* voilà pourquoi, dans d'autres récits du même auteur, les conseils pieux et les maximes évangéliques exercent sur de pauvres égarés, sur des âmes criminelles, une influence salutaire et purifiante.

Ainsi G. Éliot et Zénaïde Fleuriot se rencontrent dans le même hommage rendu à la féconde vertu des idées religieuses, dans la constatation d'une vérité souverainement importante et pratique; et si la romancière catholique a remarqué, dans les œuvres de l'écrivain dont elle tenait en si haute estime le réel talent, cet aveu, vraiment significatif sous une telle plume, de la force moralisatrice de la religion, ce fut pour elle sans doute une joie intime et profonde.

Celle qui servait si bien et par tant de nobles écrits la cause de la vérité reçut en 1872, du Souverain Pontife, un bref spécial qui remplit d'allégresse le cœur de la grande chrétienne, et qui stimula puissamment le zèle religieux de l'écrivain. « Ce que des hommes de grand mérite », disait Pie IX, « n'ont pas jugé indigne d'eux, les uns de composer parfois des récits de faits imaginaires, les autres de

donner à des histoires véritables l'attrait de la fiction dans le but d'éloigner par là les hommes de la lecture des livres impies et de jeter dans leur cœur à leur insu en quelque sorte, des semences de piété : nous vous félicitons, chère fille en Jésus-Christ, de l'avoir fait aussi dans les nombreux volumes que vous avez publiés. »

On ne saurait faire de l'écrivain religieux que fut Zénaïde Fleuriot un éloge plus magnifique et qui honore davantage sa mémoire.

Zénaïde Fleuriot est un écrivain populaire dans la signification la plus étendue et dans le meilleur sens du mot, je veux dire qu'observant principalement le peuple, elle nous en a donné une image vraie et sympathique et qu'elle a écrit ses livres pour le peuple. Ce qu'elle peint ordinairement, l'objet habituel de son observation, ce ne sont point les hautes classes de la société, ce n'est point le monde élégant du *high life* en dehors duquel certains romanciers modernes semblent croire que rien n'existe ; c'est le peuple, le petit monde provincial qui s'agite autour d'un clocher : paysans, ouvriers, gens de petit négoce, médecins, propriétaires. Dans cet horizon restreint, les moindres incidents de l'existence prennent une importance considérable, les passions communes à l'humanité se développent plus librement, les caractères vraiment originaux sont moins gênés dans le naturel développement de leurs singularités, et la vie, si elle perd en agitation factice, devient en réalité plus intense et plus pleine. Ces coins de la province, trop souvent ignorés des écrivains français, la romancière bretonne les a bien observés et nous en a donné des peintures vraies.

On a cru parfois décerner un grand éloge à des romans modernes, en faisant remarquer que le fond même du récit était emprunté tout vif à la réalité, et que le lecteur avait sous les yeux la narration dramatique d'un *fait divers* raconté l'an dernier par tous les journaux d'un pays. Ce mérite, si c'en est un, Zénaïde Fleuriot l'a eu souvent : « Dans ses ouvrages, nous dit Claire de Kéréver, nous retrouvions des scènes de notre vie de tous les jours. » Et ailleurs : « Les traits de la

vie réelle abondent dans ses ouvrages. » Pour ne donner qu'un exemple de ces « livres vécus », nous citerons *Alix*. Mais n'insistons pas, car « les histoires les plus vraies ne sont pas celles qui sont arrivées », comme l'a dit avec une grande finesse l'auteur du *Roi de la Montagne ;* nous avons plutôt à nous demander, et c'est la question vraiment intéressante, si nous retrouvons dans les œuvres de la romancière les mœurs, les idées, les préjugés des classes moyennes de la province et si, à ce titre, Zénaïde Fleuriot peut être appelée un écrivain populaire. Le lecteur en jugera.

Voici *la Glorieuse*, roman où ne manquent ni l'unité, ni l'intérêt dramatique, étude très approfondie et d'un intérêt vraiment général. Cette provinciale, la femme du marchand Claude Petit, la petite bourgeoise qui veut faire de sa fille une grande dame, hélas ! c'est dans notre France, depuis de longues années déjà, un type universel. Mais des traits originaux et vraiment personnels donnent à cette physionomie un relief étonnant : c'est une manière de Philaminte, et Claude, nouveau Chrysale, courbe la tête et obéit à sa femme.

Elle le fait trembler dès qu'elle prend son ton. Et quel ton ! On y sent l'âpreté, la facilité populacière, la verve intarissable de l'éloquence de la rue ou de la petite boutique ; on y retrouve, sauf le bon sens, l'entrain comique des tirades de la vieille servante Martine, car madame Petit n'a point fréquenté à l'hôtel de Rambouillet. Quand on lit ses invectives, on croit la voir, l'œil en feu, le poing sur la hanche, la tête haute, le bras tendu dans un geste de commandement, imposer à tous ses impérieuses volontés.

Nous nous intéressons aussi au pauvre Claude, malheureux en ménage, colporteur jadis comme Silas Marner, et devenu, par son habileté commerciale, un des principaux marchands de la petite bourgade, intelligence bornée, caractère sans énergie, mais ennobli dans sa vulgarité même par l'affection paternelle qui remplit tout son cœur et toute son âme. Il est comique sans doute, mais il reste vraiment sympathique au lecteur, réunissant ainsi dans son personnage deux traits différents dont on s'est plu souvent à signaler l'étroite union

dans les figures les plus intéressantes des meilleurs romans anglais.

Railler férocement cette manière de bourgeois épais et vulgaire, quoi de plus facile à l'auteur? et tel de nos romanciers, soi-disant naturalistes, n'y eût certes point manqué. Mais si vraiment, comme l'a dit George Sand, « le but de l'art doit être de nous faire aimer les objets de sa sollicitude », il faut saluer dans Zénaïde Fleuriot une grande artiste. Respectant les petits et les humbles, aimant ces types populaires qu'elle a si finement observés, elle nous donne des peintures ressemblantes où passe un chaud rayon d'idéal; nous comprenons, en la lisant, la poésie des choses vulgaires et communes, et nous aimons toutes ces simplicités et toutes ces naïvetés. Qui ne sourirait des gaucheries et des timidités de Claude Petit, mais qui pourrait lui refuser sa sympathie? Voyez-le plutôt; sa fille, malgré lui, a été envoyée par l'irascible et toute puissante madame Petit dans un riche pensionnat. Dix jours après, il n'y tient plus; ayant perdu le sommeil et l'appétit, las de pleurer son enfant, il veut la revoir. Il part donc, sous un faux prétexte, cachant à « la glorieuse », sa femme, le but de son voyage; le voilà dans le parloir de Saint-André « assis modestement dans un coin, honteux de voir sur le parquet brillant la trace poudreuse de ses pas ». La supérieure arrive, et avec des précautions infinies, après de longues réticences, craignant de blesser l'amour-propre du brave homme, elle lui fait comprendre que l'éducation donnée au pensionnat ne convient pas à une jeune fille destinée à tenir, dans un petit magasin, les comptes du *Doit* et *Avoir*. Que ne le disait-elle plus tôt et que ne parlait-elle plus clairement? L'honnête Claude Petit va l'emmener immédiatement, son enfant bien-aimée... Il faut lire tout entière cette scène attendrissante et comique. On le devine d'ailleurs : la fille de la *Glorieuse* ne quittera pas le pensionnat où les nobles demoiselles de la contrée font leurs études; il y a les empêchements que l'on connaît à son retour dans la petite ville, dans la petite boutique; elle montrera par les infortunes de son existence de déclassée et par sa fin misérable, où doivent aboutir, quand il s'agit de l'éducation et de l'avenir

des enfants, les ambitions et les rêves des familles imprudentes.

Quand on lit cette histoire d'un intérêt si général et si humain, ce récit clair et simple où des personnages comme nous en rencontrons tous les jours dans la rue jouent sous nos yeux un drame, comme il s'en passe trop souvent, ces descriptions si exactes de la vie ordinaire et commune dans une petite ville de province, on se prend à faire une supposition et on se demande quelle eût été la fortune du livre, s'il eût paru sous le nom et la signature d'un romancier anglais que nous prendrons, si vous le voulez bien, parmi les meilleurs et les plus illustres. Peut-être, à propos de Dickens, les critiques, se servant de la formule consacrée, diraient alors : l'auteur de *David Copperfield* et de la *Glorieuse ;* ou bien, à propos de Georges Éliot: l'auteur d'*Adam Bede*, de *Silas Marner* et de *la Glorieuse.* Mais on voit bien que c'est une pure hypothèse ; nous ne voulons nullement insinuer qu'il faille mettre *la Glorieuse* au rang des chefs-d'œuvre dont on vient de lire les noms. Zénaïde Fleuriot, elle-même, se fût offensée de la comparaison, elle qui, trop modeste sans doute, écrivait à la princesse Wittgenstein : « Je trouve George Éliot d'une force ! Je donnerais mes soixante volumes pour son *Adam Bede.* » Nous avons simplement voulu signaler l'incontestable mérite de ce roman et sa très grande valeur littéraire.

C'est encore la province que la romancière bretonne étudie dans les *Prévalonnais*, c'est le peuple et les classes moyennes. Ici, point d'unité stricte ; pas de thèse à établir ; pas d'impression unique qui se dégage. Une figure cependant frappe le lecteur, assez fortement accentuée, assez nettement dessinée pour que la comparaison avec les types analogues de la comédie ou du roman, ne la fasse point pâlir : le lecteur des *Prévalonnais* comprend que nous voulons parler de l' « avaricieux » Jérôme Villeandré.

Assurément l'auteur n'a pas voulu rivaliser avec Molière ou Balzac. On partage cependant l'avis de la princesse

Wittgenstein qui écrivait à Zénaïde Fleuriot : « Votre avare est excellent, le portrait s'élève au-dessus du croquis. » N'oublions pas le trait vraiment original de ce caractère : le sordide vieillard a étudié le droit, il se dit « expert » et on lit sur la porte de son cabinet le mot consacré : *Étude.* Dans l'œuvre d'un romancier à la mode, une idée si ingénieuse ne passerait pas inaperçue ; les critiques feraient remarquer comment la profession particulière modifie et transforme une passion générale et commune à l'humanité.

Ils auraient certainement raison ; et s'il est, suivant les conditions, bien des façons d'être avare, les hommes de loi sans doute ont la leur. Dans une *Étude* on agite les questions d'argent, on donne des conseils pour les ventes, les achats, les testaments, les procès ; « on fait des affaires » ; sans doute, à ce métier, l'esprit doit s'affiner singulièrement, et, dans ce *milieu* spécial, si l'on n'a pas une conscience plus délicate que celle de Jérôme Villeandré, l'on est vite et terriblement armé pour les luttes de la vie, en province surtout et parmi les gens simples de la campagne. Qui possèdera mieux l'art de s'enrichir au moyen

> Des dits, des contredits, enquêtes, compulsoires,
> Rapports d'experts, transports, frais d'interlocutoires ?

Parmi les croquis intéressants et pris sur le vif que nous trouvons dans les *Prévalonnais*, nous citerions volontiers un joli tableau de genre : c'est un intérieur de vieilles filles, qui, d'ailleurs, sont très originales dans leur espèce, n'étant pas « commères » le moins du monde.

C'est encore l'écrivain populaire, l'observateur et le peintre du peuple que nous retrouvons dans la *Vie en Famille.* Le titre indique l'objet du livre. Je ne m'y arrêterai pas et j'avouerai que ces récits ne manquent pas d'une certaine monotonie. Mises en bonne place dans le cours d'une narration intéressante, toutes ces belles scènes paraîtraient délicieuses de naïveté familiale et d'abandon ; mais l'absence de toute intrigue, la continuité du même procédé, l'accumulation de circonstances trop peu caractéristiques et de détails

trop peu significatifs, tout cela fatigue l'attention du lecteur, et, à ce livre très estimable sans doute et qui mérita les éloges d'Alfred Nettement, on préfèrera, nous le croyons, les autres œuvres de la romancière qui, par son talent même, nous a donné le droit d'être sèvères à son égard. Je ne puis cependant fermer ce volume sans en transcrire une page très remarquable. Ces quelques lignes montreront que Zénaïde Fleuriot a bien connu le vrai peuple de sa catholique Bretagne, et que, en l'observant, au spectacle de ses rudes labeurs et de ses misères, elle n'a point subi les entraînements de je ne sais quelle fausse sensibilité qui accuserait facilement, chez d'autres auteurs, des tendances socialistes : « Ceux qui discourent sur les malheurs du peuple ne l'ont jamais vu de près, j'entends le peuple travailleur et chrétien. Avec sa foi et son énergie, ce peuple accepte l'existence telle qu'elle lui a été faite. La religion est la vie de son âme ; les affections de famille, la joie de son cœur. Les pauvres souffrent comme les autres, c'est certain ; mais qu'un chagrin les prenne au cœur, la nécessité est là qui les pousse au travail, et le travail, c'est le remède. Ils ne connaissent pas le tête-à-tête avec la douleur, et, quand l'angoisse et l'inquiétude, ces terribles hôtesses de toute âme humaine, entrent dans leurs âmes, elles n'y rencontrent qu'une sensibilité à demi éveillée sur laquelle leur action ne saurait exercer de profonds ravages. »

Ces peintures si vraies et si sympathiques de la vie populaire, ces récits dramatiques où revivent les mœurs, les coutumes et les idées de la province, c'est pour le peuple que Zénaïde Fleuriot les a faits : elle a écrit ses livres pour être lue du peuple. « Allez au peuple », cette formule du siècle finissant qui a trouvé parmi la génération contemporaine les plus retentissants échos, c'est à l'écrivain catholique principalement qu'il faudrait la redire.

Il faut combattre les influences qui déracinent, dans l'âme des humbles et des petits, la foi, l'honneur, la probité; il faut donner à ces intelligences simples le pain de la vérité, à ces cœurs succombant sous le poids des rudes labeurs de la vie, la bonne parole d'espérance et de charité qui récon-

forte. Or, c'est un fait lamentable, le peuple, dans notre littérature, semble trop oublié. L'art, en France, par ses origines et ses formes savantes, par les délicatesses de sa langue épurée, est essentiellement aristocratique. On peut voir en Allemagne des servantes ou des ouvriers passer l'après-midi du dimanche à lire une tragédie de Schiller. Mettez Racine entre les mains de votre voisin l'horloger ou le menuisier : ces finesses de la pensée et du sentiment, ces grâces touchantes de l'expression « ne feront point son affaire », et, à tous vos chefs-d'œuvre, il préfèrera l'almanach de l'an dernier ; bien avisé s'il ne cherche pas la distraction d'une heure de loisir dans quelque feuilleton immoral, manquant totalement d'honnêteté, de littérature et de bon sens.

Ils méritent donc les encouragements de toute âme honnête, les écrivains de talent qui ont voulu rester populaires, et qui procurent aux petits et aux humbles, aux esprits d'une culture moyenne, ces pures jouissances où la morale la plus sévère n'a rien à reprendre, où le cœur et l'intelligence trouvent également leur compte, et oublient un instant, dans un monde idéal, les réalités de cette vie qui est mauvaise.

Telle fut Zénaïde Fleuriot. Capable assurément, on l'a vu, de rivaliser avec les plus illustres d'entre les romanciers contemporains par la finesse et l'exactitude de l'observation, par le don de faire vivre les personnages d'une vie intense et dramatique, par l'art de la composition, elle a évité tout ce qui aurait compromis dans le peuple le succès de ses bons livres en dépassant les intelligences ordinaires, c'est à savoir : les longues analyses psychologiques, les détails techniques laborieusement accumulés, et, avant toute chose, « l'écriture artiste ». Sa langue n'a aucune de ces recherches prétentieuses, de ces singularités dont l'inconvénient principal est d'attirer sur les mots l'attention qui doit se porter aux idées et aux choses ; on n'y rencontre pas ces incorrections, ces gaucheries de l'expression si fréquentes dans les œuvres de Balzac. C'est un style d'une limpidité et d'une simplicité parfaites, capable de suffire sans efforts aux exigences d'un genre littéraire où se mêlent les formes les plus variées de la pensée, les descriptions et les dialogues, les lettres et les réflexions morales.

Écrivain religieux, écrivain populaire dans le sens que nous avons dit, c'était assez pour que le grand public honnête de notre France saluât dans Zénaïde Fleuriot une romancière selon son cœur et ses désirs; les soixante volumes du fécond écrivain ont obtenu l'un des plus beaux succès de librairie qu'on ait signalés à notre époque. Mais sa renommée sera-t-elle durable, et la postérité connaîtra-t-elle le nom et les œuvres de Zénaïde Fleuriot? Sera-t-elle « immortelle », suivant l'affirmation de M. d'Azambuja dans son intéressant article littéraire[1]? Certes, elle ne mourra pas tout entière, si, comme l'a dit la comtesse Olga, dans son beau livre *Miel et Dard*, « mourir tout entier, c'est ne laisser de regret dans aucun cœur, de souvenir dans aucune mémoire, de trace dans aucune voie intellectuelle, de bienfait dans aucune voie humaine, de charité dans aucune voie divine »; mais ira-t-elle, pour emprunter à George Éliot une poétique formule, « rejoindre le chœur invisible de ces morts immortels qui revivent dans les âmes que leur présence fait meilleures... et qui font dans le monde une musique qui ne meurt pas! »

May I join the choir invisible
Of those immortal Dead who live again
In minds made better by their presence...
To make undying music in the World!

Mais qui peut dire les goûts et les préférences des générations à venir? Qui peut promettre la durée à une réputation littéraire? Assurément, par ses grands dons, par son rare talent, par la qualité saine et morale de ses moindres écrits, l'écrivain que nous avons étudié mérite de vivre dans les âges futurs; et c'est le vœu qu'il faut exprimer et que formulera, je l'espère, avec nous, le lecteur qui aura bien voulu nous suivre.

Dans une lettre du 29 septembre 1889, la romancière catholique raconte une scène profondément belle dans sa naïveté: « Ce matin, sur la jetée, je regardais partir le vapeur de Vannes. Tout à coup un prêtre à cheveux blancs

1. Voir *l'Univers* du 4 septembre 1897.

se lève, et, à ma grande confusion, met son chapeau à la main et me dit, si haut que chacun entendait : Je salue mademoiselle Zénaïde Fleuriot, je suis heureux de la voir, de lui exprimer mon admiration, de la remercier, au nom de Dieu, du grand bien qu'elle a fait. »

La postérité, s'il y en a une pour Zénaïde Fleuriot, parlera comme le vieux prêtre et la remerciera « au nom de Dieu du grand bien qu'elle a fait ».

L. CHERVOILLOT, S. J.

LES LEÇONS DE L'ENTOMOLOGIE

I

« Vous voilà donc encore avec vos bêtes? » — Ainsi interpellé, un naturaliste répondait : « J'ai lu dans l'*Imitation :* toutes les fois que j'ai été avec les hommes, je suis revenu moins homme ; eh ! bien, moi, toutes les fois que je vais avec les bêtes, j'en reviens moins bête. » Judicieuse réponse s'il en fût ; ceux-là seuls s'en étonneront qui n'ont jamais demandé de leçons à la nature. Et combien, hélas ! qui ne soupçonnent même pas en quoi ces leçons peuvent consister ?

Parmi les merveilles qui nous entourent, les plus remarquables, les plus étonnantes, sont peut être celles du monde des insectes, monde minuscule, monde immense — une récente et prudente évaluation du nombre probable des espèces distinctes d'insectes de tous les ordres existant à la surface du globe portait ce nombre à dix millions d'espèces — monde immense, indéfiniment varié, à peine exploré cependant. On connaît l'abeille et sa ruche, la fourmi et son nid, l'araignée et ses toiles, le ver à soie et son cocon ; mais en dehors de ces quelques exemples classiques, peut-on dire, et pourtant, je crois pouvoir le dire, bien incomplètement connus eux-mêmes du plus grand nombre de mes lecteurs, combien de milliers d'insectes aux industries compliquées, aux mœurs bizarres sont complètement ignorés ! On les repousse de la main ces importuns, on les écrase du pied, la chenille répugnante, la mouche importune, la guêpe venimeuse, le hanneton malfaisant; on les méprise, on les maudit.

Si quelqu'un était animé de pareils sentiments à l'égard du monde des vermisseaux, qu'il me permette de lui donner un petit conseil : qu'il lise seulement quelques-uns des *Sou-*

venirs entomologiques de M. J.-H. Fabre [1] et ses idées se modifieront. J'ai dit : quelques-uns ; c'est que, j'en suis sûr, après avoir goûté à ce régal scientifique, philosophique et littéraire tout ensemble, il ira jusqu'au bout, depuis l'histoire du scarabée sacré, par où débute la première série, jusqu'à celle de l'empuse appauvrie qui clôt la cinquième, parue il y a quelques mois à peine.

Je voudrais réunir ici quelques-unes des plus remarquables observations de l'habile entomologiste avignonnais. Je ne prétends point remplacer ainsi la lecture de ses livres, mais simplement allécher et amorcer le lecteur. Ces ouvrages, d'ailleurs, on doit le dire, ont fait époque, tant pour le haut intérêt des découvertes scientifiques qu'elles contiennent que pour les idées philosophiques que l'auteur a su en dégager. Double aspect qui lui conciliait l'admiration des savants et lui attirait tout ensemble les attaques de plus d'un transformiste agacé d'être poursuivi d'une façon si vive et si pressante.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue technique, scientifique et philosophique, que ces études sont remarquables ; écoutez le début du premier chapitre du premier volume :

« Les choses se passèrent ainsi. Nous étions cinq ou six : moi le plus vieux, leur maître, mais encore plus leur compagnon et leur ami ; eux, jeunes gens à cœur chaleureux, à riante imagination, débordant de cette sève printanière de la vie qui nous rend si expansifs et si désireux de connaître. Devisant de choses et autres, par un sentier bordé d'hyèbles et d'aubépines, où déjà la cétoine dorée s'enivrait d'amères senteurs sur les corymbes épanouis, on allait voir si le Scarabée sacré avait fait sa première apparition au plateau sablonneux des Angles, et roulait sa pilule de bouse, image du monde pour la vieille Égypte ; on allait s'informer

1. *Souvenirs entomologiques*, 1re série. In-8°, 2 fr. 25. — *Nouveaux Souvenirs entomologiques*. In-12, 3 fr. 50. — *Souvenirs entomologiques*, 3e série. In-8°, 5 fr. — *Souvenirs entomologiques*, 4e série. In-8°, 2 fr. 25. — *Souvenirs entomologiques*, 5e série. In-8°, 2 fr. 50. — Paris, Delagrave. — J'y renverrai respectivement par les chiffres, I, II, III, IV, V.

si les eaux vives de la base de la colline n'abritaient point, sous leur tapis de lentilles aquatiques, de jeunes tritons, dont les branchies ressemblent à de menus rameaux de corail ; si l'épinoche, l'élégant petit poisson des ruisselets, avait mis sa cravate de noces, azur et pourpre ; si de son aile aiguë, l'hirondelle, nouvellement arrivée, effleurait la prairie, pourchassant les tipules, qui sèment leurs œufs en dansant ; si, sur le seuil d'un terrier creusé dans le grès, le lézard ocellé étalait au soleil sa croupe constellée de taches bleues ; si la mouette rieuse, venue de la mer à la suite des légions de poissons qui remontent le Rhône pour frayer dans ses eaux, planait par bandes sur le fleuve en jetant par intervalles son cri pareil à l'éclat de rire d'un maniaque ; si..... mais tenons-nous en là ; pour abréger, disons que, gens simples et naïfs, prenant un vif plaisir à vivre avec les bêtes, nous allions passer une matinée à la fête ineffable du réveil de la vie au printemps.

« Les événements répondirent à nos espérances. L'épinoche avait fait toilette ; ses écailles eussent fait pâlir l'éclat de l'argent ; sa gorge était frottée du plus vif vermillon. A l'approche de l'aulastome, grosse sangsue noire mal intentionnée, sur le dos, sur les flancs ses aiguillons brusquement se dressaient, comme poussés par un ressort. Devant cette attitude déterminée, le bandit se laisse honteusement couler parmi les herbages. La gent béate des mollusques, planorbes, physes, limnées, humait l'air à la surface des eaux. L'hydrophile et sa hideuse larve, pirates des mares, tantôt à l'un tantôt à l'autre en passant tordaient le cou. Le stupide troupeau ne paraissait pas même s'en apercevoir. Mais laissons les eaux de la plaine et gravissons la falaise qui nous sépare du plateau. Là-haut, des moutons pâturent, des chevaux s'exercent aux courses prochaines, tous distribuant la manne aux bousiers en liesse [1]. »

Il faudrait tout citer, car ce charmant écrivain ne se dément jamais. Et voulez-vous savoir pourquoi il a pris ce style, trop peu habituel aux naturalistes de profession ? Il va vous le dire.

1. I, p. 1.

Au troisième volume, un chapitre est intitulé : *Les Leucospis*; ce sont là de curieux hyménoptères parasites qui, au moyen d'une puissante tarière, exécutent de vrais sondages au travers du revêtement en ciment qui protège les cellules de l'espèce aux dépens de laquelle leur propre larve doit vivre. Or, le chapitre suivant porte simplement comme titre : *Autre sondeur*, et commence ainsi :

« Comment s'appelle-t-il donc celui-ci, dont je n'ose inscrire le nom en tête du chapitre? Il s'appelle *Monodontomerus cupreus*, Sm. Essayez un peu pour voir, dites : *Mo-no-don-to-me-rus*. Comme cela vous remplit bien la bouche; comme cela vous met en l'esprit l'idée de quelque bête apocalyptique! On songe, en prononçant le mot, aux monstruosités des anciens âges, Mastodonte, Mammouth, lourd Mégathérium. Eh bien! nous sommes dupés par la nomenclature : il s'agit d'un insecte de rien, moindre que le Cousin vulgaire.

« Il y a, comme cela, de braves gens tout heureux de servir la science avec des sonorités de Canaque; ils vous effarouchent rien que pour désigner un moucheron. Vénérés savants qui baptisez les bêtes, vos dénominations, si âpres soient-elles avec leurs conglomérats de syllabes, volontiers je les accepte pour mon usage, sans en abuser d'ailleurs; mais elles peuvent sortir du cénacle et paraître devant le public, toujours prêt à témoigner de l'irrévérence à l'égard des termes sans respect pour son oreille. Désireux de parler comme tout le monde afin d'être compris de tous, et persuadé qu'un jargon de cyclope n'est pas nécessaire à la science, je fuis l'appellation technique quand elle est trop barbare, et quand elle menace d'encombrer la page pour peu qu'elle revienne sous la plume. Je renonce à *Monodontomerus*.

« C'est un insecte bien chétif, presque autant que les moucherons que l'on voit tourbillonner dans un rayon de soleil sur la fin de l'automne. Son costume est le bronze doré; ses yeux sont d'un rouge corail... etc. [1] »

1. III, p. 179.

Et toute l'histoire se déroule sans que le nom monstrueux soit répété une seule fois.

Jargon de cyclope, langue de canaque, voilà ce que M. Fabre veut éviter, il veut parler à tous. Et les charmants petits tableaux, dont il émaille son récit, donnent à celui-ci un relief, une vie qui, en délassant le lecteur, le transportent d'emblée en pleine réalité. Écoutez, pour en choisir un entre mille, écoutez le portrait de Faraud, le chien du berger, qui garde le troupeau pendant que le savant naturaliste et le jeune berger vont à la recherche des nids du scarabée sacré.

« Ah ! les belles matinées passées ensemble, dans la fraîcheur de l'aube, à la recherche du nid du scarabée et du copris. Faraud est là, assis sur quelque tertre et dominant du regard la plèbe moutonnière. Rien, pas même le croûton présenté par une main amie, ne le distrait de ses hautes fonctions. Certes, il n'est pas beau avec son long poil noir emmêlé, que souillent mille graines crochues ; il n'est pas beau, mais quel talent dans sa bonne tête de chien pour distinguer le permis et le défendu, pour reconnaître l'absence d'un étourdi oublié derrière un pli de terrain ! Il sait, on le dirait, ma foi, le nombre des moutons confiés à sa vigilance, moutons qui sont les siens, même sans nul espoir d'un manche de gigot. Il les a comptés du haut de son tertre. Un manque. Voilà Faraud parti. Le voici de retour, ramenant au groupe l'égaré. Clairvoyante bête, j'admire ton arithmétique sans parvenir à comprendre de quelle façon ta rude cervelle peut l'avoir acquise. Oui, nous pouvons compter sur toi, brave chien ; nous pouvons, ton maître et moi, rechercher le bousier à à notre aise et disparaître dans le taillis ; en notre absence, nul ne s'écartera, nul ne portera la dent sur la vigne voisine [1]. »

Aimable narrateur qui ne se croit pas obligé d'être ennuyeux pour être savant !

Ce n'est pas, d'ailleurs, que le fond des récits ait eu besoin de voir son aridité compensée par des fleurs de rhétorique. Certes non ! l'auteur a voulu plutôt, dirait-on, que le charme de la forme fût à la hauteur de l'intérêt du fond.

1. V, p. 12.

M. Fabre n'entend point en effet l'entomologie comme tout le monde :

« On prend un insecte, on le transperce d'une longue épingle, on le fixe dans la boîte à fond de liège, on lui met sous les pattes une étiquette avec un nom latin, et tout est dit sur son compte. Cette manière de comprendre l'histoire entomologique ne me satisfait pas. Vainement on me dira que telle espèce a tant d'articles aux antennes, tant de nervures aux ailes, tant de poils en une région du ventre ou du thorax ; je ne connaîtrai réellement la bête que lorsque je saurai sa manière de vivre, ses instincts, ses mœurs [1]. »

C'est qu'en effet pour ne pas être exposé aux plus lamentables confusions, pour répandre la pleine lumière sur l'histoire, les affinités de ces petits, il faut : « observer réellement et ne pas faire consister l'entomologie en des séries d'insectes embrochés [2]. »

« Doléances inutiles, dit-il ailleurs : le train des choses ne sera pas de longtemps changé [3]. »

C'est qu'il faut bien le dire, sans compter que le travail de classification et de description anatomique présente une importance que M. Fabre est certainement le premier à reconnaître, la chose ne va pas toujours toute seule quand on aborde l'étude des insectes vivants, et chez eux. Voyez pourquoi :

« Lorsqu'il a mûrement arrêté le plan de ses recherches, le chimiste, au moment qui lui convient le mieux, mélange ses réactifs et met le feu sous sa cornue. Il est maître du temps, des lieux, des circonstances...

« Les secrets de la nature vivante, non ceux de la structure anatomique, mais bien ceux de la vie en action, de l'instinct surtout, font à l'observateur des conditions bien autrement difficultueuses et délicates. Loin de pouvoir disposer de son temps, on est esclave de la saison, du jour, de l'heure, de l'instant même. Si l'occasion se présente, il faut, sans hésiter, la saisir au passage, car de longtemps peut-être ne se

1. I, p. 118.
2. I, p. 119.
3. V, p. 189.

présentera-t-elle plus. Et comme elle se présente d'habitude au moment où l'on y songe le moins, rien n'est prêt pour en tirer avantageusement profit. Il faut sur le champ improviser son petit matériel d'expérimentation, combiner ses plans, dresser sa tactique, imaginer ses ruses ; trop heureux encore si l'inspiration arrive assez promptement pour vous permettre de tirer profit de la chance offerte. Cette chance, d'ailleurs, ne se présente guère qu'à celui qui la recherche. Il faut l'épier patiemment des jours et puis des jours, ici sur des pentes sablonneuses exposées à toutes les ardeurs du soleil, là dans l'étuve de quelque sentier encaissé entre de hautes berges, ailleurs sur quelque corniche de grès dont la solidité n'inspire pas toujours confiance. S'il vous est donné de pouvoir établir votre observatoire sous un maigre olivier qui fait semblant de vous protéger contre les rayons d'un soleil implacable, bénissez le destin qui vous traite en sybarite : votre lot est un Eden. Surtout, ayez l'œil au guet. L'endroit est bon, et qui sait ? d'un moment à l'autre l'occasion peut venir [1]. »

Ainsi faut-il, on peut le dire, la persévérance du monomane ; tel problème ne livrera sa solution qu'après vingt ans, quarante ans de constance entêtée ; puis l'attention toujours en éveil pour saisir au vol le fait nouveau et révélateur ; enfin une patience à toute épreuve. Patience à l'égard des hommes, du garde-champêtre que votre constance intrigue et qui ne peut se persuader que vous restiez ainsi à vous cuire au soleil pour voir voler des mouches, du paysan qui vous prendra pour « *un inoucent*, » un idiot. Patience pour supporter les rudes labeurs du métier.

Un soir, M. Fabre après avoir remué péniblement, à coups de pioche, un mètre cube de matériaux, avait trouvé, pour tout résultat tangible, un cocon vide et une vieille dépouille de larve, triste butin, mais qui allait fournir la réponse à une importante question :

« Il se fait tard. C'est assez pour aujourd'hui. Je suis exténué mais amplement dédommagé de mes fatigues par un cocon en pièces et la peau énigmatique d'un misérable ver.

1. I, p. 133.

Jeunes gens qui vous occupez d'histoire naturelle, voulez-vous savoir si le feu sacré coule dans vos veines ? Supposez-vous de retour d'une expédition semblable. Vous avez sur l'épaule le lourd outil du paysan, vos reins sont courbaturés par une laborieuse fouille que vous venez de pratiquer tout accroupi, la chaleur d'une après-midi du mois d'août vous a mis la tête en ébullition, vos paupières sont fatiguées par le prurit d'une ophthalmie que vous a valu la violente illumination de la journée, la soif vous dévore, et devant vous s'ouvre la poudreuse perspective des kilomètres vous séparant du repos. Cependant quelque chose chante en vous ; oublieux des misères présentes, vous êtes tout heureux de votre course. Pourquoi ? Parce que vous voilà possesseur d'un lambeau d'épiderme pourri. Si c'est bien ainsi, mes jeunes amis, allez de l'avant, vous ferez quelque chose [1]. »

Et pourquoi ne pas le faire remarquer ici ? Par ce temps de cyclisme et de sport à outrance, il m'a toujours semblé que l'une des plus agréables comme des plus saines et des plus fortifiantes distractions pour un jeune homme, et je dirai pour un homme tant qu'il lui reste un grain de jeunesse, c'est bien l'étude de la nature, l'étude sur place j'entends. Quand on a pris contact avec ce monde, on se passionne pour lui, les promenades ont un but tout trouvé, les vacances seront le temps de l'observation plus intensive, mais toute l'année on a sous la main une distraction agréable et utile, à laquelle on revient pour se délasser et se refaire. Mais ce n'est point un métier de fainéant. Écoutez encore.

« Le 16 juillet 1883, je fouillais, avec mon fils Émile, l'amas sablonneux où quelques jours avant j'avais assisté aux travaux et à la chirurgie du Tachyte manticide. Mon but était de recueillir quelques cocons du fouisseur. Ces cocons arrivaient abondants sous ma houlette de poche, lorsque Émile me présenta un objet inconnu. Distrait par mes préoccupations de récolte, je mis la trouvaille dans la boîte sans autre examen qu'un rapide coup d'œil. Nous partîmes. A mi-chemin du retour, l'ardeur pour la fouille calmée, l'idée de l'objet problématique, si négligemment jeté dans la

1. III, p. 6.

boîte parmi les cocons, me traverse l'esprit.... Tiens, tiens ! me disais-je ; si c'était cela ? Pourquoi pas. Et mais, oui, c'est cela, justement cela — Puis brusquement à Émile, assez surpris du monologue : Mon ami tu viens de faire trouvaille superbe... »

Et après avoir examiné la chose et s'être convaincu de l'importance de la découverte :

— « Il fait bien chaud, mon pauvre Émile ; nous sommes harassés l'un et l'autre. C'est égal revenons à la dune, et fouillons, cherchons encore... [1] »

Et le succès répondit largement au zèle des obstinés chercheurs.

Ne croyez-vous pas qu'en fait de sport cette façon de pratiquer l'effort en vaut bien une autre ?

L'ouvrier est connu maintenant, parlons un peu de l'œuvre.

II

En premier lieu, nous placerons certains faits remarquables dont M. Fabre a enrichi l'entomologie, non celle plus complète et plus vivante qui étudie les mœurs et les instincts, celle-là nous nous en occuperons plus loin, mais l'entomologie plus théorique, dirais-je, en ce qui concerne les lois générales de la métamorphose.

Tout le monde connaît, dans leurs grandes lignes, les métamorphoses des insectes. Tout d'abord, certains d'entre eux n'ont que des métamorphoses incomplètes ; pour fixer l'idée par un exemple, citons les sauterelles. La jeune sauterelle ressemble passablement à la sauterelle adulte. Les principaux traits de l'animal paraissent déjà ; les ailes pousseront, l'organisation se développera, mais graduellement, sans modifications brusques. Des insectes de cette catégorie nous n'avons point à parler ici.

D'autres, au contraire, procèdent par coups de théâtre : mouches, coléoptères, papillons, etc. De l'œuf, origine normale du petit être, sort une chenille, un ver, parfois sans pattes et incapable de se déplacer. Espèce de cylindre vivant

1. III, p. 253.

uniquement chargé d'emmagasiner la substance qui constituera l'insecte définitif sous sa forme parfaite. Cette accumulation une fois terminée, premier changement de décor : la larve se dépouille et l'être apparaît sous une forme radicalement différente ; c'est la nymphe, la chrysalide, presque sans aucun organe de relation avec le monde extérieur, sorte de momie vivante, où s'élaborent, dans un travail intime, les matériaux amassés par la larve. Enfin, après un temps variable, nouvelle transformation soudaine : la coque de la nymphe s'entr'ouvre, et l'insecte parfait sort, armé de pied en cap, avec ses ailes, ses pattes, tous ses organes, il a dès lors sa taille et sa forme définitive.

Ainsi : œuf, larve, nymphe, insecte parfait, telle est la série normale, cycle fermé, recommençant périodiquement, suivant lequel évoluent l'immense majorité des insectes.

Or, cette série subit, en certains cas, des exceptions singulièrement bizarres et compliquées. La petite chenille, le petit ver qui vient d'éclore, grandissent sans doute et se développent, mais, jusqu'à la nymphose, leur aspect extérieur ne subit guère de modifications. Il est au contraire des insectes dont la larve passe par deux états radicalement différents, et cela dans des conditions bien étranges, que l'on en juge par l'histoire de deux des cas les plus remarquables, observés par M. Fabre, au prix de quelle patience et de quelle sagacité, le lecteur s'en rendra facilement compte.

Nous choisirons, comme premier exemple, l'histoire du chalicodome et de l'anthrax.

Faisons d'abord connaissance avec les acteurs du roman, car c'en est un vraiment et un roman dramatique où l'assassinat est à l'ordre du jour, il s'agit en effet d'un cas de parasitisme.

Réaumur a étudié le premier les mœurs d'une espèce d'abeille maçonne, que l'on désigne scientifiquement sous le nom de chalicodome des murailles. Sorte de forte abeille, la femelle, c'est elle qui construit le nid et qui nous occupera, est d'un noir velouté avec les ailes violet sombre. Son nid est vraiment œuvre de maçon, nous devons le décrire un peu, mais laissons la parole à M. Fabre :

« Comme support de son nid, le chalicodome des murailles fait choix, dans les provinces du nord, ainsi que nous l'apprend Réaumur, d'une muraille bien exposée au soleil et non recouverte de crépi, qui, se détachant, compromettrait l'avenir des cellules. Il ne confie ses constructions qu'à des fondements solides, à la pierre nue. Dans le midi, je lui reconnais même prudence; mais j'ignore pour quel motif, à la pierre de la muraille, il préfère généralement ici une autre base. Un caillou roulé, souvent guère plus gros que le poing, un de ces galets dont les eaux de la débâcle glaciaire ont recouvert les terrasses de la vallée du Rhône, voilà le support de prédilection [1].»

« Après avoir fait choix de son galet, le chalicodome des murailles y arrive avec une pelote de mortier entre les mandibules, et la dispose en un bourrelet circulaire sur la surface du caillou ». — Ce mortier est formé de poussière très sèche grattée par l'abeille, sur une grande route par exemple, et pétrie avec sa salive. — « Pour consolider le pisé, des graviers anguleux, de la grosseur d'une lentille, sont enchassés un à un, mais seulement à l'extérieur, dans la masse encore molle. Voilà la fondation de l'édifice. A cette première assise en succèdent d'autres, jusqu'à ce que la cellule ait la hauteur voulue, de deux à trois centimètres [2]. »

La cellule terminée, le chalicodome passe à l'approvisionnement, formé d'une pâtée de miel et de pollen recueillis sur les fleurs du voisinage. La cellule à demi remplie, l'abeille dépose un œuf à la surface de la bouillie et ferme le domicile avec du mortier.

« Puis, adossée à cette première cellule une seconde est bâtie et approvisionnée de la même manière. Une troisième, une quatrième, etc., succèdent, toujours pourvues de miel, d'un œuf, et clôturées avant la fondation de la suivante [3]. » Et ainsi de suite jusqu'à de six à dix, soit huit en moyenne. Après quoi l'abeille n'a pas encore fini son travail.

« Toutes les cellules terminées, elle maçonne sur le groupe un épais couvert, qui, formé d'une matière inattaquable par

1. I, p. 281.
2. I, p. 285.
3. I, p. 287.

l'eau et conduisant mal la chaleur, à la fois défend de l'humidité, du chaud et du froid. Cette matière est l'habituel mortier, la terre gâchée avec de la salive ; mais cette fois, sans mélange de menus cailloux. L'hyménoptère en applique pelote par pelote, truelle par truelle, une couche d'un centimètre d'épaisseur sur l'amas des cellules, qui disparaissent complètement noyées au centre de la minérale couverture. Cela fait, le nid a la forme d'une sorte de dôme grossier, équivalant en grosseur à la moitié d'une orange. On le prendrait pour une boule de boue qui, lancée contre une pierre, s'y serait à demi-écrasée et aurait séché sur place [1]. »

Cela se passe au mois de mai. Bientôt l'œuf éclôt, absorbe peu à peu la pâtée mielleuse, puis, dans le courant de juin, arrivé à taille, le ver se file une coque où il va dormir jusqu'au mois de mai de l'année suivante.

Voilà la victime, passons à l'assassin.

« Dans le courant de juillet, par quelques chocs brusques donnés latéralement sur les galets d'appui, détachons de leur supports les nids du chalicodome des murailles. Ébranlé par la commotion, le dôme se détache nettement, tout d'une pièce. De plus, condition fort avantageuse, sur la base du nid mise à nu, les cellules apparaissent béantes, car en ce point elles n'ont d'autre paroi que la surface du caillou ... on a de la sorte sous les yeux l'ensemble des cellules, avec leur contenu, formé d'un cocon soyeux, ambré, fin et translucide comme une pelure d'oignon. Fendons avec des ciseaux la délicate enveloppe, chambre par chambre, nid par nid. Pour peu que la fortune nous soit propice, comme elle l'est toujours aux patients, nous finirons par trouver des cocons abritant deux larves à la fois, l'une d'aspect plus ou moins fané, l'autre fraîche et potelée...

« Dès le premier examen se révèle le drame qui se passe sous le couvert du cocon. La larve flasque et fanée est celle du chalicodome. C'est elle qui, sa pâtée de miel finie, a, dès le mois de juin, tissé l'outre de soie pour s'y endormir après de la torpeur nécessaire aux préparatifs de la transforma-

1. I, p. 288.

tion. Toute rebondie de graisse, elle est, pour qui sait l'atteindre, un opulent morceau sans défense. Alors dans le secret réduit, malgré des obstacles en apparence infranchissables, enceinte de mortier et tente sans ouverture, sont survenues des larves carnassières qui se repaissent de l'endormie. Trois espèces différentes prennent part au carnage[1]. »

L'une de ces espèces, qui va nous occuper, est l'*Anthrax trifasciata* Meig., délicate et jolie mouche noire et blanche, aux ailes toujours largement éployées. Voyons d'abord sa larve, telle qu'on la trouve en compagnie, fort intéressée, de celle du chalicodome. « C'est un ver nu, lisse, apode, aveugle, d'un blanc mat et crémeux... La tête est petite, molle comme le reste du corps, sans aucun indice d'armure buccale même sous le verre attentif de la loupe. C'est un globule blanc de la grosseur d'une petite tête d'épingle[2]. »

Au microscope seulement on aperçoit quelque chose qui ressemble à une bouche : un petit cratère conique, au fond duquel débouche l'œsophage ; en somme, une espèce de ventouse ; pas trace de mâchoires, ni de crocs d'aucune sorte. Aussi « l'anthrax ne mâche pas sa nourriture comme le font les autres larves carnassières ; il ne mange pas, il hume[3]. » Appliquant à volonté sa ventouse en un point ou en l'autre de la larve nourricière, il en pompe la substance en provoquant une sorte de transsudation des sucs au travers de la peau, respectant si bien l'intégrité de celle-ci que M. Fabre a pu souffler sous l'eau et gonfler, comme un petit ballon, l'outre ainsi tarie et réduite à l'épiderme, sans qu'aucune fuite de bulles d'air soit venue mettre en évidence une perforation quelconque.

Il y aurait beaucoup à dire sur cet étrange mode d'alimentation, mais portons plutôt notre attention sur un problème, un double problème, qui se pose immédiatement à l'esprit. Comment un ver aussi délicat, incapable de se mouvoir, a-t-il pu pénétrer sous l'épais manteau de ciment

1. III, p. 130.
2. III, pp. 131, 132.
3. III, p. 135.

gâché par le chalicodome et comment en sortira-t-il? Est-ce l'insecte, terme final de l'évolution de cette larve, qui va nous expliquer ces mystères? Il suffit de le voir pour perdre à ce sujet toute espérance.

Grande mouche noire volant comme un trait, se posant légère comme un brin de duvet : « Sa bouche est une molle et courte trompe, bonne tout au plus à lécher sobrement l'exsudation sucrée des fleurs; ses pattes fluettes sont si débiles, que remuer un grain de sable serait pour elles travail excessif, propre à fausser toutes les jointures; ses grandes ailes rigides, impuissantes à réduire leur envergure par des plis, ne lui permettent pas de se couler dans un étroit passage; son fin habit de velours à longs poils, qu'on déflore rien qu'en y soufflant dessus, ne saurait supporter le rude contact d'une galerie de mine. Ne pouvant pénétrer lui-même dans la cellule du chalicodome pour y déposer son œuf, il ne peut davantage en sortir quand l'heure est venue de se libérer et de paraître au grand jour sous son costume de noces. La larve, de son côté, est dans l'impuissance de préparer les voies à l'évasion future. Ce petit cylindre butyreux... est encore plus faible que l'insecte adulte, qui du moins vole et marche. La loge de la maçonne est pour lui caveau de granit. Comment sortir de là? Problème insoluble pour ces deux impuissances, si rien autre n'intervenait [1]. »

Le renard de la fable voyait bien comment on entrait chez le lion, mais point comment on en sortait. Ici, l'on ne voit ni comment le ver impuissant a pu pénétrer dans le réduit où l'attendait sa proie, ni comment il en pourra sortir. Et cependant il a bien fallu entrer, il va bien falloir sortir. Occupons nous d'abord de la sortie.

La larve et l'insecte parfait sont ordinairement les deux formes actives, elles sont ici incapables de tout effort; entre les deux se trouve la nymphe, en général impuissante comme l'enfant dans ses langes, il faut bien cependant ici qu'elle se mette au travail. Et en effet, la nymphe de l'anthrax va se charger de perforer une couche de mortier de plus d'un

1. III, p. 146.

centimètre d'épaisseur. C'est qu'elle est bien étrange cette nymphe ! Revêtue sur tout le corps d'un robuste épiderme roussâtre et corné, sa tête est « ronde, volumineuse,... couronnée en avant et à la partie supérieure par une sorte de diadème à six pointes dures, aiguës, noires, disposées en une demi-circonférence dont la concavité regarde en bas..... Ce sextuple soc est le principal outil d'excavation. »

De plus, tout le corps est garni de poils raides permettant à la nymphe de se hisser et de s'accrocher contre les parois, enfin, à l'extrémité du dernier segment, un faisceau de huit pointes brunes, dont deux plus longues, formant une sorte de soc terminal.

En résumé : « en avant, sur le front, un diadème de pointes, outil de percussion et de fouille ; en arrière, un soc multiple qui s'implante en un point d'arrêt et permet à la nymphe de se débander brusquement pour un choc contre la barrière à démolir : sur le dos, quatre ceintures d'ascension ou quatre râpes, qui maintiennent l'animal en place en mordant, de leurs centaines de crocs, sur la paroi du canal. Sur tout le corps, de longs cils raides, dirigés en arrière, pour prévenir la chute, empêcher le recul [1]. »

M. Fabre a tenu à voir opérer cet étrange mineur. Afin d'imiter tant bien que mal la nature, il plaça une nymphe dans un tube de verre entre deux tampons de moëlle de sorgho. Les parois en verre sont lisses, ce qui gêne un peu la bête : « N'importe : dans l'intervalle d'une journée, la nymphe perce la cloison d'avant, épaisse de deux centimètres. Je la vois ancrer sur la cloison postérieure son double soc anal, se courber en arc, puis brusquement se détendre et heurter le tampon d'avant de son front radié. Sous le choc des pointes, le sorgho lentement s'émiette. C'est pénible à venir ; cela vient tout de même, un atome après l'autre. De loin en loin, la méthode change. Sa couronne de forets plongée dans la moëlle, l'animal se trémousse, oscille sur le pivot de son armure anale. C'est l'opération de la tarière succédant à celle du pic. Puis les heurts recommencent, entrecoupés de repos, pour se refaire de la fatigue. Enfin le trou

1. III, pp. 149, 150.

est fait. La nymphe s'y glisse, mais ne sort en entier : la tête et le thorax se montrent au dehors ; le ventre reste engagé dans la galerie.

« ... Tout est prêt. Au grand acte maintenant d'avoir son cours. Une fente transversale se déclare sur le front, à la base du diadème perforateur ; une seconde, mais longitudinale, ouvre le crâne en deux et se prolonge sur le thorax. Par cette ouverture cruciale, l'anthrax brusquement apparaît, tout moite des humeurs du laboratoire de la vie. Il s'affermit sur ses jambes tremblantes, il dessèche ses ailes et prend l'essor en laissant à la fenêtre de la loge sa dépouille de nymphe, qui fort longtemps se conserve intacte. Le lugubre diptère a devant lui cinq à six semaines pour explorer les galets au milieu du thym et prendre sa petite part aux fêtes de la vie. En juillet nous le retrouverons s'occupant de l'entrée en cellule, plus étrange encore que la sortie[1]. »

Dans cette sortie, nous voyons en effet une merveilleuse adaptation de la nymphe, mais rien qui altère la série normale des métamorphoses. L'entrée en loge va nous offrir, au contraire, une circonstance entièrement neuve.

La nymphe de l'anthrax a donc perforé la voûte de sa prison, la mouche s'est envolée, la voilà qui, d'un vol rapide, inspecte les nids fermés des chalicodomes. Elle en a visé un à sa convenance, elle s'en approche en planant, dépose, sur le bloc de ciment, un œuf, puis l'abandonne à lui-même. A la larve qui va sortir de là de se tirer d'affaire. Notons ici, pour être exact, que, malgré ses tentatives nombreuses, M. Fabre n'a jamais pu observer le fait même du dépôt de l'œuf, les nids de chalicodome sont nombreux, mais clairsemés, et l'anthrax les visite avec la rapidité de l'éclair. Aucun doute n'existe cependant sur la façon dont les choses doivent se passer, tant à cause de l'analyse même du sujet, que par analogie avec un second anthrax parasite d'un autre hyménoptère et dont la ponte a été observée.

Or supposez que de cet œuf sorte immédiatement la larve suceuse que nous avons vue à l'intérieur, petit cylindre mou

1. III, pp. 152, 153.

comme du beurre, sans crocs ni pattes, comment jamais pourrait-elle traverser l'épais manteau de ciment ? Mais alors ne faut-il pas admettre que la larve, à son éclosion, doit avoir une structure complètement différente ? Toutefois il ne s'agit pas ici d'hypothèses, il faut des faits, et l'observation seule peut nous les donner.

A l'époque où vole l'anthrax, M. Fabre fit une ample récolte de galets portant des nids de chalicodome, chaque nid, chaque cellule fut visité à la loupe avec les soins les plus diligents en examinant les parois de la cellule et la grasse larve du chalicodome alors pleinement à taille. « Et rien, toujours rien. Il me fallait, pour persévérer, la foi la plus robuste. Je l'avais et bien m'en prit.

« Le 25 juillet, — la date de l'événement mérite d'être inscrite, — je vis, ou plutôt je crus voir, quelque chose remuer sur la larve du chalicodome. Est-ce une illusion de mes désirs ? Est-ce un bout de duvet diaphane que mon haleine vient d'agiter ? Ce n'est pas une illusion, ce n'est pas un bout de duvet, mais bel et bien un vermisseau ! Ah ! quel moment ! Et puis quelles perplexités ! Cela n'a rien de commun avec la larve de l'anthrax ; on dirait un microscopique helminthe qui par hasard se serait fait jour à travers la peau de son hôte et serait venu se trémousser au dehors. Je compte peu sur la valeur de ma trouvaille, tant son aspect me déroute. N'importe : transvasons dans un petit tube de verre la larve de chalicodome et l'être problématique qui s'agite à sa surface. Si c'était lui ? Qui sait [1] ? »

C'était bien lui. En deux jours, M. Fabre avait trouvé une dizaine de vermisseaux semblables. Longue d'un millimètre environ, déliée comme un cheveu, diaphane, cette minuscule bestiole ne ressemble, en effet, en rien à la larve de l'anthrax. Sa tête, bien distincte et très mobile, est garnie en avant de cils courts et raides, chacun des trois premiers anneaux porte une paire de longs cils et deux autres cils, plus longs encore, se trouvent à l'anneau terminal. Ces quatre paires de crins, trois à l'avant, une à l'arrière, servent à la marche. Quinze jours durant, l'animalcule arpenta la surface

1. III, p. 204.

de la larve rebondie dont elle allait faire bientôt sa proie, sans grandir et vraisemblablement sans prendre aucune nourriture. Enfin, M. Fabre la vit se contracter, se dépouiller de son épiderme et devenir la larve de l'anthrax, petit cylindre d'un blanc crémeux, avec sa petite tête, et, sans retard, elle appliqua sa ventouse sur le chalicodome. Plus de doute, l'agile petit ver du début était bien la forme première et transitoire de la larve de l'anthrax.

Mais comment ce vermisseau a-t-il pu pénétrer à l'intérieur? Il n'y a à cela qu'une explication possible.

« L'œuf est déposé par la mère à la superficie du nid... assez loin de la larve nourricière, larve que protège un épais rempart. C'est au nouveau-né de se frayer l'accès jusqu'aux vivres, non par la violence et l'effraction, ce dont il n'est pas capable, mais par un glissement patient dans un labyrinthe de gerçures, tentées, abandonnées, reprises. Tâche fort difficultueuse, même pour lui, tout délié qu'il est, tant la bâtisse de la maçonne est compacte. Pas de fêlure, vice de construction, pas de lézardes, effet des intempéries; de partout l'homogénéité, en apparence infranchissable. Je ne vois qu'une partie faible, et encore dans quelques nids seulement; c'est la ligne de jonction du dôme avec la superficie du galet. Une soudure imparfaite entre des matériaux de nature différente, le ciment et la pierre, peut y laisser une brèche suffisante pour des assiégeants aussi menus qu'un cheveu [1]. »

Ainsi la larve de l'anthrax revêt successivement deux formes radicalement différentes : au sortir de l'œuf la *larve primaire* ayant « une forme transitoire, la *forme d'acquisition* qui, vouée à l'abstinence, a pour rôle unique d'entrer en possession du manger ». Une fois rendue là, la larve éprouve une première métamorphose, elle devient la *larve secondaire* en prenant la *forme de consommation*. C'est cette dernière forme seule que présente l'immense majorité des larves d'insectes, l'œuf étant établi, par les soins de la mère, directement en possession de sa nourriture. Ce *dimorphisme larvaire* élève donc d'une unité le nombre des métamorphoses:

1. III, p. 207.

œuf, *larve primaire*, larve secondaire, nymphe, insecte parfait.

Quel instinct peut donc guider ce débile vermisseau à la recherche de la fissure par où il pénètrera dans la cellule où dort sa victime ?

« Il vient d'éclore à la vie sous les morsures du soleil. Son berceau est l'âpre superficie de la pierre ; les rudesses minérales l'accueillent au monde, lui filament d'albumine à peine coagulé. Mais le salut est à l'intérieur, et voici que l'atome de glaire animée entre en lutte avec le caillou. Obstinément il en sonde les pores ; il s'y glisse, rampe en avant, recule, recommence. La radicule de la graine qui germe n'est pas plus persévérante à descendre dans les fraîcheurs du sol qu'il ne l'est à s'insinuer dans la motte de mortier. Quelle inspiration le pousse vers sa nourriture, à la base du bloc ; quelle boussole le dirige ? Que sait-il de la distribution et du contenu de ces hypogées ? Rien. Que sait la racine des fécondités de la terre ? Pas davantage. Tous les deux pourtant se dirigent vers le point nutritif. Des théories sont proposées, fort savantes, avec mise en scène de la capillarité, de l'osmose, de l'imbibition cellulaire, pour expliquer l'ascension de la tigelle et la descente de la radicule. Serait-ce avec des forces physiques ou chimiques que s'expliquerait l'animalcule s'enfonçant dans le tuf? Profondément, je m'incline sans comprendre, sans même chercher à comprendre. La question est trop haute pour l'inanité de nos moyens [1]. »

III

Le second exemple de dimorphisme larvaire n'est pas moins curieux, sa complication n'est pas moins étonnante. Il est juste d'ajouter qu'ici M. Fabre, ainsi qn'il le dit lui-même, fut mis sur la voie de la solution par une observation due à Newport, mais ses recherches et ses résultats ont singulièrement dépassé celle de l'auteur anglais par la découverte de *l'hypermétamorphose*, l'insecte dont il s'agit passant successivement par sept formes différentes.

1. III, p. 209.

Il s'agit toujours de parasitisme et cette fois les deux champions en présence sont, d'une part, une espèce d'anthophore *(Anthophora pilipes)*, sorte d'abeille fouisseuse, c'est la victime, et, de l'autre, l'assassin, un coléoptère, le *sitaris humeralis*.

L'anthophore en question creuse sa galerie, de préférence, dans des talus verticaux bien exposés au soleil : « Là, sur des étendues de plusieurs pas de longueur, le paroi est forée d'une multitude d'orifices qui donnent à la masse terreuse l'aspect de quelque énorme éponge. Ces trous arrondis semblent l'œuvre d'une tarière, tant ils sont réguliers. Chacun est l'entrée d'un corridor flexueux qui plonge à deux ou trois décimètres. Au fond, sont distribuées les cellules [1] ».

« Les cellules de l'anthophore, d'une régularité géométrique irréprochable, d'un fini parfait, sont des ouvrages d'art creusés à une profondeur convenable dans la masse même du banc argilo-sablonneux et sans autre pièce rapportée que l'épais couvercle fermant l'orifice... l'intérieur a le poli stuc [2]. »

Au-dessus de ces cellules, s'établit, dans le couloir resté libre, un autre hyménoptère de la famille des apiaires, l'osmie tricorne, nous n'aurons pas à en parler, disons seulement qu'elle est elle-même souvent attaquée par un parasite du genre anthrax, l'*A. sinuata* qui renouvelle ici les tours de force de son congénère, chasseur de chalicodomes. Malgré l'addition de ces cellules, l'orifice du couloir reste encore libre jusqu'à une certaine profondeur.

C'est au mois de mai que l'anthophore creuse ses cellules, les approvisionne de miel et y dépose ses œufs, un par cellule. Bientôt le silence se fait et tout va dormir en paix jusqu'à l'année suivante. Cependant si l'on visite, à coups de pioche, ces gigantesques ruches, au mois d'août, on trouve certaines cellules d'anthophore qui, au lieu de la larve d'hyménoptère, contiennent une coque bizarre « ovoïde, divisée en segments, pourvue de boutons stigmatiques, très fine, fragile, ambrée et si transparente qu'on distingue très bien,

1. II, p. 263.
2. II, p. 265.

à travers sa paroi, un Sitaris adulte qui en occupe l'intérieur[1]. »

Ainsi ce coléoptère, le sitaris, vit en parasite dans la cellule de l'anthophore, et, de fait, bientôt nous allons le voir éclore, mais qu'est-ce que cette coque qui ne ressemble en rien à une nymphe de coléoptère ? Y aurait-il là un parasitisme au second degré, cas, après tout, assez fréquent, le sitaris vivant aux dépens d'un parasite de l'anthophore ? Trois années furent nécessaires à M. Fabre pour se rendre compte de cette curieuse évolution.

Au mois de septembre on voit donc sortir les sitaris. Une seule chose ici nous intéresse : où se fait la ponte ? C'est fort simple ; la femelle entre à reculons dans les couloirs de l'anthophore, et là, dans l'antichambre des cellules, dépose son énorme paquets d'œufs. M. Fabre en fit pondre une en captivité sous ses yeux, elle choisit, comme emplacement, une sorte de couloir fabriqué dans un bouchon et mis à sa portée, plutôt que des cellules entr'ouvertes qui lui avaient été également offertes. La ponte dura trente six heures et l'on évalua que le nombre total des œufs dépassait deux mille. Cette prodigalité est nécessaire pour compenser les nombreuses chances de destruction auxquelles les jeunes larves vont être exposées. Ainsi les œufs sont pondus hors des cellules fermées et nous voilà encore en présence de nouveaux-nés obligés de se tirer d'affaire tous seuls. C'est vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre que se produit l'éclosion. Les larves, petites bestioles noires, longues au plus d'un millimètre, vont-elles, comme la larve primaire de l'anthrax, jeûner quinze jours tout en cherchant à se faufiler chez l'anthophore ? Pas du tout : à peine écloses, elles se blottissent entre les coques d'œufs d'où elles viennent de sortir et passent là tout l'hiver sans bouger ! Si on en éloigne une au moyen d'une pointe d'aiguille, vite elle revient s'enfouir dans le petit tas formé par la jeune famille, et cela dure jusqu'au mois d'avril.

Sept mois d'abstinence pour commencer ! Les débuts sont

1. II, p. 268.

rudes pour ces petits ! leur extérieur est aussi bien étrange ; j'emprunte les principaux traits de la description de cette larve à M. Fabre.

Coriace, d'un noir verdâtre luisant, allongée, mais élargie au thorax, convexe en dessus, plane en dessous ; mandibules fortes, rousses, courbes, aigües ; de plus armée de cils raides et courts sur la tête, spécialement un long cil à l'extrémité des antennes. Pattes terminées par un ongle puissant, aigu et très mobile, deux longs cils latéraux à chaque patte et quelques-uns plus courts. Entre le dernier et l'avant-dernier segment, en dessous, à droite et à gauche, deux pointes un peu arquées, courtes, fortes, aigües et rétractiles comme les tentacules d'un colimaçon, le dernier segment porte encore un long poil comme les antennes et les pattes. Pour marcher, en plus du jeu de ses pattes, la larve s'appuie comme sur un trépied formé de l'extrémité postérieure qui adhère par une gouttelette de liquide limpide et gluant, et des deux pointes rétractiles. Appareil bien compliqué, semble-t-il au premier abord ; mais nous allons bientôt nous rendre compte de son but.

Au mois d'avril, les petites larves noires se mirent à courir dans les flacons où M. Fabre les tenait en expérience ; elles se réveillaient, elles devaient vouloir manger, que leur fallait-il ?

On mit à leur portée des cellules, les unes ouvertes, les autres fermées ; on les déposa sur les flancs de la nymphe, on leur offrit des cellules pleines de miel avec ou sans la larve de l'anthophore ; rien ne réussit. Plongées dans le miel, elles s'y engluent et s'y noient ; placées sur les flancs de la larve elles se sauvent. « Jamais expérience n'a subi pareille déconfiture. Larves, nymphes, cellules, miel, je vous ai tout offert ; que voulez-vous donc, bestioles maudites [1] ? »

Enfin arriva le trait de lumière.

« Dans le courant de l'année, j'appris de L. Dufour, à qui j'avais parlé des sitaris, j'appris, dis-je, que l'animal

1. II, p. 283.

cule trouvé par lui sur les Andrènes et décrit sous le nom générique de *Triungulinus*, avait été reconnu plus tard par Newport comme étant la larve d'un méloé. Or j'avais trouvé précisément quelques méloés dans les cellules de la même anthophore qui nourrit les sitaris. Y aurait-il parité de mœurs entre les deux genres d'insectes? Ce fut pour moi un trait de lumière. »

Disons, en deux mots, l'histoire non moins curieuse des méloés. La mère dépose ses œufs, au nombre de plus de 4 000, dans un trou creusé en terre. De là sortent bientôt d'innombrables petits poux, bruns ou jaunes suivant les espèces, qui se hâtent de grimper aux premières plantes venues et se postent dans les fleurs où butinent les hyménoptères; aussitôt que quelque abeille vient se poser sur la fleur, le petit animal se hâte de monter sur elle et va se loger dans sa toison. L'abeille l'emporte dans son nid et c'est là que la petite larve se développe. Inutile de dire combien de petites bestioles se fourvoient ainsi, s'attachant à des espèces d'insectes dont le mode d'existence ne peut en aucune façon fournir au jeune méloé les conditions qui lui sont nécessaires. C'est pour cela que la mère en pond des milliers sans que l'on voie cependant les méloés augmenter en nombre dans des proportions anormales. Linné connaissait déjà ce petit pou, il l'avait pris pour un parasite de l'abeille et l'avait nommé *Pediculus apis*, le pou de l'abeille. Dufour l'avait appelé *Triungulinus Andrenetarum*, le triongulin des andrènes. On pensait y voir un être complètement developpé, alors qu'il s'agissait d'une larve n'ayant pas encore déjeuné!

Cette parenthèse fermée, revenons aux sitaris.

« Le mois d'avril venu, mes larves de sitaris se mirent, comme à l'ordinaire, en mouvement. Le premier hyménoptère venu, une osmie, est jeté vivant dans un flacon où se trouvent quelques unes de ces larves, et au bout d'un quart d'heure de séjour, je les visite à la loupe. Cinq sitaris sont implantés dans la toison du thorax. C'est fait, le problème est résolu!.. Les larves des sitaris, comme celles des méloés, se cramponnent à la toison de leur amphitryon et se font voiturer par lui jusque dans la cellule. Dix fois je recommence

l'épreuve.... le résultat se maintient le même. Mais après tant de désappointements, on devient méfiant; aussi convient-il d'aller observer le fait sur les lieux mêmes...

« J'avouerai que ce ne fut pas sans quelques battements de cœur plus précipités qu'à l'ordinaire, que je me trouvai de nouveau en face du talus à pic où niche l'anthophore. Que va décider l'expérience? Va-t-elle encore une fois me couvrir de confusion? Le temps est froid, pluvieux; aucun hyménoptère ne se montre sur le petit nombre de fleurs printanières épanouies. A l'entrée des galeries sont blotties de nombreuses anthophores, immobiles, transies. A l'aide de pinces, je les sors une à une de leur cachette pour les examiner à la loupe. La première a des larves de sitaris sur le thorax; la seconde en a également, la troisième, la quatrième de même, et ainsi de suite, aussi loin que je désire pousser cet examen. Je change de galerie dix, vingt fois, le résultat est invariable. Il y eut là, pour moi, un de ces moments comme en ont ceux qui, après avoir pendant des années tourné et retourné une idée de toutes les manières, peuvent enfin s'écrier : Eurêka[1] ! »

Les jours suivants, les anthophores volaient et butinaient sur les fleurs et le plus grand nombre portaient sur le dos de jeunes sitaris. Comprend-on maintenant l'utilité des appendices compliqués dont est armée la bestiole ? Elle en a besoin pour se maintenir fixe sur « un poil d'hyménoptère qui fait mille courses rapides, tantôt plonge dans ses étroites galeries, tantôt pénètre avec violence dans la gorge étranglée d'une corolle, et ne reste en repos que pour se brosser avec les pattes, se débarrasser des grains de poussière recueillis par le duvet qui le recouvre[2]. »

Chez les anthophores, comme chez beaucoup d'espèces, les mâles éclosent les premiers ; ce sont donc eux qui recueillent au passage les jeunes larves. Quelques semaines plus tard, apparaissent les femelles, et, par un instinct bien étrange, les petits sitaris profitent de la première occasion pour passer sur ces dernières, ce sont elles seules en effet

1. II, pp. 283, 284.
2. II, p. 288.

qui pourront les conduire dans les cellules. Une fois là, ils n'ont plus qu'à attendre.

Bientôt, vers la seconde moitié du mois de mai, les anthophores sont en pleine activité. Elles creusent, approvisionnent, pondent, clôturent, bourdonnant en essaims innombrables devant le talus où elles ont établi leur cité. Sociables, elles ne sont pas associées. On travaille côte à côte, mais chacun pour soi. Au début, M. Fabre ne savait trop comment il serait accueilli par cette population, s'il se mettait en devoir de démolir une partie de ce rucher de terre à coups de pioche pour voir ce qu'il y avait dedans. L'expérience lui prouva bien vite que l'anthophore ne pique que si on la prend à la main ; aussi pût-il rester à travailler, démolir, observer, au milieu de l'essaim tumultueux, si bien que des gens de la campagne le voyant assis, impassible, au milieu de ce tourbillon d'abeilles, s'arrêtaient pour lui demander s'il ne les avait pas conjurées, ensorcelées : « *Mé, moun bel ami, li-z-avé doun esconjurado qué vou pougnioun pa, canèu de sort*[1] ! »

Là, sur place, examinons le contenu des cellules ; nous en trouvons à l'état normal, les unes renferment une larve plus ou moins âgée, d'autres contiennent du miel liquide, brunâtre, à odeur forte, à la surface duquel repose l'œuf de l'anthophore, blanc, cylindrique, allongé, mesurant 4 à 5 millimètres de long sur une largeur qui n'atteint pas tout à fait un millimètre.

« Dans quelques cellules, cet œuf nage seul à la surface du miel ; dans d'autres, fort nombreuses, on voit, établie sur l'œuf de l'anthophore, comme sur une espèce de radeau, une jeune larve de sitaris avec la forme et les dimensions que j'ai décrites plus haut, c'est-à-dire avec la forme et les dimensions que l'animalcule possède au sortir de l'œuf. Voilà l'ennemi dans le logis[2]. »

A quel instant précis est-il entré là ? Prenons une cellule approvisionnée de miel et contenant un œuf, et plaçons une jeune larve de sitaris sur les parois, elle cherche à se sauver

1. II, p. 295.
2. II, p. 296.

et si elle touche au miel, elle s'y embourbe et y périt. Ainsi elle ne peut traverser le miel à la nage et cependant la voilà au beau milieu de cet océan sur un radeau! La conclusion est forcée : au moment où l'anthophore dépose son œuf, la petite larve noire se campe sur cet œuf et monte ainsi en bateau au moment même où celui-ci est mis à l'eau.

Enfin la voilà arrivé au terme de ses désirs et de ses jeûnes, la bombance va commencer. C'est par l'œuf même de l'anthophore qu'elle commence ; le petit sitaris fait son premier déjeuner d'un œuf à la coque; songez qu'il y a huit mois qu'il n'a rien pris !

En huit jours, l'œuf est dévoré ; alors la peau noire de la petite bestiole s'entr'ouve sur le dos, et l'on voit apparaître un ver blanc, la seconde larve, il tombe dans le miel, sans danger pour lui désormais, et s'en repaît avec délices.

Curieuse bête, elle qui tout à l'heure ne pouvait toucber au miel, au péril de sa vie, la voilà qui flotte maintenant à sa surface et le boit à son aise ; toutefois qu'elle ne s'y enfonce pas, elle y serait asphyxiée ! Mais il n'y a pas à craindre que pareil malheur lui arrive; sensiblement plane sur le dos, elle est fortement bombée sur la face ventrale ; cet abdomen obèse lui sert de lest, elle flotte en sûreté et ne court pas risque de chavirer.

« Qui reconnaîtrait dans cet animal lourd, mou, aveugle, laidement ventru, n'ayant pour pattes qu'une sorte de moignons sans usage, l'élégante bestiole de tout à l'heure, cuirassée, svelte et pourvue d'organes d'une haute perfection pour accomplir ses périlleux voyages [1] ? »

Dans la première quinzaine de juillet, la larve atteint toute sa taille ; elle est longue de douze à treize millimètres sur une largeur maximum de 6 millimètres. Alors commence pour elle une nouvelle série de changements non moins bizarres, mais, il faut l'avouer, plus difficiles à interpréter.

Son miel fini, elle se recueille quelques jours, puis « l'animal se contracte, se ramasse sur lui même, et l'on ne

1. II, p. 327.

tarde pas à voir se détacher de son corps une pellicule transparente un peu chiffonnée, très fine et formant un sac sans issue dans lequel vont se passer désormais les transformations suivantes....

« Puis sous cette enveloppe, dont la délicatesse peut à peine supporter le toucher le plus circonspect, on voit se dessiner une masse blanche, molle, qui, en quelques heures, acquiert une consistance solide, cornée, et une teinte d'un fauve ardent [1]. »

Convexe sur le dos, plane et bientôt même concave du côté ventral, cette sorte de momie présente un vague masque de tête et de petits boutons correspondant aux pattes. On ne sait quel nom donner à une semblable organisation qui, jusqu'à la découverte de M. Fabre, n'avait aucun terme de comparaison avec les transformations connues des insectes. M. Fabre l'appela *pseudo-chrysalide*, et le mot exprimant fort bien la chose, a été adopté. Depuis lors, on a retrouvé les mêmes phases chez un grand nombre de coléoptères appartenant, comme le sitaris, à la famille des méloïdes.

Cet état de pseudo-chrysalide dure ordinairement une année presque entière, jusqu'au mois de juin suivant. Alors un nouveau travail s'accomplit. De nouveau, l'animal se détache de ses téguments, dans les mêmes conditions que ci-dessus, c'est-à-dire, ceux-ci formant « une nouvelle enveloppe utriculaire, sans adhérence aucune, avec son contenu, et incluse elle-même dans l'outre façonnée aux dépens de la peau de la seconde larve. De ces deux sacs, sans issue, emboîtés l'un dans l'autre, l'extérieur est transparent, souple, incolore et d'une extrême délicatesse ; le second est cassant, presque aussi délicat que le premier, mais beaucoup moins translucide à cause de sa coloration fauve qui le fait ressembler à une mince pellicule d'ambre [2]. »

Et dans ce double sac, l'animal, revenant en quelque sorte sur ses pas, a repris presque identiquement la forme de la seconde larve, nous l'appellerons troisième larve. Retirée de

1. II, p. 328.
2. II, p. 332.

son double étui, peu après son apparition, et laissée à elle-même, elle ne peut faire que des contractions et des dilatations, cela lui suffit cependant pour se retourner, en cas de besoin, dans ses enveloppes naturelles. Si par hasard on oriente, en effet, une pseudo-chrysalide la tête en bas, la troisième larve, rampant sur elle-même, se retourne et reprend sa position normale, la tête en haut.

Mais cette faculté de se mouvoir ainsi dure à peine deux jours. Aussi, supposez que vous n'ayez pas suivi avec assez d'attention toute cette évolution, et que la phase si courte de mobilité vous ait échappé, vous vous trouverez bientôt fort intrigué : « On recueille des pseudo-chrysalides, qui sont entassées dans un flacon dans toutes les positions possibles. La saison favorable arrive ; et avec un étonnement bien légitime, on constate que, dans un grand nombre de coques, la larve ou la nymphe incluse est dans une orientation inverse, c'est-à-dire qu'elle a la tête tournée vers l'extrémité anale de la coque. Vainement on épie dans ces corps renversés quelques indices de mouvements ; vainement on place les coques dans toutes les positions imaginables, pour voir si l'animal se retournera. » Si l'on a laissé passer le moment critique, l'explication échappera complètement... « Je m'y suis laissé prendre, et pendant deux ans je me suis perdu en conjectures pour me rendre compte de ce défaut de correspondance entre la coque et son contenu, pour m'expliquer enfin un fait inexplicable lorsque l'instant propice est passé [1]. »

Le fait était bien simple : dans toutes les pseudo-chrysalides orientées la tête en bas, la troisième larve s'était hâtée de se retourner sur elle-même pendant le court espace de temps où elle était mobile.

La troisième larve garde ensuite sa forme, mais sans aucune mobilité désormais, durant quatre ou cinq semaines. En juillet, elle se change définitivement en nymphe, dépouillant et refoulant sa peau de larve en un petit paquet chiffonné, comme le font les insectes, et de cette nymphe éclôt, après un mois, le sitaris à l'état parfait ; il séjourne encore une

1. II, p. 335.

quinzaine de jours dans ses langes, puis sort enfin, laissant toutes ses défroques, dépouille de la nymphe, dépouille de la troisième larve, brisant celles de la pseudo-chrysalide et de la seconde larve, et démolissant la clôture de la cellule de l'anthophore, il vient en septembre jouir du soleil. C'est là que nous l'avions rencontré au début de cette histoire ; la coque bizarre où nous l'avions aussi trouvé renfermé était celle de la pseudo-chrysalide, il n'y a donc point là un parasitisme au second degré, mais une accumulation de transformations que M. Fabre a heureusement désignées sous le nom d'*hypermétamorphose*.

Singulier mode d'existence : huit mois de jeûne, un mois de bombance, deux mois encore d'existence souterraine plus ou moins à l'état de momie, et, pour conclure, quelques jours de soleil, car le sitaris meurt presque aussitôt après avoir assuré la perpétuité de sa race.

Faits bien étranges et bien intéressants assurément ; mais l'intelligence ne saurait se contenter de les enregistrer « Un ramassis de faits n'est pas la science, dit encore M. Fabre ; c'est un froid catalogue. Il faut dégeler cela, le vivifier au foyer de l'âme ; il faut faire intervenir l'idée et les lueurs de la raison, il faut interpréter[1]. »

Sans doute il serait bien difficile de comprendre et d'interpréter ainsi tous les menus détails des mœurs des insectes, mais de ces faits se détache une notion capitale entre toutes, celle de l'instinct ; nous suivrons prochainement M. Fabre sur ce terrain plus relevé.

1. V, p. 36.

J. DE JOANNIS, S. J.

MISSIONS DES PÈRES JÉSUITES DE LA PROVINCE DE FRANCE

CHINE : KIANG-NAN

I. — TYPES CHINOIS : « PETIT BRIGAND. »

« Petit Brigand » est le surnom d'un individu dont l'histoire serait plus mouvementée qu'un roman, si un des missionnaires du Siu-tcheou-fou avait le temps de l'écrire en détail.

« Petit Brigand » est du Siu-tcheou-fou, nord du Kiang-sou, tout près du Chan-tong. Il faisait partie d'un village dont quelques familles se déclarèrent catéchumènes. Les missionnaires, suivant leur méthode habituelle, refusèrent d'envoyer un catéchiste pour les instruire, avant d'avoir au moins vingt familles catéchumènes dans le village. Elles furent vite trouvées, et « Petit Brigand » appartenait à l'une d'elles.

A peine avait-il commencé d'apprendre les prières que des satellites vinrent pour le saisir, sous prétexte d'un brigandage, auquel il avait pris part quelque temps auparavant. Il est probable que les satellites étaient, comme il arrive souvent, ses compagnons, des chevaliers d'industrie qui vont faire le coup de feu et piller durant la nuit, et qui, le jour, sont chargés d'arrêter les auteurs du méfait. S'ils sont trop poussés et menacés par le mandarin, ils lui amènent un ou deux de leurs compères dont ils sont mécontents. Sinon, ils font ripaille avec les délinquants qu'ils « poursuivent activement ».

Quoiqu'il en soit, les parents de « Petit Brigand » furent très inquiets et supplièrent les Pères de l'emmener au catéchuménat d'une autre chrétienté, pour le dérober aux poursuites de la police. Comme le garçon se montrait alors fort bien disposé, les missionnaires y consentirent. Cela marcha très bien d'abord. Mais la nostalgie le prit. Il vint faire une visite à sa famille. Il revit, pour son malheur, ses complices d'autrefois, qui l'invitèrent à venir « faire le commerce » avec eux la nuit suivante.

Pouvait-on le blâmer de « faire le commerce » ? Malheureusement c'était un commerce qui n'est lucratif que pour les acquéreurs. Les propriétaires dévalisés se plaignirent. Voilà de nouveau la police aux trousses de « Petit Brigand ».

Il eut une ou deux faiblesses de ce genre-là, qui conduisirent sa mère au désespoir. Elle avala de l'opium et mourut. Sa femme se pendit ; et son père voulait l'enterrer tout vivant. Le village de « Petit Brigand » fut rançonné à son tour et l'individu devint si compromis que les Pères lui défendirent de remettre les pieds au catéchuménat. Il resta ainsi brigand tout court.

C'est alors, je crois, qu'il prit part à un de ces exploits comme on n'en voit qu'au Siu-tcheou-fou. Les bandits opèrent généralement la nuit; mais il leur prend quelquefois fantaisie de travailler en plein jour. Ils ont alors recours à des expédients vraiment délicieux pour pénétrer dans la place.

Tantôt c'est un cortège de mariés en habits de fête qui arrive, musique en tête, et qui tout à coup se précipite dans la maison d'un propriétaire venu tranquillement à sa porte pour voir passer le défilé.

Tantôt c'est l'escorte d'un mandarin avec une chaise remplie de fusils.

Un jour ils voulurent pénétrer chez un missionnaire en simulant un enterrement. Le cercueil porté par quatre hommes était rempli d'armes. Tous les hommes portaient le bandeau blanc, signe de deuil. Heureusement les catéchumènes, qui avaient des amis dans ce pieux cortège, eurent vent de la chose et prévinrent le Père. Quand ces honnêtes croque-morts arrivèrent près de la maison, les soldats qui veillaient sur les tours leur crièrent de se tenir à distance, sans quoi ils faisaient feu. Ils ne purent donc s'arrêter devant la porte pour boire le thé suivant leur plan. Le coup auquel « Petit Brigand » prit part était de ce genre-là.

Il y avait dans un bourg un richard qui, depuis des années, entretenait plusieurs hommes armés pour veiller jour et nuit à sa porte. C'était le désespoir des brigands. Un jour, un détachement de soldats en uniforme arrive dans le bourg, conduisant deux voleurs qu'ils avaient pris et garrottés. Voilà tout le monde aux portes pour les regarder passer. Le hasard voulut qu'ils

s'installassent juste devant la maison du richard pour boire le thé. Tout à coup, pendant que les soldats sirotaient tranquillement leur inoffensive boisson, les deux brigands se débarrassent de leurs liens et s'enfuient chez le propriétaire en question. « Ils se sont échappés ! » crient les soldats, et tous s'empressent de courir après eux et les suivent dans la maison. En un instant ils s'emparent des gardiens et de leurs armes, saisissent le propriétaire ou sa femme, qu'ils confient à deux de leurs camarades avec ordre de faire feu, si quelqu'un de la famille essayait une résistance. Et tous les autres se répandent dans les chambres et durant quatre heures se livrent au plus avantageux des « commerces ».

En partant ils emmènent l'otage jusqu'à une certaine distance et le relâchent, quand ils ne craignent plus d'être poursuivis. C'est encore là une pratique habituelle aux brigands du Siu-tcheou-fou.

Cependant le propriétaire dévalisé ayant de l'influence, obtint qu'on livrât deux des brigands au tribunal. On les menait sous bonne escorte au sous-préfet, la foule était accourue nombreuse. Tout à coup un des curieux, désignant un des satellites qui conduisaient les coupables, s'écrie : « Mais celui-là a pris part lui-même à l'affaire. Je reconnais sur lui l'habit du propriétaire volé. » Prompt comme l'éclair, le satellite se dépouille de sa tunique, comme le jeune homme de l'Évangile, et s'enfuit à travers le tribunal et la ville avant qu'on ait pu l'arrêter. C'était encore « Petit Brigand ».

A dater de ce moment, sa réputation était faite. Une douzaine de ses compagnons se mirent sous ses ordres, subjugués par la supériorité de son génie. Il paraît qu'en effet, c'est un jeune homme alerte, capable d'escalader une maison sans échelle et de dérouter les plus fins policiers.

Plusieurs coups de main nouveaux lui valurent d'être plus activement poursuivi. Le Père Doré apprit un jour qu'on faisait partout des recherches pour l'attraper. Il le croyait caché dans quelque maison retirée, quand une belle nuit il apprit que, depuis plusieurs jours, le gaillard jouait et fumait l'opium sous la tour du Père, avec les soldats chargés de protéger le *T'ien-tchou-t'ang*[1] et de saisir « Petit Brigand ». Le missionnaire

1. L'église catholique.

n'attendit pas au lendemain pour le chasser. Et comme on n'ouvre jamais la porte durant la nuit, « Petit Brigand » fut, comme saint Paul, descendu dans une corbeille par la fenêtre.

Cependant sa famille et tout son village firent tant d'instances pour que le Père essayât de le sauver, qu'il consentit à essayer d'un dernier moyen. Il faut vous dire qu'il y allait de l'intérêt du village entier, qui eût été rançonné et sucé par les satellites et les mandarins comme coupable d'avoir produit un si mauvais sujet. « Petit Brigand » fut envoyé au loin chez le P. Besnard pour lui servir de domestique.

Il semble qu'il se comporta suffisamment bien durant les quelques mois qu'il y resta. Mais un beau jour on dit au P. Gain : « Petit Brigand » est de retour au pays. — Impossible ! — Si, Père, je l'ai vu ce matin à tel marché. Il m'a dit que le P. Besnard avait voulu lui faire faire une besogne au-dessus de ses forces et qu'il était parti. »

Quoiqu'il en soit du motif, le fait de son retour était vrai. Or c'était au mois de juillet, à l'époque où le sorgho dépassant la hauteur d'homme, permet de circuler dans le pays sans être aperçu. C'est l'époque où les « industriels » de la contrée font leurs plus beaux coups. Ils se réunissent en bandes atteignant parfois plusieurs centaines, se cachent vers le soir à deux ou trois cents mètres de la maison qu'ils vont honorer de leur visite, puis par une nuit bien noire, d'ordinaire dans les derniers ou les premiers jours de la lune, ils s'élancent à l'assaut et tâchent de saisir un membre de la famille, qu'ils portent devant eux en guise de tampon, pour se préserver contre les coups de leurs victimes ; ou bien ils frappent cet otage pour lui faire déclarer où se trouve l'argent de la famille. Quand tout est en sûreté dans les sacs, sur le dos des chevaux ou sur les chariots, les bandits déguerpissent, non sans avoir d'ordinaire mis le feu à la maison, pour rehausser la fête et égayer le paysage. Ils emmènent l'otage et le relâchent un peu plus loin, dès qu'ils ne craignent plus d'être poursuivis, poussant parfois la courtoisie jusqu'à lui donner quelques sapèques pour retourner chez lui.

Rentrant à pareille époque, « Petit Brigand », avec la faiblesse de son caractère, ne pouvait manquer de céder aux mauvaises suggestions de ses amis. Il ne tarda pas à faire partie d'une bande

de deux à trois cents « commerçants », sorte de société secrète ayant son nom (que j'oublie), son programme, son but bien arrêté. Cette bande avait fait alliance avec une autre, d'ailleurs très différente d'esprit et de tendances à un certain point de vue. Les uns, en effet, méditaient de détruire tous les *T'ien-tchou-t'ang* du pays, les autres ne le voulaient pas.

Grâce aux renseignements précis fournis par des amis qui avaient des connaissances parmi ces bandits, les missionnaires suivaient tous leurs projets. Ils savaient qu'à tel jour ils devaient attaquer telle chrétienté ; et les mandarins, mis au courant, envoyèrent aux Pères des renforts de soldats pour les protéger.

Un jour, on apprit que les brigands avaient dîné dans un marché à quelques kilomètres de Heou-kia-Tchoang, forteresse du P. Doré, et qu'ils allaient venir attaquer la maison de l'européen dans la soirée, pour se faire la main. Leur plan était de prendre deux ou trois chrétiens dans le village et de se présenter avec eux à la forteresse. On ne l'ignorait pas, et les femmes étaient déjà parties dans d'autres villages. Dès qu'on sut que l'affaire aurait lieu ce jour-là, les chrétiens se retirèrent dans la forteresse. Bientôt vint un jeune homme qui dit : « Ils arrivent. Après le dîner ils ont eu ensemble une prise de bec. Les membres d'une des deux sociétés ne voulaient pas venir. Les autres le voulaient; ils ont menacé d'une bataille ceux qui refusaient de marcher. Les réfractaires, n'étant que quatre-vingts, ont dû céder. Fermez vite les portes. » Le jeune homme donna douze noms des principaux chefs et sortit. A peine avait-il fait cent mètres, que les bandits arrivaient. C'était encore « Petit Brigand » qui avait mis les chrétiens au courant des projets de ses camarades.

Les assaillants, ne trouvant personne dans le bourg, vinrent sans otage attaquer la résidence. Leur plan était de l'entourer et de l'attaquer de tous les côtés à la fois. Sur les tours qui dominent les quatre coins de l'enclos, il y avait alors vingt soldats envoyés par le mandarin, sans compter les veilleurs du Père et quelques autres, tous bien armés avec des fusils achetés 15 fr. aux rebuts du Conseil municipal français de Chang-hai.

Malheureusement, le Père Doré ayant dû se rendre à Ou-hou, il n'y avait pas de tête pour commander cette garnison. Les

premiers qui virent des brigands au bout de leurs fusils, lâchèrent la détente et en tuèrent cinq. Les autres, qui ne s'attendaient pas à pareil accueil, s'enfuirent emportant leurs morts, ou du moins la tête et les habits de leurs morts, pour qu'on ne pût les reconnaître et venir en conséquence gruger leurs familles et leurs villages. Seul celui qui s'était le plus avancé fut abandonné tel quel au pied de la tour. Les vaincus se vengèrent en mettant le feu aux maisons des chrétiens du village et en tuant un malheureux païen d'un village voisin, qui était venu là se promener sans se douter de rien. Quant aux soldats, voyant du haut de la tour un jeune bonze qui passait à portée de fusil, ils trouvèrent plaisant de lui lancer un pruneau. Des passants suspendirent ensuite sa tête à un arbre.

S'il y avait eu un chef, pour empêcher de tirer avant que tous les assaillants fussent près des murs et pour commander une décharge générale au moment propice, plus de cent brigands seraient restés sur le terrain. Est-ce vraiment à regretter ? Tel quel, le succès était beau ; et le sous-préfet fut si content qu'il donna 100 taëls comme récompense aux vingt soldats. Il indemnisa aussi les chrétiens dont les maisons étaient brûlées, et il demanda les noms des brigands qui étaient connus. Le P. Gain lui envoya la liste des noms déclarés par « Petit Brigand » ; et tout en disant clairement qu'il ne garantissait pas l'exactitude de ce renseignement, il priait le grand homme de vouloir bien soumettre les inculpés à une enquête et les forcer à prouver leur innocence par *alibi*.

C'était une bonne aubaine pour la racaille du tribunal ; voilà tous les satellites à la curée. Déjà plusieurs des individus dénoncés ont été positivement convaincus d'avoir pris part au brigandage de Heou-kia-Tchoang. L'un d'eux, un vieillard de soixante-deux ans, avait eu les deux mollets traversés d'une balle. Il l'avoua nettement : « Je ne voulais pas y aller d'abord, observa-t-il, puis on me décida à venir pour « sauver » quelques petits objets. Et voilà que moi, pauvre vieux, j'ai été un des premiers blessés. » Injustice du sort !

Que devient « Petit Brigand » ? Je l'ignore. Que le bon larron lui obtienne la grâce de se repentir et de recevoir le baptême, quand il sera sur le point d'avoir la tête coupée, fortune qui finira par lui arriver un jour ou l'autre ; à moins qu'il ne périsse

sur un de ses champs de bataille, ce qui serait vraiment dommage pour un si bon jeune homme.

P. S.— Une lettre du P. Doré, écrite le 16 août, vient compléter mes renseignements. « Petit Brigand » est dans une vilaine passe ; à la suite d'une dispute, son oncle lui a donné deux coups de lance dans le corps; il ne peut quasi plus remuer, et l'oncle, profitant de l'occasion, est parti pour appeler les agents de la police de Fong-Hien, afin de le saisir au gîte.

II. — EXCURSION DANS UNE CHRÉTIENTÉ CHINOISE

Le samedi 28 août, vers 11 heures, une barque à trois bateliers était venue me prendre à Chang-hai pour me conduire à Pa-zen-ghiao.

Nous suivons le Wang-pou durant une demi-heure. C'est un affluent du Fleuve Bleu, très court, mais fort large. Ses bords sont couverts de hautes cheminées et d'usines de toute sorte : poudrerie, arsenal, manufactures de cigarettes, filatures de coton surtout. Actuellement, le Conseil municipal français élève un château-d'eau qui alimentera la concession française — et la ville chinoise, si les autorités chinoises y consentent, ce qui n'est pas probable, du moins au début. Les Chinois craignent en effet d'être un beau jour empoisonnés ou submergés ! Ajoutons la question d'amour-propre : être redevables à des sauvages d'Europe ! Et puis la question sociale, car les porteurs d'eau sont fort nombreux, et ce serait les priver de leur gagne-pain. Enfin la routine si puissante en Orient.

En voilà long sur le château-d'eau. Sachez encore, cependant, que les Anglais enragent, car jusqu'ici nous achetions l'eau de leur *waterwork ;* et comme le conseil municipal français la donne gratis, au lieu que l'Anglo-Américain la vend, vous voyez ce qui s'ensuit. Aussi les Anglais ont-ils manœuvré en dessous pour faire échouer l'entreprise [1].

Longtemps le tao-dai (préfet chinois) s'est opposé à l'érection

1. Détail piquant : quand on sut les manœuvres anglaises, on ordonna au sergent de ville de laisser couler chaque soir les robinets de la concession française jusqu'à concurrence de la quantité payée au waterwork.

du château-d'eau, qui est sur terrain chinois. On réussit enfin, en lui refusant de laisser jeter un pont sur un canal, pour relier aux concessions une route qu'il vient de faire construire. De cette façon la route devenait une impasse inutile. « Je veux un pont, » dit le tao-dai. « Je veux un château d'eau, » répondit le consul. — « Eh bien, soit ! »

Outre le château-d'eau, il y a une nouvelle installation qui humilie beaucoup John Bull, c'est l'électricité établie l'an dernier sur la concession française. Jusqu'ici les Anglais seuls avaient quelques lampes. Et les paysans chinois trouvaient cela si beau qu'en rentrant dans leurs villages, ils ne parlaient que de la « lune venue toute seule », de même qu'ils appellent l'eau des robinets « l'eau venue toute seule », et les allumettes « le feu qui vient tout seul ».

Or voici que le « quai de France » s'est couvert de lampes à arc qui, auprès des lampes anglaises, ressemblent à des soleils comparés à la lune. Ce seront des « soleils venus tout seuls ».

Vous trouvez que mon voyage n'avance guère ? C'est précisément l'effet que me faisait ma barque l'autre jour. Sortons du Wang-pou et suivons ces canaux monotones, où à peine une bande de canards vient de loin en loin égayer les voyageurs en transpiration. Au bout de quelque temps, mon compagnon me présente une petite corbeille, où il y a du pain européen et de jolis raisins achetés à Chang-hai pour moi. Est-ce assez gentil ? J'accepte, mais je le force à prendre une poire et des figues qu'on m'avait données à Tongkadou. Force cérémonies ; mais moi j'y vais tout droit, à l'européenne, et les lui plaque dans la main.

Il faut vous dire qu'on a eu cette année à Chang-hai des poires venues de Tche-fou, établissement européen au nord du Chantong, qui rappellent presque à s'y méprendre nos poires d'Europe, au lieu que les poires chinoises ne sont que des navets durs. On dit que les nôtres viennent de poiriers obtenus en semant des pépins de poires américaines. Nous avons ici quelques pieds de vigne également venus de semis, et produisant des raisins qui sont passables.

Voulez-vous connaître mon compagnon ? C'est un chrétien de 46 ans, simple, respectueux et avenant. Jadis il avait été fiancé avec une jeune fille, dont la réputation fut plus tard fort compro-

mise. Lui, qui se respectait, dit qu'il n'en voulait plus. Les frères de la fiancée, furieux, l'emmenèrent un jour dans une maison, sous prétexte d'arranger l'affaire à l'amiable ; puis ils le traînèrent de force dans la chambre de la jeune fille. Lui ouvrit la fenêtre et s'enfuit. On le dénonça au mandarin, car c'est chose grave qu'une rupture de fiançailles. Le mandarin, après avoir entendu l'histoire, fit cette réflexion judicieuse : « Jusqu'ici j'avais bien entendu parler de jeunes filles enlevées par des hommes, mais jamais d'un homme enlevé par sa fiancée. Il doit y avoir quelque chose d'extraordinaire là dedans. Ce n'est pas moi qui condamnerai le fiancé à épouser sa ravisseuse. »

Depuis lors notre honnête Chinois n'a plus voulu entendre parler de mariage. Il n'en fut pourtant pas quitte à si bon compte. Au bout de deux ou trois ans, sa fiancée mourut. On apporta le corps chez lui en disant : « C'est à toi cela ; cela ne nous appartient pas. » J'ignore comment finit la comédie ; mais probablement il dut payer le cercueil et l'enterrement.

Vers 3 heures après-midi nous étions à Pa-zen-ghiao.

Pa-zen-ghiao, « le pont des cent patiences », est une église bâtie en pleine campagne, à environ douze ou quinze kilomètres à l'est de Chang-hai. Elle a une origine qui n'est point banale.

Elle est due à un brave paysan qui travaillait comme quatre et économisait en conséquence. Une nuit il vit en songe saint Joseph qui lui demandait une église. Il la lui bâtit. Bientôt elle devint trop petite et saint Joseph s'en plaignit. Le brave homme dit à ses trois filles : « Vous resterez vierges et vous m'aiderez à cultiver les champs afin que je puisse satisfaire saint Joseph. » Ainsi fut fait ; et le Bon Dieu récompensant tant de bonne volonté, accorda quatre années d'abondance à cette généreuse famille : le riz et le coton affluèrent ; on en fit des écus.

Alors le bonhomme demanda un plan au frère Mariot, l'architecte de la mission. Mais c'était trop cher. « J'ai mon plan là, » dit-il, en montrant sa tête ou son ventre ; j'ignore lequel des deux ; mais c'est vraisemblablement le ventre, puisque c'est le siège de l'intelligence en Chine. Quoi qu'il en soit de cette grave question, le bonhomme bâtit son église, une église avec deux rangs de colonnes et deux bas-côtés, capable de contenir sept ou huit cents personnes.

Je vous assure qu'elle n'est pas laide. Et pour répondre à votre question : « Les chrétiens s'asseoient-ils à l'église? » — depuis l'an dernier ils peuvent s'asseoir à Pa-zen-ghiao. On y a mis cent et quelques bancs avec prie-Dieu, pouvant contenir chacun six personnes. En cela l'église ressemble à celles de Chang-hai et de Zi-ka-wei et à quelques autres encore. Mais plus généralement, les Chinois s'agenouillent sur des paillassons.

Ayant donc bâti l'église, le généreux chrétien y ajouta un *kong-sou* (logement) pour le missionnaire. Ses filles furent chargées de faire la cuisine pour le Père. Et voilà une chrétienté qui n'a pas coûté cher à la mission.

Il y a le revers de la médaille. C'est que le missionnaire dépend de la famille. Et comme il y a là une des trois filles qui est une forte tête, on a déjà eu quelques difficultés. Cette vierge, qui a environ cinquante ans, est certainement une femme capable. L'église et le kong-sou sont d'une propreté rare dans la mission. Les Pères de passage sont traités avec générosité et amabilité. Mais on dit qu'elle veut parfois faire passer son curé par ses vues, ce qui est moins bien, et ce qui ne saurait être admis. C'est elle qui avait tenu à ce qu'il vînt un Père pour le premier dimanche de la lune (29 août), suivant l'usage. Et c'était son cousin qui était mon compagnon de barque.

Comme il n'y a que quelques maisons autour de l'église, on ne me fit pas faire l'aspersion à l'église en arrivant. Mais c'est une coutume très belle et que j'ai vu pratiquer partout ailleurs. Quand le missionnaire arrive, la cloche sonne et les chrétiens se réunissent ; ils psalmodient quelques prières et le père les asperge ; puis on le conduit à sa chambre, où on lui présente une serviette imbibée d'eau chaude pour s'essuyer la figure et les mains, puis une tasse de thé bouillant.

Cela se pratique même dans certaines familles riches qui ont un oratoire. Toute la famille, avertie par la cloche, va recevoir la bénédiction du père à la chapelle, avant de le recevoir au salon. Je trouve à cette coutume un certain air patriarcal des plus charmants.

Donc à Pa-zen-ghiao j'eus le regret d'être immédiatement conduit à ma chambre. Bientôt après le dîner était servi : des œufs, du poisson et des légumes, car il y a abstinence en Chine le samedi. Le tout était très engageant. D'ailleurs, à 3 heures du soir, on

« casse » volontiers « une croûte » quand on n'a pas encore dîné. En Chine, la croûte est généralement métaphorique ; mais cette fois elle est bien au sens propre : le pain acheté à Chang-hai par le cousin de la vierge dura tout mon séjour et j'en eus encore avec des fruits pour le retour.

Le P. Gouraud m'avait averti que j'aurais environ 60 confessions. De fait j'en eus 14 le samedi, et environ 45 le lendemain avant la messe. Pendant que les chrétiens, alternant avec les chrétiennes, chantent les prières de la fête, le chemin de croix, etc., j'entends les confessions dans une langue déjà assez difficile par elle-même sans ce surcroît d'embarras.

Je dois dire pourtant que les confessions bien faites se comprennent aussi clairement en chinois qu'en français. Plusieurs autres débutants l'ont aussi constaté. Mais il y a souvent des ambages, des aveux à mots couverts, quelquefois des histoires à perdre haleine, pour arriver à vous faire savoir comme quoi on s'est impatienté, etc...

La messe eut lieu vers 8 heures 1/2. Je ne prêchai pas, ayant constaté qu'après les confessions j'ai la bouche si sèche et le cerveau si alourdi, qu'il vaut mieux ne pas risquer ma réputation ; et surtout parce que ne pouvant pas encore improviser, cela me coûterait réellement plus que ça ne vaut.

La messe fut suivie de la bénédiction. L'église possède un assez bel ostensoir. Je fis prêtre et chantre à la fois. Et les chrétiens trouvèrent que c'était beau !

Plusieurs vinrent me faire la prostration — manière de saluer les Pères — et assister à mon déjeuner. Là il faut faire l'aimable. Je tâche du moins d'être aussi avenant qu'il est possible avec mes petits moyens. On demande si la récolte est bonne ; quels sont les noms de famille les plus répandus dans la chrétienté. — Certaines chrétientés n'en ont qu'un. C'est rare pourtant. — On parle des missionnaires qu'ils ont connus, des élèves actuellement à Zi-ka-wei, etc. Si cela vous intéresse, j'ai appris que, cette année, la récolte est « neuf parties » bonne et même presque dix. En Chine, pour apprécier, on suppose toujours dix parties. Une chose parfaite est dix parties bonne ; quand on arrive vers 3 ou 4 parties, c'est très médiocre. De même ils diront au Père combien de parties de son sermon ils ont comprises, etc...

Un petit supplice en Chine, c'est de manger sans boire. C'est l'usage. Le thé n'est servi qu'après le repas. Je dus subir cette petite torture au déjeuner; mais quand vint le dîner, je demandai de l'eau. On m'en apporta un bol en disant que certainement je serais malade. J'en fis revenir un autre bol et je pus ainsi dîner et, ce qui est plus difficile encore, digérer mon dîner.

Après le dîner, le cousin me conduisit à la nouvelle église de Dang-mo-ghiao, belle église gothique, qui pourra contenir plus de 2 000 personnes.

En chemin, je confessai un jeune homme malade. Il n'avait sa connaissance que par intervalles. Il était brûlant. L'espèce de réduit où il couchait était si chaud que je fus immédiatement en sueur des pieds à la tête. Il y faisait si noir que je fus quelque temps avant de savoir où était la tête du patient.

Le lundi matin de bonne heure, après la messe, je prenais les devants pour aller à Zié-ka, à 3 kilomètres de là, attendre, en causant avec le P. Tovar, la barque qui ne devait partir que plus tard.

Zié-ka est encore une grande église avec un beau kong-sou. Après que la France eut aidé Chang-hai et les environs à chasser les rebelles, vers 1860, elle demanda en signe de reconnaissance et en compensation de la mort du P. Vuillaume et de l'amiral Protet tués par les rebelles : 1° des titres honorifiques pour quelques chrétiens méritants désignés par l'évêque ; 2° une belle église bâtie aux frais du pays. Cette église fut Zié-ka, « famille Zié », ainsi appelée du nom du chrétien Zié, qui fut un des chrétiens recommandés alors par Monseigneur à cause des services qu'ils lui avaient rendus.

Le P. Tovar est là pour une quinzaine de jours. C'est son principal centre. Le drapeau flotte sur le clocher, pour indiquer aux chrétiens que le Père est là, et que c'est à Zié-ka qu'ils doivent aller l'appeler pour les Extrêmes-Onctions. Il y a une école interne ayant deux professeurs pour une vingtaine d'élèves, qui apprennent chacun trois ou quatre lignes par jour ! Trois ou quatre phrases creuses de Confucius : que d'idées *brassent* ces jeunes cerveaux en 24 heures !

Cette fois le chrétien qui venait m'accompagner à Chang-hai, est un brave homme qui a perdu son fils de dix-huit ans, il y a

deux mois. Il en a eu tant de chagrin qu'il est devenu sourd. Et il pleure tant, qu'il a mal aux yeux. Il s'en va voir un médecin à Chang-hai. Comme nous parlions de l'église de Dang-mo-ghiao, qui s'était effondrée l'an dernier, il me disait : « Père, quand j'ai vu les colonnes si minces, j'ai demandé : « Y a-t-il du bois au milieu ? — Non, rien que des briques. — Oh ! alors je sors vite de l'église. » J'eus beau lui dire que si les briques avaient été solides, les colonnes aussi auraient bien tenu ; je ne pouvais faire entrer dans son cerveau que de la maçonnerie sans bois pût être solide. « Voyez-vous, Père, me dit-il en me montrant son bras, un homme n'est pas composé seulement de chair et de peau ; il y a des os à l'intérieur. Une colonne sans bois c'est un homme sans os. »

Il faut savoir qu'en Chine, où tout se fait au rebours de l'Europe, on commence par couvrir la maison avec un toit posé sur des poteaux de bois. Ensuite on fait les murs, qui ne supportent rien, mais servent seulement à fermer la maison. Cette pratique, ainsi que la forme du toit recourbé aux extrémités, semble justifier l'opinion qui fait de la maison chinoise une simple transformation de la tente primitive ; d'où il faut conclure que le peuple chinois dérive entièrement des anciennes tribus nomades du nord : d'où... les savants tirent encore bien des déductions. Pour moi, je me contente de vous montrer comment une colonne entièrement en briques est un non-sens qui n'entrera jamais dans une cervelle chinoise. Aussi, actuellement que les colonnes de Dang-mo-ghiao sont en bois recouvert de torchis, les gens d'alentour sont tous rassurés.

Voici un voyage vraiment long. Excusez tout ce bavardage. Il m'a semblé que le détail de deux journées passées en district serait comme une photographie, qui vous en dirait peut-être plus sur la vie de mission que bien des considérations abstraites.

Zi-ka-wei, août-septembre 1897.

J.-M. BASTARD, S. J.

REVUE DES LIVRES

L'Eucharistie et le Mystère du Christ, d'après l'Écriture et la tradition. *Élévations et considérations,* par le P. Marie-Bonaventure, Frère mineur. In-4°, pp. vi-719. Paris, Poussielgue.

Cet ouvrage a été composé pour éclairer, consoler et fortifier une âme récemment convertie du protestantisme et obligée de vivre au milieu de personnes attachées aux erreurs qu'elle a eu le bonheur d'abjurer.

Mais assurément ce n'est là que le point de départ et le but immédiat de la composition de cet excellent traité sur un des principaux mystères de notre sainte religion.

Le soin avec lequel l'auteur a *groupé et synthétisé autour de l'Eucharistie à peu près toutes les grandes lignes du dogme catholique;* la prodigieuse érudition patristique et théologique qu'il a déployée pour mettre en pleine lumière le chef-d'œuvre de l'amour divin; la sagacité et la profondeur avec lesquelles il discute, réfute et pulvérise les objections les plus subtiles de l'hérésie et de l'incrédulité contre les mystères de l'Incarnation, de la Rédemption et de l'Eucharistie, donnent à cette œuvre une portée plus haute et plus universelle que la consolation, l'édification et la persévérance d'une jeune convertie.

Nous n'hésitons pas à affirmer que les prédicateurs de la parole divine, les professeurs de théologie, les interprètes de l'Écriture sainte, les directeurs des âmes, les catéchistes et même les professeurs de philosophie scolastique trouveront dans ces élévations et ces considérations de riches matériaux sur Dieu, l'homme, la grâce, l'Église, la communion, le sacrifice, et mille autres sujets que l'auteur n'aborde jamais sans les traiter supérieurement, à la double lumière de la révélation et de la théologie.

La méthode du savant et pieux écrivain est oratoire dans le

texte et didactique dans les notes nombreuses imprimées en petits caractères au bas des pages. La grande école franciscaine à la suite de Scot et de saint Bonaventure fait bonne figure dans ces pages, tantôt débordantes de piété, tantôt remplies de notions métaphysiques. La sainte Écriture et les Pères de la primitive Église sont invoqués à chaque instant pour confondre les protestants, qui en appellent sans cesse à l'Écriture et ont la prétention de ramener l'Église à la pureté des premiers jours de sa fondation.

Inutile d'ajouter que l'auteur se fait le propagateur de l'opinion franciscaine sur la fin principale de l'Incarnation. Cette doctrine de l'Ordre séraphique est exposée, soutenue, défendue avec grande clarté et une infatigable ardeur. Le docte écrivain ne laisse échapper aucune occasion de montrer comment elle ressort des paroles de la sainte Écriture, de l'enseignement des Pères et des principes admis par saint Thomas et par tous les théologiens. Il espère même qu'un jour viendra où les définitions de l'Église mettront cette explication du mystère du Christ au dessus de toute discussion.

Mais, en attendant que sonne l'heure de cette définition, qui ne paraît pas encore prochaine, l'auteur donne l'exemple d'une parfaite modération et d'une courtoisie exquise dans la discussion des questions controversées entre les théologiens catholiques. Il réserve toute l'énergie de son indignation vigoureuse pour les erreurs des hérétiques et des incrédules.

Quant aux opinions soutenues par les diverses écoles approuvées par l'Église, il les traite toujours avec respect. Il accorde sans restriction la liberté dont il use lui-même dans le choix des explications où la foi n'est pas engagée. Aussi, bien que l'auteur ait, à notre avis, exécuté d'une manière par trop sommaire la prédétermination physique des Thomistes et la science moyenne des Molinistes, nous sommes persuadé qu'il ne ferait aucune difficulté d'appliquer à ces deux théories les paroles que nous avons été heureux de lire dans son bel ouvrage, au sujet d'une autre controverse : « Nous ne voulons cependant, en aucune manière, blâmer, ni disqualifier l'opinion contraire, ni froisser qui que ce soit ; quand de beaux et puissants génies discutent une question libre, il convient d'être modeste et de ne pas s'attribuer le monopole de la vérité. »

L. BOUSSAC, S. J.

Les Évangiles des Dimanches *et des principales Fêtes de l'année au point de vue historique et archéologique*, par M. l'abbé G. Martin. Ouvrage orné de 92 gravures. In-12, pp. xii-816. Delhomme et Briguet, 1897. Prix : 4 fr.

Ce nouvel ouvrage de M. G. Martin s'ouvre par une lettre très élogieuse de son Ém. le cardinal Perraud. Les lecteurs de *la Passion au point de vue historique et archéologique*, du même auteur, comprendront tout de suite qu'il ne s'agit point ici d'un travail superficiel, de réflexions banales sur les Évangiles. L'œuvre de M. Martin est celle d'un savant qui a vu les choses par lui-même, s'est rendu compte, a su choisir, de plusieurs solutions plausibles, celle qui répondait le mieux aux connaissances et aux exigences actuelles.

Voici sa méthode. Il suit pas à pas le texte sacré, et donne, chemin faisant, les explications qu'il comporte. Chacun des évangiles du dimanche et des fêtes est traité de la même manière. Tout d'abord on trouve indiquée l'époque de la vie de Notre-Seigneur à laquelle se réfère le passage expliqué; puis, vient, s'il y a lieu, la description du théâtre ou se passe la scène; enfin, suivent, au fur et à mesure, les explications historiques, archéologiques, dogmatiques, morales, polémiques, amenées par le contexte.

Ce simple programme, rempli consciencieusement, nous révèle de prime abord tout l'intérêt et toute l'utilité d'une telle étude. Un choix judicieux de citations des Pères, des exégètes, des grands orateurs donnent le germe des développements dont le texte est susceptible, et ajoutent aux explications le poids de l'autorité. En outre, de nombreuses références permettent aux lecteurs une étude plus approfondie.

Conformément au point de vue adopté, M. Martin s'est particulièrement attaché aux questions *historiques* et *archéologiques*. Sans entrer ici dans le détail du grand nombre de questions abordées, nous signalerons l'histoire de l'enfance de Notre-Seigneur parfois si légèrement traitée par des auteurs en renom. L'opinion adoptée est certainement, dans son ensemble, la meilleure. Nous pensons pourtant que l'archéologie, aussi bien que le texte évangélique (Luc. xi, 39), devrait faire pencher vers l'opinion attribuée par l'auteur au P. de Ligny (p. 109). Le texte

dit, en effet, expressément, que la Sainte Famille revint à Nazareth, *dès qu'on eut accompli* les cérémonies légales de la purification; et les peintures des catacombes nous montrent l'Enfant Jésus déjà grandelet lors de l'adoration des Mages. C'est l'indication fournie par la limite du *bimatus* adoptée par Hérode dans le massacre des saints Innocents. C'est également celle de la tradition liturgique, quand on exclut les autres systèmes de conciliation.

Dans la partie archéologique de son travail, l'auteur unit, à l'abondance des recherches, la sûreté des informations. Il a vu personnellement le théâtre des événements, il a *vécu* la vie de l'Évangile. Mais son érudition laisse une large place à l'exégèse, au dogme, à la morale et l'on est surpris de la quantité des explications données dans ces 800 pages admirablement remplies. Un index alphabétique permet de retrouver sans peine les questions traitées. Utile à l'édification et à l'instruction privée, ce manuel évangélique (on peut lui donner ce nom), sera d'un grand secours à tous ceux qui veulent exposer aux fidèles la divine parole avec compétence et intérêt.

A. E., S. J.

Année Évangélique *ou suite de conférences, sermons et allocutions dans l'ordre liturgique*, par le R. P. Carrière, ancien curé à Cette, chanoine honoraire, missionnaire.

Il y a aujourd'hui bien des curés qui mentent à leur titre. L'amour de l'extraordinaire, le désir de piquer la curiosité jettent les auteurs, même les écrivains religieux, à la recherche de formules étranges qui cachent mal la banalité et le convenu. Tel n'est pas le cas des conférences, sermons et allocutions que le R. P. Carrière vient de publier sous le simple titre d'*Année Évangélique*. C'est en effet l'Évangile que l'on retrouve à toutes les pages : on sent que l'auteur a fait du divin livre l'objet préféré de ses méditations et de ses études. L'exposition est large, d'une abondance et d'une sûreté de doctrine qui donnent à l'esprit cette rare satisfaction de la vérité saisie dans toute sa clarté et sa plénitude. La parfaite netteté du plan, qui se détache le plus souvent en quelques mots d'un vif relief, la logique serrée et rigoureuse dont l'orateur fait preuve, ne sont pas étrangères à ce

précieux résultat. Le style est d'ailleurs clair et franc comme la vérité qu'il étreint rigoureusement ; point de sacrifices aux vaines élégances, mais je ne sais quoi de bref, de mâle et même de rude qui ne manque pas de charme.

Le R. P. Carrière n'est pas un rhéteur mais un apôtre qui connaît son époque et les maladies qui la minent. Il sait que seul le retour aux vieilles vérités de la religion donnera aux âmes françaises cette hauteur de sentiments et cette générosité de caractère qui se font de jour en jour plus rares. Aussi, dans ces pages souvent familières et simples comme les paraboles qu'elles commentent, mais où l'ardeur de la conviction et la flamme de l'apostolat font passer par intervalles comme un souffle de grande éloquence, tout conspire-t-il à un résultat si beau : parler aux âmes pour les gagner à Dieu.

Voici d'ailleurs ce qu'un maître en éloquence, Mgr de Cabrières, écrivait à l'auteur de l'Année Évangélique : « Fait, application, style, tout est parfait. Et je me réjouis de voir que vous offrez au clergé un si excellent exemple de ce que doit être aujourd'hui la prédication pour produire des fruits et pour plaire sans pervertir le goût. »

X.

Le Saint-Esprit, *son action depuis la création du monde jusqu'à nos jours,* par Madame la comtesse Saint-Bris. 1 vol. in-12, xxxiii-484 pp. Paris, Téqui, 1897. Prix : 3 fr. 50.

Un ouvrage publié avec l'agrément et la bénédiction de S. S. Léon XIII, avec l'approbation de plusieurs cardinaux et évêques, ne doit pas être recommandé, il suffira de le faire connaître.

Il y a quelques mois à peine, on s'en souvient, le Saint-Père jugeait à propos d'inviter tous les fidèles à une neuvaine préparatoire aux fêtes de la Pentecôte, en publiant une encyclique doctrinale sur l'importance de la dévotion à l'Esprit-Saint.

On ne saurait donc contester l'à-propos et l'actualité de ce travail. L'auteur s'est proposé de montrer l'action du Saint-Esprit dans l'Église et dans les âmes. Ses manifestations dès l'origine, d'après l'Ancien Testament, son rôle dans le plan divin de la Rédemption, son intervention dans la vie du Christ, et dans l'histoire de l'Église nous révèlent un premier aspect de cette

action dans le monde (chap. I-IX). L'activité de l'Esprit de Dieu, s'appliquant à la sanctification de l'Église par les grâces du *septenaire sacramentel*, se manifeste sous un deuxième aspect dans l'éclosion et l'entretien de la vie divine des âmes et des sociétés régénérées (chap. X-XIV). Le septenaire sacré des *dons* de l'Esprit-Saint nous fait connaître une influence plus intime sur l'âme justifiée qui devient la lyre à sept cordes, dont parle l'Écriture, vibrant avec une admirable harmonie sous le doigt de Dieu (chap. XV-XVIII). Enfin, l'action du Saint-Esprit dans les cœurs perfectionne les vertus, au point de leur faire produire avec abondance et avec facilité des fruits délicieux : ce sont les *fruits* de l'Esprit. L'auteur aurait pu ajouter les *Béatitudes* qui, d'après quelques théologiens, sont le couronnement de l'action de Dieu dans une âme remplie de son Esprit.

La méthode suivie n'est point, à proprement parler, didactique. Loin de nous d'en faire un reproche à l'auteur. Malgré la difficulté que présente l'exposé de ces questions, on trouvera dans ce travail une doctrine exacte. Les citations de l'Écriture sainte, des Pères et des docteurs se pressent sous la plume de l'écrivain et font honneur à son érudition. Des réflexions personnelles, nombre de traits bien choisis, des rapprochements heureux forment avec les citations un tissu très varié et un genre de composition qui rend le sujet accessible à tous.

L. BOUSSAC, S. J.

Jésus-Christ et la Vierge chrétienne, par le R. P. VIEILLE, de la Compagnie de Jésus. Paris, Lethielleux, 1897. In-16, pp. XVI-272. Prix : 1 fr. 50.

Cet opuscule est un guide pour les vierges chrétiennes qui vivent dans le monde. Dans une suite de dialogues pleins d'onction, l'auteur expose d'abord les luttes et les épreuves par lesquelles passe la jeune fille que Dieu appelle à la pratique de la virginité ; il décrit ensuite les admirables privilèges que lui communique Jésus, son incomparable époux ; il lui trace enfin les devoirs qui dérivent d'un si sublime honneur. Ces pages vengent la vierge chrétienne, qui vit dans sa famille ou isolée dans le monde, de la malveillance et des sarcasmes des esprits frivoles, qui ne comprennent pas combien il est honorable d'être tout à Dieu et de se dévouer corps et âme à son service.

F. TOURNEBIZE, S. J.

I. Examen ad usum Cleri, auctoribus P. J. Deharbe et P. J. Schneider, S. J. 6e éd., Ratisbonne, F. Pustet, 1897. In-12, pp. viii-310. Prix, broché : 2 fr. 50.

II. Manuale precum ad usum theologorum. *Editio altera.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1897.

I. Ce livre est spécialement destiné aux prêtres. Il leur sera fort utile, au cours d'une retraite, pour se renouveler dans l'esprit de leur vocation, et, après la retraite, pour en maintenir les heureux résultats. Car, outre la méthode d'oraison et d'examen, il renferme plusieurs méditations, appropriées à l'état ecclésiastique, et d'excellentes règles pour marcher plus sûrement vers la perfection.

Le prêtre, qui aura constamment sous les yeux ce miroir de la vie sacerdotale, s'apercevra vite des plus légères taches qui souillent son âme. Aisément, il découvrira, avec les moyens de se mieux connaître, le secret de devenir meilleur, de s'acquitter loyalement de ses devoirs envers Dieu et envers le prochain, d'être sincère avec lui-même, de reproduire enfin, par sa vertu et sa charité, la vivante image du Christ. N'est-ce pas, en effet, dans les exercices de l'examen et de l'oraison tels qu'ils se présentent ici, que se trouve la vertu céleste, qui empêche le sel de la terre de s'affadir ?

II. Signalons aussi la seconde édition du *Manuale precum,* si apprécié par la piété des prêtres. On regrette, cependant, que la liste des saints auxquels des prières spéciales sont adressées, soit exclusivement tirée du propre de l'Église d'Allemagne.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Judas Makkabæus, *ein Lebensbild aus den letzten grossen Tagen des israelitischen Volkes (Judas Macchabée, portrait historique de la dernière grande époque du peuple d'Israël),* par le Dr Hugo Weiss, professeur ordinaire de théologie au collège royal Hosius de Braunsberg. Fribourg en Brisgau, Herder, 1897. In-8° de viii-122 pp. Prix : 2 mk. (2 fr. 50).

Cette savante et intéressante histoire de Judas Macchabée, œuvre d'un théologien catholique d'Allemagne, est dédiée à saint Adalbert, apôtre de la Prusse, à l'occasion du neuvième centenaire de son martyre (997-1897).

Comme tout exégète orthodoxe, M. Weiss tient les deux

livres canoniques des Macchabées pour exempts de toute erreur. Il s'applique à en combiner les données, qui se complètent sans se contredire. Josèphe est la troisième source importante pour l'histoire de cette époque. A l'aide de ces documents, l'auteur raconte la vie, les exploits et la glorieuse mort du héros des derniers temps d'Israël. Sa méthode n'est pas de traduire le texte sacré, mais plutôt d'en donner l'analyse et l'explication, en racontant les faits d'une manière neuve et personnelle. Les discussions savantes n'interrompent pas le récit ; elles sont rejetées dans les notes, avec de nombreuses références.

Évidemment, à propos d'un ouvrage où sont touchées tant de difficiles questions, il y aurait matière à des réflexions sans fin. Voici, un peu au hasard, quelques points qui peuvent prêter à la critique, ou sur lesquels il est intéressant de connaître la pensée de l'auteur.

M. Weiss, ainsi que Schürer auquel il renvoie, affirme un peu trop (p. 10 et p. 113) qu'Eupolémos, l'ambassadeur des Juifs à Rome, est le même qu'Eupolémos, l'écrivain hellénistique. L'identification est possible, mais où en sont les preuves positives ?

Pour expliquer les vices d'Antiochus Épiphane, en particulier ses goûts fastueux et ses prodigalités, l'auteur rappelle que ce prince avait passé treize ans à Rome et qu'il avait « largement respiré l'atmosphère morale empestée de la capitale du monde ». D'autre part, on dit en général que Rome, à cette époque même, était en train de se corrompre par le contact avec l'Orient, et très spécialement avec la Syrie récemment vaincue. De quel côté venait le scandale ?

On arrive assez facilement à concilier les données du premier et du second livre des Macchabées sur la mort d'Antiochus. Il semble impossible, au contraire, de retrouver le récit des mêmes événements dans la lettre placée en tête du second livre (II Mac, I, 10-17). Plusieurs ont soutenu qu'il s'agissait là d'un Antiochus différent du persécuteur des Juifs. M. Weiss (p. 64, note) se rallie à une autre hypothèse, également acceptée par le P. Cornély (*Introd.*, t. II, p. 469) : la lettre insérée comme document, est un *dictum alterius ;* elle représente non la pensée de l'auteur inspiré, mais celle des Juifs de Palestine écrivant à leurs frères d'Égypte ; dès lors, l'erreur peut s'y rencontrer ; et, de fait, on y rapporte,

sur la fin du persécuteur, des rumeurs inexactes qui avaient cours à Jérusalem au moment où elle fut écrite.

Quant à l'ordre des événements, soit de ceux qui se passaient dans la haute Asie autour d'Antiochus, soit de ceux par lesquels se poursuivait en même temps en Palestine la lutte entre les Juifs fidèles et les généraux syriens, le P. Patrizi l'a depuis longtemps si bien établi, qu'on ne peut guère y rien changer. M. Weiss est bien, en général, d'accord avec l'auteur du *De consensu utriusque libri Macchabæorum ;* mais, dans certains passages, il entre moins que son devancier dans le détail, et supprime, par là même, plutôt qu'il ne résout, certaines difficultés.

Suivant l'auteur (p. 70 et p. 115, notes), la première année de l'ère des Séleucides va de l'automne 313 à l'automne 312 pour le le premier livre des Macchabées, de juillet 312 à juillet 311 pour le second. Mais alors, comment place-t-il (p. 99) le retour de Démétrius en 161, et non en 162 avant Jésus-Christ, puis (p. 110 et suiv.) la défaite de Nicanor, l'ambassade à Rome et la mort de Judas, au printemps de 160, et non au printemps de 161 ? Raisonnons sur le dernier de ces événements. La campagne où périt Judas commença « au premier mois de l'an 152 » des Séleucides (I Mac. ix, 3) ; et M. Weiss est d'accord avec Patrizi et avec l'ensemble des interprètes pour dire que le « premier mois » désigne *nisan* [1]. Tout le monde convient donc que la dernière campagne de Judas eut lieu en mars-avril de l'année des Séleucides 152. Or, pour la plupart des chronologistes, l'année 1 des Séleucides, dans le premier livre des Macchabées, commence en mars-avril 312, donc l'année 152 en mars-avril 161, et non 160. Puisque l'auteur fait commencer l'ère des Séleucides un peu plus tôt, dès l'automne de 313, l'année 152 des Séleucides doit partir pour lui de l'automne de 162, et il devrait donc, en mars-avril, se retrouver avec tout le monde en 161 avant Jésus-Christ. Du moins, si je ne me trompe dans des calculs si délicats.

La préface avec l'introduction, puis la conclusion, ouvrent de larges aperçus sur l'ensemble de l'histoire d'Israël. Au début du

1. C'est-à-dire que par suite de l'usage ancien, *nisan* gardait le nom de *premier mois*, lors même qu'il venait au milieu de l'année (comme dans le système suivi au second livre des Macchabées, ou dans celui de M. Weiss). Nous appelons bien *septembre* notre *neuvième mois*, et ainsi pour les mois suivants.

livre, ce sont de courtes réflexions sur les vicissitudes par lesquelles Dieu fit passer son peuple pour l'éprouver et le purifier, puis c'est le tableau de la nation juive après le retour de l'exil. A la fin, vient la description des partis qui se formèrent en Judée à partir des grandes luttes avec la Syrie : partis qu'il importe de connaître puisque ce sont les mêmes qui se trouveront en présence au moment de la prédication évangélique.

R.-M. DE LA BROISE, S. J.

Die Gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche nach den patristichen Quellen und den Grabdenkmælern von Joseph WILPERT. *(Les vierges consacrées à Dieu dans les premiers siècles de l'Église, d'après les sources patristiques et les monuments funéraires.)* Fribourg en Brisgau, Herder, 1892. In-fol. pp. VIII-106. Prix : 22 fr.

Au cours d'une étude comparée des traités « des devoirs » de Cicéron et de saint Ambroise, un distingué professeur de l'université, M. Thamin, s'exprime ainsi : « Dans les quatre premiers siècles écoulés depuis le Christ, saint Ambroise ne pouvait trouver la tradition qu'il cherchait relativement à l'enseignement de la virginité. Dans l'orthodoxie chrétienne, cette tradition date de lui » (p. 350).

Eh bien, nous invitons M. Thamin à parcourir le bel ouvrage de M. Wilpert, et il constatera de ses yeux que, vers le quatrième siècle, au temps de saint Ambroise, la virginité était déjà dans son plein épanouissement. Longtemps avant lui, la tradition, que saint Ambroise ne faisait que suivre, existait. Si tant de personnes de tout rang ont répondu à son éloquent appel en faveur de la virginité, c'est que la virginité avait reçu des âges antérieurs un prestige puissant. Le savant archéologue allemand rappelle les formules des vœux, tels qu'on les prononçait au IIIe et au IVe siècles ; il décrit les cérémonies de la consécration, la prise d'habit, la manière de vivre des vierges, leurs études, leurs exercices, les conditions exigées pour la validité de leurs vœux. Des âmes religieuses avaient déjà la consolation d'entendre résonner sur les lèvres d'un Athénagore, d'un Cyprien, d'un

Tertullien, d'un Jérôme, d'un Ambroise, les titres de fiancée, d'épouse du Christ, etc... que la tradition, par un long usage, a depuis consacrés.

Cette belle œuvre est divisée en deux parties. Dans la première, l'auteur rappelle, en faisant suivre le texte original d'une traduction allemande, ce que les Pères des premiers siècles ont écrit des vierges consacrées à Dieu. Il pouvait, croyons-nous, remonter encore plus haut et reproduire les témoignages des successeurs immédiats des apôtres. Dans la seconde partie, l'auteur explique les figures et les inscriptions tombales qui ont été relevées dans les catacombes de Rome. En appendice sont ajoutées cinq planches qui contiennent des copies de fresques, de verres dorés, de bas-reliefs et de quelques inscriptions tombales.

Ces planches, exécutées en héliogravure d'après des photographies directes ou des dessins originaux, sont d'une parfaite exécution, au dire même du fameux archéologue, de Rossi. Textes et monuments se servent mutuellement de contrôle, s'éclairent, se complètent et font apparaître dans la vie et la mort ces vierges sages, dont le cœur fut assez haut et assez grand pour être rempli par un seul amour, celui de Dieu.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Manuel des Indulgences d'après l'ouvrage du R. P. Beringer « *Les Indulgences, leur nature et leur usage* », par le R. P. Joseph Hilgers, S. J. Traduction par l'abbé Ph. Mazoyer, du clergé de Paris, approuvée par la S. Congrégation des Indulgences. Paris, Lethielleux, 1897. In-18, pp. xxxvi-704. Prix : 3 fr. 50.

C'est une idée très heureuse d'avoir donné au public français un abrégé de l'ouvrage sur les indulgences, traduit naguère en notre langue par les PP. Abt et Feyerstein, S. J. En réduisant en un petit volume, facile à manier, les deux in-8° auxquels les prêtres français ont fait si bon accueil, le nouveau traducteur a rendu un vrai service « aux séminaristes, aux collégiens, aux nombreuses communautés religieuses, aux laïques instruits, et même aux simples fidèles ».

C'était le but que se proposait M. l'abbé Ph. Mazoyer, et nous croyons qu'il l'a atteint pleinement. Les résumés du grand Beringer sont bien faits ; aux nombreuses publications françaises dont les PP. Abt et Feyerstein avaient enrichi la bibliographie *des Indulgences,* on

en a ajouté d'autres de date plus récente, et tout le *Manuel* est mis d'accord avec les dernières décisions de la S. Congrégation des Indulgences. Deux tables très complètes — fruit d'un grand travail — ajoutent beaucoup de prix à cet ouvrage. Mais pourquoi M. l'abbé Mazoyer n'a-t-il pas même nommé les premiers traducteurs (édition de 1890) auxquels il fait de si larges emprunts ?

L. S., S. J.

I. La Création et la Providence *devant la science moderne*, par Eugène Maillet, ancien professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand. Paris, Hachette, 1897. In-8°, pp. xii-366. Prix : 7 fr. 50. **II. Le Monisme**, *lien entre la religion et la science. Profession de foi d'un naturaliste*, par Ernest Hackel, professeur à l'Université d'Iéna. Préface et traduction de G. Vacher de Lapouge. Paris, Reinwald, 1897. In-8°, pp. 47. **III. Les nouvelles Formules du Matérialisme**, par Antoine Cros. Paris, Carré, 1897. In-8°, pp. 321. Prix : 5 fr.

I. En 1891, l'Académie des sciences morales et politiques décernait à un mémoire de M. Eugène Maillet le prix Crouzet. Malgré les éloges accordés à son travail, l'auteur ne le considérait point comme terminé. Il en avait commencé l'impression, tout en s'occupant à perfectionner les derniers chapitres. La mort vint le surprendre avant la fin de sa tâche. Sa famille a voulu achever la publication, en laissant le mémoire tel qu'il avait été présenté à l'Académie : c'est ce qui nous vaut le présent livre.

La Création et la Providence devant la science moderne est une œuvre judicieuse et solide. M. Maillet y défend avec vigueur et savoir les positions du spiritualisme contre les attaques d'une philosophie ou d'une science encore trop jeunes pour avoir appris à douter d'elles-mêmes. « L'auteur, en qui l'esprit philosophique s'allie avec le sentiment religieux, disait M. Francisque Bouillier, le rapporteur, est un éclectique. Il a travaillé, non sans originalité et sans profondeur, à une œuvre d'apaisement et de conciliation entre la science et la foi. La partie historique elle-même, par laquelle il nous prépare à sa propre doctrine, n'est pas d'un moindre intérêt que la partie théorique. »

M. Bouillier couronnait d'ailleurs un de ses disciples. M. Mail-

let est bien de cette école au spiritualisme sincère, aux vues larges et synthétiques, aux intentions conciliatrices, à la religion un peu flottante, au reste nullement pédante et non dédaigneuse de beau langage. Peut-être ici ou là, la rigueur dialectique, la précision de la pensée ou de l'expression feront un peu défaut. Mais le lecteur est entraîné par le courant toujours large de l'idée.

On trouverait quelques-uns de ces *à peu près* chez M. Maillet. Ainsi il reproche aux théologiens d'attribuer « pêle-mêle » à Dieu toutes les formes sous lesquelles nous pouvons concevoir la perfection (p. 111-112). Mais les théologiens cherchent à établir ce qu'ils appellent l'essence métaphysique de Dieu, c'est-à-dire ce qui, selon notre façon de concevoir, constitue le fond de l'être divin, ce qui est comme la source d'où dérivent les autres attributs : les uns la placent dans l'asséité, les autres dans l'infinité, les autres ailleurs. Il est vrai que, quand on parle de théologiens, il faut savoir remonter plus haut que Leibniz et les modernes qui se sont occupés de théodicée.

C'est encore par *à peu près* qu'on écrit : « Ce que nous pouvons dire de plus certain sur Dieu, c'est qu'il est un être caché : *Deus absconditus* » (p. 68). La notion la plus claire que nous avons de Dieu, c'est qu'il est la cause première.

M. Maillet est encore de l'école de M. Bouillier par le rôle prépondérant qu'il accorde à la conscience dans l'élaboration de la pensée philosophique.

On regrettera que les éditeurs n'aient pu mettre à profit les notes de l'auteur. Celui-ci n'avait-il pas, au moins, laissé clairement l'indication des sources ? 450 pages sans une référence précise aux nombreux ouvrages dont on parle ne se supportent plus de nos jours.

II. M. Maillet se félicite quelque part du ton courtois des polémiques actuelles entre philosophes et savants. Nous voulons croire que ce ton a pénétré aussi en Allemagne ; mais certes il n'est pas arrivé jusqu'à M. Hackel. Dans la conférence donnée à Altenbourg en 1892, il expose sa conception unitaire du monde avec la suffisance du savant qui ne croit plus en Dieu, mais beaucoup en lui-même. Le traducteur, dans sa préface, s'est mis au diapason du maître. Ce dont il parle surtout c'est de « l'ignorance et

de la mauvaise foi » du clergé. Pour lui, il est persuadé que la bible et les catéchismes enseignent expressément la création du monde en six jours de 24 heures. Un peu moins de gros mots et un peu plus de connaissance des choses dont on parle ferait bien mieux l'affaire des lecteurs.

III. *Les nouvelles Formules du Matérialisme* que M. Antoine Cros combat, sont empruntées à Herbert Spencer, Julien Pioger, Louis Büchner, Jules Soury (*Revue générale des Sciences*, 30 janvier 1895). Formules nouvelles plutôt que conceptions nouvelles : tout matérialisme se réduit à la même hypothèse « méthaphysique » : il n'y a rien au-delà du sensible. Or, rien de moins établi par la science. « Les matérialistes et les agnosticistes, qu'ils se nomment positivistes, naturalistes ou monistes sont des superstitieux d'une certaine espèce. Lorsqu'ils consentiront à examiner *scientifiquement* et bien à fond leurs doctrines, ils y renonceront. » Nous en formons le souhait. Seulement ils s'enferment dans un cercle vicieux. Pour eux, toute la science se borne à l'expérience sensible, mais celle-ci ne prouvera jamais directement et à elle seule qu'il y a quelque chose ou qu'il n'y a rien en dehors d'elle. La métaphysique est nécessaire à toute science, même « au progrès de la physique et de la chimie » (p. 283). Et c'est parce qu'ils n'en veulent pas, parce qu'ils prétendent s'en tenir à la seule connaissance expérimentale que les monistes comme Spencer et Büchner, malgré leurs dénégations, peuvent être qualifiés de matérialistes.

M. Antoine Cros les redresse avec savoir, clarté, vigueur et verve. Pourquoi a-t-il si peur du catholicisme et des théologiens ? Qu'il étudie *scientifiquement et bien à fond leurs doctrines*, et il renoncera à ses préventions. Il marque de l'estime pour les scolastiques (p. 209) : la vraie doctrine catholique n'en mérite pas moins.

L. ROURE, S. J.

Névroses et Possessions diaboliques, par le D^r^ Ch. Hélot. 1 vol. in-8° de 550 pages. Paris, Bloud et Barral, 1897. Prix : 6 fr.

Tout ce qui touche aux névroses, à l'hypnotisme, au magné-

tisme, au spiritisme et surtout aux *diableries,* a le don d'intéresser et de passionner l'opinion ; mais il est peu de médecins qui aient le courage d'aborder de front les graves problèmes du *merveilleux* et de les résoudre avec science, raison et foi. Notre vénéré confrère, le Dr Ch. Hélot, est du nombre de ces vaillants, et nous nous faisons un plaisir et un devoir d'applaudir à sa belle et bonne œuvre.

C'est une étude complète des rapports des *névroses* et de la *possession diabolique.* La haute approbation qu'elle a reçue de S. E. le Cardinal de Rouen nous dispense d'insister sur son caractère orthodoxe et la connaissance approfondie qu'elle révèle « des meilleurs écrivains de la théologie et de la mystique ». Au point de vue de la science *actuelle*, nous nous permettrons de regretter d'importantes lacunes, mais le sujet est si vaste, si difficile que l'auteur est excusable de ne l'avoir pas tout à fait embrassé. Il a mis largement à profit le livre du regretté abbé Schneider sur *l'Hypnotisme*, mais a eu tort quelquefois de ne pas partager sa prudence et ses réserves. Par contre, nous sommes absolument de l'avis de notre confrère sur les graves dangers de l'hypnose telle qu'on la pratique avec les *sujets de choix.*

Le livre du Dr Hélot comprend trois parties qui sont : 1° *Quelques faits à juger ;* 2° *Le jugement de la science ;* 3° *Le jugement de l'Église.* Nous recommandons tout particulièrement la lecture des *dix-sept observations* qui ouvrent le volume, toutes ne sont ni complètes, ni concluantes, mais plusieurs sont pleines d'intérêt, très suggestives. En matière de possession rien ne vaut une étude méthodique, approfondie du sujet. *Ars tota in observationibus.* Notre vénéré confrère de Bolbec a bien mérité de la science en nous livrant les précieux résultats de sa pratique. Nous espérons que, suivant sa promesse, il ne tardera pas à parfaire son œuvre en publiant un cas de possession certaine et extraordinaire qu'il observe depuis vingt-cinq ans. La science matérialiste ne cède pas facilement sur le terrain doctrinal, mais elle ne peut rien opposer à l'évidence d'un *fait.* Remercions encore une fois le Dr Hélot d'avoir montré que la science catholique s'appuie avant tout sur des *faits*, et des *faits certains.*

Dr SURBLED.

Ami des Jeunes, par Jules Pravieux. Paris, Plon.

M. Jules Pravieux a eu l'heureuse fortune de retrouver le Journal de l'abbé Pergame « mort à Paris au mois d'octobre de l'année dernière », et il publie le manuscrit, se demandant avec une modestie touchante et spirituelle « s'il intéressera les trois lecteurs hypothétiques qui doivent servir d'excuse à sa publication ». Que l'éditeur du vieil abbé se rassure : *Ami des Jeunes* aura plus de trois lecteurs et c'est une fête pour l'esprit de parcourir ces pages pleines de fine malice, d'observation piquante et profonde, de scènes attendrissantes ou comiques.

On ne fait pas l'analyse d'un journal. Pas d'intrigue proprement dite dans ces confidences que M. Pergame se fait à lui-même sous la lampe du soir et qui vont du 30 octobre 1889 au 28 août 1896. Peu de personnages. Voici Jean Dabreux, recommandé par le curé de son village et arrivant à Paris « tout plein de candeur et de grâce », mais, dans la grande ville, les souvenirs de son adolescence s'effacent et il faut tout le dévouement affectueux, toute l'habileté du vieil abbé, son confident, pour le sauver et le rendre à la paix de la province, à l'affection de sa fiancée qui a refusé, pour attendre l'ingrat, « plusieurs partis de ceux qu'on nomme avantageux à Champy-sur-Loire : le notaire bien posé, l'ingénieur distingué, le médecin très capable. »

Voici encore les étudiants, « les jeunes » : Tramois, un désabusé de la science; Langlade, un *arriviste* « qui n'a au cœur qu'une passion : le désir impérieux et féroce d'arriver » ; Germantay « qui souffre de ne pas croire, esprit errant et inquiet à la recherche de l'idée à laquelle il pourrait se dévouer ». Elle a bien aussi sa physionomie originale la bonne Gertrude « qui règne en despote sur une douzaine de casseroles » et qui, « bonapartiste irréductible », demande à son vieux maître « si l'on va bientôt excommunier Mgr Lavigerie ». De tous ces personnages le plus intéressant, c'est l'abbé Pergame qui s'avoue lui-même « tarabusté par le mal d'écrire, souffrant de ce prurit étrange qui est pour beaucoup d'hommes un des prodromes de la folie... mais Dieu seul lui connaît cette infirmité » ; plus distingué, plus spirituel que l'abbé Constantin et ne s'endormant pas, comme ce confrère de la campagne, dans les salons où il fréquente, après le dîner; habile d'ailleurs comme lui à « perpétrer

des mariages » car il prend en pitié « le souci que donne aux parents l'avenir de leurs enfants » ; aimant dans la conversation ce qui sautille, pétille, frétille » ; voyant sans crainte, avec une tranquillité douce, venir la mort, « l'aimable enfant » qu'a chantée Schiller, « le génie silencieux et secourable, qui offre son bras à l'âme fatiguée du pèlerin, lui ouvre le palais de l'éternelle splendeur, lui fait un signe amical et disparaît ».

Ce livre où l'on ne retrouve pas les procédés conventionnels du roman offre tout l'intérêt d'une étude morale sur la société contemporaine et sur les « jeunes », faite par un psychologue et un artiste. On n'y épargne point la science « ses contradictions, ses aberrations, ses reculades, ses hâbleries, ses pitreries, sa lamentable impuissance à consoler l'homme, à lui donner une parcelle des bonheurs promis ». Ailleurs, c'est une discussion entre ecclésiastiques, où « l'ami des jeunes » explique à ses confrères l'engouement des écrivains de notre époque pour les hommes et les choses d'église et pourquoi, au théâtre et dans le roman, les gens de lettres « nous volent nos *oremus* pour fleurir leur style » ; il faut lire dans l'ouvrage même cette explication : elle est originale et profonde. Profonde aussi et originale, la raison qui nous fait comprendre le « succès vertigineux » de la bicyclette à notre époque. Voici plus loin une page pleine d'éloquence sur la crise morale qui tourmente les âmes languissantes et les cœurs tristes de la jeunesse contemporaine : « Ah ! certes le Galiléen n'est pas vaincu et son Église est vivante, mais on a désappris aux jeunes hommes à l'aimer et à lui demander la vérité qui ne meurt pas. »

M. Jules Pravieux, écrivant le *Journal* d'un abbé, a pris le style ecclésiastique ; à propos de méditation, il parle de préparation éloignée, de préparation prochaine ; il sait qu'on récite les Laudes du bréviaire le matin avant la messe ; il sait qu'en théologie scolastique « on distingue, on sous-distingue, on subdistingue les sous-distinctions, attendu que c'est dans le petit coin d'un petit recoin que gît la vérité ». On voit que l'auteur possède bien sa matière cléricale et on se demandera sans doute en lisant ces pages *ecclésiastiques*, si l'auteur n'a pas été, pendant de longues années peut-être, l'ami intime, très intime, de ce Jean Dabreux, l'ancien séminariste qui fréquentait jadis au presbytère de Champy-sur-Loire. Mais que nous importe cette question ? Ce qui nous inté-

resse principalement, une chose incontestable d'ailleurs, c'est le talent de M. Jules Pravieux. Sa langue, limpide et claire, a une saveur de bonne originalité ; il a l'ironie, le don pittoresque, l'éloquence émue ou sarcastique, les envolées superbes. Il s'intéresse visiblement aux grands problèmes ; les choses religieuses, les préoccupations de l'au-delà hantent son esprit. Elle n'est certes pas d'un dilettante, d'un *gendelettre* indifférent, cette belle prière que, dans *Ami des Jeunes*, un moine de la Grande Chartreuse envoie au pauvre Gemantay, son ancien camarade de collège tourmenté par le doute : « Bonitas. Mon Dieu, on me dit que vous existez, faites moi croire en vous ! Je suis honnête homme et je conformerai ma conduite à ma foi ! Donnez-moi la paix. Ayez pitié de moi et de ceux qui souffrent. »

En vérité, à qui jette sincèrement du fond de l'humaine misère ce cri de poignante détresse, la foi pourrait-elle, par la grâce de Dieu, être longtemps refusée, « la foi du moine Chartreux, la seule qui soit douce et secourable aux agonisants » ?

Que M. Jules Pravieux se garde de jouer familièrement avec les textes de la sainte Écriture ; c'est une manière de plaisanterie qui lui échappe parfois, genre trop facile vraiment et fripé par l'usage qu'en ont fait à notre époque quelques sots et mauvais plaisants. Qu'il fasse des livres que l'on puisse plus facilement mettre entre les mains de tout le monde ; qu'il traite plus sérieusement encore certaines questions très sérieuses, et son talent pourra, dans l'avenir, lui faire une belle place parmi les écrivains qui servent « la vérité qui ne meurt pas », et il apprendra à ces « jeunes », dont lui aussi, sans doute, est « l'ami », à aimer « le Galiléen » toujours invaincu et son « Église vivante ».

L. CHERVOILLOT, S. J.

Littérature et Genres littéraires, par l'abbé MONTAGNON, professeur de rhéthorique au Petit Séminaire de la Primatiale de Lyon. Lyon, Vitte.

M. l'abbé Montagnon n'a point écrit de préface pour son livre, pas le moindre avertissement à l'ami lecteur, pour lui faire comprendre l'importance de la nouvelle *Littérature,* et quelle lacune déplorable est désormais comblée. Il a eu raison :

il nous laisse le plaisir de dire ce qu'il a dédaigné d'insinuer dans un avant-propos, c'est à savoir qu'il a fait un petit chef-d'œuvre d'érudition littéraire d'une utilité incontestable, dans les classes de lettres, pour les maîtres et pour les élèves.

Ne disons pas trop de mal des vieux manuels où nous avons appris la définition de la métaphore ou de la catachrèse, la différence radicale entre « l'ithos » et le « pathos », la nécessité de charmer dès l'abord nos auditeurs par un exorde modeste, court et clair : sages leçons et qu'il faut n'oublier jamais. Cependant pouvons-nous, dans les classes supérieures, réduire à ces notions tout notre enseignement littéraire ? Faudra-t-il nous contenter d'une sèche nomenclature et de ces définitions auxquelles Platon, sans doute, ne pensait pas quand il a dit : « Qu'il faut regarder comme un dieu celui qui sait bien définir. » Intéresser les jeunes gens aux grandes questions littéraires qui s'agitent à notre époque, les rendre capables de suivre, dans leurs déductions serrées ou leurs explications savantes, les maîtres de la critique contemporaine ; leur donner des goûts élevés qui les porteront d'instinct vers les grandes œuvres anciennes ou modernes : c'est un beau rêve assurément. L'auteur de *Littérature* a dû le faire sans doute et il a voulu contribuer, pour sa part, à en obtenir la réalisation,

Trois parties dans le livre : *Littérature en général*, *genres de poésie*, *genres de prose*. Pour donner une idée des questions traitées, j'indique le sommaire de quelques chapitres : 1re partie, chapitre III : *L'art pour l'art*, *sens de cette formule*, *art et morale*, *indépendance relative de l'art*, *dépendance de l'art*. *Impassibilité*, *plasticité*. 1re partie, chapitre VII : *Des genres littéraires en général*, *notion générale*, — *différenciation*, — *transformation*. — 2e partie, chapitre II, *poésie lyrique : Le mot et la chose*, — *thèmes lyriques*, — *conditions du lyrisme*.

Que ces titres n'effraient pas le lecteur : dans les questions les plus obscures, l'auteur a su faire la lumière, et, en le suivant, les jeunes intelligences ne risquent point de s'égarer dans les profondeurs métaphysiques, dans ces contrées fabuleuses d'où jamais ceux qui prétendent les avoir explorées ne sont revenus avec des idées claires, j'entends qu'ils aient su clairement exposer. Le livre d'ailleurs est bien composé, et c'est un charme original de trouver une sévère méthode scolastique dans ces

pages où l'on rencontre souvent les noms des meilleurs d'entre les critiques modernes.

Il y a cependant quelques lacunes dans cet excellent ouvrage classique. Je signalerai seulement à M. l'abbé Montagnon le chapitre où, à propos du roman, ayant à définir le naturalisme et le réalisme, il semble faire une confusion regrettable. Qu'il me permette d'appeler son attention sur une lettre de l'auteur qu'il a le plus souvent cité dans son livre. Elle est adressée à M. l'abbé Vincent, le très estimable auteur des *Principes raisonnés de Littérature* qui l'a reproduite à la page 32 de son manuel. « Si l'on convenait, dit M. Brunetière, d'attacher un sens constamment défavorable au mot de *naturalisme*, on courrait un grand danger, qui serait de jeter une idée de défaveur sur la doctrine elle-même de l'imitation de la nature. » M. l'abbé Montagnon lira certainement avec plaisir toute cette lettre dans l'ouvrage indiqué.

L. CHERVOILLOT, S. J.

Essais d'Histoire et de Littérature, par Charles FELGÈRE. Deuxième édition. Paris, A. Charles.

Il y a plaisir, il y a profit intellectuel à entendre un homme d'esprit, c'est le cas de M. Ch. Felgère, nous raconter ses impressions après la lecture des œuvres les plus remarquables de notre époque et nous dire ce qu'il pense de MM. Maurice Bouchor, Paul Bourget, le Comte Tolstoï. Mais il faut, dès l'abord, avouer que l'auteur des *Essais* nous gâte ce plaisir trop souvent par les singulières méprises où il est tombé. Le défaut capital de son livre, c'est le manque de principes; pas d'idées arrêtées chez lui sur les grandes questions religieuses. Ainsi l'auteur estime avec raison « que la religion de l'immense majorité des Français a sa place marquée dans l'éducation nationale ». Mais lisez la fin du premier article : M. Felgère fait sienne une rengaîne hégélienne de ce vieux « *fumiste* » que fut Renan (le mot est de J. Lemaître) et il répète pieusement que « la contradiction est le signe de la vérité ». L'auteur, dont les intentions par ailleurs ne me semblent pas méchantes, comprend-il l'énormité de la phrase qu'il écrit dans le même article : « Les illuminations dont les fondateurs de religion sont subitement remplis et qu'ils traduisent à leurs peuples sous forme de prescriptions et de rites, ce sont

les révélations. Que le voyant s'appelle Moïse, Zoroastre, Manou, Lao-Tsen, le phénomène est identique, et c'est en ce sens qu'il est vrai de dire que Dieu s'est manifesté à l'homme. » Et voilà comment on écrit l'histoire comparée des religions.

D'autres erreurs plus considérables peut-être, d'autres méprises seraient encore à signaler dans l'étude que l'auteur a faite sur les *Symboles* de M. Bouchor. Laissons cela; rappelons seulement au critique qu'il ne faut pas trop raisonner avec les poètes. Ces amants de l'idéal, ces fils de l'azur s'inquiètent bien de la valeur des idées et de la suite des raisonnements! Il connaissait assurément ses frères en poésie l'écrivain qui disait d'eux en jolis vers : Ils

> Trouvent que tout est bien pourvu qu'on ait la rime,
> Et que les oiseaux bleus penchent leurs cols pensifs

pour écouter leurs chants d'amour ou leurs dolentes élégies. En vérité, qui a jamais discuté sérieusement les idées métaphysiques de l'auteur de *Religion et Religions* et qu'importe, pour la direction intellectuelle et morale de l'humanité, *ce que dit la Bouche d'ombre* à Victor Hugo « le penseur blême » ? Qu'importe aussi l'évolution des idées de M. Bouchor sur Dieu, la matière, l'âme et la destinée ? C'est en parlant principalement de ces « rêveurs austères », de ces « puiseurs d'ombre », que le mot de Pascal reste toujours vrai : « Toute leur philosophie ne vaut pas une heure de peine. »

Au point de vue exclusivement littéraire, la critique de M. Ch. Felgère ne manque ni de sûreté, ni de délicatesse. Il fait quelque part une fine remarque, c'est à savoir que l'on trouve souvent dans une œuvre poétique, « sous l'alliance parfois bizarre des mots et la recherche des effets, des préoccupations d'un autre ordre ». Ainsi, Leconte de Lisle est sculpteur ; Théophile Gautier, peintre ; Lamartine, musicien. On lira certainement avec intérêt la belle étude où l'auteur, analysant *Idylle tragique*, rend pleine justice au talent si varié de M. Paul Bourget. Il admire avec raison la souplesse de cette plume qui a donné à la littérature française *Cosmopolis* et *les Essais de Psychologie*, *Outre-Mer* et les *Sensations d'Italie;* il constate que l'auteur du *Disciple* et de *Terre promise* s'est rapproché des dogmes catholiques, « pénétré de leur portée moralisatrice et de leur vertu apaisante

dans le conflit des passions individuelles, aussi bien que dans le règlement des rapports sociaux. »

Faut-il, en terminant, insister sur les qualités réelles du style de M. Ch. Felgère ? Il préfèrera sans doute qu'on lui signale à la page 5, pour la troisième édition de son livre, une phrase totalement obscure, taillis d'incidentes qu'il faudra émonder sans miséricorde pour mettre l'idée en pleine lumière.

L. CHERVOILLOT, S. J.

De prohibitione et censura librorum, post Leonis XIII constit. « Officiorum ac Munerum », Brevis dissertatio, Arthuri Vermeersch, S. J., in collegio maximo Lovaniensi S. J. professoris theologiæ moralis et Juris canonici.

Beaucoup sans doute désiraient un commentaire court, exact et complet de la nouvelle Constitution apostolique relative aux règles générales de l'*Index*. Ce commentaire a été fait et livré au public par le P. Arthur Vermeersch, de la Compagnie de Jésus, professeur de théologie morale et de droit canon à Louvain. Ce travail, écrit en latin, forme un opuscule de 60 pages in-8°, y compris le texte de la Bulle, c'est-à-dire une quarantaine de pages d'explications. A en juger par le volume, l'ouvrage serait de peu d'importance ; mais dans sa brièveté, l'auteur a trouvé le secret de faire entrer à peu près toutes les questions qui se rapportent à ce sujet, sans que la concision nuise à la clarté.

Son travail se divise en quatre chapitres. Le premier est une introduction générale, résumant les enseignements théologiques, relatifs à la condamnation des livres telle qu'elle se pratique dans l'Église ; question essentiellement utile, traitée par l'auteur avec grande solidité, et d'après les docteurs les plus autorisés. Les trois autres chapitres suivent, point par point, les prescriptions de la Bulle : énumération des écrits prohibés par les règles générales ; ordonnances concernant la censure des livres ; la sanction de ces lois et les peines encourues par ceux qui les violent.

Guidé toujours par les meilleurs théologiens, le P. Vermeersch expose très succintement chacune des prescriptions apostoliques.

Toutes ses solutions seront-elles acceptées sans opposition ? On n'ose l'espérer. On sait combien, en pareille matière, diffèrent

les sentiments ; et plus d'une fois sans doute les congrégations romaines seront appelées à prononcer authentiquement sur le sens de telle ou telle prescription sur laquelle ne pourront s'accorder les docteurs. L'auteur le prévoit et se déclare prêt à modifier son commentaire quand Rome aura prononcé.

En attendant, nous ne craignons pas de dire que ses décisions sont solidement appuyées sur les meilleures autorités, et nous pensons, qu'en nous donnant ce beau travail, il a rendu un grand service à tous les catholiques, mais surtout aux directeurs des âmes.

G. DESJARDINS, S. J.

Société, État, Patrie. *Études historiques, politiques, philosophiques, sociales et juridiques*, par PAUL FABREGUETTES, conseiller à la Cour de Cassation. 2 vol. in-8°, pp. XIV-664, 807. Paris, A. Chevalier-Marescq et Cie, éditeurs, 1897-1898. Prix : 15 fr.

Cet ouvrage est particulièrement intéressant en ce qu'il reflète les pensées et les aspirations d'une classe nombreuse d'esprits contemporains.

Le distingué magistrat qui l'a écrit n'admet les données ni de la religion positive, ni de l'ancienne philosophie. Et c'est en dehors du christianisme et de la... « métaphysique », comme il s'exprime, non sans une légère nuance de dédain, qu'il entend trouver la solution des problèmes sociaux et politiques de notre temps. Recherche d'ailleurs sincère, personnelle, fécondée par une très abondante lecture et animée d'un zèle vrai du bien général. Les conclusions fondamentales, les grandes thèses philosophiques du premier volume ne se dégagent pas toutefois avec une parfaite netteté ; ainsi, en dépit de vues sages et profondes, la théorie générale de la morale et du droit demeure incomplète et indécise. Ne serait-ce pas que la vérité intégrale a fait défaut à la base même de l'ouvrage ?

Conciliation de la liberté et de l'autorité, c'est, en deux mots, tout le programme (*Introduction*, p. XIV).

La liberté et l'autorité en soi, ou dans leur notion générale ; la liberté et l'autorité dans le passé ; la liberté et l'autorité dans l'avenir (problème politique — économique et social — militaire), tel est le plan. On le voit, la matière est épuisée.

Le premier volume s'ouvre par une critique en règle du système de l'évolution. Il fallait s'y attendre; c'est une nécessité du temps. L'évolutionnisme est, pour les uns, la grande hérésie philosophique de l'époque, pour d'autres, ceux-ci, je crois, bien plus nombreux, la formule dernière de l'être et du connaître.

Que la théorie, réduite à ses justes limites, n'aille pas sans vérité et sans influence utile, on le reconnaît volontiers avec l'auteur, sans toutefois souscrire à tel éloge qui peut sembler excessif. Ainsi, page 209, tome I.

Mais, donnée comme synthèse universelle des choses, l'évolution est radicalement insuffisante dans l'ordre psychique, absolument incapable de supprimer l'hiatus qui existe entre l'instinct animal le plus parfait et l'intelligence humaine (tome I, pp. 86-89 ; 100) — elle ne saurait, à aucun titre, remplacer *l'hypothèse Dieu* (*ibid.*, pp. 197-208) — de l'aveu d'Hæckel, elle paraît être « beaucoup moins une doctrine scientifique qu'un pur système philosophique » (*ibid.*, p. 202).

Enfin, et c'est là, dans l'espèce, le point capital : avec l'évolution ainsi généralisée, plus de liberté, plus de droit, plus de morale (*ibid.*, pp. 356 sqq ; tome II, p. 48 ; etc.).

La morale, le droit naturel sont des absolus, qui dominent la loi positive elle-même (tome I, p. 227 ; *ibid.*, 163 ; tome II , pp. 46, 47 ; etc.).

Voilà sans doute d'excellente philosophie. Il faut toutefois signaler des points obscurs. Ainsi, page 44, tome II : « Le libre arbitre *classique* a vécu ; mais cela ne veut pas dire que la liberté morale n'existe pas. » Si l'on supprime le libre arbitre classique, on aura peut-être un déterminisme très affiné, très intellectuel, comme l'optimisme leibnizien, on n'aura plus la liberté.

Page 346, I. Le bien moral est affaire de « sentiment, d'instinct », non de raison. Fort bien ; mais alors que devient le caractère absolu de la morale ? Quand il s'agit de l'absolu, la raison est la seule faculté de connaître.

De plus, les notions mêmes de morale, de droit, de conscience ne sont ni définies, ni distinguées avec une précision rigoureuse. La question du principe de l'obligation morale est laissée dans l'ombre.

On pourrait poursuivre et sans offense. Car signaler un défaut général n'est point offense; or, n'est-ce point, en philoso-

phie contemporaine, qu'on nous permette de le dire, un défaut presque universel que ce perpétuel recommencement sur des concepts vieillis en quelque sorte avec le genre humain lui-même et mûris par la sagesse des siècles? Si quelque chose ici étonne, ce n'est pas l'échec partiel, mais bien plutôt le succès relatif de l'effort — et c'est ici le cas.

Dans la seconde et la troisième parties, les documents abondent. De vrai, on se fait avec peine à l'idée d'un pareil travail, mené de front avec les obligations professionnelles les plus importantes. Comment s'étonner dès lors que la mise en œuvre ne soit pas exempte de quelque confusion — et que l'érudition elle-même paraisse trop unilatérale? Il le faut pourtant regretter. L'ancienne constitution française n'est pas étudiée d'assez près. Par contre, la Révolution est appréciée avec une faveur, une admiration qui ne laissent pas de surprendre un peu, après tant de travaux bien connus. Sur le christianisme, son œuvre sociale, sa valeur intrinsèque, il y a tel jugement sommaire qui étonne, qui afflige.

M. Fabreguettes admet, en principe, la souveraineté populaire, mais il la veut soumise à la droite raison et à la morale. Sur la décentralisation, sur les transformations nécessaires du suffrage universel, sur la représentation proportionnelle, il y a d'excellentes pages. Hostile — et avec raison — à la théorie de l'État-Providence, il réclame de larges libertés pour les associations dont il étudie avec compétence les diverses formes. Nous n'entrerons pas ici dans un examen qui serait infini.

C. DE BEAUPUY, S. J.

Lettres à ma Cousine, par Gabriel Aubray. Paris, Plon, 1897. In-18, pp. 320. Prix : 3 fr. 50.

Peut-être les avez-vous déjà lues quand elles parurent dans la *Quinzaine*, ces charmantes lettres ; en ce cas vous voudrez certainement les relire encore, réunies en volume et légèrement corrigées par la main de la cousine de province, qui fut la bonne fée de l'auteur. Elle parle vraiment comme un livre cette provinciale ; mais elle est un peu bien indulgente en se promettant de faire lire celui-ci à sa fille dès qu'elle aura quinze ans. Pour moi c'est aux jeunes gens entrant dans la vie que je le conseille-

rais. Sous ce ton de perpétuelle ironie et de satire légère, que de vérités dites à nos contemporains ; quels jugements sévères mais vrais sur toutes les fausses célébrités de la philosophie et et de la littérature; quelles cruelles flétrissures imprimées sur les œuvres dépravées de nos romanciers, de nos auteurs dramatiques, de nos critiques et de nos conférenciers les plus à la mode !

Point de quartier pour « ces luxures effrénées du dément et de l'épileptique qu'est Gabriel d'Annunzio » (p. 56), couronné d'ailleurs par l'Académie française, introduit par M. de Vogüé, claironné dans la *Revue de Paris* par celui qui était encore l'abbé Charbonnel, et étudié, non sans admiration, par M. Doumic, dans la *Revue bleue*.

Les bardes, vieux ou jeunes, qui dans les distributions de prix viennent parler aux chers élèves, du bon cœur comme Jules Lemaître, de la tradition comme Brunetière, de la discipline comme Faguet, du beau comme Roujon et de la patrie comme M. le Ministre, bref de tout excepté de Dieu, sont refutées de main de maître. Il faut leur joindre, dans cette disgrâce, M. Boutroux et M. Paul Desjardins. Ces « pontifes de la librepensée » qui raillent lourdement ou insolemment le christianisme avec ses dogmes, ses cathédrales, ses promesses divines et ses bienfaits séculaires, devant une jeunesse à qui ils n'ont à offrir à la place que des mots vides de sens et auxquels eux-mêmes ne croient pas, inspirent ici à M. Gabriel Aubray, des pages d'une véritable éloquence. Et cela repose de leurs vaines déclamations.(P. 103.)

Mais M. Aubray n'est pas seulement un satiriste et un orateur, même ailleurs que dans ses conférences pour les œuvres de mer ; il a en lui du poète et du philosophe. Sa poésie est celle de la nature, une idylle où se mêlent les champs et les grèves, les voix de la ferme et celles de l'océan. Sa *Maison de Michelet* contient une étude exquise de la vie au bord de la mer, telle que l'aiment les penseurs et les rêveurs solitaires, telle que la déforme le monde des casinos et des cercles qui s'abat aujourd'hui sur nos plages. Il hait la foule, mais il aime le peuple ; et avec quel cœur il nous dépeint la rude existence de nos braves marins soutenus dans leurs labeurs et leurs sacrifices par la foi en Dieu !

Comme contraste je recommande les chapitres si parisiens intitulés *Autour d'un Carrosse*, *Devant le Cinématographe*, *l'Œu-*

vre du feu. On y assiste à la réception du tsar, à l'incendie du bazar de la Charité et à ces mille faits divers, futiles ou navrants, qui découvrent chaque jour une plaie nouvelle du corps social. Dans le seul mois de décembre 1896, il y eut l'affaire Thompson, l'apothéose de Sarah, la mort de la baronne Leonino, l'enfant martyr, etc. D'autres études cherchent à résoudre les questions poignantes posées, dans ses pièces néfastes, par Alexandre Dumas fils : divorce, *attelage conjugal*, enfant naturel. Avec un courage et aussi une force de démonstration que seule la vérité peut donner, M. Gabriel Aubray conclut que l'Évangile a toutes les réponses, et que, hors des lois de Dieu et de l'Église, il n'y a pour la société, pour la famille et pour les individus, ni moralité, ni bonheur possible. C'est ce qu'il appelle « la revanche de Dieu », et il excelle à en faire toucher du doigt les terribles châtiments, la mort suivant partout de près le péché.

Il dit leur fait même aux cyclistes, qui ne sont pas les pires des païens, mais dissolvent la vie de famille. Et il le leur dit si joliment qu'eux-mêmes lui donneront raison. La bicyclette a tué, dit-on, le livre. Le livre se venge.

H. CHÉROT, S. J.

Inventaire du trésor de l'Église primatiale et métropolitaine de Sens, par l'abbé E. CHARTRAIRE, secrétaire de l'archevêché. Sens, Duchemin, et Paris, Picard, 1897. In-8° illustré, pp. 114. Prix : 3 fr.

Peu de cathédrales possèdent en France un trésor aussi riche. Ce n'est ni à Notre-Dame de Paris ni à Amiens qu'on peut trouver rien de semblable. La Révolution a passé partout, confisquant les objets d'art pour les envoyer à la Monnaie. Déjà l'ancien régime avait commencé. Que pour la rançon de François Ier le chapitre de Sens ait vendu le calice d'or de l'évêque Étienne Bécart, c'était là un acte de patriotisme, mais que dire de Louis XV faisant fondre en 1760 une table d'or du XIe ou XIIe siècle, estimée, en 1538, 25 000 écus d'or pour la matière et 80 000 écus pour la façon, qui mesurait plus d'un mètre de hauteur sur trois de largeur. Un orfèvre de Sens, Pierre-Jacques Thomas, sauva, durant les mauvais jours, beaucoup de pièces curieuses et les restitua ensuite, notamment un reliquaire du

XIVe siècle renfermant l'insigne relique de la vraie croix de Charlemagne et dont les six grosses perles étaient estimées en 1768 dix millle livres au moins chacune.

De récentes donations, des découvertes faites dans les tombeaux des archevêques, le dépouillement d'un coffret de reliques anonymes avaient tellement enrichi depuis quelques années les collections qu'un nouvel inventaire s'imposait. Citons, en particulier, parmi les identifications dues à M. l'abbé Chartraire, le savant et consciencieux rédacteur, celle de la tenture du célèbre cardinal Wolsey, aumônier de Henri VIII. Elle a dû appartenir aux nombreuses séries qui ornaient Hampton-Court.

Parmi les tissus anciens de lin ou de chanvre figure une toile brochée du VIIIe siècle représentant l'Assomption de la Sainte Vierge. Découverte récemment lors de la reconnaissance des reliques ordonnée par Mgr Ardin, cette pièce vient de prouver, contre l'opinion générale des archéologues, que le mystère de l'Assomption est loin d'avoir pris place dans l'iconographie chrétienne seulement au XIVe siècle. Déjà M. Molinier, dans son *Histoire générale des Arts appliqués à l'industrie*, venait cette année même de reproduire une *Ascensio sce Marie* figurée sur une couverture de livre en ivoire du IXe siècle. Le monument du trésor de Sens permet de remonter encore plus haut. M. l'abbé Chartraire a fait d'ailleurs de cette découverte l'objet d'un intéressant article dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1897, 3e livraison.

L'*Inventaire du Trésor* est une œuvre d'érudition exacte. Des attributions légendaires ou fantaisistes sont rejetées ; des identifications probables ou certaines sont établies à l'aide des derniers travaux de la critique d'art ou d''histoire.

H. CHÉROT, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 11. — Par une seconde note adressée aux puissances, **la Porte** manifeste son opposition à la nomination du colonel luxembourgeois Schœfer, au poste de gouverneur de la Crète. Elle affirme que le colonel est encore sous le coup d'un arrêté d'expulsion hors des territoires turcs.

12. — **A Mersina** (Anatolie), un agent du Lloyd autrichien ayant été expulsé, sur le simple soupçon qu'il aurait pris part à des agitations politiques, le gouvernement de Vienne envoie un croiseur et ordonne à son ambassadeur à Constantinople de demander une réparation immédiate.

— **A Beyrouth** (Syrie), le directeur et un inspecteur de la succursale de la Banque ottomane sont frappés de trois coups de couteau par des Musulmans. Est-ce une vengeance personnelle ou un attentat politique ?

— **A Vienne**, M. Abrahamowicz, vice-président du Reichsrath, est élu président à la place du Dr Kathrein, démissionnaire. Au moment où le nouvel élu va prononcer l'allocution d'usage, les membres de la minorité allemande quittent la salle des séances.

— **Au Vatican**, M. Bernard de Bülow, ancien ambassadeur près le Quirinal, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, est reçu par le Souverain Pontife. Dans cette audience, qu'il avait lui-même préparée et sollicitée, le nouveau ministre a déclaré que l'émotion, plus ou moins sincère, produite sur les protestants par l'encyclique en l'honneur du Bienheureux Pierre Canisius, n'avait pas modifié les dispositions de l'empereur à l'égard de Sa Sainteté et des catholiques.

— Mort de **Mgr Abel-Anastase Germain**, évêque de Coutances, né à Saint-Sylvain (Calvados), le 1er avril 1833, nommé évêque de Coutances, le 19 novembre 1875, préconisé le 28 janvier 1876, sacré le 19 mars suivant.

— **A Paris**, la Chambre des députés adopte la loi, déjà votée par le Sénat, sur l'instruction criminelle. Les trois dispositions principales de la nouvelle loi sont : 1) le juge ayant instruit l'affaire ne saurait prendre part au jugement ;

2) Le procureur de la République est obligé de mettre en liberté le prévenu interné, qui n'aura pas été interrogé dans les 24 heures par le juge d'instruction ;

3) L'inculpé, assisté de son conseil, pourra contrôler l'information et y contredire.

14. — **A Vienne**, le Nonce apostolique fait publier, dans le *Vaterland*, l'acte de soumission au Saint Siège du prêtre Stolajowski. On se rappelle qu'à la suite de publications condamnées par l'*Index*, cet ecclésiastique avait protesté et refusé de se soumettre à l'interdit, qui l'avait frappé.

— **Au Havre** (Seine-Inférieure), M. Rispal, républicain gouvernemental, est élu député, en remplacement de M. Siegfried, nommé sénateur.

15. — **A Rio de Janeiro**, depuis l'attentat du 5 novembre, la situation présente quelque gravité. L'état de siège a été proclamé; un sénateur, trois députés, deux officiers ont été arrêtés.

16. — **A Vienne**, réunion des Délégations austro-hongroises.

— **L'escadre allemande** d'Extrême-Orient débarque des troupes dans la baie de Kiao-Tcheou, pour obtenir réparation du meurtre des missionnaires catholiques.

18. — **A Constantinople**, la Porte ayant tardé à donner satisfaetion à l'Autriche, au sujet de l'affaire de Mersina, le baron de Calice, ambassadeur autrichien, avait signifié le 16 un ultimatum, par lequel il réclamait la destitution du Vali d'Adana et du mutessarif de Mersina, sous menace de rupture des relations diplomatiques et d'action offensive des croiseurs. Le sultan se soumet aujourd'hui à toutes ces exigences.

— **A Vienne**, la commission du budget de la Chambre des députés adopte le compromis provisoire avec la Hongrie.

19. — **A Londres**, dans Aldergate, quartier de la Cité, un incendie détruit cinq rues entières.

— **A Constantinople**, on remarque que le sultan reçoit avec une pompe inusitée, le nouvel embassadeur d'Allemagne, baron Marschall.

20. — **M. Iswolski**, ministre de Russie à Belgrade, est subitement rappelé par son gouvernement. Ce rappel est motivé, dit-on, par le mécontentement qu'éprouve la Russie du retour du roi Milan en Serbie.

— **La Porte** ayant traité avec M. Krupp, pour la construction de nouveaux cuirassés, la Russie lui rappelle les arriérés dûs comme indemnité de la guerre de 1878. Ce souvenir refroidit l'ardeur ottomane ; il paraît que le budget ordinaire suffira aux besoins de la marine turque.

— **A Vienne**, en présence de la commission des affaires étrangères de la Délégation hongroise, le comte Goluchowski fait l'exposé de la situation. Dans son discours, on remarque le passage sur les relations de l'Autriche avec les puissances, avec la Russie en particulier, et les

derniers paragraphes qui réclament une entente européenne pour défendre les intérêts commerciaux communs contre la concurrence américaine.

23. — **A Barcelone,** débarquement du général Weyler, au milieu de manifestations très modérées. Le général a déclaré qu'il n'avait prononcé aucune parole offensante pour le gouvernement.

24. — La *Pall Mall Gazette* donne l'état des pertes subies par **l'armée Anglo-Indienne,** depuis les débuts de la révolte des tribus anglo-afghanes : 32 officiers anglais tués et 68 blessés ; 675 soldats anglais tués et 282 blessés ; 253 soldats indiens tués et 633 blessés. Loin d'être maîtres de l'insurrection, les Anglais reculent sous prétexte de prendre leurs quartiers d'hiver.

25. — Depuis trois semaines une vive émotion agite la France. M. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, protestant, a cru devoir annoncer qu'il possédait la preuve de l'innocence du capitaine juif Dreyfus, condamné en 1894, pour crime de haute trahison. M. Scheurer-Kestner ne produisait pas cette preuve, malgré les réclamations les plus légitimes, lorsque M. Mathieu Dreyfus, frère du condamné, par lettre adressée au Ministre de la guerre, a dénoncé M. le commandant en retraite Walsin-Esterhazy, comme coupable. Une accusation précise étant formulée, le ministre a chargé M. le général de Pellieux de faire une enquête aux fins de savoir si le commandant Walsin-Esterhazy doit être déféré à un tribunal militaire. Ce dernier, à son tour, accuse le lieutenant-colonel Picquart, autrefois attaché au ministère de la guerre, puis disgracié en Tunisie, d'avoir, sous l'influence de ce qu'on appelle le *Syndicat-Dreyfus*, fourni les éléments du dossier, à l'aide duquel on veut établir sa culpabilité. Aujourd'hui même, le lieutenant-colonel Picquart arrive à Paris et sera, sans doute, entendu par le général de Pellieux.

Le 25 novembre 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens.

MÂDABÂ, LA VILLE DES MOSAÏQUES

NOTES DE VOYAGE (3-7 juin 1897).

I

Le 3 juin, à 5 h. du matin, je quittai à cheval la misérable bourgade de Jéricho. Mon escorte — elle est de rigueur d'après les *Guides* pour un voyage en Moabitide — mon escorte se composait d'un moucre musulman, nommé Moûsâ, à moitié borgne, passablement poltron, malgré sa qualité d'ancien soldat du Commandeur des croyants, n'ayant jamais mis les pieds au-delà du Jourdain où il devait me guider ; au demeurant très serviable, aucunement fanatique et le meilleur garçon du monde.

Nous allons dans la direction du nord-est. Le soleil déjà levé commence à chauffer cette cuvette, appelée plaine de Jéricho, dont l'estuaire du Jourdain et la Mer Morte occupent le fond. Dans la plaine, quelques buissons épineux, puis toute végétation cesse. Nous nous engageons dans un dédale de collines marneuses aux formes bizarres. On dirait par moments des ruines de fortifications. Rien d'étonnant de rencontrer des ruines en Palestine[1], immense nécropole, où gisent épars les restes de tant de civilisations disparues. Mais ici, il y en aurait vraiment trop. Aussi bien ces falaises sculptées en donjons, ces escarpements, ces couches régulières, disposées en terrasses d'un sable jaunâtre et gris sont, paraît-il, des *lusus naturæ*. Ils datent de l'époque où la Mer Morte recouvrait une partie de la vallée du Jourdain inférieur.

Tout en admirant ces jeux de la nature, j'étais arrivé sur

1. Elles s'appellent *Khirbet* ou *Tell*, butte, tertre, parce qu'elles couronnent d'ordinaire le sommet des collines. Cfr. *Job*, xv, 28 : « Habitabit in civitatibus desertis... quæ in *tumulos* sunt redactæ. »

les flancs d'une colline boueuse. Je vois chanceler le cheval de mon moucre ; une seconde après je me trouve à terre, la jambe engagée sous le ventre de ma monture. Malgré la vive douleur ressentie d'abord, j'en fus quitte pour une foulure et je me remis en selle.

Le Jourdain est seulement visible quand on est sur ses bords. La pente boueuse sur laquelle ma monture avait glissé aurait dû me faire soupçonner la proximité de l'eau, indiquée d'ailleurs par une véritable forêt vierge, large de 300 à 400 mètres, surgissant soudain du sol. Encore quelques pas et nous voici au pont du Jourdain.

C'est une lourde construction en bois sur pilotis avec de hauts parapets sur les côtés. Des portes ferment l'accès aux deux extrémités. Il est toujours plus aisé, plus sûr et d'un usage mieux reçu, en Orient, de passer les fleuves sous la voûte que sur le tablier des ponts. La mode le veut ainsi et la prudence. Quand bien même un pont turc semblerait offrir toutes les garanties de solidité, sa pente est si raide et si glissante ! Ses bords sont sans garde-fous, et son tranchant du sommet si vertigineux au-dessus de l'eau qui fuit au milieu des feuilles tourbillonnantes !

Nous aurions volontiers, en cette occurrence, suivi la mode et la prudence aussi. Cette masse branlante, dont les parties semblent tenir par la force de l'habitude, ne nous dit rien qui vaille. Si les hauts parapets nous rassurent un peu, nous ne voyons pas sans inquiétude un volumineux turban, exigeant le péage d'une troupe d'Arabes, qui veulent passer avec leurs ânes. Malheureusement le fleuve sacré a accumulé plusieurs mètres de vase sur ses rives. Le courant est bien rapide et il entraîne de gros troncs d'arbres, capables de culbuter en un clin d'œil chevaux et cavaliers. Nous nous résignons donc à passer sur le tablier de bois, comme les autres. Nous descendons de cheval, pour ne pas hâter par des trépidations insolites l'œuvre de destruction qu'accompliront sans doute les premières crues de l'hiver ou les troncs déracinés, fonctionnant comme de véritables béliers, contre les piliers du pont. Tous les trois ou quatre ans, cette œuvre d'art est ainsi emportée à quelques centaines de

mètres en avant et couchée au milieu des bosquets du rivage. L'administration des ponts et chaussées n'a garde de s'émouvoir, elle attend patiemment une nouvelle inondation pour reprendre le pont et le remettre en place.

L'homme au turban, sous le keffié et le burnous qui m'enveloppent, a flairé un étranger. Il m'accueille par un *ahlan wa sahlan*[1] très senti. Je lui réponds en lui tendant un quart de *magidié* (un peu plus d'un franc) comme frais de passage pour moi et mon escorte. Il porte obséquieusement la main à la poitrine, et me souhaite pour la route toutes sortes de prospérités.

Le Jourdain franchi, nous entrons dans le domaine des Bédouins. Il y a quelques années, ce passage causait encore de légitimes appréhensions : Ghairâriné, Balqâwié, Adwân ou Banoû Sakhr, les tribus transjordaniennes, jouissaient d'une réputation de brigandage bien établie. L'installation d'une garnison turque à Karak et d'un gouvernement régulier dans ces parages, a eu pour résultat immédiat d'affaiblir et d'appauvrir les Bédouins, partant de les rendre moins dangereux. Devant l'invasion des fonctionnaires faméliques de Stamboul, les Arabes, jadis maîtres incontestés de ces régions, ont reculé vers le désert.

Nous n'en rencontrons que quelques-uns le long de la route, d'ailleurs pacifiques, malgré les lances de trois mètres qu'ils agitent au-dessus de leur tête. Ils se contentent de m'adresser le traditionnel *marhabâ*[2] et de me demander du papier à cigarettes. Comme on me l'avait affirmé à Jéricho, la route devait être sûre : les moucres la parcourent en tout sens, occupés à transporter l'orge et le blé à Jérusalem. Les mauvais sujets sont eux aussi absorbés par les paisibles travaux des champs. Bien souvent la misère seule pousse au brigandage : avec les quelques mesures de blé, sauvées des sauterelles et des zaptiés, le Moabite compte atteindre l'hiver prochain. Alors il avisera et, comme ses ancêtres, au temps du Christ, il se mettra en embuscade le long des grands chemins (*Luc*, X, 30).

1. Sois le bienvenu !
2. Autre souhait de bienvenue, particulier surtout aux Bédouins.

Voilà juste devant nous une troupe d'Arabes du *Balqâ*, c'est le nom de cette partie de la Transjordanie, le pays de Moab biblique[1]. Ce ne sont pas pourtant de purs nomades, ils sont plutôt moitié moucres, moitié fellahs. Ils me saluent poliment et, reconnaissant en Moûsâ un Palestinien, ils engagent la conversation avec lui. Le gouvernement en fait les frais. D'ailleurs pas trace de fanatisme ; pas un mot de la guerre turco-grecque. Que leur importe ! Ce sont affaires au *soulthân al-mouslimîn*[2], comme ils désignent le Padichah de Stamboul.

Les ânes de nos Moabites ayant l'allure décidément trop modérée, nous finissons par nous séparer. Nous voici dans les *campestria Moab*, où Israël séjourna pendant près d'un an, avant d'entrer dans la Palestine proprement dite. Malgré la saison déjà avancée, c'est encore un coin de terre ravissant, arrosé en tous sens par de nombreux ruisseaux aux ondes limpides. Partout des champs cultivés, entremêlés de bouquets d'arbres. Les branches des buissons épineux fourmillent de nids ; des ramiers perchent aux plus hauts sommets ; et entre les jambes de nos chevaux partent des vols de perdrix. Partout c'est la vie, le mouvement, l'harmonie, entretenue par des milliers de chantres ailés, gazouillant, sifflant, roucoulant sur de beaux *sidr*[3] aux fines aiguilles, légèrement recourbées. Du sein de ces forteresses ils narguent avec leur progéniture les oiseaux de proie, planant autour de ces asiles inviolables. Les *sidr* me furent moins propices : au bout d'une demi-heure de chevauchée dans la plaine, j'avais accroché à leurs aiguilles plus d'un lambeau de mon burnous.

Il est dix heures. Nous voici arrivés sur le bord d'un ruis-

1. Le Balqâ actuel comprend aussi l'ancienne région des Ammonites.

2. Sultan des musulmans ; c'est l'expression courante. Les pèlerins du XIVe et du XVe siècle observent déjà à propos des Bédouins du Jourdain : « *Badewini soldanum penitus non curant* » (Ludolf de Suthem) ; et un autre : « *Arabite non advertunt soldanum* » etc. Cfr. Conrady, *Vier Rheinische Palestina-Pilgerschriften*, 1882, p. 43.

3. *Zizyphus spina Christi*.

seau et au pied de la grande montée du Nébo. C'est la dernière eau de la route avant Mâdabâ. D'un accord unanime, ma maison civile et militaire propose de camper sur les bords du Wâdi Hasbân — c'est le nom du ruisseau — avant d'affronter les interminables lacets du sentier moabite.

Je n'ai aucune objection à formuler : la chaleur et aussi, je crois, les deux journées passées dans la plaine de Jéricho m'ont donné un commencement de fièvre. Au moment de descendre, mon pied foulé me refuse ses services et je tombe dans les bras de mon fidèle Moûsâ. Je m'étends sous un *sidr ;* là ont déjà pris place trois Bédouins de Karak. Braves gens ! Ils portent à la garnison de cette ville sa provision de tabac, qu'ils ont été chercher à Jérusalem. Ce voyage leur demande trois fortes journées : elles leur seront payées dix piastres, un peu moins de deux francs.

Nous lions conversation ; aussitôt une constatation humiliante s'impose : j'ai de la peine à les comprendre. La première demi-heure même je ne saisis que des membres de phrase. Pourtant leur langue est infiniment plus correcte que celle des Arabes de Syrie. Mais la prononciation de certaines lettres, comme les *kâf* devenu *tchâf*, le *qâf* prononcé *gâf*, certains mots spéciaux, jusqu'à des intonations et une accentuation [1] nouvelles pour moi, c'était plus que suffisant pour me dérouter.

La conversation dégénère bientôt en consultation. C'est de rigueur en Orient, les Francs étant nécessairement des disciples d'Esculape. Les maladies de mes Bédouins ne sont heureusement pas bien compliquées, et il ne peut en être autrement avec leur régime d'anachorètes. Le pain en fait tous les frais. Ils le cuisent sous mes yeux. Ils commencent par faire avec des branches de *sidr* une bonne flambée. Puis, sur cette litière de braises ils étendent leur pâte. Deux minutes après ils la retirent. La galette en sort toute noircie et peu ragoûtante à voir. Ils m'en offrent une tranche, après avoir préalablement, avec leur large *chibrié* ou poignard, enlevé les parties trop fortement carbonisées. Ce pain, je

1. L'accent tonique arabe diffère malheureusement avec les pays. Je l'ai plus d'une fois constaté à propos du dialecte du Balqâ.

dois en convenir, n'a pas mauvais goût, mais il m'a paru d'une digestion pénible.

II

Il est midi : malgré la chaleur accablante, tout le monde est d'avis de lever le camp. Nous avons encore six heures de marche à faire avant d'atteindre Mâdabâ. Je me hisse péniblement en selle et la montée commence : un sentier blanc, sans arbres, sans eau. Nous aurons à fournir d'une traite quatre mortelles heures de montée, c'est-à-dire une escalade de 1000 mètres de parois presque verticales, de rochers chauffés à blanc par le soleil de Palestine, saturés de chaleur par le sirocco du Ghaur [1]. En ce plein midi aveuglant, tout prend la couleur du feu : le sol, les pierres, jusqu'aux pâles bruyères, pendant altérées le long de ces murailles rocheuses. Mon destrier blanc, un palestinien loué à Jérusalem, vaillant mais épuisé par les courses des jours précédents, monte, monte toujours suant, soufflant, trébuchant parfois sur les dalles glabres, rendues glissantes par les pas de centaines de générations.

Que d'hommes ont fait cette ascension, nommée *'Abarim* [2] « ou passages » dans l'Écriture ! A commencer par Moïse qui, à l'âge de 120 ans, gravit cette pente pour aller mourir sur le Nébo : *Ascendit Moyses de campestribus Moab super montem Nebo (Deut.* XXXIV, 1). C'est dans ces gorges sauvages qu'a débuté la gracieuse idylle de Ruth la Moabite, pour se continuer sur la verte colline d'Ephrata. Marchant sur les traces de Moïse, Jérémie va cacher l'arche d'alliance dans les flancs du Nébo [3]. Puis nous voyons les vaillants compagnons des Macchabées dresser une embuscade dans ces profonds wadis et surprendre le cortège nuptial sur le chemin de Mâdabâ [4]. Plus tard, ce sont les légions romaines, traversant enseignes déployées ces ravins, où leur passage est attesté par des restes de pavage et de nombreux

1. Vallée du Jourdain.
2. *Num.* XXI, 11 ; XXVII, 12 ; XXXII, 49 ; XXXIII, 47.
3. II *Macc.*, II, 4-9.
4. La *Revue biblique* (1892, p. 622) place la scène aux portes de Mâdabâ.

milliaires, à moitié couchés le long de la voie romaine de Jéricho à Hesbon.

De bonne heure, obéissant aux inspirations de la piété ou de la pénitence, les chrétiens affluent sur ces hauteurs. C'est sainte Sylvie d'Aquitaine, faisant l'ascension du Nébo au chant des psaumes [1], ou bien l'austère figure de Marie l'Égyptienne, passant comme une ombre sur les flancs du Phogor et du Phasga [2]. Dès lors ces solitudes étaient animées par la présence d'une multitude d'anachorètes ; des monastères couronnaient les principaux sommets des 'Abarim.

Antonin Martyr atteste y avoir visité quinze à vingt couvents de religieuses. Dans son récit [3], nous relevons ce détail. Au service d'un de ces couvents était attaché un âne, gardé au pâturage par un lion [4], un vrai lion « *terribilis ad videndum* ». Aussi, ajoute le naïf pèlerin : « *Cum appropinquassemus cellule omnia animalia que erant nobiscum minxerunt a rugitu illius et in terra corruerunt.* »

Nous montons depuis plus de trois heures. Le paysage est d'une désolation absolue. Nous n'avons aperçu qu'un groupe de trois ou quatre *sidr*, où nichent de jolies tourterelles à plumage bleu, bien différentes des ramiers palestiniens à robe cendrée [5]. De loin en loin des pierres milliaires et aussi quelques *Khirbet*. Mon moucre s'aventurant pour la première fois dans cette région, ne peut me fournir aucun renseignement, pas même les appellations indigènes, d'une importance parfois capitale, dans les problèmes de topographie biblique et profane.

Brûlé par la fièvre, sentant mes paupières se fermer sous la pression du sommeil, que berce le pas monotone de ma monture, je cherche en vain quelque anfractuosité de la mon-

1. *Peregrinatio Silviæ*, p. 50.
2. Cimes des monts 'Abarim.
3. Édit. de Tobler, pp. 365, 376.
4. La célèbre carte géographique de Mâdabâ figure juste à cet endroit un lion poursuivant une gazelle.
5. Ces *sidr* forment probablement un groupe d'arbres sacrés. Je regrette de ne pas les avoir observés plus attentivement.

tagne, une saillie de rocher pour m'abriter à son ombre. O bonheur ! au loin sur le fond grisâtre du Nébo se détache un point vert. C'est un arbre isolé, toujours l'inévitable *sidr*. Comment a-t-il échappé à la destruction universelle ?

Pour le moment il me suffit de constater qu'il offre juste assez d'ombre pour abriter deux personnes. Moûsâ s'étend à côté de moi et ne tarde pas à s'endormir. Je suis trop fatigué pour pouvoir faire comme lui. Nous reposions chacun à notre manière, quand nos Arabes de Karak nous rejoignent : « *Goûm, yâ Mousâ, Balqâ !* » crie le chef de la bande : « Debout ! Moûsâ, tu es dans le Balqâ. » C'était nous rappeler que nous aurions pu payer cher notre insouciante sécurité. Nous n'avions aucune raison de ne pas croire ces charitables moniteurs. Après tout ils doivent connaître leurs propres compatriotes.

En me relevant j'aperçois à l'occident de l'arbre un demi-cercle de pierres sèches, posées les unes sur les autres à la hauteur de quarante centimètres. Sans nous en douter, nous venions de dormir à l'ombre d'un arbre sacré. Le *sidr* devait à cette qualité d'avoir échappé au vandalisme des modernes Moabites. De quel saint musulman, *walî*, *cheikh*, ou *nabî* [1] conserve-t-il la mémoire ? recouvre-t-il simplement la dépouille d'un fameux chef bédouin ? Inutile de poser ces questions à mes compagnons ; ils ne sauraient y répondre. Cet arbre leur inspire seulement un certain respect superstitieux. Pour rien au monde ils n'oseraient y toucher, pas même enlever les branches mortes. Pareil sacrilège porterait malheur.

Il n'y a pas longtemps, un ingénieur, chargé d'études topographiques dans le Djaulân, pria son guide musulman d'écarter une branche de *faqîrî*, c'est le nom donné là-bas à ces arbres sacrés, qui gênait sa vue. Ni prières, ni menaces ne purent l'y décider. Et quand l'ingénieur s'y détermina lui-même, les fellahs stupéfaits attendirent

1. Termes indiquant différentes classes de saints musulmans ; *nabî* généralement les plus anciens et les plus vénérés, *cheikh* un degré inférieur. *Walî* est le terme générique. Ne pas le confondre avec *wâlî*, gouverneur général, placé à la tête d'un vilayet.

les suites de cette action audacieuse [1]. Elle n'est du reste à conseiller à aucun voyageur, ce serait inutilement réveiller le fanatisme qui n'a pas besoin de ce stimulant. Il est également imprudent de s'arrêter et surtout de dormir sous ces sortes d'arbres fétiches : cela est seulement permis aux malades, qui viennent y chercher un remède à leurs maux [2]. Avec des musulmans plus convaincus que les naturels du Balqâ, ma conduite aurait pu m'attirer de sérieux désagréments.

Le culte des arbres, caractéristique des anciennes religions chananéennes, a survécu dans la Palestine musulmane. Cette vénération superstitieuse a sauvé les deux seules forêts existant entre Jérusalem et la Méditerranée [3]. Vainement l'Islam, cette religion si sévèrement monothéiste, a voulu déraciner ces restes du vieux paganisme. Tout ce qu'il a pu faire, c'est de greffer par dessus le souvenir de quelque saint musulman, de localiser une légende à côté du fétiche, ou d'y abriter la tombe d'un pieux personnage [4], parfois créé exprès pour la circonstance. Grâce à ce stratagème, l'arbre, objet primitif du culte des fellahs palestiniens, est devenu un accessoire — accessoire indispensable — de la coupole [5] dédiée au walî local. Le saint tombeau est là seulement pour donner le change aux habitants et régulariser une situation, fortement entachée de polythéisme.

Mais souvent les anciens usages ont triomphé des efforts de l'orthodoxie. Le peuple a continué à vénérer les arbres, sans s'inquiéter des défenses ou des anathèmes de ses docteurs. Dans le district de Hosn (ʿAdjloûn), j'ai rencontré un

1. *Beschreibung des Dscholân* (ZDPV, IX, 206 ; et, dans la même revue, XVI, 77).

2. Cfr. Doughty, *Travels in Arabia deserta*, I, 365.

3. ZDPV, VIII, 104, ; XIX, 159.

4. Au besoin même un saint chrétien : ainsi *Nabî Mattâ* (saint Matthieu), honoré à Baït Oummar sur le chemin de Jérusalem à Hébron ; *Nabî Boûlos* (saint Paul), près de Baït Gemâl ; à Baït Gibrîn le *maqâm* de *Nabî Gibrîn* (saint Gabriel).

5. Chaque village en Palestine tient à honneur d'avoir sa *qoubbat* ou coupole blanche. Irrésistiblement elles font penser aux sépulcres blanchis de l'Évangile, et aux tombes des prophètes élevées par les Pharisiens.

magnifique térébinthe, objet des respects religieux de toute la contrée [1]. Le Bédouin sacrifie le dernier lambeau de sa chemise, afin de l'y laisser en ex-voto [2]. Son culte s'adresse directement à l'arbre et il ne se soucie pas de chercher aux environs le tombeau ou la coupole d'un walî. L'orthodoxie a encore voulu intervenir ici : elle a déclaré que l'arbre était lui-même walî, ou plus exactement *maskoûn bilwalî*, servait de demeure au saint musulman. Vaines subtilités que la logique populaire se charge de réduire à néant. Au sud de Karak, il y a un autre arbre fétiche, portant le nom très hétérodoxe de *Baït Allah*, maison de Dieu. Aucun Arabe n'oserait s'arrêter à son ombre. C'est un vrai sanctuaire, où l'on vient sacrifier de tous les côtés[3].

III

Mon baromètre anéroïde marque près de 800 mètres d'altitude. A notre droite, ce petit promontoire s'avançant vers la dépression du Jourdain, c'est le *Djabal Nabâ*, le Nébo biblique. A première vue on est un peu déçu. Le relief est peu saillant, la croupe à peine ondulée. J'avais rêvé autre chose : une cime sauvage, une nature tourmentée, quelque sommet sourcilleux, et me voici sur le Nébo, sans heurt ni secousse, presque sans m'en douter. Mais de cette terrasse unie, de ce modeste piédestal, le prophète put, avant de mourir, « contempler la terre de Galaad jusqu'à Dan ; Nephtali, Éphraïm, Manassé et Juda jusqu'à la grande mer, toute la partie sud[4], et la vaste plaine de Jéricho, la cité des palmiers, jusqu'à Ségor[5] ». De fait, le panorama est splendide. A l'ouest, par-dessus les terrasses où reposent Bethléem et

1. Fait à noter : c'est l'unique arbre sur tout le territoire de Hosn.

2. Ailleurs, à défaut d'un lambeau d'étoffe, le Bédouin place une pierre au pied ou entre les branches de l'arbre. Cfr. Sachau, *Reise in Syrien und Mesopotamien*, 115.

3. Sur le *Baumcultus* ou culte des arbres, cfr. Goldziher, *Mohammedanische Studien*, II, 349-352.

4. Le *Négeb* c'est-à-dire la région s'étendant au midi de Juda et de Siméon vers la Mer Rouge et le massif du Sinaï.

5. *Deut.*, XXXIV.

Jérusalem, la Méditerranée s'aperçoit ou plutôt se devine, enveloppée dans une légère brume. Au nord, on distingue les sommets du Garizim et du Thabor. La crête neigeuse de l'Hermon ferme ou doit fermer l'horizon de ce côté. Mon regard myope n'a pas porté si loin. Mais Moïse a dû l'entrevoir : *Moyses centum et viginti annorum erat... non caligavit oculus ejus* (*Deut.*, XXXIV, 7).

Au bas du Nébo je me suis croisé en route avec un cavalier européen, coiffé d'un keffié, portant un fusil en bandoulière. Nous nous sommes salués en arabe et le cavalier a continué vers Jéricho. Demain j'aurai des renseignements sur cet inconnu.

Après le Nébo nous montons de quelques mètres encore, avant d'arriver sur le plateau de Mâdabâ, *campestria Medaba* (*Josué*, XIII, 1), le plus grand peut-être et certainement le plus beau de la Palestine. Un superbe champ de bataille où la cavalerie peut se déployer à son aise ! Plus d'une fois Ammonites, Moabites et Hébreux s'y sont entrechoqués[1]. Le plateau s'étend du sud au nord avec de légères déclivités depuis l'Arnon jusqu'à 'Ammân, et va se perdre à l'est dans les déserts arabiques. Cela représente la superficie d'un département français d'excellentes terres, éminemment propres à la culture. Pour le moment elles sont couvertes à perte de vue de champs de blé, où fonctionne déjà la faucille du moissonneur. Et maintenant que nous voici hors des gorges des monts 'Abarîm, brûlés par le sirocco du Ghaur, nous nous sentons revivre : une bonne brise nous fouette le visage et nous redonne des forces.

Épuisées par onze heures de marche, nos montures ralentissent le pas et soulèvent à tout moment des nuées de sauterelles. Ces maudites bêtes ont déjà dévoré un tiers de la moisson. Depuis sept ans, elles sont à poste fixe dans les régions à l'est du Jourdain ; elles m'ont accompagné dans mes pérégrinations à travers la Moabitide et la Pérée.

Les ondulations du terrain doivent nous dérober la vue de

1. II *Reg*, X ; I *Par.*, XIX, 7.

Mâdabâ. A un moment je signale à Moûsâ un groupe de maisons. En approchant, je n'aperçois qu'un champ de cromlechs, de cercles de pierres et de dolmens à moitié inclinés. Pressé d'arriver au terme avant le coucher du soleil, je ne leur accordai pas plus d'attention. Quelques jours plus tard je devais en rencontrer par centaines en parfait état de conservation dans le pays de 'Adjloûn [1].

Il est six heures du soir : sur une petite élévation apparaît le village de Mâdabâ. Chez le curé latin je reçois le plus charitable accueil. Dom J. Manfredi bande lui-même mon pied foulé et y met une bonne compresse d'arnica. Je suis tout heureux de me laisser faire et je jouis de cette cordiale hospitalité. Demain les dévouées Sœurs du Rosaire [2], chargées de l'école des filles, répareront les désordres causés à ma garde-robe par les buissons du Ghaur.

Mon inaction forcée n'est pas perdue. Je cause avec mon hôte, je m'instruis et je tâche de retenir. On ne rencontre pas tous les jours des hommes cultivés comme Dom Manfredi : c'est une fortune rare, surtout au-delà du Jourdain. Nous parlons principalement de Mâdabâ et de cette florissante mission, à laquelle ce prêtre jeune encore et très distingué, s'est consacré depuis plusieurs années.

IV

Mâdabâ est une création latine. En 1880, on n'y trouvait encore que des ruines. Vers cette époque les Bédouins catholiques de la tribu des 'Azaizât, fatigués des vexations de leurs compatriotes musulmans, résolurent de quitter la ville de Karak. Sur les instances du patriarcat latin de Jérusalem, le gouvernement turc leur céda le territoire alors complètement désert de Mâdabâ. Ils y arrivèrent sous la conduite de leur missionnaire, l'admirable Dom Alexandre, actuellement chargé de la mission de Karak. On habita d'abord dans des grottes ; puis peu à peu le village sortit de ses ruines.

1. La Transjordanie est hérissée de monuments mégalithiques. A l'ouest du Jourdain, ils sont extrêmement rares et jusqu'ici on n'en a pas découvert un seul dans le Liban.

2. Congrégation indigène, fondée par un chanoine du patriarcat latin.

Dans cette œuvre de restauration, le fusil intervint autant que la truelle. Mâdabâ fut à plusieurs reprises assiégée par les Banoû Hamaïdé et les Banoû Sakhr. La victoire resta aux catholiques et, depuis 1893, ils n'ont plus été inquiétés sérieusement [1]. En ce moment même les Bédouins sont très occupés. Deux puissantes tribus, les Banoû Chaʿlân et les Banoû Sakhr sont aux prises.

Quels hommes que ces Banoû Sakhr ! Ils sont de granit comme leur nom [2]. Quel démenti ils donnent à nos préjugés modernes ! La plupart se nourrissent exclusivement de lait : le pain est chez eux une rareté. Et pourtant quelle force : tout muscles et nerfs. Beaucoup sont criblés de coups de lance et aussi de mousquet, blessures presqu'aussitôt guéries que reçues. Ils escortent la caravane de la Mecque et vivent du tribut payé par le gouvernement à cette occasion. Le Coran et sa religion leur sont inconnus. Seulement, depuis l'établissement du gouvernement turc dans la Moabitide, ce dernier prend soin de leur inculquer quelques notions musulmanes. Au demeurant, il les redoute. Quand ils lui tuent des soldats, il dissimule, évitant de les attaquer de front. N'a-t-il pas à sa disposition des moyens infaillibles pour désagréger sans bruit les puissantes tribus du Balqâ ?

Chose étonnante ! ces naïfs Bédouins donnent dans le panneau. Ils n'auraient qu'à vider leurs querelles en famille dans leurs douars du désert, où le gouvernement se garde bien d'aller les troubler. Mais non ! les imprudents lui fournissent eux-mêmes les occasions et les moyens d'intervenir. Or de l'intervention à l'occupation ou au protectorat effectif, les étapes sont vite parcourues. Les Bédouins de Moab en font actuellement l'expérience. On m'a cité trois ou quatre de leurs clans menacés d'une extinction totale. Depuis 1893, les événements se précipitent dans la Transjordanie !

La *moudirieh* ou demeure du moudir turc, est constamment envahie par les Bédouins, et ses prisons en regorgent : une

1. Le patriarcat latin possède au-delà du Jourdain toute une série de postes depuis Karak jusqu'au Haurân. Ces belles missions sont à peu près inconnues en France.

2. *Sakhr*, rocher.

chambre est pleine de Banoû Châ'lân et une autre de *Soukhoûr* [1]. Le moudir est impartial ! Rien de pittoresque comme la demeure de ce fonctionnaire. Tout est encombré de solliciteurs et de plaideurs : effendis en fez et uniformes défraîchis, Bédouines tatouées, gendarmes en guenilles. Des soldats font la cuisine ou préparent le café. Des prisonniers montrent à travers la grille de bois leurs mains chargées d'énormes chaînes, pour demander à leurs gardiens une cigarette, rarement refusée. Un gendarme passe même une tasse de café aux détenus, qui ont réussi à cacher quelques piastres dans leur ceinture de cuir ou dans la doublure de leur abaye. Tout le monde est là chez soi. C'est bien ainsi que doit être une moudirieh dans le pays du laisser aller et de la tyrannie bonhomme. Au surplus gardons-nous de trop médire du système. Depuis son établissement, les pays au delà du Jourdain sont abordables. Les voyageurs n'y sont plus, comme auparavant, à la merci du premier Bédouin venu.

Le soir, réunion au presbytère pour la veillée accoutumée. L'un après l'autre les paroissiens de Dom Manfredi se présentent, nous adressent gravement le *marhabâ* traditionnel et nous baisent la main. Ce sont de beaux hommes, à la physionomie expressive et virile. J'aime à entendre leur langage imagé et pittoresque. Habituée au dialecte usé, à la prononciation fruste des Syriens, qui assourdissent une foule de consonnes, mon oreille trouve un singulier plaisir à cette langue soignée, conservant au *tha* et au *zâl* leur son natif, laissant aux finales des verbes arabes toute leur ampleur et réduisant l'envahissant *imalé* [2] à la portion congrue. Sans l'âcre odeur du *hîché* [3], je me serais cru parmi les anciens Arabes si bien dépeints par le *Kitâb al-aghânî,* ou plutôt au milieu d'une réunion de Taglibites, ces fiers Bédouins chrétiens des déserts mésopotamiens. Instinctivement je cherchai des yeux Akhtal, le poète favori du grand calife 'Abdalmalik, si hautain à la cour des Omiades et venant humblement sous

1. Pluriel de *Sakhr,* désigne les Banoû Sakhr.
2. Adoucissement du son *a*.
3. Tabac bédouin extrêmement fort.

le bâton de son curé expier les écarts de sa verve satirique[1].

Dom Manfredi n'est pas obligé d'en venir là. Le christianisme a merveilleusement transformé ces enfants de la nature. C'étaient, me dit leur pasteur, de vrais brigands, il y a une vingtaine d'années. Pour le croire, il me suffit de regarder leurs confrères Bédouins des autres tribus, et aussi l'énorme *chibrié*, passée à la ceinture de nos Médabènes et dont ils ne se séparent jamais, même à l'église. Quand le missionnaire commenta pour la première fois le texte évangélique : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous persécutent », un vieux cheikh interrompit le sermon : « Halte ! prêtre, de pareils discours va les tenir aux vieilles femmes ! » Cette explosion de l'âme bédouine fut la dernière.

C'était en 1889, année signalée par des luttes sanglantes avec la féroce tribu des Hamaïdîs. Les ʿAzaïzât étaient sortis en armes pour repousser l'ennemi. Les femmes les suivaient, selon l'usage[2], pour les encourager et leur apporter la provision d'eau. Dans un pli de terrain, une jeune Médabène rencontre un Hamaïdî blessé à mort. Le premier mouvement d'une Bédouine eût été de venger sur le misérable le sang des membres de sa tribu, versé à flots dans cette injuste agression. Mais non : elle se penche sur cet ennemi abattu qui trouve juste la force de murmurer : « Petite sœur, donne-moi à boire ! » La jeune fille incline son outre et abreuve le mourant : « Bois, frère ; que Dieu te conforte ! » Quelques instants après le Bédouin expirait, consolé à ses derniers moments par la charité chrétienne.

La population de Mâdabâ est exclusivement chrétienne. Il y a seulement un petit nombre de *mourâbiʿîn* ou journaliers musulmans. Aucun arpent de terre du district de Mâdabâ n'est détenu par des Islamites.

Les chrétiens se divisent en trois *ʿachîra* ou clans principaux : les ʿAzaïzât, les Maʿâʿiya, les Karâdché. Une fraction des ʿAzaïzât, soit treize maisons, appartiennent à la confes-

1. Cfr. notre travail, *Le Chantre des Omiades*, p. 17.
2. Remontant à la plus haute antiquité chez les Arabes.

sion orthodoxe ; le reste, comprenant une trentaine de maisons, est catholique, ou latin, comme on dit ici, avec une certaine fierté. Les deux autres clans sont orthodoxes.

Pressés de toutes parts par les tribus hostiles des Balqâwié, des Hamaïdîs et des Banoû Ṣakhr, les ʿAzaïzât de Mâdabâ invitèrent leur coreligionnaires de Karak à venir les rejoindre, à condition d'adopter le catholicisme. La condition fut acceptée. Mais la *Confrérie du Saint-Sépulcre*[1] veillait. Les patriarches hellènes de Jérusalem, jusque là très durs pour leurs ouailles indigènes, surtout pour les Bédouins chrétiens de Moab, se prirent soudain d'un beau zèle, quand ils les virent catholiques. Leurs intrigues jetèrent la division au sein de cette intéressante colonie. Nous ferons plus loin connaissance avec les chefs religieux de la communauté orthodoxe.

Quoique numériquement inférieurs, les ʿAzaïzât, fondateurs du nouveau centre chrétien, conservent toujours le premier rang. Ils sont les principaux propriétaires et leurs terrains sont les plus beaux. Le grand cheikh est également choisi parmi eux. Les Karâdché ont un cheikh de second ordre. Les Ma'â'iya n'ont pas encore senti le besoin de se donner un chef.

1. Ou réunion des moines grecs de la Palestine, exclusivement composée d'Hellènes. En son sein sont choisis tous les dignitaires du patriarcat. Le ministère paroissial est abandonné au clergé indigène ou arabe,

(A suivre.) H. LAMMENS, S. J.

CHOSES UNIVERSITAIRES

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Depuis quelques années, le Rapport sur le budget de l'Instruction publique fait entendre un son de cloche désagréable pour l'Université et ses nombreux amis. Les lycées et collèges officiels traversent une période pénible ; leurs effectifs demeurent stationnaires ou même diminuent, pendant que ceux des établissements rivaux grandissent.

On s'est particulièrement ému des révélations faites l'an dernier par M. Bouge. Soit que l'honorable député de Marseille eût dénoncé la situation en termes plus clairs, soit qu'il en eût signalé les causes avec une franchise un peu rude, toujours est-il que son rapport souleva une longue et bruyante explosion de sentiments très divers. La *Crise de l'Université* devint un thème sur lequel on discourut pendant plusieurs mois ; les *Études* l'abordèrent à leur tour. Ce n'est pas que nous tenions absolument à nous occuper des affaires de cette dame ; nous nous garderions même d'en parler si ceux qui en ont le souci n'y mêlaient pas perpétuellement les nôtres.

Une revue, qui a une certaine importance, ouvrit une consultation dans laquelle des hommes en vue et d'opinions variées furent invités à dire leur avis sur les origines du mal et les moyens de l'enrayer. Cela forme un dossier curieux.

Le premier opinant ne veut voir dans la préférence donnée aux rivaux de l'Université qu'une affaire de mode, et pour parler le langage du jour, un cas de snobisme. A quoi M. le comte de Mun réplique avec plus de raison, que ce qui détourne nombre de familles des établissements uni-

versitaires, c'est que, par le fait de la neutralité religieuse, l'éducation y est nulle ; car l'éducation ne se comprend pas sans une doctrine morale, et la doctrine morale n'a pas de base solide en dehors de la religion.

Vient ensuite un sénateur, universitaire de la vieille école, pour qui l'ennemi c'est l'enseignement moderne, inventé tout exprès pour faire la fortune des pensionnats de Frères.

Pour M. Jaurès, c'est simplement chez la bourgeoisie « un changement de peur ». Autrefois elle allait à l'Université par peur de l'Église ; aujourd'hui elle se rejette vers l'Église pour en obtenir aide et protection contre les revendications populaires. Naturellement, le remède est dans l'avènement du socialisme.

D'autres encore ont apporté leur contribution ; mais vraiment, à notre humble avis, la plupart de ces Messieurs paraissent décidés à ne point voir.

Enfin, dans un article de la *Quinzaine*, M. Fonsegrive a essayé de clore les débats. Après avoir résumé les opinions de ses devanciers [1] et déclaré qu'aucun d'eux n'avait donné une explication satisfaisante du phénomène, il ajoute aussi la sienne. L'Université aurait souffert, en

1. M. Fonsegrive analyse ainsi mon étude sur les nouveaux *Mécomptes de l'Université* (5 fév. 1897) : « Le R. P. Burnichon prend note des critiques de M. Bouge, et en même temps qu'il se félicite de ce que les établissements congréganistes n'offrent pas les mêmes défauts que les établissements universitaires, il met en relief la non-participation des premiers aux libéralités budgétaires, et il conteste la supériorité scientifique des maîtres de l'Université ». (La *Quinzaine*, 1er août, p. 388.)

Sur quoi on me permettra de faire observer : 1° que je ne me suis point félicité « de ce que les établissements congréganistes n'offrent pas les mêmes défauts que les établissements universitaires » ; il n'y a pas un mot sur ce sujet dans l'article en question.

2° Que je n'ai pas mis en relief « la non-participation des premiers aux libéralités budgétaires. » Cette manière de s'exprimer ferait croire que c'est là une des grandes divisions de mon article ; c'est à peine si la « non-participation... » y est mentionnée incidemment. Cela ne prend pas en tout quatre lignes sur 30 pages.

3° Que je n'ai pas contesté « la supériorité scientifique des maîtres de l'Université. » J'ai parlé de leur supériorité *pédagogique*, ou plutôt de la supériorité de leur enseignement, ce qui est tout autre chose. Et encore je ne l'ai pas contestée, je me suis borné à dire qu'elle n'est pas prouvée.

A part cela, l'analyse est à peu près exacte.

ces dernières années, du mouvement de réformes qui lui a été imprimé du dehors. Les changements trop fréquents de programmes et de méthodes ont amené du malaise au-dedans, et par contrecoup ébranlé la confiance du public.

Mais il y a dans l'étude de M. Fonsegrive autre chose à signaler que cette vue qui ne lui est point personnelle. Catholique et universitaire tout ensemble, l'honorable professeur a cru pouvoir se poser en arbitre, sinon en conciliateur. Il constate avec regret que, sur le terrain de l'éducation, ses contemporains se partagent en deux camps adverses, ici les anticléricaux et là les antiuniversitaires. Les uns et les autres lui paraissent également blâmables. Aux anticléricaux il rappelle d'abord que l'enseignement libre, fût-il même donné par des ecclésiastiques, est reconnu par la loi au même titre que celui de l'État ; par conséquent, en droit comme en fait, il est enseignement national, aussi bien que l'enseignement officiel. Voilà une affirmation qui honore M. Fonsegrive et pour laquelle nous lui devons de la reconnaissance.

Puis, s'adressant aux deux partis à la fois, il déclare aux uns et aux autres qu'ils ont grand tort de se réjouir des défaillances du régime qui n'a pas leurs sympathies. Car toute défaillance dans l'enseignement se traduit en fin de compte par une déchéance de la patrie. Si les jeunes gens sont mal élevés, c'est la France même qui doit en souffrir. « Et ainsi, conclut le vigoureux écrivain, les haines jalouses sur le terrain de l'enseignement conduisent sans qu'on s'en doute au crime de lèse-patrie. Antiuniversitaires et anticléricaux deviennent par une pente insensible les uns et les autres également antipatriotes. »

Je crois bien que ceux qui sont visés dans cette objurgation ne sont pas précisément les anticléricaux. M. Fonsegrive n'a pas écrit son article pour défendre l'enseignement libre contre les agressions de ses ennemis. Cela se voit de reste.

Mais, alors même qu'on ne parlerait pas exclusivement pour eux, les catholiques coupables d'opposition à l'Université sont bien et dûment avertis que leur cas est grave ; car il y va de rien moins que du crime de trahison envers la

patrie. Tout comme les malheureux qui font la guerre à la religion, ils travaillent à la ruine de la France; ils sont, ou du moins ils deviennent antipatriotes, les uns comme les autres; sans le savoir, heureusement pour eux, car leur seule excuse, c'est leur ignorance.

A notre avis, ce passage est écrit *oratorio modo*, comme disaient nos vieilles rhétoriques latines. Il ne paraît pas probable que l'on ait réellement voulu mettre sur le même pied la religion et l'Université, ni prétendre que l'une et l'autre soient également nécessaires au bien social et qu'il soit également dommageable pour le pays d'ébranler celle-ci ou celle-là. C'est pourtant là qu'il en faudrait venir si l'on acceptait en rigueur de termes le terrible verdict d'après lequel anticléricaux et antiuniversitaires sont *également antipatriotes*.

Si respectable et si utile que soit notre Université de France, n'oublions pas pourtant qu'elle est une institution humaine, datant du siècle qui nous a vus naître nous-mêmes, sortie non pas des entrailles de la nation, mais du cerveau de Napoléon Ier, lequel, avec tout son génie, ne pouvait imaginer un appareil plus parfait pour mettre l'âme d'un grand peuple entre les mains de celui qui le gouverne. Il semble qu'il est très bien permis à un citoyen français, en 1897, de juger l'institution et de la trouver détestable, même sans se placer au point de vue religieux. Nous parlons, est-il besoin de le dire, de l'institution, non des hommes qui lui appartiennent, lesquels peuvent être d'irréprochables *gentlemen*. Jamais les peuples qui ont le sens, les traditions et les mœurs de la liberté, ne supporteraient une organisation scolaire qui fait de l'État le régulateur et l'arbitre de l'enseignement public. Des hommes qui réfléchissent ont signalé maintes fois la prodigieuse antinomie qui existe chez nous entre les principes de liberté qui servent de base à la société moderne, et des institutions qui s'y perpétuent, bien qu'elles soient la négation la plus criante de ces mêmes principes. Parmi ces legs du pouvoir absolu, pieusement recueillis et jalousement conservés par des gouvernements qui se proclament libéraux, ils n'hésitent pas à compter tout d'abord l'Université impériale. Par sa

nature même, par sa constitution intime, et de par la volonté qui l'a mise au monde, l'Université de France fut et reste un instrument de règne, le plus puissant et le plus efficace de tous, celui dont il est le plus facile d'abuser et qui devient le plus aisément un instrument d'oppression. On peut donc lui témoigner de la froideur, de la défiance, voire même de l'hostilité, sans manquer pour cela au devoir du patriotisme. Pour ne l'aimer pas, il suffit d'aimer la liberté des âmes, disons mieux, la liberté tout court.

Les catholiques ont contre elle d'autres griefs. Ils ne peuvent s'empêcher de voir que, en fait, sa prétendue neutralité religieuse se tourne en irréligion, que les jeunes gens façonnés par ses mains sont, en immense majorité, définitivement gagnés à la libre pensée et à la libre morale, que ceux qui sortent chrétiens de ses internats, sont tellement rares qu'ils peuvent passer pour des phénomènes, enfin que tous les hommes, ou peu s'en faut, qui travaillent dans la presse et la politique, à déchristianiser le pays, furent les nourrissons de l'Université et se réclament de ses enseignements.

Je connais, dit M. Fonsegrive, tous les sophismes des uns et des autres, — lisez des anticléricaux et des antiuniversitaires. — Mais les faits ne sont pas des sophismes, et malheureusement ceux que nous venons d'énoncer ne sont guère contestables. Il semble donc qu'on pourrait reconnaître aux catholiques le droit d'être un peu antiuniversitaires. Et par suite, il ne faut pas trouver étrange qu'ils relèvent à l'occasion ce qu'on appelle *les défaillances* de l'Université, surtout quand ces défaillances font elles-mêmes tant de bruit. Ils n'ont garde de s'en réjouir, oubliant, les malheureux ! que toute défaillance dans l'éducation nationale est une déchéance infligée au pays. Non certes, ils ne l'oublient pas, et ils en gémissent plus que personne. Mais est-ce que cette façon de raisonner ne frise pas elle aussi le sophisme ? Assurément la joie serait ici indécente et antipatriotique ; aussi personne ne songe à se réjouir. Seulement on prend acte de ces défaillances confessées en public, pour montrer au pays, par des leçons de choses spontanément offertes, que l'État maître d'école, surtout l'État maître de pension, fait une besogne pour laquelle il n'a pas compé-

tence et qu'il devrait, dans l'intérêt général, laisser à l'initiative des citoyens. Voilà ce que font les antiuniversitaires, et ce que font avec eux des universitaires très chauds. Qu'on lise les articles du *Temps*. Et en agissant de la sorte les uns et les autres pensent faire œuvre patriotique.

On pardonnera cette explication à un homme qui, à tort ou à raison, s'est cru englobé dans l'anathème lancé d'un même coup contre les adversaires de la religion et ceux de l'Université. Celui qui écrit ces lignes a, plusieurs fois en effet, raconté aux lecteurs des *Études* les petites misères, les dissensions intérieures et les mécomptes de l'Université ; il se prépare même en ce moment à récidiver par la publication d'un livre qui n'a pas pour objet de glorifier l'éducation donnée par l'État, dans ses lycées et collèges. Et il ne se reconnait pas pour cela coupable du crime de lèse-patrie. Il est de ceux qui estiment que la plus précieuse des libertés c'est celle de l'éducation ; que cette liberté sera toujours précaire et plus ou moins illusoire avec l'Université d'État organisée comme elle l'est chez nous ; que par suite dénoncer les vices inhérents à cette organisation, c'est rendre service à son pays.

II

A un an de distance, voici qu'ont résonné les mêmes accents mélancoliques. Le rapport, que pour la seconde fois M. Bouge était chargé de rédiger, constate une baisse nouvelle dans l'effectif total des lycées et collèges universitaires, tandis que celui des établissements rivaux aurait au contraire grandi plus que jamais. Voici les chiffres officiels à la date du 1er mai pour les deux dernières années.

	1er mai 1896.	1er mai 1897.		Différence.
Établissements universitaires .	85 514	84 839	—	675
Établissements ecclésiastiques .	80 242	84 569	+	4 327

Ce serait donc une diminution de près de 700 pupilles de

l'État et une augmentation de plus de 4 000 dans les maisons chrétiennes d'enseignement secondaire.

Ces chiffres, il est vrai, ont été discutés et interprétés de diverses façons. Le directeur de l'enseignement secondaire au Ministère, M. Rabier, avait déjà l'an dernier expliqué au Sénat comme quoi on faisait figurer parmi les établissements ecclésiastiques les pensionnats de Frères où l'on prépare le baccalauréat de l'enseignement moderne. Pour se rassurer contre les statistiques inquiétantes de M. Bouge, on s'est accroché à cette interprétation, que l'on a développée et amplifiée au-dela des limites de la vraisemblance. M. Chalamet, universitaire, sénateur, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, parle, non sans effroi, de 250 écoles de Frères, qui seraient venues ainsi faire nombre à la suite des petits séminaires et collèges ecclésiastiques. Ces comptes fantastiques ont été reproduits à la tribune de la Chambre par un autre universitaire-député, M. Dejean. Dans son rapport, M. Bouge mentionne le fait en un style curieux : « D'anciennes écoles primaires supérieures congréganistes s'étant transformées en établissements d'enseignement secondaire, le chiffre de leur population a disparu de l'effectif primaire pour venir dividender dans le secondaire qu'il serait parvenu à grossir anormalement. »

D'après les renseignements fournis par l'administration, les pensionnats de Frères auraient apporté depuis 1891 un contingent de 8 745 élèves à l'enseignement moderne, lesquels figurent dans les tableaux de l'enseignement secondaire au même titre que la moitié de la population des lycées et collèges universitaires qui n'en reçoit pas d'autre. On peut accepter cette évaluation ; elle prouve combien nous avions raison de dire que personne n'est mieux en mesure que les Frères de donner cet enseignement érigé par la loi en rival des humanités classiques. Ce sont eux, comme le démontrait naguère le R. P. Chauvin, de l'Oratoire, qui l'ont inventé. Ils y réussiront mieux que les maîtres ecclésiastiques ou universitaires formés par la culture classique.

Mais, même avec le bénéfice des explications et des groupements de chiffres, les nombreux patrons que l'Université

compte à la Chambre, ont dû avouer que leur cliente est en train de glisser sur une pente fâcheuse. S'il y a exagération à parler de crise, on confesse du moins qu'il y a du malaise ; c'est le mot que l'on a adopté pour caractériser une situation qui met martel en tête à bien des gens. Cette fois encore l'honorable rapporteur s'est consciencieusement appliqué à rechercher les causes de cet état pathologique.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

Cet examen ne remplit pas moins de trente pages du solennel format in-4° des rapports parlementaires. Si l'Université ne s'amende pas, ce ne sera pas faute d'avoir été avertie par le législateur. La plupart des observations faites l'an dernier reparaissent sous la plume impitoyable de M. Bouge.

A vrai dire il s'en sert un peu comme d'une férule. L'an passé il avait tancé, en y mettant les formes, les répétiteurs et même les professeurs. Cette fois, c'est le tour du personnel administratif, censeurs et proviseurs. Très nettement, à travers les détours que l'on emploie quond on a à dire de ces choses-là, M. Bouge signifie à ces Messieurs qu'on les trouve insuffisants. « De bons esprits font même remonter à cette insuffisance de direction la plupart des inconvénients de la situation actuelle... » — Quand je disais que la plume de M. Bouge ressemble à une férule ! Nous apprenons par la suite que la Commission voudrait « une réforme immédiate et profonde du provisorat » ; il se recruterait plutôt médiocrement, parce que « les sujets d'élite..., qui abondent dans l'Université », ne se soucient pas, paraît-il, de gouverner ses établissements. A notre avis, leur répugnance n'a rien qui doive étonner. Les règlements de 1890 ont inauguré dans les lycées une discipline nouvelle, dite libérale ou paternelle. Le code pénal fut singulièrement adouci ; surveillants et professeurs n'avaient désormais d'autres moyens de répression que des notes, d'après lesquelles le proviseur infligeait les punitions. Je me permis ici même de qualifier d'hérésie pédagogique un régime qui attribue à la suprême magistrature le monopole des châtiments. Vraisemblablement les hommes investis de cette préroga-

tive odieuse doivent en user mollement. Et n'y aurait-il pas là de quoi expliquer au moins en partie ces relâchements d'autorité, « ce flottement de tendances » que l'on constate avec regret dans nombre d'établissements ?

Au reste, comme l'an dernier, M. le rapporteur, en sage médecin, a pris soin d'édulcorer la potion amère qu'il n'administre que pour guérir. Les compliments sont prodigués plus libéralement encore que les semonces. Il y en a pour tout le monde. Mais surtout qu'on ne s'alarme point trop. Si le public se désaffectionne de l'enseignement universitaire, c'est tant pis pour le public. Car l'enseignement universitaire garde son « évidente et très grande supériorité » sur l'enseignement congréganiste. Et la preuve ? Ici l'honorable rapporteur aurait pu renvoyer ses lecteurs au passage correspondant de l'année dernière, car il se répète à peu près textuellement. La preuve ? Eh ! mon Dieu, c'est, comme ci-devant, cette masse de diplômes supérieurs dont les professeurs universitaires sont pourvus du haut en bas de la hiérarchie. Tous docteurs ou agrégés ; les licenciés ne comptent plus. Voilà la première preuve. La seconde, plus triomphante encore, celle que M. Bouge lui-même appelle simplement « écrasante », c'est le nombre des jeunes gens que les lycées ont fait admettre aux grandes écoles du Gouvernement. Cet argument paraît tellement fort à nos législateurs que, en séance de la Chambre, on a demandé au rapporteur de lire ses colonnes de chiffres pour les faire insérer à l'*Officiel*.

Ce jour-là il ne se trouva personne sur les bancs de la Droite pour faire remarquer à cette Assemblée d'hommes d'esprit que l'on se moque d'eux avec cette fantasmagorie. Je crois l'avoir démontré ici même[1], et vraiment ce n'est pas bien difficile.

Comme je le disais alors, il ne s'agit nullement de contester la supériorité de l'enseignement des lycées et collèges universitaires. Mais on la proclame en plein Parlement avec des fanfares triomphales, et sans prendre la peine de dissimuler son mépris pour le rival qu'on affecte d'appeler l'en-

1. *Études*, 5 février 1897.

seignement congréganiste. Eh bien! nous demandons des preuves, et celles qu'on nous apporte ont le tort d'être à côté de la question. Les grades supérieurs prouvent que le professeur est savant; — et encore! — ils ne prouvent pas qu'il soit un bon professeur. Un grand savant peut faire un maître très médiocre, cela se voit tous les jours. Et quand il s'agit d'enseigner la grammaire, les éléments de la littérature et des sciences, on peut poser en principe qu'une vaste science est plutôt un obstacle qu'un secours. Ce ne sont pas les gens d'expérience qui me contrediront.

Et voilà pour les diplômes, avec lesquels on prétend nous éblouir.

Nous les estimons pour ce qu'ils valent, c'est-à-dire comme une attestation de savoir et de culture. Nous tâchons, nous aussi, de les conquérir, et Dieu merci, nous n'y réussissons pas plus mal que d'autres. Mais nous refusons d'admettre que l'enseignement d'un collège soit meilleur parce que l'on aura confié à des docteurs ès-lettres le soin d'enseigner à des enfants *Rosa la rose* ou les arcanes du *que retranché*. Les savants doivent s'acquitter assez mal de ce métier; et ce n'est pas leur faute, il n'est pas fait pour eux, et ils ne sont pas faits pour lui. Il y a un dicton anglais qui trouve ici son application : *The right man in the right place.* Les Anglais sont pratiques; si l'Université l'était un peu plus, et surtout si elle était moins encombrée de candidats-professeurs, elle ne condamnerait pas à végéter, dans les classes élémentaires, des hommes trop savants pour s'y plaire et même pour y réussir.

Au reste, M. Bouge lui-même paraît avoir eu quelque doute sur la valeur de la preuve que l'on pourrait bien, dit-il, ne pas trouver « concluante ». Il fait même, à ce propos, une réflexion pleine de justesse et dans une langue qui en relève la saveur: « La foule des croyants du parchemin, si dense autrefois, se clairsème chaque jour. » C'est pourquoi il se hâte de servir le fameux tableau des admissions aux grandes écoles. A ce coup, il ne doute pas que la chère supériorité ne resplendisse avec la clarté de l'évidence. Mais c'est cet argument même que nous avons le mauvais goût de trouver plus faible encore que le premier. Si le mot était parlementaire, on l'appellerait une mystification.

Si j'avais l'honneur de causer un instant avec M. Bouge, il me semble que je lui parlerais à peu près ainsi :

« Mais enfin, mon cher Monsieur, vous n'ignorez pas que la sanction de l'enseignement secondaire, c'est non pas l'entrée aux écoles supérieures, mais les différents baccalauréats. Si donc vous voulez comparer l'enseignement universitaire avec l'enseignement congréganiste, d'après ce que vous appelez les résultats scolaires, veuillez donc nous parler du baccalauréat. Le critérium ne sera certes pas infaillible, mais à défaut d'autre on pourra l'accepter. Pourquoi donc ne dites-vous rien des examens du baccalauréat, où se termine pourtant l'enseignement secondaire ?

« La préparation aux Écoles supérieures, vous ne devez pas l'ignorer non plus, constitue comme un cycle nouveau, où l'on entre au lendemain du baccalauréat, si l'on se destine à certaines carrières. Elle dure deux ou trois ans. L'Université n'établit ces cours que dans un certain nombre de ses grands lycées ; à vrai dire, ils sont presque centralisés à Paris. L'enseignement libre n'en a ouvert qu'un très petit nombre. Si vous prétendez juger de la valeur respective des uns et des autres d'après les résultats, nous le voulons bien. Mais alors il ne faut pas prendre les chiffres bruts, mais la proportion des élèves admis aux élèves préparés. Cela est l'évidence même. 250 admis sur 300 serait un tout autre succès que 500 sur 3 000. Cependant 250 n'est que la moitié de 500.

« Mais alors que valent donc les gros chiffres que vous lancez du haut de la tribune pour nous écraser, comme le rocher du cyclope d'homérique mémoire ? Ils n'écrasent personne ; car, par eux-mêmes, ils ne signifient absolument rien. Pour en tirer une preuve de la supériorité de l'enseignement universitaire, il faudrait mettre en regard du chiffre des admis celui des préparés, puis répéter la même opération pour les élèves de l'enseignement libre. Voilà ce que vous ne faites pas. Pourquoi ?

« J'ai reproduit, dans l'étude citée plus haut, les résultats obtenus par les *taupes* universitaires. Il y a parfois un

polytechnicien pour 12, 15 ou 20 *taupins*, quelquefois pas un seul. La moyenne est de un sur cinq à Paris, et à peine de un sur huit en province. Sur quoi on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que lorsque les établissements ecclésiastiques entreprennent de préparer aux Écoles supérieures, ils ne se contentent pas de résultats aussi piètres. Ils n'ont pas à leur disposition le budget de l'État pour défrayer ce luxe improductif. »

Telles sont les simples observations que tout homme, un peu au fait des choses de l'enseignement, pourrait opposer aux arguments de M. Bouge, arguments qui d'ailleurs ne sont pas de lui, et que Messieurs les universitaires eux-mêmes répètent dans leurs livres et leurs revues avec une modestie pleine de candeur[1].

Mais alors la supériorité de l'enseignement universitaire ? — Eh bien ! C'est peut-être une légende ; peut-être aussi une réalité. Mais nous attendons des preuves ; et jusqu'ici, les preuves font défaut.

Ces observations ont enfin été présentées à la Chambre par M. l'abbé Gayraud, dans la séance du 23 novembre. En homme accoutumé à ne pas se payer de mots, l'ancien professeur de philosophie scolastique a démontré que le raisonnement sur lequel on est convenu d'étayer la susdite supériorité porte sur une base caduque. Je le remercie de l'honneur qu'il m'a fait de citer largement l'article des *Études* où cette question a été, si je ne m'abuse, pleinement élucidée.

On ne lui a pas répondu autrement que par quelques-unes de ces interruptions regrettables qui prouvent seulement que nos législateurs ne sont pas tous des gens bien élevés. C'est que, de fait, il n'y a rien à répondre.

Ce qui n'empêchera pas que l'an prochain M. Bouge, ou son successeur, ne vante l'écrasante supériorité de l'enseignement universitaire, manifestée aux yeux du genre

1. Voyez, par exemple, la préface du livre de M. Marion, *L'Éducation dans l'Université ;* l'article de M. Payot, dans la *Revue Universitaire*, janvier 1897, etc., etc.

humain par les innombrables diplômes de ses maîtres et par le chiffre des élèves qu'il aura fait entrer aux grandes Écoles du gouvernement.

A ce propos, il ne sera peut-être pas inutile de répondre à une objection qui se présente d'elle-même et que l'on entend formuler quelquefois. On a dit que l'enseignement libre avait tort de ne pas ouvrir un plus grand nombre de cours préparatoires aux Écoles supérieures. Mais en est-on bien sûr ? En tout cas il ne manquerait pas de bonnes raisons pour se justifier. Et d'abord celle qui a été insinuée plus haut : cela coûte très cher en hommes et en argent.

Mais, alors même que les établissements ecclésiastiques disposeraient de ressources suffisantes, on pourrait se demander encore s'ils ne feraient pas mieux de les employer autrement. A part Saint-Cyr et le Borda, les écoles supérieures sont surtout des séminaires de fonctionnaires. Or, s'il est un fait acquis à l'heure présente, c'est que nous avons déjà beaucoup trop de fonctionnaires et d'aspirants fonctionnaires. Le mandarinat est une des plaies de notre pays ; son recrutement sera toujours suffisamment assuré, tandis que celui des professions indépendantes est en souffrance. En outre, il faut se souvenir qu'ici la gloire d'un petit nombre d'élus a pour corrélatif le triste sort de la multitude qui échoue. Que deviennent tous ces jeunes gens qui n'ont pu forcer l'entrée des bienheureuses écoles et que tout leur travail et tout leur savoir n'a préparés pour aucune carrière ? En 1896, l'Université comptait dans 39 *taupes* près d'un millier de *taupins*, lisez : aspirants à l'École polytechnique ; elle en a fait admettre moins de 200, exactement 193. On est très fier. Mais les 800 autres !

III

Il y aurait une promenade bien intéressante à faire à travers les 150 pages du rapport de M. Bouge. L'honorable député a exploré, avec une attention minutieuse, tous les com-

partiments et tous les rouages de la machine universitaire. On s'accorde généralement à reconnaître que l'œuvre est de poids et que ce rapport fera autorité en la matière.

La discussion à laquelle il a donné lieu, et qui n'a pas pris moins de six longues séances, prêterait, de son côté, à des réflexions de plus d'une sorte. On y saisit, sur le fait, la bizarrerie d'un système politique qui remet à des assemblées de cinq à six cents personnes, la décision de toutes choses. Il n'y a rien au-dessus de la compétence de nos législateurs, rien au-dessous de leur sollicitude. A propos du budget de l'Instruction publique, lequel se confond à peu près avec celui de l'Université, on traite de *omni re scibili*, c'est-à-dire de tout ce qu'elle enseigne ou pourrait enseigner ; ajoutez : *et de quibusdam aliis*, c'est-à-dire de tout ce qu'elle fait ou pourrait faire.

C'est ainsi que la Chambre entend un de ses membres les plus savants disserter longuement sur les progrès de l'embryologie ; un autre aborde la grave question des garçons de salle dans les laboratoires ; un autre, celle des professeurs de gymnastique ; un autre encore traite de l'influence du trousseau sur le recrutement des lycées ; cette affaire des trousseaux a même été assez chaude, et plusieurs orateurs sont venus à la tribune exposer leur opinion, que l'on peut voir maintenant dans les colonnes de l'*Officiel*. Exercices innocents, après tout ; les hasards du scrutin pourraient tout aussi bien bouleverser de fond en comble l'économie de l'enseignement public : il faut encore se féliciter que l'accident ne soit point arrivé. On nous a fait grâce cette fois du terrible problème des répétiteurs, qui est enfin résolu, ou à peu près. La fameuse association qui a tant fait parler d'elle, qui a donné le cauchemar a tant de ministres, est enfin dissoute. De ce chef, il est vrai, le ministère n'a pas subi moins de trois interpellations en l'espace de cinq mois. L'affaire paraît enterrée.

Mais les malheurs d'une autre association ont fourni le sujet d'un nouvel épisode parlementaire. C'est une histoire bien curieuse et dont le dernier chapitre n'est pas écrit.

Au mois de septembre dernier, le Ministre de l'Instruction publique adressait à qui de droit une circulaire confiden-

tielle, qui naturellement fit en quelques jours le tour de la presse.

Le Ministre stigmatisait en termes énergiques les sociétés formées dans les lycées entre *taupins*, *cornichons*, et *cagneux*. Il faut savoir que les cours préparatoires à Polytechnique, à Saint-Cyr et à Normale sont respectivement désignés en pays universitaire par les noms gracieux de *taupe*, de *corniche*, et de *cagne*. Véritables sociétés secrètes, la *Cagne*, la *Corniche* et la *Taupe* étaient dénoncées comme des foyers d'indiscipline, d'immoralité et d'usure. On nous dispensera de préciser ; les détails sont à l'*Officiel* du 25 novembre. Le ministre prescrivit donc la dissolution de ces sociétés. Les proviseurs devaient à la rentrée exiger des élèves leur parole d'honneur de n'en jamais faire partie. Sinon ils seraient exclus. Or, un député, ancien ministre lui-même, a trouvé le moyen d'accrocher cette affaire à un chapitre quelconque du budget et s'en est venu à la tribune plaider la cause de ces aimables jouvenceaux, *taupins, cagneux* et *cornichons*. Le ministre, pour justifier son arrêt, fut obligé de dire ce qu'il vaudrait infiniment mieux taire. Et malheureusement la plaidoirie même du défenseur nous autorise à croire que les choses restent en l'état. En effet, les jeunes gens se sont avisés que l'engagement leur a été extorqué par la force ; en conséquence ils le tiennent pour nul.

Tout cela est passablement curieux.... et lamentable. Néanmoins, il semble que le Parlement ferait bien de s'occuper un peu moins du pot-au-feu de l'Université.

Malheureusement cette démangeaison n'est pas la seule qui empêche nos législateurs de se tenir tranquilles et le pays avec eux. On sait que dès longtemps ils sont travaillés du *morbus anticlericalis* et qu'en certaines occasions l'accès éclate infailliblement. La discussion du budget de l'Instruction publique en détermine toujours quelques-uns. Il faut reconnaître cependant que la majorité gouvernementale ne montre plus l'ardeur agressive et farouche d'autrefois. Mais il n'en reste pas moins un fond de malveillance incurable à l'égard de l'enseignement libre chrétien. M. l'abbé

Gayraud a dit très justement que ses progrès seraient encore bien plus considérables, « s'il n'y avait pas de la part de l'État un peu d'hostilité contre lui. » L'orateur, pour se conformer aux règles parlementaires, employait là une figure connue dans les traités de rhétorique sous le nom de *litote*. Mais un peu plus loin il disait carrément « l'hostilité évidente de l'État. »

L'enseignement libre, l'enseignement ecclésiastique ou congréganiste — on se sert indifféremment de l'une ou l'autre de ces épithètes — continue à être regardé non pas comme un auxiliaire, un collaborateur, mais comme un adversaire, un ennemi. C'est l'impression qui se dégage du rapport aussi bien que des discours, alors même que l'on affecte la modération. On a beau déclarer de temps en temps que l'on ne songe pas à restreindre la liberté, il est manifeste que dans quelque repli du cœur se cache je ne sais quel regret des beaux jours du monopole.

D'après la saine philosophie sociale, l'État ne doit assumer un service public que lorsque l'action des citoyens est insuffisante à y pourvoir. La grande ambition de l'État doit être de s'effacer, voire même de se rendre inutile le plus possible, afin de laisser le champ plus large à la liberté et à l'initiative des particuliers. Mais c'est surtout en matière d'enseignement que l'État, chez un peuple libre, devrait s'estimer heureux qu'on n'ait pas besoin de lui, se bornant à surveiller discrètement, à aider et encourager par tous les moyens les individus et les associations qui remplissent une fonction si utile et si délicate. C'est ainsi que l'entendent des nations qui en fait de libertés publiques, ne se contentent pas du nom et des apparences.

En Angleterre on a dans ces dernières années légiféré sur l'instruction primaire. Jamais le Parlement n'eût consenti à donner au gouvernement la haute main sur les écoles ; leurs intérêts sont confiés à des corps élus ; l'État se contente de payer, en raison du nombre d'élèves présents dans les écoles qui se conforment à la loi. Jusqu'ici il ne s'est point immiscé dans l'enseignement secondaire ou supérieur. L'Université de Londres, institution d'État, n'est qu'un bureau d'examens.

Chez nous l'État, père de famille universel, s'est chargé d'instruire ses enfants ; en France, l'enseignement figure sur la liste des attributions de la souveraineté. L'habitude d'être gouvernés, jointe à l'agrément d'être débarrassés d'un souci, nous a fait accepter cette audacieuse confiscation. On s'est accoutumé à l'idée étrange que le pouvoir d'enseigner est une des prérogatives de l'État. S'il permet que d'autres s'y emploient, c'est une concession qu'il leur fait, mieux que cela, un privilège qu'il leur accorde et dont il faut lui savoir gré. Mais l'État n'en reste pas moins le dispensateur attitré du savoir ; son école est la véritable école, et ceux qui en fréquentent d'autres ne sont pas loin de manquer à un devoir civique.

Telle est la manière de voir qui prévaut dans un pays où l'on a fait une demi-douzaine de révolutions pour conquérir l'indépendance vis à vis du pouvoir.

Naturellement, c'est dans le monde des politiciens que la soi-disant prérogative d'État recrute les adeptes les plus fervents. Comment en serait-il autrement, quand ils peuvent dire en toute vérité : l'État, c'est nous ? Il faut leur adjoindre le monde universitaire. Il est bien difficile en effet que ceux qui tiennent de l'État le mandat d'enseigner ne s'estiment pas investis d'un droit supérieur, et ne se regardent pas comme les seuls vrais et légitimes instituteurs des peuples. Ici et là on professe un culte passionné pour toutes les libertés ; mais ici et là la liberté de l'enseignement apparaît comme un malheur. C'est chose anormale et périlleuse que des maisons d'éducation qui ne sont point celles de l'État attirent à elles la moitié de la jeunesse qui reçoit l'enseignement secondaire. Les collèges libres, c'est-à-dire les collèges ecclésiastiques et congréganistes, car il n'y en a guère d'autres, voilà l'ennemi.

Les paroles et les actes trahissent à tout instant cet état d'âme. Qu'on lise le gros rapport de M. Bouge, les discours prononcés à la tribune, y compris ceux du ministre et plus encore ses circulaires, les comptes-rendus, tout expurgés qu'ils soient, du conseil supérieur de l'Instruction publique, partout c'est la même animosité contre l'enseignement libre, mêmes inquiétudes de ses progrès réels ou possibles, mêmes

préoccupations de l'entraver, de le réduire, de l'écraser. C'est une sorte d'obsession qui trouble le cerveau d'hommes intelligents d'ailleurs et leur fait commettre des sottises.

L'honorable rapporteur ne s'est pas tenu de dénoncer, pour la seconde fois, les officiers supérieurs et hauts fonctionnaires qui ont la simplicité de se croire libres de faire élever leurs enfants par d'autres maîtres que ceux de l'État. Admirez le raisonnement par lequel on essaie de justifier une délation dont on ne se sent pas très fier : Ces pères de famille attentent à la liberté de conscience de leurs subalternes, qui se croiront obligés de faire comme eux. — Évidemment, s'ils confiaient leurs fils à l'Université, leur exemple n'exercerait plus la même pression.

M. le Ministre a découvert une autre influence ténébreuse qui contribue à faire le vide dans les lycées universitaires. Il paraît que pendant les vacances, les prêtres et les religieux manœuvrent, avec un art infini, auprès des parents pour détourner vers leurs maisons les élèves de l'Université. Voilà qui étonnera beaucoup les directeurs de maisons d'éducation chrétienne, pour qui c'est une règle à peu près absolue de ne jamais admettre un enfant qui a passé dans un lycée, surtout comme interne.

Le grand-maître de l'Université a donné au cours de cette année un témoignage encore moins équivoque de son hostilité personnelle contre l'enseignement libre. Nous voulons parler de la circulaire ministérielle du mois de juillet par laquelle « il est interdit aux professeurs universitaires de faire des conférences, des leçons et des interrogations dans les institutions libres qui font concurrence à l'Université. »

M. Francisque Sarcey a écrit à ce sujet qu'il eût été difficile de prendre une mesure tout à la fois plus illibérale et plus impolitique. Il est fâcheux pour l'Université qu'elle soit l'œuvre d'un de ses membres. « Elle marque, dit M. F. Sarcey, chez l'Université d'aujourd'hui un étroit esprit d'égoïsme que nous ne lui connaissions pas. »

Il semble cependant que le ministre de l'Instruction publique devrait plus que personne se rappeler que la loi, pour nous servir du langage de l'honorable universitaire

que nous avons cité au début, « en instituant deux enseignements..., les a faits tous les deux également légaux et par suite également nationaux.[1] » Il est du moins étrange que, dans un pays libre, le Ministre qui doit veiller aux intérêts de l'instruction publique se fasse l'adversaire de ceux que la loi lui donne pour collaborateurs, et que son mauvais vouloir grandisse précisément en proportion de leurs succès.

IV

Nous ne voulons pas nous appesantir sur les compliments dont l'honorable rapporteur de la Chambre a cru devoir assaisonner ses rudes observations. C'est un peu ce qu'on appelle en langage de chancellerie des formules de style. Cela ne tire pas à conséquence. Il y en a un toutefois, celui de la fin, sur lequel les malins pourraient gloser. Oh! celui-là non plus n'est pas une trouvaille. M. Marion l'avait délayé en plusieurs pages dans l'Introduction du fameux livre, *L'Éducation dans l'Université*. M. Bouge a condensé le tout en quelques alinéas ; c'est ainsi que l'on enferme beaucoup de parfum dans un petit flacon d'essence.

Donc, il est convenu que les collèges congréganistes l'emportent au point de vue de l'éducation. On n'y contredit pas. Mais quelle éducation! Affaire d'élégances mondaines et de jolies manières. Ces Messieurs sont en effet persuadés que dans certaines maisons rivales de l'Université on passe le temps à étudier la manière de se présenter dans les salons. Mais, dit excellemment M. Bouge, « c'est rabaisser l'éducation que de la faire tenir à un salut correct et à quelques pirouettes. » L'éducation, comme la morale elle-même, est « tout entière contenue dans l'enseignement ou la pratique de cette vertu héroïque, le sacrifice de soi-même. » — Ce n'est pas très clair, mais il n'importe. — Or, « il ne viendra à l'esprit de personne de contester que cette morale, l'Université ne la professe et ne l'applique plus largement que personne. » (Rapport, p. 46.)

1. G. Fonsegrive. *Quinzaine*, 1er avril 1897.

Au moment de formuler certaines critiques particulièrement désagréables pour l'Université, l'honorable rapporteur exprimait la crainte d'y provoquer des colères et des protestations. Ne craint-il pas que certains éloges n'y causent de l'étonnement ?

Les éloges coûtent peu, et il ne faut pas en vouloir au Parlement de s'en montrer prodigue à l'égard d'un personnel qui en mérite beaucoup. Mais il n'a garde de s'en tenir là.

Si les choses valent ce quelles coûtent, il ne viendra non plus à l'esprit de personne de contester que l'enseignement d'État n'ait une grande valeur. A ce compte, sa valeur grandirait même d'année en année ; car si le nombre des élèves diminue, par contre le budget augmente régulièrement d'un exercice à l'autre. Pour nous en tenir à l'enseignement secondaire, les lycées et collèges qui étaient inscrits au projet de budget de 1892 pour une somme totale de 18 833 543 fr., figurent dans le rapport de M. Bouge, pour 20 940 846 fr. ; soit pour une période de six années une augmentation de 2 107 303 fr. ; ce qui représente une moyenne annuelle de plus de 350 000 fr.

Voilà d'heureux couvents où le droit d'accroissement fonctionne d'une manière qui ne ressemble guère à l'autre.

Ces grands tableaux de la comptabilité des établissements universitaires, qui forment une annexe du Rapport, ouvrent de bien vastes horizons. Sur les 107 lycées répartis dans les principales villes de France, il y en avait jusqu'à ces derniers temps tout juste un qui vivait de ses propres ressources, à savoir le lycée Janson de Sailly, à Auteuil. Voilà qu'il s'est mis à l'unisson du déficit, et qu'en subventions diverses il touche quelque 130 000 francs.

Moyennant un petit calcul bien facile à faire, nous avons établi ces deux points : — 1° Pour les 12 grands lycées de Paris les subsides de l'État représentent seulement 30 p. 0/0 des sommes versées par les familles. — 2° Pour les 95 lycées de province l'ensemble des subventions est supérieur aux versements des familles ; soit : 13 815 000 d'une part, contre 13 241 000 de l'autre. D'où il suit rigoureusement

que l'éducation de tout élève de lycée est pour moitié à la charge de l'État [1].

Nous ne disons rien des 259 collèges dont le plus grand nombre ne subsistent littéralement que parce que l'État ou les municipalités en supportent tous les frais. Il y a là un gaspillage dont s'émeut la conscience du rapporteur lui-même. Il cite un exemple de quatre collèges réunis dans un rayon de quelques lieues et qui végètent avec un nombre dérisoire d'élèves ; il aurait pu ajouter que ce même département (l'Hérault) compte huit collèges semblables. Du reste, il ajoute immédiatement qu'il en est ainsi d'un bout à l'autre du territoire. Si l'on ouvre l'annuaire de l'Instruction publique, on voit que chacun de ces établissements est pourvu du personnel réglementaire. Dans l'intérêt même de l'Université, l'honorable rapporteur proposait « une sélection, » c'est-à-dire, en fin de compte, la suppression d'un certain nombre de ces maisons inutiles.

Le malheureux ! Il ne pensait donc pas que les congréganistes sont là pour prendre la place ! On le lui a dit avec ces accents émus, ce ton vibrant qu'inspire le danger de la patrie.

Toujours la même préoccupation : L'enseignement libre est l'auxiliaire de l'enseignement d'État ; mais l'État n'épargnera rien pour se débarrasser de cet auxiliaire. Il n'y aura jamais trop de millions dépensés à cet effet. C'est la morale de toute l'histoire que nous venons d'esquisser, morale affirmée de la façon la moins équivoque par une décision de la Chambre.

Le Ministre avait, paraît-il, au cours de cette année,

1. En réalité, cette part de l'État est bien plus élevée, car il faut faire entrer en ligne de compte le prix des établissements construits aux frais du Trésor et dont il faut payer le loyer sous forme de rente aux créanciers de l'État. Voici, par exemple, le collège Sainte-Barbe acheté cette année par l'État pour une somme ronde de 3 000 000. On aura beau épiloguer, c'est une première subvention de 90 000 fr., représentant l'intérêt à 3 0/0 de ce capital, qui sera payée annuellement par les contribuables pour le service de cette maison d'éducation, qui ne pouvait plus aller. C'est même pour cela que l'État l'a achetée. Il ne paraît pas qu'elle aille beaucoup mieux ; le budget de 1898 lui offre 40 000 fr. de bourses, pour lui procurer des élèves.

adopté certaines mesures qui devaient élever quelque peu la contribution des familles aisées aux frais d'éducation de leurs enfants. La mauvaise situation financière des lycées, qui se solde cette année en dépit de toutes les subventions par un déficit de près de 700 000 fr. semblait justifier sa conduite. Nos législateurs ne l'ont pas entendu ainsi. Le pauvre M. Rambaud a été accusé de sympathie pour les établissements cléricaux. Poursuivi dans ses derniers retranchements, il a dû s'engager non seulement à suspendre ses décrets, mais à préparer « une revision générale des tarifs scolaires dans le sens de l'atténuation ».

Nous avons du regret à le dire ; mais c'est ce qu'on appelle en langage populaire mettre la marchandise au rabais pour attirer le client. L'Université ne méritait pas cet affront. Crise ou malaise, le remède appliqué par les médecins-législateurs est pire que le mal.

J. BURNICHON, S. J.

LE TROISIÈME CENTENAIRE DU B. CANISIUS

(21 DÉCEMBRE 1897)

La France ne pouvait pas rester étrangère au magnifique mouvement suscité de l'autre côté du Rhin par le glorieux centenaire de la mort de Canisius. Les *Études*[1] ont signalé la part prise par les membres français du Congrès scientifique des catholiques aux splendides fêtes du 21 août à Fribourg. Aujourd'hui deux publications françaises[2] nous ramènent au grand apôtre de l'Allemagne, et nous nous en félicitons. L'éclat extraordinaire des fêtes, par lesquelles s'est manifesté l'enthousiasme reconnaissant des catholiques, et qui auront leur apogée presque au moment où paraîtront ces pages ; l'Encyclique *Militantis Ecclesiæ* adressée par Léon XIII aux évêques d'Allemagne et de Suisse ; l'accès violent d'antipapisme luthérien, dont les tenants attardés du *Culturkampf* ont cherché le prétexte dans les paroles pourtant si mesurées du Souverain Pontife : tout cela jette une telle splendeur sur le nom de Canisius et donne à l'anniversaire du 21 décembre 1897 une si haute portée, qu'il est à propos de signaler les motifs de ces solennités, et d'en résumer les impressions. Peut-être même répondrons-nous aux préoccupations de certains qui se demandent en France

1. Article du R. P. Joseph Brucker, 20 sept. 1897.

2. Vie du Bienheureux Pierre Canisius, apôtre de l'Allemagne et de Fribourg, d'après le P. J. Boero et des documents inédits par le P. L. Michel. S. J., illustré de nombreuses gravures. Grand in-8° de 494 pages. Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, 1897. Prix de l'édition de luxe : 7 fr. 50.

Le Bienheureux Pierre Canisius de la Compagnie de Jésus, apôtre de l'Allemagne et de Fribourg, par le P. Joseph Thermes, S. J. — 1597-1897. — In-12 de 148 pages. Fribourg (Suisse), librairie de l'Université (B. Veith), 1897.

quels sont les titres du modeste jésuite à tant d'honneur ou à tant de haine.

Un mot d'abord sur ses deux nouveaux historiens.

Le R. P. Michel, déjà si avantageusement connu par la publication des Vies de saint Louis de Gonzague et de saint Ignace, sans abandonner les patientes recherches dont le fruit sera une édition définitive des Œuvres du P. Surin, a voulu doter la France d'une véritable histoire de notre Bienheureux. C'est bien en effet une œuvre originale qu'il nous présente, malgré le titre trop modeste de « traduction libre », qu'il lui donne dans sa préface. Sans doute il a pris pour base de son récit la vie écrite par le P. Boero ; mais il l'a complètement refondue, corrigée, abrégée çà et là, complétée partout, en ajoutant de savantes notes et jusqu'à des chapitres entiers. Il a soigneusement contrôlé les documents déjà connus ; il a exploré de nouvelles et très précieuses sources, entre autres les publications si importantes des Jésuites espagnols : les *Cartas de San Ignacio*, le *Chronicon* S. J., et les *Litteræ quadrimestres*. Une mine plus riche encore lui a été ouverte par un savant qui, depuis longues années, recueille les *Canisiana* dans les principales archives de l'Europe. « Avec une parfaite obligeance et un rare désintéressement, dit le P. Michel en rendant à son confrère un hommage mérité, le P. Otto Braunsberger nous a communiqué, avant de les publier lui-même, ses trésors d'investigateur patient et érudit. »

Grâce à cette collection d'une richesse incomparable, une foule de points auparavant obscurs de la vie du Bienheureux sont élucidés. Ainsi on ne connaissait encore qu'une seule mission de Canisius auprès de Charles-Quint. Sa correspondance nous apprend que la ville de Cologne l'envoya trois fois en ambassade à la cour de l'empereur. Ce n'est pas en Allemagne qu'il prit le doctorat : ce grade lui fut conféré à l'Université de Bologne après un examen que présida le célèbre dominicain Ambroise Catharinus. L'autobiographie — ou *Confessions* — du Bienheureux, publiée intégralement pour la première fois par le P. Braunsberger, jette une

suave lumière sur la vie intime du religieux et du saint. Un *appendice* contient une chronologie de la vie de Canisius rédigée avec une scrupuleuse exactitude par le jésuite allemand, et la traduction du *Testament* dans lequel l'âme du Bienheureux se peint tout entière, comme dans ses confessions.

A la valeur historique de l'ouvrage, l'illustration ajoute un charme nouveau. Le P. Michel ne s'est pas contenté de tracer un tableau fidèle de l'Allemagne à l'époque de Canisius : il a voulu, par la gravure, la faire revivre sous nos yeux. Vieilles estampes, portraits authentiques, plans en relief, tableaux de maîtres, l'infatigable chercheur a tout mis à contribution, et ses heureuses trouvailles nous ont formé une galerie historique du XVIe siècle. Dans ce panorama de cités allemandes, d'antiques chartreuses, de cathédrales, de palais et de châteaux, se détachent les figures de tous les personnages illustres du temps, papes, empereurs, princes, évêques, docteurs ou religieux : car il y a bien près d'une centaine de gravures, toutes d'une exécution soignée, sans parler du *chromo* hors texte représentant Canisius en présence de Charles-Quint. Signalons seulement, parmi les portraits des Habsbourg, Madeleine d'Autriche, cette charmante princesse, fille de l'empereur Ferdinand, dont la béatification, espérée pour l'année prochaine, apportera une joie chrétienne aux fêtes jubilaires du couronnement de François II. Ce livre fait honneur à la maison Desclée : l'auteur et les éditeurs peuvent, en toute confiance, en faire hommage au Bienheureux.

Le gracieux volume du P. Thermes est un abrégé très succint de la vie de Canisius. Rédigé sous l'inspiration du P. Michel, il s'adresse aux lecteurs pressés ou délicats, qui ne veulent d'un sujet que la fleur. Il était difficile de faire mieux revivre, en si peu de pages, la grande et sainte figure du P. Canisius. Ce n'est qu'une esquisse, mais elle est délicieuse : quelques pages de plus, et une seconde édition figurerait avec honneur dans l'intéressante collection « Les Saints » éditée par Lecoffre.

Mais le plus bel éloge que je prétends faire de ces deux ouvrages, sera de leur emprunter la réponse à la question

posée plus haut : Canisius méritait-il les hommages qu'il reçoit en ce moment ?

II

Cette question, la reconnaissance de tout un peuple l'a tranchée depuis longtemps, quand elle a proclamé Canisius *le second Apôtre de l'Allemagne.*

Tel est le nom que lui donne déjà en 1658 l'archiduc Ferdinand-Charles d'Autriche, dans une lettre adressée au pape Alexandre VII. Un an plus tard, l'Électeur Ferdinand-Marie de Bavière écrivait au même pontife : « Canisius est sans doute l'Apôtre de l'Allemagne entière, mais il l'est particulièrement de la Bavière ». A son tour, l'évêque de Lausanne, Antoine Duding, le réclame pour sa patrie : Toute la Suisse catholique, écrit-il au pape Clément XII, chérit Canisius comme son père en Jésus-Christ et le vénère comme (son apôtre [1]. » L'Église a inséré ces éloges dans le bréviaire, et Léon XIII les sanctionnait naguère dans l'Encyclique du 1er août [2].

C'est qu'en effet il n'est pas besoin d'un regard très attentif sur l'histoire de la Réforme en Allemagne, pour apercevoir vers le milieu du XVIe siècle, au moment où Canisius entre en scène, un arrêt dans la marche ascendante du protestantisme. De 1521 à la mort de Luther en 1546, c'est le progrès ; depuis ce moment jusqu'à la fin du siècle, c'est la décadence. La paix d'Augsbourg en 1555 laissera sans doute aux princes protestants trop de pouvoir pour persécuter les catholiques ; et les novateurs pourront encore usurper les biens ecclésiastiques, piller les églises et arracher, malgré une résistance héroïque, des milliers de religieuses à leurs monastères. Mais pour eux l'ère des

1. Cf. *Stimmen aus Maria-Laach,* 1877, p. 1, sqq. Le R. P. Braunsberger, auteur de cet article fort intéressant sur le centenaire de Canisius, a consacré une autre étude au même sujet dans le *Theologisch-Praktische Quartal-Schrift*, de Linz, 1897, p. 509. Je ferai plus d'un emprunt à ces deux travaux.

2. « *Alter ille post Bonifacium Germaniæ Apostolus,* » dit Léon XIII dans l'Encyclique *Militantis Ecclesiæ.*

conquêtes est fermée. Les catholiques, au contraire, sentent renaître leur foi trop affaiblie ; peu à peu le clergé se ressaisit ; les fidèles se groupent autour des pasteurs ; de toutes parts surgissent des collèges et des écoles ; les universités se relèvent, et l'Église apparaît bientôt comme la seule force religieuse restée debout au mllieu des ruines accumulées par l'hérésie.

Or, à quelles causes faut-il attribuer cette heureuse révolution ? Sans doute à l'hérésie elle-même, dont les fruits amers avaient déjà mûri et épouvantaient les âmes. Mais cela n'eût pas suffi pour amener la réaction. Si la prétendue Réforme, après vingt-cinq ans, se trouvait en proie à une dissolution de mœurs dont Luther avait été épouvanté, elle avait pour elle la complicité de toutes les passions, l'entente des princes protestants toujours unis pour donner l'assaut à Rome, la timidité et l'apathie des catholiques et surtout, disons-le sans balancer, la corruption des hommes d'Église. Dans une grande partie du clergé, « l'apostasie du cœur, l'oubli de tout christianisme » se révélaient par une conduite si scandaleuse qu'on pouvait tout redouter [1].

Le P. Michel [2] établit sur des témoignages contemporains qu'en Autriche la vingtième partie à peine de la nation était encore catholique. La défaveur et le mépris de l'état ecclésiastique étaient tels que l'Université de Vienne, malgré ses 600 étudiants, n'avait pas fourni en vingt ans une seule vocation sacerdotale. « Les paroisses restent abandonnées, écrivait de Vienne Canisius, en 1564, ou bien sont à la discrétion d'apostats dépravés. *Si Dieu n'envoie bientôt des*

1. Janssen, *Histoire du Peuple allemand,* trad. fr., t. IV, p. 103 suiv. et passim.

2. Michel, *Vie du B. Canisius*, p. 113 et suiv. La note de la page 144 est désolante, mais instructive : « A Wurzbourg, en 1521, on avait compté 115 ordinations ; en 1545, il y en eut à peine 21... L'excellent évêque de Passau, Wolfgang, avouait en 1555 au P. Natal, que dans les examens pour les curés il avait dû se montrer satisfait, lorsque les candidats comprenaient l'allemand et savaient lire la messe en latin. En 1558, la visite des églises de la Bavière fit constater que des prêtres ignoraient même le nombre des sacrements. Nous en trouvâmes peu, disent les visiteurs, qui sussent la formule prescrite pour l'absolution. »

ouvriers à sa vigne, les gens deviendront, je ne dis pas seulement hérétiques, mais semblables à des animaux sans raison. » Et quatre ans plus tard, il ajoutait : « Vienne devient de jour en jour une autre Wittenberg, ou plutôt une autre Genève. » Les ordres monastiques eux-mêmes ne s'étaient pas préservés de la corruption générale : dans les couvents presque vides, à peine restait-il quelques religieux sans autorité ou partisans déclarés de la Réforme. Aussi le cardinal d'Augsbourg ne craignait-il pas de dire, en 1559, à Jean-Ange Médicis qui allait devenir le pape Pie IV : « L'Allemagne est encore à moitié catholique, mais elle renie de plus en plus sa foi, et *il est à craindre que, d'ici à trois ou quatre ans, elle ne l'abandonne entièrement, si, du côté du siège apostolique, elle ne trouve consolation et appui.*»

Cet appui Rome l'envoya, et Canisius fut le sauveur providentiel. Il fallait à l'Allemagne un homme qui pût par son courage et son savoir, éclairer les princes, entraîner les masses, ranimer la foi de tous, former un clergé prêt aux luttes nouvelles, grouper enfin tous les éléments de force, et organiser la résistance. Tel fut le rôle du jésuite hollandais.

Est-ce à dire que nous prétendions prendre à la lettre les paroles du grand évêque d'Augsbourg, Henri de Knoringen : « Tout ce qui subsiste encore de vraie foi en Autriche et en Bohême, dans la Souabe, le Tirol et la Suisse, tout cela doit être attribué à l'action de Canisius »? — Non, certes, dirons-nous avec le P. Braunsberger[1]. D'autres ont une large part à cette gloire. Ainsi Cochlée et Pistorius ont été des écrivains plus féconds, Eck fut plus subtil dans la controverse, Ras prêchait avec plus de véhémence, Georges Scherer parlait un allemand plus châtié, le cardinal Othon Truchsess et l'archevêque Jules Echter ont eu dans le gouvernement ecclésiastique un rôle plus éclatant.

Mais, on devra l'avouer, parmi ces hommes remarquables, nul ne réunit au même degré trois choses qui assurent sur un siècle une action décisive : l'intuition profonde des besoins de son temps, l'universalité des talents et, dans leur

1. *Stimmen a. M. L.*, l, c. p. 19.

mise en œuvre, une parfaite mesure. C'est précisément cette étendue, cette pénétration de son influence qui est le caractère saillant de la vie de Canisius. Nonce et diplomate, professeur et administrateur, écrivain et prédicateur, dans toutes les situations, le modeste jésuite apparaît pendant cinquante ans à la tête du mouvement catholique en Allemagne : il domine les hommes et les circonstances, les gouvernants comme les masses populaires, les controverses de la théologie comme les complications de la politique.

Sur ce dernier théâtre, il suffit, pour révéler son action, d'énumérer les missions dont il fut chargé.

A peine achevait-il son noviciat[1], à l'âge de vingt-quatre ans, que déjà le clergé et l'Université de Cologne lui confiaient une négociation des plus délicates auprès de Charles-Quint. Trois fois il plaida devant l'empereur la cause des catholiques et le détermina enfin à solliciter de Rome la déposition de l'archevêque apostat, Hermannn de Wied (1545-1546).

Bientôt le cardinal Othon Truchsess, frappé de l'étonnante capacité du jeune jésuite, l'envoie comme son théologien au Concile de Trente (1547).

A trente-deux ans, il paraît au roi des Romains et au nonce le seul homme capable de reconquérir Vienne sur l'hérésie : quatre années durant, c'est un assaut continuel livré à son humilité pour lui imposer l'épiscopat. Sa résistance fut invincible et Ferdinand dut se contenter de le faire nommer administrateur du diocèse (1554-1556).

Au colloque de Worms, Canisius délégué de concert par l'empereur et le nonce, représente les catholiques et décide la déroute des novateurs.

En 1562, il reparaît à Trente, où les cardinaux présidents du Concile le réclamaient. Sur l'ordre de Pie IV il ne tarde pas à partir pour la Pologne, comme théologien du nonce Mentuati.

1. Né à Nimègue le 8 mai 1521, Pierre Kanijs (c'est ainsi qu'il a signé une lettre à sa sœur) fut reçu au noviciat, à Mayence, par le B. Pierre Lefèvre, le 8 mai 1543. Il fut le premier jésuite allemand ; il fut aussi le premier supérieur provincial de Germanie, de 1556 à 1570.

A son retour, il est nommé par Pie V nonce apostolique auprès des princes d'Allemagne, et parvient à leur faire accepter les décrets de Trente. A la diète d'Augsbourg, il est présent comme théologien du cardinal Commendon, légat du Pape.

Grégoire XIII, lui aussi, confie à Canisius une mission secrète auprès du duc de Bavière et de l'archevêque de Salzbourg. Il est ensuite mandé à Rome par le pape qui veut prendre son avis sur les affaires d'Allemagne.

Au premier bruit qu'il doit être décoré de la pourpre romaine, il s'enfuit de Rome à Inspruck, d'où il est encore envoyé avec le cardinal Morone à la diète de Ratisbonne, en 1576.

Seule, la vieillesse lui laissa quelques années d'un apostolat plus tranquille à Fribourg.

Mêlé ainsi à toutes les affaires de l'Allemagne, Canisius devint le conseiller, l'ami des personnages marquants de l'époque. Saint François de Sales, saint François de Borgia, saint Charles Borromée le consultaient. Parmi ses correspondants figurent l'empereur Ferdinand, les ducs de Bavière, Albert V et Guillaume V, les cardinaux Stanislas Hosius, Othon Truchsess, Guillaume Sirlet, et un grand nombre de prélats, d'hommes politiques ou de théologiens.

Dans une vie si mouvementée y a-t-il place pour les recherches de l'érudit ou les méditations de l'orateur sacré? Et cependant, plus que l'intervention de Canisius sur le terrain de la politique religieuse, l'influence de son enseignement, de ses prédications et de ses écrits frappa l'esprit de ses contemporains : c'est là, surtout, ce qui excita la fureur des sectaires et l'enthousiasme des catholiques.

Le P. Braunsberger[1] a eu la patience de dresser année par année la liste des villes où le Bienheureux fit entendre cette parole grave, chaude et nerveuse, que rendait irrésistible l'onction de la sainteté. Les grandes villes de Bavière,

1. *Stimmen*, 1897, p. 6.

de Bohême, d'Autriche, d'Alsace et de Suisse, tour à tour l'ont vu prêchant jusqu'à six fois par semaine pendant le carême, et trouvant encore le loisir d'évangéliser en particulier les pauvres, aussi bien que les grands de la cour.

Ses succès paraîtraient invraisemblables, s'ils n'étaient garantis par les témoins les plus autorisés. « A Cologne, dit Jean Rethius dans son journal, dès que Canisius paraissait, le peuple se précipitait vers lui, comme s'il eût été l'empereur. » Le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne, écrit de Vienne à Philippe II que, dans une seule année de prédication à Augsbourg, Canisius a ramené 10 000 hérétiques à la vraie foi.

De pareils résultats, seul le prestige du célèbre docteur peut les expliquer. L'éclat de son enseignement à Ingolstadt rejaillissait sur l'orateur et, avant même qu'il parût, les défaites infligées par lui à l'hérésie avaient ébranlé les âmes. Le grand prédicateur était en effet, chose rare, un grand savant.

Encore étudiant en théologie, à vingt-cinq ans, il publiait une édition des œuvres de saint Cyrille d'Alexandrie, bientôt suivie des *Sermons* de saint Léon le Grand. La réfutation des centuriateurs de Magdebourg, entreprise sur l'ordre du Pape, excita l'admiration de Baronius et du grand controversiste Hosius. Un théologien distingué de notre temps loue notamment, dans cet ouvrage, « une apologie classique de la doctrine catholique sur la sainte Vierge. »

Mais son catéchisme, ou plutôt ses trois catéchismes constituent son plus beau titre de gloire. Il faut en lire l'histoire dans un ouvrage spécial du P. Braunsberger, ou du moins dans le chapitre intéressant que lui a consacré le P. Michel. Ferdinand, roi des Romains, l'avait demandé à Canisius, et il lui écrivait pour en hâter l'exécution. Devenu empereur, il l'imposa par un rescrit solennel à toutes les provinces de l'Empire. Philippe II l'adopta pour tous ses états de l'ancien et du nouveau monde.

« Aucun ouvrage peut-être, la Bible exceptée, dit le pro-

testant P. Rouffet[1], n'a eu plus de réimpressions et de traductions dans toutes les langues de l'Europe. » Il eût pu dire : dans toutes les langues du monde. Quatre cents éditions en avaient déjà paru en 1660, d'après la préface de celle qui fut publiée alors à Paris par les soins de François de Harlay. Le protestant Kawerau écrivait en 1894 : « Le *Catéchisme* de Canisius a dans le camp de la Contre-Réforme la même importance que chez nous le *Catéchisme* de Luther. Par ce livre, Canisius est devenu le *Maître de toute l'Allemagne catholique.* » Le vœu de Canisius était réalisé : il avait voulu rendre impuissant le catéchisme de Luther et éclairer les intelligences.

III

La grande force de Canisius en effet, dans son œuvre de restauration religieuse, c'est qu'il ne va point au hasard : il a un plan et ce plan répond exactement aux nécessités de son époque. Canisius ne croit pas, comme tant d'autres de son siècle — et peut-être du nôtre — qu'il suffit de prêcher la réforme des mœurs pour ramener la foi. Il comprend que les idées mènent le monde, et pour but de ses efforts il se propose de mettre au service de l'Église l'influence décisive de la science ; il organise l'apostolat par le haut enseignement, par l'école, par la presse. Voilà par où Canisius fut moderne dans toute la force du terme : voilà aussi pourquoi nous gagnerons à nous inspirer de sa tactique.

La restauration du haut enseignement en Allemagne fut sa constante préoccupation. Les Universités, nombreuses et florissantes en 1515, avaient, par leur fidélité à l'Église, soulevé les fureurs de Luther : « Ce sont des cavernes de voleurs, disait-il, des temples de Moloch, des synagogues de perdition. On devrait les réduire en poudre ; car rien de plus diabolique n'a existé et n'existera jamais ». Les Universités succombèrent : Cologne qui comptait plus de 2 000 étudiants au commencement du siècle, n'en a que 251 en

1, Encyclopédie des Sciences religieuses de Lichtenberger, t. II, p. 576.

1521, 72 en 1527, et 54 en 1534. Vienne, de 7 000 étudiants qu'elle avait eu, descend à 30. Prague n'en a plus que 25 [1]. « La science, écrivait tristement Mélanchton, est en horreur à l'Allemagne depuis nos dissensions religieuses ». Et son plus intime ami, Camerarius, ajoutait : « Qui aime les lettres, qui les juge encore dignes de son respect et de ses labeurs ? On les trouve bonnes tout au plus pour amuser les loisirs des fous : on les regarde comme des joujoux enfantins [2] ».

La gloire de Canisius fut d'enrayer cette décadence. Sous sa féconde inspiration, les Jésuites fondèrent des Universités, à Dillingen (1549), à Wurzbourg (1582), à Graz (1586). D'autres fois ils ouvrirent des Facultés à côté des Universités existantes et abandonnées, à Prague (1556), à Trèves (1566), tandis qu'à Vienne et à Ingolstadt ils occupent les chaires de théologie. Il faut lire dans le septième volume de Janssen les succès qui couronnèrent ces efforts. Je me borne à rappeler que le seul collège Germanique de Rome, si puissamment recommandé à Grégoire XIII par Canisius, a donné à l'Église deux papes, vingt-huit cardinaux, quarante-sept primats ou archevêques, deux cent quatre-vingt évêques, trente et un administrateurs d'évêchés, soixante-dix abbés ou supérieurs d'Ordres et toute une légion de saints prêtres [3].

Canisius avait d'ailleurs, sur la haute éducation intellectuelle du clergé, les idées les plus sages à la fois et les plus larges. Un plan d'études théologiques, écrit pour un ami et publié par le P. Pachtler dans les *Monumenta Germaniæ pædagogica*, serait, encore de nos jours lu avec profit. A ceux qui, croyant à la vertu magique de la *théologie historique*, méprisent la scolastique, trop vieille à leur gré, il dirait qu'elle est toujours la base de la science théologique, et

1. Cf. Janssen, *Histoire du Peuple allemand*, tome VII. *La Revue catholique des Institutions et du Droit* a publié en 1895 une étude très documentée de M. Dubarle sur l'instruction au XVIe siècle en Allemagne, d'après Janssen.

2. Janssen, t. III, p. 759 (trad. franç.).

3. Nous empruntons ces chiffres à la Conférence lue par le R. P. Blötzer, jésuite allemand, dans l'assemblée générale du Congrès scientifique des Catholiques à Fribourg, le 19 août 1897. Ce travail, fort applaudi, a été reproduit par le *Canisiusbote*, journal du centenaire.

que l'oubli de la philosophie scolastique n'a pas peu contribué au désarroi des esprits. Mais également éloigné d'un exclusivisme qui serait désastreux, il recommande avec instance l'étude de l'Écriture sainte dans les textes originaux, l'érudition patristique, sans oublier la lecture des écrivains plus récents.

Si l'Université forme l'élite d'une nation, le collège et l'école façonne le peuple. Canisius, pour arracher la jeunesse aux écoles de l'hérésie, livra de son temps les combats que nous soutenons aujourd'hui. Ouvrir un collège, c'était, d'après lui, préserver une contrée. « Que devons-nous faire pour sauver l'Allemagne ? » lui demandait avec anxiété le Pape Grégoire XIII. — « Fonder des séminaires, » répondit Canisius. Le conseil fut suivi, et bientôt s'élevèrent les séminaires de Fulda, de Prague, et tant d'autres. On sait quelle activité Canisius déploya pour la fondation de nombreux collèges. Aussi, dans un discours sur la question des écoles, prononcé en 1879 dans l'assemblée générale des catholiques allemands à Aix-la-Chapelle, le baron Félix von Loë demanda que, dans la campagne en faveur des écoles chrétiennes, on prît pour patron et modèle celui qui avait été « *l'Apôtre des écoles catholiques d'Allemagne* ».

Canisius devina également le rôle immense réservé à la presse dans les nouvelles luttes contre l'erreur. En Allemagne comme en France, le grand instrument de propagande hérétique avait été l'in-folio auprès des lettrés, la brochure parmi les masses : le colporteur avait préparé les voies au prédicant. Notre Bienheureux, nous l'avons vu, se mit à l'œuvre, et sa plume remporta des succès qui n'ont pas été dépassés.

Mais il n'était pas seulement un combattant : il était avant tout un chef et un initiateur. Il suscita des écrivains et des imprimeries catholiques : Fribourg lui doit la première presse qui ait fonctionné dans ses murs.

Il rêva mieux encore. Devançant son temps, il proposa au Général de la Compagnie de Jésus de former un collège d'écrivains chargés de combattre l'hérésie et de publier d'excellents ouvrages de controverse : « Je voudrais, écrivait-il à saint François de Borgia, que cette institution

pieuse, sainte, nécessaire de nos jours et digne de la Compagnie, fût établie le plus tôt possible. Les difficultés qui arrêtent, je le sais, bon nombre de Pères, ne m'émeuvent guère. Je n'ignore point la nature ni la multiplicité des travaux qui absorbent actuellement dans les collèges tous nos théologiens : mais le P. Provincial pourra sans doute décharger peu à peu de leurs occupations ceux des Pères qui paraissent les plus aptes à faire partie de cette fondation. »
Malgré les sympathies des Pères de Borgia, Mercurian, Possevin et Natal, le projet ne put alors aboutir ; mais il a été repris en ce siècle et réalisé par la fondation du collège des écrivains de la *Civiltà cattolica*, des *Études*, et d'autres encore.

IV

Un dernier trait de la physionomie de Canisius, c'est l'équilibre parfait de ses facultés, le tact et la mesure qu'il mit dans toutes ses réformes. A ce point de vue, la sainteté contribua, plus qu'on ne saurait croire, à l'influence qu'il exerça. La pleine maîtrise de soi-même, l'habitude de consulter dans la prière une lumière supérieure donnent aux saints cette modération, précieuse dans tous les temps, nécessaire aux époques troublées.

En un temps de transformation générale, ou plutôt de révolution, tel qu'était le XVIe siècle — et le nôtre lui ressemble à plus d'un point de vue — on ne sait lequel est le plus dangereux, ou de vouloir à tout prix empêcher des changements devenus inévitables, ou d'entrer dans le mouvement avec tant de témérité qu'on se laisse entraîner hors de la voie par ceux qu'on croyait conduire et que malheureusement on ne fait que suivre. Notre siècle n'a-t-il pas connu de ces exagérés dans les deux sens, qui, malgré de bonnes intentions, ont compromis l'influence bienfaisante de l'Église ? Et au contraire le prestige qui entoure Léon XIII n'est-il pas dû surtout à ce mélange d'initiative hardie et de sage modération, qui caractérise son intervention dans les problèmes de ce temps ? Il ne permet pas plus aux défenseurs de l'Église de rester stationnaires ou de rétrograder, quand

tout marche autour d'eux, qu'il ne tolère, sous prétexte que l'Église doit marcher avec le siècle, l'abandon ou la diminution d'aucun principe.

Telle fut la ligne de conduite de notre Bienheureux : il se tint également à distance de cette étroitesse de vues qui refuse les progrès possibles ou les sacrifices indispensables, et des illusions naïves de « ces modérés à outrance, de ces théologiens trop opportunistes, qui rêvaient contre toute espérance un rapprochement doctrinal avec les hérétiques[1]. »

Ainsi, dans la célèbre commission de théologiens convoquée à Inspruck, en 1563, pour examiner les réformes que l'Empire voulait imposer à l'Église, ni les instances de Ferdinand trompé par les intrigants et les faux politiques de son entourage, ni les caresses flatteuses du Cardinal de Lorraine et des théologiens français, ne purent briser son opposition calme, mais inébranlable. Presque seul entre tous ces théologiens — ainsi l'écrivait Commendon au Souverain Pontife — il défendit l'autorité pontificale au sein de la commission et devant l'empereur lui-même. Grâce à lui, le droit triompha. Informé par son légat Morone de cette courageuse conduite, Pie IV manda saint François de Borgia qui, en l'absence du P. Lainez, gouvernait la Compagnie et, l'embrassant avec effusion, il le chargea de transmettre au P. Canisius les plus vives félicitations[2].

Mais d'autre part, les principes une fois saufs, avec son grand sens pratique, Canisius ne s'acharnait pas à refuser

1. M. Salembier, *Le Bienheureux Canisius*, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, août 1897, p. 69.

2. Michel, *Vie...*, p. 268-270. A propos de la communion sous les deux espèces que les conciliateurs voulaient accorder, Canisius montra les dangers d'une concession qui ne ferait qu'augmenter les troubles et enhardir les adversaires sans bonne foi. « Au reste, ajouta-t-il, je ne comprends rien à cette politique humaine, à cette prudence de la chair. Je sais bien que dire la vérité soulève la haine : mais ce ne sera pas pour moi un motif de me taire. Le temps est venu de se prononcer hautement pour la cause de l'Église et d'opposer une invincible résistance à ceux qui attaquent ses droits. » D'autres conseils prévalurent sur ce point, et Pie IV, dans l'espoir de la paix, crut devoir accorder « le calice » à certaines provinces. Mais les désordres prévus par Canisius s'accrurent à tel point que le Saint Pontife Pie V fut contraint, trois ans plus tard, de révoquer la concession de son prédécesseur.

les sacrifices devenus nécessaires. Quand, à la Diète de 1566, le cardinal Commendon, légat du Pape, posa cette grave question : « La confirmation de la paix d'Augsbourg est-elle contraire aux droits de l'Église ? » Malgré l'opposition de Lancellotti et de Sander, il n'hésita pas avec les deux autres théologiens jésuites, à repousser l'idée d'une rupture désastreuse. Hâtons-nous de dire que, quand Pie V eut soumis son mémoire à la Congrégation de l'Inquisition, ce vote reçut l'approbation unanime des cardinaux.

La sagesse surnaturelle de Canisius éclate encore dans le ton calme et serein de sa polémique. Il expose encore plus qu'il ne réfute et il s'était fait une loi inviolable d'éviter toute personnalité offensante. Les luthériens ont beau publier pamphlets sur pamphlets, contre « le chien d'Autriche, (*canis austriacus*)[1], ce fourbe, ce démoniaque », rien ne le trouble, et il écrit à saint Ignace : « Que mille actions de grâces soient rendues à Jésus-Christ, de ce qu'il m'a jugé digne d'être exposé aux morsures des novateurs ! Ils ne parviendront pas à m'émouvoir par leurs injures, car ce m'est un honneur d'être blâmé par les ennemis de l'Église. Je proteste d'ailleurs hautement, que j'ai écrit cet ouvrage sans aucun désir de récompense ou de gloire humaine, sans haine contre qui ce soit, mais uniquement, j'en puis faire le serment, pour défendre la religion et la vérité [2] ». Le contraste de cette douceur avec les invectives furieuses des hérétiques frappait vivement les âmes sincères et préparait les conversions.

Dans sa prédication, il s'était également interdit les vio-

1. Le jeu de mots sur le nom de Canisius séduisit longtemps les hérétiques. A Prague, un poète hussite le compléta : se rappelant que *huss* signifie oie en langue bohême, il composa cet hexamètre qui bientôt vola de bouche en bouche :

Tu procul esto, canis ! Pro nobis vigilat anser.

La plaisanterie d'ailleurs n'effraya pas les catholiques. Dans une ancienne gravure (reproduite dans la *Vie* du Bienheureux, par le P. Michel, p. 362), aux pieds de Canisius écrivant contre les hérétiques, l'artiste a représenté un dogue de belle taille dont les crocs formidables mettent en fuite les Centuriateurs.

2. Michel, *Vie...*, p. 149. Thermes, p. 44.

lences de langage et le mauvais goût qui déshonorent trop souvent la chaire au XVIe siècle. Un contemporain, juge et professeur à Ingolstadt, J. Engerd, le félicite d'avoir uni la véhémence à la dignité. Il mettait à si haut prix ce respect de la chaire, que si on en était incapable, d'après lui, mieux valait renoncer à la prédication ; c'est le conseil, étrange à première vue, qu'il a donné au prévôt du chapitre de Fribourg.[1]

La douceur et l'humilité de Canisius expliquent les sympathies dont il fut partout entouré. Le P. Braunsberger a raconté les relations d'affectueuse cordialité que le Bienheureux établit entre la Compagnie naissante et les anciens Ordres religieux, dont il aimait à rappeler les gloires[2]. Le premier fruit de ses veilles, durant son noviciat à Cologne, fut une édition des œuvres d'un dominicain, le célèbre mystique Tauler[3]. Quelques mois après, quand, sur un ordre d'expulsion arraché au Conseil de Cologne, les archers vinrent pour se saisirent de Canisius et de ses compagnons, un religieux dominicain, le P. Tilanus, osa leur barrer le chemin et les força à se retirer. Plus tard, le collège de Vienne fut abrité, à son début, dans le cloître même des FF. Prêcheurs et c'est sous ce toit hospitalier que Canisius composa la célèbre « *Summa doctrinæ christianæ* ». Ses rapports n'étaient pas moins intimes avec les enfants de saint François, de saint Bruno, de saint Benoît, de saint Norbert et de saint Augustin.

Seuls, les hérétiques furent les ennemis de Canisius, mais leur fureur est aujourd'hui son plus beau panégyrique. « La valeur des controversistes catholiques, a dit le protestant Franck, peut se mesurer à l'extraordinaire aigreur qui règne dans les ripostes des protestants. » Or, contre Canisius tous les chefs de la Réforme se croient obligés d'entrer en cam-

1. Cf. *Monumenta Germaniæ pædagogica*, t. v, p. 520.

2. *Theol. prakt. Quartal-Schrift*, 1897, p. 525-528.

3. Cet ouvrage est le premier publié par un membre de la Compagnie. Le second est encore de Canisius (édition de S. Cyrille en 1546). La traduction latine des *Exercices spirituels* de S. Ignace ne parut qu'en 1548 . Cf. Sommervogel, t.V, col. 61.

pagne et vomissent les injures dont le vocabulaire luthérien est si riche. Le « paroxysme d'anathème » qui leur était habituel à l'égard des « papistes », semble encore dépassé.

Il est surtout un fait étonnant dont la portée n'échappera à personne : depuis l'entrée en scène de Canisius et de ses compagnons, les novateurs concentrent tous leurs efforts contre le nouvel ordre ; pour eux, les défenseurs du Pape, ce sont les Jésuites, et pour eux encore les Jésuites sont tous personnifiés en Canisius.

Le catéchisme d'abord, puis la *Censure* publiée en 1560 par l'université de Cologne, sous l'inspiration des Jésuites, provoquèrent des accès de rage. Ce fut une avalanche de pamphlets dont le titre seul est déjà significatif[1]. Jean Wigand fut félicité par les siens pour avoir le premier « fait retentir la trompette de la divine parole contre l'impure ordure du diable vomie par le chien Canisius. » Celui-ci est traité de *fourbe jouant une comédie sacrilège*, *de loup*, *de serviteur d'idoles*, *d'âme damnée du Pape*, *de grossier manant*, *d'exécrable blasphémateur*, etc.[2].

Martin Chemnitz, dans ses « *Principaux articles de la théologie des Jésuites* » trahit l'effroi causé par les succès de Canisius : « Depuis la dernière légation pontificale, on ne

1. Voici quelques *Anti-Cznisiana* dignes d'être ajoutés à la liste déjà si riche publiée par le P. Sommervogel (Bibliothèque, t. II, p. 666) :

Wigand J. *Verlegung des Gottes Word des Catechismi der Jhesuiten* (SUMMA DOCTRINÆ CHRISTIANÆ GENENND), *newlich im Druck ausgangen*. Magdebourg, 1556.

Mart. Chemnitz. *Theologiæ Jesuitarum præcipua capita, ex quadam ipsorum censura, quœ Coloniœ anno 1560 edita est, annotata*. Leipzig, 1562.

P. Boquin. *Assertio veteris ac veri christianismi adversus novum et fictum Jesuitismum seu societatem Jesu.*

Donatus Gotvisius. *Fides Jesu et Jesuitarum, hoc est antitheton seu collatio doctrinæ Jesu cum doctrina Jesuitarum papisticorum, ex sacris litteris, Patrum scriptis et Jesuitarum farraginibus collecta...*

Les trois derniers opuscules ont été réimprimés ensemble à La Rochelle en 1580 : ils sont dirigés contre le *Catéchisme* de Canisius et la censure. C'est sans doute au dernier de ces ouvrages que se rapporte la mention inexacte de Janssen (t. IV, p. 447, trad. franç.) : « Donat Wisart (?) composa un pamphlet intitulé : *La Foi en Jésus et les Jésuites.* »

2. Cf. Janssen, t. IV, p. 445-446.

parle plus guère que des Jésuites... On les envoie tout jeunes à Rome boire à longs traits les abominations que leur verse la courtisane de Babylone, et quand ils sont profondément marqués du caractère de la bête, on les lance sur la Germanie, comme des essaims de sauterelles... C'est à toi, c'est à ta vie, ô Allemagne, qu'en veut surtout cette secte de Jésuites, depuis le jour de sa fondation. Les faits ne parlent que trop : leurs bataillons ont déjà envahi l'Autriche, ils assiègent la Bavière, et naguère à grand fracas ils ont pénétré en Westphalie : partout ils ouvrent des écoles même pour les plus jeunes enfants[1] ». Un peu plus tard, il prouve que le nom même des jésuites désigne « les ennemis jurés du Christ » ; il n'hésite que sur l'étymologie : est-ce « Jebusitæ » ou « *Jesuwiter* » équivalent de *Jesuwider*[2]?

Dans la *courte réfutation du petit catéchisme du jésuite Canisius*, Paul Scheidlich sut encore enchérir, en fait d'invectives. L'ouvrage est dédié *à la noblesse*, *aux conseillers épiscopaux*, *et à tous les pieux chrétiens de Franconie affligés pour le moment par les Jésuites*, *ces esprits d'erreur*. « Les Jésuites, dit l'auteur, sont les vraies grenouilles de l'enfer ; le dragon infernal les a vomies, puis envoyées sur la terre... Leur patron et leur père, le docteur P. Canisius, a composé un catéchisme pour les enfants, où il enseigne une idolatrie exécrable. Aussi est-il urgent d'avertir loyalemeut les chrétiens simples, et surtout les jeunes gens, d'avoir à se garder de ces masques du diable et de leur ordure diabolique, afin que chacun les fuie et les évite comme de véritables bêtes fauves [3]. »

De pareilles invectives étaient un appel à la violence : les hérétiques n'hésitèrent pas à y recourir, et à Prague en particulier, quand les jésuites passaient dans les rues, la populace leur lançait des pierres, leur jetait de la boue. La vie même de Canisius fut menacée. Ferdinand dut donner

1. Chemnitz, ouvrage cité, p. 4.

2. Chemnitz (l. c. p. 6) ajoute de telles grossièretés, qu'on rougit pour lui. Citons ce mot, toujours sur l'étymologie du nom des jésuites : « *Vero nomine appellandos esse suitas, quos Horatius vocat Epicuri de grege porcos.* » Voilà où en venaient les pasteurs du *pur* Évangile.

3. Janssen, t. IV, p. 448.

ordre à sa police secrète de surveiller les menées des sectaires, et plus d'une fois les gardes de l'empereur durent escorter le vaillant apôtre pour le protéger. Que penser de telles fureurs contre un homme si doux, qu'obligé d'écrire une apologie de son Ordre, il sut ne pas dire un seul mot des injures personnelles vomies contre lui ?

L'hérésie proclamait ainsi à sa manière le rôle prépondérant de Canisius dans la période de restauration catholique en Allemagne. Elle préparait l'aveu que nous lisons dans une histoire de Canisius écrite par un protestant contemporain : « Canisius, dit Paul Drews[1], a mérité dans le parti catholique le nom d'Apôtre de l'Allemagne. » Cette formule résume au fond la pensée des 70 écrits, qui, seulement en ce XIXe siècle, ont été publiés sur l'œuvre de notre Bienheureux.

Faut-il donc s'étonner que les catholiques d'Allemagne, au moment où, avec une constance digne d'être imitée, ils sont parvenus à se donner une si forte organisation, aient saisi l'occasion de témoigner leur gratitude envers celui à qui ils doivent la conservation de la foi dans leur patrie ?

Il nous reste seulement à signaler quelques incidents remarquables de cette belle manifestation.

1. Drews, *Petrus Canisius, der erste deutsche Jésuit* (Halle, 1892) p. 103. Cet ouvrage a été publié par la *Société pour l'Histoire de la Réforme*.

E. PORTALIÉ, S. J.

UNE ÉCOLE CATHOLIQUE D'ARTS ET MÉTIERS

I

Dans un article sur les Écoles de Métiers, publié dans les *Études*, [1] nous avons établi les points suivants :

Les classes ouvrières sont périodiquement désolées et ruinées par le chômage ; or, le perfectionnement technique de l'ouvrier est le moyen le plus sûr de parer à ce danger ; l'ouvrier habile, toujours recherché, ne chôme guère, et son éducation supérieure fait de lui un homme de ressource, qui sait se retourner.

L'industrie française en général, et l'industrie d'art en particulier (qui comprend presque toutes les industries maniant le fer, l'acier et les métaux), sont serrées de très près par la concurrence étrangère et, complication grave, en face de cette rivalité, les salaires montent !

Si, du moins, la valeur de l'œuvre s'élevait avec le prix de la main-d'œuvre ! Mais tout au contraire, pendant que la main-d'œuvre atteint des proportions qui ne laissent presque plus de marge pour le profit du patron, l'œuvre elle-même vaut moins !

Les industriels anglais cherchent à tourner cette difficulté, en faisant produire le double aux machines et aux hommes ; aux machines par mille inventions ingénieuses, qui les rendent plus dociles et plus puissantes ; aux hommes, par l'habileté professionnelle qu'ils développent, même dans les usines, au moyen des écoles professionnelles.

L'Allemagne est entrée dans cette voie, ouverte par l'Angleterre, et est aujourd'hui couverte d'écoles professionnelles.

1. Tome LV (1892).

Aux yeux du sociologiste éclairé, cette méthode, largement pratiquée, serait un des remèdes les plus efficaces de la crise sociale. Doublons la puissance productive de l'ouvrier et, d'un côté, le chômage ne l'atteindra que rarement et, de l'autre, la hausse du salaire n'aura rien d'inquiétant. On peut, sans inconvénient, payer soixante-dix pour cent de plus celui qui produit cent pour cent de plus.

Si la France veut rester à la tête de l'industrie d'art et lutter avec avantage, dans toutes les autres industries contre la concurrence internationale, qui devient tous les jours plus âpre, il est indispensable de donner aux ouvriers une grande habileté professionnelle.

Là dessus, les nombreux patrons qu'on a interrogés en 1884 dans l'enquête parlementaire sur les industries d'art, n'ont eu qu'une voix.

Mais tous ont en même temps poussé ce cri d'angoisse : *Nous n'avons pas ou presque pas d'ouvriers d'élite. Les apprentis ne se forment, dans les ateliers ordinaires, qu'avec des moyens insuffisants : l'industrie n'a pas d'enseignement qui lui permette de se rajeunir, de sortir de la banalité!*

Sans doute en face de la concurrence si active que lui font l'Angleterre, l'Autriche et l'Allemagne, la France n'est pas restée les bras croisés.

Elle a trois écoles d'Arts et Métiers, elle a l'école des Arts décoratifs, et elle a en outre plus de sept cents écoles professionnelles de garçons, plus ou moins officielles.

Mais au dire des patrons interrogés dans l'enquête de 1884 : *ce qui a été fait a été mal dirigé, on n'a pas ménagé à l'atelier une place assez large;* — d'un autre côté, d'anciens élèves des écoles d'Arts et Métiers reconnaissent qu'on a trop négligé la culture littéraire et l'*éducation*, c'est-à-dire la formation morale.

Si l'enseignement technique donné ou patronné par l'État présente des lacunes énormes, celui des catholiques existe à peine.

Ils n'ont point encore d'école d'Arts et Métiers, et la plupart des écoles professionnelles créées par eux, sont des pensionnats, assez chers, qui ne répondent pas aux besoins

de la famille ouvrière, où le fils vit, comme cela doit être, sous le toit paternel.

D'ailleurs, beaucoup de catholiques ne comprennent pas encore l'importance de la question. Ils ne voient pas que la formation de l'ouvrier d'élite est, pour l'industrie française, une question de vie ou de mort, et que les ressources ordinaires de l'atelier n'y suffisent pas ; que, tout en prenant l'atelier comme pivot de l'enseignement, il faut accorder aux études théoriques et au dessin une importance incompatible avec le train ordinaire de la vie ouvrière.

Ils ne voient pas que si, nous catholiques, nous restons dans notre ornière, toute l'élite de la jeunesse ouvrière nous échappera.

Ils se contentent des écoles primaires et des patronages qu'ils ont créés à grands frais et qu'ils soutiennent avec un dévouement admirable, et ils ne comprennent pas que s'ils en restent là, leurs œuvres ressembleront au tonneau des Danaïdes ; que si le patronage protège et sauve l'adolescent le dimanche, toute la semaine il l'abandonne aux influences d'un milieu déplorable.

Il est facile de constater les conséquences de ce système boîteux. Dans chaque paroisse de Paris, dans chaque ville de province, nous élevons des centaines de garçons, dont très peu restent fidèles à l'Église.

Dans les patronages, après deux ans de présence, beaucoup d'enfants se dérobent et manquent à l'appel. Que s'est-il passé ? Demandez-le à l'atelier : ils ont été entraînés dans le gouffre de l'impiété et de la débauche.

Les catholiques dont nous parlons ne comprennent pas que ce n'est pas conjurer le mal, que de placer les enfants en apprentissage chez des patrons honnêtes.

Car ces maisons honnêtes ne sont que de petits ateliers, de petit métiers, qui ne mènent à rien.

Si nous voulons sauver les enfants intelligents, il faut entrer résolument dans la grande industrie, dans les grands métiers qui travaillent le fer et l'acier, et qui conduisent l'ouvrier aux fonctions lucratives.

Mais il n'y a pas à Paris, ni même peut-être en province,

d'atelier de mécaniciens qui ne soit un foyer d'impiété, de débauche et d'anarchie.

D'autres catholiques sont absorbés par des œuvres de charité qui tournent, sans profit pour l'avenir, dans le trou de la misère, et ne prépareront jamais une France meilleure, des ouvriers plus chrétiens...

Et ils ne voient pas, qu'à côté de cette charité, méritoire assurément, mais imprévoyante, il y a une charité plus intelligente et plus nécessaire, celle qui prévoit l'avenir et le prépare.

Dieu me garde de dire du mal de la charité, sous quelque forme qu'elle se présente, parce que, quoiqu'elle fasse, la charité est toujours belle, toujours fille du ciel. Je serais donc désolé que ma parole eût, ou parût avoir un accent de reproche, même le plus atténué, à l'égard des âmes nobles et généreuses qui font le bien. Mais cependant, qu'on me permette cette simple question : croit-on que la charité serait moins belle si elle avait les yeux plus ouverts sur l'avenir, si elle était plus habile !

Nous n'insistons pas sur ces réflexions, dont plusieurs ont été développées par nous dans cette revue.

Mais l'ouverture à Lille, en octobre 1898, de l'École catholique d'Arts et Métiers leur donne une actualité plus saisissante et nous invite à reprendre la question sous un jour nouveau.

II

Il y a en France trois écoles d'Arts et Métiers, relevant de l'État et qui, affichant ce qu'on appelle la neutralité religieuse, remplissent l'industrie de contremaîtres et de directeurs d'ateliers franchement hostiles à l'Église.

Voilà le grand mal, dont jusqu'ici, peut-être, les hommes d'œuvres ne se sont pas assez préoccupés.

Quel bien peut-on faire dans une usine ou dans un atelier où l'on a pour adversaire le contremaître ou le directeur ? Aucun ou presque aucun. Que de fois les efforts des prêtres et des laïques zélés sont venus se briser contre le parti pris

d'un contremaître ou d'un directeur d'atelier, qui, par des persécutions savamment ourdies, faisait échouer toute tentative d'apostolat !

Aux remontrances du prêtre, le patron répondait : « *C'est déplorable*, mais je n'y puis rien : les contremaîtres et les directeurs d'atelier que nous embaucherions sur le marché, à la place de ceux dont vous vous plaignez, ne vaudraient pas mieux. Tant que les catholiques n'en formeront pas, le mal sera sans remède. Élevez-nous des contremaîtres chrétiens ! »

Tous les ans, quatre mille cinq cents jeunes gens frappent à la porte des écoles d'Arts et Métiers de Châlons, d'Aix et d'Angers, et il y a trois cents places à donner !

C'est l'élite des jeunes ouvriers de France : ce sont les fils de ces travailleurs intelligents et sobres, qui ne boivent pas, qui ne fument pas, mais qui épargnent pour pouvoir pousser leurs fils. Il y a là, dans ce milieu des ouvriers intelligents ambitieux, une vaste clientèle, dont il faudrait que les catholiques s'emparassent.

Les catholiques pourraient le faire, s'ils avaient des écoles d'Arts et Métiers. Mais hélas ! Ils n'en ont pas! Ils ont prodigué leur argent à d'autres œuvres, souvent de pure philanthrophie qui ne nous donneront jamais une France plus chrétienne ; mais cette œuvre capitale des écoles d'Arts et Métiers, ils n'y avaient pas encore songé.

Enfin, au mois d'octobre 1898, à Lille, une école catholique d'Arts et Métiers va s'ouvrir sous la direction du R. P. Lacouture, de la Compagnie de Jésus, aidé de professeurs laïques.

Ce sera la première fois que les catholiques auront, en fait d'œuvres ouvrières, essayé de prendre le taureau par les cornes.

Entourons cette œuvre naissante de nos sympathies les plus chaudes, de notre intérêt le plus vif ; envoyons-lui de jeunes ouvriers d'élite, que nous replacerons ensuite, après trois ans d'une double formation technique et morale, dans la grande industrie, comme contremaîtres ou comme directeurs d'ateliers, ou bien dans la Marine, où ils pourront se

frayer un chemin comme élèves-mécaniciens d'abord, puis comme officiers-mécaniciens.

Il est même possible qu'un certain nombre d'élèves de notre école d'Arts et Métiers deviennent rapidement patrons dans l'industrie privée, mais ce n'est pas là le résultat cherché. Ce que nous voulons avant tout, ce sont des contremaîtres chrétiens, des directeurs d'ateliers chrétiens.

Nous savons qu'à la caserne, le sous-officier est tout puissant et que, dans l'industrie, le contremaître, le directeur d'atelier, c'est à la fois le sous-officier de la caserne et le capitaine de la compagnie.

III

Mais, pour alimenter la nouvelle école catholique d'Arts et Métiers de Lille, et, plus tard, les autres écoles semblables qui, espérons-le, finiront par sortir de terre à Paris ou ailleurs, il faudrait deux choses.

Il faut d'abord des bourses et des demi-bourses, parce que, rarement, le jeune ouvrier pourra faire seul les frais d'un séjour de trois ans à l'école d'Arts et Métiers, et de deux ans à l'école préparatoire.

Il faut, en second lieu, des écoles préparatoires de métiers, consacrées à l'enseignement théorique et technique et à l'enseignement si important, de nos jours, du dessin.

Cela saute aux yeux : l'examen d'entrée de l'école catholique d'Arts et Métiers, ne peut, à moins d'ouvrir les portes toutes grandes aux candidats avariés de l'État, être moins exigeant qu'à Châlons, à Angers ou à Aix.

Il faudra de la géométrie, de l'algèbre, de l'arithmétique raisonnée, des notions générales d'histoire et de littérature et, de plus, une épreuve de dessin et une œuvre de métier, exécutée en quatre heures, sous les yeux d'un patron compétent.

Donc, il faut des écoles préparatoires de métiers : il est clair qu'un adolescent, de quinze à dix-sept ans, ne peut affronter un tel programme, sans une préparation spéciale. Les écoles préparatoires de métiers sont donc un rouage indispensable du système.

Ces écoles couronneront tout naturellement l'œuvre des écoles primaires et celle des patronages.

Sans doute, l'élite seule des jeunes ouvriers arrivera au but, à l'école d'Arts et Métiers ; mais le temps passé à l'école préparatoire ne sera pas perdu pour les autres élèves qui deviendront facilement des ouvriers d'élite.

On peut même prédire que beaucoup, sans passer par l'école d'Arts et Métiers, deviendront, à la longue, contremaîtres et chefs d'atelier.

Ces écoles de métiers sont le vestibule inévitable des écoles d'Arts et Métiers ; qui veut celles-ci, veut aussi les premières.

Mais un autre motif doit nous presser de les créer : c'est la nécessité de lutter contre la concurrence très vive des municipalités et de l'État qui, si nous n'y prenons garde, vont nous enlever la fleur de la jeunesse ouvrière.

Quelques faits suffisent pour le prouver. L'école municipale de mécaniciens et de charrons de Vierzon compte cinq cents élèves, celle de mécaniciens du Havre, deux cents.

L'État et les municipalités ont fondé sept cents écoles professionnelles de garçons et les catholiques en ont si peu !

Sous peine donc de perdre les jeunes gens les plus actifs et les mieux doués, qui seront bientôt les meneurs des classes laborieuses, il faut nous hâter de couronner nos écoles primaires et nos patronages par des écoles de métiers.

Rien n'empêche de faire, dans ces écoles de métiers, une large place à l'enseignement religieux, aux retraites, et elles offrent cet avantage sur les écoles primaires, que, d'abord, l'éducation morale et religieuse, s'adressant à des adolescents de treize à dix-sept ans, y est cent fois plus pénétrante et plus ineffaçable, et, en second lieu, qu'on peut y reprendre comme en sous-œuvre, les âmes si négligées et si compromises des enfants des écoles laïques.

Ces considérations sont d'un tel poids, qu'elles inspiraient à un saint prêtre, qui a fondé une école de mécaniciens sur sa paroisse, cette parole, dont beaucoup seront peut-être étonnés : « *Je donnerais deux écoles primaires pour mon école de métiers !* »

N'exagérons rien : car, sans l'école primaire, l'école de métiers ne serait peut-être pas possible ; mais, constatons, comme nous l'avons fait sur place à Aix, à Saint-Omer et ailleurs, que l'instruction religieuse donnée à des jeunes gens, porte cent fois plus de fruits que celle donnée à des enfants.

IV

Les écoles catholiques d'Arts et Métiers et les écoles catholiques de métiers seront des pépinières de contremaîtres chrétiens.

Sans doute tout n'est pas là ; car la réforme chrétienne de l'industrie est une question des plus complexes.

Les catholiques du Nord ont su l'embrasser dans toute sa largeur, en fondant à côté de l'école catholique d'Arts et Métiers, qui va s'ouvrir, l'École supérieure des industriels chrétiens, qui donne déjà de beaux fruits, et cette année l'école préparatoire à l'école centrale.

Imitons-les : comme eux, saisissons le problème social par les deux bouts ; établissons, auprès de chacune de nos universités catholiques, une école supérieure d'industrie, une école de commerce, une école d'agriculture, une école de chimie ; et puis, pour les ouvriers, une école d'arts et métiers et des écoles préparatoires de métiers.

Il est regrettable que les hommes d'œuvre n'aient pas adopté plus tôt cette tactique puissante, qui, franchement suivie, donnerait des résultats sérieux.

Il arriverait pour les chefs de la classe ouvrière quelque chose de semblable à ce qui arrive pour les officiers de l'armée, quand on les élève chrétiennement : ils resteraient chrétiens.

Beaucoup de prêtres et de laïques zélés sont absolument convaincus de la nécessité du système indiqué et des écoles catholiques de métiers, l'un de ses rouages principaux ; mais ils sont arrêtés par la pensée des frais.

Une école de métiers, disent-ils, y songez-vous ! Cela coûtera les yeux de la tête et nous sommes à sec.

Eh ! bien, qu'ils se rassurent : on peut, à peu de frais,

faire de l'école de métiers une annexe de l'école des Frères, les enfants externes prenant pension chez leurs parents ou chez des personnes sûres et connues du clergé. Quant à l'atelier de mécaniciens, nécessaire pour l'instruction technique, un devis précis, tracé par les soins du directeur des travaux de l'école d'Arts et Métiers de Lille, porte la dépense à mille francs, en sus de la salle bâtie.

Mille francs ! c'est juste le prix de cette belle statue que vous avez fait venir récemment pour la consolation des âmes d'élite, qui assistent à la messe dans la chapelle de la Vierge ! Mille francs ! c'est le prix de ce joli petit vitrail que vous avez fait poser dans la sacristie. Ah ! je n'en veux ni à votre sacristie, ni à votre église ! Quand il s'agit du Saint-Sacrement et de la Sainte Vierge, c'est le cas de dire : *Quantum potes, tantum aude ! Tu n'en feras jamais assez !* M'est avis pourtant que les âmes des jeunes ouvriers qui tournent mal, surtout parce que le prêtre ne s'en occupe pas, sont, elles aussi, des temples et des autels, pour lesquels on trouverait bien mille francs, si on le voulait !

Nous avons vu construire des clochers de cent mille francs dans de petites localités où l'Église était superbe et où il n'y avait pas d'école de garçons ! — Eh ! bien, il me semble que le clocher pouvait attendre, mais pas l'école de garçons, ni l'école de métiers.

Nous avons vu un châtelain généreux vendre pour soixante mille francs de bibelots inutiles, et dont on ne pouvait même pas jouir tant ils étaient entassés, pour établir une école de Frères.

Je suis tenté de croire que beaucoup pourraient en faire autant, pour annexer à l'école primaire des Frères une école de métiers. Cette solution de la question paraît la plus économique et la plus pratique.

Les Frères enseigneraient la théorie, l'histoire, les lettres, la physique élémentaire, la géométrie, etc. — et le dessin. — Un contre maître retiré donnerait l'enseignement technique, et le prêtre l'enseignement religieux et les élèves logeraient dans leur famille ou chez des personnes sûres, ou chez les Frères.

Ce système fonctionne admirablement à Aix-en-Provence,

à Landerneau, à Lyon, à Saint-Omer et en d'autres endroits et n'entraîne que de faibles dépenses, couvertes d'ailleurs en partie par la rétribution scolaire des élèves.

En cette question, comme en bien d'autres, le grand obstacle ce n'est pas l'argent, c'est notre apathie, c'est notre crainte de l'inconnu, c'est notre amour de certaine routine, c'est notre manque d'initiative et de confiance en Dieu[1].

1. Voir, pour les renseignements de détail, la brochure intitulée *Société anonyme de l'École catholique d'Arts et Métiers de Lille. — Rapport de son Mandataire, le R. P. Henri Lacouture.*

J. FORBES, S. J.

DOCUMENTS NOUVEAUX SUR LA RÉVOLUTION[1]

Les historiens en quête de l'inédit feront sans doute un accueil empressé à cette nouvelle et très importante publication de M. François Descostes, où l'inédit occupe une si grande place, et qui se présente au public sous les auspices d'un historien et d'un académicien, M. le Marquis Costa de Beauregard. Malgré tant d'excellents travaux sur la Révolution française, nous sommes encore loin d'avoir le dernier mot sur les hommes et les événements de cette époque, entre toutes complexe et compliquée ; aussi faut-il applaudir aux efforts des nobles esprits qui, par des études personnelles ou par la publication de documents nouveaux, essaient de débrouiller ce pêle-mêle d'intrigues, de vilenies, de compromissions et de trahisons.

Cette fois, la lumière nous vient du dehors. De mystérieux étrangers, sympathiques à la France déshonorée et à la royauté déchue, si éloquents dans l'expression de leur douleur que l'on se demande parfois s'ils sont aussi étrangers qu'ils le prétendent, sont restés, de 1792 à 1799, en observation sur la frontière suisse, et, du poste qu'ils avaient choisi, les yeux fixés sur les progrès du terrible incendie, allumé à Paris le 14 juillet 1789 et subitement propagé par toute la France, ils n'ont cessé de jeter à l'Europe menacée le cri d'alarme.

A leur voix, les puissances se sont émues ; puis, réfléchissant que la maison qui brûlait était celle d'un riche voisin, elles ont imité ces malfaiteurs qui ne voient dans une vaste conflagration qu'une occasion de vol et de brigandage ; elles ont laissé la flamme grandir, afin d'élargir le champ du pillage et de tirer un plus gros bénéfice du malheur d'autrui. L'égoïsme a parlé

1. *La Révolution française vue de l'étranger, 1789-1799*. Mallet du Pan à Berne et à Londres, d'après une correspondance inédite, par M. François Descostes, avec une préface de M. le Marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. In-8° de 562 pages. Tours, Alfred Mame et fils. Prix : 7 fr. 50.

plus haut que l'intérêt commun ; la Prusse, mise en appétit par les morceaux de Pologne qu'elle venait de s'adjuger ; l'Autriche, exclue par son absence du partage de 1793, et résolue à se dédommager à même la France ; l'Angleterre, les crocs aiguisés par un long usage et la griffe toujours prête ; la petite Sardaigne, vaincue et mécontente, disposée à se venger par quelque coup de dent; tous, amis et ennemis, se sont plus ou moins secrètement réjouis de la Révolution française comme d'une bonne aubaine qui leur promettait une nouvelle Pologne à dévorer. Au *finis Poloniæ !* de Kosciusko allait donc répondre le *finis Galliæ !* de la coalition triomphante [1].

L'Europe s'était endormie sur ce beau rêve ; le canon de Wattignies, puis celui de Fleurus la réveilla.

Si la France n'a pas été démembrée à cette époque, elle le doit sans doute à son courage et à sa haine de l'étranger, qui a produit l'unité de la défense [2], mais surtout aux jalousies des puissances, dont les convoitises rivales lui ont permis, en déconcertant l'attaque, de tenir tête à chacun de ses agresseurs. C'est ce qui ressort des précieuses correspondances que vient de publier M. Descostes.

Le livre s'ouvre par une lumineuse introduction, où, dans un style de grande allure, passant en revue le monde diplomatique qui s'agitait alors sur notre frontière orientale, l'auteur s'arrête, avec une insistance marquée et méritée, devant l'austère et originale figure de Mallet du Pan.

Un calviniste génevois qui reçoit en hommage le premier

1. Les témoignages abondent : plusieurs pages du grand ouvrage de M. A. Sorel, l'*Europe et la Révolution française*, ne sont guère autre chose que l'histoire des convoitises étrangères, allumées par la situation soi-disant désespérée de notre patrie. — Cf. Joseph de Maistre, *Considérations sur la France :* « Le roi n'a jamais eu d'allié, et c'est un fait assez évident pour qu'il n'y ait aucune imprudence à l'énoncer, que la coalition en voulait à l'intégrité de la France ».

2. « Les armées ne sont, je vous l'assure, ni royalistes ni républicaines : *elles sont françaises*. Elles se battent, sans distinction d'opinions, contre les étrangers, parce qu'ils sont étrangers et qu'elles les supposent unis contre la France beaucoup plus que contre l'anarchie. » Mallet du Pan. (V. *La Révolution française vue de l'étranger*, p. 283.)

manuscrit de l'ultramontain de Maistre, et dont les derniers écrits sont inopinément découverts au château de Sales, dans l'auguste demeure où naquit l'aimable saint François ; un républicain « de naissance et d'affection » [1], qui se fait royaliste par conviction et par conscience ; un ennemi de la France qui lui parle le langage d'un fils d'adoption, remplit tour à tour auprès d'elle les rôles « d'avocat consultant » ou de « médecin » [2], l'éclaire sur ses intérêts, sur son mal ; un élève de l'irascible et haineux Linguet qui s'élève par la supériorité de son esprit au-dessus des mesquines passions du maître, et, sans rien perdre de sa fougue native, sans même dégager complètement sa polémique des habitudes de l'invective et du sarcasme, rachète la violence de son langage par la justesse de ses vues et la profondeur de son observation ; tous ces contrastes, tous ces mérites suffiraient à attirer l'attention sur Mallet du Pan, s'il ne nous était déjà connu, depuis la Révolution, par ses beaux articles du *Mercure de France* et du *Mercure britannique*, si heureusement mis à contribution par M. Taine ; depuis 1851, par la publication de M. Sayous : *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan*, et, depuis 1884, par les deux volumes de M. A. Michel : *Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la Cour de Vienne.*

La *Correspondance de Berne*, découverte par M. Descostes, ne le cède pas en intérêt aux précédentes : jamais peut-être la plume du grand polémiste n'a esquissé des portraits plus vivants, tracé des tableaux plus vrais, plus sincères, plus parlants, de la situation faite à la France par les hurluberlus de la Législative [3], les énergumènes de la Convention et les fantoches du Directoire. Aussi ne doutons-nous pas que les lecteurs de ces curieuses pages ne concluent avec l'heureux éditeur auquel nous les devons : « Rien de ce qui est tombé d'une pareille plume ne doit être perdu pour l'histoire. »

1. Le mot est de Sainte-Beuve. C'est également lui qui appelle Mallet un « avocat consultant ».

2. Taine.

3. Taine appelle cette assemblée « la plus idiote des assemblées révolutionnaires ». George III disait d'elle au chargé d'affaires de France, à Londres : « Votre assemblée nationale est un composé de fous et d'extravagants en délire qui achèveront de perdre ce beau royaume par toutes leurs bêtises et toutes leurs folies. » (Cf. A. Sorel, *op. cit.* II, p. 383.)

La correspondance diplomatique de Mallet, adressée à M. de Souza, ministre de Portugal à la cour de Turin, occupe à peu près la moitié du volume, plus de la moitié, s'il est l'auteur des *Notes et Observations*, en date du 27 juin 1793, et des *Réflexions d'un royaliste,* écrites dans l'intervalle qui sépara la mort de Louis XVI de celle de Marie-Antoinette. M. Descostes, sans d'ailleurs se prononcer, incline à croire qu'elles sont bien de Mallet du Pan ; nous n'avons pas qualité pour trancher la question.

Le reste des documents inédits comprend :

1° Une déclaration faite par un agent de la police secrète, Jacquet de la Douay, reçue sous sa dictée et signée par lui au corps de garde de la ville de Luxembourg, les 24 et 25 juin 1792 ;

2° Une longue lettre de Robespierre à Pichegru, écrite six jours avant le 9 thermidor, et dans laquelle le dictateur expose la situation actuelle de la Hollande au général chargé de l'envahir ;

3° Trois lettres d'un étranger à un royaliste français sur les circonstances du moment (3-15-27 mai 1793), suivies d'une quatrième, sans date, mais certainement du même auteur, et relative aux conséquences que peut avoir pour l'Allemagne son système de conquête sur la France. M. Descostes se demande si l'*Étranger* ne serait pas Joseph de Maistre en personne ; c'est assez dire l'intérêt que ces lettres présentent.

Ces divers documents sont sortis d'un in-folio conservé au château de Sales sous ce titre : *Correspondance de Berne* (*1795-1796*). Nous allons essayer d'en donner une courte analyse.

La déclaration du sieur Jacquet ressemble beaucoup à une chronique scandaleuse. Il est difficile de démêler la vérité au milieu de ce bavardage intéressé d'un intrigant qui se donne comme un royaliste bon teint, tout dévoué à l'émigration et à la famille royale, pour laquelle il a dressé naguère un plan d'évasion, mais qui paraît surtout s'être donné la mission de dénigrer le parti constitutionnel. Lorsqu'il accuse M. de Narbonne d'avoir, à l'occasion d'un achat de chevaux, reçu un pot de vin de 500 000 livres en écus, et d'avoir réalisé, pendant son court ministère, près de 1 200 000 livres de bénéfices, il nous laisse passablement incrédules ; mais nous refusons tout à fait de

le croire, quand il prétend que Mme de Staël et la duchesse de Luynes n'ont été si assidues à visiter la reine aux Tuileries que pour la trahir [1].

Ses anecdotes sur la vie privée de certains hauts personnages, et même des princes, méritent-elles plus de créance ? Nous le craignons, parce que nous avons là-dessus d'autres preuves que les dires de ce bon apôtre.

En revanche, ce qu'il nous apprend sur le sieur de Boissimène, neveu du maire Pétion et l'inventeur des piques [2], sur son influence à la police, sur sa femme, qui tient un tripot au Palais-Royal et surveille tous les mouvements des « factieux », n'a rien d'invraisemblable et ne laisse pas d'être édifiant. Que les curés constitutionnels de Saint-Roch, de Saint-Eustache, de la Sainte-Chapelle, soient devenus les persécuteurs acharnés de leurs collègues insermentés, des religieux et religieuses ; qu'ils excitent les femmes de la halle, chaque fois que Pétion requiert « leur infâme ministère », et soient une menace permanente pour la famille royale ; que Collot d'Herbois tienne en haleine les faubourgs, grâce au concours de l'ex-imprimeur Baudoin, « qui écrit et affiche les placards incendiaires contre le roi et va aboyant dans tous les groupes » ; que ces fanatiques se réunissent la nuit, deux fois par semaine, chez l'évêque intrus Fauchet, pour y applaudir aux tirades sanguinaires des Hérault de Séchelles, des Bazire et des Santerre ; nous l'admettons volontiers. Mais en dehors de ces renseignements, qui éclairent et précisent la situation intérieure de la capitale, nous ne croyons pas que l'histoire ait beaucoup à gagner aux indiscrétions de Jacquet ni à

1. « De concert avec l'un des hommes les plus distingués et les plus spirituels que j'aie connus, le comte Louis de Narbonne, ministre de la guerre à la fin de 1791, Mme de Staël avait conçu un plan d'évasion infaillible pour Louis XVI et sa famille ; mais une jalousie ministérielle avait osé, disait-on, en refuser la connaissance au malheureux monarque. » *Mémorial de J. de Norvins*, II, p. 81.

2. La fabrication des piques commença vers la fin de janvier 1792. Ces armes civiques furent données à la populace, sous prétexte qu'on allait faire la guerre à l'Autriche. On voulait en réalité provoquer les vengeances populaires, se servir de la plèbe contre les timides de l'Assemblée, contre les constitutionnels, contre les aristocrates, contre la justice même : on armait la canaille contre les derniers pans de mur de l'édifice social, et c'était le neveu du maire de Paris qui prenait cette initiative.

l'étalage qu'il fait si complaisamment du linge sale de l'ancienne cour.

La lettre de Robespierre à Pichegru nous apprend que ce général n'était pas sans appréhensions sur le succès de l'expédition de Hollande. Robespierre lui écrit en effet : « Je pense, *comme vous*, que la conquête des sept Provinces-Unies coûtera prodigieusement de sang à la République. »

Si ce langage était sincère de part et d'autre, il faut croire que Pichegru et le Comité de Salut public n'étaient pas des mieux renseignés ; car la Hollande, à cette époque, avait à peine quinze mille hommes sous les armes, et ses forteresses, avec leurs garnisons réduites, étaient incapables d'arrêter longtemps une armée d'invasion. De fait, en trois mois le pays était conquis.

Il est donc probable que Robespierre a grossi à plaisir les difficultés de l'entreprise, par flatterie pour ce même Pichegru que Saint-Just, l'*alter ego* du dictateur, couvrait encore de sa haute protection. Le général était déjà l'homme des hésitations et des calculs ; mais aux yeux des Jacobins, il n'était pas encore le soldat suspect, capable, d'un moment à l'autre, de tourner son épée contre la République. Aussi Robespierre loue-t-il son « activité », son « courage », ses « talents ». Nous doutons fort que Pichegru ait attaché un grand prix à ces éloges : il savait que les mêmes formules banales avaient été servies par le même Robespierre aux ineptes généraux de la guerre de Vendée, aux Léchelle, aux Ronsin, aux Rossignol.

Le tableau tracé par Robespierre de la situation respective des partis en Hollande, et ses instructions sur la manière d'exploiter les querelles des factions rivales, laissent deviner, sinon un homme d'État, du moins un esprit ouvert, capable d'observation et jusqu'à un certain point, de gouvernement, en un mot certaines qualités naturelles qu'il n'est pas rare de rencontrer dans un chef de bandits. La déclamation et l'emphase, habituelles à l'homme de sang, ne sont pas absentes de son testament politique ; on y retrouve çà et là le style prétentieux[1] et rodomont

1. Robespierre pense sans doute à Tarquin le superbe, quand il écrit : « Lorsque vous entrerez dans ce pays, vous devrez mettre le plus de vigi-

du Jacobin à l'apogée de sa puissance; il règne néanmoins dans l'ensemble un calme relatif qui surprend. Évidemment l'*Incorruptible* ne soupçonne pas qu'il va être traité comme le dernier des corrompus et que dix jours seulement le séparent de la guillotine. Toutefois quand il s'agit de conclure, le chef de bandits se retrouve tout entier, comme on en jugera par les deux passages que nous détachons.

L'amour des factions est à l'esprit des Hollandais ce que la passion de l'or est à leur cœur. Ces deux affections seules composent leur caractère et les disposent selon leurs différents degrés d'exaltation. Lorsque c'est l'intérêt de fortune qui les emporte, ils abandonnent, ils livrent leur parti. Si c'est l'esprit de faction qui commande, ils prodiguent leurs trésors à qui veut servir leurs fureurs... Le venin de tous ces gens-là est dans leur or, *et l'un de vos soins les plus importants sera de les délivrer de ce dangereux moyen de les compromettre; nous leur devons ces témoignages de gratitude et d'affection.*

Abattre le parti stathoudérien au profit des patriotes hollandais, tel doit être le premier objet de la conquête. Lorsque ces derniers seront enfin les maîtres, Pichegru devra leur donner une constitution à élaborer, travail dont les Bataves, « d'une stupidité radicale dans ce qui est politique institutive, liberté nationale et individuelle, » sont tout à fait incapables.

Je les vois suer sur les projets de constitution; partout il s'en forgera de différentes et de plus imbéciles les unes que les autres. La discorde entre les villes, les bourgs, les villages, entre les citoyens, les familles, nous forcera à aller au secours de ces énergumènes... L'impossibilité d'accorder ces étranges législateurs nous forcera d'incorporer leur pays à la République et de le soumettre aux mêmes lois. *Alors vous donnerez la plus grande activité au décret qui veut que les fortunes particulières soient disponibles à la volonté nationale et pour l'intérêt collectif.*

Le cynisme de ce langage, rapproché de certaines déclamations contemporaines, nous montre que Robespierre a fait école; mais

lance à poursuivre et à abattre toutes les têtes du parti stathoudérien qui s'élèvent au-dessus de la populace. » On reconnaît à ce langage le jacobin qui proposait à son club, le 28 novembre 1791, d'enfermer l'empereur d'Autriche « dans le cercle de Popilius ».

ce n'est plus aux seuls Bataves qu'en veulent les Jacobins nouveaux.

A cette politique de Mandrin, hâtons-nous d'opposer la politique si franchement honnête de l'*Étranger* [1].

Il commence par demander aux puissances de ne prendre conseil que de la *bonne foi*, et de poser comme base de leur intervention *l'intégrité de la France* et le rétablissement de son ancienne forme de gouvernement. Il leur reproche d'avoir jusqu'ici mal jugé les Français, et d'avoir cru trop légèrement aux rapports trompeurs des royalistes sur l'armée révolutionnaire : les émigrés en bons courtisans, ont voulu flatter les puissances sur l'excellence de leurs troupes ; les puissances auraient dû « présumer que les flatteurs avaient commencé par se flatter eux-mêmes ». Il dit son fait au duc de Brunswick, qui n'a pas su se faire renseigner et s'est laissé battre par un « ramas de brigands ». On croyait trouver devant soi des hordes désorganisées ; on s'est heurté à des bandits, fiers d'avoir fait de la France leur proie, et résolus à la défendre jusqu'à la mort. « Ces brigands doivent être anéantis, ou l'Europe doit succomber. » Leur accorder des égards c'est leur donner à croire qu'on les craint, conclure avec eux la paix, c'est blesser à la fois « la raison, la saine politique et l'humanité ».

Il est donc indispensable que l'Europe répare ses erreurs de jugement et de conduite, et qu'elle suive une autre tactique.

Les mots suffisent souvent pour changer toutes les dispositions des esprits. Tant que les puissances étrangères diront qu'elles font la guerre *à la France* et *aux Français*, elles auront à combattre *toute la France* et presque *tous les Français*. Qu'elles disent qu'elles font la guerre *en faveur de la France* et de la majorité des Français, opprimés par les rebelles, contre lesquels seuls elles dirigent leurs armes, elles ne trouveront plus en tête que les rebelles, dont le nombre se fondra rapidement.

Les hommes d'ordre, en effet, n'auront pas plus tôt appris que les puissances ont traité avec le Régent [2], au nom de Louis XVII,

1. Il importe de ne pas oublier qu'il écrit en mai 1793, alors que les armées de la Convention sont partout vaincues.

2. On sait que le comte de Provence avait pris le titre de Régent après la mort de Louis XVI. Ce titre ne fut pas reconnu par les puissances.

dans la seule intention de replacer la France sous l'autorité de son légitime souverain, qu'ils se lèveront en masse contre les usurpateurs; cent cinquante mille d'entre eux paralyseront à l'intérieur un nombre au moins égal de brigands, et les puissances, débarrassées de ces trois cent mille hommes, pourront se porter avec toutes leurs forces contre les rebelles envoyés à la frontière [1]. A mesure qu'une portion quelconque du territoire aura été soumise par les armées de la coalition, le Régent en prendra possession au nom du Roi.

L'*Étranger*, on le voit, ne propose rien moins que le blocus de la France. Comme il le veut efficace, il demande qu'il soit complet et simultané sur tous les points. En même temps que la Prusse et l'Autriche attaqueront à l'est et au nord, l'Angleterre débarquera des contingents royalistes en Normandie et en Bretagne; l'Espagne ralliera les volontaires de la bonne cause du côté de Cette, de Montpellier et des Pyrénées; un prince français appellera sous ses drapeaux les Lyonnais, auxquels se joindront aussitôt les Piémontais et les Suisses, tandis que les escadres anglaises et espagnoles feront la police des mers et, avec des Français choisis dans l'artillerie et le génie [2], bombarderont les ports de guerre encore détenus par les rebelles. Enfin, comme il est à prévoir qu'un grand nombre de Français n'ont point de fusil et que tous demanderont du pain, les puissances auront soin d'emporter avec elles tout le nécessaire en fait de provisions de guerre et de bouche, pour satisfaire à toutes les exigences et assurer le prompt succès de l'entreprise.

Tel est, dans ses grandes lignes, ce plan généreux mais chimé-

1. Cf. *Mémorial de J. de Norvins*, II, p. 4 : « L'Autriche calcula savamment qu'en laissant une armée révolutionnaire faire le siège de Lyon, elle aurait cette armée de moins sur les bras, et pourrait parvenir plus facilement à réaliser dans la Flandre française l'expropriation, à son profit, des villes de Valenciennes, Condé, le Quesnoy et Landrecies, qui figuraient en première ligne sur son échiquier de conquérante, et qui bientôt après tombèrent en son pouvoir. »

2. « Chaque peuple a des avantages qui lui sont propres. Les Allemands sont patients et exacts; ils excellent en cavalerie et en troupes légères. La discipline des Autrichiens est admirable. Les Prussiens leur cèdent sur ce point; mais ils en sont également susceptibles. On ne saurait contester aux Français leur supériorité dans l'artillerie et le génie. L'assertion contraire ne suffit pas pour détruire l'évidence des faits. » P. 140.

rique d'un loyal ami de la France, qui semble avoir pris à tâche de refaire, pour les besoins de l'heure présente, l'*Anti-Machiavel* de Frédéric II, ou donner un pendant à l'*Utopie* du chancelier Thomas Morus. Son mérite est d'avoir vu clairement le danger de la Révolution et d'avoir averti l'Europe; son illusion est d'avoir cru, dans la droiture de son cœur, que les nations allaient, d'un jour à l'autre, oublier leurs jalousies, leurs divisions, leurs rancunes et jusqu'à leurs intérêts, pour ne plus songer qu'à tirer la France de l'abîme. Il a rêvé une sorte de Sainte-Alliance anticipée, qui n'aurait qu'à parler pour se faire écouter, qu'à jurer de ses bonnes intentions pour éveiller la confiance, qu'à se montrer pour se faire craindre. Il attache un pouvoir magique à la déclaration des puissances, *qu'elles n'envahissent la France que pour la sauver*, lui qui se rappelle le frémissement de colère soulevé, l'automne dernier, par les exactions, les désordres, le pillage éhonté de ces prétendues armées libératrices. Il compte que Brunswick va faire désormais bon visage à ces émigrés vantards et brouillons dont il a dédaigné les services, et que les émigrés eux-mêmes ne garderont aucun ressentiment de l'injure reçue[1]. Il ne paraît pas soupçonner qu'entre le même Brunswick et l'autrichien Wurmser les relations puissent être autre chose que cordiales, que le vieux Mœllendorf, las de guerroyer, n'aspire plus qu'au noble repos de la carrière diplomatique, que Cobourg est un homme usé, que le comte d'Artois, mal vu de l'Autriche, ne peut même plus paraître au camp de Condé, et que ses seules chances sont en Vendée, où il refuse de se rendre.

L'*Étranger* oublie surtout que, parmi ces émigrés dont il semble beaucoup attendre, la communauté du malheur est loin d'avoir produit la communauté des sentiments; que, si le dénuement de la plupart ne leur permet pas de continuer à Worms ou à Coblentz les frivoles amusements de la Cour, ils ont pourtant trouvé moyen d'y poursuivre leurs petites intrigues et leurs sottes querelles; que les uns, pour faire diversion à leur détresse, ne demandent qu'à faire le coup de feu contre les frères ennemis, tandis que les autres, les chefs, hélas! déjà repris par la vie de

1. Cf. Chuquet, *la Première Invasion prussienne*, ch. VIII : « Ce qui blessa surtout les Prussiens, ce fut l'orgueil de l'émigration. Tout Coblentz et les trois électorats de Cologne, de Trèves et de Mayence fourmillaient de Français aux grandes prétentions et au langage arrogant. »

plaisir et de mollesse, répugnent à quitter pour les fatigues de la guerre la somptueuse hospitalité des électeurs du Rhin. Il se trompe enfin quand il prétend que l'invasion n'a eu devant elle, à Valmy, qu'un « ramas de brigands ».

On retrouve, dans les autres lettres de l'Étranger, la même honnêteté, la même chaleur d'affection pour notre pays, mais aussi les mêmes illusions.

Il s'indigne du bon accueil fait, en Angleterre, à un Talleyrand, et du nom de *vertueux* donné, en Allemagne, à un Dumouriez. Il parle avec amertume de la double conscience que se font les hommes d'État, les rois et les peuples. « Si le duc d'Orléans avait été moins lâche et qu'il eût joui avec adresse du fruit espéré de ses crimes, il s'élèverait aujourd'hui plus de voix pour le louer que pour le honnir. »

Il s'en prend surtout à la politique tortueuse du roi de Prusse, qui, après s'être annoncé « comme le modérateur désintéressé de l'ambition d'autrui et le garant de l'indépendance des États de l'Europe », fomente un jour des troubles en Hongrie, en Brabant, à Liège, puis, le lendemain, abandonne les Hongrois, les Liégeois et les Brabançons pour se jeter sur la malheureuse Pologne. Il l'accuse presque d'avoir fait échouer la dernière campagne, « par la lenteur de la marche des troupes prussiennes en France, le choix du côté par où elles y sont entrées, leur inaction en Champagne, qui a forcé leur retraite, le pillage excessif auquel elles se sont livrées, et la dureté avec laquelle les royalistes français ont été traités, repoussés, sacrifiés par les capitulations [1]. »

A ces procédés équivoques de la Prusse, *l'Étranger* oppose la conduite plus franche de l'Angleterre, qui n'a pas caché son indignation contre le dernier démembrement de la Pologne. Il espère que cette puissance gardera la même attitude, s'il est jamais parlé du démembrement de la France. Il sait que la guerre avec la République a entraîné pour l'Angleterre de grosses dépenses et qu'il est naturel à celle-ci de chercher des indem-

1. Cf. Chuquet, *op. cit.*, IV, et, dans l'édition que ce même historien nous a donnée de la *Campagne de France*, de Gœthe, p. 27, le récit d'un égorgement de moutons pris à de pauvres paysans, à qui l'on offrit pour tout payement une traite sur le roi de France.

nités. Qu'elle traite là-dessus avec le Régent, mais qu'elle renonce, au nom de sa gloire et de sa sécurité même, à des indemnités territoriales. Et oubliant sa qualité d'étranger, il s'écrie : « *Nous ne sommes pas des Polonais !* » Noble parole d'un loyal ami ! Elle n'eût sans doute rien empêché, si la France n'avait eu que cette protestation pour se défendre ; mais elle fait trop d'honneur au mystérieux diplomate pour ne pas être recueillie avec respect par l'histoire.

Ses craintes au sujet d'un démembrement possible de la France ne sont, hélas ! que trop fondées. L'Autriche, occupée sur la frontière française pendant que la Prusse et la Russie se partageaient la Pologne, s'est retirée les mains vides ; elle réclame maintenant une compensation territoriale. Qui la fournira ? la Bavière ou la France ? L'*Étranger* s'élève avec véhémence contre tout projet qui tendrait à dédommager l'Autriche aux dépens du territoire français. Ce serait, dit-il, une injustice criante et une folie. Parce que la France est, à cette heure, déshonorée par des brigands, faut-il donc l'en punir ? Ne confondons pas la France avec la *République gallique*. « Pour obtenir un succès tranquille, il faut se résoudre à traiter à l'amiable et de bonne foi avec ceux qui ont droit à être considérés comme les seuls organes libres de l'autorité légitime de la France, laquelle, quoi qu'on fasse, finira toujours par prévaloir. » Il répète donc à l'Autriche ce qu'il a dit à l'Angleterre : « Traitez avec le Régent. »

Ce qu'il faut retenir de son éloquent plaidoyer pour la France, c'est la crainte prophétique qu'il exprime, que des puissances voisines ne s'élèvent subitement comme des colosses, et ne deviennent « assez fortes pour méditer impunément de démembrer la France même et de rompre avec violence tout l'équilibre de l'Europe. » Afin de parer aux difficultés de l'avenir, il propose de créer dès maintenant une zone neutre entre la France et l'Allemagne, sorte d'État-tampon qui serait donné à l'Électeur palatin, en échange de la Bavière, abandonnée à l'Autriche. Il termine par ces graves paroles :

Les intérêts des diverses puissances de l'Europe sont tellement liés qu'on peut la regarder comme composant dans son ensemble une grande confédération, dont les divers États sont à toute l'Europe à peu près dans les rapports où les divers États de l'Empire sont à l'Empire ger-

manique. C'est d'après cette considération qu'on se convaincra que la politique extérieure des puissances peut et doit s'étendre au-delà des effets extérieurs et actuels de chaque puissance. Ce serait une tâche intéressante à remplir, pour la tranquillité de l'Europe et le bonheur de l'humanité, que de régler pour l'avenir le droit public de l'Europe d'après les lumières que l'on peut avoir acquises sur les véritables rapports des États entre eux, depuis l'espèce d'assimilation de mœurs qui s'est établie dans toute l'Europe.

Les diverses idées que j'ai indiquées par cette esquisse peuvent prouver que la conciliation des intérêts des puissances, qui sont parties principales dans la guerre actuelle, peut parfaitement être déterminée sans courir tous les dangers que présente le projet d'un démembrement de la France, que la politique réprouve au moins autant que l'équité.

Et M. Descostes ajoute avec raison : « Si le langage du diplomate de Berne eût été entendu, que de calamités eussent été épargnées à l'Europe et à la France ! »

La quatrième lettre de l'*Étranger* abonde en considérations historiques et diplomatiques tout à fait neuves et du plus haut intérêt. Elle débute par un blâme énergique à l'adresse des puissances, coupables, à ses yeux, d'avoir favorisé l'usurpation des *brigands* par leur système de prétendue neutralité.

L'histoire de la fin de ce siècle mémorable ne présentera certainement pas sous un jour favorable la conduite de l'Autriche et de l'Angleterre à l'égard de la France. C'est envers ces deux puissances spécialement que sa sévérité sera le plus fondée, parce que c'est l'influence de leur conduite qui était la plus décisive.

Revenant alors à l'idée qui lui tient à cœur, il essaie de prouver à l'Allemagne comme il l'a fait pour l'Angleterre et l'Autriche, qu'il est de son intérêt de ne point affaiblir la France en violant son intégrité.

Les Allemands seraient très peu fondés à réclamer aujourd'hui des États incorporés à la France, sous prétexte qu'ils sont des parties détachées de l'Empire germanique. Les Français, en employant le même raisonnement, auraient à réclamer au contraire presque tout ce qui compose cet Empire, en faisant abstraction des États sur lesquels ne s'étaient pas étendues les conquêtes de Charlemagne. Les limites

actuelles sont déterminées par des traités qu'il est de l'intérêt des deux nations et de toute l'Europe de n'altérer que d'un accord commun.

Amené par son sujet à faire un parallèle entre les Français et les Allemands, il saisit l'occasion de porter sur la Constituante et son œuvre un jugement qui est exactement, à quatre-vingts ans de distance, celui de Taine.

Pour remédier, dit-il, à l'anarchie produite par la faiblesse des Carlovingiens, « on imagina en même temps, en France et en Allemagne, ce qu'on a appelé le *système féodal*, qui, sur le papier, est bien aussi beau que la constitution que les rêveries des avocats et des philosophes ont laborieusement produite pendant trois ans de discussions dans lesquelles personne ne s'est jamais entendu. Le système féodal était du moins praticable... Il n'était anarchique que sous de certains rapports. La prétendue constitution française est le système d'anarchie le plus complet que l'on puisse imaginer[1]. »

Le système féodal, supprimé en France par la réunion des grands fiefs à la couronne, et détruit dans ses derniers vestiges par la Révolution, « se maintient encore à beaucoup d'égards en Allemagne ». Que la Révolution française passe la frontière, et l'Allemagne risque d'être déchirée par les mêmes secousses volcaniques que la France. L'esprit nouveau n'a-t-il pas déjà franchi la barrière du Rhin ? N'a-t-on pas vu Frédéric II s'entourer des écrivains et des philosophes *welches*, parler leur langue à l'exclusion de la langue allemande et pousser le culte de l'influence française jusqu'à tirer vanité des méchants petits vers qu'il adressait à M. de Voltaire? Sans doute, chez ce peuple méthodique par excellence, on n'en est pas encore venu à crier sur les toits : *Liberté, Égalité, Fraternité;* mais le jour où la populace, travaillée par la fièvre jacobine, aura subi la magie de ces grands mots, quel abri la noblesse et le clergé d'Allemagne trouveront-ils contre les vengeances populaires ?

1. « En tout ce qui regarde les institutions politiques et l'organisation sociale, elle (la Constituante) a opéré comme une académie d'utopistes et non comme une législature de politiciens... Le chef-d'œuvre de la raison spéculative et de la déraison pratique est accompli ; en vertu de la Constitution, l'anarchie spontanée devient l'anarchie légale. » Taine, *La Révolution*, I, p. 277 et sq.

Le scepticisme a été porté tout aussi loin en Allemagne qu'en France... Aussi tous les effets que peuvent produire l'hypocrisie ou l'irréligion avouée sur les mœurs des peuples se manifesteraient bientôt en Allemagne tout comme en France, si le principal et presque unique frein qui les contient encore, celui de la crainte des troupes réglées, était rompu. Ce frein est-il donc aussi solide que plusieurs Allemands cherchent à se le persuader ?

La conclusion qui se dégage de ce raisonnement, c'est que l'Allemagne est la première intéressée, non pas à traiter la France comme une autre Pologne, ni à profiter, selon le mot de Joseph de Maistre, de la fièvre chaude qui l'épuise pour se jeter sur elle et se partager ses dépouilles, mais au contraire à la fortifier, en s'unissant à elle contre les empoisonneurs qui alimentent sa fièvre et nourrissent son mal. Que l'Europe le sache bien : pour extirper la Révolution, il faut l'atteindre dans ses germes; or ces germes ont pénétré dans le cœur même de la France. Ce n'est donc pas l'amputation de tel ou tel membre qui peut la guérir ; il faut qu'elle se guérisse elle-même par l'acquisition de nouvelles forces, qui lui fassent un nouveau sang et lui permettent de rejeter le virus révolutionnaire. Et puisque la guérison de la France est nécessaire à l'Europe, toutes les puissances doivent y concourir.

L'*Étranger*, en terminant, éclaire sa pensée par un beau rapprochement :

Jacques II, se trouvant menacé par un parti puissant, qui a fini par lui faire perdre sa couronne, réclama le secours du duc de Bedford. Celui-ci répondit à Jacques : « *J'avais un fils.* » Ce fils, le lord Russell, avait été immolé à la haine de Jacques. Si les souverains qui auraient démembré la France réclamaient un jour son appui, elle dirait : *J'avais des provinces qui me fournissaient des soldats, et des colonies qui alimentaient mes pépinières de matelots.* La haine et la rivalité sont communément de mauvais guides. Espérons que les puissances seront assez éclairées pour reconnaître que leur intérêt, d'accord avec le nôtre, l'est aussi avec l'honneur et la justice, et pour ne point écouter des conseils perfides, qui ne peuvent émaner que de gens dont les talents se bornent à faire disparaître momentanément les symptômes d'une grande maladie politique, au lieu de la guérir radicalement.

Sage et magnifique langage, bien digne assurément de l'illustre penseur qui écrivait, en Suisse, à la même époque, les quatre *Lettres d'un Royaliste savoisien à ses compatriotes*. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Descostes, dont nous n'avons encore analysé que la moitié, les curieuses citations de Joseph de Maistre sur lesquelles il s'appuie pour établir que le *royaliste savoisien* pourrait bien être l'auteur des quatre *Lettres d'un Étranger à un royaliste français*.

L'espace et le temps, pour ne rien dire de la compétence, nous empêchent de le suivre sur ce terrain; mais s'il nous est permis de hasarder le timide jugement dicté par une première lecture, nous craignons que, sur cette question particulière, M. Descostes ne rencontre plus d'un contradicteur[1]. Une haute éloquence, des vues profondes, une raison soutenue, et souvent un rare bonheur d'expression distinguent sans doute les lettres de l'*Étranger ;* mais nous n'y avons trouvé nulle part ces sublimes coups d'aile par lesquels le grand contemplateur qui fut de Maistre, sortant tout à coup de la basse atmosphère où rampent, dans le tumulte et le bruit, les viles passions de l'humanité déchue, s'élève d'un bond à ces calmes hauteurs d'où il se plaît à nous montre l'homme qui s'agite et Dieu qui le mène.

1. Nous devons ajouter que, çà et là, le style de *l'Étranger* nous a paru trahir une main trop lourde pour être celle de Joseph de Maistre.

(A suivre.)

A. HOUARD, S. J.

SPIRITUALITÉ « SIMPLIFIÉE[1] »

Nous serions bien fâché que les observations qu'on va lire fussent interprétées dans le sens d'un blâme ou d'un reproche à l'adresse, soit du vénérable et docte supérieur de missionnaires qui avait « adopté » la *Vie intérieure simplifiée*, soit des éminents prélats qui l'ont approuvée, on peut le supposer, surtout en considération de cette adoption. Ce blâme ou ce reproche sont d'autant plus éloignés de notre intention, qu'ils frapperaient également les *Études*, où l'ouvrage, lors de sa première apparition, a été favorablement apprécié, bien qu'avec des réserves.

Nous ne venons pas aujourd'hui rétracter notre jugement, mais l'expliquer. Nous regardons toujours ce livre comme une œuvre remarquable par le fond et la forme, et comme pouvant être réellement utile aux âmes assez instruites pour ne pas prendre à la lettre certaines exagérations et pour donner une bonne signification à quelques passages équivoques. Malheureusement il n'est pas donné à tous de savoir ainsi mettre les choses au point, et nous avons de sérieuses raisons d'appréhender que beaucoup de lecteurs ne retiennent précisément les doctrines qui ont le plus besoin de correctifs. Le succès même du livre, en le faisant passer en tant de mains, accroît ce danger. Voilà pourquoi il nous paraît nécessaire aujourd'hui de spécifier les réserves qui n'avaient été qu'indiquées dans cette Revue, il y a trois ans [2].

Pour « simplifier » la piété chrétienne et pour la relever, en même temps, de la médiocrité, de l'état maladif où il la voit presque partout languir, l'auteur anonyme invite les âmes à se pénétrer plus sérieusement de la pensée de la fin dernière, à orienter plus parfaitement leurs sentiments et leurs actions vers cette fin. Rien que de louable en cela. Seuls les développements,

1. *La Vie intérieure simplifiée et ramenée à son fondement*, 6e édition corrigée et augmentée. Paris, 1897. La première édition a paru en 1894.

2. Un excellent article publié par le P. J. Noury dans le *Bulletin de l'OEuvre des Campagnes* (mai 1897) contient déjà une critique partielle de l'ouvrage.

d'ailleurs souvent éloquents, qu'il donne à ses idées sur ce sujet, prêtent à diverses objections.

Dès le début, à propos de « l'ordre essentiel de la création », nous trouvons quelques considérations qui pourraient devenir une cause de trouble pour les bonnes âmes. L'auteur veut montrer que la gloire de Dieu est « l'unique nécessaire, l'unique absolu », et que « ma satisfaction, soit temporelle, soit éternelle, n'appartient nullement à l'essence des choses ». En voici une preuve :

Dieu m'a créé, et dès l'instant même l'essence des choses exigeait que ce fût pour sa gloire. Mais alors qu'il me créait, *rien ne l'obligeait à donner à mes facultés cette aptitude et ce besoin qu'elles ont du bonheur. L'essence des choses, qui exige le but supérieur de la gloire divine, n'exige point de la même façon l'adaptation de mon être à la jouissance... Il n'y a qu'une seule chose essentielle, la gloire de Dieu ;* ma satisfaction, mon salut lui-même, en tant que satisfaction pour moi, est chose relative, ou plutôt corrélative à la gloire de Dieu.

Non-seulement ma satisfaction n'a rien d'essentiellement nécessaire ; mais cette satisfaction, que *la bonté de Dieu m'a donnée gratuitement,* est nécessairement dépendante de sa gloire [1].

Tout cela est bien subtil, mais tout est-il exact? Dieu peut-il créer l'*homme* sans lui donner du même coup « l'aptitude et le besoin du bonheur », « l'adaptation à la jouissance » ? Non, « l'essence des choses » s'y oppose ; car ces qualités sont inséparables de la nature intellectuelle.

Il n'est pas vrai non plus que la « satisfaction » de l'homme « n'a rien d'essentiellement nécessaire » ; car, supposé dans notre nature cette aptitude, cette aspiration invincible au bonheur, l'ordre essentiel demande qu'elles puissent être satisfaites par l'exercice normal de nos facultés.

Il était bien inutile d'entrer dans cette épineuse métaphysique, pour établir que la gloire de Dieu doit être en toutes choses notre fin suprême. De même, pour faire comprendre que le désordre moral, le péché, consiste toujours à mettre notre satisfaction avant et au-dessus de la gloire de Dieu, à quoi bon s'étendre sur des hypothèses comme la suivante ?

1. Page 23-24 de la *sixième* édition, « corrigée et augmentée ». La première édition (p. 30-31) appuyait davantage et sous une forme encore plus critiquable.

La recherche de mon salut lui-même, en dehors de la gloire de Dieu, peut devenir un désordre et un péché. Je ferais en effet un péché grave, si, sollicité par une tentation pressante, je me laissais aller à ce sentiment que, s'il n'y avait pas d'enfer, je commettrais la faute et succomberais à la tentation. Dès que je m'abstiens d'une faute uniquement par crainte de l'enfer, c'est l'idée seule de mon salut, comme satisfaction pour moi qui me retient. Certes, entre toutes les satisfactions, la plus absolument légitime c'est bien le salut, puisqu'il est obligatoire. Mais comme, dans ce cas, je le cherche en mettant de côté la gloire de Dieu, l'idée même de mon salut ainsi comprise devient un grave désordre [1]. »

Grand Dieu ! ce désordre est-il donc si commun, pour y insister ainsi et par là inviter les âmes à examiner si, par hasard, elles n'éviteraient pas les péchés uniquement par crainte de l'enfer, ou si elles ne chercheraient pas le salut pour leur « satisfaction » et « en mettant de côté la gloire de Dieu » ? En vérité, elles peuvent s'épargner pareil examen. Ce sont là des raffinements qui rappellent un peu trop l'amour désintéressé de certains mystiques du XVIIe siècle.

Voici qui est plus sérieux. L'auteur distingue trois degrés dans « la recherche de soi-même avant Dieu », qui constitue le « désordre » dans la vie spirituelle : péché mortel, péché véniel, imperfection.

Rien à remarquer quant au péché, soit mortel ou grave, soit véniel ou léger. Quant à l'imperfection, il est bien malaisé de savoir ce qu'il faut entendre par là, tellement la description donnée est faite d'éléments contradictoires [2].

Ce n'est pas une « offense formelle de Dieu » et cependant c'est « un mal ayant *la même nature* que le péché mortel et le péché véniel, avec, toutefois, une grande différence de gravité. » Ce serait donc comme une troisième espèce de péché, qui néanmoins « n'offenserait pas Dieu ». Comment cela s'accorde-t-il ? Il n'y a pas de péché, grand ou petit, sans véritable offense de Dieu.

L'anonyme appelle encore l' « imperfection » un « désordre », un « *renversement* (il souligne ce mot) de l'ordre de ma création » et il répète que ce « caractère de *renversement* » lui est

1. P. 56 de la 6e éd.
2. P. 70-71 de la 6e éd.

commun avec le péché mortel et le péché véniel. C'est donc tout simplement un péché ; car il ne peut y avoir *renversement* de l'ordre établi par Dieu sans qu'il y ait péché.

L'exemple apporté est loin d'éclaircir cette confusion.

Il fait chaud, j'ai soif, je bois un verre d'eau. Évidemment, à boire un verre d'eau, il n'y a aucune trace quelconque d'offense de Dieu. Cependant en pratique, pourquoi est-ce que je bois ce verre d'eau ? Parce que j'ai soif. Ah mais ! qu'est-ce que cela ? Voilà ma satisfaction en première ligne. La soif est le premier et un peu aussi le dernier motif de mon action. Et où est la gloire de Dieu ? Dans l'oubli, hélas ! C'est mon besoin, c'est ma satisfaction, c'est moi en première place. Ne retrouvé-je pas là le désordre essentiel, le renversement du plan de ma création, moi avant Dieu, mon plaisir avant sa gloire, ma satisfaction avant son honneur ?

Mais à boire un verre d'eau, il n'y a aucun mal ? En soi, non; mais à le boire ainsi, par le motif dominant et trop exclusif de la satisfaction humaine, il y a un mal. Mais ce mal n'est pas un péché ? Non, c'est ce qu'on appelle une imperfection.

L'imperfection, c'est *la recherche de moi-même et de ma satisfaction avant la gloire de Dieu*, dans les choses bonnes et sans qu'il y ait offense formelle de Dieu. Quand, sans offense formelle de Dieu, j'use d'une créature bonne de sa nature, mais *pour moi en première vue*, *en m'arrêtant à moi*, *en orientant vers moi la direction principale de mon action,* je commets une imperfection.

L'imperfection, telle que la définit l'anonyme, semblerait donc consister à faire d'une satisfaction, d'ailleurs légitime, en quelque sorte la *fin dernière*, à laquelle on subordonnerait même la gloire de Dieu. Mais ce ne serait pas là une imperfection ; ce serait un péché caractérisé, et même un péché grave, qu'il n'y a pas lieu, du reste, de supposer fréquent parmi les âmes chrétiennes auxquelles s'adresse la *Vie intérieure simplifiée.*

Le « mal » contre lequel l'auteur veut nous précautionner, consiste-t-il plutôt à jouir d'une satisfaction permise, sans la rapporter par une intention *expresse* à la fin dernière, à la gloire de Dieu ? — Sans doute, il serait *plus parfait* de rapporter *explicitement* tout ce qu'on fait à la fin dernière. Mais il n'y a pas d'obligation à cela, et ce n'est donc pas un « mal », un « renversement de l'ordre », que de n'avoir pas cette intention expresse.

De fait, pour être bonne de tout point, et même méritoire

pour le ciel, l'action n'a pas besoin d'être faite avec l'intention expresse de glorifier Dieu. L'âme juste, par la grâce et la charité infuses et par les actes d'amour de Dieu qu'elle produit de temps en temps, est habituellement orientée vers la fin dernière ; il n'en faut pas davantage pour que toutes ses actions glorifient Dieu et soient méritoires, supposé seulement qu'elles soient moralement bonnes ou permises, et sans qu'elles aient pour motif explicite la gloire de Dieu.

Telle est la doctrine de saint Thomas et de saint François de Sales [1], deux noms qui dispensent d'en citer d'autres. L'anonyme lui-même ne paraît pas être d'un avis différent ; car il affirme qu'il n'est pas nécessaire de penser *actuellement* à la gloire de Dieu dans chacune de nos actions [2]. S'il en est ainsi, la seconde interprétation que nous avons hasardée pour sa définition de « l'imperfection », ne répond pas non plus à sa pensée. Mais alors nous devons renoncer à la deviner.

On voit, par ce qui précède, que la *Vie intérieure simplifiée* manque parfois de simplicité. En revanche, sur d'autres points, elle simplifie vraiment trop.

Dans sa préoccupation de tout « ramener au fondement », l'auteur attaque, non seulement le « sentimentalisme », dont il déplore, en l'exagérant, l'invasion dans la spiritualité contemporaine, mais des pratiques recommandées par tous les maîtres de l'ascétisme.

Le chapitre contre les *résolutions* (p. 224) ne peut se lire sans une profonde surprise. L'impression qu'on en reçoit, c'est que les résolutions, les règlements de vie, en un mot, la pratique de prévoir les occasions de difficultés spirituelles et de se fixer d'avance la manière de s'y comporter, sont le plus souvent inutiles, sans fruit, voire nuisibles.

Les docteurs ascétiques les plus autorisés se seraient donc bien trompés et nous auraient bien trompés ; car leur enseignement sur ce sujet est fort différent. Dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, par exemple, nous lisons : « Chaque jour nous devons renouveler notre résolution et nous exciter à la ferveur... De notre résolu-

1. Voir Ballerini-Palmieri, *Opus theologicum morale*, t. I, nº 180-217 ; P. Terrien, *La Grâce et la Gloire*, liv. VII, ch. III-IV.

2. P. 100.

tion dépend notre progrès... Si celui qui prend de fermes résolutions, se relâche souvent, que sera-ce de celui qui n'en prend que rarement ou que d'incertaines?.,. Faisons tous nos efforts, et nous faillirons encore en beaucoup de choses. On doit cependant toujours se proposer quelque chose de fixe, et surtout contre ce qui fait le plus obstacle à notre avancement [1]. »

L'anonyme trouve « deux torts fort graves » aux résolutions :

Car au fond elles signifient que je compte sur elles pour déterminer Dieu à agir en moi : si je ne les prends pas, Dieu n'agira pas. Elles indiquent ensuite, que je compte sur elles pour mesurer l'action de Dieu ; Dieu n'agira en moi, que dans la mesure de mes résolutions... Elles me jettent ainsi dans mon action personnelle, dans mon initiative humaine, dans ce remuement stérile de l'effort humain, qui n'est pas réglé par Dieu. C'est mon action qui prétend devancer, tracer la voie et donner la mesure de l'action de Dieu. Mon Dieu! que je suis donc sens dessus dessous! Comment m'étonner de la stérilité et de la fragilité de ces échafaudages ?

Que cette critique puisse s'appliquer justement à certaines résolutions, soit! Mais pourquoi s'exprimer comme si à peu près toutes la méritaient? On ne peut dire cela des résolutions qui ne sont que le résultat des efforts humblement faits par une âme pour reconnaître la volonté de Dieu, le fruit de ses prières, de ses méditations, de l'étude sérieuse de son intérieur.

La crainte de laisser ouverte une porte à la « recherche du moi » conduit l'anonyme à émettre des théories qui ressemblent à une condamnation de toute action personnelle.

Que je suis donc insensé! Dès lors que Dieu se réserve de diriger la marche et de me porter, c'est sottise à moi de vouloir agir par moi-même, c'est me jeter hors de ses bras. C'est vouloir lui en remontrer, le devancer et le diriger... Que sais-je, moi, des vrais besoins de mon âme? Que sais-je des remèdes qui lui sont nécessaires, des aliments qui lui sont utiles? Mon âme, ses maladies, ses faiblesses, ses besoins, ses aptitudes, quels mystères pour moi!... Quand je prétends la guérir, la soigner, la fortifier, l'élever, j'accumule les imprudences, les erreurs et les chutes. Mais Dieu la connaît si bien et il l'aime tant!...

O mon Dieu! que la vraie piété est plus simple et plus aisée! Laisser faire Dieu, tout accepter de sa main...

1. L. I, c. XIX, n. 2-3.

Donc pas tant de résolutions ; ou plutôt UNE... RÉSOLUTION DOMINANTE..., DE LAQUELLE DOIVENT NAITRE SUCCESSIVEMENT..., A LEUR TEMPS..., LES RÉSOLUTIONS DE DÉTAIL... QUI DEVIENNENT NÉCESSAIRES SUIVANT LA MARCHE DE LA VIE INTÉRIEURE... Suivre Dieu, suivre le mouvement de Dieu, me tenir en la main de Dieu! Et ce mouvement de Dieu me tracera ce que j'aurai à faire, au moment où il faudra le faire[1]...

L'auteur du *Moyen court* ne parlait guère différemment[2]. En signalant cette coïncidence, nous sommes loin de vouloir dire que l'auteur de la *Vie intérieure simplifiée* partage les erreurs des quiétistes, même là où il s'exprime comme eux. Nous regrettons de ne pas trouver dans son livre des correctifs suffisants pour dissiper les équivoques d'un pareil langage et éloigner le danger qu'il peut offrir encore aujourd'hui.

N'est-il pas à redouter, en effet, que plusieurs ne suivent à la lettre cette spiritualité « simple et aisée », attendant le « mouvement de Dieu » pour agir et s'imaginant qu'il les « portera dans ses bras » et « fera lui-même leur salut », sans qu'ils aient à s'imposer aucun effort pénible ?

Il est bon, et c'était apparemment le but de l'anonyme, de prémunir les âmes contre une agitation excessive et de leur apprendre à compter sur Dieu plus que sur elles-mêmes ; car « les justes, comme dit encore l'*Imitation*, dans leurs résolutions comptent bien plus sur la grâce de Dieu que sur leur propre sagesse ; et quelque chose qu'ils entreprennent, c'est en lui qu'ils mettent leur confiance[3]. « Mais il faut prendre garde qu'en disant trop de mal de « l'initiative humaine » et du « remuement humain, » on ne fournisse des prétextes à la paresse, humaine aussi. *Le ciel veut qu'on se remue*, et la vraie doctrine est dans la devise de saint Ignace : Agir comme si le succès ne dépendait que de mes efforts,

1. Pages 225, 227, 230. Dans le dernier passage, les majuscules sont de l'auteur.

2. On peut comparer les passages cités par Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, notamment au livre III. — Rapprocher encore la *Vie intérieure simplifiée*, p. 196, 5° : « Ne rien demander, ne rien refuser : maxime favorite de saint François de Sales, qui est la formule vraie de la marche chrétienne. » — On n'ajoute pas la réserve du saint docteur : « Quand je dis qu'il ne faut ni demander ni désirer, j'entends pour les *choses de la terre* (*Entretiens spirituels*, XXI). » C'est tout différent.

3. L. I, c. XIX, n. 2.

et m'appuyer sur Dieu comme si mes efforts ne pouvaient rien produire par eux-mêmes.

Des rectifications analogues seraient nécessaires aux passages concernant la « volonté *de bon plaisir* de Dieu, » la piété *active* et la piété *passive*, cette dernière consistant simplement à ne « rien faire » et à « laisser faire Dieu (p. 187). »

C'est également outrer les choses en matière de détachement que d'écrire :

Je dois m'habituer à ne pas désirer la consolation (spirituelle),... à ne jamais rien faire pour la chercher directement... Saint Jean de la Croix va plus loin.., il conseille de renoncer à la consolation, de la rejeter et renvoyer, même quand on est absolument sûr qu'elle vient de Dieu. De la sorte, dit-il, on ne court jamais le risque de s'attacher à elle plutôt qu'à Dieu, ni d'être trompé par les fausses consolations du démon [1].

Les âmes les plus mortifiées ne craignent pas de désirer et de demander humblement à Dieu sa consolation : témoin encore l'auteur de l'*Imitation* [2]. Saint Jean de la Croix lui-même ne parle pas de *rejeter* les consolations divines ; il conseille de « se détacher » de celles qui affectent l'homme inférieur, la sensibilité, l'imagination ; mais c'est précisément pour laisser la place libre à une consolation d'ordre supérieur, celle de la haute contemplation, de l'oraison extraordinaire.

La manière dont l'anonyme décrit la dernière phase de l'ascension vers la parfaite piété, l'*anéantissement* (p. 121-126), ne paraît pas non plus bien conforme à la doctrine des grands mystiques, tels que saint Jean de la Croix et sainte Thérèse. Mais nous ne pouvons nous attarder à tout cela.

Nous terminerons par quelques brèves observations sur les chapitres que l'anonyme a consacrés aux *moyens* de perfection.

De même qu'il croit savoir que les résolutions des âmes pieuses restent généralement sans résultat, il donne aussi à entendre que leurs exercices de piété, notamment leurs méditations, sont à peu près stériles, sans influence sur leur vie spiri-

1. P. 194-195.
2. L. III, c. III, n. 5-6.

tuelle. Nous nous permettons de penser que, dans ce jugement, l'auteur s'est trop inspiré du pessimisme que trahit en plus d'un endroit son ouvrage [1]. Mais où il se trompe sûrement, c'est quand il donne pour cause au mal supposé l'usage d'assigner des heures fixes aux exercices de piété : ici encore il est en pleine contradiction avec la tradition ascétique et l'expérience [2]. Il continue :

Autrefois, les règles des ordres antiques en font foi, il n'y avait pas de temps spécialement affecté à la méditation. On récitait l'office aux diverses heures de la journée ; comme dévotion privée, on récitait des psaumes... et dans cette récitation, souvent réitérée au cours de la journée, l'âme puisait de quoi s'alimenter tout le jour. C'est par là qu'elle allait à Dieu [3].

L'assertion n'est pas exacte en ce qui concerne l'antique et vénérable ordre des chartreux, si l'on s'en rapporte aux *Coutumes* de la Grande Chartreuse rédigées par le prieur Guigon Ier, moins de cinquante ans après la mort de saint Bruno. Ces « coutumes » assignent un temps fixe, le matin (l'intervalle entre Prime et Tierce, en hiver ; entre Matines et Prime, en été) et le soir (entre Vêpres et Complies) aux « exercices spirituels », c'est-à-dire comme l'explique Dom Le Masson, « à l'oraison mentale et aux lectures pieuses [4] ». Elle le serait également pour l'ordre de saint Benoît, suivant le sentiment de certains commentateurs de sa règle. En tout cas, les réformateurs de la vie religieuse, au quinzième, au seizième et au dix-septième siècles, ont fait de l'oraison mentale à heure fixe comme la clef de voûte de leur édifice restauré.

L'anonyme demande que l'oraison, au lieu de « s'isoler », de

1. Comme on le sait déjà (voir les *Études* du 20 août 1897, p. 516), ce pessimisme se retrouve dans la brochure *A reculons*, qui est, paraît-il, de la même main que la *Vie intérieure simplifiée*. C'est sur les exagérations de cette brochure chagrine qu'est fondé en grande partie le « bilan du catholicisme en France », tel que l'a dressé la *Revue chrétienne* protestante (octobre 1897). La *Vie intérieure simplifiée* pourra quelque jour servir de base à un « bilan de la piété catholique », qui ne sera pas plus exact.

2. P. 279-281.

3. P. 281.

4. *Guigonis Consuetudines*, cap. XXIX, n. 3 (Patr. lat. de Migne, t. CLIII, col. 699-701).

« se cantonner », dans un espace de temps réglementaire, « vise à être comme le résumé et le cœur de la journée ». Rien de mieux ; mais d'abord, fixer une heure à la prière mentale, ce n'est pas l' « isoler », la « cantonner » dans cette heure ; puis le vrai moyen qu'elle soit « le cœur de la journée », c'est qu'elle soit régulièrement et bien faite, et cela pratiquement ne peut guère s'obtenir sans la fixité de l'heure.

Si dédaigneux pour les pratiques vulgairement usitées, l'anonyme promet trop de celles qu'il préconise.

Que d'âmes se plaignent de distractions dans la prière ! En savent-elles la cause ? Les distractions sont la condition inévitable d'une âme qui n'est pas à son centre. Replacez votre âme à son centre et *les distractions disparaîtront* [1].

Il faut accepter la souffrance, dit-il, « avec reconnaissance », en se bornant à dire à Dieu un court et généreux merci !

Un résultat de ce merci, c'est de rendre l'âme invulnérable à la douleur ainsi acceptée. Le corps continuera à souffrir, si la souffrance est corporelle ; mais l'âme ne souffre pas, elle jouit... Et si la douleur était purement intérieure, telle qu'un affront, une calomnie, une humiliation, etc., le sentiment de la souffrance est comme supprimé [2].

C'est surtout dans sa théorie de l'*examen de conscience* que l'anonyme propose des simplifications qui, dans la réalité, ne simplifieraient rien.

Il proclame d'abord, avec tous les saints, l'importance capitale de l'examen : c'est dit-il, avec raison, entre tous les exercices spirituels, « l'exercice central, directeur, régulateur ». — « Mais encore faut-il savoir le faire. » L'examen que recommande l'anonyme, ne porte que sur les *dispositions* de l'âme, et parmi ces dispositions il ne recherche que celle qui domine au moment même dans le cœur. Rien de plus facile, d'après lui, que cette recherche :

Je me pose cette question : où en est mon cœur ? Or, à l'instant même où je me demande cela, la réponse se fait au dedans de moi.

1. P. 144. Note.
2. P. 200.

Cette demande me fait jeter un coup d'œil rapide sur le centre le plus intime de moi-même, et tout aussitôt je vois le point saillant : je prête l'oreille au son que rend mon âme, et immédiatement je saisis la note dominante. C'est un procédé intuitif, instantané. Point n'est besoin de recherches de l'intelligence, d'efforts de la volonté, de courses de la mémoire : je vois, j'entends. C'est un coup d'œil, *in ictu oculi*. C'est simple et rapide. Il faudrait qu'une âme n'ait aucune idée de son intérieur, aucune habitude de rentrer en elle-même, pour ne pas le constater.

Malgré cette assurance, nous doutons que cette méthode réussisse à d'autres que des âmes très avancées, ayant acquis la facilité de lire dans leur intérieur par de laborieuses études ou par des lumières spéciales de Dieu. Si la chose était si simple, les maîtres de l'ascétisme auraient perdu bien de la peine à élaborer tant de règles pour discerner les « mouvements de la nature et de la grâce » et l'action des divers « esprits » en notre âme.

Par les points que nous avons relevés, on voit assez que la *Vie intérieure simplifiée* peut égarer les âmes non précautionnées dans des voies qui aboutissent à la déception ou, ce qui est pire, à l'illusion. Mais nous espérons que la correction commencée dans la sixième édition et, jusqu'à présent, insuffisante, sera continuée et nous donnera bientôt une œuvre qu'on puisse recommander sans réserve. C'est pour aider à ce résultat que nous avons écrit ces pages.

P. JOSÉ, S. J.

MADAGASCAR

NOUVEAUX EXPLOITS DE THÉOPHILE[1].

Votre ceinture rouge et votre pipe d'honneur sont arrivées bien à propos dimanche dernier. La veille, Théophile, après tant d'exploits, avait eu son Austerlitz.

Une sorcière, depuis plusieurs années, portait la terreur dans tout le pays. Par l'espoir de la guérison, de la richesse, et surtout par la terreur de ses sortilèges, elle rançonnait tous les ignorants Malgaches, riches et pauvres.

Elle avait surtout fait fortune pendant la guerre, en vendant au poids de l'or de simples haricots ou pistaches transformés au moyen de quelques simagrées en *Ody-basy* (préservatif contre les balles). Tel naïf et confiant Betsileo, partant en expédition, avait donné un bœuf à la pécore, pour un de ces grains féculeux qui prêtent leur nom aux balles, dans le jargon des troupiers français.

La paix était ruineuse pour cette mégère. Mais le diable sait tout exploiter, la paix comme la guerre. Elle se mit donc à fabriquer des boîtes à Pandore, qui donnaient infailliblement la fortune. Et pour mieux prouver leur efficacité, elle commençait par s'adjuger l'avoir de ceux qu'elle devait enrichir. Que si, après cela, la fortune ne leur arrivait pas, c'était la faute à la mauvaise étoile du ruiné. Ce jeu avait du danger, et si naïf qu'il soit, le

1. Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié *Théophile*, ce « modèle de domestique malgache », dont le R. P. Fontanié leur a raconté l'histoire (*Études*, 5 janvier 1897). Nous croyons donc les intéresser en publiant cette autre lettre, écrite par le même missionnaire à un ami d'Europe, qui lui avait adressé une ceinture rouge et une pipe pour cadeau à Théophile.

public berné aurait fini par se fâcher. Pour éviter ces inconvénients, la sorcière avait établi son quartier général chez Ralaiony, ancien roi du pays, et actuellement sous-gouverneur d'Ambohimahasoa. Chaque fois que, la fortune et la santé promises n'arrivant pas, les victimes se fâchaient, Rafara se réfugiait dans le palais de son protecteur, avec qui probablement elle partageait les bénéfices.

Ne vous scandalisez pas si je vous dis qu'une de mes meilleures chrétiennes, dont le père était hydropique, après avoir épuisé tous les remèdes, eut la faiblesse de vouloir essayer ceux de la sorcière.

Celle-ci déclara que l'hydropique avait deux âmes, dont l'une s'était envolée; il fallait la retrouver. La tête coiffée d'une corbeille, et portant, à la main droite un bol enduit de miel, à la main gauche un couvercle, elle cherche l'âme fugitive d'abord au poulailler. La coquine n'y était pas, il n'y avait que des poulets, canards, dindons, dont s'empara la sorcière. Puis elle va à l'étable, où elle prend un bœuf gras ; ensuite, aux armoires qu'elle fouille en tous sens, prenant tout ce qui avait quelque valeur... Enfin, dans un coin de la maison ainsi saccagée, Rafara met le couvercle sur le bol en disant : « Je la tiens ». Délicatement elle va la réinfuser dans le corps de l'hydropique, le déclare guéri, et rentre dans sa citadelle.

Hélas ! la seconde âme, réintégrée, ne fit que redoubler le gonflement du pauvre patient. Et alors seulement sa sotte fille pensa à venir me trouver. Je la semonçai d'importance, la privai des sacrements, lui fis faire pénitence publique.

Mais il me fallait la sorcière ; personne ne savait, ou ne voulait savoir où elle était ; on avait trop peur de ses sortilèges. Théophile me dit : « Je m'en charge. » Et samedi, en faisant ses provisions au marché, il aperçoit la magicienne.

Aussitôt il veut l'arrêter, elle lui échappe et s'enfuit chez le puissant gouverneur. Théophile l'y poursuit et pénètre jusque devant son Excellence : « Que viens-tu faire ici ? — Où est Rafara ? — Elle n'est pas ici, et puis cela ne te regarde pas, tu n'as pas le droit d'entrer ici, va-t-en ou je te mets aux fers. — C'est toi, gouverneur, qui sera mis aux fers par le Résident, si tu caches chez toi cette coquine, hurla Théophile.

Le gouverneur, un peu refroidi, jura qu'il ne l'avait pas vue. Mais Théophile ne se paye pas de cette affirmation, et fouille dans tous les recoins du palais. Pas de Rafara !

Alors il avise la porte du grenier fermée. Il demande la clef. On la refuse. Il enfonce la porte, et dans un coin, découvre la sorcière sanglotant et suppliant. « Ne me tue pas ! ne me tue pas ! »

Théophile lui lie fortement les mains derrière le dos, et à la barbe du gouverneur et de toute sa cour, la conduit chez moi ; plus de mille personnes, venues au marché, lui faisaient escorte.

Devant cette foule réunie, Théophile attache la sorcière à la colonne de ma varangue, et me demande une paire de ciseaux. Puis il se met en devoir de trancher une à une les splendides et nombreuses boucles de cheveux de Rafara, qui, sans doute, comme toutes les pythonisses et comme Samson, mettait sa force dans ses cheveux.

Se voir couper les cheveux par la main d'un cuisinier devant tout un peuple, serait en France, pour une grande dame, le comble de la honte. A Madagascar, c'est bien pis encore, tant les dames malgaches attachent de prix aux tresses de leurs cheveux. Toute la journée, une foule énorme ne cessa de défiler devant le crâne nu de Rafara attachée devant ma porte.

Cependant Théophile pénètre de nouveau chez le gouverneur un peu penaud, et lui demande les hardes de Rafara Cette fois le chef s'exécuta sans rien dire, et mon cuisinier y découvrit cent piastres, fortune énorme pour le pays, ramassée à ramener des âmes dans leurs corps.

La vieille fut mise en prison, ses cent piastres et sa fortune confisquées, etc...

Ceci se passait le samedi, 13 mars. Le lendemain, après la messe, je dépouille mon courrier devant la foule de mes chrétiens, et tout le monde voit avec étonnement sur un petit paquet venu de Marseille, l'adresse en grosses lettres : *A Théophile, cuisinier à Ambohimahasoa.* On va arracher mon coq à ses marmites, et devant lui on fait l'ouverture du colis mystérieux.

D'abord c'est du rouge, on déroule..., déroule..., cela n'en finit pas ; c'est une interminable ceinture écarlate pour Théophile. Puis, dans le dernier pli, un objet apparaît avec l'étiquette : *Pipe d'honneur pour Théophile.* Avouez que le baudrier et la pipe

arrivaient bien à propos pour mon chef, passé maître pourfendeur de sorcières et de diables à Madagascar.

Merci en son nom et au mien. . . . . . .

V. FONTANIÉ, S. J.

REVUE DES LIVRES

I. **Prælectiones dogmaticæ,** auctore Christiano Pesch, S. J. T. VII. *Tractatus de sacramento Pœnitentiæ; de extremâ unctione;* de *ordine;* de *matrimonio.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1897. In-8°, pp. xiv-432. Prix : 7 fr. 50. — T. V. (I de *Gratia.* II. *De Lege divina positiva*), pp. xii-324. Prix : 6 fr. — **II. Theologia dogmatica,** auctore Clino Crosta. T. III. Complectens tractatus *de Verbo Incarnato* et *de Gratia Christi.* Come, R. Longatti, 1895. In-8°, pp. 462. Prix : 3 fr. 75. — **III. Tractatus de Verbo Incarnato,** auctore B. Jungman, in universitate lovaniensi theologiæ professore. Editio 5ª. Ratisbonne, F. Pustet, 1897. In-8°, pp. 408. Prix : 4 fr. 50. — **IV. Theologiæ Moralis Institutiones,** quas in collegio lovaniensi, S. J., tradebat P. E. Génicot ejusd. soc., t. II. Louvain, Poleunis et Ceuterich. Paris, Lethielleux, 1897. In-8°, pp. 888. Prix : 12 fr. les 2 volumes (iv-1609 pages).

I. Nous avons fait ressortir ailleurs les qualités qui distinguent le cours du P. Pesch (Voir *Études*, 5 avril 1897, p. 117 et 199 ; *Partie Bibliographique* du 31 juillet 1895, p. 481).

Nous espérons que les deux derniers volumes (8 et 9) seront bientôt publiés et ne le cèderont point aux précédents pour la précision et la clarté. Ceux que nous avons sous les yeux nous semblent atteindre les proportions désirables pour des étudiants qui s'adonnent, quatre années durant, à la théologie. A côté des questions plus importantes qui sont assez amplement développées, on trouvera quelques intéressantes discussions, d'ordre secondaire, que d'habitude on rencontre seulement dans les livres de morale. L'auteur, par exemple, montre bien que l'absolution ne peut être donnée à un pénitent, placé hors de la portée des yeux et de la voix, bien que la confession faite à distance et transmise, par un intermédiaire, puisse être valide.

Dans sa thèse sur l'origine de la confession, il est loin de se ranger à l'opinion de ces théologiens novateurs qui prétendent ne trouver aucune trace de la confession auriculaire dans les quatre ou cinq premiers siècles. Il croit que l'usage de cette confession est suffisamment indiqué par saint Irénée, saint Cyprien et Origène. Ce n'est pas qu'il s'attache à une opinion, par celà seul qu'elle fut en vogue chez les scolastiques. En réalité, il est éclectique; ainsi, contre saint Thomas lui-même il soutient que l'ordination épiscopale est un sacrement distinct, que l'essence de l'ordination consiste dans l'imposition des mains et les paroles qui l'accompagnent. Nous regrettons qu'à l'appui de cette dernière thèse, regardée par lui comme plus probable, il n'ait pas cité le témoignage de Léon XIII; dans l'encyclique où il condamne les ordinations anglicanes, le Souverain Pontife prend comme point de départ de sa démonstration, l'imposition des mains avec les paroles qui les accompagnent et semble, implicitement au moins, y voir la matière et la forme de l'ordination sacrée.

II. Comme celle du P. Pesch, l'œuvre du docteur Clino Crosta a été signalée, au fur et à mesure qu'elle nous est parvenue. (Voir la *Partie bibliogr.* des *Études*, 31 juillet 1895, p. 483, 31 janvier et 28 février 1894.)

Nous avons déjà montré en lui un élève intelligent et docile du grand saint Thomas et de l'un de ses plus distingués disciples, à cette heure, le P. Billot. Il nous est agréable d'apprendre que le zèle éclairé avec lequel il défend et propage la doctrine de ses maîtres a été récompensé par les félicitations qui lui ont été adressées au nom de Léon XIII.

III. L'œuvre théologique du Dr Jungman n'a plus besoin d'être recommandée (voir la *Partie bibliog.* des *Études*, 29 février 1895). La rapidité même avec laquelle se succèdent les éditions de ses traités sur la Grâce et l'Incarnation est une preuve que les universités catholiques et les grands séminaires ont apprécié la brièveté, la clarté de son cours avec le choix judicieux et la modération ordinaire de ses opinions. La cinquième édition de son traité sur l'Incarnation, que nous avons sous les yeux, se termine par un résumé succinct et complet de tout le volume. Il vaudrait mieux, sans doute, que cette récapitulation fut l'œuvre per-

sonnelle de l'étudiant. Mais, à vrai dire, elle ne l'entrave point. Dans le sommaire qui lui est proposé, l'élève studieux verra un thème à méditation et un modèle qui le stimulera à se rendre un compte exact de l'enseignement de son professeur, à condenser et traduire en un langage précis le fond de sa doctrine avec les arguments saillants et la suite logique des idées, de manière à former d'un ensemble de thèses un tout stable organique et vivant.

IV. La publication du second et dernier volume de la théologie morale du R. P. Génicot sera bien accueillie de tous les prêtres qui désirent avoir entre les mains un manuel complet, facile à comprendre, donnant la solution de tous les cas de conscience un peu délicats. Ils y trouveront les décisions émanées de Rome jusque dans les premiers mois de 1897, avec tous les principes de science morale qui les mettront à même de parler d'une manière sûre au confessionnal et du haut de la chaire. (Voir pour le compte rendu du 1er vol. la *Partie bibliogr.* des *Études*, 31 octobre 1896, p. 729.)

La doctrine du savant professeur de Louvain, toujours ferme dans l'exposé des principes, se tempère d'une sage indulgence dans leur application.

La place nous manque pour montrer dans le détail la netteté et la portée pratique des solutions données par le docte moraliste. Pour donner seulement un ou deux exemples, il admet, comme plus probable, la licéité d'une sentence de divorce civil, en certaines circonstances, par la raison qu'on n'en démontre pas la malice intrinsèque. C'est, on nous permettra de le rappeler, la thèse que nous avons exposée dans les *Études*, au mois de février 1897.

S'agit-il de donner une règle au confesseur, qui se demande sous quelles conditions il doit admettre un pénitent à la communion fréquente, il résume sa discussion dans cette réflexion de saint Thomas : Si le prêtre s'aperçoit que quelqu'un par la communion quotidienne augmente en ferveur et en dévotion vraiment solide, qu'il ne l'empêche pas de communier chaque jour.

On nous apprend que la théologie morale du R. P. Génicot est déjà adoptée comme manuel dans divers séminaires. C'est

une précieuse recommandation de son mérite et de son utilité pratique, qui s'affirmeront de plus en plus, croyons-nous.

F. TOURNEBIZE, S. J.

Prælectiones Juris Canonici, *quas juxta ordinem Decretalium Gregorii IX, tradebat in scholis Pont. Seminarii Romani* Franciscus Santi, *professor*. Ratisbonne, Frédéric Pustet, 1898. 2 vol. in-8°, pp. 470 et 296. Prix: 8 fr. 75.

Le Dr Martin Leitner donne au public une troisième édition du cours de Droit Canon de Santi. Nous n'avons pas à revenir sur la valeur de cet ouvrage, l'ordre et la clarté toute didactique qui président à son ordonnance. Il suffit de dire que l'éditeur l'a tenu au courant des décisions romaines les plus récentes.

C. B., S. J.

La Grâce et la Gloire, ou la Filiation adoptive des enfants de Dieu, étudiée dans sa réalité, ses principes, son perfectionnement et son couronnement final, par le R. P. J.-B. Terrien, S. J., ancien professeur de dogme à l'Institut catholique de Paris. 2 vol. in-12 de xvi-432, 424 pp. 1897. Paris, Lethielleux.

Le goût des sciences théologiques renaît manifestement en France. Aussi, accueille-t-on avec faveur les ouvrages qui permettent d'explorer, sans trop d'efforts, les parties principales de leur vaste domaine. De toutes ces régions, l'une des plus intéressantes est sans contredit celle de la vie surnaturelle. Quand, il y a quelques années, l'abbé Bellamy publia un travail en français sur ce grave sujet, les félicitations ne lui firent pas défaut. C'était justice, car l'ouvrage pouvait être d'une véritable utilité. Si l'auteur n'approfondissait pas la question, il l'exposait dans ses grandes lignes, d'une façon nette et méthodique. Cet aperçu était heureux, mais ce n'était qu'une ébauche.

Le R. P. Terrien a repris ce sujet. Habitué de longue date à la méditation et à l'enseignement de la théologie, familiarisé avec les Pères de l'Église et les grands scolastiques, encouragé peut-être par un essai qui a réussi [1], l'ancien professeur a cru qu'il

1. *Le Sacré-Cœur.*

n'était pas téméraire de tenter une exposition plus complète, avec la même lucidité et la même méthode.

En parcourant ces pages, on sent tout d'abord que l'auteur est maître de la matière qu'il traite ; il se joue des problèmes les plus ardus ; il aborde de front les controverses les plus épineuses ; il marche avec assurance sur le bord des précipices. Il a de plus ce mérite, dont beaucoup lui sauront gré, de rendre son exposition, ses démonstrations et ses discussions si simples et si lumineuses, qu'on l'accompagne sans même soupçonner la difficulté qu'offrait un pareil travail.

Sans doute, cet ouvrage rendra surtout service aux prêtres, qui seront heureux de parcourir à la suite d'un guide si expérimenté et si complaisant le magnifique traité de la vie surnaturelle ; mais combien de fidèles aimeront à s'initier à des études qui leur permettront d'apprécier davantage les merveilles de la grâce et les splendeurs de la gloire.

Après avoir établi le fait de notre adoption divine et mis dans tout son jour cette grande et magnifique notion, l'auteur étudie les principes constitutifs et les sublimes prérogatives de cette filiation surnaturelle. Puis il montre Dieu faisant de l'âme ornée de la grâce sa demeure ou son sanctuaire ; enfin, il considère les rapports du juste avec chacune des trois personnes divines.

Mais cette vie surnaturelle a son développement. On nous en fait suivre la croissance par le moyen du mérite et par le moyen des sacrements, spécialement de l'Eucharistie ; on nous en fait admirer la perfection finale ou le couronnement dans la gloire, soit du côté de l'âme, soit du côté du corps.

Un dernier livre, résumant en quelque sorte toute cette étude, établit le vrai sens du surnaturel, réfute les principales erreurs qui s'y rattachent, et fait de plus en plus ressortir l'excellence de la grâce et de la gloire.

C'est le plan de tout le traité que nous venons d'esquisser. Il est difficile de concevoir une marche plus simple et un cadre plus complet.

Une pareille étude exigeait qu'on ne s'avançât qu'appuyé sur la tradition. Ç'a été, on le voit, la préoccupation constante de l'auteur. Il a mis largement les saints Pères à contribution. Du reste, au milieu des textes qu'ils lui offraient en grand nombre, il a su faire le plus heureux choix.

S'il nous fallait indiquer les principales questions qui ont été approfondies dans ces deux volumes, c'est sur chaque chapitre que nous devrions revenir.

Car, à chaque pas, pour ainsi dire, on soulève un nouveau problème qui trouve dans l'ouvrage sa pleine solution. Nos lecteurs ont pu prendre connaissance, ici même, des pages que l'auteur consacre à montrer dans quel sens on a pu dire que la grâce est une sorte de création. Je ne sache pas qu'on ait jamais poussé plus loin cette analyse qui ne manque pas de subtilité.

La question de l'inhabitation du Saint-Esprit dans les âmes a donné lieu à des controverses célèbres. Le P. Terrien aborde franchement le problème, il l'envisage sous toutes ses faces, et il expose la solution qui lui paraît s'accorder davantage avec la tradition catholique.

Je me permets de signaler spécialement les chapitres consacrés à la question du mérite. Ici encore les opinions sont bien partagées. L'auteur a suivi la plus consolante. Avec saint Thomas et saint François de Sales, il prouve que tout acte bon, c'est-à-dire conforme à la raison, accompli par le fidèle en état de grâce, est méritoire pour le ciel. Ce n'est pas qu'en pratique il ne faille plus recommander de renouveler son intention et même de multiplier les actes de charité, pour augmenter l'intensité du mérite. Mais il est bon de penser que, même au défaut de ces conditions plus parfaites, nous ne travaillons pas en vain.

Chemin faisant, l'auteur a rencontré des points de controverse tellement abstraits qu'ils ne pouvaient intéresser que des théologiens de profession. Ne voulant ni les écarter complètement, ni les traiter au cours d'un livre destiné à une diffusion plus large, il a eu la bonne pensée de les rejeter dans un appendice.

P. BOUVIER, S. J.

The Ambassador of Christ, by James cardinal GIBBONS, archbishop of Baltimore. Baltimore; London, R. Washbourne, John Murphy, 1896. In-12, pp. XII-404. (*L'Ambassadeur du Christ*, par le cardinal GIBBONS, *arch. de Baltimore.* Traduction française, par l'abbé ANDRÉ, prêtre de Saint-Sulpice, directeur du grand séminaire de Dijon. Paris, Lethielleux, 1897. In-12, pp. IX.-524. Prix : 4 fr.)

Si un ecclésiastique fait de ce livre sa règle de vie, il réalisera,

autant que le comporte la faiblesse humaine, l'idéal du *prêtre missionnaire*. On reconnaîtra en lui le représentant du Christ, le médecin, l'ami, le père spirituel des âmes que Dieu lui a confiées.

Le cardinal Gibbons s'occupe de l'éducation et de la formation du prêtre, avant de tracer les règles de sa vie intérieure et de son apostolat. Il veut que sa vocation soit inspirée par des motifs d'ordre supérieur, non par des vues humaines. Au noble désir de glorifier Dieu et de sauver les âmes, le candidat au sacerdoce devra joindre un caractère intègre et des mœurs pures. Une certaine ouverture d'esprit ne lui sera guère moins nécessaire qu'une volonté droite et ferme dans le bien. Avant les autres qualités intellectuelles, l'éminent auteur réclame de lui ce qui n'est pas extrêmement commun, — du bon sens.

Comment, devenu prêtre, il agrandira le cercle des connaissances, acquises au collège, comment il triomphera du découragement, des mille obstacles qu'apportent la multiplicité des affaires, la lenteur de l'esprit, la timidité du caractère, l'épuisement de la santé, c'est ce que Mgr Gibbons explique en plusieurs chapitres des plus intéressants. Il rend le courage aux âmes abattues, en déroulant devant elles une série de tableaux remarquables de vérité, d'onction, d'harmonie, et dont le souvenir console et réconforte. Des textes scripturaires, bien choisis, en forment les lignes principales; l'éloquent pasteur se borne souvent à les commenter avec beaucoup d'art et de chaleur, et à les unir par des réflexions appropriées que lui suggère une longue expérience, à les aviver enfin par des observations piquantes et une foule de traits empruntés d'ordinaire à l'histoire religieuse de ce siècle, en particulier aux annales de l'Église américaine. Le lecteur, d'abord un peu déconcerté par une méthode et un genre de composition, un peu différents de ses modèles ordinaires, ne tarde pas à y trouver un charme tout particulier.

Quand il a prouvé au jeune prêtre que, de sa diligence, dépend le succès, l'éminent auteur lui ouvre le vaste champ d'études et de travaux apostoliques, qui va réclamer toute son activité. C'est d'abord l'étude de la Sainte Écriture, « le trésor des trésors », puis celle des Pères et des meilleurs théologiens. Il recommande aussi que le prêtre se familiarise avec l'histoire ecclésiastique et même avec les meilleurs monuments de l'histoire et de la littérature profane.

Enfin, la contemplation de la nature et l'observation directe des hommes achèvent, concrètent et, au besoin, corrigent l'enseignement puisé dans les livres. On sent que le regard de l'illustre auteur a plongé fort avant dans les profondeurs de l'âme humaine, et, ce qui est tout à son éloge, qu'il en parle avec un vif sentiment de bienveillance, tempérée de justice. D'après lui, mieux on connaît les hommes, plus on leur devient indulgent, et moins, d'autre part, on est tenté d'offrir à ceux que l'on dirige un idéal inaccessible qui les décourage.

Il est évident que ces conseils ne visent pas seulement le prêtre américain. Quel apôtre ne lirait aussi avec intérêt les chapitres sur la manière de prêcher, d'enseigner le catéchisme, de gagner les âmes à Dieu, à force de zèle et de charité ?

Le cardinal estime que le prêtre ne doit pas se désintéresser des questions sociales, le trouvant plus à même que tout autre, vu son caractère, d'en parler avec sagesse et équité. Mais il l'avertit en même temps de tenir les yeux toujours fixés vers l'objet principal de sa vocation, qui est de glorifier Dieu et de sauver les âmes. Partout, la mission du prêtre est avant tout pacifique. Son devoir est d'exhorter à la concorde, d'aider au maintien de l'autorité sociale, d'user de sa parole comme d'une huile calmante, pour apaiser les flots agités de l'océan populaire.

Le cardinal ne veut pas qu'on doute de la sympathie de ses prêtres pour tous ceux qui souffrent. Il est également jaloux qu'on ne suspecte pas leur patriotisme. Il va jusqu'à prescrire aux maîtres catholiques d'expliquer en quelques leçons familières, la constitution politique des États-Unis, les fonctions du triple pouvoir : législatif, judiciaire, exécutif. Dès leur enfance, les jeunes catholiques seront ainsi initiés à la connaissance des droits et des devoirs du citoyen américain, tandis qu'on maintiendra chez eux la flamme du patriotisme, en leur faisant chanter les hymnes nationaux. Ce précoce apprentissage de la vie politique, plusieurs, sans doute, le regarderont comme intempestif; mais n'oublieront-ils pas les différences entre l'ancien et le nouveau monde ?

Là-bas, les mœurs donnent encore au prêtre beaucoup plus de liberté et de moyens d'apostolat, que la loi ou les convenances ecclésiastiques n'en permettent dans nos régions. Aussi, l'archevêque de Baltimore ne se contente-t-il pas d'indiquer les industries ordi-

naires employées en France ou en Angleterre, pour faire des prosélytes : distributions de brochures, exposition publique des articles de la foi à l'occasion d'une mission, d'un baptême, d'un mariage ou de tout autre événement qui groupe autour du prêtre un certain nombre de personnes étrangères à sa foi. Dans les pays où la religion catholique est peu connue, il autorise ses missionnaires à saisir toutes les occasions de la faire connaître, même en prêchant, s'il le faut, dans une hôtellerie, un temple protestant, ou un théâtre. Point d'autre limite assignée à leur zèle que celle commandée, selon les circonstances, par le tact et la discrétion.

Cette hardie propagande se justifierait, d'ailleurs, s'il en était besoin, par ses résultats. Durant les cinq dernières années, dans le seul diocèse de Baltimore, on a compté, en moyenne, 700 conversions par année. Nous ne doutons pas que l'archevêque n'y ait contribué pour une large part, soit par un apostolat direct, soit indirectement par le zèle qu'il avive et entretient au cœur de son clergé, et dont ce livre nous transmet l'écho vibrant.

Si ce livre n'a rien, quant au fond, de bien nouveau, il se distingue du moins de tous les ouvrages similaires par la clarté, l'onction, la sincérité complète du ton, où se trahit une âme qui a beaucoup vu, beaucoup lu et beaucoup réfléchi. On est touché et édifié quand, pour stimuler le zèle de ses lecteurs, il leur découvre ses pieuses industries, soit pour se sanctifier lui-même, soit pour convertir les pécheurs, et qu'il confesse, par exemple, n'avoir jamais passé un temps considérable, en compagnie d'un prêtre ou d'un laïque, sans établir une comparaison à leur avantage et à son détriment. N'est-ce pas une excellente méthode pour vivre dans l'humilité chrétienne et, en même temps, se faire tout à tous afin de gagner les âmes à Jésus-Christ.

Voilà pourquoi nous croyons que l'*Ambassadeur du Christ* mérite d'être recommandé au clergé, et choisi, à certain point de vue comme guide, particulièrement dans les retraites ecclésiastiques. Nous sommes heureux d'annoncer à nos confrères dans le sacerdoce qu'ils trouveront, dans la traduction française de M. l'abbé André, le sens exact du texte original. Le soigneux interprète de Son Éminence n'est pas seulement au courant de la langue anglaise ; son intéressante préface sur le rapide développement de l'Église catholique dans le Nouveau Monde témoigne aussi

qu'il est bien familiarisé avec le milieu religieux et social dans lequel vit le prêtre américain. Tout au plus, comme à l'éminent archevêque, peut-on lui reprocher de regarder et de peindre les mœurs avec les institutions américaines par leurs plus beaux côtés, en optimiste. C'est un défaut, peut-être, mais un défaut qui ne se rencontre guère que chez les belles et nobles âmes.

F. TOURNEBIZE, S. J.

L'Idée du Sacrifice dans la religion chrétienne principalement, d'après le Père de Condren et M. Olier. Thèse de doctorat en théologie présentée à la Faculté catholique de Lyon, par l'abbé M. Lepin. In-8°, pp. 444. Delhomme et Briguet, éditeurs, Paris.

Cet ouvrage vu, approuvé et couronné par les professeurs des Facultés catholiques de Lyon a valu à son auteur le titre de docteur en théologie. Nous espérons qu'il obtiendra de plus deux résultats non moins précieux. Il fera du bien aux âmes qui, trop souvent, connaissent mieux la pratique du sacrifice que sa théorie, et montrera que les thèses de doctorat peuvent être grandement profitables aux progrès de la science et de la piété.

Le sacrifice de Jésus-Christ est le centre de notre religion. En définissant le dogme, l'Église laisse aux théologiens le soin d'énumérer les éléments qui entrent à divers titres dans la notion du sacrifice. Les opinions sont nombreuses à ce sujet parmi les scolastiques anciens et modernes.

S'attachant principalement aux traces lumineuses de deux hommes, illustres par l'heureuse influence qu'ils ont exercée sur la formation du clergé français, depuis le XVIIe siècle, M. l'abbé Lepin, se propose de développer et de compléter les explications traditionnelles qui ont pour auteurs, saint Thomas, Vasquez, Lugo et Franzelin.

A vrai dire, au point de vue technique et didactique, nous ne croyons pas que cette exposition nouvelle triomphe jamais dans les écoles catholiques.

Lorsqu'il s'agit de distinguer dans un être complexe, les éléments qui constituent l'essence de ceux qui ne sont que des parties intégrantes ou des propriétés, les élévations oratoires, les effusions pieuses et les applications mystiques, que le Père de

Condren et M. Olier appuient sur l'analogie des sacrifices de l'ancienne loi avec le sacrifice unique de la loi nouvelle, produiront difficilement sur les professeurs une impression victorieuse et décisive.

Mais au point de vue de la méditation ascétique et de la prédication populaire, l'analyse détaillée et complète que cette thèse renferme de l'idée du sacrifice dans la religion chrétienne, nous a paru aussi attachante qu'instructive.

Voici, en quelques mots, la suite des principales propositions qui y sont établies.

Des quatre parties qui composent la thèse, la première nous montre les fondements du sacrifice chrétien dans la religion du verbe incarné, adorateur pour la création universelle, et réparateur du genre humain en particulier. La deuxième partie contient une remarquable étude des sacrifices figuratifs de l'ancienne loi. C'est dans la troisième partie surtout que nous trouvons largement exposée la doctrine du P. de Condren et de M. Olier sur le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Après les explications préliminaires sur l'état de la question et sur l'autorité exceptionnelle de ses auteurs de prédilection, le jeune docteur nous montre comment Notre-Seigneur accomplit son sacrifice durant sa vie mortelle et le perpétue parallèlement dans sa vie glorieuse du ciel et dans sa vie eucharistique du tabernacle. « A travers ces trois phases, observe-t-il (p. 230), le sacrifice de Jésus-Christ est un, sous des formes multiples. Dans sa partie expiatrice sur la terre, il s'est réalisé dans un anéantissement physique d'humiliation, de souffrance et de mort, commencé à l'Incarnation et consommé sur la croix. A partir de la résurrection, et éternellemeut au ciel, il se continue dans la consommation de la gloire, avec marque réelle de l'anéantissement expiateur passé. Par l'Eucharistie, il se perpétue sur la terre, à travers l'espace et le temps, dans un anéantissement extérieur réel, quoique sans humiliation proprement dite ni souffrance, et avec marque réelle de l'immolation expiatrice antérieure.

La quatrième partie traite du sacrifice du corps mystique de N.-S. J.-C. et montre, dans trois tableaux successifs, comment Marie, le prêtre et l'Église entière participent au sacrifice de la loi nouvelle et sont en union avec Notre-Seigneur, des victimes de religion, d'immolation, de rédemption et de consommation.

Un appendice de cent pages fait passer sous nos yeux la longue et glorieuse galerie des âmes d'élite spécialement associées par le divin époux à sa vie de victime dans le cloître et dans le siècle depuis les premiers siècles de l'Église jusqu'à nos jours.

Telle est l'ordonnance très méthodique de cette monographie sur le sacrifice chrétien.

Le style est clair, sobre, élégant et d'une simplicité pleine de noblesse. Les citations abondent. Elles sont bien choisies et les sources parfaitements indiquées. Nous sommes heureux de constater que le disciple est digne de ses deux maîtres préférés.

L. BOUSSAC, S. J.

I. **L'Église et la France moderne,** par le P. V. Maumus, dominicain. Paris, Lecoffre, in-12, pp. XII-294.

II. **Cours complet de droit canonique et de jurisprudence canonico-civile,** par l'abbé B. Duballet, chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canon, licencié en droit civil. T. I et II. *Partie fondamentale ou traité des principes*, grand in-8°, pp. XVIII, 438-176 et 442-200 ; t. XIII. *Traité des Conseils de Fabriques*, pp. 656. Paris, H. Oudin, 1896 et 1897.

I. Dégagé de son cadre historique et de ses lignes accessoires, le livre du R. P. Maumus se résume en ces deux idées : 1° Réduire à un point de vue orthodoxe les principes de 89 ; 2° exposer et justifier l'appel du pape, invitant les catholiques français à se rallier à la forme actuelle du gouvernement.

Le P. Maumus en convient, les principes de 89, établissant la souveraineté nationale, la liberté et l'égalité civiles, sont loin de réaliser le but idéal que doit poursuivre une société chrétienne ; car les législateurs n'ont rien dit des droits éternels de Dieu, d'où dérivent les autres droits. Ces réserves faites, l'auteur s'efforce de donner aux fameux principes un sens orthodoxe. Sans en faire une règle absolument bonne, applicable à tous les temps, il estime licite et sage, pour les catholiques, de les accepter, dans les conditions de la société actuelle, et d'en appeler à cette charte des nations modernes, pour obtenir, avec le redressement des torts dont ils souffrent, le bénéfice de l'égalité.

Il se peut bien, pourtant, qu'il apprécie trop favorablement les principes de 89. Il semblerait, à l'entendre, que les principes d'égalité, de liberté, — tels que la révolution les a formulés, et que la plupart des gouvernements les ont reconnus depuis, — constituent la charte la mieux adaptée à l'état présent de la société. Je veux bien qu'on accepte ce qu'ils ont de bon ; qu'on tolère, en attendant mieux, ce qu'ils ont d'imparfait ; qu'on ne perde pas des forces précieuses à poursuivre un idéal abstrait, irréalisable. Mais, sans prétendre réformer ce qui est irréformable, ne peut-on dire que ces mots de liberté, d'égalité, dans la bouche des législateurs de 89, sont bien vagues, qu'ils enveloppent et embrassent dans leur cercle élastique des idées justes dont il faut souhaiter le triomphe pratique, et des utopies manifestes, des erreurs dangereuses, dont la réalisation complète assurerait, à tous égards, le triomphe de l'anarchie ?

La seconde idée, au fond le but principal du P. Maumus, c'est de mettre en relief le sens des conseils du pape aux catholiques français, d'en montrer la sagesse et l'opportunité.

Avant de parler de l'encyclique du 16 février 1892, le docte écrivain cherche dans les anciens rapports entre l'État et l'Église de France, ainsi que dans les vieilles coutumes de la nation, une série de faits et de règles qui expliquent et justifient les avis de Léon XIII.

Aux heures de crises nationales ou dynastiques, dans les conflits des souverains, soit entre eux, soit avec leurs sujets, le chef spirituel de la Chrétienté intervenait souvent comme arbitre. Quand le différent était d'ordre purement temporel, c'était la coutume ou le consentement des parties intéressées qui autorisaient son arbitrage. Les mœurs que nous ont faites les révolutions ne comporteraient guère aujourd'hui certaines décisions qui étaient autrefois instamment sollicitées. Mais à côté de ce rôle, d'ordre temporel, que les peuples lui avaient spontanément offert, le pape en exerçait un autre d'ordre essentiellement spirituel. Il élevait la voix pour condamner les crimes des souverains, pour faire rentrer dans le devoir des peuples injustement révoltés, pour éclairer les consciences perplexes et protéger les intérêts de la religion menacés. L'État restait alors comme aujourd'hui absolument autonome dans les affaires exclusivement

temporelles. Le pape ne pouvait atteindre ces actes politiques ou civils que par le côté où ils touchaient eux-mêmes au domaine spirituel et se trouvaient étroitement liés avec les grands intérêts de l'Église. Toutefois, en raison de sa charge suprême, c'était son droit et parfois son devoir d'élever la voix, quand la religion lui semblait compromise dans certains démêlés à la fois politiques et religieux.

Eh bien, puisque le Vicaire de Jésus-Christ n'a pas cessé d'être le pasteur suprême, le directeur en chef des âmes catholiques ; puisqu'il est chargé, aujourd'hui comme au moyen âge, de veiller aux intérêts de la religion, dans l'univers entier, n'est-il pas évident, qu'il a le droit de donner aux catholiques telle direction qui lui semble nécessaire ou opportune pour conserver les biens précieux dont il a la garde ?

Peut-être le docte dominicain aurait-il pu formuler avec plus de précision les fondements sur lesquels ce droit s'appuie ? Lui qui a écrit certaines pages assez hardies nous étonne un peu, quand nous le voyons se dérober, dès que surgit devant lui le « problème du pouvoir indirect ». Il est vrai que, pour qui l'entend bien, sa pensée n'est pas douteuse. En rappelant les décisions d'Innocent III, de Boniface VIII, qui affirmaient leur droit d'intervenir, *à raison du péché*, dans les questions d'ordre mixte, c'est-à-dire d'ordre à la fois temporel et spirituel, il affirme implicitement et dans de justes limites, le *pouvoir indirect* du pape.

Loin de le contredire, sur ce point, nous observons encore volontiers avec lui qu'en pressant les catholiques français de cesser toute opposition à la forme du gouvernement établi par la volonté nationale, Léon XIII n'innove rien. Il suit la ligne de conduite que lui ont tracée en des circonstances analogues, ses prédécesseurs, entr'autres Pie VI dans son bref du 5 juillet 1796 aux catholiques de France. Tous ses efforts tendent à montrer qu'il est faux ce mot d'ordre dont les sectaires ont tant abusé au grand détriment de la religion : « L'Église est l'ennemie de la république ; elle proscrit les libertés qui sont à la base des constitutions modernes. »

II. Les questions discutées par le P. Maumus sont également étudiées dans le second volume du cours publié par M. l'abbé

Duballet, le savant directeur du *Journal du Droit canon*. Celui-ci critique plus vivement que son émule les principes de 89 ; parce qu'il considère surtout l'esprit qui les inspira, les bouleversements qui les suivirent, la méthode partiale et sectaire, selon laquelle, d'ordinaire, ils ont été appliqués. Mais le distingué canoniste est d'accord avec le fils de Saint-Dominique sur l'origine du pouvoir civil, sur l'indépendance de l'Église et de l'état dans leur domaine respectif, et sur la subordination de celui-ci dans les matières mixtes. La théorie du « pouvoir indirect », que le P. Maumus hésite à montrer sans voiles, bien qu'il témoigne pour elle d'une secrète sympathie, l'abbé Duballet l'affirme clairement et prouve qu'elle est généralement admise des théologiens catholiques.

Au reste, même en s'écartant du libéralisme, il fuit tout excès ; il parle des rapports de l'Église et de l'État, des avantages inappréciables qui résulteraient de leur accord, en termes pleins de sagesse, de tact et de mesure. Il s'aperçoit bien qu'en France les garanties concordataires s'en vont à vau-l'eau ; mais il sait aussi qu'au pape seul il appartient de décider s'il est à propos ou non de rompre les derniers liens qui unissent encore l'Église à l'État, et de négocier une séparation à l'amiable, afin de sauver les plus précieuses libertés, destinées peut-être à sombrer dans le cas où les ennemies de l'Église prendraient l'initiative d'une rupture soudaine et violente. La direction donnée par le Souverain Pontife, voilà son flambeau, chaque fois qu'il s'agit d'exposer un point complexe ou délicat, comme les rapports de l'Église avec les païens, les juifs, les hérétiques, et d'apprécier les principes de 89 ou les libertés modernes :

Avec Pie IX, il condamne en principe le libéralisme doctrinal, la tolérance dogmatique, la liberté absolue de conscience, des cultes, de la presse ; mais, en même temps, avec Léon XIII, qui en cela ne fait qu'accommoder aux circonstances actuelles les enseignements immuables de ses devanciers, il distingue soigneusement entre la thèse et l'hypothèse, c'est-à-dire entre le principe abstrait, universel, et son application ; et il conclut que, dans les conditions où se trouve aujourd'hui la société, le gouvernement peut et même doit tolérer l'usage des libertés susdites. Dans quelle mesure ? dans les limites, — répond-il après Léon XIII, — qui sont requises « pour éviter le plus grand mal et promouvoir le plus grand bien ».

La clarté d'exposition et la sûreté de doctrine dont témoignent les trois volumes parus jusqu'à ce jour, nous font espérer que le *Cours Complet* sera pour le clergé français un excellent guide en toutes les matières de droit canonique. Ceux-là surtout en profiteront qui, par leur situation, sont naturellement désignés pour conseiller les clercs et les religieux dans les questions si complexes débattues de nos jours. Les laïques eux-mêmes, avocats, journalistes, hommes politiques y trouveront avec l'exposé des principes dont ils ont besoin, de nombreux documents qu'il serait long de chercher ailleurs. L'appendice du 2e volume, par exemple, contient les lettres encycliques de Léon XIII sur la nature et l'origine du pouvoir civil, sur la constitution chrétienne des états, le respect de l'autorité et la liberté humaine.

L'ouvrage complet comprendra, si nous sommes bien informé, quatorze volumes in-8 d'environ 600 pages. Il sera divisé en deux parties, l'une générale et l'autre spéciale. La première, contenant les notions fondamentales ou les principes du droit canonique, formera trois volumes. Dans le premier, l'auteur définit successivement le droit en général, le droit civil romain, le droit canonique, le droit national et le droit gallican. Abordant ensuite le droit public de l'Église, il établit que celle-ci est une société parfaite établie de Dieu ; il en décrit les organes, les fonctions, les droits et les pouvoirs, réfutant au passage les erreurs sur son gouvernement. On trouve dans l'appendice les textes les plus importants de ces fausses doctrines, depuis le décret du 27 mars 1893 sur la comptabilité des fabriques, jusqu'à la pragmatique sanction de Charles VII.

Nous avons analysé plus haut le second volume, où sont étudiés les rapports de l'Église et de l'État. — Le troisième volume contiendra les notions générales sur les lois ecclésiastiques, avec des études spéciales sur les rescrits, la coutume, les concordats, surtout les concordats français, sur les sources du droit canonique, ses règles, avec l'examen des principaux recueils anciens et modernes dans lesquels il a été réuni.

A la suite de la plupart des canonistes modernes, l'auteur divise la partie spéciale en trois grandes sections : les personnes, les choses, les peines et les jugements. La première comprendra six traités et volumes distincts : *Préliminaires* : De la hiérarchie catholique : le pape, le sacré collège et les congrégations

romaines; l'épiscopat, les chapitres, les vicaires généraux; les curés et les paroisses; *l'état religieux*: son organisation intérieure et ses privilèges. La deuxième section «*les choses*» formera quatre volumes et traitera d'abord des sacrements d'ordre et de mariage. Ici nous sommes un peu surpris de ne voir réserver aucune place aux autres sacrements, notamment à l'eucharistie, qui a fourni à Monseigneur Gasparri la matière de deux volumes. A la suite des études canoniques sur les sacrements, viendront les traités *sur les lieux consacrés au culte ou affectés à un usage sacré*; enfin ceux consacrés à *l'administration de la propriété ecclésiastique* tant au point de vue canonique qu'au point de vue civil. Ce dernier point de vue a produit le *traité théorique et pratique des conseils de fabrique*, qui forme le tome XIII de la collection et vient d'être publié. Dans la troisième section : des *Jugements et des peines ecclésiastiques*, l'auteur condensera quelques notions brèves et précises empruntées aux meilleurs canonistes.

Il était difficile qu'un cours aussi considérable fût dans toutes ses parties l'œuvre personnelle de M. Duballet. Les lecteurs ne s'étonneront pas de rencontrer ça et là d'assez longues citations et des pages quelque peu prolixes. Ils lui sauront pourtant gré de leur mettre sous les yeux les textes des docteurs les plus éminents : Benoît XIV et Léon XIII, S. Thomas, Suarez, Bellarmin, Reiffenstuel, Schmalzgrueber, Taparelli, Liberatore, Cavagnis, Santi, dont les noms seuls suffisent d'ordinaire, à recommander une doctrine.

F. TOURNEBIZE, S. J.

I. **Le Petit Livre des Sœurs converses**, par l'AUTEUR du *Livre des Professes* et des *Paillettes d'Or*. Prix : 0 fr. 60. — II. **Les Paillettes d'Or.** Dixième série. Prix : 0 fr. 60. — III. **Almanach de la santé et de l'hygiène, 1898.** Avignon, Aubanel frères. Prix : 0 fr. 60.

Nommer l'auteur des *Paillettes d'Or* et la maison Aubanel, c'est dire que les livres annoncés justifient pleinement leurs titres, et méritent de figurer dans les bibliothèques chrétiennes.

Les bonnes sœurs converses n'ont plus rien à envier aux Professes, et, au milieu des difficultés de leurs humbles et pénibles offices, un ami leur dira les paroles vraies, pleines de la grâce de Notre-Seigneur qui mettent au cœur paix et courage.

C. B., S. J.

La Vie contemplative, son rôle apostolique, par un religieux Chartreux. Brochure in-12, 132 pp. Montreuil-sur-Mer, imprimerie Notre-Dame-des-Prés. Prix : 0 fr. 75.

A notre époque d'activité dévorante, quand le travail acharné, le travail sans trêve ni repos est partout à l'ordre du jour, quel anachronisme, quelle anomalie que l'existence, persévérante malgré tout, *des ordres religieux contemplatifs !* Là ne peuvent évidemment se réfugier que les paresseux, les fainéants, les êtres inutiles.

Tel est le préjugé naturaliste très en vogue de nos jours ; les fidèles bons et pieux eux-mêmes ne laissent pas que d'en subir l'influence.

Il était donc opportun de rappeler sur ce point les vraies principes de la foi, de montrer que, pour notre relèvement moral, maintenant plus que jamais, la prière et la pénitence sont absolument nécessaires, que par suite, maintenant encore, les ordres contemplatifs ont dans l'Église leur place marquée et leur rôle providentiel, éminemment utile et *apostolique.*

Moïse prie sur la montagne et tant qu'il prie les soldats d'Israël restent victorieux. A travers les siècles, les ordres contemplatifs sont d'autres Moïse.

L'auteur de *La Vie contemplative*, développe tout cet ordre de vérités avec une grande solidité de doctrine et une conviction communicative.

Nous souhaitons que son opuscule éclaire davantage les fidèles du monde et excite les religieux contemplatifs eux-mêmes à remplir de mieux en mieux leur rôle apostolique, si utile et si important.

E. ABT, S. J.

I. **Essai sur le Génie dans l'Art,** par Gabriel Séailles, maître de conférences à la Sorbonne. Paris, F. Alcan, 1897. In-8°, pp. XII-313, 2e édition. Prix : 5 fr.

II. **La Psychologie dans l'opéra français** (Auber, Rossini, Meyerbeer), par Lionel Dauriac. Paris, F. Alcan, 1897. In-12, pp. XXIII-164. Prix : 2 fr. 50

I. Nos lecteurs connaissent déjà cet ouvrage, dont nous annonçons la deuxième édition. C'est une ancienne thèse de doctorat brillamment soutenue en Sorbonne. Cette thèse peut se résumer dans la formule suivante : « Le génie est humain, il est une différence de degré, non une différence de nature. Le génie artistique n'est pas un monstre ni un miracle ; il est l'esprit

même. Les hommes qui le possédent ne sont que les hommes en qui l'humanité est à son apogée. » L'auteur en poursuit la démonstration dans une série de chapitres intéressants : *Du génie dans l'intelligence. — L'image et son rapport au mouvement. — Organisation des images. — L'organisation des mouvements dans son rapport à l'organisation des images. — De la conception dans l'art. — De l'exécution de l'œuvre d'art. — L'œuvre d'art.* — Ce livre, écrit dans un style imagé, un peu abondant peut-être, renferme nombre d'observations curieuses et d'analyses fines, profondes mêmes, mais parfois obscures. Pourquoi faut-il que l'auteur ait déparé çà et là sa thèse par des affirmations tranchantes comme celle-ci. « Nous ne croyons plus aux miracles » ; ou par des incursions téméraires sur le terrain de l'histoire religieuse, par exemple, en parlant de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? C'est oublier que le miracle est affaire de raison et non de croyance et que le Christ compte, même au XIXe siècle, des millions d'adorateurs et, toujours parmi eux, des hommes de génie, comme Ampère, Cauchy et Pasteur.

II. Cet ouvrage contient la série des leçons d'un cours libre ouvert à la Sorbonne, en 1895, sur la *Psychologie musicale*, par M. Lionel Dauriac, professeur à l'Université de Montpellier. L'auteur a limité ses études à l'opéra français, et même, il ne s'est attaché qu'à trois chefs-d'œuvre : la *Muette de Portici* d'Auber, *Guillaume Tell* de Rossini et *Robert-le-Diable* de Meyerbeer. M. Dauriac écrit, et avec raison, que la musique est un langage ; il cherche dans les compositions des grands maîtres cités leur signification psychologique. Comme la langue musicale est plus apte à exprimer les sentiments que les idées, elle reste toujours plus ou moins vague et flottante. De là vient la délicatesse de la tentative de *Psychologie musicale*, faite par M. Dauriac. Son livre ne manque ni d'aperçus brillants ni d'ingénieuses analyses. Mais il doit s'attendre à voir contester plus d'une de ses interprétations. Dans un domaine, où l'élément subjectif a une si large part, c'est inévitable. Ce n'est pas une raison pour ne point féliciter M. Dauriac d'avoir marché sur les traces du maître éminent, M. Charles Lévêque, l'auteur du grand ouvrage *La Science du Beau*, qui a si bien inauguré en France les études de *Psychologie musicale*.

G. DEBLAIN, S. J.

Traité complet de Médecine pratique à l'usage des gens du monde, par le Dr H. Vigouroux. 4 vol. in-8° orné de gravures. Letouzey et Ané. Prix : 32 fr. les 4 vol.
Tome I, *Anatomie, Physiologie*, 1896. Tome II, *Hygiène*, 1897.

Le traité considérable que nous annonçons n'est pas terminé : deux volumes seulement sur quatre ont paru, et il faut en attendre l'achèvement pour porter un jugement définitif. Mais dès aujourd'hui on peut dire qu'il sera favorablement accueilli, car il comble une importante lacune. Notre seul regret est que son prix élevé le rende inaccessible aux petites bourses.

Le tome Ier consacré à l'*Anatomie* et à la *Physiologie* est aride, austère et un peu long. Les os, les articulations, les muscles, les viscères, les artères et les veines, les nerfs et les centres nerveux sont compendieusement étudiés en 250 pages. Les gens du monde s'arrêteront peu à ces détails et s'adonneront plus volontiers à la lecture captivante de la *Physiologie*. Cette dernière partie est traitée avec soin et généralement exacte, sauf en neurologie. L'auteur consacre *neuf* longues pages à la théorie démodée et fausse de la *Phrénologie* et n'en donne que *six* au cerveau et à la doctrine capitale des localisations corticales. Il ne tient pas compte des plus récents travaux sur les centres cérébraux, sur le cervelet, sur le sommeil, etc. Ces lacunes sont profondément regrettables, et nous espérons qu'elles seront comblées dans la seconde édition.

Le tome II traite de la question si nécessaire de l'hygiène et lui donne tous ses développements. L'auteur passe successivement en revue le sol, l'eau, l'air, l'alimentation, les vêtements, le lit, l'exercice et le repos, l'hygiène des âges et des climats, de l'habitation, des villes et des campagnes, l'hygiène professionnelle, militaire, scolaire, etc. Partout l'hygiéniste se montre doublé d'un excellent moraliste. Nous regrettons toutefois que l'éducation religieuse n'ait pas été signalée comme le meilleur frein des passions. Une autre critique a trait aux tempéraments classiques que le Dr Vigouroux accepte, sans voir qu'ils ne répondent pas à la réalité des faits.

Ces réserves posées, nous aimons à signaler la valeur et l'intérêt du grand ouvrage de notre estimé confrère et à lui souhaiter tout le succès qu'il mérite. Dr SURBLED.

Alphonse Guérin. *Sa vie, ses œuvres. Origine de la doctrine microbienne*, par M. Orieulx de la Porte. Laval, Chailland, 1897. In-12, pp. 175. Portraits et gravures.

Ce fut un homme de bien et un esprit supérieur qu'Alphonse Guérin. Dévoué à ses malades et à ses élèves, il a laissé un exemple achevé de fidélité au devoir professionnel. Le savant a mérité de recevoir cet éloge de la bouche du Dr Paul Reclus, devant la *Société de Chirurgie :* « Les historiens futurs.... auront à réunir dans leur admiration et dans leur reconnaissance, ces trois noms pour nous à jamais inséparables : Pasteur, Lister et Alphonse Guérin. »

C'est au mois de mai 1871, à l'hôpital Saint-Louis, qu'Alphonse Guérin, appliqua pour la première fois son *pansement ouaté*. Cette découverte qui fut une révolution en chirurgie, était le fruit de longues méditations. Déjà dans sa thèse de doctorat, en 1847, il attribuait l'infection purulente à l'action des miasmes contenus dans l'air impur des salles d'hôpitaux.

Dans ce même temps, le grand chirurgien d'Édimbourg, Lister, imaginait de combattre la putréfaction des plaies par les pansements à l'acide phénique.

L'antisepsie rationnelle était créée. Les travaux de Pasteur et les observations des savants praticiens de nos jours devaient en faire une des branches les plus importantes de la chirurgie.

En 1863, se trouvant à Rome, Guérin avait eu l'honneur d'être appelé en consultation par S. S. le Pape Pie IX, alors très souffrant.

Une main amie vient de retracer cette vie d'Alphonse Guérin, de 1816 à 1895, avec ses œuvres multiples. Elle a réussi, sans peine, à faire aimer et admirer celui qui fut vraiment un bienfaiteur de l'humanité.

L. ROURE, S. J.

La Bienheureuse Jeanne de Portugal et son temps, par J.-T. de Belloc. Paris, Retaux, 1897. In-8° illustré, pp. 277. Prix : 5 francs.

L'auteur, appelé en Portugal par la reine Amélie, a étudié sur place au couvent d'Aveiro les souvenirs de la plus célèbre religieuse du monastère, la bienheureuse Jeanne, de l'Ordre de saint Dominique. Fille d'Alphonse V, Jeanne naquit à Lisbonne le 16 février 1452, et fut reconnue, au berceau, légitime héritière de la couronne. Elle perdit sa mère encore jeune, fut confiée à une vertueuse gouvernante, Béatrix de Menezes, et reçut une éducation distinguée. A neuf ans elle possédait le latin et parlait plusieurs langues étrangères.

A douze ans elle fut demandée en mariage pour le dauphin Charles VIII, par Louis XI qui se mettait à genoux d'admiration devant son portrait. Mais déjà l'infante qui lisait tous les jours la vie des saints et des vierges martyres, rêvait un autre époux que le futur roi de France. Elle quitta la cour pour le cloître. Toutes les résistances se brisèrent devant l'héroïque volonté de cette fille de seize ans. Invinciblement la poésie de la vie monastique avait captivé son âme. « Le cloître!... on y rencontre plus d'une fois la colonne qui monte, le chapiteau qui s'épanouit, l'arceau qui circule en se dessinant sur les ombres ; et, dans les enfoncements, les statues des saints avec lesquelles, à l'aide du grand silence, les cœurs s'entretiennent comme avec des vivants.... Au milieu des anges mortels qui le peuplent, la vie surnaturelle, sans s'abaisser nulle part, descend partout. » (P. 27.)

Au récit des vertus et des mortifications de la bienheureuse, l'auteur a mêlé avec bonheur des aperçus historiques ou descriptifs. Il remonte, à l'occasion d'un séjour de Jeanne à Santa-Clara, aux souvenirs d'une autre infante, devenue sainte Élisabeth d'Aragon, reine de Portugal, dont la vie, écrite par le comte de Moucheron et inspirée également par la reine actuelle, a été signalée naguère par nous aux lecteurs des *Études* (février 1897, p. 417). L'une complète l'autre.

H. CHÉROT, S. J.

L'Abbé Didelot. *Un apôtre de la charité au XIXe siècle.* 1 vol., pp. 126. Desclée, de Brouwer et Cie. 1897.

Nous souhaitons de nombreux lecteurs à cette notice biographique d'un homme de Dieu, d'un saint prêtre, vingt-cinq ans aumônier des soldats, et des ouvriers, puis trente ans au service des prisonniers de Nancy.

Partout il donna l'exemple de l'humilité, de la pénitence, de la prière, du zèle, mais surtout de la miséricorde et de la charité.

Cette vie si belle, est présentée d'une manière attrayante ; de nombreuses anecdotes sont racontées dans un style clair, rapide, avec une simplicité qui n'est pas sans art, et qui sait parfois vibrer ou s'attendrir.

Souvent aussi le biographe s'efface pour laisser parler les témoins, colonels, directeur des prisons, etc., ou encore des soldats, des ouvriers, des prisonniers, voix du peuple, expression naïve et pittoresque de la vérité.

Ici, ce sont les chefs de corps constatant que, grâce à l'abbé Didelot, la salle de police se vide, l'insubordination fait place au

bon esprit, à l'amour des chefs. Comme quoi, chasser le prêtre de la caserne c'est, en somme, faire le jeu de l'ennemi, un peu comme ceux qu'on envoie à l'île du Diable.

Ailleurs c'est un soldat, un vieux de Sébastopol, au jour de la Fête-Dieu : « Ça y est, je pleure comme une petite fille. Et dire qu'on parlait de supprimer le bon Dieu ! *Tas de farceurs !* Qu'est-ce qu'ils mettraient à la place ? » — Comme quoi, il faut parfois n'être pas académicien pour trouver le mot propre.

— L'abbé Didelot, comme Mgr Pie, avait un culte pour sa mère à qui il se disait redevable de tout ce qu'il était. Puisse l'éducation française continuer à nous donner de pareils apôtres, de pareils *hommes d'œuvres*, et nous n'aurons rien à envier à nos voisins.

P. CHESNAY, S. J.

Mémoires d'un Grenadier anglais, par William Lawrence (1791-1867), traduits par Henri Gauthier-Villars. In-18, pp. xx-296, Plon 1897.

Ces *Mémoires* d'un simple grenadier ne sont pas appelés, on le devine, à faire une révolution en histoire. Ils ne sauraient, en effet, nous offrir des idées générales des aperçus larges et élevés, des vues d'ensemble de quelque importance, même sur les opérations militaires auxquelles l'auteur a pris part.

Pourtant les détails qu'ils nous fournissent sont fréquemment, dans leur cadre restreint, intéressants et lumineux ; car pour voir de moins loin et de moins haut, cet honnête garçon voit cependant quelque chose. Surtout il nous met en contact direct avec son régiment, il nous fait vivre de sa vie et nous en présente la vraie physionomie.

C'est d'ailleurs avec une bonhomie complète et une loyauté candide que William Lawrence nous introduit dans l'intimité du troupier britannique, pendant les rudes campagnes de Portugal, d'Espagne et de France. Nous lui en devons savoir gré.

En sa compagnie, grâce à des anecdotes piquantes, à des récits naïfs d'événements qui se passèrent sous ses yeux, nous gagnons de mieux connaître les armées de la Grande-Bretagne. Nous savons, une fois de plus, par l'aveu d'un témoin intègre et bien informé, que le soldat anglais, malgré le flegme dont il se pare et le masque dont le couvre complaisamment le chauvinisme puritain de ses compatriotes, ne diffère guère du soldat des autres nations. Nous le voyons rançonner sans vergogne amis et ennemis; piller avec une sorte de rage les villes

prises d'assaut, fussent-elles alliées, tuer ses chefs ou ses camarades dans les jours d'ivresse, voler les blessés et les prisonniers ; et nous nous expliquons alors sans trop de peine ce cri de la pauvre Portugaise dont parle Lawrence : « Voleurs, voleurs, si les Français ne valent pas grand chose, vous valez encore moins. » Nous apprenons aussi, non sans quelque étonnement, que ces divers forfaits, même le meurtre de ses officiers, lord Wellington les punissaient seulement en suspendant momentanément les distributions de grog.

William Lawrence, quoique bon protestant, nous édifie encore sur le *dévouement prudent* de ses pasteurs, que l'on ne rencontre jamais, dit-il, sur le champ de bataille auprès des blessés ; mais toujours à l'arrière-garde, loin de la mêlée, prêts à déguerpir sans tambour ni trompette, « à filer comme des lièvres », à la première alerte.

Ces renseignements vécus, semés abondamment dans ce petit volume, font oublier certains détails insignifiants et justifient la publication de ces *Mémoires*.

P. BLIARD, S. J.

Manuel de l'Histoire de la Littérature française, par Ferdinand Brunetière, de l'Académie française, Paris. librairie Ch. Delagrave, 1897. 1 vol. in-8°, pp. VIII-531. Prix : 5 fr.

L'auteur, parlant de Boileau, a très bien rendu, ce me semble, l'impression dernière que lui-même laisse à ses lecteurs. Il eut, dit-il, « l'étendue de connaissances et la probité de réflexion ». M. Brunetière a voulu mettre à la portée de tous le principal de son œuvre littéraire actuelle, la substance de ses conférences, cours, articles, livres ; il a ajouté une très riche bibliographie et des indications sans nombre sur les questions déjà traitées ou encore à résoudre concernant nos auteurs, leur vie, leur caractère, leur rôle vrai, les influences diverses qui les expliquent. C'est dire quelle abondance d'idées, de faits, de documents, quelle « *étendue de connaissances* » distingue ce Manuel, par ailleurs humble en ses proportions, d'une lecture facile et nullement hérissé de crochets ou parenthèses. Qui sait beaucoup et très bien, peut dire beaucoup en fort peu de paroles.

Louer en M. Brunetière, comme un mérite caractéristique, la « probité de réflexion », ce serait sans doute et tout au moins un manque de tact. Lui-même nous répondrait qu'ils n'ont pas, grâces à Dieu, manqué en notre âge les savants, les écrivains qui

n'ont pas reculé devant la vérité complète, dût cette vérité impliquer pour eux une rétractation. Citer ici des noms serait oiseux.

J'ouvre le Manuel à la page 148. Il s'agit du jansénisme, en faveur, comme on sait, chez d'autres et volontiers donné comme un retour aux vrais principes chrétiens. « Quelque différence qu'il puisse y avoir et qu'il y ait sans doute, entre l'idée chrétienne et l'idée janséniste, on ne l'a pas reconnue d'abord ; et s'il ne nous est plus permis aujourd'hui de les confondre ensemble, on les a cependant un moment confondues. »

Et un peu plus loin : « Nous n'avons pas le droit d'en appeler des décisions de Rome en matière de foi, ni celui de rouvrir la querelle, ni celui de prétendre qu'à défaut du jansénisme une autre cause n'en eût pas opéré les effets. » Les effets, entendez, dans l'ordre littéraire.

Sur le moyen âge chrétien. « Le moyen âge avait connu Cicéron et Virgile, Tite-Live et Horace, Ovide et Sénèque, Plaute et Juvénal; il les avait même traduits et imités ! Mais « il n'en avait usé, dit un historien peu suspect, le chanoine Janssen, dans son mémorable ouvrage sur l'*Allemagne et la Réforme*, que comme d'intermédiaires pour parvenir à une intelligence plus profonde du christianisme et à l'amélioration de la vie morale ; » *et c'était sans doute une manière parfaitement légitime d'en user*. »

Sur Voltaire, p. 349, 350 (notes) : il n'a pas vu la nécessité d'une religion révélée... et « dans sa polémique injurieuse et grossière contre le christianisme, il a manqué non seulement de justice, mais de loyauté... »

On pourrait poursuivre, et longtemps. Mais, en vérité, tout cela ne donne-t-il pas l'impression d'une marche en avant, ferme, sans arrière-pensée, vers la pleine lumière ?

Oh ! il y a des erreurs : par exemple, sur les mobiles et l'esprit de la réforme protestante ; des omissions regrettables : de grands noms catholiques sont entièrement oubliés ; la figure de Joseph de Maistre est dessinée d'un crayon bien incertain. Et pourquoi cette sévérité, disons le mot, cette dureté à l'égard de Louis XIV converti, de madame de Maintenon, de Fénelon ? Par contre, il est d'autres victimes que je me garde de plaindre : tel René Descartes, fort malmené par M. Brunetière. A mots à peine couverts,

le père de la philosophie moderne est traité de visionnaire — et l'on ajoute cruellement qu'il serait temps enfin de faire entrer cet élément d'information dans l'appréciation de la réforme cartésienne.

Un mot maintenant sur le dessein et la disposition du *Manuel*. A la division habituelle par siècles et par genres, l'auteur substitue la division par époques, moins artificielle, plus souple, plus aisément adaptée aux phases incessantes et pour ainsi dire au flux et reflux sans fin, à travers les âges, des formes littéraires. Il y a les grandes Époques, les Époques glorieuses; il y a les Époques de transition, de lente préparation. Ces dernières sont traitées avec une prédilection visible : aussi bien M. Brunetière y trouvait-il une démonstration par les faits de sa théorie sur l'*Évolution des Genres littéraires*, théorie qui fonde l'originalité de son auteur comme critique, et qui, réduite à ses justes bornes, semble être vraie, féconde, venue à son heure et destinée à vivre. Mais qu'il en soit d'ailleurs de la théorie ce que l'on voudra, l'application du moins ne laisse pas d'être parfois défectueuse. Ainsi, d'après *le Manuel*, l'Histoire, comme genre littéraire, a son origine dans l'épopée nationale. Origine partielle, soit; de quel droit cependant exclure l'influence des histoires, si l'on veut, des annales et chroniques antérieures, soit profanes, soit ecclésiastiques.

Indiquons, en finissant, la disposition matérielle du texte qui est excellente. L'ouvrage entier comprend deux parties, qui divisent par moitié chacune des pages : un résumé, une sorte « de discours » de lecture facile et attachante — des notes continues, pour les éclaircissements, développements et détails d'érudition.

C. DE BEAUPUY, S. J.

La Plaidoirie dans la Langue française, par M. Munier-Jolain, avocat à la Cour d'appel. Paris, Chevalier-Marescq, 1896-1897. 2 vol. in-8°, pp. IX-356 et X-292. Prix: 12 fr.

Les avocats, curieux de bien connaître les origines et les transformations de la plaidoirie en France, liront avec le plus vif intérêt cet ouvrage qui est la reproduction d'un cours libre professé à la Sorbonne. Pour apprécier dignement le travail et la patience de l'auteur, il faut avoir eu l'occasion de parcourir

les indigestes recueils des vieux plaidoyers qui dorment dans l'arrière-fond des bibliothèques judiciaires. De tout ce fatras, M. Munier-Jolain a su extraire l'essentiel, et il nous fournit une œuvre spirituelle et alerte, encore que très documentée, où les époques et les différents types du discours judiciaire sont nettement définis et très finement analysés.

Mais cet ouvrage ne s'adresse-t-il qu'aux seuls professionnels de la barre ? Les lettrés, les historiens de la langue française ne doivent-ils pas l'accueillir comme un chapitre nouveau, ou du moins peu connu, de l'histoire de notre littérature ? Cela revient à se demander si la plaidoirie est un *genre littéraire ?* Sans revenir sur la controverse qu'à soulevée à cet égard la thèse de M. Munier-Jolain, nous n'hésiterons pas à répondre, comme lui, affirmativement. Beaucoup de plaidoieries sans doute, par leur objet exclusivement juridique, ne relèvent pas plus de la littérature que les correspondances des commerçants ou les discours des réunions publiques : cependant, le genre épistolaire et le discours politique n'en occupent pas moins une belle place dans l'histoire littéraire. Il en va de même pour la plaidoirie.

Il suffit, au surplus, de parcourir la liste des grands procès, étudiés par M. Munier-Jolain, pour se convaincre que la plaidoirie ne roule pas toujours sur le mur mitoyen ou sur « la rente d'un particulier », comme semblait le croire Fénelon. Elle aborde les plus importantes questions de la vie familiale ou même de la vie nationale [1], et si parfois, elle est digne de fixer l'attention du psychologue et de l'historien, l'étude de sa forme, de ses procédés, de ses progrès intéresse tous les lettrés.

Ces deux premiers volumes contiennent l'histoire de la plaidoirie depuis le xve jusqu'à la fin du xviiie siècle, à l'exception toutefois de la période révolutionnaire. — L'auteur étudie d'abord la plaidoirie *scolastique*, sœur du sermon, caractérisée par le thème tiré de l'Écriture, la construction syllogistique, et l'abus des citations, où l'on voit l'Évangile et l'*Art d'aimer*, Aristote et saint Cyprien, intervenir de la façon la plus inattendue à l'appui d'une cause. Nous passons ensuite à la plaidoirie de la *Renaissance*, dont les plus célèbres représentants sont

1. V. par exemple, l'*Excusation* de Jean-sans-Peur. — La Réhabilitation de Jeanne d'Arc, le procès de l'Université et des Jésuites, etc.

Pasquier et Loysel; puis, à la plaidoirie *classique*, avec Le Maistre, Patru, Fourcroy, Pousset de Montauban, Érard. Au XVIIIe siècle, où le barreau brille de son plus vif éclat, nous trouvons de Sacy, Cochin, Loyseau de Mauléon, Linguet, Targuet, Élie de Beaumont, et, à leur suite, le Voltaire sensible de l'affaire Calas, et le Beaumarchais des *Mémoires*. C'est l'époque de la plaidoirie philosophique et politique. — D'ailleurs, M. Munier-Jolain ne s'attache qu'aux pages décisives, à celles qui marquent une évolution : c'est une histoire de la plaidoirie qu'il a entendu faire, et non point celle des avocats. Aussi est-il généralement sobre de détails biographiques, et ne cherche-t-il pas à composer une liste de tous les avocats dignes de mémoire.

Si nous accordons volontiers nos éloges au travail de M. Munier-Jolain, il s'en faut cependant que nous adoptions partout sa manière de voir. Ses appréciations appelleraient sur plus d'un point nos critiques. Faut-il signaler, par exemple, le ton assurément peu bienveillant avec lequel il parle des « *bons Pères* » ? Entendez : les *Jésuites*, que leur procès avec l'Université au XVIe siècle, met en scène. Après tout, si M. Munier-Jolain ne les aime guère, à ce qu'il semble, c'est peut-être qu'il a trop lu Pasquier, l'ennemi personnel de saint Ignace. Il nous paraît inutile d'insister : par sa nature même, cet ouvrage s'adresse à une classe de lecteurs qu'il n'est point nécessaire d'avertir, page par page, de ce que nous ne saurions approuver.

Sous le bénéfice de ces réserves, comme on dit au Palais, nous souhaitons de voir M. Munier-Jolain poursuivre sa tâche. Si, à notre époque, « la parole a subi quelque disgrâce [1] », le règne des avocats n'est cependant point passé. La plaidoirie du XIXe siècle, quoiqu'on la dise déchue aujourd'hui, peut, avec les noms de Berryer, de Paillet, de Chaix-d'Est-Ange et de bien d'autres, figurer avec honneur dans ce tableau de l'éloquence judiciaire en France.

L. T.

Les Ennemis de Chapelain, par Mgr A. Fabre, évêque de Saint-Denis (Réunion), docteur ès-lettres, lauréat de l'Académie. 2 vol. in-12. 2e éd. Paris, Fontemoing, 1897.

On peut encore écrire sur le XVIIe siècle ; mais, dans le

1. *Rousse*, préface des *Discours et Plaidoyers* de Chaix-d'Est-Ange.

domaine des faits, il n'y a plus guère à glaner que les infiniment petits : il y faut une main patiente et de bons yeux. De la patience, l'auteur qui nous donne 734 pages sur *les Ennemis de Chapelain* n'en manque pas.

Comme il le rappelle, on a fait un livre sur les ennemis de Racine ; mais si, pour l'amour de Racine, on peut s'intéresser à ses ennemis, il est plus difficile de s'attacher aux querelles du pauvre Pucelain. Une page inédite de Racine serait lue avidement : pour publier les douze derniers chants de la *Pucelle*, il a fallu de l'héroïsme, c'est le mot de Mgr Fabre (T. I, p. 19). S'ils étaient inédits, c'est qu'ils méritaient de l'être.

Aussi, Priolo, Costar, Marolles, Linière, La Mesnardière, etc., Chapelain lui-même ne nous passionnent-ils guère, surtout si nous ne les voyons jamais que mécontents, grincheux, hargneux, querelleurs, occupés à se prendre aux cheveux. Tantôt en lutte directe, ils échangent les horions et les gros mots, comme dans Molière ; tantôt, sous le coup de l'injure, et encore irrités, ils épanchent leur bile dans leurs confidences à des amis, exagérant les torts de l'adversaire et s'excusant eux-mêmes, accumulant les plaintes acrimonieuses, les insinuations malicieuses, ou préparant leurs petites manœuvres sournoises et perfides, leurs petites vilenies d'honnêtes gens. Quand ce spectacle tristement ridicule s'est prolongé sans variation, on en vient à oublier les bonnes qualités des gens : c'est ainsi que l'auteur nous semble finir par prendre en grippe son héros principal au point de lui devenir bien sévère (T. II, p. 294) ; et peut-être, s'il avait écrit les *Amis de Chapelain*, aurait-il plus volontiers souscrit aux vers de Despréaux, le plus acharné des ennemis de Chapelain :

> Ma Muse, en l'attaquant charitable et discrète,
> Sait de l'homme d'honneur distinguer le poète.
>
> (Sat. IX.)

Ici nous ne voyons guère que l'auteur irritable, au maintien jaloux, à la mine discrète, incapable de supporter une critique.

Le livre s'adresse donc moins au grand public, à qui la scène entre Vadius et Trissotin suffit pour prendre une idée des querelles d'auteurs, qu'aux curieux des menus détails. Ceux-ci seront pleinement satisfaits.

Grâce à une érudition sûre et clairvoyante l'auteur a pu recti-

fier çà et là des dates inexactes (à relever seulement une faute d'impression qui fait vivre la marquise de Rambouillet plus longtemps que Fontenelle : 1558-1665), il a pu assigner à quelques mots, comme *libelliste*, *ténuité*, etc., une origine plus ancienne que ne fait Littré.

Nous sera-t-il permis de présenter quelques remarques ? A prendre parti plus énergiquement contre Saint-Cyran pour l'évêque de Langres, Sébastien Zamet (t. I, p. 48), malgré Chapelain et... Sainte-Beuve, on eut mieux servi le bon droit et la vérité, nous semble-t-il (Voir *les Mémoires* du P. Rapin et *l'Histoire du Jansénisme*, par Mgr Fuzet), de même, à se ranger avec Chapelain contre Milton, avocat du régicide.

Parfois on désirerait plus d'ordre et de mouvement dans ces mille petits faits, dans ces nombreuses citations ; mais à l'architecte qui ne dispose que de menus matériaux, on ne peut demander les grandes lignes monumentales. L'artiste en mosaïque atteint son but s'il se montre patient, exact, ingénieux. Ces qualités sont à un haut degré dans l'ouvrage de Mgr Fabre. C'est dire l'utilité de cette seconde édition pour les érudits et les chercheurs.

P. CHESNAY, S. J.

Carnet-Bijou-Agenda, à l'usage des élèves de l'enseignement libre, 1897-1898. Paris, F. Levé. Prix : 1 fr.

Avoir un carnet — mieux un portefeuille —, ambition de tout écolier au seuil du collège. Les parents ne demandent pas mieux que de satisfaire pareil désir ; ils achètent un carnet quelconque, sachant bien que les feuilles blanches n'offriront que des victimes « à toutes sortes d'épreuves, sauf à celle du crayon ou de la plume écrivant un renseignement utile ! »

Nous sommes heureux de leur présenter, à la veille des étrennes, un *agenda* fait pour les enfants. Également éloigné de la rigidité de certains livres semblables, qui ne peuvent être que des cahiers de devoirs et de leçons, et de l'indifférence du carnet en blanc, le *Carnet-bijou* guide l'élève dans les notes à prendre, et propose chaque jour à son attention quelques pensées morales, ou quelque morceau littéraire utile.

Œuvre d'un père de famille, qui ne tient pas sa tâche pour achevée, le *Carnet-bijou*, qui donne déjà beaucoup, promet encore davantage pour l'avenir.

C. BERBESSON, S. J.

Grammaire grecque, par le P. A. Sengler, 27e édition. Paris et Lille, Taffin-Lefort. In-12.

Nous signalons aux professeurs la nouvelle et excellente édition de la Grammaire grecque du P. Sengler. Ce n'est pas une grammaire savante, encombrée de théories et d'hypothèses plus ou moins scientifiques, mais une Grammaire pratique, d'une rédaction exacte et d'une lecture aisée. Nous félicitons ceux qui l'ont rééditée de s'être tenus au courant des derniers travaux parus sur la matière, et nous avons relevé avec plaisir quelques innovations très heureuses en lexigraphie. En somme, sous un format réduit, moins de 200 pages in-12, et des dehors peu ambitieux, on nous a donné là un travail sérieux et bien mis en œuvre.

M. B., S. J.

I. **Méthode pratique de la Version latine,** à l'usage des classes supérieures de l'enseignement classique et spécialement des aspirants au baccalauréat ès-lettres, par l'abbé Aimé Simonet. In-12, 135 pp. Delhomme et Briguet, Paris et Lyon. Prix : 1 fr.

II. **Petit Lexique français-latin** à l'usage des classes d'humanités, 2e édition, par le P. Bruno, S. J. In-12, cartonné, 309 pp. Turnhout, I. Splichal.

III. **Notes et exercices gradués d'Analyse logique,** par Gabiolle. In-12, 63 pp. Delhomme et Briguet, Paris et Lyon. Prix: 0 fr. 60.

I. Quel est donc le moraliste méchant qui a dit qu' « il est doux de s'asseoir sur le bord de l'eau pour voir son prochain faire naufrage » ? L'auteur de *la Méthode pratique* n'a pu, sans s'émouvoir de pitié, contempler toutes ces pauvres nacelles qui, à certaines époques fatales, aux mois d'août ou de novembre, avec un chargement léger (ô combien !) et *conforme aux derniers programmes* de grec, de latin, d'allemand, de mathématiques, voire de français, coulent à pic misérablement en vue des rivages fortunés du baccalauréat. « Nous avons pensé, » dit-il, « qu'un ouvrage court et à la portée des jeunes intelligences sur le mécanisme de la version, comblerait une lacune fréquente dans l'enseignement classique. Tel est notre but en publiant des notes, primitivement jetées sur le papier, à l'usage de nos élèves... Nous avons tenu à éviter la surcharge et à nous borner à l'essentiel : ce qui ne veut pas dire que nous n'ayons complété nos observations personnelles par des remarques prises çà et là dans nombre d'ouvrages, dont quelques-uns très savants. »

Voilà certainement « une lacune comblée » et il est à souhaiter que tous les élèves des classes de lettres étudient sérieusement la *Méthode pratique*. Sans doute, elle ne suffirait pas à faire des bacheliers : il y faut encore le travail, la patience, les répétitions du maître ; mais cet excellent livre classique rendra de très bons services à la gent scolaire qui bientôt, je l'espère, en demandera une seconde édition revue et peut-être abrégée.

II. Le *Petit Lexique* où l'on trouve l'orthographe qui est aujourd'hui d'un usage courant en Allemagne, en Angleterre et en Italie, contient tous les mots importants de la langue latine. Il serait bon, dès les classes inférieures, de le mettre entre les mains des élèves. On enrichirait ainsi leur mince vocabulaire et on les acheminerait vers la réalisation de ce beau rêve de plus d'un professeur de littérature : voir des humanistes ou des rhétoriciens capables de lire, en larges extraits et à peu près couramment, les grandes œuvres de l'antiquité classique.

III. Recommandons aussi les *Textes d'Analyse logique* à l'étude des élèves de l'enseignement secondaire qui, trop souvent, avec un empressement visible et lamentable, se hâtent d'oublier les notions les plus élémentaires.

L. CHERVOILLOT, S. J.

Le Roman de l'Ouvrière, par Charles DE VITIS. Un vol. in-12, 460 pp. Illustrations de Zier. Prix : 3 fr.

M. Ch. de Vitis qui publiait, il y a quelque temps, dans *l'Univers*, un joli conte chinois tout plein de couleur... chinoise, nous donne aujourd'hui une œuvre de haute valeur littéraire et de grande portée philosophique et morale. Le charme original de ce livre, ce qui dès l'abord frappera le lecteur attentif, c'est un ensemble exquis de qualités très diverses. Aimez-vous, dans un roman, ce naturalisme classique, je veux dire l'imitation de la nature qui, sans parti-pris de grossièreté, vous ouvre une échappée sur un coin de la vie réelle ? Voici, dans un triste quartier de Paris, une misérable maison « immeuble rarement vide en raison du peu d'exigence de son propriétaire » : entrez-y sans crainte à la suite de l'auteur qui connaît bien, pour l'avoir fréquenté sans doute par charité, ce pauvre monde des concierges, des couturières, des cartonnières, des dentellières, des nobles ruinés, voire des anarchistes ; il vous dira les pensées, les aspirations,

les préjugés de ces petites gens, combien la vie leur est dure comment tout leur manque, le pain du corps et le pain de l'âme, la foi, l'espérance, la patience, la résignation chrétienne.

S'il faut au lecteur, pour qu'une œuvre d'imagination lui agrée pleinement, qu'un rayon d'idéal vienne parfois en illuminer les pages, on rencontrera dans *le Roman d'une Ouvrière* de nobles âmes portant avec vaillance le poids des labeurs de la vie, des cœurs généreux se portant d'un naturel effort à la charité sans bornes, au dévoûment, à l'infatigable bonté ; on trouvera des scènes attendrissantes où éclate sans phrase et sans emphase, l'héroïsme simple et grand.

Si, fermant le livre, on cherche à résumer ses impressions, on n'éprouvera pas le douloureux étonnement qui vous saisit à la lecture de quelques œuvres contemporaines où c'est merveille en effet de voir comment le talent d'écrire, le don pittoresque, l'art de nous émouvoir et de nous donner une sensation vraie de la réalité peuvent se concilier avec une totale absence d'idées. Dans l'œuvre de M. de Vitis une pensée très belle se dégage, très pratique aussi et que feraient bien de méditer ceux-là principalement qui, partout où la grande fête mondaine bat son plein, à Paris ou sur la côte d'azur, cherchent un remède à leur ennui vague à leurs vaines tristesses, à leurs maladies d'âme : c'est à savoir qu'à soulager les misères des autres, on allège le fardeau de ses propres douleurs ; c'est que, dans le dévoûment et l'oubli de soi, dans l'invincible bonté, on trouve les grandes joies du cœur et la grande paix. Voilà ce que nous dit la très touchante histoire de Mademoiselle Germaine de Vennes d'Orchamps, réduite par d'épouvantables malheurs domestiques à gagner son pain de chaque jour et que nous retrouvons, à la fin du récit, fondant « le syndicat général des ouvrières parisiennes de l'aiguille ».

C'est un charme de lire ces pages saines et réconfortantes, d'un style franc, alerte, plein d'originale saveur, et l'on applaudira sans doute au succès de ce beau livre qui, dans le concours du *Petit Journal,* a mérité le prix unique de 30 000 francs.

L. CHERVOILLOT, S. J.

I. Ange gardien, par Marguerite Levray. 1 vol. in-12, 281 pp. Haton, rue Bonaparte, 35. Prix : 3 fr.

II. L'Ambition de Jeanne, par Mme Chéron de la Bruyère. 1 vol. in-12, 280 pp. Haton, rue Bonaparte, 35. Prix: 3 fr.

III. Le petit Ramoneur, par la vicomtesse de Pitray, née de Ségur. 1 vol. in-12, 278 pp. Haton, rue Bonaparte, 35. Prix : 3 fr.

Ces trois romans font partie de la collection des *Ouvrages pour bibliothèques paroissiales.*

I. *Ange gardien :* dramatiques aventures d'une famille anglaise. Mœurs et coutumes bretonnes ; beaucoup de couleur locale ; jolis noms celtiques : Le Gaël, Kerhauzic, Coatven, Loüisik. Dans une situation qui rappelle le drame célèbre de Henri de Bornier, le fils du misérable sir Reginald épouse la fille du comte de Rochelays.

II. L'*Ambition de Jeanne* a été totalement déçue. Fille d'une pauvre paysanne, elle méprise sa mère ; elle épouse un baron, un vrai baron. Mais la baronne de Vauber voit, dans une même catastrophe, périr son mari et tomber sa fortune. Qui préviendra le fatal dénoûment où il semble que doive finalement aboutir sa lamentable destinée ? Qui la sauvera de l'abîme ? — Sa mère. Roman intéressant et d'une parfaite honnêteté.

III. Le nom seul de Madame la vicomtesse de Pitray suffit à faire l'éloge de ce nouveau roman. A la fin du volume, dans une note touchante, elle nous dit elle-même comment ce livre fut composé : « Le fond de cette histoire est vrai... L'œuvre des Ramoneurs a existé. Un saint prêtre de ma famille s'est occupé, avec un zèle apostolique, de ces pauvres et intéressants petits travailleurs... Ce livre, ma mère chérie avait rêvé de l'écrire... Le dirai-je, il me semble que ma mère me l'a inspiré, car je l'ai écrit avec un tel entrain, une telle fougue que j'en suis restée interdite, confondue. Je m'arrête épuisée, le livre sera-t-il le chant du cygne ? J'en ai le pressentiment .»

Ce n'est pas, nous voulons l'espérer, un adieu définitif à la littérature, et nous lirons encore, sous le nom bien connu dans le monde des jeunes lecteurs, d'autres récits délicieux qui nous rappelleront *Jean de Nivelle, l'Oiseau bleu* et *le Petit Ramoneur.*

L. CHERVOILLOT, S. J.

Livres d'Étrennes. — Voici venir les jours des grandes tentations. Joujoux, poupées, bonbons, toilettes et colifichets de toute sorte s'étalent aux vitrines des magasins. Les petits écarquillent des yeux chargés de convoitises et les grandes personnes font

en secret des péchés d'envie. Les étrennes de la coquetterie et de la gourmandise se recommandent assez d'elles-mêmes. En voici d'autres qui valent mieux et que nous sommes heureux de signaler.

Les Saints par les grands Maîtres. (Mame, in-4°, 147 gravures. Relié, 8 fr. 50) M. Charles Ponsonailhe répond par ce livre au reproche souvent formulé et malheureusement trop juste contre la banalité, la médiocrité de l'imagerie religieuse. Ce livre est une *Vie des Saints*, illlustrée par les grands maîtres de l'art depuis Giotto jusqu'à H. Flandrin et Puvis de Chavannes. La notice du saint de chaque jour de l'année est elle-même empruntée aux maîtres de l'hagiographie.

Dans **Les Fêtes de nos Pères** (Mame, in-4°, 42 gravures. Relié, 7 fr.), M. Oscar Havard parcourt le cycle de nos fêtes, mais pas au point de vue liturgique. Il décrit les rites populaires, les cérémonies domestiques, les divertissements de la place et de la rue ; il y ajoute même ça et là les naïves chansons, airs et paroles, qui faisaient le bonheur de nos pères et auxquelles les gens de goût trouvent encore une saveur exquise.

Montcalm et Lévis (Mame, in-4°, 72 gravures. Relié, 8 fr. 50), est une page d'histoire d'un poignant intérêt. M. l'abbé Casgrain, professeur à l'Université Laval de Québec, raconte avec abondance de détails la guerre qui pendant quatre années, 1756-1760, mit aux prises sur les rives du Saint-Laurent les Canadiens et les Anglais. On a reproché à M. Casgrain de s'être montré parfois un peu sévère pour la France ; mais il faut se souvenir que le Canada fut à peu près abandonné par la France, devenue elle-même la proie, à cette triste époque, de l'impiété et de la dépravation.

M. Alexis Lemaistre nous présente dans une série de monographies les principales **Écoles professionnelles** de Paris. (Mame, in-4°, 72 gravures. Relié, 8 fr. 50). Ces écoles sont d'importance très diverse ; il y en a qui ont une très grande réputation et qui le méritent, le conservatoire des Arts et Métiers, et l'Institut agronomique, par exemple. D'autres, créées en ces derniers temps par la ville de Paris, ont encore à faire leurs preuves.

A cette catégorie appartient certainement l'*École Estienne*, où École du Livre. Mais les intentions sont bonnes et chez les fondateurs et chez le narrateur. Le grand établissement de Saint-Nicolas, ainsi que l'Orphelinat d'Auteuil, sont fort bien décrits.

Avec les **Chasseurs d'épaves** (Mame, in-4°, 22 gravures. Relié, 7 fr.), nous entrons dans le roman, genre Jules Verne. M. Georges Price a ramassé dans un récit très plaisant une foule de notions techniques sur les choses de la mer et de la navigation, de l'histoire, de la géographie, de la zoologie, etc., etc. On s'instruit en voyageant en compagnie de maître Siffadault, et on s'amuse ferme.

La plus noble conquête de l'homme, c'est le cheval... d'acier, connu vulgairement sous le nom de bicyclette. A son tour, la bicyclette a conquis l'homme, la femme et l'auvergnat. M. Frédéric Régourey nous dit cette conquête dans **Vélocipédie et Automobilisme** (Mame, in-4° ; 73 gr. Relié, 5 fr.) Les fervents de la pédale, — eh ! mon Dieu, c'est déjà presque tout le monde, — trouveront dans ce beau livre l'histoire, la théorie et la pratique du cyclisme. La partie technique est fort sérieuse et richement documentée ; mais à tout propos le crayon spirituel vient distraire et égayer le lecteur. *Vélocipédie et Automobilisme* sera assurément pour plus d'un que je sais, un livre d'étrennes bien accueilli, en attendant la bicyclette elle-même, qui le sera bien mieux encore.

L'Académie, en donnant l'autre jour le grand prix Montyon à Mlle Bonnefois, a fait elle-même l'article pour **le Cirque et les Forains** (Mame, in-4°, 70 gr. Relié, 5 fr.). Les petits seront là en pays de connaissance. Les chevaux qui dansent, les chiens savants, l'ours Martin, les singes qui font des cabrioles, les clowns qui font des grimaces et reçoivent des claques, puis les fauves de Pezon et de Bidel, autant de vieux trucs qu'ils ont vus au cirque. M. H. Frichet les fait voir de plus près et pour ainsi dire en déshabillé. Il y a là des histoires comiques et d'autres bien touchantes.

Si *Peau d'âne* m'était contée !... Mais, tenez, voici qui vaut mieux que *Peau d'âne* ou *Cendrillon*. **Les Contes de Bonne**

Perrette (Mame, in-4°, 40 gr., relié, 10 fr.), sont l'œuvre d'un maître. M. René Bazin vous offre sous ce titre peu prétentieux une gerbe d'historiettes charmantes, dites avec une grâce exquise, de quoi émerveiller ceux qui sont assez jeunes pour n'avoir pas été défraîchis par les soucis du baccalauréat ou assez vieux pour ne s'en plus souvenir.

L'Album historique (A. Colin, éditeur; 20 fr. le vol in-4° relié), publié par M. A. Parmentier, sous la direction de M. E. Lavisse est une façon de galerie ou de musée, réduit aux proportions d'un livre. La série des siècles s'y déroule dans d'innombrables gravures. On y a réuni tout ce qui peut le mieux donner l'idée de la civilisation de chaque époque chez les peuples européens : monuments religieux ou profanes, habitations, costumes, armes, usages de la vie publique, jeux, spécimens d'art, etc. Le texte sobre et condensé coordonne et explique ces documents. L'esprit nous en a paru irréprochable. Deux volumes ont paru. Le premier est consacré au moyen âge ; le second aux XIVe et XVe siècles. Chaque volume forme un tout indépendant et se vend à part.

L'Album Géographique (A. Colin, in-4°. 20 fr. le vol. relié), par MM. Marcel Dubois et C. Guy est conçu dans le même esprit et rédigé sur un plan analogue. Le second volume qui vient de paraître décrit les *Régions tropicales*. Cinq cents gravures, la plupart exécutées d'après les photographies, sont accompagnées chacune d'une courte notice. En outre, chaque chapitre débute par quelques pages de texte exposant les notions générales relatives au pays étudié. Si ce préambule était accompagné d'une petite carte, ce serait mieux encore. Cela viendra peut-être. En attendant, ce bel ouvrage constitue un riche et vivant commentaire de l'atlas.

Le Petit Français illustré (in-8°, 500 p., relié, 9 fr.) publié par l'éditeur Armand Colin, est une revue pour les écoliers et écolières qui sont entre deux âges, je veux dire ni trop petits ni trop grands. On n'y parle guère du bon Dieu, mais à part cela tout nous y paraît de nature à intéresser, à instruire les enfants et même à former leur cœur et leur caractère.

Les livraisons de l'année 1897 forment un beau volume qui est le neuvième de la collection.

Les romans spécialement écrits pour le *Petit Français illustré* sont aussi publiés à part. L'**Apprentie du Capitaine**, par P. Perrault, l'**Histoire d'un honnête Garçon**, par M. J. Leroy, **Tante Dorothée**, par Marie Delorme, enfin le **Portefeuille rouge**, par Guy Tomel, autant de livres d'étrennes, avec une brillante robe rouge et or, qui feront autant de plaisir à M. Oscar ou à Mademoiselle Lydie qu'un sac de marrons glacés. (3 fr. le vol.)

A. Robida, a déjà signé plus d'un livre illustré ; il tient avec une égale aisance la plume du conteur et le crayon du dessinateur humouristique.

Le Roi des Jongleurs (Colin, in-4°, 100 p., relié, 10 fr.) qu'il vient de confectionner à l'aide de ces deux instruments témoigne d'une imagination fertile. La scène se passe au temps du pauvre roi Charles VI, et il y a grand'pitié au pays de France. Mais le gai conteur vous parle de tout autre chose. C'est une série d'aventures abracadabrantes qui ne sont pas sans quelque analogie avec celles de Don Quichotte ou de Gil Blas.

Nous rangerions volontiers parmi les *Étrennes* utiles le beau livre que la maison Didot publie sous le titre **Dictionnaire de la Femme**. (Gr. in-8° de 732 p. à 2 col. 487 gravures). C'est une sorte d'encyclopédie où sont disposées, par ordre alphabétique, des notions sur tout ce qu'il est bon à une femme du monde, de connaître pour bien tenir sa maison. Les articles les plus importants, comme par exemple sur l'instruction et l'éducation, nous paraissent rédigés dans un bon esprit.

Il y aurait pourtant quelques réserves à faire au point de vue de la doctrine catholique dans les articles *mariage* et *divorce*, bien que les auteurs se soient manifestement imposé un respect scrupuleux des croyances. Il serait juste aussi de se souvenir que le fameux texte de Fénelon sur l'éducation des couvents vise un état de choses tout différent de celui d'aujourd'hui.

Nous ne voyons pas de raison d'écarter le *Dictionnaire de la Femme* de la bibliothèque des jeunes filles.

La maison Didot ajoute à sa riche collection de livres de luxe

Les Héros de la Marine Française, par G. Contesse (in-4° de 392 p., illustrations d'après les dessins et aquarelles de L. Couturier et Eug. Courboin). Le récit commence au temps de Richelieu pour finir à Courbet. On regrettera que l'auteur n'ait pas consacré un ou deux chapitres aux âges antérieurs qui, eux aussi, ont eu leurs marins héroïques. Mais quelle épopée que cette histoire de notre marine nationale pendant deux siècles et demi ! Certes elle méritait d'être *illustrée* dans un beau livre comme celui-ci, qui va sans doute susciter dans les collèges et dans les familles des vocations de marins.

Le Dressage des Animaux (in-8° carré, Didot, 100 gravures) contient un rapide *historique* de la plupart des exercices des animaux savants ; une théorie raisonnée et les procédés les plus pratiques du dressage de chacun d'eux. L'auteur, M. Hachet-Souplet, les a expérimentés ou du moins vérifiés par lui-même. Il a maintes fois déjà révélé dans le journal la *Nature* les trucs du métier, au grand mécontentement des professionnels du cirque. La photographie instantanée qui permet de saisir les attitudes les plus invraisemblables a fourni au texte une illustration des plus curieuses.

Lorsque mourut la comtesse de Ségur, une petite fille disait en pleurant : Qui est-ce qui fera maintenant des livres pour nous ? — Une compatriote de la vénérable marquise, madame Véra Jélikhovska s'est chargée de répondre aux regrets et aux désirs des petites filles qui aiment les belles histoires. Les **Impressions de première Jeunesse** (Hennuyer, éditeur, in-8° carré, illustrations russes de Solomko) sont un charmant récit d'une aïeule à ses petits-enfants. Tout ce qui a fait impression sur son âme de fillette et de jeune fille, chagrins, joies, rêveries, petits événements de tous les jours, voilà ce que la bonne grand'mère raconte avec beaucoup de charme. D'autres, que de jeunes enfants peuvent s'intéresser à ce tableau de l'éducation familiale en Russie. Les illustrations « russes » et un certain parfum de style également russe ne feront pas de tort à son succès.

J. DE BLACÉ, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 26. — **A Vienne,** en présence de l'obstruction persistante, la majorité de la Chambre vote une modification au règlement. Dorénavant le président aura le droit d'exclure pour trois séances, et la Chambre pour trente, tout membre qui s'opposera violemment aux injonctions du président.

— **A Madrid,** *La Gaceta*, journal officiel, publie deux décrets concernant l'autonomie de Cuba et de Porto-Rico. Le pouvoir exécutif relève du Parlement espagnol et du gouvernement central, qui statuent sur les questions internationales et d'intérêt général. Le gouvernement immédiat appartient au gouverneur général et au parlement particulier de chaque île.

Ce parlement est divisé en deux chambres, la Chambre des représentants et le conseil d'administration. Le gouverneur général est assisté d'un conseil des ministres.

27. — **A Vienne et à Gratz,** des manifestations violentes, provoquées par le parti allemand, se produisent depuis quelques jours. Aujourd'hui, M. Lueger, bourgmestre de Vienne, déclare au gouvernement qu'il ne répond plus de l'ordre dans la rue.

28. — **A Vienne,** le matin, une lettre de l'empereur au président du conseil, ordonne la prorogation du Reichsrath jusqu'à nouvel ordre. Le soir, François-Joseph reçoit et accepte la démission du ministère Badeni qui pense, en se retirant, faciliter le rétablissement de l'ordre.

30. — **A Berlin,** Ouverture du Reichstag. Dans le discours du trône, l'Empereur annonce des projets de loi : 1. — Sur l'augmentation de la flotte de guerre, insuffisante actuellement à protéger les Allemands résidant à l'étranger ; 2. — Sur l'amélioration des lignes de bateaux à vapeur faisant le service entre l'Allemagne et l'Etrême-Orient ; 3. — Sur la réforme du code militaire. Guillaume II déclare aussi que les missions en Chine, *dont la protection lui est confiée,* lui tiennent fort à cœur.

— **A Vienne,** constitution du nouveau ministère, considéré comme transitoire en vue du vote du compromis, sous la présidence du baron Gautsch, ministre des cultes dans le cabinet Badeni.

Décembre 1. — **Le Souverain Pontife** publie une lettre apostolique

par laquelle il donne Saint Pascal Baylon comme protecteur aux congrès et aux œuvres eucharistiques.

— **A Paris**, le Sénat ayant adopté un ordre du jour qu'il repoussait, au sujet du serment prêté télégraphiquement par un magistrat, M. Darlan, ministre de la justice et des cultes, a donné sa démission hier. Elle est acceptée aujourd'hui par le Président de la République. Le nouveau ministre est M. Milliard, sénateur de l'Eure.

2. — **A Prague**, les Tchèques causent de graves désordres en attaquant et pillant les maisons allemandes et juives. Le gouvernement proclame l'état de siège à Prague et dans les circonscriptions voisines.

4. — **A Paris**, répondant à une interpellation de MM. Sembat et de Mun, députés, le général Billot, ministre de la guerre, déclare qu' « en son âme et conscience, comme soldat et comme chef de l'armée, il considère le jugement (du conseil de guerre de 1894) comme bien fait, et Dreyfus comme coupable. »

— **A Constantinople**, signature du traité de paix gréco-turc.

5. — **A Paris**, clôture du congrès national catholique, ouvert depuis le 2. Nous ne citerons ici que les conclusions adoptées par la commission de l'action catholique, sur la proposition de M. de Bellomayre, et ratifiées par l'assemblée générale.

Fédération électorale de 1898

Pendant vingt ans, la majorité des catholiques a été considérée comme l'adversaire systématique de la République, et sous ce prétexte, la majorité des républicains a voté des lois de guerre contre la liberté religieuse.

Ce prétexte n'existe plus.

Les catholiques sont aujourd'hui loyalement placés sur le terrain constitutionnel, et ils entendent reconquérir tous leurs droits.

Dans ce but, et spécialement en vue des élections prochaines, les différents groupes déjà existants ont voulu ajouter à leur forces propres la force de leur union.

Pour cela ils ont constitué une fédération sur les bases suivantes :

1° Acceptation loyale du terrain constitutionnel;

2° Réforme, en ce qu'elles ont de contraire au droit commun et à la liberté, des lois dirigées contre les catholiques ;

3° Entente avec tous ceux qui veulent un régime de paix dans la liberté et dans la justice.

Les catholiques, réunis en congrès national, adhèrent au pacte de fédération dont lecture vient d'être donnée et s'engagent à faire tous leurs efforts pour la seconder dans son action.

6. — **A Rome**, la démission du ministre de la guerre, général Pelloux, mis en minorité à la Chambre sur la question de l'avancement

dans l'armée, entraîne celle du ministère tout entier. M. di Rudini est chargé de former un nouveau cabinet.

7. — **A Washington**, ouverture du Congrès. Le message du président Mac Kinley traite la question de Cuba de façon à ne porter aucun ombrage immédiat à l'Espagne.

— Le journal officiel de Saint-Pétersbourg annonce que M. de Mohrenheim est relevé de ses fonctions d'ambassadeur de Russie à Paris, tout en restant membre du conseil de l'empire.

— **A Paris**, au Sénat, en réponse à une interpellation de M. Scheurer-Kestner lui-même, le Président du conseil et le Ministre de la guerre répètent que l'honorable sénateur n'a fourni ni dossier, ni preuve établissant l'innocence de Dreyfus.

10. — **A Vienne**, M. Gautsch ayant échoué dans ses négociations avec les chefs des différents groupes, le Reichsrath reste prorogé. L'empereur signe un décret prolongeant d'une année les dispositions du compromis entre l'Autriche et la Hongrie, relatives à la quote-part des deux moitiés de la monarchie dans les dépenses communes.

— **A Budapest**, la Chambre des députés vote le renvoi à la Commission des finances de la proposition du baron Banffy, sur la prolongation du compromis économique entre l'Autriche et la Hongrie jusqu'au 31 décembre 1898.

Le 10 décembre 1897.

Le gérant : C. BERBESSON.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 73

LIVRAISON DU 5 OCTOBRE 1897

LIVRAISON DU 20 OCTOBRE 1897

LIVRAISON DU 5 NOVEMBRE 1897

LIVRAISON DU 20 NOVEMBRE 1897

LIVRAISON DU 5 DÉCEMBRE 1897

LIVRAISON DU 20 DÉCEMBRE 1897

FIN DU TOME 73

Imp. Yvert et Tellier, Galerie du Commerce, 10, à Amiens,

